

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

GAUME et Cie, Éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, à Paris.

HISTOIRE

DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PREMIÈRE ÉDITION EN 8 VOLUMES N-8

Prix des 5 premiers volumes publiés .... **33 fr.**

(*Cette édition est entièrement épuisée.*)

EN 1878, PARAITRONT :

Le tome VI. *Prosateurs du XIXe siècle.* 1 vol. in-8.......... **7** fr.
— VII. *Poëtes du XIXe siècle.* 1 vol. in-8................ **6** fr.
— VIII. *Poëtes du XIXe siècle.* 1 vol. in-8................ **6** fr.

DEUXIÈME ÉDITION EN 9 VOLUMES IN-8

Prix des 9 volumes (*Sous presse*)................ **60** fr.

A dater du mois de février 1878, il paraîtra sans interruption 1 volume tous les deux mois de cette deuxième édition, dont voici le plan

XVIe SIÈCLE

Prosateurs et Poëtes. 1 vol. in-8.

XVIIe SIÈCLE

Prosateurs. 2 vol. in-8.
Poëtes. 1 vol. in-8.

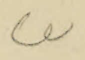
XVIIIe SIÈCLE

Prosateurs. 1 vol. in-8.
Poëtes. 1 vol. in-8.

XIXe SIÈCLE

Prosateurs. 1 vol. in-8.
Poëtes. 2 vol. in-8.

2461-77. — Corbeil. Typ. et stér. de CRÉTÉ.



HISTOIRE

DE LA

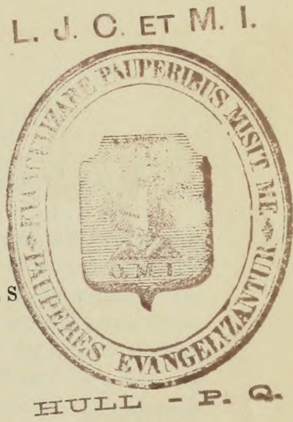
LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LE XVI[e] SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

Ouvrage couronné par l'Académie française



2[e] ÉDITION

XVI[e] SIÈCLE

PROSATEURS ET POËTES

PARIS
GAUME ET C[ie], ÉDITEURS
3, RUE DE L'ABBAYE, 3

1878



HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS

XVIe SIÈCLE

PROSATEURS

IDÉE GÉNÉRALE DE LA PROSE FRANÇAISE AU XVIe SIÈCLE.

Pendant longtemps on fixa au milieu du dix-septième siècle l'origine de notre littérature. On datait de Pascal et de Corneille la constitution définitive du style moderne; on les faisait relever directement des anciens, et on prétendait qu'avant eux il n'y avait rien en France d'une véritable valeur littéraire. On connaît les étranges jugements de Boileau sur nos anciens. Fénelon, dans son enthousiasme trop exclusif pour le génie grec, ne fut pas, on le sait, plus juste. Tout ce qui avait précédé l'époque du grand roi était pour lui de la *barbarie.* Dans une lettre à la Motte-Houdard, du 4 mai 1714, il disait : *Nous sortons à peine d'une étonnante barbarie.* Guez de Balzac avait employé le même mot de barbarie, mais au moins il l'avait appelée *belle barbarie ;* il avait dit : *La vénérable antiquité et notre belle barbarie* [1]. Ce n'est pas le dix-huitième siècle qui pouvait faire réparation au moyen âge et aux commencements de l'ère moderne. Le dix-huitième siècle faisait fi de tous ces vieux livres où, selon lui, il n'y avait pas moins de gothisme dans les choses que dans les caractères. Suivant les écoliers de Voltaire, Marmontel et la Harpe, notre littérature doit tout son éclat au

[1] *Lettres*, XIV, 13.

reflet de l'antiquité grecque et païenne. Ainsi, comme dit le savant M. Littré, « on met bout à bout, sans aucun intermédiaire, l'antiquité classique et la France moderne. Raisonner ainsi, c'était manquer à toute logique ; c'est une vérité maintenant banale que la loi de continuité est toujours exactement observée, et qu'il n'y a point de saut dans la nature [1]. »

Nous ne pouvons nous refuser de reproduire ici les heureux développements qui ont été donnés à ces pensées par l'illustre membre de l'Institut que nous venons de citer.

« Une érudition sagement conduite, dit-il, a dissipé les profondes erreurs que le dix-huitième siècle, et surtout le dix-septième, nous avaient léguées sur notre passé littéraire. Plus on étudie la langue de nos aïeux, plus on reconnaît qu'elle n'était point un patois grossier et inculte. C'est chose merveilleuse à considérer : les Romains trouvent la Gaule parlant un latin qui, dès le neuvième siècle, a pris le caractère des langues néo-latines, comme le prouve le serment des fils de Louis le Débonnaire ; et bientôt après commence cette ère poétique, cette série infinie de chansons, de gestes, de fabliaux, de lais, de chants d'amour, qui, avec des formes très-semblables, et où se montre si bien l'unité profonde des nations occidentales, pullule dans la France d'Oui, dans la France d'Oc, dans l'Italie, dans l'Espagne, dans l'Angleterre, dans l'Allemagne. Il importe de combattre avec constance le préjugé qui pèse sur le moyen âge : on met ce temps au-dessous de l'antiquité ; dans le fait, il est au-dessus. Ce n'est pas seulement comme fausse appréciation que je lutte contre cette opinion, c'est comme empêchant radicalement toute théorie historique. Si le moyen âge n'est pas un progrès sur l'antiquité, la chaîne de l'histoire se brise entre nos mains aussi certainement que quand on considère la grande révolution que nous traversons depuis soixante ans comme une aberration, comme une folie des hommes qui quittent le bien pour le mal, comme une ruine de la société. Il faut laisser tomber les préjugés que nous inspirent, soit l'éducation classique, soit l'hostilité révolutionnaire, contre le passé catholico-féodal, et voir dans cette époque mémorable ce qui y est en effet : un intermédiaire qui, produit par la civilisation antique, a produit à son tour la civilisation moderne : ce qui serait absolument incompréhensible, s'il était vrai que c'eût été une ère de ténèbres et de barbarie. A mon sens, l'étude de notre vieille langue est particulièrement propre à rectifier les idées ; on s'y plaît très-vite, et quand on s'y est plu, il est impossible de ne pas rapporter une impression favorable de ceux qui la parlèrent [2]. »

Voilà les idées justes qui se généralisent aujourd'hui. On commence à donner une plus haute lignée à la littérature française, et à ne plus la circonscrire dans les limites de trois siècles. Il n'est plus permis maintenant de ne voir un mouvement littéraire en France qu'à dater du dix-septième, ni même du seizième siècle. Loin avant le seizième et le dix-septième siècle (on le reconnaît désormais), la langue française

[1] *La poésie homérique et le vieux français.*

[2] Article du *National*, au sujet du *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du dix-septième siècle*, par F. Génin.

était formée, et si haut que l'on remonte vers l'origine de cette langue, on la trouve originale, intéressante, variée. Amyot disait, en 1559, dans l'épître dédicatoire de ses *Vies* à Henri II :

« L'on vous donnera la louange d'avoir glorieusement fondé et commencé de faire renaistre et florir en ce noble royaume les bonnes lettres, dont nostre langue va tous les jours de plus en plus recevant tel ornement et enrichissement, que ny l'italienne, ny l'espagnole, ny aultre qui soit aujourd'hui en usage par l'Europe, ne se pourra vanter de la surmonter en nombre, ny en bonté des utilz (*outils*) de sapience, qui sont les livres. »

Partie au moins de ces éloges aurait pu être donnée à la langue de l'époque antérieure à Amyot. On l'a solidement prouvé : la langue nommée Romane, après avoir banni la Tudesque qui était dans la bouche de nos premiers rois, se trouva toute formée sous le règne de Louis le Jeune, et les noms de Villehardouin, de Joinville, de Froissart, de Comines, de Montaigne, de Molière, ne marquent que les différents âges de notre langue : les terminaisons varient, le vocabulaire se complète, la syntaxe s'épure, et par degrés enfin, l'art de parler un même idiome se modifie ou se perfectionne ; mais il ne s'en forme pas un autre. « Il s'est fait un grand remuement de mesnage en nostre langue, » dit Henri Estienne, dans la préface de la *Precellence du langage françois*. Oui, mais, malgré tant de variations de détail, le fond de la langue est demeuré le même, et on retrouve dans nos plus vieux auteurs, malgré la distance de tant de siècles, toutes les qualités du français moderne. Les auteurs du seizième siècle surtout ont infiniment plus de rapport qu'on ne le croit communément avec ceux du dix-septième. Seulement la liberté heureuse qu'avaient encore les écrivains au seizième siècle était licence au dix-septième. « Pendant tout le seizième siècle, a parfaitement dit un des plus judicieux critiques de notre temps, la langue avait été, ainsi que le goût, incertaine et flottante ; elle variait du Nord au Midi, d'une province à l'autre ; les efforts mêmes que l'on faisait pour lui donner par l'imitation ce qui lui manquait, augmentaient le désordre et la rendaient tour à tour grecque, latine, italienne, espagnole. Bien plus, les écrivains en disposaient souverainement. Chacun avait ses mots, ses tours, ses idiotismes, sa langue à part. C'étaient autant de langues diverses que d'auteurs [1]. » Montaigne, témoin de ces licences et de ces instabilités, disait ces paroles remarquables :

« J'escris mon livre à peu d'hommes et à peu d'années. Si c'eust esté une matiere de durée, il l'eust fallu commettre à un langage plus ferme : selon la variation continuelle, qui a suivi le nostre jusques à ceste heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains, et depuis que je vis, s'est alteré de moitié. Nous disons

[1] Patin, *Introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV*.

qu'il est à ceste heure parfait. Autant en dit du sien chaque siecle. Je n'ay garde de l'en tenir là tant qu'il fuira, et s'ira difformant comme il fait. C'est aux bons et utiles escrits de le clouer à eux, et ira son credit selon la fortune de nostre estat[1]. »

On essaya bien de fixer la langue par la grammaire. Dès le commencement du seizième siècle, un étranger donna la première grammaire française. Ce fut Jean Palsgrave, Anglais de naissance, qui avait longtemps vécu à Paris et y avait pris ses degrés. Chargé, comme le plus habile de son temps, d'enseigner le français à la sœur de Henri VIII, veuve de Louis XII, remariée au duc de Norfolk, il composa sa grammaire sur le plan de la grammaire du célèbre Théodore de Gaza. « Ce livre, qui n'a pas moins de 900 pages in-folio, dit un philologue qui le réédita soigneusement il y a quelques années, est rédigé en anglais, avec un titre en français et une dédicace à Henri VIII (Londres, 1530) ; il est doublement précieux par le savoir exact et minutieux de l'auteur et par l'abondance des exemples, toujours puisés dans les meilleurs écrivains, Jean Lemaire, Alain Chartier, l'évêque d'Angoulême, etc., etc. [2]. »

« Il ne faut pas laisser croire, dit le même érudit, que la France ait poussé l'indifférence pour sa propre langue au point qu'elle n'eût jamais songé à se faire une grammaire lorsque Palsgrave s'en avisa pour elle. Avant Palsgrave, Geoffroy Tory, de Bourges, s'en était occupé et avait tracé le plan d'un vaste travail d'ensemble, dont son *Champ fleury*, publié en 1529, un an avant le livre de Palsgrave, n'est que l'introduction [3]. »

Plus tard Ramus et d'autres donnèrent de nouvelles grammaires. Mais tous les efforts des grammairiens ne purent arrêter les oscillations perpétuelles de mots et de formes, non plus que les oscillations d'orthographe, et l'inculte liberté, la confusion hétérogène demeura le caractère de cette langue du seizième siècle qui n'eut jamais rien d'arrêté ni de constant.

« Car, depuis quarante ans, desjà quatre ou cinq fois,
La façon a changé de parler en françois[4], »

comme dit un poëte de l'époque, qui voulait aussi, dans son *Art poétique*, réglementer cette langue indisciplinée. Chaque jour l'on tentait du nouveau, le nouveau ne fût-il que de la singularité. Montaigne le reprochait à la plupart des écrivains de son siècle. « Ils sont assez hardis et desdaigneux pour ne suivre la route commune, disait-il ; mais faute d'invention et de discretion les perd. Il ne se voit qu'une mise-

[1] *Essais*, III, 9.

[2] *Les Eclaircissements de la langue françoise,* par J. Palsgrave, publié par F. Génin (*Documents inédits relatifs à l'hist. de France,* 2e série. Introd., p. 7-12. 1852).

[3] F. Génin, *Lexique comparé de la langue de Molière*, p. 432.

[4] Vauquelin de la Fresnaye, *Satires* A. Garnier.

rable affectation d'estrangeté, des desguisemens froids et absurdes, qui, au lieu d'eslever, abattent la matiere. Pourveu qu'ils se gorgiasent (*prennent leurs délices, se plongent sans retenue*) en la nouvelleté, il ne leur chault de l'efficace. Pour saisir un nouveau mot, ils quittent l'ordinaire souvent plus fort et plus nerveux[1]. »

Il est au seizième siècle une foule de ces auteurs bizarres auxquels Montaigne faisait allusion, qui ne valent pas qu'on les nomme. Mais il en est quantité de plus solides aussi, qui méritent au moins une mention. Parmi les prosateurs de cette époque, MARGUERITE D'ANGOULÊME, RABELAIS, CALVIN, DESPÉRIERS, AMYOT, MONTAIGNE, tiennent de bien loin le premier rang. Des notices à part sont consacrées à chacun d'eux, ainsi qu'à plusieurs autres d'une valeur remarquable, quoique inférieurs à ceux que nous venons de nommer. Nous glisserons sur ces écrivains, dans cet aperçu général, pour nous attacher à donner une idée de ceux dont nous ne nous occuperons pas dans le cours de notre ouvrage. Nous formerons, autant que possible, des groupes d'auteurs d'après les genres dans lesquels ils se sont exercés.

Un des traits les plus frappants du seizième siècle est l'incomparable ardeur pour l'étude qui dévorait toutes les intelligences où la Renaissance avait excité une insatiable faim de savoir.

« Maintenant, disait Rabelais (liv. II, ch. VIII), toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, grecque (sans laquelle c'est honte qu'une personne se dise sçavant), hebraicque, chaldaicque, latine. Les impressions tant elegantes et correctes en usance, qui ont esté inventées de mon eage par inspiration divine, comme, à contrefil, l'artillerie par suggestion diabolicque. Tout le monde est plein de gens sçavans, de precepteurs tresdoctes, de librairies (*bibliothèques*) tresamples, et m'est advis que ny au temps de Platon, ny de Ciceron, ny de Papinian, n'estoit telle commodité d'estude qu'on voit maintenant. Et ne se fauldra plus doresnavant trouver en place, ny en compaignie, qui ne sera bien expoly en l'officine de Minerve. Je vois les briguans, les bourreaulx, les adventuriers, les palefreniers de maintenant plus doctes que les docteurs et prescheurs de mon temps.

« Que diray je ? Les femmes et filles ont aspiré à ceste louange et manne celeste de bonne doctrine. »

L'éducation de Pantagruel est un tableau assez peu chargé de l'éducation générale d'alors, témoin entre autres les détails de celle de Henri de Mesmes, que Rollin a consignés dans son *Traité des études*. Cet illustre magistrat, dans ses *Mémoires*, faits pour sa famille, parlait ainsi du temps qu'il avait passé au collége :

« Je trouve que ces dix-huit mois de college me firent assez bien. J'appris à repeter, disputer et haranguer en public ; pris connoissance d'honnestes enfans, dont aucuns vivent aujourd'huy, appris la vie frugale de la scholarité, et à regler mes heures : tellement que, sortant de là, je récitay en public plusieurs vers

[1] *Essais*, III, 5.

latins, et deux mille vers grecs, faits selon l'âge; recitay Homère par cœur d'un bout à l'autre. Qui fut cause après cela que j'estois bien venu par les premiers hommes du temps, et mon precepteur me menoit quelquefois chez Lazarus Baïfius, Tusanus, Strazellius, Castellanus et Danesius, avec honneur et progrès aux lettres. L'an 1545, je fus envoyé à Toulouse pour estudier en lois avec mon precepteur et mon frere, sous la conduite d'un vieil gentilhomme tout blanc, qui avoit longtemps voyagé par le monde. Nous fusmes trois ans auditeurs en plus estroite vie et penibles estudes que ceux de maintenant ne voudroient supporter. Nous estions debout à quatre heures, et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes, nos gros livres sous le bras, nos escritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusqu'à dix heures sonnées sans intermission; puis venions disner, après avoir en haste conferé demi-heure ce qu'avions escrit des lectures. Après disner, nous lisions, par forme de jeu, Sophocle ou Aristophanes, ou Euripide, et quelquefois Demosthenes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure, aux estudes; à cinq, au logis, à repeter et veoir dans nos livres les lieux allegués, jusques après six. Puis nous soupions et lisions, en grec ou en latin. Les festes, à la grande messe et vespres. Au reste du jour, un peu de musique et de pourmenoir. Quelquesfois nous allions disner chez nos amis paternels, qui nous invitoient plus souvent qu'on ne nous y vouloit mener. Le reste du jour, aux livres; et avions ordinaires avec nous Hadrianus Turnebus et Dionysius Lambinus, et autres sçavans du temps [1]. »

N'est-ce pas véritablement une éducation à la Ponocrate?

Aussi l'érudition et la philologie ne furent-elles jamais tant cultivées qu'au seizième siècle. Nous pouvons à peine dire un mot de leurs principaux représentants en France, tels que Budé, Lefebvre d'Étaples, Ramus, Jules et Joseph Scaliger.

Guillaume Budé (1467-1540) était un jurisconsulte. Cependant il cultiva presque uniquement les lettres. Dans son traité *De transitu hellenismi ad christianismum* (Du passage de l'hellénisme au christianisme), repoussant les anathèmes lancés contre l'étude du grec par le clergé inquiet des nouveautés, il s'attacha à démontrer qu'on peut être helléniste sans être païen et hérétique, qu'au contraire la science bien comprise n'est qu'un acheminement à la foi, et la philosophie antique une préparation à l'Évangile. Dans son *Traité de l'institution d'un prince*, écrit en français, d'un style rocailleux et bizarre, il ne parle guère que du devoir pour les princes de déployer leur munificence à l'égard des savants. Cependant Budé était un homme désintéressé, qui aurait vécu toute sa vie enseveli loin de la cour, dans la retraite et dans l'étude, si François Ier ne l'en avait tiré pour l'appeler auprès du trône, le nommer son bibliothécaire, lui donner la charge de maître des requêtes, et le faire élire prévôt des marchands. Il montra particulièrement la générosité de son caractère dans les efforts sincères qu'il fit pour attirer en France son rival Érasme, à qui François Ier voulait confier la direction du collége qu'il était sur le point de fonder,

[1] Dans Rollin, *Traité des études*, liv. II, ch. II, art. 1.

pour l'enseignement des langues, conformément au projet longtemps négligé du concile de Vienne, et à l'instar du collége des Jeunes Grecs fondé à Rome par Léon X.

Jacques Lefebvre, en langage savant Faber ou Fabri, dit d'Étaples (*Stapulensis*), du lieu de sa naissance, village près d'Amiens, naquit environ l'an 1435 selon l'opinion commune, ou vers 1455 d'après un calcul plus vraisemblable, et mourut en 1537. Il eut l'honneur, après que de doctes Italiens avaient ressuscité le platonisme, de rétablir Aristote dans sa pureté primitive par des travaux aussi importants que pénibles, qu'il n'accomplit qu'après les plus patientes études et des voyages en Italie, en Asie, et même en Afrique, et après avoir recherché dans toute l'Europe le commerce des hommes éminents par leurs connaissances. Esprit sensé, d'une rectitude naturelle de jugement que l'étude approfondie des mathématiques avait encore augmentée, en expliquant dans des leçons publiques le texte du philosophe de Stagire, il en recommanda l'étude, mais se garda toujours d'y faire voir une autorité à laquelle il fallût aveuglément céder. Engagé dans l'état ecclésiastique, il s'éleva contre les abus de la vieille scolastique, qui était généralement la philosophie réduite non pas à la dialectique, mais aux formes de la dialectique, et il parla sur des sujets délicats avec une liberté qui fit soupçonner son orthodoxie et lui attira de vives critiques de la Sorbonne et de plusieurs ordres monastiques. Cependant il fut toujours hautement protégé par François Ier comme par sa sœur la reine Marguerite.

Pierre la Ramée, plus connu sous le nom de Ramus (1502-1572), est célèbre par son goût des réformes et des innovations. A sa réception au degré de maître ès arts, il s'engagea à soutenir le contre-pied d'Aristote sur tout ce qu'on voudrait lui objecter [1]. Il se tira heureusement des objections qui lui furent faites un jour entier. Ce succès lui donna l'envie d'examiner plus à fond la doctrine d'Aristote et de la combattre vigoureusement, et bientôt il publia à Paris deux ouvrages contre la *Logique* du Stagirite. Il connaissait admirablement son auteur, et ce fut sur les textes longtemps étudiés et professés qu'il le jugea et le combattit. Il critiqua l'*Organon* pied à pied, et chaque partie, chaque livre, chaque section, chaque paragraphe lui offrit l'occasion de remarques des plus sagaces, si ce n'est toujours des plus sensées. La colère fut grande contre lui. Il fut représenté, entre autres, par le Portugais Antoine Govéa, comme un séditieux, un impie, qui, par ses attaques contre Aristote, prétendait subvertir à la fois les sciences, la morale, la religion. Bientôt Pierre Galand et Jacques Charpentier, réputés les deux plus savants hommes de l'Université, excitèrent par leurs écrits emportés une telle animadversion contre lui, qu'il fut con-

[1] J. Thomas Freigius, *in Vita Petri Rami*, p. 10.

damné par lettres patentes de François Ier, comme *ignorant, téméraire, impudent*, d'avoir osé « condamner le train et art de logique reçu de toutes les nations ».

Non content d'attaquer Aristote, Ramus s'en prit à Cicéron et à Quintilien. Dans cette occasion il fut beaucoup trop déclamateur. La postérité lui a pardonné ce tort et beaucoup d'autres, parce que, le premier en France, il conçut l'idée de la réunion de l'étude de l'éloquence à celle de la philosophie, et voulut, comme Mélanchthon l'avait tenté en Allemagne, rallier la philosophie aux traditions de la belle littérature. Il développa spirituellement cette idée dans un discours d'introduction à ses leçons de philosophie : *De studiis philosophiæ et eloquentiæ conjungendis*. Il paraissait plutôt fait pour l'éloquence que pour la véritable philosophie. Le protestant Brucker a avoué que sa philosophie est plutôt verbale que réelle : *Philosophiæ verbalis magis quam realis studium*.

Ramus a composé des grammaires grecque, latine et française. Il a écrit sur presque tous les arts et presque toutes les sciences. Il réfuta Euclide comme Aristote. Mais Montucla nous apprend que ses œuvres mathématiques manquent de précision et d'exactitude, et que les géomètres n'en font aucun cas.

On connaît la manière atroce dont ses envieux, et en particulier Charpentier, firent périr Ramus pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, mort qu'il semblait avoir prévue et acceptée dès le début de sa carrière. « Puisque, dans l'intérêt de la vérité, écrivait-il en 1543, nous avons déclaré la guerre aux sophistes, c'est-à-dire aux ennemis de la vérité, ce ne sont pas seulement tous les travaux et tous les périls qu'il faut affronter, pour détruire de fond en comble ces repaires de sophistes, c'est une mort intrépide et glorieuse qu'il faut accepter au besoin. »

Jules Scaliger (1484-1558) a écrit un livre des *Causes de la langue latine*, 1540, in-4°, un traité de l'*Art poétique*, 1561, in-folio, et nombre de commentaires et de traductions d'auteurs anciens, en particulier d'Aristote et de Théophraste. Il gâta le mérite de son érudition et de sa critique par sa vanité et son esprit satirique, qui lui attirèrent beaucoup d'adversaires, entre autres Augustin Niphus et Cardan. Cependant ses admirateurs furent encore plus nombreux. « Tous les savants, dit Baillet, l'ont reconnu pour leur maître, et, si j'ose le dire, pour leur dieu ou pour leur idole, selon la disposition différente de leur cœur et de leur esprit. » C'est quelque chose de fabuleux que tous les éloges et les titres qui lui furent décernés, et dont le bon auteur *Des jugements des savants* a chargé de longues pages de sa compilation [1]. L'appréciation la plus modérée est celle du président de Thou, selon lequel Jules Scaliger « faisait un rang à part au-dessus du premier

[1] Baillet, *Jugements des savants*, t. II, Critiques, Grammairiens.

ordre des savants, Dieu l'ayant élevé beaucoup au delà de la condition commune des hommes. »

Son fils Joseph SCALIGER (1530-1607) parlait treize langues anciennes ou modernes. Il donna des commentaires sur douze auteurs latins et cinq auteurs grecs ; des notes sur quatre ; des traductions de quatre ouvrages de divers auteurs grecs. Il servit la géographie ancienne par une foule de remarques répandues dans ses ouvrages, et par son édition de la *Notice* des Gaules. Il créa par deux ouvrages latins la chronologie pour les temps anciens. Ayant quitté la France en 1593, pour occuper à Leyde la chaire de Juste Lipse, il s'acquit dans ce pays étranger une réputation telle que Ruhnken le reconnaît pour le chef et le maître des nombreux érudits qui se succédèrent avec éclat en Hollande dans le cours du dix-septième siècle.

Nous sommes forcé de nous contenter de citer d'autres érudits qui s'illustrèrent dans la carrière philologique, comme TURNÈBE (Tournebue) MURET, DORAT, LAMBIN. Parmi ces doctes toujours occupés à compiler ou à commenter les pensées des anciens, plusieurs étaient capables de penser de leur chef ; un trop grand nombre ne savaient être que des échos, et des échos souvent faux. Le monde pullulait alors de ces hommes dont tout le mérite consistait à entasser dans leur tête le docte fatras même des plus médiocres ouvrages grecs ou latins qu'ils pouvaient dévorer. Rappeler leur souvenir, c'est déjà trop nous occuper d'eux.

D'autres érudits eurent une influence déplorable sur la langue par leur manie de parler latin en français et de copier servilement la forme latine dans leurs créations souvent inutiles de mots à base classique. Marot, avec son esprit facile et naturel, ne pouvait souffrir ces « écrivains si goulus de la peau de ce pauvre latin ». Par la même image, Étienne Dolet les appelait des « excoriateurs de la langue latine ». Rabelais les ridiculisa dans la personne de son écolier limousin auquel il fait parler un si ridicule baragouin, et continua sa raillerie dans l'amusante Épître du Limousin de Pantagruel :

« Pour indaguer en vocable authenticque
La purité de la langue gallicque,
Jadis immerse en caligine obscure,
Et profliger la barbarie anticque,
La renovant en sa candeur atticque,
Chascun y prend solicitude et cure.
Mais tel si fort les intestines cure,
Voulant saper plus que l'animal vale,
Qu'il se contrainct transgredir la tonture,
Et degluber la lingue latiale. »

Il est curieux de remarquer que Rabelais a été lui-même repris du ridicule dont il reprend les autres. C'est à lui que Geoffroy Tory (1529), dans l'Épître aux lecteurs de son *Champ fleury*, fait ainsi allusion :

« Quand escumeurs de latin disent : Despumons la Verbocination Latiale, et transfretons la Sequane au ludicule et crepuscule, puis deambulons par les quadrivies et platees de Lutece, et comme verisimiles amorabundes captivons la benivolence de l'omnigene et omniforme sexe feminin, me semble qu'ils ne se mocquent seulement de leurs semblables, mais de leur mesme personne. »

On pourrait croire que le portrait de ces pédantesques affectations a été exagéré. Voulez-vous être persuadé du contraire, ouvrez la *Départie d'amour* de Blaise d'Auriol, auteur de la première moitié du seizième siècle (mort vers 1540), vous lirez au début : « Enclos dans mon secret repagule, sur celluy poinct que opacosité noctiale a terminé ses umbrages, et Diane luciferante commence ses rays illuminatifs par le climat universel espandre, Aurora ses amyables refreschemens dulcifiques et melliflues attribuer, et Phebus les tenebrosités ventarisantes et pulverisantes de Boreas presunder et amortir, etc., etc. » André de la Vigne, guerrier poëte un peu antérieur, dont on a de nos jours réédité plusieurs drames, commence ainsi son *Vergier d'honneur de l'entreprise et voyage de Naples* : « Il se trouvoit *offusqué par soif dormitive qui lors coaguloit le palat de sa lingonicque resonnance.* » Des écrivains plus renommés n'eurent pas une langue plus sensée. Voici comment Crestin, que Clément Marot appelait le souverain poëte français, écrit à Molinet, auquel ses *Dicts et Faicts* firent aussi dans le temps une grande réputation : « Or ne fault pas que tu ignores combien on te cherche sur tous aultres en solertie attrayant, pour le souef arrousement de tes porées et doulces influences de tes orbes donnant serenité aux tempestes, union aux divisions et repos aux turbes esmues. Et semble que Tulle par eloquence, Orose par historiographie, et Octavien par melliflue rhetorique, n'aient esté dignes d'arrouser leurs plumes en tes ruisseaux pegasés, etc. » Molinet répond dans le même style : « Crestin sacré et benedictionné de celeste main, aorné de precieuses gemmes, tu n'as cause de doleances, etc. [1]. »

Heureusement il y avait de bons esprits qui défendaient le français du cru contre « les latineurs et grecaniseurs [2] ». « Mes enfans, disait le bonhomme Ronsard à d'Aubigné et à d'autres, il y a des vocables qui sont françois naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le françois : je vous recommande, par testament, que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, et que vous les défendiez contre des marauds qui ne tiennent pour elegant que ce qui est escorché du latin et de l'italien [3]. »

Toute cette école érudite copiait servilement les pensées et les procédés de composition des anciens comme leurs mots et leurs formes de langage.

[1] Cités par M. Ch. d'Héricault, *Les poëtes bohêmes du seizième siècle* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1852).

[2] Ronsard, préface de la *Franciade*.

[3] Les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, préface du premier éditeur.

Ce fut un grand mal que cet engouement exclusif pour les modèles de l'antiquité païenne, que cet oubli du génie national, que cet asservissement à imiter au lieu de créer avec indépendance et originalité. Nous n'insisterons pas sur ces excès; il en a trop été question dans ces derniers temps. Il est regrettable qu'en constatant l'abus, on n'ait pas su toujours reconnaître la part de bien qui est résultée de ce retour ardent à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine.

L'affranchissement des intelligences devenues idolâtres de ce qui ne devait être qu'un objet d'étude et d'émulation fut préparé par le grand mouvement philosophique commencé au quinzième siècle et poursuivi sans relâche pendant tout le seizième.

La philosophie au seizième siècle n'est guère qu'une révolte contre l'autorité du fondateur du Lycée si dominante dans les écoles, surtout depuis saint Thomas d'Aquin. Ce n'est certes pas nous qui voudrions déprécier Aristote, ce grand homme qui vit un jour renverser dans la boue le trône qu'il avait occupé pendant tant de siècles, comme législateur suprême de la pensée, comme interprète de la nature à la plus intime confidence de laquelle il paraît avoir été admis, comme esprit éminemment positif qui poursuit en tout sens ce qui tient aux faits, comme génie universel qui embrasse toutes les sciences comme si elles étaient également son domaine. Assurément on dédaigna trop ce prince des philosophes lorsqu'on eut pu rompre et emporter les barrières qui avaient servi jusqu'alors à retenir l'esprit humain dans les bornes que le Stagirite n'avait pu franchir. Mais enfin au seizième siècle son autorité, devant laquelle on se courbait servilement, était un obstacle au progrès. C'est pourquoi on doit honneur et reconnaissance à ceux qui les premiers osèrent la secouer. Et, qu'on le remarque, c'était moins le véritable Aristote, l'Aristote d'Athènes, qu'ils attaquaient, qu'un Aristote formé de l'amalgame de mille commentaires contradictoires, des commentaires arabes en particulier. C'était l'Aristote de Cordoue qu'on adorait, c'était Averroës sous le nom du Stagirite. A la fin de la dernière période de la scolastique, la doctrine d'Aristote se trouvait confondue dans toutes ses parties, elle n'était plus reconnaissable sous ces *entités modales*, ces *distinctions de lieu interne et externe*, cette *prédétermination physique*, ces *précisions*, ces *intentions réflexes*, cette *invocation de l'être*, ces *parties entitatives*, cette *éducation des formes matérielles*, et toutes ces bizarres créations de l'esprit de système.

La renaissance des lettres, dès qu'elle éclata, fit justice de ce faux Aristote. Quelques-uns embrassèrent le véritable péripatéticisme, mais la plupart des penseurs distingués du seizième siècle se montrèrent antipéripatéticiens et plus ou moins platoniciens.

Le mouvement contre Aristote partit surtout de la réforme. Les réformés voulaient recourir à la raison et au sens humain, comme à la première règle et au souverain tribunal. Ils ne pouvaient admettre l'autorité d'Aristote non plus que celle de l'Église. Aussi les plus déclarés partisans de la réforme furent-ils les plus ardents adversaires du grand

docteur des scolastiques. Le fougueux moine qui donna le branle au mouvement de rupture avec Rome et le catholicisme ne laisse passer, dans ses ouvrages, aucune occasion de s'emporter contre le Stagirite. Il interdit l'étude des écrits du philosophe grec, sous peine de ne plus faire partie du corps des fidèles, et l'immola, dans les chaires de l'Allemagne, à la risée des écoliers, dont la fête la plus chère était de brûler en place publique Aristote avec les décrétales. Luther était secondé dans ces attaques par les Hutten, les Reuchlin, les Eobanus, et tous les lettrés allemands ; il l'était également par tous les principaux réformateurs, les Zwingle, les Bucer, les Pierre Martyr, les Zanchius. Parmi les plus ardents adversaires d'Aristote, se distingua J. Agricola (Bauer), le disciple et le successeur de Martin Luther dans l'administration de l'église de Wittemberg.

Le réformateur français ne fut pas plus favorable à l'oracle du Lycée que le réformateur allemand. Calvin ne parle jamais d'Aristote qu'avec toute l'aigreur et toute l'amertume de style que lui inspirait son génie naturellement chagrin et médisant. Cependant il se servit de sa méthode de raisonner. Luther avait dû ses plus brillants succès à l'abandon du syllogisme. Calvin voulut continuer l'œuvre du moine allemand à l'aide de la formule aristotélicienne, et il se fit logicien en chaire.

Le triomphe du protestantisme fut partout, au moins d'abord, funeste à Aristote. Cependant quelques esprits calmes de la réforme surent reconnaître son génie et l'excellence de sa méthode, tout en combattant les abus de la scolastique : tels furent, en Allemagne, Philippe Schwartzerde, si célèbre sous le nom grécanisé de Mélanchthon ; en Hollande, Corneille Martin, et en France, Nicolas Taureil. Ce petit nombre d'exceptions honorables n'empêche pas que Melchior Cano, évêque des Canaries, que le père Rapin, dans ses *Réflexions sur la philosophie*, appelle le plus disert de tous les scolastiques, n'ait pu dire que les luthériens « avaient grand mépris pour la philosophie qui s'enseignait alors en l'école, » *Nullo apud lutheranos philosophiam esse in pretio* [1].

La principale raison de cette haine contre Aristote est que la philosophie péripatéticienne, en accordant tout à la force de l'homme, à la volonté, au libre arbitre, contrariait directement la doctrine protestante du *serf arbitre*, et l'opinion à laquelle la réforme tenait tant : que la grâce seule fait le mérite et la moralité des actions. Luthériens et calvinistes accusaient de concert Aristote d'avoir, par ses maximes sur le libre arbitre, donné à l'homme une confiance excessive dans ses propres forces, d'avoir entraîné l'homme à s'enorgueillir des facultés qu'il tient de la nature.

Au nom seul de la liberté de l'esprit et du progrès, des hommes que les disputes sur la grâce intéressaient assez peu se joignaient aux attaques contre le dominateur du moyen âge. Ainsi Rabelais, qui, dans la description des prodiges que la science opère au pays de la *Quintessence*

[1] *Loc. Theol.*, lib. IX, cap. III.

ou royaume de l'*Entéléchie*, couvrait de ridicule cette philosophie elle-même, mettait en contraste ses prétentions outrées et la vanité de ses moyens. Ainsi Montaigne, qui voudrait détrôner « Aristote, monarque de la doctrine moderne[1] », « cet Aristote dont la doctrine servoit alors de loi magistrale, quoiqu'à l'adventure elle feust aussi faulse qu'une aultre. » « Avant, dit-il encore, que les principes qu'Aristote a introduicts feussent en credit, d'aultres principes contentoient la raison humaine, comme ceux-cy nous contentent à ceste heure. Quelles lettres ont ceux-cy, quel privilege particulier, que le cours de nostre imagination s'arreste à ceux-cy, et qu'à eux appartient, pour tout le temps à venir, la possession de nostre creance? Ils ne sont non plus exempts du boute-hors qu'estoient nos anciens[2]. »

Tel est donc le caractère de la philosophie au seizième siècle. Elle s'affranchit à la fois de l'autorité de la théologie scolastique et de celle de l'Aristote averroïste ou autrement déguisé et falsifié. Elle retourne à sa source, et, avant d'essayer d'établir de nouvelles doctrines, elle reprend tous les anciens systèmes de la philosophie hellénique que les Grecs, chassés de Constantinople, avaient ressuscités en Europe. On voit paraître des platoniciens, comme Marsilius Ficinus; des péripatéticiens, comme Pomponatius; des stoïciens, comme Juste Lipse, et bientôt des épicuriens, comme Gassendi. Viendra Descartes qui continuera ce mouvement en le redressant et en lui donnant une direction plus haute et plus uniforme.

Plusieurs esprits libres du seizième siècle, laissant tout à fait de côté les questions métaphysiques, traitèrent la morale avec une indépendance philosophique toute nouvelle. Tel fut, avec Montaigne, que nous étudierons plus loin, Charron, son disciple, son imitateur, et trop souvent son copiste.

Pierre Charron (1541-1603), après une éducation littéraire brillante, étudia le droit civil et le droit canon à Orléans, puis à Bourges, où il reçut le doctorat. De retour à Paris, lieu de sa naissance, il fut reçu avocat au Parlement, et fréquenta très-assidûment le barreau cinq ou six années. Il le quitta ensuite pour s'appliquer à l'étude de la théologie et à la pratique de la chaire. En peu de temps il s'acquit comme prédicateur une célébrité telle, que plusieurs évêques s'empressèrent à l'envi de l'attirer dans leurs diocèses. Il fut successivement théologal de Bazas, d'Acque, de Lectoure, d'Agen, de Cahors et de Condom, et chanoine de l'église de Bordeaux. Dans cette ville il lia une amitié très-étroite avec Montaigne, qui en était maire. Il y publia, en 1594, un ouvrage remarquable par la force du style et la méthode et aux doctrines duquel les catholiques applaudirent pleinement : *Les trois Verités*. Par la première il combat les athées; par la seconde, les païens, les juifs, les mahométans, et, par la troisième, les hérétiques

[1] *Essais*, liv. I. — [2] *Ibid.*, liv. V.

et les schismatiques. Cette apologie de la religion, dont les protestants s'irritèrent, valut à son auteur la dignité de grand vicaire de l'évêque de Cahors, et l'honneur d'être député à l'assemblée générale du clergé, en 1595, et d'en être nommé le premier secrétaire. Il publia, cette même année, la première édition d'un ouvrage dont les principes sont loin d'être aussi orthodoxes, le célèbre *Traité de la sagesse.* C'est un écrit tout philosophique; nulle mention du christianisme. Au sortir des guerres de religion, et après tant d'abus de ce nom sacré, Charron, quoique prêtre, paraît avoir rêvé un idéal d'homme vertueux en dehors de tout dogme. « Ce sont deux choses bien distinctes et qui ont leurs ressorts divers, dit-il, que la pieté et la probité, la religion et la prud'homie, la devotion et la conscience : je les veux toutes deux jointes en celuy que j'instruis icy... mais non pas confuses. » Malheureusement il conduit non-seulement à l'indifférence religieuse, mais au pyrrhonisme dont il adopte les maximes dans toute leur étendue. Il veut « qu'on adhere et se tienne à ce qui semble le plus vraisemblable, plus honneste, plus utile, plus commode : mais que ce soit sans determination, resolution, affirmation aucune, ni condamnation des aultres advis et jugemens contraires, ainsy se trouver toujours prest à recevoir mieux, s'il apparoist. » En conseillant ce doute philosophique, Charron ne croit pas nuire à la croyance religieuse; loin de là il assure qu'il y est au contraire la meilleure introduction; car « pour bien preparer nostre ame à Dieu et l'impression du Saint-Esprit, il la faut vuider, nettoyer, despouiller et mettre à nu de toute opinion, creance, affection, la rendre comme une carte blanche [1]. » C'est à l'avance la *table rase* de Descartes.

La Sorbonne et l'Université, même le Châtelet et le Parlement, s'inquiétèrent de ces principes. Un docteur zélé, mais fougueux à l'excès, le jésuite Garasse, les flétrit dans les termes les moins mesurés. Il le compara à Cardan, le déclara aussi *pernicieux*, aussi *grand ennemi de Jesus-Christ et de l'honnesteté des mœurs*, et également suscité du diable[2]. Ailleurs il dit : « Charron est plus dangereux à la jeunesse et aux hommes du siecle qui ne sont que mediocrement sçavans, que les livres de Theophile et de Lucilio Vanino, d'autant qu'il dit plus de vilainies qu'eux, et les dit avec quelque peu d'honnesteté, c'est-à-dire d'autant plus dangereusement qu'il se tient sur ses gardes, et qu'on lit la *Sagesse* comme un livre devot [3]. »

Plus de ménagements étaient dus à un écrivain sincèrement religieux, et même pieux, qui sut trouver une chaleur assez rare chez lui pour recommander le culte en esprit et en vérité; moraliste des premiers parmi les modernes pour la manière dont il a relevé la dignité de la

[1] *De la Sagesse*, t. II, chap. II, §§ 5, 6.

[2] *Somme théologique*, p. 66-67.

[3] *Apologie contre le prieur Ogier*, p. 261, 262.

vertu, lui a prêté les motifs désintéressés et assigné le noble but qui lui conviennent ; homme enfin dont la vie constamment pure, laborieuse et modeste, était conforme à ses maximes.

Charron, dont madame de Sévigné aimait et recommandait tant la lecture, a joui au commencement du dix-septième siècle d'une réputation de penseur et d'écrivain qui ne s'est pas soutenue au même point. Ses idées ont été bien appréciées par un sérieux auteur de notre temps. « La philosophie de Charron, dit M. de Gérando, a plus d'exactitude que de profondeur ; elle est prudente, mais banale. Les vérités, en lui, se suivent et ne s'engendrent pas ; les matières, dans son ouvrage, sont distribuées plutôt qu'enchaînées ; elles ne forment point une théorie systématique, mais un recueil et surtout un manuel. En achevant Montaigne, ou le régularisant, Charron n'a plus son talent ; en redisant les mêmes choses, il est loin d'y répandre le même charme. La longueur, la monotonie des développements, l'appareil même de l'ordre, fatiguent le lecteur mondain. Aussi Charron est-il aujourd'hui peu lu, est-il généralement oublié dans sa patrie. Les étrangers, moins exigeants pour l'attrait des formes, continuent du moins à en faire l'objet de leurs éloges et de leurs études [1].

On est assez embarrassé pour parler du style de Charron : on ne sait guère si Charron a un style, tant sont nombreux ses plagiats de diction aussi bien que de pensées. Il n'est guère que le copiste de Montaigne. Il a également pillé du Vair, en particulier pour tout ce qu'il dit des passions et des affections. Il n'a vu, nous avoue-t-il, personne « qui les dépeigne plus naïvement et richement que le sieur du Vair, en ses petits livrets moraux. » Il y puise presque aussi largement que dans les *Essais*. Aussi un écrivain du commencement du dix-septième siècle a-t-il pu dire que « Charron, en sa *Sagesse*, n'a été que comme le secrétaire de M. du Vair et de M. de Montaigne, sous lesquels il semble qu'il ait écrit ce qu'ils lui dictaient, tant il a fait peu de scrupule de se servir de leurs inventions et de leurs propres paroles [2]. »

Aristote régnait en dominateur dans toutes les parties de la connaissance humaine, dans la métaphysique, dans la logique, dans la morale, dans l'histoire naturelle. On ne peut aujourd'hui se faire une idée des titres dont on le qualifiait. Ainsi Corneille de la Pierre (Cornelius a Lapide) (1566-1637), célèbre commentateur de l'Écriture sainte, ne sait si Aristote tient plus du jurisconsulte que du prêtre, plus du prêtre que du prophète, plus du prophète que de Dieu ; Aristote a eu la théologie infuse, il a du moins été le précurseur de Jésus-Christ dans les mystères de la nature, comme saint Jean-Baptiste l'a été dans les mystères de la grâce. Pour que l'histoire naturelle prît enfin, comme les autres sciences, un grand élan, il fallut que l'on cessât de se borner à étudier et à commenter Aristote, pour interroger la nature elle-

1 *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, t. I, chap. VIII.

2 *Apologie pour M. de Balzac*, p. 113.

même. C'est ce que surent faire en France, Rondelet, Belon, Palissy, etc., comme à l'étranger, Salviani et Conrad Gessner. Les noms des trois naturalistes français que nous venons de citer méritent un mot dans une histoire de la littérature.

Guillaume Rondelet (1507-1566) professa la médecine avec réputation à Montpellier. Son ardeur pour l'anatomie était extrême; il la poussa jusqu'à faire lui-même l'ouverture du corps d'un de ses enfants. Il porta très-loin l'une des branches principales de la zoologie par son *Histoire des poissons*, publiée d'abord en latin en 1554, puis en français en 1558. « Rondelet et Belon, dit un excellent juge, sont les créateurs de l'ichthyologie. Et ce titre, auquel tous deux ont des droits égaux, n'est pas le seul dont la science doive leur tenir compte. A Rondelet il appartient d'avoir préparé par de justes et ingénieux rapprochements, d'avoir ébauché même, dans son *Histoire des animaux aquatiques*, une classification rationnelle; premier pas vers l'un des progrès les plus importants et alors les plus difficiles de la zoologie [1]. »

Pierre Belon (1517-1564) était aussi un médecin, et appartenait à la Faculté de Paris. « Supérieur à son émule dans la connaissance et l'interprétation des anciens, dit le savant que nous avons déjà cité, Belon est en même temps, dans son époque, l'un des explorateurs les plus actifs du globe dont il va étudier les productions en Allemagne, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Égypte; son retour enrichit la science autant que les efforts réunis de tous ses prédécesseurs, depuis l'antiquité, et de tous ses contemporains. Puis, penseur audacieux dans ses ouvrages, il ose, pour la première fois, à la tête d'un livre ornithologique [2], dresser le squelette d'un oiseau en face de celui de l'homme, et désigner par des signes communs toutes les parties analogues de l'un et de l'autre [3]: pensée d'une immense portée, et qui, dans une époque aussi reculée, assure à Belon l'honneur du premier essai tenté pour la démonstration partielle de l'unité de composition organique. »

Bernard de Palissy (né au commencement du seizième siècle, et mort vers 1589) fut, à sa date, « un des plus grands écrivains de la langue française », a dit un éminent auteur de notre temps [4]. Ce célèbre potier de terre se distingue parmi les naturalistes et tous les érudits de son temps par son caractère observateur et par la hardiesse de sa pensée. « Dans cette époque, dit encore Geoffroy Saint-Hilaire, il n'est guère qu'un seul homme dont on puisse dire qu'il procède de

[1] Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire des règnes organiques*. État de l'histoire naturelle au seizième siècle.

[2] *Histoire de la nature des oiseaux*. Paris, in-fol., 1555.

[3] « Pour faire apparaître, dit Belon, combien l'affinité est grande des uns aux autres. »

[4] Lamartine, *Le Civilisateur*, Ve livrais., p. 250, 1852.

lui-même et qu'il est toujours tourné vers l'avenir, et cet homme de génie n'appartient à l'histoire de notre science que par un seul côté de ses travaux si merveilleusement divers; c'est le premier auteur de la détermination de ces corps organisés fossiles, dans lesquels on ne sut voir si longtemps que de simples jeux de la nature, et dans lesquels il montre enfin les preuves de l'antique submersion des continents ; c'est le père de la géologie, l'un des créateurs de l'agriculture moderne et l'inventeur des *rustiques figulines* : c'est le potier de terre, Bernard Palissy. » Ses ouvrages sont : *Discours admirable de la nature des eaux, des fontaines, des métaux, sels et salines ; des terres, des pierres, du feu et des émaux,* Paris, 1580, in-8°; et un second livre, publié en 1563 ou 1564 sous le titre : « *Recepte véritable par laquelle les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs tresors,* in-4°. Palissy, qui était encore un archéologue distingué, a laissé aussi des études intéressantes sur divers monuments anciens qu'il avait visités dans ses voyages.

L'influence de l'affranchissement philosophique se fait sentir dans les travaux d'histoire comme dans les travaux d'histoire naturelle et dans les œuvres de morale de cette époque.

Outre Pasquier et d'Aubigné, qui seront étudiés dans des notices particulières, l'histoire laborieusement et consciencieusement recherchée dans les sources a d'honorables représentants, au seizième siècle, parmi les historiens proprement dits ou parmi les auteurs de mémoires. Du Haillan et Belleforest les premiers travaillèrent sérieusement sur l'histoire générale de la France.

Bernard de Girard, seigneur DU HAILLAN (1535-1610), essaya d'abord de la poésie, fit quelques traductions, puis se consacra à l'histoire. Il obtint de Charles IX (1571) le titre d'historiographe de France en récompense de son premier ouvrage, *l'Estat et succès des affaires de France,* où il eut le mérite de réfuter solidement plusieurs erreurs accréditées, « comme la veneue de Pharamond en Gaule, l'institution de la loy salique qu'on luy attribue, la creation des pairs de France attribuée à Charlemaigne, et aultres poincts particuliers [1]. » En 1576, il publia une *Histoire de France* qui s'étendait jusqu'à la mort de Charles VII. Henri III, à qui elle était dédiée, le combla d'honneurs et de solides gratifications qu'il était loin de dédaigner. Il en donna, en 1584, une nouvelle édition avec des augmentations et corrections nombreuses.

Du Haillan, à qui on reproche une extrême vanité, était très-fier d'avoir le premier composé en langue française un corps d'histoire de France. « J'ay faict chose, dit-il, qui n'a encore esté faicte par aultre, ny veue de nos François, et ay donné aux François une robe dont ils n'avoient encore esté parés [2]. » Il ajoute, en dédiant à Henri III, en 1580, son ouvrage de l'*Estat et succès des affaires de France* : « Je suis, Sire,

[1] Du Haillan, Épître dédicatoire de son *Histoire de France*, édit. de 1584.
[2] *Ibid.*

le premier d'entre les François qui ay faict l'Histoire de France, et qui ay par beaucoup d'escrits monstré la grandeur et l'honneur de nos rois; car auparavant il n'y avoit que de vieux fatras de chroniques qui en parlassent. »

Passons-lui sa suffisance; il est certainement « louable, comme le reconnaît Sorel, d'avoir le premier entrepris de mettre notre histoire en une belle et agréable forme, de quoi il s'est acquitté selon les connoissances qu'on avoit de son temps [1]. » Il mit de la conscience à son œuvre. Il ne recula ni devant la peine ni devant les dépenses pour le « recouvrement des livres, titres, memoires, enchartemens et autres monumens qu'il lui a convenu avoir pour le bastiment d'un si grand ouvrage. Ne s'estant voulu fier à nos histoires et chroniques, il a tiré des cours estrangeres et des registres des cours de parlemens, des chambres des comptes, des chartes des eglises et de quelques livres qui lui ont esté prestés par quelques siens amis, ce qu'il cognoissoit pouvoir servir à sa matiere [2]. »

La nouveauté de l'œuvre en rendit le succès très-grand et très-rapide. Les éditions se multiplièrent promptement en France et à l'étranger. L'*Histoire de France* « courut le monde, et les estrangers lui firent parler leur langue [3]. » Elle fut même traduite en latin. Elle était digne de ce succès par les mérites sérieux auxquels de grands écrivains même de nos jours ont rendu hommage. « Du Haillan sait beaucoup, et des choses curieuses; il a de la fougue, » dit Chateaubriand [4].

Du Haillan se piquait fort d'indépendance et de liberté. Dans l'*Épître dédicatoire* de son *Histoire de France*, il dit : « Je n'ay point voulu faire le flatteur ni le courtisan, mais l'historien et dire la verité, et n'ai fait ce que font les peintres flatteurs qui peignent le visage d'un homme ou d'une femme : si d'aventure il s'y trouve quelque imperfection ou quelque chose de laid, la laissent du tout, ou la peignent flatteusement. Mais j'ay voulu peindre les traits les plus difformes ainsi que les plus beaux, et parler hardiment et librement de tout. » Il nous apprend lui-même que plusieurs trouvèrent mauvaise sa liberté de langage. Ce ne fut pas toujours sans raison. On lui a particulièrement reproché le peu de ménagement avec lequel il parle des papes, des évêques et des maisons les plus illustres. Croyons que bien réellement, « son seul but a été la vérité qui est l'œil de l'histoire [5], » mais déclarons net, qu'en même temps qu'il a dissipé des erreurs il a propagé des calomnies.

François BELLEFOREST (1530-1583) poussa plus loin que du Haillan l'histoire de France. Il donna les *Annales ou l'Histoire générale de*

[1] *Bibliothèque française*, p. 373, 374.
[2] Épître dédicatoire de l'*Histoire de France*.
[3] Préface de 1580.
[4] *Études historiques*, Préface.
[5] Épître dédicatoire de l'*Histoire de France*, édit. de 1581.

France, qui s'étend jusqu'en 1574, et que Gabriel Chapuis, laborieux compilateur et mauvais écrivain, continua jusqu'en 1590. Cet auteur, dont la fécondité faisait dire qu'il avait des moules à faire des livres, a produit encore de nombreux ouvrages historiques, comme l'*Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, in-fol.; les *Histoires tragiques*, 7 vol. in-16; les *Histoires prodigieuses*, 7 vol. in-16. Mais toutes ces compositions sont d'un style illisible. Elles peuvent cependant être consultées avec fruit. Un brillant écrivain de nos jours, qui a pendant des années remué tous les vieux livres sur l'histoire de France comme un érudit de profession, Chateaubriand, a ainsi parlé de l'auteur des *Annales* : « Belleforest est diffus, mais sa compilation des anciennes chroniques met sur la voie de plusieurs raretés [1]. » Du Haillan le critiqua dans une de ses préfaces : « Je ne suis pas de ces hardis et ignorants écrivains qui enfantent tous les jours des livres et qui en font *de grosses forêts* [2]. »

La Popelinière (1540-1608) embrassa un espace beaucoup moins étendu. Il publia en 1581 une *Histoire de France* depuis 1550 jusqu'en 1577, en 6 vol. in-folio. Il fut d'abord calviniste, et porta les armes pour sa cause. Il abjura en 1608. D'Aubigné reproche à son histoire des défauts considérables. Ainsi il le blâme de consacrer un livre entier au siége d'une abbaye par deux compagnies, tandis qu'il oublie de faire mention d'une bataille comme celle de Marignan. Des « narrations sont reprises par trois fois, et il fait mourir un prince plus d'un coup et en divers lieux. » Surtout il l'accuse d'avoir prévariqué contre les intérêts protestants. Cependant, après ces critiques, il reconnaît que, depuis du Haillan, deux hommes seulement ont mérité le nom d'historiens, la Popelinière et de Thou. Il le loue d'avoir sacrifié, avec les bienfaits de la reine mère, « son patrimoine entier, qui n'étoit pas méprisable, » pour faire des recherches de tous côtés. « Son labeur est sans pareil, son langage bien françois, qui sent ensemble l'homme de lettres et l'homme de guerre, comme il s'est signalé et montré tel en trois actions dignes de lumière. Il estoit de grande lecture, l'abondance de laquelle l'a porté à trop de conference des choses anciennes aux presentes, ce que plusieurs desirent seulement en une leçon publique [3]. »

Théodore de Bèze (1519-1605), cet admirateur fanatique de Calvin, odieux pour avoir, sinon personnellement provoqué, au moins approuvé et essayé de justifier et de faire regarder comme une action inspirée l'assassinat du duc de Guise ; odieux pour avoir, dans plusieurs occasions, excité les protestants de France à prendre les armes, et avoir été ainsi la trompette de nos guerres civiles, Théodore de Bèze fut un écrivain élégant et un littérateur très-savant. Son *Histoire ecclésiastique* a des mérites de style et de composition, mais il n'y avait pas là,

[1] *Études historiques*, Préface, p. XXXVI.

[2] Allusion au nom de Belleforest.

[3] D'Aubigné, *Histoire universelle*, Préface de la première édition.

non plus que dans aucun écrit ni aucune action de ce sectaire, de quoi l'appeler le phénix de son siècle.

Un autre ouvrage historique de Bèze, curieux à consulter, c'est sa *Vie de Calvin*, en latin et en français, dont l'édition de 1565, suivant Bayle, est beaucoup plus ample et plus exacte que la première, et présente « plusieurs nouveaux faits, et quelques autres mieux développés, avec les circonstances du temps beaucoup mieux marquées [1]. »

Le président FAUCHET (1529-1601), dans des travaux analogues aux *Recherches* de Pasquier, mais beaucoup plus circonscrits, fournit de précieux renseignements sur la ville de Paris, sur l'*Origine et les dignités des magistrats de France*, sur l'*Origine des chevaliers, armoiries et hérauts*.

Pierre MATTHIEU embrassa, dans ses travaux sur l'histoire de France, l'époque qui s'étend de Louis XI à Louis XIII. Il était né en 1563 à Pesmes, dans la Franche-Comté. Ses études furent soignées et ses progrès rapides. Avant l'âge de quinze ans il possédait le latin, le grec et l'hébreu. A vingt ans il était principal du collége de Vercel, bourg de sa province. Il se rendit ensuite à Valence pour y étudier le droit ; il y reçut, en 1586, le bonnet de docteur, et vint exercer la profession d'avocat à Lyon. Il se déclara hautement, dans cette ville, pour la Ligue, et se montra chaud partisan des Guises. Lyon s'étant soumis, en 1593, à l'autorité royale, il fut l'un des députés envoyés à Paris, pour présenter à Henri IV l'hommage de la fidélité des habitants.

Le Béarnais, sur la recommandation du président Jeannin, appela auprès de lui, pour le charger d'écrire son histoire, Pierre Matthieu, qui remplaça du Haillan dans les fonctions d'historiographe de France. Le roi lui recommanda de parler avec une entière franchise, de n'user envers lui d'aucune complaisance et de ne voir que la vérité. Dans ses moments de loisir, il l'instruisit de diverses particularités de sa vie et de son règne. Mais l'historien ne sut pas observer l'impartialité à laquelle il était convié. Trop souvent il pousse son admiration un peu suspecte jusqu'à l'adulation.

Après la mort de Henri IV, Matthieu fut également attaché à Louis XIII, et en reçut les mêmes témoignages de faveur qu'il avait éprouvés de la part de son père. En qualité d'historiographe, il suivit ce prince au siége de Montauban ; il y fut attaqué de la fièvre d'armée, et mourut à Toulouse le 12 octobre 1621, à l'âge de cinquante-huit ans.

Les ouvrages historiques de Pierre Matthieu sont : *Histoire des choses mémorables arrivées sous le règne de Henri le Grand*, 1624 ; *Histoire de la mort déplorable de Henri le Grand*, 1611 ; *Histoire de Louis XI*, 1610 ; *Histoire de France sous François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII*, 1631, publiée par les soins de son fils.

[1] Bayle, *Dict. hist.*, art. CALVIN.

Cet écrivain fécond s'abandonne trop à sa facilité. Son style est souvent bas et rampant, ou gâté par l'affectation. « Le grand défaut de Matthieu, dit Feller, est d'affecter, dans le récit de l'histoire moderne, une grande connaissance de l'histoire ancienne. Il en rappelle mille traits qui ne font rien à son sujet, et dont l'entassement me de la confusion et de l'obscurité dans la narration. »

De bons juges ont fait peu de cas du style de Pierre Matthieu : ainsi, selon Anquetil, « en rendant justice à Matthieu pour son impartialité et sa candeur, il faut avouer aussi que peu d'auteurs sont aussi dénués de grâce, de force et d'élévation [1]. » Sainte-Beuve, Mérimée le trouvent médiocre. Tout en vantant, chez Pierre Matthieu, l'amour de la patrie, l'expression la plus vive des sentiments nationaux, l'accent français le plus prononcé, Poirson, l'historien du règne de Henri IV, trouve que « sa narration est partout dépourvue de chaleur, d'éclat et de vie. » Le comparant avec son contemporain le Grain, il ajoute : « Leur style est incorrect, lâche, déparé par des locutions familières et triviales; le sentiment de la gravité et de la dignité de l'histoire n'existe pas chez eux, quoiqu'il soit déjà né en France [2]. »

Au seizième siècle, plusieurs écrivains français ou résidant en France ont écrit en latin l'histoire de notre pays, comme Paul Emili et J. A. de Thou. Ils méritent d'être mentionnés pour les progrès qu'ils firent faire à notre histoire.

Paul Emili (mort en 1529) était de Vérone, et fut attiré en France, à cause de sa réputation, par le cardinal de Bourbon, sous le règne de Louis XII qui l'avait fait venir à grands frais d'Italie. Il publia, en 1544, une *Histoire de France* en dix livres, commençant à Pharamond et finissant à la cinquième année de Charles VIII, en 1488. Malgré son style souvent embarrassé et souvent obscur à force de laconisme, malgré la surabondance de harangues qui surcharge un abrégé assez décharné, malgré surtout son extrême crédulité et sa prévention pour les Italiens, son travail est très-estimable, parce que ce fut comme un premier débrouillement et un premier défrichement de nos annales. Juste Lipse, séduit surtout par la pureté du style, en fait un pompeux éloge. Brantôme vantait « ce grand historiographe Paule Æmille, qui a si bien escrit nostre histoire de France [3]. » Il faut avouer qu'il n'a guère donné qu'une paraphrase de l'ouvrage latin de Robert Gaguin (né dans la première partie du seizième siècle, en 1501), le véritable auteur de la première histoire de France.

J. A. de Thou (1553-1617) était un homme d'une tout autre portée. « La France, dit un de ses rivaux en histoire, n'a jamais produit un

[1] *L'Esprit de la Ligue*, Observations sur les ouvrages cités, XLVIII.

[2] Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. II.

[3] *Discours sur les duels.*

esprit puissant comme celuy-là, pour opposer aux estrangers et surtout aux Allemands nous reprochant qu'il sort bien des François quelque chose subtile et delicate, mais jamais d'œuvre où il paroisse force pour supporter un labeur, équanimité pour estre pareil à soy-mesme, ny un puissant et solide jugement. Toutes ces choses sont tellement accomplies en cet auteur sans pareil, que nous requerons maintenant en eux ce qu'eux autrefois en nous. En luy vous trouverez un soin encore plus general qu'en Sleidan, les agreables recherches de Guichardin et les merveilleuses lumieres de Machiavel; vous trouverez qu'il a mis le nez aux conseils plus avant que les sieurs du Belai [1] et de Comine, lesquels je nomme tous pour les perles de nostre aage [2]. » De Thou est digne de ces éloges par les mérites essentiels et nombreux qui recommandent son *Histoire universelle* en 138 livres (depuis 1545 jusqu'en 1607). Il y parle avec une égale profondeur de la guerre et des lettres. Les catholiques lui ont généralement reproché de s'exprimer avec partialité au sujet des papes, du clergé, de la maison de Guise, et de montrer trop de disposition à adoucir les fautes des huguenots comme à faire valoir les vertus et les talents de cette secte. Son orthodoxie a été soupçonnée, et son histoire condamnée à Rome par un décret du 9 novembre 1609.

De Thou, dans son *Histoire*, a donné une très-large part à la littérature; on lui a même reproché de l'avoir faite excessive. « Plusieurs, dit d'Aubigné, ont pour desagreable la trop ennuyeuse recherche des hommes de lettres de son temps; les capitaines se plaignent d'y estre mal partagés; qu'il ne falloit rendre cet honneur qu'aux Scaliger, aux Turnebe et à gens de telle marque, et non à une autre classe de plus obscure condition [3]. »

Le seizième siècle fut plus fécond encore en auteurs de mémoires qu'en historiens. Nous ne pouvons entreprendre de les faire connaître, ni même de les nommer tous. Nous donnons, dans notre ouvrage, comme modèle du genre, Marguerite de Valois, femme de Henri IV : nous devons nous borner ici à de très-succincts détails sur quelques autres auteurs fort estimables, comme les frères du Bellay, Boyvin du Villars, Cheverny, Jean de Mergey.

Les frères du Bellay-Langey (Martin et Guillaume), joignant les talents de la littérature à ceux de la guerre et de la diplomatie, laissèrent des mémoires encore très-estimés. On reproche principalement à ceux de Guillaume d'être une apologie continuelle de François Ier et une satire de Charles-Quint; et à ceux de Martin, d'être fatigants par la longueur des descriptions des batailles et des siéges où l'auteur s'est trouvé. Un auteur judicieux du dix-huitième siècle a jugé sévère-

[1] Guillaume et Martin du Bellay.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, Préface de la première édition.

[3] *Ibid.*

ment les uns et les autres. « Tout ce qui s'est fait sous le règne de plus grand, dit-il, y a un petit air comme écrasé; les détails les moins intéressants même y sont prodigués à l'excès ; on y suit avec autant de soin la marche d'un corps de cinquante hommes que celle d'une armée entière. Quoiqu'en général les événements de ce temps soient sagement présentés et bien développés, le total de l'ouvrage est froid, parce que la liaison et le rapport des faits entre eux n'y sont aucunement sensibles. Mais le plus grand défaut de tous, c'est que le caractère du siècle y manque totalement, et que vous n'y distinguerez pas les mœurs de ce temps-là des mœurs du nôtre [1]. »

Les illustres frères du Bellay ont auprès de la postérité un autre titre que leurs ouvrages; c'est à eux que revient surtout l'honneur d'avoir excité François Ier à attirer autour de lui tous les savants et les beaux esprits de son temps.

Guillaume du Bellay mourut en 1543, et Martin en 1559.

Boyvin du Villars (mort au commencement du dix-septième siècle), touchant lequel on possède très-peu de renseignements, a laissé des mémoires « sur les guerres desmeslées tant en Piemont qu'au Montferrat et duché de Milan, par Charles de Cossé, comte de Brissac, mareschal de France et lieutenant general pour le roy Henry II delà les monts. » Ils sont précieux pour leur sincérité et pour le nombre de faits précis et importants, nulle part ailleurs relatés, qu'on y trouve, en particulier concernant le fameux maréchal de Brissac dont il était secrétaire, qu'il ne quitta point pendant son occupation du Piémont, et sur lequel sans lui on n'aurait que des notions vagues et incertaines. Du Villars a recueilli les documents les plus exacts et les plus complets sur ses campagnes et sur son administration. Si, dans la crainte d'être obscur, il rapporte des détails trop minutieux, s'il cite textuellement trop de pièces officielles, on lui sait gré d'en avoir conservé de précieuses qu'on ne trouve pas ailleurs et auxquelles il a ajouté d'utiles éclaircissements. Son style est original, expressif, et rappelle celui de Montluc. Quelques-uns ne le trouvaient pas assez poli et lui reprochaient de la dureté. Voyez comment il leur répond :

« J'ay appris que je ne sçais quelles gens plus enflés de caquet que d'erudition, disent que mon langage est si rude, qu'il n'a rien de cette elegance, ni de cette delicatesse qui doit estre familiere à ceux qui se veulent mesler de traiter d'histoires. A quoy je leur respondray que, si je voulois parler de l'amour et non de guerre, je me feusse efforcé d'emprunter de leur boutique du sucre ou du miel, pour le rendre plus gracieux et plus delicat qu'il n'est pas ; mais qu'en traitant et d'armes et de combats, il estoit plus à propos que mon langage sentist le canon et le soldat barbouillé et mal peigné que le dameret passefillonné. Et puis, il faut que je confesse que la nature m'a esté si avare de ses graces, que mon esprit en est demeuré si grossier qu'il ne sçauroit donner à me escripts toutes

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*. Mars 1754.

ces polissures ni ces allechemens convenables à la mignardise des dames, mais non jamais aux braves cavaliers qui ne cherchent que la gloire et instruction des armes[1]. »

Comme Boyvin du Villars, Philippe Hurault, comte de Cheverny (1528-1599), est recommandable par le mérite de l'exactitude et de la sincérité ; mais on regrette que ce magistrat se soit trop appliqué à mettre dans la rédaction de ses *Mémoires* la même réserve que dans sa conduite, et qu'en se faisant écrivain, il ait trop pris de soin de ne blesser personne, comme, étant ministre, il voulut ménager tout le monde. Cet esprit méticuleux lui fait éviter de s'expliquer sur certains faits, lui en fait dissimuler et étouffer d'autres. Cependant, comme il était initié à tous les mystères de la politique, qu'il a poussé ses mémoires jusqu'en juillet 1599, quelques jours seulement avant sa mort, et que, sans avoir fait toutes les révélations qu'il aurait pu et dû faire, il en a, comme malgré lui, laissé échapper un certain nombre, il doit être lu par tous ceux qui veulent connaître bien cette époque si féconde en événements, et où la scène fut occupée par tant de caractères fortement trempés. Un des fils de Cheverny, Philippe Hurault, abbé de Pontlevoy, évêque de Chartres (1579-1620), continua ses *Mémoires* jusqu'en 1601. Les mémoires du père étaient déjà beaucoup trop prodigues de détails domestiques ; ceux du fils le sont encore bien davantage, et, en les publiant de nos jours, on a dû considérablement élaguer.

Après ces auteurs de mémoires dont la liste pourrait être tellement augmentée, Jean de Mergey mérite d'être cité pour son *Discours sur quelques evenemens du temps*, récit spirituel d'un vieux capitaine indifférent pour tous les partis religieux et politiques, qui avoue n'être *ni historien ni rhetoricien*, mais seulement *un pauvre gentilhomme champenois qui n'a jamais fait grande despense au college, encore qu'il ait toujours aimé la lecture des livres.*

Le seizième siècle, surtout dans sa seconde moitié si agitée, où tout fut mis en question, constitution de l'État comme religion, a produit beaucoup d'ouvrages politiques, qui viennent naturellement après les travaux historiques. Il en est un d'abord sur lequel nous donnerons des détails un peu étendus à cause de sa célébrité plus encore que de sa valeur, c'est la *Servitude volontaire* de la Boétie.

Étienne de la Boétie (1530-1563), « ayant esté surpris de sa destinée en la fleur de son aage, et dans le train d'une tres-heureuse et tres-vigoureuse santé, n'avoit pensé à rien moins qu'à mettre au jour des ouvrages qui deussent tesmoigner à la posterité quel il estoit en cela[2]. » Montaigne, « héritier de sa librairie[3] » (de sa bibliothèque), recueil-

[1] *Mémoires de Boyvin du Villars*, Au lecteur.
[2] *Lettre* de Montaigne *à M. de Foix.*
[3] *Avertissement* de Montaigne *au lecteur.*

lit heureusement tout ce qu'il trouva d'entier parmi ses brouillards (ses brouillons) et papiers espars çà et là, le jouet du vent et de ses estudes.»

Laissant de côté la traduction des *Économiques* d'Aristote, de la *Ménagerie* de Xénophon, etc., nous ne parlerons que du livre célèbre où la Boétie s'attache à prouver que tous les tyrans seraient également sans force si le peuple ne les secondait pas, que l'intérêt de tous s'unissant *contre un*, la puissance de tous s'alliant *contre un*, cet *un* perdrait, par son isolement, le pouvoir de mal faire.

L'historien de Thou dit que l'*Anthenoticon* (le *Contre un*) fut pris par ceux qui le publièrent en un sens tout à fait contraire à celui que son sage et savant auteur avait eu en le composant. De même Montaigne repousse bien loin l'idée que son ami fût un ennemi de la monarchie, et affirme que jamais aucun citoyen ne fut plus soumis aux lois et plus *ennemi des nouvelletés* qui troublent les États. Selon quelques écrivains de nos jours, qui s'appuient de ce passage de la *Servitude volontaire*: « Donc celui-là (Lycurgue), avec ses lois et sa police, nourrit et prit si bien les Lacédémoniens, que chacun d'eux eust eu plus cher de mourir mille morts, que de recognoistre autre seigneur que la loy et le roy [1]; » *la loi et le roi*, c'est-à-dire la monarchie tempérée par les lois, tel eût été l'idéal de la Boétie. Cependant Montaigne même avoue que son ami *eût mieux aimé être à Venise qu'à Sarlat, et avec raison.* Plein des souvenirs classiques, le nom de république résonnait d'une manière magique à son oreille, et le prestige agissait avec assez de force pour l'empêcher de voir qu'il y avait bien plus de liberté réelle dans une monarchie que dans l'oligarchie tyrannique des doges. Au milieu de ses déclamations violemment rhétoriciennes contre les tyrans, à peine si la prudence lui fait faire, dans une phrase incidente, une réserve embarrassée en faveur des rois de France. Évidemment, sans avoir, dans son républicanisme beaucoup trop littéraire, de système de gouvernement bien arrêté, il vise dans tout son discours à la destruction de l'unité monarchique. Il expose ainsi son dessein :

« Si, dit-il, ne veux-je pas pour ceste heure debattre cette question tant pourmenée, à sçavoir si les autres façons de republiques sont meilleures que la monarchie. A quoi si je voulois venir, encore voudrois-je savoir, avant que mettre en doute quel rang la monarchie doit avoir entre les republiques, si elle y en doit avoir aucun ; pour ce qu'il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public en ce gouvernement, où tout est à un. Pour ce coup je ne voudrois sinon entendre s'il est possible, et comme il se peut faire que tant d'hommes, tant de villes, tant de nations, endurent quelquefois un tyran seul, qui n'a puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon de tant qu'ils ont vouloir de l'endurer, qui ne scauroit leur faire mal aucun sinon lorsqu'ils aiment mieux le souffrir que lui contredire. Grande chose, certes, et toutefois

[1] *Servit. volont.*, édit. L. Feugère, p. 37.

si commune qu'il s'en faut d'autant plus douloir et moins esbahir, de voir un million de millions d'hommes servir miserablement, ayant le col sous joug, non pas contraints par une plus grande force, mais aucunement (ce semble) enchantés et charmés par le seul nom d'Un, duquel ils ne doivent ni craindre la puissance puisqu'il est seul, ni aimer les qualités, puisqu'il est en leur endroit inhumain et sauvage. »

La Boétie, dans tout *Le contre un*, se montre grand partisan de l'égalité native des hommes, d'où il tire la conséquence qu'aucun homme ne doit être maître d'un autre.

« Certes, s'il y a rien de clair et d'apparent dans la nature, et en quoy il ne soit pas permis de faire l'aveugle, c'est cela, que Nature, le ministre de Dieu et gouvernante des hommes, nous a tous faicts de mesme forme comme il me semble, à mesme moule afin de nous entre-cognoistre tous pour compaignons ou plus tost freres. Et si, faisant les partages des presens qu'elle nous donnoit, elle a faict quelques avantaiges de son bien, soit au corps ou à l'esprit, aux uns plus qu'aux autres : si n'a elle pourtant entendu nous mettre en ce monde, comme dans un champ clos, et n'a pas envoyé icy-bas les plus advisez, comme des brigands armez dans une forest, pour y gourmander les plus foibles. Mais plus tost fault il croire que, faisant ainsi aux uns les parts plus grandes, et aux autres plus petites, elle vouloit faire place à la fraternelle affection, à fin qu'elle eust où s'employer, ayans les uns puissance de donner ayde et les aultres besoin d'en recevoir. Puis donc que ceste bonne mere nous a donné à tous toute la terre pour demeure, nous a tous logez aulcunement en une mesme maison, nous a tous figurez en mesme paste, afin que chacun se peust mirer et quasi recognoistre l'un dans l'autre : si elle nous a à tous en commun donné ce grand present de la voix et de la parole, pour nous acointer et fraterniser d'advantage, et faire, par la commune et mutuelle declaration de nos pensées, une communion de nos volontez : et si elle a tasché par tous moyens de serrer et estreindre plus fort le nœud de nostre alliance et societé; si elle a montré en toutes choses qu'elle ne vouloit tant nous faire tous unis que tous uns, il ne fault pas faire doubte que nous ne soyons tous naturellement libres, puis que nous sommes tous compaignons : et ne peut tomber en l'entendement de personne que nature ait mis aulcun en servitude, nous ayant tous mis en compaignie. »

C'est bien là, s'il en fut, du républicanisme. C'est bien aussi l'esprit républicain, l'esprit des Harmodius, des Aristogiton ou des Gracques qui anime cet appel à l'affranchissement :

« Celuy qui vous maistrise tant, n'a que deux yeulx, n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a aultre chose que ce qu'a le moindre homme du grand nombre infiny de vos villes : sinon qu'il a plus que vous tous, c'est l'avantage que vous luy faictes pour vous destruire. D'où a il prins tant d'yeux ? d'où vous espie il, si vous ne les luy donnez ? Comment a il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous ? Les pieds dont il foule vos citez, d'où les a il, s'ils ne sont des vostres ? Comme a il aulcun pouvoir sur vous, que par vous autres mesmes ? Comment vous oseroit-il courir sus, s'il n'avoit intelligence avec vous ? Que vous pourroit-il faire, si vous n'estiez recelleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tuë, et traistres de vous-mesmes ? Vous semez

vos fruicts, afin qu'il en fasse le degast; vous meublez et remplissez vos maisons, pour fournir à ses voleries; vous nourrissez vos filles, afin qu'il ait dequoy saouler sa luxure; vous nourrissez vos enfans, afin qu'il les meine, pour le mieux qu'il leur face, en ses guerres, qu'il les meine à la boucherie, qu'il les face les ministres de ses convoitises, les executeurs de ses vengeances; vous rompez à la peine vos personnes, afin qu'il se puisse mignarder en ses delices, et se veautrer dans les sales et vilains plaisirs; vous vous affoiblissez, afin de le faire plus fort et roide à vous tenir plus courte la bride! Et, de tant d'indignitez que les bestes mesmes ou ne sentiroyent point ou n'endureroyent point, vous pouvez vous en delivrer, si vous essayez non pas de vous en delivrer, mais seulement de le vouloir faire. Soyez resoleus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ny le bransliez, mais seulement ne le sousteniez plus; et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a desrobbé la base, de son poids mesme fondre en bas et se rompre. »

Les protestants extrêmes, portés à la république, tâchèrent, dès la publication de la *Servitude volontaire*, d'en tirer bon parti. Montaigne, dont la circonspection politique était si grande, en vint presque à regretter de l'avoir mise au jour. Il ne voulut pas du moins contribuer à la répandre davantage, et renonça au dessein qu'il avait eu d'abord de l'insérer dans ses *Essais*. « Parce que, dit-il, j'ai trouvé que cet ouvrage a esté depuis mis en lumiere par ceux qui cherchent à troubler et changer l'estat de notre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, et qu'ils l'ont meslé à d'autres escrits de leur farine, je me suis desdit de le loger ici [1]. » Les partis radicaux ont également, de nos jours, fait une de leurs autorités d'Étienne de la Boétie.

On a généralement, croyons-nous, pris trop au sérieux un ouvrage qui fut la production d'un adolescent et une sorte d'exercice de rhétorique. Montaigne nous apprend que la Boétie était à la fleur de sa jeunesse quand il écrivit ce discours, « n'ayant pas atteint le dix-huitième an de son âge [2]. » Ailleurs il dit : « Mais voyons un parleur dans ce garçon de seize ans. » Enfin il déclare que « ce subject fut traicté par luy en son enfance par maniere d'execution seulement. » On s'aperçoit de l'extrême jeunesse de l'auteur. Montaigne juge le discours *De la servitude volontaire*, « gentil et plein au possible » : *plein au possible* dit beaucoup pour un ouvrage qui renferme tant de lieux communs que relève seule la chaleur de l'expression.

La Boétie ne se proposa jamais d'être un écrivain. Montaigne nous apprend « qu'à peine au bout de chaque an mettoit-il une fois la main à la plume [3]. » « A mesure, dit-il encore, que chaque saillie lui venoit à la teste, il s'en deschargeoit sur le premier papier qui lui tomboit en main, sans aultre soin de le conserver. Du fruict mesme de ses estudes, il n'avoit encore jamais pensé d'en laisser nul tesmoignaige à la pos-

[1] *Essais*, I, 27.
[2] *Lettre à M. de Foix.*
[3] *Avertissement* de Montaigne *au lecteur.*

terité, et il ne nous en est demeuré que ce que, par maniere de passetemps, il escrivoit autrefois [1]. »

Si nous en croyons le témoignage enthousiaste de Montaigne, la Boétie était capable de produire de bien autres œuvres que ce qu'il a laissé. A l'entendre, c'était le plus grand homme de son siècle, ou du moins à peine si aucun homme de son époque lui était comparable. « La posterité le croira, si bon lui semble, dit-il, mais je lui jure, sur tout ce que j'ay de conscience, l'avoir sceu et veu tel, tout consideré, qu'à peine, par souhait et imagination, pouvois-je monter au delà, tant s'en faut que je lui donne beaucoup de compaignons [2]. » Ailleurs, il s'indigne que « M. Estienne de la Boétie, l'un des plus propres et necessaires hommes aux premieres charges de la France, ait, tout le long de sa vie, croupy, mesprisé, ès cendres de son foyer domestique, au grand interest de nostre bien commun ; car quant au sien particulier, ajoute-t-il, il estoit si abondamment garny des biens et des tresors qui defient la fortune, que jamais homme n'a vecu plus satisfaict ny plus content. Je scais bien qu'il estoit eslevé aux dignités de son quartier qu'on estime des grandes ; et scais davantage que jamais homme n'y apporta plus de suffisance, et que, dès l'aage de trente-deux ans qu'il mourut, il avoit acquis plus de vraie reputation en ce rang-là, que nul aultre avant lui. Mais tant y a que ce n'est pas raison de laisser en l'estat de soldat un digne capitaine, ny d'employer aux charges moyennes ceux qui feroient bien encore les premieres [3]. »

Le président de Thou s'était fait aussi la plus haute idée d'Étienne de la Boétie. « Il avoit, dit-il, un esprit admirable, une érudition vaste et profonde. et une facilité merveilleuse de parler et d'écrire. Il s'appliqua surtout à la morale et à la politique. Doué d'une prudence rare et au-dessus de son âge, il auroit été capable des plus grandes affaires s'il n'eût pas vécu éloigné de la cour, et si une mort prematurée n'eût pas empesché le public de recueillir les fruits d'un si sublime génie. Nous sommes redevables à Michel de Montaigne, son estimable ami, de ce qu'il n'est pas entièrement mort ; il a recueilli et publié plusieurs de ses ouvrages, qui font voir la délicatesse, l'élégance et l'étonnante sublimité de ce jeune auteur [4]. »

Quelque chose des principes de la Boétie se retrouve chez Jean BODIN (1530-1596), auteur des *six livres de la République*, imprimée à Paris, en 1576, in-fol., et mise en latin par lui-même. Ce traité fut enseigné publiquement en Angleterre, dans l'université de Cambridge, et toute l'Europe retentit bientôt de sa renommée. L'auteur se demande quel est le but des sociétés, et répond que ce but est le même que celui des existences individuelles, « s'exercer en la contemplation des choses naturelles,

[1] *Lettre à l'Hospital.*
[2] *Lettre à M. de Mesmes.*
[3] *Lettre à l'Hospital.*
[4] *Hist. univers.* de J. A. de Thou, liv. XXV.

humaines et divines, en rapportant la louange du tout au grand prince de nature. » (Liv. I, c. i.) Bodin, dont l'érudition était immense, mais confuse, appuie ses principes d'exemples tirés des histoires de tous les peuples. Malgré toutes les erreurs dont il est rempli, et qui ont donné lieu à des réfutations comme celles de Coret, de Michel de la Serre, d'Augier, de Ferrier, du père Possevin, ce livre a fourni beaucoup d'idées à l'*Esprit des lois* de Montesquieu.

Bodin favorisait ouvertement les huguenots ; mais au fond il était, ce semble, également indifférent au protestantisme, au catholicisme et à toute espèce de religion positive.

François de LA NOUE (1531-1591), surnommé Bras-de-Fer, parce qu'ayant été obligé de se faire couper le bras, on lui en fit un de fer, dont il se servait très-bien pour manier la bride de son cheval, a laissé des *Discours politiques et militaires*, composés dans les prisons du château de Limbourg, où il fut enfermé en 1580, et demeura cinq ans : il avait été fait prisonnier par les troupes espagnoles qu'il combattait à la tête des protestants des Pays-Bas. Guerrier du premier ordre, il mérite encore de compter parmi les prosateurs éloquents du seizième siècle. Il y a dans ses écrits de la science, de la verve et de la sensibilité.

On possède d'un autre protestant célèbre, de DU PLESSIS-MORNAY (1549-1623), des écrits politiques, des manifestes désignés à l'époque où ils parurent sous le nom de *Mémoires et Discours*, et de plus une ample correspondance politique et diplomatique, qui s'étend du 15 novembre 1579 au 31 octobre 1623. Savant et laborieux, du Plessis ne faisait trêve à ses immenses travaux que pour prendre l'épée. Il fut le conseiller de Henri IV depuis 1576 ; mais, obstiné et violent huguenot, il tomba dans la disgrâce de son maître devenu catholique, qui continuait à l'employer dans plusieurs affaires d'une haute importance, quand il eut publié, au mois de juillet 1598, son *Traité de l'institution de l'Eucharistie*, où il traitait le pape d'antechrist, et où il commettait de nombreuses falsifications et altérations de textes dont le convainquit Duperron, en présence du roi et de la cour, à la conférence de Fontainebleau, le 4 mai 1600. Mornay était appelé le *Pape des huguenots*. Ce titre lui était assez justement donné, car il représente excellemment par ses luttes et par son action constamment militante avec la plume et avec l'épée, le parti protestant qui voulait former un État dans l'État et contre l'État.

On le voit, le seizième siècle produisit un assez grand nombre de travaux historiques et politiques sérieux. Plusieurs même, par la forme comme par le fond, annonçaient les chefs-d'œuvre. L'éloquence, soit dans la chaire, soit au barreau, demeura généralement inférieure.

L'éloquence de la chaire fut très-lente à se former, en France comme dans les principaux pays de l'Europe. Au seizième siècle, elle était encore dégradée par des abus dont Érasme a dépeint malicieusement

quelques-uns dans son *Éloge de la Folie*. Le satirique écrivain avait bien, en particulier, quelque raison de rire des contes que certains prédicateurs tiraient du *Miroir historial*, ou des *Gestes des Romains*, et se plaisaient à manier allégoriquement, tropologiquement, anagogiquement. L'allégorie et la métaphore étaient leurs figures favorites. Ils se servaient aussi quelquefois du dialogisme, mais d'une étrange façon : ainsi l'un d'entre eux, faisant parler la sainte Vierge avec Notre-Seigneur, fait alléguer à la sainte Vierge les lois de Justinien, et à Notre-Seigneur des passages d'Aristote.

Ils avaient la fureur des divisions et subdivisions scolastiques. Quelquefois ils divisaient un sermon en douze parties, et même davantage ; mais ordinairement ils le divisaient en trois ou quatre, et ils subdivisaient chaque partie en trois autres, et chacune de ces trois dernières en plusieurs encore, et ainsi presque à l'infini. La beauté était que chaque division avait sa rime particulière, et elles leur étaient si chères que lorsqu'ils ne trouvaient pas des mots qui eussent la même terminaison, ils en forgeaient exprès. Ainsi on a plusieurs fois cité un discours touchant l'oblation que Notre-Seigneur fit de lui-même à son Père, dont la partition est que cette offrande était *moult aimable, moult convenable, moult profitable et moult coustable*. Le prédicateur voulait dire que cette offrande coûtait beaucoup ; pour faire la rime, il fallait un adjectif en *able;* n'en trouvant pas dans la langue, il l'enrichit du joli mot *coustable*.

Ces sermonnaires paraissaient tout à fait étrangers au sentiment des convenances et de la dignité. Ils ignoraient complétement l'art d'ennoblir la familiarité de leurs expressions, et leurs peintures des vices étaient d'une grossièreté plus capable de réveiller les images des passions que de les corriger.

La plupart des sermons du seizième siècle, comme ceux du quinzième, sont pleins de traits d'histoire, de pensées de philosophes, d'imaginations poétiques et fabuleuses. On cite dans plusieurs, et presque à chaque page, le grand Épaminondas, le divin Platon, l'ingénieux Homère. L'abus des allusions mythologiques se glissait partout, et se produisait jusque dans les occasions les plus solennelles et les plus augustes. C'est ainsi qu'un prélat choisi pour expliquer l'Écriture sainte au milieu du sacrifice, à l'ouverture d'une session du concile de Trente, compara cette sainte assemblée, où les évêques se devaient rendre, au cheval où se renfermèrent les Grecs pour prendre Troie. Un modèle accompli de ce goût détestable, est un certain Sorbin de Sainte-Foy, dans ses adulatoires oraisons funèbres d'Anne de Montmorency, de Cosme de Médicis, de Charles IX, de Marguerite de France, de Quélus, de Saint-Mégrin.

Pendant les troubles de la Ligue, les chaires et les places publiques retentirent des discours de nombreux prédicateurs qui eurent un genre d'éloquence dont une audace mêlée souvent de cynisme était le principal caractère. Parmi ceux qui furent fougueux avec un zèle véritable on dis-

tingue le moine Poncet (mort en 1586), célèbre bien moins par le nombre de ses ouvrages de piété, aujourd'hui complétement oubliés, que par un sermon virulent contre la confrérie des Pénitents, instituée par Henri III, dont les assemblées finissaient trop souvent par des orgies scandaleuses. Après quelques traits hardis, mais indécents dans sa bouche et dans une église, le prédicateur, s'adressant aux pénitents, s'écriait :

« Ah ! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque et portez par contenance un fouet à votre ceinture ! Ce n'est pas là, de par Dieu, où il faudroit le porter ; c'est sur vostre dos et sur vos espaules, et vous en estriller très-bien ! Il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gaigné. »

Ce qui manquait toujours à ces prédicateurs, c'était la dignité ; et à la fin du siècle, ils ne l'avaient pas encore acquise, témoin, entre autres, Philippe Bosquier.

Philippe Bosquier (1561-1636), religieux cordelier, appartient au dix-septième siècle par la date de sa mort, mais pleinement au seizième par le genre de ses sermons (8 vol. in-8°), dont l'auteur destinait la dédicace à Henri IV, mais que la mort tragique de ce roi lui fit dédier à son fils, Louis XIII. Il est de l'école grotesque et indécente des Maillard, des Menot, des Barbette, des Pépin, des Raulin. Les mots les plus grossiers, les images les plus libres y déshonorent la parole de Dieu, en particulier dans ses sermons sur l'enfant prodigue, très-applaudis à l'époque.

Philippe Cospéan (1568-1646) commence très-honorablement, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, la réforme de l'éloquence de la chaire. Son goût s'était formé à l'école du célèbre Juste Lipse. Il fut docteur de Sorbonne, et successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. Un des premiers il eut le bon sens de retrancher de ses sermons les citations des plus profanes auteurs de l'antiquité, pour y substituer celles de l'Écriture sainte et des Pères. Son plus beau titre, comme orateur chrétien, est l'oraison funèbre de Henri IV. Il la commence avec une simplicité noble, bien éloignée de la manière de la plupart des prédicateurs de la même époque :

« Non, non, Messieurs, ne le pensez pas, ce n'est point pour louer sa vie que je me présente en ce lieu, mais pour pleurer sa mort, non pour célébrer ses conquêtes, mais pour plaindre notre perte ; non pour chanter ses triomphes, mais pour dire en général ces tristes paroles :

« *Cecidit corona capitis nostri ; væ nobis, quia peccavimus.*

« La couronne de notre tête est tombée ; malheur à nous, parce que nous avons péché. »

Plus loin, l'orateur invoque la France, et la fait parler sur le corps du roi par cette prosopopée pathétique, quoique manquant de naturel en plus d'un endroit :

« Je l'aimois, dit-elle, comme je le regrette, je le regrette jusqu'à la mort, et le voyant porter en terre, je ressens les mêmes pointes qui me perceroient le cœur, si l'on m'y portoit toute vive avec tout ce qui me reste d'enfants. Quelle différence, ô bon Dieu ! Les autres mères font sortir leurs enfants de leur sein pour leur donner la naissance et la vie. Toi, pauvre France, tu reçois aujourd'hui le plus cher de tes fils, le plus grand de tous les rois, tout froid et mort dans tes entrailles. Quand on aime, c'est signe que l'on croit être aimé ; et la vraie marque d'avoir honoré le vivant, c'est de regretter le mort. Y eut-il jamais regret semblable aux plaintes et aux cris qui se sont entendus partout pour le trépas de ce père des Français ? J'eus le malheur d'être à Paris quand les furies lancèrent le détestable coup ; j'en appris la nouvelle, non par le récit d'aucun homme, mais par l'effroi et l'image de la mort, que je voyois empreinte dans la face de tout le monde ; par les mains élevées vers les cieux, puis retombant durement et à grands coups sur les poitrines de tous ceux que je regardois, par un bruit lamentable et confus de tout ce peuple demi-mort, qui me faisoit assez entendre, quoiqu'en paroles non entendues, que c'étoit à ce coup que le plus grand homme de la France et la vraie lumière de ses yeux étoit éteinte. Depuis, quelle ville, quel temple, quelle place publique, mais [1] quelle maison ou quel coin avons-nous en ce royaume, où l'on n'ait reconnu tous les regrets qu'une épouse rend à son époux qu'on vient d'assassiner entre ses bras, ou la mère à son fils unique ? etc. »

En finissant, Cospéan, après avoir rappelé les victoires du roi, s'écrie :

« Seigneur tout-puissant, quelle différence ! Est-il possible que ce soit là ce qui tonnait à Ivry ! Faut-il que le prince que nous avons vu depuis deux mois mettre d'une main triomphante sur la tête de son épouse le plus noble diadème de tout l'univers, ne soit maintenant qu'un peu de cendre ! O monde ! ô vanité ! ô douleur ! ! »

L'accent de la vraie éloquence est retrouvé.

La diction de Cospéan est constamment claire et élégante, comme dans les passages ci-dessus cités, et les termes surannés y sont très-rares.

Plusieurs autres oraisons funèbres, prononcées à la mort du premier des Bourbons, sont remarquables pour le temps ; mais il en est qui, bien que célébrées alors, témoignent, par les défauts les plus choquants, de la persistance du mauvais goût. Telle est celle de Valladier, un prédicateur qui appartient encore au dix-septième autant qu'au seizième siècle, étant né en 1570 et mort en 1638. « Sans remonter au temps de Menot, dit l'abbé Gouget, trouve-t-on beaucoup plus de goût, de choix dans les expressions, de méthode et de solidité dans les sermons d'André Valladier, abbé de Saint-Arnould de Metz, mort quelques années avant la moitié du dix-septième siècle ? Son oraison funèbre de Henri IV est un témoignage de la juste affection qu'il avait pour ce prince, son souverain et son bienfaiteur. Mais qu'est-ce que cette pièce, qui reçut alors les plus grands applaudissements ? Un galimatias quelquefois pompeux, quelquefois rampant, souvent presque

[1] *Mais* est pris ici dans la signification ancienne de *bien plus*, *magis*.

inintelligible. Sa *Sainte Philosophie de l'âme ou Sermons de l'Avent,* sa *Météorologie sacrée ou Sermons de Carême;* ses *Sermons sur les fêtes des Saints* sont remplis des mêmes défauts [1]. » L'auteur de la *Bibliothèque française* dit encore : « Que voit-on dans les écrits particuliers et dans les sermons de Valladier? Beaucoup de raisonnements philosophiques, souvent peu justes ; de fréquents passages latins et quelquefois grecs; les philosophes païens et les théologiens scolastiques employés sans choix et sans raison; très-peu de morale solide, moins encore de bons raisonnements. Valladier passait néanmoins pour un des meilleurs orateurs de son temps; on le demandait dans les principales villes, on voulait l'entendre dans les cours des princes [2]. »

Nous ne pouvons terminer sur l'éloquence de la chaire sans dire un mot de ce qu'elle fut parmi les protestants. Depuis la Réforme, tout le monde se mêla de parler religion. On n'entendait plus partout que discussions sur la grâce et sur les sacrements. Un poëte comique pouvait dire :

« La nouvelle religion
A tant fait que les chambrieres,
Les savetiers et les tripieres
En disputent publiquement;
Janne en parle assez librement [3]. »

On ne se contentait pas de déblatérer dans les maisons et dans les places en petits groupes particuliers. Messieurs de la religion, souvent en dépit des répressions, improvisaient partout des chaires auprès desquelles se pressaient des multitudes exaltées et fanatisées. Quelquefois il en sortait des paroles éloquentes, mais ordinairement c'était une éloquence bien plus tribunitienne qu'apostolique. « Le sermon de Calvin a fait ronfler le canon, » lit-on dans les *Adages françois* du seizième siècle. On en peut dire autant des sermons de Théodore de Bèze, de Viret et de la plupart des ministres réformés. Peut-être donnèrent-ils moins dans le mauvais goût que beaucoup de prédicateurs catholiques de cette époque; mais une éloquence politique, une éloquence qui semble vouloir reproduire celle du *forum* et de l'*agora,* n'est certes pas la vraie éloquence religieuse.

L'éloquence du barreau fut longtemps souillée des mêmes vices que l'éloquence de la chaire. Nous consacrons une étude à un des hommes qui contribuèrent le plus à l'en purifier, à Étienne Pasquier. Parmi ceux qui coopérèrent à la même œuvre tout en conservant beaucoup de mauvais goût, une mention est due à Antoine Arnauld.

L'avocat Antoine Arnauld (1560-1619) est surtout célèbre par son plaidoyer contre les Jésuites. Il fut, comme Pasquier, l'organe de l'Univer-

[1] *Bibliothèque française,* t. II, p. 282.
[2] *Ibid.*, p. 283.
[3] Remy Belleau, *la Reconnue*, V, II.

sité qui, hostile, dès l'origine, à l'établissement de la société de Saint-Ignace, qu'elle déclarait « bien plus née pour la destruction que pour l'édification », ne voulut jamais souffrir que les nouveaux religieux fussent admis dans son corps. Poursuivant avec un acharnement jaloux leur expulsion du Royaume, elle remit (1594) sa cause aux mains d'Arnauld, qui passait pour un des plus éloquents hommes de son siècle, et était en bonne posture auprès du pouvoir, parce qu'il descendait d'une famille très-distinguée par le zèle qu'elle avait toujours montré pour la royauté pendant la Ligue, et que lui-même, par des écrits hardis, s'était acquis la réputation d'un des plus zélés royalistes qu'il y eût dans le Parlement[1]. Son discours est quelquefois éloquent à force de passion; mais il ne produisit guère de l'effet que par des déclamations outrées et envenimées, comme quand l'orateur dit :

« La nature provide a rendu les animaux farouches et meurtriers peu feconds. La lionne n'en porte qu'un, et une fois en la vie ; s'ils estoient aussi fertiles comme les autres, le monde ne se pourroit habiter. Mais c'est une chose estrange comme cette meschante race (les Jésuites), engendrée à la ruine et desolation des hommes, a foisonné en peu d'années, ayant, de soixante qu'ils devoient estre par leur premiere institution, multiplié à dix mille ; tellement que, s'ils continuoient de croistre en mesme proportion, ils seroient dans trente ans plus de douze cens mille, et feroient des royaumes tout jesuites !... »

Un philosophe du dix-huitième siècle, assez disposé à prendre parti pour les ennemis des enfants de Loyola, avoue que « les plaidoyers de

[1] « La passion qu'avoit mon pere pour le service du roy Henri le Grand et pour l'Estat, dit son fils Arnauld d'Andilly, fit qu'il ne se presenta point de grandes occasions où il ne signalast son zele pour l'un et pour l'autre par des escrits si puissans et si estimés, que ceux qu'il fit avant la paix de Vervins ramenerent des villes entieres et quantité de noblesse à leur debvoir.

« Il fit, au plus fort de la Ligue et au milieu de Paris, celui qui portoit pour titre l'*Anti-Espagnol*, qui est une response à un manifeste de M. du Maine. Elle fit tant d'impression sur les esprits que les chefs de la Ligue, et ces factieux que l'on nommoit les Seize, en furent si irrités qu'ils le firent chercher partout, et il lui en auroit sans doute cousté la vie, aussi bien qu'à M. le president Brisson, s'ils eussent pu le trouver ; mais il se sauva desguisé en maçon et s'en alla à Tours, où une partie du Parlement, demeurée fidèle au roy, avoit establi son sejour.

« Il fit dans ce mesme temps deux autres escrits, dont l'un avoit pour titre : *la Fleur de Lys*, et l'autre : *la Delivrance de la Bretagne*, qui produisirent aussi de fort grands effets, en detrompant les peuples des faulses impressions que la Ligue leur avoit données.

« Il fit depuis la paix de Vervins, l'escrit intitulé : *Premiere Savoisienne*, contre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, sur ce qu'il refusoit de rendre les places appartenant à la France. Et lors de la majorité du roy Louis XIII, de glorieuse memoire, il en fit un intitulé : *Advis au Roy pour bien regner*, qui fut tellement estimé de tout le monde que les estats generaux, pour lors assemblés à Paris, crurent se devoir servir de ses avis pour formuler une partie des demandes qu'ils firent au Roy. » (*Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, Ire part.)

Pasquier et d'Arnauld n'étaient guère que des satires ampoulées et de mauvais goût[1] ».

Arnauld avec toute l'Université attendait comme la plus grande joie qu'ils pouvaient recevoir le bannissement de leurs rivaux. « Si le jour de la conservation n'est pas moins agreable que celui de la naissance, dit l'avocat passionné, certainement le jour auquel les Jesuites seront chassés de la France ne sera pas moins remarquable que celui de la fondation de nostre Université. »

L'Université obtint le triomphe qu'elle souhaitait si ardemment, mais il fut de courte durée, et Arnauld ne put, par son *Franc et véritable Discours au Roi sur le rétablissement qui lui est demandé pour les Jésuites*, empêcher Henri IV de rétablir cette société, qu'il estima toujours et dont un membre, le père Cotton, fut le directeur de sa conscience.

En parlant de l'éloquence du barreau, on doit encore nécessairement citer Antoine Loisel (1536-1617). Cet avocat du parlement de Paris s'acquit une grande réputation par ses plaidoyers, et mérita d'être revêtu d'emplois honorables dans la magistrature. Il composa plusieurs ouvrages. Le plus remarquable est son *Dialogue des avocats du parlement de Paris*. Dans ce dialogue, qu'il intitule : *Pasquier*, comme Cicéron avait intitulé : *Brutus*, son dialogue de l'*Orateur*, Loisel raconte par la bouche de Pasquier, son principal interlocuteur, l'histoire des origines du Parlement et fait connaître les titres de tous les magistrats ou avocats qui s'y sont acquis quelque renom dans les trois premiers siècles : il se fait le juge bienveillant de ses contemporains ; enfin il trace un plan d'études et prescrit des règles de conduite pour les jeunes gens qui désirent se distinguer au Palais. L'auteur des *Recherches sur la France* a pour auditeurs ses propres enfants et les fils de Loisel, tous également désireux « de conserver à l'ordre auquel ils appartiennent le rang et l'estime que les devanciers lui ont acquis, pour les rendre intacts aux successeurs ».

A la fin du seizième siècle, l'éloquence commença à briller véritablement au barreau. On en trouve dans les libres discours de Philippe Hurault, dans les harangues de du Vair et de Pithou, défendant la royauté et la légitime succession au trône contre le fanatisme des ligueurs et l'ambition de l'Espagne. Nous reparlerons de Pithou dans notre article de la *Satire Ménippée*, et nous nous arrêterons un peu ici à du Vair.

Guillaume du Vair (1556-1621) fut successivement conseiller-clerc au Parlement, maître des requêtes, premier président au parlement de Provence, évêque nommé de Marseille, garde des sceaux, évêque de Lisieux. Il a marqué dans l'éloquence du barreau par la harangue victorieuse qu'il prononça au Parlement, le 28 juin 1593, afin de re-

[1] D'Alembert, *Destruction des Jésuites en France*, in-18, p. 157.

pousser les prétentions de l'Espagne au trône de France. Fermeté de diction, logique serrée, courage civil et amour patriotique, tout s'y réunit pour en faire un glorieux monument.

Du Vair traça les règles de l'éloquence dont il avait offert des modèles supérieurs à son époque. Il combattit l'abus que faisait de l'érudition l'avocat général Brisson, dont Henri III disait ordinairement, « qu'il n'y avait aucun prince dans le monde qui pût se flatter d'avoir un homme d'une érudition aussi étendue. » Il lui manquait de savoir la ménager. « Ses discours, dit du Vair, étaient si remplis de passages, d'allégations et d'autorités, qu'à peine pouvait-on bien prendre le fil de son oraison ; car vous savez combien cela l'interrompt. » Examinant les diverses parties de l'éloquence, du Vair établit qu'elle ne consiste pas seulement à éviter les défauts pédantesques de Brisson et de ses imitateurs, ni à posséder la clarté et la pureté du style, le naturel et l'élégance, mais qu'elle demande les grandes qualités des orateurs grecs et latins, l'élévation, la force, les mouvements oratoires, avec la variété du style et sa parfaite conformité au sujet et aux circonstances. Telle est cette « grande et divine eloquence à laquelle est deu le premier lieu d'honneur ; qui se forme tel style qu'elle veut et que le sujet le requiert ; qui est pleine d'ornemens, pleine de mouvemens ; qui ne mene pas l'auditeur, mais l'entraisne ; qui regne parmi les peuples et s'establit un violent empire sur l'esprit des hommes [1]. »

Pour mieux inculquer ces préceptes de l'art antique, du Vair en mit les modèles à la portée de ses contemporains. Il donna les traductions des plus remarquables discours judiciaires d'Eschine, de Démosthène, de Cicéron.

Éminent parmi les orateurs du seizième siècle, du Vair mérite encore une place distinguée parmi les moralistes pour son *Traité de la philosophie morale des stoïques*. Son objet, comme celui de Montaigne et de Charron, est de séculariser la morale pratique et de donner à ceux qui n'ont pas le frein de la religion de salutaires préceptes de sagesse humaine pour l'accomplissement de leurs devoirs envers eux-mêmes et envers leurs semblables.

Le style de du Vair est généralement très-correct ; sa phrase est nette et dépouillée. Peu d'éclat, mais aussi rarement du mauvais goût. Barbier d'Aucourt vante « les œuvres de M. le garde des sceaux du Vair, à qui la langue françoise est redevable de tant d'ornemens [2] ». Il voulut aussi, mais sans grand succès, l'enrichir de termes nouveaux. Vaugelas le compte parmi les néologues dont les essais de créations de mots n'ont pas réussi [3].

[1] Du Vair, *Traité de l'éloquence française*.

[2] *Sentiments de Cléanthe sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*.

[3] « Le mauvais succès qu'ont eu tous les mots que Ronsard, M. du Vair et plusieurs autres grands personnages ont inventés, pensant enrichir notre langue. » (*Remarques sur la langue française*, p. 455, édit. 1664.)

Outre du Vair, et bien avant l'Hospital, à qui nous consacrerons une notice, la haute magistrature fut illustrée au seizième siècle par des hommes dont le nom mérite d'être au moins cité ici, comme le chancelier OLIVIER (1497-1560), qui « introduisit, dit Montesquieu, la justice jusque dans le conseil des rois, et fit plier la politique devant elle [1]; » comme le président JEANNIN (1540-1622), ce bon homme et ce prud'homme, ainsi qu'on l'appelait, auteur de *Mémoires* et de *Négociations* dont le cardinal de Richelieu faisait sa lecture ordinaire dans sa retraite d'Avignon, et qui a été longtemps comme le code des diplomates et des hommes d'État.

Louis LE CARON, surnommé CHARONDAS, doit aussi être nommé parmi les plus célèbres jurisconsultes du seizième siècle. Né à Paris en 1534, il descendait d'une famille grecque venue en France au quinzième siècle, à la suite du consul de France. Après avoir acquis une grande réputation comme avocat au Parlement, il fut maître des Eaux et forêts de Meaux et Crécy; il réussit, pendant qu'il remplissait cette charge, à conserver au roi la ville de Crécy dont les ligueurs avaient voulu s'emparer; devenu maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis, cette princesse l'établit, en 1567, lieutenant général du bailliage de *Clermont*, sur la demande expresse de la ville. Il fut élu député aux états de Blois de 1588, par le tiers état du comté. Son dévouement à la cause royale lui attira les persécutions des ligueurs qui, après avoir pillé sa maison et détruit sa bibliothèque, l'obligèrent à quitter le pays: c'est pendant cet exil qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Henri IV, pour le dédommager de ses pertes, lui accorda, le 26 mars 1590, une ordonnance de deux mille écus à prendre sur les biens meubles des rebelles de *Clermont*, et confirma, au mois de février 1601, l'anoblissement conféré, en 1497, à son aïeul. Il mourut le 18 septembre 1613, âgé de 79 ans. On lui doit sur quelques matières de jurisprudence plusieurs traités qui faisaient autorité dans l'ancien droit. Il publia aussi un panégyrique de Charles IX et divers écrits littéraires.

Nous voudrions dire ici quelques mots de Charles DUMOULIN (1500-1566), que ses contemporains surnommèrent le *Papinien français*; de François BAUDOUIN (1520-1573), un des premiers qui traitèrent la jurisprudence avec noblesse; de Denis GODEFROY (1549-1622), auteur du *Corpus juris civilis*; d'Aimar DE RANCONNET, né à la fin du quinzième siècle (mort en 1559), habile également dans le droit romain, dans les mathématiques et dans les antiquités; de François DE CONNAN (1508-1551), auteur de savants *Commentaires sur le droit civil*; de GUI COQUILLE (1523-1603), renommé surtout pour sa connaissance du droit coutumier; d'André ALCIAT (1492-1550), Milanais qui enseigna quelques années avec éclat le droit à Bourges, et fut le premier à embellir par les agréments du style les matières judiciaires; de Jacques CUJAS (1520-1590),

[1] *Pensées de Montesquieu*, Des grands hommes en France.

un des plus illustres interprètes des lois qui existèrent jamais ; et de plusieurs autres qui s'illustrèrent diversement dans la science du droit.

A la fin du seizième siècle, une révolution dans la langue est commencée, est déjà poussée assez loin. Cette langue si longtemps muable et vacillante tend à se fixer. Il se fait une épuration dans les mots, il se fait surtout une grande modification dans les constructions. Depuis le quinzième siècle, on avait surchargé la construction autrefois si claire ; à l'effet de rendre la diction périodique, on y avait maladroitement transporté toutes ces particules conjonctives et quelquefois purement harmoniques qui donnent tant de grâce à l'élocution grecque ou latine. Les phrases de cette langue intempérante étaient embarrassées d'incises multipliées à l'infini, enchevêtrées en tous sens. On avait fini par sentir combien tout cela était contraire à la netteté et à la vivacité du génie français, et une nouvelle manière de dire s'annonçait, en même temps qu'un mouvement analogue se produisait dans les arts. « Les dernières années du seizième siècle, dit un savant du premier ordre, marquent en France l'extrême limite de la Renaissance et les débuts de l'art moderne. Elles coïncident avec la mort de Henri III, de du Cerceau, de Germain Pilon et de François Clouet. Un autre esprit, né des circonstances politiques autant que du caractère personnel de Henri IV, inspirera désormais l'art, la littérature et la mode. Ce n'est plus la même élégance attique, la même légèreté païenne, c'est un autre esprit, c'est l'art moderne. Mais cette limite n'a rien de précis, car de l'année 1589, qui ouvre le règne de Henri IV, à l'année 1643, qui clôt le règne de Louis XIII, il s'écoule une cinquantaine d'années ; bizarre demi-siècle, époque neutre, où l'on rejette commodément tout ce qui n'est plus de la Renaissance, tout ce qui n'est pas encore franchement moderne [1]. »

Dans la littérature comme dans l'art, la Réforme ne sut pas s'arrêter à point. Ceux qui travailleront le plus glorieusement au défrichement de notre langue feront presque autant de mal que de bien. Le caprice ou une excessive délicatesse détermineront trop souvent leur réforme. A force de limer la langue, on l'énervera ; en voulant l'épurer, on la passera à un tamis trop fin qui retiendra beaucoup de sa meilleure substance. On abandonnera les mots les plus jolis, les plus pittoresques ou les plus expressifs. On rejettera des composés utiles, et surtout des diminutifs précieux. Le gracieux effet des caractéristiques latines *lu*, *la*, si mollement vibrantes, comme dans *parvulus*, petit enfant, *unguicula*, petit ongle, était reproduit dans nombre de mots de notre vieille langue. On les sacrifiera presque tous. On fera volontairement d'irréparables pertes pour les constructions comme pour les mots. On abandonnera l'usage de certaines inversions vigoureuses

[1] Laborde, *Glossaire de la Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les Galeries du Musée du Louvre*, au mot ARTISTES.

ou faciles, qui, sans troubler le sens, communiquaient à l'expression plus de piquant et de vivacité, donnaient du nerf à la poésie et à l'éloquence.

La victoire de Malherbe et des autres réformateurs ne sera pas sans conteste. Il y aura une école qui protestera assez longtemps contre leurs innovations et surtout contre leurs exclusions. Tels seront M[lle] DE GOURNAY, LA MOTHE-LEVAYER, DUPLEIX, CHEVREAU, BOREL. Ils diront tous comme cet érudit: « Nos pères ont cru avoir un excellent langage... Est-ce donc que nous parlons mieux qu'eux et avons plus de jugement? Rien moins [1]. »

De grands écrivains, en se conformant aux changements introduits par l'usage, sauront rendre hommage aux mérites de la bonne vieille langue, et regretter ce qu'on n'avait pas su en garder de mots et de tours excellents. Ainsi, Vaugelas dit, au sujet du mot *magnifier*, qui vieillissait de son temps : « J'ai une certaine tendresse pour tous ces beaux mots que je vois ainsi mourir, opprimés par la tyrannie de l'usage, qui ne nous en donne point d'autres, en leur place, qui aient la même signification et la même force. » Cet éminent critique dit encore : « J'ai toujours regret aux mots et aux termes retranchés en notre langage, que l'on appauvrit d'autant ; mais surtout je regrette ceux qui servent aux liaisons des périodes, comme celui-ci (*au demeurant*), parce que nous en avons grand besoin et qu'il les faut varier. » Racine, dans sa préface sur *Mithridate*, voulant citer un passage de *Plutarque*, est bien aise de rapporter ses paroles telles qu'*Amyot* les a traduites ; *car*, dit-il, *elles ont une grâce dans le vieux style de ce traducteur, que je ne crois point pouvoir égaler dans notre langue moderne.*

La Bruyère a réclamé un bon nombre de ces vieux mots qu'on avait eu tort d'abandonner et de laisser vieillir. Dans son admiration pour cette ancienne langue, si différente pourtant de la sienne, il a été jusqu'à dire : « Si nos ancêtres ont mieux écrit que nous, ou si nous l'emportons sur eux par le choix des mots, par le tour de l'expression, par la clarté et la brièveté du discours, c'est une question souvent agitée, toujours indécise [2]. »

Un esprit encore plus élégant, Fénelon, a exprimé les mêmes regrets que la Bruyère. Il dit dans sa solide *Lettre sur l'éloquence à l'Académie française* : « Notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases. Il me semble même qu'on l'a gênée et appauvrie depuis environ cent ans en voulant la purifier. Il est vrai qu'elle étoit encore un peu informe et trop *verbeuse*. Mais le vieux langage se fait regretter, quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et les plus sérieux : il avoit je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on n'en a introduit

[1] Borel, *Trésors de recherches et antiquités gauloises et françaises*, in-4°, 1655, p. 157.

[2] *Caractères*, chap. XIV, De quelques usages.

D'ailleurs je voudrois n'en perdre aucun, et en acquérir de nouveaux. Je voudrois autoriser tout terme qui nous manque et qui a un son doux, sans danger d'équivoque. »

Au dix-huitième siècle de bons esprits gardent encore le sentiment et le regret des richesses perdues de l'ancienne langue. Ainsi Desfontaines et Marmontel regrettent une foule de tours naïfs, qu'on ne retrouve plus que dans la Fontaine, de termes vigoureux et concis, de mots qui avaient de l'harmonie, de la clarté, de la couleur et de la noblesse : quelques-uns ont été repris [1].

Malgré ces réclamations intelligentes, le dix-huitième siècle sentit peu le mérite de l'ancienne langue. On connaît les dédains de Voltaire à l'adresse des écrivains antérieurs au dix-septième siècle. Tout ce qu'il savait reconnaître dans ses moments de justice, c'est que « ce malheureux usage a *un peu* appauvri la langue française, et lui a donné plus de clarté que d'énergie et d'abondance [2]. »

Le dix-neuvième siècle a mieux apprécié que le siècle précédent, nous l'avons déjà dit, la supériorité de l'ancienne langue, a mieux compris que notre ancien idiome avait des libertés, des franchises, une allure vive et naturelle, des grâces que ne sauraient faire oublier la pompe, la richesse et tous les savants artifices de la nouvelle langue que le siècle de Louis XIV nous a léguée. De nombreux écrivains ont regretté, ont réclamé les mots, les formes, qu'on a laissés mal à propos vieillir, ou tomber tout à fait en désuétude, et dont la proscription a énervé et appauvri la langue, au lieu de la polir. M. Victor Hugo a célébré cette langue qui « donnait parfois aux écrivains les plus vulgaires toutes sortes de bonheurs d'expressions qui faisaient partie de son fonds naturel [3] ». Il a signalé tous les excès de l'épuration accomplie au dix-septième siècle. « Dans la deuxième moitié du dix-septième siècle, il s'éleva une mémorable école de lettrés qui soumit à un nouveau débat toutes les questions de poésie et de grammaire dont avait été remplie la première moitié du même siècle, et qui décida, à tort selon nous, pour Malherbe contre Régnier. La langue de Régnier, qui semblait encore très-bonne à Molière, parut trop verte et trop peu faite à ces sévères et discrets écrivains. Racine la clarifia une seconde fois. Cette deuxième distillation, beaucoup plus artificielle que la première, beaucoup plus littéraire et beaucoup moins populaire, n'ajouta à la pureté et à la limpidité de l'idiome qu'en le dépouillant de presque toutes ses propriétés savoureuses et colorantes, et en le rendant plus propre désormais à l'abstraction qu'à l'image [4]. »

[1] Desfontaines, t. V des *Jugements*. Marmontel, *Éléments de littérature*, t. IV, p. 335 ; t. VI, p. 425 et suiv. Voir aussi *Mémoires de Trévoux*, sept. 1735, p. 1727, et oct. 1738, p. 1985 ; *Mémoires des inscriptions et belles-lettres*, t. XVII.

[2] *Lettre à M. Beauzée.*

[3] Victor Hugo, *Littér. et philos. mêlées*, But de cette publication.

[4] *Ibid.*, XXXV.

Un philologue d'un esprit très-fin s'écrie : « Quelle langue c'était alors que la nôtre ! quelle puissance d'expressions ! quelle richesse de métonymies[1] ! » « La belle et riche langue du seizième siècle, dit un écrivain d'une autre école, la belle et riche langue du seizième siècle, blutée et vannée par des mains trop méticuleuses, pour quelques mauvaises herbes qu'on a retirées, nous paraît avoir perdu beaucoup d'épis pleins de grains d'or[2]. » Plusieurs érudits de profession ont à leur tour indiqué avec justesse un certain nombre de mots des plus précieux, parmi une grande quantité qu'on a laissés perdre, souvent en ne leur substituant pas d'équivalents, ou en les remplaçant déplorablement[3].

Nous aurons occasion, dans les études qui vont suivre, de signaler nombre de ces locutions de l'ancienne langue injustement bannies par le caprice de l'usage, et qui auraient droit de rentrer dans la langue, comme un bon nombre y sont déjà rentrées.

[1] Ch. Nodier, *Examen critique des dictionnaires*, p. 136.

[2] Th. Gautier, *les Grotesques*. Scarron.

[3] Voir en particulier Onésime Leroy, *Études sur les mystères*, p. 437-494. F. Génin, *Variations du langage français*, *Récréations philologiques*, passim.

MARGUERITE D'ANGOULÊME

REINE DE NAVARRE

— 1492-1549 —

« L'*Heptaméron*, dit un des critiques les plus sûrs et les plus judicieux de notre temps[1], est le premier ouvrage en prose qu'on puisse lire sans l'aide d'un vocabulaire. Les tours et les expressions durables y sont déjà le cours du style ; les choses surannées y sont l'exception. Après trois siècles, notre langue n'aurait pas d'autres mots pour les mêmes pensées, et, sauf quelques passages indifférents, nous entendons l'aimable auteur comme l'entendaient ses contemporains. L'*Heptaméron* nous introduit dans l'histoire de la prose littéraire. »

Nous commencerons donc par Marguerite d'Angoulême, l'auteur de l'*Heptaméron*, nos études sur les grands prosateurs modernes de la France.

Marguerite d'Angoulême, fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, naquit, le 11 avril 1492, à Angoulême. Ayant perdu son père lorsqu'elle était à peine âgée de quatre ans, elle fut élevée avec les soins les plus intelligents par sa mère, une des femmes de l'esprit le plus distingué de ce temps. La jeune Marguerite avait une précoce et rare aptitude pour l'étude. Elle apprit, et sut dans la perfection de bonne heure, les langues anciennes et modernes: grec, latin, italien, espagnol, anglais, allemand, lui étaient familiers; elle comprenait même l'hébreu que lui avait enseigné Paul Paradis, dit le Canosse. Elle ne s'arrêta pas aux langues; elle cultiva la poésie et la philosophie avec une ardeur passionnée. Bientôt elle put rivaliser pour le talent poétique avec son grand-oncle, Charles d'Orléans.

A l'âge de douze ans, elle parut avec éclat à la cour de Louis XII. Ce roi, après avoir, par des vues politiques, refusé pour sa nièce l'alliance d'un des fils d'Henri VII, roi d'Angleterre, et celle de Charles d'Autriche, lui fit épouser, le 1er décembre 1509, Charles III, duc d'Alençon, qu'elle n'aimait ni n'estimait. Le frère de Marguerite, le comte d'Angoulême, duc de Valois, ayant succédé, le 1er janvier 1515, à Louis XII, dont il avait épousé la fille, Claude de France, la duchesse d'Alençon, comme sœur du roi, fut qualifiée de *Madame*. On la nomma dès lors indifféremment *Marguerite de France*, ou *de Valois*, ou *d'Angoulême*; à ces titres elle ajoutait celui de *duchesse de Berri*, que son

[1] Nisard, *Histoire de la littérature française*, liv. II, chap. II, § 3.

frère lui donna en 1517. François Ier, qui l'aimait tendrement, trop tendrement peut-être, l'appelait sa *mignonne*; il l'avait aussi baptisée du nom de *Marguerite des Marguerites*, et tout le monde l'appelait ainsi à la cour. François eut souvent recours aux lumières de sa sœur dans les affaires d'Etat, et elle lui fut plus d'une fois d'un grand secours. « Le scavoir de cette reine, dit Brantôme, estoit tel, que les ambassadeurs qui parloient à elle en estoient grandement ravis, et en faisoient de grands rapports à ceux de leur nation, à leur retour; dont, sur ce, elle en soulageoit le roi son frere, car ils l'alloient tousjours trouver, après avoir faict leur principale ambassade; et bien souvent, lorsqu'il avoit de grandes affaires, les remettoit à elle, en attendant sa definition et totale resolution. Elle les scavoit fort bien entretenir et contenter de beaux discours, comme elle y estoit fort opulente et fort habile à tirer les vers du nez d'eux; d'ond le roi disoit souvent qu'elle luy assistoit bien et le deschargeoit beaucoup par l'industrie de son gentil esprit et par douceur[1]. »

Marguerite aurait dû borner là les services qu'elle rendait à son frère, et ne pas les étendre jusqu'à une complicité coupable pour des faiblesses scandaleuses.

Marguerite, femme du duc d'Alençon, passait à Alençon une grande partie de son temps. Cette ville lui dut la tranquillité, au milieu des troubles religieux qui agitaient alors la France, et amenaient presque partout des mesures de répression très-rigoureuses. Elle se fit aimer également par la protection qu'elle accorda aux lettres, surtout à partir de l'an 1521, où elle commença à se vouer très-sérieusement à l'étude, à rechercher, à attirer auprès d'elle et à favoriser par tous les moyens ceux que recommandaient leurs connaissances et leurs talents.

Le 11 avril 1525, Marguerite perdit son mari, Charles d'Alençon, mort à Lyon de chagrin, loin de sa femme, qui le repoussait avec mépris, à cause de la lâcheté de sa conduite à la bataille de Pavie, où, commandant l'arrière-garde, il avait fait sonner la retraite quand un effort généreux et désespéré de sa part aurait pu ramener la victoire du côté des Français.

Ce grand désastre fut l'occasion pour Marguerite de signaler noblement sa tendresse dévouée envers son royal frère, qu'elle alla voir et consoler à Madrid, lorsqu'il se mourait de désespoir, et qu'elle parvint, par ses insistances fières et courageuses auprès de Charles-Quint, à tirer de prison.

Une des conditions de la délivrance de François Ier avait été que Marguerite épouserait le connétable de Bourbon. Le roi, pour empêcher l'union de sa sœur avec ce traître, s'empressa de lui faire épouser (24 janvier 1527) Henri d'Albret, deuxième du nom, fils aîné de Jean, roi de Navarre, et de Catherine de Foix, auxquels Ferdinand d'Aragon

[1] *Dames illustres.*

avait enlevé une partie de leurs États sous le règne de Louis XII. Dans le contrat, François Ier s'engageait à sommer l'Empereur de restituer ces États à Henri d'Albret, et, au besoin, à les reconquérir par la force des armes contre l'usurpateur; de plus, il assignait en dot, à Marguerite, les duchés d'Alençon et de Berri, les comtés d'Armagnac, du Perche, et généralement toutes les seigneuries qu'elle possédait du fait de son premier mari, ou bien à titre d'apanage [1]. Cette union ne fut pas heureuse; des divisions bruyantes, qui exigèrent l'intervention du roi de France, la troublèrent plus d'une fois. Marguerite consola ses ennuis par la composition des ouvrages, très-diversement appréciés, qui sont parvenus jusqu'à nous.

Si le nom de Marguerite est resté célèbre, c'est surtout par son fameux *Heptaméron*, recueil de nouvelles qu'elle composait dans sa litière *en allant par pays*, et qu'elle dictait à une de ses dames d'honneur. On verra, dans le prologue que nous reproduisons à peu près en entier, quel cadre agréable la reine de Navarre a su donner à ses récits. Les sujets en sont presque toujours très-libres, souvent licencieux. Ce ne sont guère que des aventures galantes de gentilshommes, de prêtres et de moines; des séductions de jeunes filles innocentes; des stratagèmes employés pour tromper les tuteurs et les maris. Ce n'est certes pas là un livre dont la lecture soit indifférente et inoffensive pour tout le monde. Cependant des écrivains graves en ont pris la défense et en ont justifié et même loué l'auteur.

« L'influence des femmes dans le monde, dit M. Saint-Marc Girardin [2], et l'idée nouvelle qu'on se faisait de l'amour, de ses formes et de son langage, ne sont nulle part mieux exprimées que dans les prologues et les épilogues des *Contes de la reine de Navarre*. Les *Contes de la reine de Navarre* ne sont licencieux que dans les éditions qui ont supprimé les prologues et les épilogues, et qui se sont bornées aux récits. Quand on lit ces contes dans l'ancienne édition, on voit qu'ils ont la liberté du vieux langage, et qu'ils expriment la grossièreté des vieilles mœurs; mais ils ont pour but de la corriger. Ils ont la prétention de prêcher une morale plus honnête et plus douce que celle du temps. La morale qu'ils prêchent n'est point la morale chrétienne; c'est une morale mondaine, mais la morale d'un monde élégant et poli. L'amour, tel qu'ils le peignent, n'est plus seulement l'amour chevaleresque, quoiqu'il en garde les meilleurs traits : il est plus fin et plus lettré, il aime la causerie spirituelle, il sert même à l'animer. »

Le même auteur ajoute un peu plus loin : « Les prologues et les épilogues des *Contes de la reine de Navarre* ressemblent parfois d'une façon imprévue aux conversations de métaphysique amoureuse de l'hôtel de Rambouillet ou de la *Clélie* de Mlle de Scudéri. L'amour y touche au raffinement; il a même la prétention de toucher

[1] *Histoire générale de la Maison de France*, t. I.

[2] *Cours de littérature dramatique*, t. III, XXXVII.

à la dévotion et d'y préparer. « Et encore ai-je une opinion, dit Parlamente, que jamais homme n'aimera parfaictement Dieu, qu'il n'ait parfaictement aimé quelque creature en ce monde. — Qu'appelez-vous parfaitement aimer? dit Saffredant; estimez-vous parfaits amans ceux qui sont transis et qui adorent les dames de loing, sans oser monstrer leur volonté? — J'appelle parfaicts amans, respond Parlamente, ceux qui cherchent en ce qu'ils aiment la perfection, soit la bonté, la beauté ou la bonne grace, toujours tendant à la vertu [1]. »

Tout en adoptant le fond de ces réflexions, il faut dire fermement que l'*Heptaméron des Nouvelles* de Marguerite d'Angoulême est une lecture dangereuse.

Cet ouvrage n'a pas été achevé. La princesse avait l'intention de faire, comme Boccace, un *Décaméron*, c'est-à-dire cent nouvelles divisées en dix *Journées*. Le chagrin de la mort de François Ier l'empêcha de compléter son recueil; et l'éditeur de Marguerite, son valet de chambre, Claude Gruget, donna le nom d'*Heptaméron* à l'œuvre de cette reine, parce qu'elle n'avait pu achever que sept *Journées* et deux contes de la huitième, ce qui forme un total de soixante-douze nouvelles.

Quelques critiques ont contesté que Marguerite fût bien l'auteur de l'*Heptaméron*. Sorel [2] lui disputa d'abord assez fortement cette gloire; de nos jours, Charles Nodier la lui refusa plus nettement encore. « Qu'est-ce que l'*Heptaméron*, dit-il [3], sinon un recueil de contes et de nouvelles lus chez la reine de Navarre par les beaux esprits de son temps, c'est-à-dire par Bonaventure Despériers lui-même, qu'il est si facile d'y reconnaître?

« Despériers est le véritable et presque le seul auteur de l'*Heptaméron*, comme des *Nouvelles Récréations*. Je ne fais nulle difficulté d'avancer que je n'en doute pas et que je partage complétement l'opinion de Boaistuau, qui n'a pas eu d'autre motif pour *omettre et celer* le nom de la reine de Navarre. La restitution de ce nom, faite par Gruget, ne me paraît qu'un hommage de courtisan; mais je suis très-loin de penser qu'il faut effacer le nom de Marguerite du titre de l'*Heptaméron* pour rendre à Despériers ce délicieux ouvrage. L'*Heptaméron* appartient à la spirituelle et savante princesse sous les auspices de laquelle il fut écrit. Il lui appartient *par droit de suzeraineté*, comme les *Cent Nouvelles* appartiennent à Louis XI, qui n'en a pas composé une seule. »

Nodier a principalement appuyé son opinion sur la différence de style qu'il a cru remarquer entre l'*Heptaméron* et d'autres écrits qui appartiennent certainement à la reine de Navarre. « Le style de Marguerite, dit notre auteur, n'était pas des meilleurs, il s'en faut de

[1] *Contes de la reine de Navarre*, XIe journée, XIXe nouvelle, éd. Jacob, 1841, p. 168 et 169.

[2] Voir *Remarques sur le XIIIe livre du Berger extravagant*.

[3] *Revue des Deux Mondes*, 1839, p. 351.

beaucoup. Il est généralement lâche, diffus et embarrassé, tirant à la manière et au précieux, quand il n'est pas tendu, lourd et mystique. Rien ne diffère davantage du style abondant, facile, énergique, pittoresque et original, de Despériers, qui ne peut se confondre avec un autre, dans la période à laquelle il appartient, et qu'aucun autre n'a surpassé depuis [1]. »

Des publications d'écrits très-authentiques de Marguerite d'Angoulême, faites depuis la mort de Charles Nodier, ont permis d'étudier plus à fond le style de cette princesse. On y a constaté de frappantes ressemblances avec la manière de l'*Heptaméron*. « La publication récente des lettres de Marguerite, dit M. Nisard [2], ne permet guère de douter que le style des contes ne soit de la même main que la correspondance. Les lettres de Marguerite, presque toutes écrites à son frère, quoique d'un tour moins vif que ses contes, à cause des formes de respect qu'elle observe à l'égard du roi jusque dans les expressions du plus tendre attachement pour le frère, sont pleines de cette douceur, de cette adresse, de cette insinuation qu'on admire dans les discours de dame Oysille. C'est la même langue, abondante, facile, sans expressions fortes, sans hardiesses, sauf dans quelques passages sur Dieu où Marguerite, tantôt par la foi, tantôt par le sentiment, s'élève à ces pensées qui ne se rendent que par des expressions créées. »

Outre l'*Heptaméron*, Marguerite d'Angoulême a laissé plusieurs ouvrages plus ou moins importants ; presque tous sont des poëmes, et nous aurons à nous en occuper particulièrement dans notre volume de poésie. Indiquons cependant ici le *Miroir de l'âme pécheresse*, sorte de commentaire, en vers de dix syllabes, du *Cor mundum crea in me, Deus !* La publication de ce livre causa quelques amertumes à son auteur. Le *Miroir de l'âme pécheresse* fut, non pas censuré par la Sorbonne, mais rangé provisoirement par Leclerc, curé de Saint-André des Arts, parmi les ouvrages suspects, parce qu'en contravention à un arrêt du Parlement, il avait paru sans nom d'auteur et sans l'approbation de la Faculté de théologie.

Parmi les œuvres de Marguerite d'Angoulême, on distingue plusieurs compositions dramatiques à la manière du temps. « Voici, disent les frères Parfait [3], les titres des pièces dramatiques que Marguerite de Valois composa :

« *Comédie de la Nativité.*

« *Comédie de l'Adoration des trois Rois.*

« *Comédie des Innocents.*

« *Comédie du Désert.*

« *Comédie Deux Filles, deux Mariées, la Vieille.*

« *Le Vieillard et les quatre Hommes.*

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1839, p. 350.

[2] *Histoire de la littérature française*, liv. II, chap. I, § 3.

[3] *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 273.

« *Force de Trop, Prou, Peu, Moins.*

« Ces pièces de théâtre sont comprises dans le recueil des œuvres de la reine de Navarre, imprimé en 1547, sous le titre de *Marguerites de la Marguerite des princesses, très-illustre reine de Navarre.* »

« Il y a quelque apparence, dit Beauchamps, que c'est des quatre comédies intitulées *la Nativité de Jésus-Christ, l'Adoration des trois Rois, les Innocents* et *le Désert*, que Florimond de Remond veut parler, quand il rapporte que Marguerite, la sœur de François Ier, persuadée par Gérard Roussel, docteur de Sorbonne, de lire la Bible en français, y prit tant de plaisir, qu'elle composa une traduction tragi-comique de presque tout le Nouveau Testament, qu'elle faisait représenter dans une salle devant son mari, ayant recouvert pour cet effet des meilleurs comédiens qui fussent en Italie [1]. »

Brantôme, sans entrer dans un plus grand détail, dit simplement « qu'elle composait souvent des comédies et des moralités, qu'on appelait dans ce temps-là des pastorales, qu'elle faisait jouer et représenter par les filles de la cour. » Si c'est par celles de la cour du roi François, il nous manque beaucoup d'ouvrages de cette princesse, les comédies dont on vient de parler ayant été certainement représentées en Béarn par des comédiens italiens.

Le succès de ces pièces de théâtre valut à leur auteur la haine de nombreux rivaux qui ne pardonnaient pas à une femme de les avoir éclipsés. Ils poussèrent leur jalousie à de honteux excès. La reine de Navarre fut publiquement outragée et représentée comme une furie dans une ignoble parodie. Le roi entendit parler de cette représentation scandaleuse. Il résolut de venger exemplairement sa sœur bien-aimée. Poëtes et acteurs furent arrêtés, et ils n'obtinrent, et avec peine, leur pardon que grâce aux généreuses prières de la princesse insultée.

La malveillance contre Marguerite était particulièrement excitée et alimentée par l'opinion très-répandue que, catholique extérieurement, elle partageait au fond du cœur les idées des protestants. La sœur du roi avait donné lieu à cette accusation par l'éclatante protection qu'elle accordait aux réformés et aux suspects d'hérésie, Étienne Dolet, Clément Marot, Calvin, Érasme, Charles de Sainte-Marthe, Bertrand et Couraut, deux apostats de l'ordre de Saint-Augustin, qu'elle choisit pour ses prédicateurs ; Quintin, un des chefs de la secte des libertins, dont elle osa faire une sorte d'apologie, etc. ; et aussi par plusieurs actes très-équivoques de sa vie. « Un des endroits où l'on faisait le plus d'accueil aux sectaires, dit un historien de l'Église, était le Béarn, pays de la domination du roi de Navarre. La reine Marguerite, sœur de François Ier, protégeait tous les gens de lettres suspects d'hérésie. Sous la direction de Gérard Roussel, son docteur de confiance, cette princesse lisait assidûment la Bible ; elle composa même

[1] *Recherches sur les théâtres de France*, t. I, p. 346.

une espèce de drame presque tout tiré du Nouveau Testament, et pour faire représenter cette pièce, elle fit venir d'Italie une troupe de comédiens, gens accoutumés à passer les bornes de la discrétion. Comme ils virent qu'on aimait dans cette cour les railleries sur le compte des religieux et des prêtres, il y avait toujours dans leurs représentations quelque farce où ces personnages étaient reproduits avec toute la licence du théâtre comique. Le roi de Navarre, par complaisance ou par goût, applaudissait à ces spectacles. Il prit part ensuite à des exercices plus dangereux pour lui : c'étaient des sermons clandestins qui se faisaient dans l'appartement de la reine, et où on ne manquait pas de déclamer contre le pape et contre le clergé. Ce prince facile fit encore un pas plus avant : il se laissa gagner au point d'assister à la cène que les nouveaux docteurs faisaient ensemble dans un réduit du château ; ils n'appelaient encore cette cérémonie que la *manducation* ; mais, au fond, elle ne différait pas de la cène calviniste, qui fut établie quelques années après [1]. » « On reprochait à la reine Marguerite, dit encore le même écrivain, d'avoir fait traduire en français, par l'évêque de Senlis, le livre dont elle se servait pour ses prières, et d'avoir souhaité qu'on en retranchât plusieurs traits favorables à la doctrine de l'Église ; d'avoir elle-même mis au jour un ouvrage de dévotion intitulé *le Miroir de l'âme pécheresse*, où il n'était question ni de l'intercession des saints, ni du purgatoire. Toute cette conduite indisposait beaucoup les zélés catholiques ; ceux qui en témoignaient le plus de mécontentement furent quelques membres de l'université de Paris [2]. »

Les mœurs de Marguerite ont été attaquées comme sa foi, mais elles ont également été défendues et célébrées. « Tous les écrivains graves, comme Bayle, de Thou, Sainte-Marthe, le cardinal du Bellay, dit M. Génin [3], ont honoré les mœurs de la reine de Navarre, si souvent diffamées par les romanciers modernes ; le témoignage même de Brantôme, l'historien le plus suspect et le plus consulté en ces matières, pour en faire une arme défensive, il a fallu l'interpréter et l'étendre. Les œuvres de Marguerite, soit en vers, soit en prose, n'autorisent contre elle aucun soupçon; toutes ses poésies respirent une piété ardente et sincère, dont on suit la trace dans sa correspondance et jusque dans son *Décaméron*, un des livres les plus mal jugés, et qui vaut, en vérité, beaucoup mieux que sa réputation. Il n'a donc pas été difficile, en ce qui concerne les prétendues amours de Marguerite avec Bourbon, avec Bonnivet, surtout avec Marot, de rétablir les faits sous leur jour véritable. »

L'éditeur des *Lettres de Marguerite* examine ensuite et discute l'imputation d'un sentiment coupable auquel Marguerite se serait livrée pour François Ier. Suivant M. Génin, « c'est une chose incontestable

[1] Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église catholique*, t. XXIII, p. 431.

[2] *Ibid.*, p. 432.

[3] *Nouvelles Lettres sur Marguerite d'Angoulême* (Suppl.), p. 1.

qu'elle a ressenti pour son frère plus que l'amitié d'une sœur. Mais il faut, surtout quant au second point, ajoute-t-il, bien distinguer où finit le mal et où commence le crime. Cet intervalle, Marguerite ne l'a jamais franchi. Si quelqu'un conservait des doutes à cet égard, ils ne tiendront pas à la lecture des deux correspondances de la reine de Navarre avec Montmorency et avec François Ier [1]. »

Sainte-Beuve s'est également efforcé, avec l'autorité de son talent, de réhabiliter la mémoire de la reine de Navarre. « On s'est fort occupé dans ces derniers temps, dit l'éminent critique [2], de Marguerite, et les publications réitérées dont elle a fourni le sujet l'ont de plus en plus mise en lumière. Les railleries à la Brantôme et les demi-sourires dont on pouvait jusqu'alors s'accorder la fantaisie en prononçant le nom de l'auteur de l'*Heptaméron*, ont fait place peu à peu à une appréciation plus sérieuse et plus fondée. A travers ces conversations galantes et libres qui étaient le bon ton du temps, et où elle tenait le dé, on ne saurait méconnaître désormais en elle ce caractère élevé, religieux, de plus en plus mystique en avançant, cette faculté d'exaltation et de sacrifice pour son frère, qui éclate à tous les instants décisifs et qui fait comme l'étoile de sa vie. La duchesse d'Angoulême et ses enfants, Marguerite et François, s'aimaient tous les trois passionnément : c'était, comme le dit Marguerite, un parfait *triangle* et une vraie *trinité*. Les expressions triomphantes dont est rempli le journal de la mère du roi, et qui rappellent le *Latonæ pertentant gaudia pectus*, se reproduisent dans les lettres et dans les vers de sa sœur. Ces deux femmes idolâtrent ce roi de leur sang dont elles sont glorieuses, elles débordent sitôt qu'elles parlent de lui. La mère écrit à son fils captif comme madame de Sévigné à sa fille absente : « A cette heure... je cuide sentir en moi que vous souffrez. » Marguerite se représente aussi comme une autre mère pour ce frère bien-aimé, quoiqu'elle n'ait que deux ans plus que lui ; et, le revoyant après une séparation, elle croit lire dans son seul regard toute une tendre allocution qu'elle se traduit de la sorte à elle-même :

« ..... C'est celui que d'enfance
Tu as vu tien, tu le vois et verras :
Ainsy l'as cru, et le crois et croiras.
Ne crains donc, sœur, par crainte ne differe ;
Je suis ton roi, aussi je suis ton frere.
Frere et petit n'as craint de me tenir
Entre tes bras ; ne crains donc de venir
Entre les miens qui suis grand et ton roy :
Car en croissant, croist mon amour en moy. »
Ainsy parla l'œil plein de charité,
Et vos deux bras dirent : C'est verité. »

[1] *Nouvelles Lettres sur Marguerite d'Angoulême* (Suppl.), p. 19.
[2] *Journal des savants*, mai 1847.

Les disparates de la nature faible, indécise et agitée de la sœur de François Ier ont été cause qu'on a porté sur elle les jugements les plus contradictoires. Le juste milieu nous paraît assez bien pris dans l'appréciation suivante, faite à propos d'un écrit où l'on voulait nous faire voir dans l'auteur du *Décaméron* une sorte de mystique réformée et philosophique. « M. Schmidt, qui est théologien et protestant, a beaucoup trop songé aux ouvrages spirituels de Marguerite, au *Miroir de l'âme pécheresse*, à la correspondance de Marguerite avec l'évêque de Meaux, et n'a peut-être pas consulté assez ses autres écrits. Je sais tout ce que l'on peut dire sur les bizarreries du mysticisme, sur ses inconséquences naturelles, sur le mélange très-possible des rêveries théologiques et de l'élégance mondaine; pourtant les contradictions ici ne seraient-elles pas bien fortes? Cette cour de Marguerite, si poétique, si ingénieuse, cette réunion gracieusement profane, où l'auteur du *Cymbalum mundi* rencontrait le traducteur du *Roman de la rose*, est-ce bien là le séjour de l'ascétisme? M. Génin, dans sa Notice sur Marguerite de Navarre, a trop insisté, je crois, sur la direction contraire. Cette Marguerite, dont M. Schmidt veut faire uniquement une âme contemplative, réduite par son mysticisme à une irrésolution continuelle, M. Génin nous la montre comme un libre penseur, lui attribuant des principes de tolérance et un système arrêté qui ne conviennent guère à ces premières années du seizième siècle. Je me range à l'avis de M. Littré, qui a fort bien expliqué [1] le charmant caractère de Marguerite et le rôle aimable et vaillant qui lui appartient. Cette hospitalité toujours prête, cette sympathie élevée, ce n'était proprement ni le mysticisme comme le veut M. Schmidt, ni cette franchise philosophique dont parle M. Génin; il y avait un peu de tout cela, j'y consens; mais n'oublions pas qu'elle réunissait en elle ces directions opposées et les recouvrait d'une grâce supérieure. Si j'admets qu'elle ait été mystique avec l'évêque Briçonnet, je me souviens aussi qu'elle a écrit l'*Heptaméron*, et que Bonaventure Despériers a été l'un des plus brillants représentants de sa cour. D'un autre côté, si je ne nie pas ses instincts philosophiques, j'y vois surtout une noble ouverture de cœur, une générosité native, sans système déterminé, sans parti pris [2]. »

Un point sur lequel toutes les opinions sont d'accord, c'est la faveur tutélaire dont Marguerite entoura les savants, les poëtes, les écrivains de toute sorte. Marguerite fut la vraie protectrice des lettres au seizième siècle, et l'on doit revendiquer pour elle une grande partie de la gloire qu'on a trop libéralement accordée à François Ier.

Cette princesse mourut, l'on croit, le 21 décembre 1549. Sa maladie fut causée par le froid qu'elle prit en observant une planète; mais, du reste, elle ne faisait plus que languir depuis la mort de François Ier, et, renonçant absolument aux occupations littéraires, elle s'était tout entière adon-

[1] *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er juin 1842.

[2] Saint-René Taillandier, *Revue des Deux Mondes*, 5e série, 1842, p. 561.

née à la piété et à une dévotion fervente. Cependant la pensée de la mort l'épouvantait, et elle ne paraissait pas trop fixée sur la certitude d'une autre vie. « Cette reine, dit Brantôme[1], souloit souvent dire aux uns et aux aultres qui discouroient de la mort et de la beatitude eternelle par après : « Tout cela est vrai, mais nous demeurons si longtemps morts « sous terre avant que venir là ! » De sorte que j'ay ouï dire à ma mere, qui estoit l'une de ses dames, et à ma grand'mère, sa dame d'honneur, que, lorsqu'on lui annonça en son extremité de la maladie qu'il falloit mourir, elle trouva ce mot fort amer et repeta aussitost ce que je viens de dire, et qu'elle n'estoit point encore tant surannée qu'elle ne pust bien vivre encore quelques années, car elle n'avoit que cinquante-deux ou cinquante-trois ans. »

Quand elle vit qu'il n'y avait plus d'espoir, elle se résigna pieusement, témoigna un vif regret de ses erreurs, protesta qu'elle mourait dans la foi catholique dont elle ne s'était jamais séparée, et déclara que tout ce qu'elle avait fait en faveur des protestants ne procédait que d'un sentiment de compassion ; enfin elle expira en embrassant la croix, et après avoir reçu l'extrême-onction des mains d'un cordelier nommé Gilles Caillau.

Prologue de l'Heptaméron.

Le premier jour de septembre, que les baings des montz Pirenées commencent d'entrer en leur vertu, se trouverent à ceulx de Cauldères [2] plusieurs personnes, tant de France, Espaigne, que d'aultres lieux ; les ungs pour y boire de l'eau, les aultres pour se y baigner, et les aultres, pour prendre de la fange ; qui sont choses si merveilleuses, que les malades abandonnez des medecins s'en retournent tous guariz. Ma fin n'est de vous declarer la situation ne la vertu desdits baings, mais seullement de raconter ce qui sert à la matiere que je veulx escripre. En ces baings là demeurerent plus de trois sepmaines tous les mallades, jusques à ce que, par leur amendement[3], ils congneurent qu'ilz s'en pouvoient retourner. Mais, sur le temps de ce retour, vindrent des pluyes si merveilleuses et si grandes, qu'il sembloit que Dieu eust oblyé la promesse qu'il avoit faicte à Noé de ne plus destruire le monde par eaue ; car toutes les cabanes et logis du dit Cauldè-

[1] *Dames illustres.*

[2] C'est l'ancien nom de Cauterets (département des Hautes-Pyrénées), si renommé par ses eaux thermales, qui étaient déjà célèbres du temps des Romains : cet ancien nom, qui annonce que les eaux sont chaudes, *calidæ*, reproduit le mot espagnol *caldere*, chaudières, étuves. (Éd. Jacob.)

[3] Amélioration de leur état de santé.

res furent si remplyz d'eaue qu'il fut impossible de y demourer. Ceulx qui y estoient venuz du costé de l'Espaigne s'en retournerent par les montaignes, le mieulx qu'il leur fut possible ; et ceulx qui congnoissoient les addresses [1] des chemins furent ceulx qui mieulx eschapperent. Mais les seigneurs et dames françoys, penans retourner aussi facillement à Therbes [2] comme ilz estoient venuz, trouverent les petitz ruisseaulx si fort creuz, que à peyne les peurent-ils gueyer. Et quant ce vint à passer le Gave Bearnois [3], qui en allant n'avoit point deux piez de proufondeur, le trouverent tant grand et impetueux qu'ilz se destournerent pour chercher les pontz, lesquelz, pour n'estre que de boys, furent emportez par la vehemence de l'eaue. Et quelcuns, cuydans rompre la roideur du cours pour s'assembler plusieurs ensemble, furent emportez si promptement, que ceulx qui les vouloient suivre perdirent le povoir et le desir d'aller après. Parquoy, tant pour sercher chemin nouveau que pour estre de diverses opinions, se separerent. Les ungs traverserent la haulteur des montaignes, et, passans par Arragon, vindrent en la conté de Roussillon et de là à Narbonne ; les aultres s'en allerent droict à Barselonne, où, par la mer, les ungs allerent à Marseille, et les aultres à Aiguemorte.

Mais une dame vefve, de longue experience, nommée Oysille, se delibera d'oblier toute craincte par les mauvais chemins jusques ad ce qu'elle fut venue à Nostre Dame de Serrance [4]. Et feit tant, qu'elle y arriva, passant de si estranges lieux, et si difficiles à monter et descendre, que son aage et pesanteur ne la garderent point d'aller la plus part du chemin à pied. Mais la pitié fut que la plus part de ses gens et chevaulx demorerent mortz par les chemins ; et arriva à Serrance, avecq ung homme et une femme seullement, où elle fut charitablement receue des religieux.

Il y avoit aussy parmy les François deux gentilz hommes qui estoient allez aux baings, plus pour accompaigner les dames dont

[1] Directions.

[2] C'est ainsi qu'on prononçait dans le Bigorre le nom de *Tarbes*, malgré l'étymologie latine de *Tarvia* et *Tarba*.

[3] On appelle *gave*, tout cours d'eau qui se change en torrent : le gave Béarnais, qu'on prononçait *Viarnois*, doit ce nom à son passage dans les terres de l'ancien Béarn ; il se jette dans l'Adour, à quatre lieues de Bayonne. C'est maintenant le *Gave de Pau*.

[4] Aujourd'hui Sarrance, village du département des Basses-Pyrénées. C'était un lieu de pèlerinage très-fréquenté à certaines époques de l'année. Il y avait à Sarrance une abbaye d'hommes, de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la Vierge, *Sancta Maria de Sarrancia*.

ilz estoient serviteurs, que pour faulte qu'ilz eussent de santé. Ces gentilz hommes icy, voyans la compaignye se departir, et que les mariz de leurs dames les emmenoient à part, penserent de les suyvre de loing, sans soy declairer à personne. Mais ung soir, estans les deux gentilz hommes mariez et leurs femmes arrivez en une maison d'un homme, plus bandoullier [1] que paisan, et les deux jeunes gentilz hommes logez en une borde [2] tout joignant de là, environ la nuict, oyrent un très-grand bruict. Ilz se leverent avecq leurs varletz, et demanderent à l'hoste quel tumulte c'estoit là. Le pauvre homme, qui avoit sa part de la paour, leur dist que c'estoient mauvays garçons [3] qui venoient prendre leur part de la proye qui estoyt chez leur compaignon bandoullier ; parquoy les gentilz hommes incontinent prindrent leurs armes, et avecq leurs varletz s'en allerent secourir les dames, pour lesquelles ilz estimoient la mort plus heureuse que la vie après elles. Ainsi qu'ilz arriverent au logis, trouverent la premiere porte rompue, et les deux gentilz hommes avecq leurs serviteurs se deffendans vertueusement [4]. Mais pour ce que le nombre des bandoulliers estoit le plus grand, et aussi qu'ilz estoient fort blessez, commençoient à se retirer, aians perdus desja grande partie de leurs serviteurs. Les deux gentilz hommes, regardans aux fenestres, veirent les dames cryans et plorans si fort, que la pitié et l'amour leur creut le cueur, de sorte que, comme deux ours enraigez descendans des montaignes, frapperent sur ces bandoulliers tant furieusement, qu'il y en eut si grand nombre de morts, que le demourant ne voulut plus actendre leurs coups, mais s'enfouyrent où ils sçavoient bien leur retraicte. Les gentilz hommes, ayans deffaict ces meschans, dont l'hoste estoyt l'un des mortz, ayans entendu que l'hostesse estoit pire que son mary, l'envoièrent après luy par

[1] Les éditions portent *bandolier;* quelques manuscrits *bandelier :* c'est l'analogue de *bandit*, faisant partie d'une bande. Les étymologistes veulent faire dériver ce mot de la *bandoulière* ou baudrier que portaient les voleurs des Pyrénées.

[2] Maison isolée, *borda* dans la basse latinité.

[3] Malfaiteurs, brigands. Sous le règne de François Ier, en 1525, une troupe de voleurs, qui se qualifiaient eux-mêmes de *mauvais garçons*, avait désolé Paris et ses alentours.

[4] Vaillamment. « Le champion et la championne furent tout un temps à se battre si *vertueusement*, que ceux qui les regardoient ne sçavoient qui devoit avoir du meilleur. » (Despér., *Nouv.* 65. Édit. La M.) « Donnant courage aux compagnons de *vertueusement* combattre. » (Rabel., l. V, c. xl.) « Ayant *vertueusement* repoussé les Huguenots. » (Montluc, *Comment.*, l. V.)

ung coup d'espée; et, entrans en une chambre basse, trouverent ung des gentilz hommes mariés, qui rendoit l'esprit. L'autre n'avoyt eu nul mal, sinon qu'il avoit tout son habillement persé de coups de traict et son espée rompue. Le pauvre gentil homme, voyant le secours que ces deux luy avoyent faict, après les avoir embrassés et remerciés, les pria de ne l'abandonner point, qui leur estoit requeste fort aisée[1]. Par quoy, après avoir faict enterrer le gentil homme mort, et reconforté sa femme au mieulx qu'ils purent, prindrent le chemin où Dieu les conseilloit, sans sçavoir lequel ils devoient tenir. Et s'il vous plaist sçavoir le nom des trois gentilz hommes, le marié avoit nom Hircan et sa femme Parlamente, et la demoiselle veuve Longarine; et les noms des deux gentilz hommes, l'un estoit Dagoucin, et l'autre Saffredent. Et après qu'ils eurent esté tout le jour à cheval, aviserent sur le soir un clocher, où, le mieulx qu'il leur fut possible, non sans travail et peine, arriverent. Et furent, de l'abbé et des moines, humainement reçus. L'abbaye se nomme Saint-Savyn [2]. L'abbé, qui estoit de fort bonne maison, les logea honorablement; et, en les menant à leurs logis, leur demanda de leurs fortunes; et, après qu'il eut entendu la verité du fait, leur dit qu'ils n'estoient pas seuls qui avoient part à ce gasteau; car il avoit en une chambre deux demoiselles qui avoient eschappé pareil danger ou plus grand, d'autant que c'estoit aux bestes, non aux hommes, qu'elles avoient eu affaire, et que aux hommes il y a quelque misericorde et aux bestes non; car les pauvres dames, à demi-lieue deçà Peyrechitte [3], avoient trouvé un ours descendant la montaigne, devant lequel avoient pris la course à si grande haste que leurs chevaulx, à l'entrée du logis, tomberent morts sous elles; et deux de leurs femmes, qui estoient venues longtemps après, leur avoient conté que l'ours avoit tué tous leurs serviteurs. Lors, les deux dames et trois gentilz hommes entrerent en la chambre où elles estoient et les trouverent pleurans, et congneurent que c'estoit Nomerfide et Emarsuitte, lesquelles, en s'embrassant et racontant ce qui leur estoit advenu, commencerent à se reconforter, avec les exhortations du bon

[1] Agréable, qui cause de l'aise, du plaisir.

[2] Célèbre abbaye de Bénédictins, fondée par Charlemagne et accrue par Raimond Ier, comte de Bigorre, qui donna aux moines les revenus des bains de Cauterets. L'abbaye a été supprimée et détruite à l'époque de la Révolution. Saint-Savin, autrefois *Villebancer,* est maintenant un petit village à 17 kilomètres de Lourdes, département des Hautes-Pyrénées.

[3] Aujourd'hui *Pierrefitte,* à 8 kilomètres d'Argelès.

abbé, de s'estre ainsi retrouvées. Et le matin, ouïrent la messe bien devotement, louant Dieu des perils qu'ils avoient eschappez.

Ainsy qu'ils estoient tous à la messe, va entrer en l'eglise un homme tout en chemise, fuyant comme si quelqu'un le chassoit, criant à l'aide. Incontinent, Hircan et les autres gentilz hommes allerent au-devant de lui pour voir ce que c'estoit ; et virent deux hommes après lui leurs espées tirées, lesquels, voyans si grande compaignie, voulurent prendre la fuite ; mais Hircan et ses compaignons les suivirent de si près qu'ils y laisserent la vie. Et quand ledit Hircan fut retourné, trouva que celui qui estoit en chemise estoit un de leurs compaignons, nommé Geburon, lequel leur conta comme, estant en une borde auprès de Peyrechitte, arriverent trois hommes, lui estant au lict ; mais, tout en chemise, avec son espée seulement, en blessa si bien ung qu'il demoura sur la place. Et tandis que les deux autres s'amuserent à recueillir leur compaignon, voyant qu'il estoit nu et eux armés, pensa qu'il ne les pouvoit gagner, sinon à fuir, comme le moins chargé d'habillemens, dont il louoit Dieu et eux qui en avoient fait la vengeance.

Après qu'ils eurent ouï la messe et disné, envoyerent voir s'il estoit possible de passer la riviere du Gave; et congnoissant l'impossibilité du passage, furent en merveilleuse crainte, combien que l'abbé plusieurs fois leur offrist la demeure du lieu jusqu'à ce que les eaux fussent abaissées ; ce qu'ils accorderent pour ce jour. Et, au soir, en s'en allant coucher, arriva un vieux moine qui tous les ans ne failloit point à la Nostre-Dame de septembre à Serrance. Et, en luy demandant des nouvelles de son voyaige, dit qu'à cause des grandes eaux estoit venu par les montaignes et par les plus maulvais chemins qu'il avoit jamais faicts, mais qu'il avoit vu une bien grande pitié ; c'est qu'il avoit trouvé un gentil homme, nommé Simontault, lequel, ennuyé de la longue demeure [1] que faisoit la riviere à s'abaisser, s'estoit deliberé de la forcer, se confiant à la bonté de son cheval, et avoit mis tous ses serviteurs à l'entour de luy pour rompre l'eaue. Mais, quand ce fut au grand cours, ceux qui estoient le plus mal montés furent emportés malgré, hommes et chevaulx, tout à-vau-l'eau sans jamais en retourner. Le gentil homme, se trouvant seul, tourna son cheval de là où il venoit, qui n'y sut estre si promptement, qu'il ne faillist sous luy. Mais Dieu voulut qu'il feust si près de la rive, que le gentilhomme, non sans boire beaucoup

[1] Retard.

d'eaue, se traisnant à quatre pieds, saillit dehors sur les durs cailloux, tant las et foible qu'il ne se pouvoit soustenir. Et lui advint si bien qu'un berger, ramenant au soir ses brebis, le trouva assis parmi les pierres, tout mouillé, et non moins triste de ses gens qu'il avoit vus perdre devant soy. Le berger, qui entendoit mieux sa necessité tant en le voyant qu'en escoutant sa parole, le print par la main et le mena en sa pauvre maison, où avec petites buschettes le secha le mieulx qu'il put. Et, ce soir-là, Dieu y amena ce bon religieux qui luy enseigna le chemin de Nostre Dame de Serrance, et qui l'asseura que là il seroit mieulx logé qu'en aultre lieu, et y trouveroit une ancienne vefve, nommée Oysille, laquelle estoit compagne de ses adventures. Quand toute la compagnie ouït parler de la bonne dame Oysille et du gentil chevalier Simontault, eurent une joye inestimable, louans le Createur, qui, en se contentant des serviteurs, avoit sauvé les maistres et maistresses ; et surtout en loua Dieu de bon cœur Parlamente, car longtemps avoit qu'elle le tenoit pour très affectionné serviteur. Et, après s'estre enquis diligemment du chemin de Serrance, combien que le bon vieillard le leur fist fort difficile, pour cela ne laisserent d'entreprendre d'y aller ; et dès ce jour-là, se mirent en chemin si bien en ordre qu'il ne leur manquoit rien, car l'abbé les fournit des meilleurs chevaulx qui fussent en Lavedan [1], de bonnes capes de Bear [2], de force vivres et de gentils compaignons pour les mener seurement par les montaignes, lesquelles passerent plus à pied qu'à cheval, en grand sueur et travail, et arriverent à Nostre Dame, où l'abbé, combien qu'il fust assez mauvais homme, ne leur osa refuser le logis pour la crainte du seigneur de Bear [3], dont il sçavoit qu'ils estoient bien-aimés ; mais luy, qui estoit vray hypocrite, leur fit le meilleur visaige qu'il estoit possible, et les mena veoir la bonne dame Oysille et le gentilhomme Simontault.

La joye fut si grande en ceste compaignie miraculeusement

[1] Les chevaux de la vallée de *Lavedan*, qu'on appelait *lavedans*, étaient très-estimés à cause de leur vitesse et de leur ardeur.

[2] Béarn. Les éditions et les manuscrits portent *Bear*, selon la prononciation d'alors, conservée encore aujourd'hui dans le pays. Les capes de Béarn, dont la réputation était proverbiale, devaient leur nom à une espèce de cagoule ou capuchon qui les accompagnait.

[3] Les rois de Navarre étaient seigneurs de Béarn depuis plus de deux siècles ; mais cette seigneurie, tout à fait distincte de la Navarre, conservait ses vieilles coutumes et avait son gouvernement spécial. Le *seigneur de Béarn*, à l'époque où ces Nouvelles furent composées, devait donc être le roi Henri d'Albret, second mari de Marguerite d'Angoulême. (Éd. Jac.)

assemblée, que la nuit leur sembla courte à louer Dieu, dedans l'eglise, de la grace qu'il leur avoit faicte. Et, apres que sur le matin eurent prins un peu de repos, allerent ouïr la messe et tous recevoir le saint sacrement d'union, auquel tous chrestiens sont unis en ung, suppliant Celui qui les avoit assemblés par sa bonté, parfaire le voyage à sa gloire. Après disner envoyerent sçavoir si les eaux n'estoient point escoulées, et trouvant que plus tost elles estoient creues, et que de longtemps ne pourroient seurement passer, se delibererent de faire un pont sur le bout de deux rochers qui sont fort près l'ung de l'autre, où encore il y a des planches pour les gens de pied, qui, venant d'Oléron, veulent passer par le Gave. L'abbé fut bien aise qu'ils faisoient ceste despense, afin que le nombre des pelerins et presens augmentast; les fournit d'ouvriers; mais il n'y mit pas un denier, car son avarice ne le permettoit. Et pour ce que les ouvriers dirent qu'ils ne sçauroient avoir fait le pont de dix ou douze jours, la compaignie tant d'hommes que de femmes commença fort à s'ennuyer; mais Parlamente, qui estoit femme d'Hircan, laquelle n'estoit jamais oisive ni melancholique, ayant demandé congé à son mari de parler, dit à l'ancienne dame Oysille : « Madame, je m'esbahis que vous qui avez tant d'experience, et qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mere, ne regardez quelque passe-temps pour adoulcir l'ennui que nous porterons durant nostre longue demeure; car, si nous n'avons quelque occupation plaisante et vertueuse, nous sommes en danger de devenir mallades. » La jeune vefve Longarine ajouta à ce propos : « Mais, qui pis est, nous deviendrons fascheuses, qui est une malladie incurable; car il n'y a nul ni nulle de nous, si regarde à sa perte, qu'il n'ait occasion d'extresme tristesse. » Emarsuitte, tout en riant, lui respondit : « Chacune n'a pas perdu son mari comme vous, et pour perte de serviteurs ne se faut desesperer, car l'on en recouvre assez; toutesfois, je suis bien d'opinion que nous ayons quelque plaisant exercice pour passer le temps; aultrement, nous serions mortes le lendemain. » Tous les gentilz hommes s'accorderent à leur advis, et prierent la dame Oysille qu'elle voulust ordonner ce qu'ils avoient à faire, laquelle leur respondit : « Mes enfans, vous me demandez une chose que je trouve fort difficile de vous enseigner, un passe-temps qui vous puisse delivrer de vos ennuis; car, ayant cherché le remede toute ma vie, n'en ay jamais trouvé qu'un, qui est la lecture des Saintes Lettres, en laquelle se trouve la vraie et parfaicte joye de l'esprit, dond procede le repos et la santé du corps. Et si vous

me demandez quelle recepte me tient si joyeuse et si saine sur ma vieillesse, c'est que, incontinent que je suis levée, je prends la sainte Escripture et la lis ; et, en voyant et contemplant la bonté de Dieu, qui pour nous a envoyé son Fils en terre annoncer ceste saincte parolle et bonne nouvelle par laquelle il promet remission de tous pechés, satisfaction de toutes debtes, par le don qu'il nous faict de son amour, passion et merites ; ceste consideration me donne tant de joye, que je prends mon pseautier, et le plus humblement qu'il m'est possible chante de cueur et prononce de bouche les beaux pseaumes et cantiques que le Sainct-Esprit a composés au cueur de David et des aultres auteurs. Et ce contentement-là, que j'en ay, me faict tant de bien, que tous les maulx, qui le jour me peuvent advenir, me semblent estre benedictions, veu que j'ay en mon cueur par foy Celuy qui les a portés pour moy. Pareillement, avant souper, je me retire pour donner pasture à mon aame de quelque leçon ; et puis, au soir, fais une recollection de tout ce que j'ay faict la journée passée, pour demander pardon à Dieu de mes faultes, le remercier de ses graces ; et en son amour, crainte et paix, prends mon repos asseuré de tous maulx. Par quoy, mes enfans, voilà le passetemps auquel me suis arrestée, longtemps a [1], après avoir cherché tous aultres, et non trouvé contentement de mon esprit. Il me semble que, si tous les matins vous voulez donner une heure à la lecture, et puis durant la messe faire vos devotes oraisons, vous trouverez en ce desert la beauté qui peut estre en toutes les villes ; car qui congnoist Dieu veoid toutes choses belles en luy, et sans luy tout laid ; par quoy, je vous prie, recevez mon conseil, si vous voulez vivre joyeusement. » Hircan prit la parole et dist : « Madame, ceux qui ont leu la sainte Escripture, comme je crois que nous avons tous faict, confessent que votre dict est tout veritable ; mais si fault il que vous regardiez que nous ne sommes encore si mortifiés qu'il nous fault quelque passetemps et exercice corporel ; car, si nous sommes en nos maisons, il nous fault la chasse et la volerie [2], qui nous faict oblier mille folles pensées ; et les dames ont leur menage, leur ouvrage, et quelquesfois les danses où elles prennent honneste exercice ; qui me faict dire (parlant pour la part des hommes) que vous, qui estes la plus ancienne, nous lirez, au matin, de la vie que tenoit Nostre-Seigneur Jesus-Christ, et les grandes et admirables œu-

[1] Il y a longtemps, depuis longtemps.

[2] La chasse au vol ou la fauconnerie.

vres qu'il a faictes pour nous; pour après disner jusqu'à vespres, fault choisir quelque passe-temps qui ne soit dommageable à l'aame et soit plaisant au corps; et ainsi passerons la journée joyeusement... »

Parlamente, désignée pour faire le premier récit, parla ainsi :

« Si je me sentois aussy suffisante [1] que les anciens qui ont trouvé les arts, j'inventerois quelque passe-temps ou jeu pour satisfaire à la charge que me donnez; mais cognoissant mon sçavoir et ma puissance, qui à peine peut rememorer les choses bien faictes, je me tiendrois bien heureuse d'ensuivre de près ceux qui ont dejà satisfaict à vostre demande. Entre autres, je croys qu'il n'y a nul de vous qui n'ait lu les Cent Nouvelles de Bocace, nouvellement traduictes d'italien en françois, que le roy François, premier de son nom, monseigneur le Dauphin [2], madame la Dauphine [3], madame Marguerite [4], font tant de cas, que si Bocace, du lieu où il estoit, les eust pu ouïr, il debvoit ressusciter à la loüange de telles personnes. Et à l'heure, j'ouïs les deux dames dessus nommées avec plusieurs autres de la cour, qui se delibererent d'en faire autant si non en une cause differente de Bocace : c'est de n'escripre nulle nouvelle qui ne soit veritable histoire. Et promirent lesdictes dames, et monseigneur le Dauphin avec, d'en faire chascun dix, et d'assembler jusqu'à dix personnes qu'ils pensoient plus dignes de raconter quelque chose, sauf ceux qui avoient estudié et estoient gens de lettres; car monseigneur le Dauphin ne vouloit que leur art y feust meslé; et aussy, de peur que la beauté de la rhetorique feist tort en quelque partie à la verité de l'histoire. Mais les grandes affaires survenues au roy depuis, aussi la paix d'entre luy et le roy d'Angleterre [5], l'accouchement de madame la Dauphine [6],

[1] Capable, intelligente. L'adjectif *suffisant* s'employait fréquemment autrefois dans ce sens.

[2] Le dauphin mentionné ici est Henri, duc d'Orléans, qui devint dauphin par suite de la mort de son frère aîné, François, au mois d'août 1536, et qui fut depuis roi de France.

[3] Catherine de Médicis, mariée, le 27 octobre 1533, à Henri, duc d'Orléans, second fils de François Ier.

[4] C'est la reine de Navarre elle-même, qu'on nommait ainsi à la cour du roi son frère.

[5] En 1543, Henri VIII, s'étant brouillé avec François Ier, entra dans la ligue de Charles-Quint contre son ancien allié.

[6] Le 3 janvier 1543, Catherine de Médicis, qui était restée stérile pendant près de dix ans, accoucha d'un fils, qui fut François II.

et plusieurs aultres choses dignes d'empescher toute la cour, a faict mettre en oubly du tout ceste entreprise, qui par nostre long loisir pourra en dix jours estre mise à fin, attendant que nostre pont soit parfaict. Et s'il vous plaist que tous les jours, depuis midy jusqu'à quatre heures, nous allions dedans ce beau pré, le long de la riviere du Gave, où les arbres sont si feuillés que le soleil ne sçauroit percer l'ombre ni eschauffer la fraischeur; là assis à nos aises, dira chacun quelque histoire qu'il aura vue ou bien ouï dire à quelque homme digne de foy. Au bout de dix jours, aurons parachevé la centaine; et si Dieu faict que nostre labeur soit trouvé digne des yeux des seigneurs et dames dessus nommés, nous leur en ferons present au retour de ce voyage, en lieu d'image ou de patenostres, estans assurés qu'ils auront ce present icy plus agreable. Que si quelqu'un trouve quelque chose plus plaisante que ce que je dis, je m'accorderay à son opinion. » Mais toute la compaignie respondit qu'il n'estoit possible d'avoir mieux advisé, et qu'il leur tardoit que le lendemain fust venu, pour commencer.

Ainsi passerent joyeusement ceste journée, racontans les uns aux autres ce qu'ils avoient vu de leur temps. Sitost que le matin fut venu, s'en allerent en la chambre de madame Oysille, laquelle trouverent desjà en ses oraisons. Et quand ils eurent ouï une bonne heure sa leçon, et puis devotement la messe, s'en allerent disner à dix heures, et après se retira chascun en sa chambre pour faire ce qu'il avoit à faire, et ne faillirent pas à midy de s'en retourner au pré, selon leur deliberation, qui estoit si beau et plaisant qu'il auroit besoin d'un Bocace pour le depeindre à la verité; mais vous vous contenterez que jamais n'en fut vu un plus beau. Quand l'assemblée fut toute assise sur l'herbe verte, si noble et delicate qu'il ne leur falloit carreau ni tapis, Simontault commença à dire : « Qui sera celuy de nous, qui aura commencement sur les autres ? » Hircan lui respondit : « Puisque vous avez commencé la parole, c'est raison que vous commandiez; car, au jeu, nous sommes tous esgaux. — Pleust à Dieu, dit Simontault, que je n'eusse bien en ce monde que de pouvoir commander à toute ceste compaignie ! » A ceste parole, Parlamente l'entendit très-bien, qui se prit à tousser; par quoy Hircan ne s'aperçut de la couleur qui luy venoit aux joues, mais dit à Simontault qu'il commençast : ce qu'il fit.

Le roi François, requis de chasser hors son royaume le comte Guillaume, que l'on disait avoir pris argent pour le faire mourir, sans faire semblant qu'il eût soupçon de son entreprise, lui joue un tour si subtil que lui-même se chassa, prenant congé du roi [1].

En la ville de Dijon, au duché de Bourgogne, vint au service du roy François un comte d'Allemagne, nommé Guillaume [2], de la maison de Saxonne, dont celle de Savoie est tant alliée, que anciennement n'estoient qu'une. Ce comte, autant estimé beau et hardi gentilhomme qui fust point en Allemagne, eut si bon recueil [3] du Roy, que non-seullement il le prit à son service, mais le tint près de luy et de sa chambre. Un jour, le gouverneur de Bourgogne, seigneur de la Trimoille [4], ancien chevalier et loyal serviteur du Roy, comme celui qui estoit soupçonneux ou craintif du mal et dommage de son maistre, avoit tousjours espies [5] à l'entour de son gouvernement, pour sçavoir ce que ses ennemis faisoient ; et s'y conduisoit si sagement que peu de choses lui estoient celées. Entre autres advertissemens, lui escrit l'un de ses amis que le comte Guillaume avoit pris quelque somme d'argent, avec promesse d'en avoir davantage, pour faire mourir le Roy en quelque sorte que ce peust estre. Le seigneur de la Trimoille ne faillit point incontinent de l'en venir advertir et ne le cela à madame sa mere Louise de Savoye, laquelle oublia l'alliance

[1] L'aventure véritable qui fait le sujet de cette nouvelle a dû se passer dans la forêt d'Argilly, au mois de juillet 1521, lors du séjour du roi François Ier à Dijon.

[2] C'est Guillaume, comte de Furstenberg, fils aîné de Wolfgang, qui avait été chambellan de Maximilien Ier, gouverneur et conseiller intime de Philippe d'Autriche, et qui mourut en 1503. Le comte Guillaume fut d'abord au service de François Ier, qui le combla de bienfaits ; mais le cardinal de Granvelle parvint à le gagner et à le faire rentrer dans le parti de l'Empereur. Ce fut une honte pour lui que cette espèce de trahison, et, quand il fut fait prisonnier à la tête d'un corps d'armée espagnol, en 1544, les capitaines français étaient d'avis qu'on le traitât comme un espion ; mais le roi lui fit grâce et fixa sa rançon à 30,000 écus d'or.

[3] Accueil.

[4] Louis II de la Trémoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, etc., gouverneur et lieutenant général de Bourgogne, surnommé *le Chevalier sans reproche*, un des plus braves capitaines de son temps, né en 1640, et mort à la bataille de Pavie, âgé de soixante-cinq ans.

[5] Espions. « O bonnes gens pour bien servir d'*espie !* » (Cl. Mar., *Chants. Am. fugit.,* 1527.) « La marquise n'ignorait rien de ce qui se passait entre nous. Elle avait des *épies* dans le couvent de Laure, et parvint à savoir qu'il était question de mariage. » (Rouss., *N.-H.*, 6e part., III.)

qu'elle avoist à cet Allemand, et supplia le Roy de le chasser bientost ; lequel la requit de n'en parler point, et qu'il estoit impossible qu'un si honneste gentilhomme et tant homme de bien entreprist une si grand meschanceté. Au bout de quelque temps, vint encore un aultre avertissement, confirmant le premier. Dont le gouverneur, bruslant de l'amour de son maistre, luy demanda congé ou de chasser ou d'y donner ordre; mais le Roy luy commanda expressement de n'en faire nul semblant, et pensa bien que par aultre moyen il en sçauroit la verité.

Un jour qu'il alloit à la chasse, print la meilleure espée qu'il estoit possible de veoir pour toutes armes, et mena avec luy le comte Guillaume, auquel il commanda le suivre de prez ; mais, après avoir quelque temps couru le cerf, voyant le Roy que ses gens estoient loing de lui, hors le comte seulement, se detourna hors de tous chemins. Et quand il se vit seul avec le comte au plus profond de la forest, en tirant son espée, dit au comte : « Vous semble il que ceste espée soit belle et bonne? » Le comte, en la maniant par le bout, lui dit qu'il n'en avoit vu nulle qu'il pensast meilleure. « Vous avez raison, dit le Roy, et me semble que si un gentilhomme avoit deliberé de me tuer et qu'il eust congnu la force de mon bras et la bonté de mon cueur, accompagnée de ceste espée, il penseroit à deux fois à m'assaillir : toutesfois, je le tiendrois pour bien meschant[1], si nous estions seul à seul sans temoins, s'il n'osoit executer ce qu'il avoit osé entreprendre. » Le comte Guillaume lui respondit avec un visaige estonné : « Sire, la meschanceté de l'entreprise seroit bien grande, mais la folie de la vouloir executer ne seroit pas moindre. » Le Roy, en se prenant à rire, remit l'espée au fourreau, et, escoutant que la chasse estoit près de luy, piqua après le plus tost qu'il put. Quand il fut arrivé, il ne parla à nul de ceste affaire, et s'asseura que le comte Guillaume, combien qu'il fust un aussi fort et disposé gentilhomme qu'il en soit point, n'es-

[1] *Meschant* signifie ici lâche, et est l'opposé de *prud'homme*, dans la signification d'homme preux et vaillant. Rabelais a dit dans le même sens : « Le premier qui y viendra il aura en penitence soy comme lasche et *meschant* jeter au fond de la mer, en deduction des peines du purgatoire. » (Liv. V, chap. XV.)

Lasche et meschant, meschant et lasche, se trouvent ainsi souvent employés ensemble comme synonymes. Nous nous contenterons de citer deux exemples de Marguerite : « L'amour de la femme, bien fondé sur Dieu et sur honneur, est si juste et raisonnable, que celuy quy se depart de telle amitié doit estre estimé *lasche et meschant* envers Dieu et les hommes. » (*Hept.*, XXIe nouv.) « *Meschant et lasche*, defendez-vous, car aujourd'huy j'espere que Dieu me vengera de vous par ceste espée ! » (*Ibid.*, XXIIIe nouv.)

toit homme pour faire une si haulte entreprise. Mais le comte Guillaume, cuidant estre decelé ou soupçonné du fait, vint le lendemain au matin dire à Robertet [1], secretaire des finances du Roy, qu'il avoit regardé aux bienfaicts et gages que le Roy luy vouloit donner pour demeurer avec luy, toutesfois qu'ils n'estoient pas suffisans pour l'entretenir la moitié de l'année. Et que, s'il ne plaisoit au Roy luy en bailler au double, il seroit contrainct de se retirer ; priant ledict Robertet d'en sçavoir le plustost qu'il pourroit la volonté du Roy, qu'il luy dit qu'il ne sçauroit plus s'avancer que d'y aller incontinent sur l'heure. Et prit ceste commission volontiers, car il avoit vu les avertissemens du gouverneur. Et, ainsy que le Roy fut esveillé, ne faillit à luy faire sa harangue, presens M. de la Trimoille et l'amiral de Bonnivet, lesquels ignoroient le tour que le Roy lui avoit faict le jour avant. Le dict seigneur, en riant, leur dit : « Vous aviez envie de chasser le comte Guillaume et vous voyez qu'il se chasse lui-mesme ? Par quoy, luy direz que, s'il ne se contente de l'estat qu'il a accepté en entrant à mon service, dont plusieurs gens de bonnes maisons se sont tenus bien heureux, c'est raison qu'il cherche ailleurs meilleure fortune : et quant à moy, je ne l'empescheray point, mais je seray très content qu'il trouve party tel qu'il y puisse vivre selon qu'il merite. » Robertet fut aussy diligent de porter ceste response au comte, qu'il avoit esté de presenter sa requeste au Roy. Le comte dit que, avec son bon congé, il deliberoit donc de s'en aller. Et, comme celuy que la peur contranignoit de partir, ne la sut porter vingt-quatre heures, mais, ainsy que le Roy se mettoit à table, print congé de lui, feingnant d'avoir grand regret, dont sa necessité luy faisoit perdre sa presence. Il alla aussy prendre congé de la mere du Roy, laquelle luy donna aussy joyeusement qu'elle l'avoit receu comme parent et comme amy ; ainsy retourna en son pays. Et le Roy, voyant sa mere et ses serviteurs estonnés de ce soudain partement, leur conta l'alarme qu'il luy avoit donnée, disant que, encore qu'il fust innocent de ce qu'on luy mettoit sus, si avoit esté sa peur assez grande pour s'esloingner d'un maistre dont il ne cognoissoit pas encore les complexions [2]. (IIe *journée*, XVIIe *nouvelle*.)

[1] Florimond Robertet, natif de Montbrison, fut trésorier de France et secrétaire des finances sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il mourut en 1522, comblé d'honneurs et de richesses.

[2] L'humeur, le caractère. « Le clerc est tenu de luy enseigner les coustumes de la ville et les *complexions* de son maistre. » (DESPÉR. *Nouv.* X, édit. La M.)

RABELAIS (François)

— 1483-1595 —

François Rabelais naquit en 1495, à Chinon, d'un père qui y tenait une hôtellerie. Il fit ses premières études dans l'abbaye des Bénédictins de Seully, puis fit son noviciat au couvent de Fontenay-le-Comte. Là il passa successivement par tous les degrés du sacerdoce, et reçut la prêtrise en 1519. Après s'y être fait de très-mauvaises affaires, il obtint un indult du pape Clément VII qui lui permettait de passer dans l'ordre de Saint-Benoît et d'entrer dans l'abbaye de Maillezais, en Poitou. Rabelais paraît n'avoir profité que de la permission de quitter l'habit franciscain. En 1524, on le trouve, sous le costume de prêtre séculier, attaché comme secrétaire à l'évêque de Maillezais, Geoffroi d'Estissac, autrefois son camarade d'études. En 1530, âgé de quarante-deux ans, il alla étudier la médecine à Montpellier. Il y devint profond dans son art, et y expliqua avec applaudissements les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Ars parva* de Galien d'après des manuscrits qui lui appartenaient. En 1532, attiré à Lyon par Dolet, le même qui fut plus tard brûlé pour crime d'hérésie, il y donna ses soins à des éditions d'ouvrages de médecine ancienne et moderne. De plus il enseignait la médecine sur le cadavre.

Ses livres savants eurent un médiocre débit, et, dit-on, pour dédommager son éditeur, il fit la *Chronique gargantuine,* qu'il compléta en divers temps, et qui devint les *Faicts et dicts du geant Gargantua et de son fils Pantagruel.* Il n'interrompit pas pour cela l'étude et l'exercice de la médecine. Il avait tous les titres et toutes les autorisations nécessaires à cet effet. Il est dit, dans une bulle datée du 17 janvier 1536, qu'il lui est permis d'exercer en tous lieux l'art de la médecine, à titre gratuit toutefois, et jusqu'à l'application du fer et du feu *exclusivement:* ces sortes d'opérations étaient interdites aux prêtres.

Un esprit avide de connaissances comme Rabelais ne pouvait pas se tenir éloigné de Paris, où François Ier faisait alors fleurir les lettres avec tant d'éclat. Il s'y acquit la connaissance et l'amitié de plusieurs personnages éminents, particulièrement du cardinal du Bellay, qui le prit avec lui dans son ambassade auprès de Paul III. Cet illustre protecteur le tira tout à fait de la profession de la médecine, pour se servir de lui en ses plus secrètes négociations, et lui donna une prébende en l'église collégiale de Saint-Maur des Fossés, avec la cure du village de Meudon, près Paris. Au milieu d'une vie bien plus

épicurienne que sacerdotale, il y continua ses études et ses travaux.

Les connaissances de Rabelais étaient très-variées et très-étendues. Il s'était jeté avec une ardeur sans pareille sur tous les livres grecs et latins connus alors, de quelque nature qu'ils fussent ; il possédait les principales langues vivantes ; il avait étudié l'hébreu, fouillé les auteurs arabes, médecins, astronomes, chimistes ; il n'avait pas négligé ceux qui ont écrit des sciences occultes. Il avait lu tous nos vieux historiens et romanciers.

Outre le *Gargantua*, on doit à Rabelais une traduction latine estimée des *Aphorismes* d'Hippocrate, la *Sciomachie*, description des festins faits à Rome, au palais du cardinal du Bellay, pour la naissance du duc d'Orléans, et enfin un certain nombre de *Lettres* latines et françaises. Plusieurs témoignent chez Rabelais, comme certaines parties du *Gargantua,* un rare talent de diplomate. Une chose qu'on y remarque principalement, c'est son excessive admiration pour le mouvement de la Renaissance et sa prévention contre les temps antérieurs. Il écrit, dans une de ses lettres latines, au savant Tiraqueau : « Comment se fait-il qu'au milieu de la lumière qui brille dans notre siècle, et lorsque, par un bienfait spécial des dieux, nous voyons renaître les connaissances les plus utiles et les plus précieuses, il se trouve encore çà et là des gens qui ne veulent ou ne peuvent ôter leurs yeux de ce brouillard gothique et plus que cimmérien dont nous étions enveloppés, au lieu de les élever à la brillante clarté du soleil ? »

Dans tout cela, aucune œuvre vraiment grande. Théodore de Bèze avait tâché d'exciter Rabelais à entreprendre des écrits sérieux.

« *Qui sic nugàtur, tractantem ut seria vincat,*
Seria cum faciet, dic mihi, quantus erit? »

avait-il dit dans un distique qu'un écrivain du temps, Leroy, traduisit ainsi :

« Qui les serieux passe en ses discours joyeux,
Dis moy quel il sera, devenant serieux. »

Mais il est probable que le talent de Rabelais ne se prêtait pas à plus ni à autre chose qu'il n'a fait.

On n'est pas sûr de l'époque de la mort de Rabelais ; mais on la fixe généralement à l'année 1553. Suivant certains récits, peut-être légendaires, il aurait terminé sa vie d'une manière scandaleusement burlesque. Son testament aurait été ceci : « Je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres. » Selon quelques-uns, avant de mourir, ce cynique qui ne connaissait de Dieu que « celuy grand bon piteux Dieu, lequel crea les salades, harengs, merlans, etc., etc., item les bons vins[1], » se serait fait affubler d'un *domino* pour parodier la parole de l'Évangile : *Beati qui in Domìno moriuntur.* Selon d'autres, il

[1] Lettre à Antoine Nullet, bailli d'Orléans.

aurait dit avant d'expirer : « Je m'en vais chercher un grand peut-être. Tirez le rideau, la farce est jouée. » Ce genre de mort trouva des admirateurs, et l'on fit des vers pour vanter sa gaie philosophie, et pour dire qu'il ferait bien mettre bas la gravité de Minos et de Rhadamanthe, et qu'après avoir tant diverti ce monde, il ferait encore rire le noir et ténébreux empire.

Après ces détails biographiques, revenons un peu, pour l'apprécier, sur l'œuvre principale de Rabelais.

La singulière épopée de Gargantua et de Pantagruel n'est pas la première œuvre de ce genre. Rabelais a eu plusieurs devanciers, mais son vrai prototype a été Théophile Folengius, célèbre sous le nom du mirifique macaronique docteur Merlin Coccaie. C'était un moine bénédictin. Il a le premier écrit en style macaronique et a composé dans ce jargon plusieurs livres qui sont devenus très-rares. Il mourut en 1543, à l'âge de cinquante ans. Sa renommée ne lui survécut guère. Rabelais l'eut bien vite effacé et fait oublier.

Le premier succès du roman de Rabelais fut immense. Au témoignage de l'auteur lui-même, il se vendit plus d'exemplaires du premier livre en un mois qu'il ne s'achète de Bibles en neuf ans. On le pressa d'en donner la suite avec les plus vives instances. Rabelais nous l'apprend encore par le commencement de cette dédicace du IV[e] livre.

« A TRES ILLUSTRE PRINCE ET REVERENDISSIME MONSEIGNEUR ODET, CARDINAL DE CHATILLON.

Vous estes deuement adverty, Prince tresillustre, de quants grands personnaiges j'ay esté et suis journellement stipulé, requys et importuné, pour la continuation des mythologies pantagruelicques : alleguans que plusieurs gens langoureux, malades, ou aultrement faschez et desolez, avoyent à la lecture d'icelles trompé leurs ennuyz, temps joyeusement passé, et receu allaigresse et consolation nouvelle. Esquelz je suis coustumier de respondre que, icelles par esbat composant, ne pretendoys gloire ne louange aulcune : seullement avoys esguard et intention par escript donner ce peu de soulaigement que povoys es affligez et malades absens, lequel vouluntiers, quand besoing est, je fays es presens qui soy aydent de mon art et service. »

Quand l'ouvrage eut paru dans son entier, l'avidité de le lire fut une rage, et l'enthousiasme, une folie. Un seul exemple : Jean du Bellay appelait l'ouvrage de Rabelais, *Un nouvel Évangile*, et d'un seul mot, *Le livre*. Rabelais, de son vivant et après sa mort, a trouvé de nombreux panégyristes, presque aussi enthousiastes que Jean du Bellay. Il suffit d'indiquer de Thou, de Sainte-Marthe, Sorbière, Gabriel Naudé, Ménage, Leclerc, pour donner à juger jusqu'où était portée la passion des savants pour l'auteur de Gargantua et de Pantagruel. Citons le jugement de Ménage. « Pour Rabelais, dit-il, j'avoue « que je l'ai lu plus d'une fois. Mais qui est l'homme de lettres parmi

« nous qui ne l'ait pas lu plus d'une fois ? Rabelais est un mélange « de Lucien et d'Aristophane, comme je l'ai dit dans mes poésies « grecques : Λουκίανος μιχθεὶς ἐστιν Ἀριστοφάνει [1]. » Naudé avait déjà dit : « Notre Lucien, maître François Rabelais [2]. » Cette fureur d'admiration pour Rabelais continua pendant tout le dix-septième siècle. « On l'a « poussé jusqu'à la vingtième édition, dit Saint-Réal, et il est encore « plus recherché que jamais [3]. »

Parmi les passionnés admirateurs de Rabelais, il ne faut pas oublier la Fontaine, qui l'a tant imité et qui en était si charmé, qu'un jour, dans une réunion chez Boileau où se trouvaient Racine, Valincourt et un frère de Boileau, docteur en Sorbonne, il demanda d'un grand sérieux au docteur s'il croyait que saint Augustin eût plus d'esprit que Rabelais.

Rabelais nous assure qu'il n'a écrit ses contes qu'en qualité de médecin, et pour hâter la guérison de ses malades par un rire salutaire. Il a répété maintes fois cette assertion, et il l'a placée tout en tête du livre où on lit ceci :

LA VIE TRES HORRIFICQUE DU GRAND GARGANTUA, PERE DE PANTAGRUEL,
JADIS COMPOSÉE PAR M. ALCOFRIBAS, ABSTRACTEUR
DE QUINTE ESSENCE [4].

AUX LECTEURS.

« Amys lecteurs, qui ce livre lisez,
Depouillez vous de toute affection ;
Et le lisant ne vous scandalisez.
Il ne contient mal ne infection.
Vray est qu'icy peu de perfection
Vous apprendrez, sinon en cas de rire :
Aultre argument ne peut mon cueur eslire.
Voyant le dueil qui vous mine et consomme,
Mieulx est de ris que de larmes escripre :
Pource que rire est le propre de l'homme. »

Certes, Rabelais a pu songer à ses malades, et à une espèce particulière de malades, et il a incontestablement voulu faire rire. Mais ses visées s'étendaient à bien d'autres choses. L'historien de Thou, en quelques mots, a exprimé tout le plan de Rabelais :

« *Scriptum edidit ingeniosissimum, atque vitæ regnique cunctos ordi-* « *nes, quasi in scenam, sub fictis nominibus produxit et populo deriden*

[1] *Observations sur la langue françoise.* Avert.

[2] *Mascurat*, in-4°, p. 173.

[3] *Réponse à Amelot.*

[4] « On regardait le roman de Rabelais comme une vraie *quinte-essence* de bons mots et de toutes sortes de plaisanteries. C'est sur ce pied-là que le titre d'*Abstracteur de Quinte-essence* est donné à l'auteur dans l'édition du I[er] livre à Lyon, chez François Juste, 1534. » (Le Duch., *not. sur le ch. XXII du liv. V.*

« *dos propinavit.* » Oui, Rabelais a voulu passer en revue la société tout entière. Il ne s'attaque pas à des individus, il ne veut pas faire des portraits ; ce sont des classes entières qu'il entend flageller. La royauté, la magistrature, le clergé, les cloîtres, la juridiction des baillis, celle des sénéchaux, du haut Parlement, il frappe tout de son fouet impitoyable et cynique. « Lorsqu'il entreprend avec Panurge, dit très-bien M. Géruzez[1], cette longue odyssée, ce voyage à travers des terres inconnues, chaque fois qu'il aborde une île nouvelle, un pays nouveau, ce pays est l'allégorie d'une certaine condition de la société. Voilà le sens véritable, le sens profond du poëme. Rabelais, sur ce canevas, a semé des détails de toute nature, du cynisme et du fantastique ; mais sa pensée première ne l'abandonne pas, et partout, lors même qu'il semble être égaré, lorsqu'il s'est enivré de sa propre imagination, il revient à son dessein, et laisse entrevoir la portée de ses fictions. »

Cette portée va assez loin ; et quelquefois ce qui ne paraît que bagatelles puériles est l'enveloppe transparente, non-seulement d'une morale fine et de recherches curieuses et savantes, mais de vues supérieures et générales : sans ces mérites il n'existerait pas soixante éditions de Rabelais et des traductions innombrables en toute langue. Cependant on ne peut pas dire que le curé de Meudon ait été un éminent penseur : son génie ne s'étendait pas jusqu'à suivre une haute et profonde idée satirique. Son imagination, on l'a souvent remarqué, créait des caricatures monstrueuses, et il frappait sans choix avec toutes les armes, loyales ou infâmes. S'adressant à un public peu scrupuleux, il prodiguait la bouffonnerie et l'ordure, pour faire accepter de compagnie quelques idées philosophiques et sérieuses. Et où tout cela aboutissait-il ? Quel était le fond de l'esprit de Rabelais, quelle était sa philosophie ? Sa philosophie, c'était la réhabilitation de la chair, c'était l'épicurisme et le cynisme. Sa philosophie, c'était l'oracle de la dive bouteille : *Trinque*, et l'inscription de l'abbaye de Thélème : *Fay ce que vouldras*.

Cette œuvre, qui renferme tant d'extravagances, tant de contes gras, tant de vilenies, tant d'impiétés, tant de scandales de toute sorte, est le digne produit de l'ivresse. Rabelais nous apprend lui-même au commencement de *Gargantua*, qu'il écrivait ses joyeuses chroniques non pas seulement après boire, mais en buvant : « A la composition de ce livre seigneurial, dit-il, je ne perdy ne employai oncques plus ny aultre temps que celluy qui estoit estably à prendre ma refection corporelle, sçavoir est, beuvant et mangeant. Aussi est ce la juste heure d'escripre ces haultes matieres et sciences profundes[2]. »

Une pareille production ne pouvait échapper aux anathèmes de l'Église. Bien qu'en entassant les bouffonneries les plus audacieuses et les plus impies contre les *papegots*, les *esvegots*, les *cardingots*, les

[1] *Essais d'hist. littéraire.*
[2] *Gargantua,* Prol. du liv. I.

moines surtout, Rabelais ait eu la précaution de ne pas toucher au dogme, le venin de son livre, au point de vue principalement de la morale, fut dénoncé comme il devait l'être, et saint François de Sales exprimait la pensée de tout ce qu'il y avait de vertueux dans le clergé, lorsqu'il écrivait le 8 décembre 1610, à un gentilhomme qui allait suivre la cour : « Gardez vous des mauvais livres, et pour rien au monde ne laissez point emporter votre esprit après certains escrits que les cervelles foibles admirent, à cause de certaines vaines subtilités qu'ils y hument, comme cest infame Rabelais, et certains autres de nostre aage, qui font profession de revoquer tout en doute, de mepriser tout, et se mocquer de toutes les maximes de l'antiquité. »

Malgré tant de reproches qui peuvent si justement et qui doivent être adressés à l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, on ne peut lui refuser une place importante dans l'histoire de la littérature française. Rabelais, — c'est maintenant un fait incontesté, — est le premier qui ait observé dans la prose des règles invariables, et qui en ait arrêté la syntaxe, tout en lui laissant ses idiotismes. Peu d'écrivains ont importé dans notre langue autant de richesses durables. Il sait merveilleusement prendre tous les tons, et, dans tous les genres, il est toujours original. Chateaubriand a beaucoup vanté *le grand style du curé de Meudon* [1]. « Son français, sans doute, dit Sainte-Beuve, malgré les moqueries qu'il fait des *latinisants* et des *grécisants* d'alors, est encore bien rempli et comme farci des langues anciennes; mais il l'est par une sorte de nourriture intérieure, sans que cela lui semble étranger, et tout, dans sa bouche, prend l'aisance du naturel, de la familiarité et du génie [2]. »

A ces titres, Rabelais mérite d'être rangé, comme l'a fait Pasquier, parmi les *pères de notre idiome*, et son principal ouvrage, rempli de tant de fatras et d'ordures qui faisaient souhaiter à Voltaire même qu'il fût *réduit tout au plus à un demi-quart* [3], restera comme un des monuments de la langue française.

Comment Gargantua feut institué par Ponocrates en telle discipline qu'il ne perdoit heure du jour.

Quand Ponocrates congneut la vicieuse maniere de vivre de Gargantua, delibera aultrement le instituer en lettres; mais pour les premiers jours le tolera, considerant que nature ne endure mutations soubdaines, sans grande violence. Pour doncques mieulx son oeuvre commencer, supplia un sçavant medicin de

[1] *Essai sur la littér. angl.*, 5e part.
[2] *Causeries du lundi*, t. III, p. 11, Rabelais, par Eugène Noël.
[3] *Temple du Goût.*

celluy temps nommé maistre Theodore [1], à ce qu'il considerast si possible estoit remettre Gargantua en meilleure voye. Lequel le purgea canonicquement [2] avec ellebore de Anticyre [3], et, par ce medicament, luy nettoya toute l'alteration et perverse habitude du cerveau. Par ce moyen aussi Ponocrates luy feit oublier tout ce qu'il avoit apprins soubz ses anticques precepteurs, comme faisoit Timothée [4] à ses disciples, qui avoyent esté instruicts soubz aultres musiciens. Pour mieulx ce faire, l'introduisoit es compaignies des gens sçavans, qui là estoyent, à l'emulation desquelz lui creut l'esprit et le desir d'estudier aultrement, et se faire valoir.

Après, en tel train d'estude le mist qu'il ne perdoit heure quelconque du jour : ains tout son temps consommoit en lettres et honneste sçavoir. S'esveilloit doncques Gargantua environ quatre heures du matin. Ce pendent [5] qu'on le frottoit, luy estoit leue quelque pagine [6] de la divine Escripture, haultement [7] et clerement, avecques pronunciation competente à la matiere, et à ce estoit commis ung jeune paige natif de Basché, nommé Anagnostes [8]. Selon le propous et argument de ceste leçon, souventes foys se adonnoit à reverer, adorer, prier et supplier le bon Dieu, duquel la lecture monstroit la majesté et jugemens merveilleux... Son precepteur repetoyt ce qu'avoit esté leu ; luy exposant les poincts plus obscurs et difficiles [9]. Eulx, retournans, consideroient l'estat du ciel, si tel estoit comme l'avoyent noté au soir precedent : et quelz signes entroit [10] le soleil, aussi la lune pour

[1] « Par le nom grec de ce médecin, Rabelais donne à entendre que ce fut par un *don de Dieu* que Gargantua fut mis enfin sous d'autres maîtres que ceux qui jusque-là lui avaient gâté l'esprit et corrompu les mœurs. » (Le Duch.)

[2] Selon les règles.

[3] *Ellébore d'Anticyre.* On s'en purgeait le cerveau pour mieux vaquer à l'étude. Pline, l. XXV, c. xxv, et Aulu-Gelle, l. XVII, c. xv.

[4] « Quintilien, l. II, c. iii, rapporte que ceux qui voulaient que ce fameux musicien leur enseignât la musique, étaient obligés de lui donner un double salaire, s'ils avaient déjà reçu d'ailleurs quelque teinture de cet art, parce que Timothée commençait par leur faire oublier ce que d'autres maîtres leur avaient appris. » (Le Duch.)

[5] Pendant que.

[6] Page, le *pagina* latin.

[7] A haute voix. Est sorti de l'usage en ce sens.

[8] C'est un mot grec qui signifie *lecteur*.

[9] Comparatif pour le superlatif. Latinisme autrefois très-fréquent.

[10] Rabelais emploie encore ce verbe à l'actif, liv. I, ch. xxviii : *Ceulx qui estoient entrez le clous*, ainsi que le verbe *sortir*, ch. l.

ycelle journée. Ce faict estoit habillé, peigné, testonné[1], accoustré et parfumé, durant lequel temps on luy repetoit les leçons du jour d'avant. Luy mesme les disoit par cueur, et y fondoyt quelques cas practicques concernens l'estat humain, lesquelz ilz estendoyent aulcunes[2] fois jusques deux ou troys heures ; mais ordinairement cessoyent lors qu'il estoit du tout habillé. Puis, par trois bonnes heures, luy estoit faicte lecture. Ce faict, yssoyent hors, tousjours conferens des propous de la lecture, et se desportoyent[3] en Bracque[4], ou ès prés, et jouoyent à la balle, à la paulme, à la pile trigone[5], galantement[6] s'exerceans le corps comme ilz avoyent les ames auparavant exercé. Tout leur jeu n'estoit qu'en liberté : car ilz laissoyent la partie quand leur plaisoit, et cessoyent ordinairement lorsque suoyent parmy le corps, ou estoyent aultrement las. Adoncq[7] estoyent très bien essuyez et frottez, changeoyent de chemise, et doulcement se pourmenans[8] alloyent veoir si le disner[9] estoit prest. Là attendans recitoyent clerement et eloquentement quelques sentences retenues de la leçon. Cependent monsieur l'appetit venoit, et par bonne opportunité s'asseoyent à table. Au commencement du repast estoit leue quelque histoire plaisante des anciennes prouesses, jusques à ce qu'il eust prins son vin. Lors (si bon sembloit), on continuoit la lecture, ou commençoyent à deviser joyeusement ensemble, parlans, pour les premiers motz, de la vertu, proprieté, efficace et nature de tout ce que leur estoit servy à table. Du pain, du vin, de l'eaue, du sel, des viandes,

[1] Synonyme de *peigné*, auquel on ajoute l'idée d'accommoder avec un soin recherché. Ce mot n'est pas tout à fait sorti de l'usage.

[2] Quelquefois. Le premier sens de *aucun* est quelque. C'est *ne* qui lui donne habituellement la valeur de *nul*.

[3] Se portaient, se rendaient.

[4] *Braque*, jeu de paume dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris. Un chien braque y pendait alors pour enseigne. Mén., *Dictionn. étym.*, au mot Braque.

[5] *A la pile trigone*. C'est un jeu ancien de la paume, à trois personnes placées dans les coins d'un triangle, d'où elles se renvoient réciproquement la balle. Martial, *Epigr*. 19 du livre IV :

« *Seu lentum ceroma teris, tepidumve trigona.* »

(Le Duch.)

[6] Pour galamment. Beaucoup d'adverbes qui finissent maintenant par *amment, emment,* se terminaient autrefois en *antement*, *entement*. On verra un peu plus bas *éloquentement* pour éloquemment, *plaisantement* pour plaisamment.

[7] Lorsque.

[8] Se promenant.

[9] Nous appellerions ce repas *le déjeuner*.

poissons, fruicts, herbes, racines et de l'apprest d'icelles [1]. Ce que faisant, apprint en peu de temps tous les passaiges à ce competens en Pline, Athenée, Dioscorides, Julius Pollux, Galen [2], Porphyre, Oppian, Polybe, Heliodore, Aristoteles, Elian et aultres. Iceulx [3] propous tenuz, faisoyent souvent, pour plus estre asseurez, apporter les livres susdictz à table. Et si bien et entierement retint en sa memoire les choses dictes, que pour lors n'estoit medicin [4] qui en sceust à la moitié tant comme il faisoit. Apres, devisoyent des leçons leues au matin, et parachevans leur repast par quelque confection de cotoniat [5], s'escuroient les dens avec ung trou [6] de lentisce [7], se lavoient les mains et les yeulx de belle eaue fraische, et rendoyent graces à Dieu par quelques beaux canticques faicts à la louange de la munificence et benignité divine. Ce faict, on apportoit des chartes, non pour jouer, mais pour y apprendre mille petites gentillesses et inventions nouvelles, lesquelles toutes yssoyent de arithmeticque. En ce moyen entra en affection d'icelle science numerale, et, tous les jours apres disner et soupper, y passoit temps aussi plaisantement qu'il souloit en dés, ou es chartes. A tant sceut d'icelle et theoricque et praticque, si bien, que Tunstal [8], Angloys, qui en avoit amplement escrit, confessa que vrayement, en comparaison de luy, il n'y entendoit que le hault allemant.

Et non seullement d'icelle, mais des aultres sciences mathematicques, comme geometrie, astronomie et musicque. Car, attendens la concoction et digestion de son past [9], ilz faisoyent

[1] D'elles. — [2] Galien, Galenus. — [3] Ces. — [3] Médecin.

[5] Confiture de coings, autrefois *coudignac*, *codignac* et *codignat*, aujourd'hui *cotignac*; les pédants disaient *cotoniat*, fait de *cotonium*, dit pour *cotoneum*.

[6] *Trou* a ici le sens de tronc, comme dans la locution vieillie *trou de chou*; du nominatif *tros*, tronc, dans la vieille langue.

[7] Le lentisce, arbre d'où découle le mastic, servait aux Romains de cure-dents dont ils s'accommodaient mieux que de ceux de plume. Martial, *Epigr.* 22 du livre XIV [a] :

« *Lentiscum melius : sed si tibi frondea cuspis*
Defuerit, dentes penna levare potest. »

(Le Duch.)

[8] « Cuthbert Tonstal, évêque de Durham, en Angleterre. » (Le Duch.)

[9] Sa nourriture, son repas. Rabelais dit encore : « Je les trouvai tous jouans à la mousche par exercice salubre devant le *past* ou après. » (L. III, c. XXXVIII.)

« Du jour que je fus amoureux,
Nul *past*, tant soit il savoureux,
Ni vin, tant soit il delectable,
Au cœur ne me feut agreable. »

(Rons., *Am.*, l. I.)

a. In Just. Lips. 17 du livre XIV.

mille joyeux instrumens et figures geometricques, et de mesme practicquoyent les canons astronomicques. Apres s'esbaudissoyent à chanter musicalement à quatre et cinq parties, ou sus ung thème à plaisir de gorge. Au reguard des instrumens de musicque, il apprit à jouer du luc [1], de l'epinette, de la harpe, de la flutte d'alemant [2], et à neuf trouz ; de la viole, et de la sacqueboutte [3].

Ceste heure ainsi employée, la digestion parachevée, se remettoit à son estude principal par trois heures ou dadvantaige ; tant à repeter la lecture matutinale, que à poursuivre le livre entreprins, que aussi à escripre, bien traire [4] et former les anticques et romaines lettres. Ce faict, yssoyent hors leur hostel [5], avecques ung jeune gentilhomme de Touraine, nommé l'escuyer Gymnaste, lequel luy monstroit l'art de chevalerie... [6].

Le temps ainsi employé, luy froté, nettoyé et refraischy d'habillemens, tout doulcement retournoyent, et, passans par quelques prez ou aultres lieux herbus, visitoyent les arbres et plantes, les conferens avec les livres des anciens qui en ont escript, comme Theophraste, Dioscorides, Marinus [7], Pline, Nicander, Macer et Galen ; et en emportoyent leurs pleines mains au logis ; desquel-

1 Luth.

2 C'est la flûte à bec, le flageolet.

3 « Instrument de musique à vent, espèce de trompette harmonique différente de la militaire : on l'allonge et la raccourcit selon l'acuité ou la gravité des sons. Elle est ordinairement de huit pieds lorsqu'elle n'est point allongée ; mais, tirée de toute sa longueur, elle va jusqu'à quinze pieds. » (Le Duch.) — « La *sacqueboutte* était alors un instrument fort à la mode. C'est le *trombone* des Italiens, le *posaune* des Allemands. En Normandie, on appelle *saquebute* un petit canon de sureau avec lequel les petits enfants jettent de l'eau au nez des passants. Ce nom est le même mot, et il a la même origine, *sacquer* et *bout*, ou *but*. » (*Édit.* Variorum.) Le traducteur allemand Gottlob Regis rend *sacqueboutte*, par *Baszposaun*, qui tire au but. Littré donne la définition exacte : « Espèce de trompette, à quatre branches qui se démontent, beaucoup plus longue que la trompette ordinaire. »

4 Tracer. — 5 Sortaient de chez leur hôte. — 6 Nous supprimons, avec quelque regret, un long passage où l'auteur décrit les divers exercices de gymnastique auxquels se livre Gargantua. Sainte-Beuve a dit à propos de ce morceau : « Ici, dans la description des divers exercices, manége, chasse, lutte, natation, Rabelais s'amuse : ces tours de force de maître Gymnaste deviennent, sous sa plume, des tours de force de la langue. La prose française fait là aussi sa gymnastique, et le style s'y montre prodigieux par l'abondance, la liberté, la souplesse, la propriété à la fois et la verve. »

(*Causeries du lundi*, Rabelais, par Eugène Noël, t. III.)

7 « Galien parle souvent de lui. Naudé, p. 41 de son *Addition à l'histoire de Louis XI*, rapporte quelques paroles comme prises de la vie de Proclus, écrite par le philosophe Marin. » (Le Duch.)

les avoit la charge ung jeune paige nommé Rhizotome [1], ensemble des marrochons [2], des pioches, cerfouettes, beches, tranches et aultres instrumens requis à [3] bien arborizer [4]. Eulx arrivez au logis, cependent qu'on aprestoit le soupper, repetoyent quelques passaiges de ce que avoit esté leu, et s'asseoyent à table. Notez icy que son disner estoit sobre et frugal; car tant seullement mangeoit pour refrener les aboys de l'estomach; mais le soupper estoit copieux et large. Car tant en prenoyt que luy estoit de besoing à [5] soy entretenir et nourrir. Ce que est la vraye diete prescripte par l'art de bonne et seure medicine [6], quoyqu'ung tas de badaulx medicins, herselez en l'officine des sophistes [7], conseillent le contraire. Durant icelluy repast estoit continuée la leçon du disner, tant que bon sembloit : le reste estoit consommé en bons propous tous lettrez et utiles. Apres Graces rendues, se addonnoyent à chanter musicalement, à jouer d'instrumens harmonieux, ou de ces petits passe temps qu'on faict es chartes, es dez, es guobeletz : et là demouroyent faisans grandchiere, s'esbaudissans aulcunes foys jusques à l'heure de dormir; quelquefoys alloyent visiter les compaignies des gens lettrez, ou de gens qui eussent veu pays estranges [8].

[1] Mot grec signifiant *qui coupe des racines.*

[2] Des houes.

[3] Pour.

[4] Herboriser. Se disait encore au dix-septième siècle. Ménage a consacré un chapitre de ses *Observations sur la langue françoise*, part. I, c. XVII, à examiner s'il faut dire « *arboriste, arboliste, herboriste* ou *herboliste, arboriser, arboliser, herboriser* ou *herboliser* ».

[5] Pour.

[6] Médecine.

[7] *Herselez en l'officine des sophistes.* Par ces sophistes, ou *Arabes*, comme on lit dans l'édition de Dolet, Rabelais entend Avicenne et ses sectateurs, et par ceux de la saine opinion, Galien et ses disciples. Ce qu'il y a de constant, c'est que ce furent les Goths qui introduisirent l'usage de dîner et de souper, c'est-à-dire de se rassasier deux fois le jour. En quoi l'on s'éloigna de l'ancienne coutume qui était de dîner fort légèrement, mais de souper à fond. *Herselés* dans l'officine des sophistes, signifie instruits et versés dans leur doctrine. « *Herseler* ou *harseler*, qu'on écrit aujourd'hui *harceler*, signifie ici agacer, provoquer à la dispute. » (LE DUCH.)

[8] Étranger. Se disait encore au dix-septième siècle.

« J'éprouve en mon pays un sort trop inhumain
Pour n'aller pas chercher dans une *étrange* terre
Le repos que la mort fait trouver dans la guerre. »

(SCARR., *Fauss. Appar.*, III, I.)

« Que ne puis-je en ces vers avec grâce parler
Des qualités qui font voler
Son nom jusqu'aux peuples *étranges!* »

(LA FONT., *Poés. div.*)

En pleine nuict, davant que soy retirer [1], alloyent au lieu de leur logis le plus descouvert veoir la face du ciel : et là notoyent les cometes si aulcunes estoyent, les figures, situations, aspectz, oppositions et conjonctions des astres.

Puis, avecques son precepteur, recapituloyt briefvement, à la mode des Pythagoricques, tout ce que il avoit leu, veu, sceu, faict et entendu au decours de [2] toute la journée.

Si [3] prioyent Dieu le createur en l'adorant, et ratifiant leur foy envers luy, et le glorifiant de sa bonté immense : et, luy rendant graces de tout le temps passé, se recommendoyent à sa divine clemence pour tout l'advenir. Ce faict, entroyent en leur repos.

(Liv. I, ch. XXIII.)

Sainte-Beuve, après avoir analysé le chapitre que nous venons de présenter, formule ainsi son jugement : « C'est vraiment un admirable tableau idéal d'éducation, où presque tout devient sérieux, si on le réduit, du géant Gargantua, à des proportions un peu moindres. Il y a de l'excès, de la charge assurément dans tout l'ensemble ; mais c'est une charge qu'il est facile de ramener au vrai, et dans le sens justement de l'humaine nature. Le caractère tout nouveau de cette éducation est dans le mélange du jeu et de l'étude, dans le soin de s'instruire de chaque matière en s'en servant, de faire aller de pair les livres et les choses de la vie, la théorie et la pratique, le corps et l'esprit, la gymnastique et la musique, comme chez les Grecs, mais sans se modeler avec idolâtrie sur le passé, et en ayant égard sans cesse au temps présent et à l'avenir. » On pourrait voir dans l'*Histoire de Sainte-Barbe*, par M. J. Quicherat (I, 356-358), combien ce tableau idéal est loin de la réalité.

Suit dans Rabelais un chapitre dont il suffira d'offrir l'analyse. Nous l'emprunterons à Sainte-Beuve.

« Quand la journée est pluvieuse, l'emploi des heures est différent, et la diète aussi diffère. Faisant moins d'exercice en plein air, on se nourrit ces jours-là avec plus de sobriété. Ces jours-là aussi on visite plus particulièrement les boutiques et ateliers des divers ouvriers, lapidaires, orfévres, alchimistes, monnayeurs, horlogers, imprimeurs, sans oublier l'artillerie, alors toute nouvelle, et partout, « donnant le vin aux gens, » on s'instruit dans les industries diverses. Il est remarquable comme Rabelais veut que son royal élève soit en quête et curieux de toutes choses utiles, de toute invention moderne, afin qu'il ne se trouve empêché ni étonné nulle part, comme tant de petits savants

[1] Avant que de se retirer. *Devant que* pour *avant que* était encore très-général sous Louis XIV.

[2] Pendant le cours de.

[3] *Si*, dans cette phrase, comme très-souvent dans nos anciens auteurs, est particule affirmative.

qui ne savent que les livres. Une telle éducation à la Ponocrates concilie à la fois les anciens et les modernes [1]. »

Lettres de Gargantua à son fils Pantagruel, lors à Paris.

Non doncques sans juste et equitable cause je rendz graces à Dieu, mon conservateur, de ce qu'il m'ha donné pouvoir veoir mon anticquité chenue [2] refleurir en ta jeunesse. Car, quand, par le plaisir de luy qui tout regit et modere, mon ame laissera ceste habitation humaine, je ne me reputeray totalement mourir, ains passer d'ung lieu en aultre, attendu que en toy et par toy je demoure en mon imaige, visible en ce monde, vivant, voyant, et conversant entre gens d'honneur et mes amys, comme je souloys [3]. Parquoy, ainsi comme en toy demoure l'imaige de mon corps, si pareillement ne reluisoyent les meurs [4] de l'ame, l'on ne te jugeroyt [5] estre garde et thresor de l'immortalité de nostre nom, et le plaisir que prendroys ce voyant seroit petit, considerant que la moindre partie de moy, qui est le corps, demoureroit ; et la meilleure, qui est l'ame, et par laquelle demoure nostre nom en benediction entre les hommes, seroit degenerante et abastardye. Ce que je ne dy par deffiance que j'aye de ta vertu, laquelle m'ha esté ja par cy devant esprouvée, mais pour plus fort te encouraiger à prouffícter de bien en mieulx [6]. Et ce que presentement t'escripz, n'est tant à fin qu'en ce train vertueux tu vives, que de ainsi vivre et avoir vescu tu te resjouisses, et te refraischisses en couraige pareil pour l'advenir. A laquelle entreprinse parfaire et consommer, il te peult assez soubvenir comment je n'ay rien espargné : mais ainsi t'y ay je secouru comme si je n'eusse aultre thresor en ce monde que de te veoir une foys en ma vie absolu et parfaict, tant en vertus, honnesteté, et preudhommie [7], comme en tout sçavoir liberal et honneste, et tel te laisser apres ma mort, comme ung mirouer [8] representant la personne de moy ton pere, et si non tant excellent, et tel de faict comme je te soubhaitte, certes bien tel en desir.

[1] *Causeries du lundi*, RABELAIS, par Eugène Noël, t. III.

[2] Dérivé de *canus*, blanc.

[3] J'avais coutume, *solebam*.

[4] Mœurs.

[5] On ne *jugerait* pas que...

[6] De mieux en mieux.

[7] La vertu du *prud'homme*, de *prud*, *preu* (peut-être un dérivé de *probus*, devenu *prodis* en basse latinité), et *homme*.

[8] Miroir. De *mirari*, admirer.

Mais encores que mon feu pere de bonne memoire, Grandgousier, eust adonné tout son estude [1] à ce que je prouffictasse en toute perfection et sçavoir politicque, et que mon labeur et estude correspondist [2] très bien, voyre encore oultrepassast son desir, toutesfoys, comme tu peulx bien entendre, le temps n'estoyt tant idoine [3] ne commode es lettres comme est de present, et n'avoys copie [4] de telz precepteurs comme tu has eu. Le temps estoyt encores tenebreux, et sentant l'infelicité et calamité des Gothz, qui avoyent mis à destruction toute bonne literature. Mais, par la bonté divine, la lumiere et dignité ha esté de mon eage rendue es lettres [5], et y voy tel amendement [6] que, de present, à difficulté seroy je receu en la premiere classe des petitz grimaulx [7], qui [8] en mon eage virile estoys (non à tort) reputé le plus sçavant dudict siecle.

Ce que je ne dy par jactance vaine, encores que je le puisse louablement faire en t'escripvant, comme tu as l'authorité de Marc Tulle en son livre de Vieillesse, et la sentence de Plutarche au livre intitulé, « Comment on se peult louer sans envie [9], » mais pour te donner affection [10] de plus hault tendre.

Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées [11], grecque, sans laquelle c'est honte qu'une personne se die [12] sçavant; hebraicque, chaldaicque, latine. Les impressions [13] tant elegantes et correctes en usance, qui ont esté inventées de mon eage par inspiration divine, comme, à contrefil [14], l'artillerie, par suggestion diabolicque. Tout le monde est plein de gens sçavans, de precepteurs tresdoctes, de librairies tresamples, et m'est advis que, ny au temps de Platon, ny de Ciceron, ny de Papinian [15], n'estoyt telle commodité d'estude qu'on y veoit maintenant. Et ne se fauldra plus doresnavant trouver en place

[1] *Omne studium* (tous ses soins).
[2] Répondît à ses désirs.
[3] Propice (*idoneus*).
[4] Abondance (*copia*).
[5] François I[er] a favorisé la renaissance des lettres.
[6] Progrès (*emendare*, corriger).
[7] De *grime*, terme de théâtre (*grimo*, vieillard ridé, ridicule).
[8] *Moi* pourtant qui étais, de mon temps.
[9] Sans se rendre odieux (*sine invidia*).
[10] Ambition.
[11] Rétablies, renouvelées.
[12] Subjonctif *se dise*.
[13] L'imprimerie.
[14] Au contraire.
[15] Jurisconsulte sous Marc-Aurèle.

ny en compaignie, qui ne sera bien expoly [1] en l'officine de Minerve. Je voy les briguans, les bourreaulx, les adventuriers, les palefreniers de maintenant plus doctes que les docteurs et prescheurs de mon temps.

Que diray je? Les femmes et filles ont aspiré à ceste louange et manne celeste de bonne doctrine. Tant y ha qu'en l'eage ou je suis, j'ay esté contrainct d'apprendre les lettres grecques, lesquelles je n'avoys contemnées [2] comme Caton, mais je n'avoys eu le loisir de comprendre [3] en mon jeune eage. Et vouluntiers me delecte à lire les Moraulx de Plutarche, les beaulx Dialoges de Platon, les Monumens de Pausanias, et Anticquitez de Atheneus, attendant l'heure qu'il plaira à Dieu mon createur m'appeller et commander yssir [4] de ceste terre.

Parquoy, mon filz, je t'admoneste que employes ta jeunesse à bien prouffîcter en estude et en vertus. Tu es à Paris, tu as ton precepteur Epistemon [5], dont l'ung par vives et vocables [6] instructions, l'aultre par louables exemples, te peult endoctriner. J'entendz et veulx que tu apprennes les langues parfaictement. Premierement la grecque, comme le veult Quinctilien; secondement la latine; et puis l'hebraicque pour les sainctes lettres, et la chaldaicque et arabicque pareillement; et que tu formes ton style, quant à la grecque, à l'imitation de Platon; quant à la latine, de Ciceron : qu'il n'y ait hystoire que tu ne tiennes en memoire presente, à quoy t'aydera la cosmographie de ceulx qui en ont escript. Des arts liberaulx, geometrie, arithmeticque et musicque, je t'en donnay quelque goust quand tu estoys encores petit en l'eage de cinq à six ans; poursuys le reste, et d'astronomie saches en tous les canons [7]. Laisse moy l'astrologie divinatrice [8], et l'art de Lullius [9], comme abuz et vanitez. Du droict civil, je veulx que tu sçaiches par cueur les beaulx textes, et me les conferes [10] avecques philosophie.

Et quant à la congnoissance des faictz de nature, je veulx que

[1] Bien dégrossi, poli complétement (*expolitus in officina Minervæ*).

[2] Méprisées.

[3] Apprendre.

[4] Sortir (*exire*).

[5] Ἐπιστήμων, instruit.

[6] De vive voix.

[7] Κανών, règle, principe.

[8] Les rois avaient encore auprès d'eux un *astrologue*.

[9] Raimond Lulle, célèbre hermétiste du treizième siècle (1235-1315), lapidé à Tunis.

[10] Compares (*confero*).

tu t'y addonnes curieusement, qu'il n'y ait mer, riviere, ny fontaine dont tu ne congnoisses les poissons : tous les oyseaux de l'aer, tous les arbres, arbustes, et frutices [1] des forestz, toutes les herbes de la terre, tous les metaulx cachez au ventre des abysmes, les pierreries de tout orient et midi, rien ne te soit incongneu.

Puis soigneusement revisite [2] les livres des medicins grecz, arabes, et latins, sans contemner les thalmudistes et caballistes; et, par frequentes anatomies, acquiers toy parfaicte congnoissance de l'aultre monde, qui est l'homme. Et par quelques heures du jour commence à visiter les sainctes lettres. Premierement, en grec, le Nouveau Testament, et Epistres des Apostres : et puys, en hebrieu, le Vieulx Testament. Somme [3], que je voye ung abysme de science : car, doresnavant [4] que tu deviens homme et te fays grand, il te fauldra yssir de ceste tranquillité et repous d'estude, et apprendre la chevalerie [5] et les armes, pour deffendre ma maison, et nos amys secourir en tous leurs affaires, contre les assaultz des malfaisans. Et veulx que, de brief [6], tu essayes combien tu as prouffícté, ce que tu ne pourras mieulx faire que tenant conclusions [7] en tout sçavoir, publicquement envers tous et contre tous, et hantant les gens lettrez qui sont tant à Paris comme ailleurs.

Mais, parce que, selon le saige Salomon, sapience n'entre point en ame malivole [8], et science sans conscience n'est que ruyne de l'ame, il te convient servir, aymer, et craindre Dieu, et en luy mettre toutes tes pensées et tout ton espoir; et, par foy formée de charité, estre à lui adjoinct, en sorte que jamais n'en soys desemparé [9] par peché. Aye suspectz les abus du monde. Ne metz ton cueur à vanité : car ceste vie est transitoire : mais la parolle de Dieu demoure eternellement. Soys serviable à tous

[1] Arbrisseau (de *frutex, fruticis*).

[2] Relis.

[3] En somme.

[4] De cette heure en avant, maintenant que.

[5] L'étude des armes. — Pantagruel représente ici Henri II.

[6] Au plus tôt.

[7] Soutenant des thèses. — Pic de la Mirandole soutint, au temps de Rabelais, la fameuse thèse : *De omni re scibili.*

[8] Qui veut le mal. Ce mot a trouvé son correspondant à peu près exact dans *malveillant*.

[9] *Emparer,* dans l'ancienne langue, a le sens de *fortifier* (*en... parer*) ; d'où le mot *rempart*.

tes prochains [1], et les ayme comme toy mesme. Revere tes precepteurs, fuy les compaignies des gens esquelz tu ne veulx point ressembler, et les graces que Dieu t'ha données, icelles [2] ne receoips en vain. Et quand tu congnoistras que auras tout le sçavoir de par dela acquis, retourne vers moy, affin que je te veoye, et donne ma benediction davant que mourir.

Mon filz, la paix et grace de Nostre Seigneur soit avecques toy, amen.

Ces lettres receues et veues, Pantagruel print nouveau couraige, et feut enflambé [3] à proufficter plus que jamais, en sorte que le voyant estudier et prouffìcter, eussiez dict que tel estoyt son esperit [4] entre les livres, comme est le feu parmy les brandes [5], tant il l'avoyt infatiguable et strident [6]. (Liv. II, ch. VIII.)

L'Attention.

Contemplez la forme d'ung homme attentif à quelque estude, vous voyrez en luy toutes les arteres du cerveau bandées comme la chorde d'une arbaleste, pour luy fournir dextrement esperitz suffisans à emplir les ventricules du sens commun, de l'imagination et apprehension, de la ratiocination et resolution, de la memoire et recordation : et agilement courir de l'ung à l'aultre par les conduictz manifestes en anatomie, sus la fin du retz admirable onquel se terminent les arteres, lesquelles de la senestre armoire du cueur prenoyent leur origine. De mode qu'en tel personnaige studieux vous voyrez suspendues toutes les facultez naturelles, cesser tous sens exterieurs, brief vous le jugerez n'estre en soy vivant, estre hors soy abstraict par ecstase, et direz que Socrates n'abusoit du terme quand il disoit : Philosophie n'estre aultre chose que meditation de mort. Par adventure est ce pourquoy Democritus s'aveugla [7], moins estimant la perte de

[1] Tes prochains (*proximi*).
[2] De *ecce illas* (corrélatif de *les*), latinisme.
[3] Enflammé à...
[4] *Spiritus*...
[5] Bruyères, broussailles sèches.
[6] *Stridens* (comme la flèche qui siffle en allant au but).
Dans le développement du caractère de Pantagruel, Rabelais montre les fruits de cette éducation. Près de l'immoral Panurge et du grossier frère Jean, il représente la raison et la bonté ; il se montre ferme et calme. — Nul écrivain n'a donné à l'autorité paternelle plus de force et de gravité que Rabelais dans cette lettre.
[7] Voir Cicéron, *Tuscul.*, lib. V, et Plutarq., *de la Curiosité*.

la veue que diminution de ses contemplations, lesquelles il sentoit interrompues par l'esguarement des yeulx. Ainsi est vierge dicte Pallas, deesse de sapience, tutrice des gens studieux. Ainsi sont les Muses vierges ; ainsi demourent les Charites [1] en pudicité eternelle. Et me soubvient avoir leu que Cupidon, quelquesfois interrogué de sa mere Venus, pourquoy il n'assailloit les Muses, respondist qu'il les trouvoit tant belles, tant nettes, tant honnestes, tant pudicques et continuellement occupées, l'une à contemplation des astres, l'aultre à supputation des nombres, l'aultre à dimension des corps geometricques, l'aultre à invention rhetoricque, l'aultre à composition poeticque, l'aultre à disposition de musicque, que, approchant d'elles, il desbandoit son arc, fermoit sa trousse et esteignoit son flambeau, de honte et craincte de leur nuire. Puys ostoyt le bandeau de ses yeulx pour plus apertement les veoir en face, et ouyr leurs plaisans chants et odes poeticques. Là prenoit le plus grand plaisir du monde. Tellement que souvent il se sentoit tout ravy en leurs beautez et bonnes graces, et s'endormoit à l'harmonie. Tant s'en fault qu'il les voulsist assaillir, ou de leurs estudes distraire. (Liv. III, ch. XXXI.)

Panurge.

Panurge estoit de stature moyenne, ny trop grand, ny trop petit, et avoit le nez ung peu aquilin, faict à manche de rasouer, et pour lors estoit de l'eage de trente et cinq ans ou environ, fin à dorer comme une dague de plomb, bien gualand homme de sa personne, sinon qu'il estoit subject de nature à une maladie qu'on appelloit en ce temps là :

Faulte d'argent, c'est douleur sans pareille.

Toutesfoys il avoit soixante et troys manieres d'en trouver tousjours à son besoing ; dont la plus honnorable et la plus commune estoit par façon de larrecin furtivement faict ; malfaisant, pipeur, beuveur, batteur de pavez, ribleur s'il en estoit à Paris :

Au demourant, le meilleur fils du monde [2].

Et tousjours machinoit quelque chose contre les sergeans et contre le guet.

Theleme.

Toute leur vie estoit employée, non par loix, statutz, ou reigles, mais selon leur vouloir et franc arbitre. Se levoyent du

[1] Les Grâces, en grec Χάριτες.

[2] Vers de Clément Marot, comme celui d'au-dessus.

lict quand bon leur sembloit; beuvoyent, mangeoyent, travailloyent, dormoyent, quand le desir leur venoit. Nul ne les esveilloit, nul ne les parforceoit ny à boyre, ny à manger, ny à faire chose aultre quelconque. Ainsi l'avoit estably Gargantua. En leur reigle n'estoit que ceste clause :

FAY CE QUE VOULDRAS [1].

Parce que gens liberes [2], bien nayz, bien instruictz, conversans en compaignies honnestes, ont par nature ung instinct et aguillon qui tousjours les poulse à faictz vertueux, et retire de vice, lequel ilz nommoyent honneur. Iceulx, quand par vile subjection et contraincte sont deprimez et asserviz, destournent la noble affection par laquelle à vertu franchement tendoyent, à deposer et enfraindre ce joug de servitude. Car nous entreprenons tousjours choses defendues, et convoitons ce que nous est denié. Par ceste liberté, entrarent en louable emulation de faire tous ce qu'à ung seul voyoyent plaire. Si quelqu'ung ou quelqu'une disoit beuvons, tous beuvoyent. S'il disoit jouons, tous jouoyent. S'il disoit : allons à l'esbat es champs, tous y alloyent. Si c'estoit pour voller [3], ou chasser, les dames, montées sus belles hacquenées, avecques leur palefroy guorrier [4], sus le poing mignonnement enguantelé, portoyent chascune ou ung esparvier, ou ung laneret, ou ung esmerillon : les hommes portoyent les aultres oyseaulx. Tant noblement estoyent apprins qu'il n'estoit entre eulx celluy ne celle qui ne sceust lire, escripre, chanter, jouer d'instrumens harmonieux, parler de cinq à six languaiges, et en iceulx composer, tant en carme [5] qu'en oraison solue. Jamais ne feurent veuz chevaliers tant preux, tant gualans, tant dextres [6] à pied et à cheval, plus verdz, mieulx remuans, mieulx manians tous bastons, que là estoyent.

Jamais ne feurent veues dames tant propres, tant mignonnes, moins fascheuses, plus doctes, à la main, à l'agueille, à tout acte muliebre honneste et libre, que là estoyent.

[1] Regnard a dit:

« Afin qu'aucun frère n'en sorte
Et fasse sans peine ses vœux,
Il sera gravé sur la porte :
Ici fait l'on ce que l'on veut. »

[2] De condition libre.

[3] Chasser au faucon.

[4] Cotgrave traduit ce mot par *gallant*, recherché, élégant.

[5] En vers (*carmine*) et en prose (*solutâ oratione*).

[6] Adroits.

Comment Pantagruel evada une forte tempeste en mer.

Au lendemain rencontrasmes à poge [1] une orque [2] chargée de Moines, Jacobins, Jesuites, Capussins, Hermites, Augustins, Bernardins, Celestins, Theatins, Egnatins, Amadeans [3], Cordeliers, Carmes, Minimes et aultres sainctz religieux, lesquelz alloyent au concile de Chesil pour grabeler [4] les articles de la foy contre les nouveaulx hereticques. Les voyant, Panurge entra en excez de joye, comme asseuré d'avoir toute bonne fortune pour celluy jour et aultres subsequens en long ordre. Et ayant courtoysement salué les beatz peres et recommandé le salut de son ame à leurs devotes prieres et menuz suffraiges, feit jecter en leur nauf [5] soixante et dixhuyct douzaines de jambons, nombre de caviarz, dizaines de cervelatz, centaines de boutargues [6] et deux mille beaulx angelotz pour les ames des trespassez. Pantagruel restoyt tout pensif et melancholicque. Frere Jean l'apperceut, et demandoyt dond [7] lui venoyt telle fascherie non accoustumée, quand le pilote, considerant les voltigemens du peneau [8] sus la poupe, et prevoyant un tyrannicque grain [9] et fortu-

[1] A main droite. Suivant Trévoux, c'est un terme de marine du Levant.

[2] « *Orque* est le nom d'un presque rond et prodigieusement gros poisson connu en Saintonge sous le nom d'*épaulard*, et ce pourrait bien êtrede la ressemblance de l'*orque* avec l'*épaulard* que serait venu le nom du premier, qui est le plus gros vaisseau de tous ceux qui sont destinés pour l'Océan. » (Le Duch.)

[3] Religieux augustins fondés à Ripaille par Amédée, duc de Savoie, l'an 1448, après qu'il eut renoncé au papat en faveur de Nicolas V. Dans Viret, *De la vraie et fausse religion*, l. VIII, ch. vi, les Amadéens font une branche de Franciscains. » (Le Duch.)

[4] Examiner, discuter, du bas latin *garbellare*, passer au crible. Dans Rabelais même on trouve *grabeau* avec le sens de crible. « *Grabeler* un procès, c'est proprement l'éplucher pièce à pièce, aussi exactement qu'on trierait grain après grain le *gravier* d'un tas de sable. Ainsi les quarantièmes livres qu'un de nos maîtres de l'ancienne Sorbonne avait publiés sur la manière de *grabeler* scrupuleusement les heures canoniales, devaient enseigner la nécessité d'en approfondir tous les mystères. » (Le Duch.)

Notre auteur a dit de même : « Je sursois, dilaie et differe le jugement, afin que le procez bien ventilé, *grabelé* et desbattu, vienne par succession de temps à sa maturité. » (L. III, ch. xxxviii.) « Matieres cent et cent fois *grabelées*. » (L. V, prol.)

[5] Navire.

[6] Œufs de muge salés.

[7] Ancien, pour *d'où*, formé de *deundè*. On a dit de même : « *Dont* cela soit procedé, je vous le diray au moins mal qu'il me sera possible. » (Pasq., *Rech. de la Fr.*, l. VII, ch. i.) — « Maintenant, il me suffit d'avoir discouru *dont* est proveneue la diversité qui se trouve en nostre langue entre le parler et l'orthographe. » (Id., *ib.*, l. VIII, ch. i.)

[8] Banderolle; c'est le *pannus*, diminutif *pannellus*, des Latins.

[9] Jean de Léry, ch. iv de son *Voyage de l'Amerique :* « Car souvont s'esle-

nal [1] nouveau, commanda tous eŝtre à l'erte[2], tant nauchiers, fadrins et mousses, que nous aultres voyagiers [3]; feit mettre voille bas, meiane, contremeiane, triou, maistralle, epagon, civadiere [4]; feit caller les boulingues, trinquet de prore [5] et trinquet de gabie [6], descendre le grand artemon, et de toutes les antennes ne rester que les grizelles et coustieres. Soubdain la mer commença s'enfler et tumultuer du bas abysme; les fortes vagues battre les flancz de nos vaisseaulx; le maistral, accompaigné d'ung cole [7] effrené, de noires gruppades [8], de terribles sions [9], de mortelles bourrasques, siffler à travers nos antennes; le ciel tonner du hault, fouldroyer, esclairer, pleuvoir, gresler; l'aer perdre sa transparence, devenir opaque, tenebreux et obscurcy, si que aultre lumiere ne nous apparoissoit que des fouldres, esclaires et infractions [10] des flambantes nuées... Croyez que ce nous sembloit estre l'anticque chaos, onquel [11] estoyent

voient des tourbillons, que les mariniers de Normandie appellent *grains*, lesquelz, après nous avoir quelquesfois arrestés tout court, au contraire tout à l'instant tempestoient si fort dans les voiles de nos navires, que c'est merveille qu'ils ne nous ont virez cent fois les hunes en bas et la quille en haut, c'est-à-dire ce dessus dessous. » « Ces *grains*, qui sont toujours mêlés de pluie, ne durent pas ordinairement un quart d'heure. On se prépare à les recevoir, parce qu'on les voit venir de loin ; on cargue incontinent les huniers, qui autrement seraient emportés et les mâts de hune rompus. Lorsque le vent est trop fort, on abaisse toutes les voiles, ou on n'en porte que le moins qu'on peut. Pendant ce temps-là la mer est extrêmement agitée et paraît tout en feu. Il arrive souvent que ces *grains* reviennent plusieurs fois en un même jour, tellement que l'équipage est toujours aux écoutes ; le calme succède ordinairement à cet orage en très-peu de temps. » (Le Duch.)

[1] Tempête. De l'italien *fortunale.*

[2] C'est-à-dire d'être alertes. *Être à l'erte* voulait dire *être en éveil, être sur le qui-vive.* De l'italien *stare all' erta.* — [3] Voyageurs.

[4] « Noms de voiles qu'il serait trop long, dit Marsy, et même inutile d'expliquer, ainsi que beaucoup d'autres termes de marine qui se rencontrent dans ce chapitre. » *Meiane* veut dire misaine, *contremeiane*, contre-misaine; *triou* paraît avoir du rapport avec le vieux mot *tref*, voile :

« Sigler le void tost à plain *tref.* »
(*Partenop.*, v. 730.)

De *trabem*, qui a désigné la vergue, puis la voile qu'on y tend.

[5] De proue, du latin *prora.*

[6] De hune. De l'italien *gabia;* le français en a retenu le mot *gabier.*

[7] Ouragan. — [8] Trombes.

[9] « *Sions*, tourbillons. Le Plutarque d'Amyot, au chap. III du livre des *Opinions des philosophes : Quand le feu a plus de corps, alors il se faict un tourbillon ou sion.* Du reste, cette description de tempête sonne à peu près comme celle que Marot a faite du fougueux *cheval de Vuyart.* » (Le Duch.)

[10] Déchirements, mot à mot brisements. — [11] Sous lequel.

feu, aer, mer, terre, tous les elemens en refraictaire confusion.

Panurge, ayant du contenu en son estomach bien repeu les poissons scatophages [1], restoyt acropi sus le tillac tout affligé, tout meshaigné et à demy mort : invoqua tous les benoistz saincts et sainctes à son ayde, protesta de soy confesser en temps et lieu, puys s'escria en grand effroy, disant : Maigiordome, hau, mon amy [2], mon pere, mon oncle, produisez ung peu de salé : nous ne boyrons tantost que trop, à ce que je voy. A petit manger bien boyre, sera desormais ma divise. Pleust à Dieu et à la benoiste, digne et sacrée Vierge que maintenant, je diz tout à ceste heure, je feusse en terre ferme bien à mon ayse!

O que troys et quatre foys heureux sont ceulx qui plantent choulx! O Parces, que ne me filastes vous pour planteur de choulx! O que petit est le nombre de ceulx à qui Jupiter ha telle faveur porté, qu'il les ha destinez à planter choulx! car ilz ont toujours en terre ung pied, l'aultre n'en est pas loing. Dispute de felicité et bien souverain qui vouldra, mais quiconcque plante choulx, est presentement par mon decret desclairé bienheureux, à trop [3] meilleure raison que Pyrrhon [4], estant en pareil dangier que nous sommes, et voyant ung pourceau près le rivaige qui mangeoyt de l'orge espandu, le declaira bien heureux en deux qualitez, sçavoir est, qu'il avoit orge à foison, et d'abundant estoyt en terre. Ha! pour manoir deificque et seigneurial il n'est que le planchier des vaches. Ceste vague nous emportera, Dieu servateur [5]! O mes amys! ung peu de vinaigre. Je tressue [6] de

[1] Mangeurs d'excréments.

[2] Panurge regardait comme son tout ce majordome, qui seul pouvait lui faire encore du bien en lui donnant à manger tout son soûl, avant que quelque vague les emportât l'un et l'autre. (Le Duch.)

[3] *Trop* a été très-usité pour signifier *beaucoup*, *bien;* il s'employait encore au dix-septième siècle, mais était déjà suranné. « Ce terme adverbial, ou pour mieux dire cet adverbe, qui signifie *de plus*, a vieilli, et l'on ne s'en sert plus dans le beau style. » (Vaug., *Remarq.*)

[4] « *Pyrrhon,* etc. Je ne sais où Rabelais peut avoir pris ce qu'il fait dire ici à Pyrrhon; mais Plutarque fait raisonner ce philosophe tout autrement et en vrai stoïcien, qui, au fort de certaine tempête, ne fut non plus ému que certain petit cochon qui, dans le même temps, mangeait goulûment de l'orge tout près de lui. Voyez dans Plutarque le discours intitulé : *Comment on pourra apercevoir si on profite dans l'exercice de la vertu.* » (Le Duch.)

[5] Sauveur.

[6] Je sue beaucoup. *Suer d'ahan* est une vieille locution encore employée parfois, qui voulait dire au propre suer par suite d'une fatigue extrême et qui rend tout haletant. *Ahan* signifiait l'action d'être tout essoufflé de lassitude, et de ce mot on a formé *ahaner*, témoigner sa fatigue par des respirations vives, réitérées et comme violentées.

grand ahan. Zalas! les veles sont rompues, le prodenou [1] est en pieces, les cosses [2] esclatent, l'arbre du hault de la guatte plonge en mer : la carene est au soleil, nos gumenes [3] sont presque tous rouptz [4]. Zalas! zalas! où sont nos boulingues? Tout est frelore bigot [5]. Nostre trinquet est à vau l'eaue. Zalas! à qui appartiendra ce bris [6]? Amys, prestez moy icy derriere une de ces rambades [7]. Enfans, vostre landriveï [8] est tumbé. Helas! n'abandonnez l'orgeau, ne aussy le tirados [9]. Je oy l'agneuillot [10] fremir. Est il cassé? Pour Dieu, saulvons la brague, du fernel ne vous souciez [11]. Bebebe bous, bous, bous. Voyez à la calamite [12] de vostre boussole, de grace, maistre Astrophile [13], dond nous vient ce fortunal? Par ma foy, j'ay belle paour. Bou, bou, bou, bous, bous. C'est faict de moy. Bou, bou, bou, bou. Otto to to to to ti [14]. Bou, bou, bou, ou ou ou, bou bou bous bous. Je naye [15], je naye, je meurs, bonnes gens, je meurs. (Liv. IV, ch. XVIII.)

[1] Cordage fixé à l'antenne.

[2] Anneaux des vergues. — [3] Cordages. — [4] Rompus.

[5] *All ist verloren bei Gott.* La *Bataille*, ou chanson sur la défaite des Suisses à Marignan, mise en musique à quatre parties par le fameux Clément Jannequin, et réimprimée à Venise chez Jérôme Scot, en 1550 :

Tout est frelore,
La tintelore,
Tout est frelore, bigot.

« Ces termes, qui répondent au *Tout est perdu* que chantait en mourant la gaie mademoiselle de Limueil, sont devenus français depuis le temps de la farce de Patelin, où Guillemette, pour obliger son mari à se tenir sur ses gardes contre le drapier qui pourrait le surprendre, lui parle de la sorte :

« Je ne sçay s'il reviendra poinct,
Ou non, dea, ne bougez encore :
Nostre faict seroit tout frelore,
S'il vous trouvoit estre levé. »

(Le Duch.)

[6] Il y avait autrefois un droit de bris sur les navires naufragés, reste des mœurs païennes où l'étranger était réputé ennemi.

[7] Garde-fou des dunettes. — [8] Lanterne de vaisseau.

[9] L'*orgeau*, diminutif de *orgue*, est le canal qui conduit au dehors l'eau de la pompe; le *tirados* est la bringueballe. Jal, dans son *Archéologie navale*, veut prouver que Rabelais s'est servi presque au hasard des termes de marine, qu'il a exprès accumulés dans le chapitre de la tempête. Nous croyons que Rabelais connaissait mieux la marine que M. Jal.

[10] Le corps de pompe. Lisez *agueuillot*, où vous retrouverez *aigue*, eau.

[11] Sauvons la *brague*, la corde qui tient le mât de hune en clef (le mât menace de tomber); ne nous soucions des ferrures (*fernel*) qui frettent le mât même.

[12] Aiguille. De l'italien *calamita*, aimant.

[13] Nom formé de deux mots grecs signifiant *qui aime les astres*.

[14] Toutes ces onomatopées sont un emprunt aux *Grenouilles* et aux *Oiseaux* d'Aristophane.

[15] Je me noie.

CALVIN (JEAN)

— 1509-1564 —

Jean Calvin naquit à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Son père était tonnelier, et devint notaire et procureur fiscal de l'évêché. Jean fut élevé avec soin. Il termina ses premières études à Paris, sous un professeur renommé, Mathurin Cordier, au collége de Montaigu. Dès l'âge de douze ans, il avait été pourvu d'une chapellenie dans l'église de Noyon ; à dix-neuf ans, n'étant encore que tonsuré, il fut chargé de la cure de Pont-l'Évêque, auprès de la même ville ; cependant il n'était pas et ne fut jamais élevé à la dignité du sacerdoce. Dès son enfance, son père l'avait destiné à l'étude de la théologie ; mais, dit Calvin lui-même, dans la préface de son travail sur les *Psaumes*, voyant que celle des lois enrichissait la plupart de ses sectateurs, cette espérance lui fit changer de dessein. *Contrainct* donc de *quitter la philosophie* pour *s'attacher à la jurisprudence*, il fut envoyé l'étudier à Orléans, sous Pierre de l'Étoile, appelé en latin Petrus Stella ; puis il suivit le brillant cours que faisait à l'université de Bourges André Alciat, le célèbre jurisconsulte, qui, le premier depuis la Renaissance, traita avec un langage digne de l'antiquité les matières du droit. Il approfondit l'étude du grec à Bourges, sous la direction de l'Allemand Melchior Wolmar, qui y professait cette langue avec grande renommée.

Il se rendit en 1532 à Paris, où il consomma son abjuration, et où, avant l'âge de vingt-trois ans accomplis, il publia un commentaire sur les deux livres de Sénèque, *De la clémence*, travail remarquable d'érudition, et en même temps appel indirect à la pitié envers les protestants, que François Ier livrait alors aux supplices. L'auteur avait mis à la tête de cet ouvrage *Calvinus*, selon l'usage, fréquent alors parmi les gens de lettres, de latiniser son nom : c'est pourquoi on l'appela depuis Calvin, quoiqu'il se nommât Cauvin ou Chauvin. En même temps qu'il s'essayait à la composition, Calvin débutait dans la prédication, et déployait le zèle le plus actif à exhorter les réformés. « Au milieu de ses livres et de son estude, dit Pasquier, il estoit d'une nature remuante le possible pour l'avancement de sa secte. Nous veismes quelquesfois nos prisons regorger de povres gens abusez, lesquelz sans entrecesse il exhortoit, consoloit, confirmoit par lettres, et ne manquoit de messagers auxquelz les portes estoient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geolliers apportassent au contraire. Voilà les

procedures qu'il tint du commencement, par lesquelles il gagna pied à pied une partie de nostre France[1]. »

Il suggéra à Nicolas Cop, recteur de l'université de Paris, une harangue téméraire qui excita des poursuites contre les réformés. Calvin lui-même fut recherché, mais il parvint à s'échapper de Paris sous l'habit d'un vigneron, et se réfugia auprès de la reine de Navarre. Il parcourut la Saintonge, enseigna le grec à Angoulême, et y prêcha ses nouvelles doctrines, comme il fit dans plusieurs provinces du midi et de l'ouest de la France, mais sans grand succès. Il résida quelque temps à Orléans et y imprima un traité singulier, intitulé *Psychopannychie*, dans lequel il voulut prouver que *les ames veillent et vivent après qu'elles sont sorties des corps; contre les erreurs de quelques ignorans qui pensent qu'elles dorment jusqu'au dernier jugement*. Enfin, après diverses courses de Poitiers à Nérac, et de Nérac à Poitiers, toujours poursuivi de la crainte d'être arrêté, il se rendit à Bâle, où il étudia l'hébreu et publia en latin, en 1534, son livre de l'*Institution chrétienne*, dont il préparait depuis longtemps les matériaux. Cet écrit, qui n'était, la première fois qu'il parut, que l'ébauche d'un grand ouvrage, et que l'auteur soumit à plusieurs retouches très-attentives, ayant une extrême peine à se contenter, comme il dit dans ses préfaces, et qu'il traduisit lui-même du latin en français,. est divisé en quatre livres : 1° De connaître Dieu en titre et qualité de créateur et souverain gouverneur du monde; 2° de la connaissance de Dieu, en tant qu'il s'est montré rédempteur en Jésus-Christ; 3° de la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent, et des effets qui s'ensuivent; 4° des moyens extérieurs ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à Jésus-Christ, son Fils, et nous retenir en lui.

Calvin destina l'*Institution chrétienne* à servir d'apologie à ses disciples condamnés à mort par François Ier. « J'entreprends, dit-il dans sa préface au roi, la cause commune de tous les fideles, et mesme celle de Christ, laquelle aujourd'huy est en telle maniere du tout deschirée et foulée en vostre royaulme, qu'elle semble estre desesperée. » Il dit encore à François Ier : « Considerez, Sire, toutes les parties de nostre cause, et nous jugez estre les plus pervers des pervers, si vous ne trouvez manifestement que nous sommes oppressez et recevons injures et opprobres, pourtant que nous mettons nostre esperance en Dieu vivant, pourtant que nous croyons que c'est la vie eternelle de cognoistre un seul vray Dieu, et celuy qu'il a envoyé, Jesus-Christ.» Et, non content de se défendre, le sectaire prodigue les paroles de mépris contre les dogmes de l'Église dont il s'est séparé. Il termine ainsi cette audacieuse épître au roi : « Vous avez, Sire, la venimeuse iniquité de nos calumniateurs exposée par assez de paroles, afin que vous n'incliniez pas trop l'aureille pour adjouster foy à leurs rapports. Et mesme

[1] *Recherches de la France*, l. VIII, ch. IV.

je doubte que je n'aye esté[1] trop long, veu que ceste preface a quasi la grandeur d'une defense entiere : combien que par icelle je n'ay pretendu composer une defense, mais seulement adoucir vostre cueur pour donner audience à nostre cause. Lequel, combien qu'il soit à present destourné et aliené de nous, j'adjoute mesme enflambé[2], toutesfois j'espere que nous pourrons regaigner sa grace, s'il vous plaist une fois hors d'indignation et de courroux lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour defense envers Vostre Majesté. Mais si, au contraire, les detractions des malveillans empeschent tellement vos aureilles, que les accusés n'ayent aucun lieu de se defendre ; d'autre part, si ces impetueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent tousjours cruaulté par prisons, fouets, gehennes, coupures, bruslures : nous certes, comme brebis devouées à la boucherie, serons jettés en toute extremité ; tellement neantmoins qu'en nostre patience nous possederons nos ames, et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle sans doubte se monstrera en sa saison, et apparoistra armée, tant pour delivrer les paovres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'esgayent si hardiement à ceste heure. Le Seigneur Roy des roys vueille establir vostre throsne en justice, et vostre siege en equité.

« De Basle, le premier jour d'aoust, mil cinq cent trente cinq. »

Calvin voulut faire de l'*Institution chrétienne* une sorte de *somme* théologique. «Mon but a esté, dit-il dans son Avertissement au lecteur (Genève, 1559), de tellement preparer et instruire ceulx qui se vouldront addonner à l'estude de theologie, à ce que ils ayent facile accez à lire l'Escriture saincte, et à proffiter, et se bien advancer à l'entendre, et tenir le bon chemin et droict sans chopper. Car je pense avoir tellement comprins la somme de toute la religion chrestienne en toutes ses parties, et l'avoir digerée en tel ordre, que celuy qui aura bien compris la forme d'enseigner que j'ay suyvie, pourra aisement juger et se resouldre de ce qu'il doibt chercher en l'Escriture, et à quel but il fault rapporter le contenu d'icelle. »

L'*Institution chrétienne* est l'abrégé de la doctrine de Calvin. Quantité d'opinions fausses et pernicieuses s'y mêlent à quelques vérités générales, à quelques graves considérations philosophiques. « Les principales erreurs, dit Feller, répandues dans cet ouvrage et dans celui de *la Cène*, sont que le libre arbitre a été éteint entièrement par le péché, et que Dieu a créé les hommes pour être le partage des démons ; non qu'ils l'aient mérité par leurs crimes, mais parce qu'il lui plaît ainsi. Les vœux, si l'on en excepte ceux du baptême, sont une tyrannie. Il ne veut ni culte extérieur, ni invocation des saints, ni chef visible de l'Église, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni croix, ni bénédictions, ni aucune de ces cérémonies sacrées que la religion reconnaît être si utiles au culte de Dieu, et la philosophie être si nécessaires à des hommes matériels et grossiers qui ne s'élèvent, pour

[1] Je crains d'avoir été.

[2] Enflammé.

ainsi dire, que par les sens à l'adoration de l'Être suprême. Il n'admet que deux sacrements, le baptême et la cène. Il anéantit les indulgences, le purgatoire, la messe, etc. »

Malgré tant d'hérésies formelles et capitales, Calvin affectait de ne vouloir pas être regardé comme retranché de la communion de l'Église. Il dit dans son Avis au lecteur : « Desja ceste Epistre estoit soubz la presse quand j'ay receu certaines nouvelles d'Augsbourg, où les estats de l'Empire se tenoyent, qu'il y avoit là couru un grand bruict que je m'estois resvolté[1] à la papauté, lequel avoit esté recueilli par les courts des princes avec trop grande facilité : ce qui monstroit que beaucoup de meschans hypocrites, faisans profession de l'Evangile, eussent bien voulu que ainsy feust. Voila le bon loyer que me rendent beaucoup de courtisans, lesquels ont souvent experimenté ma constance, et pourtant me debvoient bien servir d'avocats, si l'ingratitude ne les eust empeschez : et tant plus debvoient juger equitablement de moy, m'ayans cogneu tel. Or, le diable, avec toute sa bande, se trompe fort, s'il cuide m'abatre ou descourager en me chargeant de mensonges si frivoles. Car je me confye que Dieu, par sa bonté souveraine, me donnera de perseverer avec patience invincible au cours de sa saincte vocation, comme j'en donne de nouveau bonnes enseignes à tous chrestiens. »

Cet ouvrage valut à Calvin une grande célébrité. Elle le suivit dans ses diverses pérégrinations en Suisse et en Italie ; elle l'accompagna surtout à Genève, où il devait régner despotiquement de par le droit de son talent impérieux et de sa volonté de fer. Il y fut, dès son arrivée, prédicateur et professeur en théologie. Il n'avait encore que vingt-sept ans ; la plus grande et la plus importante partie de la ville se courba néanmoins bientôt sous sa domination absolue. Il commençait à réglementer tout dans Genève, lorsqu'il fut exilé, par sentence de bannissement, le 23 avril 1538, avec son collègue et ami Farel, pour avoir annoncé du haut de la chaire son intention de refuser la cène jusqu'à ce que les désordres eussent cessé dans la ville, et que Genève se fût séparée du synode de Lausanne, qui avait retenu de la discipline catholique les cérémonies, et avait demandé par un acte solennel que l'usage des azymes, les fonts baptismaux et les fêtes fussent rétablis dans Genève. Il se retira à Strasbourg, où il fut reçu avec enthousiasme par Bucer et Capiton, et où il épousa Idelette de Bure, veuve d'un anabaptiste qu'il avait converti. Pendant son exil, les libertins abusèrent, à Genève, de leur triomphe momentané. Le peuple de cette cité révoqua, le 1[er] mars 1541, la sentence de bannissement, et rappela le réformateur français, alors à la diète de Ratisbonne, en se soumettant à toutes ses volontés. Calvin, rentré à Genève au mois de septembre 1542, révolutionna tout dans la ville, qui s'abandonnait pour ainsi dire à sa discrétion. Politique, religion, mœurs, famille, tout prit une nouvelle forme ; avec la juridiction consistoriale

[1] Contre.

et le formulaire de discipline qu'établit Calvin, tout se mode sur les idées et sur le génie du rigide et sombre sectaire.

La constitution que Calvin donna à Genève, avec l'aide de quelques réfugiés français, en particulier du jurisconsulte Germain Colladon, est restée célèbre parmi les protestants. « Ceux, dit Jean-Jacques Rousseau, qui ne considèrent Calvin que comme théologien, connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages édits, à laquelle il eut beaucoup de part, lui fait autant d'honneur que son *Institution.* Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'amour de la patrie et de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction[1]. » Cette constitution est encore regardée aujourd'hui comme le code fondamental de la république suisse.

Roi, pour ainsi dire, à Genève, Calvin commit d'odieux abus de pouvoir. Il suffit de rappeler la mort, méditée sept ans à l'avance, de Michel Servet et celle de l'arien Valentin Gentilis. Actes cruels que le sectaire, fanatisé par son âpre foi dans la prédestination, commettait sans aucun remords. Cette dureté systématique du réformateur français est particulièrement curieuse à étudier dans ses lettres au réformateur suédois, le farouche Knox.

Calvin qui, malgré sa faible santé, avait toujours été extrêmement laborieux, redoubla d'activité en vieillissant. Il procura l'établissement à Genève d'une académie dont la direction fut confiée à son ami, Théodore de Bèze. Il fit de cette ville un des plus grands centres intellectuels, mais en même temps un des plus dangereux foyers d'erreurs, en engageant un grand nombre de réfugiés français à embrasser la profession de libraire ou d'imprimeur. Au milieu de ces soins, il prêchait presque tous les jours, donnait trois leçons de théologie par semaine, assistait à toutes les délibérations du consistoire, à toutes les assemblées de la compagnie des pasteurs, et était l'âme de tous les conseils. Cependant il était en correspondance continuelle avec toute l'Europe, pour la propagation de ses idées, et publiait chaque année de nouveaux ouvrages, se cachant souvent sous des pseudonymes comme *Caldœrius*, *Alcuin, Lucianus, Depercan, Charles de Heppeville* ou *Happeville, d'Espeville, Carolus Passelius, Joh. Calphurnius, J. de Bonneville.*

Calvin mourut à Genève, le 27 mai 1564, après avoir fait à l'Église catholique presque autant de mal que Luther. Ces deux fameux hérésiarques furent de natures très-différentes. Toute la puissance de séduction de Luther était dans sa chaleur, dans son impétuosité, enfin dans son éloquence forte de sentiments comme brillante d'images; celle de Calvin était dans l'acuité et la subtilité de son esprit, dans la finesse de sa dialectique, dans la correction constante de son style, enfin dans l'habile composition de ses écrits, qualités dont il donna

[1] *Contrat social,* liv. II, ch. VII.

peut-être le premier exemple dans notre langue. Le prédicant de Genève sentait, sous ce rapport, son avantage sur le docteur de Wittemberg, auquel il fait allusion quand il dit que « la matiere a esté jusqu'ici demenée confusement, sans nul ordre de droict, et par un ardeur impetueux plustost que par une moderation et une gravité judiciaire. » Circonstance unique où Calvin, qui a écrit deux mille pages pour glorifier la réforme, ait rappelé le souvenir de Luther, et encore sans le nommer.

L'Église devra maudire éternellement la mémoire du second chef du protestantisme; mais l'histoire de la littérature ne peut, dans son impartialité, refuser des louanges au méthodique et précis auteur de l'*Institution chrétienne*. Pasquier l'appelle un des pères de notre idiome [1]; Patru le cite aussi souvent qu'Amyot dans les remarques qu'il a faites à propos de celles de Vaugelas sur la langue française, et Bossuet lui-même lui a accordé cette louange d'avoir excellé dans sa langue maternelle, et aussi bien écrit qu'homme de son siècle. « Rien, dit encore le grand évêque de Meaux, ne le flattait davantage que la gloire de bien écrire; et Westphale, luthérien, l'ayant appelé déclamateur : « Il a beau faire, dit-il, jamais il ne le persuadera à « personne; et tout le monde sait combien je sais presser un argument, « et combien est précise la brièveté avec laquelle j'écris. » Tout en traitant comme elle le mérite cette vanité qui ne sait pas se contenir, Bossuet reconnaît que Calvin peut être mis au-dessus de Luther : « Car encore, dit-il, que Luther eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin, inférieur par le génie, semblait l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphait de vive voix, mais la plume de Calvin était encore plus correcte, surtout en latin; et son style, qui était plus triste, était aussi plus suivi et plus châtié. Ils excellaient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays; l'un et l'autre étaient d'une véhémence extraordinaire; l'un et l'autre par leur talent se sont fait beaucoup de disciples et d'admirateurs; l'un et l'autre, enflés de ce succès, ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Pères; l'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredît, et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures [2]. »

A cette appréciation de Bossuet sur le talent littéraire de Calvin, ajoutons celle de son dernier historien. « Calvin, dit M. Audin [3], n'a ni la parole chevaleresque de Luther, ni la période harmonieuse de Mélanchthon, ni l'aventureuse expression de Zwingle; mais il leur est supérieur à tous par la propriété des termes; ôtez ou changez un mot, et vous risquez de lui enlever une idée. » Le même écrivain, appuyant sur le parallèle entre Luther et Calvin, dit encore : « Calvin semble rejeter tout ce qui est merveilleux; il y a en lui du sang de rationaliste.

[1] *Recherches de la France*, liv. VIII, chap. LV.
[2] *Histoire des Variations*, liv. IX.
[3] *Hist. de Calvin*, t. II, p. 471.

« La syntaxe elle-même a chez les deux réformateurs un aspect tout différent. Luther est le roi de son style. Dès sa première lutte avec Tetzel, obligé pour se faire comprendre d'emprunter la langue des couvents, il use d'un rudiment qui est à lui, et n'appartient ni à saint Thomas ni à Cicéron. Il invente et il crée; son *Doctorculus*, son *Sanctulus*, son *Perdiabolus* ne se trouvent ni dans Varron, ni dans Scot. Plus tard, il se met à étudier le grec et l'hébreu, parle allemand à ses auditeurs, et dans sa diction aux couleurs orientales, reste toujours Teuton. Le moine, dans sa syntaxe, est aussi démagogue que dans ses propositions affichées sur les murs de l'église de Tous-les-Saints : il traite le mot comme le pape; pour lui pas de couronne.

« Calvin, dans sa vie théologique, a parlé en deux langues : d'abord en latin, puis en français. Dans ce double idiome, sa phrase a presque constamment des aspects uniformes. On voit qu'il a étudié Rome en scoliaste plutôt qu'en artiste. C'est le sigisbée de Sénèque le Philosophe; il le suit partout, s'inspire en lui, et par lui pense et écrit : même artifice, même procédé, même allure de style. Plus tard, il délaisse Sénèque pour saint Augustin, sans que le soleil d'Afrique puisse jamais échauffer son imagination. Il traite la langue, comme le sculpteur la pierre, plastiquement.

« Même en restant maître du signe matériel, il est ordinairement dominé par le procédé syntactique. Au moment où il comprenait dans les desseins de sa propagande religieuse, la nécessité d'un instrument vulgaire, il subissait l'influence latine. Dans cette dédicace à François Ier, la plus belle page qu'il ait écrite, on sent partout l'écolier qui s'est usé aux grammaires de Mathurin Cordier, c'est un traducteur qui n'a pas de joie plus vive que lorsqu'à force de labeur, il a su donner à sa syntaxe une physionomie romaine. Ainsi, malgré toutes ses belles qualités de style, clarté, abondance, richesse, Calvin ne saurait prendre place parmi les créateurs de la langue française. Au lieu de la pousser hors de la voie latine, il l'y maintint; il ne fut révolutionnaire ni comme sectaire, ni comme écrivain; son style est gallo-romain, sa symbolique protestante réformée [1]. »

Le talent littéraire de Calvin éclate surtout dans l'*Institution chrétienne* et dans quelques autres ouvrages de circonstance, comme dans une épître *sur le devoir de l'homme chrestien, en l'administration ou rejection des benefices de l'Eglise papale*, adressée *à un ami du present evesque*.

Calvin, remarquable écrivain, est généralement orateur sec et décharné. « Ce que nous louerons en lui, dit M. Audin [2], c'est un langage franc, un style lumineux, une logique serrée, et des saillies plutôt que des mouvements d'éloquence. Parfois le prédicateur semble s'émouvoir, ses lèvres se gonflent, son œil brille, l'auditoire est dans l'attente. Savez-vous qui peut changer ainsi la nature de Calvin, réchauffer son

[1] *Hist. de Calvin*, t. II, p. 492.
[2] *Ibid.*, p. 484.

âme, passionner son style? Regardez, vous trouverez entre les nefs d'ardents ennemis du réfugié français, connus sous le nom de libertins. Vous les reconnaîtrez aisément à leur air moqueur, aux sourires qui errent sur leurs lèvres, à leur physionomie empreinte de dédain et de raillerie, maudits « gaudisseurs » qui écoutent le ministre avec une joie d'écoliers, restent froids comme du marbre à ses transports évangéliques, et au sortir du temple, commentent entre eux le discours de maître Jean, et se vengent de ses boutades par des quolibets qu'il peut entendre de la vieille sacristie où il est allé s'essuyer le front et se reposer. Ces rires durent la journée tout entière, et vont se renouveler le soir dans les tabagies genevoises. Calvin est sans pitié pour ces « jeteurs de brocards »; il les presse, il les talonne, il les poursuit de sa colère : sa parole ne ressemble pas à un feu d'étoupe, comme tout à l'heure, quand elle se prenait à cette plèbe mercantile chassée de Lyon pour ses méfaits; mais elle brille comme un buisson ardent; car ces gaudisseurs représentent les mauvais citoyens, les renieurs du ministre. Le rôle de Calvin a grandi, c'est un tribun. »

« Sa voix, dit encore M. Audin, était lente, entrecoupée, et s'exhalait péniblement d'une poitrine oppressée par un asthme héréditaire; aussi sa parole se retrouvait-elle tout entière, au sortir du sermon, dans les cahiers où elle était recueillie par un scribe qui vivait de cette transcription orale. L'auditeur avait tout le temps de suivre le prédicateur, de le deviner souvent, et s'il était venu avec un cœur indocile, de retourner dans son cerveau quelque objection contre l'argumentation du ministre [1]. »

Il est un écrit latin où les qualités de l'orateur se remarquent bien plus que dans les sermons et dans tous les autres ouvrages du réformateur, c'est la profession de foi qu'il adressa, en 1544, pendant la diète de Spire, à l'empereur Charles-Quint, pour tâcher de l'entraîner dans son parti, comme il avait essayé de gagner François Ier; mais là encore le sectaire est trop subtil, trop amer, trop personnel, pour atteindre à la véritable éloquence.

En somme, il manqua complétement à Calvin ce qui fait les grands talents, le mouvement, l'entraînement, enfin l'âme, le cœur : aussi n'eut-il de véritable influence que sur les esprits habitués à raisonner, et ne fut-il jamais populaire. Mais, comme l'a observé M. Michelet, qui a d'ailleurs fait un portrait si exagéré, si flatté et si faux du ministre de Genève, il eut *un redoutable attribut, c'est sa pénétrante clarté* [2].

Du reste, si Calvin eut de remarquables qualités d'esprit, il les connut beaucoup trop, il s'en targua beaucoup trop; nous l'avons déjà vu. « Il a tant loué la sainte jactance et la magnanimité de Luther, dit Bossuet, qu'il était malaisé qu'il ne l'imitât; encore que pour éviter le ridicule où tomba Luther, il se piquât surtout d'être modeste, comme

[1] *Hist. de Calvin*, t. II, p. 481.
[2] *Guerres de religion*, chap. VI.

un homme qui voulait pouvoir se vanter d'*être sans faste et de ne craindre rien tant que l'ostentation* [1] : de sorte que la différence entre Luther et Calvin, quand ils se vantent, c'est que Luther, qui s'abandonnait à son humeur impétueuse, sans jamais prendre aucun soin de se modérer, se louait lui-même, comme un emporté; mais les louanges que Calvin se donnait sortaient par force du fond de son cœur, malgré les lois de modération qu'il s'était prescrites, et rompaient violemment toutes ces barrières.

« Combien se goûte-t-il lui-même, quand il élève si haut « sa fru-« galité, ses continuels travaux, sa constance dans les périls, sa vigilance « à faire sa charge, son application infatigable à étendre le règne de « Jésus-Christ, son intégrité à défendre la doctrine de piété, et la sé-« rieuse occupation de toute sa vie dans la méditation des choses cé-« lestes [2] !» Luther n'en a jamais tant dit; et tout ce que ses emportements lui ont tiré de la bouche n'approche pas de ce que Calvin dit froidement de lui-même [3]. »

L'injure et l'outrage déshonorent encore plus que la vanité le style de Calvin.

Saint François de Sales termine ainsi son livre de *l'Étendard de la croix :* « Entre tous les novateurs et réformateurs, il n'en a point été, à mon avis, de si âpre, si hargneux et si implacable que Jean Calvin. » Les adversaires de Calvin ne sont que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux; et le beau style de Calvin est souillé de toutes ces grossièretés à chaque page.

Croirait-on que lorsqu'il dégorge toutes ces infamies, il ose encore vanter sa douceur, et qu'il prétende se justifier en disant « qu'il avait été tellement sans fiel lorsqu'il écrivait ces injures, que lui-même, en relisant son ouvrage, était demeuré tout étonné que tant de paroles dures lui fussent échappées sans amertume. » C'est, dit-il, l'indignité de la chose qui lui a fourni toute seule les injures qu'il a dites, et il en a supprimé beaucoup d'autres qui lui venaient à la bouche. Après tout, il n'est pas fâché que ces stupides aient enfin senti les piqûres, et il espère qu'elles serviront à les guérir. Il veut bien pourtant avouer qu'il en a dit plus qu'il ne voulait, et que le remède qu'il a appliqué au mal *était un peu trop violent;* — modeste aveu, qui ne l'empêche pas de s'emporter plus que jamais : « M'entends-tu, chien? m'entends-tu bien, frénétique? m'entends-tu bien, grosse bête? » s'écrie-t-il, et il ajoute comiquement « qu'il est bien aise que les injures dont il accable son adversaire demeurent sans réponse. »

Tel fut un des plus fameux apôtres du protestantisme. Qu'on le compare aux anciens Pères de l'Église, aux docteurs du moyen âge et

[1] *II. Def. adv. Westph.* Opusc. 788.

[2] *Ibid.*, 842.

[3] *Hist. des Variations*, liv. IX.

aux célèbres défenseurs modernes de l'Église catholique romaine, aux saint François de Sales, aux Bossuet, aux Bourdaloue, aux Massillon, aux Fénelon !

Protestation.

Au Roy de France.

Vous ne vous debvés esmouvoir de ces faulx rapports, par lesquelz nos adversaires s'efforcent de vous jetter en quelque crainte et terreur : c'est à sçavoir que ce nouvel Evangile (ainsi l'appellent ils), ne cherche aultre chose qu'occasions de seditions et toute impunité de malfait [1]. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix : et le Fils Dieu n'est point ministre de peché, qui est venu pour rompre et destruire les œuvres du diable. Et quant à nous, nous sommes injustement accusez de telles entreprinses, desquelles nous ne donnasmes jamais le moindre souspeçon du monde. Et il est bien vraysemblable que nous, desquels jamais n'a esté ouye une seule parole seditieuse, et desquels la vie a tousjours esté cogneue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaulmes ! Qui plus est, maintenant estans chassez de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prosperité et celle de vostre regne. Il est bien à croire que nous pourchassions un congé de tout mal faire sans estre reprins : veu [2] (combien que nos meurs soyent reprehensibles en beaucoup de choses) qu'il n'y a toutesfois rien digne de si grand reproche. Et davantaige, graces à Dieu, nous n'avons point si mal proufité en l'Evangile, que nostre vie ne puisse estre à ces detracteurs exemple de chasteté, liberalité, misericorde, temperance, patience, modestie, et toutes aultres vertus.

Comment par la creation du monde et de toutes choses l'Escripture discerne le vray Dieu d'avecque ceulx qu'on a forgez.

Combien qu'Isaïe à bon droict redarguë [3] tous idolastres, de ce que ils n'ont point appris des fondemens de la terre, de ce grand circuit des cieulx, quel estoit le vray Dieu, toutesfois selon que nous avons l'esprit tardif et hebeté, il a esté necessaire de monstrer et quasi peindre plus expressement quel estoit le vray Dieu, afin que

[1] Méfait (de *mal faire*).
[2] Cette phrase est trop latine et trop compliquée d'incidentes.
[3] Reprend, accuse.

les fideles ne se laissassent escouler aux resveries des payens. Car comme ainsi soyt [1] que la description qu'en donnent les philosophes qui semble estre la plus passable, à sçavoir que Dieu est l'esprit du monde, ne soyt qu'un umbrage [2] qui s'esvanouït, il fault bien que Dieu soyt cogneu de touts plus familierement, à ce que nous ne chancellions pas tousjours en ambiguïté. Par quoy Dieu a publié l'histoire de la creation par Moyse, sur laquelle il a voulu que la voix de l'Eglise feust appuyée, à fin qu'elle ne cherchast aultre Dieu, sinon celuy qui est là proposé Createur du monde. Or le temps est marqué, à fin que les fideles par le laps continuel des ans feussent conduicts jusques à la premiere origine du genre humain, et de toutes choses : ce qui est singulierement utile à cognoistre, non seulement pour rebouter [3] les fables prodigieuses qui ont eu jadis leur vogue en Ægypte et aultres pays ; mais aussi à fin que le commencement du monde estant cogneu, l'eternité de Dieu reluise plus clerement, et qu'elle nous ravisse en admiration de foy. Que nous ne soyons point troublés en cet endroict de la mocquerie des gaudisseurs [4], qui s'esmerveillent pourquoy Dieu ne s'est plustost advisé de creer le ciel et la terre, mais a laissé passer un terme infiny, qui pouvoit faire beaucoup de millions d'aages, demeurant ce pendant oysif ; et qu'il a commencé à se mettre en œuvre seulement depuis six mille ans, lesquels ne se sont point accomplis depuis la creation du monde, lequel toutesfois declinant à sa fin, montre de quelle durée il sera. Car il ne nous est pas licite, ny mesme expedient, d'enquester pourquoy Dieu a tant differé : pource que si l'esprit humain s'efforce de monter si hault, il defauldra [5] cent fois au chemin : et aussi il ne nous sera point utile de cognoistre ce que Dieu (non sans cause) nous a voulu estre celé pour esprouver la solidité de nostre foy. Par quoy un bon ancien jadis respondit fort bien à un de ces mocqueurs, lequel par risée et plaisanterie demandoit à quel ouvrage s'appliquoit Dieu devant qu'il creast le monde. Il bastissoit (dist il) l'enfer pour les curieux. Cet advertissement, aussi grave que severe, doibt reprimer toute convoitise desordonnée, laquelle chatoüille beaucoup de gens, mesme les poulse en des speculations aussi nuisibles que tortuës [6]. Brief, qu'il nous soubvienne que Dieu, qui est invisible, et duquel la sagesse, vertu et justice est incomprehensible, nous a mis devant les yeulx l'histoire de

[1] D'autant, à cause. — [2] Une ombre. — [3] Repousser. C'est le même mot que *rebuter*. — [4] Les railleurs, ceux qui se moquent des choses saintes. — [5] Futur vieilli de *défaillir*. — [6] Tortueuses.

Moyse, au lieu du mirouer auquel il veult que son image nous reluise. Car comme les yeulx chassieux ou hebetez de vieillesse, ou obscurcis par aultre vice et maladie, ne peuvent rien veoir distinctement, sinon estans aydés par lunettes ; aussi nostre imbecillité est telle, que si l'Escripture ne nous addresse [1] à chercher Dieu, nous y sommes tantost [2] esvanouïs. Si ceulx qui se donnent licence à babiller sans honte et brocarder ne receoivent maintenant nulle admonition, ils sentiront trop tard, en leur horrible ruyne, combien il leur eust esté plus utile de contempler de bas en hault les conseils secrets de Dieu avecques toute reverence, que de degorger leurs blasphemes pour obscurcir le ciel. Sainct Augustin se plainct aussi, à bon droict, qu'on faict injure à Dieu, cherchant cause de ses œuvres, laquelle soyt superieure à sa volonté (Lib. *De Genesi*, contra Manich. Lib. II, *De Civitate Dei*). Et en un aultre endroict il nous advertit bien à propos que d'esmouvoir question de l'infinité des temps, c'est une aussi grande folie et absurdité que d'entrer en dispute pourquoy la grandeur des cieulx n'est aussi bien infinie. Certes, quelque grandeur ou espace qu'il y ayt au pourpris du ciel, si est ce encores qu'on y treuve quelque mesure. Si maintenant quelqu'un plaidoit contre Dieu, de ce qu'il y a cent millions de fois plus d'espace vuide, cette audace tant desbordée [3] ne sera elle point detestable à tous fidèles? Or ceux qui controlent [4] le repos de Dieu, d'autant que contre leur appetit il a laissé passer des siecles infinis avant de creer le monde, se precipitent en une mesme rage. Pour contenter leur curiosité, ils sortent hors du monde comme si en un simple circuit du ciel et de la terre nous n'avions point assez d'objects et rencontres, qui par leur clarté inestimable doibvent retenir tous nos sens, et, par maniere de dire, les engloutir ; comme si au terme de six mille ans Dieu ne nous avoit donné assez d'enseignemens pour exercer nos esprits en les meditant sans fin et sans cesse. Demourons doncques entre ces barres ausquelles Dieu nous a voulu enclorre, et quasi tenir nos esprits enfermez, à fin qu'ils ne descoulent point par une licence trop grande d'extravaguer.

(*Institution de la Religion chrétienne,* liv. I, chap. XIV.)

[1] Ne nous met dans le bon chemin pour.
[2] Bientôt.
[3] Effrénée.
[4] Contrôlent.

Que Dieu, ayant creé le monde par sa vertu, le gouverne et entretient par sa providence avec tout ce qui y est contenu.

De faire un Dieu createur temporel et de petite durée, qui eust seulement pour un coup accomply son ouvrage, ce seroit une chose froide et maigre : et fault qu'en cecy principalement nous differions d'avec les payens et toutes gens profanes ; que la vertu de Dieu nous reluise comme présente, tant en l'esclat perpetuel du monde qu'en sa premiere origine. Car combien que les pensées des incredules soyent contrainctes par le reguard du ciel et de la terre de s'eslever au Createur, neantmoins la foy a son reguard special pour assigner à Dieu la loüange entiere d'avoir tout creé. A quoy tend ce que nous avons allegué de l'Apostre, que c'est par la foy que nous comprenons le monde avoir esté si bien basty[1] par la parole de Dieu. Car si nous ne passons jusqu'à sa providence, par laquelle il continue à maintenir tout, nous n'entendrons pas droictement que veult[2] cet article, que Dieu soyt createur, combien qu'il semble que nous l'ayons imprimé en nostre esprit, et que nous le confessions de bouche. Le sens humain s'estant proposé la vertu de Dieu pour une fois en la creation s'arreste là, et le plus loing qu'il se puisse advancer n'est sinon de considerer et marquer la sagesse, puissance et bonté de l'ouvrier qui se presente à l'œil en ce grand et beau bastiment, encores qu'on ne tinst conte de les regarder ; puis aprez il conceoit quelque operation generale de Dieu, pour conserver et conduire le tout, de laquelle toute vigueur et mouvement despend. Brief, il estime que ce que Dieu a du commencement espandu[3] de vigueur par tout, suffit à garder les choses en leur estat. Or la foy doibt bien passer plus oultre, c'est de recognoistre pour gouverneur et gardien perpetuel celuy qu'elle a cogneu estre createur ; et non pas seulement en ce qu'il conduict la machine du monde, et toutes ses parties, d'un mouvement universel, mais en soustenant, nourrissant et soignant chasque creature, jusques aux petits oyseaux. Pourtant David, aprez avoir dit en brief[4] que le monde a esté creé de Dieu, descend tantost aprez à cet ordre continuel

[1] Imitation de la proposition infinitive des Latins. Il faudrait dire aujourd'hui : *C'est par la foi que nous comprenons que le monde.*

[2] Ce que signifie.

[3] Répandu.

[4] Vieille forme pour *brièvement.*





de gouverner : « Les cieux, dit il, ont esté establis par la parole de Dieu, et toute leur vertu par l'esprit de sa bouche » (Ps. xxxiii, 6). Puis il adjouste, que Dieu regarde sur tous ceulx qui habitent sur la terre ; il dissipe les conseils des peuples (Ps. xiii) : et ce qui est là dict a ce mesme propos. Car combien que tous n'argüent point si dextrement qu'il seroit requis, toutesfois pource qu'il ne serait point croyable que Dieu se meslast des affaires humains, sinon que le monde feust son œuvre ; et aussi que nul ne croit à bon escient que le monde soyt basty de Dieu, qu'il ne soyt quant et quant[1] persuadé qu'il a le soing de ses œuvres. David procede par bon ordre, en nous menant de l'un à l'aultre. Bien est vray que les philosophes aussi enseignent en general que toutes les parties du monde tirent et prennent vigueur d'une inspiration secrette de Dieu, et notre sens le conceoit ainsy ; mais ce pendant nul ne parvient en si hault degré que monte David, et y attire tous fideles, en disant : « Toutes choses attendent aprez toy, Seigneur, à ce que tu leur donnes viande en leur temps (Ps. civ, 27-30) : quand tu leur donnes, elles la recueillent ; quand tu ouvres ta main, elles sont rassasiées de biens. Sitost que tu destournes la face, elles sont estonnées : quand tu retires ton Esprit, elles defaillent, et s'en revont en pouldre : quand tu envoyes ton Esprit, elles reviennent et renouvellent la face de la terre. » Mesme combien que les philosophes s'accordent à cette sentence de sainct Paul, que nous avons nostre estre et mouvement et vie en Dieu (Act. xvii, 28) ; toutesfois ils sont bien loing d'estre touchez au vif du sentiment de sa grace, telle que sainct Paul la presche : c'est qu'il a un soing special de nous, auquel se declare sa faveur paternelle, laquelle le sens charnel ne gouste point.

Pour esclaircir telle diversité, il est à noter que la providence de Dieu, telle que l'Escriture la propose, s'oppose à fortune et à tous cas fortuits. Et d'autant plus que cette opinion a esté quasi receue en tous aages, encores aujourd'huy est en vogue, et tient tous les esprits preoccupez, à sçavoir que toutes choses adviennent

[1] En même temps. « Que pour justifier ces actions, et diminuer le blasme qu'elles ont accoustumé d'apporter *quant* et soy lorsque les princes se treuvent reduits ez necessités de les practiquer, ils ne les fassent qu'à regret, et en souspirant. » (Naudé, *Coups d'Etat*, c. v.) — « Souvenez vous de quelle horloge son heure a esté sonnée. N'a ce pas esté de celle qui, faite *quant* et les siècles, par l'Auteur des siecles mesmes, gouverne le soleil comme le soleil gouverne les nostres, et d'une souveraineté absolue, assigne le commencement et la fin à tout ce qui est d'un bout à l'aultre de l'univers ? » (Malh., *A la princ. de Conti*, 29 mars 1614.)

de cas fortuits : ce qui debvoit estre bien persuadé de la providence de Dieu, non seulement est obscurcy, mais quasi ensepvely du tout. Si quelqu'un tumbe en la main des brigands ou rencontre des bestes sauvages ; s'il est jetté en la mer par la tempeste ; s'il est accablé de quelques ruynes de maison ou d'arbre ; si un aultre errant par les deserts treuve de quoy remedier à sa famine ; si par les vagues de mer il est jetté au port, ayant evadé miraculeusement la mort par la distance d'un seul doigt, la raison charnelle attribuëra à fortune tous ces rencontres tant bons que maulvais. Mais tous ceulx qui auront esté enseignez par la bouche du Christ, que les cheveux de nos testes sont comptez (Matth., x, 30), chercheront la cause plus loing, et se tiendront tout asseurez que les evenemens, quels qu'ils soyent, sont gouvernez par le conseil secret de Dieu. Quant aux choses qui n'ont point d'ame, il nous fault tenir ce poinct pour resolu, combien que Dieu leur eust assigné à chascune sa proprieté, toutesfois qu'elles ne peuvent mettre leur effect en avant [1], sinon d'autant qu'elles sont addressées [2] par la main de Dieu. Par quoy elles ne sont qu'instrumens, auxquels Dieu fait descouler sans fin et sans cesse tant d'efficace que bon luy semble, et les applicque selon son plaisir, et les tourne à tels actes qu'il veult. Il n'y a vertu si noble ny admirable entre les creatures qu'est celle du soleil. Car, oultre ce qu'il esclaire [3] tout le monde de sa lueur, quelle vertu est ce de nourrir et de vegeter [4] par sa chaleur tous animaulx, d'inspirer par ses rayons fertilité à la terre, en eschauffant la semence qu'on y jette. Aprez, la faire verdoyer de beaulx herbages, lesquels il faict croistre, en leur donnant tousjours nouvelle substance, jusqu'à ce que le bled et aultres substances se levent en espis, et qu'il nourrit ainsi toutes semences par ses vapeurs, pour les faire venir en fleur, et de fleur en fruict, cuisant le tout jusqu'à ce qu'il l'ayt amené à maturité. Quelle noblesse et vertu aussi est ce de faire bourgeonner des vignes, jetter des fueilles, et puis des fleurs, et enfin leur faire apporter un fruict si excellent? Or Dieu, pour se reserver la loüange entiere de toutes ces choses, a voulu, devant que creer le soleil, qu'il y eust clarté au monde, et que la terre feust garnie et parée de tous genres d'herbes et de fruicts

[1] Produire leur effet.

[2] Dirigées, conduites.

[3] On dirait aujourd'hui : *Outre qu'il éclaire.*

[4] Donner la vie à, animer. Calvin a encore dit de même : « L'esprit avoit esté eternel en Dieu, d'autant qu'il *a vegeté* et conservé cette matiere confuse, dont le ciel et la terre debvoient estre formez. » (*Instit.*, l. I, c. XIII).

(Gen., I, 3, 11). Par quoy l'homme fidele ne fera pas le soleil cause principale ou necessaire des choses qui ont esté devant que le soleil mesme feust creé et produict; mais il le tiendra pour instrument duquel Dieu se sert pour ce qu'il lui plaist, non pas qu'il ne peust par de tels moïens accomplir son œuvre par soy mesme. D'aultre part, quand nous lisons qu'à la requeste de Josué le soleil s'est arresté en un degré l'espace de deux jours (Jos., x, 13), et en faveur du roy Ezechias, son ombre a esté reculée de quinze degrez (II Rois, xx, 11), nous avons à noter que Dieu, par tels miracles, a testifié [1] que le soleil n'est pas tellement conduict par un mouvement naturel, pour se lever et coucher chascun jour [2], que luy n'ayt le souverain gouvernement pour l'advancer et retenir, afin de nous renouveller la memoire de cette faveur paternelle envers nous, qu'il a monstrée en la creation du monde. Il n'y a rien de plus naturel que de veoir les quatre saisons de l'an succeder partout l'une à l'aultre; toutesfois en cette succession continuelle il y a une telle diversité et si inegale, qu'on apperceoit clerement que chasque an, chasque mois et chasque jour est disposé en une sorte ou en l'aultre par une providence speciale de Dieu.

Et de faict, le Seigneur s'attribue toute puissance, et veult que nous la recognoissions estre en luy, non pas telle que les sophistes l'imaginent, vaine, oysive et quasi assoupie, mais tousjours veillante, pleine d'efficace et d'action, et aussi qu'il ne soyt pas seulement en general et comme en confus [3] le principe du mouvement des creatures (comme si quelqu'un ayant une fois faict un canal, et addressé la voye d'une eaue à passer dedens, la laissoit puis aprez escouler d'elle mesme); mais qu'il gouverne mesme et conduise sans cesse tous les mouvemens particuliers. Car ce que Dieu est recogneu tout puissant n'est pas pource qu'il [4] puisse faire toutes choses, et neantmoins se repose, ou que par une inspiration generale il continue l'ordre naturel tel qu'il l'a disposé du commencement; mais d'autant que, gouvernant le ciel et la terre par sa providence, il compasse tellement toutes choses, que rien n'advient sinon ainsi qu'il l'a determiné dans son conseil. Car quand il est dict au psaulme (Ps. cxv, 3), qu'il faict tout ce qu'il veult, cela s'entend d'une volonté certaine et

[1] Témoigné.

[2] Chaque jour. *Chascun* ne peut plus s'employer devant un substantif.

[3] Confusément.

[4] On dirait aujourd'hui : *Si Dieu est reconnu tout-puissant, ce n'est pas parce qu'il peut...*

propos deliberé. Et de faict, ce seroit une maigre fantasie d'exposer les mots du Prophete selon la doctrine des philosophes, à sçavoir que Dieu est le premier motif, pource qu'il est le principe et la cause de tout mouvement, en lieu que[1] plustost c'est une vraye consolation, de laquelle les fideles adoulcissent leur douleur en adversité, à sçavoir qu'ils ne souffrent rien que ce ne soyt par l'ordonnance et le commandement de Dieu, d'autant qu'ils sont soubs sa main. Que si le gouvernement de Dieu s'estend aussi à tous ses œuvres, c'est une cavillation puerile de le vouloir enclorre et limiter dedens l'influence et cours de nature. Et certes tous ceulx qui restreignent en si estroicte limite la providence de Dieu, comme s'il laissoit toutes les creatures aller librement selon le cours ordinaire de nature, desrobent à Dieu sa gloire, et se privent d'une doctrine qui leur seroit fort utile : veu qu'il n'y a rien de plus miserable que l'homme, si ainsi estoit que les mouvemens naturels du ciel, de l'air, de la terre et des eaux eussent leur cours libre contre luy. Joinct qu'en tenant telle opinion, c'est amoindrir trop vilainement la singuliere bonté de Dieu envers chascun. David s'escrie que les petits enfans qui sont encores à la mamelle de la mere ont assez d'eloquence pour prescher la gloire de Dieu (Ps. VIII, 3) ; c'est à sçavoir qu'aussitost qu'ils sont sortis du ventre, et venuz au monde, ils trouvent leur nourriture qui leur est apprestée par une providence d'en hault. Je confesse bien que cela est naturel et general ; mais il fault ce pendant que nous contemplions et considerions ce que l'experience monstre tout evidemment, qu'entre les meres, les unes ont les mamelles pleines et bien fournies de laict, les aultres seront quasi seiches, selon qu'il plaira à Dieu de nourrir un enfant abondamment, et l'aultre plus petitement. Or, ceulx qui attribuent droictement à Dieu la loüange de tout puissant recueillent de cela double fruict. Premierement, d'autant qu'il a assez ample faculté de bien faire, ou que le ciel et la terre sont soubs sa possession et seigneurie, et que toutes creatures dependent de son plaisir pour s'assubjectir à luy en obeïssance. Secondement, pource qu'on se peult assuréement reposer en sa protection, veu que toutes choses qui pourroient nuyre de quelque part que ce soyt sont subjectes à sa volonté, veu que Satan avec toute sa rage et tout son appareil est reprimé par la volonté d'icelui comme d'une bride, et veu que ce qui peult contrevenir à nostre salut est soubmis à son commandement. Et il ne fault pas penser qu'il y ayt aultrement moïen de corriger ou

[1] Au lieu que.

appaiser les espouvantemens ou craintes excessifves et superstitieuses que nous concevons ayséement quand les dangers se presentent, ou que nous les apprehendons. Je dis que nous sommes craintifs d'une façon superstitieuse, si quand les creatures nous menacent ou presentent quelque espouvantement ; nous les redoubtons comme si elles avoient quelque pouvoir de nuyre d'elles mesmes, ou qu'il nous en venist quelque dommage par cas fortuit, ou que Dieu ne feust point suffisant[1] pour nous ayder à l'encontre d'icelles. Comme pour exemple, le Prophete deffend aux enfans de Dieu de craindre les estoiles et signes du ciel, comme font les incredules. Certes, il ne condemne point toute crainte, mais d'autant que les infideles transferent le gouvernement du monde de Dieu aux estoiles, ils imaginent que tout leur bon heur ou leur mal heur despend d'elles, et non pas de la volonté de Dieu. Ainsi, au lieu de craindre Dieu, ils craignent les estoiles, planettes et cometes. Ainsi, qui vouldra eviter cette infidelité, qu'il se soubvienne tousjours que la puissance, action ou mouvement qu'ont les creatures, n'est point une chose qui se promene ou voltige à leur plaisir; mais que Dieu, par son conseil secret, y gouverne tellement tout, que rien n'advient qu'il n'ayt luy mesme determiné de son sceu et de son vouloir.

Par quoy que cecy soyt bien resolu, c'est que quand on parle de la providence de Dieu, ce mot ne signifie pas qu'estant oysif au ciel il specule[2] ce qui se faict en terre; mais plustost qu'il est comme un patron de navire qui tient tout gouvernail pour addresser tous evenemens. Ainsi ce mot s'estend tant à ses mains qu'à ses yeulx ; c'est à dire que non seulement il veoid, mais aussi ordonne ce qu'il veult estre faict. (*Ibid.*, ch. XVI.)

Physionomie religieuse de Genève.

Les uns practiquent le proverbe ancien, d'estre prez du moulin et loing de Dieu; les aultres ont les aureilles battuës et les cœurs nullement touchez. Dieu n'obmet nul moïen pour advancer nostre salut; craignons doncques cette reproche[3] qu'il faict par son prophete Isaïe au chapitre LXV : « J'ay tout le jour estendu mes bras à ce peuple rebelle. Si ceulx qui sont errans par les deserts de la papauté ne seront point espargnez quand ils n'auront cheminé

[1] Capable de. On disait encore dans le même sens : *Suffisant à*. « Homme apte et *suffisant à* bien gouverner l'estat d'une Respublique. » (BABEL., l. IV, ch. LIII.)

[2] Il contemple.

[3] *Reproche* était autrefois féminin.

droict, je vous prie, que sera ce de nous qui sommes nourris comme en la maison, sous les yeulx de nostre Pere celeste! Les uns ont abandonné le pays de leur naissance pour se renger en une eglise chrestienne; les aultres ont eu plus de privileges, que Dieu les est venu visiter en leur nid. Maintenant si ceulx qui sont natifs du lieu ne recognoissent un tel bien pour se dedier du tout à Dieu, lequel s'est ainsi approché d'eulx, une telle ingratitude demeurera elle impunie ? Plustost qu'ils dient[1] : Seigneur, tu as basty ton temple et dressé ton autel au milieu de nous, fay nous doncques la grace de nous purifier, à fin que nous ne soüillions point par nos ordures la saincteté de tes dons, et que nous ne tournions pas en opprobre la gloire de tes benefices[2].

Quant à ceulx qui sont venuz de loing, qu'ils advisent de se gouverner sainctement, comme en la maison de Dieu. Ils pouvoient bien vivre ailleurs en desbauches, et ne falloit point qu'ils bougeassent de la papauté pour mener un train dissolu. Et de faict il y en a aulcuns ausquels il vauldroit mieulx s'estre rompu le col que d'avoir mis le pied en cette eglise pour s'y porter[3] si mal. Les uns s'adjoignent aux gaudisseurs pour les endurcir en leur malice; les uns seront gourmands et ivrognes, les aultres mutins et noyseux[4]. Il y a des mesnages où les maris et femmes sont comme chiens et chats. Il y en a qui haulsent leurs estats et contrefont les seigneurs, sans propos, sont adonnez ez pompes et superfluitez mondaines; les aultres deviennent si delicats qu'ils ne sçavent plus que c'est que de travailler, et il n'y a nul contentement pour la nourriture. Il y en a de mesdisans et detracteurs qui trouveroient à redire aux anges du paradis; et d'autant qu'ils crevent de vices, ils mettent toute leur saincteté à controller leur prochain. Ce pendant il leur semble à tous que Dieu est bien tenu[5] à eulx, de ce qu'ils ont faict le voyage de Geneve, comme s'il n'eust pas mieulx valu qu'ils feussent demeurez sur leur fumier que de venir faire de tels scandales dans l'Eglise de Dieu. (*Quatre sermons de matieres utiles pour nostre temps.*)

[1] Ancienne forme, encore employée au dix-septième siècle, pour *disent*, comme je *dy*, pour je *dis*.

[2] Bienfaits. S'est encore employé, quoique rarement, dans ce sens, au dix-septième siècle : « Le remercier de ses *benefices*. » (Le Jeune, *Serm. chois.*, XIII, 4e part.)

[3] Conduire.

[4] Querelleurs. « Les François ont tousjours faict de grands faicts d'armes sur leurs voisins, non tant pour s'enrichir que pour dompter les fiers et *noyseux*. » (Des Périers, *Disc.*, c. xii.)

[5] Obligé.

DES PÉRIERS (Bonaventure)

(Né probablement vers la fin du quinzième siècle, et mort avant le milieu du seizième.)

Bonaventure des Périers, d'une famille ancienne et considérable, naquit à Arnay-le-Duc en Bourgogne, ou, selon d'autres, à Bar-sur-Aube, vers la fin du quinzième siècle : la date précise est inconnue. On ne connaît guère non plus les circonstances de sa vie, en particulier de sa jeunesse. Il est certain que, malgré sa pauvreté, il fit de brillantes études. Il possédait d'une manière remarquable les langues grecque et latine, qu'il enseigna même quelque temps. Il dut quitter cette profession qui ne lui donnait pas le plus strict nécessaire. Il s'attacha successivement au service de plusieurs grands seigneurs; mais ils ne le tirèrent pas de la misère. Dans son désespoir, il s'adressa à la grande protectrice des hommes de lettres de ce temps. Ce ne fut pas en vain. En 1532, nous trouvons Bonaventure à la cour de Navarre, pensionnaire de Marguerite de Valois et son valet de chambre. Il ne servit pas seulement Marguerite à la chambre, il fut bientôt son secrétaire intime, et il lui dédia plusieurs poésies qui lui attirèrent la plus grande considération dans cette petite cour et firent connaître son nom à la France.

Les fonctions de des Périers auprès de Marguerite sont indiquées assez précisément dans un douzain adressé à cette princesse :

« Pour vostre litiere presente
Je n'ay rien que je vous presente,
Sinon ce vostre immortel livre,
Lequel pour lire je vous livre.
Par tel si que me le rendrez
Et mes faultes y reprendrez :
Mes faultes, dy je, d'escrivain
Qui fay souvent maint escript vain;
Car ceans la mienne escripture
Faict grand tort à vostre facture ;
Mais du tout me corrigeray,
Quand temps, loisir et lieu j'auray [1]. »

Ainsi il était chargé de transcrire les ouvrages de Marguerite et d'en préparer plusieurs copies. « On peut croire, dit le bibliophile Jacob, dans sa notice sur des Périers, que l'office de Bonaventure ne se bornait pas seulement à faire la copie textuelle du manuscrit; il

[1] *Œuvres françaises*, édit. de M. Lacour, t. I, p. 158-9.

avait à le revoir au point de vue de la langue et de l'orthographe, car il passait pour un des meilleurs grammairiens de son temps, et les poëtes les plus renommés recherchaient ses conseils. On remarque, dans ses œuvres poétiques, un huitain *à ses disciples*, sur une règle de grammaire, et on ne lui attribue pas sans raison un petit traité grammatical très-judicieux, imprimé à la suite du *Miroir de l'âme pécheresse* (édition de Lyon, le Prince, 1858, petit in-8), sous ce titre : *Briefve Doctrine pour deuement escrire selon la proprieté du françois.* »

Vers 1533 ou 1534, il prit part à la publication d'une version française littérale des Écritures d'après le texte hébreu que préparaient, à la demande des églises vaudoises de la Suisse, Robert Olivetan, parent de Calvin, et le savant Lefèvre d'Étaples. Des Périers avait pris dans ce travail le nom d'*Eutychus*, mot grec qui traduit Bonaventure. Notre auteur acquit, sous ce pseudonyme, une certaine célébrité parmi les érudits.

Il collabora encore, pendant un séjour à Lyon, à une grande œuvre de science et de patience, *Commentarii linguæ latinæ.* L'auteur de cet immense répertoire d'érudition classique, Étienne Dolet, cita très-honorablement des Périers dans son ouvrage, sous le nom d'*Eutychus de Arneis, Æduus poeta.*

A cette même époque, et dans ce même séjour de Lyon, alors l'Athènes de la France, Bonaventure commença à se livrer plus exclusivement à son goût pour la poésie. Nous remettons à parler de ses diverses compositions en vers dans notre second volume. Du reste, elles ne furent pas publiées de son vivant. Des Périers, probablement, craignit d'affronter la publicité, après la mauvaise affaire que lui suscita l'impression de son *Cymbalum mundi.*

Le *Cymbalum mundi, en françois, contenant quatre dialogues poëticques, fort anticques, joyeux et facetieux*, avait été imprimé secrètement chez Jean Morin, correspondant et complice des *luthéristes* d'Allemagne, des *zwingliens* de Suisse et des *nouvellistes* ou *novateurs* de France. L'édition entière, portant la date de 1537, fut saisie au moment où elle allait être mise en vente. C'est à peine s'il échappa un exemplaire, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Versailles. Le Parlement de Paris, dans un arrêt du 19 mai 1538, avait signalé dans le *Cymbalum* « de grands abus et hérésies .» La Faculté de théologie, prononça la suppression de ce singulier écrit comme pernicieux, bien qu'il ne contînt pas, est-il dit dans son jugement, d'erreurs expresses en matière de foi : *Quamvis non contineat errores expressos in fide, tamen perniciosus est.*

Des Périers feint de ne donner que la traduction d'un ancien ouvrage latin. Il commence ainsi sa bizarre dédicace :

« Thomas du Clevier

à son ami

Pierre Tryocant S.

« Il y a huict ans ou environ, cher amy, que je te promis de te rendre en langage françois le petit Traicté que je te monstroy, intitulé *Cymbalum mundi*, contenant quatre dialogues poëticques, lequel j'avois trouvé en une vieille librairie d'un monastere qui est auprez de la cité de Dabas; de laquelle promesse j'ay tant faict par mes journées, que je m'en suis acquitté au moins mal que j'ay peu. Que si je ne te l'ay rendu que mot à mot selon le latin, tu doibs entendre que cela a esté faict tout exprez, affin de suivre, le plus qu'il me seroit possible, les façons de parler qui sont en nostre langue françoise. »

Le *Cymbalum*, vivement poursuivi à son apparition, demeura longtemps à peu près inconnu. Henri Estienne le signale comme un *livre détestable* [1]. François Grudé, sieur de la Croix du Maine, auteur d'une *Bibliotheque des escrivains de France*, parle ainsi de Bonaventure des Périers : *Il est aucteur*, dit-il [2], *d'un livre detestable et rempli d'impietés, intitulé* Cymbalum mundi, ou Clochette du monde, *escrit premierement en latin par iceluy des Periers, et depuis traduict par luy mesme en françois, sous le nom de Thomas du Clevier, imprimé à Paris, l'an* 1537. Estienne Pasquier alla encore plus loin : « Des Periers, dit-il, a composé un livre intitulé *Cymbalum mundi*, qui est un lucianisme qui merite d'estre jetté au feu avec son aucteur, s'il estoit vivant [3]. » Le père Mersenne soutint que, sous le voile des divinités païennes, des Périers s'était efforcé d'anéantir absolument le premier être, et de tourner en ridicule tout ce que l'on croit de la religion [4].

Attaqué de la sorte et avec de grandes apparences de raison, le *Cymbalum* trouva cependant des défenseurs.

Antoine du Verdier, auteur, comme la Croix du Maine, d'une *Bibliotheque françoise*, parle ainsi du *Cymbalum* : « Je n'ai trouvé, dit-il, autre chose en ce livre qui merite d'avoir esté plus censuré que la *Metamorphose* d'Ovide, les *Dialogues* de Lucien, et les livres de folastre argument et de fictions fabuleuses. » « Il se peut faire, dit le savant éditeur du *Cymbalum*, Prosper Marchand, que des Périers feust un *fripon d'une impieté achevée*, comme le dit le père Mersenne ; *qu'il feust athée et indigne de porter le nom d'homme*, comme le dit M. de l'Étoile ; qu'il feust digne *d'estre jetté au feu*, comme le dit Pasquier : c'est de quoy je n'ay aucune certitude. Mais je soubstiens qu'on ne sçauroit le prouver par son livre. »

La meilleure manière de défendre les mystérieux dialogues était, jusqu'à ces derniers temps, de dire avec le Duchat : « Ce petit livre est si peu intelligible qu'on ne peut, sans témérité, en faire un procès à l'auteur [5]. » Mais une pareille apologie ne serait plus maintenant

[1] *Traicté preparatoire à l'Apologie pour Herodote*, ch. XVIII.

[2] *Biblioth. franç.*, p. 36 et 37.

[3] Estienne Pasquier, *Lettres*, t. I, p. 193.

[4] Mersenni *Quæst. in Genes.*, p. 669, citées par Voet, *Disput. select.*, t. I, p. 199.

[5] Notes sur le chap. XVIII de l'*Apologie pour Herodote*.

recevable. De nos jours, le fil fourni par l'anagramme a fait retrouver, on le pense du moins, la pensée de l'auteur du *Cymbalum*. L'honneur de cette découverte est revendiqué à la fois par M. Éloi Johanneau et par Charles Nodier. « C'est le nom de Thomas, que prend l'auteur de cet ouvrage, dit Johanneau, qui m'a fait connaître l'origine et la signification du titre de *Cymbalum mundi*. La voici : Ayant remarqué que l'apôtre Thomas était surnommé Didyme, ainsi que le dit l'Évangile de saint Jean (ch. XI, 16 : *Thomas qui dicitur Didymus*), et qu'il y avait un grammairien célèbre d'Alexandrie, du même nom de Didyme, qu'on surnommait *Cymbalum mundi*, à cause du bruit qu'il faisait par ses nombreux ouvrages, qu'on disait monter jusqu'à trois mille cinq cents, j'ai pensé que c'est parce que des Périers prend le nom de Thomas, que c'est parce qu'il fait l'incrédule comme cet apôtre, dans ce petit livre, qu'il lui a donné le titre de *Cymbalum mundi*, la Cymbale retentissante du monde, *æs sonans aut cymbalum tinniens*, comme le dit saint Paul de lui-même (I Cor., ch. XIII, 1), et comme Tibère le disait d'Apion le grammairien, selon Pline, dans son épître dédicatoire, n° 20 : *Apion, grammaticus hic quem Tiberius Cæsar* Cymbalum mundi *vocabat, cum publicæ famæ tympanum potius videri posset*; « Apion le grammairien, que Tibère appelait la *Cymbale du monde*, et qui pourrait paraître plutôt un mauvais tambourin. » En changeant une lettre douteuse dans le nom de *du Clevier*, et, lisant *du Clenier*, cet érudit a trouvé la clef des énigmes de ces singuliers dialogues : « En faisant attention au nom de *Thomas*, dit-il dans sa Lettre à M. le baron de Schonen, j'ai deviné que *du Clevier* était l'anagramme d'*incrédule*, et *Tryocant* celle de *croyant*, épithètes qui conviennent très-bien, la première à Thomas, l'incrédule qui ne voulut pas croire que Jésus-Christ était ressuscité; la deuxième, à Pierre, le chef des croyants, qui, après l'avoir renié à la passion, le confessa après la résurrection, et au vicaire de saint Pierre, au pape. »

Le *Cymbalum* qui, remarquable par la correction, ne renferme, à notre jugement, rien de très-élégant, rien de très-agréable, encore moins rien dd'élévation, est incontestablement une œuvre de scepticisme et d'incrédulité : ce n'est assurément pas, comme plusieurs l'ont cru, la production d'un adepte du protestantisme; on verra dans le *Cymbalum*, si on l'examine à fond, la critique plutôt que l'apologie de l'œuvre des réformateurs. C'est avec justice, selon nous, qu'Henri Estienne, dans son traité *De scandalis*, range des Périers avec Agrippa Villovanus, parmi les ennemis de la réformation. Bonaventure n'était pas un calviniste; c'était un *libertin*. Libertin de mœurs comme de croyance : indépendamment de sa vie, ses *Contes* suffiraient à le prouver.

La première édition des *Contes* parut en même temps que la première édition de l'*Heptameron*, sous ce titre : *Les Nouvelles Recreations et joyeulx Devis*, Lyon, 1558, longtemps, par conséquent, après la mort de l'auteur. Plusieurs de ces contes paraissent appartenir à ses amis

Nicolas Denisot et Jacques Pelletier, qui tous deux avaient séjourné avec lui à la cour de Marguerite de Navarre. Nous pensons, avec Nodier, que cette collaboration n'a pas été fort considérable ; tout au plus faut-il attribuer à d'autres qu'à des Périers quelques *Nouvelles* qui ont trait à des événements arrivés après la mort de l'auteur.

Bien que l'éditeur, probablement Nicolas Denisot, dise avec assurance, dans le premier conte, en forme de préambule : « Lisez hardiement, dames et damoiselles, il n'y a rien qui ne soyt honneste, » la licence et l'immoralité règnent dans la plupart des *Nouvelles Récréations et joyeulx Devis*. Ces bagatelles souvent dangereuses tirent leur prix de la perfection du style. Le mérite supérieur de des Périers, comme conteur et comme écrivain, a été assez bien rendu par l'éditeur de ses œuvres françaises, M. Louis Lacour. La manière dont les faits sont présentés dans chacune des *Nouvelles Recreations* ne permet pas, selon ce critique, d'admettre que plusieurs auteurs y aient travaillé. « Un court exorde, dit-il, peinture du caractère et de l'extérieur du personnage qu'on va mettre en scène, précède toujours le récit. Celui-ci commence à la manière classique : *Il était un jour*; *Une fois il était;* puis, l'intrigue se noue autour d'un cheveu, sur une pointe d'aiguille... Pas de lenteurs dans la narration ; tous les mots portent, et leur intention comique, lorsqu'elle est voilée, ne leur donne que plus d'attrait. La fin des *Devis* répond au commencement; c'est une moralité, mais la forme varie : tantôt courte histoire confirmative de la principale ; tantôt remarque isolée très-drôle ; quelquefois il y a plusieurs réflexions, qui, faites d'une manière précise, brillante, imprévue, se gravent aussitôt dans la mémoire et y fixent profondément toute la fable. »

Nodier, qui le premier appela vivement l'attention sur Bonaventure des Périers, l'appelle le talent le plus naïf, le plus original et le plus piquant de son époque [1]. Nous avons déjà vu que, selon cet éminent critique, la plus grande partie d'une des plus charmantes productions du seizième siècle, de l'*Heptaméron*, revient à des Périers.

Les talents les plus rares et les plus variés ne préservèrent pas Bonaventure des atteintes de la misère. Réduit à de cruelles extrémités, il fut obligé de recourir à des travaux manuels. Il parle ainsi de sa *pauvre muse* :

« Ce qu'elle escrit, c'est à la desrobée,
Car, où j'ay prou besoigné tout le jour,
Tant que j'en ay la main lasse et courbée,
Il semble encor que j'aye faict sejour [2].

Il craignit de se voir arrêté et emprisonné pour dettes, comme il l'écrit à Marguerite :

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1839.
[2] *Œuvres françaises*, t. I, p. 148.

« Si le prevost des mareschalux venoit,
Veu que je suis maintenant sans rien faire,
S'il me trouvoit vagabond et oyseux,
Il me prendroit pour un de ces noyseux,
Et me mettroit captif avecques eux,
Sans regarder que je suis là le vostre [1]. »

Bientôt il n'a plus la force de travailler, sa veine se glace, sa raison s'égare. En 1544, à ce que l'on croit, il tire son épée et s'arrache une vie qu'il n'a pas le courage de porter plus longtemps. « Je n'oublieray pas, dit Henri Estienne, Bonaventure des Periers, l'auteur du detestable livre intitulé *Cymbalum mundi*, qui, nonobstant la peine qu'on prenoit à le garder à cause qu'on le veoyoit estre desesperé, et en deliberation de se deffaire, feut trouvé s'estant tellement enferré de son espée sur laquelle il s'estoit jetté, l'ayant appuyée le pommeau contre terre, que la pointe, entrée par l'estomac, sortoit par l'eschine [2]. »

Ce récit, à la vérité duquel on croit généralement aujourd'hui, n'a pas été admis sans contestation par tout le monde. Le Duchat, en particulier, l'a combattu à plusieurs fois dans les notes de son édition de l'*Apologie pour Herodote*. Il demande qui a dit à Henri Estienne que des Périers se soit tué lui-même, et où il a puisé ce fait [3]. Il est certain qu'aucun auteur antérieur à Henri Estienne ne parle de cette fin tragique, et Antoine du Moulin, ami de l'auteur du *Cymbalum*, dit qu'il fut surpris par la mort, ce qui repousse l'hypothèse du suicide.

Le Savetier Blondeau.

Du savetier Blondeau, qui fut oncq en sa vie melancholic que deux fois, et comment il y pourveut [4].

« A Paris sur Seine trois batteaux y ha [5] ; » mais il y avoit aussi un savetier que l'on appeloit Blondeau, lequel avoit sa loge près la Croix du Tiroir [6], où il refesoit les souliers, gaignant sa vie joyeusement, et aymoit le bon vin sus tout, et l'enseignoit [7] volentiers à ceulx qui y alloyent : car, s'il y en avoit [8] en tout le cartier, il falloit qu'il en tastast, et estoit content d'en avoir d'avantage et qu'il fust bon. Tout le long du jour, il chantoit et res-

[1] *Œuvres françoises*, p. 152.
[2] *Traicté preparatoire à l'Apologie pour Herodote*, ch. XVIII.
[3] Notes sur le chapitre XVIII et sur le chapitre XXVI.
[4] Cette nouvelle a inspiré à la Fontaine sa fable du *Savetier et du Financier*.
[5] C'est le premier vers d'une chanson qui courait alors.
[6] Ou du *Trahoir*, au coin des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec.
[7] Il ne s'en cachait pas, et le montrait assez à qui allait chez lui.
[8] Du bon vin.

jouïssoit tout le voisiné[1]. Il ne fut onq veu en sa vie marry que deux fois : l'une, quand il eut trouvé en une vieille muraille un pot de fer auquel y avoit grande quantité de pieces anticques de monnoye, les unes d'argent, les autres d'aloy [2], desquelles il ne sçavoit la valleur. Lors, il commença de devenir pensif. Il ne chantoit plus [3], il ne songeoit plus qu'en ce pot de quinquaille [4]. Il fantasioit [5] en soy mesme : « La monnoye n'est pas de mise ; je n'en sçaurois avoir ny pain, ny vin. Si je la monstre aux orfevres, ils me deceleront, ou ilz en vouldront avoir leur part, et ne m'en bailleront pas la moitié de ce qu'elle vault. » Tantost il craignoit de n'avoir pas bien caché ce pot, et qu'on le lui desrobast, et toutes heures il partoit de sa tente pour l'aller remuer. Il estoit en la plus grande peine du monde ; mais à la fin il se veint à recognoistre, disant en soy mesme : « Comment ! je ne fay que penser en mon pot[6] ! Les gens cognoissent bien à ma façon qu'il y ha quelque chose de nouveau en mon cas. Baa ! le diable y ayt part au pot[7] ! il me porte malheur. » En effect, il le va prendre gentiment et le jette en la riviere, et noya toute sa melancholie avec ce pot.

Une aultre fois il se trouva fasché d'un monsieur qui demeuroit tout vis à vis de sa logette[8] ; au moins il avoit sa logette tout vis à vis [9] de monsieur, lequel quidam monsieur avoit un singe qui faisoit mille maulx au povre Blondeau ; car il l'espioit[10] d'une fenestre haulte quand il tailloit son cuir et regardoit comme il faisoit ; et aussitost que Blondeau estoit allé disner[11] ou en quelque part à son affaire, ce singe descendoit et venoit en la loge de Blondeau, et prenoit son trenchet et decouppoit le cuir de Blondeau comme il l'avoit veu faire ; et de cela faisoit coustume à tous les coups que Blondeau s'escartoit[12]. De sorte que le

[1] Le voisinage.

[2] *Aloi* (à loi, *ad legem*) signifie titre des monnaies, comme le mot *ley* en espagnol.

[3] Comparez la Fontaine et le *Vulteius Mænas* d'Horace.

[4] *Quincaille* (dit pour *clinquaille*, du hollandais *klinken*, retentir) signifia d'abord toute espèce d'objets ou ustensiles de fer.

[5] Il avait de mauvais rêves et se disait en lui-même.

[6] On disait *penser en*, comme penser à.

[7] Il veut dire : *au diable le pot !*

[8] C'est la situation du savetier de la Fontaine retournée ; ici le pauvre diable se plaint de son voisinage.

[9] *Vis*, visage ; *vis à vis*, face à face.

[10] *Epier*, en anglais, *to spy*, vient du haut allemand *speken*.

[11] Du latin barbare *disnare*.

[12] Sortait de sa logette.

povre homme feut tout un temps qu'il n'osoit aller boire ny manger hors de sa boutique sans enfermer son cuir. Et si quelquesfois il oublioit à le serrer, le singe n'oublioit pas à le luy tailler en lopins, chose qui luy faschoit fort, et si[1] n'osoit pas faire mal à ce singe, par crainte de son maistre. Quand il en feut bien ennuyé[2], il delibera de s'en venger. Aprez s'estre bien apperceu de la maniere qu'avoit ce singe, qui estoit de faire en la propre sorte qu'il veoit faire (car si Blondeau avoit aiguisé son trenchet, ce singe l'aiguisoit aprez luy ; s'il avoit poissé du ligneul[3], aussi faisoit ce singe ; s'il avoit cousu quelque carrelure, ce singe s'en venoit jouer des coudes[4] comme il luy avoit veu faire) ; à l'une des fois Blondeau aiguisa son trenchet et le fit coupper comme un rasoir, et puis, à l'heure qu'il veit ce singe en aguet[5], il commença à soy mettre ce trenchet contre la gorge et le mener et ramener[6] comme s'il se feust voulu egosiller[7]. Et quand il eut faict cela assez longuement pour le faire adviser à ce singe, il s'en part de la boutique, et s'en va disner. Ce singe ne faillit pas incontinent[8] à descendre, car il vouloit s'esbattre à ce nouveau passetemps, qu'il n'avoit point encore veu faire. Il veint prendre ce trenchet, et tout incontinent se le met contre la gorge, en le menant et ramenant... Mais il l'approcha trop prez, et ne se print garde qu'en le frayant[9] contre sa gorge, il se couppe le gosier de ce trenchet, qui estoit si bien affilé, dont il mourut avant qu'il feust une heure de là. Ainsi Blondeau feut vengé de son singe sans dangier.

Comparaison des alchimistes à la bonne femme qui portait une potée de lait au marché.

Chascun sçait que le commun langage des alquemistes, c'est qu'ils se promettent un monde de richesses et qu'ils sçavent des

[1] Et pourtant.

[2] Mot très-fort qui, comme *ennui*, a pour origine *in odio esse*, être un objet de haine.

[3] Mis de la poix à son fil. — Des Périers parle la langue technique du métier. Chez la Fontaine, nous trouvons bien aussi l'expression populaire, mais prise à la source commune, sans réalisme vulgaire.

[4] Trait pittoresque.

[5] Ce mot n'est plus employé qu'au pluriel. On lit dans Malherbe : *Quand* l'aguet *d'un pirate arrêta leur voyage.*

[6] Voilà qui est d'un peintre.

[7] Ce mot ne veut plus dire que *se fatiguer le gosier.*

[8] *In continenti*, sur-le-champ.

[9] *Frayer* est ici pris dans son sens propre ; car ce mot vient de *fricare*, frotter.

secrets de nature que tous les hommes ensemble ne sçavent pas; mais à la fin tout leur cas s'en va en fumée, tellement que leur alquemie se pourroit plus proprement dire *art qui mine* ou *art qui n'est mie*. Et ne le sçauroit l'on mieulx comparer qu'à une bonne femme qui portoit une potée de laict au marché, faisant son compte ainsi : qu'elle la vendroit deux liards ; de ces deux liards elle en achepteroit une douzaine d'œufs, lesquels on mettroit couver et en auroit une douzaine de poussins; ces poussins deviendroyent grands, les feroit chaponner; et ces chapons vauldroyent cinq sols la piece : ce seroit un escu et plus, dont achepteroit deux cochons, masle et femelle, qui deviendroyent grands et en feroyent une douzaine d'aultres, qu'elle vendroit vingt sols la piece, aprez les avoir nourris quelque temps : ce seroyent douze francs dont elle achepteroit une jument, qui porteroit un beau poulain, lequel croistroit et deviendroit tant gentil : il saulteroit et feroit *hin!* Et en disant *hin!* la bonne femme, de l'ayse qu'elle en avoit à son compte, se print à faire la ruade que feroit le poulain ; et, en ce faisant, sa potée de laict va tomber et se respand toute. Et voylà ses œufs, ses poussins, ses chapons, ses cochons, sa jument et son poulain tous par terre. Ainsi les alquemistes, aprez qu'ils ont bien fournayé[1], charbonné, luté[2], soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquefié, vitrefié, putrefié, il ne fault que casser un alambic pour les mettre au compte de la bonne femme.

(*Nouvelle XIV.*)

Des pédants qui corrigent les vers de Térence.

Puisque nostre langage actuel est sans quantité, quand nous venons à parler les langues estranges, nous ne gardons la quantité naturelle des dicts langages, que nous n'avons pas naturellement, si nous n'y estudions à bon escient et ne l'apprenons de ceux qui ont naturels tels langages. Voylà pourquoy vous ne trouvez aujourd'huy homme qui, en parlant, garde ceste quantité en grec et latin, parce qu'il n'y a plus de gents qui parlent naturellement ces langages, dont on puisse ouïr la vraye prononciation, et qu'ils ne se treuvent qu'aux livres, qui sont muets, comme sçavez. Quand doncques aujourd'huy je veulx faire un vers latin, je vais veoir en Virgile quelle quantité ont les syllabes des

[1] Allumé les fourneaux.
[2] Enduit de lut.

mots que je veulx mettre en mon vers : aultrement ne puis rien faire, et ne cognois que la premiere syllabe d'*arma* soit longue et l'aultre courte, sinon que Virgile me l'enseigne, ou quelque aultre ancien d'auctorité. Mais qui a apprins à Virgile que telle estoit la quantité de ces deux syllabes ? Est ce point le poëte Lucrece, ou Enne[1], qu'il lisoit tant, ou quelque aultre de devant luy ? Non, c'est nature (ne me venez icy sophistiquer sur ce mot de nature, je vous prie), car tout le monde à Rome, hommes, femmes, grands et petits, nobles et vilains, parloient le langage que veoyez en Virgile et aultres aucteurs latins et prononceoient *arma*, la première syllabe longue et la seconde courte : et Virgile incontinent qu'il a esté nay, l'a ouy ainsi prononcer à sa nourrice ; et estant grand, en a ainsi usé pour la mesure de son vers heroïque. Que si quelqu'un doubte de ce que je dy, qu'il aille lire le troisiesme livre de l'*Orateur* de Ciceron, et trouvera vers la fin que si ce grand *Domine alias*[2], grand *magister* de nostre païs, qui a voulu addresser[3] un qui a plus de sens que luy, parloit aujourd'huy son ramage à Rome, devant les poissonnieres qui vendoient des huistres à Luculle, elles l'appelleroyent plus barbare qu'il n'est rebarbatif, quoyqu'il face du fin. Et fault que je die icy que je suis tout estonné de la merveilleuse audace d'un Espagnol, d'un Gaulois, de quelques Alemans et Italiens qui, en nostre temps, ont osé entreprendre de corriger les vers de Terence. O les grands fols ! barbares qui ne sçavez ni sçaurez jamais prononcer droict la moindre syllabe qui soit en latin, osez vous mettre là la main ? J'entens bien que les anciens escrivains ont corrompu et gasté ce pauvre poëte, et trouverois bon à merveilles qu'il feust rhabillé ; mais qui est celuy là qui aujourd'huy le pourroit faire ? *Et laudabimus eum*. Laissez cela, quenaille[4], et vous allez dormir ; ni touchez, prophanes, à ses sainctes reliques. Et s'il y a quelque chose que trouvez bonne à vostre goust, dictes en, faictes en tels livres que vouldrez, mais n'y touchez. Car que sçavez vous si ce langage coulant et commun de Rome ne passoit point des syllabes, que les grands messeres[5] faisoient plus longues et poi-

[1] Ennius.

[2] On croit que des Périers a dirigé cette piquante et judicieuse diatribe contre le Portugais André Govea, professeur à Sainte-Barbe, qui avait publié un *Terentius pristino splendori restitutus*.

[3] Redresser.

[4] Comme *chiennaille*, ancien mot dont nous avons fait *canaille*.

[5] Seigneurs.

santes, comme ils se portoient[1] ; et, au contraire, si n'estendoit point quelquesfois les syllabes courtes? D'advantage ne sçavez vous pas, et mesmes par plusieurs lieux de Plaute, qu'on faisoit des solœcismes, des faultes, et la prononciation des paroles sottes et nouvelles, tout ainsi que veoyez en nos tant plaisans badinages de France, et ce tout à gardefaite[2] pour faire rire les assistans? Je prens le cas que le comique, faisant parler un ivrongne qui chancelle, un courroucé jusques à estre hors de sens, une follette chambriere d'estrange païs, un vieillard tout blanc, tremblant, aye, tout exprez pour le personnage, mis ou plus ou moins de temps[3] aux vers, de sorte que, à ton aulne, tu treuves un ïambe en un trochaïque, ou un trochæe en un ïambique, tu me viendras incontinent faire là du corrigeart[4], et gaster ce qui estoit bien. Mau de pipe te bire[5] ! (*Discours.*)

[1] D'après leur volonté.

[2] Sous toutes réserves.

[3] Mesure.

[4] Celui qui a la manie de vouloir corriger, critique pédant. Voy. Clément Marot, 1re *Ép. du Coq à l'Asne* :

« Si le grand rithmeur de Paris
Vient un coup à veoir ceste lettre,
Il en vouldra oster ou mettre ;
Car c'est le roi des *corrigears.* »

[5] Imprécation gasconne. C'est-à-dire : « Que le mal du tonneau te vire, te retourne ! » Que l'excès du boire te mette à bas !

DU BELLAY (Joachim)

— 1525-1560 —

Joachim du Bellay naquit au bourg de Liré, dans les Mauges, à douze lieues d'Angers, vers 1525. Il était simple gentilhomme. « *Si ne suis je seigneur, prince, marquis ou comte*, a-t-il dit lui-même. » Il fut dès l'enfance animé d'une ambitieuse émulation par la célébrité dont jouissaient dans les armes, dans les négociations et dans les lettres ses parents, M. de Langey et le cardinal du Bellay; mais ses espérances furent déçues, et il éprouva beaucoup de vicissitudes et de malheurs, qu'il a racontés dans une élégie latine adressée à Jean Morel d'Embrun, son ami intime. L'étude le consola de ses tribulations. Il se prit d'admiration ardente pour les grands auteurs grecs et latins, et ambitionna la gloire de les imiter dans sa langue maternelle, que François Ier protégeait si puissamment, qu'il établissait dans les tribunaux par son ordonnance de 1539, et qu'il imposait à ses professeurs du Collége de France.

Vers 1548, alors qu'il s'occupait du droit, il fit la connaissance de Ronsard non encore parvenu à la célébrité. Cette liaison stimula son ardeur naturelle, et pendant que Ronsard étudiait encore silencieusement, avec Jean-Antoine de Baïf, Remi Belleau et quelques autres, sous la conduite de Jean Dorat, du Bellay publia, en 1549, son premier recueil de poésies, dédié à la princesse Marguerite, sœur de François Ier. Quatre mois après, parut la *Défense et Illustration de la langue française*, dédiée au cardinal du Bellay. Le poëme intitulé *l'Olive* fut donné au public vers la fin de l'année 1550. Nous aurons à y revenir, ainsi que sur les autres poésies de notre auteur. Nous le considérons, en ce moment, uniquement comme prosateur. A ce titre, il s'est acquis une véritable gloire par son *Illustration de la langue française*. Ce ne devait d'abord être qu'une *épître* ou *avertissement au lecteur*, en tête de ses poésies; mais la pensée de l'enthousiaste admirateur des anciens s'agrandit, et il fit un volume. Ce livre plein de juvénile audace et d'ardente confiance devint une sorte de manifeste de la nouvelle école poétique qui s'essayait alors, et qui est demeurée célèbre sous le nom de *la Pléiade*, qu'elle se donnait fièrement elle-même, après s'être d'abord appelée simplement *la Brigade*. « Toutes les tendances de l'esprit français, dit M. Nisard [1], tous les progrès que la poésie avait encore à faire, sont exprimés dans ce manifeste, excellent écrit où, malgré une certaine exagération de jeunesse, quelques contradictions, trop peu d'ordre, la langue est

[1] *Hist. de la littér. franç.*, l. II, ch. IV, § 2.

ferme, le tour vif et naturel, les expressions durables, suscitées par les bonnes raisons. Le plan n'en est pas marqué; et ce que Calvin a insinué de Luther est vrai surtout de du Bellay, lequel procède par une *ardeur impétueuse* plutôt que par une *gravité judiciaire.* Mais la pensée est complète, et tout ce qu'il y avait à dire est dit, hors de son lieu ou en son lieu.

« Du Bellay y confond dans une proscription commune et ceux qui par dédain de la langue vulgaire écrivaient en latin, et ceux qui écrivaient en français, sans études grecques ni latines, les cicéroniens et les poëtes à la mode. Il combat les cicéroniens par Cicéron lui-même, lequel avait défendu le latin contre ceux qui le dédaignaient pour le grec, quoiqu'il ne fût pas plus suspect d'estimer médiocrement la langue grecque que du Bellay, défendant le français, n'était suspect de n'estimer pas assez les langues anciennes. »

« Quoi qu'on puisse aujourd'hui penser de ces éblouissantes promesses, dit à son tour Sainte-Beuve, l'augure en est sur l'heure accepté, et la croisade commence. » « Ce feut une belle guerre que l'on « entreprint lors contre l'ignorance, » nous dit en ses *Recherches* Pasquier, dont le vieux cœur se réchauffe après quarante ans à ces souvenirs de jeunesse. Son imagination s'anime pour les peindre, et il se plaît à nous montrer Pierre de Ronsard, Pontus de-Thiard, Remi Belleau, Étienne Jodelle, Jean-Antoine de Baïf, s'avançant en brigade et formant ce qu'il appelle « le gros de la battaille ». « Chascun d'eux avoit « sa maistresse qu'il magnifioit, et chascun se promettoit une immor- « talité de nom par ses vers : vous eussiez dict que ce temps-là estoit du « tout consacré aux Muses. » Le siècle entier est désormais gagné à cette génération ardente ; tous les nouveaux poëtes s'enrôlent sous leurs bannières, et quelques-uns même des anciens, tels que Maurice Scève (de Lyon), Jacques Pelletier (du Mans), Thomas Sebillet et Théodore de Bèze, se rallient à eux. Vainement le bon Gaulois Rabelais prodigue-t-il ses bouffées de railleries à un style qui rappelle le jargon de son écolier limousin : on ne prend pas son rire au sérieux, et, quand il meurt, ceux mêmes dont il s'est moqué lui font à l'envi de belles épitaphes[1]. »

Le manifeste de du Bellay fit grand éclat ; il ne fut cependant pas reçu sans contestation. Un poëte de l'ancienne école, de l'école de Marot, la veille encore si prospère et si dominante, Charles Fontaine, y répondit par le *Quintil Horatian ;* mais ce ne fut qu'une récrimination sans portée.

Au moment que sa réputation grandissait de plus en plus chaque jour en France, dans l'année 1550 ou 1551, du Bellay partit pour l'Italie, et se rendit à Rome où il s'attacha au cardinal son oncle, le patron de Rabelais, auquel il avait dédié l'*Illustration* et adressé une ode de son premier recueil. Il ne revint qu'en 1555 de ce voyage qui

[1] *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 51 et 52.

mina sa santé naturellement très-faible. A son retour il se trouva plus malade qu'il ne l'avait encore été, affecté d'une surdité presque complète, et, comme il semble, fort ennuyé de la vie. Il mourut, suivant l'opinion la plus probable, à l'âge de trente-cinq ans, le 1er janvier 1560, d'une attaque de paralysie (*repentinâ resolutione nervorum*), au dire de Scévole de Sainte-Marthe. Comme il avait le titre de chanoine de Notre-Dame de Paris, il fut enterré dans cette église. Son oncle était sur le point de se démettre en sa faveur de l'archevêché de Bordeaux.

Il est impossible d'égaler les anciens en leur langue.

S'il s'en trouvoit de tels qui voulussent faire des braves et despriser[1] toutes choses escriptes en françois, je leur demanderoy voluntiers en ceste sorte : Que pensent doncques faire ces reblanchisseurs de murailles, qui jour et nuict se rompent la teste à imiter : que dy je imiter? mais[2] transcripre un Virgile et un Ciceron? bastissans leurs poëmes des hemistiches de l'un, et jurans en leurs proses[3] aux mots et sentences de l'aultre, songeans (comme a dict quelqu'un) des peres conscripts, des consuls, des tribuns, des comices, et toute l'antique Rome, non aultrement qu'Homere, qui en sa Batrachomyomachie adapte aux rats et grenouilles les magnifiques tiltres[4] des Dieux et Deesses. Ceulx là certes meritent bien la punition de celuy qui, ravy au tribunal du grand juge, respondit qu'il estoit Ciceronien. Pensent ils doncques, je ne dis egualer, mais approcher seulement de ces aucteurs[5], en leurs langues, recueillant de cest orateur et de ce poëte ores[6] un nom, ores un verbe, ores un vers, et ores une sentence? Comme si en la façon qu'on rebastit un vieil edifice, ils s'attendoient rendre, par ces pierres ramassées, à la ruynée fabrique de ces langues sa premiere grandeur et excellence. Mais vous ne serez jà si bons maçons (vous qui estes si grands zelateurs des langues grecque et latine), que leur puissiez rendre celle forme que[7] leur donnerent pre-

[1] Mépriser, dédaigner.

[2] *Mais*, dans cette phrase, signifie *bien plus*, conformément à son étymologie *magis*. Les exemples analogues sont très-fréquents au seizième siècle ; ils le sont également au dix-septième.

[3] Ouvrages en prose.

[4] C'est-à-dire, affuble les rats et les grenouilles de magnifiques titres.

[5] L'exacte correction demanderait : *Je ne dis pas égaler ces auteurs, mais seulement en approcher*.

[6] Tantôt.

[7] La forme, cette forme que.

mierement ces bons et excellens architectes ; et si vous esperez (comme feit Esculape des membres d'Hippolyte) que par ces fragmens recueillis, elles puissent estre ressuscitées, vous vous abusez : ne pensans point qu'à la cheute de si superbes edifices conjoincte à la ruyne fatale de ces deux puissantes monarchies, une partie devint pouldre, et l'aultre doibt estre en beaucoup de pieces, lesquelles vouloir reduire en un, seroit chose impossible : oultre que beaucoup d'aultres parties sont demeurées aux fondemens des vieilles murailles ou esgarées par le long cours des siecles et ne se peuvent trouver d'aulcun. Par quoy [1] venans à reedifier ceste fabricque, vous serez bien loing de luy restituer sa premiere grandeur, quand où souloit estre la salle, vous ferez par adventure les chambres, les estables, ou la cuisine, confondans les portes et les fenestres, brief rechangeans toute la forme de l'edifice. Finalement j'estimerois l'art pouvoir exprimer la vive energie de la nature, si vous pouviez rendre ceste fabricque renouvelée semblable à l'antique, estant manque [2] l'idée, de laquelle fauldroit tirer l'exemple pour la reedifier. Et ce affin d'exposer plus clairement ce que j'ai dict, d'autant que les anciens usoient des langues, qu'ils avoient succées avec le laict de la nourrice, et aussi bien parloient les indoctes, comme les doctes, sinon que ceulx cy apprenoient les disciplines [3] et l'art de bien dire, se rendans par ce moyen plus eloquens que les aultres. Voilà pourquoy leurs bienheureux siecles estoient si fertiles [4] de bons poëtes et orateurs. Voilà pourquoy les femmes mesmes aspiroient à ceste gloire d'eloquence et erudition, comme Sapho, Corynne, Cornelie, et un millier d'aultres, dont les noms sont conjoincts avec la memoire des Grecs et Romains. Ne pensez doncq, imitateurs, troupeau servile, parvenir au poinct de leur excellence, veu qu'à grand peine et industrie avez vous apprins leurs mots, et voylà le meilleur de vostre sage passé. Vous desprisez nostre vulgaire [5],

[1] Et ainsi, de cette sorte.

[2] Vieux mot, venant du latin *mancus* qui signifie au propre manchot, mutilé, estropié, privé d'un membre, et au figuré, défectueux, imparfait, incomplet. « Je n'ay rien moins que moy, et si en est la possession en partie *manque* et empruntée. » (MONTAIGNE, *Ess.*, liv. V, ch. IX.)

[3] Les belles-lettres, les sciences.

[4] *Fertile de*, pour *fertile en*, se trouve dans Malherbe :

> « On tient que ce plaisir est *fertile de* peines. »
> (*Stanc. pour une mascarade.*)

[5] L'adjectif *vulgaire* s'employait substantivement pour *langue vulgaire*. Pasquier, développant les mêmes idées que du Bellay, a dit comme lui :

par adventure, non pour aultre raison, sinon que dez enfance, et sans estude, nous l'apprenons, les aultres avec grand peine et industrie. Que s'il estoit, comme la Grecque et Latine, pery et mis en reliquaire de livres, je ne doubte point qu'il ne feust (ou peu s'en fauldroit) aussi difficile à apprendre comme elles sont. J'ay bien voulu dire ce mot, pource que[1] la curiosité humaine admire trop[2] plus les choses rares et difficiles à trouver, bien qu'elles ne soyent si commodes pour l'usage de la vie, comme les odeurs et les gemmes[3], que les communes et necessaires, comme le pain et le vin. Je ne veoy pour tant qu'on doibve estimer une langue plus excellente que l'aultre, seulement pour estre plus difficile, si on ne vouloit dire[4] que Lycophron feust plus excellent qu'Homere, pour estre plus obscur, et Lucrece que Virgile, pour ceste mesme raison.

(*Illustr. de la lang. franç.*, liv. I, ch. XI.)

Exhortation aux Français d'écrire en leur langue, avec les louanges de la France.

Doncques, s'il est ainsy que de nostre temps les astres, comme d'un commun accord, ont par une heureuse influence conspiré en l'honneur et accroissement de nostre langue, qui sera celuy des sçavans qui n'y vouldra mettre la main, y respandant de tous costés les fleurs et fruicts de ces riches cornes d'abondance grecque et latine? ou à tout le moins qui ne louëra et approuvera l'industrie des aultres? Mais qui sera celuy qui la vouldra blasmer? Nul, s'il n'est vrayement ennemy du nom françois. Ce prudent et vertueux Themistocles athenien monstra bien que la mesme loy naturelle, qui commande à chascun deffendre le lieu de sa naissance, nous oblige aussi de garder la dignité de nostre

« Vous estes donc d'opinion que c'est perte de temps et de papier de rediger nos conceptions en nostre *vulgaire*, pour en faire part au public. » (*Lettres*, à M. de Tournebu, liv. I, lett. II, éd. Amsterdam, 1723.) « Je seray tousjours pour le parti de ceux qui favoriseront leur *vulgaire*. » (*Ibid.*) « Ils apprennent nostre *vulgaire*, si par nos escrits il se rend digne d'estre apprins. Si nous veoyons les marchands pour leur commun trafic d'une marchandise perissable, apprendre, qui l'allemand, qui l'espagnol, qui l'anglois, doubterons nous, en ce louable commerce d'esprits, d'apprendre les aultres *vulgaires*, si d'eux nous pouvons espuiser chose qui face à nostre edification ? » (*Ibid.*) De même Plaute disait de sa langue : « Plautus vortit *barbare*, » Plaute traduit en *barbare*.

[1] Parce que.

[2] Beaucoup.

[3] Pierres précieuses.

[4] A moins qu'on ne veuille dire.

langue, quand il condemna à mort un herault du roy de Perse, seulement pour avoir employé la langue attique aux commandemens du barbare. La gloire du peuple romain n'est moindre (comme a dict quelqu'un) en l'amplification [1] de son langage que de ses limites. Car la plus haulte excellence de leur republicque, veoire du temps d'Auguste, n'estoit assez forte pour deffendre contre l'injure du temps, par le moyen de son Capitole, de ses Thermes et magnifiques palais, sans le benefice de leur langue, pour laquelle seulement nous les louons, nous les admirons, nous les adorons. Sommes nous doncques moindres que les Grecs ou Romains, qui faisons [2] si peu de cas de la nostre? Je n'ay entreprins de faire comparaison de nous à ceulx là, pour ne faire tort à la vertu françoise, la conferant à la vanité gregeoise [3] : et moins à ceulx cy, pour la trop ennuyeuse longueur que ce seroit de repeter l'origine des deux nations, leurs faicts, leurs loix, mœurs et manieres de vivre; les consuls, dictateurs et empereurs de l'une, les rois, ducs et princes de l'aultre. Je confesse que la fortune leur ayt quelquesfois esté plus favorable qu'à nous : mais aussi diray je bien (sans renouveler les vieilles playes de Rome, et de quelle excellence [4], en quel mespris de tout le monde, par ses forces mesmes elle a esté precipitée), que la France, soit en repos, ou en guerre, est de long intervalle [5] à preferer à l'Italie, serve maintenant et mercenaire de ceulx ausquels elle souloit commander. Je ne parleray icy de la temperie [6] de l'air, fertilité de la terre, abondance de tous genres de fruicts necessaires pour l'ayse et entretien de la vie humaine, et aultres innumerables commoditez que le ciel, plus prodigalement que liberalement, a eslargy [7] à la France. Je ne conteray tant de grosses rivieres, tant de belles forests, tant de villes, non moins opulentes que fortes, et pourvuës de toutes munitions de guerre. Finalement je ne parleray de tant de mestiers, arts et sciences, qui flourissent entre nous, comme la musicque, peincture, statuaire, architecture, et aultres ; non gueres moins que jadis entre les Grecs et les Romains. Et si pour trouver l'or et l'argent, le fer n'y viole point les

[1] L'extension.
[2] Nous qui faisons.
[3] Grecque. L'ancienne forme s'est conservée dans le *feu grégeois*, c'est-à-dire *feu grec*.
[4] La clarté demanderait : *Et sans rappeler de quelle excellence...*
[5] Latinisme, pour *de beaucoup*.
[6] Température.
[7] Accordées.

sacrées entrailles de nostre anticque mere; si les gemmes, les odeurs, et aultres corruptions de la premiere generosité des hommes, n'y sont point cerchées du merchant avare : aussi le tigre enragé, la cruelle semence des lyons, les herbes empoisonneresses [1] et tant d'aultres pestes de la vie humaine, en sont bien esloingnées. Je suis content que ces felicitez nous soyent communes avecques aultres nations, principalement l'Italie : mais quant à la pieté, religion, integrité de mœurs, magnanimité de courage, et toutes ces vertus rares et anticques (qui est la vraye et solide loüange [2]), la France a tousjours obtenu, sans controverse, le premier lieu. Pourquoy donq' sommes nous si grands admirateurs d'aultruy? pourquoy sommes nous tant iniques à nous mesmes? pourquoy mendions nous [3] les langues estrangieres comme si nous avions honte d'user de la nostre? Caton l'aisné (je dy celuy Caton dont la grave sentence a esté tant de fois approuvée du senat et peuple romain) dist à Posthumie Albin, s'excusant de ce que luy, homme romain, avoit escript une histoire en grec : « Il est vray qu'il t'eust fallu pardonner, si, par le decret des Amphictyoniens, tu eusses esté contrainct d'escrire en grec ; » se mocquant de l'ambitieuse curiosité de celuy qui aimoit mieulx escrire en une langue estrangiere, qu'en la sienne. Horace dict, que Romule en songe l'admonesta, lorsqu'il faisoit des vers grecs, de ne porter du bois en la forest. Ce que font ordinairement ceulx qui escrivent en grec et en latin. Et quand la gloire seule, non l'amour de la vertu, nous debvroit induire aux actes vertueux, si ne veoy je pour tant qu'elle soit moindre à celuy qui est excellent en son vulgaire qu'à celuy qui n'escrit qu'en grec ou en latin. Vray est que le nom de cestuy cy (pour autant que ces deux langues sont plus fameuses) s'estend en plus de lieux : mais bien souvent, comme la fumée, qui sort grosse au commencement, peu à peu s'esvanouit parmy le grand espace de l'air, il se perd, ou, pour estre opprimé de l'infinie multitude des aultres plus renommez, il demeure quasi en silence et obscurité. Mais la gloire de cestuy là, d'autant qu'elle se contient en ses limites, et n'est divisée en tant de lieux que l'aultre, est de plus longue durée, comme ayant son siege et demeure certaine. Quand Ciceron et Virgile se meirent à escrire en latin, l'eloquence et la poësie estoient encore en enfance entre les Romains, et au plus hault de

[1] Ce féminin est malheureusement perdu.

[2] Gloire.

[3] Pourquoi recourons-nous comme des mendiants à... ?

leur excellence entre les Grecs. Si doncq' ceulx que j'ay nommez, desdaignans leur langue, eussent escript en grec, est il croyable qu'ils eussent egualé Homere et Demosthenes? Pour le moins n'eussent ils esté entre les Grecs ce qu'ils sont entre les Latins. Petrarque semblablement, et Boccace, combien qu'ils ayent beaucoup escript en latin, si est ce que cela n'eust esté suffisant pour leur donner ce grand honneur qu'ils ont acquis s'ils n'eussent escript en leur langue. Ce que bien cognoissans maints bons esprits de nostre temps, combien qu'ils eussent ja acquis un bruit non vulgaire entre les Latins, se sont neantmoins convertis à leur langue maternelle, mesmes Italiens, qui ont beaucoup plus grande raison d'adorer la langue latine, que nous n'avons. Je me contenteray de nommer ce docte cardinal Pierre Bembe [1], duquel je doubte si oncques homme imita plus curieusement Ciceron, si ce n'est par adventure un Christophe Longueil [2]. Toutefois pource qu'il a escript en italien, tant en vers comme en prose, il a illustré et sa langue et son nom trop plus qu'ils n'estoient auparavant. Quelqu'un (peut-estre) desjà persuadé par les raisons que j'ai alleguées, se convertiroit voluntiers à son vulgaire, s'il avoit quelques exemples domestiques. Et je dy, que d'autant s'y doibt-il plustost mettre, pour occuper le premier ce à quoy les aultres ont failly. Les larges campagnes grecques et latines sont desjà si pleines, que bien peu reste d'espace vuide. Ja [3] beaucoup d'une course legere ont atteinct le but tant desiré. Longtemps y a que le pris est gaigné. Mais, ô bon Dieu ! combien de mer nous reste encor' avant que nous soyons parvenus au port ! combien le terme de nostre course est encore loing !

Toutesfois je te veulx bien advertir que tous les sçavans hommes de France n'ont point mesprisé leur vulgaire. Celuy qui fait

[1] Pierre Bembo (1470-1547), d'une famille patricienne de Venise, se distingua dès sa jeunesse par son esprit, et jouit de la faveur des princes de Ferrare et d'Urbin, ainsi que de celle du pape Léon X et de ses successeurs. Paul III le nomma cardinal (1539). Il fut aussi bibliothécaire de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages en italien et en latin, en prose et en vers. Les plus célèbres sont, l'*Histoire de Venise,* de 1480 à 1513, en douze livres d'une latinité très-pure, et seize livres de *Lettres,* écrites pour Léon X. La manie qu'avait le secrétaire pontifical de ne parler qu'en phrases de Cicéron, lui fit mettre dans la bouche du père des chrétiens des expressions qui n'auraient convenu que dans celle d'un prêtre de Rome idolâtre.

[2] Christophe de Longueil, né à Malines, en 1490, mort en 1522, est un des plus habiles latinistes de l'école des écrivains appelés *Cicéroniens.*

[3] Déjà.

renaistre Aristophanes[1], et feinct si bien le nez[2] de Lucian, en porte tesmoignage. A ma volunté[3], que beaucoup, en divers genres d'escrire, voulussent faire le semblable, non point s'amuser à desrober l'escorce de celuy dont je parle, pour en couvrir le bois tout vermoulu de je ne sçay quelles lourderies[4] si mal plaisantes, qu'il ne fauldroit aultre recepte pour faire passer l'envie de rire à Democrite. Je ne craindray point d'alleguer encores pour tous les aultres ces deux lumieres françoises, Guillaume Budé et Lazare de Baïf, dont le premier a escript non moins amplement que doctement l'*Institution du Prince*, œuvre certes assez recommandé par le seul nom de l'ouvrier. L'aultre n'a pas seulement traduict l'*Electre* de Sophocle, quasi vers pour vers, chose laborieuse, comme entendent ceulx qui ont essayé le semblable; mais d'advantage a donné à nostre langue le nom d'epigrammes et d'elegies, avecq' ce beau mot composé aigre-doux (à fin qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelqu'aultre). Et de ce que je dy m'a asseuré un gentilhomme mien amy, homme certes non moins digne de foy que de singuliere erudition et jugement non vulgaire. Il me semble (lecteur amy des Muses françoises) qu'après ceulx que j'ay nommez, tu ne doibs avoir honte d'escripre en ta langue, mais encores doibs tu, si tu es amy de la France, veoire de toy mesme, t'y donner du tout avecques ceste genereuse opinion, qu'il vault mieux estre un Achilles entre les siens, qu'un Diomedes, veoire bien souvent un Thersites, entre les aultres.

(*Illustrat. de la lang. franç.*, liv. II, ch. XII.)

[1] Probablement Ronsard, auteur d'une traduction en vers du *Plutus*.

[2] Reproduit la finesse, la délicatesse. C'est le latin *nasum fingere*.

« Non cuique datur habere *nasum.* »
(MARTIAL, lib. I, XXV.)

[3] Plût à Dieu qu'il dépendît de ma volonté que. « *A la mienne volonté que* nous n'eussions les yeux esblouis. » (PASQ., *Lettr.*, V, 10.)

[4] Choses lourdes et grossières.

MONTLUC (Blaise de Lasseran-Massencome, seigneur de)

— 1502-1577 —

Blaise de Montluc, ou Monluc, comme il signait lui-même, naquit à Condom, ou à Sainte-Gemme, département du Gers, canton de Mauvezin, entre 1500 et 1504. Sa famille était une branche cadette de celle de Montesquiou-Fezensac, qui descendait des ducs de Gascogne, rois de Navarre. Les détails manquent tout à fait sur la première jeunesse et sur l'éducation de Montluc ; on sait seulement qu'il fut élevé dans la maison d'Antoine, duc de Lorraine, fils de René II, vainqueur de Charles le Téméraire à Nancy, et qu'en sortant des pages il entra comme archer dans la compagnie de ce prince, dont Bayard était lieutenant. Après avoir fait avec distinction, quoique en sous-ordre, toutes les campagnes où François Ier lutta glorieusement contre les forces de l'Empire et de l'Espagne, Montluc parut enfin à la tête des armées, à l'âge de quarante-sept ans, peu de temps après l'avénement de Henri II, qui lui donna un gouvernement en Italie. L'objet de cette notice ne nous permet pas d'entrer dans le détail des campagnes de Montluc. A peine pouvons-nous citer quelques occasions où il se distingua avec plus d'éclat, comme la bataille de Pavie, l'expédition de Naples sous Lautrec, le secours apporté à Marseille assiégée par Charles-Quint, la bataille de Cérisoles, la délivrance de San Damian, la défense de Sienne, la prise de Cortemiglia et de Ceva. Nous indiquerons particulièrement la fameuse défense de Sienne, où la voix de Montluc électrisa jusqu'aux femmes, qui contribuèrent héroïquement à maintenir la ville, aussi longtemps que la famine permit de continuer la résistance. On verra le détail de leur belle conduite dans nos extraits de Brantôme.

Montluc ne respirait que les occasions de batailler : les jours de paix lui étaient des années [1]. Il fut accompagné d'un bonheur tout particulier dans tant de diverses expéditions auxquelles il prit part à des titres différents. « Dieu, dit-il, m'a tousjours tant aydé, et favorisé, que je n'ay jamais esté deffaict et n'ay jamais combattu, si je commandois, que la victoire ne m'en soyt demeurée [2]. » — « Cent ans a, dit-il encore, homme n'a esté plus heureux, ni mieulx fortuné à la guerre que j'ay esté [3]. »

Il mérita son bonheur par sa prudence, par sa persévérance, et par son courage, qui ne tomba ni ne s'affaiblit jamais devant les obstacles,

[1] *Comment.*, liv. Ier. — [2] *Ibid.*, liv. II. — [3] *Ibid.*, liv. IV.

de quelque nature qu'ils fussent. Pour arracher la victoire, il savait, au besoin, faire tous les métiers : *servir de pionnier, de canonnier, de soldat* [1]. Il savait faire plus ; il était capable de prendre l'empire le plus absolu sur les passions qui auraient pu faire obstacle à sa gloire militaire. Qu'on écoute comment il expliqua à Henri II la manière dont il parvint à exercer un ascendant si dominant, non-seulement sur ses propres soldats, mais sur des étrangers, comme à Sienne. « Cette explication, dit Sainte-Beuve, si elle se trouvait dans une histoire ancienne, serait célèbre, et nous la saurions dès l'enfance. »

« Alors, je luy respondis (au roi) que c'estoit une chose que j'avois trouvée facile ; et comme je le veis affectionné à la vouloir entendre, cognoissant qu'il prenoit plaisir d'en ouyr conter, je luy dy que je m'en estois allé un samedi au marché, et qu'en presence de tout le monde j'avois achepté un sac et une petite chorde pour lier la bouche d'iceluy, ensemble un fagot, ayant prins et chargé tout cela sur le col à la veue d'un chascun ; et comme je feus à ma chambre, je demanday du feu pour allumer le fagot, et aprez je prins le sac, et là j'y meis dedens toute mon ambition, toute mon avarice, mes haynes particulieres, ma paillardise, ma gourmandise, ma paresse, ma partialité, mon envye et mes particularitez, et toutes mes humeurs de Gascogne, brief tout ce que je peus penser qui me pourroit nuire, à considerer tout ce qu'il me failloit fere pour son service ; puis aprez je liay fort la bouche du sac avecques la chorde, à fin que rien n'en sortist, et meis tout cela dans le feu ; et alors je me trouvay net de toutes choses qui me pouvoyent empescher en tout ce qu'il falloit que je feisse pour le service de Sa Majesté. »

Après cette citation, Sainte-Beuve ajoute :

« Tel fut l'apologue dont usa Montluc devant le roi pour résumer toute sa conduite morale à Sienne : cet apologue ne vaut-il pas celui de Ménénius [2] ? »

Henri II récompensa Montluc et lui accorda le collier de l'ordre ; Charles IX, à la suite de la grande victoire de Ver, en 1562, lui donna la place de lieutenant du roi en Guyenne. Montluc y rendit de grands services ; mais il ternit sa gloire par des excès trop connus.

Montluc a lui-même avoué naïvement son penchant impétueux à la violence. « Mon naturel, dit-il, tendoit plus à remuer les mains qu'à pacifier les affaires, aymant mieulx frapper et jouer des couteaulx que faire des harangues [3]. » Tout moyen lui paraissait bon contre un ennemi. Entendez ses principes. « Tous les princes chrestiens, qui soustenoient le party de l'Empereur, faisoient grand cas de ce que le roy nostre maistre avoit employé le Turc à son secours. Mais contre son ennemy on peut

[1] *Comment.*, liv. VII.
[2] *Causeries du lundi*, tome complém., p. 78, 79.
[3] *Comment.*, liv. V.

de tout bois faire flesches. Quant à moy, si je pouvois appeller tous les esprits des enfers pour rompre la teste à mon ennemy, qui me veult rompre la mienne, je le ferois de bon cœur, Dieu me le pardonne [1]. » Jamais on n'eut moins d'horreur de répandre le sang sur le champ de bataille. Il épargnait peu ses propres soldats dès qu'il voyait quelque utilité à les engager au danger : « Il fault, pensait-il, que quelqu'un se sacrifie pour le public, aultrement le monde seroit trop peuplé [2]. »

Avec son impitoyable méthode de guerre, Montluc, tant qu'il combattit les étrangers, garda cependant de la magnanimité et de la générosité ; mais il se montra, dans les guerres civiles, sous un aspect tout autre. Il se couvrit de gloire dans plus d'une journée, comme à la bataille de Ver, mais il souilla ses exploits par une trop grande effusion de sang et par des exécutions, peu dignes d'un capitaine, auxquelles il mit plus d'une fois personnellement la main. Le lieutenant général de la Guyenne se faisait précéder d'un appareil effrayant. « Je recouvray secrettement, nous raconte-t-il, deux bourreaulx, lesquels on appella depuis mes lacquais, parce qu'ils estoient souvent aprez moi [3]. » Ces terribles laquais ne restèrent pas oisifs. Un des extraits que nous offrons suffirait à faire connaître comment marchait leur horrible besogne. Leur maître leur en fournissait de reste partout où il s'avançait. Les fureurs du protestant des Adrets étaient malheureusement répétées par des mains catholiques. L'inexorable chef de guerre est tout fier de pouvoir *dire avec vérité, qu'il n'y a lieutenant de roy en France qui ayt plus faict passer d'huguenots par le coulteau, ou par la chorde, que luy* [4]. Il embrassa systématiquement un système de cruautés et de représailles sanglantes. « Ayant entendu, dit-il, toutes ces meschantes conspirations, je m'en retournay à ma maison au Sampoy ; et là je me resolus de mettre en arriere toute peur et toute crainte, deliberé de leur vendre bien ma peau : car je sçavois bien, que si je tombois entre leurs mains et à leur discretion, la plus grande piece de mon corps n'eust pas esté plus grande qu'un des doigts de ma main. Et me deliberay d'user de toutes les cruaultez que je pourrois, et mesmement sur ceulx là qui parloient contre la majesté royale. Car je veoyois bien que la doulceur ne gaigneroit pas ces meschans cœurs [5]. » Écoutez encore : « M. de Burie estant arrivé à la Réole avec les canons, nous allasmes assieger Monsegur, et logeasmes une nuit à Sauveterre, où j'en prins quinze ou seize : lesquels je feis tous pendre, sans dependre (*dépenser*) ni papier ni encre, et sans les vouloir escouter, car ces gens parlent d'or. » Et un peu plus loin : « Il ne se parloit point de rançon, sinon pour les bourreaulx. Le capitaine qui commandoit là, s'appelle capitaine Herand, qui avoit esté de ma compaignie à Montcaillier, un brave soldat, s'il y en avoit en Guienne, et feut prisonnier. Beaucoup de gens le vou-

[1] *Comment.*, liv. Ier.
[2] *Ibid.*, liv. IV.
[3] *Ibid.*, liv. V. — [4] *Ibid.*, liv. VII. — [5] *Ibid.*, liv. V.

loient saulver pour sa vaillance ; mais je dis que s'il eschappoit, il nous feroit teste à chasque village, et que je cognoissois bien sa valeur. Voylà pourquoy je le feis pendre. »

Par ces exécutions Montluc avait inspiré aux protestants une indicible terreur. « Ces gens, dit-il, ont tousjours eu peur de mon nom en Guienne, comme ils ont en France celuy de Guise [1]. » On l'appelait *le Boucher royaliste*.

Montluc montra cependant quelquefois de la pitié. Ainsi, se trouvant en Guyenne, au moment de la Saint-Barthélemy, il épargna les protestants, et favorisa leur retraite dans le Béarn. Pour l'excuser de violences trop nombreuses, sans prétendre certes le justifier entièrement, il faut bien établir que ce n'était pas un fanatique, mais un homme qu'un dévouement très-sincère et très-généreux à ses rois, à sa patrie et à sa religion poussa à des excès. Montluc était persuadé que le protestantisme avait fait à la France des maux extrêmes et presque irréparables. « Il n'y a pas au monde, dit-il, un si bon peuple, ny noblesse qui ayme plus son roy, si ceste religion ne l'eust corrompu ; car, certes, elle a tout gasté. Je ne sçay pas qui le racontera [2]. » « Tant qu'il y aura deux religions, disait-il encore, la France sera en divisions et en troubles [3]. »

Avec tous ses défauts, Montluc était très-sincèrement religieux. Jamais, au milieu des batailles, la pensée de Dieu ne l'abandonna; c'est de Dieu qu'il attendait la victoire, c'est à Dieu qu'il en rapportait la gloire : « Encores, dit-il, que j'aye eu beaucoup d'heur et de bonne fortune aux combats que j'ay entreprins, quelquesfois (comme il sembloit) sans grande raison, si ne veulx je pas que l'on pense que j'en attribuë la bonne issue, et que j'en donne la loüange à un aultre qu'à Dieu. Car quand on verra les combats ausquels je me suis trouvé, on jugera que c'est de ses œuvres. Aussi l'ay je tousjours invoqué en toutes mes actions, avec grande confiance de sa grace. En quoy il m'a tellement assisté que je n'ay jamais esté desfaict ny surprins en quelque faict de guerre où j'aye commandé, ains tousjours rapporté victoire et honneur [4]. »

Il exprime les mêmes sentiments d'une manière touchante à la fin de ses *Commentaires*. « Ne trouvez pas estrange, dit-il, si j'ay esté si heureux, comme j'ay escript, car je ne me suis jamais proposé que ma charge. Et ay recogneu que tout venoit de Dieu, auquel je remettois tout, quoyque les huguenots m'ayent estimé un atheiste. Ils sont mes ennemis, et ne les fault pas croire. Encores que j'aye eu des imperfections et des vices, et ne sois pas sainct non plus que les aultres (ils en ont leur part, quoyqu'ils facent les mortifiés), si est ce que j'ay tousjours mis mon esperance en Dieu, recognoissant qu'il falloit que de luy

[1] *Comment.*, liv. V.
[2] *Ibid.*, liv. VI.
[3] *Ibid.*, liv. VII.
[4] *Ibid.*, liv. Ier.

veinst mon bon heur ou mon mal heur, lui attribüant toutes les bonnes fortunes qu'il me donnoit à la guerre. Je ne me suis jamais trouvé en faction (*action*, *affaire*) quelconque, que je ne l'aye appelé à mon ayde, et n'ay passé jour de ma vie sans l'avoir prié, et demandé pardon. Et plusieurs foys je puis dire avec la verité que je me suis trouvé, en voyant les ennemis, en telle peur que je sentois le cœur et les membres s'affoiblir et trembler (ne faisons pas des braves, l'apprehension de la mort vient devant les yeulx), mais comme j'avois faict mon oroison à Dieu, je sentois mes forces revenir. Elle estoit ainsi, l'ayant, dès mon entrée aux armes, apprinse en ces mesmes mots : « Mon Dieu, qui m'as « creé, je te supplye, garde moy l'entendement, affin qu'aujourd'huy je « ne le perde : car tu le m'as donné et ne le tiens que de toy. Que si tu « as aujourd'huy determiné ma mort, fay que je meure en reputation « d'un homme de bien, laquelle je recherche avec tant de perils. Je « ne te demande point la vie : car je veulx tout ce qu'il te plaist. Ta vo- « lonté soit faicte. Je remets le tout à ta divine bonté. » Puis ayant dict mes petites prieres latines, je promets et atteste devant Dieu et les hommes, que je sentois tout à coup venir une chaleur au cœur et aux membres, de sorte que je ne l'avois pas achevée, que je ne me sentisse tout aultre que quand je l'avois commencée. Je ne sentois plus de peur : de façon que l'entendement me revenoit. Et avec une promptitude et jugement, je cognoissois tout ce qu'il me falloit faire, sans l'avoir jamais perdu en combat que je me sois trouvé [1]. »

On ne peut pas oublier, comme preuve des sentiments sincèrement et hautement religieux de Montluc, le vœu émouvant et poétique qui termine son livre, et que lui inspirait la prévision de nouvelles guerres et de nouveaux malheurs dont la France était menacée. « Il me ressouvenoit tousjours, dit-il, d'ung prieuré assis dans les montaignes, que j'avois veu aultrefois, partie en Espagne, partie en France, nommé Sarracolin : j'avois fantasie de me retirer là en repos ; j'eusse veu la France et l'Espagne en mesme temps ; et si Dieu me preste vie encores, je sçay que je feray. »

Poursuivre les novateurs jusqu'à extermination ou jusqu'à conver sion entière, paraissait à Montluc un devoir de religion, comme une nécessité de bonne politique. Dans ces pensées, il était révolté des édits de pacification que l'on accordait aux protestants. Il les jugeait désastreux pour le pays. « Je m'esmerveille, dit-il avec un accent de douleur, que Monsieur mesme, ny homme qui ayt commandé armée pour le Roy, ayt rien faict qui vaille, à cause de l'ordonnance et edict que Sa Majesté avoit faict, qu'homme n'eust rien à demander aux huguenots, pourveu qu'ils ne portassent les armes, et qu'ils demourassent en leurs maisons paisiblement. De là est venue la ruyne du Roy, de ses armées, et de tous ses affaires, et du peuple aussy [2]. » « O pauvre Roy, s'écrie-

[1] *Comment.*, liv. VII.
[2] *Ibid.*, liv. VI.

t-il, s'adressant à Charles IX, que vous avez esté bien pipé en vos edicts et y estes tous les jours. Je ne veulx pas nier, qu'en aulcun endroict vous n'ayez esté mal servy de vos soldats et cappitaines : mais qui regardera de bien prez, on trouvera que les edicts et ordonnances que l'on vous a faict signer sont plus cause de vostre malheur et du nostre, que non pas la faulte du combat des soldats, ny de vos gouverneurs. Croyez, Sire, croyez qu'avec cette doulceur vous ne viendrez jamais à bout de ces gens-là. Le plus homme de bien d'eulx vous vouldroit avoir baisé mort. Et puis vous nous deffendez de leur faire mal! Il vault donc mieux estre de leur party, que du vostre : car demourans en leurs maisons, quelque vent qui coure, ils seront en seureté. Tel, Sire, est prez de vous, qui vous faict faire ces edicts, lequel est gaigné par eulx. La rigueur les faict trembler. Lorsque sans forme de procez je les faisois brancher sur les chemins, il n'y avoit personne qui ne tremblast [1]. »

Il aurait voulu au moins qu'avant de mettre fin aux guerres intérieures, l'on entreprît quelque guerre étrangère qui fût une occupation à toute cette noblesse accoutumée aux armes. « Si on pouvoit tousjours vivre en paix, cela seroit bon, et que chascun feist son labourage comme faisoient les Romains en paix. Mais cela ne peult se faire. Ainsi, Sire, je dy et soutiens que c'est un maulvais conseil de penser faire la paix, si par mesme moyen vous ne songez à commencer une guerre estrange [2]. » « Il fault, dit-il encore, penser ou de battre les aultres, ou s'entrebattre soy mesme. »

L'une de ses grandes douleurs était qu'on ne lui donnait pas des forces suffisantes pour pousser la guerre comme il l'aurait voulu. « Une aultre raison me contrainct à conter ces particularités, dit-il, en justifiant les détails dans lesquels il entre, c'est affin que si le Roy prend la peine de veoir mon livre (je croy qu'il en lit de pires), que Sa Majesté veoye combien ceulx là ont parlé contre la verité, qui ont dict, qu'à present je n'avois soulcy, si ce n'est de vivre en repos chez moy. Oh! qu'ils me cognoissent mal! Si j'eusse eu les moyens que je desirois et qu'on me pouvoit donner, et qu'on m'eust laissé faire, sans apporter les empeschemens que les edicts ont faicts, j'eusse bien gardé les huguenots de regner en Guienne. Et croy que j'en eusse osté la semence [3]. »

Bien que l'on suivît une ligne de politique autre que celle qu'il aurait souhaitée, bien qu'il ne fût pas secondé comme il l'aurait fallu, Montluc atteignit, à force de peine et de constance, un grand résultat, la défaite complète des huguenots et l'entière pacification de la Guyenne; il put enfin licencier cette armée qu'il avait tant de fois conduite à la victoire. « Aussi m'en revins, dit-il, renvoyant tout le monde à leur maison, n'y ayant rien en toute la Guienne qui bougeast ny qui osast dire qu'il avoit jamais esté de cette religion : car tout le monde alloit à la messe et aux processions, assistant au service divin :

[1] *Comment.*, liv. VI.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, liv. VII.

et les ministres, trompettes de tout ce boute-feu, avoient vuidé. Car ils sçavoient bien qu'en quelques coins qu'ils feussent, je les attraperois, et leur ferois bonne guerre [1]. »

Il entretint la paix pendant cinq ans; mais il nous apprend que ce ne fut pas sans de bien grandes difficultés. « Voylà comme j'entretins la paix l'espace de cinq ans en ce païs de Guienne entre les uns et les aultres. Et croy que si tout le monde eust voulu faire ainsi sans se partialiser d'un costé ni d'aultre, et rendre la justice à qui le meritoit, nous n'eussions jamais veu tant de troubles en ce royaulme. Ce n'estoit pas petite besongne ; car j'avois affaire avec des cerveaulx aussi fous et gaillards, qu'il y en ayt en tout le royaulme de France, ny par adventure en Europe. Qui gouvernera bien le Gascon, il peult s'asseurer qu'il aura faict un chef-d'œuvre : car, comme il est naturellement soldat, aussi est il glorieux et mutin. Toutesfois, tantost faisant le doulx, puis le cholere, je les manioy si bien, que tout plioit soubs moy, sans que nul ausast lever la teste. Brief, le Roy y estoit recogneu et la justice obeïe [2]. »

La cour, partagée et oscillante entre les factions, n'eut pas pour les services du dévoué capitaine la reconnaissance qu'il en attendait. Il fut accusé de prolonger la guerre à plaisir et pour son avantage personnel ; on lui reprocha des gains énormes et une coupable avarice, accusation dont Brantôme s'est en quelque chose fait l'écho. Après avoir raconté les bons offices que M. de Guise rendit à Montluc, qu'il *aimoit fort*, bien qu'il *le teinst trop bizarre et incompastible*, et qu'il pensât *qu'il ne le falloit gueres hanter qui le vouloit aimer*, cet auteur ajoute qu'à la vérité *il servit tresbien le Roy dans les guerres civiles*, mais aussi qu'*il y gagna tresbien la piece d'argent*, de sorte que *lui qui, auparavant, n'avoit pas grandes finances, se trouva à la fin de la guerre avoir dans ses coffres cent mille escus.*

Montluc ne cesse de protester, et il l'en faut croire, qu'il n'a jamais cherché son profit dans la guerre, et qu'il ne s'est pas enrichi. « Peut-estre, dit-il, qu'il y en aura qui diront qu'aux charges que j'ay eües du Roy, j'ay faict de grands prouficts, et que j'en peulx parler à mon ayse : j'atteste devant Dieu, et l'appelle en tesmoing, qu'en ma vie n'ay eu trente escus plus que ma paye : et quelque estat et honnorables charges que j'aye eus, soit en Italie, ou en France, j'ay esté tousjours contrainct d'emprompter de l'argent pour m'en revenir [3]. »

Montluc s'aperçut avec douleur que ses maîtres prêtaient l'oreille aux calomnies de ses ennemis. Il était surtout blessé de ce qu'on n'écoutait pas ses avertissements sur les menées des protestants et sur les mesures à prendre selon lui. « Je manday encores à la Royne tout ce que j'entendois, mais Sa Majesté n'y voulut oncques ajouter foy. Et ce feut par trois ou quatre hommes l'ung après l'aultre. A la fin elle se fascha tant de mes advertissemens, qu'elle dist à Araigne, syndic de Condom-

[1] *Comment.*, liv. V.
[2] *Ibid.*, liv. Ier.
[3] *Ibid.*, liv. V.

mois, que je ne lui donnasse plus d'advis : car elle sçavoit bien tout le contraire de ce que je luy mandois, et qu'il sembloit que j'eusse peur. Et me feut mandé par d'aultres, que l'on se mocquoit de moy au Conseil, et qu'on m'appelloit Corneguerre [1]. »

Ses mécontentements n'empêchèrent pas Montluc de continuer à servir le roi avec le plus actif dévouement, jusqu'à ce qu'il fût arrêté dans sa carrière par une catastrophe.

« Il feut, dit Brantôme, en l'aage de soixante-onze ans, blecé d'une arquebuse au nez, ainsi que luy mesme alloit à l'assault à Rabastain, faisant du jeune en cela comme lorsqu'il n'avoit que vingt ans. Quel cœur genereux qui ne se rendit jamais ! Je les ay ouy dire que s'il n'eust eu cette bleceure, qui estoit grande, il eust pensé estre invincible jusques à cent ans ; mais elle l'avoit bien miné et fort gasté sa santé [2]. »

Montluc se vit remplacé dans sa charge de lieutenant du roi en Guyenne par le marquis de Villars, et sans seulement avoir été prévenu, dans le temps même où il envoyait sa démission par suite de son horrible blessure. A cette humiliation, le dépit et l'indignation du brave soldat furent extrêmes ; on en peut juger par ce qu'il dit que tout autre aurait fait à sa place. « Combien y en a il qui eussent non seulement quitté tout, mais peut-estre faict pis ? Car celuy qui faict son debvoir, et se veoid indignement traicté, sent cela jusques au cœur. J'ay ouy dire que le roy François, ou Louis, je ne sçay lequel c'est, demandant un jour à un gentil-homme, qui estoit Gascon, comme je suis, quelle chose est ce qui le pourroit distraire de son service ? Rien, Sire, respondit l'aultre, si ce n'est un despit. Aussi dit-on que pour despit on se feroit Turc. Tout cela pourtant ne me sçauroit faire ni Espaignol ni huguenot. J'ay trop aimé mon honneur, je me veulx ensepvelir avecques cette belle robe blanche, sans mettre une vilaine tache au nom de Montluc [3]. »

C'est à la blessure et à la disgrâce de Montluc que nous devons ses *Mémoires*. Il raconte ainsi dans quelles circonstances, dans quelles pensées, il les composa. « M'estant retiré chez moy en l'aage de soixante et quinze ans, pour trouver quelque repos, aprez tant et tant de peines par moy souffertes pendant le temps de cinquante et cinq ans que j'ay porté les armes pour le service des rois mes maistres, ayant passé par tous les degrez, et par tous les ordres de soldat, enseigne, lieutenant, cappitaine en chef, mestre de camp, gouverneur des places, lieutenant de roy ès provinces de Toscane et de la Guienne, et mareschal de France : me veoyant estropiat presque de tous mes membres, d'arquebuzades, coups de pique et d'espée, et à demy inutile, sans force et sans esperance de recouvrer guarison de cette grande arquebuzade que j'ay au visage ; aprez avoir remis la charge du gouvernement de Guienne entre les mains de Sa Majesté, j'ay voulu employer le temps

[1] *Comment.*, liv. VI.

[2] *Grands capitaines françois.*

[3] *Comment.*, liv. II.

qui me reste à descrire les combats ausquels je me suis trouvé pendant cinquante et deux ans que j'ay commandé, m'asseurant que les cappitaines qui liront ma vie y verront des choses desquelles ils se pourront ayder se trouvans en semblables occasions, et desquelles ils pourront aussi faire proufict et acquerir honneur et reputation[1]. »

Les *Mémoires* de Montluc sont composés de sept livres. Les quatre premiers s'étendent depuis 1519, époque de son entrée au service, jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis, en 1557 ; les trois autres embrassent le règne de Charles IX. Il passe complétement le règne de François II, sous lequel il avait éprouvé des déboires à la cour.

On a reproché à Montluc de s'être toujours placé en avant de la scène, et de s'être attribué tout l'honneur de chaque fait d'armes, tout en prétendant avoir voulu seulement instruire les jeunes guerriers par son expérience. Ce reproche lui a été adressé dès l'apparition de ses *Commentaires*, et Brantôme en fait mention et y répond ainsi : « D'autant que j'ay veu plusieurs grands cappitaines le blasmer de quoy il se louë si fort qu'on diroit que c'est luy qui a tout faict aux guerres où il s'est trouvé, et les aultres rien, jusques à dire qu'il n'est pas possible qu'il en ait tant faict ; je dy qu'il se peult faire qu'il se soyt bien acquitté de tout, ou en partie, de ce qu'il dict, car il estoit un Gascon brave, vaillant et bouillant; et qui est de cette humeur, il ne peult estre aultrement qu'il ne face tousjours bien, s'il ne meurt à my-chemin. »

Montluc sent bien qu'on pourra trouver qu'il ne se ménage guère les éloges ; il se hâte de nous prévenir qu'il ne parle que par pur amour de la vérité, et non par vanité. « Encores, dit-il, que cecy soyt à mon honneur et à ma loüange, puis qu'il est veritable, je l'ay voulu mettre par escript sans pour tant estre ny glorieux ny vantard[2]. »

Montluc, en entreprenant ses *Commentaires*, n'a certes pas été exempt de vues d'amour-propre ; mais aussi c'est très-sérieusement qu'il se propose l'instruction des hommes de son métier. « Ce n'est pas un livre pour les gens de sçavoir, ils ont assez d'historiens, ains bien pour un soldat, cappitaine, et peut-estre qu'un lieutenant de roy y pourra trouver de quoy apprendre. Pour le moins puis je dire que j'ay escript la verité, ayant aussi bonne memoire, à present, que j'eus jamais, me ressouvenant et des lieux et des noms, combien que je n'eusse jamais rien escript. Je ne pensois pas en cet aage me mesler d'un tel mestier : si c'est bien ou mal, je m'en remets à ceulx qui me feront cet honneur de lire ce livre, qui est proprement le discours de ma vie[3]. »

A chaque instant il adresse la parole aux capitaines, et il s'autorise de son âge et de ses services pour être écouté d'eux. « Or, cappitaines, vous ne debvez desdaigner d'apprendre quelque chose de moy, qui suis le plus vieulx cappitaine de France, et qui me suis trouvé en autant de combats, ou plus, que cappitaine de l'Europe[4]. »

[1] *Comment.*, liv. Ier.
[2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid*, liv. II.

Montluc se propose très-souvent et directement pour exemple, et il indique avec un accent persuasif de bonne foi les qualités qu'il a possédées, et qu'il offre à l'imitation de ceux qui sont appelés à la même carrière que lui. « J'ay eu tousjours trois choses en moy, c'est de bien nombrer les gens. Jamais je n'ay trouvé sergent-major ny aultre qui m'ayt surpassé en cela..... Et la seconde, de cognoistre la façon de faire des ennemis, s'ils ont peur, soit à leur desmarche, à leur train, ou à la façon de tirer, car de là vous tirez un grand advantage. Dez lors que j'appercevois mon ennemy tant soyt peu en bransle, je le tenois pour perdu. Et la troisiesme, la hastiveté de les combattre sur leur peur forte ou foible[1]. »

C'est son activité et sa diligence qu'il recommande surtout et le plus fréquemment d'imiter. « Cappitaines, encores que ce ne soyt pas icy de grandes conquestes et battailles, si pouvez vous apprendre aussi bien qu'en aultres endroicts de mon livre, de quoy proufficte une grande diligence. Je suis tousjours sur cette leçon. On ne sçauroit trop vous la repeter, et comme il faict bon hazarder, quand il est necessaire[2]. »

Montluc ne se borne pas à donner des conseils aux soldats et aux capitaines, il en donne aux princes et aux rois eux-mêmes. Entre autres très-sages recommandations qu'il adresse au roi de France, nous en indiquerons une sur laquelle il revient sans cesse, celle de ne donner qu'au mérite les grandes charges militaires. « Un jour, dit-il, que vous ferez quelque grande assemblée, dites devant tous les seigneurs et dames de vostre court, que vous avez faict un grand serment, de ne donner jamais charge ny gouvernement, que par l'advis des vieulx chevaliers et cappitaines. »

Il expose ensuite les conséquences heureuses qu'aurait cette réforme : « Establissant doncques ce beau examen, bientost toute l'Europe le sçaura, et tant d'importuns demandeurs se trouveront bien estonnez d'une telle loy, et ne songeront qu'à l'honneur, et à apprendre au lieu de courtiser Monsieur ou Madame : et vous serez depestré de ces fascheuses, que vous pourrez renvoyer faire leur reseuil[3]. »

Montluc, qui avait toute sa vie *hay les escriptures*, dicta ses *Commentaires* dans sa vieillesse sans avoir jamais pris aucune note ; effort prodigieux de mémoire qui étonnait justement Pasquier.

Les *Mémoires* de Montluc furent publiés pour la première fois à Bordeaux, en 1572, quinze ans environ après la mort de leur auteur. Ils parurent sous ce titre :

Commentaires
DE MESSIRE BLAISE DE MONTLUC,
Mareschal de France,

Où sont descripts les combats, rencontres, escarmouches, battailles, sieges, assaults, escalades, prinses ou surprinses de villes ou places fortes, deffenses des assaillies et assiegés, avecques

[1] *Comment.*, liv. IV. — [2] *Ibid.*, liv. VII.
[3] Diminutif de *rets*, de *retiolum*.

plusieurs aultres faicts de guerre signalez et remarquables, esquels ce grand et renommé guerrier s'est trouvé durant cinquante ou soixante ans, qu'il a porté les armes : ensemble diverses instructions, qui ne doibvent pas estre ignorées de ceulx qui veulent parvenir par les armes à quelque honneur, et sagement conduire touts exploicts de guerre.

Les *Commentaires* avaient déjà de la réputation avant d'être imprimés ; on recherchait avec avidité les copies qui s'en étaient rapidement multipliées. Le conseiller de Henri IV, Bongars, les avait lus manuscrits. Il dit dans une de ses lettres, que cet ouvrage a une certaine éloquence militaire, et qu'il peint avec une exactitude admirable tout ce qui se passe à la guerre.

Les *Commentaires* de Montluc, dont Henri IV faisait une de ses plus habituelles lectures et qu'il appelait la *Bible* des soldats, sont estimés comme un des plus précieux monuments pour l'histoire du seizième siècle, parce qu'on y trouve une quantité de faits qui ne se rencontrent que là, et que la véracité du narrateur, qui appelle ordinairement en témoignage les capitaines avec lesquels il a vécu, est incontestable, et que, comme il le témoigne, il n'a *rien escript par ouyr dire*. Aussi le grand historien du seizième siècle, Jacques-Auguste de Thou, prend-il habituellement Montluc pour guide.

Montluc, en écrivant, était complétement dégagé de préoccupations littéraires. Il est loin de se poser en historien. « Mais je retourne à moy, dit-il quelque part ; car, comme j'ay tousjours protesté, je ne veulx faire l'historien : j'y serois bien empesché et ne sçaurois par quel bout m'y prendre [1]. » Il avoue très-naïvement son ignorance. Après avoir raconté divers traits de la vie de Camille : « Les historiens rendront meilleur compte de cette histoire que moy, dit-il, qui peut-estre me mescompte, pource qu'il y a plus de trente ans que je n'ay leu livre, ni moins en ose dire de present, à cause de ma veue et de ma bleceure [2]. » Un peu plus haut il nous fait connaître qu'il n'a aucune teinture du latin : « Ils l'envoyerent (Camille) en exil, en une ville du nom de laquelle il ne me soubvient, pource qu'il y a longtemps que je n'ay leu Tite-Live, non pas en latin, car je ne sçay pas plus de [3] ma patenostre, mais en françois. »

Ce manque de culture n'empêche pas que les récits de Montluc ne soient remplis d'intérêt, quelquefois de charme et même d'éloquence. « Il le faisoit beau ouyr parler et discourir des armes et de la guerre, » dit Brantôme. L'auteur des *Hommes illustres et grands capitaines* dit encore : « J'estois fort souvent avec luy, et m'aimoit fort, et prenoit grand plaisir quand je le mettois en propos et en train, et luy faisois quelques demandes de guerre ou aultres choses ; car je ne suis jamais esté si jeune que je n'aye tousjours esté fort curieux d'apprendre ; et luy me voyant en cette volunté, il me respondoit de bon cœur et en beaulx termes, car il avoit une fort belle eloquence militaire. »

[1] *Comment.*, liv. Ier.
[2] *Ibid.*, liv. VI.
[3] Italianisme, pour *que*.

Il ne faut pas chercher dans les *Commentaires* une correction bien exacte. Montluc fait très-fréquemment des fautes énormes contre la pureté du langage. Il semblerait souvent qu'il n'a pas les premières teintures de la grammaire la plus vulgaire. Mais le capitaine gascon rachète bien ces fautes par les qualités si originales toujours, si fortes quelquefois, de son style à part. « Ce sont icy, comme dit son premier éditeur (Florimond de Rémond), dans la dédicace *à la noblesse de Gascogne*, ce sont icy les conceptions d'un fort, sain et pur estomach, qui ressentent leur origine et leur terroir, conceptions hardyes et vigoreuses, retenant encore l'haleine, la vigueur et la fierté de l'aucteur. » N'oublions pas de signaler des traces d'une sensibilité profonde, comme dans un passage sur un de ses vaillants fils mort à l'île de Madère, passage qui faisait pleurer madame de Sévigné.

Ces mérites se remarquent dans toutes les parties du livre de Montluc. Sainte-Beuve a signalé comme particulièrement beau le troisième livre, où est contenue *la mémorable défense de Sienne*, qui fut pour Montluc, selon le jugement de l'illustre critique, *ce que fut à Masséna sa défense de Gênes* [1] : « On cite d'ordinaire, dit Sainte-Beuve, dans les poëmes épiques en renom, tel ou tel chant célèbre ; il faudrait citer de même, dans l'ordre des grandes choses historiques, le *troisième* livre des *Commentaires* de Montluc. C'est un tout qui se détache et qui fait un parfait ensemble ; la façon de dire et de raconter y est égale à l'action. La France n'est pas assez fière de ses vieilles richesses, qui seraient dès longtemps classiques si on les avait rencontrées chez Thucydide ou tout autre ancien [2]. »

Tel fut Blaise de Montluc, sur lequel nous avons eu plaisir à nous étendre, parce qu'il est encore trop peu connu sous le rapport littéraire, et qu'il mérite de l'être davantage. C'est pour le faire mieux connaître que nous l'avons, le plus possible, laissé parler lui-même.

En terminant cette notice, nous pouvons dire avec l'auteur des *Commentaires* : « Tant que le monde durera, je croy qu'on trouvera nouvelle de ces braves et vaillans cappitaines, de Lautrec, Bayard, de Foix, de Brissac, de Strossi, de Guise, et de tant d'aultres, qui ont vescu depuis l'advenement du roy François Ier à la couronne, parmy lesquels peut-estre le nom de Montluc pourra estre en credit [3]. » Il ne pensait pas qu'on dût ajouter à son éloge qu'il mérite une place parmi les grands écrivains. Assurément aucun des auteurs de mémoires de ce temps, ni Tavannes parmi les catholiques, ni Lanoue parmi les protestants, ni Mergey parmi les indifférents, n'offre autant d'intérêt et d'originalité que Blaise de Montluc.

Montluc, pour dernier acte de sa vie militaire, assista au siége de la Rochelle, en 1573, reçut le bâton de maréchal de France des mains

[1] *Causeries du lundi*, tome complém., p. 61.
[2] *Ibid.*, p. 76.
[3] *Comment.*, liv. IV.

d'Henri III, en 1574, et mourut dans sa terre d'Estillac en Agénois, l'an 1577.

Défense de Sienne par Montluc et son discours au sénat de Sienne.

Le maréchal Strozzi établit son camp aux environs de la ville. — Conseil de guerre. — Montluc opine pour une bataille et donne son plan. — Inactivité de Strozzi. — Marignan déplace son camp et va s'établir près de Marciano. — — Voisinage des deux armées. — Désavantage de Strozzi. — Montluc lui conseille de se retirer pendant la nuit. — Strozzi adopte, puis repousse cet avis. — Montluc, informé de ce brusque changement, prévoit une défaite et rassemble le sénat de Sienne pour lui en faire part.

Or c'estoit en aoust. Soubdain je mande à la Seigneurie que je luy priois de se vouloir trouver tous au palais, pource que j'avois à leur communiquer quelque choze d'importance, ce qu'ilz feirent. Or ma maladie me croissoit de plus en plus, car elle se tourna en fiebvre continue avec disenterie; neantmoingz je me rendy au palais environ les neuf heures : et alors commensay à leur dire en italien, lequel lors je parlois mieulx qu'à present je ne sçaurois escripre; voylà pourquoy je l'ay couché en françois, affin aussi que les gentils-hommes gascons qui n'entendent gueres ce langage et qui lisent, comme je m'asseure, mon livre, n'ayent la peine de se le faire interpreter, me ressoubvenant à peu près ce que je leur dy. Et croy certes que je n'y manque pas dix motz, car tout mon discours faict estoict, autant que la nature m'en avoict peu apprendre, sans nulle art.

« Messieurs, je vous ay priez de vous assembler, pour vous remonstrer quatre chozes qui sont de grande importance, et c'est à cause que monsieur le mareschal m'a mandé, ceste nuict, par monsieur de Lecusson, la resolution qu'il avoict prinse de se retirer à ce matin de plein jour, à la veue de son ennemy, jusques à Lusignan. Or vous sçavés les prières que nous luy avons faictes, de vouloir prendre garde à ceste retraicte, et mesmement les remonstrances que je luy ay envoyé fere par ledict seigneur de Lecusson, qui estoit cause qu'il avoict une fois resolu de fere comme le roy François feit devant Landrecy. Toutesfois ung malheur s'est mis entre deux, par ung homme qu'il a prez de luy, nommé Thomas d'Elbech, qui l'a destourné entierement de son oppinion, pource qu'il luy faict accroire que ceste retraicte de nuict luy sera honteuse. Je me doubte que le conseil dudict Thomas luy portera autant de domage qu'il feit à

monsieur de Chataigneray[1] en son combat, car il faiheust[2] qu'il feust creu contre l'oppinion de sept ou huict que nous estions, qui avions delibéré de menner le combat d'aultre maniere qu'il ne feit, veu que monsieur de Chastaigneray combatoit contre sa consience. Or je prie Dieu qu'il en donne meilleure ysseue à monsieur le mareschal qu'il ne feit à monsieur de Chastaigneray ; Dieu vueille que le maulvais conseil de ce Thomas ne luy soit honteux et dommageable, et à vous aussi. En attendant, messieurs, quel succez aura ce combat, j'ay à vous remonstrer quatre chozes : la premiere, et qui plus vous touche, c'est qu'il vous souvieigne que vous estes souverains en vostre Republicque, que vos predecesseurs vous ont laissé cest honnorable tiltre de pere en filz ; que ceste guerre ne vous aprenne aultre choze que la perte de vostre souveranité ; que, si les ennemis demeurent victorieux, il ne vous fault esperer rien plus, sinon que, comme vous estes souverains, vous attendés de revenir esclaves[3] et subjectz ; qu'il vous vault beaucoup mieux morir les armes en la main, pour soustenir cest honnorable tiltre, que vivre et le perdre ygnominieusement. La seconde, c'est que vous consideriés l'amitié que le Roy, mon maistre, vous a desparty[4], lequel ne pretend aultre gaing de vous, sinon que vostre amitié soit reciproque à la sienne; et que, comme liberallement il vous a prins en sa protection, que vous ayés ceste ferme fiance en luy qu'il ne vous abandonnera pas. Car, si pour ung petit revers de fortune vous vouliés changer d'oppinion, regardés au peu d'estime que l'on auroict de vous aultres ; il n'y auroict prince sur la terre qui vous voulsist ayder ny secourir, si vous vous montriés legiers et muables, et, pour toutes ces considerations, je vous prie vouloir estre constanz, et vous monstrer magnanimes et vertueux en l'adversitté, lorsque vous aurés les nouvelles de la perte de la battaille, laquelle je crains beaucoup, veu l'advis que monsieur de Strossi a prins. Toutesfois, Dieu vueille destourner tout malheur.

[1] François de Vivonne de la Châteigneraye, seigneur d'Ardeloy, favori de Henri II, se battit en duel le 10 juillet 1547, contre Guy de Chabot, sieur de Jarnac. Le choix des armes lui appartenait, mais par une générosité intempestive il le laissa à son adversaire. (Brantôme, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p 713.) Il paraît qu'il agit sur le conseil de d'Elbène. Montluc compare sa conduite à celle de Strozzi; des deux côtés on trouve un point d'honneur mal entendu.

[2] Orthographe bizarre pour : il fallut.

[3] Var. des précéd. édit. : ...*vous* demeurerez *esclaves*.

[4] Var. des édit. précéd. : «...le Roy, mon prince, vous porte, *lequel ne pretend...*»

« Tiercement, que vous consideriés l'estimation en laquelle voz predecesseurs sont mortz, et par laquelle ilz vous ont laissé par heritage, qu'est qu'ilz se sont dictz tout à jamais les plus vaillans et beliqueux de toute l'Ytalie, et vous ont laissé, par honnorable, memoire des battailles qu'ilz ont guaignées nation contre nation. Vous vous tennez aussi estre sortis des antiens beliqueux Romains, et que vous estes leurs vrays enfans legitimes, portans leurs armes antiennes, qui sont la louve avec Remus et Romulus, fondateurs de leur superbe cité, la capitale du monde. Or doncques, messieurs, je vous prie de vouloir soubvenir qui vous estes et qui ont esté les vostres; et si vous perdés ce beau tiltre, quelle honte et infamie ferés-vous à voz peres, et quel argument donnerés-vous à voz enfans de mauldire l'heure qu'ilz seront sortiz de telz peres, qui de liberté les auront mis en servitude. Et la quarte sera pour vous remonstrer que, comme j'ay parfaicte fiance en vous aultres que vous vous monstrerés vertueux et magnanimes et que vous prendrés à bonne part toutes les remonstrances que je vous ay faictes, qu'aussi vous vous resolviez promptement à donner ordre à tout ce qui sera necessaire pour la conservation de vostre ville; car de la battaille je vous la baille pour perdue, non qu'il vieigne de la faulte de monsieur le mareschal, ny des hommes qu'il a avecques luy, mais pour la perte qui a esté desjà faicte aux escarmouches [1]; et n'est possible que nostre camp ne soyt demeuré en craincte et celluy de l'ennemy en courage : c'est l'ordinaire à celluy qui est victorieux d'avoir le cœur enflé et au battu de trembler de peur. Les petites pertes aux escarmouches qui sont avant-courriers de la battaille, ne presagent jamais que perte et dommage; et d'aultre part il fault que ceux qui se retirent monstrent le dos à l'ennemy; et encores que l'on tourne quelquesfois vizage, tousjours fault-il s'ascheminner, et n'est possible que l'on ne rencontre quelque haye ou foussé, là où il fault que l'on passe souvent en desordre. Car, en matiere de retraicte, on veult estre des premiers, parce qu'ordinairement la peur et la craincte sont aux deux coustés, qui accompaignent ceulx qui se veulent retirer. Et, pour peu que l'on soit hasté, tout est perdu, si l'ennemy a seulement la moytié du courage que doibvent avoir les hommes.

« Or souvieigne-vous, messieurs, de la battaille que Hannibal

[1] Var. des éd. précéd : «...de la faulte de monsieur de Strozzi, mais pour la perte que nous avons desja faicte aux escarmouches. »

gaigna contre les Romains à Cannes, prez de Rome, et que les Romains qui estoient demeurés dans la ville ne pensarent jamais qu'il feust possible que les leurs feussent vaincus, et ne pourveurent ny donnarent aulcung ordre à leurs afferes, tellement que, quand les nouvelles leur vindrent de la perte, ilz entrarent en une si grande peur, que les portes de Rome demeurarent trois jours et trois nuictz ouvertes, sans qu'homme y auzast aller les fermer; et, si Hannibal eust suivy sa victoire, sans aulcune difficulté il feust entré dedens. Tite-Live a descript ceste histoire. Or doncques, messieurs, donnés ordre tout ast'heure à vos portes, et eslisez des hommes pour en prendre la charge, et faictes que l'eslection soict des plus gens de bien et des plus fidelles qui soyent parmy vous. Faictes crier par la ville dès ast'heure que tous ceulx qui ont bledz ny farines aux molins se hastent de fere modre[1] et d'appourter tout dens la ville! Faictes que tous ceulx qui ont grain ou aultres vivres dens les bourgs, les ayent retirés incontinent dens la ville à peine que l'on les bruslera, ou qu'on les donra à sac, si dens demain, à l'entrée de nuict, tout n'est retiré, affin que nous puissions avoir vivres pour attendre le secours que le Roy nous donna : car il n'est pas si petit prince que, comme il a eu la puissance de vous envoyer secours, qu'il n'en aye bien encore pour vous envoyer d'advantage. Faictes commandement à vos trois confalonniez[2] de tenir toutes leurs compaignies prestes à l'heure qu'ilz seront mandez. Et, pource que ma fiebvre me travaille, je suis contrainct me retirer au logis, attendant les nouvelles de ce que Dieu nous donra. Et vous prie, pourvoyés tout incontinent à ce que je vous ay remonstré, vous offrant, pour le service du Roy, nostre maistre, et le vostre particulierement, non seulement ce peu d'experience que Dieu a mis en moy, mais ma propre vie. »

Et ainsi me despartis d'eulx; lesquels incontinent resolurent de prendre patience en leur fortune[3], et de manger jusques à leurs enfans avant que de se desister, pour quelque malheur qui leur sceust advenir, de la protection et amitié du Roy. Je congneuz dès lors, à leur care[4] et à leur langage, que ces gens estoient bien resolus de garder leur liberté et l'amitié qu'ilz m'avoient

[1] Moudre.
[2] Var. des édit. précéd. : «... *gonfalonniers* ».
[3] Var. des édit. précéd. ; «... *en la fortune* que Dieu leur envoyeroit. »
[4] Figure, visage. C'est le même mot que *chère*, espagnol *cara*, du latin *cura*, face.

promise et jurée; et à la verité leur resolution me resjouyt fort. Ilz feirent fere tout incontinent la criée; tout le monde coreust aux champs retirer ce qu'ilz y avoinct. Et sur les cinq heures, comptant à la mode de France, du soir, arriva le cappitaine Combas[1], mestre de camp de l'enfanterie françoise, qui me veint advertir que la battaille estoict perdue, et que monsieur le mareschal estoit blecé à mort, lequel on avoict mis sur des perches pour l'en emporter à Montalsen[2], et que la nuict mesme tout ce qui estoict eschappé du camp seroict aux portes de Sienne. Je vous laisse penser en quel estat je me trouvay estant malade d'une fiebvre continue et d'une discenterie, veoir le chef mort ou autant valoict, n'ayant que quatorze ou quinze jours que j'estois arrivé parmy ceste republicque, n'y cognoissant personne du monde, et ne sçachant qui estoict bon François ou non : il fault tant de temps pour cognoistre les hommes. Monsieur le mareschal ne m'avoict laissé que cinq compaignies d'Ytaliens, desquelles je ne cognoissois ung seul cappitaine ; il les avoict laissées dans la citadelle et dens le fort de Camolie, qui estoinct les clefs de la ville. Or j'envoyay le cappitaine Combas pour en dire les nouvelles à la Seigneurie au palais, lesquelz ne s'en esbahirent aulcunement, ains dirent au cappitaine Combas qu'il y avoict deux ou trois jours que je leur disois que ceste retraicte estoit dangereuse, et que encores à ce matin, aux remonstrances que je leur avois faictes, ilz tennoient la battaille pour perdue, mais que pour cela ilz ne changeroient poinct la bonne volonté et affection qu'ilz pourtoinct au Roy, ny de l'esperance qu'ilz avoinct d'estre secorus de luy.

Ne trouvés estrange, cappitaines mes compaignons, si, presageant la perte d'une battaille, je l'asseurois ainsi aux Siennois : ce n'estoict pas pour leur desrober le cœur, ains pour les asseurer, afin que la nouvelle venant tout à coup, ne meist une espouvante generalle par toute la ville. Cela les faict resouldre, cela les faict adviser à se prouveoir. Et me semble que, prenant les chozes au pis, vous ferés mieulx que non pas vous asseurer par trop. Chascung, sur ce que leur avois dict, s'estoit resolu ; on tresnoit tout dens la ville.

Le matin au poinct du jour, arriva l'enfanterie, car la cavalerie en avoict amenné monsieur le mareschal, aussi n'y avoict-

[1] Probablement Louis Pelet, baron de Combas, né vers 1530, mort en 1616. (Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. I, Voyages d'Aramon, p. 123.)

[2] Montalcino, ville du grand-duché de Toscane, au sud-est de Sienne.

il rien à manger pour les chevaulx. Le colonel Rincroq et le seigneur Cornely Bentevolle vindrent à mon logis. Et arrestames que le Rincroq feroict six enseignes de dix qu'il en avoict, le seigneur Cornely six des Ytaliens, et le cappitaine Combas, six de François, et tout le reste s'en yroict droict à Montalsin. Les trouppes n'entrarent jamais dans la ville que l'eslection ne feust faicte ; et avec le reste nous feismes aussi partir les cinq enseignes ytaliennes pour s'en aller audict Montalsin, auquel lieu j'escripvis à monsieur le mareschal, sur l'asseurance que m'avoict donné le sieur Cornely, qu'il y avoict encores esperance en sa vie, pour l'asseurer de l'ordre que j'y avois donné, lequel il trouva fort bon. Le marquis n'executa poinct sa victoire ; car, s'il l'eust faict, tout le camp estoict mis en pieces, et tout le monde n'eust sceu sauver monsieur le mareschal que le duc de Fleurenca ne l'eust faict mourir cruellement. C'est la faulte ordinaire des victorieux.

Vous, seigneurs generaux des armées, qui viendrés aprez nous, faites-vous sages aux despens de tant d'aultres, et ne vous laissés ainsi transporter à la joye pour une battaille gaignée. Suyvez vostre poincte, ne donnés tant loysir à vostre ennemy de se r'avoir. Le marquis n'arriva jusques au lendemain à Luzignan, car il craignoict que monsieur le mareschal ne reliast encores son camp, veu qu'il n'avoict poinct perdu de sa cavalerie, ne saichant poinct que ledict sieur mareschal feust blecé. Le marquis ne veint de trois jours devant Sienne.

L'HOSPITAL (Michel de).

— 1505-1573 —

« L'Hôpital, dit M. Villemain [1], par son génie et par le temps où il a vécu, est en quelque sorte le chef et le modèle de cette génération de grands magistrats que l'on vit se perpétuer, pendant plus d'un siècle, comme une sauvegarde publique, au milieu des factions, des coups d'État et de la guerre civile. » C'est à ce titre, — bien qu'à notre avis des restrictions doivent être apportées aux éloges généralement accordés au ministre de Charles IX, — que nous donnons place dans ces études à Michel de l'Hospital.

Michel de l'Hospital, ou l'Hôpital, naquit en 1505, à Aigueperse, en Auvergne, du médecin Jean l'Hospital, quelques-uns disent d'un juif d'Avignon. Son père fut malheureusement impliqué dans la révolte de Charles de Bourbon. François Ier avait pardonné à un grand nombre des complices de l'infidélité du connétable de Bourbon ; mais il fut inexorable à l'égard de ses principaux confidents. Jean de l'Hospital, étant de ce nombre, fut obligé d'aller terminer ses jours auprès du duc de Lorraine. Le jeune Michel, qui étudiait en droit à Toulouse, fut d'abord arrêté et jeté en prison par l'ordre des commissaires qui instruisaient le procès du connétable. Un ordre du roi le fit remettre en liberté, et il eut la permission de rejoindre son père alors en Italie. Il continua ses études de droit à Padoue, alla ensuite à Rome, où il obtint une place d'auditeur de rote, puis vint en France en 1534, et suivit quelque temps le barreau de Paris. Il épousa la fille de Jean Morin, lieutenant criminel, et il reçut en dot une charge de conseiller au Parlement.

Le chancelier Olivier, dont Montaigne a vanté *la suffisance et la vertu non commune*, se prit d'estime et d'amitié pour l'Hospital, qu'il avait connu et apprécié au Parlement. Ses bonnes dispositions ne purent rien produire pendant tout le règne de François Ier ; mais, sitôt l'avénement de Henri II, le chancelier Olivier le fit envoyer en qualité d'ambassadeur au concile de Trente, que le pape venait de transférer à Bologne. La réunion des Pères ne put se faire dans cette ville, et, après seize mois de séjour infructueux, l'Hospital dut revenir en France. Il eut le chagrin de voir les intrigues de la duchesse de Valentinois, la trop célèbre Diane de Poitiers, réussir à faire ôter les sceaux à son protecteur.

[1] *Vie du chancelier de l'Hôpital.*

Peu après l'Hospital devint chancelier de la duchesse de Berry, fille de François Ier, nièce de la célèbre reine de Navarre. Cette princesse le choisit pour former l'école de Bourges, chef-lieu de son apanage, dont elle voulait faire une des écoles les plus illustres qui eussent encore été en France.

L'Hospital fut successivement maître des requêtes, conseiller d'État, président de la chambre des comptes, et devint enfin chancelier de France. Revêtu de cette haute magistrature, il se proposa principalement d'introduire dans les lois la tolérance civile. Un de ses premiers actes fut d'empêcher, par l'édit de Romorantin (1560), l'établissement en France de l'Inquisition. En toute occasion, il prêchait cette tolérance, son dogme favori. « Ostons, disait-il, ces mots diabolicques, noms de partis et de seditions, lutheriens, huguenots, papistes : ne changeons le nom de chrestiens ! » Il ne se contenta pas du conseil. Par un édit du 19 avril 1561, il défendit, sous peine de la hart, de s'entre-injurier « par ces mots de papistes, huguenots ou autres semblables, d'abattre croix et images, forcer temples, attacher placards, piller et saccager maisons, sous pretexte des assemblées illicites qui s'y tiendroient. » Plus tard il disait aux magistrats du parlement de Rouen, dans la séance où l'on proclama la majorité de Charles IX : « Vous estes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adjuger la cause à celuy que vous estimez plus homme de bien ou meilleur chrestien, comme s'il estoit question entre les parties lequel est meilleur poëte, orateur, peintre, artisan, et non de la chose qui est amenée en jugement. Si vous ne vous sentez pas assez forts et justes pour commander vos passions et aimer vos ennemis selon que Dieu le commande, abstenez-vous de l'office de juge. »

Plusieurs ordonnances ont immortalisé le nom du chancelier de l'Hospital : d'abord la fameuse ordonnance d'Orléans, publiée le jour même de la clôture des États généraux (31 janvier 1561), qui promulguait, au nom du roi, la plupart des réformes réclamées par les représentants de la nation. Le ministre de Charles IX, en abolissant la vénalité des charges, faisait alors triompher des principes qu'il avait naguère proclamés en vers latins :

« Egregius quondam ; nunc turpis et infimus ordo... »

« Ordre jadis illustre, aujourd'hui avili et déshonoré, » etc. La grande ordonnance de Moulins, en quatre-vingt-six chapitres (février 1566), est également célèbre. Elle réunissait, développait et complétait les réformes judiciaires partielles opérées depuis l'ordonnance d'Orléans ; et elle est demeurée une des bases de la législation française jusqu'à la Révolution.

Il y avait trop de désir de domination et de renversement chez les protestants, de trop grands intérêts étaient en jeu, les passions des deux côtés étaient trop excitées, pour que le système de l'Hospital pût aboutir à bien. Il vit qu'il était inutile, qu'il déplaisait, et que la dis-

grâce allait l'atteindre. La reine Catherine de Médicis, revenue des conférences de Bayonne avec l'impitoyable duc d'Albe, dans des dispositions prononcées de violence, l'ayant fait exclure du conseil de guerre, il résolut de s'éloigner, et remit les sceaux à Brûlart, secrétaire de Catherine. Ce fut le 6 février 1568 que l'Hospital obtint ses lettres de décharge ; elles furent enregistrées au Parlement le 11 mai suivant. Ces lettres portaient réserve des titres, honneurs et émoluments du chancelier, sa vie durant. « Son pacifique courage, remarque M. Droz dans une notice sur l'Hospital, le fit éloigner du conseil, et bientôt toutes les voix impartiales répétèrent ces mots du manifeste de Condé : « Comment vouldroient-ils le bien ? ils ont exclu l'Hospital de leur conseil ! » Il se retira dans sa maison de Vignay, près d'Etampes. Il y mena une vie digne d'un grand magistrat : les amusements de la campagne, qu'il regrettait d'avoir connus trop tard [1], la conversation avec ses enfants et ses amis succédaient aux occupations sérieuses. Ce fut dans cette retraite qu'il composa le *But de la guerre et de la paix*, mémoire adressé à Charles IX et à Catherine de Médicis, sur la nécessité de mettre un terme à la guerre civile. Ce mémoire, un des plus remarquables écrits de l'Hospital, fut rendu public, et produisit la plus vive sensation, même dans les cours étrangères. Il finissait ainsi : « Sire, je supplye Dieu de vous donner sa grace, et de vous conduire de sa main au gouvernement de ce beau et grand royaulme, avec toute douceur et clemence envers vos subjects, à l'imitation de Luy, qui est bon et patient à porter nos offences, et prompt à nous remettre et pardonner nos faultes. »

Un autre ouvrage important de l'Hospital, c'est le *Traité de la Réformation de la justice*, auquel il n'eut pas le temps de mettre la dernière main, et dont il ne put pas même arrêter la distribution des parties. Tel qu'il est, c'est un précieux monument. Le titre général semble n'indiquer qu'un simple traité de réforme judiciaire, et l'œuvre offre un véritable traité de haute économie politique, où l'auteur appuie ses démonstrations à la fois de l'autorité de l'histoire des peuples et des princes les plus fameux, et de l'opinion des plus célèbres docteurs de l'Église, des philosophes, des savants, des poëtes les plus distingués.

Les remontrances et harangues de l'Hospital abondent en rapprochements ingénieux qui témoignent des connaissances variées et étendues de leur auteur. Il était en effet profondément lettré, et avait fait de sa main des extraits considérables de presque tous les auteurs grecs et latins. Il se montre quelquefois trop érudit, et il lui arrive de tomber un peu, à force de citations grecques et latines, dans le pédantisme de l'époque. Cependant il trancha sur ses contemporains, qui sont illisibles par ce ridicule. M. Dupin dit très-bien à ce propos : « Ce que nos pères appelaient des *Harangues*, ne serait plus de saison aujourd'hui : le temps n'est plus où l'on admirait leur docte manière de trai-

[1] *Epist.*, lib. VII.

ter les lieux communs sur la justice et les lois, ou sur les devoirs où les qualités du magistrat. Le style élégant des *Mercuriales* du dernier siècle semblerait affecté ; seul peut-être entre nos plus anciens orateurs, l'Hospital, avec sa rudesse du moyen âge, son ton grave et son langage censorial, pourrait prétendre à fixer encore l'attention publique et à maîtriser les esprits [1]. » Plusieurs des mercuriales qu'il adressa aux parlements de Paris, de Rouen, de Bordeaux, ont souvent été vantées pour le mélange qu'elles offrent de fermeté et de familiarité, de clarté logique toute moderne et d'érudition classique. On cite encore, comme particulièrement remarquable par une éloquence grave, simple et digne, le discours qu'il prononça devant les trois ordres à l'ouverture de l'assemblée des États généraux, le 13 décembre 1560.

Dans toutes ses harangues, on remarque beaucoup moins l'orateur que l'homme d'État ; on est moins frappé de la forme que du sens et de la dignité du fond. On les lit encore avec intérêt aujourd'hui, parce que toutes se rattachent à de grands souvenirs.

Le style de l'Hospital, dans tout ce qu'il a écrit en français, est en général clair et ferme, mais trop souvent incorrect, traînant, plein de mauvais goût. Il est fort au-dessous de celui de plusieurs prosateurs du seizième siècle.

« Les harangues du chancelier de l'Hospital, dit Varillas, sont pleines de gravité ; mais on voit dans ses autres écrits une gaieté qui ne paraissait ni sur son visage ni dans ses mœurs [2]. » L'historien de Charles IX veut ici parler des poésies de notre auteur. L'Hospital avait beaucoup de goût et une grande facilité pour la versification latine ; aussi la mettait-il à toutes sortes d'usages. Il employait le langage de la poésie jusque dans sa correspondance familière, ou quand il voulait discuter quelque question, soit de morale, soit de politique.

Pour ces compositions, jeux de ses loisirs, ses admirateurs, comme Sainte-Marthe, l'ont mis au niveau, et quelques-uns même, comme Hallam, au-dessus d'Horace. Scaliger décidait plus compétemment et plus justement, qu'il était médiocre poëte, et que ses œuvres ne se ressentaient guère du style d'Horace. L'auteur lui-même ne s'en exagérait pas le mérite. Dans une épître latine à Salmon Macrin, son ami et poëte distingué de ce temps, il dit : « Les distractions, la paresse, m'empeschent de soigner mes vers. Mon style est trivial, rampant ; ce n'est plus que de la prose faicte pour exciter la risée mesme des escholiers [3]. » Il fait les mêmes aveux dans une autre épître adressée à Jean Morel, où il cherche à se disculper de faire des vers [4]. Sacrifiant ainsi ses poésies sous le rapport littéraire, il veut qu'on en reconnaisse

1 *Réquisitoires et plaidoyers*, p. 14. — *Discours de rentrée*, audience du 7 novembre 1831.

2 *Avertissement de l'histoire de Charles IX*.

3 *Epist.*, lib. III, p. 163 et seqq. édit. 1732.

4 *Ibid.*, p. 177 et seqq.

l'utilité. Il dit qu'au moins elles renferment des maximes salutaires pour tous les âges et pour toutes les conditions.

Plusieurs de ses écrits en vers offrent incontestablement à la fois utilité et agrément. Dans le nombre on distingue l'Epître sur la calomnie, qu'il appelle *la grande bête de la cour ;* celle à ses amis, sur la conduite que doit observer le sage dans les guerres civiles ; celle à Jean Morel, où, devançant Jean-Jacques, il recommande aux mères de ne point abjurer leur premier devoir et d'allaiter leurs enfants ; l'Épître à François II, sur l'art de régner, que ce prince apprit par cœur ; les Épîtres sur la prise de Guines et de Calais, qui se rapprochent de la dignité de l'ode ; enfin l'Épître à Anne d'Este, qui avait sauvé sa fille unique du massacre de la Saint-Barthélemy, pièce touchante de sensibilité.

« Ces poésies, dit l'historien de Thou, servent admirablement bien à vous faire connaître ce grand homme, qui non-seulement ressemblait à Aristote pour le visage, comme on peut le voir en comparant leurs têtes, qu'on voit dans tous les cabinets, mais qui renfermait encore dans son cœur les mœurs, les sentiments et le jugement de Solon, de Lycurgue, de Charondas, de Platon, et des plus sages législateurs de tous les siècles[1]. »

L'Hospital n'avait conservé de ces productions ni originaux ni copies. Après sa mort, Pibrac, avec le secours d'Aug. de Thou et de Scévole de Sainte-Marthe, recueillit un volume de ses poésies « esparses çà et là par la negligence de leur autheur, » et Michel Hurault de l'Hospital, son petit-fils, le donna au public et le dédia à Henri III, en 1585, sous ce titre : *Epistolarum seu Sermonum libri sex.*

Plusieurs des ouvrages latins de l'Hospital furent traduits en français par les hommes les plus célèbres de son temps.

Les *Œuvres de l'Hospital* ont été publiées pour la première fois par M. Dufey (Paris, 1824-5, 5 vol. in-8°). Elles comprennent les *Harangues* et *Remontrances*, les six livres d'*Épîtres* suivies d'*Épitaphes*, le *Mémoire* adressé à Charles IX, le *Traité de la réformation de la justice* et le *Testament*, collationné sur les manuscrits que possède la Bibliothèque nationale. Ce riche dépôt possède un certain nombre de pièces qui n'ont pas été publiées.

L'Hospital avait écrit une ample histoire de son *chancellariat*, *luculentissimam historiam*, à ce que nous apprend J. J. Boissard. C'est probablement ce travail que Varillas avait en vue, quand il a dit : « L'Hospital passa dans sa maison de campagne les dernières années de sa vie, et il y avait commencé à écrire l'histoire de son temps en latin, d'un style plus approchant de Salluste que de Tite-Live. Il y a de l'apparence que la crainte d'être enlevé à tout moment l'empêcha de continuer, et c'est un dommage irréparable. On eût appris une infinité de secrets qu'il pouvait seul révéler, et il eût au moins expliqué ce

[1] *Hist. de J. A. de Thou,* trad. de Cart., éd. de Londres, t. VI, p. 704 et suiv.

qu'il n'a dit qu'en termes obscurs vers le milieu de son *Testament*, où il fait l'abrégé de sa vie [1]. »

L'Hospital parle, dans son *Testament*, d'un travail fort important sur les lois romaines, qu'il avait classé par ordre et annoté, et qu'il légua à l'un de ses petits-fils, en lui recommandant de l'achever.

Il s'était choisi cette devise stoïcienne :

« Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ [2]. »

C'était bien fier pour un homme de son caractère. Suivant un historien de nos jours, « le chancelier de l'Hospital n'est qu'un homme *que le malheur et l'exil avaient fort aplati*, et qui traîne tristement sa barbe blanche derrière Catherine de Médicis [3]. » Cependant il garda jusqu'à la fin un grand prestige. Toujours il eut un parti qui le considéra, avec Brantôme, comme le plus grand chancelier, le plus savant, le plus digne et le plus universel qui fut jamais en France. Quand il mourut, dit cet auteur, ses ennemis ne purent lui ôter « ce los (*cette louange, cette gloire*), qu'il ne feust le plus grand personnage de sa robe qui feut ny sera jamais, comme je leur ay ouy dire, le calomniant tousjours pourtant d'estre huguenot. » Était-ce bien une calomnie ? Du moins, au dire de personnes qui ont connu personnellement l'Hospital, telles que Th. de Bèze, Hubert Languet, Brantôme lui-même, c'était avec raison qu'on suspectait sa catholicité, et qu'on disait ironiquement : Dieu nous garde de la messe du chancelier [4]. Un fait aujourd'hui certain, c'est que l'Hospital, tant vanté pour son aversion des troubles civils, y contribua pour sa part sous François II. Agrippa d'Aubigné, au commencement de son *Histoire universelle*, parlant de l'Hospital, « homme de grand estime, » qui succéda au chancelier Olivier dans sa charge, ajoute que ce fut *quoyqu'il eust esté des conjurez d'Amboise*, et fait suivre de preuves cette grave inculpation. D'Aubigné, pour n'être jamais tenté de nuire à l'Hospital, depuis déserteur du parti, au moins publiquement, brûla un jour, mais après avoir eu la précaution de les montrer à plusieurs personnes notables, les actes originaux de l'entreprise d'Amboise qui avaient été déposés entre les mains de son père, et où la signature du magistrat se voyait tout au long à côté de celles de Dandelot et des autres principaux réformés.

Selon les divers points de vue où l'on s'est placé pour juger ce célè-

[1] *Avertissement de l'Histoire de Charles IX.*

[2] Hor., *Od.*, III, III.

[3] Michelet, *Réforme.*

[4] De quatre choses Dieu nous gard :
Des patenostres du vieillard (Montmorency),
De la grand'main du cardinal (de Guise),
Du curedent de l'amiral (Coligny),
De la messe de l'Hospital.

(*Eutrapel*, fol. 107, recto.)

bre magistrat, on l'a très-diversement apprécié. Les uns ont vu en lui l'âme d'un Romain dans les beaux jours de la république ; d'autres, un caractère lâche et hypocrite. La vérité, selon nous, sur l'Hospital, c'est que ce fut un homme honnête, bon, ennemi des excès, mais auquel il manqua le degré de force et de courage qui fait que, dans de graves circonstances comme celles où il se trouva, on prend résolûment son parti, et on le soutient jusqu'au bout et à tous risques.

Tout le monde connaît les dangers que courut l'Hospital à l'époque de la Saint-Barthélemy. Le parti des Guises l'avait désigné pour victime. Une bande de meurtriers se présenta devant son château. Ses fermiers furent pris et garrottés. Les gens de l'Hospital voulaient fermer les portes et se préparer à la défense. « Non, dit-il, et si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande. » Les hommes du chancelier n'eurent pas la même confiance que leur maître et tinrent bon jusqu'à l'arrivée d'une troupe de cavaliers envoyés par le roi et par la reine pour protéger, et probablement aussi pour surveiller leur ancien ministre. Le chef de cette troupe lui ayant annoncé qu'on lui *pardonnoit l'opposition* qu'il avait si longtemps formée aux mesures projetées contre les protestants, l'Hospital lui répondit froidement : *J'ignorois que j'eusse jamais merité ny la mort ny le pardon.*

Celui qui avait été huit ans chancelier de France passa ses dernières années dans la pauvreté. Il se vit réduit à réclamer des *aliments* pour lui et une dot pour sa fille unique. Le chagrin des malheurs de la France, que sa politique n'avait pu prévenir, abrégea ses jours. Il expira le 15 mars 1573, âgé de soixante-huit ans. Il fut enterré de nuit et sans aucune pompe funéraire.

MM. Haag, dans la *France protestante*, croient que l'Hospital mourut, non pas dans sa terre de Vignay, près d'Étampes, comme le disent tous ses biographes et panégyristes, mais dans la terre de son gendre, à Belesbat, où il s'était réfugié après la Saint-Barthélemy, et d'où, sentant sa mort prochaine, il écrivit, le 22 janvier 1573, à Catherine de Médicis, pour la prier de reporter sur sa femme et ses enfants « le bien qu'elle vouldroit luy faire ».

Brantôme nous a laissé de l'Hospital un portrait qui mérite d'être lu tout entier ; on en verra la partie la plus importante dans nos extraits de cet écrivain.

L'Hospital expose sa conduite pendant les troubles de la France.

Advint que le roy Charles succeda au royaume par la mort du roy François, son frere aisné. Le party de ceux qui pouvoient le plus du temps du roy François fut affoibli, et la puissance de la Royne mere du tout augmentée : et neantmoins, pour tout cela l'envie ne cessa point, car le roy de Navarre, induict par faulse

opinion, tiroit à soy toute puissance de commander, s'usurpant [1] le nom de tuteur du jeune Roy, selon les loix des Gaulois. Au contraire, la Royne mere se deffendoit par mesmes loix et coustumes, adjoustant à ce les exemples ausquels on avoit donné lieu et auctorité en semblables matieres.

Ce debat estant rapporté aux Estats du Royaulme, et iceulx induicts ou par equité (car qui [2] est plus equitable que de donner la charge et tutelle du fils à la mere ?) estans donc iceulx induicts ou par equité, ou nostre continuelle poursuitte, donnerent à la Royne mere la charge et tutelle du Roy et de ses biens, lui associant pour ayde et conseil le roy de Navarre.

Il nous sembloit par ce moyen avoir reuni les cœurs des princes, et aulcunement restably en tout le Royaulme un vray repos et tranquillité. Mais la faction et ligue qui avoit manié les affaires du temps du roy François, ne pouvoit endurer que d'aultres maniassent les affaires. Partant, ils suscitoient le roy de Navarre et les aultres seigneurs de la Cour (lesquels se plaignoient que leur puissance et auctorité estoient diminuées par l'auctorité d'une seule mere) à prendre les armes sous pretexte de religion.

Or ce n'est pas icy le lieu ny nostre intention de dire comment ces choses ont esté tramées et conduictes et quelles issuës elles ont eues. Je puis seulement asseurer que, jaçoit [3] que les armes avoient esté prinses par quatre ou cinq fois, j'ay tousjours conseillé et persuadé la paix, estimant qu'il n'y avoit rien si dangereux en un pays qu'une guerre civile, ny plus proufictable qu'une paix, à quelque condition que ce feust.

De là, tous se prindrent jusques à se mocquer de moy, qui ne demandoient que nouveaux changemens d'affaires, et qui disoient hault et clair que ceste guerre se pouvoit mettre à fin sans difficulté.

Pour cela ils inciterent contre moy toute la noblesse, les princes, magistrats et juges, tenans conseil de la guerre et de la paix en particulier, non en public; ce qui ne se pouvoit faire sans en demander l'advis et conseil du chancelier, ou aultrement le debvoient eulx executer d'eulx mesmes, sans en demander conseil à aultruy, ou bien en attendre l'advis des Parlemens, qui sont soubvent juges des affaires qui se presentent.

[1] Comme *s'arrogeant.*

[2] Qu'est-ce qui est ? *Quid est ?*

[3] Bien que, pour *jà soit.* C'est un des termes du vieux langage dont la Bruyère regrettait la perte.

Ainsy, nous avons presque perdeu le Roy et le Royaulme, toutes choses estans changées à la ruine de la patrie. Et non contens de faire combattre les forces du pays les unes contre les aultres, feirent approcher jusques au cœur du Royaulme des estrangiers de diverses parties de l'Espaigne, Italie et Allemaigne.

Helas ! nous avons veu ce que je ne puis presque dire sans larmes et sans gemissemens, que les soldats estrangiers se jouoient de nous, de nos corps et de nos biens, quand ceulx qui les debvoient empescher les premiers en estoient eux-mesmes les aucteurs et conducteurs, et qui trouvoient bons tous les maulx et meschancetez qui se commettoient en France.

Quant à moy, veoyant que mon labeur n'estoit agreable au Roy et à la Royne, et que le Roy estoit tellement pressé [1] qu'il n'avoit plus de puissance, voire qu'il n'ausoit dire ce qu'il pensoit, j'advisay qu'il me seroit trop plus [2] expedient de ceder voluntairement à la necessité et aux nouveaulx gouverneurs, que de desbattre avec eulx, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer.

Je feis place aux armes [3]... et me retiray aus champs avecque ma femme, famille et petits enfans, priant le Roy et la Royne, à mon partement [4], de ceste seule chose, que, puis qu'ils avoient arresté de rompre la paix et de poursuyvre par guerre ceulx avec lesquels peu auparavant ils avoient traicté la paix, et qu'ils me reculoient [5] de la cour pource qu'ils avoient entendu que j'estois contraire et mal sentant [6] de [7] leur entreprinse, je les priay, dy je, s'ils n'acquiesceoient à mon conseil, à tout le moins, aprez qu'ils auroient saoulé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs subjects, qu'ils embrassassent la premiere occasion de paix qui s'offriroit, devant que la chose feust reduicte à une extresme ruyne.

Ayant faict ceste remonstrance en vain, je m'en allay avec une grandissime tristesse, de quoy [8] le jeune Roy m'avoit esté ravy, et ses freres, en tel aage et temps auquel ils avoient plus affaire

[1] Circonvenu par l'impérieuse influence de Catherine de Médicis.

[2] Beaucoup plus.

[3] Entre autres le connétable de Montmorency, qui voulait l'écarter des conseils, disant : « Les gens de robe longue ne sçavent pas conduire les armes. »

[4] Départ. Se disait encore au commencement du dix-septième siècle. On le trouve souvent dans Voiture, dans Richelieu, etc.

[5] M'éloignaient.

[6] J'avais une opinion défavorable.

[7] Phrase incorrecte, *contraire* voulant la préposition *à* et *sentant* appelant *de*.

[8] De ce que.

de nostre gouvernement et ayde ; ausquels[1] si je n'ay peu ayder si long-temps que j'eusse bien voulu, j'en appelle Dieu à tesmoing, et tous les anges et les hommes, que ce n'a pas esté ma faulte, et que je n'ay jamais eu rien de si cher que le bien et le salut du Roy et de ma patrie, et en ce[2] me sentant grandement offensé que ceulx qui m'avoient chassé prenoient une couverture[3] de religion, et eulx mesmes estoient sans pieté et sans religion ; mais je vous puis asseurer qu'il n'y avoit rien qui les esmeust d'advantage que ce qu'ils pensoient que, tant que je serois en charge, il ne leur seroit permis de rompre les edicts du Roy, ny de piller ses finances et celles de ses subjects.

Au reste, il y a presque cinq ans que je meine icy la vie de Laërtes, sans me soubvenir des miens et sans qu'ils se soubviennent de moy ; et je ne veulx point refreschir la memoire des choses que j'ay souffertes en ce departement de la Cour, tant en public qu'en particulier ; mais aussi ne fault il pas que je taise qu'il ne m'est rien advenu de mal de la part du Roy ni de la Royne ; que s'il m'en est advenu quelque chose, ç'a esté contre leur gré. (*Testament de l'Hospital*, dans Brantome, *Hommes illustres et grands Capitaines françois*. L'Hospital.)

Extrait du mémoire adressé à Charles IX et à Catherine de Médicis, sur la nécessité de mettre un terme à la guerre civile[4].

Rien n'est plus honnorable ny plus magnificque à un roy que de donner la loy à ses subjects sans diminution de ses droicts ; rien n'est plus loüable à un sage prince cognoissant que les fureurs et dissensions sont les maladies des grands Estats, d'y appliquer, par sa prudence, le remede convenable, et si dextrement manier les esprits qu'il guerisse leurs playes, et saulve de ruyne, maintenant ses subjects et sa seigneurie.

Nos Roys, predecesseurs de Sa Majesté, ont conservé et agrandy cest estat autant ou plus par prudence que par armes ; la vraye et naturelle prudence est de ceder quelquesfois au temps, et tousjours à la necessité.

[1] Liaisons latines.

[2] En cela, *in eo*.

[3] Se couvraient du prétexte de...

[4] L'Hospital composa ce mémoire, soit après sa retraite à Vignay, et après avoir remis les sceaux à Brûlart, secrétaire de Catherine de Médicis, qui fut chargé de cette mission par cette princesse et Charles IX, son fils ; soit en 1570, à l'époque où Morvilliers, successeur immédiat de l'Hospital, remit les sceaux à Birague.

En ceste façon ont souvent esté pacifiées les dissensions civiles des Romains, et est advenu bien souvent que le Senat, quittant[1] quelque chose liberalement au populaire, non seulement le rendoit satisfaict, mais aussy vaincu par ce bien-faict non esperé, dont s'esmouvoit[2] une merveilleuse concorde et obeyssance tres-prompte du bas peuple.

Au contraire, quand ce mesme senat, laissant ceste voye, et mesprisant l'artifice et prudence de ses majeurs[3], se roydit sans rien ceder de si saincte gravité, à l'endroict de Cæsar et depuis Anthoine, il donna un exemple et enseignement perpetuel à tous les princes et peuples, et monstra, en ce superbe theatre eminent par toute la terre, que ceulx qui se meslent de manier un Estat doibvent, en se despoüillant de tout regard[4] particulier, mettant à part toutes haines et malveillances, tourner toutes leurs estudes, soin et diligence au salut du peuple et à la conservation de l'Estat, sans s'opiniastrer comme ils feirent, dont s'ensuivit leur ruyne et la perte de l'empire et de la majesté du peuple romain.

Ceulx donc qui, sous pretexte de ne rien ceder et de tenir leur sourcil renfrogné, taschent de s'agrandir et venger leur maulvais courage aux despens de l'honneur du Roy, duquel ils se couvrent, voulans esteindre avecque le sang du peuple le feu qu'ilz ont eulx mesmes allumé et entretiennent tousjours à la ruyne et desolation de cest Estat, ne peuvent estre tenus pour aultres que pour pestes et proditeurs[5] de la Republicque, de leur patrie et de Sa Majesté.

Ce sont toutesfois les pilotes de ce grand navire qu'on a choisi, lesquelz combattent contre l'orage et contre le Ciel, au lieu que le bon pilote ne s'obstine jamais contre la tempeste, mais baisse les voiles et se tient coy, puis relevant ses antennes, vogue seurement sur les ondes nagueres enflées et eslevées pour le submerger.....

Le sage enfant ne s'endurcit jamais contre le courroux de

[1] Abandonnant.

[2] Résultait.

[3] Ancêtres, *majores*. On a dit dans le même sens : « La simplicité de nos *majeurs*, qui se sont contentés d'exprimer leurs conceptions avec paroles nues, sans art et ornement. » (Du Bell., *Illustr. de la lang. fr.*, liv. I, ch. IX.) — « On le doit attribuer à l'ignorance de nos *majeurs* qui... » (Id., *ibid.*, ch. III.)

[4] Considération.

[5] Mot tout latin, de *proditor*, traître.

son pere, mais s'humilie et l'appaise ; et tantost aprez, le bon pere le couronne de sa benediction et heritaige.

Ainsy Dieu, nostre père, ayant visité[1] d'une main nostre Roy, de l'aultre le relevera plus que jamais, et le couronnera de nouvelles graces et biens non esperez.

Et si quelque boute feu envenimé veult encore escrimer sur ce mot de capitulation et de paix, je maintiens que c'est victoire de demeurer seigneur et de donner la loy à ceulx contre lesquelz on a combatteu. Et si[2] ceste victoire non sanglante sera plus utile et glorieuse à Sa Majesté pour le proufict qui en viendra à son peuple, que mille aultres victoires, ezquelles le Roy n'auroit ny gré, ny honneur, ains seulement quelques cappitaines et seigneurs, et aultres gens de guerre, qui s'amplifieront à sa diminution, luy soustrayans soubs mains la devotion de ses affectionnez et fideles subjects et l'honneur de la tuition de l'Estat.

Il y a plus, car cela regardera Sa Majesté d'entrer en ces grandes et infinies obligations, qui est un demy servage ; mais au rebours luy obligera [3] ses subjects de l'une et de l'aultre part, qui s'encourageront à luy faire service à l'envy des ungs et des aultres, et mesme les gens de guerre, qui est un poinct de consequence eu esgard au temps où nous sommes.

Les grandes victoires et les haults faicts d'armes n'ont point donné à Quintus Fabius le nom de tres grand ; mais la reconciliation ingenieuse practiquée de certains estats de la ville : ainsy à bon droict sera le tiltre de tres grand donné à nostre Roy, s'il pacifie son peuple.

Tiltre veritablement tres superbe, et excellent, et auquel Charles I, dict le Grand, avec toute sa gloire belliqueuse, n'a sceu atteindre.

Aussy est une chose divine de parfaire d'ung traict de plume ce que tant de milliers d'hommes ne la perte de leur sang ne peuvent mettre à chef[4].

Qui est ce qui envoyera à la France son repos, et au Roy ce triomphe tant auguste surpassant en magnificence toutes les victoires de ses predecesseurs roys? Sa gloire sera trop plus excellente, ainsi que disoit Cæsar de Ciceron, d'avoir planté plus loing les bornes de son nom et de sa vertu que sa domination, le couronnant de ceste rare loüange d'avoir esteinct un grand bran-

[1] Sous-entendu, par le malheur; c'est un euphémisme.

[2] *Et si*, c'est-à-dire, et ainsi.

[3] Lui attachera.

[4] Mettre à exécution.

don de sedition dont coustumierement les aultres Estats, quelque grands qu'ils soyent, sont embrasez et aneantis.

Finissant donc ceste triste et cruelle guerre, reluyra une tres joyeuse et tres aimable paix, qu'à bon droict j'appelleray une precieuse et sacrée conqueste, laquelle rendra Sa Majesté redoubtable à toute l'Europe, qui a sceu la grandeur des deux puissances que le Roy remettra soubs sa main.

Et comme le peuple romain disoit sa ville heureuse, invincible et eternelle par la concorde des Estats[1], ainsy dirons-nous d'ung accord que, par ceste paix, le Roy et la France seront heureux, invincibles, et honnorez d'une eternelle louange.

Voire mais, direz vous, les chefs et les membres de la conjuration demeurent debout, et par ce moyen vous nourrissez le serpent en vostre sein, et fortifiez vostre ennemy; dedans les entrailles se respand le torrent qui n'a point de source, et incontinent desseche, en destournant de son canal le cours des eaux. Ces chefs, que tant on redoubte, n'ont point, ou bien peu de sources; les ruisseaux qui les enflent sont assez vastes, par ce que ce n'est pas leur droict et naturel cours, ains, par un accident estrange, ont incliné et pris ce party, à sçavoir pour se garantir de la violence et oppression qu'on leur brassoit[2].

Ceste craincte et deffiance esteinctes, il m'a semblé qu'ilz n'ayment trop mieulx (ou il nous les fault tenir pour insensez, mais ilz nous ont bien appris le contraire), despendre de leur Roy, estre en sa bonne grace, et le servir que nul aultre, tant pour l'obligation et debvoir naturel, que pour y veoir plus de moyens pour se maintenir et advancer.

Et si, depuis l'an soixante-deux, on les eust dextrement maniez, la France seroit heureuse; mais ceulx qui les ont rebutez, picquez et harcelez par mille et mille injustices, malignitez et calomnies, en cuydant les affoiblir et esteindre, les ont fortifiez et faict entrer en telle et si extresme deffiance, par pourparlers secrets et trahisons et ligues, que, choisissans les voyes de desespoir, en ont dressé de leur costé de telles et si grandes, qu'il est malaysé, voire du tout impossible aujourd'huy, d'en venir à bout; car les conseillers de nostre Roy, au lieu d'esteindre doulcement le brazier, l'ont si asprement soufflé, que la flamme est preste à les consumer, et desjà en a devoré les principaulx.

Ce sont donc les premiers boute feux et vrays aucteurs de ces miserables troubles, pour ne pas dire pis : je parle des courtisans,

[1] Latinisme. — [2] Le chancelier paraît un peu trop favorable aux protestants et à leurs chefs.

et de tous les aultres grands qui les ont ainsy rudement traictez et effarouchez, menans le peuple à leur plaisir, et le hallans [1] comme un chien aprez ces pauvres gens, qu'ilz ont attenté, à la fin, à ce qu'ils n'avoient jamais pensé, et encore qu'ilz ne le deussent faire.

Toutesfois, devant que condamner leurs entreprinses, mettons, je vous prie, la main en nos consciences; y a il donc esprit si bening et si reposé qui n'en feust, à la fin, effarouché?

De quoy sert le nom de paix publicque si chascung en son particulier esprouve l'effect et aigreur de la guerre, comme disoit Virginius, Romain? Certainement il a semblé à ces pauvres gens que ce qu'ilz debvoient craindre, à sçavoir la mort ou le bannissement, estoit moins dur et plus tolerable que ce qu'ilz souffroient et ont esprouvé. Doncques, nous debvrions pasmer de confusion que la guerre leur a esté moins pernicieuse que la paix, nostre inimitié que nostre amitié, nos armes que nos langues, et les coups à eulx portez, soubs couleur de justice et auctorité publicque.

Je sçay bien que cecy sera trouvé aspre, et que je pourrois parler plus doulcement; mais la necessité m'arrache malgré moy les paroles du cœur, et me faict preferer la rude verité contre les maximes de la Cour à la doulce flatterie.

Car c'est piper tout le monde et trahir son prince, celer et desguiser la verité, quand il est question du salut du peuple et de la manutention [2] de l'estat de son roy.

[1] *Haller*, *haler*, signifiait proprement exciter un animal après une proie.
[2] Action de maintenir, de *manus*, main, et *tenere*, tenir.

AMYOT (Jacques)

— 1514-1593 —

Amyot, né le 30 octobre 1513, à Melun, était le fils d'un boucher, d'un corroyeur ou d'un mercier, on ne sait trop. Suivant une tradition assez constante, il vint faire ou achever ses études à Paris, où sa mère, nommée Marguerite d'Amour ou des Amours, lui envoyait chaque semaine un gros pain par les bateliers de Melun. Pour gagner un peu d'argent, il se fit, dit-on, le domestique de ses camarades du collége de Navarre. Il paraît que ses gains furent bien médiocres ; car il était réduit, faute de lumière, à travailler le soir à la lueur de quelques charbons embrasés. Au milieu de toutes ces difficultés, il se distingua cependant par-dessus la plupart de ceux dont tout favorisait l'étude et les progrès.

Reçu maître ès arts à l'âge de dix-neuf ans, il continua ses études sous les professeurs royaux Jacques Tusan et Pierre Danès (suspect alors de protestantisme), et sous Oronce Finé, qui enseignait les mathématiques. A l'âge de vingt-trois ans il alla à Bourges, où Bouchetel, secrétaire d'État, le reçut dans sa maison et lui confia l'instruction de ses enfants. Ils firent de grands progrès sous ce précepteur, et leur père, par reconnaissance, le recommanda à la princesse Marguerite, duchesse de Berry, fille de François Ier, laquelle lui conféra la charge de lecteur public en grec et en latin dans l'université de Bourges. Amyot donnait deux leçons par jour, l'une de littérature latine, l'autre de littérature grecque. Il consacrait ses heures de loisir à des traductions de tragédies grecques, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il remplit avec distinction, pendant six ans, cette fonction. Après la mort de Vatable, il obtint, en 1547, l'abbaye de Bellozane. Ce ne fut pas, comme on a coutume de le dire, la traduction du roman d'Héliodore, *Théagène et Chariclée*, nouvellement imprimée, mais bien la version de Plutarque, que François Ier prétendit surtout récompenser, comme le dit positivement son biographe latin, et comme il le fait connaître lui-même dans la préface de la traduction de Diodore de Sicile, où il parle à Henri II de l'*œuvre des Vies de Plutarque, que j'avois commencée*, lui dit-il, *dez le temps du feu Roy, vostre pere, d'heureuse memoire, qui en a veu plusieurs de ma traduction.*

Lorsqu'il eut été pourvu du bénéfice de Bellozane, Amyot suivit à Venise Morvilliers de Bourges, que le roi Henri II y envoyait en ambassade. Étant dans cette ville, il reçut ordre de Henri II (sept. 1551),

de porter au concile de Trente une lettre de ce prince, où il se plaignait de ce que la guerre qu'on lui faisait en Italie l'empêchait d'envoyer les évêques français à Trente. « L'abbé de Bellozane, c'est ainsi qu'Amyot s'appelait alors, prononça devant tout le concile, dit Saint-Réal, cette protestation si judicieuse et si hardie qui nous reste, et qui sera dans la postérité un monument éternel de la sagesse et de la générosité de la France, dans cette occasion également importante et délicate [1]. » Le discours dont parle Saint-Réal est une harangue cicéronienne de l'invention d'Aug. de Thou, comme tant d'autres dont il a orné son *Histoire*, à l'imitation des anciens. La vérité est qu'Amyot ne fit pas preuve dans cette mission d'une grande énergie, ni d'un grand courage, les Pères du concile se montrant peu disposés à recevoir les protestations du roi. « *Je filois le plus doulx que je pouvois*, écrit-il à son ambassadeur, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison si j'eusse un peu trop avant parlé. »

Lorsque Morvilliers fut rappelé en France, Amyot voulut rester en Italie, seconde ou plutôt véritable patrie pour lui, à cause de toutes les richesses qu'elle offrait à son ardeur de science. Il se rendit à Rome, où il demeura deux ans dans la maison de l'évêque de Mirepoix. Avec le secours des manuscrits du Vatican, il revisa les textes qu'il avait traduits, en combla les lacunes, adopta de nouvelles leçons. Il prépara ou revit, dans ce voyage d'Italie, presque tous ses ouvrages.

Pendant son séjour à Rome, Amyot gagna l'estime du cardinal de Tournon, qui, prié par Henri II de lui indiquer un habile précepteur pour ses deux fils, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, plus tard Charles IX et Henri III, lui nomma Amyot, qui fut agréé par ce prince.

Selon Bèze, ce fut la protection du secrétaire d'État Saci-Bouchetel et de Morvilliers qui valut à Amyot la place de précepteur des enfants de France. D'après Saint-Réal, il en aurait été redevable à l'Hospital. Selon cet historien, trop souvent aussi peu soucieux de l'exactitude et aussi romanesque que son maître Varillas, le chancelier de l'Hospital, dans un voyage qu'il fit en Berry avec la cour, aurait découvert le mérite d'Amyot à la lecture d'une épigramme grecque que le savant, prié de faire quelque galanterie en vers pour le roi, avait composée pour être présentée par les enfants d'un seigneur, chez lequel il s'était réfugié, comme suspect d'hérésie, pour éviter les persécutions rigoureuses dirigées contre les huguenots à la suite de l'affaire des placards. Sur les éloges du chancelier, Henri II aurait alors choisi Amyot pour précepteur de ses enfants [2]. L'invraisemblance et le fabuleux de ce récit ont été amplement démontrés, et l'avaient été déjà par Bayle.

Brantôme témoigne des soins qu'apporta l'abbé de Bellozane à sa fonction de précepteur : « Il nourrit très-bien ce brave roy, dit-il, et

[1] Saint-Réal, *Usag. de l'histoire*, disc. III.

[2] Id., *ibid.*

surtout catholicquement. Il avoit pris ceste coustume qu'à toutes les festes, après qu'il luy avoit faict baiser l'evangile, qui s'estoit dict à la messe, comme d'ancienneté cela se faict aux rois, il prenoit le livre et le mettoit prez de luy, et luy lisoit cest evangile dict, et le luy expliquoit et interpretoit. »

Il reste un témoignage précieux de la méthode que suivit Amyot dans cette éducation, et des leçons qu'il transmit à ses élèves : c'est un opuscule de quelques pages, intitulé : *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III*. Ce *sommaire recueil*, comme l'appelle l'auteur lui-même, écrit dans toute la maturité de son talent, et lorsqu'il était devenu, comme on disait, le *grand illustrateur de la langue française*, offre une excellente rhétorique des princes.

Durant tout le temps de son préceptorat, Amyot poursuivit ses utiles travaux de traduction.

En 1559 il donna une édition, soigneusement revue et beaucoup amendée pour le style, de l'*Histoire éthiopique de Théagène et de Chariclée*, qu'il avait fait paraître, pour son début littéraire, en 1545, sans y inscrire son nom, réserve qu'il eut de même pour la seconde édition. Il y ajouta une préface où il relève de son mieux les mérites de « ceste fabuleuse histoire des amours de Chariclée et de Theagenes, en laquelle, oultre l'ingenieuse fiction, il y a en quelques lieux de beaulx discours tirez de la philosophie naturelle et morale, force dicts notables à proupos sententieux, plusieurs belles harangues où l'artifice d'eloquence est tres bien employé, et partout les passions humaines peinctes au vif, avec si grande honnesteté que l'on n'en sçauroit tirer occasion ou exemple de malfaire : pour ce que de toutes affections illicites et maulvaises, il a faict l'issuë malheureuse; et au contraire, des bonnes et honnestes, la fin desirable et heureuse. Mais sur tout la disposition en est singuliere; car il commence au milieu de son histoire, comme font les poëtes heroïcques. Ce qui cause de prime face un grand esbahissement aux lecteurs, et leur engendre un passionné desir d'entendre le commencement; et toutesfois il les tire si bien par l'ingenieuse liaison de son costé, que l'on n'est point resolu de ce que l'on treuve tout au commencement du premier livre, jusques à ce que l'on ayt leu la fin du cinquiesme. Et quand on en est là venu, encore a on plus grande envie de veoir la fin, que l'on n'avoit auparavant d'en veoir le commencement : de sorte que tousjours l'entendement demeure suspendu, jusques à ce que l'on vienne à la conclusion, laquelle laisse le lecteur satisfaict, de la sorte que le sont ceulx qui à la fin viennent à jouyr d'un bien ardemment desiré et longuement attendu. »

La critique moderne a sanctionné les éloges donnés par Amyot à son auteur. « Certaines parties du roman grec, dit M. Ampère, ont à un haut degré la *couleur locale*. Telle est la peinture de l'existence des pirates qui habitent les petites îles cachées parmi les roseaux du Nil, et la prise de Syène au moyen d'une inondation artificielle. Dans ces passages et dans plusieurs autres, on trouve, chez le romancier grec,

des tableaux de la vie guerrière, de la vie maritime, de la vie de brigand, qui font penser de loin, non plus seulement au roman à grands coups d'épée du dix-septième siècle, mais aux romans historiques de Walter Scott, et encore plus aux romans descriptifs de Cooper [1]. »

Ces mérites peuvent et doivent être relevés; mais il faut ajouter que ces récits d'amour qu'Amyot, au titre de son livre, appelle *loyales et pudiques*, sont assez peu chastes. On voit bien qu'Héliodore, l'auteur grec, n'était pas encore évêque d'Émèse quand il composa ce roman.

La même année 1559 Amyot publia ses romans de Daphnis et Chloé, traduits de Longus. Ici le traducteur surpassa de beaucoup l'auteur original. « Dans le style de Longus, dit Sainte-Beuve, ce ne sont, à bien des endroits, que phrases à compartiments, avec des membres symétriques accouplés artistement et ayant volontiers des sortes de rimes et d'assonances : tout cela sent le jeu et la recherche du rhéteur. Amyot, au contraire, entre dans le récit bonnement, avec plus de rondeur; il lie les phrases, il y mêle de petits mots explicatifs qui en rompent le rhythme par trop régulier et affecté. Cette intention fréquente d'antithèses, soit dans les idées, soit dans les mots, a disparu. Il y met du liant ; sa phrase court comme une phrase naturelle et d'un auteur original, qui n'a pas songé à lutter et à jouter [2]. » Paul-Louis Courier, qui a revu et complété, d'après un manuscrit trouvé par lui, la traduction d'Amyot, a également reconnu ces mérites de notre auteur ; mais il tempère ses éloges par une critique ; il trouve qu'Amyot « tombe à tous coups dans des fautes que le moindre degré d'attention lui eût épargnées ».

Avec les réserves que fait très-sagement Sainte-Beuve, et considérée uniquement au point de vue de l'art, la pastorale de Longus a une véritable valeur, et Courier a pu dire « qu'on aura peine à croire qu'un tel ouvrage ait pu paraître au milieu de la barbarie du siècle de Théodose, ou même plus tard, comme quelques savants l'ont conjecturé [3]. » Mais, au point de vue bien plus sérieux de la morale, c'est une œuvre scandaleuse et détestable, et pour qu'un homme engagé dans les ordres ait pu penser à la traduire et n'ait pas craint de révolter la pudeur publique, il a fallu tout l'engouement presque fanatique qu'on avait alors pour tout ce qui venait de l'antiquité : c'est ainsi que Pierre Pithou, ce grave auteur de tant d'ouvrages sur le droit civil et canonique, donnait la première édition de la *Veillée de Vénus* et commentait Pétrone.

Amyot mit enfin le comble à sa gloire par la publication complète des *Vies des hommes illustres grecs et romains, comparées l'une avec l'autre, par Plutarque de Chéronée.*

Au rapport de Brantôme, quelques ennemis d'Amyot essayèrent de faire croire qu'il n'était pas l'auteur de la version de Plutarque qui

[1] *Anciens auteurs français*, Revue des Deux-Mondes, 1841.

[2] *Causeries*, 25 août 1851.

[3] Préface des *Pastorales de Longus*.

paraissait sous son nom. « C'estoit un grand et sçavant personnaige en grec et latin, tesmoing les belles et eloquentes traductions qu'il a faictes de Plutarque, qu'aulcuns pourtant ses envieux ont voulu dire qu'il ne les avoit pas faictes ; mais un certain grand personnaige, et fort sçavant en grec, se trouva par bon cas pour luy prisonnier dedans la Conciergerie du Palais de Paris et en necessité ; il le sceut là, le retira et le print à son service, et tous deux en cachette feirent ces livres, et puis luy les mit en lumiere en son nom : mais c'est une pure menterie, disoit-on, que les envieux luy ont prestée, car c'est ung seul qui les a faicts ; et qui l'a cogneu, sondé son sçavoir et discouru avec luy, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien [1]. » La gloire d'avoir traduit Plutarque demeura bien acquise au docte Amyot ; cependant on voulut encore rabaisser son mérite. Un des premiers académiciens, un véritable érudit, Méziriac [2], prétendit que sa version avait été faite sur le latin, et non sur le grec, et qu'elle est pleine d'un nombre incalculable de faux sens et d'inexactitudes. Sans aller aussi loin que Méziriac, il faut avouer que les traductions d'Amyot offrent bien des fautes, des inadvertances, des infidélités de divers genres. De Thou, avec justice, en loue beaucoup plus l'élégance que la fidélité : *Diodoro ac præcipuè Plutarcho licet majore plerumque elegantiâ quam fide gallicè redditis*. Amyot va jusqu'à se permettre d'intercaler dans le texte des explications de sa façon.

Non-seulement l'évêque d'Auxerre n'a pas toujours été fidèle au sens de son auteur, mais on lui a justement reproché une infidélité générale. On l'a accusé d'avoir, par le succès de sa traduction, faussé l'opinion sur le compte de Plutarque, d'en avoir dénaturé le caractère en prêtant au disciple raffiné de l'école d'Alexandrie une physionomie de simplicité, ou du moins de naïveté et de bonhomie, qui n'est pas dans l'original. « La hardiesse de Plutarque, dit Villemain, disparaît quelquefois dans l'heureuse et naïve diffusion d'Amyot. » Montaigne a pu avec vérité parler du style de Plutarque comme d'un auteur *espineux et ferré*. « Tous les doctes sçavent, dit Méziriac, que le style de Plutarque est *fort serré* et ne tient rien de l'asiatique. » Amyot lui-même parle de la façon d'écrire *plus aiguë, plus docte et pressée que claire, polie ou aysée*, qui est propre à Plutarque, et il demande qu'à cause de cela on l'excuse de ce que le langage de sa traduction ne paraîtra point peut-être aussi coulant que celui de ses traductions précédentes ; mais un traducteur, dit-il, doit être fidèle au ton, à la forme de style de son auteur. Amyot annonce qu'il a voulu *representer et adumbrer la forme du style* de Plutarque. Il y a peu réussi ; mais n'en soyons pas moins reconnaissants de ce qu'il a fait. Considérons ses traductions comme des œuvres originales, et, ainsi envisagées, nous ne les saurions assez louer pour leur admirable style. On pourra bien çà et là y relever des

[1] *Capitaines français*, Charles IX.

[2] *Discours de la Traduction, à l'Académie française.*

imperfections, noter des périodes entortillées, mal articulées, des phrases obscures ou incorrectes, trouver, avec Charles IX, grossière la version des vers grecs. On y pourra reprendre encore quelques défauts particuliers, comme la profusion des termes synonymes dont se plaignait l'auteur des *Remarques sur la langue française,* quand il disait : « C'est le défaut qu'on reproche au grand Amyot, d'être trop copieux en synonymes ; mais nous devons à ce défaut l'abondance de tant de beaux mots et de belles phrases, qui font les richesses de notre langue. On peut dire que c'est un trésor qu'il a laissé, mais qu'il faut ménager et dispenser avec jugement, sans gâter le style en le chargeant de synonymes. » Quand on aura reconnu la justesse de ces critiques de détail sur l'œuvre du grand traducteur de Plutarque, l'ensemble n'en sera pas moins merveilleux de pur esprit français, de sens vraiment gaulois, lors même qu'il enrichit et embellit son style d'italianismes, lors même qu'il emprunte et dérobe aux Grecs des mots, des formes, des tournures. Dans ces heureux larcins, rien de la préméditation laborieuse de l'école de Ronsard ; c'est une imitation libre, aisée, et qui se fond tout naturellement avec les expressions et les tours propres à la langue de l'imitateur.

Le charme de l'incomparable traduction des *Vies* du *philosophe de Chéronée* agit puissamment dès son apparition. Les femmes mêmes raffolèrent de ce livre. Les dames de la cour se passionnèrent pour ces héros anciens. On voyait, dit Brantôme, les princesses de la maison de France, qui, *entourées de leurs gouvernantes et filles d'honneur, s'edifioient grandement aux beaux dicts des Grecs et des Romains rememorés par le doulx Plutarchus.*

Les esprits les plus élevés et les plus originaux du seizième siècle regardèrent le grand traducteur comme leur maître.

Amyot disait, en 1559, dans l'épître dédicatoire de ses *Vies,* à Henri II : « L'on vous donnera la loüange d'avoir glorieusement fondé et commencé de faire renaistre et florir en ce noble Royaume les bonnes lettres, dont nostre langue va de plus en plus recevant tel ornement et enrichissement, que ny l'italienne, ny l'espagnole, ny aultre qui soit aujourd'huy en usage par l'Europe, ne se pourra vanter de la surmonter en nombre, ny en bonté des outils de sapience, qui sont les livres. » Le traducteur de Plutarque mérite une grande part de la gloire de ce perfectionnement de la langue française. M. Joubert l'a très-bien dit : « Toute l'ancienne prose française fut modifiée par le style d'Amyot et le caractère de l'ouvrage qu'il avait traduit. » Montaigne a parfaitement exprimé la grandeur des services qui furent rendus à la langue par cet écrivain supérieur. « Je donne avec raison, ce me semble, dit-il, la palme à Jacques Amyot sur tous nos escripvains françois, non seulement pour la naïfveté et pureté du langage, en quoy il surpasse tous aultres, ny pour la constance d'un si long travail, ny pour la profondeur de son sçavoir, ayant peu developper si heureusement un aucteur si espineux et ferré (car on m'en dira ce qu'on vouldra, je n'entens rien au grec,

mais je veois un sens si bien joinct et entretenu partout en sa traduction que, ou il a certainement entendu l'imagination vraye de l'auteur, ou ayant, par longue conversation, planté vifvement dans son ame une generale idée de celle de Plutarchus, il ne luy a au moins rien presté qui le desmente, ou qui le desdise), mais surtout je luy sçay bon gré d'avoir sceu trier et choisir un livre si digne et si à proupos pour en faire present à son pays. Nous aultres ignorans estions perdus, si ce livre ne ne nous eust retirez du bourbier ; sa mercy, nous ausons à ceste heure et parler et escrire : les dames en regentent les maistres d'eschole ; c'est nostre breviaire. Si ce bonhomme vit, je luy resigne Xenophon pour en faire autant. C'est une occupation plus aysée, et d'autant plus propre à sa vieillesse. Et puis je ne sçay comment il me semble, quoyqu'il se desmesle bien brusquement et nettement d'un maulvais pas, que toutesfois son style est plus chez soy quand il n'est pas pressé et qu il roule à son ayse [1]. »

Le dix-septième siècle se forma sur Amyot et le plaça au premier rang des modèles pour la belle prose. Le traducteur de Plutarque ouvrait la liste des écrivains que l'Académie nouvellement fondée jugeait dignes de faire autorité pour le vocabulaire de la langue. Vaugelas cite constamment dans ses *Remarques* « ces deux grands maîtres de notre langue, Amyot et Coeffeteau ». Ailleurs il s'étend avec des développements enthousiastes sur les louanges de l'illustre traducteur : « Quelle gloire, s'écrie-t-il, n'a point encore Amyot depuis tant d'années, quoiqu'il y ait eu un si grand changement dans le langage ! Quelle obligation ne lui a point notre langue, n'y ayant jamais eu personne qui en ait mieux su le génie et le caractère que lui, ni qui ait usé de mots ni de phrases si naturellement françaises, sans aucun mélange des façons de parler des provinces, qui corrompent tous les jours la parole du vrai langage français ! Tous ses magasins et tous ses trésors sont dans les œuvres de ce grand homme ; et encore aujourd'hui, nous n'avons guère de façons de parler nobles et magnifiques qu'il ne nous ait laissees ; et bien que nous ayons retranché la moitié de ses phrases et de ses mots. nous ne laissons pas de trouver dans l'autre moitié presque toutes les richesses dont nous nous vantons et dont nous faisons parade. Aussi semble-t-il disputer le prix de l'éloquence historique avec son auteur, et faire douter à ceux qui savent parfaitement la langue grecque et française, s'il a accru ou diminué l'honneur de Plutarque en le traduisant [2]. »

Huet le loue « d'avoir apporté dans sa traduction tant d'esprit et tant de bonnes dispositions, tant de subtilité et tant de politesse, qu'on peut dire qu'il a été le premier qui ait montré jusqu'où peuvent aller les forces et l'étendue de notre langue [3]. » Pélisson n'était pas moins ad-

[1] *Essais*, liv. II, ch. IV.

[2] *Remarques sur la langue française.* Préface.

[3] BAILLET, t. III, *Jugements des savants sur la traduction de Plutarque par Amyot.*

mirateur du style d'Amyot. Boileau raillait Tallemant, qui se mêlait de traduire Plutarque, en l'appelant *le sec traducteur du français d'Amyot*. Racine lisait Amyot à Louis XIV, et le lui faisait goûter. Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie*, citait Amyot comme exemple de ce qu'il y a de plus regrettable dans le vieux langage. Selon Bayle, on trouve dans Amyot *les plus beaux tours de notre langue et la plus heureuse économie de nos périodes* [1].

Au dix-huitième siècle, le mérite d'Amyot est encore senti par quelques esprits délicats, qui ont conservé quelque chose des traditions de l'âge précédent. Tel est l'abbé d'Olivet. Il appelle « Amyot et Vaugelas les deux hommes qui sont le plus entrés dans le génie de notre langue[2]. » Après avoir dit qu'un bon traité des gallicismes serait un ouvrage important pour notre langue, il ajoute : « On en trouverait presque tous les matériaux dans Amyot [3]. » Bernardin de Saint-Pierre, parlant de Plutarque, dit : « Sa traduction gauloise, faite par le bon Amyot, ira plus loin dans la postérité que la plupart des ouvrages originaux, écrits même sous le siècle de Louis XIV [4]. »

Les critiques de notre temps qui font autorité sont unanimes à mettre au premier rang des écrivains originaux le traducteur de génie qui sut communiquer la naïveté de sa langue à trois auteurs raffinés, Héliodore, Longus, Plutarque. Seul, M. Ampère, qui a finement relevé plusieurs défauts de la langue du traducteur de Plutarque, ne lui accorde qu'*une place honorable dans le second rang des prosateurs du seizième siècle*. Malgré ce jugement trop sévère, le savant auteur de la *Formation de la langue française* reconnaît cependant « qu'Amyot se recommande encore à notre mémoire à la fois comme l'un des pères de notre langue et comme représentant la première intervention considérable des lettres antiques dans les lettres françaises [5]. »

Pendant les malheurs des guerres civiles, Amyot continua sa grande entreprise par la traduction des *Œuvres morales et meslées* de Plutarque. Il ne l'eut achevée qu'au bout de douze années du travail le plus opiniâtre, et il l'offrit, en 1572, à Charles IX, par une épître dédicatoire qui fait à son caractère le plus grand honneur, et où il s'efforçait, par les conseils les mieux ménagés, de ranimer dans le cœur du roi que l'on égarait les inclinations douces, les sentiments d'honneur et de générosité.

Il ne réussit pas dans cette seconde partie de son œuvre aussi bien que dans la première. « Amyot échoue dans les *Morales*, dit Chateaubriand : le gaulois, qui s'était si bien prêté aux récits du biographe, n'a pu rendre les idées complexes et les expressions métaphysiques du philosophe [6]. »

[1] *Dict. hist. et crit.*, art. BAYLE, note L.
[2] *Remarques sur Racine*, LXXI. — [3] *Ibid.*, XCVII.
[4] XII[e] *Étude de la Nature*.
[5] *Anciens auteurs français*. Revue des Deux-Mondes, 1841.
[6] *Etud. hist.*, II[e] étude, 2[e] part.

Il est une autre traduction d'Amyot bien moins connue, la traduction de sept livres de Diodore de Sicile. L'auteur a nui au traducteur : « Une diction égale, correcte, précise, voilà, dit M. Auguste de Blignières [1], tout ce que comportait le plus souvent la traduction de Diodore ; et ces qualités modestes mais difficiles du style tempéré, qui semblent réservées, au moins dans leur perfection, aux langues déjà mûres et bien réglées, Amyot a su les donner souvent à son langage ; sa version a de l'agrément et de la netteté. Elle plaît par l'aisance et la lucidité du tour, par la pureté de la diction. Cette imitation accuse rarement quelque gêne ; cette simplicité n'a rien de rude ni de vulgaire. »

Amyot avait, comme personne ne l'eut jamais, la vocation du traducteur. Abandonné à lui seul, il n'était plus le même. Son biographe Rouillard trouvait avec raison ce qu'il avait vu de ses ouvrages originaux « extrêmement pesant et traînassier ». Cependant on rencontre dans les préfaces d'Amyot de grandes et belles idées noblement exprimées, en particulier sur l'excellence de la science historique, dans la préface des *Vies*, cet *ample discours à la louange de l'histoire* qu'Amyot promettait dès 1554, en publiant le *Diodore*.

Amyot fut magnifiquement récompensé de ses travaux. Il fut nommé par son élève Charles IX, le 6 décembre 1560, grand aumônier de France, conseiller d'État et conservateur de l'Université, un peu plus tard pourvu des abbayes de Roches et de Saint-Corneille, et, quelques années après, nommé doyen de la cathédrale d'Orléans. Enfin, en mars 1571, le fils de l'humble prolétaire, l'ancien domestique des écoliers du collége du Cardinal Lemoine, fut promu à l'évêché d'Auxerre. Henri III l'honora du titre de commandeur né de l'ordre du Saint-Esprit, et prêta serment, comme chevalier, entre les mains de ce prélat, le 30 décembre 1578.

N'ayant étudié que les auteurs profanes, Amyot n'était, de son propre aveu, ni théologien ni prédicateur. Nommé évêque, il se mit à étudier l'Écriture, les Pères, la *Somme* de saint Thomas qu'il apprit presque tout entière par cœur, et eut de fréquentes conférences avec des docteurs célèbres par leur science. Il employa tout son zèle à faire profiter de ses nouvelles connaissances le troupeau confié à ses soins. Il fit retentir fréquemment les chaires de ses sermons remarquables à la fois par l'élégance et la solidité. Trait bien caractéristique du célèbre traducteur : il composait en latin les sermons qu'il devait prononcer en français.

Il honora son ministère épiscopal par la charité comme par le zèle pour la prédication. Brantôme et d'autres écrivains après lui ont prétendu taxer Amyot d'une avarice sordide. Après avoir parlé d'une belle harangue que Charles IX fit, en 1571, *à huis ouverts,* à messieurs du Parlement, le chroniqueur ajoute : « N'ayant point encore de barbe au

[1] *Essai sur Amyot,* p. 152.

menton, il tint ces propos devant ces vieux et sages personnages. Tous s'esmerveillerent d'un si brave et grave langage, qui sentoit plus son genereux courage que les leçons de M. Amyot, son precepteur, qui l'avoit pourtant bien instruict, et qu'il aimoit fort et luy avoit donné de bons et beaulx benefices, et faict evesque, et appelloit tousjours son maistre, et se jouant quelquesfois avecque luy, il luy reprochoit son avarice et qu'il ne se nourrissoit que de langue de bœuf : aussi estoit-il fils d'ung boucher de Melun, et falloit bien qu'il mangeast de la viande qu'il avoit veu apprester à son pere [1]. » Ces paroles dédaigneuses du fier seigneur de Bourdeilles prouvent bien peu, et ces accusations d'avarice ne peuvent guère se concilier avec les faits positifs qui nous montrent Amyot enrichissant non-seulement ses parents, mais sa cathédrale, son diocèse, et se faisant chérir à Auxerre par de pieuses fondations et des largesses considérables [2].

Depuis qu'il avait franchi les misères de son enfance, Amyot avait eu une vie comblée de toutes les prospérités. Il fut, dans sa vieillesse, pendant quelque temps, rudement affligé. Henri III avait fait assassiner, aux états de Blois, le duc et le cardinal de Guise. Son grand aumônier fut accusé d'avoir été son complice; un supérieur des cordeliers d'Auxerre, Claude Trahy, publia et prêcha partout que l'évêque Amyot avait tout su et tout approuvé; les mécontents et les ligueurs de la ville se soulevèrent, menacèrent la vie de leur vieux pasteur et mirent sa fortune au pillage. Il fut obligé de s'enfuir au milieu des coups d'arquebusade et de pistolet. Cette persécution était aussi injuste que furieuse. Le meurtre de MM. de Guise avait été préparé et consommé à Blois, où était Amyot, sans qu'il eût connu le complot, ni même aussitôt l'auteur du crime; et quand il en eut connaissance, il déclara à Jean Droguin, chapelain ordinaire de Henri III, que le pape seul avait le pouvoir d'absoudre le roi du sang qu'il venait de verser. Ni protestations ni prières ne pouvaient désarmer le déchaînement soulevé contre lui. Amyot, naguère si fortuné, pouvait écrire au duc de Nivernais (9 août 1589), qu'il était « le plus affligé, destruict et ruyné pauvre prebstre qui feust en la France ». Les membres de son clergé s'étaient faits ses plus grands ennemis. Pour mettre fin à tant d'épreuves, malgré son innocence, il dut, au bout d'un an, solliciter du cardinal Caïetan, légat du pape, une absolution en forme, qui lui fut donnée. Rentré dans sa ville épiscopale, il oublia toutes les injures et tous les mauvais traitements dont il avait été accablé, et se dévoua plus que jamais au bien de ses ouailles.

Après la mort de Henri III, Amyot, ne voyant dans le Béarnais que le prétendant hérétique au trône de la France catholique, se rangea du parti qui portait pour roi le cardinal de Bourbon, mais il resta étranger aux excès de la Ligue.

[1] *Capitaines français*, Charles IX.

[2] Voir l'abbé Lebeuf, *Mémoires sur l'Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*.

Cependant le docte prélat était parvenu à une extrême vieillesse, en gardant une santé presque inaltérable. La maladie dont il devait être emporté l'atteignit dans sa soixante-dix-neuvième année. Enfin, « se voyant assailli d'une fiebvre lente, qui l'alloit minant peu-à-peu durant la longueur de presque tout un hiver, il fit bouclier de la mesme patience qui l'avoit tousjours accompagné, et commença à se preparer à cet affreux passage de la mort avec toutes les resolutions qu'une bonne ame telle que la sienne s'y peult donner [1]. » Il fit, le 7 février 1593, une mort digne d'un homme qui a été, en somme, une des plus belles gloires des lettres françaises, de la religion et du clergé catholiques.

Une scène de désolation.

Le jour ne faisoit gueres que commencer à poindre, et le soleil à rayer [2] sur les cimes des montaignes, quand il se trouva une trouppe d'hommes armés, et embastonnés à la façon des brigands, au-dessus du mont qui s'esleve le long de l'une des bouches du Nil, que l'on appelle Heracleotique, lesquels s'arresterent illecques [3] ung peu, pour courir [4] de l'œil la mer qui bat le pied de la montaigne; et aprez avoir jetté leur veue sur l'eau, veoyans qu'il ne se presentoit rien à leurs yeulx, dont ils peussent faire butin, qui ne cinglast en haulte mer, ils descendirent au prochain rivage, pour veoir aussi s'il y avoit rien à voler; et là, trouverent ce qui s'ensuyt. Premierement, il y avoit une nef à l'anchre, vuide de gens, mais pleine nonobstant, et bien chargée d'aultres choses, comme l'on pouvoit aysément juger à la veoir seulement de loin, pour autant [5] que la poisanteur de sa charge l'enfonçoit dans l'eau jusques à la troisièsme ceincte [6]. Au demourant le rivage estoit tout couvert de gens freschement navrés, dont les uns estoient desja tout roydes morts, les aultres ne l'estoient qu'à demy; et y avoit quelques parties de leurs corps qui battoyent et remuoyent encore. Ce qui donnoit à cognoistre qu'il n'y avoit gueres que le combat estoit finy. Et n'y veirent pas tant seulement les marques et enseignes d'un combat, mais aussi les

[1] *Vie française d'Amyot*, insérée en tête de la traduction des *Vies*, édition de 1619.

[2] Répandre ses rayons.

[3] Là, du latin *illic*, même sens.

[4] Parcourir.

[5] Attendu que.

[6] Ne s'emploie plus qu'au pluriel. On appelle *ceintes*, en terme de marine, les bordages qui relient la charpente d'un vaisseau.

pitoyables reliques du malheureux festin, qui s'estoit terminé en une telle desconfiture : c'est à sçavoir, des tables encore toutes couvertes de viandes, et d'aultres renversées par terre entre les bras de ceulx qui gisoient estendus sur la place, lesquelles leur avoient servy de pavois durant le combat, à cause que ce conflict s'estoit faict à la chaulde, avec tout ce qu'ils peurent trouver sur le champ. Il y en avoit d'aultres qui couvroient entierement aucuns de ces hommes morts, lesquels (comme il est vraysemblable) s'estoient cachez dessoubs; force coupes jettées par terre, dont les unes tomboient encore des mains de ceulx qui les avoient prinses, aulcuns pour y boire, aultres pour les ruer à la teste de leurs ennemis au lieu de pierres ; car la soubdaineté de l'esmeute leur enseigna d'user de vaisseaux à boire au lieu de pierres et d'armes offensives. Vous en eussiez veu l'un porté par terre et fendu d'un coup de coignée, l'aultre assommé d'un caillou pris et ramassé au lieu mesme sur la greve, un aultre froissé d'un levier, un aultre bruslé d'un tison, et un aultre meurtry de quelque aultre sorte; mais la plus grande partie avoit esté deffaicte[1] à coups de traicts, et avoit la fortune en peu de lieu produict infinies sortes de divers inconveniens[2], en contaminant le vin de sang, faisant sourdre un mortel combat en un festin, meslant le meurtre parmy la bonne chere, et conjoignant l'effusion du sang humain avec la coustume usitée ez banquets de boyre les uns aux aultres en nom d'amitié : lequel spectacle elle presenta aux yeulx de ces brigands d'Ægypte qui estoient sur la montaigne, et voyoient bien devant eulx tout ce que nous avons recité[3].

Et comme ils estoient desjà esbranlez et en voye pour aller au pillage, ils apperceurent assez prez de la nef et de ces gens morts estendus, un aultre spectacle qui les estonna plus encores que le demourant : c'estoit une jeune pucelle[4] assise dessus un rocher, de beauté si rare et si esmerveillable qu'à la veoir seulement on l'eust prise pour une deesse. Vray est qu'elle estoit triste et

[1] Tuée.

[2] Accident. « Ainsi que la dame passoit par-devant la maison du sire Henri, voici qu'il lui feut jetté (selon que le mystere avoit esté dressé) un plein seau d'eau qui luy couvroit toute la personne. Et feut jetté si à poinct que tous ceulx qui le veirent, cuiderent bien que ce feust par *inconvenient*. » (Des Pér., *Nouvelles*, xviii, éd. La Mon.)

[3] Dont nous avons fait le récit, que nous avons raconté.

[4] Jeune fille, *puella*. Cette expression, aujourd'hui familière et libre, excepté dans cette dénomination, *la Pucelle d'Orléans*, était autrefois sérieuse et noble.

dolente, à cause du piteux estat auquel elle se voyoit pour lors reduicte; mais toutesfois encores monstroit-elle à son maintien la noble et vertueuse grandeur de son courage. Elle avoit le chef couronné d'un chapeau de laurier, et des espaules luy pendoit par derriere un carquois qu'elle portoit en escharpe; son bras gauche estoit appuyé sur son arc tout debout, et laissoit pendre negligemment contre le bas le reste de sa main, et reposant le coude de son aultre bras, avoit la joue dedans la paulme de sa main, dont elle soustenoit sa teste, tenant les yeulx fichez en terre à regarder devant elle un jeune damoiseau estendu tout de son long, lequel estoit tout meurtry et detaillé[1] de coups, et qui sembloit se revenir un peu (ny plus ny moins que d'un profond sommeil), des confins de la mort, dont il avoit approché bien prez, combien qu'en si piteulx estat encores florissoit-il en virile beauté : car la grande blancheur de son teint reluisoit davantage pour le lustre que luy donnoit le sang qui luy estoit coulé sur le visage. Quant à ses yeulx, la douleur que son corps enduroit les lui abbatoit; mais le regard de la pucelle les rouvroit et attiroit à soy et n'y avoit aultre chose qui les forceast de regarder, sinon l'affection et le plaisir de la veoir.

(*L'Histoire Ethiopicque, de Theagenes, thessalien, et Chariclea, ethiopienne, par Heliodorus*, édit. 1559.)

Le Piége.

Il y avoit assez prez de là une louve, laquelle ayant nagueres louveté, ravissoit des aultres troupeaux de la proye à foison[2], dont elle nourrissoit ses louveteaux; par quoy les paysans du prochain village faisoient la nuict des fossez et pieges de quatre brasses de largeur et autant de profondeur, et respandoient au loing la plus grande partie de la terre qu'ils en avoient tirée, puis les couvroient avec des verges longues et gresles, et semoient par dessus le demourant de la terre, à seule fin que la place parust toute plaine et unie comme devant; en maniere que s'il n'eust passé par dessus qu'un liebvre seulement, en courant, il eust rompu les verges, qui estoient, par maniere de dire, plus foibles que brins de paille, et lors eust on bien veu que

[1] Tailladé, déchiqueté.

[2] En extrême abondance, de *fusionem*, flux, effusion. La *foison* est ce qui se répand en abondance.

ce n'estoit point terre ferme, mais une feincte seulement. Ayans faict plusieurs telles fosses en la montaigne et en la plaine, ils ne peurent neantmoins prendre la louve; car elle s'apperceut bien de leur ruse, mais tuerent plusieurs chevres et plusieurs brebis, et presque Daphnis luy mesme par tel inconvenient.

Deux boucs de son troupeau s'eschaufferent tellement à combattre l'ung contre l'aultre, et se heurterent si rudement que la corne de l'ung feut rompue; de quoy sentant grande douleur celuy qui estoit escorné, se meit en bramant à fuir, et le victorieux à le poursuyvre, sans luy donner loysir de reprendre haleine. Daphnis feut fort marry de veoir l'un de ses boucs ainsi mutilé de sa corne; et bien courroucé contre la fierté de l'aultre qui estoit encore si aspre à le poursuyvre aprez l'avoir battu, si prend il un baston en son poing et sa houlette à l'aultre, et s'en court aprez ce poursuyvant. Ainsi, le bouc fuyant les coups, et Daphnis le poursuyvant en courroux, ne regarderent pas bien ny l'ung ny l'aultre devant eulx; car ils tomberent tous deux dans l'ung de ces pieges, le bouc le premier et Daphnis aprez, ce qui luy saulva la vie, pource que le bouc soustint sa cheute. Mais se veoyant tombé en cette fosse il ne peut faire aultre chose que se prendre à plourer, en attendant si quelqu'un viendroit pour l'en retirer. Chloé ayant veu de loing son inconvenient[1], y accourut soubdainement, et veoyant qu'il estoit en vie, s'en alla vistement appeller un bouvier de là auprez, pour luy ayder à le mettre hors de ceste fosse. Le bouvier cercha partout une chorde qui feust assez longue pour luy tendre; mais il n'en put finer[2]. Pourquoy Chloé deslia le cordon dont les tresses de ses cheveux estoient liées, pour en tendre ung des bouts à Daphnis. Ainsi feirent-ils tant eulx deux ensemble en tirant de dessus le bord de la fosse, et luy en s'aydant de son costé le mieulx qu'il pouvoit, que finalement ils le meirent hors du piege. (*Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, liv. I, édit. 1559.)

[1] Encore la même signification d'accident.

[2] *Finer de* est une vieille locution autrefois très-usitée pour signifier *venir à bout, exécuter, trouver*. « Quelque chose qu'il allegue ny remonstre, il ne peut *finer d*'aultre response que ceste precedente. » (*Cent Nouv. du Roy Louis XI.* Nouv. II.) « Et dit à la vieille que, s'il peut *finer de* bon vin, que la lamproie ne sera pas fraudée du droict qu'elle a, puis qu'on la mange. » (*Ib.* Nouv. XXXVIII.)

« Et vous laissa monsieur dormir son saoûl,
Qui, au reveil, n'eust sceu *finer d*'un soul.
(Cl. Mar. *Épîtr. au Roi*, 1531.)

Description d'un verger.

Vray est que ce verger de soy mesme estoit une bien belle et plaisante chose, et qui approchoit des grands princes et des roys, contenoit bien demy-quart de lieuë en longueur, et estoit en beau site eslevé, ayant de largeur cinq cents pas, si qu'il paroissoit à l'œil comme un carré allongé. Il y avoit toutes sortes d'arbres fruictiers, des pommiers, des myrtes, des poiriers, des grenadiers, des figuiers, des orangers et des oliviers, d'un aultre costé de la vigne haulte qui montoit sur les pommiers et sur les poiriers, dont les raisins commenceoient desjà à se tourner [1] comme si la vigne eust estrivé [2] avec les arbres à qui porteroit de plus beau fruict. D'un aultre costé estoient les arbres non portans fruicts, comme lauriers, plantains, cyprès, pins; sur lesquels, au lieu de vigne, y avoit du lierre, dont les grappes grosses et desjà noircissantes contrefesoient le raisin. Les arbres fruictiers estoient tous au dedans, vers le centre du jardin, comme pour estre mieulx gardés, et les steriles estoient aux orées [3] tout alentour comme une closture faicte tout expressément, et tout cela ceinct et environné d'une bonne et forte haye. Tout y estoit fort bien compassé; les tiges des arbres estoient assez distantes les unes des aultres, mais les branches s'entrelaçoient tellement que ce qui estoit de nature sembloit estre faict par exprez artifice. Il y avoit des carreaulx [4] de fleurs, dont nature en avoit produict aulcunes et l'art de l'homme les aultres : les roses, les oeillets et les lys y estoient venus moyennant l'œuvre de l'homme; les violettes, le muguet et le moron [5], de la seule nature. En esté, il y avoit de l'ombre; au printemps, des fleurs; en l'automne, toutes

[1] A tourner.

[2] Disputé, lutté. Le vieux verbe français *estriver* s'est conservé dans l'anglais *to strive*.

[3] Ce joli mot s'employait autrefois très-fréquemment pour *bord* dans des acceptions variées. A la fin du dix-huitième siècle et de nos jours il a été remis en honneur. « Cependant, à l'*orée* des bois, on voit déjà fleurir les primevères, les violettes et les marguerites. » (BERN. DE S.-P., Ve *Etude de la Nat.*) « Puis sur les fauves montagnes de l'Abruzze, nous irons surprendre l'aube à l'*orée* des forêts de mélèzes. » (LATOUCHE, *Un Mirage.*) « Nous débarquâmes à l'*orée* d'une plaine de forme circulaire. » (CHATEAUB., *Voyag. en Amér.*) « J'ai trouvé d'abord un vivier d'eau stagnante, à l'*orée* duquel s'écoulait rapidement un ruisseau. » (ID., *Mém. d'Outre-Tombe,* 10e v.)

[4] Des carrés. De *quadratellum*, diminutif fictif de *quadrum*.

[5] Le mouron.

delices, et en tout temps, du fruict selon la saison. Il descouvroit toute la campagne, et en pouvoit on veoir les troupeaux des bestes paissans emmy [1] les champs. On en [2] veoyoit à plein la mer [3], et allans et venans sur icelle, au long de la coste, ce qui estoit un des plus delicieux plaisirs du verger. Et droictement, au milieu de la longueur et de la largeur y avoit un temple avec un autel dedié à Bacchus. L'autel estoit vestu de lierre, et le temple couvert de branches de vigne...

Le verger estant tel d'assiette et de nature, Lamon encores l'approprioit de plus en plus, esbranchant ce qui estoit sec et mort aux arbres, et relevant les vignes qui tomboient en terre. Tous les jours, il mettoit sur la teste de Bacchus un chapelet [4] de fleurs nouvelles; il conduisoit l'eau de la fontaine dedans les carreaulx où estoient les fleurs; car il y avoit dans ce verger une fontaine, que Daphnis avoit trouvée, dont on arrosoit les fleurs, et l'appeloit on la Fontaine de Daphnis. (*Daphnis et Chloé*, liv. IV.)

Mort de Pompée.

Ayant doncques esté resolu au Conseil, que le meilleur estoit de s'enfuir en Ægypte, il se partit de Cypre en une galere Seleuciene [5] avecques sa femme; et les aultres de sa compaignie s'embarquerent semblablement, les uns sur des galeres aussi, et les aultres dedans de grosses naues [6] de marchands, où ils traverserent la mer sans dangier; et ayans nouvelles que le Roy estoit en la ville de Pelusium avecques son armée, où il faisoit la guerre à sa sœur, il teint celle route, et envoya devant faire sçavoir au Roy qu'il estoit arrivé, et le prier de le vouloir recepvoir. Ce Roy Ptolomæus estoit encore fort jeune, mais celuy qui menoit tous ses affaires, nommé Pothinus, assembla un conseil des principaulx hommes et plus advisez de la court, lesquels avoyent auctorité selon qu'il luy plaisoit leur en despartir, et assemblez qu'ils feussent, leur commanda de la part du Roy de luy dire chascun son advis, touchant ceste reception de Pompeius, assçavoir si le Roy le debvoit recepvoir, ou non. Si estoit ce desja une grand pitié de veoir un

[1] *In mediis campis.*

[2] De là, *indè.*

[3] De loin, ils se confondent avec la mer.

[4] On appelait *chapelet* (diminutif de *chapeau*) la couronne de roses qui ceignait la statue de la sainte Vierge.

[5] De Séleucus.

[6] Navires ronds, *onerariæ.*

Pothinus valet de chambre du Roy d'Ægypte, et un Theodotion maistre d'eschole, natif de Chio, qu'on avoit loué pour enseigner la rhetorique à ce jeune Roy, et un Achillas Ægyptien, consulter entre eulx, ce qu'on debvoit faire du grand Pompeius ; car ceulx là estoyent les principaulx conseillers et entremetteurs des affaires du Roy, entre les aultres valets de chambre, et ceulx qui l'avoyent nourry. Si attendoit Pompeius, ayant posé l'anchre en la rade assez loing de la coste, la resolution de ce conseil ; auquel les opinions des uns et des aultres furent differentes, en ce que les uns vouloient qu'on le renvoyast, les autres qu'on l'appellast et que l'on le receust. Mais le rhetoricien Theodotion, voulant monstrer son eloquence, alla discourir que ny l'un ny l'aultre n'estoit seur : pour ce, dit-il, que s'ils le recepvoyent, ils auroyent Cæsar pour ennemy, et Pompeius pour maistre, et que s'ils l'escondui-soyent[1], Pompeius leur tourneroit à crime, ce qu'ils l'auroyent chassé[2], et Cæsar, ce qu'ils ne l'auroyent retenu[3] : à raison de quoy le meilleur estoit le mander pour le faire mourir, pour ce qu'en ce faisant ils acquerroyent la bonne grace de l'un et ne craindroyent plus la male grace[4] de l'aultre ; encore dict on qu'il adjousta à son dire ce traict de risée : Un homme mort ne mord point. Ayans doncq arresté cela entre eulx, ils donnerent la commission de l'executer à Achillas, lequel prenant avec soy un Septimius, qui aultrefois avoit eu charge de gens sous Pompeius, et Salvius, un aultre centenier aussi, avec trois ou quatre aultres satellites, se feit mener à la galere où estoit Pompeius, dedans laquelle s'estoyent aussi rendus tous les principaulx personnages de sa suitte, pour veoir que ce seroit ; mais quand ils veirent ceste maniere de recueil[5], qui n'estoit royale, ny magnifique, ny en chose quelconque respondant à l'esperance que leur avoit donnée Theophanes, attendu qu'ils ne veoyoient que bien peu de gens qui venoyent à eulx dedans une barque de pescheurs, ils commencerent à avoir suspect le peu de conte qu'on faisoit d'eulx, et conseillerent à Pompeius de tourner arriere et s'eslargir[6] en haulte mer, pendant qu'ils estoyent encore hors la volée du traict. Ce pendant la barque s'approcha, et Septimius se leva le premier en pieds qui salua Pompeius en langage romain du nom d'Im-

[1] Le renvoyaient.
[2] De l'avoir chassé.
[3] De ne l'avoir point retenu.
[4] *Malam gratiam*, le mécontentement.
[5] Accueil.
[6] Prendre le large.

perator, qui est à dire, souverain capitaine, et Achillas le salua aussi en langage grec, et luy dit qu'il passast en sa barque, pour ce que le long du rivage il y avoit force vase et des bancs de sable, tellement qu'il n'y avoit pas assez eau pour sa galere. Mais en mesme temps on veoyoit de loin plusieurs galeres de celles du Roy, qu'on armoit en diligence et toute la coste couverte de gens de guerre, tellement que quand Pompeius et ceulx de sa compaignie eussent voulu changer d'advis, ils n'eussent plus sceu se saulver, et si y avoit d'avantage, qu'en monstrant de se desfier, ils donnoyent au meurtrier quelque couleur d'executer sa meschanceté. Parquoy prenant congé de sa femme Cornelia, laquelle desjà avant le coup faisoit les lamentations de la fin, il commanda à deux centeniers qu'ils entrassent en la barque de l'Ægyptien devant luy, et à un de ses serfs affranchis qui s'appelloit Philippus, avec un aultre esclave qui se nommoit Scynes. Et comme jà Achillas lui tendoit la main de dedans sa barque, il se retourna devers sa femme et son fils, et leur dit ce vers de Sophocles :

« Qui en maison de prince entre, devient
Serf, quoiqu'il soit libre quand il y vient. »

Ce feurent les dernieres paroles qu'il dit aux siens, quand il passa de sa galere en la barque, et pource qu'il y avoit loing de la galere jusqu'à la terre ferme, veoyant que par le chemin personne ne luy entamoit propos d'amiable entretien, il regarda Septimius au visage, et luy dit : « Il me semble que je te recognois, compaignon, pour avoir aultrefois esté à la guerre avec moy. » L'aultre luy feit signe de la teste seulement qu'il estoit vray, sans luy faire aultre response ne caresse quelconque : parquoy n'y ayant plus personne qui dist mot, il print en sa main un petit livret, dedans lequel il avoit escript une harangue en langage grec, qu'il vouloit faire à Ptolomæus, et se meit à la lire. Quand ils vindrent à approcher de la terre, Cornelia avec ses domestiques et familiers amis, se leva sur ses pieds, regardant en grande destresse quelle seroit l'issuë. Si luy sembla qu'elle devoit bien esperer quand elle apperceut plusieurs des gens du Roy, qui se presenterent à la descente comme pour le recueillir[1] et l'honnorer; mais sur ce poinct[2], ainsi comme il prenoit la main de son affranchi Philippus pour se lever plus à son

[1] Accueillir, recevoir.
[2] A ce moment.

ayse, Septimius vint le premier par derriere qui luy passa son espée à travers le corps, après lequel Salvius et Achillas desguainerent aussi leurs espées, et adonc Pompeius tira sa robbe à deux mains au devant de sa face, sans dire ne faire aulcune chose indigne de luy, et endura vertueusement [1] les coups qu'ils luy donnerent, en souspirant un peu seulement, estant aagé de cinquante neuf ans, et ayant achevé sa vie le jour ensuyvant celuy de sa nativité. Ceulx qui estoyent dedans les vaisseaux à la rade, quand ils apperceurent ce meurtre, jetterent une si grande clameur, qu'on l'entendit jusques à la coste, et levans en diligence les anchres, se meirent à la voile pour s'enfuyr, à quoy leur servit le vent qui se leva incontinent frais aussi-tost qu'ils eurent gaigné la haulte mer, de maniere que les Ægyptiens qui s'apareilloyent pour voguer aprez eulx, quand ils veirent cela, s'en deporterent [2], et ayans coupé la teste en jetterent le tronc du corps hors de la barque, exposé à qui eut envie de veoir un si miserable spectacle. Philippus son affranchi demoura tousjours auprez, jusques à ce que les Ægyptiens feurent assouvis de le regarder, et puis l'ayant lavé de l'eau de la mer, et enveloppé d'une sienne pauvre chemise, pource qu'il n'avoit aultre chose, il cercha [3] au long de la greve, où il trouva quelque demourant d'un vieil bateau de pescheur, dont les pieces estoyent bien vieilles, mais suffisantes pour brusler un pauvre corps nud, et encore non tout entier. Ainsi comme il les amassoit [4] et assembloit, il survint un Romain, homme d'aage, qui en ses jeunes ans avoit esté à la guerre sous Pompeius ; si luy demanda : « Qui es tu, mon ami, qui fais cet apprest pour les funerailles du grand Pompeius ? »

Philippus lui respondit qu'il estoit un sien affranchi. « Ha, dit le Romain, tu n'auras pas tout seul cet honneur, et te prie, vueille-moi recepvoir pour compaignon en une si saincte et si devote rencontre, afin que je n'aye point occasion de me plaindre en tout et par tout de m'estre habitué [5] en païs estranger, ayant, en recompense de plusieurs maulx que j'y ai endurez, rencontré au moins ceste bonne adventure de pouvoir toucher avec mes mains et ayder à ensepvelir le plus grand capitaine des Romains. » Voylà comment Pompeius feut ensepulturé [6]. Le lendemain Lucius Len-

[1] Avec un grand courage. — [2] Discontinuèrent ce mouvement.

[3] Chercha, regarda tout à l'entour, de *circare*, faire le tour de, parcourir, de *circus*, cercle.

[4] Réunissait.

[5] Avoir fixé ma demeure.

[6] Mis dans la sépulture.

tulus ne sachant rien de ce qui estoit passé, ains venant de Cypre, alloit cinglant au long du rivage, et apperceut un feu de funerailles, et Philippus auprez, lequel il ne recogneut pas du premier coup; si luy demanda: « Qui est celuy qui ayant icy achevé le cours de sa destinée, repose en ce lieu? » Mais soubdain jettant un grand souspir, il adjousta : « Helas, à l'adventure [1] est-ce toi, grand Pompeius? » Puis descendit en terre, là où tantost aprez il feut pris et tué.

Telle fut la fin du grand Pompeius. Il ne passa gueres de temps apres que Cæsar n'arrivast en Ægypte ainsi troublée et estonnée, là où lui feut la teste de Pompeius presentée, mais il tourna la face arriere pour ne la point veoir, et ayant en horreur celuy qui à luy se presentoit comme un meurtrier excommunié, se prit à plorer : bien prit-il l'anneau duquel il cachetoit ses lettres, qui luy feut aussi presenté, et où il y avoit engravé en la pierre un lyon tenant une espée : mais il fit mourir Achillas et Pothinus; et leur Roy mesmes Ptolomæus, ayant esté deffaict en une battaille au long de la riviere du Nil, disparut, de maniere qu'on ne sceut oncques puis qu'il estoit devenu. Quant au rhetoricien Theodotion, il eschappa la punition de Cæsar: car il s'enfuit de bonne heure, et s'en alla errant çà et là par le pays d'Ægypte, estant miserable et hay de tout le monde. Mais depuis Marcus Brutus, aprez avoir occis Cæsar, se trouvant le plus fort en Asie, le rencontra par cas d'adventure, et aprez luy avoir faict endurer tous les tormens dont il se peust adviser, le feit finalement mourir. Les cendres du corps de Pompeius furent depuis rapportées à sa femme Cornelia, laquelle les posa en une sienne terre qu'il avoit prez la ville d'Alba.

[1] Par hasard.

ESTIENNE (Henri)

— 1528-1598 —

Henri Estienne, surnommé le Second par rapport à son grand-père qui portait le même nom, est surtout célèbre comme imprimeur et comme helléniste ; mais il mérite aussi d'être cité comme écrivain français.

Il naquit à Paris, en 1528. Son père, le fameux Robert Estienne, l'auteur du *Trésor de la langue latine* et l'éditeur de tant d'ouvrages d'une incomparable perfection de typographie, put de bonne heure prévoir en lui un digne héritier de ses travaux. Sitôt que sa raison commença d'éclore, il lui donna d'habiles maîtres.

Tout jeune, et après avoir entendu ses camarades déclamer devant leur professeur la *Médée* d'Euripide, Henri Estienne manifesta pour la poésie un goût qui devait le tromper plus tard sur son aptitude à cet art. « Cette mélodie des mots grecs, dit-il, dont je ne saisissais rien que le son, caressait mes oreilles d'une si grande volupté, que dès ce moment je ne songeai plus jour et nuit qu'à devenir acteur dans ces pièces dont je n'avais été que spectateur. Or il fallait, pour réaliser ce vœu, connaître la langue grecque, et je me consumais de désirs après cette connaissance comme jamais amant ne soupira après sa maîtresse [1]. » Tout le monde dans la maison parlant latin, le jeune Henri avait fini, à l'exemple de sa mère, par en savoir assez pour comprendre une bonne partie de ce qui se disait à l'entour de lui. Il croyait pouvoir passer tout de suite à l'étude du grec, et il témoigna ce désir avec tant d'opiniâtreté que son père fut obligé d'y céder. Il apprit donc le grec avec le secours du français, et deux ans après il put représenter tous les rôles dans la *Médée* : il savait cette pièce en entier comme son Oraison dominicale.

Vers l'âge de quinze ans, il eut pour précepteur Pierre Danès, renommé comme le plus habile helléniste de son temps. Disciple de Guillaume Budé et de Jean Lascaris, il transmit à son jeune élève l'instruction qu'il avait reçue de ces savants hommes. Danès ne voulut jamais faire que deux éducations particulières, celle de Henri II, fils de François Ier, et celle de Henri Estienne, que perfectionnèrent aussi les leçons de Jacques Tusan et d'Adrien Turnèbe.

Environ deux ans après, Estienne apprit ce qu'on savait alors de ma-

[1] Traduit de la préface que H. Estienne a placée en tête de son édition des poëtes grecs, *Poetæ græci principes*. Genevæ, 1568, in-fol.

thématiques. Dans son avidité de polymathie, il voulut connaître jusqu'à l'astrologie judiciaire, et s'en fit donner des leçons par un professeur qui était censé, aux yeux de son père, ne lui apprendre que la géométrie et l'arithmétique.

Il était à peine dans sa dix-septième année, lorsque son père lui confia le soin de collationner le texte grec de son édition de Denys d'Halicarnasse. A l'âge de dix-neuf ans, il entreprit d'explorer les principales bibliothèques de l'Europe. Il commença par l'Italie, dont il visita les villes les plus importantes. Il passa un assez long temps à Venise dans la société d'un vieux gentilhomme grec, le docte Michel Sophian, avec lequel, comme lui-même nous l'apprend, il ne cessa pas de parler grec. Il revint d'Italie au bout de deux ans à peu près, chargé de dépouilles scientifiques. Son ardeur d'apprendre le fit bientôt repartir pour l'Angleterre. Il continua ensuite ses voyages par la Flandre et le Brabant, où il apprit en passant la langue espagnole.

Estienne avait cependant commencé les colossales publications qui ont fait sa renommée. Il imprima la plus grande partie de ses éditions à Paris, un assez bon nombre à Genève, quelques-unes, croit-on, en Allemagne. Ces travaux effrayent par leur nombre comme par leur immensité. Henri Estienne imprima, relut en épreuves, et enrichit de commentaires et de versions latines presque tous les écrivains de la Grèce. Des érudits comme Huet ont exalté le mérite de ses traductions, et des typographes comme Firmin Didot ont estimé ses impressions au point de l'appeler « le premier imprimeur de tous les pays et de tous les âges [1] ».

La plus considérable de ces œuvres est le *Trésor de la langue grecque*, rédigé et imprimé par Henri Estienne, et publié en 1572, en 5 vol. in-fol. En achevant si admirablement ce que Budé avait ébauché dans ses *Commentaires*, Estienne se fit une réputation universelle. Il passait justement pour le plus profond helléniste de son siècle depuis la mort de Budé, et il n'y avait, dit-on, que Turnèbe et peut-être Camérarius et Florent Chrestien qui pussent lui tenir tête dans toute l'Europe.

Nous n'avons pas à insister ici sur ces travaux d'érudition grecque et latine qui firent la principale occupation de la vie et la plus grande gloire d'Henri Estienne. De temps en temps, dit Sainte-Marthe, il écrivit aussi en français quelques petits ouvrages assaisonnés de beaucoup de sel : « Nonnulla interdum et gallicè scriptitabat multo sale respersa opuscula [2]. » L'auteur des *Éloges* désigne ainsi le *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*, la *Precellence du langage françois*, les *Deux dialogues du nouveau langage françois et italianisé*, et l'*Apologie pour Herodote*. Disons sur chacun de ces écrits ce qui est nécessaire pour les faire suffisamment connaître.

[1] Firmin Didot, *Œuv.*, t. II. *Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne.*

[2] *Gallorum doctrinâ illustrium, qui nostrâ patrumque memoriâ floruerunt, elogia, auctore* Scævola Sammarthano, lib. II.

Le *Traité de la conformité du langage françois avec le grec* est le premier en date des traités de philologie d'Henri Estienne. Il l'écrivit en 1566 ou 1567, pendant la composition de son *Thesaurus*, et dans un accès d'une de ces maladies auxquelles il était sujet, et dont les médecins, dit-il, n'ont fait aucune mention : c'était « ung desgoustement de ses actions accoustumées, qui l'a contrainct de chercher appetit en des nouvelles ». Il voulut de plus, en s'occupant de cet ouvrage français, se distraire de la douleur de la perte récente de sa femme.

Henri Estienne avait avancé dans une épître latine, placée en tête de ses *Dialogues grecs*, que la langue française avait beaucoup plus d'affinité avec la langue grecque que la langue latine ; et conséquemment que pour apprendre le grec il était avantageux d'être né Français. Cette assertion, flatteuse pour les Français, offensa les étrangers qui en témoignèrent leur mécontentement. Henri Estienne leur répondit en publiant son *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*. Il divisa cet ouvrage en trois livres. Dans le premier, l'auteur suit l'ordre des *huit parties d'oraison*, et fait voir que chez nous l'emploi de chacune de ces parties du discours est en plusieurs points semblable à celui qu'en faisaient les Grecs. Dans la seconde, il rapporte plusieurs exemples de phrases grecques tellement analogues à nos façons de parler, qu'on ne peut en méconnaître la conformité. Il donne dans le troisième une liste de mots français, dont les uns sont totalement grecs, et les autres tirent leur origine du grec. Il tombe à ce sujet dans des erreurs trop bien réfutées aujourd'hui pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter.

Estienne, dans ce traité, poursuit de railleries piquantes les Espagnols et les Italiens, qui entreprennent de disputer aux Français sur quelque point la supériorité et l'excellence. « Nostre langue, dit-il, est tant riche, qu'encore qu'elle perde beaucoup de ses mots, elle ne s'en apperceoit poinct, et ne laisse de demeurer bien garnie, d'autant qu'elle en a si grand nombre qu'elle n'en peult sçavoir le compte, et qu'il luy en reste non seulement assez, mais plus qu'il ne luy en fault [1]. » Si l'on veut suppléer à ce qui manque à notre langue, il demande que l'on reprenne à nos anciens des mots tombés en désuétude, plutôt que de recourir aux étrangers par des emprunts inutiles : « Ce nonobstant, posons le cas qu'elle se trouvast en avoir faulte en quelque endroict : avant que d'en venir là (je di d'emprunter des langues modernes), pourquoy n'irions-nous plustost fueilleter nos romans, desrouiller force beaulx mots tant simples que composés, qui ont pris la rouille pour avoir esté si longtemps hors d'usage ? Non pas pour se servir de tous sans discretion, mais de ceulx pour le moins qui seroient les plus conformes au langaige d'aujourd'huy. Mais il nous en prend comme aux maulvais mesnagers, qui, pour avoir plustost faict, empruntent de leurs voisins ce qu'ils trouveroient chez eulx, s'ils vouloient prendre la peine de le chercher.

[1] Liv. I.

Et encore faisons-nous souvent bien pis, quand nous laissons, sans sçavoir pourquoy, les mots qui sont de nostre creu, et que nous avons en main, pour nous servir de ceulx que nous avons ramassés d'ailleurs [1]. »

Les mêmes idées sont développées dans le traité *De la precellence du langage françois.* « Nous n'avons pas besoing des estrangers ; nous sommes assez riches de nostre fonds ; *nous n'avons faulte que de hardiesse. Or, pensons-nous que les Italiens puissent dire de mesme de leur langage? Dire le pourront ils ; mais le prouver, non.* »

Henri Estienne indique les patois comme une des précieuses richesses de la langue française, et comme un de ses traits de ressemblance avec le grec :

« Tout ainsy, dit-il, qu'un homme fort riche n'a pas seulement une belle maison et bien meublée en la ville, ains en a aussi ès champs, en divers endroicts, desquelles il faict cas, encores que le bastiment en soyt moindre et moins exquis, et qu'elles ne soyent si bien meublées, pour s'y aller esbattre, quand bon luy semble de changer d'air : ainsy nostre langaige a son principal siege au lieu principal de son pays ; mais en quelques endroicts d'iceluy il en a d'aultres qu'on peut appeller ses dialectes.

« Et comme cecy luy est commun avec la langue grecque, aussi en reeeoit-il une mesme commodité ; car ainsi que les poëtes grecs s'aydent au besoing de mots peculiers à certains pays de la Grece, ainsy les poëtes françois peuvent faire leur proufict de plusieurs vocables, qui toutes fois ne sont en usaige qu'en certains endroicts de la France. Et ceulx mesmes qui escripvent en prose peuvent quelquesfois prendre ceste liberté. »

Dans l'énumération de nos divers avantages, il fait remarquer d'une manière très-intéressante que « nous avons grande prerogative ez termes de venerie et de faulconnerie ».

Les capitaines de Charles VIII, de Louis XII et de François I[er] avaient rapporté de leurs expéditions au delà des monts une foule de locutions et de mots italiens. Par genre, et comme témoignage des guerres auxquelles ils avaient pris part, ils avaient sans cesse à la bouche ces termes, dont un grand nombre prirent rapidement faveur. Cet engouement s'accrut naturellement sous le règne de la Florentine Catherine de Médicis. L'italianisme envahit la langue et la corrompit profondément. Henri Estienne entreprit de réprimer cet abus en le ridiculisant par un livre très-curieux, intitulé :

DEUX DIALOGUES DU NOUVEAU LANGAIGE FRANÇOIS, ITALIANISÉ, ET AULTREMENT DESGUISÉ, PRINCIPALEMENT ENTRE LES COURTISANS DE CE TEMS ;
DE PLUSIEURS NOUVEAUTÉS QUI ONT ACCOMPAIGNÉ CESTE NOUVEAUTÉ DE LANGAIGE ;
DE QUELQUES COURTISANISMES MODERNES
ET DE QUELQUES SINGULARITEZ COURTISANESQUES.

[1] Liv. I.

Dans le premier de ces entretiens, Philausone hérisse son langage de termes italianisés et les défend contre Celtophile, le vieux Gaulois, tout étonné et scandalisé, après une longue absence de la France, du jargon qu'il retrouve, à son retour, en vogue à la cour. Dans le second entretien, un troisième personnage, Philalèthe, vient en aide à Celtophile et parvient, par la force de ses arguments, à décider Philausone à sacrifier l'italianisme et à revenir au franc gaulois. Le partisan du jargon de la cour ne conserve plus à la fin que la prononciation de *ès* pour *ois* (je *ferès*, *dirès*, pour *ferois*, *dirois*), prononciation d'origine normande, qui commençait à prendre décidément le dessus.

Tout en s'élevant avec force contre les *sotards*, comme les appelait Pasquier, qui italianisent ineptement leur langage, qui, comme dit encore l'auteur des *Recherches*, « pour faire paroistre qu'ils ont esté en Italie, couchent à chaque bout de champ quelques mots italiens [1], » Estienne convient qu'il y a des cas où il est permis de faire des emprunts à l'italien comme aux autres langues. Une courte citation permettra de juger du genre et de l'esprit de ces dialogues.

« CELTOPH. Je croy qu'en la fin ils useront du mot *misere* comme les Italiens en usent, et nomméement les charlatans ; car il me soubvient que quand ils vendent la *gratia di san Paulo*, ou quelque aultre marchandise de celles dont ils font trafic, ils la mettent premierement à bien hault prix, voire jusques à un *ducato*, et puis, la ravalant peu-à-peu, la donnent *per una miseria*, comme ils parlent, c'est-à-dire pour une fort petite piece d'argent, à sçavoir pour deux marquets ou un marquet, monnoie de Venise. Or, vous sçavez que le marquet ne peut valoir guere plus de quatre deniers de nostre monnoie. — PHILAUS. Il me semble que cela auroit bonne grace aussi bien en françois qu'en italien, d'appeler *misere* une fort petite piece de monnoie. Mais quand vous avez parlé de *charlatans*, je me suis advisé incontinent d'une question à laquelle vous pourriez vous trouver fort empesché : sçavoir est, de quel mot françois vous pourriez user en la place de cet italien : *charlatano ;* de quel mot aussi, au lieu de *bofone*. — CELTOPH. Vous presupposez que je ferois scrupule d'user de ces mots italianisés : *charlatan*, *bouffon ;* et si ainsy estoit, je serois bien empesché à vous respondre. Mais je ne suis pas si scrupuleux ; au contraire, je di qu'il y a certains cas èsquels il est permis d'italianiser : sçavoir est, quand on parle de choses qui ne se veoyent qu'en Italie, ou pour le moins ont leur origine de là, et mesmes y sont plus frequentes ou plus celebres, y ont la vogue plus qu'en aucun aultre pays, soit pour quelque perfection plus grande ou aultrement. Or, specialement quant à ceulx qu'on nomme *charlatans*, il ne se fault esbahir si nous ne pourrions trouver un mot françois signifiant telles gens, veu que le mestier duquel elles se meslent est tel, qu'à grand'peine le pourroit-on descrire en françois, sinon en le contrefaisant. — PHILAUS. Vous dictes la verité : pour descrire que c'est des charlatans de Venise, et des aultres principales villes d'Italie, il fauldroit charlataner. »

Les dissertations philologiques des dialogues sur le *Nouveau langage françois italianisé* sont entremêlées de digressions sur les usages de la

[1] PASQ., *Lett.*, II, 12.

cour, les mœurs contemporaines, les modes ridicules, le tout assaisonné d'anecdotes amusantes, mais d'un ton équivoque, quand il n'est pas formellement graveleux. Le ton licencieux de certaines parties de cet écrit suscita au protestant Estienne, alors exilé de France, de fâcheux démêlés avec le Consistoire et le Conseil de Genève. Ce ne fut pas, du reste, la seule fois que l'helléniste trop gaulois eut maille à partir avec les rigides réformés de la cité de Calvin : il fut souvent tancé, réprimandé, privé de la cène.

Les trois écrits dont nous venons de présenter une idée ont fait à Henri Estienne une grande réputation de philologue français. Il a mérité des éloges, mais on les lui a prodigués. Un érudit de notre temps en a fait l'observation avec beaucoup de justesse : « Les origines de notre langue, dit-il, depuis neuf siècles qu'elle existe, sinon davantage, attendent encore leur historien. De tous ceux qui ont touché cette matière, le plus célèbre est Henri Estienne, qui passa pour un grand philologue en français; cependant Henri Estienne ne possède sur les sources de la langue française que des notions incomplètes et trop souvent erronées : il est, comme son siècle, infatué de l'amour du grec et du latin, et ne s'avise pas de remonter par les langues modernes plus haut que cette merveilleuse Renaissance, qui prétend se rattacher sans intermédiaire à la divine antiquité...

« C'est surtout à l'italianisme que Henri Estienne fait la guerre : en principe, il a raison; mais il a eu le tort de voir des italianismes partout, et, faute de savoir l'histoire de la langue, de s'appuyer, dans ses corrections et dans ses étymologies, sur un empirisme sans logique, ou bien sur de véritables erreurs. Je doute qu'on le surprenne jamais à se faire un argument de quelque texte du douzième ou du treizième siècle ; toutes ses autorités, s'il ne les fait venir de l'Athènes ou de la Rome classiques, il les demande à ses contemporains français ou étrangers; quant au moyen âge, il ne soupçonne pas qu'on puisse lui emprunter rien. Et nous voyons tous les jours Henri Estienne cité comme la lumière de la philologie française [1]. »

Il nous reste à parler d'un ouvrage célèbre à d'autres titres que ceux dont nous venons de nous occuper. C'est l'*Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatoire à l'apologie pour Hérodote* (1566). Cet ouvrage, bien plus satirique qu'historique, est divisé en deux parties. Dans la première, Estienne soutient qu'on ne doit pas regarder comme des fables les choses rapportées par Hérodote dans son histoire par la raison qu'elles sont peu vraisemblables, et il le prouve à sa manière en faisant voir qu'il était arrivé dans ces derniers temps des choses qui, quoique infiniment plus éloignées de la vraisemblance que tout ce qu'Hérodote avait

[1] *L'Esclaircissement de la langue françoise*, par Jean PALSGRAVE, publié par F. GÉNIN, en 1852. (*Docum. inéd. sur l'Hist. de France*, 2e série ; Introd., p. 1.)

jamais écrit, ne pouvaient néanmoins être révoquées en doute, et quand il a entassé mille monstruosités qui ne sont guère que de calomnieuses injures contre les religieux et les religieuses, il s'écrie, en s'adressant à ses contemporains : « Et que trouvera on maintenant en Hérodote qui soit, je ne de pas incroyable, mais seulement difficile à croire [1] ? »

Cette prétendue défense d'Hérodote est un pêle-mêle sans ordre et sans choix. Le style est diffus, embarrassé et incorrect. L'auteur retombe à chaque instant dans des redites fatigantes. « L'*Apologie pour Hérodote*, disait avec raison Ménage, est peu de chose, il y a bien de la bagatelle. » Ce livre est non-seulement médiocre, en somme, pour l'exécution, mais détestable pour l'intention. Les plus indulgents sont obligés d'avouer que cette justification, très-inexacte, des crédulités d'Hérodote, est un recueil de peu de bonne foi, et que les convenances sont loin d'y être respectées. Le tour d'esprit cynique d'Henri Estienne perce jusque dans ses plus graves dissertations grammaticales ; mais dans l'*Apologie pour Hérodote*, il se donne toute carrière. Cet écrit rabelaisien rassemble tout ce qu'il y a de graveleux dans Marguerite de Navarre, des Périers, Bandello, et en général dans tous les conteurs de l'Italie et de la France.

Ce livre, dit C. Tollins [2], échauffa tellement les esprits contre Henri Estienne, qu'il aurait été brûlé, s'il ne se fût enfui. Il se retira, ajoute-t-il, dans les montagnes de l'Auvergne, et on le brûla à Paris en effigie. Ce fait a été contesté, et est invraisemblable; mais il est certain que l'indignation fut grande ; on appela Henri Estienne *le Pantagruel de Genève*, *le prince des athées*. Les protestants eux-mêmes furent révoltés. Le Consistoire de Genève se fâcha, malgré le plaisir qu'il devait éprouver de voir tant malmener les catholiques, qu'Estienne n'appelle jamais que les *Philomesses;* il trouva le livre immoral pour la forme comme pour le fond, et força l'auteur de faire subir plusieurs changements à son édition originale. La nature du livre demeura la même; et Henri prétend être bien justifié d'étaler ainsi la chronique scandaleuse des temps modernes, d'accumuler et de développer tant de turpitudes, en soutenant qu'il n'a voulu qu'instruire et corriger. « Poursuyvant donc telles histoires (aprez avoir derechef prié les lecteurs de me pardonner si j'en recite quelques unes au long, non pour aultre cause que pour descouvrir et faire detester telles et si meschantes finesses, desquelles aultrement la memoire merite d'estre à jamais ensepvelie) [3]... ». Et quelques chapitres plus loin : « Si d'adventure je m'oubliois tant ailleurs que de le souiller (*son livre*) de quelques aultres semblables (*histoires*), je prie le lecteur de ne s'en offencer, et de n'estimer que le recit de telles et si enormes vilenies me plaise : mais plustost estre persuadé que le seul desir que j'ay de faire bien cognoistre et hayr

[1] *Apologie pour Hérodote*, ch. x.
[2] *Append. ad P. Valerian. De infelicit. litterat.*, p. 76.
[3] *Apologie*, ch. xv.

les vilains par leur vilenie, et les meschans par leur meschanceté, m'a fait ensuyvre la maniere de faire des Lacedemoniens, qui, pour instruire leur jeunesse à sobrieté, faisoient venir les ivrongnes en leur presence, à fin que, voyant leurs vilains actes, ils apprinssent de bonne heure à detester l'ivrongnerie[1]. » Plaisante excuse, prétendre enseigner la vertu en peignant le vice avec des traits cyniques et des détails éhontés; le tout en riant et visant principalement à faire rire!

Un autre ouvrage excita de grandes colères contre Henri Estienne; mais celui-là, ce semble, lui fut imputé faussement. Quelques auteurs prétendent que ce fut H. Estienne qui, sous le masque d'un catholique, lança dans le public, durant la régence qui suivit la mort de Charles IX et précéda le retour d'Henri III, le virulent pamphlet intitulé : *Discours merveilleux de la vie, actions et desportemens de Catherine de Medicis, Royne mere, auquel sont recités les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du Royaume de France, et ruiner l'estat d'iceluy*, 1575. Renouard croit que cet outrageux libelle appartient en effet à Henri Estienne. M. Sayous, dans ses *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, appuie l'opinion contraire de raisons qui paraissent solides.

Henri Estienne fut un des hommes les plus infatigables au travail qui existèrent jamais. Ses savantes publications suffisaient presque à alimenter ses presses; cependant elles se ralentirent dans ses dernières années.

Après la publication du *Thesaurus*, Estienne mena une vie nomade, courant de ville en ville, de pays en pays, de bibliothèque en bibliothèque. Il rôdait ainsi l'Europe, seul, à cheval d'ordinaire, corrigeant des épreuves ou composant des vers grecs et latins, ses meilleurs, dit-il, et oubliant les chagrins, même la faim, la soif, et toutes les misères de cette vie errante. Ses presses cependant languissaient; à peine s'il en sortait un ou deux volumes par année. Dans les dernières années de sa vie, on le voit faisant de très-courts séjours successivement à Bâle, à Lausanne, à Heidelberg, à Montpellier. Il s'arrêta quelques mois dans cette dernière ville auprès de son gendre Casaubon. « Il était encore plein de vie, disent MM. Haag, dans *la France protestante*, et quoi qu'on en ait dit, rien dans ses facultés mentales n'annonçait qu'il fût près de sa fin. » Son amour des courses errantes le fit bientôt remettre en voyage. Il visita plusieurs villes et arriva malade à Lyon. Comme il n'avait personne auprès de lui pour le soigner, il se fit transporter à l'Hôtel-Dieu. Les soins qu'il y trouva ne purent réparer ses forces épuisées. Il mourut dans les premiers jours de mars 1598, à l'âge de près de soixante-dix ans.

Casaubon, en rapportant dans ses *Éphémérides* la mort d'Henri Estienne, lui adresse des reproches qui montrent qu'il s'attira lui-même et bien volontairement une partie au moins des malheurs sur lesquels

[1] *Apologie*, ch. XXI.

on s'est tant de fois apitoyé. « Estienne, dit-il, est mort à Lyon, loin de sa maison, comme quelqu'un qui n'aurait pas eu de foyer, lui qui avait un établissement considérable à Genève ; loin de son épouse, lui qui en avait une très-chaste ; loin de ses enfants, lui qui en avait encore quatre en vie. Chose déplorable, et d'autant plus déplorable que le défunt n'était absent de chez lui par aucune nécessité. Que nous sommes de misérables êtres, lorsque je pense, Estienne, mon Estienne, ἐξ οἵων εἰς οἷα (*de quel état dans quel état tu es tombé*) ! Toi qui, sans contredit, aurais pu tenir le premier rang parmi les hommes de ta condition, tu as mieux aimé être rejeté que d'être en honneur. Toi qui avais reçu de grands biens laissés par ton père, tu as mieux aimé les dissiper que de les conserver. Toi qui avais été si bien doué par la Providence, que pas un ne rivalisait avec toi pour la connaissance des lettres, et surtout des lettres grecques, tu as mieux aimé te préoccuper d'autres soins que τὴν Σπάρταν κοσμεῖν [1]. »

Le gendre du célèbre imprimeur avait des motifs particuliers d'exhaler ces plaintes. Henri Estienne mourut complétement ruiné, et l'on dut vendre à l'encan les livres de ses magasins pour solder ses créanciers.

L'auteur du *Trésor de la langue grecque*, le traducteur et l'éditeur si intelligent de tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité débrouillés par lui pour la première fois, sera toujours mis au premier rang des érudits et des humanistes ; mais l'auteur du *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*, de la *Precellence de la langue françoise*, des *Dialogues du nouveau langage françois italianisé*, et de l'*Apologie pour Herodote*, est inférieur à plusieurs des grands prosateurs du seizième siècle. « Henri Estienne, dit M. de Sacy, est de la bonne école en fait de style, de l'école de Rabelais et de Marot. Il faudra toujours remonter là quand on voudra bien parler et bien rire, frapper sa phrase d'une empreinte vraiment française, posséder à fond les tours et les finesses de notre langue. Je ne connais pas de style plus net, plus vif, plus gai que celui de Henri Estienne [2]. » Cet éloge est bien enthousiaste. C'est trop accorder à un écrivain dont la phrase, il est vrai, n'est jamais travaillée, est très-souvent aiguisée par le trait, animée par un joyeux entrain, mais aussi est fréquemment diffuse, embarrassée de mots oiseaux,

[1] C'est un proverbe antique qui signifie *Demeurer chez soi et se contenter de son métier*. On lit dans la nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque* d'Henri Estienne : « Ex verbis Euripidis in fr. Telephi ap. Stob. Fl. 39, 1° : Σπάρτην ἔλαχες, κείνην κόσμει, τὰς δὲ Μυκήνας ἡμεῖς ἰδίᾳ, ductum prov. memorant parœmiographi et multi usurparunt scriptores. » (Θησαυρὸς τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. Vol. septim., p. 557. F. Didot, 1848-1854.) C'est-à-dire : De ces paroles d'Euripide dans les fragments du *Télèphe* chez Stobée : « Tu as obtenu du sort Sparte, consacre-lui tes soins ; autant en ferons-nous en notre particulier pour Mycènes, » on a fait un proverbe rapporté par les parœmiographes et employé par beaucoup d'écrivains.

[2] *Journal des Débats*, 23 juillet 1853.

sans parler des incorrections provenant de ce que ce travailleur si pressé ne prenait pas le loisir de châtier ses compositions et imprimait d'habitude à mesure qu'il écrivait. Malgré tout, on sent dans les écrits français d'Henri Estienne l'homme qui a comme adopté les langues anciennes et qui est autant de l'école des Érasme, des Juste Lipse, des Scaliger, des Casaubon, que de celle des Rabelais et des Marot.

Richesses de la langue française en expressions synonymiques.

Pour estre bons estimateurs de ceste richesse, il nous fauldra considerer quelles choses sont requises en un langage pour estre estimé riche, et puis veoir si le nostre en est bien fourni. Je di donc premierement que, comme on n'appelle pas un homme riche qui n'a que ce qui luy est necessaire, mais fault qu'il ayt aussi des choses dont il n'a poinct besoing et desquelles il se pourroit bien passer; et quant aux necessaires, il lui en fault avoir à rechange, ce qu'on dict proprement des accoustremens; ainsi nostre langage n'est pas seulement fourny de mots dont il fault qu'il se serve ordinairement pour exprimer ses conceptions, mais a aussi quelque provision, curieuse plustost que necessaire, d'aulcuns qui sont plus rares que les aultres. Et quant aux necessaires, on peult bien dire qu'il en a à rechange, veu qu'il a moyen d'exprimer une mesme chose en plusieurs sortes. Je viendray incontinent aux exemples, insistant toutesfois principalement sur ce que j'ay dict des mots necessaires qu'il en a à rechange. Et pour ce que j'estimerois avoir trop bon marché de la comparaison qu'il me fault faire, si je la faisois avec le langage italien, je ne craindray point de la faire avec le grec, lequel est à bon droict estimé riche par dessus tous les riches. Et craignant qu'on ne die que je lui veulx rien oster, à fin que le nostre puisse plus aysément égaler la richesse en cest endroict, ou pour le moins en approcher, je m'en rapporteray à ce que Pollux [1] dict touchant les diverses paroles et les diverses façons dont il use pour signifier un homme avare; car estant sur le propos de richesse, je me suis advisé de parler de l'avaricieux, qui est celui par lequel plus elle est desirée.

Pollux donc commence par ces mots composés, φιλάργυρος,

[1] Julius Pollux, sophiste et grammairien grec du deuxième siècle, est l'auteur d'un *lexique* ou *onomasticon*, où les mots sont disposés, non dans l'ordre alphabétique, mais selon l'analogie du sens.

φιλόχρυσος, φιλοχρήματος, φιλοκερδής, etc., lesquels signifient *amateur d'argent*, *qui aime l'or*, *qui aime la pecune, amateur du gain.* Nous, en usant de mots simples, car je reserveray les composés pour l'arriere garde, disons *avare* ou *avaricieux*, *eschars*, *taquin*, *tenant*, *trop tenant*, *chiche*, *vilain*, ou *chiche-vilain.* Quant à ce mot *avare*, il vient du latin *avarus*, lequel proprement respond à ce grec φιλόχρυσος, c'est-à-dire amateur de l'or, si on veult le deduire de *avere* et *aurum*[1]. Quant à *tenant,* il vient aussi des Latins; car ils disent *tenax* en ceste signification. *Eschars* est un peu esloingné de *parcus;* mais si en vient il[2]; et en approcheroit plus, quand, en n'adjoustant poinct d'aspiration au *c*, on diroit *escars*. Le mot *vilain* a la mesme origine, qu'on luy donne en sa premiere signification, ou à *villa*, ou à *vilis*. Quant aux deux aultres, leur origine est en controverse[3].

Nos composés sont beaucoup plus signifians et ont plus d'emphase que ceux des Grecs; car nous disons : *pinsemaille*[4], *racledenare*[5], *serredenier*, *serremiette*, *pleurepain.*

Maintenant, comme Pollux, après avoir proposé en combien de manieres les Grecs exprimoient cela en usant d'un seul mot, vient à certaines façons de parler dont ils usoient pour donner à entendre la mesme chose, je mettray icy des françoises, mais en beaucoup plus grand nombre, advertissant de celles qui correspondent aux grecques. Mais je commenceray par celles qui taxent plus doulcement le vice; ce que les Grecs appelloient parler par hypocorisme[6]. Nous disons donc : *Il est un peu trop soigneux de son proufict;* ou, *il est un peu trop attentif à son proufict*, comme les Latins : *Nimium est attentus ad rem.* Nous disons aussi : *Il est un peu trop espargnant* ou *respargnant ; il se restreinct un peu trop;* et quelquefois : *Il est un peu trop bon mesnager.* De tel hypocorisme grec Pollux n'ameine aulcun exemple.

Quant aux aultres façons de parler, les unes sont bien plus

[1] *Avere* suffit : il produit *avidus, avarus,* qui ont un sens identique.

[2] Non : il a une origine germanique : holl. *schaars,* avare, chiche; allem. *karg;* dan. *karrig;* suéd. *karrig, karg.*

[3] Le radical de *taquin* paraît être *tac,* clou, ce qui attache; le taquin étant tenace de ce qu'il possède. Il est populaire dès 1471. Quelques-uns croient que le *taquin,* avare, a été nommé ainsi à cause de l'avarice d'un officier de la bouche chez Louis XI, nommé Taquin. *Chiche*, catal. *xic, chic,* petit, de peu de valeur, espagn. *chico*, petit, vient du latin *ciccum*, petite chose.

[4] La maille était une petite monnaie équivalant à une obole. La Fontaine emploie le mot *Pincemaille* dans la fable de l'*Enfouisseur et son compère.*

[5] Racle-denier.

[6] Et mieux euphémisme.

violentes que les aultres : « Avarice luy commande; avarice le maistrise; avarice le seurmonte; avarice luy domine; avarice le gaigne; il est serf de l'argent; avarice l'emporte; il se laisse emporter à son avarice; avarice le transporte, » lequel mot transporte est ce que les Latins disent *transversum rapit*. Or, pouvons nous choisir entre ces neuf façons de parler celle que nous vouldrons mettre en la place d'une seule grecque qui est en Pollux, ἐλάττων χρημάτων. Nous disons aussi : « Avarice le meine; le gain le meine; avarice l'aveugle. » Lesquelles façons sont semblables aux precedentes. Et quelquesfois, parlans plus doulcement, disons : « Il est adonné à l'avarice; il est adonné au gain; il est adonné à l'argent. » Mais quand on veult user de paroles fort aigres, on dict : « Il brusle d'avarice; il seiche d'avarice; il meurt d'avarice. » Encore plus aigrement se dict : « Il est enragé aprez l'argent; il faict son Dieu de l'argent; il n'a aultre Dieu que l'argent; il ayme mieux un escu que Dieu; il engageroit son ame pour gaigner. » Ce qui convient avec ces mots de Pollux, τὴν ψυχὴν ἂν ἀνταλλάξας τοῦ χρυσίου, lesquels mots se rapportent du tout à ce que les Latins disoient : *Vendere animam lucro*. « Il engageroit son ame au deable pour en avoir; il quitteroit sa part de paradis pour de l'argent. » Ceste façon de parler n'est pas si aigre : « Il n'estime rien en ce monde que l'argent, » laquelle revient à ce que dit Pollux : χρήμασι τὴν εὐδαιμονίαν μετρῶν. Quant à ce qu'il dict : ἐκ παντὸς χρηματιζόμενος, nous l'exprimons en toutes les sortes suivantes : « Il faict son proufict de tout; rien ne luy est trop chauld ou froid; il prend à toutes les mains; il prend *ab hoc* et *ab hac;* tout luy est bon; il ne demande qu'où il y en a; il en prendroit sur le grand autel. »

Quant à ce κυμινοπρίστης [1], qui est en Pollux, c'est une hyperbole semblable à ceste-cy : *il partiroit* [2] *un œuf en deux*. Au lieu de quoy nous disons aussi : *il partiroit une maille en deux*. Il est vray que κυμινοπρίστης est dict encore plus hyperbolicquement. A ce propos d'hyperbole ceste façon de parler aussi en tient : *il trouveroit à tondre sur un œuf;* et ceste-cy : *il ne donneroit pas un gros œuf pour un menu*. On veoid bien qu'aulcunes des precedentes aussi sont hyperbolicques. Au lieu de ce que Pollux dict αἰσχροκερδής, et οὐδὲν ἂν αἰσχυνθεὶς ᾧ λῆμμα πρόσεστι, nous avons *vilain :* car j'ay opinion que ce mot emporte plus qu'on ne pense, et qu'on n'adjouste pas sans cause ce mot de *vilain* à *chiche*, quand on dict

[1] Fendeur de cumin, comme nous disons : *couper un cheveu en quatre.*

[2] Partagerait.

un *chiche vilain,* mais pour demonstrer un extreme degré de chicheté. On dict aussi : *c'est un vilain tout oultre ;* et : *c'est un double vilain.*

Je laisse plusieurs manieres de parler, les unes pour sentir[1] trop leur populace, les aultres pour ce que plusieurs semblent faillir en icelles, comme quand on dict : *ce qu'il tient en une main luy eschappe de l'aultre;* car il fault dire : *il craint que ce qu'il tient en une main luy eschappe de l'aultre.* Et d'aultre part, puisque desjà j'ay de ces façons de parler plus qu'il ne m'en fault pour surmonter Pollux, je me doibs bien contenter. On me demandera si, en seurmontant Pollux, je pense avoir seurmonté la langue grecque quant à ce dont il est question. Je respondray que sans m'arrester à Pollux, pour ce que je sçay bien en ma conscience que Pollux a obmis quelques phrases grecques, j'estime que, si nous ne la seurmontons en cest endroict, pour le moins nous l'esgualons. (*De la Precellence du langaige françois.*)

Des termes empruntés au langage des chasses.

Grand est l'advantage qu'a nostre langue par dessus les aultres en ce qui concerne la faulconnerie, qu'on a appelée aussi la volerie, et en ce qui appartient à la venerie [2]. Toutesfois je m'arresteray moins à la venerie qu'à la faulconnerie, tant pour ce que cet art est plus noble que cestuy là, qu'aussi pource que nostre langage n'a pas tant de prerogative quant aux termes pris de la venerie qu'elle a quant à ceulx que luy a baillés la faulconnerie.

Ces façons de parler *rendre les abbois* et *faire rendre les abbois* sont un des gentils emprunts que nostre langage ait faicts de messieurs les veneurs : disant d'un homme qui n'en peult plus, et pour tant[3] est contrainct de se rendre, qu'il rend les *abbois* ou, comme d'aultres escripvent, les *abbais.* Et proprement se dict du povre cerf quand, ne pouvant plus courir, il s'accule en quelque lieu le plus advantageux qu'il peult trouver, et là, attendant les chiens, endure d'estre *abbayé* par eux. Et ne fault doubter que ceste façon de parler, *tenir quelcun en abboy*, ne soyt aussi venue de la venerie; mais il y a apparence que ce soyt des bestes

[1] Parce qu'elles sentent trop.

[2] Montaigne dit aussi (*Essais*, III, v) : « Il n'est rien qu'on ne feist du jargon de nos chasses, qui est genereux terrein à emprunter. » Comparez Étienne Pasquier, *Lettres*, II, 12 ; Molière, *les Fâcheux*, act. II, sc. VII, et Villemain, Préface du *Dictionn. de l'Acad. fr.*, édit. de 1835.

[3] Par conséquent.

noires plustost que des aultres, comme quand un sanglier se laisse abbayer par les chiens perdans leur peine. Autant fault il dire de l'usage du mot *curée*, qui est aussi appellée *le droict des chiens,* comme quand on dict *bonne curée* pour signifier *bon butin.* Le mot *visceratio* semble bien se pouvoir accommoder à ceste signification du mot *curée* et à celle du mot *fouaille*, qui est le mesme en la chasse du sanglier que *curée* en celle du cerf. *Traces* aussi, *routes* et *erres* sont mots qu'on peult penser avoir leur origine de la venerie, et principalement *traces*, veu que proprement il se dict des bestes pour le latin *vestigia*. Mais ceulx qui ont escript de cet art disent que *traces* et *routes* sont des bestes mordantes, comme sangliers et ours; mais *erres*, des aultres, comme cerfs, chevreuils et daims, encores qu'aulcuns ayment mieulx les nommer *fries* [1] ou *pieds*.

Quant à la faulconnerie, je pense qu'elle nous fournit encore d'advantage de beaux termes et belles façons de parler, qui ont fort bonne grace ez lieux ausquels nous les accommodons. Et fault bien que cet art ait esté encore plus commun à nos predecesseurs qu'il ne nous est, veu qu'ils nous ont laissé un langage tellement meslé et comme marqueté de ces mots, que nous en appliquons aulcuns à nostre parler ordinaire, sans nous appercevoir de leur origine. Qu'ainsi soyt, entre tant de François qui usent tous les jours de ces mots *niais* ou *niez*, *hagard*, *debonnaire*, *leurré,* bien peu prennent garde à leur premier usage et s'apperceoivent qu'ils disent des hommes ce qui se dict proprement des oiseaux de proie. Et toutesfois tant s'en fault que ces mots et aultres perdent leur grace, estans ainsi transferés d'un usage à un aultre, que, au contraire, ils semblent l'avoir meilleure; mais elle ne peult estre bien goustée que par ceulx qui ont quelque cognoissance de ceste noble science de faulconnerie. Car ceulx là sçauront que *niais* ou *niez* se dit proprement du faucon, ou aultre oiseau de proye, qui est pris au *nid*, et n'ayant encores volé, auquel est opposé hagard. Ils sçauront aussi que [2] c'est *leurrer un faucon* [3]; et pourtant, quand ils orront [4] dire d'un homme qu'il est *leurré*, sçauront bien que c'est à dire *desniaisé*. Quant à ce mot *debonnaire*, c'est celui duquel l'origine pourroit estre encores moins recogneue, pource que de trois on n'en a faict qu'un : car on dict *debonnaire* en lieu de dire *de bonne aire*, estant, par ce mot *aire*, signifié le nid de l'oyseau de proye. Or,

[1] On *frayes*, de *fricare* (frotter, froyer, frayer). — [2] Ce que c'est que.

[3] C'est lui apprendre à venir sur le *leurre* (*lorum*), instrument fait de deux ailes d'oiseau réunies par un cuir rouge. — [4] Entendront.

fault il bien que *debonnaire* ait une grande emphase, veu que nos ancestres, pour monstrer la bonne nature du roy Louis Ier, l'appellerent, par forme de surnom, *Debonnaire* ou *le Debonnaire*, choisissans ce mot entre plusieurs comme le plus convenable.

Du mot *hobreau*[1], on ne peut doubter qu'il ne vienne de là, quand on dict d'un petit gentilhomme et qui a bien peu de moyen[2] : *c'est un hobreau.* Et à ce propos il me soubvient qu'on dict : *il faict du tiercelet de prince*, du gentilhomme qui veut enjamber par dessus le rang des gentilshommes et a quelques façons qui sentent non seulement le bien grand seigneur, mais le prince ou, pour le moins, le petit prince. Car, en faulconnerie, le masle s'appelle tiercelet, comme un estant un tiers plus menu que la femelle, et se dict un *tiercelet de faucon.* Nostre langage se sert, par metaphore, du nom d'un aultre oyseau de proye, à sçavoir du *sacre :* car nous disons *c'est un sacre*, ou *c'est un merveilleux sacre*, de celuy qui, en quelque lieu qu'il puisse mettre les mains, happe tout, rifle tout, racle tout, et, en somme, auquel rien n'eschappe[3]. Et en cecy nous ne parlons pas sans raison ; car aulcuns tiennent le sacre pour le plus hardy et vaillant entre les oyseaux de proye, qu'on appelle aussi oyseaux de rapine. Prendre l'*essor* se dict d'un oiseau de proye quand, se laissant aller au vent, il vole plus hault qu'il ne doibt ; et de là vient qu'on dict d'un qui s'en est allé au hault et au loing : *il a pris l'essor. Tenir en ses serres* se dict proprement de quelcun de ces oyseaux quand il tient entre ses griffes quelque petit oiseau ; mais nostre langage use de ceste phrase, parlant de celuy qui tient quelcun en sa mercy. Comme j'ay dict que nous avions pris *curée* de la venerie, aussi, par une mesme façon de metaphore prise de la faulconnerie, nous disons d'un qui recevra une grande joie de quelque bonne adventure qui luy est survenue : *il en fera une gorge chaude.* Et à propos de ce mot *gorge*[4], quand on dict : *je ne vole poinct sur ma gorge*, en refusant de dancer ou faire quelque aultre exercice un peu violent, incontinent aprez le repas, ceste façon de parler vient de ce mesme lieu. Quant à ce qu'on dict par metaphore, *ceci n'est pas de vostre gibbier*, aulcuns estiment qu'il peult estre prins de la venerie aussi bien que de la faulconnerie, en ne s'arrestant à la premiere signification du mot *gibbier.*

(*Ibid.*)

[1] Ou *hobereau*, oiseau de proie de petite taille.

[2] Richesse, fortune. — [3] Ce terme énergique se trouve dans Saint-Simon, appliqué au ministre Dubois.

[4] *Gorge*, de *gurges*, gouffre, est proprement la poche du gosier où l'oiseau garde la viande qui lui a été donnée toute chaude pour la digérer peu à peu.

MONTAIGNE (MICHEL DE)

— 1533-1592 —

Michel de Montaigne naquit le dernier jour de février 1533, dans le château de son père, Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, noble gentilhomme qui prétendait remonter au temps de la domination anglaise, et avait eu « une longue part aux guerres d'au delà des monts », sous la conduite de Louis XII et de François Ier.

Tendrement chéri d'un père intelligent, Michel reçut une forte et solide éducation. « Le bon pere que Dieu me donna, a-t-il dit lui-même, m'envoya dez le berceau nourrir à un pauvre village des siens, et m'y teint autant que je feus en nourrice et encores au delà, me dressant à la plus basse et commune façon de vivre : *Magna pars libertatis est bene moratus venter*... Son humeur visoit encores à une aultre fin, de me rallier avecq le peuple et ceste condition d'hommes qui a besoing de nostre ayde, et estimoit que je feusse tenu de regarder plustost vers celuy qui me tend les bras que vers celuy qui me tourne le dos. » Michel eut pour « precepteurs domestiques » des savants de premier ordre : Nicolas Grouchy, Guillaume Guérente, George Buchanan, Marc-Antoine Muret. A l'âge de six ans (et déjà il savait le latin, et avait commencé, par forme de délassement, l'étude du grec, quoiqu'il ignorât encore le français), il entra au collége de Guyenne, à Bordeaux; il en sortit au bout de sept années, après avoir achevé son cours, et passa de l'étude de la poésie et de l'histoire à celle du droit (1546). Montaigne « se plongea jusqu'aux aureilles » dans les études qui le préparaient aux charges publiques. Vers 1554, il entra dans la cour des Aides de Périgueux et y prit sans doute la place de son père. Lorsque cette cour fut incorporée au parlement de Bordeaux (1557), il devint le collègue de la Boëtie, et pendant treize ans il exerça très-honorablement [1] les fonctions de conseiller, qu'il résigna en 1570, à la mort de son frère aîné [2].

Un an après, Charles IX lui donna le cordon de l'ordre de Saint-Michel, faveur très-recherchée avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III. Il ne se fixa cependant pas à la cour, mais établit sa résidence habituelle au château de Montaigne, où il composa son livre immortel : il dit lui-même, dans un des premiers chapitres,

[1] « Olim in Burdigalensi senatu assessor dignissimus. » (DE THOU, *Hist.*, lib. XIV, ann. 1592.)

[2] Voir *Montaigne magistrat*, par ALPHONSE GRÜN, 1854.

qu'il commença de l'écrire vers l'an 1572, à l'âge de trente-neuf ans. Immédiatement après la publication des deux premiers livres, moitié pour essayer de se guérir, moitié pour se distraire de cruelles maladies, la goutte et la colique, il partit le 22 juin 1580 pour visiter les principaux établissements de bains de la Lorraine, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Italie. A Rome, il sollicita et obtint, non sans peine, par l'intervention d'un domestique du pape, le titre de citoyen romain.

Le 7 septembre 1580, aux bains *della Villa*, près de Lucques, il reçut une nouvelle inattendue. « Messieurs de Bordeaux » l'avaient élu maire de leur ville. Charge honorable, « d'autant plus belle qu'elle n'avoit ny loyer ny gain », mais difficile et périlleuse en un temps de troubles civils et dans un pays aussi agité que l'était alors la Guyenne.

Avec ses goûts de repos et d'oisiveté, Montaigne voulait d'abord répondre par un refus aux instantes prières des *jurats* de Bordeaux; mais Henri III lui donna l'ordre « de revenir au plustost, sans delay ny excuse, faire le service de la charge où il avoit esté si legitimement appellé »; il dut obéir. Il s'acquitta honorablement des fonctions qui lui avaient été confiées pour deux ans. Au mois d'août 1583, il fut réélu pour deux autres années : honneur qui n'avait encore été accordé que deux fois, à M. de Lansac et au maréchal de Biron, auquel Montaigne succéda. Cette seconde administration fut moins paisible pour Montaigne que la première, et il manqua de la fermeté et du courage que les circonstances réclamaient.

Montaigne, sorti de sa charge, prit quelque part à la guerre contre les protestants. Au commencement de 1588, il se rendit à Paris pour faire imprimer une nouvelle édition des *Essais* avec un troisième livre formant le tiers de l'ouvrage, et six cents additions aux deux premiers. Pendant ce séjour dans la capitale, il fit la connaissance de mademoiselle de Gournay, cette fille savante que la lecture des *Essais*, tombés entre ses mains à l'âge de dix-huit ans, transporta « d'une admiration telle, que peu s'en fallut qu'on ne la regardast comme une visionnaire » : ils lièrent ensemble une amitié si intime, qu'elle lui demanda en grâce de lui accorder le titre de sa *fille d'alliance*, nom qu'elle a conservé jusqu'à la fin de sa vie, et dont elle s'est qualifiée dans les éditions des *Essais* publiées par ses soins.

Après la journée des Barricades, il suivit la cour à Chartres, à Rouen, et enfin à Blois, où il resta, comme simple spectateur, pendant la tenue des états généraux. De retour à Bordeaux, il reçut une mission du roi et s'unit au maréchal de Matignon pour empêcher le soulèvement des ligueurs. Pendant les années 1587 et 1590, il fut en correspondance avec Henri IV. Le Béarnais avait témoigné le désir de le voir, mais il fut prévenu par la mort. Il expira en 1592, à l'âge de 59 ans 7 mois et quelques jours, en donnant tous les signes d'une religion sincère.

Les *Essais* furent loin d'avoir d'abord un succès approchant de celui qu'ils devaient obtenir plus tard. Beaucoup ne virent en Montaigne, comme Joseph Scaliger, qu'un *ignorant hardi*; le clergé et les catholi-

ques rigoureux le traitèrent généralement de *sophiste*; il fut mis à l'index par la cour de Rome. Ses admirateurs n'élevaient guère la voix et étaient en petit nombre ; mais c'étaient des hommes marquants, comme Juste Lipse, qui l'appelle le *Thalès* français ; comme Pasquier, qui le lit avec délices, quoiqu'il l'admire moins que Ronsard ; comme de Thou, qui écrit de lui en latin : « C'est un homme d'une liberté naturelle que ses *Essais* immortaliseront dans la postérité la plus reculée ; » comme le cardinal du Perron, qui appelle les *Essais* le *Breviaire des honnestes gens*.

Au commencement du dix-septième siècle, mademoiselle de Gournay déploie le zèle le plus ardent pour la gloire de son père d'adoption. Elle offre au cardinal de Richelieu, qui l'accepte, la dédicace des *Essais*. Le cardinal-roi se plaisait à la lecture de Montaigne. L'admiration pour ce philosophe ne s'étendit pas beaucoup encore cependant, et il devait rencontrer de terribles adversaires dans la personne de Pascal et dans celle de Malebranche : on le sait, le fameux Oratorien ne voyait dans Montaigne qu'un pédant à la cavalière[1]. Il ne fut pas mieux traité par plusieurs protestants : Bernard, Leclerc, Beausobre, l'accusèrent d'impiété. Toutefois, vers le milieu du dix-septième siècle, on commence d'être plus favorable à l'auteur des *Essais*, et madame de Sévigné est l'écho d'une grande partie de ses contemporains, quand elle écrit à sa fille : « Je vous dirai que Montaigne est accommodé avec moi sur beaucoup de chapitres ; j'en trouve d'admirables et d'inimitables, et d'autres puérils et extravagants : je ne m'en dédis point[2]. »

Le dix-huitième siècle revendique Montaigne comme sien. « Montaigne nous a volé, il y a deux cents ans, une partie de la philosophie du siècle, » disait Thomas[3]. Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, d'Holbach, Naigeon[4], se firent gloire de compter Montaigne parmi les leurs.

Pendant plusieurs siècles, chacun s'est ainsi fait un Montaigne à sa fantaisie, comme l'a très-justement remarqué un écrivain anglais, M. Bayle Saint-John, dans une curieuse publication, intitulée : *Montaigne the Essayist*. L'opinion dominante aujourd'hui est que Montaigne, non-seulement a eu des opinions trop hardies sur le fait de la religion, mais a préludé au philosophisme. Cette opinion est juste au fond, et Montaigne a donné droit à bien des accusations contre lui en abandonnant, aussi souvent qu'il l'a fait, son génie à tout risquer, bon sens, religion, conscience, doctrine, pour faire valoir une pensée forte et une expression hardie. Il y a certes un scepticisme coupable dans l'aisance avec laquelle le philosophe périgourdin vous répète sans cesse qu'il écrit suivant l'impression du moment, qu'il n'a qu'une *science présente*, non une *science passée ou future*, « qu'il viendra peut-estre un

[1] On trouvera ce jugement tout au long dans nos extraits de Malebranche.

[2] Aux Rochers, 13 janvier 1675.

[3] *Essai sur les femmes*.

[4] Préf. de *Naigeon*, en tête de son édition des *Essais* de Montaigne, et *Encyclopédie méthodique*.

temps où il en saura davantage. » « Cette espèce d'indolence ou de légèreté, dit très-justement M. de Gérando, se sont refusées en lui à approfondir les sujets qu'il traite, à rechercher les principes, à poursuivre les conséquences, à résoudre ses propres incertitudes. S'il a douté en apparence de toute doctrine, c'est qu'il s'est effrayé des fatigues qui eussent été nécessaires pour la bien asseoir. Ce qu'il y a de plus fâcheux que ses incertitudes, c'est la complaisance qu'il paraît y trouver[1]. »

Voilà, nous semble-t-il, les justes reproches qui peuvent être adressés à Montaigne. Mais, malgré tout, il ne fut pas aussi profondément sceptique qu'on l'a souvent jugé. Nous pensons que M. Villemain[2] a poussé un peu loin les conséquences du fameux *que sais-je ?* Nous croyons surtout que c'est outrer que d'appeler les *Essais*, comme l'a fait M. de Lamartine, l'*encyclopédie du scepticisme*[3]. Qu'on relise sans jugement préconçu cet étonnant ouvrage, et on y verra, en mille endroits, des sentiments de foi et d'orthodoxie de la même nature que ceux qui sont exprimés dans un des morceaux que nous citons de lui, commençant par ces mots : « Or nos raisons et nos discours humains, c'est comme la matiere lourde et sterile. »

Enfin on demeurera convaincu que, sauf certaines réserves, Montaigne fut au moins un philosophe chrétien, et qu'on ne doit pas le compter parmi ceux qui s'appuient sur la raison pure, de telle manière qu'ils excluent la foi et tout secours surnaturel.

Les *Essais* brillent plus par le choix que par la nouveauté des idées. Ils sont, en très grande partie, composés d'emprunts. « Je m'en vois, dit l'auteur lui-même, escornifflant par-cy, par-là, des livres, les sentences qui me plaisent[4]. » Son ouvrage est un vaste répertoire de souvenirs, et de réflexions nées de ces souvenirs. Qu'on ne croie pas cependant que Montaigne ne soit que l'écho des autres. Il cite toutes les autorités, il écoute tous les partis, il accueille toutes les opinions, mais il sait se prononcer au milieu de tant de sentiments, et donner son avis, sinon *comme bon*, au moins *comme sien*.

Il se soucie peu de l'ordre et de la méthode : « Je n'ay point d'aultre sergeant de bande à renger mes pieces que la fortune : à mesure que mes resveries se presentent, je les entasse ; tantost elles se pressent en foule, tantost elles se traisnent à la file. Je veulx qu'on veoye mon pas naturel et ordinaire, ainsi destracqué qu'il est : je me laisse aller comme je me treuve... Je prens de la fortune le premier argument, ils me sont egualement bons, et ne desdaigne jamais de les traicter entiers, car je ne veoy le tout de rien ; ne font pas ceulx qui nous promettent de nous le faire veoir.... semant icy un mot, icy un aultre, eschantillons despris

[1] *Hist. compar. des syst. de philosophie*, t. I, ch. VIII.
[2] *Éloge de Montaigne couronné par l'Académie.*
[3] *Confid.*, not. XVI.
[4] Liv. II, ch. X.

de leurs pieces, escartez, sans desseing, sans premisse. Je ne suis tenu d'en faire bon, ni de m'y tenir moy mesme, sans varier, quand il me plaist, et me rendre en doubte et en certitude, et à maistresse forme, qui est ignorance. »

Les *Essais* de Michel Montaigne sont un des ouvrages qui dureront autant que notre langue. La première publication en fut faite, nous l'avons dit, en 1580. L'auteur y ajouta beaucoup, mais n'y corrigea rien, dans les éditions qui suivirent. Revoir et réformer son style n'était pas dans la manière de Montaigne. Il n'aime pas le style *livrier* ou *livresque*. Tout chez lui est de premier jet, est primesautier ; pas si primesautier cependant ni si spontané qu'on le pense communément, mais plus, selon nous, que ne l'a cru Malebranche. Montaigne a lui-même ainsi caractérisé ses idées en fait de style : « C'est aux parolles à servir et à suyvre, et que le gascon y arrive, si le françois n'y peult aller. Je veulx que les choses surmontent, et qu'elles remplissent de façon l'imagination de celuy qui escoute, qu'il n'ayt aulcune soubvenance des mots. Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche ; un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant delicat et peigné que vehement et brusque :

« *Hæc demum sapiet dictio quæ feriet....* »

plustost difficile qu'ennuyeux, esloingné d'affectation, desreglé, descousu et hardy, chasque lopin y face son corps ; non pedantesque, non phrasesque, non plaideresque. »

C'est ce naturel et ce ton facile de gentilhomme qui attachent si fort à la lecture de Montaigne. C'est là ce qui séduisait madame de Sévigné, et qui la faisait s'écrier : « Ah ! l'aimable homme ! qu'il est de bonne compagnie ! C'est mon ancien ami ; mais à force d'être ancien il m'est nouveau[1]. » Dans ce style tout est image, tout est peinture ; l'idée abstraite ne se présente jamais nue. Il est peu de poëtes qui aient eu une imagination de style comparable à celle de cet étonnant prosateur. Ceux qui sentent le besoin de rajeunir la langue par des innovations ou plutôt par des résurrections de bon aloi doivent surtout aller puiser dans Montaigne : il n'est guère, s'il en est, de plus riche source d'idiotismes et d'associations de mots inspirées que les *Essais*.

Montaigne au lecteur.

C'est icy un livre de bonne foy, lecteur. Il t'advertit dez l'entrée, que je ne m'y suis proposé aulcune fin, que domestique et privée : je n'y ay eu nulle consideration de ton service, ny de ma gloire ; mes forces ne sont pas capables d'un tel dessein. Je l'ay voué à la commodité particuliere de mes parens et amis : à ce

[1] A Mme de Grignan, 6 oct. 1679.

que, m'ayans perdu (ce qu'ils ont à faire bientost), ils y puissent retrouver quelques traicts de mes conditions[1] et humeurs, et que, par ce moyen, ils nourrissent plus entiere et plus vifve la cognoissance qu'ils ont euë de moi. Si c'eust esté pour rechercher la faveur du monde, je me feusse paré de beautés empruntées : je veulx qu'on m'y veoye en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans estude et artifice; car c'est moy que je peinds. Mes deffauts s'y liront au vif, mes imperfections et ma forme naïfve, autant que la reverence publique me l'a permis. Que si j'eusse esté parmy ces nations qu'on dict vivre encore soubs la doulce liberté des premieres loix de nature, je t'asseure que je m'y feusse tres volontiers peinct tout entier et tout nud. Ainsi, lecteur, je suis moy mesme la matiere de mon livre; ce n'est pas raison que tu employes ton loisir en un subject si frivole et si vain; adieu donc. De Montaigne, ce 12 de juin 1580.

Appréciation de Montaigne sur son propre talent.

Mes ouvrages, il s'en fault tant qu'ils me rient, qu'autant de fois que je les retaste[2], autant de fois je m'en despite.

« *Quum relego scripsisse pudet, quia plurima cerno,*
Me quoque, qui feci, judice, digna lini[3]. »

J'ay tousjours une idée en l'ame, et certaine image trouble, qui me presente comme en songe une meilleure forme que celle que j'ay mis en besongne; mais je ne la puis saisir ny exploicter[4], et ceste idée mesme n'est que du moyen estage. Ce que j'argumente par là, que les productions de ces riches et grandes ames du temps passé sont bien loing au delà de l'extresme estendue de mon imagination et souhaict : leurs escripts ne me satisfont

[1] Caractère, nature, naturel. « La foiblesse des argumens humains sur ce subject, se cognoist singulierement par les fabuleuses circonstances qu'ils ont adjoustées à la suitte de ceste opinion pour trouver de quelle *condition* estoit ceste nostre immortalité. » (MONTAIGNE, *Ess.*, liv. II, ch. XII.) « Entre plusieurs aultres vices et maulvaises *conditions* qu'il avoit, il estoit extresmement avaricieux. » (AMYOT, *Vies*, Paul. Émil.) « En la maison du roy et reine de Castille, y avoit un gentilhomme si parfaict en toutes beaultés et bonnes *conditions*, qu'il ne trouvoit point son pareil en toutes les Espaignes. » (MARG. D'ANG., *Heptam.*, 23e nouv.)

[2] Retouche, remanie.

[3] OVID., *De Ponto*, I, v. 16.

[4] Produire, réaliser.

pas seulement et me remplissent, mais ils m'estonnent et transissent[1] d'admiration; je juge leur beaulté, je la veoy sinon jusques au bout, au moins si avant qu'il m'est impossible d'y aspirer. Quoy que j'entreprenne, je doibs un sacrifice aux Graces, comme dict Plutarque de quelqu'un, pour practiquer leur faveur.

«............. *Si quid enim placet,*
Si quid dulce hominum sensibus influit,
Debentur lepidis omnia Gratiis. »

Elles m'abbandonnent par tout : tout est grossier chez moy, il y a faulte de gentillesse et de beaulté; je ne sçay faire valoir les choses pour le plus que ce qu'elles valent. Ma façon n'ayde rien[2] à la matiere. Voylà pourquoy il me la fault forte, qui ayt beaucoup de prinse, et qui luyse d'elle mesme. Quand j'en saisis des populaires et plus gayes, c'est pour me suyvre à moy qui n'ayme point une sagesse cerimonieuse et triste, comme faict le monde, et pour m'esgayer, non pour esgayer mon style, qui les veult plustost graves et severes : au moins si je doibs nommer style un parler informe et sans regle, un jargon populaire, et un proceder[3] sans definition, sans partition, sans conclusion, trouble, à la guise de celuy d'Amafanius et de Rabirius. Je ne sçay ny plaire, ny resjouyr, ny chatouiller. Le meilleur conte du monde se seiche entre mes mains, et se ternit. Je ne sçay parler qu'en bon escient[4], et suis du tout desnué de cette facilité, que je veoy en plusieurs de mes compaignons, d'entretenir les premiers venus, et tenir en haleine toute une trouppe, ou amuser sans se lasser l'aureille d'un prince de toute sorte de propos : la matiere ne leur faillant jamais, pour cette grace qu'ils ont de sçavoir employer la premiere venue, et l'accommoder à l'humeur et portée de ceulx à qui ils ont affaire. Les princes n'aiment gueres les discours fermes, ny moy à faire des contes. Les raisons premieres et plus aysées, qui sont communément les mieulx prinses, je ne sçay pas les employer. Maulvais prescheur de commune : de toute matiere je dis volontiers les plus extremes

[1] Ce verbe ne s'emploie ordinairement au figuré qu'en parlant de l'effet que produisent la peur ou l'affliction.

[2] *Rien* est ici employé adverbialement, comme dans ces phrases : « *Rien, rien,* dit il, ce sera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure sera venue. » (BRANT., *Homm. illustr.*, L'Hospit.) « Je ne compte *rien* sur le maréchal de Vitry que par vous. » (RETZ, *Mém.*, liv. I.) « *Rien* ne lui servit de se défendre avec ses armes ordinaires. » (LA FONT., *Vie d'Esope.*)

[3] Une manière d'écrire.

[4] On ne dit plus qu'*à bon escient.*

choses que j'en sçay. Cicero estime que ez traictez de la philosophie, le plus difficile membre soit[1] l'exorde ; s'il est ainsi, je me prens à la conclusion sagement. Si fault il sçavoir relascher la chorde à toute sorte de tons, et le plus aigu est celuy qui vient le moins souvent en jeu. Il y a pour le moins autant de perfection à relever une chose vuide, qu'à en soustenir une poisante[2] : tantost il fault superficiellement manier les choses, tantost les profonder[3]. Je sçay bien que la pluspart des hommes se tiennent en ce bas estage, pour ne concepvoir les choses que par ceste premiere escorce : mais je sçay aussi que les plus grands maistres, et Xenophon et Platon, on les veoid souvent se relascher à ceste façon basse et populaire de dire et traicter les choses, la soustenant des graces qui ne leur manquent jamais.

Au demourant mon langaige n'a rien de facile et poly : il est aspre et desdaigneux, ayant ses dispositions libres et desreglées ; et me plaist ainsi, sinon par mon jugement, par mon inclination ; mais je sens bien que parfois je m'y laisse trop aller, et qu'à force de vouloir eviter l'art et l'affectation j'y retumbe d'une aultre part.

> «...................... *Brevis esse laboro,*
> *Obscurus fio*[4]. »

Platon dict que le long ou le court ne sont pas proprietez qui ostent ny qui donnent prix au langaige. Quand j'entreprendrois de suyvre cet aultre style equable[5], uny et ordonné, je n'y sçaurois advenir[6] : et encores que les coupures et cadences de Salluste reviennent plus à mon humeur, si est ce que je treuve Cesar et plus grand, et moins aysé à representer ; et si mon inclination me porte plus à l'imitation du parler de Seneque, je ne laisse pas d'estimer davantage celuy de Plutarque. Comme à faire, à dire aussi : je fuys tout simplement ma forme naturelle : d'où c'est à l'adventure que je puis plus à parler qu'à escrire. Le mouvement et action animent les paroles, notamment à ceulx qui se remuent brusquement, comme je fois, et qui s'eschauffent : le port, le visage, la voix, la robbe, l'assiette, peuvent

1 Subjonctif au lieu de l'indicatif, suivant le génie de la langue de ce temps.

2 Pesante.

3 Approfondir.

4 *Art poétique* d'Horace, v. 25.

5 Égal.

6 Parvenir.

donner quelque prix aux choses, qui d'elles mesmes n'en ont gueres, comme le babil. Messala se plainct en Tacitus de quelques accoustremens estroicts de son temps, et de la façon des bancs où les orateurs avoient à parler, qui affoiblissoient leur eloquence.

Mon langage françois est alteré, et en la prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon creu. Je ne veis jamais homme des contrées de deçà, qui ne sentist bien evidemment son ramage, et qui ne bleceast les aureilles qui sont pures françoises. Si n'est ce pas pour estre fort entendu en mon perigordin : car je n'en ay pas non plus d'usage que de l'allemand, et ne m'en chault gueres : c'est un langage, comme sont autour de moy d'une bande et d'aultre le Poittevin, Xaintongeois, Angoumoisin, Limosin, Auvergnat, brode [1], traisnant, esfoiré [2] : il y a bien au dessus de nous, vers les montaignes, un gascon, que je treuve singulierement beau, sec, bref, signifiant, et à la verité un langage masle et militaire, plus qu'aultre que j'entende, autant nerveux, et puissant, et pertinent [3], comme le françois est gracieux, delicat et abondant.

Quant au latin, qui m'a esté donné pour maternel, j'ay perdu par des accoustumances la promptitude de m'en pouvoir servir à parler et à escrire : en quoy aultrefois je me faisois appeller *maistre Jehan*. Voylà combien peu je vaulx de ce costé là.

De la Mort.

Nostre religion n'a point eu de plus asseuré fondement humain, que le mespris de la vie. Non seulement le discours de la raison nous y appelle; car pourquoy craindrions nous de perdre une chose, laquelle perdue ne peult estre regrettée? mais aussi, puisque nous sommes menacez de tant de façons de mort, n'y a il pas plus de mal à les craindre toutes qu'à en soustenir une? Que chault il [4] quand ce soit, puisqu'elle est inevitable? A celuy qui disoit à Socrates : « Les trente tyrans t'ont condemné [5] à la mort. » — « Et nature eulx, » respondit il. Quelle sottise

[1] Montaigne a encore dit : « Mulasses, roi de Thunes, reprochoit la memoire de Mahomet, son pere, de sa hantise avec les femmes, l'appelant *brode*, effeminé. » (*Ess.*, liv. II, ch. VIII.) Ce mot, que nous avons rencontré au quinzième siècle, s'est conservé dans le haut Maine avec le sens de mal tenu, sale, grossier, lâche, efféminé.

[2] Sans force. — [3] Qui emploie toujours les expressions propres.

[4] Du verbe *chaloir* (calere). Qu'importe l'heure où elle viendra ?

[5] Condamné.

de nous peiner, sur le poinct[1] du passage à l'exemption de toute peine ! Comme nostre naissance nous apporta la naissance de toutes choses; aussi fera la mort de toutes choses, nostre mort. Parquoy[2] c'est pareille folie de pleurer de ce que d'icy à cent ans nous ne vivrons pas, que de pleurer de ce que nous ne vivions pas il y a cent ans. La mort est origine d'une aultre vie; ainsi pleurasmes nous[3], ainsi nous cousta il d'entrer en ceste cy, ainsi nous despouillasmes nous de nostre ancien voile en y entrant. Rien ne peult estre grief[4], qui n'est qu'une fois. Est ce raison, de craindre si long temps chose de si brief temps? Le long temps vivre, et le peu de temps vivre, est rendu tout un par la mort : car le long et le court n'est point aux choses qui ne sont plus. Aristote dict qu'il y a des petites bestes sur la riviere Hypanis, qui ne vivent qu'un jour[5] : celle qui meurt à huict heures du matin, elle meurt en jeunesse; celle qui meurt à cinq heures du soir, meurt en sa decrepitude. Qui de nous ne se mocque de veoir mettre en consideration d'heur ou de malheur ce moment de durée? Le plus ou le moins, en la nostre, si nous la comparons à l'eternité, ou encores à la durée des montaignes, des rivieres, des estoiles, des arbres, et mesme d'aulcuns[6] animaulx, n'est pas moins ridicule.

Mais nature nous y force. « Sortez, dict elle, de ce monde, comme vous y estes entrez. Le mesme passage que vous feistes de la mort à la vie, sans passion et sans frayeur, refaictes-le de la vie à la mort. Vostre mort est une des pieces de l'ordre de l'univers; c'est une piece de la vie du monde. Changeray je pas pour vous ceste belle contexture des choses? C'est la condition de vostre creation; c'est une partie de vous, que la mort; vous vous fuyez vous mesmes. Cettuy vostre estre que[7] vous jouyssez, est egualement party[8] à la mort et à la vie. Le premier jour de vostre naissance vous achemine à mourir comme à vivre. Tout ce que vous vivez, vous le desrobez à la vie : c'est à ses despens. Le continuel ouvrage de vostre vie, c'est bastir la mort. Vous

[1] Sur le point de passer.

[2] *Ideo*, c'est pourquoi.

[3] Ceci rappelle la belle page de Pline sur l'enfant qui vient de naître : *vitam auspicatur lacrymis;* il inaugure la vie par des larmes. Plus bas, il imite la prosopopée de la Nature dans Lucrèce.

[4] Grave, pénible.

[5] Les éphémères. Voyez Cicéron, *de Senectute.*

[6] De quelques.

[7] Dont...

[8] Se partage entre...

estes en la mort pendant que vous estes en vie ; car vous estes aprez la mort quand vous n'estes plus en vie ; ou, si vous l'aimez mieulx ainsi, vous estes mort aprez la vie, mais pendant la vie vous estes mourant ; et la mort touche bien plus rudement le mourant que le mort, et bien plus vifvement et essentiellement. Si vous avez faict vostre proufit de la vie, vous en estes repeu [1] : allez vous en satisfaict. Si vous n'en avez sceu user, si elle vous estoit inutile, que vous chault il de l'avoir perdue ? à quoy faire [2] la voulez-vous encores ? La vie n'est de soy ny bien ny mal ; c'est la place du bien et du mal, selon que vous la leur faictes. Et si vous avez vescu un jour, vous avez tout veu : un jour est egal à tous jours. Il n'y a point d'aultre lumiere ny d'aultre nuict : ce soleil, ceste lune, ces estoiles, ceste disposition, c'est celle mesme que vos ayeuls ont jouy et qui entretiendra vos arriere-nepveux. Et au pis aller, la distribution et varieté de tous les actes de ma comedie se parfournit [3] en un an. Si vous avez prins garde au bransle [4] de mes quatre saisons, elles embrassent l'enfance, l'adolescence, la virilité et la vieillesse du monde : il a joué son jeu ; il n'y sçait aultre finesse que de recommencer ; ce sera tousjours cela mesme [5]. Je ne suis pas deliberée de vous forger aultres nouveaux passetemps : faictes place aux aultres comme d'aultres vous l'ont faicte. L'equalité [6] est la premiere piece de l'equité. Qui se peult plaindre d'estre comprins où tous sont comprins ? Aussi avez vous beau vivre, vous n'en rabbattrez rien du temps que vous avez à estre mort ; c'est pour neant.

« La mort est moins à craindre que rien, s'il y avoit quelque chose de moins que rien ; elle ne vous concerne ny mort ny vif : vif, parce que vous estes ; mort, parce que vous n'estes plus. Davantage [7], nul ne meurt avant son heure : ce que vous laissez de temps n'estoit non plus vostre que celuy qui s'est passé avant vostre naissance, et ne vous touche non plus. Où que vostre vie finisse, elle y est toute. L'utilité du vivre n'est pas en l'espace ; elle est en l'usage : tel a vescu longtemps, qui a peu vescu. Attendez vous y pendant que vous y estes : il gist [8] en vostre vo-

1 ... *Et, exacto contentus tempore, vita*
Cedat, uti conviva satur.
(HORACE, *Sat.*, I, I, v. 119.)

2 Pour faire quoi ?

3 S'achève.

4 Au mouvement, aux révolutions.

5 *Eadem sunt omnia semper.* (LUCRÈCE).

6 L'égalité est la première condition...

7 Je dirai plus. — 8 Cela dépend de (*jacet in*).

lonté, non au nombre des ans, que ayez assez vescu[1]. Pensiez vous jamais n'arriver là où vous alliez sans cesse? Encores n'y a il chemin qui n'ayt son issue. Et si la compaignie vous peult soulager[2], le monde ne va il pas mesme train que vous allez? Y a il chose qui ne vieillisse quant et vous[3]? Mille hommes, mille animaulx et mille aultres creatures meurent en ce mesme instant que vous mourez. A quoy faire y reculez vous, si vous ne pouvez tirer arriere? Vous en avez assez veu qui se sont bien trouvez de mourir, eschevant[4] par là des grandes miseres : mais quelqu'un qui s'en soit mal trouvé, en avez vous veu? Si est ce grand'simplesse de condemner chose que vous n'avez esprouvée, ny par vous, ny par aultre.

« Pourquoy te plains tu de moy et de la destinée? Te faisons nous tort? Est ce à toy de nous gouverner, ou à nous toy? Encores que ton aage ne soit pas achevé, ta vie l'est : un petit homme est homme entier comme un grand : ny les hommes ny leurs vies ne se mesurent à l'aulne. Chiron refusa l'immortalité, informé des conditions d'icelle par le dieu mesme du temps et de la durée, Saturne, son pere. Imaginez, de vray, combien seroit une vie perdurable[5] moins supportable à l'homme, et plus penible, que n'est la vie que je luy ay donnée. Si vous n'aviez la mort, vous me mauldiriez sans cesse de vous en avoir privez[6] : j'y ay à escient meslé quelque peu d'amertume, pour vous empescher, voyant la commodité de son usage, de l'embrasser trop avidement et indiscrettement. Pour vous loger en ceste moderation[7], ny de fuir la vie ny de fuir la mort, que je demande de vous, j'ay temperé l'une et l'aultre entre la doulceur et l'aigreur. J'apprins à Thales, le premier de vos sages, que le vivre et le mourir estoit indifferent : par où, à celuy qui luy demanda pourquoy doncques il ne mouroit, il respondit tressagement : « Pource qu'il est indifferent. » L'eau, la terre, l'air et le feu, et aultres membres de ce mien bastiment, ne sont non plus instrumens de ta vie qu'instrumens de ta mort. Pourquoy crains tu ton dernier jour? Il ne confere[8] non plus à ta mort que chascun

[1] Comparez Rousseau. (Recueil des classes supérieures.)

[2] La nature y met de l'ironie; elle se fait narquoise.

[3] En même temps que vous (*quantum et tu*).

[4] Échappant à (*schifar*, esquiver).

[5] Qui durerait sans fin.

[6] C'est bien probable, et c'était déjà le sentiment des anciens, attesté par le mythe de l'Aurore et Tithon (Ovide, *Métam.*).

[7] Qui consiste à ne fuir ni la vie, ni...

[8] Il ne contribue pas plus à...

des aultres : le dernier pas ne faict pas la lassitude; il la declare. Tous les jours vont à la mort; le dernier y arrive. » Voylà les bons advertissemens de nostre mere nature.

Or, j'ay pensé souvent d'où venoit cela, qu'aux guerres, le visage de la mort, soit que nous la veoyions en nous ou en aultruy, nous semble sans comparaison moins effroyable qu'en nos maisons; aultrement ce seroit une armée de medecins et de pleurars[1]. Je crois, à la verité, que ce sont ces mines et appareils effroyables dequoy nous l'entournons, qui nous font plus de peur qu'elle : une toute nouvelle forme de vivre ; les cris des meres, des femmes et des enfans; la visitation de personnes estonnées[2] et transies[3] ; l'assistance d'un nombre de valets pasles et esplorez ; une chambre sans jour; des cierges allumez ; nostre chevet assiegé de medecins et de prescheurs ; somme[4], tout horreur et tout effroy autour de nous : nous voylà desjà ensepvelis et enterrez. Les enfans ont peur de leurs amis mesmes, quand ils les veoyent masquez : aussi avons nous[5]. Il fault oster le masque aussi bien des choses que des personnes : osté qu'il sera[6], nous ne trouverons au-dessoubs que ceste mesme mort qu'un valet ou simple chambriere passerent dernierement sans peur. Heureuse la mort qui oste le loisir aux apprests de tel equipage !

De l'Amitié.

Ce que nous appellons ordinairement amis et amitiez, ce ne sont qu'accointances et familiaritez nouées par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos ames s'entretiennent. En l'amitié de quoy[7] je parle, elles se meslent et confondent l'une en l'aultre d'un meslange si universel[8], qu'elles effacent et ne retrouvent plus la cousture qui les a joinctes[9]. Si on me presse de dire pourquoy je l'aymoys[10], je sens que cela ne se peult exprimer qu'en respondant, « *Parce que c'estoit luy; parce que c'estoit moy.* » Il y a, au delà de tout mon discours[11] et de ce que

1 Le mot est ironique et dédaigneux.
2 *Attonitus* (frappé de la foudre).
3 De *transire* (trépasser), mourir de froid.
4 En somme.
5 Ainsi en est-il de nous (*nos habemus*).
6 *Quo sublato* (lui disparu).
7 *De quâ*, sur laquelle.
8 Complet, entier.
9 Leur soudure.
10 La Boëtie.
11 Au delà de tout ce que je pourrais dire.

j'en puis dire particulierement, je ne sçais quelle force inexplicable et fatale, mediatrice de ceste union. Nous nous cherchions avant que de nous estre veus, et par des rapports[1] que nous oyions l'un de l'aultre, qui faisoient en nostre affection plus d'efforts que ne porte la raison des rapports; je croys par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms : et à nostre première rencontre, qui feut par hazard en une grande feste et compaignie de ville, nous nous trouvasmes si prins[2], si cogneus, si obligez[3] entre nous, que rien dez lors ne nous feut si proche que l'un à l'aultre. Il escripvit une satyre latine excellente, qui est publiée, par laquelle il excuse et explique la precipitation de nostre intelligence[4] si promptement parvenue à sa perfection. Ayant si peu à durer, et ayant si tard commencé (car nous estions tous deux hommes faicts, et luy plus de quelque année), elle n'avoit point à perdre temps, et n'avoit à se regler au patron[5] des amitiez molles et regulieres, ausquelles il fault tant de précautions de longue et prealable conversation[6]. Ceste cy n'a point d'aultre idée que d'elle mesme, et ne se peult rapporter qu'à soy : ce n'est pas une speciale consideration [7], ny deux, ny trois, ny quatre, ny mille; c'est je ne sçay quelle quintessence[8] de tout ce meslange, qui, ayant saisi toute ma volonté, l'amena se plonger et se perdre dans la sienne ; qui, ayant saisi toute sa volonté, l'amena se plonger et se perdre en la mienne, d'une faim, d'une concurrence pareille : je dis perdre, à la verité, ne nous reservant rien qui nous feust propre, ny qui feust ou sien, ou mien.

Pédantisme, Science, Sagesse.

A la mode dequoy nous sommes instruicts, il n'est pas merveille, si ny les escholiers ny les maistres n'en deviennent pas plus habiles, quoyqu'ils s'y facent plus doctes. De vray, le soing et la despense de nos peres ne vise qu'à nous meubler la teste de science : du jugement et de la vertu, peu de nouvelles. Criez d'un passant à nostre peuple, *O le sçavant homme!* et d'un autre, *O le bon homme!* il ne fauldra pas à destourner les yeulx et son respect

[1] D'après ce que nous entendions dire l'un de l'autre.
[2] Si pris.
[3] Si liés.
[4] De l'accord par lequel nous nous sommes si bien compris.
[5] Sur le *modèle* de...
[6] Fréquentation (*conversari*, se trouver avec).
[7] Réflexion, calcul.
[8] *Quinta essentia*, cinquième essence, supérieure aux quatre éléments.

vers le premier. Il y fauldroit un tiers crieur : *O les lourdes testes!* Nous nous enquerons volontiers : « Sçait il du grec ou du latin ? escrit il en vers ou en prose? » mais, s'il est devenu meilleur ou plus advisé, c'estoit le principal, et c'est ce qui demeure derriere. Il falloit s'enquerir qui est mieulx sçavant, non qui est plus sçavant.

Nous ne travaillons qu'à remplir la memoire, et laissons l'entendement et la conscience vuides. Tout ainsi que les oyseaux vont quelquesfois à la queste du grain, et le portent au bec sans le taster pour en faire bechée à leurs petits : ainsi nos pedans vont pillotans la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs levres, pour la degorger seulement et mettre au vent. C'est merveille combien proprement la sottise se loge sur mon exemple. Est ce pas faire de mesme ce que je fois en la pluspart de cette composition ? Je m'en vois escornifflant par-cy, par-là, des livres, les sentences qui me plaisent, non pour les garder (car je n'ay point de gardoire), mais pour les transporter en cettuy icy ; où, à vray dire, elles ne sont non plus miennes qu'en leur premiere place.

Nous prenons en garde les opinions et le sçavoir d'aultruy, et puis c'est tout : il les fault faire nostres. Nous semblons proprement celuy qui, ayant besoing de feu, en iroit querir chez son voysin, et, y en ayant trouvé un beau et grand, s'arresteroit là à se chauffer, sans plus se soubvenir d'en rapporter chez soy. Que nous sert il d'avoir la panse pleine de viande, si elle ne se digere, si elle ne se transforme en nous, si elle ne nous augmente et fortifie? Pensons nous que Lucullus, que les lettres rendirent et formerent si grand capitaine sans l'experience, les eust prinses à nostre mode? Nous nous laissons si fort aller sur les bras d'aultruy, que nous aneantissons nos forces. Me veulx je armer contre la crainte de la mort? c'est aux despens de Seneca. Veulx je tirer de la consolation pour moy ou pour un aultre ? je l'emprunte de Cicero. Je l'eusse prinse en moy mesme, si on m'y eust exercé. Je n'ayme point cette suffisance relative et mendiée. Quand bien nous pourrions estre sçavans du sçavoir d'aultruy, au moins sages ne pouvons nous estre que de nostre propre sagesse.

Je hay le sage qui n'est pas sage pour soy mesme. Dionysius se mocquoit des grammairiens, qui ont soin de s'enquerir des maulx d'Ulysses, et ignorent les propres ; des musiciens, qui accordent leurs fleutes, et n'accordent pas leurs mœurs; des orateurs, qui estudient à dire justice, non à la faire. Si nostre ame n'en va un meilleur bransle, si nous n'en avons le jugement plus sain, j'aymerois aussi cher que mon escholier eust passé le temps

à jouer à la paulme : au moins le corps en seroit plus alaigre. Voyez le revenir de là, aprez quinze ou seize ans employez, il n'est rien si mal propre à mettre en besongne : tout ce que vous y recognoissez d'avantage, c'est que son latin et son grec l'ont rendu plus sot et presumptueux qu'il n'estoit party de la maison. Il en debvoit rapporter l'ame pleine, il ne l'en rapporte que bouffie ; et l'a seulement enflée, en lieu de la grossir.

A un enfant de maison qui recherche les lettres, non pour le gaing (car une fin si abjecte est indigne de la grace et faveur des Muses, et puis elle regarde et despend d'aultruy), ny tant pour les commoditez externes, que pour les siennes propres et pour s'en enrichir et parer au dedans, ayant plustost envie d'en reussir habil'homme qu'homme sçavant, je vouldrois aussi qu'on feust soingneux de luy choisir un conducteur qui eust plustost la teste bien faicte que bien pleine ; et qu'on y requist tous les deux, mais plus les mœurs et l'entendement que la science ; et qu'il se conduisist en sa charge d'une nouvelle maniere.

On ne cesse de criailler à nos aureilles, comme qui verseroit dans un entonnoir ; et nostre charge ce n'est que redire ce qu'on nous a dict : je vouldrois qu'il corrigeast cette partie ; et que de belle arrivée, selon la portée de l'ame qu'il a en main, il commenceast à la mettre sur la monstre, luy faisant gouster les choses, les choisir et discerner d'elle mesme ; quelquesfois luy ouvrant le chemin, quelquesfois le luy laissant ouvrir. Je ne veulx pas qu'il invente et parle seul ; je veulx qu'il escoute son disciple parler à son tour. Socrates et depuis Arcesilaus faisoient premierement parler leurs disciples, et puis ils parloient à eulx. Il est bon qu'il le face trotter devant luy, pour juger de son train, et jusques à quel poinct il se doibt ravaller, pour s'accommoder à sa force. A faulte de cette proportion, nous gastons tout ; et de la sçavoir choisir et s'y conduire bien mesurеement, c'est une des plus ardues besongnes que je sçache ; et est l'effect d'une haulte ame et bien forte, sçavoir condescendre à ces alleures pueriles, et les guider. Je marche plus seur et plus ferme à mont qu'à val.

Ceulx qui, comme nostre usage porte, entreprennent d'une mesme leçon et pareille mesure de conduicte, regenter plusieurs esprits de si diverses mesures et formes, ce n'est pas merveille, si en tout un peuple d'enfans ils en rencontrent à peine deux ou trois qui rapportent quelque juste fruict de leur discipline. Qu'il ne luy demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance, et qu'il juge du proufit qu'il aura faict, non par le tesmoignage de sa memoire, mais de sa vie.

Que ce qu'il viendra d'apprendre, il le luy face mettre en cent visages, et accommoder à autant de divers subjects, pour veoir s'il l'a encores bien prins et bien faict sien, prenant l'instruction de son progrez, des paidagogismes de Platon. C'est tesmoignage de crudité et indigestion, que de regorger la viande comme on l'a avallée : l'estomach n'a pas faict son operation, s'il n'a faict changer la façon et la forme à ce qu'on luy avoit donné à cuire. Nostre ame ne bransle qu'à credit, liée et contraincte à l'appetit des fantasies d'aultruy, serve et captivée soubs l'auctorité de leur leçon. On nous a tant assubjectis aux chordes, que nous n'avons plus de franches alleures : nostre vigueur et liberté est esteincte... Les abeilles pillotent deçà delà les fleurs; mais elles en font apres le miel, qui est tout leur ; ce n'est plus thym ny marjolaine : ainsi les pieces empruntées d'aultruy, il les transformera et confondra pour en faire un ouvrage tout sien , à sçavoir, son jugement : son institution, son travail et estude ne vise qu'à le former. Qu'il cele tout ce de quoy il a esté secouru, et ne produise que ce qu'il en a faict. Les pilleurs, les emprunteurs, mettent en parade leurs bastimens, leurs achapts, non pas ce qu'ils tirent d'aultruy : vous ne veoyez pas les espices d'un homme de Parlement ; vous veoyez les alliances qu'il a gaignées, et honneurs à ses enfans. Nul ne met en compte publicque sa recepte : chascun y met son acquest.

Le gain de nostre estude, c'est en estre devenu meilleur et plus sage. C'est (disoit Epicharmus) l'entendement qui veoid et qui oyt ; c'est l'entendement qui approfite tout, qui dispose tout, qui agit, qui domine et qui regne : toutes aultres choses sont aveugles, sourdes et sans ame. Certes nous le rendons servile et coüard, pour ne luy laisser la liberté de rien faire de soy. Qui demanda jamais à son disciple ce qu'il luy semble de la rhetorique et de la grammaire, de telle ou telle sentence de Cicero? On nous les placque en la memoire toutes empennées, comme des oracles, où les lettres et les syllabes sont de la substance de la chose. Sçavoir par cœur n'est pas sçavoir ; c'est tenir ce qu'on a donné en garde à sa memoire. Ce qu'on sçait droictement, on en dispose, sans regarder au patron, sans tourner les yeulx vers son livre. Fascheuse suffisance, qu'une suffisance pure livresque ! Je m'attens qu'elle serve d'ornement, non de fondement : suivant l'advis de Platon, qui dict la fermeté, la foy, la sincerité, estre la vraye philosophie; les aultres sciences, et qui visent ailleurs, n'estre que fard.

(*Liv. Ier, ch.* XXV.)

PASQUIER (ETIENNE)

— 1529-1615 —

Nous arrivons à la limite extrême du seizième siècle. Tous les écrivains que nous allons maintenant étudier, à l'exception de quelques-uns des auteurs de la *Satire Ménippée*, ont vu au moins l'aurore de la grande ère de notre littérature. Pasquier, auquel nous donnons une place comme représentant des hommes de loi et des érudits qui surent être des littérateurs, a, dans sa longue carrière, traversé le règne de sept rois et presque tout le seizième siècle, et n'est mort qu'à l'époque de la gloire de Malherbe et de la réputation naissante de Balzac.

Étienne Pasquier naquit à Paris, en 1529 ; on ne connaît pas la maison dont il sortait. Pasquier, si prodigue de détails, dans ses ouvrages, sur tout ce qui le concerne, n'a parlé nulle part de ses père et mère, ni d'aucun de ses ancêtres. Il ne nous a pas non plus entretenus de sa première enfance. On sait seulement qu'elle se passa à Paris, sa ville natale, et qu'il y suivit les cours, alors si célèbres, de l'Université. Il nous apprend lui-même qu'il fréquenta aussi l'école de droit de Toulouse, où il assista, en 1547, à la première leçon du fameux Cujas. « L'un des plus grands heurs que je pense avoir recueillis dans ma jeunesse, nous dit-il, feut, qu'en l'an 1546, Hotman et Balduin commencerent leurs premieres lectures de droict aux escholes de ceste ville de Paris, en un grand theatre d'auditeurs ; et ce jour mesme, soubs ces deux doctes personnaiges, je commenceay à estudier en droict. Et l'an d'apres, dans la ville de Tholoze, je feus à la premiere leçon que Cujas feist en l'eschole, des *Institutes*, et continuay mes leçons soubs luy, chascun le trouvant d'un esprit fort, et qui ne promettoit pas peu de chose. »

On ne croyait pas alors une éducation juridique complète, si l'on n'avait fréquenté pendant quelque temps les universités d'Italie. Pasquier se rendit à Bologne, et il y suivit les cours de Marianus Socin qui, selon son témoignage, avait acquis tant de renom, que « la pluspart des Ytalians venoient se vouer à ses pieds, l'espace de cinq ou six mois, pour tirer de luy consultation. »

De retour à Paris, au bout de trois ans, il fut reçu avocat au Parlement, et y plaida avec un éclatant succès.

Pasquier mérite de compter parmi ceux qui ont glorieusement préparé la réforme de l'éloquence judiciaire ; il est un des prédécesseurs les plus estimables de le Maistre et de Patru. « Une parole ferme et pittoresque, dit M. Feugère, un débit animé et facile, une argumen-

tation solide et pressante, quelquefois, d'après le goût du temps, fine jusqu'à la subtilité, une riche variété de connaissances en morale, en politique, en histoire ; telles étaient les qualités qui dans cette lice du Palais, où, suivant un contemporain [1], « il couroit si bravement, » lui conciliaient tous les suffrages. On ne s'étonnera donc pas que sa porte fût, au rapport de ses biographes [2], « assiégée par les plaideurs ».

Nous ne pouvons suivre Pasquier pas à pas dans sa brillante carrière d'avocat. Nous indiquerons seulement ici une cause qui eut une grande influence sur sa vie. Il eut à plaider pour une jeune veuve, et il obtint pour elle le gain d'un procès fort important; celle-ci, dans l'effusion de sa reconnaissance, lui dit ingénument, au rapport de Colletet, « que les obligations qu'elle lui avoit étoient telles qu'elle croyoit ne les pouvoir mieux acquitter qu'en se donnant elle-même à lui et tous ses biens ensemble. » La veuve était riche, belle, vertueuse; et, ajoute le biographe, Pasquier, heureux d'accepter son offre, « s'engagea ainsi à bonnes enseignes, en 1557, dans les liens du mariage. »

Peu de temps après cette union il tomba gravement malade et dut quitter Paris. Sa forte constitution l'ayant sauvé d'un cas presque désespéré, il s'empressa de regagner la capitale et le Palais. Il eut le chagrin de s'y voir presque oublié. Dans sa désolation il conçut la pensée de renoncer à une profession qui ne lui apportait pas la gloire aussi vite et telle qu'il l'avait ambitionnée. Il se renferma donc dans une retraite qui lui permit de publier, vers la fin de 1560, le premier livre des *Recherches* et le *Pourparler du Prince*.

Pasquier avait été écarté du barreau par le dépit. Il y fut ramené par une inclination invincible et par l'espoir des plus brillants succès. Il les obtint aussi complets qu'il les pouvait souhaiter, de 1562 jusqu'à 1565, époque mémorable où le fameux procès de l'Université contre les Jésuites lui acquit une célébrité si grande et si triste.

Les Jésuites, établis depuis un certain nombre d'années à Paris, avaient obtenu l'autorisation d'y enseigner. Les élèves se pressaient en foule autour de la chaire de ces habiles maîtres qui ne vendaient pas, mais donnaient gratuitement leur enseignement à tous ceux qui se présentaient. L'Université se montra dès l'abord jalouse de leurs succès. Elle voulut faire « exterminer (c'est-à-dire, suivant la signification latine, bannir) les Jésuites, qui sont, disaient les professeurs Ramus et Galland, la peste de l'Université, parce que dès qu'une mesure de sévérité est employée contre les écoliers, ces derniers répondent par la menace de se retirer chez les Pères. » Ce corps catholique, et en grande partie composé d'ecclésiastiques, n'eut pas honte de recourir contre ses rivaux à l'appui des hérétiques. Le 12 mai 1565, le recteur de l'Université, suivi des quatre facultés, vint supplier le chef du protestantisme

[1] Le savant Airault. Voy. les *Lettres* de Pasquier, XI, 7.

[2] Voy. particulièrement, au liv. V des *Éloges* de Sainte-Marthe, celui de Pasquier.

en France, le prince de Condé, de faire chasser les Jésuites, qui troublaient les études publiques. Les enfants de Loyola ne se découragèrent pas; ils redoublèrent de zèle, et, pour affermir leur existence, ils demandèrent par une requête à être admis et immatriculés dans le sein de l'Université, en offrant de se soumettre à ses règles « dans toutes les choses licites et honnêtes, compatibles avec leur institut. » Sur le refus de ce corps, l'affaire fut portée devant les tribunaux.

Le choix d'un avocat était une grave affaire pour l'Université. Les instances de Béguin et de Levasseur, amis de Pasquier, et deux savants très-influents dans l'Université, firent qu'on le chargea, malgré sa jeunesse, de plaider contre les Jésuites. Il ne répondit que trop bien aux intentions du corps qui le choisissait. Son plaidoyer fut un réquisitoire où la passion débordait. Les pieux et savants religieux dont il se faisait gratuitement l'ennemi acharné étaient présentés par lui comme des monstres. Si Paul III, si Jules III avaient confirmé leur société par leurs bulles, c'était, disait-il, qu'ils s'étaient laissé séduire par « la renardise et finesse de ces saints freres ».

Tant d'accusations révoltantes de fausseté entassées à plaisir par l'avocat de l'Université donnent grand lieu de croire qu'en attaquant les Jésuites, Pasquier ne s'est guère soucié de la vérité dont il se piquait tant. Il a pu être trompé sur plusieurs points, mais sur d'autres, en grand nombre, il n'est guère possible qu'il n'ait pas menti sciemment [1].

Sa conclusion fut : « que ceste nouvelle societé de religieux qui se disoient de la compaignie de Jesus, non seulement ne debvoit point estre agregée au corps de l'Université, mais qu'elle debvoit encore estre bannie entierement, chassée et exterminée de France. »

Les Jésuites eurent pour défenseur Pierre le Tourneur, qui, d'après le goût de l'époque, avait latinisé son nom, et est resté connu sous celui de Versoris. C'était un homme d'un caractère aussi honorable que ses talents étaient distingués. L'illustre magistrat Loisel en a fait un noble éloge, et Pasquier lui-même l'a proclamé « grandement zelateur du bien public, singulierement ez choses qui concernent la religion catholicque ». Convaincu de l'innocence des Jésuites, il se dévoua à leur défense de toute son âme, et avec cette énergie qu'il apportait dans ses affections. On connaît la mort de cet homme de grand cœur : il aimait d'un tendre attachement le duc de Guise ; il apprend son assassinat; le coup qui frappe son âme est si violent que lui-même meurt peu d'heures après.

Pierre Versoris n'eut pas une très-grande peine à renverser l'échafaudage d'accusations envenimées, vaines ou mensongères, laborieusement élevé par Pasquier. Sa modération le servit autant que l'emportement passionné de son adversaire nuisit à celui-ci.

[1] Voir Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la compagnie de Jésus*, t. II, p. 36 et suiv., édit. in-12, 1846.

Le premier président de Thou, père du célèbre historien, se prononça pour les Jésuites. L'opinion du plus grand nombre fut pour un ajournement, qui, sans décider la question, accordait à la société la liberté provisoire d'ouvrir une école et d'instruire la jeunesse ; en termes de jurisprudence, le Parlement ne prononça point, il appointa la cause, et laissa les parties en l'état. Cet arrêt, rendu le 29 mars 1565, mécontenta fort Pasquier : il s'en est plaint avec amertume et dépit. Dans ses *Lettres*, il appelle ce résultat un coup fourré.

Malgré son insuccès et l'injustice de sa cause, ce plaidoyer couvrit de gloire l'éloquent avocat ; ce fut l'événement le plus brillant de sa vie, et jusque dans ses dernières années il se plaisait à rappeler ce « premier coup d'essay de son esprit, ceste harangue prononcée à la « veue de dix mille personnes, et qu'à l'estranger on avoit reputée « comme un chef d'œvre [1] ».

Pasquier garda toute sa vie une haine aveugle contre les Jésuites. Il choisit pour reprendre plus violemment que jamais l'attaque contre eux un moment où ils étaient victimes de la calomnieuse accusation d'avoir provoqué l'attentat de Jean Chastel contre Henri IV (1594). Il publia le *Catéchisme des Jésuites*. Ce libelle diffamatoire eut dans sa nouveauté une vogue européenne; il fut traduit en latin, en anglais, en allemand. Des critiques comme Bayle [2] ont su en faire justice ; il n'a pas moins continué d'être un arsenal où les ennemis de la compagnie ont été, jusqu'à notre temps, chercher des armes empoisonnées.

Par cette œuvre de parti, Pasquier se trouva porté au premier rang des avocats et acquit une renommée universelle. Dès lors il fut employé dans les procès les plus célèbres ; les plus illustres seigneurs eurent recours à ses talents pour la défense de leurs intérêts.

« Une des plus glorieuses campagnes qui signalèrent sa longue carrière, ou, pour mieux parler, l'une de ses plus belles victoires, dit M. Feugère, fut celle qui sauva la vie à un innocent, la fortune et l'honneur à une illustre maison. Pasquier a raconté cette affaire avec de grands détails ; en outre, il nous a conservé le plaidoyer qu'il prononça dans cette occasion. C'était en 1571 : le seigneur d'Arconville, escorté d'une troupe d'archers, avait été traîné sur une charrette aux pieds de ses juges. Chargé d'une horrible accusation, cet appareil ignominieux le désignait comme coupable au peuple, dont la haine aveugle réclamait son supplice ; le tribunal et l'avocat du roi, Augustin de Thou, inclinaient vers l'opinion publique. Tel était le client dont Pasquier avait accepté la défense. Malgré de sinistres soupçons, son regard exercé avait interrogé le visage de l'accusé, dont le front calme, *sondé au vif*, dont l'œil assuré lui avait révélé l'innocence. Fort de sa conviction, il ne craignit pas, dans ces formidables circonstances, de lutter contre la prévention et l'erreur. La salle Saint-Louis, théâtre des causes cri-

[1] *Lettres*, XII, 1 ; cf. *ib.*, XXI, 8.

[2] Voy. particulièrement dans son *Dictionnaire*, le t. II, à la p. 769.

minelles, regorgeait d'une foule immense, attirée par l'émotion du drame : aux côtés de Pasquier était son fils aîné, dont il avait voulu former la jeunesse par un grand exemple ; à ses pieds, le gentilhomme, sa femme, ses deux enfants baignés de larmes; devant lui ses accusateurs, aussi éplorés, et réclamant vengeance de l'attentat qui avait versé le sang d'une famille entière : leur avocat était Brison. Lorsque le défenseur se leva, un murmure désapprobateur se fit entendre ; quatre fois il s'efforça de commencer, quatre fois ces bruits ennemis étouffèrent ses paroles, jusqu'à ce que, *la couleur lui montant au visage* et sa voix éclatant avec l'accent d'une juste colère, il força au silence l'assemblée frémissante, l'éclaira malgré elle, l'étonna, la subjugua par l'ascendant d'une argumentation serrée et lumineuse, l'entraîna dans son parti par la puissance sympathique de mouvements chaleureux, et renouvela, comme il le dit avec un légitime orgueil, le triomphe de Cicéron faisant tomber des mains de César l'arrêt préparé contre Ligarius. A la lecture de cette harangue on comprend d'ailleurs son succès. Le début en est imposant et pathétique, en même temps plein de ménagement et d'adresse ; la narration est nette, aisée et rapide : à l'habileté du légiste se joint, dans plus d'un passage, la véhémence de l'orateur. »

On pourra voir par nos extraits du plaidoyer pour le seigneur d'Arconville que ces éloges ne sont pas exagérés.

Les plaidoyers de Pasquier ne nous font pas voir en lui un Cicéron, bien moins encore un Démosthène ; mais il a constamment le mérite de n'être pas, à beaucoup près, aussi pédantesque qu'on l'était à son époque. Il s'est tout spécialement proposé de débarrasser l'éloquence judiciaire de cet amas indigeste de citations dont elle se chargeait avant lui. « Ceste nouvelle forme de plaider, si je ne m'abuse, est venue, dit-il, d'une opinion que nous eusmes de contenter feu M. le premier president de Thou, devant lequel ayant à parler, et veoyans son sçavoir estre disposé à telles allegations, nous voulusmes nous adcommoder à l'aureille de celuy qui avoit à nous escouter ; tout ainsy comme l'on dict que le bon cuisinier doibt appareiller ses viandes au goust de ses maistres. Ore, puis qu'il a pleu à Dieu de l'appeller à soy, je desire aussi qu'avec luy soit ensepvelie cette nouvelle maniere d'eloquence, en laquelle, pendant que nous nous amusons à alleguer les anciens, nous ne faisons rien d'ancien. » Au lieu de citer à tout propos et hors de propos les auteurs de l'antiquité, et de *coucher tout au long leurs passages*[1], il voudrait qu'on s'appliquât à imiter la correction et l'élégance de leur langage. « Je ne sçay, dit-il, comme le malheur veult que la pluspart de nous, non seulement, ne s'estudient d'user de paroles de chois, mais, qui pis est, le faisans, il y a je ne sçay quelle jalousie qui court entre les advocats mesmes d'imputer non à loüange, ains à une affectation, l'estude que l'on veult y apporter : qui est cause que plusieurs, ores

[1] *Lettres*, II, 12.

qu'ils le puissent faire, sont contens mieulx penser et moins dire [1]. »

Pasquier n'était pas considéré uniquement comme un habile avocat, mais encore comme un jurisconsulte profond. Lorsqu'on procéda à la réformation de la Coutume de Paris, il fut choisi pour y travailler avec Gilles Durant, de Fontenay, Canaye, Mangot, de Montholon, la Faye, Vulco, Versoris et Chopin.

Depuis quelques années seulement, le public a été mis en possession d'un important monument des connaissances rares de Pasquier en jurisprudence : c'est l'*Interprétation des Institutes de Justinien*, avec la conférence de chaque paragraphe aux ordonnances royales, arrêts du Parlement et coutumes générales de la France. Cet ouvrage si longtemps inédit, et que Pasquier avait composé, dans une vieillesse avancée, pour l'instruction de ses petits-fils, a paru par les soins d'un jurisconsulte des plus versés dans les origines du droit français, M. Ch. Giraud, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et aux frais d'un des descendants de l'auteur, M. le baron Pasquier, membre de l'Académie française.

« Quoique Pasquier, préoccupé de l'unique ambition d'être utile par ce commentaire, dit M. Feugère, n'ait pas aspiré, en le rédigeant, au titre d'écrivain, on y retrouve les principales qualités de son style. Sa phrase est, comme dans ses autres ouvrages, abondante, nombreuse et saine : elle se déroule avec netteté et largeur ; ses parties, bien agencées, se soutiennent sans confusion, pleines de dignité et de souplesse. En outre, des expressions gracieuses et pittoresques mêlent çà et là un charme sévère à la gravité des plus hautes matières de la jurisprudence. L'homme d'imagination se montre encore dans le légiste. »

Pasquier était doué, selon ses propres expressions, d'un génie prompt à tout apprendre et capable de tout retenir. Il sut employer très-activement ses facultés, et il ne cessa, au milieu de ses occupations d'avocat et de jurisconsulte, de composer et de publier des ouvrages qui l'ont mis au rang des écrivains les plus marquants du seizième siècle. Nous dirons d'abord un mot des moins considérables de ces travaux.

Pasquier débuta par un livre d'un goût détestable, *le Monophile*, où, se posant en rival « des beaulx esprits de la France qui s'estoient vouez, en nostre vulgaire, à la celebration de l'amour par leurs poësies », il annonçait l'intention « de les contre-quarrer par ses proses [2] ». M. Feugère, que nous ne pouvons mieux faire que de suivre dans cette notice, a très-bien jugé le *Monophile*. « Si l'on excepte, dit-il, quelques passages qui ne manquent pas de naturel et de grâce, on n'y trouvera guère que des dissertations subtiles et pédantesques. On sait que le raisonnement aristotélique régissait, à cette époque, toutes les matières : de là, dans cette composition, une roideur qui en rend la marche pénible, embarrassée et fatigante. Le ton est sentencieux et didacti-

[1] *Lettres*, VII, 12.

[2] Préface du *Monophile*.

que ; le style, précieux, diffus et quintessencié. Les plaisanteries sont trop souvent dénuées de finesse et d'agrément. En outre, mille souvenirs divers, entassés un peu au hasard, attestent bien plus l'érudition que le goût de l'auteur. Avec la philosophie et la mythologie de l'antiquité, avec la littérature de la Grèce et de Rome, on le voit interroger même et citer, à propos de ses théories amoureuses, les saintes Écritures. »

Le *Pourparler du Prince*, ou, comme l'on dirait aujourd'hui, l'Entretien sur le prince, le premier en date des ouvrages sérieux de Pasquier, est un traité, en forme de dialogue, sur les diverses théories de l'art de régner. Rapportant tout à l'utilité publique, « l'auteur y repousse avec véhémence l'assertion d'un de ses interlocuteurs qui avait soutenu que *les peuples sont faits pour les rois*. Il blâme les rois qui voudraient abuser des moyens du gouvernement pour opprimer leurs sujets. Il veut que la volonté du prince soit contrôlée par le Conseil des grands corps de l'État. Le titre entier du livre est :

« Pourparler du prince, dans lequel, apres avoir, soubs quatre divers personnaiges, discouru (en forme de dialogue) trois diverses opinions, sur le soin que le magistrat souverain doibt avoir au maniement de sa republicque, enfin l'aucteur se ferme[1] en celle de politique qui est l'*utilité publicque*, à laquelle le prince doibt rapporter toutes ses pensées, et non de s'advantager en particulier, à la foule et oppression de ses subjects. »

Ce titre présente l'analyse de l'ouvrage.

Pasquier a publié divers traités sous ce même titre de *Pourparler*; ainsi le *Pourparler de la Loy*, c'est-à-dire, Entretien sur la loi. Ce titre promet plus que l'ouvrage ne donne. L'auteur, dans ce dialogue, entreprend, nous dit-il, de faire la guerre à « quelques esprits libertins qui se permettent de disputer sur la loy generale » ; il a en outre pour but de « signaler la calamité d'un siecle où le bon endure comme le maulvais, soubs un faulx pretexte de justice ». Le sujet était beau, mais il a été traité trop imparfaitement.

A ce même genre de composition se rapporte un dialogue entre Alexandre et Rabelais, où Pasquier a pris pour modèle les *Dialogues des morts* de Lucien. Il y essaye « par forme de paradoxe, d'excuser tous les deffaults imputez au roy de Macedoine » ; mais nous ne retrouvons dans ces dialogues le caractère ni du satirique ni du conquérant.

Dans son *Exhortation aux Princes*, Pasquier professe des principes d'une extrême tolérance qui ont fait suspecter sa foi à quelques-uns. Il paraît avoir été un très-sincère catholique ; il n'aime pas le protestantisme, mais il ne veut pas qu'on ait recours à la force pour l'étouffer. Il est persuadé qu'il n'y a qu'une religion de vraie, « qu'il n'y a qu'une loy et qu'une foy; » il supplie seulement les princes de considérer que protestants et catholiques reconnaissent le même Dieu, le même Rédempteur.

[1] S'arrête, s'affermit.

Des sentiments de modération et de patriotisme respirent également dans la « congratulation sur la paix generale et sur les benedictions que le Roy a receues de Dieu ». Cette pièce, écrite pour Henri IV, en 1598, est un appel à la publication de bonnes lois pour l'affermissement de la paix.

Arrivons maintenant à l'œuvre capitale de Pasquier, à ses *Recherches de la France*, c'est-à-dire *Recherches sur la France*. Ce livre est le résultat des études les plus patientes et les plus investigatrices. « Pasquier, dit M. Feugère, avait interrogé toutes les ressources ouvertes de son temps à l'érudition; il avait fouillé dans tous les dépôts de livres : surtout la bibliothèque fondée par François I[er] à Fontainebleau, et dont le premier chef fut l'illustre Budé, avait fréquemment reçu sa visite. Il nous atteste qu'il y découvrit quelques ouvrages rares dont il sut tirer bon profit. Dans son ardeur de tout consulter, il n'avait garde de négliger les manuscrits, il recourait même aux journaux des familles. Toute notre littérature gauloise, tous nos vieux écrivains français ont trouvé en lui un appréciateur aussi éclairé que bienveillant. Contre l'usage de son époque, il ne se contente pas de les étudier, il les cite. Plusieurs de leurs passages jusqu'alors inédits ont, grâce à lui, « couru par les mains du peuple ».

On trouve de tout dans les *Recherches* : antiquité, législation, événements publics, questions religieuses, politiques, littéraires; d'origines, de langues, de mœurs, de coutumes. Pasquier, en maints sujets, a rompu la glace à ceux qui ont travaillé sur les antiquités de la France. Il a éclairé un grand nombre de points historiques qui ne l'avaient pas encore été, ou ne l'avaient été qu'imparfaitement avant lui.

Les *Recherches de la France* sont, en somme, un des travaux les plus utiles qu'ait produits le seizième siècle; mais ce n'est pas une œuvre fortement composée; c'est un livre fait sans plan ni méthode. Le but de Pasquier « n'estoit pas d'escripre un corps d'histoire, mais seulement une suitte de chapitres destachés sur divers subjects ». « Ce sont icy des meslanges, observe-t-il [1]; il n'est pas dict qu'une prairie diversifiée d'une infinité de fleurs que la nature produict sans ordre ne soit aussi agreable à l'œil que les parterres artistement eslabourez par les jardiniers. »

Un des plus grands historiens de notre époque a porté sur les *Recherches* un jugement assez sévère. Il leur reproche d'être « plus ingénieuses qu'érudites », d'être « trop peu liées, trop capricieuses et trop indécises dans leurs conclusions, pour fournir le moindre appui à une théorie systématique [2] ». Pasquier n'a pas cherché, et ç'a été de sa part du bon sens, à établir un système : ce n'était pas le moment. Il a amassé, il a dégrossi des matériaux, dont une considérable partie n'avait pas encore été remuée; c'est là un mérite dont il faut lui tenir

[1] *Recherches*, VI, 43.

[2] A. Thierry, *Consid. sur l'hist. de Fr.*, ch. I, p. 35.

compte. Il a beaucoup facilité pour ceux qui sont venus après lui la tâche d'élever l'édifice de l'histoire nationale.

Pasquier, dans ce vaste et laborieux ouvrage, n'est pas seulement un érudit, c'est encore un écrivain. Il faut avouer, cependant, que les *Recherches* sont d'une lecture pénible même pour les patients amis de la science : c'est une nourriture substantielle, mais d'une forte digestion.

Les contemporains de Pasquier n'ont pas connu son œuvre complète ; de nombreux fragments n'en furent publiés qu'après sa mort. D'une patience antique à voir et revoir ses compositions, il n'avait, comme le dit son fils, « mis au jour ses doctes et laborieux travaux que vingt cinq ans apres les avoir bien et meurement digerez. Il les polissoit et les repolissoit à longues pauses, mille et mille fois passant et repassant l'œil sur eulx, en se hastant lentement[1]. »

Par ses travaux pour « rechercher les anciennetez de nostre France[2] », Pasquier avait bien prouvé « qu'il n'estoit pas né pour estre oyseux[3] ». Il le montra également par ses *Lettres*. Écrites dans la grande faveur de ce genre, à l'imitation de Scaliger, de Juste Lipse, de Budé, d'Érasme, de Pétrarque, de Politien, de Bembo, de Sadolet, elles ont été destinées au public, comme celles de ses modèles, et cependant elles ont un grand mérite de naïveté. Elles sont un précieux monument de l'histoire du temps, que le savant écrit jour par jour et à mesure qu'elle s'accomplit. Elles offrent toute espèce de questions, elles présentent toutes les idées et tous les tons. Elles forment incontestablement une partie considérable de la gloire de Pasquier. Il voulait que ses amis le suivissent dans la culture de ce genre; il les exhortait « à trasser comme luy des lettres françoises, non toutesfois sur l'exemple de ceulx qui ne nous discourent que des nouvelles de leur maison, dont nous n'avons que faire, mais en entrelassant les matieres serieuses de quelques gentillesses d'esprit : par là, en se jouant les uns avec les aultres, ils serviront, avec leur propre reputation, l'honneur du païs[4]. »

Étienne Pasquier, qui ne nous a pas laissé moins de deux mille pages in-folio, a fait preuve d'une remarquable puissance de style. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à la polissure et à l'enrichissement de *nostre vulgaire*. « Lui, si instruit aux lettres grecques et latines, dit Sainte-Beuve, il n'est certes pas d'avis d'*exterminer de nous ni le grec ni le latin*, mais il veut qu'on s'aide de l'un et de l'autre selon les occasions, sans s'y réduire et s'y confiner. Qu'on s'en serve seulement pour enrichir notre langue vulgaire qui est déjà elle-même si en fonds. Le bon sens de Pasquier le préserva, dès le premier jour, de cet excès qui avait accompagné le triomphe de la Renaissance et qui faisait que les doctes dédaignaient d'employer d'autre langage que

[1] *Lettres* de Nic. Pasquier, VII, 11. — [2] *Ibid.*, 1. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*, II, 2.

celui des Romains : « Les dignitez de nostre France, disait Pasquier, « les instrumens militaires, les termes de nostre practique, brief la « moitié des choses dont nous usons au jour d'huy sont changées et « n'ont aulcune communaulté avec le languaige de Rome. Et en ceste « mutation, *vouloir exposer en latin ce qui ne feut jamais latin*, c'est en « voulant faire le docte n'estre pas beaucoup advisé [1]. »

Sa phrase est habituellement ample, et son expression pittoresque et imagée ; il déteste la banalité, et cherche partout de quoi relever son langage ; il fait d'heureux emprunts aux arts, aux métiers, à l'agriculture, comme aux lois et à la cour. Il a quelquefois une énergie qui frappe. En cela supérieur à Duperron, il sentait le mérite de Tacite, dont il s'appliqua à traduire, non sans force et sans couleur, un fragment tiré du XIV[e] livre des *Annales*. Le père Garasse l'accuse d'user « de ce bon vieulx patois qu'on parloit du temps de Jean Clopinel, et de faire son Varron [2] ». Habituellement cet archaïsme ne déplaît pas chez Pasquier. Enfin, il est un des auteurs chez qui l'on rencontre le plus de curieux et souvent précieux idiotismes. On en peut juger par l'excellent *Glossaire* dont M. Feugère a fait suivre son édition des *Œuvres choisies*.

Une citation suffira à faire bien connaître les opinions littéraires de notre auteur :

« Æquicole, en son livre *de l'Amour*, dict que Petrarque acquit la vogue entre les siens pour ne s'estre seulement arresté au languaige toscan, ains avoir emprunté toutes paroles d'elicte, en chasque subject, de diverses contrées de l'Ytalie, et les avoir sceu naïfvement adapter à ce qu'il traictoit. Je seray plus hardy que luy, et diray que tout ainsi que ses amours hebergeoient au païs de Provence et qu'il vivoit en la court du Pape, qui lors sejournoit en Avignon, aussi mendia il plusieurs mots qu'il sceut fort bien adapter à ses conceptions. Le semblable debvons nous faire, chascun de nous en nostre endroict, pour l'ornement de nostre langue, et nous ayder mesme du grec et du latin, non pour les escorcher ineptement, comme feit sur nostre jeune aage Helisaine, dont nostre gentil Rabelais s'est mocqué fort à proupos en la personne de l'escholier limousin, qu'il introduict parlant à Pantagruel en un languaige escorche latin ; mais avec telle sobrieté que, comme le bon estomach qui ne se charge point mal à proupos de viandes ne les rend morceau pour morceau, ains les digere et transforme en un sang pur, qui s'estend et distribuë par toutes les veines, jectant le marc ez lieux les plus vils, aussi nous digerions et transformions doulcement en nostre langue ce que trouverons pouvoir faire du grec et du latin ; et ce qui sera insolent [3], que le rejections liberalement, faisans ce perpetuel jugement en nous qu'il y a plusieurs choses bienseantes en chasque langue, qui seroient de maulvaise grace en la nostre. Mais surtout me semble qu'il y a un chemin que nous debvons tenir en ce faict ycy. Je veulx que celuy qui desire reluire pardessus les aultres en sa langue ne se fye tant en son bel esprit, qu'il ne recueille et des modernes et des anciens, soit poëtes ou qui ont escript en prose, toutes

[1] Sainte-Beuve, *Causer.*, 6 janv. 1851.
[2] *Recherches des Recherches*, III, 8.
[3] Contre l'habitude (*solere*, avoir coutume ; *in*, privatif) de notre langue.

les belles fleurs qu'il pensera duire[1] à l'illustration de sa langue. Nulle terre, quelque fertile qu'elle soyt, n'adporte bon fruict si elle n'est cultivée. Je soubhaicte qu'il lise et un *Roman de la Rose*, et un maistre Alain Chartier, et un Claude de Seyssel, et un maistre Jehan le Maire de Belges, duquel M. de Ronsard tira tous les plus beaulx traicts de l'hymne triomphal qu'il feist sur la mort de la royne de Navarre (et le mesme Jehan le Maire se feist riche de quelques belles rencontres de Pierre de Saint-Cloct et Jehan le Nivellet, qui escripvirent en vers de douze syllabes la vie d'Alexandre, que nous avons de là nommez Alexandrins): non pas pour nous rendre antiquaires, d'auctant que je suis d'advis qu'il fault fuyr cela comme un banc ou escueil en pleine mer; ains pour les transplanter entre nous, ny plus ny moins que le bon jardinier, sur sauvageon ou vieulx arbre, ente des greffes nouveaulx qui rapportent des fruicts souefs[2]. Je veulx encores que celuy mesme que je vous figure ne contemne nul, quel qu'il soyt, en sa profession : pour parler du faict militaire, qu'il haleine les capitaines et les guerriers; pour la chasse, les veneurs; pour les finances, les thresoriers; pour la practique, les gens du palais, voire jusques aux plus petits artisans, en leurs arts et manufactures; car comme ainsy soyt que chasque profession nourrisse diversement de bons esprits, aussi trouvent ils, en leur subject, des termes hardis, dont la plume d'un homme bien escripvant sçaura faire son profict en temps et lieu, et peut estre mieulx à proupos que celuy dont il les aura apprins[3]. »

Il a conformé sa pratique à sa théorie.

N'ayant pas à revenir sur Étienne Pasquier, nous dirons ici un mot de son talent poétique; car ce savant eut, de son temps, du renom comme poëte; la Fresnaye, dans son *Art poétique*, lui rend ce témoignage d'honneur :

« Et Pasquier a montré par ses vers excellens
Que Phœbus hante aussi les barreaux turbulens. »

Souvent, nous dit-il lui-même, « advocat le jour, il estoit poëte la nuict; » et que de fois n'envoya-t-il pas à ses amis la pièce « esclose la nuict derniere[4] » ! C'était habituellement des sujets tendres qu'il traitait; mais ces poésies d'amour sont à la glace; c'est le précieux dans le sentiment, le pédantisme dans la frivolité, comme chez tous les auteurs de son temps. A peine, dans toutes ses poésies françaises, rencontrerait-on un vers à citer.

Il fit aussi beaucoup de vers latins qu'on trouva meilleurs que ses vers français, et qui furent exaltés comme dignes de l'antiquité par les Sainte-Marthe, les Florent Chrestien, les Nicolas Rapin, les Sebillet. G. Colletet a vanté « l'urbanité, le sel et le génie » des épigrammes de Pasquier[5].

Le mérite de ses poésies et latines et françaises, c'est de contenir sur la vie intime de l'auteur ou sur son siècle de piquantes révéla-

[1] Mener (*ducere*). — [2] Doux, de *suavis*, même sens. — [3] *Lettres*, II, 12.

[4] *Ib.*, VIII, 4 et 5; cf. XII, 7; XXII, 6. Il a dit aussi, au commencement de ses *Épigrammes* :

« *Hæc ego de multa ludebam carmina* nocte. »

[5] *Art poétique*, Traité de l'épigramme, c. v.

tions ; mais les unes et les autres ont un grave tort, c'est la licence. Elles imitent trop, les unes et les autres, le ton des Italiens, en particulier de l'Arioste et de l'auteur des *Asolains*, de Bembo. En vain Pasquier, justement blâmé, s'est-il efforcé de justifier ces *gaillardises*, comme il les appelle, par de nombreux exemples ; en vain prétend-il s'autoriser des noms de Solon et de Platon « qui escripvirent livres d'amourettes », de Pline le Jeune, ce sévère Romain, « qui avoit, comme l'attestent ses *Lettres*, composé des pieces badines[1] ; » en vain rappelle-t-il l'exemple de Marulle, de Politien, de Pontanus, de Sannazar, de Jean Second. Il sentait lui-même, quand il tâchait, bien inutilement, de se cacher sous le voile de l'anonyme, qu'il commettait une action coupable.

Malgré ces écarts d'imagination, il eut toujours, nous devons le reconnaître, une vie irréprochable. Personne n'était plus considéré et plus honoré que lui. Il était lié d'amitié avec les de Foix, les de Thou, les d'Ossat, les Harlay, les Servin, les Brisson, les Molé, les Pibrac, les Pierre Pithou, les Loisel.

Jusque dans la vieillesse la plus extrême, Pasquier qui, a-t-il dit dans son épitaphe, « estoit fort de corps, fort d'esprit, » fut également laborieux et aussi également heureux et également gai.

« Bien vivre et s'esjouir est ma philosophie, »

dit notre avocat-poëte. Bien vivre ici veut dire vivre en homme de bien. Pasquier a rendu la même pensée par ces vers latins :

« *Lex mihi lætari, lex proba vita mihi.* »

Il finit de la mort la plus douce, entouré d'enfants qui le vénéraient autant qu'ils le chérissaient, et qui ont soutenu l'illustration de son nom. Une particularité qui a frappé les écrivains du seizième siècle, c'est qu'il se ferma les yeux « de deux de ses doigts que l'on y trouva comme collez ». Marque certaine d'un grand calme à cet instant terrible.

De la diversité de l'ancienne langue françoise avecques celle du jour d'huy[2].

J'ay dict au premier chapitre de ce livre, que tout ainsi que selon la diversité des temps on change d'habits, voire de magistrats en une republicque, aussi se changent les langues par une taisible[3] alluvion. Pierre Crinit, en ses livres de *l'Honneste Discipline*, dict que l'on avoit peu aultres fois observer dans Rome quatre ou cinq diversitez de langues : la vieille des Saliens, qui

[1] Hendécasyllabos. — [2] D'aujourd'hui.
[3] Secrète, insensible.

pour sa longue ancienneté n'estoit presque entenduë [1], laquelle puis apres s'eschangea au Latin des Tables, qui receut quelque polisseure sous le poëte Ennius et Caton le Censeur, jusques à ce que petit à petit elle atteingnit à sa perfection du temps de Ciceron, Cæsar et Saluste, et depuis alla tousjours en telle decadence, qu'en fin elle fut ensepvelie dedans l'Italienne.

Je ne fais point de doubte que le semblable [2] ne soit advenu à nostre langue françoise, laquelle, selon la diversité des siecles, a pris diverses habitudes ; mais de les vous pouvoir representer, il est mal aysé, parce qu'anciennement nous n'eusmes point une langue particulierement courtizane, à laquelle les bons esprits vouleussent attacher leurs plumes. Et voicy pourquoy. Encores que nos Roys tinssent la superiorité sur tous aultres Princes, si est ce que nostre Royaulme estoit eschantillonné en pieces, et y avoit presque autant de cours que de provinces. La cour du Conte de Provence, celle du Conte de Tholoze, celle du Conte de Flandres, du Conte de Champagne, et aultres princes et seigneurs, qui tous tenoient leurs rangs et grandeurs à part, ores que la pluspart d'eulx recongneussent nos Roys pour leurs Souverains. De là vint que ceux qui avoient quelque asseurance de leurs esprits escripvoient au vulgaire de la cour de leurs Maistres, qui en Picard, qui Champenois, qui Provençal, qui Tholozain, tout ainsi que ceulx qui estoient à la suitte de nos Roys, escripvoient en langaige de leur cour. Aujourd'huy il nous en prend tout d'une aultre sorte. Car tous ces grands Duchez et Contez, estans unis à nostre Couronne, nous n'escripvons plus qu'en un langaige, qui est celuy de la cour du Roy, que nous appellons langaige françois. Et ce qui nous oste encores d'advantage la congnoissance de ceste ancienneté, c'est que s'il y eust un bon livre composé par nos ancestres, qu'il feust question de le transcripre, les copistes le copioient non selon la naïfve langue de l'Aucteur, ains selon la leur. Je le vous representeray par un exemple : entre les meilleurs livres de nos devanciers, je fais estat principalement du *Roman de la Roze*. Prenez en une douzaine escripts à la main, vous y trouverez autant de diversitez de vieulx mots, comme ils sont puisez de diverses fontaines [3].

Il n'est pas dict que tout ce que nous avons changé de l'an-

[1] Il fait allusion au chant des frères Arvales que Mommsen a su traduire. (*Hist. romaine*, I.)

[2] Semblable chose.

[3] Veut-il parler des variations d'orthographe pour un même mot, dans douze manuscrits, ou de la richesse du vocabulaire en douze vers ?

cienneté, soyt plus poly, ores qu'il ayt aujourd'huy cours. Nos ancestres avoient pris, de *Verus* et *Vera*, *Voir* et *Voire*, dont il ne nous est resté que les adverbes, *Voire* et *Voirement*. Nous en avons faict uns *Vray* et *Vraye*, qui sont beaucoup plus rudes et de plus difficile prononciation que les premiers. Nous disions aux preterits parfaicts de ces verbes *Tenir* et *Venir*, *Tenit* et *Venit*, lesquels on eschangea depuis en *Tiensit* et en *Viensit*, finablement nous en avons faict *Teint* et *Veint*, ces mutations allans tousjours en empirant : car il ne fault faire de doubte que *Tenit* et *Venit* ne feussent, selon les reigles de la Grammaire, meilleurs et plus naturels.

J'ay remarqué plusieurs belles paroles anciennes, dont les aulcunes sont du tout perdeues par la nonchalance, et les aultres changées en pires par l'ignorance des nostres. Nos ancestres userent de *Barat*, *Guille* et *Losenge*, pour *Tromperie*, et *Barader*, *Guiller* et *Losenger*, pour *Tromper :* dictions qui nous estoient naturelles, au lieu desquelles nous avons adopté des Latins *Dol*, *Fraude*, *Circonvention :* vray [1] qu'encores le commun peuple use du mot de *Barat* [2]. Afin cependant que je remarque icy en passant que comme nos esprits ne sont que trop fertils et abondans en tromperie, aussi n'y a il parole que nous ayons diversifiée en tant de sortes que ceste cy : parce que *Guille*, *Losenge*, *Barat*, *Malengin*, *Dol*, *Fraude*, *Tromperie*, *Circonvention*, *Deception*, *Surprise*, et *Tricherie*, denotent ceste mesme chose. Le *Roman de Pepin* dit *Enherber ;* nous, *Empoisonner*. Le mesme roman, et encores le Conte Thibault de Champagne en ses Amours *Maleir*, pour ce que nous disons *Mauldire*. Le vieulx valoit bien le nouveau, si nous voulons nous arrester à l'analogie de *Beneir*, qui est son contraire. Nos predecesseurs dirent *Grigneour*, puis *Grigneur* [3], dont encores est faicte frequente mention dans quelques anciennes coustumes : nous disons *plus grande*, et *meilleure part*, rendans en deux mots ce qu'ils comprenoient soubs un seul. Nous disons aujourd'huy *Magistralement ;* Hugues de Bersy, *Maistrement*, qui est moins latin. Nous usons du mot *Adjourner*, quand nous faisons appeler un homme en justice par la semonce d'un Sergent ; le *Roman de Pepin* en a usé pour dire que le jour estoit venu, qui n'estoit pas trop mal propre ; nous en avons perdu la naïfveté, pour la tourner en chicanerie. Dans le mesme Aucteur *Hosteler*, pour *Loger*, qui n'estoit pas moins bon que le nostre ; *Malotru* est dedans Hugues de Bersy ; *Barguigner*,

[1] Il est vrai. — [2] Le Palais a consacré *baraterie*, avec le même sens.
[3] *Grandiorem.*

mot aussi familier entre les marchands, que *Chicaner* entre les praticiens, est dans le Huon de Mery, en son *Tournoy de l'Antechrist:* ces deux se sont perpetuez entre nous jusques à huy. Le Latin a dict *Ambo* et *Duo* pour denoter le nombre de deux : de ces deux mots l'Italien a fait un *Ambedue* et dans le *Roman de la Roze* je retrouve avecques une pareille signification *Ambedeux*, mot qui n'est plus en nostre usage : *Endementiers* avoit eu vogue jusques au temps de Jehan le Maire de Belges, car il en use fort souvent, pour ce que nous disons par une periphrase *En ce pendant;* Joachin de Bellay dans sa traduction des quart et sixiesme livres de Virgile le voulut remettre sus, mais il n'y peut jamais parvenir. *Nesun*, pour *Nul*, *Ades* pour *Maintenant :* nous les avons resignez à l'Italien aussi bien que *Losenger* qui estoit à dire *Tromper*, en ces mots, *Nessuno*, *Adesso*, *Luzingar*. Le *Cattivo* Italien et le *Chetif* François symboliserent, comme semblablement *Albergar* et *Heberger;* je ne sçay si l'Italien le tient de nous, ou nous de luy. L'Italien dit *Schifar* pource que nous dismes anciennement *Eschever*, et aujourd'huy *Esquiver*. Ce que nos anciens appellerent *Heaume*, on l'appella sous François Premier, *Armet*[1], nous le nommons maintenant *Habillement de teste*[2]; qui est une vraye sottie de dire par trois paroles ce qu'une seule nous donnoit. Ainsi est il de *Tabour*[3], que les soldats appellent maintenant *Quesse*, sans sçavoir dire pourquoy. Ainsi de l'*Estendart*, *Banniere*, ou *Enseigne*, que nous disons aujourd'huy *Drapeau*. Vray qu'il est plus aysé d'en rendre raison que de l'aultre : cela estant provenu d'une hypocrisie ambitieuse des Capitaines, qui, pour paroistre avoir esté aux lieux où l'on remuoit les mains, veulent representer au public leurs enseignes deschirées, encores que peut estre il n'en soyt rien. Dans les livres de la *Discipline militaire* de Guillaume de Langey, vous ne trouverez ny *Corps de garde*, ny *Sentinelle*, ains au lieu du premier il l'appelle *le Guet*, et le second *Estre aux escoutes*. Ces deux, qui estoient de tres-grande et vraye signification, se sont eschangez en *Corps de garde* et *Sentinelle;* et nomméement le mot d'*Escoute* estoit plus significatif que celuy de *Sentinelle* dont nous usons. De mon temps j'ay veu plusieurs mots mis en usage, qui n'estoient recogneus par nos devanciers. Et peut estre le mesme

[1] Il vaudrait mieux dire *heaumet*.

[2] Au lieu de cette périphrase, les gens du métier disaient : *morion*, *cabasset*, *bourguignote*, *salade*.

[3] Le *tabour* était la timbale de nos cavaliers, tandis que la *caisse* (*quesse*) a pour fond une seconde peau, non un hémisphère de cuivre.

mot de *Devancier*. Le premier qui mist en œuvre *Avant-propos*, pour *Prologe*, fut Louys le Charond en ses *Dialoges*, dont on se mocquoit du commencement : et depuis je voy ceste parole receue sans en doubter : non sans cause. Car nous avons plusieurs mots de mesme parure, *Avant-garde*, *Avant-jeu*, *Avant-bras*, et croy qu'il y avoit plus de raison de dire *Avant-chambre*, que ce que nous disons *Antichambre*. Il voulut aussi d'un *Jurisconsulte* latin, faire en nostre langue un *Droict conseillant*, mais il y perdist son françois. *Piafer*, que l'on approprie à ceulx qui vainement veulent faire les braves, est de nostre siecle, comme aussi aller à la *Picorée*, pour les gens d'armes qui vont manger le bon homme [1] aux champs, faire un *Affront* pour braver un homme, la *Populace*, mot qu'avons esté contraincts d'innover par faulte d'aultre pour denoter un peuple sot [2].

Le premier où j'ay leu *Courtizer* [3], est dans la poësie d'Olivier de Maigny, parole qui nous est pour le jour d'huy fort familiere. Je n'avois leu *Arborer* une enseigne pour la planter, sinon aux ordonnances que feit l'Admiral de Chastillon, exerçant lors la charge de Colonel de l'infanterie, mot dont Virginelle a usé en l'*Histoire* de Villehardoüin. Nous avons depuis trente ou quarante ans emprunté plusieurs mots d'Italie, comme *Contraste* [4], pour *Contention*, *Concert*, pour *Conference*, *Accort*, pour *Advisé*, *Enconche* [5], pour *en ordre*, *Garde*, pour je ne sçay quoy de bonne grace, faire une *Supercherie* [6] à un homme, quand on luy faict un maulvais tour à l'impourveu. En l'escrime nous appellons *Estramassons* [7] des coups de taille ; le *Pedant*, pour un maistre ez arts mal appris, et *Façon pedantesque*, en consequence de ce mot. Comme aussi nous avons quitté plusieurs mots françois qui

[1] *Bonhomme* ou *Jacques Bonhomme* était le sobriquet du paysan, comme *Jeanjean* est celui du conscrit.

[2] Froissart aurait dit : « li commun ».

[3] *Courtiser* est dans O. Basselin (xve siècle) ; au douzième, on aurait dit : *cortoier*.

[4] *Contraste* signifiait, au seizième siècle, lutte, combat, débat.

[5] Il eût été plus correct d'écrire en deux mots, *en conche*. *Conche*, de l'italien *concia*, *concio*, voulait dire arrangement, disposition.

[6] *Supercherie* a été formé au seizième siècle de *soperchieria*, de *soperchio*, qui excède, surabondant. *Soperchio* a pour radical le latin *super*, sur. Du sens d'outrage, le mot est venu à celui de tromperie.

[7] *Estramaçon* a gardé cette signification. Le premier sens est celui d'épée droite, longue et à deux tranchants. Italien *stramazzone*, bas latin *scramasaxus*, grand couteau : de l'allemand *Schramme*, blessure ; bas latin *saxa*, couteau, de l'ancien haut allemand *Sahs*, couteau.

nous estoient tres naturels, pour enter dessus des bastards. Car de Chevalerie nous en avons faict *Cavallerie*, Chevalier, *Cavalier* [1], Embusche, *Embuscade* [2], *Attacher l'escarmouche,* Attaquer; au lieu de *Bataillon*, nous avons dit *Escadron* [3]; et pour nos pietons ou aventuriers anciens, nous ne serions pas guerriers si nous ne disions *Infanterie* [4], mots françois que nos soldats voulurent italianiser, lors que nous possedions le Piedmont, pour dire qu'ils y avoient esté : et de malheur aussi quittasmes nous nos vieulx mots de fortification, pour emprunter des nouveaux italiens [5]. Parce qu'en telles affaires les Ingenieurs d'Italie sçavent mieulx debiter leurs denrées que nous aultres François. Il n'est pas que nous n'ayons mis soubs nos pieds des paroles qui estoient de quelque honneur, pour donner cours à d'aultres de moindre valeur. Le mot de *Valet* anciennement s'adaptoit fort souvent à tiltre d'honneur prez des Rois [6] : car non seulement on disoit *Valets de chambre*, ou *Garderobe*, mais aussi *Valets trenchans*, et *d'escurie*. Et maintenant le mot de *Valet* se donne dans nos familles à ceulx qui entre nos serviteurs sont de moindre condition, et quasi par contemnement et mespris. Vray est qu'il y avoit un valet, qu'on appelloit *nihil valet,* dict Marot en se mocquant. La *Chambriere* estoit destinée pour servir sa maistresse en la chambre : maintenant les Damoiselles prendroyent à honte d'appeller celles qui les suyvent *Chambrieres :* ains les appellent *Servantes ;* mot beaucoup plus vil que l'aultre, que l'on approprie à celles qui servent à la cuisine. Le nom de *Grand Bouteiller* estoit un office de la Couronne, comme celuy de Conestable. Aujourd'huy non seulement la memoire en est oubliée en la Cour du Roy, mais il n'y a rien de si bas que la charge de Bouteiller [7]. Et pour ceste cause ceulx qui sont au jour d'huy en telles

[1] C'est là un doublet fort utile : un reître est un cavalier; Bayard est un chevalier.

[2] De nos jours les lettrés trouvent *embûche* collet monté et les militaires se contentent d'*embuscade.*

[3] De l'italien *squadrone*, de *squadra*, troupe de guerre.

[4] De l'italien *infanteria*, le même que *fanteria,* dérivé de *fante*, petit garçon, valet, fantassin. *Fante* est une apocope du latin *infantem*, enfant.

[5] Dès le quatorzième siècle, Charles V faisait fortifier Honfleur sous la direction d'un Italien, son aumônier, Silvestre de la Servelle. (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 682, ann. 1370.)

[6] Dans le Poitou, *vallet* (*vassaletus*) était synonyme de *donzel*, écuyer.

[7] On trouve dès le douzième siècle *bouteiller* avec le sens d'officier qui a l'intendance du vin de la table du roi. La charge fut supprimée en 1468; pourquoi ne pas mentionner le *chambrier* qui ne disparut qu'en 1545 ?

charges, sont appelez *Sommeliers* [1]. Une vielle dotation faicte à l'hospital de Mascon en May 1323 par Barthelemy de Chevriere, eschanson [2] du Roy, l'appelle en Latin *Bartholomeus Caprarij Scancio domini nostri Regis*, qualité qui succeda à celle du grand Bouteiller. Nous avons accreu nostre langue de plusieurs nouvelles dictions tirées de nous mesmes, comme pour exemple, de *Chemin*, nos predecesseurs feirent *Acheminer*, de *Compagnon*, *Accompagner*, de *Raison*, *Arraisonner* [3] : comme au contraire une negative en adjoustant *de*, car ils dirent de *Saison*, *Desaisonner*; mais de nostre temps nous y apportasmes plus de liberté, parce que d'*Effect*, *Occasion*, *Violent*, *Diligent*, *Patient*, *Medicament*, *Facile*, *Necessité*, *Tranquille*, nous feismes *Effectuer*, *Occasionner*, *Violenter*, *Diligenter*, *Patienter*, *Medicamenter*, *Faciliter*, *Necessiter*, *Tranquilliter*. Je n'ay point encore leu *Possibiliter*, de *Possible*. Il n'est pas que Montaigne en ses *Essaiz*, et Ronsard en la derniere impression de ses Œuvres (avant qu'il mourust) n'ayent par une nouveaulté faict un nouvel *Ainsin* [4] : car lors que ce mot est suivy d'une voyelle immediate, ils mettoient une *N* derriere, pour oster la cacophonie. Si ces nouveaultez enrichissent ou embellissent nostre langue, j'en laisse le jugement à la posterité, me contentant de marquer ces choses, pour monstrer je ne sçay quoy de particulier en nous, qui n'estoit point en nos ayeuls.

Chascun se faict accroire que la langue vulgaire de son temps est la plus parfaicte, et chascun est en cecy trompé. De ma part je ne doubte point que Hugue de Bersy, Huon de Mery, Jean de S. Cloet, Jean de Nivelet, Lambert li Tors, et tous nos vieulx Poëtes, n'eussent jamais mis la main à la plume, s'ils n'eussent estimé rendre leurs œuvres immortelles : lesquelles neantmoins ont esté ensepvelies dans les ans par le changement du langaige,

[1] *Sommelier*, du bas latin *somarius*, *summularius*, de *suma*, *sauma*, *sagma*, charge, faix, est plus ancien que ne le croit Pasquier : on le trouve au quatorzième siècle.

[2] *Echanson* est du treizième siècle, et peut-être du douzième. C'est un mot d'origine germanique : ancien haut allemand, *scencan*, verser à boire, *scenco*, celui qui verse à boire; bas latin, *scancio*, *scantio* dans la loi salique; allemand moderne, *schenken*, verser à boire. — Les échansons (*scansiones*, *pincernæ*), comme les panetiers, subordonnés au maître d'hôtel, tenaient à la maison du roi, tandis que le bouteiller, le chambrier, étaient de grands officiers de la couronne. Sans doute le grand échanson prit la place du bouteiller; mais il n'eut pas, comme lui, la présidence de la Cour des comptes.

[3] *Araisoner*, *arraisoner*, *arraisonner*, étaient d'un usage fréquent aux douzième et treizième siècles.

[4] Pasquier est encore dans l'erreur : *ainsin* se trouve dès le douzième siècle.

ne restant plus de tous leurs escripts qu'une carcasse. Et Lorris[1] mesmes, et Clopinel[2], feussent aussi au tombeau, si Marot ne les en eust garentis par le langaige de nostre temps qu'il leur donna. Quoy doncques? Dirons nous que les langaiges ressemblent aux rivieres, lesquelles demeurans tousjours en essence, toutesfois il y a un continuel changement des ondes : aussi nos langues vulgaires demeurans en leur general, il y ayt changement continu de paroles particulieres, qui ne reviennent plus en usage? Je vous diray ce que j'en pense. Je croy que l'abondance des bons Aucteurs, qui se trouvent en un siecle, authorise la langue de leur temps par dessus les aultres : on a recours à leurs conceptions originaires, qu'il faut puiser d'eulx. Le vulgaire de Rome feut en sa perfection soubs Ciceron, Cesar, Salluste et Virgile ; le Toscan, soubs Petrarque et Boccace. Et combien que le temps apportast changement à ces deux langues, toutesfois leur perfection a esté tousjours rapportée au temps de ces grands maistres.

Commencement des troubles religieux en France.

M. de Guise, aprez avoir receu les lettres du Roy de Navarre, a rebroussé son chemin en cour ; et à son retour, passant par la ville de Vassy, les siens, pretendans avoir receu quelque injure par les aultres, ont faict passer plusieurs au fil de l'espée, lors qu'ils vaquoyent à l'exercice de leur religion[3]. Beze en a voulu faire instance : mais silence luy a esté imposé par le Roy de Navarre. Quelques jours aprez, M. de Guise est arrivé dans Paris, costoyé des Conestable et Mareschal de Sainct-André, avec une grande trouppe de gens d'armes. Il a esté receu magnificquement et avec un grand appareil par les Parisiens ; le prevost des marchands et les eschevins sont allez au devant de luy pour luy bienveigner[4]. Ce mesme jour le Prince de Condé, qui estoit en la ville, est allé au presche avec grande compaignie, en une maison des fauxbourgs Sainct-Jacques que l'on appelle Jerusalem ; deux jours aprez est arrivé le Roy de Navarre, et le lendemain,

[1] Guillaume de Lorris, né à Lorris-sur-Loire, mort vers 1240, est le premier auteur du *Roman de la Rose*, continué quarante ans plus tard par Jean de Meung.

[2] Jean de Meung, dit *Clopinel* (1260-1329), naquit à Meung, dans l'Orléanais. Il reprit et continua le *Roman de la Rose*.

[3] Ce massacre de Vassy fut l'occasion des guerres de religion (1er mars 1562).

[4] Lui faire la bienvenue, lui faire un accueil bienveillant, le saluer affectueusement.

jour de Pasques fleuries, a esté faicte une procession generale, où il estoit : qui a donné quelque asseurance au peuple de veoir restablir les choses en leur ancien estat. Pour cela les ministres ne laissent de prescher. C'est un vray chaos et confusion : toutes sortes de gens, tant de l'un que de l'aultre party, s'assemblent dans la ville, leurs chefs et principaulx capitaines y estans; les coups de pistolet et de canon nous servent de carillon. Les armes nous ont esté rendues, lesquelles peu auparavant avoient esté portées en l'Hostel de ville, par le commandement du Prince de la Roche-sur-Yon.

Quelque peu aprez, il a esté capitulé entre ces seigneurs que le Prince de Condé vuideroit le premier de la ville pour esviter[1] aux seditions, et que le lendemain de son partement le Roy de Navarre et ses partisans feroyent le semblable. Le Prince s'est retiré à Meaux, où, aprez avoir faict la cene, il a faict un grand amas de gens : le semblable ont faict l'amiral, les sieurs d'Andelot et la Rochefoucault. Grammont remuë toute la Guyenne, et Montgommery la Normandie. Quelques-uns avoient conseillé à la Royne mere de se retirer de Fontainebleau dans la ville d'Orleans, avec le Roy et messieurs ses freres, et là se tenir clause et couverte contre tous, jusques à ce qu'ils feussent entrez en quelque bonne reconciliation. Elle n'y a voulu ou ausé entendre, tellement que le Roy de Navarre l'a retrouvée à Fontainebleau : lequel, adverty que le Prince de Condé estoit passé le lundi de Pasques au rez[2] des murailles de Paris avec quinze cents chevaulx, et s'estoit logé à Sainct-Denis, print resolution de retourner dans Paris, encore que l'opinion de la Royne ne feust telle. Le Prince de Condé prend de là argument et pretexte de son entreprinse, disant que le Roy estant detenu prisonnier par les aultres, il a chargé les armes pour le delivrer de ceste captivité. S'il m'estoit permis de juger des coups, je vous dirois que c'est le commencement d'une tragedie qui se jouëra au milieu de nous à nos despens ; et Dieu vueille qu'il n'y aille que de nos bourses! Mais tout ainsi que tous les spectateurs cognoissent ayséement les bien ou mal seances[3] de ceulx qui jouënt ; aussi si j'ausois bonnement juger des coups, entre vous et moy je dirois volontiers que monsieur le Prince a faict ici plusieurs faultes : je ne vous diray point d'avoir changé de religion, et moins encore d'avoir

[1] Neutre, comme *parer à*.

[2] Au pied ; le *rez* est la partie *rase*.

[3] *Séance* voulait dire convenance, aptitude. Nicot traduit ce mot par : *Decentia, Condecentia, Habilitas*.

prins les armes : ce sont faultes qui sont trop lourdes ; mais puis qu'il luy estoit advenu de franchir le Rubicon, il ne debvoit desemparer [1] ny la ville de Paris ny la presence de son roy ; car celuy qui demeurera en possession de l'ung ou de l'aultre aura de grands avantages sur son ennemy.

Le premier pas de clerc que feit Pompée, en la guerre civile qu'il eut contre Cesar, feut quand il quitta la ville de Rome pour la laisser à son ennemy. Le Prince recognoist aulcunement qu'il s'est en cecy mesprins, et pour y donner ordre a surprins la ville d'Orleans, dans laquelle il pourra fort ayseement assembler ses forces : ville vrayement à luy fatale [2], en ce que peu auparavant il s'y estoit presque veu au dessoubs de toutes affaires, et maintenant il y tient rang de souverain. Cela a estonné aulcunement les princes et sieurs catholiques : qui a esté cause que le Roy estant à Meleun ils ont resolu de l'amener dans Paris. Monsieur le Conestable y est arrivé le premier en basse noise [3], et le lendemain de son arrivée, qui a esté le 4 d'avril 1562, il a faict faire monstre aux citoyens avec une bien grande joye et allegresse de tous : *dulce bellum inexpertis*. Ce mesme jour il a faict brusler tous les bancs, sieges et chaires de Popincourt et Jerusalem : en ce tumulte, la maison de Popincourt mesme a esté bruslée; et dès lors ont cessé les presches des huguenots dans la ville de Paris. Le tout, non sans grandement affliger ceulx de la religion, l'espace de quatre ou cinq jours : pendant lesquels le Roy est entré dans Paris, sans forme d'entrée royale, parce que les affaires presentes ne le portoient pas. On ne parle plus que de guerre : chacun fourbit son harnois. Monsieur le Chancelier s'en contriste : tous les aultres y prennent plaisir. Quand il en a voulu parler, monsieur le Conestable luy a dict que ce n'estoit à gens de robbe longue d'opiner sur le faict de la guerre ; mais il luy a respondu que combien que telles gens ne sceussent conduire les armes, si ne laissoient ils de cognoistre quand il en falloit user : response qui ne me semble pas moins vraye que hardie ; car il n'y a rien tant à craindre en une republique qu'une guerre civile, ny entre les guerres civiles que celle qui se faict sous le voile de la religion, mesmement pendant qu'un roy, pour son bas aage, n'a puissance de commander absolument.

(*Lettres*, IV, 15. A M. de Fonssomme.)

[1] Quitter. — [2] Prédestinée; c'est un latinisme. De *fatum*, destin.

[3] Tacitement, sans bruit. *Noise* signifie querelle et, par extension, bruit. « Ils ouyrent la *noise* et le cri des chevaulx, *strepitum et hinnitum equorum*. » (Nicot.) De *noxia*, méfait, délit.

CAYET (Pierre-Victor-Palma)

— 1525-1610 —

Palma Cayet naquit, en 1525, à Montrichard, en Touraine. Il embrassa de bonne heure la réforme et fut pasteur en Poitou; mais il revint au catholicisme en 1595 et fut ordonné prêtre en 1600, après avoir été nommé professeur d'hébreu au collége de Navarre. Il mourut le 10 mars 1610, avec la réputation d'alchimiste et de nécromancien, comme le docteur Faust, dont il traduisit la *Prodigieuse et lamentable Histoire* en 1603. Son talent d'historien valut mieux que son caractère privé, et Henri IV en fit son chronologue en titre. Dans cette situation officielle, Cayet put rassembler de nombreux documents qu'il sut mettre en œuvre par son ardeur au travail. Pierre l'Estoile cite sans relâche les deux chronologies qu'il a composées : 1° une *Chronologie novenaire, contenant l'histoire de la guerre sous le regne de Henri IV, et les choses les plus memorables advenuës par tout le monde depuis le commencement de son regne, l'an* 1589, *jusques à la paix faicte à Vervins en* 1598, publiée en 1608 (Paris, Richer, 3 vol. in-8°); 2° une *Chronologie septenaire, contenant l'histoire de la paix entre les rois de France et d'Espaigne, et les choses les plus memorables advenuës depuis la paix faicte à Vervins, le* 2 *mai* 1598, *jusques à la fin de l'année* 1604, publiée en 1605 (Paris, 1 vol. in-8°). La *Chronologie septenaire*, la première en date, est la dernière en mérite. Il ne faut donc examiner que la *Chronologie novenaire*, divisée en autant de livres qu'elle embrasse d'années : elle est précédée d'une introduction qui présente l'histoire de la Ligue de son origine (1576) à la révolte générale contre Henri III, après l'assassinat des Guise (1588). L'idée de l'auteur est de prouver comment Henri IV triompha de la guerre civile et de la guerre étrangère, des ligueurs et des Espagnols; mais il veut trop étaler son érudition dans les détails et oublie de remonter aux causes de la lutte même, aux intrigues de la cour, aux passions de la noblesse, aux mouvements du peuple. Il analyse et résume les relations partielles des contemporains, il transcrit ou donne par extraits les édits, déclarations, manifestes, arrêts et instructions des deux partis. Ces pièces rares ou disparues font la valeur et l'authenticité de l'ouvrage. Mais le style est empreint de la gravité et de l'ennui administratifs; et si l'historien doit le consulter, les rares et délicats amateurs de la Renaissance peuvent ne pas le lire. Ces deux chronologies sont le *Moniteur officiel* de l'époque et ont inspiré le recueil périodique du *Mercure françois*, où Jean Richer continue Palma Cayet (1611). L'ancêtre des journalistes français est Cayet sous Henri IV, et non Renaudot sous Louis XIII.

La Journée des Barricades.

Bientost le Roy feut adverty que le duc de Guyse n'estoit venu qu'avec huict gentils-hommes, mais que l'Archevesque de Lyon, son confident, et tous les principaulx capitaines de la Ligue estoient venuz soubs ombre d'avoir quelques affaires à Paris, et s'estoient logez par tous les quartiers de la ville. La hardiesse du duc de Guyse, qui y estoit aussi venu contre son commandement et luy avoit esté descouverte, le rend souspeçonneux ; il se resoult doncques de faire sortir tous les gentils-hommes de la Ligue qui estoient venuz de nouveau à Paris, et de se rendre le plus fort pour chastier quelques factieux des Seize : mais voicy ce qu'il adveint.

Le 12 may, à la poincte du jour, le Roy faict entrer par la porte Sainct-Honoré le regiment de ses gardes françoises et celuy des Suisses. Les Suisses feurent placez au cimetiere Sainct-Innocent, à la place de Greve et au marché Neuf ; les gardes françoises se rangerent sur le Petit Pont, sur le pont Sainct-Michel et sur le pont Nostre-Dame.

Le prevost des marchands et les eschevins de la ville estoient advertis de l'intention du Roy ; il avoit envoyé mesme à M. de Guyse luy dire qu'il luy envoyast le nombre de ses gens ; mais les Seize, qui estoient en perpetuelle deffiance, se doubterent bien que l'on en vouloit à eulx.

Les gens de guerre du Roy ne commenceoient que d'entrer dans la rue Sainct-Honoré, que Crucé, procureur du Chastelet, l'un des Seize et l'aucteur de leur premiere esmeute, appelée du depuis l'Esmeute de Crucé, en receut l'advis ; et sur les quatre heures et demye du matin, il faict sortir trois garsons de sa maison, sans manteaux, lesquels allerent par toute l'Université, crians : « Alarme ! alarme ! » Les bourgeois qui n'estoient de la faction des Seize leur demandoient que c'estoit : « C'est Chastillon, respondoient ils, avec ses huguenots, qui est dans le faux-bourg Sainct-Germain ; » et sans s'arrester continuoient leur cry *alarme ! alarme !* Tous ceulx de ceste faction sortirent incontinent avec leurs armes ; chascun se rend au corps de garde de son quartier, et (comme rapporte le livre du *Maraut et du Malheustre*) suyvant la resolution qu'ils avoient prinse entre eulx plus d'un an devant, ils se barricaderent par toute l'Université et jusques contre le Petit Chastelet ; et comme les sentinelles du costé de la ruë se posoient par les gardes du Roy, Crucé mit des mousquetaires de l'aultre. Aussitost que quelques uns des Seize

qui demeuroient en la ruë Neufve veirent que les Suisses se mettoient dedans le marché Neuf, ils feirent tendre la chaisne de la ruë Neufve Nostre-Dame, la font border de muids, et tous ceulx de leur faction, dont il y en avoit nombre en ces quartiers-là, borderent incontinent ceste barricade de mousquets, et monstrerent avec leur contenance aux Suisses qu'ils les feroient bientost retirer de devant eulx.

Les mareschaulx de Biron et d'Aumont, et plusieurs chevaliers des ordres du Roy arriverent lors, qui, veoyans que le peuple fermoit ses bouticques et couroit aux armes, leur commandoient de ne le pas faire, monstroient leurs ordres au peuple, disoient leurs qualitez, leur asseuroient sur leurs vies qu'aulcun tort ne leur seroit faict, qu'ils avoient charge du Roy de les en asseurer; mais les gentils-hommes et capitaines du party du duc de Guyse, qui se trouverent incontinent departis et qui estoient logez par toutes les dizaines avec les plus remuans des Seize, disoient au peuple : « Ne croyez pas ces politiques, ils vous pipent; ces gens-d'armes et ces Suisses ne sont entrez pour aultre effect que pour les mettre en garnison en vos maisons, pour vous rendre miserables, piller vos biens, et en contenter les mignons. » La Cité et toute l'Université feut toute barricadée sur les neuf heures, la ville ne le feut que sur le midy, et feurent continuées les barricades si vifvement, que les sentinelles feurent mises à trente pas du Louvre.

Crucé, qui conduisoit ceulx de l'Université, estoit des plus ardens; des paroles il veint aux effects; les siens font retirer les gardes du Roy, et se saisissent du Petit Chastelet. En mesme temps que le Roy est adverty de ce tumulte, il commande que l'on face doncques retirer ses gardes; il n'estoit plus temps de le dire, car, sur l'occasion d'un coup qui feut tiré, ceux qui estoient dans la ruë Neufve et du Petit Chastelet sortent, tirent sur les Suisses qui estoient au marché Neuf, qui ne se deffendirent point; il en fut tué quelque vingtaine, et vingt et cinq ou trente de blessez.

M. de Brissac, qui avoit charge du duc de Guyse de commander au quartier de l'Université, veoyant qu'ils crioient : *Bonne France! bon catholique!* aulcuns d'eulx monstrans leurs chapelets, feit cesser la tuërie, et les feit tous retirer dans la boucherie du marché Neuf. En mesme temps les gardes du Roy qui estoient sur les ponts feurent chargez et renversez, aulcuns desarmez et contraincts de s'enfermer dans quelques maisons; mais sur le commandement de M. de Guyse, le sieur de Brissac feit sortir

et conduire les Suisses du marché Neuf où ils estoient enfermez, jusques au Louvre; le capitaine Sainct-Paul, qui commandoit au quartier de la Cité, feit en mesme temps retirer les gardes du Roy, les armes bas et le bonnet au poing. Les Suisses qui estoient aux aultres places feirent de mesme. Cependant les Seize se saisissent de l'Hostel de ville, de la porte Sainct-Antoine et de toutes les places publicques de la ville, bref ils ont tous les mains à la besongne. Le lendemain on conseille au Roy de faire retirer tous les gens de guerre qu'il avoit, et que le peuple s'appaiseroit : il les faict sortir.

Mais nonobstant cela il est adverty que les Seize ne se contentent, qu'ils veulent passer plus oultre, qu'ils ne veulent demeurer en si beau chemin, que tout s'arme de nouveau, qu'ils veulent avoir le Louvre et sa personne, que l'on assembloit mesme dans le cloistre Sainct-Severin les jeunes escholiers, prestres et moynes, qui avoient tous les bords de leurs chapeaux retroussez, et sur le troussis chascun une croix blanche, armez d'espée et de poignard, et que l'on descendoit mesme quantité de faisseaux de picques d'un logis au carrefour Sainct-Severin, lesquelles on leur debvoit bailler pour venir droict au Louvre.

Messieurs du Conseil remonstrerent lors au Roy quelques exemples de la furie des peuples, lesquels il vault mieulx esviter qu'attendre ; le conseillerent de se retirer de Paris, et fonderent leur jugement sur quatre advis qui arriverent coup sur coup d'une resolution prise à l'hostel de Guyse de se saisir et du Roy et du Louvre.

La Royne mere conteste contre eulx, et leur dict : « Hier, je ne congneus point aux paroles de M. de Guyse qu'il eust d'autre envie que de se renger à la raison ; j'y retourneray presentement le veoir, et m'asseure que je lui feray appaiser ce trouble. » Elle se trompa, car estant retournée vers luy, l'ayant prié d'appaiser ceste esmotion, et qu'il pouvoit s'asseurer sur sa foy de venir trouver le Roy, duquel elle luy feroit avoir tout le contentement qu'il en pouvoit esperer, il luy respondit fort froidement qu'il n'estoit point cause de l'esmotion du peuple, qu'il ne l'avoit assisté que pour la necessité où il s'estoit trouvé, et que ses amis ne le conseilloient pour le present d'aller au Louvre, foible et en pourpoint, à la mercy de ses ennemis. La Royne mere congneut lors que les advis que le Roy avoit receus approchoient de la verité. M. Pinart, secretaire d'Estat, estoit avec elle ; elle le feit tout soubdain retourner en diligence vers Sa Majesté, pour l'advertir qu'elle avoit recongneu qu'il y avoit quelque dessein extraordinaire contre luy.

PIERRE DE BOURDEILLE,

ABBÉ SÉCULIER

DE BRANTOME

— Né vers 1540, mort le 15 juillet 1614 —

Encore un soldat, et ce n'est pas le dernier, qui mérite une place honorable parmi les écrivains du seizième siècle, cette époque d'une si grande activité dans tous les ordres des facultés humaines.

Pierre de Bourdeille, plus connu sous le nom d'abbé de Brantôme, troisième fils de François, vicomte de Bourdeille, et d'Anne de Vivonne de la Châtaigneraie, naquit en Périgord vers l'an 1540, et passa ses premières années à la cour de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, dont sa mère était dame de corps. Après la mort de cette reine, il vint commencer ses études à Paris vers 1550, et alla les achever à Poitiers vers 1555.

A la mort de l'évêque de Lavaur, abbé de Brantôme, le 20 mars 1556, cette abbaye fut donnée au jeune étudiant en faveur des services rendus au roi Henri II par Jean, seigneur d'Ardelay, son frère. Il ne fut connu dès lors que sous le nom d'abbé de Brantôme, et cet écrivain qui a laissé un souvenir si licencieux se trouve, dans plusieurs actes, qualifié de *Révérend Père en Dieu, messire Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme*. Malgré ce bénéfice ecclésiastique et plusieurs autres dont il fut pourvu, il n'entra jamais dans les ordres et suivit toujours la carrière militaire.

Il fit son premier apprentissage d'armes sous François de Guise. En 1557, il se rendit en Italie pour servir sous les ordres du maréchal de Brissac. Il rentra en France en 1560. Au mois d'août 1561, il accompagna le grand prieur François de Guise, chargé de reconduire en Écosse la belle Marie Stuart, veuve de François II. A son retour en France la guerre civile était engagée : il s'attacha au parti des princes lorrains. Dans l'intervalle d'une courte paix, en 1564, il alla, poussé par le goût des aventures, servir comme volontaire dans l'armée espagnole, commandée par don Garcie de Tolède, et assista à la prise du Pignon de Velez de Gomera, sur les côtes d'Afrique. Revenant par Lisbonne, il reçut des mains du roi don Sébastien l'ordre du Christ. Il passa ensuite à Madrid, où il fut accueilli avec une bienveillance qu'il s'est plu à célébrer par Élisabeth de France, femme de Philippe II.

Dans les années suivantes, on le voit successivement à Milan, à Naples, à Syracuse, à Malte, où il conçut le dessein d'entrer dans

l'ordre de Saint-Jean, mais en fut détourné par son ami Strozzi qui l'éblouit par la perspective d'une belle fortune en France, qui ne devait jamais se réaliser pour lui. Il visita ensuite Rome, alla à Turin présenter ses hommages à Marguerite de France, duchesse de Savoie, rentra un moment en France, et, apprenant que Soliman préparait une expédition contre la Hongrie, s'enrôla des premiers pour aller combattre les Turcs. La mort de Soliman, qu'il sut à Venise, le fit bientôt rentrer dans son pays.

Pendant les troisièmes troubles religieux qui éclatèrent en 1568, six mois après la paix de Longjumeau, il fut chargé du commandement d'une compagnie de gens de pied : il ne la conserva que deux ans. Il était en même temps gentilhomme de Charles IX à 600 livres de gages depuis le commencement de l'année 1568. Auparavant il avait été gentilhomme du duc d'Orléans, depuis Henri III.

Après la bataille de Jarnac (13 mai 1569), atteint d'une fièvre intermittente, il se retira à son abbaye où il resta jusqu'en 1571. Il assista, en 1573, au siége de la Rochelle.

Dans les années suivantes, Brantôme est constamment à la suite de la cour de Catherine de Médicis et de la reine Marguerite, femme d'Henri IV. Il espérait de grandes faveurs, de belles promesses lui avaient été faites ; mais il n'obtint rien. De dépit, il se jeta dans le parti du duc d'Alençon dont il était chambellan, et forma le projet de *vendre le peu de bien qu'il avoit en France, pour s'en aller servir ce grand roy d'Espaigne* (Philippe II), *tres-illustre et noble remunerateur des services qu'on lui faict.* Il se proposait de *le bien servir*, c'est-à-dire d'être un traître à sa patrie : « Il n'y avoit coste ny ville de mer que je ne sceusse, depuis la Picardie jusqu'à Bayonne, et du Languedoc jusqu'à Grasse en Provence, fors la Bretagne, que je n'ay jamais guere veue. Et pour mieulx m'esclaircir en mon faict, j'avois de frais faict encore quelque nouvelle reveue par aulcunes villes, feignant que j'y allois passer mon temps, ou que je voulois armer un navire pour envoyer en course, ou y aller moy mesme. Bref, j'avois si bien joué mon jeu que j'avois descouvert une demy-douzaine des meilleures villes de ces costes fort prenables par des endroicts tres-faciles que je sçavois et que je sçay bien encore. Et pensois servir en ces occasions si bien le roy d'Espaigne, que je ne croyois pas moins tirer de mes services que de tres-grandes recompenses de luy, et en biens et dignitez. »

L'explosion de la guerre de la Ligue l'empêcha de pouvoir vendre son bien, et ainsi de partir. Une cause plus forte le fixa en France ; une chute de cheval lui *brisa et fracassa tous les reins*, et le retint *quatre ans dans le lict, estropié et perclus de ses membres, sans se pouvoir remuer qu'avecques toutes les douleurs et tourmens du monde.*

Pour s'occuper dans sa solitude et se distraire des douleurs et des infirmités précoces que lui avait amenées sa chute de cheval, l'abbé séculier de Brantôme, qui n'avait jamais étudié, s'avisa de se faire auteur. Il voulut raconter tout ce qu'il avait vu, tout ce qu'il avait appris

dans ses voyages et à la cour. Le nom de Brantôme n'est mêlé à aucun événement historique, et sa vie n'offre rien d'intéressant ni d'important ; mais sa curiosité et l'inquiétude de son caractère le mêlèrent à toutes les affaires, comme témoin, si ce n'est comme acteur, et il connut tous les grands personnages de son siècle. On les voit revivre dans les portraits qu'il nous en a laissés. On y retrouve surtout la vive expression de leurs défauts et de leurs vices. Chateaubriand appelle Brantôme « un raconteur cynique qui moulait les vices des grands comme on prend l'empreinte du visage des morts [1] ». Non-seulement le sieur de Bourdeille reproduit impudemment l'image de tous les vices les plus honteux, mais il semble y applaudir et les glorifier. C'est ainsi qu'il appelle nobles et bons seigneurs, honnêtes et vertueuses dames, des gens dont il rapporte les crimes violents ou hypocrites, ou les intrigues effrontées. De même, par une contradiction qui témoigne d'un manque déplorable de principes, après avoir raconté des anecdotes scandaleuses d'un prêtre, d'un moine, de tout autre ecclésiastique, il dira très-sérieusement à la fin que cet homme vivait régulièrement selon son état.

Brantôme a toujours été et est plus que jamais lu, malgré et trop souvent pour les turpitudes dont il est rempli. Bien qu'il ne fasse qu'effleurer les sujets, qu'il quitte et reprend ou laisse tout à fait selon sa fantaisie, bien qu'il n'entende rien à approfondir une action, ni à en développer les motifs, les littérateurs les plus sérieux en liront toujours avec agrément et profit au moins certaines parties, à cause de son style original et attrayant, quoique très-incorrect et constamment gâté de mignardise italienne.

Pierre de Bourdeille attachait à ses écrits autant d'importance que l'aurait pu faire un pur homme de lettres. Il les recommanda, dans son testament, à ses héritiers, avec une paternelle sollicitude. « Je veulx, dit-il, et encharge expresséement mes heritiers et heritieres de faire imprimer mes livres que j'ay faicts et composez de mon esprit et invention, avec grand'peine et travail escripts de ma main, et transcripts et mis au net de celle de Mataud, mon secretaire à gages, lesquels on trouvera en cinq volumes couverts de velours, tant noir, verd, bleu, et un grand volume, qui est celuy des *Dames*, couvert de velours verd, et un aultre couvert de velin par dessus, qui est celuy des *Rodomontades*, qu'on trouvera dans une de mes malles de clisse curieusement gardez, qui sont tous tres-bien corrigez avec une grand'peine et un long temps : lesquels j'eusse plus tost achevez et mieulx rendus parfaicts sans mes fascheuses affaires domesticques, et sans mes maladies. L'on y verra de belles choses, comme *contes*, *discours*, *histoires* et *beaulx mots*, qu'on ne desdaignera, il me semble, si on y a mis une fois le nez et la veuë. Et pour les faire imprimer mieulx à ma fantasie, j'en donne la charge à madame la comtesse de Duretal, ma chere niepce, ou aultre si elle ne le

[1] *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

veult. Et, pour ce, j'ordonne et veulx que l'on prenne sur ma totale heredité l'argent qu'en pourra valoir ladicte impression, et ce, avant que mes heritiers et heritieres s'en puissent prevaloir de mondict bien, ny d'en user avant qu'on n'ait pourveu à ladicte impression, qui ne se pourra certes monter à beaucoup, car j'ay veu force imprimeurs qui, s'ils y ont mis une fois la veuë, en donneront plustost pour les imprimer qu'ils n'en vouldroient recepvoir ; car ils en impriment plusieurs *gratis* qui ne valent pas les miens. »

Brantôme mourut le 14 juillet 1614. La comtesse de Duretal, sa nièce, recula devant le scandale que pouvait amener la publication des manuscrits de son oncle, au moment où un grand nombre des acteurs qui y figurent vivaient encore. Elle conserva ces manuscrits intacts dans le château de Richemond, bâti par Brantôme. Des copies s'en répandirent peu à peu, mais l'ouvrage complet ne fut publié pour la première fois qu'en 1665.

Les ouvrages de Brantôme sont : *Vies des hommes illustres et des grands capitaines français* ; — *Vies des grands capitaines estrangers* ; — *La Vie des dames illustres* ; — *Anecdotes touchant les duels* ; — *Rodomontades et juremens des Espagnols* ; — *Mémoires de P. Bordeilles, seigneur de Brantôme.*

Le Comte d'Aiguemont.

Nous parlerons de monsieur le conte d'Aiguemont[1], lequel a esté un fort brave et vaillant capitaine, pour si peu qu'il en ayt faict le mestier ; car au plus beau cours de ses vaillances, la paix se veint à faire entre la France et l'Espaigne, après qu'il venoit de fraiz de gaingner la battaille de Sainct-Quentin et Gravelines[2]. Car, à ce que je tiens de la pluspart des Espaignolz, Flamans et François qui y estoient, ils luy en attribuoient le seul gaing[3] : si bien que le commandement luy ayant esté faict par monsieur de Savoye, lieutenant general du Roy d'Espaigne, et par Ferdinand de Gonzague, principal Chef du Conseil, pour aller seulement recognoistre l'ennemy, et l'amuser, ce pendant que le gros arriveroit; voyant à l'œil qu'il y faisoit bon pour luy, ne voulut point temporiser, mais avec sa trouppe de reystres et de lanciers bourguignons charger, luy, sans aucun respect de commandement, et si à propos, qu'il meit en route toute nostre armée, et avoit quasi demy achevé lorsque le gros arriva.

Un an et demy apres il donna encore luy seul un' autre battaille à monsieur le Mareschal de Termes prez de Gravelines, qu'il

[1] Lamoral, comte d'Egmont, né en 1522, décapité à Bruxelles le 15 juin 1568. Il avait épousé Sabine, comtesse palatine, duchesse de Bavière, morte en 1598.

[2] C'est-à-dire : et celle de Gravelines.

[3] Le gain de la bataille de Saint-Quentin, livrée le 10 août 1557.

gaigna, le deffit et le prit prisonnier ; ce qui feut un second contrecoup à la France, fort dangereux. Que si le tiers s'en feust ensuivy, elle estoit troussée. Et je croy que sans la paix cet homme nous eust bien porté du dommage : car il nous estoit ennemy, et fort heureux et vaillant : avec cela aussi le presumoit il fort, et en estoit beaucoup plus enflé de gloire.

Sur quoy je me soubviens qu'à nostre retour du voyage de Malte, ainsi que j'estois allé baiser les mains à monsieur de Savoye, me faisant pourmener dans son jardin de Thurin où estoit sa forge [1], il me dist le commencement des troubles de Flandres, desesperant pourtant fort de leurs affaires, s'ils n'avoyent d'aultres chefs qu'un qui s'estoit desja declaré, qu'on appeloit le Sieur de Brederode [2], lequel pourtant estoit un grand seigneur du païs et grand homme d'estat, et qui feut le principal autheur des revoltez qu'on nomma les *Gueux;* nom certes vil, par trop bas, fatal, et malheureux, bien different de celuy qui est venu aprés, qu'on nomme les Estats, nom certes plus beau, plus specieux et plus heureux que le premier. Et si Monsieur de Savoye n'estimoit pas trop ledict seigneur de Brederode pour la guerre, il exaltoit bien autant ledict comte d'Aiguemont ; lequel il disoit que s'il se declaroit, comme il s'en doubtoit, que leur affaire iroit fort bien, le tenant pour un fort grand et vaillant capitaine, si la gloire ne le perdoit : « car, me disoit il, je l'ay veu si glorieux et oultrecuydé, apres nos deux battailles dernieres, gaignées contre vous aultres, qu'il luy sembloit nul estre digne ny esgal parangonné à luy, estimant fort peu un aultre. Mais je luy en rabattois bien les coups ; et fort souvant en avons nous eu differens ensemble, comme quasi me voulant desdaigner pour son general : mais je luy feis bien recognoistre aprés, et ce qu'il debvoit.»

Je croy que mondict sieur de Savoye prophetiza alors de ce comte ; car il se sentoit tant de foy, qu'il luy sembloit advis que jamais le Roy d'Espaigne ne luy fairoit maulvais tour, ny que le duc d'Albe ausast jamais luy faire mettre la main sus le collet. Mais il en arriva bien aultrement ; car ayant esté convié en un festin à Bruxelles, luy et le Comte d'Orne [3], grand seigneur et des

[1] Emmanuel-Philibert, duc de Savoie de 1553 à 1580, « aymoit les honnestes exercices, et surtout à forger des canons d'arquebuse. Il en faisoit de très-bons. J'ay veu sa forge et nous faisoit monstre de son exercice, » dit Brantôme (édit. Lalanne, t. II, p. 151).

[2] Henri, comte de Brederode, mort en Allemagne, en 1588.

[3] Philippe de Montmorency-Nivelles, comte de Horn (ou Hoorn), amiral de Flandre, mort sur l'échafaud avec le comte d'Egmont, le 5 juin 1568.

principaulx du païs, apres le disner, le duc d'Albe s'estant retiré en son cabinet et conseil, les envoya tous deux constituer prisonniers [1].

Ce fut le capitaine Salines, non celuy qui estoit habitant d'Ast [2], mais son cousin, qui eut charge de constituer prisonnier le comte d'Aiguemont; auquel ayant dict en toute reverance espaignolle, qu'il le faisoit prisonnier de par le Roy, et qu'il laissast l'espée, ce feut le comte d'Aiguemont qui feut estonné, et dist au capitaine Salines telz motz : « A mí, capitan Salines, quitar l'espada que tan bien ha servido el rey ! Pues que tal es su volluntad, assí se haga [3]. » Et luy mesme se l'osta, et la donna au capitaine Salines ; lequel le mena en la prison qui estoit destinée pour luy, estans si bien separez, luy et le comte d'Orne, qu'ils ne se veirent plus, jusques au jour de leur supplice.

Auquel jour la sentence estant donnée audict comte d'Aiguemont, il la print fort patiemment, et soubdain demanda l'evesque d'Ypre [4], fort homme de bien et digne prelat, et fort son familier, auquel il se confessa fort sainctement; et luy donna une bague fort riche, que le Roy d'Espaigne luy avoit donnée, lors qu'il feut en Espaigne, en signe d'amitié, pour la luy envoyer et faire tenir : ce feut lors qu'il luy alla proposer toutes ces belles choses contre la France, que j'ay dict cy dessus [5], et puis luy envoya ses humbles recommendations, le priant d'avoir pitié de sa femme et de ses enfans. Et l'heure de l'execution venue, ce conte d'Orne ayant esté mené et despesché tout le premier sans qu'il le sceust, sinon quand il vist sa teste, il feut conduict par le capitaine Salines et Guillem Romero [6], estant au mitan de tous deux, et passa parmy tout du long de la grande place, où estoit au bout l'eschaffaut, toute remplie de trente enseignes de gens de pied espaignolz en battaille, au beau mitan desquelz il passa, et saluant tous les capitaines et soldats avecq'une fort belle, douce et triste

[1] Le 9 septembre 1567, à l'hôtel de Culemberg. Suivant Strada, le duc d'Albe lui-même aurait signifié au comte d'Egmont son arrestation, tandis que Ferdinand de Tolède, son fils naturel, arrêtait le comte de Horn.

[2] Asta, bourg de la Gueldre.

[3] « A moi, capitaine Salines, m'ôter l'épée qui a si bien servi le roi ! Puisque telle est sa volonté, qu'il soit fait ainsi. »

[4] Martin-Baudoin Rithovius, premier évêque d'Ypres, de 1562 à 1583.

[5] Brantôme répète là des propos de cour : en mars 1565, le comte d'Egmont aurait proposé, au nom du catholique Anne de Montmorency et du protestant Coligny, de s'allier aux huguenots !

[6] Julien Romero était premier mestre de camp général lorsqu'il mourut à Crémone, d'une chute de cheval, en 1578.

façon, la larme à l'œil, et eux tous aussi, qui tous d'une voix disoient, que c'estoit grand dommage de la perte d'un si grand capitaine, s'en alla à l'eschaffaut tout couvert et paré de drap noir; et sans estre attaché, comme l'on voit en France nos criminelz, monta dessus, haranga le peuple, se recommenda à Dieu; et puis l'executeur ayant tiré un rideau, pour n'estre executé à la veue du peuple, luy trencha la teste. Le corps fut jetté au dessoubs de l'eschaffaut, par une trappelle faicte à proupos, avec celuy du comte d'Orne, et la teste presentée au peuple, le rideau estant tiré comme celle du conte d'Orne, que le conte d'Aiguemont auoit desjà advisée lorsqu'il voulut monter audict eschaffaut. Voylà la façon de la mort de monsieur le conte d'Aiguemont, comme plusieurs le disoient de ce temps-là, et d'aultres qui en ont escript.

Mais d'autant que monsieur de Montdoucet[1], lors ambassadeur pour le Roy en Flandres vers madame de Parme[2] et le duc d'Albe, en envoya l'advis au Roy, je le veulx incerer icy, lequel estant venu à monsieur de l'Aubespine le jeune, secrettaire des commandemens, l'un des vertueux et honnestes seigneurs de son temps, et qui aymoit la noblesse si tres tant que, quand il mourut en fort jeun' aage et en sa grande beauté, comme il estoit tres beau, ell' y perdit beaucoup[3]. Il me tenoit pour de ses grandz amis, et se plaisoit quelquesfois à me conter des nouvelles; dont ce matin qu'il receut celles dudict conte, ainsi que je l'estois allé voir, il me monstra cet advis, lequel estoit tel :

Le second jour de juin les contes d'Aiguemont et d'Orne, après avoir esté gardez quelque temps dans la citadelle de Gand, sortirent par le commandement du duc d'Albe, pour estre menez à Bruxelles, dont le capitaine Almada en eust la charge. Ledict conte d'Aiguemont estoit dans un coche faict en chariot, dans lequel estoit le capitaine Tordezillas, et un autre capitaine espaignol. Au devant d'yceluy marchoient quatre compaignies de harquebuziers espaignolz, et autour dudict chariot les harquebuziers de la compaignie dudict capitaine Tordezillas, et derriere estoient les picquiers des compaignies cy-dessus. Suyvoit après le chariot du conte d'Orne, dans lequel estoit avec luy

[1] Claude de Mondoucet, seigneur de la Cheminée, maître d'hôtel du roi. Il existe de lui diverses lettres dans le fonds Béthune de la Bibliothèque nationale (Mss.).

[2] Marguerite d'Autriche, femme d'Octave Farnèse, duc de Parme, gouvernante des Pays-Bas, morte en 1586.

[3] Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État, mort à vingt-six ans, en 1570.

Anthonio d'Avilla, et le capitaine Errasso, et autour les harquebuziers dudict Errasso, et aprés ses picquiers en rang, et ceux de don Anthonio de Tholede, et de don Hernando de Sayavedra, et tous avec leurs enseignes desployées et tambours battans; le tout estant accompaigné, aux costez de la campaigne de cinquante lances de don Sancho d'Avilla à l'advant-garde, et autant à l'arriere-garde : et en cet ordre ainsi ils entrerent dedans Bruxelles sur les deux heures après midy. Le quatriesme de juin, marcharent dans la ville en battaille, et avecqu'une batterie de tabourins et de phiffres si piteuse, qu'il n'y avoit spectateur de si bon cœur, qui ne paslist et ne pleurast d'une si triste pompe funebre. Toutes les compaignies feurent logées, les aulcunes dans la ville, et les aultres demeurarent pour la garde en la maison du roy, qui est devant la place; et feurent menez et logez separéement, les portes et fenestres de leurs chambres toutes fermées. Sur les unze heures du soir on leur veint annoncer leur arrest, pour avoir le lendemain leurs testes trenchées.

Le conte d'Aiguemont, qui lors dormoit, trouvant fort estrange une si triste nouvelle, s'estomaqua et s'altera oultre mesure, et avec grandes exclamations demanda, comm' il estoit possible qu'on le voulust traicter de ceste façon ; ne pensant avoir faict chose, contre le service de Dieu ou Sa Majesté, indigne de son debvoir. Bien disoit il que la mort ne luy estoit point ennuyeuse, pour ce que c'est un passage inesvitable, et un debte auquel nous sommes naturellement obligez ; mais ce qui luy estoit plus en cela douloureux estoit la perte qui en resultoit de son honneur et reputation. Puis reytera en disant : « Voylà une sentence tres severe. Je ne pense point avoir tant offencé Sa Majesté, que je merite une punition si cruelle ayant faict ce pourquoy je meurs. Toutesfois, si j'ay failly, que ma mort soit l'expiation de mes faultes sans qu'on me deshonnore et honnisse les miens pour l'advenir, et que ma femme et mes enfans ayent à souffrir, estans confisquez mon corps et mes biens : oultre qu'il me semble, que mes grandz services passez meritent bien qu'on use de quelque grace en mon endroict. Despuis que c'est le plaisir de Dieu mon Createur, et du Roy mon seigneur, je m'attendz de prendre la mort en patience. » Puis il se leva de son lict, et s'habilla, et prit de l'encre et du papier, escrist une lettre au Roy d'Espaigne, par laquelle luy requeroit pardon de ses faultes, luy suppliant tres humblement d'avoir pour recommandée sa pauvre et desollée femme, et d'avoir pitié

de ses enfans, lesquelz, pour les péchez du pere demeureroient tres pauvres, et en termes d'estre miserables toute leur vie : s'asseurant tant sur Sa Magesté, que courtoisement et de benignité il leur useroit de telle grace, puis qu'ils estoient innocens des faultes de leur pere, et aussi pour l'amour des grandz services qu'il luy avoit faict par le passé. Aprés qu'il eust fermé la lettre et bien scellée, il la donna à l'evesque d'Ypre, pour la faire tenir seurement au Roy d'Espaigne, avecqu' une bague qu'il avoit au doigt, que le Roy son maistre luy avoit donnée, dont il l'en pria bien fort. Ce que ledict evesque luy jura sur sa foy, de l'envoyer tres fidellement à Sadicte Magesté, à quy il ne faillit. Et dict on que le Roy catholique la leut en pitié, bien fasché qu'il avoit esté contrainct d'en venir là : mais il n'estoit plus temps, et ne servoit cela plus rien. Ledict conte apres se conffessa fort devoctement audict evesque d'Ypre, qu'il avoit choisy pour son conffesseur, tant parce qu'il l'aymoit de longue main, qu'aussi il le tenoit pour un fort homme de bien.

Le conte d'Orne, du commancement, ne se peut si bien asseurer et resouldre, se despita, maugreant et regrettant fort sa mort, et se trouva quelque peu opiniastre en la conffession, la regrettant fort, disant qu'il estoit assez conffessé. Toutesfois, aprés avoir songé en soy, et digeré son faict, et congneu qu'il n'y avoit nul remede de la prolongation de sa vie, en fin de son propre mouvement demanda un conffesseur, et continua despuis à user d'apparence de bon chrestien et catholique, et non sans grande contriction de ses faultes.

Et en ces alteres[1] demeurarent jusques à neuf heures du lendemain matin, ne parlant d'aultre chose que de leur faict de conscience, et du tort qu'on leur tenoit au respect de la fidelité et obeïssance qu'ilz avoient tousjours porté à leur prince.

Le conte d'Aiguemont commença à solliciter fort l'advancement de sa mort, disant que puisqu'il debvoit mourir, qu'on ne le debvoit tenir si longuement en ce travail. Sur les dix heures, on le tira dehors ; et feut le premier conduict sur l'eschaffaud, accompaigné du maistre de camp Julien Romero et du capitaine Salines, d'aucuns prebstres, et de l'evesque d'Ypre son conffesseur. Il estoit vestu d'une juppe de damas cramoisy, et d'un manteau noir avec du passement d'or, les chausses de taffetas noir, et le bas de chamois bronzé, son chappeau de taffetas noir couvert de force plumes blanches et noires, et un mouchoir

[1] Agitations qui *altèrent* le sens.

ouvré en la main, sans qu'il eust les mains liées aulcunement; lesquelles on luy avoit laissées libres sur sa parole de cavallier, et qu'il ne donneroit aulcun empeschement, par lequel le bourreau peust faillir son coup. Il n'estoit suivy ny de bourreau ny de sergens. Bien est il vray que le Prevost se tenoit près de l'eschaffaud avecqu'une baguette rouge, pour representer la justice. Et allant audict eschaffaud ainsi accompaigné, passa à travers de toutes les compaignies que nous avons dict cy dessus, et qui estoient toutes en battaille ; et en passant au beau mitan salüoit et disoit adieu à tous les capitaines et soldats qui estoient là, lesquels pleuroient et regrettoient de voir un si grand capitaine mourir ainsi. Puis estant monté sur l'eschaffaud, qui estoit tendu tout de drap noir, se mist à genoux, puis jettant les yeulx vers le ciel, commança à haulte voix à faire quelques clameurs et exclamations, sur la contriction congneue de ses repentances, de ses infidellitez et desobeïssances; tellement que le peuple en estoit esmeu à grande pitié. Et bientost aprés se despouilla son manteau et sa juppe, et se remettant à genoux baissa son chapeau sur les yeulx, et puis dict l'oraison, *In manus tuas, Domine, etc.*, fort devoctement : et comme il commençoit à la redire, le bourreau, qui s'estoit tousjours tenu caché, commança à parestre, et luy enleva et fit saulter la teste de dessus les espaulles fort dextrement. Le corps fut incontinant levé et couvert de drap noir.

Le conte d'Orne veint aprés, qui de mesmes fut despesché. Il ne feit point de prieres si belles, que le conte d'Aiguemont; il ne pria que le peuple de prier Dieu pour luy. Leurs testes feurent posées sur des bassins, et demeurarent en spectacle l'espace de deux heures. Le corps du conte d'Aiguemont fut mis dans un cercueil bien embaumé, et porté en une de ses terres, où il feut ensepvelly ; comme feut celuy du conte d'Orne en sa conté. Les gens du conte d'Aiguemont plantarent ses armes et enseignes de deuil à sa porte de pallais : mais le duc d'Albe, en estant adverty, les en feit bientost oster et emporter dehors.

La grande amitié que le peuple portoit audict conte d'Aiguemont, et l'excecifve douleur que chascun avoit conceue de sa mort, feut telle, que plusieurs allarent à l'eglise Saincte Claire, où gisoit son corps, baisant le cercueil avec grande effusion de larmes, comme si ce fust esté les saincts ossemens et relicques de quelque sainct; et tous d'un accord prioient pour le repos de son ame : ce qu'on ne feit pour l'aultre conte, lequel estoit à la grand' église.

Quoy qu'il en soit, il n'y eut personne qui ne pleurast ledict conte d'Aiguemont, et n'y eust Espaignol qui ne le plaignist; voire le duc d'Albe en donna grande signifiance de tristesse, encor qu'il l'eust condempné ; car c'estoit un des vaillans chevalliers et grandz capitaines qui fust au monde. — Cet advis est le plus vray.

Aprés ceste execution faicte, le duc d'Albe feit battre aux champs, et marcha avec toute son armée, pour aller faire la guerre à oultrance, et venger la mort du pauvre conte d'Arambergue, qui avoit esté tué à une deffaicte par le conte Ludovic de Nanzau en Zéland : dont le mesme jour, que le conte d'Aiguemont feut executé, sa femme, madame la contesse, fort honneste, belle et sage dame, estoit venuë à Bruxelles pour consoler (ce qui est à noter) madame la contesse d'Arambergue sur la mort de son mary; la quelle ainsi qu'ell' estoit en sa chambre et sur ces propos, on luy vint annoncer qu'on alloit trencher la teste à son mary. Je vous laisse à penser si ell' eut besoing de consolation le moins du monde, de celle qu'elle donnoit à foison à l'aultre contesse. De sorte que toutes deux avoient bien besoing de Dieu, et plus encor la contesse d'Aiguemont, puisque son mary n'avoit receu une mort si honnorable que le conte d'Arambergue.

Voylà donc la fin de ce pauvre conte, duquel avant que je l'acheve, je diray de luy que c'estoit le seigneur de la plus belle façon, et de la meilleure grace que j'aye jamais veu, fust ce parmy les grands, parmy ses esgaux, parmy les gens de guerre, et parmy les dames, l'ayant veu en France et en Espaigne, et parlé à luy.

MARGUERITE DE VALOIS

— 1552-1615 —

Marguerite de Valois, huitième enfant de Henri II et de Catherine de Médicis, naquit à Fontainebleau, le 14 mai 1552. La précocité de son esprit fut remarquable comme celle de ses charmes. A treize ans, elle étonnait par l'étendue et la variété de ses connaissances. Malheureusement son jugement n'égalait pas son esprit, et elle ne sut point résister aux séductions dont elle était entourée, et échapper aux piéges que sa propre mère et son frère, le duc d'Anjou, tendaient autour d'elle.

La politique, contre les canons de l'Église, maria Marguerite au roi de Navarre, depuis Henri IV (18 août 1572). Les réjouissances de ses noces servirent à préparer le crime de la Saint-Barthélemy, exécuté sept jours plus tard. La présence d'esprit et le courage de la jeune reine sauvèrent son mari du carnage. Négligée par le volage Henri, elle continua à se plonger dans les coupables intrigues auxquelles, bien avant son mariage, elle avait commencé à se livrer. Cependant elle ne cessait pas de cultiver son esprit et de se distinguer par ses talents. Quand les ambassadeurs de Pologne vinrent offrir la couronne au duc d'Anjou, l'évêque de Cracovie prononça devant Marguerite une harangue en latin : la princesse étonna ces étrangers par sa réponse improvisée dans la même langue. Elle se fit bien plus d'honneur encore par un *Mémoire justificatif de Henri de Bourbon, roi de Navarre* : ce prince était retenu prisonnier depuis la Saint-Barthélemy, et ne recouvra sa liberté que sous Henri III.

Marguerite fut toujours traitée avec une extrême indifférence par Henri, qu'elle ne rejoignit qu'au mois d'août 1578. Plus tard la mésintelligence éclata entre eux, au point que le prince accusa sa femme d'avoir voulu l'empoisonner, et que son conseil délibéra si on la ferait mourir. Lorsqu'il eut été frappé d'excommunication par Sixte V (9 septembre 1585), elle fit lever des troupes en Quercy, et se déclara pour la Ligue. Elle ouvrit en personne la campagne, en allant enlever Tonneins aux protestants. Elle ne fut, du reste, pas fort heureuse dans ses entreprises guerrières. Le marquis de Canillac la fit prisonnière (1585) et la conduisit au château d'Usson, situé à quatre lieues de Brioude, dans la Haute-Loire, dont il avait le commandement ; mais elle séduisit ce gouverneur, et, parfaitement libre, elle resta dans ce château, bâti par Louis XI, comme dans un asile impénétrable, pendant tout le temps des troubles et bien au delà.

Marguerite eut cependant des années fort douloureuses. Elle vit assassiner le duc de Guise, objet de ses premières amours, périr sa mère, puis Henri III tomber sous un couteau parricide. Elle fut longtemps réduite à la misère.

Enfin son mari devint roi de France, sous le nom de Henri IV. Marguerite, qui n'avait pas eu d'enfants de ce prince, consentit à la dissolution de son mariage, qui fut prononcée le 17 décembre 1599, et céda le trône à Marie de Médicis, en conservant les titres de reine et de duchesse de Valois. Renonçant aux intrigues politiques, elle vécut très-résignée dans un beau palais qu'elle s'était fait bâtir, près de la Seine et du Pré-aux-Clercs, puis à Issy, où elle donnait de brillantes fêtes auxquelles assistait le roi. Dans ses dernières années elle ne sortait guère de sa retraite de la rue de Seine, où elle s'était entourée de savants, de poëtes, de musiciens, et s'adonnait à des exercices de piété, entremêlés de faiblesses qui se prolongèrent bien tard. Constamment elle se montra dévouée aux intérêts de Henri IV, et elle l'informa des menées du duc de Bouillon, des cabales du comte d'Auvergne et de mademoiselle d'Entragues.

Après l'assassinat du roi, elle essaya, mais en vain, de faire rechercher les complices de ce crime. Marie de Médicis continua de la recevoir, et la choisit pour tenir sur les fonts de baptême Gaston, duc d'Orléans. A la déclaration de la majorité de Louis XIII, elle occupa une des tribunes d'apparat, parut à la procession et à l'ouverture des états généraux de 1614. Vers la fin de cette assemblée, elle tomba malade, et mourut le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-trois ans.

Marguerite, qui avait plus d'un trait de ressemblance avec son aïeul François Ier, avait montré toute sa vie du goût pour l'étude et pour la culture des lettres. « Elle est fort curieuse, dit Brantôme, qui a consacré à cette princesse le cinquième chapitre de ses *Dames* et lui a dédié plusieurs de ses *Discours*; elle est fort curieuse de recouvrer tous les beaux livres, tant en lettres sainctes qu'humaines ; et quand elle a entreprins de lire un livre, tant grand et long soit il, elle ne le laisse et ne s'arreste jamais jusqu'à ce qu'elle en ait veu la fin, et bien souvent en perd le manger et le dormir. Elle faict souvent quelques stances tres belles qu'elle faict chanter, les entremeslant avec le luth qu'elle touche bien gentiment, et par ainsi elle passe son temps et coule ses infortunées journées[1]. »

A la lecture elle joignait la composition. Ses *Mémoires* obtiendront toujours une place distinguée parmi les plus curieux monuments de cette époque. Suivant les premiers académiciens, ils étaient le modèle de la prose au seizième siècle. Ils tombèrent par hasard entre les mains de Pellisson ; cet écrivain si ami du beau langage en fut charmé, au point de les relire deux fois dans une nuit. Le cardinal de Richelieu estimait aussi très-haut le talent de la reine Marguerite. « Elle estoit,

[1] *Vies des Dames illustres*, 1re p., V.

dit-il, le refuge des hommes de lettres, aimoit à les entendre parler ; sa table en estoit tousjours environnée, et elle apprit tant à leur conversation, qu'elle parloit mieulx que femme de son temps et escrivoit plus eloquemment que la condition ordinaire de son sexe ne portoit. »

Sainte-Beuve a fait une appréciation des *Mémoires* de la femme d'Henri IV, que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire. « Ce serait, dit cet éminent critique, une grande erreur de goût que de considérer ces gracieux *Mémoires* comme une œuvre de naturel et de simplicité ; c'en est une bien plutôt de distinction et de finesse. L'esprit y brille, mais l'instruction et la science ne s'y dissimulent point. Dès la troisième ligne nous avons un mot grec : « Je louerois d'advan« tage vostre œuvre, écrit-elle à Brantôme, si elle ne me louoit tant, « ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferois plus tost à la *phi« laftie* [1] qu'à la raison ; » à la *philaftie*, c'est-à-dire à l'amour-propre. Marguerite (elle nous le rappellerait si on l'oubliait) est par son éducation et par ses goûts de l'école de Ronsard et un peu de du Bartas. Dans sa captivité de 1575, s'adonnant à la lecture et à la dévotion, dit-elle, elle nous montre l'étude qui ramène à la religion, et nous y parle du *livre universel de la nature*, de l'*échelle* des connaissances, de la *chaîne* d'Homère, de « cette agreable *Encyclopedie* qui, partant de Dieu mesme, retourne à Dieu mesme principe et fin de toutes choses. » Tout cela est savant et même quintessencié. On l'appelait volontiers chez elle *Vénus-Uranie*. Elle aimait les beaux discours sur des sujets relevés de philosophie ou de sentiment. Dans ses dernières années, pendant ses dîners et ses soupers, elle avait ordinairement quatre savants hommes auprès d'elle, auxquels elle proposait, au commencement du repas, quelque thèse plus ou moins sublime ou subtile, et, quand chacun avait parlé pour ou contre et avait épuisé ses raisons, elle intervenait et les remettait aux prises, provoquant et s'attirant à plaisir leur contradiction même. Enfin Marguerite était essentiellement de sa date, et elle en porte le cachet dans son style. La langue de ses *Mémoires* n'est pas une exception à opposer à la manière et au goût de son temps, ce n'en est qu'un plus heureux emploi. Elle sait la mythologie, l'histoire ; elle cite couramment Burrhus, Pyrrhus, Timon, le centaure Chiron et le reste. Sa langue est volontiers métaphorique et s'égaye de poésie [2]. »

C'est à Usson, dans cette forteresse, « ressentant plus sa tasniere de larrons que la demeure d'une princesse fille, sœur et femme de roy, » que Marguerite rédigea ses *Mémoires*. Ils s'arrêtent à l'année 1582 : passé cette époque, Marguerite n'aurait guère eu à faire que de tristes confessions. Elle n'a donc offert que le récit des trente premières années de sa vie. Voulant faire son apologie, elle a touché assez discrè-

[1] L'υ de φιλαυτία se prononçait alors comme un *f*. Marguerite a employé encore ce mot dans *la Ruelle mal assortie*.

[2] *Causer.*, 7 juin 1852.

tement des points délicats : de même qu'elle a tu des crimes, comme l'assassinat de son ennemi mortel du Guast, elle a passé sous silence ses nombreuses galanteries ; mais la femme passionnée et déréglée se sent cependant en plusieurs endroits. « Les *Mémoires*, charmants d'ailleurs, de la savante Marguerite ou *Margot* de Valois, dit Chateaubriand, jargonnent une métaphysique sentimentale, qui couvre assez mal des sensations très-physiques. »

On voit, dans les premières pages, que ces *Mémoires* sont une réponse à l'article que Brantôme avait consacré à cette princesse ; Marguerite y annonce qu'elle a le projet de rétablir quelques faits erronés.

Quelques lignes du début ne seront pas inutiles pour faire connaître l'intention et la manière de Marguerite :

« Je traceray mes memoires, à qui je ne donneray plus glorieux nom, bien qu'ils meritassent celuy d'histoire pour la verité qui y est contenue nuement et sans ornement aulcun, ne m'en estimant capable, et n'en ayant aussi maintenant le loisir. Ceste œuvre donc d'une aprés-disnée ira vers vous, comme le petits ours, lourde masse et difforme, pour y recepvoir sa formation. C'est un chaos duquel vous avez desjà tiré la lumiere. Il reste l'œuvre de cinq ou six aultres journées. C'est une histoire, certes, digne d'estre escrite par un cavallier d'honneur, vrai françois, nay d'illustre maison, nourry des rois mes père et frères, parent et familier amy des plus galantes et honnestes femmes de nostre temps, de la compaignie desquelles j'ay eu ce bon heur d'estre. »

Ce cavalier d'honneur est Brantôme, à qui Marguerite dédia ses *Mémoires*.

Il est un autre titre littéraire de Marguerite de Valois dont nous devons dire un mot; ce sont ses *Lettres* [1]. « Un mélange d'esprit, de naturel, de sensibilité, dit M. Poirson [2], recommande la plupart des billets adressés par elle à la duchesse d'Uzès, qu'elle nomme sa sibylle, et dont elle est séparée. La noblesse des sentiments, la dignité de la résignation, le pathétique éclatent dans quelques-unes de ses lettres d'un ton plus élevé. » Un caractère à relever encore dans ses lettres, c'est l'accent de la religion la plus sincère et la plus profondément gravée dans l'âme malgré les écarts d'une vie si orageuse.

Enfin nommons seulement, pour avoir fait connaître tout le bagage littéraire de la reine Marguerite, une pièce agréable par la vivacité du style, mais assez libre de ton, intitulée : *La Ruelle mal assortie, ou Entretiens amoureux d'une dame eloquente avec un cavalier gascon plus beau de corps que d'esprit, et qui a autant d'ignorance comme elle a de sçavoir.* Elle fut publiée pour la première fois dans un recueil de Sorel, en 1644. Réimprimée de nos jours, on a continué de l'attribuer, comme on avait fait au dix-septième siècle, à la première femme d'Henri IV.

[1] Édition de M. Guessard. 1842.
[2] *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. II.

Récit de la Saint-Barthélemy.

La fortune, qui ne laisse jamais une felicité entiere aux humains, changea bientost cet heureux estat de nopces et triomphe en un tout contraire, par ceste blessure de l'admiral [1], qui offença tellement tous ceux de la religion, que cela les mist comme en un dernier desespoir. De sorte que l'aisné Pardaillan [2] et quelques aultres chefs des huguenots en parlerent si hault à la royne, ma mere, qu'ils luy feirent penser qu'ils avoient quelque maulvaise intention. Par l'advis de M. de Guise et de mon frere, le roy de Pologne, qui depuis a esté roy de France, il fust pris resolution de les prevenir : conseil de quoy le roi Charles ne fust nullement, lequel affectionnoit monsieur l'admiral, M. de la Rochefoucault, Teligny, la Noue [3], et quelques aultres des chefs de la religion, desquels il se pensoit servir en Flandre. Et, à ce que je lui ay depuis ouy dire à luy-mesme, il y eust beaucoup de peine à l'y faire consentir ; et sans ce qu'on luy fist entendre qu'il y alloit de sa vie et de son Estat, il ne l'eust jamais faict. Et, ayant sceu l'attentat que Maurevert [4] avoit faict à monsieur l'admiral du coup de pistolet qu'il luy avoit tiré par une fenestre, d'où le pensant tuer il resta seulement blessé à l'espaulle, le roy Charles, se doubtant bien que ledict Maurevert avoit faict ce coup à la suasion [5] de M. de Guise, pour la vengeance de la mort de feu M. de Guise, son pere, que ledict admiral avoit faict tuer de mesme façon par Poltrot [6], il en fust en si grande colere

[1] Le 20 août 1572.

[2] Ce Pardaillan, tué à la Saint-Barthélemy, ne doit pas être confondu avec Hector de Pardaillan, baron de Gondrin, grand ennemi des huguenots, mort en 1611.

[3] François III, comte de la Rochefoucauld ; Charles de Téligny, gendre de l'amiral Coligny ; F. de la Noue, dit *Bras de fer*, né en 1531, blessé à mort au siége de Lamballe en 1592.

[4] François de Louviers de Maurevel ou Maurevert, tué en 1583 par le sieur de Mouy.

[5] Persuasion. Vieux. *Aliàs :* suscitation.

[6] Poltrot de Méré, gentilhomme de l'Angoumois, né au château de Méré vers 1525 ; après avoir accompagné le baron d'Aubeterre en Espagne, où il remplit le métier d'espion, il revint en France, et se fit accueillir par le duc de Guise sous ombre d'abjuration : peu après, en 1563, celui-ci était assassiné. Arrêté, Poltrot nomma comme complices Théodore de Bèze et Coligny, puis rétracta ses aveux ; mais le public d'alors n'accepta point cette rétractation, et le manifesta par une chanson en guise de complainte.

contre M. de Guise qu'il jura qu'il en feroit justice. Et si M. de Guise ne se fust tenu caché tout ce jour-là, le roy l'eust faict prendre. Et la royne, ma mere, ne se trouva jamais plus empeschée qu'à faire entendre audict roy Charles que cela avoit esté faict pour le bien de son Estat, à cause de ce que j'ay dict cy-dessus, de l'affection qu'il avoit à monsieur l'admiral, à la Noue et à Teligny, desquels il goustoit l'esprit et valeur, estant prince si genereux qu'il ne s'affectionnoit qu'à ceux en qui il recognoissoit telles qualitez. Et bien qu'ils eussent esté tres pernicieux à son Estat, les reguards avoient sceu si bien feindre qu'ils avoient gaigné le cœur de ce brave prince, pour l'esperance de se rendre utiles à l'accroissement de son Estat, et en luy proposant de belles et glorieuses entreprinses en Flandre, seul attraict de ceste ame grande et royalle. De sorte que, combien que[1] la royne ma mere luy representast en cet accident que l'assassinat que l'admiral avoit faict faire à M. de Guise rendoit excusable son fils, si, n'ayant peu avoir justice, il en avoit voulu prendre mesme vengeance; qu'aussy l'assassinat qu'avoit faict ledict admiral de Charry, mais tre de camp de la garde du roy, personne si valeureuse, et qui l'avoit si fidellement assistée durant sa regence et la puerilité[2] dudict roy Charles, le rendoit bien digne de tel traittement; bien que telles parolles peussent faire bien juger au roy Charles que la vengeance de la mort dudict Charry n'estoit pas sortie du cœur de la royne ma mere; son ame, passionnée de douleur de la perte des personnes qui, comme j'ay dict, il pensoit lui estre un jour utiles, offusqua tellement son jugement, qu'il ne peust moderer ny changer ce passionné desir d'en faire justice, et commanda tousjours qu'on cherchast M. de Guise, que l'on le prinst, qu'il ne vouloit point qu'un tel acte demeurast impuny.

Enfin, comme Pardaillan descouvrist par ses menaces au soupper de la royne ma mere la maulvaise intention des huguenots, et que la royne vist que cet accident avoit mis les affaires en tels termes que, si l'on ne prevenoit leur dessein, la nuict mesme ils attenteroient contre le roy et elle, elle print resolution de faire ouvertement entendre audict roy Charles la verité de tout le danger où il estoit, par M. le mareschal de Raiz[3], de qui elle sçavoit qu'il le prendroit mieulx que de tout aultre, comme ce-

[1] Bien que. Vieux. Se disait encore au dix-septième siècle. *Aliàs :* bien que.
[2] Enfance. Vieux. « En ma *puerilité.* » (Montaigne, *Ess.,* liv. I, ch. xxii.)
[3] De Retz.

luy qui luy estoit plus confident [1] et plus favorisé de luy. Lequel le veint trouver en son cabinet, le soir, sur les neuf ou dix heures, et luy dist que, comme son serviteur tres fidelle, il ne luy pouvoit celer le danger où il estoit, s'il continuoit en la resolution qu'il avoit de faire justice de M. de Guise, pour ce qu'il falloit qu'il sceust que le coup de l'admiral n'avoit point esté faict par M. de Guise seul, mais que mon frere, le roy de Pologne, depuis roy de France, et la royne ma mere avoient esté de la partie ; qu'il sçavoit l'extreme desplaisir que la royne ma mere receust à l'assassinat de Charry, comme elle en avoit tres grande raison, ayant lors peu de tels serviteurs qui despendissent que d'elle, estant, comme il sçavoit, du temps de sa puerilité, toute la France partie [2], les catholiques pour M. de Guise, et les huguenots pour le prince de Condé, tendans et les uns et les aultres à luy oster sa couronne, qui ne luy avoit esté conservée, après Dieu, que par la prudence et vigilance de la royne, sa mere, qui, en ceste extremité, ne s'estoit trouvée plus fidellement assistée que dudict Charry ; que, dès lors, il sçavoit qu'elle avoit juré se venger dudict assassinat ; qu'aussy voyoit il que ledict admiral ne seroit jamais que tres pernicieux en cet Estat, et, que quelque apparence qu'il feist de luy avoir de l'affection et de vouloir servir Sa Majesté en Flandre, qu'il [3] n'avoit aultre dessein que de troubler la France ; que son dessein d'elle n'avoit esté en cet effect que d'oster ceste peste de ce royaulme, l'admiral seul ; mais que le malheur avoit voulu que Maurevert avoit failly son coup, et que les huguenots en estoient entrez en tel desespoir que, ne s'en prenant pas seulement à M. de Guise, mais à la royne, sa mere, et au roy de Pologne, son frere, ils croyoient aussy que le roy Charles mesme en fust consentant, et avoient resolu de recourir aux armes la nuict mesme. De sorte qu'il voyoit Sa Majesté en un tres grand danger, fust ou des catholiques à cause de M. de Guise, ou des huguenots, pour les raisons susdictes.

[1] Intime, ancien. On a dit de même : « Vos amis les plus *confidents.* » (Boss., *Serm. fét. des Ang. gard.*, 2e part.) « Ses plus *confidents* amis. » (Bourd., *Or. fun. de Cond.*, 2e part.) « Sa créature la plus *confidente.* » (S. Sim., *Mém.*, t. III, ch. xxiv.) « Il se servit pour cet effet du général des Augustins qui lui était très-*confident.* » (Retz, *Mém.*, liv. III, 1652.)

« Maxime est comme moi de ses plus *confidents.* »
(Corn., *Cinna*, IV.)

[2] Partagée. Du vieux verbe *partir ;* en latin *partiri.*

[3] *Que* quelque apparence qu'il fît..., *qu'*il n'avait... Encore une répétition vicieuse de *que.*

Le roy Charles, qui estoit tres prudent, et qui avoit esté tousjours tres obeïssant à la royne ma mere, et prince très-catholique, voyant aussy de quoy il y alloit, print soubdain resolution de se joindre à la royne, sa mere, et se conformer à sa volonté, et guarentir sa personne des huguenots par les catholiques, non sans toutesfois extreme regret de ne pouvoir sauver Teligny, la Noue et M. de la Rochefoucault. Et lors, allant trouver la royne, sa mere, envoya querir M. de Guise et tous les aultres princes et capitaines catholiques, où fust pris resolution de faire, la nuict mesme, le massacre de la Sainct-Barthélemy[1]. Et mettant soubdain la main à l'œuvre, toutes les chaisnes tendues, le tocsin sonnant, chascun courut sus en son quartier, selon l'ordre donné, tant à l'admiral qu'à tous les huguenots. M. de Guise donna au logis de l'admiral, à la chambre duquel Besme, gentilhomme allemand, estant monté, après l'avoir dagué[2], le jetta par les fenestres à son maistre, M. de Guise.

Pour moy l'on ne me disoit rien de tout cecy. Je voyois tout le monde en action ; les huguenots desesperés de cette blessure; MM. de Guise craingnans qu'on n'en voulust faire justice, se suchetans[3] tous à l'aureille. Les huguenots me tenoient suspecte, parce que j'estois catholique, et les catholiques, parce que j'avois espousé le roy de Navarre, qui estoit huguenot. De sorte que personne ne m'en disoit rien, jusques au soir qu'estant au coucher de la royne ma mere, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine[4], que je voyois fort triste, la royne ma mere parlant à quelques-uns, m'apperceut, et me dist que je m'en allasse coucher. Comme je luy faisois la reverence, ma sœur me prend par le bras et m'arreste en se prenant fort à pleurer, et me dict : « Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas. » Ce qui m'effraya extremement. La royne ma mere s'en apperceut, et appella ma sœur et s'en courrouça fort à elle, luy deffendant de me rien dire. Ma sœur luy dist qu'il n'y avoit point d'apparence[5] de

[1] On est encore assez peu fixé sur l'époque où fut décidé le massacre. Il paraît presque certain aujourd'hui que le projet, arrêté peut-être depuis longtemps dans l'esprit de Catherine, du duc d'Anjou, de leurs principaux conseillers et des Guise, ne fut communiqué que fort tard à Charles IX. (Ed. LALANNE.)

[2] Frappé de coups de dague. Vieux.

[3] Chuchotant.

[4] Claude, mariée à Charles II, duc de Lorraine.

[5] *Il n'y a pas d'apparence de*, avec un infinitif, signifie : Il n'est pas plausible, raisonnable, justifiable de. C'est une excellente expression, qui a été employée par beaucoup de bons écrivains. « *Il n'y avait point d'apparence de*

m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doubte, s'ils descouvroient quelque chose, ils se vengeroient sur moy. La royne ma mere respondit que, s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal ; mais, quoy que ce fust, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose qui empeschast l'effect.

Je voyois bien qu'ils se contestoient [1], et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore, rudement, que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dict bon soir, sans m'auser dire aultre chose ; et moy je m'en vois toute transie, esperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soubdain que [2] je feus en mon cabinet, je me mets à prier Dieu qu'il luy plust me prendre en sa protection, et qu'il me gardast, sans sçavoir de quoy ny de qui. Sur cela, le roy, mon mary, qui s'estoit mis au lict, me mande que je m'en allasse coucher. Ce que je feis, et trouvay son lict entourré de trente ou quarante huguenots que je ne cognoissois point encore, car il y avoit fort peu de jours que j'estois mariée [3]. Toute la nuict, ils ne feirent que parler de l'accident qui estoit advenu à monsieur l'admiral, se resolvans, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roy de M. de Guise, et que, si on ne la leur faisoit [4], ils se la feroient eulx mesmes. Moy j'avois tousjours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir pour l'apprehension en laquelle elle m'avoit mise sans sçavoir de quoy. La nuict se passa de cette façon, sans fermer l'œil. Au poinct du jour, le roy, mon mary, dist qu'il vouloit aller jouer à la paulme, attendant que [5] le roy

refuser une proposition si plausible. » (Vert., *Rév. de Suède*) « *Il n'y avait pas d'apparence de* s'aller livrer entre les mains d'un ennemi qui, pour couvrir la honte de sa défaite, pouvoit persuader à ses citoyens de le faire arrêter, et peut-être même de le faire périr. » (Id., *Rév. rom.*, liv. II.)

[1] *Se contestaient*, comme *se querellaient*. On dirait aujourd'hui, mais avec moins de force, *contestaient entre eux*.

[2] Aussitôt que. Nous n'avons pas d'équivalent aussi énergique que cette locution conjonctive qu'on a malheureusement laissée vieillir.

[3] Six jours seulement.

[4] Forme elliptique fréquente dans les narrations familières pour : *et disant que si...*

[5] Pour *en attendant que*. On trouve encore au dix-septième siècle :

« *Attendant que* ton fils, instruit par ta vaillance,
Dessous tes étendards sortant de son enfance,
Plus fortuné que toi, mais non pas plus vaillant,
Aille les Ottomans jusqu'au Caire assaillant. »
(Regnier, *Epîtr.*, I.)

« Je ne fais que gémir, et porte avec douleur,
Attendant ce beau jour, l'excès de mon malheur. »
(Corn., *Imit.*, liv. III, ch. xxi.)

Charles seroit esveillé, se resolvant soubdain de luy demander justice. Il sort de ma chambre et tous ses gentilshommes aussy. Moy, voyant qu'il estoit jour, estimant que le danger que ma sœur m'avoit dict feust passé, vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermast la porte pour pouvoir dormir à mon ayse.

Une heure après, comme j'estois plus endormie, voicy un homme frappant des pieds et des mains à la porte, criant : « Navarre ! Navarre ! » Ma nourrice, pensant que ce feust le roy mon mary, court vistement à la porte et luy ouvre. Ce fust un gentilhomme, nommé M. de Léran [1], qui avoit un coup d'espée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras, et estoit encores poursuivy de quatre archers qui entrerent tous après luy en ma chambre. Luy, se voulant guarentir, se jetta sur mon lict. Moy, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant tousjours au travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offencer, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous cryons tous deux, et estions aussi effrayez l'un que l'aultre. Enfin Dieu voulust que M. de Nançay [2], capitaine des gardes, y vinst, qui, me trouvant en cet estat-là, encore qu'il y eust de la compassion, ne se peut tenir de rire ; et se courrouçant fort aux archers de cette indiscretion, il les fist sortir et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je feis coucher et panser dans mon cabinet jusques à tant qu'il fust du tout guary. Et changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'asseura que le roy mon mary estoit dans la chambre du roy, et qu'il n'auroit point de mal. Me faisant jetter un manteau de nuict sur moy, il m'emmena dans la chambre de ma sœur, madame de Lorraine, où j'arrivay plus morte que vifve, où entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes estoient toutes ouvertes, un gentilhomme nommé Bourse, se saulvant des archers qui le poursuyvoient, fust percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moy. Je tombay de l'aultre costé presque esvanouye entre les bras de M. de Nançay, et pensois que ce coup nous eust percez tous deux. Et

« Qu'on l'ôte de mes yeux, *attendant que* ma haine
Par l'arrêt qu'il mérite ait résolu sa peine. »
(TH. CORN., *Dar.*, V, III.)

[1] Gabriel de Lévis, comte de Léran.

[2] Gaspard de la Chastre, seigneur de Nançay ; il a laissé des mémoires.

estant un peu remise, j'entray en la petite chambre où couchoit ma sœur. Comme j'estois là, M. de Miossans, premier gentilhomme du roy mon mary, et Armagnac, son premier vallet de chambre, m'y vindrent trouver pour me prier de leur saulver la vie. Je m'allay jetter à genoux devant le roy et la royne ma mere, pour le leur demander ; ce qu'enfin ils m'accorderent. (*Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I, 1572.)

LARIVEY (PIERRE DE)

— Né avant le milieu du seizième siècle, mort vers 1612. —

Nous ne consacrerons pas une longue notice à Larivey; les événements de sa vie sont peu importants, peu connus, et de longs développements ne sont pas nécessaires pour faire apprécier son mérite littéraire. Pierre de Larivey, comme Grosley, dans ses *Mémoires sur les Troyens célèbres*, orthographie ce nom, était fils d'un des *Giunti*, imprimeurs célèbres établis à Florence et à Venise. Il vint, on n'en connaît ni le motif ni l'occasion, s'établir à Troyes, et s'y fit appeler La Rivey ou L'arrivey (sans aucun doute, selon Sainte-Beuve, l'*Arrivé*, *Advena*, *Giunto*). Il était versé dans sa langue maternelle et dans les connaissances astrologiques, si estimées en France depuis Catherine de Médicis. D'après Grosley, il tirait des horoscopes et remplissait les fonctions de greffier du chapitre de l'église royale et collégiale de Saint-Étienne de Troyes, dont il devint chanoine on ne sait quand ni comment. Mais en même temps il se livrait à des occupations qui devaient lui assurer une juste célébrité. Ce fils de l'Italie, et non pas un Champenois, comme on l'a cru si longtemps, voulut, au moment où les *Mystères* achevaient de tomber dans le discrédit, reproduire dans des pièces françaises le génie de la comédie italienne : c'était continuer l'œuvre commencée par Mellin de Saint-Gelais, en traduisant en prose les vers libres du Trissin et sa tragédie de *Sophonisbe;* d'après Charles Estienne, il traduisait la comédie des *Abusés*, de l'Académie siennoise ; comme Jean-Pierre de Mesmes et Jean de la Taille, il mettait en notre langue les *Supposés* et le *Négromant* de l'Arioste ; et comme Jean de la Taille seul, il essayait avec succès, dans ses *Corrivaux*, la première de nos comédies régulières en prose, de suivre les traces de l'Arioste, de Machiavel et de Bibbiena.

Pierre de Larivey alla plus loin que ses devanciers et fit faire à l'art du théâtre un plus grand pas, par ses douze comédies en prose, dont neuf seulement ont été imprimées, les six premières en 1579, et les trois autres en 1611. Cependant il n'est rien moins qu'un créateur : personne n'a plus emprunté que lui : « On ne s'est pas suffisamment rendu compte jusqu'à présent du procédé d'appropriation employé par Larivey, dit très-bien M. P. Jannet dans son excellente Notice sur cet auteur. On croit généralement qu'il s'est contenté d'imiter, d'une manière générale, le théâtre italien du seizième siècle, et que le plan de ses pièces lui appartient; c'est une erreur. — Erreur encore, si l'on veut faire de Larivey un simple tra-

ducteur. Larivey ne composait pas et ne traduisait pas : il arrangeait. Il prenait le plan d'une pièce, et le modifiait à sa fantaisie ; il changeait le lieu de la scène, souvent le nom des personnages, les événements, de manière à rendre les pièces intéressantes pour le public français. Parfois il supprimait des scènes et des rôles, surtout des rôles de femme ; il ajoutait rarement. Quant au dialogue, il le traduisait presque toujours fidèlement, en ayant soin cependant de le franciser autant que possible, tirant grand parti pour cela des locutions proverbiales ou populaires. »

Les vues arrêtées qu'il s'est proposées dans toutes ses pièces, son dessein d'imiter les Italiens modernes aussi bien que les anciens Latins, les raisons de sa préférence pour la prose dans la comédie, sont indiqués d'une façon remarquable dans la préface de l'édition de ses *Comédies facétieuses* de 1579. « Le commun peuple, y dit-il, qui est le principal personnage de la scène, ne s'estudie tant à agencer ses paroles qu'à pubblier son affection, qu'il a plustost dicte que pensée. Il est bien vray que Plaute, Cecil[1], Terence et tous les anciens, ont embrassé, sinon le vray cors, à tout le moins l'ombre de la poësie, usans de quelques vers iambiques, mais avec telle liberté, licence et dissolution, que les orateurs mesmes sont, le plus souvent, mieulx serrez en leurs periodes et cadances.... Et, comme vous sçavez, c'est l'opinion des meilleurs antiquaires, que le *Querolus* de Plaute, et plusieurs aultres Comedies, qui sont peries par l'injure du temps, ne feurent jamais qu'en pure prose. Joinct aussi que le cardinal Bibiene, le Picolomini et l'Aretin, tous les plus excellens de leur siecle,... n'ont jamais en leurs œuvres comiques... voulu employer la rime. »

Malgré l'exemple de Larivey et les excellentes raisons dont il appuya son innovation, la comédie en prose fut peu en honneur jusqu'à Molière, dont le génie trancha la question. « Ce n'est point, dit Sainte-Beuve, par ce seul endroit que Larivey eut l'honneur de ressembler d'avance à Molière. Il rappelle encore l'auteur de *Pourceaugnac* et de *Scapin* par la fécondité de ses plans, la complication de ses imbroglios, ses saillies vives et franches, et une certaine verve rapide, abondante, parfois épaisse, qui tient à la fois de Plaute et de Rabelais. Ces qualités se rencontrent particulièrement dans les six premières pièces, bien supérieures aux trois qui les ont suivies[2]. »

Larivey eut à représenter des mœurs foncièrement dépravées. Il crut que, pour donner une peinture plus fidèle de ses personnages, il devait leur mettre dans la bouche le langage de leurs actions. Malgré l'obscénité qu'il prodigua sans pudeur, il crut encore y avoir mis une réserve dont on devait lui tenir compte. « S'il est advis à aulcun, dit-il dans le prologue du *Laquais*, que quelquesfois on sorte des termes de

[1] Cæcilius Statius, poëte comique, affranchi, contemporain et ami d'Ennius et de Térence.

[2] *Poésie française au seizième siècle*, p. 222.

l'honnesteté, je le prie penser que, pour bien exprimer les façons et affections du jour d'huy, il fauldroit que les actes et paroles feussent entierement la mesme lasciveté (*la lasciveté même*).» Il prend même, dans l'épître des *six premières comédies facétieuses*, le ton du moraliste et du docteur : « J'en ay voulu jetter ces premiers fondemens, où j'ay mis, comme en bloc, divers enseignemens fort profitables, blasmant les vitieuses actions et louant les honnestes, affin de faire cognoistre combien le mal est à eviter, et avec quel courage et affection la vertu doibt estre embrassée, pour meriter louange, acquerir honneur en ceste vie et esperer non seulement une gloire eternelle entre les hommes, mais une celeste recompense apres le trepas. »

Quoi qu'il en dise, il n'y a pas dans ses pièces grande édification, et le langage, chez Larivey, est beaucoup trop en harmonie avec les mœurs qu'il représente sur la scène. C'est le plus grave, mais ce n'est pas le seul reproche qui doive être adressé à ses comédies; il faut encore y reprendre l'abus des scènes de nuit, des travestissements, des surprises, des reconnaissances : ces défauts trahissent l'imitateur et le copiste des Italiens, le traducteur des *Facetieuses Nuicts de Straparole* [1] et de *Gl' Inganni* (les Tromperies) de Nicolo Secchi, que les Giunti, les parents de notre auteur, avaient imprimés en 1562.

Malgré ces torts et ces défauts, l'auteur de la comédie des *Esprits*, auquel Molière et Regnard n'ont pas dédaigné de faire plusieurs emprunts, a mérité et gardera une place honorable parmi les écrivains les plus originaux du seizième siècle. Sa franche gaieté, ses saillies si vives et si naturelles rappelleront toujours à la fois Plaute, l'auteur de Patelin et Rabelais.

Vers la fin de sa vie, le chanoine de Saint-Étienne parut vouloir revenir à des travaux plus convenables à son état. Il publia en 1604 *les trois livres de l'Humanité de Jésus-Christ*, traduits de l'italien du trop célèbre Arétin, dont Larivey eut soin de taire le nom; du reste, il s'était contenté de rajeunir le style d'un premier traducteur, Jean de Vauzelles. On le félicita de ce retour, en particulier dans les distiques et sonnets d'éloges en tête du volume :

« Macte, o macte piis, Rivey doctissime, Musis;
En felix genio vivis et ingenio...
Hinc procul, hinc etiam atque etiam procul este, profani;
Hic Amor, hic Pietas, Lexque Pudorque manent. »

Mais cette ferveur ne tint pas ; le vieux pécheur revint à ses anciens goûts, et peu d'années après il expédia à Paris, à son ami François d'Amboise, auteur des *Néapolitaines* et éditeur de la tragédie de G. le

[1] Larivey publia, pour son coup d'essai, probablement en 1573, la traduction très-libre des *Facétieuses Nuits* de Straparole (auteur dont le texte original est devenu depuis longtemps absolument introuvable), avec la révision de la traduction que Jean Louveau avait faite du premier livre.

Breton, ses dernières comédies, pour que celui-ci s'en fît le parrain ; « car c'estoient, disait-il, de pauvres enfans abandonnez et presque orphelins ; et il n'auroit eu la puissance, dans le pays mesme, de les deffendre des brocards des medisans. »

Le chanoine de Saint-Étienne finit assez probablement comme un disciple de Straparole.

L'Avare [1].

SEVERIN, FRONTIN.

SEVERIN. Las ! Mon Dieu, qu'il me tardoit que je fusse despesché de cestuy-cy, afin de reprendre ma bourse ! J'ay faim, mais je veux encor espargner ce morceau de pain que j'avois apporté; il me servira bien pour mon soupper, ou pour demain mon disner, avec un ou deux navets cuits entre les cendres. Mais à quoy despends-je le temps, que je ne prens ma bourse, puis que je ne voy personne qui me regarde? O m'amour ! t'es-tu bien portée?... Jesus, qu'elle est legere ! Vierge Marie ! qu'est-ce cy qu'on a mis dedans? Helas ! je suis destruict, je suis perdu, je suis ruyné ! Au voleur ! au larron ! au larron ! prenez-le[2] ! arrestez tous ceux qui passent ; fermez les portes, les huys, les fenestres ! Miserable que je suis ! où cours-je ? à qui le dis-je ? Je ne sçay où je suis, que je fais, ny où je vas ! Helas ! mes amys, je me recommande à vous tous ! secourez-moy, je vous prie ! je suis mort ! je suis perdu ! Enseignez-moy qui m'a desrobbé mon ame, ma vie, mon cœur et toute mon esperance ! Que n'ay-je un licol pour me pendre, car j'ayme mieux mourir que vivre ainsi. Helas ! elle est toute vuyde. Vray Dieu ! qui est ce cruel qui tout à un coup m'a ravy mes biens, mon honneur et ma vie? Ah ! chetif que je suis ! que ce jour m'a esté malencontreux ! A quoy veux-je plus vivre, puis que j'ay perdu mes escus, que j'avois si soigneusement amassez, et que j'aymois et tenois plus chers que mes propres yeux ! mes escus, que j'avois espargnez,

[1] Séverin arrive des champs avec sa bourse sous son manteau, et ne pouvant la déposer à la maison, à cause des diables, profite, pour la cacher, d'un moment où son valet Frontin est éloigné. Désiré la lui vole ; et lorsque le vieillard revient pour surveiller son trésor, ses inquiétudes pour une bourse déjà dérobée fournissent des effets scéniques fort plaisants, que Plaute, auquel l'idée principale appartient, n'a point connus, et dont Molière s'est privé, en confondant l'instant du vol et l'instant de la découverte, dans l'*Avare*.

[2] Perii ! interii ! Occidi ! Quo curram? quo non curram? Tene, tene ! — Quem quis?
(PLAUTE, *Aulularia*, IV, VII.)

retirant le pain de ma bouche, n'osant manger mon saoul, et qu'un autre joyt maintenant de mon mal et de mon dommage!

FRONTIN. Quelles lamentations enten-je là?

SEVERIN. Que ne suis-je auprez de la riviere, afin de me noyer!

FRONTIN. Je me doute que c'est.

SEVERIN. Si j'avois un cousteau, je me le planterois en l'estomac!

FRONTIN. Je veux veoir s'il dict à bon escient. Que voulez-vous faire d'un cousteau, seigneur Severin? Tenez, en voilà un.

SEVERIN. Qui es-tu?

FRONTIN. Je suis Frontin. Me voyez-vous pas?

SEVERIN. Tu m'as desrobbé mes escus, larron que tu es! Ça, ren-les-moy, ren-les-moy, ou je t'estrangleray.

FRONTIN. Je ne sçay que vous voulez dire.

SEVERIN. Tu ne les as pas, donc?

FRONTIN. Je vous dis que je ne sçay que c'est.

SEVERIN. Je sçay bien qu'on me les a desrobbez.

FRONTIN. Et qui les a prins?

SEVERIN. Si je ne les trouve, je delibere me tuer moy-mesme.

FRONTIN. Hé! seigneur Severin, ne soyez pas si colere.

SEVERIN. Comment, colere? J'ay perdu deux mille escus.

FRONTIN. Peut estre que les retrouverez; mais vous disiez tousjours que vous n'aviez pas un lyard, et maintenant vous dictes que vous avez perdu deux mille escus.

SEVERIN. Tu te gabbes encore de moy, meschant que tu es!

FRONTIN. Pardonnez-moy.

SEVERIN. Pourquoy donc ne pleures-tu?

FRONTIN. Pource que j'espere que les retrouverez.

SEVERIN. Dieu le veulle, à la charge de te donner cinq bons sols!

FRONTIN. Venez disner. Dimanche, vous les ferez publier au prosne: quelcun vous les rapportera.

SEVERIN. Je ne veux plus boire ne manger; je veux mourir ou les trouver.

FRONTIN. Allons, vous ne les trouvez pas pourtant, et si ne disnez pas.

SEVERIN. Où veux-tu que j'alle? au lieutenant criminel[1]?

FRONTIN. Bon!

[1] « Allons, vite, des commissaires, des archers, des prévôts, des juges, des gênes, des potences et des bourreaux. Je veux faire pendre tout le monde, et si je ne retrouve mon argent, je me pendrai moi-même après. » (MOLIÈRE, *Avare*, te IV, sc. VII.)

SEVERIN. Afin d'avoir commission de faire emprisonner tout le monde?

FRONTIN. Encor meilleur! Vous les retrouverez. Allons, aussi bien ne faisons-nous rien icy.

SEVERIN. Il est vray, car encor que quelqu'un de ceux-là (*montrant les spectateurs*) les eust[1], il ne les rendroit jamais. Jesus! qu'il y a de larrons en Paris!

FRONTIN. N'ayez peur de ceux qui sont icy; j'en respon, je les cognois tous.

SEVERIN. Helas! je ne puis mettre un pied devant l'aultre. O ma bourse!

FRONTIN. Hoo! vous l'avez; je voy bien que vous vous mocquez de moy.

SEVERIN. Je l'ay voirement[2]; mais, helas! elle est vuyde, et elle estoit plaine!

FRONTIN. Si ne voulez faire aultre chose, nous serons icy jusques à demain.

SEVERIN. Frontin, ayde-moy, je n'en puis plus. O ma bourse, ma bourse! helas! ma pauvre bourse!

(*Les Esprits*, acte III, sc. VI.)

« Le désespoir et les lamentations du vieillard, dit Sainte-Beuve, sont habilement traités. Il ne parle que de ses écus, en demande des nouvelles à tous ceux qui le visitent, et, dès qu'ils ne peuvent lui en donner, leur ferme la porte au nez en jurant. »

SEVERIN, RUFFIN, GERARD.

SEVERIN. Qui est là?
RUFFIN. Amys.
SEVERIN. Qui me vient destourner de mes lamentations?
RUFFIN. Seigneur Severin, bonnes nouvelles.
SEVERIN. Quoy? elle est trouvée?

[1] Comparez Plaute :

Quid est? quid ridetis? Novi omnes : scio fures esse hic complures,
Qui vestitu et creta occultant sese atque sedent, quasi sint frugi.
Quid ais tu? Tibi credere certum est : nam esse bonum, e voltu cognosco.
Em! nemo habet horum? — Occidisti! Dic igitur, si quis habet! Nescis?
Heu me miserum! (*Aulularia*, IV, IX.)

De même dans Molière : « De grâce, si l'on sait des nouvelles de mon voleur, je supplie que l'on m'en dise. N'est-il point là caché parmi vous? Ils me regardent tous, et se mettent à rire. Vous verrez, sans doute, qu'ils ont part au vol que l'on m'a fait. » (*Avare*, IV, VII.)

[2] A la vérité.

RUFFIN. Oy.

SEVERIN. Dieu soit loué! le cœur me saute de joie.

RUFFIN, *à Gerard.* Voyez, il fera ce que vous voudrez.

SEVERIN. Pense si ces nouvelles me sont agreables. Qui l'avoit?

RUFFIN. Le sçavez-vous pas bien? C'estoit moy.

SEVERIN. Et que faisois-tu de ce qui m'appartient?

RUFFIN. Devant que je la livrasse à Urbain, je l'ay eue quelque peu en ma maison.

SEVERIN. Tu l'as donc baillée à Urbain? Or fay te la rendre et me la rapporte, ou tu la payeras.

RUFFIN. Comme voulez-vous que je me la face rendre, s'il ne la veut pas quitter?

SEVERIN. Ce m'est tout un, je n'en ay que faire; tu as trouvé deux mille escus qui m'appartiennent, il faut que tu me les rende, ou par amour ou par force.

RUFFIN. Je ne sçay que vous voulez dire.

SEVERIN. Et je le sçay bien, moy. (*A Gerard.*) Monsieur, vous me serez tesmoin comme il me doit bailler deux mille escus.

GERARD. Je ne puis tesmoigner de cecy, si je ne voy aultre chose.

RUFFIN. J'ay peur que cestuy soit devenu fol.

SEVERIN. O effronté! tu me disois à ceste heure [1] que tu avois trouvé les deux mille escus que tu sçais que j'ay perdus, puis tu dis que tu les as baillez à Urbain, afin de me les rendre. Mais il n'en ira pas ainsi: Urbain est emancippé, je n'ay que faire avecques luy.

RUFFIN. Seigneur Severin, je vous enten; nous sommes en equivoque: car, quant aux deux mille escus que dictes avoir perdus, je n'en avois encores oy parler jusques icy, et ne dis que je les ay trouvez, mais bien que j'ay trouvé le père de Feliciane, qui est cest homme de bien que voicy.

GERARD. Je le pense ainsi.

SEVERIN. Qu'ay-je afaire de Feliciane? Vostre male peste, que Dieu vous envoye à tous deux, de me venir rompre la teste avec vos bonnes nouvelles, puisque n'avez trouvé mes escus!

RUFFIN. Nous disions que seriez bien ayse que vostre fils doit estre gendre de cest homme de bien.

SEVERIN. Allez au diable, qui vous emporte, et me laissez icy.

RUFFIN. Escoutez, seigneur Severin, escoutez! Il a fermé l'huys!

(*Les Esprits*, acte V, sc. II.)

[1] Tout à l'heure, il n'y a qu'un instant.

« Simple et méfiant tour à tour, et toujours à contre-temps, dit Sainte-Beuve, Séverin croit fermement avoir retrouvé sa bourse, quand on lui parle d'autre chose ; mais qu'on lui affirme positivement qu'elle est retrouvée, il se gardera bien d'y croire. »

SEVERIN, HILAIRE, FORTUNÉ.

SEVERIN. Qui est là ?

HILAIRE. Mon frère, ouvrez.

SEVERIN. On me vient icy apporter quelques meschantes nouvelles.

HILAIRE. Mais bonnes : vos escuz sont retrouvez.

SEVERIN. Dictes-vous que mes escuz sont retrouvez ?

HILAIRE. Oy, je le dy.

SEVERIN. Je crain d'estre trompé comme auparavant.

HILAIRE. Ils sont icy près, et devant qu'il soit long temps vous les aurez entre voz mains.

SEVERIN. Je ne le puis croire, si je ne les voy et les touche.

HILAIRE. Devant que vous les ayez, il faut que me promettiez deux choses : l'une, de donner Laurence à Desiré ; l'aultre, de consentir qu'Urbain prenne une femme avec quinze mil livres.

SEVERIN. Je ne sçay que vous dictes : je ne pense à rien qu'à mes escuz, et ne pensez pas que je vous puisse entendre si je ne les ay entre les mains ; je dy bien que si me les faictes rendre, je feray ce que vous vouldrez.

HILAIRE. Je le vous prometz.

SEVERIN. Et je le vous prometz aussi.

HILAIRE. Si ne tenez vostre promesse, nous les vous osterons. Tenez, les voilà.

SEVERIN. O Dieu, ce sont les mesmes ! — Helas ! mon frere ! que je vous ayme ! Je ne vous pourray jamais recompenser le bien que vous me faictes, deussé-je vivre mille ans.

HILAIRE. Vous me recompenserez assez, si vous faictes ce dont je vous prie.

SEVERIN. Vous m'avez rendu la vie, l'honneur et les biens que j'avois perduz avec cecy.

HILAIRE. Voilà pourquoy vous me devez faire ce plaisir.

SEVERIN. Et qui me les avoit desrobbez ?

HILAIRE. Vous le sçaurez après ; respondez à ce que je demande.

SEVERIN. Je veux premierement les compter.

HILAIRE. Qu'en est-il besoin ?

SEVERIN. Ho ! o ! s'il s'en falloit quelcun ?

HILAIRE. Il n'y a point de faulte, je vous en respond.

SEVERIN. Baillez-le-moy donc par escrit.

FORTUNÉ. Oh! quel avaricieux!

HILAIRE. Voyez! il ne me croira pas.

SEVERIN. Or sus, c'est assez : vostre parolle vous oblige; mais que dites-vous de quinze mille francs?

FORTUNÉ. Regardez s'il s'en souvient!

HILAIRE. Je dy que nous voulons, en premier lieu, que baillez vostre fille à Desiré.

SEVERIN. Je le veux bien.

HILAIRE. Après, que consentiez qu'Urbain espouse une fille avec quinze mille francs.

SEVERIN. Quant à cela, je vous en prie; quinze mille francs! il sera plus riche que moy! (*Les Esprits*, acte V, sc. VIII.)

« Dans ces seuls mots : « *Il sera plus riche que moi!* » — « *O Dieu, ce sont les mêmes!* » il y a, dit l'auteur de la *Poésie française au seizième siècle*, un accent d'avarice, une naïveté de passion, une science de la nature humaine, qui suffiraient pour déceler en Larivey un auteur comique d'un ordre éminent. Mais, tout supérieur qu'il était pour son siècle, il ne poussa pas le talent jusqu'au génie; et, comme aucun génie n'avait encore frayé la route, ce talent eut peine à se faire jour, et défaillit fréquemment. Venu après Molière, Larivey aurait sans doute égalé Regnard, et il ne fut que le premier des bouffons. »

Un écolier se déguise et s'arme avec un laquais, afin de délivrer un de ses camarades, surpris en flagrant délit, et que deux vieillards portent enfermé dans un coffre, pendant la nuit, pour l'aller jeter dans la rivière.

LUCAIN, NICOLAS, EUGÈNE, *escollier*.

LUCAIN. Tandis que ceux-cy s'amusoient à en conter en la rue, Gillette, qui dès la fenestre a entendu tout leur discours, m'est venue dire en diligence que, si je n'ayde au seigneur Lactance et en bref, qu'il [1] est mal à cheval; car les viellards le tiennent en leur pouvoir et sont en volonté le mettre ès mains de la justice ou luy jouer un mauvais tour. Or, je veux employer toute ma puissance pour le retirer de leurs pattes, et deussé-je tout gaster. Voilà pourquoy je me suis ainsi desguisé et en ay faict faire autant à Nicolas et à Eugene, qui me viendront trouver tout à ceste heure [2] en ce lieu, où nous attendrons jusques à ce que Gillette nous fasse le signe. Ha! voicy les gallans! Mon Dieu!

[1] Dire *que...*, *qu'*il est; encore la répétition vicieuse tant de fois déjà relevée.

[2] Tout à l'heure, bientôt.

comme Nicolas est faict ! Et où diantre avez-vous pry ceste vielle espée rouillée !

NICOLAS. En un lieu où elle a esté plus de vingt ans sans voir lune ny soleil. Je pense qu'elle estoit au grand-père du grand-père de mon grand-père.

LUCAIN. Monstrez un petit. Vertu de moy ! c'est une vielle lame !

NICOLAS. Oy, par sainct Jean ! et les vielles sont les meilleures. Mais fay tout bellement, que tu ne la rompes.

LUCAIN. N'ayez peur. C'est mon [1], vrayement, elle est bonne.

NICOLAS. Fort bonne, principallement quand elle est entre mes mains, car je ne veux souffrir qu'elle face mal.

LUCAIN. Rengaynez-la, qu'elle ne se morfonde. Quant à vous, seigneur Eugene, vous estes si proprement desguisé que je ne sçache homme qui vous peust recognoistre.

EUGENE. Ceste faulse barbe me sied-elle pas bien ?

LUCAIN. Très-bien. Par ma foy ! on vous prendroit pour un archer du guet.

EUGENE. Je l'ay choisie exprès affin de paroistre plus cruel.

LUCAIN. Et vous, maistre Nicolas, en quelle volonté estes-vous de combattre ?

NICOLAS. Pour t'en dire la verité, je ne fis jamais profession d'armes, de mode que [2] je ne suis trop ayse d'estre icy, et me semble que je serois mieux au logis : car que penses-tu que je face en si pauvre conche [3] ?

LUCAIN. Mon Dieu ! que je suis marry que je ne m'en suis advisé plustost ! je vous eusse baillé une rondache et un casquet à la Siciliane qui vous eust couvert jusques aux dentz, avec le corps de cuirasse de mon maistre.

NICOLAS. Oh ! que cela seroit bien mon cas ! Je m'en tiendrois beaucoup plus asseuré, car je n'ay pour ma deffense que l'espée et la cape.

LUCAIN. St ! escoutez ! j'oy ouvert l'huis d'Anastase.

NICOLAS. Seigneur Eugene, que ferons-nous ? Cestuy-cy nous

[1] *C'est mon* est une sorte d'exclamation affirmative. Dans cette vieille locution, encore assez fréquente au dix-septième siècle, *mon* paraît venir du *num* latin, et du μῶν grec, et a dû répondre primitivement à *n'est-ce pas ? pas vrai ?*

[2] De sorte que.

[3] *Conche*, qu'on a écrit plus anciennement *conchie*, veut dire : fortune, ordre, arrangement, parure, équipage, ajustement. *Male conche :* mauvais ordre, mauvais arrangement, mauvaise fortune, mal ajusté. *Boine conche :* bon ordre, bon arrangement, bien préparé, bien ajusté.

veult perdre. Il me semble que je suis desjà entre les mains du bourreau.

LUCAIN. N'ayez peur, vous serez pendu si l'on ne vous noye. Retirez-vous deçà et n'en bougez ; et quand il sera temps, faites ce que je vous diray, et monstrez qu'avez veu du païs [1].

(*Les Escoliers*, acte V, sc. III.)

[1] Ces extraits nous paraissent suffisants pour donner une juste idée du talent de Larivey, cet ingénieux imitateur des Italiens et de « cette sacrée antiquité », comme il l'appelle dans le prologue des *Esprits*. Il est peu de ses pièces où l'on ne pût glaner quelques vifs ou précieux détails. Le *Morfondu*, en particulier, offre quelques scènes charmantes de style, comme la première de l'acte II, où une servante, attendant seule, dans la rue, au milieu de la nuit, un signal convenu, s'avise, pour passer le temps, de se contempler elle-même au clair de la lune, et de s'admirer dans les beaux atours de sa jeune maîtresse, dont elle s'est déguisée, et qui la rendent « tant mignonne et poupine », et « brave comme une petite princesse ».

AUBIGNÉ (Théodore-Agrippa d')

— 1552-1630 —

Agrippa d'Aubigné fut à la fois guerrier, poëte, négociateur, théologien, historien et romancier. A tant de titres, il mérite bien que nous nous occupions un peu de lui.

Ce protestant célèbre naquit, le 8 février 1552, au château de Saint-Maury, à une lieue de Pons, en Saintonge. Son père était seigneur de Brie en Saintonge, et descendait de la maison d'Aubigny de l'Anjou : c'est pourquoi les écrivains contemporains donnent de préférence à sa famille le nom de d'Aubigny. Sa naissance coûta la vie à sa mère, Catherine de l'Étang, femme entre les plus doctes de son temps : son fils conservait précieusement un saint Basile grec commenté de sa main. Il hérita si bien de ses inclinations studieuses qu'à six ans il lisait « aux quatre langues » le français, le latin, le grec et l'hébreu ; et qu'à sept ans et demi il avait traduit le *Criton* de Platon. Son père s'étant remarié, la jalousie de sa belle-mère l'éloigna de la maison paternelle. Il n'en reçut pas moins une éducation « exquise ».

« A huict ans et demi, raconte d'Aubigné, le père mena son fils à Paris ; et en le passant par Amboise, un jour de foire, il vit les testes de ses compaignons d'Amboise, encore reconnoissables sur un bout de potence, et en fut tellement esmeu, qu'entre sept ou huict mille personnes, il s'escria : « Ils ont descapité la France, les bourreaux ! » Puis le fils ayant piqué près du père pour avoir veu à son visage une esmotion non accoutumée, il luy mit la main sur la teste en luy disant : « Mon enfant, « il ne faut point que ta teste soit espargnée, après la mienne, pour van« ger ces chefs pleins d'honneur ; si tu t'y espargnes, tu auras ma ma« lediction. »

Agrippa, en 1562, fut mis à Paris entre les mains du savant chronographe Matthieu Brouart, plus connu sous le nom de Béroalde, neveu du fameux hébraïsant J. Gasteblé, ou Vateblé, dit Vatable. Ses progrès furent bien étonnants, s'il est vrai, comme il nous le dit dans ses *Mémoires*, qu'à treize ans et demi, il lisait couramment les Rabbins, et qu'on le remit au collége à Genève, uniquement parce qu'il ignorait quelques formes dialectiques de Pindare.

En 1574, un an après la Saint-Barthélemy, d'Aubigné fut attaché en qualité d'écuyer à la personne du roi de Navarre, auquel il fut présenté comme un homme qui ne trouvait rien « trop chaud ». Il rendit bientôt au Béarnais un grand service en le décidant et en l'aidant à s'échapper de la cour.

D'Aubigné n'était pas encore l'inflexible protestant que l'on vit plus tard. Car, en 1574, on le trouve combattant à Dormans, où les protestants furent défaits, sous les drapeaux du duc de Guise dont il avait gagné la bonne grâce « par ses capriolles et ses affecteries de cour ». Quelques années plus tard, en 1577, on le voit huguenot fanatique et cruel : il fait massacrer de sang-froid vingt-deux soldats catholiques de Dax qui s'étaient rendus à lui sans combat. Dans la suite, d'Aubigné ne massacrait pas les catholiques tombés entre ses mains ; il faisait pis ; il les déshonorait en les forçant à renier leur foi. La jeunesse de l'implacable ennemi des catholiques, du théologien militaire du protestantisme, fut livrée à de prodigieux excès, à en juger seulement par le récit voilé qu'Aubigné nous en fait lui-même. « Une fiebvre continue le mit au lict, nous dit-il, et là estimant mourir, il fit dresser les cheveux à la teste des capitaines et des soldats qui le visitoient, ayant principalement sur son cœur les pilleries où il avoit mené ses soldats, et notamment de n'avoir pu faire punir le soldat auvergnat qui avoit tué un vieux paysan sans raison ; là il faisoit valoir sa faulte d'avoir osé commander avant que l'aage lui eust donné l'auctorité ; cette maladie le changea entierement et le rendit à luy-mesme [1]. »

Il se montra dès lors serviteur chaque jour plus dévoué du roi de Navarre, et gagna toute sa confiance et son intimité. Il en profita pour le conseiller dans les intérêts du protestantisme. Le roi s'étant converti, il osa lui faire entendre des paroles franches, et parfois d'une dureté cynique, comme après l'attentat de Chastel, commis le 27 décembre 1594. « Comme le roi monstroit sa levre percée au flambeau, il souffrit et ne prit point en mauvaise part ces paroles : « Sire, vous « n'avez encore renoncé Dieu que des levres, il s'est contenté de les « percer ; mais quand vous renoncerez du cœur, il percera le cœur. » La duchesse s'écria : « O les belles paroles, mais mal employées ! » — « Ouy, Madame, dit le tiers, parce qu'elles ne serviront de rien [2]. »

Il ne se borna pas aux paroles ; il fut de ceux qui firent tant qu'ils purent de l'agitation et de l'opposition calviniste dans les provinces de l'Ouest. Henri IV s'en irrita plus d'une fois. Banni, il osa écrire à son maître : « Sire, vostre memoire vous reprochera douze années de mes services et douze playes sur mon corps; elle vous fera souvenir de vostre prison, et que la main qui vous escrit en a rompu les verrous et est demeurée pure en vous servant, vuyde de vos bienfaicts et exempte de corruption, tant de vostre ennemy que de vous-mesme. Par cet escrit, je vous recommende à Dieu, à qui je donne mes services passez, et à vous ceux de l'avenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant vous avez perdu vostre meilleur serviteur. »

D'Aubigné continuait toujours ses actes de sujet insoumis. Le roi faillit en dernier lieu le jeter à la Bastille, principalement pour s'être mis à la traverse d'un accord projeté entre les deux religions : sa

[1] *Mém.*, 1570. — [2] *Ibid.*, 1588.

chambre, au dire de Sully, y était déjà préparée. Bien plus, si l'on en croit l'auteur des *Mémoires* lui-même, il aurait pensé deux fois à le faire assassiner. Rien ne semble plus opposé au caractère d'Henri le Grand qu'un pareil dessein ; mais on comprend qu'un roi devait parfois se sentir étrangement animé contre un homme qui, par sa rudesse et son mauvais caractère, avait su se faire haïr de tout le monde à peu près. « Toute sa vie, dit Mérimée, il avait été frondeur, et personne n'avait trouvé grâce devant lui. Pendant les guerres civiles, lorsqu'il menait au feu les enfants perdus, il murmurait contre ses généraux et les accusait d'ignorance ou de lâcheté. Dans les conseils des protestants, il avait pris à tâche de démasquer les ambitions personnelles et les calculs intéressés de chacun de leurs chefs. Manquant sans doute lui-même des qualités nécessaires pour exercer l'autorité, il avait l'art fatal d'empêcher les autres de l'obtenir. Il était naturellement hargneux, cassant et moqueur ; jamais il ne sut retenir un bon mot. Par son esprit vif et satirique, sa bravoure, qui allait jusqu'à la témérité, son savoir immense et varié, il s'était fait craindre de tous ses contemporains [1]. »

Dans les derniers temps de la vie d'Henri IV, d'Aubigné était rentré en faveur auprès de son maître. Le roi avait conçu ses grands desseins contre la maison d'Autriche, et d'Aubigné devait être employé très-activement. « Pour ce que lors il estoit vice-admiral de Sainctonge et de Poictou, il ne voulut point demeurer oyseux en un si grand mouvement. Il pressa le roy de jeter une branche de ses desseins vers l'Espagne et, donnant de tous costés sur les ongles à son ennemy, luy envoyer une flesche vers le cœur ; et quand le roy, rejetant telle ouverture, eut allégué le vieux proverbe : « Qui va foible en Espagne y est battu, et qui y va fort y meurt de faim, » Aubigné luy ouvrit et proposa un marché auquel il obligeoit un million d'or vaillant pour faire deux flottes qui rendroient, par le circuit d'Espagne, dans les magasins du roy, les vivres au prix qu'ils estoient lors à Paris ; il adjoignit à son parti Descures, et cela fut arresté après que le duc de Sully eut fort traversé l'affaire au commencement.

« Donc, en prenant congé pour venir en Sainctonge y travailler, le roy ayant dit ces mots : « Aubigné, ne vous y trompez plus, je tiens « ma vie temporelle et spirituelle entre les mains du saint-pere, vray « vicaire de Dieu, » il s'en revint, tenant non seulement ce grand dessein pour vent, mais encore la vie de ce pauvre prince condamnée de Dieu. Ainsi en parla il à ses confidens, et dans deux mois après arriva l'effroyable nouvelle de sa mort. Il la receut au lict ; et le premier (bruict) estant que le coup estoit dans la gorge, il dit devant plusieurs, qui estoient accourus en sa chambre avec le messager, que ce n'estoit point à la gorge, mais au cœur, estant asseuré de n'avoir menti [2]. »

[1] Préface des *Aventures du baron de Fæneste,* 1855 (dans la Bibliothèque elzévirienne).

[2] *Mém.*, 1601-1610.

L'assassinat d'Henri IV navra le cœur de d'Aubigné malgré ses prévisions de cette mort. Il résista aux avances de Marie de Médicis, et se posa en mécontent déclaré. Il acheta la place du Doignon, près de Maillezais, dans une île de la Sèvre et la fortifia, avec plusieurs autres points militaires, de manière à protéger la Rochelle, ce boulevard et cet espoir de la réforme. Retranché dans sa citadelle toujours préparée et approvisionnée pour un siége, repoussant les offres avantageuses qui lui venaient de la cour, s'il voulait céder ses places fortes, il prit part, pendant les premières années du règne de Louis XIII, à toutes les menées et révoltes du parti huguenot. Il n'y gagna que d'irriter contre lui tous les esprits, même parmi les siens : depuis longtemps on l'accusait d'apporter le trouble dans les affaires des églises réformées ; on le rendait responsable de toutes les déconvenues ; on rejetait sur lui tous les desseins violents et téméraires : on l'avait surnommé *le bouc du désert*. Enfin, dépit et prudence, il céda ses forteresses de Maillezais et du Doignon au gendre de Sully et chef de la réforme, le duc de Rohan ; sortit de France, après s'être engagé contre le duc de Luynes dans la ligue des princes, et se réfugia dans la cité de Calvin. Genève, Bâle et Berne l'employèrent tour à tour à organiser leurs moyens de défense. Il contracta à Genève, à l'âge de soixante et onze ans, un second mariage avec une noble veuve de la maison des Burlamaqui, âgée de cinquante-cinq ans. Ce mariage assez plaisant ne put calmer le besoin d'activité du vieux partisan : il continua ses menées avec les protestants de France et d'Angleterre. Ses derniers jours furent abreuvés de chagrins auxquels il contribua beaucoup par l'âpreté de son caractère. Il mourut le 9 mai 1630, après une courte maladie, « las de vains travaux, rassasié, « en son véritable repos, et non ennuyé de vivre, » selon les termes de son testament écrit quelques jours avant sa mort.

Le brave partisan d'Aubigné fut un infatigable écrivain. Il ne quittait la plume que pour l'épée. Sa grande œuvre en prose est son *Histoire universelle*.

Cette *Histoire* commence à la naissance de Henri IV et se termine à la fin du siècle et à l'édit de Nantes. Elle se compose de trois tomes qui parurent successivement en 1616, 1618, 1620. Les deux premiers livres furent imprimés avec privilége. Plusieurs passages trop hardis, principalement contre les princes et les princesses, firent refuser l'approbation au troisième. L'audacieux protestant essaya de s'en passer et publia à tout risque. Le livre fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. C'est une des raisons qui déterminèrent d'Aubigné à « venir prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Geneve ». Ses biens furent confisqués, et il fut condamné par contumace à la peine de mort. « Cet arrest fut, dit d'Aubigné, le quatriesme de mort rendu contre moy pour des crimes à peu près de ceste espece, lesquels m'ont faict honneur et plaisir. »

Dans un avis au lecteur, que d'Aubigné prête à son imprimeur, on

trouve une analyse de son ouvrage et une indication de sa portée. L'auteur, y est-il dit, « faict trois tomes de ses Histoires : le premier, des guerres qui ont esté menées par Louis de Bourbon et l'admiral de Chastillon ; ceste premiere partie moins agreable pource que, selon sa promesse, elle se sent de l'abrégé, hormis en la description des battailles. Le second tome entre un peu devant la Sainct-Barthelemy, et acheve aux premiers exploicts apparens de la Ligue, où commence le troisiesme pour se reposer au grand repos de la France, quand Henry le Grand s'est veu paisible roy. Le dernier donnera plus de contentement pour y estre les affaires plus diligemment exprimées ; pource que l'aucteur estoit parvenu à plus de cognoissance et d'auctorité. Chascun de ces livres finit par une fin de guerre, ayant pour sa borne un edict de paix ou chose equipollente ; et lorsque les affaires sont avancées à la conclusion d'un traicté, nostre histoire prend l'essor, premierement par un chapitre qui lie les affaires de France avec ses quatre voisins, et puis court en quatre autres les quatre parts du monde, gardant le dernier pour les conditions de la paix; avec telle proportion, que qui voudroit prendre par colonnes tous les chapitres avant le dernier de chaque livre, trouveroit en sa main une histoire de tout le Septentrion en bonne forme ; de celuy qui precede, une de l'Occident, et ainsi des autres deux [1]. »

Henri le Grand, nous dit d'Aubigné, avait été *induict par un jesuite de defendre* à l'obstiné protestant *le travail de l'histoire*. Mais l'avis de du Perron prévalut. Le célèbre cardinal dit au roi « qu'il ne cognoissoit aulcun aultre qui peust fournir aux parties necessaires pour un tel ouvrage. » Henri IV non-seulement conseilla à d'Aubigné d'écrire, mais lui promit une somme raisonnable pour les voyages, pour la reconnaissance des lieux et des villes où s'étaient livrés les combats. Ces promesses demeurèrent sans effet, et la mort du roi réduisit le capitaine écrivain à ses seules ressources. Il fit voyager à ses frais dans toutes les provinces de France, il réclama partout des renseignements et des mémoires. Ils ne lui arrivèrent pas selon son désir. Il s'indigne, dans un appendice à son second tome, contre « les capitaines plus curieux de rescriptions durant leur vie que d'inscriptions après leur mort ». Il exhale son « courroux contre les héritiers des capitaines les plus elevez sur le theâtre de l'histoire, » contre ces *ingrats* « qu'il faut inutilement prier de ce qu'ils devroient chercher avidement, et qu'ils laissent perir par leur poltronne lascheté [2]. » Il ne s'adresse pas seulement aux nobles et aux chevaliers : « Je demande aussi, dit-il, à tous ceux qui sçavent les noms de plusieurs simples soldats que j'ai marquez comme j'ay pu, pour avoir commencé l'impulsion dans un combat, servi de guide à une bresche, ou mis le premier le genou sur les creneaux ou retranchemens, qu'il leur plaise m'ayder de tels noms sans

[1] *Mémoires*, 1620.
[2] *L'Imprimeur au Lecteur.*

avoir esgard à la pauvre extraction et condition; car ceulx-là montent davantage, qui commencent de plus bas lieu. »

On voit que d'Aubigné est un écrivain consciencieux. Il veut avoir le plus de faits possible et les avoir exacts, pour accorder sa part de gloire à quiconque l'a méritée. Il s'attache plus aux choses qu'à la forme. « Si quelqu'un, dit-il, reproche à mon *Histoire* qu'elle n'a pas le langaige assez courtisan, elle respondra ce que fist la Sostrate de Plaute, à laquelle son mari, alleguant pour vice, qu'elle n'estoit pas assez complaisante et cajoleuse : « Je suis, dit-elle, matrone et femme de bien; ce que vous me demandez est le propre des filles de joie [1]. » Laissant donc ces fleurs aux poësies amoureuses, rendons venerable nostre genre d'escrire, puis qu'il a de commun avec le theologien d'instruire l'homme à bien faire et non à causer [2]. »

Dans son *Histoire universelle*, qui s'étend de 1550, date d'une paix momentanée entre tous les princes chrétiens, à 1601, moment où la France, l'Espagne, la Savoie, ont posé les armes, d'Aubigné s'est proposé deux principaux objets, la justification du protestantisme et la glorification du Béarnais, du roi de Navarre protestant, et non pas du roi catholique de France; il faut en ajouter un troisième, sa propre apologie. En effet, à chaque instant, d'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, se met lui-même en scène; selon ses propres expressions, « l'aucteur se trouve soy-mesme à tous les coups en son chemin. » Ce sont ainsi des mémoires plutôt qu'une histoire. D'Aubigné a voulu se justifier de ce reproche en faisant ainsi parler son imprimeur : « Je responds, apologue (*apologiste*) de mon Mécène, qu'ayant commencé son premier siege dans Orleans, 1562, et pourtant esté soldat cinquante-quatre ans; capitaine, cinquante; maistre de camp, quarante-quatre; et mareschal de camp, trente-deux années, il auroit esté trop lasche ou trop malheureux, s'il n'avoit à respondre en son nom de plusieurs exploicts; je dis en son nom, pource que là où il a peu le taire soubs quelque qualité, comme escuyer du roy, enseigne ou lieutenant de compaignie, ou sous le mot vague de quelqu'un, et cela aux plus hazardeux traicts de sa jeunesse, il a laissé ceste cognoissance à ses plus proches et familiers, la desrobbant au reste de ses lecteurs; ce que, où il a eu tiltre de chef et s'est trouvé responsable des gestions, il n'a peu ni deu faire, et ne l'a vouleu aux negotiations qui cedent aux coups d'espée en vanité. »

Il était à peu près inévitable que l'historien d'Aubigné se souvînt excessivement, dans son livre, du capitaine d'Aubigné. On devait s'attendre aussi que l'ardent sectaire favoriserait à l'extrême son parti. D'Aubigné a cependant tâché d'être juste. Il dit lui-même quelque part, parlant de son *Histoire* : « C'est choze merveilleuse qu'un esprit igné et violent de son naturel ne se soit monstré en aulcun poinct partisan, ait escript sans louanges et blasmes, fidelle tesmoin et jamais juge, se con-

[1] Édit. 1626.
[2] Préface de la 1re édit.

tentant de satisfaire à la question du faict sans toucher à celle du droict [1]. » L'auteur, si partial, de la *Confession de Sancy* et de *Fæneste*, a mérité, au moins en partie, dans l'*Histoire universelle*, l'éloge qu'il se donne ici. « Sa passion, dit un excellent juge, ne l'empêche pas de rendre justice aux ennemis et adversaires quand ils tombent; et celui qui s'est montré pamphlétaire envenimé dans la *Confession de Sancy*, implacable insulteur dans les *Tragiques*, parle de Charles IX et de Henri III dans son histoire en des termes qui ne sont que modérés : « Voilà la fin de Henri troisiesme, dit-il après l'assassinat de Saint-Cloud, prince d'agreable conversation avec les siens, amateur des lettres, liberal par-delà tous les rois, courageux en jeunesse, et lors desiré de tous ; en vieillesse, aimé de peu ; qui avoit de grandes parties de roy, souhaité pour l'estre avant qu'il le fust, et digne du royaume s'il n'eust point regné : c'est ce qu'en peut dire un bon François. »

« Mézeray a beaucoup profité de ces jugements et de ces couleurs de d'Aubigné, et le courant de son histoire en est tout grossi [2]. »

Bien qu'elle n'ait pas été complète, rendons justice à cette impartialité si difficile. Reconnaissons encore, avec Sainte-Beuve, un autre mérite considérable de l'auteur de l'*Histoire universelle*. « Il comprend la dignité du genre qu'il traite; il est des particularités honteuses ou incertaines que l'histoire doit laisser dans les satires, pamphlets et *pasquins*, où les curieux les vont chercher : d'Aubigné, qui aime trop ces sortes de pasquins ou de satires, et qui ne s'en est jamais privé ailleurs, les exclut de son *Histoire universelle*, et, s'il y en introduit quelque portion indispensable, il s'en excuse aussitôt : ainsi, en 1580, à propos des intrigues de la cour du roi de Navarre en Gascogne, quand la reine Marguerite en était : « J'eusse bien vouleu, dit-il, ca-« cher l'ordure de la maison ; mais, ayant presté serment à la verité, « je ne puis espargner les choses qui instruisent, principalement sur « un point qui, depuis Philippe de Comines, n'a esté gueres bien « cogneu par ceux qui ont escript, pour n'avoir pas faict leur chevet « aux pieds des rois... »

Une autre louange considérable qu'on doit accorder à l'auteur de l'*Histoire universelle*, c'est que d'habitude il marche rapidement aux faits et écarte tout ce qui le retarderait dans sa course. « Je vous donne, dit-il, cet eschantillon pour garantir les louanges non communes, que ce prince, mené à la vertu par la necessité, comme vous verrez, a receu de ses faicts et non de mes paroles, de son histoire et non de moy en qui vous ne verrez ni digressions ni exclamations, n'estant mon mestier que d'escrire sans juger des actions, comme les premisses d'un argument, duquel celuy qui lit amasse la judicieuse conclusion. » Aussi l'*Histoire universelle* renferme-t-elle immensément de choses : scènes de la vie privée et de la vie publique rendues avec vérité, portraits vivants de

[1] *Advis aux Lecteurs*, en tête des *Tragiques*.

[2] Sainte-Beuve, *Causer.*, 24 juill. 1854.

nombreux personnages, princes, chefs de parti, chefs secondaires; peinture des fluctuations de l'esprit public ; enfin image saisissante de la période militante de la réforme en France.

A ces éloges, quelques critiques doivent être opposées. Ainsi, le commun des lecteurs a droit de trouver que d'Aubigné a trop multiplié les détails militaires. C'est que « son labeur est voué aux gens de guerre principalement [1] » et que, comme Montluc, il a voulu, ainsi qu'il le dit, donner de bonnes leçons aux jeunes capitaines. Il a eu aussi spécialement en vue les négociateurs. Il dit quelque part : « Je prie mon lecteur de ne s'ennuyer point si je suis long en ce negoce, qui n'est pas commun ; et en donnant la pluspart de mon labeur aux gens de guerre, il faut quelque chose pour les negotiateurs [2]. » C'est là une des raisons pour lesquelles l'*Histoire universelle* est assez peu lue. Le style contribue beaucoup aussi à rendre cette lecture pénible. En général, l'*Histoire universelle* est sèche, lourde, décousue, quoique la charpente en soit bien construite. La phrase de d'Aubigné est souvent obscure, embarrassée, chargée d'antithèses puériles, comme celle-ci, choisie entre mille autres : « On en est venu des *ergos* aux *fagots*, puis des *arguments* aux *armements*. » Sa pensée est quelquefois inintelligible ; enfin, son style est suranné pour l'époque où il la publia ; ce qui a fait penser que son histoire était écrite, du moins en partie, bien avant qu'il songeât à sa publication. Cependant des passages assez nombreux ont non-seulement de la vigueur, mais de l'éclat. « Ces parties, étudiées et brillantes, à la Tite-Live, dit Sainte-Beuve, prouvent une chose, c'est qu'il y avait en d'Aubigné beaucoup moins de hasard et de verve à bride abattue qu'on n'est habitué à le supposer. »

L'*Histoire universelle* de d'Aubigné est complétée par ses *Mémoires*. « Voicy, dit-il à ses enfants, le discours de ma vie en la privauté paternelle, qui ne m'a point contrainct de cacher ce qui en l'*Histoire universelle* eust esté de mauvais goust. » Il ne voulait pas que ces pages confidentielles sortissent de sa famille. « J'ay encores à vous ordonner qu'il n'y ait que deux copies de ce livre, vous accordans d'estre de leurs gardiens, et que vous n'en laissiés aller aucune hors de la maison. Si vous y faillez, votre desobeïssance sera chastiee par vos envieux, qui esleveront en risee les merveilles de Dieu en mes delivrances et vous feront cuire vostre curieuse vanité [3]. »

Mille raisons empêchaient que les *Mémoires* de d'Aubigné ne pussent être mis au jour sous Louis XIV. Il paraît cependant que l'impression en avait été commencée lors de la paix de Ryswick ; mais madame de Maintenon parvint à la faire arrêter. Ils furent publiés pour la première fois sous le titre d'*Histoire secrète*, et réunis au *Baron de*

[1] Liv. II, ch. XVIII. — [2] Liv. III, ch. VII.

[3] Corrigé d'après le manuscrit original de la collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, t. V.

Fæneste dans un recueil édité par le Duchat, en 1729; mais ce savant avait eu la malheureuse idée de moderniser le style original et énergique de d'Aubigné. Une nouvelle édition parut en 1731. Ce n'était plus qu'une paraphrase du texte original. Les éditeurs s'étaient permis même de tronquer et d'allonger certains récits, de supprimer des pages entières ou d'intercaler des anecdotes suspectes. C'est depuis peu d'années seulement que le public a été mis en possession du texte authentique des *Mémoires* de d'Aubigné.

On a comparé ces mémoires, pour la verve et l'abandon, à ceux de Saint-Simon. Cet éloge nous paraît outré. D'Aubigné, dans ses *Mémoires* assez courts, est bien rarement peintre, et ne l'est jamais à la manière de Saint-Simon. Il se néglige prodigieusement; il est presque toujours d'une excessive incorrection, et parfois, au par-dessus, assez ennuyeux. Auraient-ils un plus grand mérite de style, les *Mémoires* de d'Aubigné devraient, par le fond, être relégués dans un rang très-secondaire. Selon M. Poirson, dans la plus grande partie des *Mémoires* de d'Aubigné, « tout provoque le doute et inspire la défiance. Il brouille et confond tout, plaçant certains faits avant d'autres qui ne sont arrivés que six ou huit ans plus tard; présentant d'autres faits comme s'étant succédé immédiatement, quoiqu'ils soient séparés par un intervalle de onze années; indiquant comme vivants des personnages qu'il a fait mourir quelques pages auparavant. La mémoire, l'attention, le jugement, affaiblis par l'âge, lui font évidemment défaut. Les principes et les sentiments ne sont pas moins altérés chez lui que les facultés de l'esprit. Il propose, et met en pratique dans sa conduite, des maximes politiques avec lesquelles il n'y a de possibles ni paix publique, ni État bien ordonné. Il raconte sur lui-même divers actes de cruauté, de concussion, et peut-être de brigandage, auxquels il n'attache plus aucune idée de mal et de déshonneur. Mécontent de toute chose et de tout le monde à peu près, il accuse tous les chefs calvinistes, excepté la Trémouille, d'incertitude et de faiblesse dans leurs démarches, de vénalité, de trahison envers leur parti [1]. »

D'Aubigné est auteur de deux autres ouvrages en prose, d'un genre bien différent de l'*Histoire universelle* et des *Mémoires*; ce sont les *Aventures du baron de Fæneste* et la *Confession de Sancy*. Le *Baron de Fæneste*, livre sans action, en dépit du titre d'*Aventures*, est une satire dialoguée, une esquisse vivement rendue de deux caractères opposés et qui se soutiennent bien jusqu'à la fin. Le premier est le baron de Fæneste, un catholique politique, ancien protestant, l'homme de l'apparence, du *paraître*, d'où il a même pris son nom, de φαίνω : c'est un fanfaron d'honneur, de courage, de galanterie, de noblesse, qui s'avance portant busc et frise à dentelles, bottes à pantoufles, pourpoint de cinq couleurs, chausses plissées, contenant six aunes de taffetas. A côté de ce personnage ridicule et toujours hué, d'Aubigné a mis en

[1] Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. II.

scène l'homme du mérite vrai, qui cherche, non pas le *paraître*, mais l'*être*, Énay, de εἶναι ; gentilhomme protestant, vivant retiré dans ses terres, il réunit au plus haut degré toutes les qualités, la valeur, le désintéressement, le savoir, la piété, et il s'efforce de prouver au vaniteux Gascon « que la France n'est malade depuis longtemps, aux affaires privées et publiques, que de la maladie de paroisître. »

Une partie des anecdotes qui forment le tissu des *Aventures du baron de Fæneste* peuvent être regardées comme à peu près historiques ; seulement l'auteur les a cousues ensemble, sans prendre grand souci de garder la vraisemblance quant à l'ordre des temps.

Ce livre est rempli d'aventures et de récits bizarres. Le style en est aussi singulier que les faits.

« Les *Aventures de Fæneste*, dit Mérimée, sont écrites, comme tous les ouvrages de d'Aubigné, dans une langue singulière (je ne parle pas des patois) ; elle participe de l'abondance et de la verve négligée du seizième siècle, et déjà cependant on y découvre le commencement de cette correction qui prévalut dans le dix-septième. L'auteur, qui, parmi plusieurs prétentions, eut peut-être celle de ne pas vouloir être homme de lettres, a un style à lui qui sent le cavalier; toutefois sa prose porte l'empreinte de fortes études classiques et témoigne d'une communication habituelle avec le peuple, « le maître de langue par excellence. »

Quand c'est le baron de Fæneste qui parle, il faut une assez forte dose de patience pour le suivre. D'Aubigné ne met dans la bouche de son grotesque héros que des mots estropiés, mutilés par une prononciation gasconne, et souvent même il lui fait parler un pur patois : ce n'est pas assez du patois gascon ; quelques contes insérés dans ce livre sont tout en patois poitevin et saintongeais. Ce ne sont pas encore là toutes les singularités du style des *Aventures*. « Le langage de Fæneste, dit le savant éditeur dont nous sommes heureux de nous aider, se complique d'un certain nombre de barbarismes usités à la cour vers le commencement du dix-septième siècle : *extermir é* pour déterminé, *manéchal* pour maréchal, *caitaine* pour capitaine, *j'alli* pour j'allai, etc. Aucun de ces mots ne peut arrêter le lecteur. On observera que Fæneste emploie à tort et à travers les mots courtisanesques empruntés à la langue italienne ; il n'est pas un savant comme le *Philausone* des dialogues d'Henri Estienne, mais un copiste maladroit des *galands*, arbitres du beau langage. »

Malgré tant de causes de refroidissement pour la masse des lecteurs, on trouve aux *Aventures du baron de Fæneste* de la verve et de l'entrain. « Chose étrange, remarque encore Mérimée, cet homme si plein de fiel est peut-être, parmi les écrivains de son siècle, celui dont les ouvrages ont le mieux conservé la tradition de la vieille gaieté française. » D'Aubigné a trop souvent recours à la licence pour égayer ses *Aventures*. Les protestants s'en offensèrent comme les catholiques. Les *Aventures du baron de Fæneste* furent accueillies, à Genève, aussi mal que l'avaient été

autrefois plusieurs ouvrages d'Henri Estienne. Ce roman si libre excita un grand scandale. Il y eut un arrêt du Conseil (12 avril 1630) concluant à la suppression du livre; l'imprimeur fut condamné à la prison et à l'amende, et l'auteur fut sur le point d'encourir une admonestation publique.

La *Confession de Sancy* est encore moins chaste que les *Aventures de Fæneste.* Au jugement de Sénebier [1], la *Confession du sieur de Sancy* « est le chef-d'œuvre de d'Aubigné par la chaleur et la précision qui y règnent. » Plusieurs critiques de nos jours ont vanté aussi, sous le rapport littéraire, et en particulier pour le mérite de la clarté et de la finesse de l'ironie, la *Confession de Sancy*, qu'on ne lit plus guère, et ont trouvé que c'est de toutes les compositions de d'Aubigné la mieux ordonnée. Nous ne nous inscrirons pas en faux contre ces éloges, mais nous dirons qu'au point de vue moral et religieux on ne saurait trop flétrir ce pamphlet cynique. La donnée en est assez ingénieuse. Sancy, qui représente les conversions politiques et intéressées, en prétendant justifier sa conduite, met à nu sa bassesse et celle de tous ses semblables. En flagellant des hommes sans conviction, le huguenot outré, le courtisan mécontent en attaque d'autres qui ont parfaitement pu, en changeant de religion, n'obéir qu'à leur conscience, comme Palma-Cayet, comme Sponde, même le marquis d'O ; il déchire aussi impitoyablement ceux qui lui paraissent avoir chancelé dans leur foi, avoir mal servi ou avoir trahi leur parti, par exemple Hurault-Dufay, Morlas, Rotan, de Serres.

L'auteur des *Tragiques*, qui avait si bien dit

« N'aimer les saletez soubs couleur d'un bon conte [2], »

s'échappe à chaque instant, dans la *Confession*, avec l'intention louable de flétrir des vices infâmes et monstrueux, en saillies les plus indécentes, comme en sarcasmes les plus grossiers et en personnalités les plus révoltantes : ce n'est plus une peinture, c'est une caricature; c'est l'inspiration de la vanité et de la jalousie qui veulent à tout prix stigmatiser jusque dans la vie privée ceux qui ont obtenu, fût-ce au prix des plus grands services, comme Sancy lui-même, la faveur et la fortune. Géruzez, qui est excessivement favorable à d'Aubigné, trouve cependant que la *Confession de Sancy* est un pamphlet plus amer que piquant, plein de fiel et de bile concentrés, où l'hérésie confine à l'impiété et la plaisanterie au cynisme [3]. » « D'Aubigné, ajoute-t-il, a souvent dépassé le but, car, en voulant frapper seulement le catholicisme, il a fourni des arguments qu'on peut tourner contre toutes les croyances. » Bayle avait déjà reproché à d'Aubigné ces excès et ces injustices [4].

[1] *Histoire littéraire de Genève,* 1786, in-8.
[2] Les *Tragiques*, liv. II. Princes. Ed. Réaume, t. IV, p. 112.
[3] Géruzez, *Essais d'histoire littéraire.*
[4] *Dictionnaire critique*, au mot Marie Égyptienne, remarque B.

Après ces ouvrages, indiquons encore, sans nous y arrêter, le *Libre Discours sur l'état des églises réformées en France*, et les *Petites Œuvres mêlées*. D'Aubigné avait composé plusieurs autres écrits qui ne se trouvent plus, comme : le *Printemps d'Aubigné*, un ballet de *Circé* composé vers 1576, dont l'exécution fut jugée trop coûteuse par la reine de Navarre, et qui est aujourd'hui perdu, et un traité *de Dissidiis Patrum* (des contradictions des Pères) dont il est parlé dans ses *Mémoires*. Quelques-uns de ses écrits paraissent être restés manuscrits entre les mains de sa famille. Telles sont ses *Choses risibles*, ses *Drôleries*, τὰ Γελοῖα, dont il annonçait la publication, quand, dans l'avis au lecteur du quatrième livre de *Fæneste*, il faisait dire à l'imprimeur : « J'espère mettre la main sur quelques autres livres de plus hault goust que ceux-ci; si j'en puis venir à bout, j'en feray part au public. » L'édition de MM. Réaume et de Caussade (Lemerre, 1873-1877) va nous rendre des lettres diverses, quatre traités politiques ou religieux, un roman allégorique (*le Fort Loys et la belle dame Rochelle*); deux grands poëmes, le *Printemps* en trois livres, et la *Création* en quinze chants; deux livres d'épigrammes; enfin des pièces de différents genres en prose et en vers. Ils ont surtout puisé aux manuscrits conservés au château de Bessinges, en Suisse, par les héritiers de M. Tronchin.

Nous n'avons donné aucun détail sur les *Tragiques*, c'est que nous reviendrons sur d'Aubigné pour étudier en lui le poëte satirique, l'Archiloque du seizième siècle.

Dialogue entre Coligny et Charlotte de Laval, lorsque celle-ci détermine son époux, retiré à Châtillon-sur-Loing, avec ses frères et autres principaux du parti, et hésitant encore à courir toutes les chances de la guerre civile (1562).

Ce notable seigneur, deux heures après avoir donné le bonsoir à sa femme, fut resveillé par les chauds souspirs et sanglots qu'elle jettoit; il se retourna vers elle, et, après quelques propos, il luy donna occasion de parler ainsi [1] :

« C'est à grand regret, Monsieur, que je trouble vostre repos par mes inquietudes; mais estans les membres de Christ deschirez comme ils sont, et nous de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible ? Vous, Monsieur, n'avez pas moins de sentiment, mais plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais de vostre fidelle moitié, si avec plus de franchise que de respect, elle coule ses pleurs et ses pensées dans vostre sein ? Nous sommes ici couchez en delices, et les corps de nos freres, chair de nostre chair et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les

[1] Comparez le discours de Porcia à son époux Brutus, dans Plutarque.

autres par les champs, à la mercy des chiens et des corbeaux. Ce lict m'est un tombeau puisqu'ils n'ont point de tombeaux : ces linceulx [1] me reprochent qu'ils ne sont pas ensepvelis. Je rememorois ici les prudens discours desquels vous fermez la bouche à Messieurs vos freres : leur voulez-vous aussi arracher le cœur et les faire demeurer sans courage comme sans response? Je tremble de peur que telle prudence soit des enfans du siecle, et qu'estre tant sages pour les hommes ne soit pas estre sage à Dieu qui vous a donné la science de capitaine : pouvez-vous en conscience en refuser l'usage à ses enfans? Vous m'avez advoué qu'elle vous resveilloit quelquesfois : elle est le truchement de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous face coupable en le suivant? L'espée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligez ou pour les arracher des ongles des tyrans? Vous avez confessé la justice des armes contr'eux ; pourroit bien vostre cœur quitter l'amour du droict pour la crainte du succez ? C'est Dieu qui osta le sens à ceux qui lui resisterent soubs couleur d'espargner le sang : il sçait sauver l'ame qui se veult perdre et perdre l'ame qui se veult garder. Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nostres ; ce sang et vostre femme crient au Ciel vers Dieu et en ce lict contre vous, que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empeschez point d'estre meurtris. »

L'amiral respond : « Puisque je n'ay rien proffité par mes raisonnemens de ce soir sur la vanité des esmeutes populaires, la doubteuse entrée dans un parti non formé, les difficiles commencemens, non contre la Monarchie, mais contre les possesseurs d'un estat qui a ses racines envieillies, tant de gens interessez à sa manutention [2], mais [3] nulles attaques par dehors, generalle paix, nouvelle et en sa premiere fleur, et qui pis est, faicte entre les voisins conjurez et faicte exprès à nostre ruine ; puisque les deffections nouvelles du Roy de Navarre et du Connestable, tant de forces du costé des ennemis, tant de foiblesse du nostre, ne vous peuvent arrester ; mettez la main sur vostre

[1] *Linceuil,* diminutif de *linteum*, linge, fait sur *linum*, lin, se disait pour drap de lit. Cette signification a duré encore quelque temps après d'Aubigné.

> « Et les *linceuils* trop courts par les pieds tirassoit. »
>
> (Régnier, *Sat.*, IX.

Au temps d'Adam,

> Avec rien on montoit un ménage ;
> Il ne falloit matelas ni *linceuil*. » (La Font.)

[2] Maintien, conservation.

[3] *Mais*, *magis*, plus.

sein, sondez à bon escient vostre constance, si elle pourra digerer les desroutes generalles, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans ; les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès ; les trahisons des vostres, la fuitte, l'exil en païs estranges ; là, les chocquemens des Anglois, les querelles des Allemans, vostre honte, vostre nudité, vostre faim, et, qui est plus dur, celle de vos enfans. Tastez encore si vous pouvez supporter vostre mort par un bourreau, après avoir veu vostre mari traisné et exposé à l'ignominie du vulgaire ; et pour fin vos enfans infames [1], vallets de vos ennemis accreus par la guerre et triomphans de vos labeurs : je vous donne trois semaines pour vous esprouver, et quand vous serez à bon escient fortifiée contre tels accidens, je m'en iray perir avec vous et avec nos amis. »

L'admirale repliqua : « Ces trois semaines sont achevées : vous ne serez jamais vaincu par la vertu de vos ennemis ; usez de la vostre et ne mettez pas sur nostre teste les morts de trois semaines. Je vous somme, au nom de Dieu, de ne nous frauder plus, ou je seray tesmoin contre vous en son jugement. »

(*Hist. univ.*, 1re part., liv. III, ch. II.)

Avénement de Henri IV (1589).

Henri IV se trouve roy plustost qu'il n'eust pensé et desiré, et demy assis sur un throsne tremblant : au lieu des acclamations et du Vive le roy accoustumé en tels accidens [2], vid en mesme chambre le corps mort de son predecesseur, deux Minimes aux pieds avec des cierges, faisans leur liturgie, Clermont d'Antragues tenant le menton ; mais tout le reste parmy les hurlemens, enfonsans leurs chapeaux ou les jettans par terre, fermans le poing, complottans, se touchans à la main, faisans des vœux et promesses, desquelles on oioit pour conclusion, *plustost mourir de mille morts*. Dans cest estourdissement encores, il y en eut qui demanderent pardon à genoux des choses commises auprès du roy, à quoy un duc respondit : « Taisez-vous, vous parlez comme femmes. » Les compagnons du bourlet [3] esclatent [4] leurs lamentations ; mais d'O, Manou son frère, Antragues, Chasteau-Vieux, murmurent, et à dix pas du Roy il leur

[1] Notés d'infamie.
[2] Circonstances.
[3] Les mignons.
[4] Font éclater.

eschappe de se rendre plustost à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roy huguenot ; ils joignent à leur propos quelques autres, entre ceux-là Dampierre, premier mareschal de camp, qui fit ouïr tout hault ce que les aultres serroient entre les dents; tout cela se ralie au duc de Longueville, qu'ils esleurent pour porter parole de leurs volontez.

Le Mareschal de Biron prit plaisir au murmure de ceulx-là, non pour les suivre, mais pour faire valoir sa besongne à la necessité ; il se presenta sans se faire de feste. Le Roy, tout troublé de ces choses, s'estant retiré en une garde-robe, print d'une main la Force et de l'autre un gentilhomme des siens (Aubigné). La Force s'estant excusé, l'autre commandé de dire son advis sur la presente perplexité, parla ainsi [1] :

« Sire, vous avez plus de besoin de conseil que de consola-« tion ; ce que vous ferez dans une heure donnera bon ou maul-« vais bransle à tout le reste de vostre vie, et vous fera roy ou « rien ; vous estes circuy [2] de gens qui grondent et qui crai-« gnent, et couvrent leurs craintes de pretextes generaux ; si « vous vous soubmettez à la peur des vostres, qui est-ce qui « vous pourra craindre, et qui ne craindrez-vous point ? Si vous « pensez vaincre par bassesse ceux qui murmurent par ceste ma-« ladie, de qui ne serez-vous point tyrannisé ? Je les viens d'ouyr, « ils menacent que si vous ne changez de religion, ils change-« ront de party, en feront un à part pour venger la mort du roy ; « comment auseront-ils cela sans vous, puisqu'ils ne l'ausent « avec vous ? Gardez-vous bien de juger ces gens-là sectateurs « de la roiauté pour appuy du roiaume, ils n'en sont ni fauteurs « ni aucteurs ; s'ils en sont marques, c'est comme les cicatrices « marquent un corps. Quand vostre conscience ne vous dicte-« roit point la response qu'il leur fault, respectez les pensées des « testes qui ont gardé la vostre jusques icy ; appuiez-vous après « Dieu sur ces espaules fermes et non sur ces roseaux tremblans « à tous vents ; gardez ceste partie saine à vous, et dedans le « reste perdez ce qui ne se peut conserver, et triez au jour d'huy « les catholiques moins attachez au Pape qu'à leur Roy, car les « aultres feront plus de mal proches qu'esloignez. A l'heure que « je parle à vous, le Mareschal de Biron, et avec luy les chefs

[1] C'est là une de ces harangues éloquentes dont abonde l'*Histoire universelle* d'Aubigné, et qui forment la partie la mieux écrite de son livre, mais sont presque entièrement de l'invention de l'écrivain, comme lui-même en convient dans sa préface.

[2] Environné.

« des meilleures trouppes, ne pensent point à vous quitter. Les « offenses de Blois sont sur leurs testes, ils ont besoin de vous, « cherissent mesme ceste occasion pour vous obliger et gagner « la grace de vostre establissement ; serenez vostre visage, usez « de l'esprit et du courage que Dieu vous a donné ; voicy une « occasion digne de vous ; mettez la main à la besongne, et « cependant que les grondeurs et leurs confesseurs mesureront « la crainte de vostre religion à celle qu'ils ont des liguez, com- « mencez par le Mareschal de Biron : faites-luy sentir le besoin « que vous avez de luy jusques aux bords de la lascheté et non « plus avant ; demandez luy pour premiere preuve de son vou- « loir et credit, qu'il aille prendre le serment des Suisses, qu'il « les face mettre en bataille pour crier : *Vive le roy Henry IV!* « depeschez Givry vers la noblesse de l'Isle-de-France et Brie « qui est en l'armée, Humiere vers les Picards ; descouplez ainsi « à propos ceux que vous connoissez mieulx que nous ; et sur « les premiers rapports qu'on vous fera des bonnes volontez, de- « mandez lors le mesme office à ceulx de qui vous tenez l'esprit « doubteux. Quant au duc d'Espernon, que je tiens le plus con- « siderable de vostre armée, il est trop judicieux pour manquer « à son debvoir, aussi peu à son interest ; tenez-le par la main, « il consent en ne dissentant point ; sa presence auctorise vos « affaires pour une paix, qu'il espereroit en vain des ennemis ; « il ne rompra pas celle qui est toute faicte avec vous ; n'ignorez « pas que vous estes le plus fort icy ; voylà plus de deux cents « gentilshommes de vostre cornette dans ce jardin, tout glo- « rieux d'estre au Roy. Si vostre douceur accoustumée et bien « seante à la dignité roiale et les affaires presens n'y contredi- « soient, d'un clin d'œil vous feriez sauter par les fenestres tous « ceulx qui ne vous regardent point comme leur roy. »

Le Roy aprouva la pluspart de cet advis.

(*Hist. univ.*, t. III, liv. II, ch. XXIII, p. 183 et suiv.)

Vengeance de San Petro [1].

Quand il estoit pauvre soldat, il avoit, pour sa valeur, espousé

[1] San Petro ou San Pietro, surnommé Bastelica, du lieu de sa naissance, était un capitaine corse au service de François Ier et de Henri II, fameux par divers exploits, mais plus encore par les troubles qu'il excita en Corse et par sa haine contre les Génois. Son caractère était romanesque et féroce. Il fut assassiné par un de ses officiers, dans une rencontre avec les Génois, le 17 janvier 1566, à l'âge de soixante-cinq ans.

la dame d'Ornane, de grande maison et de condition eslevée par-dessus luy : la paix estant faicte pour le general et non pour luy, et ayant cherché en France et à Florence du support pour ses desseins, il fit pour cela mesme un voyage à Constantinople, durant lequel ceux d'Ornane et aultres parens de sa femme luy ayans faict sçavoir de leurs nouvelles, et persuadé de venir jusques à Gesnes, où elle pourroit concilier les hayneux [1] de son mary, et mesme le faire rappeler de bannissement, ceste femme induicte à cela, se desrobba de Marseille ; mais poursuivie par un ami de San Petro, fut ramenée à Aix, et là tenue en quelque sorte de captivité, jusques à la venue de son mary, qui, à son arrivée, trouva ce faict si amer, qu'un de ses familiers l'excusant il le fit estrangler par des esclaves turcs. De là il veint à Aix où la justice fit difficulté de luy livrer sa femme entre les mains ; mais elle, bien que pleine de crainte, demanda d'y estre : il la ramène à Marseille, parlant tousjours à elle avec beaucoup d'honneur ; si bien que, la teste nue, il luy annonça que pour sa faulte d'avoir voulu voir ses ennemis, il falloit qu'elle fust estranglée par ses esclaves : elle ne refusa point la mort, mais se contenta de luy dire : « Il y a vingt ans que vostre vertu m'a esmue à vous faire mon mary ; depuis ce temps-là je n'ay souffert le toucher d'homme vivant que de vous ; je vous supplie que ma mort ne soit point souillée par ces vilaines mains ; mais que les vostres, honorables par leur valeur, me conduisent elles-mesmes au repos. » Cela dict, il l'appella sa maistresse, et luy demanda pardon un genou en terre, et puis luy mit des bandes de toile au col, avec lesquelles il l'estrangla ; ne demeurant gueres à prendre des chevaux de poste pour s'en aller en cour, où il n'arriva pas sitost que la nouvelle. Là il fut reçu avec tant d'horreur, principalement des dames, que, bien qu'il montrast son estomac couvert de plaies pour la France, qui n'avoit que faire, disoit-il, des affaires de sa famille, si est-ce que le mauvais visage qu'il recepvoit, le poussa à venir exercer ses vengeances en Corse, où, avec l'aide de quelques Florentins et François, il surprit Istria et fit une guerre sans merci quelque espace de temps, où enfin il tomba en une embusche dressée par ses ennemis, et principalement par les parens de sa femme : là, abattu par une arquebusade, il fut achevé à coups d'espée, avec dispute entre ses tueurs à qui auroit les deux mille ducats que la seigneurie de Gennes avoit mis sur sa tête.

(*Hist. univ.*)

[1] Les ennemis.

Préface des aventures du baron de Fæneste.

Un esprit lassé de discours graves et tragiques [1] s'est voulu recreer à la description de ce siecle, en ramassant quelques bourdes vrayes. Et pour ce que la plus generale difference des buts et complexions des hommes est que les uns pointent leurs desirs et desseins aux apparences, et les aultres aux effects, l'aucteur a commencé ces Dialogues par un baron de Gascogne (baron en l'air), qui a pour seigneurie *Fæneste*, signifiant, en grec *paroistre*, cettuy-là jeune esventé, demy-courtisan, demy-soldat; et, d'aultre part, un vieux gentilhomme nommé *Enay*, qui, en mesme langue, signifie *estre*, homme consommé aux lettres, aux experiences de la cour et de la guerre; cettuy-ci un faulx-Poictevin [2], qui prend occasion de la rencontre de Fæneste pour s'en donner du plaisir, et mesme en faire part à quelque voisin qui pour lors estoit chez luy. Je desire faire sçavoir au lecteur que celuy qui escrit ces choses, sur toutes les parties de la France, affectionne la Gascogne, et en ses discours communs n'estime et ne loue rien tant que les Gascons, aultant qu'on peut distinguer les vices et vertus par nations ; et mesme c'est par le conseil d'un des plus excellens gentilshommes de ce pays-là que ce personnage a esté choisi, comme l'escume de ces cerveaux bouillans, d'entre lesquels se tirent plus de capitaines et de mareschaux de France que d'aulcun aultre lieu.

[1] Par ces discours *graves* d'Aubigné entend son *Histoire universelle*, imprimée pour la première fois en 1616. Ce qu'il appelle discours *tragiques*, ce sont ses *Tragiques*, poëme qui parut in-4° la même année, sans nom d'auteur, mais qu'il avoua depuis, en le faisant réimprimer sous son nom. (Le Duchat.)

[2] *Faux-Poitevin*, sobriquet qui revient à celui de *Poitevin rouge*, emprunté de ce que cette petite monnaie appelée *Poitevin* n'était que de cuivre *rouge*. (Le Duchat.) C'est un de ces sobriquets donnés à toute une province, comme *Lorrainvilain*, *Bourguignon-salé*, etc., qui n'ont pas grand sens, mais qui se répètent si bien que l'adjectif et le substantif ne font plus qu'un mot. — D'Aubigné appelle ainsi Enay pour l'annoncer au lecteur comme un homme qui cache sa malice sous un air de simplicité. (Mérimée.)

LA SATIRE MENIPPEE.

Parler de la *Satire Ménippée,* c'est rappeler des auteurs qui furent aussi dévoués à Henri IV que les deux historiens dont nous venons de nous occuper ; c'est de plus faire une mention nécessaire d'un genre très-influent au seizième siècle.

Les pamphlets forment une partie considérable de la littérature de cette époque. Depuis les querelles et les guerres de religion, ils pullulaient de tous les côtés, pour et contre toutes les opinions et toutes les personnes : on ne s'arrêtait pas au pamphlet, on tombait dans le libelle diffamatoire. L'excès alla si loin qu'on dut essayer d'y pourvoir par de nouvelles lois. C'est ainsi qu'on lit dans l'ordonnance de Moulins, du mois de février 1566, à l'article 77 :

« Deffendons très-estroictement à tous nos subjets d'escrire, imprimer et exposer en vente aulcuns livres, libelles ou escrits diffamatoires et convitieux contre l'honneur et renommée des personnes, sous quelque prétexte et occasion que ce soit, Et declarons dès à present tels scripteurs, imprimeurs et vendeurs, et chascun d'eux, infracteurs de paix, et perturbateurs du repos public, et comme tels voulons estre punis des peines contenues en nos esdicts. Enjoignons à nos subjets qui ont tels livres ou escrits, de les brusler dans trois mois, soubs peine de nos esdicts [1]. »

Ces défenses et ces menaces n'arrêtèrent pas le mal ; il fut porté à son comble à l'époque de la Ligue. De tant d'écrits satiriques, bien peu ont survécu. Un seul est demeuré célèbre, parce qu'il représenta des idées générales, des intérêts universels, dans un langage durable ; parce qu'il ne renferme pas seulement des portraits, mais quantité de types pris sur le vif : c'est la *Satire Ménippée,* dont la première partie fut publiée aux mois de février ou mars 1594, et qui prit son nom de *Ménippe*, fameux satirique grec. « Quant à l'adjectif de *Ménippée*, dit-on dans le *Discours de l'imprimeur*, il n'est pas nouveau : car il y a plus de seize cents ans que Varron, appellé par Quintilien et par sainct Augustin le plus savant des Romains, a faict des satyres aussi de ce nom, que Macrobe dict avoir esté appelées *Cyniques* et *Menippées*, auxquelles il donna ce nom à cause de Menippus, philosophe cynique, qui en avoit faict de pareilles auparavant luy, toutes pleines de brocards salez, et de gausseries saulpoudrées de bons mots pour rire, et pour mettre aux champs les hommes victieux de son temps. » (Édition Labitte, p. 273.)

Cet ouvrage jusqu'alors sans précédent et sans modèle dans notre langue, et qui contient deux parties aujourd'hui réunies, mais originairement très-distinctes, écrites par des auteurs différents, à quelque

[1] *Ordonnance de Moulins, sur le règlement de la justice.* (ISAMBERT., XIV, 220.)

intervalle l'une de l'autre, est une relation burlesque, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories, des États convoqués à Paris, le 10 février 1593, par le duc de Mayenne, à l'effet d'élire un roi, de connaître des prétentions de ceux qui briguaient la couronne, et de modifier les lois de la monarchie suivant les circonstances nouvelles. Ces États ne surent rien trancher, et prêtèrent trop au ridicule. Ce côté risible, et quelquefois odieux, fut admirablement mis en relief par les auteurs de la *Satire Ménippée*, qui transforment en deux charlatans le parti de Lorraine et celui d'Espagne, tous deux occupés à brasser le *catholicon*, essence mêlée de poudre d'or, de pensions, de promesses, de belles paroles, bien alambiquée, bien calcinée, sophistiquée diversement par l'une et l'autre faction ; en faisant tenir aux principaux personnages des États, par une fiction pleine de comique, des discours où ils se trahissent eux-mêmes, et dévoilent leurs motifs intéressés et ceux de leurs amis. Mais, disons-le tout de suite, en hommes de parti, ils méconnurent complétement ce qu'il y avait de grand et de généreux dans l'inspiration première de la Ligue et dans la durée de sa résistance. Tout en déplorant et en condamnant énergiquement avec Bossuet les excès et les attentats des ligueurs qui, corrompus par l'or de l'Espagne et rendus insensés par la fureur, *Ligæ furoribus dementati*, aimaient mieux être Espagnols et Lorrains que Français, *Hispanos, Lotharenosque se esse quam Francos malebant* [1] ; tout en reconnaissant les dangereuses conséquences de la légitimation d'un pareil soulèvement contre des maximes de stabilité dont l'établissement en France remontait à six siècles, il faut avouer que beaucoup de catholiques, sincères partisans de la Ligue française, purent et durent céder à des considérations de nature à être comprises et respectées par tous ceux qui ne rangent pas la conscience et la foi parmi les mots vides de sens.

« L'idée qu'un prince, parce qu'il est le plus proche héritier d'un roi, dit un historien contemporain, dont le point de vue est placé en dehors des partis politiques, doit monter sur le trône, dussent la religion, les droits et le bonheur du peuple être détruits par son avénement, cette idée nous semble insensée, parce qu'elle fait passer les droits secondaires d'une famille au-dessus des droits imprescriptibles de Dieu. Nous savons bien que depuis deux siècles le mot d'ordre a été donné d'attaquer et de condamner la Ligue. Pour nous, avec d'illustres modernes dont le nom fait autorité, et avec la nation française de 1589, nous persistons à dire que la Ligue, du moins dans son principe, fut juste et légitime, et que la France eut raison de déclarer inhabile à succéder aux Valois le prince qui commandait les armées protestantes et cherchait à faire monter l'hérésie sur le trône [2]. » Un célèbre historien protestant abonde dans le même

[1] *Defensio declarationis cleri Gallicani*, lib. III, p. 28.
[2] Gabourd, *Hist. de France*, t. XI, p. 62.

sens ; il ajoute : « Lorsqu'il y avait trois cents ans que la branche collatérale qui prétendait à l'hérédité s'était séparée du trône royal ; lorsqu'elle avait eu, pendant ce long espace de temps, des intérêts non-seulement séparés, mais opposés à ceux de la France ; lorsque, après avoir gouverné longtemps des États ou feudataires, comme le duché de Bourbon, ou indépendants, comme le Béarn, elle arrivait enfin à porter la couronne étrangère de Navarre, il n'était plus possible de voir dans le chef de cette branche le représentant héréditaire de la France, le prince nécessairement pénétré de tous les intérêts, de tous les sentiments de l'honneur français [1]. »

La *Satire Ménippée* annoncée, colportée par fragments depuis plusieurs mois, et dont l'impression avait été commencée à Tours, ville royaliste, fut publiée à Paris presque immédiatement après l'entrée de Henri IV à Paris : le gros de l'ouvrage avait été composé avant l'abjuration du roi, avant le 25 juillet 1593. Elle fut lue avec tant d'empressement que, dans l'édition de 1595, le libraire déclare qu'il en a fait quatre éditions en trois semaines (mai 1594), et qu'il était sur le point de travailler à la cinquième : cependant divers libraires en donnaient d'autres éditions. Les esprits délicats de l'un et de l'autre parti, dit de Thou, la lurent avec une égale avidité, et lui accordèrent les mêmes suffrages. Son influence politique fut aussi grande que sa vogue littéraire, comme l'attestent les deux historiens les plus autorisés du temps, de Thou et d'Aubigné. Elle contribua puissamment à empêcher l'élection d'un roi de la Ligue. Après l'abjuration de Saint-Denis, elle précipita l'adhésion d'un grand nombre de villes, enfin elle accéléra la pacification générale du pays : la Ligue, on le sait, après la réduction de Paris, subsistait dans plus de la moitié du royaume, et elle succomba seulement quatre ans plus tard, lors de la soumission de Mercœur et de la Bretagne en 1598.

Quand ce roi des pamphlets, comme on l'a appelé, n'eut plus à exercer d'influence marquée sur l'opinion publique, il continua de captiver les esprits par le mérite de son style et de sa composition. Cet écrit tout empreint du génie de Rabelais, dont les expressions reviennent à chaque instant sous la plume des auteurs, sut plaire aux plus graves esprits du dix-septième siècle. Le P. Rapin, dans ses *Réflexions sur la poétique*, reconnaît que *cette pièce surpasse tout ce qu'on a écrit en ce genre dans les derniers siècles.* Il ajoute que cet auteur instruit fort plaisamment le public des intentions de la maison de Guise pour la religion et qu'il y règne une délicatesse d'esprit qui ne laisse pas d'éclater parmi les manières rudes et grossières de ce temps-là ; enfin il l'appelle « un chef-d'œuvre de délicatesse, de finesse et de naturel, » et il lui donne place à côté de *Don Quichotte.*

Voltaire, qui a fait tant d'emprunts plus ou moins détournés

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, t. XX, p. 93, 94 et suivantes.

à la *Ménippée*, l'a traitée, dans un moment de mauvaise humeur, « d'ouvrage très-médiocre [1]. »

Les plus grands éloges ont été accordés de nos jours à la *Satire Ménippée*. Voici comment en parle Ch. Nodier dans les observations préliminaires qui précèdent sa belle édition de ce fameux pamphlet :

« S'il est un livre, dit-il, où brille de tout son éclat l'esprit et le caractère français, un livre empreint de cette gaieté satirique, de cette causticité fine et mordante, et cependant de cette charmante urbanité qui est le sceau de notre génie national, c'est la *Satire Ménippée*. Rabelais est un écrivain inimitable, mais fantasque et bizarre, qui ne dit presque rien à la raison, parce qu'il n'a jamais cherché à l'occuper, et qu'il a négligé le plus souvent jusqu'aux convenances, à la faveur desquelles le cynisme d'une philosophie hardie peut se glisser dans les salons. A l'autre extrémité de cette catégorie littéraire, les *Provinciales* sont un autre chef-d'œuvre ; mais elles sont fondées sur des circonstances très-accidentelles qui peuvent ne se renouveler jamais, et dont les analogies mêmes ne se reproduiront que fort rarement ; si elles restent la merveille de notre langue, il est du moins douteux que l'on s'avise, à l'avenir, de les faire passer dans une langue nouvelle. La *Satire Ménippée*, au contraire, a cela de particulier dans son intérêt historique qu'elle appartient à tous les temps. Sous le rapport politique, c'est un cours complet d'enseignements pour les nations ; sous le rapport littéraire, c'est un mélange de l'énergie hostile d'Aristophane et de l'ingénieuse ironie de Socrate. Point de satiriques à venir qui n'y trouvent des modèles, point de peuples à venir qui n'y trouvent des leçons : ce n'est qu'un tableau de genre, mais il est fait pour les siècles. »

M. Nisard a appelé la *Satire Ménippée* « un fruit du pur esprit français, tel qu'il paraît dans nos trouvères, dans Villon, dans Marot, cultivé, mais non transformé par la Renaissance. J'y reconnais, dit encore cet excellent critique, la gaieté satirique de nos pères : rien n'y manque, ni le trait qui déchire, ni le jeu de mots qui assaisonne le sens, ni la pointe pour les goûts un peu grossiers. Quoique ce soit l'œuvre d'érudits, le grief national qui les a inspirés est si vif et si profond, qu'ils en oublient jusqu'à l'érudition, et qu'aucune imitation de l'antiquité ne paraît dans cette explosion de la France blessée dans sa foi, dans son indépendance nationale, dans sa raison [2]. »

On attribue assez généralement l'idée et l'esquisse première de la *Ménippée*, ainsi que la composition de *la Vertu du Catholicon d'Espagne*, à un prêtre gallican, le Normand Pierre le Roy, chapelain du cardinal de Bourbon, à qui de Thou rend ce témoignage, qu'il était *vir bonus et à factione summè alienus* [3], mais dont on ne connaît aucun autre

[1] *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. Delangle, t. XLV, p. 176.

[2] *Histoire de la Littérature française*, liv. II, ch. VII, § 2.

[3] *Hist.*, liv. CV.

travail, et l'exécution de l'ensemble à Pierre Pithou, aidé de Gillot, Rapin, Passerat et Florent Chrestien. Comme le plus profond secret fut gardé et qu'on observa le plus strict anonyme, ce n'est que dans le courant du dix-septième siècle qu'on connut avec certitude les auteurs de la *Ménippée*.

Une tradition accréditée paraît avoir ainsi distribué les parts :

L'idée première et le plan appartiennent à Pierre le Roy ;

La Harangue du légat est de Jacques Gillot ;

Celle du cardinal de Pellevé est de Florent Chrestien ;

Celles de monsieur de Lyon et du recteur Rose sont de Nicolas Rapin ;

Enfin celle de d'Aubray est de Pierre Pithou.

Les vers ont été, pour la plupart, composés par Passerat : le reste appartient à Rapin.

Nous dirons quelques mots de chacun de ces auteurs, et nous nous arrêterons un peu sur Pierre Pithou, parce que c'est un des hommes les plus justement célèbres du seizième siècle, et qu'il est bon de savoir au moins de combien de travaux on lui est redevable.

La *Satire Ménippée* a été écrite chez Gillot, habitué à recevoir tous les beaux esprits de son temps, depuis Desportes jusqu'à Scaliger, et heureux de consacrer sa fortune à ses amis et aux lettres. Le Roy, Nicolas Rapin, Passerat, Florent Chrestien, tous les auteurs de la *Ménippée*, étaient assidus aux réceptions de Gillot, conseiller-clerc au Parlement de Paris depuis 1573, après avoir été d'abord doyen de l'église de Langres, puis chanoine de la Sainte-Chapelle. Les réunions de ces fidèles amis furent interrompues, en janvier 1589, quand Gillot eut été jeté à la Bastille, avec Achille de Harlay, par ordre de Bussy-Leclerc. Rendu bientôt à la liberté, il se hâta d'aller rejoindre, à Tours, la partie du Parlement demeurée fidèle à Henri IV. Des circonstances qu'on ignore ne tardèrent pas à le ramener à Paris, où, dans l'œuvre commune de ses amis, il fut, en qualité de clerc, chargé de la harangue que le légat Gaëtano est censé tenir aux états généraux.

Nicolas Rapin, né à Fontenay-le-Comte, dans le Poitou, en 1535, signala d'une manière brillante son courage à la bataille d'Ivry, sous les yeux du maréchal d'Aumont. De sa profession il était magistrat. Père d'une nombreuse famille, peu riche, le commerce des muses savait le rendre heureux :

« Et moy, je vis de mon petit domaine,
A peu de train, sans pension du roy,
Faisant des vers et ne me donnant peine
De ce qu'on dict de moy [1]. »

Après avoir acheté la charge de prévôt des maréchaux de France en Bas-Poitou, il fut nommé, en 1584, par l'active protection du président

[1] *Œuv. lat. et franç.* de Nicolas Rapin, 1610, in-4°, p. 129.

de Harlay, lieutenant de robe courte dans la prévôté de Paris. Enfin, Henri III, sur l'expresse recommandation du même magistrat, donna à Rapin la place de grand prévôt de la Connétablie. Durant les états de Blois de 1588, et avant que le meurtre des Guises fût accompli, Rapin ne craignit pas d'embrasser ouvertement la cause de la royauté; il conseilla même la résistance, une résistance violente contre les conspirations perpétuelles des Lorrains :

« .... Pete vi vim ferre parantem. »

Son dévouement à la royauté le désigna aux persécutions des ligueurs. Un factieux de bas étage, la Morlière, notaire au Châtelet et l'un des Seize, désirait sa place : Rapin fut chassé de Paris *pour estre bon serviteur du roy*[1] : « de laquelle injustice, ajoute l'Estoile, il se revengea sur le papier par des vers, n'en pouvant avoir autre raison[2]. »

On ne sait comment Rapin put rentrer à Paris pour coopérer à la *Ménippée*. Il a écrit plusieurs harangues; en outre, il est avec PASSERAT, bien que pour une moindre part, l'auteur des vers répandus dans la *Satire*.

« Passerat fut un dieu sous humaine semblance, »

a dit Régnier, dans un de ses sonnets.

L'hyperbole est bien forte, mais elle montre que Passerat jouissait d'une très-grande considération. Né à Troyes, en octobre 1534, et élevé par un oncle chanoine, il eut une enfance aventureuse. Il commença ses études à Bourges et les acheva à Paris. Il fut ensuite nommé professeur d'humanités au collége du Plessis. Il se prit d'un goût très-vif pour la philologie. Homme d'esprit en même temps qu'érudit, il se lia intimement avec le maître des requêtes Henri de Mesmes, dans la maison duquel il demeura pendant plus de vingt-neuf années. On a tout un volume des étrennes poétiques que Passerat adressait régulièrement à son protecteur. Une très-courte pièce vaut mieux que tout ce recueil, c'est un joli conte que J. Chénier trouvait avec raison *égal aux meilleures productions de Clément Marot*[3].

Après la mort sanglante de Ramus, à la Saint-Barthélemi, Passerat fut appelé à lui succéder dans sa chaire du Collége royal. Son enseignement eut un grand succès; beaucoup de membres du Parlement assistaient régulièrement à ses leçons, et il compta Ronsard et Baïf dans son auditoire. Il interrompit ce cours pendant la Ligue, et, n'étant plus payé de ses appointements, il se consola par des études approfondies sur Plaute, dont il relut alors le théâtre *plus de quarante fois*[4].

Ce fut une conviction très-sincère qui lui fit prendre part à la compo-

[1] *Œuv. lat. et franç.* de Nicolas Rapin, 1610, in-4°, p. 40.

[2] L'Estoile, *Journal de Henri IV*, coll. Petitot, série I, p. 368.

[3] *Discours prononcé à l'Athénée de Paris*, le 15 décembre 1806, par Marie-Joseph Chénier, p. 29.

[4] *Chevræana*, t. I, p. 266.

sition de la *Ménippée,* à laquelle il s'était préparé par de nombreuses épigrammes et par l'étude de Rabelais sur lequel il avait composé un ample commentaire. Goujet affirme qu'il a toujours été sincèrement ennemi des nouvelles opinions et très-attaché à la foi de l'Église catholique [1].

On en peut dire autant de l'érudit Florent Chrestien qui avait d'abord été protestant. Fils d'un gentilhomme breton qui fut tour à tour médecin de François Ier et de Henri II, Florent Chrestien était né à Orléans, en 1540. « Il avait, dit de Thou, qui fait un grand éloge de sa culture littéraire, il avait l'esprit noble et élevé. Sa plume, qui ne fut jamais ni servile ni vénale, comme celle de tant d'autres, parut toujours l'interprète de ses sentiments et jamais l'instrument d'une basse complaisance. Peut-être se montra-t-il quelquefois un peu caustique ; mais sa critique causa moins de chagrin à ceux qui en étaient l'objet qu'elle ne les porta à rechercher son amitié [2]. »

Ancien serviteur de la maison de Vendôme, Florent Chrestien fut choisi par Jeanne d'Albret elle-même pour veiller à l'éducation de Henri de Navarre. Ce prince se montra peu reconnaissant des soins que lui prodigua son précepteur, et ce fut pur dévouement si Chrestien employa son talent à servir le Béarnais par la part qu'il prit à la *Ménippée.*

Nous n'avons plus à parler que d'un seul des auteurs de la *Ménippée* ; mais c'est le plus célèbre, et il se recommande à la postérité par bien d'autres titres que par la composition de la *Harangue de M. d'Aubray.*

Pierre Pithou, fils d'un avocat distingué de la Champagne, naquit à Troyes, en 1539. Il fut élevé par Turnèbe et Cujas. A vingt-deux ans, en 1560, il se présenta pour être reçu avocat au barreau du Parlement de Paris, dont il suivit les audiences avec la plus studieuse assiduité. Il y fit la connaissance de Loysel qui devint son ami intime. L'année même de son entrée au barreau, il écrivit un excellent commentaire sur la *Coutume de Champagne,* consacrant ainsi ses premières veilles à son pays natal.

Ce ne fut qu'après un stage de quatre ans qu'il consentit, et seulement sur les vives sollicitations de ses amis, à plaider sa première cause, qui devait être aussi sa dernière ; il la gagna, et bientôt renonça à la plaidoirie, pour se borner à donner des consultations qui étaient extrêmement recherchées.

Au milieu des nombreuses occupations que lui imposait sa brillante clientèle, il trouva encore le temps de composer de savants ouvrages. Le premier qu'il publia parut sous le titre de *Mélanges rassemblés à mes heures perdues.* Ils sont divisés en deux livres et contiennent quarante dissertations sur différentes matières de jurisprudence, de critique et d'histoire. Il y mit la dernière main à Troyes pendant les vacances de l'année 1564, et les dédia à son ami Loysel. Ces mélanges furent reçus avec admiration. Cujas l'en félicita publiquement dans la préface de son édition du *Code Théodosien,* en 1566. Quelque temps

[1] *Hist. du Collége royal,* part. III, p. 130.

[2] Thuan. *Hist.*, lib. CXVII, § IX ; edit. Lond., in-f°, t. V, p. 643.

après, Pithou fit une découverte importante qu'il communiqua à son ancien maître ; il retrouva la *loi Romaine des Visigoths,* qui fut si utile au célèbre professeur de Bourges pour son *Commentaire sur les fiefs.*

C'est grâce à Pierre Pithou que nous pouvons lire les *Fables* de Phèdre. En 1562 des protestants pillèrent une abbaye catholique; on réussit à sauver quelques manuscrits précieux; dans le nombre se trouvait celui de Phèdre. François Pithou l'acheta ou le reçut en don, et en fit cadeau à Pierre qui sauva Phèdre de l'oubli.

Pithou était calviniste de naissance. A la suite des sévères édits de 1567, il fut obligé de quitter Paris, où il ne revint qu'en 1570. Il avait passé les quatre années de son exil à Troyes, employant la plus grande partie de ses loisirs à des délassements poétiques dans lesquels il puisait de douces consolations. Exclu du barreau de sa ville natale à raison de sa croyance religieuse, il se vit appelé par le duc de Bouillon à rédiger les coutumes de Sedan : elles furent en vigueur jusqu'à la Révolution telles que Pithou les conçut.

En 1568, la violence toujours croissante des troubles religieux le força de quitter la ville de Troyes pour se réfugier à Bâle, où il réunit tous les éléments d'une histoire latine de l'Allemagne depuis Frédéric Ier. Le célèbre imprimeur Perna ayant consenti à se charger de cette vaste entreprise, Pithou fit mettre sous presse et corrigea lui-même la *Vie de Frédéric Ier*, écrite en latin par Othon de Friesingen, auteur contemporain. A cette importante publication Pithou fit succéder une excellente édition de l'*Histoire* de Paul Diacre, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'érudit Basile Amerbach.

Revenu à Paris, à la suite de la paix de Saint-Germain (1570), Pithou fit imprimer et dédia à Cujas quarante-deux novelles des empereurs Théodose le Jeune, Valentinien, Majorien et Anthémius : elles avaient été tirées de la bibliothèque paternelle. En 1572, il fit paraître le premier livre des *Mémoires des comtes héréditaires de Champagne et de Brie*, ensuite la *Généalogie des comtes de Champagne et de Brie*, et enfin le *Bref Recueil des évêques de Troyes :* c'étaient quelques parties d'un grand travail, l'histoire de la ville de Troyes, pour lequel Pithou avait réuni de nombreux matériaux, et dont il ne réalisa pas l'exécution.

Tels étaient les travaux dont s'occupait le docte et infatigable jurisconsulte, lorsque les cloches funèbres de la Saint-Barthélemi sonnèrent le signal des meurtres. Pithou était signalé comme un calviniste déterminé ; il n'échappa aux assassins de la Saint-Barthélemi qu'en se sauvant en chemise par une lucarne et en gagnant, à l'aide des toits, le refuge que lui offrit un ami, Nicolas Lefebvre, depuis précepteur de Louis XIII. Sa bibliothèque avait été pillée, et il fut obligé, pendant plus d'une année, de se dérober aux regards.

Pithou abjura le calvinisme dans l'année qui suivit la Saint-Barthélemi; et personne, ni parmi les protestants, ni parmi les catholiques, ne douta de la sincérité de ce changement, tant l'on avait de son

caractère une haute idée. Pithou, désormais à l'abri des alarmes, reprit ses travaux avec une ardeur toute nouvelle. Pour ne les pas interrompre, il refusa le poste de secrétaire d'ambassade avec une charge de conseiller au grand Conseil, que lui offrait Paul de Foix, depuis archevêque de Toulouse, choisi par Charles IX pour aller avec le titre d'ambassadeur extraordinaire remercier les souverains d'Italie et d'Allemagne de la part qu'ils avaient prise à l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne.

Cependant, pour concilier ses devoirs de citoyen avec son goût de l'étude, il accepta des mains du duc d'Uzès le bailliage de Tonnerre, vacant par l'absence forcée de François Pithou, son frère. Il y avait à peine deux ans qu'il exerçait les fonctions de sa paisible et modeste magistrature, lorsqu'il publia le *Recueil des ordonnances et règlements du comté de Tonnerre*, espèce de code d'une clarté et d'une précision encore vantées aujourd'hui.

Pithou fit ensuite publier par son frère, à Bâle, sur les manuscrits de sa bibliothèque, une traduction en latin des novelles grecques de Justinien par le jurisconsulte Julien, et un recueil d'anciens traités relatifs à la géographie. Vers la fin de l'année 1576, il donna une nouvelle édition des *Distiques moraux* ou Proverbes du grammairien Caton, si populaires au moyen âge, auxquels il joignit quelques ouvrages de morale grecs et latins. Peu après, il publia et enrichit de notes pleines de goût et d'une saine érudition le *Pervigilium Veneris* (la Veillée de Vénus) dont il avait trouvé un manuscrit dans la riche bibliothèque de son père. Dès ce moment, il prit rang parmi les plus célèbres humanistes, et surtout parmi les critiques les plus distingués de son temps; et l'on vit Juste Lipse, qui ne le connaissait pas personnellement, lui adresser une série de lettres sur les anciens, et entretenir avec lui une correspondance littéraire fort active.

Dans l'année même où ces ouvrages parurent, Pithou épousa Catherine Paluau, fille de Jean Paluau, secrétaire du roi et conseiller à l'Hôtel de ville de Paris. La nécessité de suffire aux dépenses d'une maison considérable l'obligea de rechercher une clientèle qu'il avait jusque-là négligée. La multitude et l'importance de ses occupations ne l'empêchèrent pas d'imprimer une édition nouvelle des *Œuvres* de Salvien, qu'il augmenta de commentaires précieux. La préface qu'il mit à la tête de cette nouvelle production est un morceau historique plein d'intérêt, dans lequel il s'efforce de prouver que l'établissement de la monarchie française est dû en grande partie aux évêques. Dans le cours de l'année 1578 il acheva son savant traité *Sur la conférence des lois de Moïse avec les lois romaines*.

Pithou accepta, en 1580, une place de substitut, qui lui fut offerte par le procureur général Jean de Guesle, son ami. Dès les premiers mois de son installation, il fut chargé d'une affaire qui demandait toutes ses connaissances sur les lois et tout son zèle pour les intérêts de l'État. Le pape Grégoire XIII venait de fulminer un bref contre

Henri III, au sujet de l'ordonnance de 1579, par laquelle le roi, accueillant les décrets du concile de Trente relatifs aux dogmes, rejetait ceux qui étaient relatifs à la discipline. Pithou, chargé de répondre à la bulle pontificale, publia un mémoire qui déjà faisait pressentir la harangue du président d'Aubray, dans la *Satire Menippée* mais où il s'abandonnait trop à une certaine ardeur contre les prérogatives du siége apostolique, qui était chez lui un reste de calvinisme. D'ailleurs, ce mémoire, rédigé avec une rare habileté, produisit à Rome la plus vive sensation, et recommanda son auteur à l'attention spéciale de la cour, qui le choisit pour remplir les fonctions de procureur général près la chambre souveraine, tirée du Parlement de Paris, et destinée à rendre la justice en Guyenne jusqu'au rétablissement de la paix dans cette province. Pithou, dans ces délicates fonctions, rendit des services tellement signalés que Loysel, son ami, ne craint pas de dire qu'il gouverna toute la barque. Après avoir résigné la magistrature suprême, il rentra modestement au barreau, et refusa même une charge rétribuée de substitut du procureur général près le Parlement de Paris.

Pendant la Ligue, Pithou, enfermé à Paris avec sa femme et ses enfants, continua ses travaux d'érudition, malgré le dégoût que lui inspiraient les excès dont il était le témoin. Il ne se montra pas seulement homme d'étude infatigable, mais encore citoyen courageux. A la veille de l'attentat de Jacques Clément, lorsque la Ligue commençait à formuler hautement ses théories régicides, Pithou publia une édition des *Capitulaires*, et y inscrivit en tête le nom de Henri III avec une maxime latine, dont le sens était « que celui qui porte la moindre atteinte à la sacrée sainte majesté du roi, peut sembler justement avoir violé l'image de Dieu même, du souverain roi et dominateur de tous les hommes [1]. » Ce sont les mêmes idées sur l'inviolabilité royale qui respirent dans le fameux discours de la *Ménippée* que Pithou prête au prévôt des marchands. Par cette harangue, un peu longue peut-être, quoique généralement rapide et entraînante, quelquefois même éloquente, et comparable, si elle ne lui est supérieure au moins sous certains rapports, au discours démosthénique que du Vair, conseiller au parlement ligueur de Paris et uni à Lemaistre, à Molé, à Marillac, pour défendre la loi salique contre le vote des états généraux, tint, toutes les chambres assemblées, le 28 juin 1593; par cette harangue, le jurisconsulte patriote changea tout le caractère du pamphlet : à la raillerie, aux brocards, aux sarcasmes, il fit succéder le langage d'une raison ferme et digne ; le tiers état eut un représentant comprenant ses intérêts et ses droits aussi bien que ses devoirs.

Il nous reste à dire un mot d'un autre ouvrage célèbre de Pierre Pithou : son *Traité des libertés de l'Église gallicane*. Pithou est le premier qui ait rédigé en série d'articles et comme en formules ce qu'on est convenu de nommer *les libertés de l'Église gallicane*; mais jamais l'épiscopat

[1] V. Grosley, *Vie de Pithou*, 1756, in-12, t. I, p. 241.

français ne voulut reconnaître ni approuver cette rédaction du légiste; l'assemblée du clergé de 1639 appelait les *libertés gallicanes* des servitudes plutôt que des libertés, *servitutes potiùs quàm libertates,* et la première édition du livre de Pithou, publiée en 1639, fut supprimée.

Les doctrines de Pierre Pithou furent soutenues chaleureusement par Pierre du Puy. C'est à Pierre Pithou et à Pierre du Puy que l'on fait remonter la chaîne des magistrats et des jurisconsultes qui voulurent plus ou moins, et presque à toutes les époques, soumettre l'Église au pouvoir temporel.

Quoi qu'il en soit de certaines de ses opinions, Pierre Pithou est incontestablement un des hommes qui ont le plus honoré le seizième siècle, et il a mérité le magnifique éloge que son illustre ami de Thou a fait de lui : « Pithou, dit le grand historien, par un travail assidu et infatigable, avait enrichi son intelligence de tous les trésors du savoir. Les auteurs de l'antiquité grecque et latine, sans en excepter un seul, lui étaient aussi familiers que peut l'être à chacun de nous un livre de choix et d'habitude. Comme on connaît ordinairement les affaires particulières de sa maison, Pithou connaissait l'histoire de France et celle des nations étrangères : l'ordre des temps, la suite des événements, les guerres et les traités, l'origine des peuples, la succession des familles, les lois des divers royaumes, les mœurs et les coutumes des villes et des provinces, tout cela lui était présent à la fois : ses vastes connaissances, la solidité et la pénétration de son esprit, son expérience des choses de la vie, la justesse de ses décisions en matière de jurisprudence et de politique, le faisaient rechercher des particuliers et des hommes d'État qui s'instruisaient également par ses conseils. Quoiqu'il se fût volontairement renfermé dans la vie privée et qu'il ne brillât dans le monde que par son mérite, il semblait avoir part au gouvernement et être, sans magistrature, le juge perpétuel, universel de toutes les affaires [1]. »

Pierre Pithou mourut, le jour anniversaire de sa naissance, à Nogent-sur-Seine, le 1er novembre 1596, âgé de cinquante-sept ans. Ses derniers mots furent : « O roi, ô mon roi, que tu es mal servi ! ô pauvre royaume, que tu es déchiré [2] ! » Accent du cœur, mais cri d'un homme qui avait été trop impressionné d'excès que son imagination se représentait toujours tels qu'il les avait vus.

La manipulation du catholicon d'Espagne.

Pendant qu'on faisoit les preparatifs et eschaffauts au Louvre, ancien temple et habitacle des roys de France, et qu'on attendoit les deputez de toutes parts, qui de mois en mois se ren-

[1] *Histoire de la littérature française*, liv. II, ch. VII, § 2.
[2] *Hist.*, liv. CV.

doyent à petit bruit, sans pompe ny parade [1] de suitte, comme on faisoit anciennement, quand l'orgueil et la corruption de nos pères avoyent introduict le luxe et la superfluité vitieuse, il y avoit en la court dudit Louvre deux charlatans, l'un espagnol [2] et l'aultre lorrain [3], qu'il faisoit merveilleusement bon veoir vanter leurs drogues, et jouer de passe passe tout le long du jour devant tous ceux qui vouloyent les aller veoir sans rien payer. Le charlatan espagnol estoit fort plaisant, et monté sur un petit eschaffaut, jouant des regales [4], et tenant banque, comme on en veoit assez à Venise en la place Sainct-Marc. A son eschaffaut estoit attachée une grande peau de parchemin escrite en plusieurs langues, seellée de cinq ou six sceaux d'or, de plomb, et de cire, avec des tiltres en lettres d'or, portans ces mots :

LETTRES DU POUVOIR D'UN ESPAGNOL,
ET DES EFFECTS MIRACULEUX DE SA DROGUE,
APPELÉE HIGUIERO D'INFIERNO [5] OU CATHOLICON COMPOSÉ.

Le sommaire de toute ceste pancharte estoit que ce triacleur [6], petit-fils d'un Espagnol de Grenade relegué en Afrique pour le mahumetisme, medicin du cherif, de maistre d'eschole et prescheur, se fit roy de Marroque par une espèce de *higuiero*, en depossedant son maistre peu à peu, et enfin le tuant, et se mettant en sa place. Le pere de ce triacleur estant mort, il vint de Rome en Espagne, se feit baptiser, et se meit à servir à Tollede au college des Jesuites [7] : où, ayant appris que

[1] Arrêt brusque du cheval dans un carrousel.
[2] Le cardinal de Plaisance.
[3] Le cardinal de Pellevé.
[4] Épinette organisée.
[5] Figuier d'enfer.
[6] Débitant de thériaque.
[7] *Voir* dans Crétineau-Joly, *Histoire de la compagnie de Jésus* (ch. VII), le partage qui divisa les Jésuites au sujet de la Ligue. Il est bon de noter que le Père Bellarmin décida que, sans encourir l'excommunication, les Parisiens pouvaient se rendre à Henri IV ; que le Père Possevin, chargé par Clément VIII de prévenir le duc de Nevers de l'inutilité de la mission dont il était chargé par Henri IV, à l'effet d'obtenir son absolution, encourut la colère du Pape et des Espagnols, et fut obligé de s'enfuir de Rome, pour s'être montré favorable à la France ; que le cardinal jésuite Tolet, au témoignage de d'Ossat, prit ardemment en main la cause de Henri IV ; que le Père Commolet, l'un des plus fougueux ligueurs, s'occupa de l'absolution du roi avec autant de zèle qu'il en avait mis à éloigner l'hérésie du trône de France ; et enfin, que ce fut Tolet qui triompha des derniers scrupules de Clément VIII et réconcilia le premier des Bourbons avec l'Église.

le Catholicon simple de Rome n'avoit d'autres effects que d'edifier les ames, et causer salut et beatitude en l'aultre monde seulement, se faschant d'un si long terme, s'estoit advisé, par le conseil testamentaire de son pere, de sophistiquer ce Catholicon, si bien qu'à force de le manier, remüer, alambiquer, calciner et sublimer, il en avoit composé dedans ce college un electuaire [1] souverain qui surpasse toute pierre philosophale...

Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy, couvert d'une vielle serviette, et dessus une tirelire d'un costé, et une bouete [2] de l'aultre, pleine aussi de Catholicon, dont toutesfois il debitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingredient plus necessaire, qui est l'or; et sur la bouete estoit escript :

FIN GALIMATIAS,
ALIAS CATHOLICON COMPOSÉ,
POUR GUARIR DES ESCROUELLES [3].

Ce pauvre charlatan ne vivoit que de ce mestier, et se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé d'un caban fourré tout pelé; à cause de quoy les pages l'appelloient *monsieur de Pelevé;* et pour autant que le charlatan espagnol estoit fort bouffon et plaisant, ils l'appelloient *monsieur de Plaisance.* A la verité, la drogue de cestuy-cy estoit souveraine. J'ay veu monsieur d'Aumale comte de Boulongne, qu'elle a guari de la jaunisse saffrannée, dont il languissoit [4];... plus de dix mille zelez, du hault mal de la corde, et un millier qui s'en alloyent mourir en chartre [5]... Monsieur de Mayenne en prend tous les jours dans un posson [6] de laict d'asnesse, pour guarir du plus desloyal et malin hocquet du monde. Le duc de Savoye en avoit aussi pris pour le guarir de la boulimie [7] et gloutonnerie, mais il revomit tout, le pauvre homme.

[1] Médicament fait de poudres composées, du lat. *electarium*, corrompu de ἐκλειγματάριον, de ἔκλειγμα, choix, mélange.

[2] Boîte.

[3] Du bas latin *scrofella*, de *scrofula*, lequel est formé de *scrofa*, truie, parce que les porcs sont sujets à une maladie analogue.

[4] Aumale était couvert de dettes avant la Ligue ; or le jaune était la couleur des débiteurs insolvables ; on peignait de jaune le devant de la maison des banqueroutiers.

[5] Prison.

[6] Un petit pot.

[7] Appétit désordonné, mot à mot, faim de bœuf, de βοῦς, bœuf, et λιμός, faim.

Harangue de M. le lieutenant [1].

Lisez les livres de Josephe de la Guerre des Juifs ; car c'est quasi un mesme faict que le nostre, et jugez si les zelateurs Simon et Jean ont eu plus d'inventions et desguisemens de matieres pour faire opiniastrer le pauvre peuple de Jerusalem à mourir de rage de faim, que j'en ay eu pour faire mourir de la mesme mort cent mil ames dedans ceste ville de Paris, jusques à faire que les meres ayent mangé leurs enfans, comme ils firent en ceste sacrée cité. Lisez ceste histoire, je vous en prie, et pour cause, et vous trouverez que je n'ay espargné non plus qu'eux les reliques les plus sainctes et ustenciles d'eglise, que j'ay peu faire fondre pour mes affaires. J'ay cent fois violé ma foy particulierement jurée à mes amis et parens, pour parvenir à ce que je desire sans en faire semblant, et mon cousin le duc de Lorraine, et le duc de Savoye en sçauroient bien que dire [2], les affaires desquels j'ay tousjours postposées [3] à la cause de l'eglise gallicane, et à la mienne. Quant à la foy publique, j'ay tousjours estimé que le rang que je tiens m'en dispensoit assez ; et les prisonniers que j'ay retenuz ou faict payer [4] rançon contre ma promesse, ou contre la composition par moy faicte avec eux, ne me peuvent rien reprocher, puis que j'en ay absolution. Je ne parleray point des voyages que j'ay faict faire vers le Biarnois [5], pour l'amuser d'un accord où je ne pensay jamais : les plus fins de mon party y ont esté embarquez et n'en ont senty que la frescheur du rasoir ; et cela ne doibt desplaire à Villeroy [6] qui n'y est allé qu'à la bonne foy, comme pouvez croire. J'en ay bien apasté d'autres [7] qui ne s'en vantent pas, et qui ont traicté pour moy à deux fins, tant pour haster nos amis de nous secourir, que pour amuser nos ennemis à la moustarde [8] ; et si le Biarnois eust voulu croire quelques uns de son Conseil, qui ont quelque grain de Catholicon sur la langue, et

[1] Le duc de Mayenne.

[2] Il avait promis à chacun d'eux de le faire élire roi de France, et il songeait plutôt à le devenir lui-même.

[3] Mises après.

[4] La correction demanderait : ou auxquels j'ai fait payer.

[5] Henri IV.

[6] Villeroi, seigneur de Neufville, habile négociateur, dont l'adresse sut se ménager de bonnes positions sous le règne de plusieurs rois.

[7] D'O, surintendant des finances, et le maréchal de Biron.

[8] A la bagatelle.

qui ont tousjours crié qu'il ne falloit rien aigrir, de peur de desesperer tout, nous aurions maintenant beau jeu, au lieu que nous voyons que les peuples se sont mis d'eux mesmes à souhaiter [1] et demander la paix, chose que nous debvons tous craindre plus que la mort, et aimeroy cent fois mieulx me faire Turcq ou Juif, avec la bonne grace et congé de nostre sainct Pere [2], que de veoir ces heretiques relaps retourner jouyr de leur bien, que vous et moy possedons à juste tiltre, et de bonne foy par an et jour, voire plus. Hé Dieu, mes amis, que deviendrions nous s'il falloit tout rendre? S'il falloit que je revinsse à mon ancien estat, comment entretiendroy je mon plat [3] et mes gardes? Il me fauldroit passer par des secretaires et thresoriers de l'espargne tous nouveaux, au lieu que les nostres passent par mes mains. Mourons, mourons plus tost que d'en venir là : c'est une belle sepulture que la ruyne d'un si grand royaulme que celuy-cy, soubs lequel il nous fault ensepvelir, si nous ne pouvons grimper dessus.

Harangue du sieur de Rieux [4], sieur de Pierrefonts, pour la noblesse de l'Union.

..... J'ay bien occasion de vous suivre, monsieur le lieutenant, et faire service à la noble assemblée, à bis ou à blancq, à tort ou à droict, puisque tous les pauvres prestres, moynes et gens de bien, devots catholiques, m'apportent des chandelles et m'adorent comme un sainct Macabée du temps passé... C'est pourquoy je me donne au plus viste des diables, que si aulcun de mon gouvernement s'ingere à parler de paix, je le courray comme un loup gris. Vive la guerre! Il n'est que d'en avoir, de quelque part qu'il vienne. Je voy je ne sçais quels desgoustez de nostre noblesse qui parlent de conserver la religion et l'Estat tout ensemble, et que les Espagnols perdront à la fin l'un et l'aultre, si on les laisse faire. Quant à moy, je n'entens poinct tout cela, pourveu que je leve tousjours les tailles et qu'on me paye bien mes appoinctemens. Cependant je courray la

[1] *Souhaiter* est formé de la préposition *sous*, et de l'ancien verbe *haitier*, rendre joyeux, sain ; d'où l'idée de mettre par ses vœux en joie et en santé.

[2] Clément VIII.

[3] Mayenne, qui était d'une obésité proverbiale, passait pour aimer la bonne chère.

[4] De Rieux était un ancien petit commis aux vivres, voleur de profession, connu par sa bravoure dans les armées de la Ligue. Il fut attrapé en 1594, dans une de ses courses, par la garnison de Compiègne, et pendu.

vache et le manant tant que je pourray : et n'y aura paysan, laboureur, ny marchand autour de moy, et à dix lieuës à la ronde, qui ne passe par mes mains et qui ne me paye taille ou rançon. Je sçay des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal [1] de corde liée en cordeliere ; je les pends par les aisselles ; je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge ; je les mets aux fers et aux ceps ; je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau ; je les pends en chapon rosty ; je les fouette d'estrivieres ; je les sale ; je les fais jeusner ; je les attache estenduz dedans un van ; bref j'ay mille gentils moyens pour tirer la quinte-essence de leurs bourses et avoir leur substance, pour les rendre belistres à jamais, eux et toute leur race. Que m'en soucie je, pourveu que j'en aye ? Qu'on ne me parle poinct là dessus du poinct d'honneur ; je ne sçay que c'est. Il y en a qui se vantent d'estre descenduz de ces vieux chevaliers françois qui chasserent les Sarrazins d'Espagne et remirent le roy Pierre en son royaume : les aultres se disent estre de la race de ceux qui allerent conquerir la Terre Saincte avec sainct Loys ; les aultres, de ceux qui ont remis les papes en leur siege par plusieurs fois, ou qui ont chassé les Anglois de France, et les Bourguignons de la Picardie, ou qui ont passé les monts aux conquestes de Naples et de Milan, que le roy d'Espagne a usurpé sur nous. Il ne me chault de tous ces tiltres sans panchartes, ny d'armoiries tymbrées ou non tymbrées ; je veux estre villain de quatre races, pourveu que je reçoive tousjours les tailles sans rendre compte. Je n'ay poinct leu les livres, ny les histoires et annales de France, et n'ay que faire de sçavoir s'il est vray qu'il y ayt eu des paladins et chevaliers de la Table ronde, qui ne faisoyent profession que d'honneur et de deffendre leur roy et leur pays, et feussent plustost morts que de recevoir un reproche ou souffrir qu'on eust faict tort à quelqu'un. J'ay ouy conter à ma grand mere, en portant vendre son beurre au marché, qu'il y a eu aultresfois un Gaston de Foix, un comte de Dunois, un la Hire, un Poton [2], un capitaine Bayart, et aultres qui avoyent faict rage pour ce poinct d'honneur et pour acquerir gloire aux François ; mais je me recommande à leurs bonnes graces pour ce regard [3]. J'ay bonne espée et bon pistolet ; et n'y a sergent ny prevost des mareschaux qui m'osast adjourner. Advienne

[1] Proprement, bandeau, ornement du front, et remède qu'on applique sur le front.

[2] Poton de Xaintrailles, maréchal de France sous Charles VII.

[3] A ce propos.

qui pourra ! il me suffist d'estre bon catholique [1] : la justice n'est pas faicte pour les gentilshommes comme moy. Je prendray les vaches et les poules de mon voisin quand il me plaira ; je leveray ses terres, je les renfermeray avec les miennes dedans mon clos, et si n'en oseroit grommeler. Tout sera à ma bienseance ; je ne souffriray point que mes subjects payent de taille, sinon à moy; et vous conseille, messieurs les nobles, d'en faire tous ainsi. Aussi bien n'y a il que les thresoriers et financiers qui s'en engraissent et usent de la substance du peuple comme des choux de leur jardin. Par la mort Dieu ! si je trouve ny sergent, ny recepveur, ny homme de justice faisant exploict sur mes terres sans m'en demander congé, je leur feray manger leur parchemin ; c'est trop enduré : sommes nous pas libres ? Monsieur le lieutenant, ne nous avez vous pas donné liberté de tout faire ? Et monsieur le legat [2] nous a il pas mis la bride sur le col pour prendre tout le bien des Politiques [3], tuer et assassiner parens, amis, voisins, pere et mere, pourveu qu'y fassions nos affaires et que soyons bons catholiques, sans jamais parler ny de trefve ny de paix ? J'en feray ainsi, et vous prie d'en faire de mesme.

Mais j'ay encore une aultre chose à vous remonstrer, c'est de ne parler plus de ceste loy salique : je ne sçay que c'est, mais le seigneur Diego [4] me l'a donné par memoire, avec quelques pieces rondes qui me feront grand bien. C'est, en tout cas, qu'il fault aller saccager ces chaperons fourrez de la cour de parlement, qui font les galans et se meslent des affaires d'Estat, où ils n'ont rien que veoir. Qu'on me les donne un peu à manier ! Jamais Bussy Le Clerc n'y feit œuvre : si monsieur le legat me commande seulement de leur aller mettre la main sur le collet, il n'y a ny bonnet quarré ny bourlet que je ne fasse voler, s'ils m'eschauffent trop les aureilles, mesmement à ce monsieur Le Maistre et ce Du Vair [5] qui mettent les aultres en train. Que n'y donnez vous ordre, monsieur le lieutenant ?

[1] Bon catholique selon l'Espagne, c'est-à-dire dévoué à Philippe II.

[2] Le cardinal de Plaisance.

[3] Parti qui, écartant la question religieuse, ne demandait, disait-il, que des réformes politiques.

[4] Don Diego d'Ybarra, agent de Philippe II.

[5] Le Maistre était président à la cour et du Vair conseiller. L'un et l'autre avaient soutenu énergiquement la loi salique.

Harangue de M. d'Aubray [1] pour le tiers estat [2].

(Attribuée à Pierre Pithou.)

Par Nostre Dame, messieurs, vous nous l'avez baillé belle. Il n'estoit jà besoing que nos curez nous preschassent qu'il falloit nous desbourber et desbourbonner [3]. A ce que je voy par vos discours, les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant, et sera prou [4] difficile de les desbourber. Il est desormais temps de nous appercevoir que le faux Catholicon d'Espagne est une drogue qui prend les gens par le nez; et ce n'est pas sans cause que les aultres nations nous appellent caillettes [5], puisque, comme pauvres cailles coiffées et trop credules, les predicateurs, par leurs caillets [6] enchanteurs, nous ont faict

[1] Claude d'Aubray passait pour le chef des Politiques.

[2] Dans la première partie de ce discours, d'Aubray démontre qu'au début des guerres de religion il s'est agi, pour le premier duc et le premier cardinal de Guise, d'exclure du gouvernement de l'État les princes du sang, les Montmorency, les Châtillon ; que plus tard le second duc et le second cardinal de Guise, et après eux Mayenne, n'ont eu pour objet que de ravir la couronne au dernier Valois et aux Bourbons ; que Philippe II, en nourrissant et en fomentant les divisions chez nous, en encourageant l'un après l'autre tous les partis, et en leur mettant les armes à la main, a fait en réalité une guerre de Trente ans à la France, avec l'argent et les hommes de la France elle-même, et l'a mise ainsi en danger d'être subjuguée ou de perdre ses meilleures provinces. Mayenne, maintenant en querelle ouverte avec le roi d'Espagne, n'a de mobile que l'ambition. Il n'y a plus que les simples et les idiots qui puissent croire que le Lorrain et ses suppôts se proposent la défense et le maintien du catholicisme. Après avoir fait honte aux Parisiens de leur bonhomie et de leur simplicité, d'Aubray essaye de les détacher tout à fait de la Ligue, en présentant le tableau des misères que Paris a essuyées depuis le commencement du siége, et qui commencent à atteindre les autres villes ligueuses. Au nom de l'intérêt privé comme de l'intérêt public, il conjure ses concitoyens de séparer leur cause de celle de Mayenne, de traiter sans lui avec le prince qui est leur roi par la loi la plus ancienne du pays ; prince victorieux et clément, qui respecte leur culte et s'est engagé de l'embrasser ; prince, enfin, qui seul peut donner la paix à la France et la replacer à son rang parmi les nations européennes. Le discours se termine par une provocation hardie à la révolte contre l'usurpation de Mayenne.

[3] Laisser là les Bourbons, c'est-à-dire Henri IV. — Le curé Boucher, prêchant à Notre-Dame, le 12 mai 1593, prit pour texte le mot de l'Écriture : *Eripe nos de luto*, et, par une équivoque grossière, dit à son auditoire : « Il est temps de se *desbourber,* de se *desbourbonner :* ce n'est pas à tel boueux que le throsne appartient. »

[4] Très.

[5] Petites cailles.

[6] Filets à prendre les cailles.

donner dans les rets des tyrans, et nous ont, par après, mis en cage, renfermez dedans nos murailles, pour apprendre à chanter. Il fault confesser que nous sommes pris par ce coup, plus serfs et plus esclaves que les chrestiens en Turquie et les juifs en Avignon. Nous n'avons plus de volonté, ny de voix au chapitre. Nous n'avons plus rien de propre, que nous puissions dire : « Cela est mien ; » tout est à vous, messieurs, qui nous tenez le pied sur la gorge et qui remplissez nos maisons de garnisons. Nos privileges et franchises anciennes sont à vau-l'eau [1]. Nostre hostel de ville, que j'ay veu estre l'asseuré refuge du secours des roys en leurs urgentes affaires, est à la boucherie [2] : nostre cour de Parlement est nulle ; nostre Université devenue sauvage. Mais l'extremité de nos miseres est que, entre tant de malheurs et de necessitez, il ne nous est pas permis de nous plaindre, ny demander secours ; et fault qu'ayans la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, et que sommes trop heureux d'estre malheureux pour si bonne cause.

O Paris, qui n'es plus Paris, mais une spelunque [3] de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Neapolitains [4], un asyle et seure retraicte de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux tu jamais te ressentir de ta dignité et te soubvenir qui tu as esté, au prix de ce que tu es ? Ne veux tu jamais te guarir de ceste phrenesie qui, pour un legitime et gratieux roi, t'a engendré cinquante roytelets et cinquante tyrans ? Te voylà aux fers, te voylà en l'inquisition d'Espagne, plus intolerable mille fois et plus dure à supporter aux esprits nez libres et francs, comme sont les François, que les cruelles morts, dont les Espagnols se sçauroient adviser. Tu n'as peu supporter une legere augmentation de tailles et d'offices, et quelques nouveaux edicts qui ne t'importoient nullement ; et tu endures qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusques au sang, qu'on emprisonne tes senateurs, qu'on chasse et bannisse tes bons citoyens et conseillers ; qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magistrats : tu le vois, et tu l'endures ; tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves et le loues, et n'oserois et ne sçaurois faire aultrement. Tu n'as peu supporter ton roy si debonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme

[1] Au val de l'eau.
[2] Allusion à Charles Boucher, prévôt des marchands.
[3] Caverne.
[4] La garnison espagnole, envoyée à Paris par Philippe II, était composée d'Espagnols, de Wallons et d'Italiens.

concitoyen et bourgeois de ta ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bastimens, accreue de forts et superbes remparts, ornée de previleges et exemptions honnorables; que di je? peu supporter? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son lict : quoy chassé? tu l'as poursuivy : quoy poursuivy? tu l'as assassiné, canonizé l'assassinateur[1] et faict des feux de joye de sa mort[2]! Et tu vois maintenant combien ceste mort t'a prouffficté; car elle est cause qu'un aultre[3] est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui sçaura bien te serrer de plus près, comme tu as à ton dam desjà experimenté.

Je vous prie, messieurs, s'il est permis de jetter encores ces derniers abbois en liberté, considerons un peu quel bien et que prouffict nous est venu de ceste detestable mort, que nos prescheurs nous faisoyent croire estre le seul et unique moyen pour nous rendre heureux. Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret de veoir les choses en l'estat qu'elles sont, au prix qu'elles estoyent lors. Chascun avoit encores, en ce temps là, du bled en son grenier et du vin en sa cave; chascun avoit sa vaisselle d'argent, et sa tapisserie, et ses meubles; les femmes avoyent encore leur demiceinct[4]; les relicques estoyent entieres; on n'avoit poinct touché aux joyaux de la couronne; mais maintenant qui se peut vanter d'avoir de quoy vivre pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs, qui se sont engraissez de la substance du peuple et qui ont pillé à toutes mains les meubles des presens et des absens? Avons nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos meubles, fondu nostre vaisselle, engagé jusques à nos habits pour vivoter bien chetivement? Où sont nos salles et chambres tant bien garnies, tant diaprées et tapissées? Où sont nos festins et nos tables friandes? Nous voilà reduicts au laict et au fromage blanc, comme les Souysses! Nos banquets sont d'un morceau de vache pour tous metz : bien heureux qui n'a poinct mangé de chair de cheval et de chien, et bien heureux qui a tousjours eu du pain d'avoine, et s'est peu passer de bouillie de son, vendue

[1] Jacques Clément fut proclamé bienheureux par les Ligueurs.

[2] Le duc de Mayenne fit faire des feux de joie dans tout Paris. Sa cour et lui prirent l'écharpe verte; les Seize en firent autant : la duchesse de Montpensier avait fait distribuer les écharpes.

[3] Henri IV.

[4] Ceinture d'argent que les dames de Paris avaient été obligées de vendre pendant les misères du siége.

au coing des rues, aux lieux qu'on vendoit jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton; et n'a pas tenu à monsieur le legat, et à l'ambassadeur Mendosse [1], que n'ayons mangé les os de nos peres, comme font les sauvages de la Nouvelle Espagne.

Peut on se soubvenir de toutes ces choses sans larmes et sans horreur? Et ceux qui, en leur conscience, sçavent bien qu'ils en sont cause peuvent ils en ouyr parler sans rougir, et sans apprehender la punition que Dieu leur reserve, pour tant de maulx dont ils sont autheurs? mesmement, quand ils se representeront les images de tant de pauvres bourgeois qu'ils ont veuz par les rues tumber tous roides morts de faim : les petits enfants mourir à la mammelle de leurs meres allangouries, tirans pour neant et ne trouvans que succer [1]; les meilleurs habitans et les soldats marcher par la ville, appuyez d'un baston, pasles et foibles, plus blancs et plus ternis qu'images de pierre, ressemblans plus des phantosmes que des hommes. Fut il jamais barbarie ou cruauté pareille à celle que nous avons veue et endurée? fut il jamais tyrannie et domination pareille à celle que nous voyons et endurons? Où est l'honneur de nostre université? Où sont les colleges? Où sont les escholiers? Où sont les leçons publicques, où l'on accouroit de toutes les parts du monde? Où sont les religieux estudians aux couvens? Ils ont pris les armes : les voylà tous soldats desbauchez! Où sont nos chasses, où sont nos pretieuses relicques? Les unes sont fondues et mangées; les aultres sont enfouyes en terre de peur des voleurs et sacrileges. Où est la reverence qu'on portoit aux gens d'eglise et aux sacrez mysteres? Chascun maintenant faict une religion à sa guise. Où sont les princes du sang, qui ont tousjours esté personnes sacrées, comme les colomnes et appuis de la couronne et monarchie françoise? Où sont les pairs de France, qui debvroyent estre icy les premiers pour ouvrir et honnorer les

[1] « Le 15 juin de l'an 1590, dom Bernardin de Mendosse, ambassadeur d'Espagne, dit du Puy, se trouva en une assemblée chez monsieur Courtin, conseiller en la cour, où se faisoit une espreuve de pain, où on mesloit de l'avoine. Là cet ambassadeur fit ouverture d'un moyen, sçavoir, de faire passer sous la meule et par le moulin les os des morts qui estoyent au cimetiere des Innocens de Paris, pour les reduire en poudre, laquelle trempée et mollifiée avec de l'eau, serviroit à faire du pain, ce qui fut executé; et on le nomma le pain de madame de Montpensier, qui en avoit loué l'invention. Cela dura peu, parce que ceux qui en mangerent moururent. Il fut dit lors qu'il avoit esté faict à ce dessein. » (Lestoile.)

[2] Ce détail est raconté dans les sermons de Panigarolle. Asti, 1592.

Estats? Tous ces noms ne sont plus que noms de facquins, dont on faict littiere aux chevaux de messieurs d'Espagne et de Lorraine. Où est la majesté et gravité du Parlement, jadis tuteur des roys et mediateur entre le peuple et le prince? Vous l'avez mené en triomphe à la Bastille, et traisné l'auctorité et la justice captive plus insolemment et plus honteusement que n'eussent faict les Turcqs. Vous avez chassé les meilleurs et n'avez retenu que la racaille passionnée ou de bas courage...

O que nous eussions esté heureux, si nous eussions esté prins des le lendemain que nous fusmes assiegez! O que nous serions maintenant riches, si nous eussions faict ceste perte! Mais nous avons bruslé à petit feu, nous avons languy, et si ne sommes pas guaris. Deslors le soldat victorieux eust pillé nos meubles, mais nous avions de l'argent pour les racheter, et, depuis, nous avons mangé nos meubles et nostre argent... Nos relicques seroyent entieres, les anciens joyaux de la couronne de nos roys ne seroyent pas fonduz comme ils sont. Nos faux-bourgs seroyent en leur estre et habitez comme ils estoyent, au lieu qu'ils sont ruynez, deserts et abbattuz : nostre ville seroit riche, opulente et peuplée comme elle estoit : nos rentes de l'Hostel de ville nous seroyent payées, au lieu que vous en tirez la mouelle et le plus clair denier : nos fermes des champs seroyent labourées, et en recevrions le revenu, au lieu qu'elles sont abandonnées, desertes et en friche. Nous n'aurions pas veu mourir cinquante mille personnes de faim, d'ennuy et de pauvreté, qui sont morts en trois mois par les rues et dans les hospitaux, sans misericorde et sans secours. Nous verrions encore nostre Université florissante et frequentée, au lieu qu'elle est du tout solitaire, ne servant plus qu'aux paysans et aux vaches des villages voisins. Nous verrions nostre Palais remply de gens d'honneur de toutes qualitez, et la salle, et la galerie des Merciers pleines de peuple à toutes heures, au lieu que n'y voyons plus que gens de loisir se pourmener au large, et l'herbe verde qui croist là où les hommes avoyent à peine espace de se remuer. Les boutiques de nos rues seroyent garnies d'artisans, au lieu qu'elles sont vuides et fermées : la presse des charrettes et des coches seroit sur nos ponts, au lieu que, en huict jours, on n'en veoit passer une seule que celle du legat. Nos ports de Greve et de l'Eschole seroyent couverts de batteaux, pleins de bleds, de vins, de foin et de bois. Nos halles et nos marchez seroyent foulez de presse de marchands et de vivres, au lieu que tout est vuide et vague, et n'avons plus rien qu'à la mercy des

soldats de Sainct-Denys, fort de Gournay [1], Chevreuse et Corbeil.....

Il n'y a ni rodomontade d'Espagne, ni bravacherie neapolitaine, ni mutinerie wallonne, ni fort d'Anthonia [2], ni fort du Temple, ou citadelle dont on nous menace, qui nous puisse empescher de desirer et demander la paix. Nous n'aurons plus ces sangsues d'exacteurs et maletostiers [3] : on ostera ces lourds imposts qu'on a inventez à l'Hostel de ville sur les meubles et marchandises libres, et sur les vivres qui entrent aux bonnes villes, où il se commet mille abus et concussions, dont le proufict ne revient pas au public, mais à ceux qui manient les deniers et s'en donnent par les joues. Nous n'aurons plus ces chenilles, qui succent et rongent les belles fleurs des jardins de la France, et s'en peignent de diverses couleurs, et, en un moment, de petits verms [4] rampans contre terre deviennent grands papillons volans, peinturez d'or et d'azur. On retranchera le nombre effrené des financiers, qui font leur propre des tailles du peuple, s'accommodent du plus net et plus clair denier, et du reste taillent et cousent à leur volonté, pour en distribuer seulement à ceux de qui ils esperent recevoir une pareille. Nous n'aurons plus tant de gouverneurs qui font les roytelets, et se vantent d'estre assez riches quand ils ont une toise de riviere à leur commandement. Nous serons exempts de leurs tyrannies et exactions, et ne serons plus subjects aux gardes et sentinelles, où nous perdons la moitié de nostre temps, consumons nostre meilleur aage, et acquerons des catarrhes et maladies qui ruynent nostre santé. Nous aurons un roy qui donnera ordre à tout, et retiendra tous ces tyranneaux en crainte et en debvoir, qui chastiera les violens, punira les refractaires, exterminera les voleurs et pillards, retranchera les aisles aux ambitieux, fera rendre gorge à ces esponges et larrons des deniers publics, fera contenir un chascun aux limites de sa charge et conserver tout le monde en repos et tranquillité. Enfin, nous voulons un roy pour avoir la paix ; mais nous ne voulons pas faire comme les grenouilles, qui, s'ennuyans de leur roy paisible, esleurent la cigogne qui les devora toutes. Nous de-

[1] Dans une île de la Marne.

[2] L'orateur a dit auparavant : « Jerusalem avoit le fort d'Anthonia, le temple, le fort de Sion, qui bridoyent le peuple. »

[3] Maltôtiers, percepteurs de l'impôt appelé maltôte, du bas latin *mala tolta*, mauvaise prise.

[4] Vers.

mandons un roy et chef naturel, non artificiel; un roy desja faict et non à faire; et nous n'en voulons poinct prendre le conseil des Espagnols, nos ennemis inveterés, qui veulent estre nos tuteurs par force, et nous apprendre à croire en Dieu et en la foy chrestienne, en laquelle ils ne sont baptisez et ne la cognoissent que depuis trois jours. Nous ne voulons pour conseillers et medicins ceux de Lorraine, qui de longtemps beent [1] après nostre mort.

Le roy que nous demandons est desjà faict par la nature, né au vray parterre des fleurs de lys de France, jetton droict et verdoyant du tige de sainct Loys [2]. Ceux qui parlent d'en faire un aultre se trompent et ne sçauroient en venir à bout. On peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des rois pour les porter. On peut faire une maison, mais non pas un arbre ou rameau verd : il fault que nature le produise, par espace de temps, du suc et de la mouelle de la terre, qui entretient le tige en sa seve et vigueur. On peut faire une jambe de bois, un bras de fer et un nez d'argent, mais non pas une teste. Aussi pouvons nous faire des mareschaux à la douzaine, des pairs, des secretaires et conseillers d'Estat, mais de roy poinct : il faut que celuy seul naisse de luy mesme pour avoir vie et valeur. Le borgne Boucher [3], pedant des plus meschans et scelerez [4], vous confessera que son œil, esmaillé d'or d'Espagne, ne veoit rien : aussi, un roy electif et artificiel ne nous sçauroit jamais veoir, et seroit non seulement aveugle en nos affaires, mais sourd, insensible, et immobile en nos plainctes. C'est pourquoy nous ne voulons ouyr parler ni d'Infante d'Espagne [5], que nous laissons à son pere, ni d'archiduc Arnest [6], que nous recommandons aux Turcqs [7] et au duc Maurice, ni du duc de Lorraine et de son fils aisné, que nous lairrons manier au duc de Bouillon et à ceux de Strasbourg [8], ni du duc de Savoye, que nous abandon-

[1] Ont la bouche béante, aspirent.

[2] Par son père Antoine de Bourbon, Henri IV descendait de Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis.

[3] Boucher, curé de Saint-Benoît, ligueur violent, avait un œil de verre. Henri IV l'appelait « nostre maistre le Borgne ».

[4] Scélérats.

[5] Isabelle, fille de Philippe II.

[6] La jeune infante avait été promise à l'archiduc Ernest, dont le peuple prononçait le nom : *Arnest* ou *Harnès*.

[7] Les Turcs aiment les harnais de cheval : de là ce jeu de mots, qui se trouve encore à un autre endroit de cette satire.

[8] Il y avait eu, à Strasbourg, rivalité pour l'élection d'un évêque entre la maison de Bouillon et celle de Lorraine.

nous au sieur de Lesdiguieres, qui ne luy aide gueres[1]: celuy là se doibt contenter de nous avoir soubstrait le marquisat de Saluces par fraude et trahison, en danger de le rendre bientost au double, si nous avons un peu de temps pour prendre haleine... Vrayement, si nous n'avions plus du sang de ceste noble famille royale, ou que nous feussions un royaume d'élections, comme en Polongne ou en Hongrie, je ne di pas qu'il n'y fallust entendre; mais ayans, de temps immemorial, ceste louable loy, qui est la premiere et la plus ancienne loy de nature, que le fils succede au pere, et les plus proches parens en degré de consanguinité à leurs plus proches de la mesme ligne et famille; et ayans un si brave et genereux prince en ce degré, sans controverse ni dispute, qu'il soit le vray, naturel et legitime heritier et plus habile à succeder à la couronne, il n'y a plus lieu d'election, et fault accepter avec joye et allegresse ce grand roy que Dieu nous envoye, qui n'a que faire de nostre aide pour l'estre et qui l'est desjà sans nous, et le sera encore malgré nous, si nous l'en voulons empescher... En un mot, nous voulons que monsieur le lieutenant sache que nous recognoissons pour nostre vrai roy legitime, naturel, et souverain seigneur, Henri de Bourbon, ci devant roy de Navarre. C'est luy seul que, par mille bonnes raisons, nous recognoissons estre capable de soustenir l'Estat de France et la grandeur de la reputation des François; luy seul, qui peut nous relever de nostre cheute, qui peut remettre la couronne en sa premiere splendeur et nous donner la paix. C'est luy seul, et non aultre, qui peut, comme un Hercules naturel, né en Gaule, deffaire ces monstres hideux qui rendent toute la France horrible et espouvantable à ses propres enfans. C'est luy seul, et non aultre, qui exterminera ces petits demi roys de Bretaigne, de Languedoc, de Provence, de Lyonnois, de Bourgongne et de Champagne; qui dissipera ces ducs de Normandie, de Berry et Solongne, de Rheims et de Soissons; tous ces phantosmes s'esvanouiront au lustre de sa presence, quand il se sera sis[2] au throsne de ses majeurs, en son lict de justice, qui l'attend en son palais royal.

Allons, allons doncques, mes amis, tous d'une voix luy demander la paix. Il n'y a paix si inique qui ne vaille mieux qu'une tresjuste guerre... Que tardons nous à chasser ces fascheux hostes, maupiteux[3] bourgeois, insolens animaux, qui devorent

[1] Jeu de mots.

[2] Remarquez *se seoir* pour *s'asseoir*.

[3] Impitoyable, sans pitié.

nostre substance et nos biens comme sauterelles? Ne sommes nous poinct las de fournir à ces harpies?... Allons, messieurs les agens et ambassadeurs d'Espagne, nous sommes las de vous servir de gladiateurs à oultrance, et nous entretuer pour vous donner du plaisir. Allons, messieurs de Lorraine, nous vous tenons pour phantosmes de protection, sangsues du sang des princes de France, qui n'avez ne force ne vertu. Que monsieur le lieutenant ne pense pas nous empescher ou retarder par ses menaces. Nous luy disons hault et clair, et à vous tous, messieurs ses cousins et alliés, que nous sommes François, et allons, avec les François, exposer nostre vie et ce qui nous reste de bien, pour assister nostre roy, qui vous rangera bientost à la mesme recognoissance par force ou par bon conseil, que Dieu vous inspirera, si en estes dignes. J'ay dict.

La procession de la Ligue.

Monsieur le duc de Mayenne, lieutenant de l'Estat et couronne de France, le duc de Guise, le connestable d'Aumale, le comte de Chaligny, princes lorrains et les autres deputés d'Espagne, Flandres, Naples et autres villes de l'union, estant assemblez à Paris, pour se trouver aux Estats convoquez au dixiesme febvrier 1593, voulurent que, devant que commencer un si sainct œuvre, fust faicte une procession pareille à celle qui fut jouée en la presence de monsieur le cardinal de Cayetan. Ce qui fut aussitost dict, aussitost faict: car monsieur Roze, nagueres evesque de Senlis, et maintenant grand maistre du college de Navarre, et recteur de l'Université, fit le lendemain dresser l'appareil et les personnages par son plus ancien bedeau.

La procession fut telle : ledict recteur Roze, quittant sa capeluche rectorale, prist sa robe de maistre ez arts avec le camail et le roquet, et un hausse-col dessus ; la barbe et la teste rasée tout de fraiz, l'espée au costé, et une pertuisane sur l'espaule. Les curés Amilton, Boucher et Lincestre, un petit plus bizarrement armé, faisoyent le premier rang, et devant eux marchoyent trois moynetons et novices, leurs robbes troussées, ayans chascun le casque en teste dessoubs leurs capuchons, et une rondache pendue au col, où estoyent peinctes les armoiries et devises desdicts seigneurs. Maistre Julian Pelletier, curé de Saint-Jacques, marchoit à costé, tantost devant, tantost derriere, habillé de violet en gendarme scholastique, la couronne et la barbe faicte de fraiz, une brigandine sur le dos, avec l'espée et le poignard,

et une hallebarde sur l'espaule gauche en forme de sergent de bande, qui suoit, poussoit et haletoit, pour mettre chascun en rang et ordonnance.

Puis suyvoient, de trois en trois, cinquante ou soixante religieux, tant cordeliers que jacobins, carmes, capuchins, minimes, bonshommes, feuillants, et autres, tous couverts avec leurs capuchons et habits, agrafez, armez à l'antique. Entre aultres il y avoit six capuchins ayans chascun un morion en teste, et au-dessus une plume de coq, revêtuz de cottes de mailles, l'espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'aultre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuse, et l'aultre une arbaleste, le tout rouillé, par humilité catholique. Les aultres presque tous avoyent des piques qu'ils bransloyent souvent, par faulte de meilleur passe-temps, horsmis un feuillant boiteux qui, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espée à deux mains, et une hache d'armes à sa ceinture, son breviaire pendu par derriere, et le faisoit bon veoir sur un pied faisant le moulinet devant les dames.

A la queue, il y avoit trois minimes, tous d'une parure, sçavoir est, ayans sur leurs habits chascun un plastron à corroyes et le derriere descouvert, la salade en teste, l'espée et pistolet à la ceinture, et chascun une harquebuse à croc sans fourchette. Derriere estoit le prieur des jacobins en fort bon poinct, traisnant une halebarde gauchere, et armé à la legere en morte-paye ; je n'y veys ni chartreux ni celestins, qui s'estoyent excusez sur le commerce. Mais tout cela marchoit en moult belle ordonnance, et sembloyent les anciens cranequiniers de France. Ils voulurent en passant faire une salve, ou escoupetterie ; mais le legat leur deffendit, de peur qu'il ne luy mesadvinst, ou à quelqu'un des siens, comme au cardinal Cayetan.

Après ces beats peres marchoyent les quatre mendians, qui avoyent multiplié en plusieurs ordres tant ecclesiastiques que seculiers ; puis les paroisses ; puis les Seize, quatre à quatre, reduicts au nombre des apostres et habillés de mesme, comme on les joue à la Feste-Dieu. Après eux marchoyent les prevosts des marchands et eschevins, bigarrez de diverses couleurs, puis la cour de parlement telle quelle ; les gardes italiennes, espagnoles et wallonnes de monsieur le lieutenant, puis les cent gentilshommes de fraiz graduez par la saincte union, et après eux quelques vetérinaires de la confrerie de Sainct-Éloy. Suivoyent après monsieur de Lyon tout doulcement, le cardinal de Pellevé tout bassement, et après eux monsieur le legat, *vray miroir de*

parfaicte beauté, et devant luy marchoit le doyen de Sorbonne, avec la croix où pendoyent les bulles du pouvoir.

Item venoit madame de Nemours representant la royne-mere ou grande-mere du roy futur, et luy portoit la queue mademoiselle de la Rue, fille de noble et discrette personne monsieur de la Rue, ci-devant tailleur d'habits sur le pont Sainct-Michel, et maintenant un des cent gentilshommes et conseillers d'Estat de l'union, et la suivoyent madame la douairiere de Montpensier, avec son escharpe verte fort sale d'usage, et madame la lieutenante de l'Estat et couronne de France, suyvie de mesdames de Belin et de Bussy le Clerc.

Alors s'avançoit et faisoit veoir monsieur le lieutenant et devant luy deux massiers fourrez d'hermine, et à ses flancs deux Wallons portans hoquetons noirs, tout parsemez de croix de Lorraine rouges, ayans devant et derriere une devise en broderie, dont le corps representoit l'histoire de Phaëton, et estoit le mot : IN MAGNIS VOLUISSE SAT EST.

Arrivez qu'ils furent tous en ceste equipage en la chapelle de Bourbon, monsieur le recteur Roze, quittant son hausse-col, son espée et pertuisane, monta en chaire, où ayant prouvé par bons et authentiques passages, que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expedient pour mettre fin à la guerre dans six mois pour le plus tard, ratiocinant ainsi : En France, il y a dix-sept cent mille clochers, dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme catholique, soldoyé aux despens de la paroisse, et que les deniers soyent maniez par les docteurs en theologie, ou pour le moins graduez nommez ; nous ferons douze cent mille combattans, et cinq cent mille pionniers. Alors tous les assistans furent veuz tressaillir de joye, et s'escrier : « O coup du ciel!... »

Après que l'assemblée fut entrée bien avant dedans la grande sale, tous les deputés ayans pris place, monsieur le lieutenant commença à parler en ceste façon, avec un grand silence et attention de messieurs des Estats...

HENRI IV

— 1553-1610 —

Après tous ces écrivains qui se sont principalement occupés de Henri IV, faisons un peu paraître le héros lui-même : lui aussi a ses titres littéraires, et son style ne déparera pas celui de ses historiens et de ses apologistes.

On n'attend pas ici la vie de Henri IV. Quelques mots de détails biographiques suffiront.

Henri de Bourbon, prince de Béarn, roi de Navarre, en 1572, roi de France et de Navarre, sous le nom de Henri IV, en 1589, naquit à Pau, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1553, et fut assassiné à Paris le 14 mai 1610.

On le sait, Henri d'Albret, grand-père du jeune prince, qui se plaisait, dit-on, à voir dans cet enfant le futur vengeur des outrages que sa maison avait reçus des Espagnols, voulut qu'on l'élevât au milieu des jeunes pâtres des montagnes, qu'on l'habillât, qu'on le nourrît comme eux, et qu'il partageât tous leurs rudes exercices. On ne soigna pas uniquement en lui les qualités physiques. Deux habiles précepteurs, la Gaucherie et Florent Chrestien, furent chargés par sa mère de cultiver son intelligence.

Il fut placé de très-bonne heure par son père au collége de Navarre, l'un des colléges de Paris, où il se trouva le condisciple du duc d'Anjou, plus tard Henri III, et du duc de Guise. Là son esprit reçut une culture soignée et variée. Le savant helléniste la Gaucherie lui inspira du goût pour la langue grecque, dans laquelle il paraît avoir fait de rapides progrès. A dix ans, il avait pris pour devise : Ἢ νικᾶν, ἢ ἀποθανεῖν (ou vaincre ou mourir). Sous la direction de Florent Chrestien, il devint bon latiniste. Casaubon avait vu une traduction des *Commentaires* de César, faite par Henri au temps de sa jeunesse et écrite tout entière de sa main. A l'étude des anciens il joignit la lecture des meilleurs écrivains modernes ; Amyot avait pour lui un charme particulièrement vif, surtout comme traducteur de Plutarque. Plutarque, on le sait, était la lecture favorite de Henri IV ; tous les contemporains ont parlé de son admiration pour le philosophe de Chéronée, mais elle éclate surtout dans une lettre inédite jusqu'à ces derniers temps et que nous donnons plus loin. Nous ne savons où Scaliger a trouvé que Henri IV n'était pas capable de *lire*, non plus que de *tenir gravité*. Ce n'est pas moins un fait constant qu'il aimait à se tenir au courant des

nouveautés littéraires. C'est ainsi qu'il se faisait lire par du Perron, deux heures avant son sommeil, une traduction de l'*Amadis*, qui venait de paraître, et par Bellegarde et Bassompierre, pendant les insomnies que lui causait la goutte, le roman de l'*Astrée*, tout nouvellement publié par d'Urfé.

C'est ainsi que l'étude et la nature réunies firent de lui « le mieux disant prince de son temps[1] », selon les termes des auteurs de l'époque. Pour être persuadé que cet éloge est la pure expression de la vérité, il n'y a qu'à ouvrir le *Recueil des lettres missives*, dont la publication, commencée en 1843, sous les auspices de Villemain, par Berger de Xivrey, est arrivée au VIe volume, mais est loin d'être achevée.

La correspondance de Henri IV nous le montre dans les fortunes les plus diverses : d'abord chef de parti; puis roi reconnu par une moitié de la France, et combattu par l'autre; enfin monarque vainqueur et législateur chéri universellement. Cette correspondance est à la fois militaire, politique, diplomatique, personnelle. « C'est, dit très-bien Poirson, l'histoire du temps, souvent écrite en détail, toujours indiquée par celui même qui l'a faite : c'est en même temps sa biographie comme homme. — La partie de sa correspondance qui chez lui peint l'homme, dit le même historien, offre constamment l'un des modèles les plus parfaits de la spontanéité et, à de fréquents moments, mais tous courts, le chef-d'œuvre de la noblesse morale, de la facilité, du naturel, de la vivacité d'esprit[2]. »

Ce recueil intéresse constamment. « On se tromperait cependant, dit Sainte-Beuve, si on entamait cette lecture dans une pensée d'agrément littéraire : c'est avant tout un livre d'étude et une vaste source de renseignements pour l'histoire; la grâce, la galanterie, la gentillesse d'esprit, qui se rattachent à bon droit au souvenir de Henri IV, n'y sont qu'incidentes et clair-semées. Mais on y suit dans toutes ses traverses et ses épines cette vie laborieuse, morcelée, toujours en lutte, et qui n'eut que de rares éclaircies de soleil. Les lettres de Henri IV, quand c'est lui qui les fait, sont en général courtes, pressées, comme de quelqu'un qui monte à cheval ou qui en descend[3]. »

L'abbé Brizard qui avait formé, au dix-huitième siècle, le projet d'une publication étendue de lettres authentiques de Henri IV, disait avec justesse : « On a lieu de s'étonner de la multitude de lettres qui existent de sa main, et comment ce prince, qui a mené une vie si active et si agitée, a pu trouver des moments pour tant écrire[4]. » Henri IV a certainement écrit de sa main ou dicté une quantité effrayante de let-

[1] *Mercure français*, année 1606.
[2] *Histoire du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. 3.
[3] HENRI IV ÉCRIVAIN, *Causer.*, tome complém.
[4] *De l'amour de Henri IV pour les lettres*. Paris, 1786, in-18.

tres, mais un grand nombre aussi, il le faut dire, appartiennent à divers secrétaires. Roi de Navarre ou roi de France, Henri, cela est constant, employa toujours des secrétaires, mais ceux dont il se servit, devenu roi de France, furent très-différents des premiers. « Alors, dit B. de Xivrey, les secrétaires gascons du prince béarnais sont remplacés par les secrétaires du feu roi : Potier, Ruzé, Revol, formés de longue main au ton de la cour et au langage des grandes affaires. De ses premiers secrétaires, il conserve Pierre Forget, admiré des contemporains pour l'ampleur de son style nombreux, pour l'énergie touchante, la souplesse persuasive d'une rédaction qu'il savait si bien adapter aux exigences de la situation de son maître. » « Tout ce qui venoit, dit Pierre Mathieu, de la belle et riche plume de Forget, son secretaire, étoit rare et excellent. » Le même historien dit ailleurs : « Le style des lettres du roy, au commencement de ce règne, étoit accommodé au temps et à la necessité de ses affaires ; il a été retenu du depuis à l'égal de la majesté de cette couronne, et cela s'est vu aux lettres de la façon de Villeroy. »

Si Henri n'écrivit ni ne dicta pas toujours ses lettres et ses dépêches, toujours il les inspira. « Telle est, dans cette correspondance, dit encore l'éditeur des *Lettres missives*, l'influence vraiment monarchique de Henri IV avant et depuis son avénement au trône de France, qu'il communique à ses secrétaires non-seulement ses vues, mais jusqu'aux formes de son style et de son langage, même dans des lettres où l'on serait loin de s'attendre à retrouver les vives traces de sa brillante inspiration [1]. »

Les lettres que nous avons choisies pour modèles portent, croyons-nous, le cachet le plus authentique du Béarnais. Nous aurions bien voulu donner de plus amples extraits de cette grande autobiographie littéraire. Il est une lettre, que nous avons tenu à citer, malgré sa longueur, c'est la fameuse *Lettre aux trois Estats de ce royaume*, du 4 mars 1589, dont l'historien Pierre Mathieu a dit [2] : « Je n'ai rien vu imprimé en ce siecle, et rien ne s'est fait au delà, à mon advis, d'un jugement plus clair, de paroles plus belles, d'un ordre plus parfaict. » En effet, ce n'est plus ici seulement un superbe style épistolaire, c'est de la haute éloquence : écrite ou parlée, Henri IV en donne souvent d'admirables exemples ; car Henri IV ne fut pas seulement un merveilleux épistolier. Nous possédons de ce roi un certain nombre de discours dans les genres les plus différents, incontestablement composés par lui, qui, tous, nous font voir dans ce prince un orateur accompli : allocutions de guerre, comme celles de Coutras et d'Ivry, ou harangues, au nombre de douze ou treize, adressées à l'assemblée des notables, à des parlements, à des chambres des comptes, à des corps de ville, à des députés du clergé. « Ces harangues, dit Sainte-

[1] *Avertissement* du t. III du *Recueil des lettres missives*, p. v.

[2] *Préface* du t. Ier, p. XXIX.

Beuve, sont vives et assez courtes, animées de certains mots saillants qu'on retient et qui sont la signature de celui qui les a prononcées. On perdrait sa peine d'y chercher l'application des règles de la rhétorique ancienne et d'y vouloir vérifier les partitions oratoires. Il n'y a pas de plan : Henri IV, comme Montaigne, sait mieux ce qu'il dit que ce qu'il va dire. S'il est orateur, il l'est le plus souvent à l'improviste. Tantôt c'est dans le jardin des Tuileries (en décembre 1605) qu'il reçoit l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars, qui vient lui apporter les doléances du clergé, et il lui répond avec nerf et à-propos sur un sujet dont il est plein ; tantôt c'est au moment où il est à jouer avec ses enfants dans la grande salle de Saint-Germain (3 novembre 1599) qu'il voit entrer les députés du parlement de Bordeaux, et il va à eux en leur disant : « Ne trouvez vous point estrange de me voir ici folastrer avec ces petits enfans ? Je sçais faire les enfans et deffaire les hommes. Je viens de faire le fol avec mes enfans, je vais maintenant faire le sage avec vous et vous donner audience [1]. » Et comme il s'agit de l'édit de Nantes sur lequel on essaye de le chapitrer, il les remet en peu de mots au pas et à la raison. Il faut donc prendre ces harangues pour de simples paroles assez exactement recueillies, où le maître (car Henri IV en est un) dit à sa manière à ceux dont il a besoin et qui lui résistent, qui lui viennent faire remontrance, des vérités parfois rudes, mais qu'il sait égayer d'un geste ou d'un sourire. Toutes ces harangues à des parlements sont d'un roi qui ne badine pas ou qui ne badine qu'en paroles, qui ordonne, et qui a l'épée au côté. Louis XIV, s'adressant à son parlement, n'était pas tendre et le réduisait strictement à l'obéissance ; Henri IV est un roi plus parlant et moins majestueux, mais il mène également son monde et le fait obéir. Il a le pouvoir absolu plus agréable, voilà tout. Aux députés du clergé qui viennent de lui faire, et non sans arrière-pensée, un assez triste tableau de l'Église de France, il répond (28 septembre 1598) :

« A la verité, je recognois que ce que vous m'avez dit est veritable. Je ne suis point autheur des nominations ; les maux estoient introduicts auparavant que je fusse venu. Pendant la guerre, j'ay couru où le feu estoit plus allumé, pour l'estouffer ; maintenant que la paix est revenue, je feray ce que je dois faire en temps de paix. Je sais que la Religion et la Justice sont les colomnes et les fondemens de ce royaume, qui se conserve de justice et de pieté ; et quand elles n'y seroyent, je les y voudrois establir, *mais pied à pied, comme je feray en toutes choses.* Je feray en sorte, Dieu aidant, que l'Eglise sera aussi bien qu'elle estoit il y a cent ans ; j'espere en descharger ma conscience, et vous donner contentement. *Cela se fera petit à petit : Paris ne fut pas fait en un jour.* Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire, comme il en a esté precedemment esloigné. *Vous m'avez exhorté de mon debvoir, je vous exhorte du vostre. Faisons bien, vous et moy : allez par un chemin, et moy par l'aultre ; et si nous nous rencontrons, ce sera bientost faict.* Mes predecesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat, et moy, avec jaquette

[1] *Hist. de Fr.*, liv. VIII.

grise, je vous donneray les effects. Je n'ay qu'une jaquette grise, je suis gris par le dehors, mais tout doré au dedans. »

Et s'il parle en des termes si hauts au clergé, il saura bientôt parler non moins ferme à messieurs de son parlement de Paris venant lui faire, Achille de Harlay en tête, des remontrances sur le rétablissement des Jésuites. Cette dernière réponse, du 24 décembre 1603, a même « les proportions d'un discours proprement dit, serré de raisons et semé d'un bout à l'autre de traits vifs et graves[1]. »

Henri IV était éloquent dans de simples improvisations, dans des entretiens familiers, comme dans les circonstances solennelles. Dans le vaste recueil des *lettres missives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey, qui, avec grande raison, ne s'est pas tenu scrupuleusement au titre adopté par lui, ces improvisations sont peut-être les pièces les plus saillantes. Nulle part, on l'a déjà dit, le génie du Béarnais ne ressort avec plus de vérité et d'éclat. Là se vérifie surtout cette faculté supérieure dont il était doué et que d'Aubigné définit « une promptitude et vivacité miraculeuse et par delà le commun ». On y voit vivement que le premier des Bourbons était bien « le plus rusé et madré prince qui fût au monde », comme l'a encore appelé d'Aubigné. On y retrouve, ainsi que dans plusieurs des lettres, ce caractère « un peu moqueur et gausseur » dont parlait l'envoyé de Savoie[2]. On y voit surtout combien Henri était habile à gagner les esprits.

Ce talent éclate d'une manière particulière dans un entretien qui a été récemment mis au jour, et dont nous citerons un passage, malgré l'extrême négligence du style. Celui qui parle est Daniel Chamier, ministre calviniste du Dauphiné, qui a joué un grand rôle parmi les protestants ses contemporains, a laissé une œuvre d'ardente polémique contre l'Église romaine, la *Panstratie catholique*, et, homme d'action comme de plume, est mort un épieu à la main, d'un coup de canon, sur les remparts de Montauban attaqué par l'armée de Louis XIII.

« Il me dit, quant aux disputes, qu'il ne les trouvoit pas mauvaises, encore qu'il ne les trouvast pas bonnes, mais qu'il ne vouloit pas les empescher ; qu'on pouvoit toutesfois dire les choses doucement, mesme qu'il ne trouvoit pas bon que nous nommassions les *Papistes*, que nous pouvions les appeller *Romains*, ou *de la religion romaine*, ou nos *adversaires*. Je dis qu'ils nous appelloient ordinairement heretiques, calvinistes, et il dit que c'estoit par abus et que nous le prenions comme si on parloit de nous brusler. Me dit qu'il voudroit avoir perdu un bras et pouvoir reunir ses subjets en une mesme croyance. Je dis que c'estoit un desir digne de luy, et que tous les gens de bien prieroient Dieu qu'il luy en fist la grace. A ce propos il dit qu'il falloit qu'un chascun l'y aydât, et qu'il avoit envie d'assembler un concile pour cet effet. Je dis que ce seroit la plus grande de toutes ses œuvres. Il me dit qu'il falloit que nous l'aydassions. Je repondis

[1] *Berger de Xivrey.*
[2] *Mss. Colbert*, Bibl. nation. In-fol., t. XVIII.

que j'osois l'assurer que tous les pasteurs y apporteroient tout ce qui seroit en eux, comme ils avoient fait autrefois au colloque de Poissy. Lors il s'adressa à moi et dit que je luy aydasse. Je dis que j'y pouvois peu, mais que je serois marry de n'y apporter tout ce qui seroit en moy. Lors il dit que j'y pouvois beaucoup, et se jeta sur mes louanges, et dit qu'il avoit pensé à me faire du bien, à me donner une pension, et en avoit parlé à M. de Bouillon ; mais qu'il ne l'avoit point voulu faire pour cette année, car il vouloit, premierement, veoir comment je le servirois en la prochaine assemblée, qu'il accorderoit dans quatre ou cinq mois ; et laquelle il eust desjà accordée, mais qu'il a vu qu'il y a des fous encore parmi nous. Et sur cela se plaignit de M. Renaud, de ce qu'il avoit escript en Allemagne, et des paroles qu'il avoit dictes : qu'il gagnoit les hommes de nostre party en leur donnant des pensions, et qu'il vouloit que je lui fusse tesmoin comme il n'en estoit rien ; que de telles paroles l'offensoient fort [1]. »

A propos de cette conversation, on a justement fait remarquer avec quelle habileté raffinée le madré Béarnais, passé maître en l'art de séduire, fait miroiter la perspective d'une pension aux yeux de son interlocuteur, en ayant grand soin de protester de la pureté de ses intentions et de manifester sa colère contre ceux qui l'accusaient de gagner les gens et parlaient de ses *pensionnaires* [2].

Le goût du roi pour les lettres était bien connu de ses contemporains ; aussi tous les ouvrages importants publiés de son temps lui furent-ils dédiés. Ce ne fut pas inutilement pour les auteurs. Henri IV combla de ses bienfaits et de ses encouragements les érudits, les hommes de lettres, les savants, et pourvut à leurs besoins en leur distribuant des emplois, des gratifications, des pensions, des bénéfices. Bertaud, évêque de Séez, admis à sa familiarité, témoigne que tout homme en France qui se recommandait par un mérite solide, et surtout qui s'était fait un nom dans les lettres, avait droit à sa faveur [3]. Parmi tous ceux que ce monarque protégea et honora, il suffit de citer de Thou, Fauchet, Pierre Matthieu, Palma Cayet, Casaubon, les deux frères Sponde, d'Ossat, Desportes, Bertaud, Fenouillet, Coeffeteau, Régnier, enfin Malherbe auquel le Béarnais permit de *dégasconner* la cour et en même temps d'en bannir les affectations et les mignardises italiennes. Nous pourrions ajouter saint François de Sales, pour lequel il avait une si respectueuse estime, et qu'il désirait tant fixer auprès de lui. Il favorisa également les savants, comme Viète et Aleaume. Ses bienfaits s'étendirent jusque sur les hommes de mérite étrangers, comme Grotius, Juste Lipse, Baudius.

Henri IV ne se contenta pas de protéger individuellement les hommes de lettres. Dans les dix ans de paix continue auxquels il se condamna en maîtrisant tous ses goûts belliqueux, il servit puissamment la littérature et la science par d'utiles améliorations et par des institutions durables. Il transforma la bibliothèque royale, qu'il rendit pu-

[1] *Voyage inédit de Daniel Chamier à la cour*, en 1607.

[2] *Henri IV et le ministre Daniel Chamier*, par M. Charles Read, 1854.

[3] *Mercure français*, année 1609.

blique et fit transférer en 1595 à Paris, de Fontainebleau où elle était depuis François Ier, après avoir été placée d'abord au vieux Louvre, ensuite à Blois. Il donna les soins les plus éclairés à l'instruction publique, que les guerres civiles avaient presque anéantie; il rétablit l'enseignement dans l'Université de Paris, qu'il réforma et réorganisa; fonda le Collége royal de France, et y institua un enseignement encyclopédique; renouvela celui de la théologie où de déplorable abus s'étaient introduits durant la Ligue pendant laquelle on avait voulu s'en faire un instrument de lutte et de parti; enfin il estitua aux études des édifices qui leur étaient autrefois consacrés et rétablit par toute la France de nouvelles chaires.

Voilà des titres bien suffisants pour qu'une belle place soit assurée désormais à Henri IV dans l'histoire de la littérature française.

Lettre aux trois Estats du royaume.

Je sçais bien qu'en leurs cahiers, vous leur avés peu commander d'inserer ceste generale maxime, qu'il ne fault qu'une religion en un royaulme et que le fondement d'un estat est la pieté, qui ne peut estre partout où Dieu est diversement servi. Je l'advoue, il est ainsi; et, à mon très-grand regret, je vois force gens qui se plaignent de cela, peu qui y veulent remedier. Or je me suis tousjours offert à la raison, et m'y offre encore. Que l'on prenne les voyes accoustumées en telles choses. S'il y en a d'extraordinaires, que l'on en cherche; et moy, et tous ceulx de la religion, nous songerons tousjours à ce que decernera ung concile libre. C'est le vray chemin; c'est celuy seul que de tout temps on a practiqué. Soubs celuy-là nous passerons condemnation. Mais de croire qu'à coups d'espée cela se puisse obtenir de nous, j'estime devant Dieu que c'est une chose impossible. Et de faict, l'evenement le monstre bien.

Il ne fault pas que je sois long sur ce propos, car c'est une matière, desjà disputée. On m'a souvent sommé de changer de religion. Mais comment? la dague à la gorge. Quand je n'eusse poinct eu de respect à ma conscience, celuy de mon honneur m'en eust empesché par maniere de dire. Qui ouït jamais parler que l'on voulust tuer ung Turc, ung payen naturel, le tuer, dis-je, pour sa religion, devant que d'essayer de le convertir. Encore estimé-je que le plus grand de mes ennemis ne me pense pas plus esloigné de la crainte et de la cognoissance de Dieu, qu'un Turc; et cependant on est plus severe contre moy que l'on ne seroit contre ce barbare.

Que diroient de moy les plus affectionnez à la religion catho-

que, si, après avoir vescu jusqu'à trente ans d'une sorte, ils me voyoient subitement changer ma religion, soubs l'esperance d'ung royaume ? Que diroient ceulx qui m'ont veu et esprouvé courageux, si, honteusement, je quittois, par la peur, la façon de laquelle j'ay servi Dieu dès le jour de ma naissance ? Voylà des raisons qui touchent l'honneur du monde. Mais, au fond, quelle conscience ? Avoir esté nourri, instruict et eslevé dans une profession de foy ; et sans ouyr et sans parler, tout d'un coup, se jetter de l'aultre costé ? Non, messieurs, ce ne sera jamais le roy de Navarre, y eust il trente couronnes à gagner. Tant s'en fault qu'il luy prenne envie, pour l'esperance d'une seule. Instruisés-moy, je ne suys poinct opiniastre. Prenés le chemin d'instruire, vous y profiterés infiniment. Car si vous me monstrés une aultre verité que celle que je crois, je m'y rendray, et feray plus ; car je pense que je ne laisseray nulle part de mon party qui ne se rende avec moy. Vous ferés ung beau gain à Dieu, une belle conqueste de consciences en la mienne seule. Mais de nous conter des paroles, et, sans raisons, nous persuader qu'à la seule vue des armes nous debvons estre persuadez, jugés, messieurs, s'il est raisonnable.

Or laissons cela. Si vous désirés mon salut simplement, je vous remercie. Si vous ne souhaités ma conversion que pour la crainte que vous avés qu'ung jour je vous contraigne, vous avés tort. Mes actions respondent à cela. La façon de laquelle je vis, et avec mes amis, et avec mes ennemis, en ma maison et à la guerre, donnent assez de preuves de mon humeur. Les villes où je suis, et qui depuis peu se sont rendues à moy, en feront foy. Il n'est pas vraysemblable qu'une poignée de gens de ma religion puisse contraindre ung nombre infini de catholiques à une chose à laquelle ce nombre infini n'a peu réduire ceste poignée. Et si j'ay, avec si peu de forces, desbattu et soubstenu si longtemps ceste querelle, que pourroient donc faire ceulx qui, avec tant et tant de moyens, s'opposeroient, puissans, contre ma contraincte pleine de foiblesse ? Il n'y auroit poinct de prudence à ceste procedure.

Il n'est pas question de cela à ceste heure. Je ne suis poinct en estat de vous faire ny bien ny mal pour encore, Dieu mercy ; je ne seray, s'il luy plaist, jamais en ceste épreuve, ny vous en ceste peine. Nous avons tous ung roy qui me laissera bien de l'apprehension, quand il mourra de vieillesse. Ne nous tourmentons point tant de l'advenir bien esloigné que nous oublyons le présent qui nous touche. Dieu a faict veoir au jour le fond des

desseins de tous ceulx qui pouvoient remuer en cest Estat. Il a descouvert les miens aussi. Nul de vous, nul de la France ne les ignore. N'est-ce pas une misere, qu'il n'y ayt si petit ny si grand en ce royaume, qui ne voye le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la fiebvre continuë et mortelle de cest Estat? et neantmoins, jusques icy, nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remede; qu'en toute ceste assemblée de Blois, nul n'ayt osé prononcer ce sacré mot de paix ; ce mot dans l'effect duquel consiste le bien de ce royaulme. Croyés, Messieurs, que ceste admirable et fatale stupidité est un des plus grands presages que Dieu nous ayt donné du declin de ce royaulme.

Nostre Estat est extresmement malade ; chascun le veoit. Par tous ces signes, on juge que la cause du mal est la guerre civile, maladie presque incurable, de laquelle nul Estat n'eschappa jamais ; ou, s'il s'en est relevé, si ceste apoplexie ne l'a emporté du tout, elle s'est au moins terminée en paralysie, en la perte entiere de la moitié du corps.

Quel remède ? Nul autre que la paix ; la paix qui remet l'ordre au cœur de ce royaulme, quy par l'ordre luy rend sa force naturelle, qui par l'ordre chasse les desobeissantes et malignes rumeurs, purge les corrompues et les remplit de bon sang, de bonnes intentions, de bonnes volontez, qui, en somme, le font vivre. C'est la paix, c'est la paix qu'il fault demander à Dieu, pour son seul remede, pour sa seule guerison. Qui en cherche d'aultre, au lieu de le guerir le veult empoisonner.

Je vous conjure donc tous par cest escript, autant catholiques, serviteurs du roy mon seigneur, comme ceulx qui ne le sont pas. Je vous appelle comme François. Je vous somme que vous ayés pitié de cest Estat, de vous mesmes qui, le sappans par le pied, ne vous sauverés jamais, que la ruyne ne vous en accable ; de moy, encore que me contraigniés par force à veoir, à souffrir, à faire des choses que, sans les armes, je mourrois mille fois plustost que de veoir, de souffrir et de faire ; je vous conjure de despouiller à ce coup les miserables passions de guerres et de violences qui dissipent et desmembrent ce bel Estat, et qui nous distrayent, les uns par force, les aultres trop volontairement de l'obeissance de nostre roy, qui nous ensanglantent du sang les uns des aultres, et qui nous ont des-jà tant de fois faict la risée des estrangers et à la fin nous feront leur conqueste : de quitter, dis je, toutes nos aigreurs, pour reprendre les haleines de paix et d'union, les volontez d'obeissance et d'ordre, les esprits de concorde par laquelle les moindres Estats deviennent puissans

empires, et par laquelle le nostre a longuement fleuri, le premier royaulme de ceulx de la chrestienté.

Bien que j'aye mille et mille occasions de me plaindre, en mon particulier, de ceulx de la maison de Guise, d'eulx, dis je, mes parens, et parens de si proche, que hors du nom que je porte, je n'en ay poinct de plus ; bien qu'en general la France en ayt encores plus de subject que moy, Dieu sçait neantmoins le desplaisir que j'ay de les avoir veus entrer en ce chemin, dont le cœur m'a tousjours jugé que jamais ils n'en sortiroyent à leur honneur. Dieu me soit tesmoing si, les cognoissant utiles au service du Roy, et je puis dire encore au mien (puisque j'ay cest honneur de luy appartenir de si près, et que mon rang precede le leur), je n'eusse esté et ne serois tresayse qu'ils employassent beaucoup de parties, que Dieu et la nature leur ont données, pour bien servir ceulx à qui ils doibvent service ; au lieu que les maulvais conseils les ont poussez au contraire. Tout aultre au monde, hormis moy, se riroit de leur malheur, seroit bien ayse de veoir l'indignation, les declarations, les armes du roy mon seigneur, tournées contre eulx. Moy, certes, je ne le puis faire, et ne le fais pas, sinon autant que des deux maulx je suis contrainct de prendre le moindre. Je parleray donc librement, à moy premierement, et puis à eulx, affin que nous soyons sans excuse.

Ne nous enorgueillissons ny les uns ny les aultres. Quant à moy, encore que j'aye reçu plus de faveur de Dieu en ceste guerre qu'en toutes les passées, et qu'au lieu que les deux aultres partis (quel malheur qu'il les faille ainsi nommer !) se sont affoiblis, le mien, en apparence, s'est fortifié ; je sçay bien, neantmoins, que, toutes les fois que je sortiray de mon debvoir, il ne me benira plus, et j'en sortiray, quand sans raison et de gayeté de cœur je m'attaqueray à mon Roy, et troubleray le repos de son royaulme. De mesme eulx, qui, depuis ces quatre dernieres années, ont mieulx aimé les armes que la paix, qui les premiers ont remué en cest Estat, et ont faict ce troisiesme party, si indigne de la foy de France, et je diray encore de celle de leurs aïeuls, puisque Dieu, par ses jugemens, leur monstre qu'il n'a pas eu agreable ce qu'ils ont faict, puisqu'il touche l'esprit de nostre Roy, pour les recevoir à sa doulceur accoustumée comme luy mesme le declare; qu'ils se contentent. Nous avons tous assez faict et souffert de mal. Nous avons esté quatre ans ivres, insensez et furieux. N'est ce pas assez? Dieu ne nous a-t-il pas assez frappez les uns et les aultres, pour nous faire

revenir de nostre endormissement, pour nous rendre sages à la fin, et pour appaiser nos furies?

Or, si, après cela, il est loisible que, comme tres humble et tres fidele subject du Roy mon seigneur, je dis quelques bons advis à ceulx qui le conseillent; qui a jamais ouy parler qu'un Estat puisse durer, quand il y a deux partis dedans, qui ont les armes à la main? Que sera ce de cettuy cy, où il y en a trois? Comment luy peut on persuader de faire une guerre civile, et contre deux tout à un coup? Il n'y a poinct d'exemple, poinct d'histoire, poinct de raison qui luy permette une bonne issuë de cela. Il fault qu'il fasse la paix generale avec tous ses subjects, tant d'un costé que d'aultre, tant d'une que d'aultre religion, ou qu'il rallie au moins avec luy ceulx qui le moins s'escarteront de son obeissance. Et à ce propos, qu'un chascun juge de mon intention. Voylà comme je rends le mal pour le bien, comme j'entends l'animer contre ses subjects qui ont esté de ceste belle Ligue. Et vous sçavez tous, Messieurs, neantmoins, que, quand je le voudrois faire, et en sa necessité luy porter mon service (comme je le feray, s'il me le commande), en apparence humaine, je traverseray beaucoup leurs desseings, et leur tailleray bien de la besogne.

J'appelle à ceste heure tous les aultres de cest Estat qui sont restez spectateurs de nos folies. J'appelle nostre noblesse, nostre clergé, nos villes, nostre peuple; c'est à eulx que je parle. Qu'ils considerent où nous allons entrer, ce que deviendra la France, quelle sera la face de nostre Estat, si ce mal continue. Que fera la noblesse, si nostre gouvernement se change, comme il le fera indubitablement, et vous le voyés des-jà; si les villes, par crainte des partisans, sont contrainctes de se renfermer dans leurs portes, de ne souffrir personne leur commander, et de se cantonner à la suisse? Il n'y en a nulle de ceste volonté, je m'en asseure; mais il est à craindre que la guerre les y force à la longue, et, à mon grand regret, j'en vois des-jà naistre les commencemens, qui, avec eux, portent un miel, une doulce apparence, à laquelle le meilleur et le plus loyal bourgeois du monde se laisse ayseement emporter. Que deviendront les villes, quand sous une apparence vaine de liberté, elles auront renversé l'ancien ordre de ce bel Estat? quand elles auront toute la noblesse ennemye, le plat pays envieux et desireux quant et quant de les saccager, s'imaginant dans leurs coffres, dans leurs boutiques, des richesses sans compte?

Que feront leurs principaux habitans qui tiennent tous les

offices de la monarchie, ou aux finances, ou à la justice, ou à la police, ou aux armes, et comptent chascun entre leur fortune domestique la valeur de leur estat? Cela est perdu, si la monarchie se perd. Qui leur donnera le libre exercice de la marchandise? Qui leur garantira leurs possessions aux champs? Qui tiendra l'auctorité de leur justice? Quels en seront les degrés? Qui commandera leurs armées? Somme : Quel sera leur ordre? Pauvres abusez! ceste fureur durera pour un temps, tout ainsy comme l'on dict que la fiebvre pour un temps nourrit le malade. Mais de penser que sur des fondemens de colere et de vengeance on puisse establir une intelligence asseurée et une forme d'Estat durable, cela ne se peult, n'ayant jamais esté ny veu ny leu qu'un Estat se soit changé, sans la ruyne des villes, qui en sont tousjours les principaux appuys.

Et toy, peuple, quand ta noblesse et tes villes seront divisées, quel repos auras-tu? Peuple, le grenier du royaulme, le champ fertile de cest Estat; de qui le travail nourrit les princes, la sueur les abbreuve, les mestiers les entretiennent, l'industrie leur donne les delices à rechange; à qui auras tu recours, quand la noblesse te foulera, quand les villes te feront contribuer? Au roy, qui ne commandera ny aux uns ny aux aultres? Aux officiers de sa justice, où seront-ils? A ses lieutenans, quelle sera leur puissance? Au maire d'une ville, quel droict aura il sur la noblesse? Au chef de la noblesse, quel ordre parmi eux? Pitié, confusion, desordre, miseres partout : et voilà le fruict de la guerre.

Ce n'est pas par oubli que je ne dis mot de ceulx du clergé, mais je ne veulx parler d'eulx, craignant qu'ils ne m'advouent m'estimant plus leur ennemy que je ne suis. A la verité, j'ay plus d'occasion de me plaindre de leur ordre que de tous les deux aultres de la France; mais n'importe, il y a des gens de bien parmy eulx. Quant à leur profession et leur relligion, en quelque chose je leur suis contraire; en nulle, leur ennemy; en d'aultres, nous sommes d'accord, ne fust ce qu'en ce qui touche la conservation des privileges de l'Eglise de France, contre les usurpations des papes. Quoy que ce soit, si j'avois avec eux toutes les prises du monde, je les mettrois soubs le pied à ceste heure, emporté par une plus forte consideration, qui est celle du service de mon Roy et du bien de cest Estat. Cependant, qu'esperent ils de faire? La guerre epuise leurs decimes aux pays où ils ont plus de credit; aux lieux où j'ay puissance, je leur retiens quasi tout, et à cela je ne puis remedier. Mais à la

longue, la dissension s'estant mis entierement, que peuvent ils devenir? Qu'ils regardent quel chemin prennent nos villes, nos peuples, nostre noblesse, et qu'ils considerent, eulx qui ont ou doibvent avoir la pieté en recommandation, s'il y a rien qui y soit si contraire que les vices et debordemens ; s'il y a rien qui deborde tant les hommes que la licence de la guerre civile ; qu'ils jugent encores si, eulx qui ne sont enrichis et augmentez que par la paix, par l'ordre, par l'obeissance à nos Roys, par la devotion, n'iront pas desormais en diminuant par la guerre, les confusions, l'impieté et la mutine desobeissance.

Apres avoir parlé à tout le monde en particulier, je dis encores cecy en general : soit que Dieu benisse les desseings de nostre Roy, et qu'il vienne à bout de tous les mutins de son Royaume, il est miserable s'il fault qu'il les fasse tous punir comme ils le meritent. Quoy ! punir une grande partie de ses subjects ? Ce seroit trop. C'est un malheur, c'est une ange que Dieu a envoyée en ce Royaume, pour nous punir de nos faultes. Il le fault oublier, il le fault pardonner, et ne sçavoir non plus maulvais gré à nos peuples, à nos villes, qu'à ung furieux quand il frappe, qu'à ung insensé quand il se promene tout nud. Soit au contraire, si ceulx de la Ligue se fortifient tellement, qu'ils luy resistent, comme certes il y a apparence (et j'ay peur que sa patience soit leur principale force, Dieu voulant peut estre exercer sur nous des jugemens que nous ne sçavons pas), que sera ce de nous et de luy? Que disons nous des François ? Quelle honte que nous ayons chassé nos Roys ! tache qui ne souilla jamais la robbe de nos peres, et le seul advantage que nous avons sur tous les vassaulx de la Chrestienté.

Cependant n'est ce pas un grand malheur pour moy que je sois contrainct de demeurer oisif? On m'a mis les armes en main par force. Contre qui les employeray je à ceste heure? Contre mon Roy? Dieu luy a touché le cœur. Faisant pour luy, il a faict pour moy contre ceulx de la Ligue. Pourquoy les mettrois je au desespoir? Pourquoy, moy qui presche la paix en France, aigrirois je le Roy contre eulx, et osterois je, par l'apprehension de mes forces, à luy l'envie, à eux l'esperance de reconciliation ? Et voyés ma peine; car si je demeure oisif, il est à craindre qu'ils ne fassent encores quelque accord, et à mes despens, comme j'ay veu deux ou trois fois advenir, ou qu'ils affoiblissent tellement le Roy, et se rendent si forts, que moy, apres sa ruyne, n'auray gueres de force ny de volonté pour empescher la mienne.

Messieurs, je parle ainsy à vous que je sçay, à mon tres grand regret, n'estre tous composez d'une humeur. Les declarations du Roy mon seigneur, et principalement ses dernieres, publient assez qu'il y en avoit entre vos deputez, et quasi la plus grande partie, à la devotion d'aultre que de luy. Si vous avés tant soit peu de jugement, vous conclurés avec moy que je suis en grand hazard. Aussi est le Roy; aussi est le troisiesme party; aussi estes vous, et en gros et en detail. Nous sommes dans une maison que va fondre, dans ung bateau qui se perd, et n'y a nul remede que la paix: qu'on s'en imagine, qu'on en cherche tant d'aultres que l'on vouldra.

Pour conclusion donc, moy, plus affectionné (je le puis dire) et plus interessé en cecy que vous tous, je la demande, au nom de tous, au Roy mon seigneur; je la demande pour moy, pour tous les François, pour la France. Qui la fera aultrement, elle n'est pas bien faicte. Je proteste de me rendre mille fois plus traictable que je ne le feus jamais, si jamais j'ay esté difficile. Je veulx servir d'exemple à tous, par l'obeissance que je monstre à mon Roy.

Mais, aprés vous avoir tant et tant de fois protesté et declaré ce qui est de mon debvoir et de nostre profict commun, je declare donc à la fin : premierement à ceulx qui sont du party du Roy mon seigneur, que s'ils ne luy conseillent de se servir de moy et des moyens que Dieu m'a donnez, s'ils ne s'accordent à ceste saincte deliberation, non de faire la guerre à ceulx de Lorraine, non à Paris, à Orleans ou à Thoulouse, mais à ceulx qui empeschetant la paix et l'obeissance deue à ceste Couronne, qu'ils seront seuls coulpables des malheurs qui arriveront au Roy et à ce Royaume, et moy au contraire, deschargé de ce blasme, et acquitté de la foy que j'ay à mon Prince, duquel j'ay, autant que j'ay peu, empesché et empescheray le mal, veuillent ils ou non.

Et quant à ceulx qui retiennent encores le nom et le party de la Ligue, je les conjure comme François, je leur commanderois volontiers encores, comme à ceulx qui ont cest honneur de m'appartenir, et de qui les peres eussent receu ce commandement à beaucoup de faveur, je m'en asseure (si ce n'est de ceste façon, je le feroy, neantmoins aprės le Roy, comme le premier prince et le premier magistrat de France), qu'ils pensent à eux; qu'ils se contentent de leurs pertes, comme je fais des miennes; qu'ils oublient le particulier pour le public; qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances et leurs ambitions au

bien de la France, leur mere, au service de leur Roy, à leur repos et au nostre. S'ils font aultrement, j'espere que Dieu n'abandonnera poinct le Roy, qu'il n'acheve en luy son ouvrage, et qu'il ne luy donne envie d'appeler ses serviteurs près de luy, et moy le premier qui ne veulx aultre titre, et qui, y allant pour cest effect, auray assés de force et de bon droict pour l'assister et luy aider à oster du monde leur memoire, et de la France leur party.

Finalement, après avoir faict ce qui est de mon debvoir en ceste si solennelle protestation que je fais, si je recognois les ungs ou les aultres, ou si endormis, ou si mal affectionnez que nul ne s'en esmeuve, j'appelleray Dieu tesmoing de mes actions passées, à mon ayde, pour celles de l'advenir, et vray serviteur de mon Roy, vray François digne de l'honneur que j'ay d'estre premier prince de ce Royaume, quand tout le monde en auroit conjuré la ruyne, je proteste devant Dieu et les hommes, qu'au hasard de dix mille vies, j'essayeray tout seul de l'empescher. J'appelle avec moy tous ceulx qui auront ce sainct desir, de quelque qualité et condition qu'ils puissent estre, esperant que si Dieu benit mon desseing, autant comme je monstre de hardiesse à l'entreprise, autant auray je de fidelité, apres en avoir veu la fin ; rendant à mon Roy mon obeissance, à mon pays mon debvoir, et à moy mesme mon repos et mon contentement dans la liberté de tous les gens de bien.

Et ce pendant, jusqu'à ce qu'il ait pleu à Dieu de donner le loisir au Roy mon seigneur de pourvoir aux affaires de son Estat, y remettant la paix qui y est si necessaire, je declare, comme celuy qui ay cest honneur de tenir le premier lieu soubs son obeissance, que si, en son absence, je ne le puis si bien servir que je l'establisse par tout son royaume, je le feray, au moins en partie, es lieux où j'auray plus de pouvoir de faire recognoistre son auctorité. Et pour cest effect, je prends en ma protection, et saulve garde du Roy mon seigneur et la mienne, tous ceulx, de quelque qualité, relligion et condition qu'ils soyent, tant de la noblesse, des villes, que du peuple, qui se vouldront unir avec moy en ceste bonne resolution ; sans permettre qu'en leurs personnes et biens il soit touché en maniere quelconque, en aultre sorte qu'en temps de pleine paix, et que, par les loix du Royaume, on a accoustumé d'y toucher, procurant, en tout ce qui me sera possible, le soulagement du peuple oppressé. Et bien que, plus que nul aultre, j'aye regret de voir les differences de la relligion, et que, plus que nul aultre, j'en souhaite

les remedes, neantmoins, recognoissant bien que c'est de Dieu seul, et non des armes et de la violence, qu'il les fault attendre, je proteste, et à ceste protestation j'engage ma foy et mon honneur, que j'ay par sa grace jusqu'icy conservez entiers, que tout ainsi que je n'ay peu souffrir que l'on m'ait contrainct en ma conscience, aussi ne souffriray je ny ne permettray je jamais que les Catholiques soient contraincts en la leur, ny en l'exercice libre de leur religion, declarant en oultre qu'aux villes qui, avec moy, s'uniront en ceste volonté, qui se mettront soubs l'obeissance du Roy mon seigneur et la mienne, je ne permettray qu'il soit innové aulcune chose, ny en la police, ny en l'Église, sinon en tant que cela concernera la liberté d'ung chascun ; prenant derechef, tant les personnes que les biens des Catholiques, et specialement des ecclesiastiques, soubs ma protection et saulve garde; ayant de longtemps appris que le vray et l'unique moyen de reunir les peuples au service de Dieu, et d'establir la pieté en ung Estat, c'est la doulceur, la paix et les bons exemples, non la guerre ny les desordres, par lesquels les vices et les meschans costés naissent au monde.

Faict à Chatellerault, le iiij[e] mars 1593.

HENRY DE LOMENIE.

D'OSSAT (Arnaud)

— 1536-1604 —

Le cardinal d'Ossat représentera, dans cet ouvrage, avec le président Jeannin dont il a déjà été question, la diplomatie au seizième siècle.

Arnaud d'Ossat naquit le 23 août 1536, à Larroque (Hautes-Pyrénées), de parents très-pauvres et très-obscurs [1]; il les perdit et se trouva sans aucune ressource à l'âge de neuf ans. Heureusement, un seigneur du diocèse d'Auch, oncle et tuteur de Jean de Marca, seigneur de Castelnau de Magnoac, alors âgé aussi de neuf ans, eut compassion du jeune orphelin, dont il remarqua l'intelligence; il le mit auprès de son neveu comme valet de chambre et l'envoya partager ses études à Paris. D'Ossat, par la rapidité de ses progrès, put, au bout de quatre ans, devenir le précepteur de son condisciple et de deux cousins de ce seigneur. Il mit à cette tâche le zèle le plus dévoué. Répondant aux remerciements du tuteur, il pouvait l'assurer « que la conscience ne lui remordroit jamais, à faute d'y avoir fait tout ce qu'il avoit su et pu. »

Cette éducation terminée, en mai 1562, et ses élèves renvoyés en Gascogne, d'Ossat acheva de s'instruire dans les belles-lettres, apprit les mathématiques, et fit à Bourges un cours de droit sous Cujas. De retour à Paris, il suivit le barreau, et fut reçu avocat au parlement de cette ville, où il plaida longtemps et se fit admirer par une mâle éloquence. Il publia, en 1564, pour la défense de Ramus, dont il avait été le disciple, un ouvrage latin sous ce titre : *Expositio Arnaldi Ossati in Disputationem Jacobi Carpentarii de methodo* (Exposition d'Arnaud d'Ossat contre la Dissertation de Jacques Charpentier sur la méthode).

Par le crédit de protecteurs puissants que ses talents lui valurent, et entre autres de Paul de Foix, pour lors conseiller au Parlement de Paris, et déjà distingué par son amour des lettres et son inclination à favoriser ceux qui les cultivaient avec succès, il obtint une charge de conseiller au présidial de Melun. En 1574, Paul de Foix l'emmena dans un voyage en Italie. En 1580, devenu archevêque de Toulouse et nommé ambassadeur auprès de Grégoire III par Henri III, il prit de nouveau avec lui d'Ossat, en qualité de secrétaire d'ambassade. D'Ossat, tonsuré depuis 1556, entra dans les ordres vers cette époque. Après la mort de Foix, arrivée à Rome, en 1584, Villeroi, secrétaire d'État, chargea d'Ossat des affaires de la France. En même temps, le cardinal d'Este, protecteur de la nation française et archevêque d'Auch, l'attacha à sa

[1] Le père était maréchal ferrant.

maison, où il resta jusqu'à la mort de ce cardinal, en 1586. Alors le cardinal de Joyeuse le prit, par ordre du roi, pour secrétaire, en recevant le protectorat des affaires de France. D'Ossat, sans caractère public, sans ordres du ministère français, interposa son zèle pour amener la réconciliation d'Henri IV avec le Saint-Siége. Ce prince, informé de ses démarches spontanées, lui écrivit, le 31 août 1593, de se concerter avec le duc de Nevers, qu'il envoyait à Rome muni de pleins pouvoirs. Le roi priait d'Ossat de donner au duc « les bons avis qu'il connaîtrait pouvoir aider à son service et être utiles en quelque chose. « Le duc de Nevers négligea de suivre ces *bons avis*, et il échoua dans sa mission. Un partisan des Espagnols, camérier du pape, ayant publié un pamphlet qui tendait à prouver qu'un hérétique relaps ne pouvait être absous ni reconnu roi, d'Ossat fit une réponse victorieuse, que le pape Clément VIII, par prudence, ne laissa répandre que secrètement. Il fit ainsi face tout seul, pendant longtemps, à de nombreux et violents agresseurs. Il réfutait, détruisait les fausses nouvelles, et répandait à propos les véritables. Il s'efforçait principalement de dissiper les ombrages que faisaient naître dans l'esprit de Clément VIII les retards apportés à la publication du concile de Trente en France, et les garanties accordées aux calvinistes par l'Édit de Nantes. D'Ossat, devenu le principal agent de cette grande affaire de l'absolution, la conduisit avec tant de talent qu'il la fit bientôt pleinement réussir. Henri IV fut réconcilié avec le Saint-Siége, et il obtint son absolution de Clément VIII, sans se soumettre aux sacrifices et aux humiliations d'abord exigés : il put encore mener à bonne fin le divorce d'Henri IV et de Marguerite de Valois (1599), et faire valider le mariage de Catherine de Navarre, restée protestante, avec le duc de Bar. Le roi employa cet habile et consciencieux négociateur avec non moins de succès, en 1598, dans l'affaire de la restitution du château d'If, dont le grand-duc de Toscane s'était emparé.

Henri IV, dans sa lettre du 31 août 1593, avait promis à d'Ossat — qui n'avait pas besoin de cet aiguillon pour animer son zèle — de lui témoigner une effective gratitude de ses fidèles services dans la négociation de la réconciliation. « Le debvoir que vous y rendrez, lui avait-il écrit, vous sera une acquisition de nouveau merite envers moy, qui vous vauldra quelque bonne gratification et reconnoissance de ma part[1]. » Le roi tint parole. Il nomma d'Ossat évêque de Rennes en 1596, conseiller d'Etat en 1597, ambassadeur extraordinaire à Venise en 1598, le fit créer cardinal le 3 mars de la même année, et le pourvut de l'évêché de Bayeux en 1600.

Ces hautes dignités laissèrent à d'Ossat toute sa modestie et sa simplicité. Après sa nomination au cardinalat, rendant compte à M. de Villeroi de toutes les visites qu'il avait reçues des cardinaux et

[1] *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 21.

des ambassadeurs, il lui disait: « Je vous escris tout cela, non pour avoir esté chatouillé de ces grandeurs, vous asseurant que je ne m'estime de rien plus que je faisois auparavant; mais pour vous donner advis de ce qui s'est passé, comme cela est du debvoir de ma charge, et particulierement de l'honneur et respect qui a esté rendu au Roy. » Le duc de Joyeuse offrait à d'Ossat de monter magnifiquement sa maison et de lui donner un train digne d'un cardinal. Le digne prêtre, refusant ces offres, répondit au duc, « qu'il ne vouloit point renoncer à l'abstinence et modestie qu'il avoit tousjours gardées. »

Le cardinal d'Ossat exerça les fonctions de vice-protecteur des affaires de France pendant l'absence du cardinal de Joyeuse, en 1602 et 1603, et mourut à Rome, âgé de soixante-huit ans, le 13 mars 1604, également honoré pour ses vertus et pour ses talents.

Le titre littéraire de d'Ossat, ce sont ses *Lettres* ou *Dépêches*, demeurées si longtemps classiques, de même que les *Négociations* du président Jeannin. Ces deux ouvrages ont à peu près également contribué à développer dans notre pays l'esprit des affaires, et ont en particulier appris comment il fallait les traiter avec les puissances étrangères. La diplomatie du dix-septième siècle s'est formée à l'école de d'Ossat comme à celle de Jeannin. Les écrivains de cette époque sont remplis d'éloges de notre cardinal. Sainte-Marthe, dans son *Langage classique*, appelait d'Ossat, la « fleur du Consistoire des cardinaux, l'œil de la France et un nouvel astre de notre siècle ». Dans l'Avis au lecteur de l'édition de 1641, on disait : « L'on a tousjours fait grand estat pour l'instruction à la prudence civile de cette sorte de *Lettres* des grands hommes traitant des affaires des grands princes. » « Le cardinal d'Ossat, dit Charles Perrault, a fait plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que le volume de ses *Lettres*; elles sont si belles, si sensées et si pleines d'excellentes maximes, qu'on ne peut s'en former une trop grande idée. C'était un homme d'une pénétration incroyable, d'une application si attentive à toutes les choses qu'il conduisait, et surtout d'un sens si droit à prendre son parti dans les affaires, qu'il est presque impossible de remarquer une fausse démarche dans le nombre presque infini de ses négociations. Ces *Lettres* ont fait la principale étude des politiques qui sont venus depuis. » L'abbé Fleury, parlant de Jean de Caumont, conseiller au Parlement, dit : « Il estimait extrêmement le cardinal d'Ossat, et regardait ses *Lettres* comme des modèles de l'éloquence solide, et relevait surtout son exactitude à rapporter les circonstances importantes et son adresse à les peindre vivement, comme quand il dit que le pape Clément VIII, regardant son crucifix et empoignant de sa main droite son bras gauche, dit : « Je voudrais qu'il m'en eût coûté ce bras et être assuré de la conversion du Roi[1]. »

[1] *Nouveaux Opuscules de l'abbé Fleury*, lettre à M. de Caumont, du 20 septembre 1707.

La réputation d'Arnaud d'Ossat et de ses dépêches se soutint au dix-huitième siècle. Fénelon le cite dans sa *Lettre à l'Académie* (1715); Abraham de Wicquefort, dans son traité longtemps célèbre : *L'Ambassadeur et ses fonctions* (1723), paraît avoir eu continuellement en vue les *Lettres* de d'Ossat. Lord Chesterfield les recommandait à son fils comme le livre le plus propre à lui donner l'esprit des affaires. Anquetil les appelait « le livre des ministres [1] ».

Aujourd'hui que Rome n'est plus un centre de négociations aussi capital qu'il l'a été, les *Lettres* de d'Ossat ont perdu de leur importance pratique. Elles sont néanmoins toujours un ouvrage précieux à lire pour les maximes profondes et les détails parfaitement applicables au commerce ordinaire de la vie qu'elles renferment, et pour le mérite du style dont elles sont écrites, style toujours clair et correct, toujours abondant et ferme, et quelquefois d'une sévère perfection qui paraît au-dessus de l'époque. « D'Ossat, par un mérite qui lui est propre, dit M. Poirson, a perfectionné notre langue : dans l'exposition des questions les plus compliquées, il a donné au style une clarté et une précision inconnues jusqu'alors ; en le lisant, on croit souvent lire un auteur du milieu du dix-huitième siècle. »

Nous ne pouvons citer qu'une seule lettre du cardinal d'Ossat : elle suffira peut-être à justifier ces éloges.

Au Roy [3].

SIRE,

Il me semble que Vostre Majesté a grande occasion [2] d'apprehender la negotiation qui aura à se faire par deçà, sur l'absolution qu'elle desire obtenir de nostre Sainct-Pere : car l'af-

[1] *Esprit de la Ligue*, t. I, Ouvrages cités, XXXVIII.

[2] Quelques observations sont nécessaires au sujet de cette lettre d'une haute importance historique, mais d'après laquelle on pourrait concevoir de fausses idées sur la conduite du pape dans la grande affaire de l'absolution de Henri IV. D'abord, si Clément VIII hésitait à croire à la sincérité du retour de ce relaps, ce pouvait n'être qu'expérience et prudence. Il était permis de se défier du politique et madré Béarnais. D'un autre côté, il est bien établi que Clément VIII ne favorisait aucunement les cabales qui s'agitaient autour de lui, et que les négociateurs, d'Ossat et Duperron, à l'adresse desquels on a peut-être trop fait d'honneur, n'obtinrent que ce que le pape désirait ardemment de leur donner.

Du reste, ce pontife est un des plus saints et des plus vénérables qui s'assirent sur la chaire de saint Pierre. L'historien protestant Ranke (t. III, liv. VI, § 5) en a tracé un portrait que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici. Ce pontife est représenté comme également admirable pour les soins qu'il consacrait aux détails de l'administration intérieure de l'État, aux relations personnelles, à la politique européenne et aux grands intérêts du pouvoir spirituel.

[3] Motif.

faire [1] de soy est difficile et scabreux, et quand bien le pape sera [2] maintenant et tousjours à l'advenir tel en son cœur, comme [3] Vostre Majesté a entendu par ma lettre precedente qu'il s'est declaré de parole, et par l'organe dudict seigneur cardinal, son neveu, toutesfois il ne fera rien en cecy sans l'advis de plusieurs. Et en ceste cour, ils sont fort formalistes et longs en toutes choses, mesmement [4] d'importance, et particulierement en celles de la religion. Aussi, leur estant tombé ès mains un subject si hault et eminent, il ne fault douter qu'ils n'en vueillent tirer tout ce qui se pourra pour l'affermissement et accroissement de leur authorité, quand au reste tous seroient vuides de haine et de malveillance, et que d'ailleurs il n'y auroit point d'opposition ny de contradiction. Mais il y en a encores quelques-uns si transportez de haine, qu'ils ne voudroient que ceste grace vous fust accordée jamais à quelque condition que ce fust, et quelque grand dommage et meschef qui en deust advenir à la chrestienté. Oultre que les Espagnols et ceux qui resteront de la Ligue vous y donneront toutes les traverses qu'ils se pourront imaginer. Je serois trop ignorant et simple si j'y pensois autrement, et trop desloyal et indigne de la charge dont il vous plaist m'honorer, si je vous en escripvois contre ce que j'en pense. C'est pourquoy, dès que j'entendis qu'aprés tant de debvoirs [5] où vous vous estes mis, et après avoir receu tant de maulvais traictemens des hommes et tant de faveurs et graces de Dieu, l'on vous faisoit rechercher de [6] renvoyer icy, je fus d'advis que premierement on procurast de [7] convenir secrettement des conditions sous lesquelles Vostre Majesté devroit renvoyer et estre receue, et le dis et escrivis par delà à temps. Et comme alors j'estois de cet advis, pour les considerations susdictes, aussi me semble il maintenant que Vostre Majesté a faict une tres sage et necessaire resolution, de fortifier M. Duperron des autres deux personnages qu'elle veut envoyer quant et luy, et qu'il est encores besoing

[1] Autrefois *affaire* était ordinairement du genre masculin.

[2] *Quand bien* est ici employé avec l'indicatif, comme s'il y avait *en supposant que*.

[3] *Comme* a fait ainsi la fonction de relatif, à la place de *que*, jusque bien avant dans le dix-septième siècle.

[4] Surtout.

[5] Variante, autrefois fréquente, de la locution *se mettre en devoir de*, suivie d'un infinitif.

[6] *Rechercher de*, suivi comme ici d'un infinitif, voulait dire : inviter à, prier de, faire instance pour.

[7] On eût soin de. C'est un italianisme : « Io procurerò di farlo. »

que tous trois viennent bien preparez et fournis de raisons et moyens, de responses et repliques, et de partis et expediens sur les propositions dont Vostre Majesté a esté advertie, et dont elle faict mention en sa lettre, et sur d'autres encore qui pourront estre mises en avant, dont il n'a point encore esté parlé.

Mais comme je loue la susdite apprehension de Vostre Majesté, afin que par delà soit usé de plus grande preparation, precaution et provision de toutes choses propres à diminuer les longueurs et difficultés d'icy ; aussi me sembleroit elle excessifve, si elle s'estendoit si avant que Vostre Majesté ne laissast [1] d'envoyer à Rome, et d'acquitter la promesse double qu'elle en a faicte, et d'user de la douceur et benignité presente de nostre Sainct-Pere, qui a desjà par deux fois declaré vouloir admettre et ouyr la personne et les personnes que vous luy voudrez envoyer. Car j'estime que, nonobstant tout ce que dessus, Vostre Majesté peut seurement et hardiement envoyer quand il luy plaira. Et me fonde non tant sur l'equité de vostre cause, ni sur le debvoir auquel vous vous estes mis et vous mettez d'accepter et subir toutes choses raisonnables et faisables, ny pareillement sur les expresses declarations de bonne volonté, que le Pape et M. le cardinal Aldobrandin m'ont faictes, comme [2] je me fonde sur ce que vous tenez et possedez, et plaiderez saisy [3] tout ainsi comme vous feriez, si vous plaidiez un fief avec quelqu'un de vos vassaux. Je me fonde aussi sur ce qu'on n'a plus aucun moyen de vous contraindre à faire chose qui soit contre vostre dignité, ni contre vostre profit ou contre vostre gré. Vostre Majesté, Sire, nonobstant les censures et les armes d'icy, est en possession du royaume et peut bien dire à bon escient qu'elle le tient de Dieu et de l'épée, comme ont accoustumé de dire les rois, qui ne l'ont point conquis comme vous avez.

Vostre Majesté est aussi en possession de la religion catholique, ayant esté receue en l'Eglise et admise à la sainte communion et au sacre et à tout ce que l'Eglise catholique a de plus sainct et sacré, et de plus beau et de meilleur.

Vostre Majesté aussi donne les eveschés et abbayes, et ceux à qui elle les donne en jouyssent ; et au reste, elle faict et peut tout

[1] Négligeât. Dans ce sens, *laisser* s'employait habituellement avec la négation.

[2] Encore *comme* répondant à *que*. En espagnol *tan... como...*

[3] C'est un ancien terme de palais, que le roi plaide toujours saisi ; car on n'est point recevable à alléguer possession contre son procureur général. (Édit. Amelot de la Houssaye. Amsterd., 1708.)

ce qu'ont faict et peu les Rois Tres-Chrestiens, ses predecesseurs. Le Pape, ce pendant, en tout cela demeure dessous, et son auctorité tant spirituelle que temporelle, y gist par terre. Et par le refus qu'il a fait de vous admettre, il demeure de faict exclu luy-mesme du premier royaume de la Chrestienté, et n'y peut rentrer que par vostre merci et par son absolution. De façon qu'il ne s'agit pas tant aujourd'huy si Vostre Majesté sera admise reellement et de faict à l'Eglise et à la Couronne, comme [1] si le Pape recouvrera en France l'authorité qu'il y a perdue. Et hors-mis le poinct de la conscience, le Pape, quant à toutes autres choses, a plus besoin que vous receviez son absolution que vous-mesme. Les choses donc estans en cest estat, il est aysé de juger qui perdroit le plus au refus de son absolution. Et bien qu'il y en aye ici quelques-uns à qui la passion a osté le sens, et qui ne pourroyent donner lieu à aucune raison (lesquels on cognoist par nom et surnom) ; si est ce que la pluspart cognoissent bien combien leur cousteroit ce refus. Et comme j'ay dit qu'on est icy fort formaliste et long, aussi puis-je dire avec verité qu'ils y aiment le profict et y craignent de perdre autant qu'en lieu du monde. Par ainsi, Vostre Majesté tenant comme dit est, et d'ailleurs se soubmettant à la raison, comme elle veut faire, ceux-là mesmes qui ne seroient nullement d'advis de l'absolution, s'ils pouvoient faire du moins, en seroient neantmoins d'advis pour l'amour d'eux-mesmes, et pour eviter le dommage qui leur adviendroit, s'ils opinoient autrement. C'est pourquoy la grandeur et hautesse [2] des demandes qu'on pourra faire du commencement ne m'estonne point. Car quand vos ambassadeurs auront dit de bonne foy tout ce que Vostre Majesté pourra faire, et rendu bonnes et valables raisons pourquoy ce qu'on desirera de plus ne se peut faire, il faudra bien qu'on se contente de raison. Que si on s'opiniastroit par trop contre raison, et que vosdits Ambassadeurs, apres avoir dit et redit les causes justes et necessitez que vous avez de ne le faire point, et apres avoir enduré avec toute modestie [3] et patience, n'en pouvans plus endurer, leur disent qu'il ne s'en fera rien, et qu'on ne s'y attende point ; que vous feroient ils ? Quel moyen ont-ils de vous contraindre ? Se sont-ils reservé quelques forces ou quelques artifices qu'ils n'ayent desjà employez et vainement consommez à

[1] Toujours *comme* pour *que*.

[2] *Hautesse* s'est dit jusqu'au dix-septième siècle dans le sens figuré de *hauteur*.

[3] Modération.

l'encontre de Vostre Majesté? Quant aux longueurs, combien [1] qu'on n'en viendra jamais là que de laisser partir vosdits ambassadeurs malcontens (mais je parle au pis aller), je m'asseure que Vostre Majesté entend que vosdits ambassadeurs endurent patiemment toutes celles qui viendront de la nature de l'affaire et du respect et reverence qui sont dus à la dignité, occupations, volonté et bon plaisir de nostre Sainct-Pere le Pape. Et quant à celles qui pourroient venir de la malignité espagnole ou autre telle, je diray icy, comme j'ay dict tantost du refus de l'absolution, à sçavoir, qu'il est aysé à juger au dommage de qui ces longueurs retourneront, si ce sera de Vostre Majesté, qui cependant tient et va tousjours en acquerant et s'establissant, et à qui il ne reste meshuy [2] que fort peu à acquerir en la France; ou du Pape, qui va tousjours y perdant si fort, qu'il ne luy reste plus gueres à perdre. Et quand ceux d'icy qui ont le moins de passion auront bien pensé au prejudice que les longueurs leur apportent à eux mesmes, ils devront aussy chercher eux mesmes de [3] les retrancher. Que s'ils ne le faisoient, ils meriteroient que les vostres eludassent cette sorte de longueur avec une patience encore plus longue, et esprouvassent à qui durera plus le temps, à ceux qui sont dans le fort, à leur ayse, devant un bon feu, ou à ceux qui sont dehors, derriere la haye, au vent, à la pluie, à la gresle, tremblans le grelot. En somme, Sire, si cette negotiation est conduite de bonne foy, selon Dieu et raison, tant d'une part que d'autre, Vostre Majesté, qui a bonne intention, et qui est preste à faire tout ce qui se debvra et pourra faire, n'a rien à craindre, et toutes choses seront faictes bien à temps. Que si on y procedoit de mauvaise façon, le blasme et la honte ensemble avec le dommage tomberoit sur ceux qui en auroient mal usé. Et quand tous les autres se vouldront perdre eux mesmes (ce qu'ils ne feront point), Vostre Majesté ne peut rien perdre en envoyant par deçà et acquittant sa parole. Et quand il ne luy adviendroit aucun bien, Vostredite Majesté auroit tousjours acquis d'autant plus grande justification envers Dieu et le monde, avec loüange encores et reputation de Prince vrayment converty et de Roy Tres-Chrestien, qui, après tant de maulvais traictemens reçus en vostre adversité, si auriez laissé de renvoyer à Rome et de rendre le respect et reverence au Sainct-Siege, lorsque vous en aviez moins de besoin et estiez au comble

[1] Pour *bien*, comme nous l'avons déjà rencontré.

[2] Désormais. — [3] On a dit *chercher de*, comme *tâcher de*.

de vostre prosperité. Ce sont, Sire, les considerations qui me rendent hardy, quelque deffiance que j'aye au reste, et qui ont faict que je n'ay craint de rendre au Pape la lettre que Vostre Majesté lui escrivoit.

De Rome, le vendredi 23 decembre 1594.

DUPERRON (Jacques Davy)

— 1556-1618 —

Comme d'Ossat, le cardinal Duperron fut un célèbre ambassadeur; il fut de plus un fameux apologiste, en langue française, de la religion catholique.

Jacques Davy Duperron vit le jour, suivant les uns à Saint-Lô (Manche), suivant les autres à Berne, le 19 novembre 1556, de parents calvinistes, d'une maison ancienne de Basse-Normandie, réfugiée en Suisse pour cause de religion. Il fut élevé dans la religion protestante par Julien Davy, son père, gentilhomme très-savant, et apprit sous lui le latin et les mathématiques. Né avec une facilité surprenante, il étudia ensuite le grec, l'hébreu, la philosophie et les poëtes. Philippe Desportes, abbé de Tyron et poëte fameux, le fit connaître à Henri III comme un prodige d'esprit et de mémoire. Peu de temps après il abjura le protestantisme et embrassa l'état ecclésiastique. Alors il étudia à fond la philosophie d'Aristote, la *Somme* de saint Thomas et les principaux scolastiques; il approfondit également les Pères, et en particulier saint Augustin. Il fit éclater son éloquence dans l'oraison funèbre de Ronsard, poëte pour lequel il professait la plus enthousiaste estime : il citait le poëte Ronsard, le jurisconsulte Cujas et le médecin Fernel comme les trois merveilles du siècle. Cette oraison fut prononcée au collége de Boncour. « La chapelle où l'action se devoit faire, dit Ch. Perrault, se trouva si pleine d'auditeurs quand il y arriva, qu'il ne put entrer. Il prit le parti de parler dans la cour de dessus le perron qui monte à la chapelle. Il parla l'épée au côté, car il n'étoit pas encore engagé dans les ordres sacrés. Sa voix étoit si nette et si sonore, que dessus les toits mêmes, où il y avoit des auditeurs, on n'en perdoit presque pas une seule parole. Cette oraison funèbre est imprimée avec les œuvres de Ronsard, où elle reçoit un nouvel éclat par la comparaison qu'on ne peut s'empêcher d'en faire avec les ouvrages de ce poëte. On ne peut comprendre comment un homme du temps de Ronsard a pu parler

[1] *Esprit de la Ligue,* t. I. Ouvrages cités, XXXVIII.

comme on parle aujourd'hui, et se saisir par avance d'un style qui ne devoit être tout à fait en usage que plus de soixante ans après [1]. » Tout n'était cependant pas parfait dans ce discours d'apparat. Il offrait plus d'un exemple d'un goût qui n'était pas encore suffisamment épuré, comme quand il s'écriait :

« En combien de parties diviserons nous ses os et ses cendres, comme les Egyptiens diviserent les membres d'Osiris, leur patron et leur bienfaiteur, afin que chaque province de ce royaume puisse jouïr d'une portion de ses reliques, pour leur eriger des sepulchres et des monumens par tous les endroits de la France qui luy est obligée universellement ? »

Peu de temps après ce premier succès oratoire, le roi Henri III choisit Duperron pour faire l'oraison funèbre de l'illustre et infortunée reine d'Écosse Marie Stuart. « Il tira, dit Perrault, des larmes de toute l'assemblée. »

Duperron employa très-utilement pour l'Église cette éloquence touchante et persuasive. Elle lui servit, avec la force de sa dialectique, à ramener au catholicisme un grand nombre de protestants. Henri de Sponde, depuis évêque de Pamiers, fut une de ses premières et de ses plus illustres conquêtes, comme ce prélat en fit dans la suite l'aveu solennel dans l'Épître de son *Abrégé des Annales* de Baronius, qu'il dédia au cardinal Duperron. Il contribua puissamment aussi à la conversion de Henri IV. Il l'instruisit secrètement pendant plusieurs mois, et l'accompagna lorsqu'il se rendit à l'église pour prononcer son abjuration solennelle.

Par tant de talents et de services, il méritait bien d'être élevé aux dignités ecclésiastiques. En 1595, sous le pape Clément VIII, il fut sacré à Rome évêque d'Évreux par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen. Quelque temps après son retour en France, il eut une dispute fameuse avec le célèbre Duplessis-Mornay, cette colonne du protestantisme, « qui, dit Richelieu, n'a pas moins prétendu en ce royaume qu'être un des principaux successeurs de Calvin [2] ; » qui était à la fois soldat, homme d'État, théologien, et que Voltaire a peint bien faiblement, et même faussement, dans ces vers de la *Henriade* :

« Il marche en philosophe où l'honneur le conduit,
Condamne les combats, plaint son maître et le suit. »

En 1598, Mornay avait publié un traité *sur l'Eucharistie*, où il présentait à l'appui de sa doctrine cinq mille passages tirés des Pères et des théologiens en renom. Duperron lut cet ouvrage et y remarqua un très-grand nombre d'erreurs ; il les nota toutes, et s'offrit d'en convain-

[1] *Hommes illustres*, Duperron.

[2] *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église,* liv. I, ch. II, Paris, 1651.

cre ceux qui voudraient soutenir le contraire. Le roi entendit parler de cette proposition; et comme les plus grands adversaires du protestantisme trouvaient toujours dans Henri IV un protecteur déclaré ou secret, selon les circonstances, et que d'ailleurs le pape avait interposé sa prière, une conférence fut ordonnée, en 1600, pour débattre cette question. Elle se tint à Fontainebleau, en présence du roi, entre Duperron seul d'une part, et Duplessis-Mornay de l'autre, soutenu de douze ministres les plus habiles du temps. Perrault dit qu'il ne se trouva pas un seul passage du petit nombre qu'ils choisirent où il n'y eût une hérésie ou une falsification très-évidente. Auguste de Thou avoue qu'un certain nombre des citations de Mornay étaient controuvées. « Duplessis-Mornay, — dit encore l'auteur des *Hommes illustres,* — qui n'avait presque d'autre part dans son livre que d'avoir mis en œuvre et en beau langage ce qui lui avait été fourni par des ministres, ne put soutenir la confusion où on le jetait à tous moments, de sorte qu'il se retira à Saumur sans en donner avis à l'assemblée : sur quoi l'on dit assez plaisamment qu'il avait abandonné tous les passages de l'Écriture sainte pour conserver celui de Saumur. »

L'évêque d'Évreux eut peu après une semblable conférence avec un autre théologien-soldat, avec Agrippa d'Aubigné, qui en a fait ce récit dans ses *Mémoires* : « Aubigné, arrivé quinze jours après à Paris, le Roy le commit avec le mesme, où la dispute avoit duré cinq heures, en presence de quatre cens personnes de marque; l'evesque s'eschappa des argumens par de grands discours; son adversaire forma une demonstration de laquelle il avoit pris les deux premisses dans les susdicts discours. Ce nœud travailla tellement l'esprit de l'evesque qu'il luy tomba du front, sur un saint Chrysostome manuscript, autant d'eau qu'il en pourroit ranger dans la coque d'un œuf commun. La fin de ceste dispute fut par ce syllogisme : « Quiconque est faulx en une matiere ne peut estre juge en ceste matiere. Les Peres sont faulx en la matiere des controverses, comme il paroist en ce qu'ils se sont contredicts; donc les Peres ne peuvent estre justes juges en la matiere des controverses. » L'evesque approuva la forme et la majeure, la mineure demeurant à prouver. D'Aubigné escrivit son traité : *De dissidiis Patrum*, auquel l'evesque ne respondit point, quoique le Roy se fust rendu pleige (*caution*) pour luy. »

L'excessive vanité d'Agrippa d'Aubigné est connue, et l'on voit aisément tout ce qu'il y a d'arrangé dans cette histoire.

Ch. Perrault appelle à tort Duperron cardinal, lors de sa conférence avec Mornay; il n'était encore qu'évêque, mais cette victoire contribua beaucoup à lui procurer la pourpre romaine et l'archevêché de Sens (1606).

Redoublant de zèle, il entreprit, conformément au désir de Henri IV, la conversion de Sully. Voici ce que Mézeray, selon les uns, et Richelieu, selon les autres, nous apprend à ce sujet: « Henri dit à la reine

qu'il vouloit détacher Sully, autant qu'il le pourroit, du parti des huguenots, et le mettre par ce moyen en estat d'estre plus facilement detrompé de leur creance. A ce propos, il confessa à la reine qu'au commencement qu'il fit profession d'estre catholique, il n'embrassa qu'en apparence la verité de la religion, pour s'assurer en effet la couronne; mais que, depuis la conference qu'eut à Fontainebleau le cardinal Duperron avec du Plessis-Mornay, il detestoit autant par raison de conscience la creance des huguenots comme par raison d'Estat[1]. »

Duperron échoua auprès de Sully. Ce huguenot *à manche large*, comme on l'appelait, inspirait si peu de confiance à ses coreligionnaires, qu'ils s'attendaient chaque jour à le voir *se révolter*, c'est-à-dire se convertir; cependant il s'opiniâtra dans sa croyance jusqu'à la fin, malgré les exhortations complimenteuses des deux papes, les avances empressées de tout le sacré collége, les sollicitations affectueuses et les offres séduisantes du roi, son maître et son ami. Le cardinal ne put pas non plus ramener au catholicisme la princesse Catherine, duchesse de Bar et sœur du roi.

Duperron ne se contenta pas de soutenir l'Église par de savantes et victorieuses conférences, il la défendit encore par des ouvrages de polémique aussi forts de raisonnement que modérés de ton. C'est le premier auteur catholique qui ait écrit sur des matières de religion en langue vulgaire. « Les huguenots escrivent mieux que nous, » dit Montluc dans ses *Mémoires*. Duperron fit perdre cet avantage aux hérétiques par sa *Replique à la Response de quelques ministres sur un certain escrit touchant leur vocation*; par ses *Actes de la conference tenue en presence du Roy à Fontainebleau*; par sa *Refutation du faulx discours de la conference*; par sa *Refutation de l'escrit de maistre Daniel Tilenus, contre un discours touchant les traditions apostoliques*; par le *Discours recueilli par le sieur de Beaulieu, des propos que monsieur l'evesque d'Evreux tint à monsieur de Sancy sur l'auctorité et necessité des traditions apostoliques*[2]; par le *Discours sur la comparaison des vertus theologales et morales, fait par le commandement du roy Henri III*; par son *Traité des vertus morales*, et surtout par son *Bref Traité de l'eucharistie, fait en l'an* 1597 *pour la conversion de monsieur de Sancy*: ajoutons un *Traité du sacrement de l'Eucharistie contre du Plessis-Mornay*, et une *Refutation de toutes les observations tirées des passages de saint Augustin, allegués par les heretiques contre le saint sacrement de l'Eucharistie*.

Ces divers ouvrages furent travaillés avec le plus grand soin par leur auteur, qui, jusqu'à la fin de sa vie, les revoyait et corrigeait *con amore* dans sa retraite chérie de Bagnolet. « Le cardinal Duperron, qui n'épargnoit ni peine, ni soin, ni dépense pour ses livres, dit Pellisson, les faisoit toujours imprimer deux fois: la première, pour en distribuer seulement quelques copies à des amis particuliers, sur les-

[1] *Histoire de la mère et du fils*, t. I, p. 16.

[2] Le général des Suisses Sancy fut converti par Duperron.

quelles ils pussent faire leurs observations ; la seconde, pour les donner au public, en la dernière forme où il avoit résolu de les mettre[1]. »

Le savant et éloquent cardinal acquit ainsi une immense réputation. Il était très-considéré de saint François de Sales, qui, dans une lettre italienne du 16 octobre 1618 au cardinal Frédéric Borromeo, archevêque de Milan, dit de lui : « Ce grand homme et prélat, *questo grand' uomo e prelata.* » Dans cette même lettre, l'évêque de Genève vante la vivacité du génie qui éclate dans une très-belle harangue de Duperron qu'il vient de lire : « *Questa oratione o harenga fatta dal Perrone, opera bellissima, s' io non m' inganno, per la vivacità dell' ingegno che in essa è mostrata.* » Bossuet disait : « Le cardinal Duperron, ce rare et admirable génie, dont les ouvrages presque divins sont les plus fermes remparts de l'Église contre les hérétiques[2]. » Pellisson, lui-même grand apologiste de la religion, conseillait la lecture des ouvrages de Duperron à ceux qui voulaient connaître au vrai ce qu'étaient les controverses entre les catholiques et les protestants.

Entre ces écrits il en est un, moins religieux que politique, sur lequel nous donnerons quelques détails, à cause de sa particulière importance : c'est la *Harangue faite de la part de la chambre ecclesiastique, en celle du tiers Estat, sur l'article du serment.*

Voici l'occasion de ce débat qui devait avoir un long retentissement par le discours du cardinal dont au bout de soixante-cinq ans Arnauld disait : « Il n'y a guère de discours qui ait fait plus de bruit dans ce siècle que cette harangue[3]. » En compilant son cahier général sur les cahiers des diverses provinces, le tiers État, systématiquement favorable à la royauté, afin de s'en faire un appui contre les deux ordres supérieurs, avait pris dans le cahier de l'Ile-de-France et placé en tête de ses vœux un article dont l'Université de Paris, en particulier la Faculté des arts, avait fourni la rédaction première (1614). En voici la substance :

« Que pour arrêter le cours de la doctrine pernicieuse qui se répandoit depuis quelques années contre les rois et contre les puissances souveraines établies de Dieu, Sa Majesté seroit suppliée de faire publier dans l'assemblée des États généraux comme une loi inviolable et fondamentale du royaume : que le Roi étant reconnu souverain en France et ne tenant son autorité que de Dieu seul, il n'y a sur la terre aucune puissance spirituelle ou temporelle qui ait droit de le priver de son royaume, ni de dispenser ou d'absoudre ses sujets, pour quelque cause que ce soit, de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent. Que tous les François généralement tiendront cette loi pour sainte, véritable et conforme à la parole de Dieu, sans nulle distinction, équivoque ou limitation. Qu'elle sera jurée par tous les députés aux États généraux, et désormais par tous les bénéficiers et magistrats du Royaume avant que d'entrer en possession de leurs

[1] *Hist. de l'Acad.*, I.

[2] *Panégyrique de saint François de Sales.*

[3] *Apologie pour les catholiques*, 1re part. ch. x.

bénéfices ou de leurs charges. Que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de la défendre. Que l'opinion contraire, aussi bien celle qui permet de tuer et de déposer les souverains, et de se révolter contre eux pour quelque raison que ce soit, seront déclarées fausses, impies, détestables et contraires à l'établissement de la monarchie françoise, qui dépend immédiatement de Dieu seul. Que tous les livres qui enseigneront cette mauvaise doctrine seront regardés comme séditieux et damnables. Que tous les étrangers qui entreprendront de la soutenir seront censés ennemis de la couronne. Que tous les sujets du Roi qui l'embrasseront, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, seront punis comme rebelles, infracteurs des lois fondamentales du Royaume, et criminels de lèse-majesté au premier chef. Que si quelque étranger, ecclésiastique ou religieux, publie un ouvrage qui contienne des propositions directement ou indirectement contraires à la loi reçue, les ecclésiastiques ou religieux des mêmes ordres seront tenus de réfuter le livre de leur confrère, sans aucun égard et avec toute la bonne foi possible, sous peine d'être punis comme fauteurs des ennemis de l'État[1]. »

On demandait enfin que la loi fût lue tous les ans dans les cours souveraines et dans les tribunaux subalternes, afin qu'elle fût connue et religieusement observée.

Le tiers État niait ainsi hardiment le droit que les Papes avaient si longtemps exercé au moyen âge.

Quand cet article fut proposé dans la Chambre du tiers État, les douze grands gouvernements de France opinèrent presque tous unanimement à le recevoir. Il fut imprimé sous le titre de *Loi fondamentale*; il se débita à Paris, on l'envoya dans tout le Royaume et dans les pays étrangers, où le bruit se répandit que les catholiques de France étaient fort divisés entre eux sur le chapitre de l'autorité du Pape. Cependant les protestants laissaient entrevoir leur espérance qu'une contestation si échauffée pourrait bien avoir des suites dont ils profiteraient.

La Chambre ecclésiastique composée de cent quarante personnes, entre lesquelles il y avait cinq cardinaux, sept archevêques et quarante-sept évêques, fut extrêmement mécontente de voir le tiers État adopter et divulguer avec bruit une résolution aussi grave, et prétendre résoudre la question débattue et discutée pendant tant de siècles, de l'indépendance réciproque des deux puissances. Elle invita les deux autres Chambres à ne discuter et à ne voter aucune proposition intéressant la religion et les droits de l'Église, avant d'en référer préalablement à la Chambre ecclésiastique. Entrant ensuite dans le fond même de la discussion, elle déclara l'article inutile, en ce qu'il ne faisait que reproduire une décision du concile de Constance. La noblesse adhéra à cette déclaration, et les deux Chambres, pour obliger le tiers État à revenir sur son vote, lui envoyèrent une députation collective chargée de réclamer la suppression de l'article dicté par les légistes.

[1] *Relation de Florimond Rapine*, p. 285 (Procès-verbal du Tiers; séance du 15 décembre 1614).

Le 2 janvier 1615, le cardinal Duperron, orateur de cette députation, parut dans la Chambre du tiers État avec un cortége solennel. Douze députés du corps de la noblesse, plusieurs prélats et un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre, l'y accompagnaient.

Duperron prononça une longue, savante et importante harangue. L'évêque avait osé soutenir les doctrines de Bellarmin dont le livre *sur le Pape* avait été lacéré et brûlé par la main du bourreau ; aussi ne flatta-t-il pas les doctrines plutôt anglicanes que françaises du tiers État. Il distingua trois choses mêlées ensemble dans l'article du tiers. 1° Il condamna comme hérétique et impie, à la suite du concile de Constance, la doctrine qu'il est loisible à tout individu de tuer un roi dès qu'il est tyran ; 2° il reconnut que le roi de France n'a point de supérieur temporel sur la terre, comme c'était le cas de quelques autres souverains ; 3° il s'étendit à montrer les inconvénients de l'opinion qui prétend que le roi tient son pouvoir tellement de Dieu qu'il ne peut en être privé, ni son peuple absous du serment de fidélité, dans aucun cas, ni par aucune autorité quelconque.

Duperron finit son discours en demandant que l'affaire de l'article fût laissée à la Chambre ecclésiastique, et que le tiers État voulût bien l'ôter de son cahier. Le Tiers fit résistance et choisit Miron pour son organe ; mais Miron et les présidents de chaque gouvernement ayant été mandés au Louvre le 19 janvier 1615, Marie de Médicis, qui dès le 6 janvier évoquait l'affaire devant le conseil, leur enjoignit de la part du Roi que l'article fût entièrement ôté du cahier du tiers État.

Plusieurs des opinions soutenues par Duperron aux États généraux de 1614 furent vivement attaquées par l'assemblée du clergé de 1682. On lit dans la première partie du célèbre *Rapport à l'assemblée du clergé*, rédigé, croit-on, par Bossuet, quoique lu par un autre évêque :

« Le cardinal Duperron n'a pas été juste dans tout ce qu'il a rapporté de l'autorité des saints docteurs, dont il vouloit éblouir ceux devant qui il parloit. Il est clair que le cardinal Duperron, qui étoit persuadé que c'étoit assez qu'il eût dit quelque chose pour être cru, s'étoit trompé et a trompé ses auditeurs. »

Et après avoir soutenu que ni l'hérésie ni l'apostasie ne donnent aux sujets le droit de secouer le joug de l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes, le rapporteur du clergé ajoute :

« Cette doctrine, Messeigneurs, a toujours été enseignée par nos prédécesseurs avec une fermeté merveilleuse ; et rien n'a jamais tant obscurci leurs sentimens, que ce que M. le cardinal Duperron prononça dans les États généraux du Royaume de l'année 1615. Mais ceux qui connoissent ces États n'ont garde d'en rien imputer à l'Église gallicane.

« Je ne prétends point parler contre la mémoire de ce cardinal : son mérite et son éminent savoir ont été estimés de tout le monde ; mais il y a raison de s'étonner qu'un homme qui avoit été inviolablement attaché à Henri IV dans sa mauvaise fortune, et qui en avoit aussi reçu mille bienfaits, ait prononcé un

discours si véhément contre l'autorité royale, en démentant ses premiers sentimens et les profondes connoissances qu'il avoit de la vérité.

« Si ces harangues avoient été prononcées simplement par ce cardinal, pour témoigner son opinion particulière, elles ne seroient pas d'une assez grande autorité pour nous en mettre beaucoup en peine ; mais comme il fit entendre qu'il parloit au nom de tout le clergé de France, cela a frappé l'esprit de plusieurs : il est juste que l'on en connoisse la vérité.

« Il traite de *problématique* la doctrine de ceux qui soutiennent qu'en certains cas on peut déposer les rois, en déliant leurs sujets du serment de fidélité, quoique pour déguiser ses sentimens et les rendre moins odieux, il dise en même temps qu'il reconnoît que les rois sont indépendans de toute autre autorité que de celle de Dieu dans le gouvernement temporel de leurs États : en quoi il tombe dans une contradiction manifeste, puisqu'il est constant que s'ils ne dépendent que de Dieu, ils ne peuvent être déposés, ni leurs sujets absous du serment de fidélité, ni par les papes, ni par toute l'Église. Il appuie le sentiment de ceux qui soutiennent l'autorité monarchique du Saint-Siége bien plus fortement que la doctrine contraire, et recherche toutes les preuves qu'il peut trouver, vraisemblables et autres, qui avoient été employées par Grégoire VII, et en invente encore de nouvelles, mais aussi foibles que celles de ce pape. Cependant, Messeigneurs, si l'on approfondit la vérité de ce qui se passa en ces États, il est constant que tous les efforts de ce cardinal n'affoiblirent pas la doctrine de l'Église gallicane.

« La Chambre du tiers État avoit dressé des cahiers dans lesquels étoit la proposition de l'indépendance des rois : la Chambre ecclésiastique trouva mauvais que le tiers État entreprît de faire un article d'une matiere purement spirituelle, et en cela elle avoit raison. C'étoit à l'Église à expliquer et à soutenir cette vérité : peut-être même que, par prudence, il eût été à désirer que cette matière n'eût pas été traitée dans un temps auquel les esprits étoient encore agités, après le malheur qui étoit arrivé à la France par le parricide de ce grand roi qu'elle avoit perdu cinq ans auparavant, et par le souvenir de tous les maux que la *Ligue* avoit produits. *Il y a un temps de parler et un temps de se taire*, selon le Sage ; et saint Augustin dit que *multa tacenda sunt propter incapaces, ne pejores faciamus eos quos volumus facere doctiores*. Ainsi, pour ne pas indisposer la cour de Rome contre la France, ce qui ne peut jamais être que très-désavantageux, et qui l'auroit été extrêmement en ce temps-là, ou pour d'autres raisons de prudence, il se pouvoit bien faire que la Chambre ecclésiastique ne vouloit pas entrer dans cette matière.

« Mais M. le cardinal Duperron alla trop avant pour un prélat éclairé, savant, françois, élevé dans nos maximes.

« Plût à Dieu, Messeigneurs, que cette pièce, qui ne corrompra jamais la pureté de votre doctrine, mais qui la contredit, ne parût plus dans vos mémoires ! Nous vous supplions au moins d'ordonner qu'on y joigne un avertissement, qui, en disant la vérité de l'histoire, puisse guérir les esprits du soupçon qu'elle laisse que ce cardinal ait exposé les sentimens de l'Église de France. Le clergé ne lui avoit pas donné charge de s'expliquer de la manière qu'il fit : nous ne voyons pas qu'il en ait approuvé la doctrine. C'est assurément l'ouvrage pur de M. Duperron, et non celui de nos predecesseurs.

« Il est vrai que nous voyons par l'histoire de ces États que quelques-uns de ces prélats qui avoient accompagné ce cardinal louèrent son discours, et dirent à leur retour dans la Chambre ecclésiastique, qu'il s'étoit surpassé lui-même ; mais on doit rapporter cette louange seulement à la beauté de son esprit et à

son éloquence, et non pas au fond de la doctrine, dont il avoit traité sans ordre du clergé, qui ne l'avoit envoyé que pour faire connoître, premièrement à la noblesse, et ensuite au tiers État, que les laïques ne doivent pas décider d'une matière purement ecclésiastique et canonique. Cela est très-clairement marqué dans le procès-verbal de la Chambre ecclésiastique de ces États, qui nous a été laissé par le sieur Baheti, grand archidiacre de Cominges, qui en étoit secrétaire, lequel étant homme de mérite, fort éclairé et de grande vertu, s'est bien donné de garde d'insérer dans son procès-verbal les harangues de ce cardinal, que le clergé n'adopta point et qu'il dissimula, pour n'être point obligé de blâmer, à cause du respect qu'on avoit pour un aussi grand homme que monseigneur Duperron, qui avoit beaucoup mérité de l'Église en d'autres occasions ; mais qu'il crut qui demeureroient dans l'oubli, comme il étoit à désirer qu'elles y fussent demeurées, et comme elles y seroient demeurées effectivement, si M. Duperron n'eût pris soin, pour l'amour qu'il avoit pour son ouvrage, d'en répandre des copies, et si les curieux n'eussent eu soin aussi, dans la suite, de les donner au public, sans prendre garde au tort que cela faisoit à la vérité.

« Ce cardinal, dans ces deux harangues, n'a presque rien dit, comme nous l'avons déjà remarqué, que ce qui avoit été inventé avant lui, ou par Grégoire VII ou Boniface VIII, ou par ceux qui ont voulu plaire à la cour de Rome ; et je ne trouve que très-peu de chose à détruire de nouveau, savoir, ce qu'il allègue de divers saints, dont il prétend que l'autorité doit accabler les défenseurs de l'indépendance des têtes couronnées. »

Revenant encore à Duperron dans la seconde partie, le rapporteur concluait :

« Messeigneurs, vos commissaires vous supplient encore d'ordonner qu'il soit mis un avertissement à l'endroit de vos mémoires où se trouvent insérées les harangues de M. le cardinal Duperron, dans lequel il soit marqué que ce qu'a dit ce cardinal de contraire à l'indépendance de l'autorité royale, étoit son sentiment particulier, et non pas celui du clergé de France, au nom duquel il parloit. »

La réprobation était énergique ; depuis on a trouvé Duperron moins coupable ; on a surtout justifié ses intentions. Le fond même de sa doctrine a été énergiquement défendu comme étant le vrai et traditionnel sentiment du clergé français et de l'Église [1].

Nous devons dire un mot de quelques travaux de Duperron plus particulièrement littéraires. Il a composé un traité de rhétorique française, sous ce titre : *Avant-discours de rhetorique, ou Traicté de l'eloquence*. Le plan en est étendu, les règles précises, mais le ton un peu trop didactique et sec. Il renferme aussi quelques jugements faux ; car le goût de Duperron n'était pas toujours sûr ; un seul exemple : « il préférait à trente des pages de Tacite une seule page de Q. Curce [2]. »

[1] Voir *Traité de la puissance ecclésiastique dans ses rapports avec la puissance temporelle*, trad. de l'ital. du P. Bianchi, par M. l'abbé Peltier, t. I, p. 96-105, édit. Gaume, 1857.

[2] *Perroniana*, Coloniæ Agrippinæ, 1691, in-12, p. 291.

Il a laissé des *Lettres*, *ambassades et négociations*, peu estimées selon Anquetil, au jugement duquel Duperron était un *parleur*, et d'Ossat un *penseur*. Le même écrivain, comparant les lettres des deux négociateurs, ajoute : « Les *Lettres* de d'Ossat respirent la candeur, la probité, le zèle le plus vif pour le roi et la patrie. Il écrit en homme désintéressé, et qui ne tire point vanité de ses services. Duperron au contraire est emphatique, et n'oublie pas de faire valoir ses moindres démarches [1]. » Duperron a laissé encore des *Harangues*, dont la plus éloquente est la *Harangue faite pour le roi Henri III aux États de Blois*, un *Recueil d'ambassades*, la traduction de la *Première Oraison de Cicéron contre Verrès*, et de l'*Épître de Cicéron à Quintus son frère*, et la traduction du premier livre des *Éthiques* d'Aristote. Enfin il nous reste de Duperron des poésies, œuvres de sa jeunesse, parmi lesquelles on trouve des stances amoureuses et des hymnes, des complaintes et des psaumes, des *Étrennes* et des *Tombeaux*, des traductions ou imitations de Virgile, d'Horace, d'Ovide. Parmi toutes ces pièces, il en est plusieurs qui marquent un talent poétique d'un ordre élevé. L'imitation du psaume 183 est digne de Malherbe et supérieure à la plupart des pièces analogues de J.-B. Rousseau. Malheureusement Duperron poëte s'exagérait à lui-même sa valeur. Enflé des éloges que lui avaient prodigués Desportes et Bertaut, il allait, suivant Marolles, jusqu'à se regarder comme supérieur à Virgile pour la diction.

Duperron, poëte d'une école finissante (celle de Desportes), eut le mérite et la générosité d'apprécier le chef naissant d'une école nouvelle ; il introduisit Malherbe auprès de Henri IV ; plusieurs autres débutants furent également protégés par lui. C'est pourquoi Bayle l'a appelé le procureur général du Parnasse de son temps, « comme qui dirait aujourd'hui le maître des cérémonies de la littérature [2]. » « Il s'étoit fait, dit de son côté l'abbé Longuerue, comme le colonel général de la littérature, et on étoit obligé de s'assurer de son suffrage avant d'oser demander celui du public. »

Tous ces travaux n'empêchèrent pas que Duperron ne fût employé dans nombre d'affaires importantes. Henri IV l'honorait de toute sa confiance, bien qu'il eût commencé par être attaché au cardinal de Bourbon et se fût montré l'âme du parti qui aspirait à lui assurer le trône au préjudice du Béarnais. Il reçut, avec d'Ossat, l'absolution du Saint-Père au nom de Henri IV, et se soumit aux humiliations d'usage ; c'est-à-dire, que, le jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape, qui était assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux ; qu'après lecture faite de la requête du roi et des conditions de l'absolution, que Duperron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer et qui étaient, la plupart, des clauses de police ecclésiastique,

[1] *Esprit de la Ligue*, ouvrages cités, XXXVIII.

[2] Sainte-Beuve, *Critiq. littér.*, FONTANES, t. V, p. 371.

ils abjurèrent selon la formule prescrite les erreurs contraires à la foi catholique, et que, s'étant mis à genoux, le grand pénitencier, pendant que le chœur entonnait le psaume *Miserere*, toucha leurs têtes de sa baguette, en signe d'affranchissement, comme font encore les pénitenciers romains pour tous les pénitents qu'ils absolvent. Duperron, comme d'Ossat, méprisa les railleries des protestants, qui les accusèrent de mollesse pour avoir subi ce reste de la pénitence publique, et s'être soumis à être frappés de la baguette, ce qu'ils appelaient par dérision *la gaulade*. Il fut choisi par le roi pour accommoder le différend de Paul V avec la république de Venise. Ce pape, assure-t-on, avait tant de déférence pour les sentiments de Duperron, qu'il avait coutume de dire : « Prions Dieu qu'il inspire le cardinal Duperron, car il nous persuadera tout ce qu'il voudra. »

Ses dernières années furent affligées par des infirmités qui ne lui permirent guère de trouver des douceurs dans les honneurs de cardinal, de primat des Gaules et de grand aumônier de France dont il était comblé. « J'ai vu, dit Balzac, le cardinal Duperron, estropié de bras et de jambes, qui demandoit à changer tous ses bénéfices, toute sa science, toute sa réputation pour la santé du curé de Bagnolet [1]. »

Un homme dans sa position ne pouvait guère éviter d'avoir des ennemis et des calomniateurs. Des écrivains passionnés, des protestants en particulier, accusèrent d'irréligion cet illustre apologiste. Le médecin esprit fort Guy Patin osa, dans ses *Lettres*, l'appeler « un grand fourbe » et faire de sa mort un récit ignoble, disant avec audace qu'*il savoit de bonne part* ce qu'il affirmait [2].

Le cardinal Duperron mourut à Paris, le 5 septembre 1618, âgé de soixante-deux ans.

Racan fit sur la mort de son confrère en poésie un sonnet pompeux fastidieusement classique :

« Quoi ! ces rares vertus dont Ariste fit voir
Des largesses des dieux sa belle âme chargée,
Quoi ! les justes regrets de la France affligée
Ne purent à pitié les destins émouvoir ! »

Exorde de la Harangue faicte pour le roy Henry III, au second Estat de Bloys.

MESSIEURS,

Ayant à mettre la main à une œuvre si saincte, si desirée, et si attendüe de tout le monde, comme est la reformation universelle des desordres et corruptions qui se sont coulez depuis

[1] *Entretiens*, XXVI.
[2] Lettre XXIXe, à M. S. S. D. M.

certain temps en ce Royaume, la premiere chose que nous devons faire, c'est de supplier celuy qui est le pere et l'autheur de tout bon conseil, non seulement de nous ouvrir les yeux pour voir les remedes utiles et salutaires aux maladies de cet Estat ; mais aussi de nous donner à tous ensemble une droicte intention et une droicte volonté d'en user et de les appliquer. Vous accompagnerez donc la requeste que je luy fais en cest endroict, de vos prieres les plus ardentes et enflammées ; luy demandant premierement qu'il luy plaise confirmer et fortifier la resolution qu'il a imprimée à ceste fin en mon ame, et m'inspirer des paroles propres et signifiantes pour vous la representer dignement ; puis après qu'il dispose tellement vos esprits à la recevoir, en esloignant toutes sortes de passions particulieres et n'y laissant que le seul respect de sa gloire et le soin du salut de vostre patrie, que l'execution s'en ensuive aussi louable et accomplie comme l'entreprise est digne du lieu que je tiens, et de vostre suffisance et fidelité.

Messieurs, celuy que je viens d'appeller maintenant à mon secours, me peut servir de tesmoin et de juge tout ensemble, luy qui decouvre jusques aux plus secrettes pensées des hommes, que depuis qu'il a mis en mes mains le sceptre de ceste monarchie, j'ay ressenty une perpetuelle douleur des miseres et calamitez publiques à quoy il sembloit que mon regne estoit reservé, et ay tasché infinies fois d'esteindre avec mes larmes l'ardeur et la violence de son courroux que je voyois estre allumé tant contre mes offenses particulieres que contre les pechez de mon peuple en general, dont aussi plusieurs jours dediez à la tristesse et à la solitude pour destourner aucunement mes yeux de dessus les malheurs de ce siecle, et plaindre ma naissance et ma condition et principalement depuis ces dernieres années ausquelles l'aage et l'experience me rendoient plus capable d'apprehender la desolation de mon Estat et peser la foule et oppression de mes pauvres subjects, feront foy et serviront de tesmoignage à la posterité. En ceste longue et continuelle agitation d'esprit, je pense qu'il y a peu de moyens d'apporter quelque reformation à un gouvernement depravé, de quoy je ne me sois souvenu et n'aye mesme essayé plusieurs fois de l'appliquer et mettre en usage, mais la corruption estoit si universelle, et le desordre avoit tellement gaigné, que le cours et la violence du mal forçoient tous les remedes que j'y pouvois opposer de mon seul mouvement. Cela fut cause, il y a environ trois ans, que retirant mon esprit des remedes par-

ticuliers, je choisis une voye plus universelle, et me resolus à l'assemblée et convocation generale des Estats, qui ne sont aultre chose qu'une aimable conference des subjects avec leur prince, lequel s'abbaisse et descend de son Throsne royal pour traicter avec eux des moyens de remedier aux desordres que le long espace de temps et la negligente observation des loix a laissés glisser en l'Estat. A quoy me fortifie dès lors extremement le conseil de la Royne ma mere, qui aussi en toutes autres louables intentions m'a tousjours tellement confirmé, et s'est montrée si affectionnée au bien et à la conservation de ceste Monarchie, y employant infinis labeurs de corps et d'esprit, mesme en l'incommodité et indisposition de son aage, qu'elle ne merite pas simplement le nom de mere du Roy, mais de mere de l'Estat et du Royaume [1].

Depuis, combien que la diversité des accidens dont mon dessein a esté traversé par plusieurs fois en ayt faict differer l'execution ; si est-ce que rien n'a eu le pouvoir de l'empescher, estant le desir que j'ay de donner ordre au bien et soulagement de mon peuple si enraciné en mon ame, qu'il n'y a point d'aultre pensée assez forte pour l'en divertir. Car quant à ce que quelques-uns peut estre n'attendent pas le fruict de ceste assemblée tel que je me le suis proposé, ayant veu le peu d'effect, à quoy se terminerent les derniers Estats celebrez, il y a douze ans en ceste ville, il me semble, au contraire, que tant de desordres et de malheurs qui se sont ensuivis par tout ce Royaume de n'avoir point observé les belles et sainctes loix qui y furent proposées, nous doibvent avoir assez instruicts pour ne retomber au mesme inconvenient. Joinct que l'aage auquel j'estois encores lors donnoit moyen à plusieurs d'abuser de ma facilité ; au lieu que maintenant la malice de tant de divers esprits m'a preparé à me tenir mieux sur mes gardes, et à avoir d'ores en avant tousjours les yeux ouverts de peur d'estre surpris et circonvenu. J'adjouste davantage qu'il se passa deux ans entiers entre les remonstrances faictes en ceste ville, et les responses et resolutions qui y furent données ; chose mal convenante à l'humeur des François, ausquels les bons conseils sont inutiles, si on leur laisse refroidir le desir et l'ardeur de les executer. Là où mon intention en cecy est de resouldre et de conclure promptement avec vous tous les poincts que vous aurez à proposer, et le len-

[1] Richelieu devint aumônier de la reine Marie de Médicis pour avoir répété ces mots dans sa harangue aux États de 1614.

demain de la conclusion me lier et obliger par serment solennel, moy et tous les princes et seigneurs de qualité qui m'assisteront en cest office, sur le texte des saincts Evangiles, et après la participation des bienheureux mysteres de nostre salut, d'observer toutes les choses que j'y auray arrestées, comme loix sacrées et inviolables, sans me reserver à moy-mesme la licence de m'en departir à l'advenir pour quelque pretexte ou occasion que ce soit. Que s'il semble qu'en ce faisant, je me soubmets trop volontairement aux loix dont je suis l'autheur et qui me dispensent et exemptent elles-mesmes de leur empire, et que par ce moyen, je rends la dignité royale, aulcunement plus bornée et limitée que mes predecesseurs, il me suffira de respondre ce que dit le roy à qui on reprochoit qu'il laisseroit la royaulté moindre à ses successeurs qu'il ne l'avoit receue de ses peres, qui est, qu'il la leur laisseroit beaucoup plus ferme et plus durable. En quoy vous pouvez recognoistre la sincerité de mon intention, voyant que la chose que les Princes qui ont des desseins pernitieux à leur peuple fuyent le plus, à cause qu'elle sert d'obstacle à l'execution de leurs mauvaises volontés, non-seulement je l'ay recherchée de mon propre mouvement, et sans en estre sollicité de personne, mais encore ay passé par dessus infinies difficultez et resistances qui s'y opposoyent. Car pour le regard de la franchise avec quoy j'y ay procedé, je n'en veulx point d'aultres tesmoins que vos propres consciences pour me faire rougir devant Dieu et les hommes, si j'ay usé de brigues et de menées, si j'ay sollicité un seul de ceste compaignie, si j'ay violé la liberté de proposer par vos remonstrances tout ce qui sera utile pour le bien particulier de mes provinces et salut universel de mon Estat. Chose que je desire qui vous demeure devant les yeux, afin de vous faire discerner mon intention droicte et legitime, de ceux qui en useroient aultrement, et aussi pour disposer vos esprits à seconder et favoriser de toutes sortes de conseils, d'advis et de propositions necessaires pour faire reluire la gloire de Dieu, et la religion Catholique, Apostolique et Romaine en tous les lieux de ce Royaume, soulager mes subjects d'infinies charges et incommoditez, et remettre toute la France en sa premiere et ancienne splendeur.

SAINT FRANÇOIS DE SALES

— 1567-1622 —

Saint François de Sales naquit, le 21 août 1567, au château de Sales, dans les environs d'Annecy, d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de la Savoie. Dès avant sa naissance, il fut voué à Dieu par sa pieuse mère, Françoise de Sionas. Son père le destina à la carrière sénatoriale. Dès l'âge de six ans, il fut placé au collége de la Roche, et bientôt après à celui d'Annecy. En 1578, son frère l'envoya, sous la conduite d'un précepteur, à Paris, pour achever ses études. Avant de quitter son pays, il avait reçu la tonsure ecclésiastique. Il entra chez les Jésuites au collége de Clermont, où il fit sa rhétorique avec beaucoup de distinction. Il suivit aussi les leçons de la Sorbonne.

Quand il eut achevé son cours de philosophie, il apprit, pour contenter ses parents, l'équitation, les armes, la danse et tous les arts agréables qui convenaient à sa condition. En même temps il étudiait l'hébreu, le grec et la théologie positive, sous Génébrard et sous le père Maldonat, Jésuite dont les travaux ont été, dans ces derniers temps, remis en lumière.

Ses études terminées à seize ans, il visita, par l'ordre de son père, les principales provinces de la France. De retour, en 1584, au château de Sales, il ne tarda pas à le quitter de nouveau pour aller étudier le droit à Padoue. Il y joignit l'étude de la théologie et de la controverse, sous la conduite du fameux Jésuite le père Possevin. Guy Pancirole, charmé de la beauté de son esprit, entre les leçons publiques, se faisait un plaisir de l'instruire en particulier.

Il reçut le bonnet de docteur, et, d'après le vœu de son père, il partit pour l'Italie, se rendit à Ferrare, de là à Rome, puis visita les principales villes de la Péninsule, comme il avait fait celles de la France. A son retour, le comte de Sales lui témoigna le désir qu'il avait de lui faire contracter une brillante alliance. De plus, il obtint pour lui, du duc de Savoie, les provisions d'une charge de conseiller au sénat de Chambéry; mais les vues du jeune gentilhomme étaient tout autres. Malgré l'attrait que pouvait avoir pour lui le monde, à son âge, avec tant d'avantages du corps et de l'esprit dont il était doué, il avait dès longtemps fait vœu de continence perpétuelle, et n'aspirait qu'à embrasser au plus tôt l'état ecclésiastique. A force de prières et de persévérance, il amena ses parents désolés à consentir à son inébranlable volonté. Son cousin, Louis de Sales, chanoine de la cathédrale de Genève, obtint pour François de Sales la prévôté de Genève, alors va-

cante. Ce ne fut qu'avec une peine extrême qu'on put déterminer notre saint à l'acceptation de cette dignité sollicitée pour lui sans son aveu. Aussitôt qu'il eut reçu le diaconat, son évêque le chargea du ministère de la parole, dans lequel il débuta d'une manière éclatante.

Un an après son ordination, François de Sales composa le premier de ses écrits. L'érection de la confrérie de la Croix, établie par son zèle à Annecy, donna lieu à un ministre du voisinage d'écrire contre l'honneur que les catholiques rendent à ce signe sacré. A l'occasion de cet écrit, notre saint reprit l'étude de la controverse qu'il avait interrompue, et répondit ensuite au ministre par un ouvrage qui a pour titre : *l'Étendard de la croix*, divisé en quatre livres, et où il fait voir que l'honneur que les catholiques rendent à la croix n'est pas nouveau ; que les chrétiens des premiers siècles en ont usé, et il en rapporte les preuves ; que l'adoration, dans un certain sens, selon l'Écriture sainte même, peut être rendue aux créatures, mais qu'il y en a un aussi, celui qui est marqué dans le Décalogue, auquel elle n'est due qu'à Dieu ; que les catholiques n'usent de l'adoration, prise en ce sens, qu'à l'égard de Dieu ; qu'ainsi ils ne peuvent être idolâtres, comme les calvinistes leur en font le reproche ; qu'enfin tout le culte que les catholiques rendent à la croix et aux choses saintes n'est que relatif et se rapporte entièrement à Dieu.

Ce livre de polémique ne respire que modération et douceur :

« Ne sçachant, dit-il dans l'avant-propos, qui est l'auteur du traicté auquel je fais response, et m'estant force de l'alleguer souvent, j'ay pris congé de me servir du nom de traicteur, lequel je n'employe qu'à faute d'autre plus court ; et cependant je n'ay voulu user d'aucunes injures, ni invectives mordantes, comme il a fait : ma nature n'est point portée à ce biais ; mais aussi n'ay-je pas voulu tant affecter la douceur et modestie, que je n'aye laissé lieu à la juste liberté et naïfveté de langage. Et si mon adversaire se fust nommé, peut-estre me fusse-je contraint à quelque peu plus de respect. Mais puisque je ne sçais, ny n'ay occasion de sçavoir que ce soit autre qu'un je ne sçais qui, je ne me sens pas obligé de le supporter aucunement en son insolence. Or, je me nomme, au contraire, non pour l'obliger à aucun respect (car peut-estre que le rang auquel je suis en cette eglise cathedrale le mettra en humeur de me traicter plus mal), mais afin que s'il est encore à Geneve, d'où son traicté est sorti, il sçache où il trouvera son respondant, s'il a quelque chose à demesler avec luy, touchant ce differend : l'asseurant qu'il ne me trouvera jamais que très-bien affectionné à son service, partout où il ne sera pas mal affectionné au crucifix et à la croix. »

On ne répondit point à ce solide écrit ; il s'en fit de nouvelles éditions auxquelles l'auteur resta étranger, et où l'on mit un titre fastueux qui répugnait fortement à la simplicité de François de Sales. Il en parle ainsi lui-même dans la préface du *Traité de l'amour de Dieu* :

« Depuis peu on a reimprimé cette deffense, sous le titre prodigieux de la *Panthalogie, ou Thresor de la Croix*, tiltre auquel jamais je ne pensay, comme en verité aussi ne suis-je pas homme d'estude, ny de loisir, ny de memoire, pour

pouvoir assembler tant de pieces de prix en un livre qu'il puisse porter le tiltre de *Thresor* ni de *Panthalogie*, et ces frontispices insolens me sont en horreur :

> L'architecte est un sot, qui, privé de raison,
> Fait le portail plus grand que toute la maison. »

A peu de temps de là, le jeune prêtre commença ses grands travaux pour la conversion des calvinistes et des zwingliens. Le duc de Savoie, ayant recouvré trois bailliages usurpés sur lui par les Genevois et les Suisses, conçut le dessein d'y rétablir la religion catholique qu'ils en avaient bannie. Il en écrivit à Claude de Granier, évêque de Genève, qui jeta les yeux sur François de Sales pour l'exécution de ce grand dessein, qui effrayait tout le reste du clergé. Quand il fut question de lui donner des associés, il ne se présenta personne que le seul Louis de Sales, son parent. Le saint apôtre entra dans le Chablais avec cet unique compagnon, après avoir résisté aux efforts que firent tous ses amis pour l'en détourner, aux larmes de sa mère, aux prières et aux raisons de son père, qui regardait, en général, la mission destinée pour le Chablais comme un dessein mal conçu et encore plus mal entrepris, et qui désapprouvait surtout qu'on eût choisi son fils et son neveu pour une pareille entreprise.

Les commencements de la mission furent difficiles et même périlleux ; il est certain que le saint exposait non-seulement sa santé, mais sa vie. Son père s'en inquiéta et lui écrivit, à la fin de 1593 ou au commencement de 1594, dans les termes les plus forts, pour l'engager à abandonner ces travaux dangereux et jusques alors assez ingrats.

« Je ne puis que louer vostre zele, monsieur mon fils, lui disait-il ; mais je ne vois pas qu'il puisse aboutir à quelque chose de bon. Vous en avez desjà faict plus qu'il n'en estoit besoin. Les personnes les plus sensées et les plus sages disent hautement que vostre perseverance se termine à une sotte obstination ; que c'est tenter Dieu de faire une plus longue espreuve de vos forces, et qu'enfin il faut contraindre ces peuples à recevoir la foi par la seule bouche du canon. C'est pourquoy je vous conjure de faire cesser au plus tost nos inquietudes et nos alarmes, et de vous rendre à vostre famille, mais surtout à vostre mere, qui meurt de douleur de ne vous point voir, et de crainte de vous perdre tout à fait. Mais si mes prieres ne servoient de rien, en qualité de pere je vous ordonne de revenir ici incessamment. »

L'inébranlable apôtre lui répondit ainsi pour s'excuser de lui désobéir :

« Monsieur mon pere,

« Quelque respect que j'aye pour vos ordres, je ne puis m'empescher de vous dire qu'il m'est impossible de m'y rendre. Vous n'ignorez pas de qui j'ay reçu ma mission, après Dieu et de sa part. Puis-je me retirer d'icy sans sa permission ? Adressez-vous donc, s'il vous plaist, à monseigneur le reverendissime ; je suis prest à partir dès qu'il parlera. En tous cas, je vous supplie de conside-

rer ces paroles du Sauveur : *Celuy qui perseverera sera sauvé*[1], et ces autres de saint Paul : *On ne couronnera que celuy qui aura legitimement combattu*[2]. *Les momens d'une legere tribulation operent un poids eternel de gloire*[3], etc. »

Le dévouement de l'apôtre, que les horreurs même de la peste ne purent ralentir, ne tarda pas à obtenir une digne récompense. Rien ne lui résista ; il n'y eut pas un seul des ministres protestants qui osât entrer en conférence avec lui. On disait de son temps qu'*il falloit envoyer les hérétiques au solide et savant Duperron pour les convaincre, et à monsieur de Genève pour les toucher*. Duperron lui-même, témoin du nombre prodigieux d'hérétiques, même des plus obstinés, convertis par François de Sales, ne put s'empêcher de dire qu'*il n'y avoit point d'heretiques qu'il ne fust asseuré de convaincre ; mais que, pour les convertir, c'estoit un talent que Dieu avoit reservé à monsieur de Geneve*[4]. Un ami intime du saint, l'illustre président Antoine Fabvre, qui, après avoir étudié à Turin sous le fameux Antoine Manuce, était devenu un des grands hommes de son siècle, écrivait en ces termes à saint François de Sales sur les résultats de sa mission : « J'apprends que les uns, terrassez par le seul enoncé de vos raisonnemens, evitent vostre presence et vos entrevues. Mais que seroit-ce, mon Dieu, s'ils avoient entendu vos discours et vos entretiens ! J'apprends que les autres, incapables de soutenir une polemique orale, ont resolu de soutenir leurs opinions par escrit, ayant l'effronterie de croire que le papier, quelque mensonger et impudent qu'il soit, ne sauroit rougir[5]. »

Les grands succès de saint François de Sales dans le Chablais et les bailliages de Terni et de Gaillard lui attirèrent de tous côtés des lettres de félicitations ; le président Fabvre lui écrivit de la part du duc de Savoie, le nonce du pape à Turin et le pape même lui adressèrent des lettres pleines d'estime.

Quelques conversions éclatantes faites en différents temps par notre saint l'honorèrent particulièrement. Ainsi il convertit le baron d'Avoli, seigneur des plus considérés parmi les calvinistes ; Claude Bouchard, professeur public de théologie à Lausanne ; François, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné ; Barbery et Jacques Philippe, célèbres ministres calvinistes. Il éprouva nécessairement quelques échecs. Ainsi le pape Clément VIII ayant donné ordre, par un bref, à saint François de Sales, d'aller trouver, à Genève, Théodore de Bèze et de conférer seul à seul avec lui, ce fameux chef calviniste résista et à l'éloquence de François de Sales et aux offres qu'il lui fit de la part du pape.

[1] Matth., x, 22, et xxiv, 13.
[2] II Tim., ii, 5.
[3] II Cor., iv, 17.
[4] *Anon.*, liv. I.
[5] Le prés. Fabvre à S. Fr. de Sal. *Ex urbe*, vii. *cal. decembris. Nouv. Lett. inéd.*, publiées par le chevalier Datta, xxxie lettre.

Au retour de cette brillante mission, en 1596, François de Sales fut choisi par l'évêque de Genève, Claude de Granier, pour être son coadjuteur et prévôt d'Annecy ; mais il fallut les vives instances du pape et du duc de Savoie pour lui faire accepter cette dignité.

Au commencement de 1602, il vint à Paris pour obtenir du roi de France la permission de travailler à la conversion des peuples du bailliage de Gex, cédé à Henri IV par le duc de Savoie, en échange du marquisat de Saluces. Accueilli avec enthousiasme, il fit entendre sa voix dans les principales églises de la capitale, et prêcha le carême à la cour, dans la chapelle du Louvre. Le roi était alors à Fontainebleau ; mais étant revenu à Paris quelques jours après Pâques et ayant entendu le cardinal Duperron parler avec de grands éloges des excellents discours que François de Sales avait faits dans la chapelle du Louvre pendant le carême, il eut envie de l'entendre. Les députés de Genève, qui étaient alors à la cour pour des affaires importantes, dit l'historien du saint[1], assistèrent à cette prédication ; François s'y surpassa, et le roi lui-même fut si charmé de son discours, que, se tournant du côté des députés de Genève, il leur dit tout haut, le sermon fini : *Eh bien, messieurs, que dites-vous du sermon de vostre evesque? — Sire*, répondit l'un des députés, *si le duc de Savoie avoit contre nous d'aussi bonnes raisons que luy, nous rendrions bientost le siege episcopal, et peut-estre serions-nous tous de sa religion.* Le roi ajouta qu'ils avaient raison ; qu'il n'avait jamais ouï un prédicateur plus touchant ni qui eût plus d'onction, et dont la vie et les actions soutinssent mieux ce qu'il prêchait. Persuadé qu'aucun homme n'était « plus capable d'apporter quelque remede à la nouveauté des opinions qui troubloient son royaume que l'evesque de Genève, d'autant que c'estoit un esprit solide, clair, resolutif, point violent, point impetueux, et lequel ne vouloit emporter les choses de haute lutte ou de volée. » Henri IV fit à François de Sales, en cette occasion, et réitéra plusieurs fois dans la suite les offres les plus séduisantes pour l'engager à se fixer en France. « Il me fit des semonces d'arrester en son royaume, dit le saint, qui estoient capables de retenir, non un pauvre prestre tel que j'estois, mais bien un bien grand prelat. » Mais personne ne fuyait davantage les distinctions mondaines que ce saint, qui écrivait dans une tournée pastorale : « Je suis en visite bien avant parmi nos montagnes, en esperance de me retirer pour l'hiver dans mon petit Annecy, où j'ay appris à me plaire, puisque c'est la barque dans laquelle il faut que je vogue pour passer de cette vie à l'autre. »

Il fut choisi pour prononcer, à Notre-Dame, l'oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, mort d'une fièvre pourprée à Nuremberg, en revenant de défendre Kaniska assiégée par les Turcs, « lequel avoit fait tant de beaux exploits contre le Turc en Hongrie, que tout le christianisme devoit conspirer à l'honneur de sa memoire[2]. » « Madame Marie de Luxembourg, sa veuve, dit le saint

[1] Marsollier, *Vie de saint François de Sales,* liv. IV.

[2] Préface du *Traité de l'amour de Dieu.*

dans le même endroit, fit de son costé ce que son courage et l'amour du defunt lui put suggerer pour solemniser ses funerailles; et parce que mon pere, mon aïeul, mon bisaïeul avoient esté nourris pages de très-illustres et très-excellens princes de Martigues, ses peres et predecesseurs, elle me regarda comme serviteur hereditaire de sa maison et me choisit pour faire la harangue funebre en cette si grande celebrité, où se trouverent non seulement plusieurs cardinaux et prelats, mais quantité de princes, princesses, mareschaux de France, chevaliers de l'ordre et mesme la cour du Parlement en corps. »

En tâchant surtout de présenter « un abrégé veritable des faits héroïques du prince défunt, en s'appliquant à célébrer, au point de vue chrétien, le vaillant capitaine qui avoit pris Albe-Royale sur Mahomet III; qui, nommé par l'empereur Rodolphe II général de son armée en Hongrie, avoit osé, à la tête de quinze mille hommes seulement, entreprendre de faire lever le siége qu'Ibrahim-Pacha avoit mis devant Kaniska avec soixante mille combattans, et qui, contraint par le manque de vivres de se retirer, avoit fait une retraite jugée la plus belle que l'Europe eût vue depuis long-temps, » François de Sales fit une belle pièce d'éloquence, comparable au *Discours funèbre* sur la mort de Henri le Grand, que prononça quelques années plus tard Pierre Fenoillet, évêque de Montpellier.

Pendant que l'on imprimait cette oraison, François de Sales apprit la mort de Claude de Granier et son élection à l'évêché de Genève. Il partit soudain pour être consacré et commencer sa résidence. Il se livra dès lors avec plus d'ardeur que jamais aux fonctions du ministère et spécialement à la prédication. Il aimait surtout à l'exercer dans les villages, loin des applaudissements qui offensaient son humilité. Il avait un talent à lui de s'insinuer dans l'esprit des plus simples paysans. Écoutez comme il en parle lui-même dans l'épanchement d'une correspondance intime :

« Il est 9 heures du soir, il faut que je fasse collation et que je dise l'office pour prescher demain à 8 heures, mais je ne me puis arracher de dessus ce papier. Et s'il faut que je vous dise encore cette petite folie, c'est que je presche si joliment à mon gré en ce lieu, je dis je ne sçais quoy que ces bonnes gens entendent si bien, que quasi ils me respondroient volontiers [1]. »

De même qu'il s'efforçait de se proportionner à l'intelligence de ses humbles auditeurs, il avait soin de ne leur pas imposer la fatigue d'une trop longue attention. L'évêque de Belley nous apprend que saint François de Sales aimait qu'on fît les sermons courts. « Il ne vouloit pas seulement, ajoute le Camus, que l'on dist peu de choses, mais utiles et bien choisies. Pour cela il recommandoit de prendre garde aux homelies des anciens, briefves en paroles et remplies de peu d'enseignemens, mais d'importance [2]. »

[1] A Mme de Chantal, 7 mars 1606. *Nouv. Lett. inéd.*

[2] *Esprit de saint François de Sales*, XVIe part., ch. VI.

Non-seulement saint François de Sales savait au besoin et très-volontiers se faire prédicateur populaire, il savait encore se faire simple catéchiste. « Comme il étoit persuadé, nous dit son ancien historien, que rien n'étoit plus capable de contribuer au rétablissement des bonnes mœurs que l'instruction de la jeunesse, il ordonna qu'on feroit dans Annecy et dans tout son diocèse, les fêtes et les dimanches, le grand catéchisme, et qu'on y enseigneroit ceux du concile de Trente et de Bellarmin, afin qu'il y eût partout une parfaite uniformité de doctrine et d'instructions. Pour témoigner l'estime qu'il faisoit de cette fonction, il en voulut lui-même faire l'ouverture et la continua toujours depuis, tant que ses autres occupations le lui permirent : l'on voyoit ce grand prélat, dont Rome et Paris avoient admiré le savoir, et la cour de France l'éloquence, parmi de petits enfans, s'accommodant à leur portée et à leur foiblesse, et les instruisant lui-même avec une patience et une douceur qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer. »

« Son exemple fut suivi dans tout ce grand diocèse ; personne ne trouva plus (comme il étoit arrivé jusqu'alors) cette fonction au-dessous de soi, et il n'y eut point de pasteur qui ne se crût obligé de faire par lui-même, dans sa paroisse, ce que le saint prélat faisoit dans la ville capitale. En effet, pour mieux marquer l'estime qu'il faisoit de l'instruction de la jeunesse, toutes les fois que ses occupations ne lui permettoient pas de faire lui-même le catéchisme, il ne s'en reposoit que sur les dignitaires de sa cathédrale, ou sur les personnes les plus capables de son clergé. Il arriva de là que chacun se fit une obligation d'assister à ces instructions ; on ne se contenta pas d'y envoyer les enfans, les personnes les plus âgées et les plus distinguées y alloient comme les moindres du peuple, et on appeloit cela aller apprendre le chemin du ciel.

« En effet, après qu'on avoit donné quelque temps à l'instruction des enfans, le saint prélat, ou celui qui tenoit sa place, montoit en chaire, et expliquoit d'une manière aisée et familière les principaux points de la morale chrétienne [1]. »

François de Sales ne perdit pas de vue la conversion du pays de Gex, principal objet de son voyage en France. Il y obtint, comme dans le Chablais, de merveilleux succès, mais il y éprouva des difficultés, des tracasseries, même des humiliations qui vinrent en grande partie des soupçons jaloux du duc de Savoie. Quoique le lieu de la résidence de l'évêque et la plus grande partie de son diocèse fussent en Savoie, une partie considérable était des terres de France ; de cette sorte l'évêque dépendait en bien des choses et du duc et du roi. Charles-Emmanuel, politique habile, rusé et par conséquent défiant, craignait toujours que l'évêque de Genève ne cédât ses droits à la France qu'il affectionnait tant et où il venait d'être l'objet de distinctions si marquées. Aussi le duc permettait-il très-difficilement à notre

[1] *Vie de saint François de Sales*, liv. V.

saint les voyages en France. Il ne lui accorda ainsi qu'avec très-grande peine l'autorisation d'aller prêcher le carême à Dijon, où on l'avait réclamé avec les plus vives et les plus pressantes instances. « Il fut reçu, dit Marsollier, avec des honneurs extraordinaires de la ville et du parlement, et y prêcha avec un applaudissement qui attira dans la ville la noblesse et le peuple des environs. Les plus grandes églises suffisoient à peine pour contenir le monde qui accouroit à ses sermons ; et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les calvinistes, dont la ville étoit alors remplie, y couroient en foule comme les catholiques. Cela lui donna lieu de traiter plusieurs matières de controverse, où il excelloit ; et il le fit avec tant de force et d'éloquence, qu'un grand nombre se convertit et rentra dans l'Église catholique.

« Les ministres de la religion prétendue réformée voyoient ces succès avec beaucoup de chagrin, mais il n'y avoit aucun moyen d'en arrêter le cours qu'en acceptant la conférence publique que François leur avoit souvent offerte ; plusieurs en furent tentés, mais ayant fait réflexion qu'ils auroient affaire à l'apôtre du Chablais, à cet homme si fameux par le grand nombre de conversions qu'il avoit faites, ils jugèrent qu'il étoit plus sûr de déclamer contre lui dans leurs prêches. La chose en fût demeurée là, si l'un d'eux, plus présomptueux, ne se fût présenté pour disputer avec lui. François le prit au mot, et la conférence fut remise après Pâques, les occupations du saint prélat ne lui permettant pas d'y assister plus tôt.

« Le Consistoire trouva fort mauvais que le ministre se fût engagé sans sa participation : on lui fit entendre que si on avoit à choisir quelqu'un pour défendre la cause commune, on ne s'adresseroit pas à lui, et on lui défendit de tenir la parole qu'il avoit donnée. Le temps dont on étoit convenu étant arrivé, le ministre ne parut point ; et François pria le baron de Luz et plusieurs autres personnes de distinction qui avoient été témoins du défi du ministre, de s'en souvenir [1]. »

En France, comme dans son diocèse, les actions d'éclat ne faisaient pas oublier à saint François de Sales les fonctions plus humbles du ministère. A Dijon, par exemple, malgré la fatigue d'une prédication journalière et de consultations et avis donnés à tous ceux qui se présentaient chez lui, il allait, les après-midis, dans les hôpitaux de la ville et des faubourgs, visiter les malades, les consoler, les instruire et même leur administrer les sacrements.

Peu de temps après son retour à Annecy, de concert avec le président Fabvre, son intime ami, son *frère*, comme ils s'appelaient en s'écrivant, alors président du conseil des Genevois, dans la résidence épiscopale, François de Sales conçut l'idée de fonder une académie sur le modèle des académies italiennes, et sous le nom d'Académie florimontane. La théologie, la philosophie, la jurisprudence, les sciences mathématiques et les belles-lettres figuraient dans ses statuts. Elle

[1] Marsollier, *Vie de saint François de Sales*, liv. V.

avait pour devise un oranger odorant avec ces mots : *Fleurs et Fruits*. Ses séances se tenaient dans la maison même du président Fabvre. Le duc de Savoie accorda des priviléges à cette académie alpestre qui devança de trente ans l'Académie française, et dont le duc de Nemours fut protecteur. Honoré d'Urfé et Vaugelas en furent membres avec l'évêque de Genève qui ne tarda pas à publier (1608) un livre répondant merveilleusement à la devise *Fleurs et Fruits* de l'Académie florimontane : l'*Introduction à la vie dévote*.

L'œuvre principale qui place saint François de Sales parmi les grands écrivains, est sa célèbre *Introduction à la vie dévote*. Cet ouvrage cependant fut loin d'être conçu avec des prétentions littéraires ; il n'était pas même destiné à la publicité. On en sait l'origine. Le saint écrivit des lettres suivies de direction, à une dame de ses parentes, Mme de Charmoisy ; cette dame ramassa ces lettres et les joignit aux autres instructions qu'elle avait reçues du saint prélat, puis les fit voir au Père Fourrier, jésuite, son directeur, et alors recteur du collége de Chambéry. Ce pieux et savant religieux admira la solidité des avis contenus dans ces lettres et dans ces mémoires, et les jugeant, dit Marsollier [1], d'une utilité infinie pour la conduite des personnes engagées dans le grand monde, il en écrivit à saint François de Sales pour le prier d'y mettre la dernière main et d'en faire un ouvrage complet : le saint prélat s'en défendit. Le Père Fourrier lui fit de nouvelles instances, et le menaça même de faire imprimer ses lettres et ses instructions en l'état qu'elles étaient, s'il ne pouvait obtenir de lui ce qu'il demandait et ce qu'il croyait si utile au public.

Pendant qu'il hésitait, Henri IV lui fit dire par un de ses amis, qu'il désirait de lui un ouvrage qui servît de méthode à toutes les personnes de la cour, sans en excepter les rois et les princes, pour vivre chrétiennement, chacun dans son état. Il le voulait également éloigné de deux dispositions devenues générales par l'effet des guerres de religion, le relâchement produit par l'idée que Dieu ne fait pas attention aux hommes, et le désespoir produit par l'idée qu'il ne veille sur nous que pour nous punir, et que la piété est impossible. Il demandait que cette méthode fût exacte, judicieuse et telle que chacun pût s'en servir. Saint François de Sales ne se crut plus en droit de résister ; il redemanda ses lettres à sa parente, et en composa l'excellent livre de l'*Introduction à la vie dévote*. Henri IV avoua que ce livre avait surpassé son attente. Cependant le saint ne le présentait que comme une improvisation très-imparfaite.

« Vous avez bien remarqué, Monseigneur, écrit-il à l'archevêque de Vienne, que cette besogne ne fut jamais faite à dessein projeté. C'est un memorial que j'avois dressé pour une belle ame qui avoit desiré ma direction ; et cela emmi [2] les occupations du caresme, auquel je preschois deux fois la semaine. Elle le

[1] *Vie de saint François de Sales*, t. II, p. 18.

[2] Au milieu de.

montra au reverend Père Forier, lors recteur du college de Chamberi, et maintenant de celuy d'Avignon, qu'elle sçavoit estre mon grand amy, et auquel mesme je rendois souvent compte de mes actions. Ce fut luy qui me pressa si fort de faire mettre au jour cet escrit : après l'avoir hastivement revu et accommodé de quelques petits agencemens, je l'envoyay à l'imprimeur : c'est pourquoy il s'est presenté à vos yeux si mal accommodé [1]. »

Ailleurs il appelle ce chef-d'œuvre « ce pauvre petit livret de l'*Introduction* [2] ».

Il n'est pas nécessaire de présenter l'analyse d'un livre si connu et si répandu. Il suffit de dire que l'*Introduction à la vie dévote* est écrite principalement « pour les gens qui vivent parmi le monde et les cours » ; qu'elle est adressée à *Philothée*, c'est-à-dire à une âme amie de Dieu ; qu'on y fait voir en exemples, encore plus qu'en préceptes, comment la piété peut se mêler aux nombreuses occupations de la société, et doit être différemment exercée selon les conditions diverses, par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par la femme mariée, par la veuve.

« Comme les meres-perles, dit le moraliste-poëte, vivent emmi la mer sans prendre aucune goutte d'eau marine, et que vers les isles Chelidoines, il y a des fontaines d'eau bien douce au milieu de la mer, et que les pyraustes volent dedans les flammes sans brusler leurs aisles ; ainsi sçait une ame vigoureuse et constante vivre au milieu du monde sans recevoir aucune humeur mondaine, trouver des sources d'une douce pieté au milieu des ondes ameres de ce siecle, et voler entre les flammes des convoitises terrestres sans brusler les aisles des sacrés desirs de la vie devote. »

Aussitôt que l'*Introduction à la vie dévote* fut lancée dans le monde, elle eut un succès d'enthousiasme. Saint François de Sales raconte lui-même que « ce livret reçut generalement un gratieux et doux accueil, voire mesme parmi les plus braves prelats et docteurs de l'Eglise [3]. » Jusqu'aux hérétiques l'admirèrent : Jacques Ier, roi d'Angleterre, à qui Marie de Médicis en avait envoyé un exemplaire magnifiquement relié et enrichi de pierreries, demandait, après l'avoir lu, à ses évêques protestants, pourquoi ils n'écrivaient pas avec cette onction.

L'auteur fut bientôt obligé d'en donner une seconde édition. Il la retoucha avec soin. « J'ay ajouté, disait-il, beaucoup de *petites chosettes,* selon les desirs que plusieurs dignes juges m'ont tesmoignés d'en avoir, et tousjours regardant les gens qui vivent en la presse du monde [4]. »

Les éditions de l'*Introduction à la vie dévote* se multiplièrent à l'infini ; elle fut traduite dans toutes les langues : on la mit en latin et

[1] A M. Pierre de Villars, archevêque de Vienne. *Let. CLV.*

[2] A M. le comte de Tornon, 3 août 1614. *Nouv. Lett. inéd.*, publiées par le chevalier Datta.

[3] Préface de l'*Amour de Dieu.*

[4] Préface de l'*Introduction à la vie dévote,* p. VI.

même en vers français. Un libraire de Lyon, qui s'était chargé de la première publication, y eut tant de bénéfice, qu'il crut devoir faire exprès le voyage d'Annecy pour offrir en don à l'auteur une somme de quatre cents écus d'or.

Si ce livre a été, même du vivant de l'auteur, l'objet de quelques critiques ridicules et passionnées, il a été honoré des plus éclatants suffrages. « Une des marques les plus évidentes de son excellence et de son prix, dit Bourdaloue, c'est que dans le christianisme il soit devenu si commun. »

Ne pouvant rapporter tous les autres témoignages, bornons-nous à celui du pape Alexandre VII. Dans une lettre qu'il écrivit, lorsqu'il n'était encore qu'évêque de Nardo, au cardinal Chigi, son neveu, il le conjure de faire ses délices et sa principale étude des écrits de l'évêque de Genève, d'être son lecteur assidu, son fils obéissant et son fidèle imitateur. Il loue en particulier son *Introduction à la vie dévote.* Elle est, dit-il, le meilleur guide qu'on puisse prendre dans le chemin de la vertu ; il lui doit, après Dieu, depuis vingt ans, la correction de ses mœurs, et ce qu'il peut y avoir en lui de bien. Il assure qu'il l'a lue une infinité de fois, et qu'il ne peut se passer de la relire sans cesse. Enfin il exhorte le cardinal à en faire le miroir de sa vie, la règle et la mesure de ses actions, de sa conduite et de toutes ses pensées.

Chigi, observe Marsollier [1], ayant été élevé sur le Saint-Siége, ne rabattit rien de l'estime qu'il faisait de la conduite et de la doctrine du saint prélat; l'examen qu'il en fit et qu'il en fit faire ne servit qu'à l'augmenter. Dans la lettre qu'il écrivit aux religieuses de la Visitation d'Annecy, après sa canonisation, il appelle sa doctrine *divine;* il dit qu'il a choisi ce grand saint pour être *son principal guide, et le maître* qui nous doit marquer les routes que nous devons suivre pendant le cours de cette vie. Enfin il ajoute que *ses escrits salutaires sont comme autant de flambeaux ardens qui portent le feu et la lumiere dans toutes les parties du corps de l'Eglise.*

De nos jours, c'est surtout sous le rapport littéraire qu'on a loué l'*Introduction à la vie dévote.* On a principalement admiré cette fleur brillante et suave d'imagination que développa chez saint François de Sales la vue des magnifiques spectacles de la nature alpestre, à laquelle cependant il emprunte rarement ses comparaisons, préférant les images riantes et douces des champs, des blés, des vignes sur le penchant de la colline, ou plantées parmi des oliviers ; des troupeaux, des abeilles, des herbes fleuries, « des oiseaux qui nous provoquent aux louanges de Dieu. » C'est par l'instinct d'une nature foncièrement douce, que l'image de la Savoie, qui s'offre dans les écrits de saint François de Sales, est celle de la Savoie aimable qui s'épanouit sur les rives charmantes du lac d'Annecy, non de la Savoie hérissée et sau-

[1] *Vie de saint François de Sales,* t. II, p. 310.

vage de Sallanches et de la Tête-Noire. M. de Sacy dit très-bien : « A quelque page que l'on ouvre ce livre, il s'en exhale comme un parfum des champs, qui répand la sérénité dans l'âme. On croit cheminer, avec le saint évêque, le long de torrents ou sur le penchant des montagnes de son pays, et respirer, en l'écoutant, l'odeur des buissons [1]. »

En rendant hommage à l'imagination qui éclate dans l'*Introduction à la vie dévote*, on en a en même temps constaté l'excès. Dans un bel article sur saint François de Sales, Sainte-Beuve [2] dit : « Il abuse de la comparaison et des images physiques ; il ne les emprunte pas toujours à ce qu'il a vu et observé en passant dans ses vallées et ses montagnes. » De ces images, « les unes, dit M. Sayous, toutes simples, et qu'il a recueillies en se promenant, sentent les champs, la ferme savoyarde, les bois et les bords du lac d'Annecy : ce sont les meilleures (et j'ajouterai les plus courtes). Les autres, ingénieuses, mais recherchées, sont empruntées aux auteurs qu'il a lus ; il veut égayer et éclairer, à l'aide d'une histoire naturelle le plus souvent fabuleuse, les vérités morales et chrétiennes qui d'elles seules se passeraient d'ornements. On ne saurait imaginer jusqu'où va chez lui cet abus, cette sorte de crédulité ou de complaisance, mi-partie poétique et scientifique [3]. »

L'imagination est la qualité prédominante de l'*Introduction à la vie dévote* ; mais ce n'est pas la seule. « On s'étonne, dit un écrivain que nous avons déjà cité, de rencontrer, au milieu de ce style si fleuri, qui s'étend et se développe à son aise, des sentences à la Sénèque, hardiment coupées et lancées comme une flèche [4]. »

François de Sales écrivit en 1610 son *Théotime, ou Traité de l'amour de Dieu*. Au témoignage de l'évêque de Belley, plusieurs de ses amis, ayant vu le grand accueil que le public avait fait à son livre de l'*Introduction*, lui conseillèrent de ne plus écrire, n'étant pas possible qu'il pût jamais rien faire qui eût un pareil succès. Les quelques passages par lesquels nous allons tâcher de faire connaître l'objet et la méthode du second grand traité de saint François de Sales, montreront qu'il n'est pas indigne du premier.

Le saint auteur expose ainsi dans la préface les objets qu'il s'est proposés :

« J'ay seulement pensé à representer simplement et naïfvement, sans art et encore plus sans fard, l'histoire de la naissance, du progrès, de la decadence, des operations, proprietés, avantages et excellences de l'amour divin. Que si, outre cela, tu trouves quelque autre chose, ce sont des surcroissances qu'il n'est presque pas possible d'esviter à celuy qui, comme moy, escrit entre plusieurs distractions. Mais je crois bien pourtant que rien ne sera sans quelque

[1] *Panégyrique de saint François de Sales*, IIe partie.
[2] *Causer.*, 3 janv. 1853.
[3] S. de Sacy, préf. de l'*Introd.*, p. x.
[4] *Esprit de saint François de Sales*, XVIe part., ch. xii.

sorte d'utilité. La nature mesme, qui est une si sage ouvriere, projetant la production des raisins, produit quant et quant, comme par une prudente inadvertance, tant de fueilles et de pampres, qu'il y a peu de vignes qui n'ayent besoin en leur saison d'estre effueillées et esbourgeonnées. »

Il justifie avec le même style les détails dans lesquels il est entré.

« Quelques-uns peut-estre trouveront que j'ay trop dit, et qu'il n'estoit pas requis de prendre ainsi les discours jusque dans leurs racines. Mais je pense que le divin amour est une plante pareille à celle que nous appellons angelique, de laquelle la racine n'est pas moins odorante et salutaire que la tige et les fueilles. »

Un peu plus loin il donne ainsi les raisons du titre qu'il a choisi :

« Un grand serviteur de Dieu m'advertit n'a guere que l'addresse que j'avois faite de ma parole à Philothée en l'*Introduction à la vie devote*, avoit empesché plusieurs hommes d'en faire leur profit, d'autant qu'ils n'estimoient pas dignes de la lecture d'un homme les advertissemens faits pour une femme. J'admiray qu'il se trouvast des hommes qui, pour vouloir paroistre hommes, se monstrassent en effet si peu hommes ; car je te laisse à penser, mon cher lecteur, si la devotion n'est pas egalement pour les hommes comme pour les femmes, et s'il ne faut pas lire avec pareille attention et reverence la seconde epistre de saint Jean, adressée à la sainte dame Électa, comme la troisiesme qu'il destine à Caïus, et si mille et mille lettres ou excellens traictés des anciens Peres de l'Eglise doivent estre tenus pour inutiles aux hommes d'autant qu'ils sont adressés à de saintes femmes de ce temps-là. Mais, outre cela, c'est l'ame qui aspire à la devotion, que j'appelle Philothée ; et les hommes ont une ame aussi bien que les femmes.

« Toutesfois, pour imiter en cette occasion le grand Apôtre, qui s'estimoit redevable à tous [1], j'ay changé d'addresse en ce traicté, et parle à Theotime. Que si d'aventure il se trouvoit des femmes (or cette impertinence seroit plus supportable en elles) qui ne voulussent pas lire les enseignemens qu'on fait à un homme, je les prie de croire que Theotime auquel je parle est l'esprit humain qui desire faire progrès en la dilection sainte, esprit qui est egalement ès femmes comme ès hommes. »

Saint François de Sales, réclamant l'indulgence du lecteur, le prévient de la différence qu'il pourra trouver entre le style de ce dernier ouvrage et celui de ses premiers écrits.

« Mon cher lecteur, je te conjure de m'estre doux et honteux en la lecture de ce traicté. Que si tu trouves le style un peu (quoique ce sera, je m'assure, fort peu) different de celui dont j'ay usé escrivant à Philothée, et tous deux grandement divers de celui que j'ay employé en la *Deffense de la croix*, sache qu'en dix-neuf ans on apprend et desapprend beaucoup de choses ; que le langage de la guerre est autre que celui de la paix ; et que l'on parle d'une façon aux jeunes apprentis, et d'une autre sorte aux vieux compagnons. »

[1] Rom., I, 14.

N'est-ce pas là un langage aussi beau et aussi agréable que celui des plus belles pages de l'*Introduction à la vie dévote*, et Sainte-Beuve n'a-t-il pas été trop sévère, quand il a vu dans le *Traité de l'amour de Dieu* une récidive malheureuse ?

Saint François de Sales, ce génie si facile, s'est distingué par l'éloquence oratoire comme par la composition des divers traités dont nous venons de présenter une idée. Il a surtout fait briller ce talent dans l'oraison funèbre du duc de Mercœur, dont nous avons parlé, et aussi dans une autre dont il fait ainsi mention dans sa correspondance : « M. de Nemours m'a tellement conjuré de luy envoyer l'Oraison funèbre de madame sa mère, que je suis contraint d'en écrire une presque tout autre ; car je ne me souviens pas de ce que je dis, sinon *grosso modo*. J'ay peine, sans doute, à faire ces choses, où il faut mesler de la mondanité à laquelle je n'ay pas d'inclination, Dieu merci [1]. »

Ses sermons renferment aussi de grandes beautés, comme on le verra par nos extraits. Ils sont déparés de temps en temps par quelques défauts dont nous croyons bon de dire un mot.

Saint François de Sales a quelquefois dans ses sermons des traits qui peuvent nous paraître d'une étonnante naïveté.

« Vous me demanderez peut-estre pourquoy les cœurs des hommes sont si cachés qu'on ne les peut voir : je vous respondray que pour deux raisons il est expedient qu'il soit ainsi : la premiere est, à cause des meschants et grands pecheurs, d'autant que si leur cœur estoit ouvert, on y verroit des choses si sales et si abominables qu'on en auroit horreur, ainsi que nous lisons dans sainte Catherine de Sienne, laquelle avoit reçu ce don de Dieu de voir les consciences et cognoistre les pechés les plus secrets des personnes, de quoy elle avoit tant d'horreur qu'il falloit qu'elle se detournast pour s'empescher de les voir. Le bienheureux saint Philippe de Neri avoit auss reçu cette mesme grace de Dieu, ce qui faisoit que, lorsqu'il alloit dans les r[illegible] et qu'il rencontroit des personnes en peché mortel, il se bouchoit le ne[illegible] ne pouvant supporter la grande puanteur qui sortoit de leur conscience [2], etc..... »

Et ailleurs :

« Lucifer, estant dans le ciel, a recherché, non d'estre Dieu, car il estoit trop bon philosophe pour commettre une telle absurdité [3], etc. »

On sent que la gravité n'avait pas encore triomphé dans la chaire chrétienne.

Au lieu de démonstrations, saint François de Sales emploie souvent des comparaisons qui ne sont pas très-saisissantes. Ainsi il dira, parlant de la sainte Trinité :

« Les anciens Peres rapportent plusieurs similitudes propres pour nous faire entendre ce divin mystere, mais particulierement S. Bonaventure, lesquelles je

1 A Mme de Chantal. *Lett. CXXI.*

2 *Sermon pour la fête de saint Jean Porte-latine.*

3 *Sermon pour le troisième dimanche de l'Avent.*

rendray le plus familieres que je pourray. Voilà une personne qu'on habille, et il y en a deux autres qui luy vestent sa robbe ; mais elle ne laisse pas pour cela de s'ayder : voilà donc trois personnes qui interviennent à l'habiller, et neantmoins il n'y en a qu'une seule qui soit habillée. Ainsi en est-il de l'Incarnation : le Père fait l'Incarnation, le Saint-Esprit la fait, et le Fils aussi qui s'incarne luy-mesme ; mais ni le Père ni le Saint-Esprit ne s'incarnent point ; ainsi c'est seulement la personne du Fils qui demeure vestue de la robe de nostre Trinité.

« Il y a plusieurs autres similitudes semblables à celle-cy, propres pour faire entendre ce sacré mystere. Voilà un prince que l'on revest de sa pourpre ou robbe royale, il y a deux autres princes qui l'habillent ; il ne laisse pas pourtant de faire quelque chose, car il remue les bras et les mains pour ayder à s'habiller ; et de ces trois princes qui aydent à vestir cette robbe, il n'en demeure qu'un d'habillé. Or, c'est ainsi que nous debvons entendre que les trois personnes divines se sont aydées au mystere de l'Incarnation ; car, comme disent les théologiens : *Opera Trinitatis ad extra sunt indivisa.* »

On ne se contenterait pas aujourd'hui de démonstrations de cette sorte.

On en peut dire autant de ce passage du même sermon :

« Les poëtes fabuleux ne vouloient jamais se servir de l'esponge pour aucune similitude ou comparaison, disant que c'estoit une incivilité d'en parler ; mais depuis qu'en la passion de Nostre-Seigneur, les Juifs la lui presenterent, lorsqu'il dit qu'il avoit soif, et que l'esponge eut touché ses sacrées levres, elle fut sanctifiée, de sorte qu'on n'a plus fait de difficulté de la nommer dans le discours des choses saintes : c'est pourquoy je m'en serviray maintenant pour vous faire entendre le mystere de l'Incarnation. Imaginez-vous donc une grande esponge qui auroit esté nouvellement créée dans la mer ; si vous la regardez, vous verrez qu'en toutes ses parties il y a de l'eau, et qu'elle en est toute remplie, la mer est dessus et dessous, et en un mot elle en est environnée de toutes parts : neantmoins cette esponge n'en perd point sa nature, ny la mer la sienne. Mais remarquez, je vous prie, qu'encore que la mer soit dans toutes les parties de l'esponge, l'esponge n'est pas dans toute l'étendue de la mer, d'autant que la mer est un profond et vaste ocean, qui ne peut estre compris par l'esponge. Or, cette similitude nous represente très-bien l'union de la nature humaine avec la nature divine. L'esponge nous represente l'humanité sacrée de nostre Sauveur, et la mer sa divinité, laquelle a tellement imbu l'humanité, qu'il n'y a pas une petite partie au corps ni en l'ame de Nostre-Seigneur qui n'en ayt esté remplie, sans que pour cela la nature humaine ayt laissé d'estre ce qu'elle estoit, c'est-à-dire finie et limitée, ne pouvant egaler la Divinité, qui est une mer infinie, qui comprend et remplit toutes choses, et ne peut estre comprise ny remplie d'aucune. Vous voyez donc, par ces similitudes, comme l'Incarnation n'est qu'une union très-intime et parfaite de la nature humaine avec la nature divine, par laquelle l'homme a esté fait Dieu et Dieu a esté fait homme [1]. »

Éviter le mauvais goût, la bassesse ou l'emphase dans la prédication de la parole de Dieu, réprimer les excès de l'imagination, et ne la pas laisser empiéter sur le domaine de la logique ; raisonner avec force sans abuser de l'appareil du raisonnement, était encore alors un mé-

[1] *Sermon pour la veille de Noël.*

rite fort rare. Saint François de Sales sut habituellement en faire preuve dans ses sermons et ses oraisons funèbres, et il en a tracé les règles dans quelques pages admirables sur l'éloquence du prédicateur. Nous en présenterons rapidement les principales pensées. « Nul ne doibt prescher, dit-il, qu'il n'ayt trois conditions : une bonne vie, une bonne doctrine, une legitime mission. » Le saint écrivain développe ces trois conditions dans un langage apostolique. Il détermine ainsi la fin que se propose le prédicateur :

« Sa fin et son intention doibt estre de faire ce que Nostre-Seigneur est venu pour faire en ce monde, et voici ce qu'il en dit luy-mesme : *Je suis venu afin que mes brebis ayent la vie et l'ayent abondamment.....* Pour chevir de (*venir à bout*) cette pretention et dessein, il faut qu'il fasse deux choses : c'est enseigner et esmouvoir ; enseigner les vertus et les vices : les vertus, pour les faire aimer, affectionner et pratiquer ; les vices, pour les faire detester, combattre et fuir : c'est en somme donner de la lumiere à l'entendement et de la chaleur à la volonté.

« Je sçais que plusieurs disent que, pour le troisiesme, le predicateur doibt delecter ; mais, quant à moy, je distingue et dis qu'il y a une delectation qui suit la doctrine et le mouvement. Car qui est cette ame tant insensible qui ne reçoive un extresme plaisir d'apprendre bien et sainctement le sainct chemin du ciel, qui ne ressente une consolation extresme de l'amour de Dieu ?... Il y a une sorte de delectation qui ne depend pas de l'enseigner et de l'esmouvoir. C'est un certain chatoüillement d'oreilles, qui provient d'une certaine elegance seculiere, mondaine et profane, de certaines curiosités, agencemens de traits, de paroles, de mots, bref, qui depend entierement de l'artifice. Et quant à celle-cy, je nie fort et ferme qu'un predicateur y doibve penser ; il la faut laisser aux orateurs du monde, aux charlatans et courtisans qui s'y amusent. Ils ne preschent pas Jesus-Christ crucifié, mais il se preschent eux-mesmes .. Saint Paul deteste les predicateurs qui chatoüillent les oreilles, cela est un pedantisme. Au sortir d'un sermon, je ne voudrois pas qu'on dist : Oh ! qu'il est grand orateur ! Oh ! qu'il a une belle memoire ! Oh ! qu'il est savant ! Oh ! qu'il dit bien ! Mais je voudrois que l'on dist : Oh ! que la penitence est belle ! Oh ! qu'elle est necessaire ! ou que l'auditeur, ayant le cœur saisi, ne pust tesmoigner de la suffisance du predicateur que par l'amendement de sa vie. »

Après avoir développé cette rhétorique chrétienne, et indiqué les sources de l'éloquence de la chaire, saint François de Sales ajoute quelques mots sur ses formes oratoires.

« La forme, dit le philosophe, donne l'estre et l'ame à la chose : dites merveilles, mais ne les dites pas bien, ce n'est rien ; dites peu, et dites bien, c'est beaucoup. Comment donc faut-il dire en la predication ? 1° Il se faut garder des *quanquam* et longues periodes des pedans, de leurs gestes, de leurs mines et de leurs mouvemens ; tout cela est la peste de la predication. 2° Mais, pour l'avoir, que faut-il faire ? En un mot, il faut parler affectionneement et devotement, simplement et candidement, et avec confiance ; estre bien espris de la doctrine qu'on enseigne et de ce que l'on persuade. Le souverain artifice est de n'avoir point d'artifice. Il faut que nos paroles soyent enflammées, non par des cris et des actions demesurées, mais par l'affection interieure ; il faut qu'elles

sortent du cœur plus que de la bouche. On a beau dire, mais le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles... Nos anciens Peres, et tous ceux qui ont faict du fruict, se sont abstenuz de tout fatras et *jolivetés* mondaines ; ils parlent cœur à cœur, esprit à esprit, comme les bons peres aux enfans. »

Tous les préceptes de l'éloquence de la chaire sont renfermés dans cette dernière considération de saint François de Sales.

« Je finis, en disant que la predication, c'est la publication et declaration de la volonté de Dieu, faite aux hommes par celuy qui est là legitimement envoyé, afin de les instruire et esmouvoir à servir sa divine majesté en ce monde pour estre saints en l'autre [1]. »

Si tant de sermons ne font qu'une impression superficielle qui ne va pas jusqu'à la persuasion, bien moins encore jusqu'à la conversion, c'est qu'on néglige malheureusement les préceptes que saint François de Sales a su si bien exposer d'après les Pères.

Tous les écrits de ce grand saint se distinguent par un caractère éminemment solide et pratique. « Certes j'ai eu en consideration, dit-il, la condition de l'esprit de ce siecle, et je le devois : il importe beaucoup de regarder en quel aage on escrit. » Saint François a beaucoup pensé à son époque en écrivant ; mais comme il était profond psychologue, ses instructions conviendront dans tous les temps à tous les états qui partagent la société des hommes.

L'évêque de Genève se montrait dans toute la teneur de sa vie tel qu'on le retrouve dans ses écrits.

On ne peut être plus opposé qu'il l'était à ceux qui réduisent la religion à une sèche spéculation. Sa piété était essentiellement pratique, simple et douce. Ce saint mystique aimait avant tous les observances communes et ordinaires :

« L'on n'entre point en la religion, disait-il à ses religieuses, dans un de ses plus beaux sermons, pour avoir des extases ou des revelations ; car ces choses ne sont point necessaires à nostre salut, ni requises pour entretenir et perfectionner nostre amour. Il y a beaucoup de saints dans le ciel en de très-hauts degrés de gloire, qui n'ont jamais eu de visions ni de revelations ; comme, au contraire, il y en a plusieurs aux enfers qui en ont eu. Ce n'est donc point cela, mes très-cheres filles, qu'il faut rechercher en la religion ; mais il y faut venir, à l'exemple de la grande sainte Madeleine, pour y vivre tousjours dans une profonde humilité, et pour vous tenir toujours petites et basses aux pieds de Nostre-Seigneur, qui doit estre nostre unique refuge [2]. »

Selon notre saint, il ne fallait point tant pointiller sur l'exercice des vertus, mais y aller franchement et à la vieille française, avec liberté et à la bonne foi, *grosso modo*.

1 *Lettres de saint François de Sales*, LXIe lettre, éd. Blaise.
2 Préface du *Traité de l'amour de Dieu*.

« Allez bien simplement en la voie de Nostre-Seigneur, disait-il encore, et ne tourmentez pas vostre esprit. Il faut haïr nos defauts, mais d'une haine tranquille et quiete, non point d'une haine despiteuse et troublée; et si faut avoir patience de le voir et en tirer le party d'un saint abaissement de nous-mesmes. A faute de cela, ma fille, vos imperfections, que vous voyez subtilement, vous troublent encore plus subtilement, et par ce moyen se maintiennent, n'y ayant rien qui conserve mieux nos tares que l'inquietude et l'empressement de les oster [1]. »

Il s'appliquait à lui-même ce qu'il conseillait aux autres.

« Je ne sçais comme je suis fait ; encore que je me sente miserable, je ne m'en trouble point, et quelquesfois j'en suis joyeux, pensant que je suis une vraye bonne besogne pour la misericorde de Dieu, à laquelle je vous recommande sans cesse [2]. »

Cette dévotion si facile, en apparence du moins, plaisait naturellement aux gens du monde, à ceux qui, comme le comte de Bussy-Rabutin, disaient : « Je ne veux qu'aller en paradis et pas plus haut. » Ce seigneur écrivait encore à sa spirituelle cousine : « Sauvons-nous avec notre bon parent saint François de Sales, il conduit les gens en paradis par de beaux chemins. » Ces *beaux chemins* cependant n'étaient pas autres que la voie étroite dont parle l'Évangile ; mais l'aimable saint savait en aplanir l'entrée et en déguiser les épines sous des fleurs.

Rien de fastueux, rien d'extraordinaire dans sa vie. « Il se tenoit dans le train commun, dit Mme de Chantal dans sa lettre au père dom Jean de Saint-François, mais d'une manière si divine et si celeste, qu'il me semble que rien n'estoit si admirable en sa vie. » Luimême a dit : « Je ne sçais, j'aime le train des saints devanciers et des simples [3]. » Il étendait à tout cette évangélique simplicité. Il écrit à Mme de Chantal sur les titres d'honneur :

« Je ne puis laisser le mot de *madame;* car je ne veux pas me croire plus affectionné que saint Jean l'Evangeliste, qui neantmoins, en l'epistre sacrée qu'il écrit à la sainte dame Électa, l'appelle *madame*, ny estre plus sage que saint Hierosme, qui appelle sa devote Eustochium *madame*. Je veux bien neantmoins vous deffendre de m'appeler *monseigneur;* car, encore que c'est la coutume de deçà d'appeler ainsi les evesques, ce n'est pas la coutume de delà, et *j'aime la simplicité* [4]. »

L'humilité était chez lui une suite de la simplicité ; mais il la poussait quelquefois bien loin. Voyez comme il répond à des éloges qui lui ont été adressés : « Ce bon Pere dit que je suis une fleur, un vase de fleurs et un phenix ; mais en verité, je ne suis qu'un puant homme, un corbeau, un fumier [5]. »

[1] *Sermon pour le jour de sainte Madeleine.*
[2] A une dame mariée. *Lettre CLII.*
[3] A Mme de Chantal. *Lettre CXXXIII.*
[4] A Mme de Chantal. *Lettre LXVI.*
[5] A une supérieure de la Visitation. *Lettre CCCLXI.*

La plus éminente de toutes les vertus de saint François de Sales, était la douceur, la bonté. Il a dit lui-même : « Je ne suis point un homme extreme, et me laisse volontiers porter à mitiger, quand on le peut faire absolument [1]. » Et encore : « Ceux qui me connaissent savent bien que je ne veux rien, ou presque rien, avec passion et violence, et quand je fais des fautes, c'est par ignorance [2]. » Et ailleurs : « Il n'y a point d'ames au monde, comme je pense, qui cherissent plus cordialement, tendrement, et pour le dire tout à la bonne foy, plus amoureusement que moy ; et mesme j'abonde un peu en dilection, et ès paroles d'icelle, surtout au commencement [3]. » Il dit enfin : « J'aime les ames independantes, vigoureuses, et qui ne sont pas femelles... Comment se peut-il faire que je sente ces choses, moy qui suis le plus affectif du monde ?... En verité, je le sens pourtant, mais c'est merveille comme j'accommode tout cela ensemble [4]. »

« Il semble, dit Bourdaloue, dans son *Sermon pour la canonisation de saint François de Sales*, il semble que dans ces excellentes lettres, où il forma ce cher troupeau dont il était le conducteur, il ne leur recommande rien autre chose que la douceur de l'esprit : cette douceur d'esprit est le sujet ordinaire de ces admirables entretiens que nous lisons, et qu'il avait avec ces âmes prédestinées. A cette douceur d'esprit il rapporte toutes les constitutions de son ordre. Pourquoi, de toutes les congrégations religieuses, celle-ci est-elle spécialement favorisée du ciel ? Pourquoi, par un avantage assez rare, lorsque le temps altère tout, croît-elle sans cesse dans la perfection de son institut, au lieu d'en dégénérer ? Pourquoi se remplit-elle tous les jours de tant de sujets distingués, et par la splendeur de leur naissance, et par le mérite de leurs personnes ? C'est que l'esprit de saint François de Sales y règne, c'est qu'elle est gouvernée par sa douceur. »

Sa bonté et sa douceur se manifestaient tout particulièrement à l'égard des enfants. Le P. Louis de la Rivière nous représente saint François de Sales faisant le catéchisme aux petits enfants. « Être avec eux étoit ses délices et menus plaisirs. Il les caressoit ; eux s'accostoient de luy en toute privauté et confiance. Il sortoit rarement de son logis sans se voir environné de cette troupe angeline qui venoit demander sa benediction. Quelquefois ses serviteurs les menaçoient et leur faisoient signe de se retirer, mais quand il s'en avisoit, il les reprenoit doucement, et leur disoit de si bonne grace : Oh ! laissez-les venir, laissez-les venir. Puis, les mignotant et les flattant de sa main sur la joue, il disoit : Voici mon petit menage, c'est mon petit menage que ceci. »

Il pouvait donner des leçons de tendresse pour les enfants aux mères elles-mêmes. Il écrivait à Mme de Chantal :

[1] A Mme la présidente Brulart. *Lettre DCCLXVIII.*
[2] A un de ses amis. *Lettre DLXVII.*
[3] A Mme de Chantal. *Lettre DCCVII.*
[4] A Mme de Chantal. *Lettre DCCL.*

« Ce sera moy, je pense, qui le premier vous annonceray, ma très-chere fille, la venue du bien-aimé Celse-Benigne. Il vint hier soir tout tard, et nous eusmes de la peine à le retenir de vous aller voir dans le lit, où vous estiez indubitablement. Que je suis marry de ne pouvoir estre tesmoing des caresses qu'il recevra d'une mere insensible à tout ce qui est de l'amour naturel, car je crois que ce seront des caresses terriblement mortifiées. Ah ! non, ma chere fille, ne soyez pas si cruelle; tesmoignez-luy du gré de sa venue, à ce pauvre jeune Celse-Benigne. Il ne faut pas faire ainsi tout à coup de si grands signes de cette mort de nostre naturelle passion [1]. »

Une grande partie de son temps précieux était consacré à maintenir ou à rétablir la paix parmi ses ouailles. « Depuis que je suis de retour de la visite, écrit-il, j'ay tant esté pressé et empressé à faire des appointemens, que mon logis estoit tout plein de plaideurs, qui, par la grace de Dieu, pour la plupart, s'en retournoient en paix et repos. Cependant je confesse que cela me dissipoit mon temps, mais il n'y a remede, il faut ceder à la necessité du prochain [2]. »

Saint François de Sales faisait mieux que d'appointer des procès et de réconcilier des ennemis, il donnait lui-même les plus sublimes exemples d'abnégation et d'oubli des injures. Il y avait dans le cœur magnanime de l'évêque de Genève une disposition sans mesure à pardonner, et il la mit à effet dans des circonstances bien délicates et bien difficiles.

Cependant, observe un de ses historiens, « il avait le naturel vif, porté à la colère ; il l'avoue lui-même : l'on voit encore dans ses écrits un certain feu, et même une sorte d'impétuosité qui ne laisse aucun lieu d'en douter ; et son fiel qu'on trouva presque pétrifié après sa mort passa pour une preuve incontestable de la violence continuelle qu'il s'était faite [3]. » Le jugement de la mère de Chantal sur son directeur confirme cette appréciation : *Il avoit*, dit-elle, *l'esprit vif, net et universel, et Nostre-Seigneur n'avoit rien oublié pour la perfection de cet ouvrage, que sa main toute-puissante s'estoit formé pour elle-mesme.* Quoique l'égalité d'esprit ne se rencontre pas d'ordinaire avec beaucoup de vivacité, elle assure que *son egalité d'esprit estoit incomparable; que personne ne l'avoit jamais veu en colere, quoiqu'il fust vif et d'un temperament tout de feu*. Nous avons déjà vu ce saint si doux déclarer qu'il aimait « les ames independantes, vigoureuses, et qui ne sont pas femelles ».

Il est inutile de s'étendre sur l'angélique chasteté de saint François de Sales. Elle est assez connue, elle a été assez souvent relevée. Cependant qui le croirait? on a osé, de nos jours, attaquer la réputation de saint François de Sales, la plus belle et la plus florissante réputation des temps modernes. Un écrivain audacieusement paradoxal a

[1] *Lettre DLXIV.*
[2] A Mme de Chantal, 11 fév. 1607. (*Nouv. Lettres inédites.*)
[3] Marsollier, *Vie de saint François de Sales*, liv. I.

eu l'impudence de formuler d'odieuses accusations contre saint François de Sales à propos de son intimité avec Mme de Chantal. Seule, notre époque, où l'on s'est fait un genre de ne pas croire à la vertu, pouvait trouver des motifs de se mal édifier des relations toutes célestes de saint François de Sales et de sainte Chantal.

A ces injures abominables opposons le poids de quelques glorieux témoignages qui ont été à la fois rendus à la vertu, à la doctrine et au génie du grand François de Sales. Fénelon, qui eut avec lui tant de ressemblance, l'appelle « le bon Saint », « le bon Saint que nous aimons tant [1] ». Ailleurs il dit : « Vous ne sauriez lire rien de plus utile que les livres de saint François de Sales. Tout y est consolant et aimable, quoiqu'il ne dise aucun mot que pour faire mourir. Tout y est expérience, pratique simple, sentiment et lumière de la grâce. C'est être déjà avancé que de s'être accoutumé à cette nourriture [2]. » Revenant encore à son génie : « Son style naïf montre une simplicité aimable qui est au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane. Vous voyez un homme qui, avec une grande pénétration et une parfaite délicatesse pour juger du fond des choses et pour connaître le cœur humain, ne songeait qu'à parler en bonhomme, pour consoler, pour éclairer, pour perfectionner son prochain. Personne ne connaissait mieux que lui la plus haute perfection ; mais il se rapetissait pour les petits, et ne dédaignait jamais rien [3]. » Renchérissant sur tous ces éloges, l'archevêque de Cambrai dit enfin : « Je suis ravi de voir que vous aimiez tant ce bon saint. Si les protestants le lisaient, il leur ôterait peu à peu leurs préventions contre l'Église romaine ; sans raisonner il instruit plus que tous les savants qui raisonnent. On goûte en lui *la bénignité* du Sauveur, *la douceur et la modestie de Jésus-Christ*. Il fait sentir que l'Église qui porte de tels saints n'est pas stérile, et qu'elle est encore, selon la promesse, pleine de l'esprit des premiers siècles [4]. »

Le grave et sévère Bossuet ne goûtait et n'estimait pas moins l'aimable François de Sales. Il l'appelait « l'honneur de l'épiscopat et la lumière de notre siècle [5] ». Ailleurs il exalte « cette incomparable candeur et simplicité qui fait un de ses plus beaux caractères [6] » ; et dans le panégyrique du saint, il relève avec éloquence son principal titre de gloire. « Avant l'illustre François de Sales, l'esprit de dévotion n'était presque plus connu parmi les gens du siècle. On reléguait dans les cloîtres la vie intérieure et spirituelle, et on la croyait trop sauvage pour paraître dans la cour et dans le grand monde. François de Sales a été choisi pour l'aller chercher dans sa retraite, et pour désabuser

[1] *Lettres spirituelles,* 28 janv. 1701.

[2] *Règles de conduite pour une âme nouvellement revenue à Dieu.*

[3] *Lettre à la comtesse de Montberon,* 29 janvier 1700.

[4] *Lettres sur l'Eglise.* Lettre VI.

[5] Lettre écrite par Bossuet aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, en leur adressant ses *Méditations sur l'Evangile*, 6 juillet 1695.

[6] *Instruction sur les états d'oraison*, liv. VIII.

les esprits de cette croyance pernicieuse. Il a ramené la dévotion du monde ; mais ne croyez pas qu'il l'ait déguisée, pour la rendre plus agréable aux yeux des mondains : il l'amène dans son habit naturel, avec sa croix, avec ses épines, avec son détachement et ses souffrances. En l'état que la produit ce digne prélat, et dans lequel elle nous paraît en son *Introduction à la vie dévote*, le religieux le plus austère peut la reconnaître ; et le courtisan le plus dégoûté, s'il ne lui donne pas son affection, ne peut lui refuser son estime. »

Un esprit d'une trempe mâle comme Bossuet, le Jésuite Bourdaloue, n'a pas rendu moins d'hommages à l'évêque de Genève. Nous avons déjà cité de bien belles paroles de lui sur notre saint ; ajoutons celles-ci : « Je puis dire, sans blesser le respect que je dois à tous les autres écrivains, qu'après les saintes Écritures, il n'y a point d'ouvrages qui aient plus entretenu la piété parmi les fidèles, que ceux de ce saint évêque. Oui, chrétiens, les Pères ont écrit pour la défense de notre religion, les théologiens pour l'explication de nos mystères, les historiens pour conserver la tradition de l'Église ; ils ont tous excellé dans leur genre, et nous leur sommes à tous redevables ; mais, pour former les mœurs des fidèles et pour établir dans les âmes une solide piété, nul n'a eu le même don que l'évêque de Genève [1]. »

Nous avons donné à la notice biographique et littéraire de saint François de Sales une assez ample extension ; nous lui ferons de même sa part belle et large dans les extraits. On n'avait point encore sérieusement envisagé ce grand homme dans l'ensemble de ses œuvres. Nous avons voulu réparer, autant que nous le pouvions ici, cet oubli et cette négligence trop prolongés.

On ne peut pas proprement donner saint François de Sales comme un écrivain classique. Son goût n'est pas toujours parfaitement pur, et l'accablement de ses occupations précipite trop sa plume pour qu'il puisse être constamment correct. Ses *Lettres* sont remplies des témoignages de la hâte extrême avec laquelle il était obligé d'écrire sa correspondance. « L'infinie variété des occupations que ma charge me pousse incessamment sur le bras ajoute beaucoup à mon insuffisance pour m'empescher de bien faire de tels ouvrages ; mais s'il plaist à Dieu de se servir de moy en cet exercice d'escrire, il m'en donnera des commodités. » (A Ch. Emm. Ier, 16 sept. 1609.) « Si j'eusse eu le temps à moy, je vous eusse escrit en meilleur ordre ; mais tout ce que j'escris, ce n'est que par morceaux, selon le loisir que je puis avoir. » (*Lettre LXIIIe.*) « Si vous saviez comment je vous escris, vous excuseriez bien l'indigestion de mes paroles et de mon style ; mais c'est tout un ; je vous escris sans entendement, mais je ne vous escris pas sans un cœur plein d'extraordinaire desir de vostre bien. » (A Mme de Chantal. *Lettre LXXe.*) « Je ne puis jamais gagner tant de loisir, que tout ce que je fais ne se ressente de mon tracas. » (A Mme de Chantal, 1621. *Nouv. Lettres inéd.*)

[1] *Panégyrique de saint François de Sales*, IIe partie.

« Je vous escris sans loisir. » (*Lettre DCLXXIe*.) « J'escris entre plusieurs distractions. » (*Lettre DLXIe*.) « J'escris ceci sans loisir et presque sans haleine. » (*Lettre DCCCLXXXIIe*.)

Mais que de qualités chez ce grand saint et ce grand homme pour faire pardonner les négligences de la précipitation !

Saint François de Sales doit être placé tout au premier rang parmi ceux qui dénouèrent notre langue. Bien qu'il n'ait fait que de la prose, il mériterait un rang honorable parmi les poëtes français. Certes il y a chez lui incomparablement plus de poésie que chez les Garnier et les Hardy, qui balbutiaient alors parmi nous les premiers accents de la Melpomène française ; il y en a plus même, et infiniment plus, que chez le sec et stérile Malherbe. François de Sales, lui, est tout chaleur et tout vie. Il ravit et pénètre continuellement par des beautés de style soudaines et naïves, par le charme tendre de son éloquence, par cette douceur infuse dans son élocution, par cette imagination toujours renaissante, dont l'expression et l'abondance ne peuvent déplaire qu'à certains esprits sérieux doués d'une solidité pesante. N'a-t-on pas déjà dit que dans la main d'un écrivain original, la plume est la baguette d'Armide qui féconde un aride désert, et le change tout d'un coup en une plaine enchantée, couverte de fruits et de fleurs ? Neuve ou ancienne, cette comparaison ne peut s'appliquer à personne mieux qu'à saint François de Sales. Chez lui tout est créé ; on ne sent pas ici, comme chez Malherbe, un génie d'emprunt et une originalité de seconde main. Dans ce style, le plus imagé dont les lettres nous offrent l'exemple, il y a quelquefois luxe et surabondance de poésie, abus de goût ; mais souvent on y admire la mesure, la proportion, le sentiment des nuances les plus délicates, des convenances les plus hautes et les plus exquises. L'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu* n'est pas seulement un homme d'imagination et de sensibilité, c'est un esprit qui pense fortement et à fond. Quelquefois la solidité se dérobe sous la fleur, mais la solidité n'est jamais absente. M. de Maistre a justement vanté l'esprit lumineux qui distinguait le grand évêque de Genève [1].

A tant de titres, saint François de Sales est de ce tout petit nombre de maîtres qui ne sauraient être lus de trop près, ni trop étudiés.

L'homme vaut par ses œuvres.

Certes nous sommes en un siecle où le monde est si rempli d'orgueil, que si l'on demande à un gentilhomme qui il est, il prendra tellement ceste demande au point d'honneur que pour en avoir raison il s'ira miserablement faire couper la gorge sur le Pré [1] ;

[1] *Du Pape*, liv. I, ch. x.

[2] Le *Pré-aux-Clercs*, emplacement du faubourg Saint-Germain, était le lieu de rendez-vous habituel aux écoliers qui avaient une affaire à régler par l'épée.

mais s'il veut monstrer sa noblesse, il doit respondre, comme Nostre-Seigneur aux disciples de saint Jean : Dites ce que vous avez veu et entendu ; dites que vous avez veu un homme humble, doux, cordial, protecteur des veuves, pere des orphelins, charitable et debonnaire envers ses subjects. Si vous avez vu et entendu cela, dites asseureement[1] que vous avez vu un gentilhomme. Demandez-vous aussi à un evesque qui il est; si vous avez veu un homme qui vit saintement, et qui s'acquitte bien de sa charge, dites alors veritablement que vous avez veu un evesque. Brief, s'agit-il d'une religieuse : si elle est exacte et ponctuelle[2] en l'observance de ses regles, dites semblablement que vous avez veu une vraye religieuse : car enfin, ce sont nos bonnes œuvres qui nous font estre ce que nous sommes, et c'est par icelles que nous debvons estre reconnus et estimés.

(*Sermon pour le deuxième dimanche de l'Avent.*)

Périls de la tristesse.

L'inquietude provient d'un ardent et dereglé desir d'estre delivré du mal que l'on sent, ou en l'esprit ou au corps ; et neantmoins tant s'en faut que ceste inquietude serve à la delivrance, qu'au contraire elle la retarde.

Qu'est-ce qui fait que les oiseaux et autres animaux demeurent pris dans les filets, sinon qu'y estans entrés, ils se debattent et remuent dereglеement pour en sortir, et ce faisant ils s'embarrassent et empeschent tant plus[3].

Ceux qui sont parmi les halliers et buissons, s'ils veulent courir et s'empresser de cheminer, ils se piquent et dechirent; mais s'ils vont tout bellement, destournant les espines de part et d'aultre, ils passent plus vistement et sans piqueure.

Quand nous cherchons trop ardemment une chose, nous la passons souvent sans la voir, et jamais besogne que l'on fait à la haste ne feut bien faite.

C'est pourquoy, estant tombés dans les filets de quelques imperfections, nous n'en sortirons pas par l'inquietude, au contraire, nous nous embarrasserons davantage. Il faut donc rasseoir notre esprit et jugement, puis tout bellement y mettre ordre, je ne veux pas dire negligemment, mais sans empressement, trouble, inquietude. (*Opuscules.*)

1 Avec assurance.
2 *Ponctuel,* qui accomplit *à point nommé* son devoir.
3 D'autant plus.

Amour extrême de saint François de Sales pour la simplicité.

Dieu sçait que, sur vostre depart, il me vint en la pensée de vous dire qu'il falloit retrancher le musc et les senteurs ; mais je me retins sur ma methode, qui est suave, de laisser lieu au mouvement que, petit à petit, les exercices spirituels ont accoustumé de faire dans les ames qui se consacrent entierement à sa divine bonté. Car, vrayement, mon esprit est extremement amy de la simplicité ; mais la serpe avec laquelle on retranche ces inutiles rejetons, je la laisse ordinairement ès mains de Dieu. Et voilà, ma tres-chere fille, qu'il vous en va donner un coup pour ces poudres, pour ces papiers dorés. Qu'à jamais sa misericorde soit benie ! car elle est misericordieuse, je le vois bien.

Ouy, donnez ces poudres et ces papiers dorés à quelque dame du monde, qui soit, neantmoins, de telle confiance que vous luy puissiez marquer le subject de ce petit renoncement ; et ne doubtez point que [1] cela scandalise ; au contraire, cela edifiera son ame, puisque je presuppose que ce soyt une dame qui en ayt une bonne. Vous avez raison, ma tres-chere fille, de renoncer à tout cela : ces petites abnegations sont fort agreables à Dieu.

Vrayement, il faut que je vous dise cecy, puisque j'ay commencé à vous communiquer mon ame avec naïfveté. Je n'ay jamais seulement voulu porter des bas d'estame, ny jamais de gants ny lavés ny musqués, dès que je me suis voué à Dieu ; ny jamais papier doré ny poudre. Ce sont des mignardises trop menues et vaines. O Dieu ! quel cœur que [2] vous me donnez en vostre endroit, marchant de si bon pied ! (*Lettre DCCCXXXVI.* A une dame.)

Habitudes de saint François de Sales avec ses gens de service.

Vous me parlez du jeune garçon que vous desirez mettre avec moy. Je pensois que ce fust quelque garçon de respect [3] ; c'est

[1] Pour ne *craignez point. Douter* a été très-usité, de diverses manières, dans le sens de redouter, craindre.

[2] Ce *que* est fautif par redondance.

[3] D'une naissance honorable.

pourquoy je vous escrivis l'autre jour que je le prendrois dans quelque temps, après que je me serois deffait d'un autre ; mais, parce que par une autre lettre vous me distes que Jacques le cognoissoit, je m'en enquis, et il me dit que c'est un enfant bon à tout. C'est pourquoy, je vous dis maintenant que, quand il vous plaira me l'envoyer, je le recevray de bon cœur : non point que, par ce mot de bon à tout, je le vueille traitter indiscrettement ; mais je veux dire que je le pourray faire servir, non seulement à la plume, mais à la chambre, et enfin à beaucoup de petits services, et le tenir humble. Je me feray mieux entendre en vous disant que je crains de rencontrer des secretaires qui, quand on leur dit : Donnez-moy ma botte, bridez ce cheval, faites ce lit, respondent : Je ne suis pas pour cela ; car, en tout, j'employe le premier que je trouve, hormis les ecclesiastiques. Envoyez-le-moy donc, et j'en auray un soin particulier ; j'entends, quand vous voudrez, car je vois le temps aspre et auquel je fais scrupule d'envoyer un homme à trois lieues loin. Vous m'escrirez, s'il vous plaist, ce que je luy devray donner. (*Lettre CXXX.* A Mme de Chantal.)

La piété doit être simple, pratique, et ne pas desdaigner les petites choses.

Je vous diray ce mot, mais retenez-le bien : nous nous amusons quelquesfois tant à estre bons anges que nous en laissons d'estre [1] bons hommes et bonnes femmes. Nostre imperfection nous doibt accompagner jusqu'au cercueil, nous ne pouvons aller sans toucher terre. Il ne faut pas s'y coucher ny vautrer ; mais aussi ne faut-il pas penser voler. Car nous sommes de petits poussins qui n'avons pas encore nos aisles. Nous mourons petit à petit ; il faut aussi faire mourir nos imperfections avec nous de jour en jour : cheres imperfections qui nous font recognoistre nostre misere, nous exercent en l'humilité, mespris de nous-mesmes, en la patience et diligence, et nonobstant lesquelles Dieu considere la preparation de nostre cœur, qui est parfaite.

Allons terre à terre, puisque la haulte mer nous fait tourner la teste et nous donne des convulsions. Jetons-nous aux pieds de Nostre-Seigneur avec la sainte Madeleine dont nous celebrons la feste; pratiquons certaines petites vertus propres pour nostre

[1] *Laisser de* est habituellement précédé d'une négation.

petitesse. A petit mercier, petit panier. Ce sont les vertus qui s'exercent plus en descendant qu'en montant, et partant elles sont sortables à nos jambes : la patience, le support des prochains[1], le service, l'humilité, la douceur de courage, l'affabilité, la tolerance de nostre imperfection. Je ne dis pas qu'il ne faille monter par l'oraison, mais pas à pas.

Je vous recommande la sainte simplicité ; regardez devant vous et ne regardez pas à ces dangers que vous voyez de loin. Ainsi que vous m'avez escrit, il vous semble que ce soyent des armées, ce ne sont que des saules esbranchés, et ce pendant que vous regardez là vous pourriez faire quelques mauvais pas. (*Lettre DLXXXIII.* A une demoiselle.)

La vallée de Chamonix.

Du Prieuré.

J'ai vu ces jours passés des monts espouvantables, tout couverts d'une glace espaisse de dix et douze piques de haut. Mais, ma chere fille, ne vous dirai-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte, chose vraie ! Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huict jours, un pauvre berger couroit çà et là sur les glaces pour recouvrer une vache qui s'estoit esgarée, et, ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glace de douze piques de profondeur. On ne sçavoit ce qu'il estoit devenu, si son chapeau, qui à sa cheute luy tomba de la teste et s'arresta sur le bord de la fente, n'eust marqué le lieu où il estoit tombé. O Dieu ! un de ses voisins se fit devaler avec une corde pour le chercher, et le trouva non seulement mort, mais presque tout converti en glace ; et en cet estat, il crie qu'on le retire vivement, autrement qu'il mourra du gel. On le tira donc avec son mort entre les bras, lequel après il fit enterrer.

Quel aiguillon pour moy, ma chere fille ! ce pasteur qui court par des chemins si hasardeux pour une vache ; cette cheute si terrible que l'ardeur de la poursuite luy cause, pendant qu'il regarde plustost où est sa queste, et si elle y a mis ses pieds, que non pas luy-mesme où il chemine ; cette charité de voisin qui s'abisme luy-mesme pour oster son amy de l'abisme ! Ces glaces ne devroient-elles pas desgeler de crainte ou brusler d'amour ? Mais je vous dis cecy par une impetuosité d'esprit ; car, au demeu-

[1] *Prochain*, substantif, ne s'emploie plus qu'au singulier.

rant, je n'ay pas beaucoup de loisir de vous entretenir. Vive Jesus ! et en luy toutes choses ! (*Lettres*. A Mme de Chantal.)

A Mme DE CHANTAL.

Sur la mort de la comtesse de Sales, sa mère, et sur ses derniers instants.

11 mars 1610.

Mais, ô mon Dieu! ma très-chere fille, ne faut-il pas en tout et partout adorer cette supreme Providence, de laquelle les conseils sont saints, bons et tresaimables ! Et voilà qu'il luy a pleu retirer de ce miserable monde nostre tres-bonne et tres-sainte mere, pour l'avoir, comme j'espere fort ayseement, auprès de soy, et en sa main droite. Confessons, ma fille bien-aimée, confessons que Dieu est bon, et que sa misericorde est à l'eternité [1] : toutes ses volontés sont justes, et tous *ses decrets equitables* [2] ; *son bon plaisir est tousjours saint* [3], et ses ordonnances tresaimables.

Et pour moy, je confesse, ma fille, que j'ay un grand ressentiment de cette separation, car c'est la confession que je dois faire de ma foiblesse, après que j'ay faict celle de la bonté divine. Mais, neantmoins, ma fille, ç'a été un ressentiment tranquille quoique vif ; car j'ay dit comme David : *Je me tais, Seigneur, et n'ouvre point la bouche, parce que c'est vous qui l'avez faict* [4]. Sans doubte, si ce n'eust esté cela, j'eusse crié holà sous ce coup, mais il ne m'est pas advis que j'osasse crier ny tesmoigner de mescontentement sous les coups de cette main paternelle, qu'en verité, grace à sa bonté, j'ay appris d'aimer tendrement dès ma jeunesse.

Mais vous voudrez peut-estre sçavoir comme cette bonne femme a fini ses jours. En voici une petite histoire, car c'est à vous à qui je parle, à vous, dis-je, à qui j'ai donné la place de cette mere en mon memorial de la messe, sans vous oster celle que vous aviez ; car je n'ay sceu le faire, tant vous tenez ferme ce que vous tenez en mon cœur ; et par ainsi vous y estes la premiere et la derniere.

Cette mere donc vint ici cet hiver ; et en un mois qu'elle y

[1] Ps. CXXXV, 1.
[2] Ps. CXVIII, 137.
[3] Rom., XII, 2.
[4] Ps. XXXVIII. 11

demeura, elle fit la revue generale de son ame et renouvela ses desirs de bien faire avec, certes, beaucoup d'affection, et s'en alla la plus contente du monde d'avec moy, duquel, comme elle disoit, elle avoit tiré plus de consolation que jamais elle n'avoit fait. Elle continua en cette bonne joie jusques au jour des Cendres, qu'elle alla à la paroisse de Torens, où elle se confessa et communia avec tresgrande devotion, ouyt trois messes et vespres, et le jour, estant au lit et ne pouvant dormir, se fit lire par sa fille de chambre trois chapitres de l'*Introduction*, pour s'entretenir en des bonnes pensées, et fit marquer la protestation pour la faire au matin suivant; mais Dieu se contenta de sa bonne volonté, et en disposa d'autre sorte ; car, le matin étant venu, cette bonne dame se leva, et en se peignant elle tomba soubdainement d'un catarrhe comme toute morte.

Mon pauvre frere, vostre fils, qui dormoit encore, accourt en chemise, et la fait relever et promener, et ayder par des essences, eaux imperiales et autres choses, qu'on juge propres en ces accidens, en sorte qu'elle se resveille, et commence à parler, mais presque inintelligiblement, d'autant que le gosier et la langue estoient saisis.

On me vint appeler ici; et j'y vais soudainement avec le medecin et l'apothicaire, qui la trouvent lethargique en telle sorte, que neantmoins elle estoit fort aysée à resveiller, et, en ces momens de resveil, elle tesmoignoit le jugement entier, soit par les paroles, qu'elle s'efforçoit de dire, soit par le mouvement de sa main saine, c'est-à-dire de laquelle l'usage luy estoit demeuré; car elle parloit fort à propos de Dieu et de son ame, et prenoit la croix elle-mesme à tastons (d'autant que soubdain elle devint aveugle), et la baisoit. Jamais elle ne prenoit rien qu'elle n'eust fait le signe dessus, et reçut ainsi les saintes huiles.

A mon arrivée, tout aveugle et tout endormie qu'elle estoit, elle me caressa fort, et dit : *C'est mon fils et mon pere celui-cy*, et me baisa, en m'accolant de son bras, et me baisa la main avant toute chose. Elle continua en mesme estat presque deux jours et demy, après lesquels on ne la put bonnement resveiller ; et le premier de mars elle rendit l'ame à Nostre-Seigneur doucement et paisiblement, et avec une contenance et beauté plus grandes que peut-estre elle n'avoit jamais eues, demeurant une des belles mortes que j'aye jamais veues.

Au demeurant, encore vous faut-il dire que j'eus le courage de luy donner la derniere benediction, luy fermer les yeux et la bouche, et luy donner le dernier baiser de paix à l'instant de son

trespas, après quoy le cœur m'enfla fort, et pleuray sur cette mere plus que je n'avois fait depuis que je suis d'Eglise; mais ce feut sans amertume spirituelle, graces à Dieu. Voilà tout ce qui se passa.

Au reste, je ne me puis taire du grandement bon naturel de vostre fils [1], qui m'a si extrememement obligé au soin et travail qu'il a pris pour cette mere, mais je dis avec tant de cœur, que s'il eust esté estranger, je serois forcé de le tenir et jurer pour mon frere.

[1] Le baron de Torens, frère du saint, gendre de Mme de Chantal.

POËTES

IDÉE GÉNÉRALE DE LA POÉSIE FRANÇAISE AU XVIe SIÈCLE

La Fare, au début de ses *Mémoires*, dit du seizième siècle, que « ce fut le siècle des grandes vertus et des grands vices, des grandes actions et des grands crimes. » C'est un siècle aussi mêlé dans la littérature que dans le reste, mais le grand n'y apparaît guère, quelle que soit la présomption de l'époque. La renaissance classique et ses conséquences avaient exalté toutes les têtes. On était fier de ce retour à la belle antiquité et de ce progrès des connaissances, et l'on parlait avec dédain du temps passé, en le comparant au temps présent. Un des poëtes les plus instruits et les plus féconds, sinon les plus originaux de la première moitié du seizième siècle, le procureur Jean Bouchet, dit dans une de ses *Épîtres morales* :

« Au temps present plustost on a comprins
Quelque sçavoir qu'on n'avoit pas apprins
Le temps passé seulement à bien lire.
Si je l'ay veu, je le puis bien escrire [1]. »

La science, oui, elle était étendue, elle était profonde, mais l'originalité, la création n'était pas à la hauteur de la science. La langue elle-même restait ou devenait très-défectueuse, malgré l'illusion des écrivains qui croyaient avoir porté la poésie à son plus haut point et avoir fixé à jamais l'idiome. Dès les premières années du siècle, un élève de Molinet, Jean le Maire, dans son enthousiasme, ne feignait pas de comparer Alain Chartier au Dante, Meschinot à Pétrarque, etc. La vérité est qu'en voulant tout transformer et tout renouveler, on avait beaucoup gâté, on avait beaucoup perdu.

La première partie du seizième siècle comprend deux périodes distinctes, la période de Louis XII et la période de François Ier. L'une, dans la variété et la liberté de ses inspirations moralisatrices et religieuses, et dans la licence non-seulement gaillarde mais quelquefois cynique de son expression, est la continuation de l'extrême moyen âge, continuation pas toujours trop affaiblie, si ce n'est quand les

[1] *Epit. mor.*, t. II, chap. xi.

rimeurs se bornent à broder les thèmes usés que leur a laissés l'école du *Roman de la Rose*, ou quand ils se contentent d'habiller maladroitement à la moderne les sujets que leur fournit l'antiquité romaine. L'autre période est moins encore la Renaissance que la préparation de la Renaissance, qui ne devra son épanouissement qu'aux poëtes de la Pléiade. M. Charles d'Héricault, dans un travail finement pensé et délicatement écrit qui nous a beaucoup servi, remarque que la première école, qui défend les idées du moyen âge, est, comme phraséologie, comme forme poétique, la mère légitime de la Pléiade, tandis que la seconde, qui fournit à la Pléiade le fond de ses idées et est personnifiée dans Clément Marot, se montre son antagoniste quant à la poétique et au langage, et se rattache plutôt au dix-septième siècle.

La seconde moitié est remplie par les efforts de la Pléiade victorieuse de l'ancienne école et par les premières tentatives d'une fusion entre les deux écoles. Le dernier quart du siècle ne montre, pour ainsi dire, que fatigue et épuisement, et ne fait guère pressentir l'ère brillante qui va suivre.

Essayons de présenter quelques-uns des caractères généraux qui distinguent notre poésie aux diverses périodes de ce siècle précurseur.

La vieille poésie française est assez souvent licencieuse, remplie d'idées et d'images beaucoup trop physiques; celle du seizième siècle est tout imprégnée et tout empoisonnée de paganisme, paganisme de sentiments et d'idées comme d'expressions. L'imitation idolâtrique de l'antiquité a presque complétement fait disparaître l'esprit chrétien, ou bien on a fait du christianisme et du polythéisme mythologique le plus adultère alliage.

La langue elle-même cessait d'être française pour devenir toute latine. Nous avons parlé ailleurs de cette manie de la latinisation, qui se produisit surtout sous Charles VIII et sous Louis XII. Du reste, elle affecta beaucoup moins la poésie que la prose. Jean le Maire, Jean Marot, comme Alain Chartier, sont bien plus Français dans leurs vers que dans leur prose.

Une des conséquences de cet engouement pour l'antiquité, fut que les traductions durent occuper une grande, et même une trop grande place dans la poésie du seizième siècle. L'originalité, l'invention, en souffrirent beaucoup. Content de rendre les pensées d'autrui, on négligea de chercher des pensées nouvelles. Thomas Sibilet se plaignait, dans son *Art poétique*, que la version ou traduction était, de son temps, « le poëme le plus frequent et le mieux reçu des estimez poëtes et des doctes lecteurs, » et qu'au lieu de produire de son fonds, « chascun des poëtes famez savans aimoit mieux, en traduisant, suivre la trace approuvée de tant d'ages et de bons esprits, etc. » Il voyait là une des causes de la « defaillance d'œuvres grands et heroïques » qui signalait son époque.

Indiquons seulement les principales de ces traductions.

A l'exemple d'Albin des Avenelles qui, au quinzième siècle, avait traduit Ovide en vers français, et d'Octavien de Saint-Gelais qui avait traduit l'*Odyssée* et l'*Énéide*, et vingt-une *Épîtres* de l'auteur des *Métamorphoses*, Hugues Salel et Amadis Jamin rimèrent l'*Iliade*, Jacques Pelletier et François Habert, les poésies d'Horace; André Delavigne retraduisit les *Épîtres* d'Ovide, et Salomon Certon les poëmes d'Homère. Le plus élégant des comiques latins, Térence, fut aussi traduit plusieurs fois.

Les poëtes du seizième siècle ne s'appliquèrent pas moins dans leurs œuvres propres que dans leurs traductions à reproduire les anciens ; malheureusement ce fut avec servilité. Ces humanistes, moins préoccupés du fond de la poésie que de ses formes, modelèrent toute la littérature sur celle des Latins. Ils eurent au moins le mérite d'établir le cadre dans lequel la poésie du dix-septième siècle se développa. C'est une maxime très-autorisée depuis la Renaissance, qu'on ne peut rien enlever aux anciens qui ne soit pris de bonne guerre. Au moins les écrivains de l'époque de Louis XIII et de Louis XIV, en s'emparant du bien d'autrui, surent y ajouter beaucoup du leur. Au seizième siècle, la part d'originalité est trop faible.

L'Italie contribua, comme l'antiquité païenne, à détourner la poésie française de son vrai génie et de ses voies traditionnelles.

Déjà sous Louis XII, l'ardeur était grande à « estudier les bons compositeurs italiques », suivant l'expression de Meschinot; mais le règne de l'italianisme commença véritablement sous François Ier qui, élève de Quinziano Stoa, avait reçu une éducation tout italienne, et il s'établit sous Charles IX et sous Henri III. Alors l'italien envahit et dénature le français qui devient un jargon mi-parti de français et d'italien. C'est encore sous l'influence italienne que la langue contracta toutes sortes de mignardises tout à fait opposées à son génie : tel est en particulier l'abus excessif de ces diminutifs que nous avons malheureusement perdus pour toujours. La poésie des plus charmants auteurs de ce temps, celle de Gilles Durant[1], par exemple, en devient quelquefois ridicule.

Le littérateur et l'artiste, comme le guerrier, le politique et le courtisan, empruntent leurs expressions et leurs idées à l'Italie tombée depuis longtemps déjà dans une vraie décadence.

Dans l'Italie presque entièrement paganisée, l'auteur que nos poëtes imitèrent le plus, mais en l'amoindrissant et en le gâtant, ce fut Pétrarque, Pétrarque dont ils ne comprirent pas le platonicisme idéa-

[1] Voici un des plus singuliers exemples de cet abus des diminutifs. Christophe de Gamon, dans son *Jardinet de poésie*, apostrophe ainsi l'aiguille d'une dame :

> « Espingle au petit bequillon,
> *Espinglette* au ferme aiguillon,
> *Espinglelette* reluisante,
> *Espingletelette* attachante. »

liste, et dont ils ne rendirent que la galanterie affectée, maniérée et fastidieuse. Les du Bellay, les Ronsard, les Desportes et tous leurs imitateurs sont encore bien plus monotones et plus froids que l'auteur des *Sonetti* et des *Canzoni*, parce qu'ils n'ont rien de l'inspiration supérieure qui l'anime souvent. Le sonnet amoureux fut, dans la poésie française, un genre faux et répugnant à la nature même de ceux qui s'y adonnèrent avec le plus de succès. Du Bellay et Ronsard n'ont-ils pas fini par se moquer et de leurs propres sonnets et des soupirs du platonique amant de Laure, comme ils ont criblé de leurs sarcasmes les doucereux successeurs de Clément Marot, dont ils renvoyaient dédaigneusement les *Épitres cupidiniques* aux damoiselles, et les petites devises épicées aux commensaux de la Table ronde? Des prêtres, des évêques même cultivaient le genre à la mode, parlaient comme tout le monde de leur amour éternel et dévorant pour la plus accomplie et la plus impitoyable des beautés qui se réjouit des tourments qu'elle cause, étalaient leur emphatique désespoir, criaient leur vain appel à la mort, genre faux qu'un poëte obscur de cette époque a parfaitement caractérisé quand il a dit :

« Ceux qui bruissent ainsi d'une voix forcenée,
Pleine d'effroi, de pleurs, leur fière destinée,
N'ayant rien qu'un amour à la rage animé,
Ont fort peu, ce me semble, ou n'ont jamais aimé.

Mais se fantasiant une dame en idée,
Sur un sujet en l'air leur amour est guindée,
Qui, n'estant rien en soy qu'imagination,
Ne peut monstrer le vray de leur affection. »

Un brevet d'aumônier du conseil du roi, un canonicat, une abbaye, un évêché, et parfois toutes ces récompenses réunies étaient le prix d'écrits beaucoup plus mondains que religieux : témoin Saint-Gelais, Héroet, Ronsard, du Bellay. La galanterie est la note dominante de la poésie du seizième siècle. La frivolité et l'emphase vaine sont le ton presque général. La plupart mettent tout leur soin à tourner des riens pompeux et à raffiner les raffinements des poëtes qu'ils imitent. Tous ces infatigables fabricants de rimes ne sont poëtes que de cervelle. A peine, dans la quantité, trouve-t-on un fort petit nombre d'hommes inspirés, à la fois rêveurs et créateurs. Du Bellay, Desportes, même Marot, ont, par accès, des élans de sensibilité et une rêverie douce que ne connaîtra guère la littérature du dix-septième siècle. Quelques poëtes, restés vrais, savent fondre avec simplicité et naturel l'imagination et le sentiment. Au milieu de cette profusion de froides rimailleries, on rencontre, çà et là, quelques vers d'une inspiration simple, fraîche et tendre, comme cet aimable chant que Charles Fontaine composa à l'occasion de la naissance de son premier fils :

« Jan, petit Jan, viens voir ce tant beau monde,
Ce ciel d'azur, ces estoiles luisantes,
Ce soleil d'or, cette grant terre ronde,
Cette ample mer, ces rivieres bruyantes, etc. »

En général, la poésie descriptive du seizième siècle et même du commencement du dix-septième, relèvent de Remi Belleau, l'auteur souvent naturel et délicat des *Bergeries*, mais aussi l'auteur d'une traduction musquée d'Anacréon. Ronsard l'a proclamé le *Peintre de la nature*. Il mérite cet éloge par quelques traits de ses poésies. Le sentiment du pittoresque et le soupçon de l'idéal se trouvent, par exemple, dans une description de la nuit qui commence par ces mots :

« Il faisoit tard, et jà la nuit muette
Alloit couvrant sous son aisle brunette
D'un voile obscur la pointe des rochers ; »

et dans cette description du printemps :

« Voici l'aronde passagère
Qui, de son aisle printanière
Chassant les glaces de l'hyver,
Rend serein et l'air et la mer, etc. »

Ce n'est pas sans raison qu'Henri Estienne déplorait cette invasion italienne qui devait atteindre la politique, la morale, la nationalité, comme le langage. Heureusement que les vieilles habitudes de nos mœurs bourgeoises luttaient contre cette civilisation empruntée à une nation déchue.

A côté de beaucoup de dommages, il nous vint bien aussi quelques avantages de cette Italie trop dégénérée.

Nous dûmes à l'influence italienne l'introduction ou le développement de plusieurs genres. Ainsi, ce fut grâce à l'Italie que le goût de la poésie bucolique succéda à celui des romans chevaleresques. Clément Marot, Marguerite de Navarre, marchant les premiers sur les traces des auteurs de l'*Arcadie*, de l'*Aminte* et du *Pastor fido*, composèrent des églogues et des bergeries. Ronsard, Baïf, Tahureau, s'exercèrent dans le même genre avec des succès divers. Pontus de Tyard et Remi Belleau, dans leurs pastorales mêlées de vers et de prose, imitèrent Sannazar.

D'autres poëtes imitèrent la satire badine de Berni, de Coccaïe, de Burchiello.

L'Italie donna encore à la France l'exemple de composer des pièces de théâtre régulières. Lazare de Baïf, Thomas Sibilet, Jodelle, Garnier pour la tragédie, Jacques de la Taille, P. de Mesme, François d'Amboise pour la comédie, imitent le genre classique nouvellement restauré par les Italiens, et transportent même en français quelques-unes de leurs compositions.

Le sonnet fut aussi rapporté d'Italie en France par du Bellay. Nous disons rapporté, et non pas apporté; car cette forme de poésie paraît bien être d'origine française provençale : le troubadour Gérard de Bourneuil, mort en 1278, nous a laissé plusieurs sonnets; mais depuis plusieurs siècles, ce genre était complétement oublié en France. Mellin de Saint-Gelais paraît en avoir été le premier introducteur chez nous. En 1549, Joachim du Bellay publia, avec un étonnant succès, cinquante sonnets à la louange d'Olive, sa maîtresse. Dès lors, ce fut le genre à la mode, malgré les protestations de quelques partisans des anciens genres gaulois, comme Scévole de Sainte-Marthe. Ronsard, encore très-jeune, consacra lui-même le sonnet en l'employant à chanter sa Cassandre. A l'exemple de ces maîtres, Pontus de Tyard, Étienne Pasquier, Louis le Caron, Guillaume des Autelz, Étienne de la Boétie, Olivier de Magny, Tahureau, Jodelle, Amadis Jamin, Jean de la Peruze, Claude Binet, Nicolas Rapin, Claude de Pontoux, Jacques Grevin, Pierre le Loyer, Passerat, et cent autres poëtes inférieurs accablèrent le public de sonnets qui étaient souvent mis en musique et dans lesquels, presque toujours, une amante réelle ou chimérique était chantée avec plus ou moins de fadeur. Pour déguiser la misère du fond, on imagina de varier la forme, et les diverses espèces de sonnets fleurirent à l'infini. Il y eut des sonnets boiteux, acrostiches, mésostiches, bouts rimés, retournés, lozangés, serpentins, croix de Saint-André, etc., nus, vêtus, commentés, rapportés, etc., etc. Triste fécondité, efforts malheureux, qui n'accusent que trop la pauvreté poétique d'une époque.

Après l'influence italienne vint l'influence espagnole. A la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, hommes d'Église, d'épée, de robe, de finance, bourgeois, poëtes, artistes, tout le monde espagnolise [1]. Mais, c'est surtout en parlant de la poésie du dix-septième siècle que nous devrons signaler cette nouvelle révolution dans la langue, dans les lettres et dans les mœurs.

Les écrivains du seizième siècle étaient donc trop fiers du progrès qu'ils avaient fait accomplir à la langue. Cependant il se fit un grand travail. La plupart des licences de nos vieux *aëdes* furent proscrites ; la fusion des divers dialectes, picard, normand, bourguignon, etc., s'opéra, et la poésie eut à son service une langue uniforme, assez régulière, et plus noble, plus élevée que l'ancienne.

Mais c'est surtout la versification qui gagna au seizième siècle, à travers toutes les bizarreries qu'elle affecta par moments. Sous François Ier, le mécanisme de la versification n'était pas encore formé ; les règles pour le mélange des rimes étaient négligées ; l'entrelacement

[1] V. Ad. de Puibusque, *Histoire comparée de la littérature espagnole et française.*

des rimes masculines et des féminines n'était que très-rarement observé, et ce fut une nouveauté qui surprit fort, de voir, un peu plus tard, Guy Morin, dans un poëme de plus de mille vers, la traduction du *Traité de la préparation à la mort*, d'Érasme, alterner régulièrement les rimes masculines et les féminines. La pratique de l'élision était ignorée, les poëtes les plus soigneux de l'harmonie se permettaient l'hiatus, et ne craignaient pas de faire tomber le repos sur l'*e* muet comme sur l'*e* ouvert. Tantôt l'*e* muet était compté pour rien, même devant une consonne, tantôt il formait une syllabe, même devant une voyelle. Gaillard a remarqué que « dans un recueil de différentes épîtres composées du temps de Louis XII ou de François Ier sous les noms du seigneur de Craon, de Louis de la Trémoille, de sa femme, de sa maîtresse, l'*e* muet élidé par la voyelle suivante est toujours marqué par une barre qui semble annoncer que cette élision était une invention nouvelle [1]. »

La manie des pièces bizarres, en rimes aussi difficiles que vides de sens, dites *fraternisées*, *rétrogrades*, *enchaînées*, *serrées*, *couronnées*, *équivoquées*, *bottelées*, *emperières* ; cette manie, qui avait tant régné sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, continua, sous le règne de François Ier, à dominer les esprits, et atteignit Clément Marot lui-même. Tout le mérite de ces rimailleries puériles consistait généralement dans une ordonnance bizarre combinée pour le plaisir des yeux. On se mettait l'esprit à la torture pour faire des figures variées par l'arrangement des vers de toute espèce. Les uns formaient des croix et des triangles, les autres des râteaux et des fourches. D'autres, tel que le burlesque et licencieux Tabourot, s'efforçaient de maintenir dans la poésie comme dans la prose les allitérations, les logogriphes et les calembours, et, malgré cette folie, parvenaient à se faire un nom retentissant.

Cependant la versification française se dénouait, les principales lois de la cadence étaient trouvées, et, en soumettant le rhythme à des règles sévères, on savait garder la liberté de rompre la mesure, que le dix-septième siècle proscrira et qui ne rentrera dans notre poésie qu'avec André Chénier.

Cette œuvre faite, quelques esprits affolés de l'antiquité grecque et de l'antiquité romaine s'ingénièrent à introduire dans notre poésie la prosodie des Grecs et des Romains. Dès avant le seizième siècle, à ce qu'il paraît, on avait essayé d'imposer à notre versification les pieds des Grecs et des Latins. Agrippa d'Aubigné prétend avoir vu l'*Iliade* et l'*Odyssée* traduites en vers hexamètres par un nommé Mousset, et imprimées [2]. Ces essais se produisirent nombreux et variés à l'époque de la Pléiade. Jodelle composa, en 1553, un distique en vers mesurés. En 1555, Denisot, sous l'anagramme de comte d'Alcinois, fit

[1] *Hist. de François Ier*, t. VIII, p. 21.

[2] *Petites Œuvres meslées du sieur d'Aubigné*. Genève, 1630.

des vers hendécasyllabes à la louange d'un poëme d'Étienne Pasquier. L'année suivante, Pasquier essaya à son tour de faire une élégie de vingt-huit vers mesurés par longues et par brèves. Il y avait été excité par Ramus. Plus tard, ce savant professeur, dans sa grammaire publiée en 1562, dit hautement qu'il fallait souhaiter que nous eussions des poëtes qui mesurassent leurs syllabes à la manière des anciens, et dans la réimpression de cette grammaire, faite dix ans après, il se récria avec un vif enthousiasme sur l'apparition récente de deux pièces de vers français à l'antique, l'une en vers élégiaques, l'autre en vers saphiques. Il se fit de même des pièces en vers dactyliques, en vers spondaïques, en vers alcaïques, etc.

Ces tentatives devaient demeurer sans résultat. La versification française, fondée sur le nombre des syllabes, et non sur la quantité, est rhythmique et non métrique; l'on ne peut introduire dans la langue française la versification métrique des Grecs et des Latins, parce que la quantité n'y est pas assez étendue, ni assez sensible, distincte et fixe dans tous les mots, pour que l'on puisse former des pieds et des mesures, et aussi parce qu'il y a une grande différence entre la quantité et l'accent, et que notre langue, n'ayant à proprement dire pas d'accent, elle ne peut pas avoir de versification métrique ; enfin, comme nous n'avons point de langue poétique à part, pour peu qu'on néglige la versification, notre vers ne se distinguera plus de la prose.

Cependant quelques-uns de ces poëmes métriques réussirent à l'époque, au moins comme œuvres musicales. Agrippa d'Aubigné affirme que, Claudin le jeune ayant mis un psaume saphique en lumière, dix ou douze musiciens ont assuré que : « les mouvements de ces vers estoient bien plus puissans que des rimes simples; c'est que tels vers, de peu de grace à les lire et à les prononcer, en ont beaucoup à estre chantés. »

La cadence qui résulte des brèves et des longues frappant médiocrement les oreilles françaises dans notre poésie, Marc Claude de Butet, dans des poésies publiées en 1561, tenta de réunir la quantité et la mesure.

Cet essai de vers mesurés et rimés tout ensemble avorta, mais il fut l'occasion d'un établissement littéraire dont le souvenir aurait mérité d'être mieux conservé. Sur la fin de l'année 1570, et par les soins du poëte Jean-Antoine de Baïf et du musicien Joachim Thibault de Courville, une Académie fut instituée, « pour travailler à l'avancement du langage françois, et à remettre sus tant la façon de la poésie, que la mesure et reglement de la musique anciennement usitée par les Grecs et Romains. » Afin que cette Académie « fust suivie et honnorée des plus grans », Charles IX accepta d'en être nommé le *protecteur et premier auditeur*; et Henri III lui continua cette royale protection. Mais les guerres civiles et la mort de Baïf, arrivée en 1591, amenèrent la ruine de cette intéressante société où était déjà comme en germe l'institution de Richelieu.

Quelques poëtes, Passerat, Desportes, Rapin, Scévole de Sainte-Marthe, continuèrent bien à faire des vers mesurés, mais ils ne purent faire prendre cette mode, contraire au génie de notre langue dont la prosodie n'est pas assez marquée pour que nos vers se puissent scander harmonieusement.

Pour se faire une idée exacte de la manière dont était comprise et pratiquée la poésie dans la première partie du seizième siècle, il est indispensable de lire quelques travaux théoriques composés à cette époque. Le premier est le *Grant et vray Art de pleine rhetorique, utille, profitable et necessaire à toutes gens qui desirent à bien elegamment parler et escrire. Compillé et composé par trés expert, scientifique et vray orateur, maistre Pierre* Fabri, *en son vivant curé de Meray, et natif de Rouen. Par lequel ung chascun, en le lysant, pourra facilement et aorneement composer, et faire toutes descriptions, tant en prose comme en rithme. C'est assavoir, en prose : comme oraisons, lettres missives, epistres, sermons, recitz, collations et requestes, à toutes gens et de tous estatz. Item en rithme : chantz joyeulx, ballades, rondeaux, virelays, chansons, et generalement de toutes sortes, tailles et manieres de composition.*

L'auteur de ce traité, aussi curieux que rare, publié à Paris pour la première fois en 1521, et réimprimé en 1539, et de nombreuses fois ensuite, commence par poser très-explicitement les règles de la rhétorique, et spécialement la manière de composer les lettres suivant les différentes personnes à qui elles sont adressées ; mais il consacre un second livre à indiquer comment « ung chascun pourra facilement et aorneement composer et faire toutes descriptions en rithme, comme chants royaux, ballades, rondeaux, virelays, chansons, et generalement toutes sortes, tailles et manieres de composition. » Il puise dans les auteurs les plus célèbres de son temps et du siècle précédent, dans Alain Chartier, dans l'auteur du *Jardin de plaisance*, etc., des exemples de chaque sorte de rhythme et de composition. Copiste souvent servile de ses prédécesseurs, il n'a pas une idée fort élevée de l'art. Pour lui, la poésie n'est que la rime appliquée aux compositions faites selon les règles de la rhétorique. Pierre Fabri, ou plutôt le Febvre, quoique nourri de la lecture des anciens, surtout de Cicéron, fait souvent preuve du plus mauvais goût, et sa diction est des plus bizarres. Il faut néanmoins le féliciter d'avoir eu assez de bon sens pour désapprouver l'usage, alors assez commun, d'associer des mots qui appartenaient à des idiomes différents et d'entremêler le latin et le français.

Non content de donner des préceptes de poésie, Fabry voulut compter lui-même au rang des poëtes. Il a laissé les *Épitaphes du Roy Loys* et un *Traicté touchant le temps de maintenant, où sont introduicts parlans ensemble onze dames, à sçavoir : Naples, Venise, Rome, Florence, Gennes, Mylan, France, Espagne, Angleterre, Flandres, Autriche, et l'acteur.*

Onze ans après Fabry, Sibilet publia une poétique d'une portée bien supérieure et attestant un grand progrès dans la poésie. Ce contempo-

rain des poëtes célèbres de François Ier, admirateur et disciple plus intelligent des anciens et plus capable de penser par lui-même, remonte jusqu'à l'essence de la poésie dont il fait connaître les éléments. Il lui donne une origine commune avec la vertu, c'est-à-dire « en ce profond abîme céleste où est la Divinité ». Il examine en grammairien rigoureux la mesure propre aux vers français de chaque espèce, et traite en disciple d'Horace de chaque partie du poëme en particulier, joignant aux vieux genres gaulois plusieurs genres nouveaux. Il parle du rondeau, du lai, de la ballade, du chant royal, du rondeau, de l'épigramme, du dialogue, de la farce, de l'étrenne, de l'épitaphe, de la complainte, du blason, de la satire en forme de coq-à-l'âne, de l'élégie, de l'épître, de l'églogue. Son ouvrage est intitulé : *Art poetique françois pour l'education des jeunes studieux et encore peu avancez en la poësie françoyse*[1].

Sibilet, avocat à Paris, ne mourut qu'en 1589. Il fut le maître en poésie d'Étienne Pasquier.

La grande gloire du seizième siècle, du côté de la poésie, fut d'avoir préparé le dix-septième. Et les principaux ouvriers de cette préparation, ce furent les poëtes qui se réunirent et se groupèrent en une association qu'ils appelèrent fastueusement la Pléiade. C'était le nom que les Grecs avaient donné d'abord à une constellation formée des sept filles d'Atlas dont le génie fut célèbre, et qu'ils attribuèrent ensuite à sept poëtes illustres du temps de Ptolémée Philadelphe : Théocrite, Aratus, Nicandre, Apollonius, Philiscus le jeune, Homère et Lycophron. Les sept constellations de la Pléiade française furent Daurat, Ronsard, du Bellay, Remi Belleau, Jean-Antoine de Baïf, Pontus de Tyard et Jodelle. Ces doctes artistes dotent la palette de notre poésie de nouvelles expressions, créent la poésie de l'expression ; ils inventent le mécanisme du vers, la coupe des phrases et des strophes, la diversité des mesures, le croisement des rimes ; ils activent aussi, en se tenant dans une mesure raisonnable, la réforme orthographique dont s'occupaient vivement, à cette époque, Meygret, Ramus, Peletier du Mans[2]. Grâce à cette école justement applaudie par tous les hommes dont le sens et l'esprit étaient les plus remarquables, par tous ceux qui détestaient la trivialité, la langue acquit une netteté analytique, une régularité de formes, une abondance d'images, une flexibilité de tours qu'elle n'avait jamais connues, et la pensée, élargissant ses horizons, aspira fièrement à des hauteurs où elle n'avait pas monté depuis la chute des lettres latines et grecques.

[1] Ménage et plusieurs autres érudits du dix-septième siècle ont, contre toute raison, attribué ce traité à Henri Estienne.

[2] Ronsard recommandait d'éviter, autant que possible, toute orthographe superflue, de mettre *écrire* au lieu d'*escrire*, *cieus* au lieu de *cieulx*, d'ajouter une *s* à l'imparfait et au conditionnel, quand le mot suivant commençait par une voyelle. Il voulait qu'on se contentât de tels changements de détail « en attendant meilleure réformation ».

Le tort de ces doctes artistes fut de vouloir tout créer sans tenir compte du passé, de se faire trop Grecs et trop Latins, de vouloir trop violemment greffer la littérature antique sur la littérature française. Pour féconder et pour refaire la langue, ils ne virent qu'un moyen, se pénétrer intimement de la substance des auteurs anciens, *se transformer en eux*, comme ils disaient, pour reproduire sous la forme française leurs pensées, leurs mots même et tous les procédés de l'art : « Notre poésie française, disait la Boëtie [1], fut, non pas accoustrée, mais, comme il semble, faite tout à neuf. »

Malgré les réclamations et les indignations de Clément Marot, de Mellin de Saint-Gelais, de Charles Fontaine, d'Étienne Dolet et des autres adversaires des « escorcheurs de latin », la Pléiade poursuivit triomphalement son œuvre. Bien que l'indépendance d'esprit, l'élévation morale, le sentiment populaire, manquent généralement à cette littérature, le progrès simultané de l'idiome et du génie éclata de toutes parts, et le dix-septième siècle n'eut plus qu'à éclore.

En suivant d'œuvre en œuvre les diverses publications des chefs de la Pléiade, on y constate la marche continuellement ascendante de la poésie française au seizième siècle, surtout dans l'élégie, dans l'ode épicurienne, dans la chanson, dans certaines descriptions de la nature, où il fut déployé beaucoup de verve lyrique, de souplesse de rhythme, de fraîcheur de sentiment. Malheureusement les disciples déchus de l'école raffinée de la Renaissance gâtèrent l'œuvre des maîtres. Du Bellay s'indignait des hardiesses malheureuses et de la faiblesse pitoyable des vulgaires successeurs des poëtes de la Pléiade, et Montaigne [2] pouvait dire :

« Depuis que Ronsard et du Bellay ont donné credit à nostre poësie françoise, je ne veois si petit apprenti qui n'enfle des mots, qui ne renge les cadences à peu prez comme eulx : *Plus sonat quam valet!* »

Et Balzac, avec une sévérité encore plus grande :

« A proprement parler,ces bonnes gens estoient des fripiers et des ravaudeurs. Ils traduisoient mal, au lieu de bien imiter. J'oserois dire davantage, ils barbouilloient, ils defiguroient, ils dechiroient, dans leurs poëmes, les anciens poëtes qu'ils avoient lus [3]. »

Ce reflet sans force, cet extrême crépuscule du seizième siècle se prolongea pendant plusieurs années, jusqu'à ce que se levât l'aurore du grand siècle.

Les poëtes en tous genres abondèrent au seizième siècle, parce qu'ils se virent favorisés par les divers souverains qui se succédèrent dans cette période de cent ans.

[1] *La Servitude volontaire.*
[2] *Essais*, I, 25. — [3] *Senec. epist.*, IV.

Louis XII, à qui le surnom de Père du peuple fut déféré, au nom des États généraux, par l'orateur du Tiers-état, était aussi le père et le patron des lettres, à l'étranger comme en France : il donna des pensions à Sannazar, à Jérôme Alexandre, à Lascaris, et attira en France, par ses bienfaits, les plus célèbres jurisconsultes de l'Italie qui avaient abandonné l'Université de Pavie. Nul ne laissa plus de liberté aux écrivains : quelques-uns en usèrent très-largement; les poëtes de la fin du quinzième siècle, Octavien de Saint-Gelais, Meschinot, Pierre Gringore, Éloy d'Amerval, Jehan du Pontalais, Simon Bourgoinc, etc., se font volontiers les censeurs des seigneurs, des princes, des rois ; ils les moralisent et les prêchent avec une liberté et une audace qui montrent bien que le droit de parler et de critiquer ne date pas d'hier chez nous.

François Ier, lorsqu'il n'était encore que duc d'Angoulême, faisait augurer que s'il succédait un jour à la couronne, il ferait briller d'un éclat suprême la gloire des lettres. Il créa en France le patronage littéraire tel qu'il l'avait vu, dans les cours italiennes, exercé à Mantoue par les Gonzagues, à Rimini par les Malatesta, à Urbain par les Montefeltro, à Florence par les Médicis, et constamment il s'efforça d'enlever à Léon X et à Charles-Quint les talents étrangers.

Charles IX, poëte lui-même, comme François Ier, était toujours entouré de poëtes.

Henri III aimait la poésie comme il aimait le plaisir ; il était épris du beau langage comme des toilettes élégantes; les questions même de grammaire le préoccupaient souvent au détriment des affaires du pays ; ce que lui reprochait Pasquier, en disant :

« *Grammaticam exercet mediâ rex noster in aulâ* [1]. »

Le roi qui aimait ses peuples comme si c'étaient ses enfants [2], Henri IV, avait aussi, comme Louis XII, une particulière affection pour ceux qui cultivaient les lettres ; il aimait à s'entourer d'eux, et se tenait soigneusement au courant de leurs productions. Lui-même était le « mieux disant prince de son temps [3] ».

Est-il étonnant que sous tous ces rois lettrés et amis des belles études, la poésie ait fleuri et prospéré ? Suivant les expressions de Pasquier, parlant de l'époque de la Pléiade, « vous eussiez dit que ce temps-là étoit du tout consacré aux muses [4]. » Mais il y eut bien plus de versificateurs, de rimeurs, et même de rimailleurs, que de poëtes. Le plus véritablement poëte de tous est peut-être Ronsard, le « Pétrarque Vendomois », le « divin Vendomois », comme l'appelait Olivier de Magny [5], Ronsard, dont la renommée fut si grande tant qu'il vécut, que Rabelais seul se permit d'en rire.

[1] *Entret.*, XXXI.
[2] *Lett. miss. de Henri IV*, à M. de Rosny, 20 nov. 1604, t. VI, p. 333.
[3] *Mercure françois.* — [4] *Recherch.*, VII, 6. — [5] Dans ses *Gayetés*.

Il y eut quelques autres vrais poëtes, dans l'ancienne école comme dans la nouvelle ; puis un certain nombre de poëtes de quelque marque ; enfin, une foule de poëtes inférieurs, dont quelques-uns ne sont pas dénués de tout mérite, mais dont la plupart n'offrent que des platitudes ou des bouffissures ridicules, des vers nauséabonds, écœurants de fadeur, où il serait bien difficile de trouver à glane quelques citations.

Dans les études qui suivent, nous n'avons guère pu donner place qu'aux poëtes les plus en renom. Nous croyons qu'on nous saura gré d'accorder ici aux exclus, à beaucoup d'entre eux du moins, une mention purement alphabétique, qui servira peut-être non-seulement à rappeler leur souvenir, mais à inspirer à quelques-uns le désir de rechercher leurs œuvres. Dans cette liste, on verra maint et maint poëte qui a écrit loin de Paris ; car, suivant la remarque très-juste et très-neuve de M. d'Héricault, « au seizième siècle la poésie est en grande partie aux mains des rimeurs provinciaux. »

Guillaume Alexis se fit une grande réputation parmi ses contemporains par son *Grand Blason des faulces amours.* Il a encore composé le *Debat de l'homme et de la femme*, le *Passetemps du prieur de Bussy et de son frere le Cordelier*, et le *Martyrologe des faulces langues et le Chapitre général d'icelles tenu au temple de Danger*, par couplets, dont le dernier vers de chacun finit par une sentence ou proverbe, comme :

> « *De faux arbre mauvais sion.*
> *C'est trop aimé quant on en meurt.*
> *De tel service tel loyer.*
> *Coup mortel gît en langue infecte.*
> *De tel loyer telle desserte.* »

Un poëte un peu postérieur, le Parisien Jean Godard, a terminé de même par une sentence ou un proverbe ses *Amours de Flore.*

Éloy d'Amerval, prêtre de Béthune, fit imprimer en 1508 le « *Livre de la Dyablerie*, très-profitable aux chrestiens et aorné de maximes fort belles », et en outre « rempli de joyeulx termes pour bien rire ». Dans ce poëme pantagruélique, Lucifer et Sathanas, après s'être injuriés en termes dignes des *paludz infernaux*, racontent leurs ruses diaboliques, énumèrent les ennuis qu'ils ont causés à l'homme, et les crimes qu'ils ont fait commettre à leurs serviteurs, les scélérats et les sots.

Le joyeux et cynique auteur du *Livre de la Dyablerie* a d'ailleurs une intention morale. Ses pensées sont presque toujours originales, et quelquefois profondes.

Guillaume des Autelz (1529-1580), à qui Ronsard a adressé une ode qui commence par ces vers :

« Des Autelz qui redore
Le langage françois [1], »

et que Pontus de Tyard a qualifié de « diligent amateur de toutes disciplines [2] », a laissé plusieurs recueils de poésie : le *Mois de mai*, *Récréation des Tristes*; la *Paix venue du ciel*, en vers héroïques; le *Tombeau de Charles-Quint*, en douze sonnets. Quoi qu'en ait dit Ronsard, tout cela n'a pas l'éclat de l'or, et ne brille guère que par le grec et le latin dont il est farci.

Jean d'AUTON ou d'ANTON, célèbre par une chronique rimée des événements accomplis de 1499 à 1508, a laissé plusieurs pièces, complaintes, épitaphes, etc., sur une maîtresse platonique du roi Louis XII, la jeune et belle Thomassine Spinola, noble génoise, qui, lors de l'entrée du roi de France à Gênes, au mois d'août 1502, s'était éprise pour ce prince de la plus soudaine et la plus belle passion. D'Auton l'appelle *dame intendio du roi*, de l'italien *intendio*, qui désigne un amour délicat et honorable.

BÉROALDE, dit Colletet, « se vantait arrogamment lui-même de savoir tout, et, en effet, il n'ignorait presque rien. Il était profond théologien, savant philosophe, grand mathématicien, éloquent orateur, subtil alchimiste, et supportable poëte. » Nous laissons la responsabilité de l'éloge à l'auteur de l'*Histoire* manuscrite *des poëtes français*, n'ayant pu vérifier les titres poétiques non plus que les titres scientifiques de Béroalde.

Pierre de BRACH, Bourdelois, né en 1548, mort en 1604, commença de bonne heure à cultiver les muses. Plus tard, nommé conseiller du roi et contrôleur en sa chancellerie de Bordeaux, il garda ses goûts studieux, et profita de ses tranquilles loisirs pour se livrer à la composition de quelques travaux poétiques, qui furent publiés en trois livres, en 1576, dont le premier contient les *Amours d'Aimée;* le deuxième, l'*Hymne de Bourdeaux*, la *Monarchie de David et de Goliath*, et une *Ode de la Paix;* le troisième, *les Meslanges.*

A l'âge d'environ cinquante ans, il conçut le projet de traduire en vers la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Il n'en put achever que quelques chants : le second, le quatrième, le douzième, le seizième, qu'il publia en 1596, mais comme il les avait traduits, c'est-à-dire sans suivre l'ordre du poëme. Colletet le préférait presque à tous les poëtes de son siècle.

Lancelot de CARLES (mort vers 1570), à qui Ronsard et du Bellay adressèrent beaucoup de vers et d'éloges, a composé une *Paraphrase*

[1] Liv. II, ode 13.
[2] *Solitaire second*, f° 96.

en vers françois de l'Ecclesiaste de Salomon, 1561, et celle des *Cantiques de la Bible* et du *Cantique des cantiques*, 1562, une *Exhortation* ou *Parénèse* en vers héroïques (latins et français) à son neveu, etc. Tout cela n'est pas excellent, comme le reconnaissait Colletet.

Le protestant Antoine de CHANDIEU, d'une famille noble et riche du Mâconnais, né vers 1534, et mort à Genève le 23 février 1591, se rendit célèbre par son talent oratoire, et par ses connaissances en droit, en philosophie et en théologie. Son talent de poëte aurait mérité d'être plus connu et plus apprécié. On sent déjà un précurseur de Malherbe quand on lit les poésies qu'il a laissées : trois sonnets sur la mort de Calvin [1], des octonaires en cinquante stances, formant quatre cents vers, une ode de trois cents vers sur les misères des églises protestantes, un cantique de deux cents vers sur la paix de 1589, et un autre cantique de cent soixante vers sur la mort de sa fille [2].

Florent CHRESTIEN (1541-1596) eut de la verve caustique, avec un caractère bienveillant. Ronsard éprouva et apprit à redouter ses coups. Les satires mordantes que Chrestien publia contre le chef de la Pléiade, en 1564, peuvent encore se lire avec intérêt. Ce poëte satirique eut part à la *Ménippée*. Il a laissé quelques autres poésies fort médiocres, entre autres une traduction des quatre livres de la *Vénerie* d'Oppien, en vers rudes et hérissés d'enjambements.

DEBOUQUES présente souvent des vers entiers dignes de nos bons poëtes, des vers où la pensée est grande et où l'expression atteint la pensée [3].

Jehan DIVRY, de Beauvais, a écrit le *Petit Escholier des bons rhetoriqueurs*, les *Estrennes des filles de Paris*, les *Secrets et Loix du mariage*, petites poésies vives, libres et gaies, que M. Ch. d'Héricault trouve avec raison supérieures aux poésies bourgeoises du même auteur, qui, pendant longtemps, par l'attrait du gain, s'efforça de devenir un poëte de cour.

Jacques DU FOUILLOUX, gentilhomme poitevin, auteur d'un célèbre ouvrage sur la chasse, dédié à Charles IX, a laissé un petit poëme intitulé : *l'Adolescence de Jacques du Fouilloux*, qui est remarquable par la belle simplicité du style et par un certain talent naïf et suave de description :

« Or venoit-il ce gentil vent de mer
Qui me rendoit le corps et pied leger,

[1] Ils ont été publiés dans la bibliothèque de du Verdier.

[2] Ces poésies ont été imprimées avec les œuvres de Jean Jacomot. Genève, ex typographiâ Joan. Torniesii Lugdunensis, 1601.

[3] Saint-Marc Girardin, *Tableau de la litt. grecque au seizième siècle*, 186?, p. 277.

Et si sentois la fleur de l'aubespine
Que ce doux vent apportoit de Gastine.
Après mon cerf me mis par les campagnes
Où le brisai au pied de deux montagnes.
Dessus un tronc, regardant ma bouteille,
Prenant repos une heure de sommeille,
On oyoit là le vent citharizer
Qui me donnoit un aiguillon d'aimer,
Comme des voix doucettes et menues. »

Grognet, fécond écrivain du règne de François Ier, n'a guère laissé qu'une pièce qui puisse nous intéresser ; elle est intitulée : « *De la louange et excellence des bons facteurs qui bien ont composé en rime tant deçà que delà les monts,* » et contient des détails curieux aujourd'hui sur une infinité de petits poëtes français.

Jean Lingendes (1580-1616) est un des auteurs du seizième siècle qui ont manié la stance avec le plus de succès. Il n'a guère cultivé que ce genre de vers, mais il y a répandu beaucoup de douceur et de grâce facile. Ses poésies sont dénuées de force, mais ont de la douceur et de la facilité. Son *Élégie pour Ovide* est un des bons morceaux de l'époque.

Un poëte fort peu connu, mais des plus recommandables parmi les écrivains secondaires du seizième siècle, supérieur même à beaucoup de poëtes célèbres de cette époque, François de Louvencourt, seigneur de Vauchelles, dédia, en 1595, à très-illustre, belle et vertueuse princesse, mademoiselle de Longueville, Catherine d'Orléans, des *Amours et premiers œuvres poetiques,* où il y a du sentiment, de l'intérêt, du naturel, et des détails gracieux sur la première éducation de l'auteur, sur son goût précoce, mais combattu par sa famille, pour les vers, sur sa vie, sur ses affections.

Maclou de la Haye est nommé parmi les cinq poëtes que Ronsard, à son début, regardait comme ses plus sérieux émules, et dont la gloire naissante faisait presque ombrage à la sienne :

« Bayf, Muret, Maclou, Bouguier, Tagaut,
Rasant mes pas, leurs pas lèvent si hault,
Par le sentier qui guide à la Memoyre,
Que maugré moy, honteusement boiteux,
Je feray place au tourbillon venteux
Qui tout le monde emplira de leur gloyre. »

Maclou eut un don remarquable, celui de peindre les sentiments du cœur sans mêler à ses peintures rien de simulé ni de factice. N'entend-on pas l'accent d'une passion émue et profonde dans ces vers :

« Mon cœur en elle et elle dans mon cœur
Seront unis; pouvoir n'y a l'absence,
Ny seulement du long temps la rigueur,
Car l'amytié est pure en son essence;
Advienne donc toute forte puissance,
Foyble sera contre amour eternelle;
Malgré le temps, malgré rare presence,
Jusqu'à la mort sera mon cœur en elle [1]. »

Ce qui suit sent trop l'ivresse d'un amant épicurien pour que nous le citions.

Le langage de Maclou est quelquefois obscur et incorrect, mais la pensée est toujours vraie.

Mont-Doré, aujourd'hui complétement ignoré, même des érudits, a été rangé par Montaigne parmi les *bons artisans de poésie* qui ont eu vogue en son siècle, Aurat, Bèze, Buchanan, l'Hospital, Turnebus [2].

Le chanoine Loys Papon est un de ces nombreux écrivains du seizième siècle, longtemps ensevelis dans l'oubli, que les érudits de notre époque se sont efforcés de remettre en lumière.

Homme de grande science, le latin, l'italien, le grec, lui étaient aussi familiers qu'aux plus doctes d'alors, et il était bien de l'école de Daurat et de Ronsard. C'est un des plus ardents disciples et fauteurs de la renaissance grecque et latine.

D'Urfé appelle quelque part L. Papon « un des plus grands poëtes de notre siècle [3] ». Il en avait reçu des leçons de poésie; aussi prit-il plaisir à le célébrer et à reconnaître combien il lui devait :

« Papon, Louys son fils, ornement de Forest,
Lequel, s'il eust vivant mis ses vers en lumiere,
Auroit une loüange en France singuliere;
Cettuy-ci le premier me fit voir le troupeau
Menant son bal sacré sur le double coupeau,
M'enseignant ardemment comme il se falloit rendre
Bien aymé des Neuf Sœurs, si j'eusse sceu l'apprendre [4]. »

La production la plus piquante, mais non pas la plus sévère du chanoine Papon, c'est le *Discours à mademoiselle Pamfile*. Ce discours, qui décrit la journée d'une jeune fille au seizième siècle, présente, en vers quelquefois pleins de grâce et de fraîcheur, plus d'un intéressant détail de mœurs. Il y a là de franche poésie, une verve sincère et ori-

[1] Sonnet à la fin des *Amours*, 1552.

[2] *Essais*, II, 17.

[3] Dans une préface qu'il destinait à ses *Hymnes*, et qui n'a jamais vu le jour.

[4] *Hymne de Messire Anne d'Urfé*, à Lyon, chez Pierre Rigaud; in-8°, 1608, p. 149.

ginale, enfin assez de mérites pour racheter le phébus, l'obscurité *pindarique*, le jargon *amadisesque*, qui déparent trop souvent cette œuvre d'un genre à part au seizième siècle.

Du Faur de Pibrac (1528-1584) n'est connu du plus grand nombre que par ses *Quatrains*, publiés pour la première fois en 1574 ; mais qu'on n'aille pas croire que ce ne fût qu'un sec moralisateur. Varillas a dit de lui :

« Personne ne le surpassoit en bonne mine, et peu de gens l'egaloient en l'art de briller dans les conversations. Il s'estoit appliqué à la jurisprudence, mais il n'avoit pas si bien reüssi qu'à la morale, qu'il insinuoit agreablement dans ses harangues, et sur tout dans les vers, comme il paroist par les quatrains qui restent de luy. On ne sçait pas par quelle occasion il s'estoit fait connoistre à la royne de Navarre, ni comment il avoit gagné ses bonnes graces; mais il est constant qu'elle l'estimoit plus qu'aucun autre de ses courtisans. Elle l'avoit introduit dans la maison de Henry III, lorsqu'il n'estoit encore que duc d'Anjou, et il s'y maintenoit par son propre merite [1]. »

Montaigne s'appuie quelque part de son opinion pour soutenir ce principe, « que d'aller desirant le commandement de peu en un estat populaire, ou en la monarchie, une autre espèce de gouvernement, c'est vice et folie. » Il cite ce quatrain :

« Ayme l'estat tel que tu le vois estre :
S'il est royal, ayme la royauté,
S'il est de peu, ou bien communauté,
Ayme l'aussi, car Dieu t'y a fait naistre. »

et il ajoute :

« Ainsi en parloit le bon monsieur de Pybrac, que nous venons de perdre : un esprit si gentil, les opinions si saines, les mœurs si doulces. Cette perte, et celle qu'en mesme temps nous avons faicte de monsieur de Foix, sont pertes importantes à nostre couronne. Je ne sçay s'il reste à la France de quoy substituer une autre couple, pareille à ces deux Gascons, en sincerité et en suffisance pour le conseil de nos roys. C'estoient ames diversement belles, et certe, selon le siecle, rares et belles, chascune en sa forme. Mais qui les avoit logées en ceste aage, si disconvenables et si disproportionnées à nostre corruption et à nos tempestes [1] ? »

Dans les *Quatrains* moraux de Pibrac, l'utile et l'agréable sont mêlés avec goût ; aussi furent-ils lus avec avidité en France, et traduits en grec, en latin, en turc, en arabe, en persan. On les faisait apprendre par cœur aux enfants, et ils soutiennent encore la lecture. Pendant

[1] *Hist. de Henri III,* 1574.

[2] *Essais,* III, 9.

longtemps on eut l'habitude de les réunir avec ceux du président Fabvre et avec ceux de P. Matthieu.

Simon Poncet a composé des *Regrets sur la France*, 1589, qui présentent avec énergie et vérité l'opinion et les sentiments des honnêtes gens pendant les troubles qui ont ensanglanté notre pays sous le règne de Henri III. Partout on sent un cœur chaud, un esprit à la fois mélancolique et passionné, une imagination riche et puissante.

On y remarque en outre un singulier amour de la belle langue de sa patrie, dont l'étranger souille la pureté. Oubliant un instant les villes saccagées et les batailles sanglantes, il s'écrie :

> « Le barbare estranger, qui la (la France) tient sous ses mains,
> A desja corrompu et chassé de memoire
> Le langage françois, son honneur et sa gloire,
> Et ce que nous parlons ce sont mots incertains [1]. »

Jehan du Pontalais, l'auteur des *Contredits de Songe-creux*, a une verve satirique redoutable. Comme le prêtre Robert Gobin, l'auteur des *Loups ravissans*, il s'attaque à toutes les classes de la société, mais ses coups les plus rudes, il les frappe sur « les prêtres courtisans », sur la noblesse et sur les femmes qui, selon lui, sont « toute diablerie, et ont pour vertu le vice ».

Geoffroy Tory, né vers 1480, mort entre 1536 et 1550, fut non-seulement écrivain et poëte, mais encore artiste et savant, imprimeur habile, admirable graveur sur bois. Grand ennemi des forgeurs de mots nouveaux, il fut un des soutiens de la vieille langue ; ce qui ne l'empêcha pas d'introduire quelques innovations utiles. Il précisa l'orthographe et établit l'accent, l'apostrophe et la cédille.

Claude Turrin, Dijonnais, doit être cité comme le modèle de la poésie galante la plus fade et la plus ennuyeuse. Il suivait la carrière du droit, mais une passion malheureuse pour une femme d'une condition fort supérieure à la sienne, Chrétienne de Baissey, demoiselle de Saillant, lui rendit impossibles toute étude et toute occupation sérieuses. En vain faisait-il effort sur lui-même, il ne pouvait goûter que Théocrite, il ne trouvait de plaisir qu'à chanter son amour, son martyre et les cruautés de son inflexible maîtresse. Ses *Œuvres poétiques*, publiées en 1572, ne contiennent que des élégies amoureuses, et des chansons, églogues et odes adressées à la dame de ses pensées, cinq mille vers, hélas ! de toutes mesures et de toutes formes renouvelant éternellement, sur le même ton, froid, quoique sincère, et avec entassement de figures mythologiques, les mêmes déclarations et les mêmes plaintes.

[1] Sonnet XXII.

Son style cependant ne manque pas de correction et de pureté, et sa versification est généralement exacte et soignée. Parmi ses pièces les mieux rimées, on peut citer l'ode IV, à sa Colombe, imitée d'Anacréon. Mais que de telles imitations sont loin du gracieux original!

Pierre Vachot offre un remarquable modèle de poésie guerrière, dans sa ballade contre les Anglais dont le refrain est :

« Car France est cimetiere aux Anglois. »

Elle fait partie de la *Deploration des Estaz de France*. C'est la même inspiration fière et patriotique que dans la *Folye des Anglois* et dans le *Courroux de la mort contre les Anglois*, de Desmoulins et d'Yvon Galois.

J. de Vitel, qui écrivit, fort jeune, de *Premiers Exercices poetiques*, a souvent le vers harmonieux, malgré les hiatus, et sa rime est riche. On lit dans le *Discours d'un songe* :

« Il t'a pleu que les Grecs de haultains escaliers
Ouvrissent hardiment aux Latins escholiers
Le sentier qui les a guidez à nostre croupe,
Où est venuë après l'Italienne troupe,
Et or les escadrons des poëtes françois
Y accourrent targuez bravement des pavois
Et Gregeois et Romains, dont d'un masle courage
Ils repoussent vaillans la fureur et la rage
De la blaffarde Envie et les estocs du Tans
Qui va pillant le nom des riches ignorans. »

Jacques Yver, seigneur de Plaisance et de la Bigotterie, gentilhomme poitevin, né à Niort, vers l'an 1520 et mort vers 1572 [1], se fit une grande réputation par un ouvrage qu'il intitula bizarrement *Printemps d'Yver*, et qui parut en 1572.

Il contient *Cinq Histoires discourues par cinq journées*, en une double compagnie de gentilshommes et de damoiselles, réunis au château du Printemps, pour tâcher de se distraire des afflictions et des horreurs de la guerre civile. Écrivain exact et fleuri en prose, Yver fut un très-médiocre poëte. On rencontre cependant dans son *Printemps* des vers assez agréables et assez bien tournés, tels que ceux-ci :

« Si nous voulons naviger,
L'amour se met en poupe;
Si nous voulons voyager,
L'amour se sied en croupe ;
Si nous voulons sommeiller,
Il gist soubs nostre oreiller. »

[1] *Printemps d'Yver*, 1558, p. 199, Bransle double.

Après cette énumération de tant de poëtes, quelques-uns secondaires et la plupart inférieurs, disons un mot des poésies anonymes.

La première partie du seizième siècle produisit quantité de poésies populaires anonymes, où se reflète l'esprit gaillard et libertin des Bazochiens, des Clercs du Chastelet, des Sotz, des Enfants sans souci. Outre toutes ces farces, ces moralités, ces sotties, qui faisaient le principal délassement de nos aïeux, les continuateurs de Coquillart, de Gringore et de Collerye écrivirent, avec plus de verve que de goût, nombre de monologues, de dits, de discours joyeux, de complaintes, de débats, de dialogues, de doctrinaux, qu'on peut encore consulter et étudier, mais où, généralement, le lecteur moderne ne trouverait pas un bien grand intérêt.

Les pièces anonymes qui parurent avoir le plus de vogue, sont le *Monologue des nouveaux Sotz*, le *Sermon de la vie de Saint-Harenc*, le *Discours joyeux des friponniers*, la *Medecine de maistre Grimache*, le *Caquet des chambrieres*, les *Varlets et chambrieres à louer*, la *Complainte du peuple contre les boulangers*, les *Dictz de maistre Aliborum et des villains*, les *Souhaits des hommes et du monde*, la *Pronostication des laboureurs*, les *Dictz des pays joyeux*, etc.

Parmi les poésies légères les plus agréables du seizième siècle, il faut indiquer les *Plaisans Devis*, récités par les Suppôts du seigneur de la Coquille, c'est-à-dire par les principaux imprimeurs de Lyon : en termes d'imprimerie, coquille désigne la substitution, par mégarde, à une lettre d'une autre lettre qui présente quelque similitude avec elle. Ces *Plaisans Devis* furent composés et joués, en 1594, par les imprimeurs de Lyon, pour célébrer l'avénement de Henri IV à la couronne de France : de tout temps les imprimeurs avaient eu coutume, à Lyon, de prendre part, d'une manière signalée, aux divertissements populaires. Les *Plaisans Devis*, dont nous parlons, sont des scènes rimées, en forme de coq-à-l'âne. La gaieté n'y est pas très-fine, mais on y trouve de piquants tableaux de mœurs. Les Suppôts du seigneur de la Coquille nous font connaître, sur l'époque, bien des particularités intéressantes pour le moraliste et pour l'historien.

C'est assez parler de tous ces auteurs et de tous ces ouvrages, depuis longtemps oubliés, qui jouirent jadis de quelque vogue. A lire plusieurs d'entre eux, il y aurait bien un certain profit. Mais ce qu'il importe surtout de connaître et d'étudier, c'est le petit nombre de poëtes illustres dont nous allons maintenant nous occuper avec les détails nécessaires.

I

LE MAIRE DE BELGES

— 1473-1524 ou 1548 —

Jean le Maire, surnommé de Belges, parce qu'il naquit à Bavay, petite ville du Hainaut, que l'on prétend avoir été la capitale de l'ancienne province belgique, fut élevé par Jean Molinet, son parent, et poussé à la culture des lettres par Guillaume Crestin. Il fait transition entre le quinzième et le seizième siècle dont il fut l'un des oracles. Les contemporains, étonnés de l'universalité de connaissances qui apparaît, mais d'une manière bien lourde, dans son principal ouvrage, *les Illustrations des Gaules*, le proclamèrent père de la littérature renouvelée. Ils n'exaltèrent pas moins son génie poétique. Marot n'en parle qu'avec enthousiasme ; il met sur la même ligne *le Maire le Belgeois et Homere le Gregeois.* Ronsard se forma sur lui. Du Bellay disait « qu'il avoit le premier illustré les Gaules et la langue françoise, luy donnant beaucoup de mots et de manieres poetiques qui ont bien servi mesme aux plus excellens auteurs de son siecle. » Pasquier comble d'éloges cet écrivain, « le premier qui à bonnes enseignes donna vogue à nostre poesie [1]. »

Le mérite de le Maire est indiqué par tous ces témoignages. Il fut le premier réformateur de notre versification au seizième siècle, comme il fut l'auteur des premières tentatives grammaticales pour régulariser le langage : c'est une des autorités que nos anciens grammairiens citent le plus souvent. Il donna à Marot d'utiles leçons pour l'exactitude des vers. Il lui apprit à se corriger des coupes féminines, c'est-à-dire des fautes contre l'élision, comme dans ces vers de la *Premiere Eglogue des Bucoliques Virgilianes :*

> « Accompagnees *d'agneaux et brebiettes.*
> O Melibee, *je vis ce jeune enfant.*
> O Melibee, *plante arbres à la ligne.* »

Cette faute était constamment commise par les poëtes antérieurs à Marot. Il n'y retomba plus, après cette première pièce, « translatée *en grande jeunesse.* » Jean le Maire apprit aussi à Marot et aux autres poëtes à éviter de placer l'*e* muet devant une consonne, au repos de l'hémistiche, comme dans ce vers :

> « Blanche, *tendre,* polie et accointée. »

[1] *Recherches*, VII, 1.

Cet écrivain, si souvent lourd et dur dans sa prose, avait à un haut degré, quand il versifiait, le sentiment de l'harmonie. Il coupe très-gracieusement son vers : il a un soin curieux des mots jolis et énergiques, et, ce qui vaut mieux encore, quelle que soit sa réputation de pédantisme, il a de l'âme et de la délicatesse.

Le principal titre d'honneur de Jean le Maire est dans l'influence heureuse qu'il exerça au commencement du seizième siècle. Quant à son bagage poétique, il n'a pas un très-grand prix.

En 1503, à l'âge de trente ans, il donna le premier de ses poëmes, un panégyrique du prince de Bourbon Pierre II, le *Temple d'honneur et de vertus,* adressé à sa veuve, Anne de France, dame de Beaujeu. *Prudence, Justice, Esperance,* et autres personnages fictifs, avec cinq bergers et deux bergères, y expriment pompeusement des regrets allégoriques assez peu touchants. Ce qu'il y a de plus saillant dans cette pièce, c'est l'abus des figures mythologiques et l'imitation ennuyeuse du genre classique qui commençait à devenir à la mode.

La même année, le Maire composa la *Plaincte du Desiré*, au sujet de la mort de Louis de Luxembourg, prince d'Altemore et comte de Ligny. Le poëte y fait célébrer les grandes qualités du prince par la Rhétorique et la Peinture. La *Rhétorique*, suivant le langage du temps, désigne la poésie. La *Plainte du Desiré* n'est qu'une pièce emphatiquement rhétoricienne.

Autant en dirons-nous des *Regrets de la Dame infortunée, sur le trespas de son tres chier frere unicque*, composés à l'occasion de la mort de Philippe Ier, roi d'Espagne, arrivée en 1606, pour sa sœur Marguerite d'Autriche, que le poëte désigne sous le nom de la *Dame infortunée.*

Il y a plus d'originalité dans les deux *Epistres de l'Amant verd*, adressées, en 1510, à Marguerite, fille de l'empereur Maximilien, gouvernante des Pays-Bas, dont le Maire était secrétaire. L'*Amant verd* n'est rien autre qu'un perroquet vert, espèce alors fort rare en France. Ce merveilleux perroquet avait été donné par l'archiduc Sigismond d'Autriche à Marie de Bourgogne. Marguerite, qui en hérita, le garda et l'aima en mémoire de sa mère. Le perroquet mourut de vieillesse, et Jean le Maire, supposant qu'il avait succombé au chagrin, pendant que la princesse était partie pour l'Allemagne, se rendit l'interprète du perroquet, ou de l'amant verd, ainsi que l'appelait sa maîtresse, auprès de Marguerite absente. Le poëte fait parler l'*Amant* et sa dame qui lui réplique en deux épîtres, avec tout le feu d'un amour passionné.

On a encore de le Maire une pièce en vingt-quatre couplets adressée à Dieu, par la France et la Bretagne, au sujet d'une maladie de l'épouse de Louis XII, et un recueil de poésies sous le titre de *Couronne margaritique*, à la louange de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien.

Suivant Pasquier, les meilleurs écrivains du seizième siècle lui ont

fait de nombreux emprunts. « Il est certain, ajoute l'auteur des *Recherches,* que les plus riches traits de cette belle hymne que notre Ronsard fit sur la mort de la reine de Navarre sont tirés de lui, au jugement que Pâris donna aux trois déesses. » Lui, il eut le tort de trop se souvenir de ses maîtres, les poëtes savants, et de persévérer jusqu'à la fin dans des imitations vieillies et fades, au lieu de tenter généreusement d'ouvrir des voies nouvelles et fécondes à la poésie française.

L'extrait suivant suffira pour donner une idée du style et de la manière de ce fameux suivant de Dame Rhétorique.

Extrait de la Plaincte du Desiré.

Quant le temps voy si pesant et umbreux,
Ou prendroy je le principe du compte
Pour explaner [1] en sorte belle et prompte
Du Desiré les faictz nobles et preux,
L'honneur, le bruit, les louenges d'ung conte [2]
Dont le recort [3] maint autre cas surmonte.
Si je m'y prens je crains reprise et honte,
Car à present mes motz sont trop scabreux.

Et quant j'auroye or la langue diserte
Pour correspondre à la propre desserte [4]
De son merite et de ses grans vertus,
Ou pour plourer une si griefve perte,
Si n'en seroit sa gloire plus aperte [5],
Car hault louer conduyt par art experte
N'accroist les faictz de triumphe avestuz [6].
J'invocqueray à mon secours les Muses,
Nymphes et ventz et les eaues recluses
Pour croistre pleurs et grans regretz poinctuz.
Ja n'est besoing de forger telles ruses,
Car les douleurs dedens noz cueurs abstruses [7]

[1] Expliquer, exposer, éclaircir, développer, interpréter. Il se disait encore à la fin du seizième siècle. « Il *explane* quasi toute la saincte Escripture. » (C. de Seyssel, *Hist. eccles.*, VI, 8.)

[2] Comte.

[3] Action de rappeler, de raconter, *recordatio.*

[4] Ce dont on est digne, ce qu'on mérite, de *deservire.*

[5] Évidente.

[6] Revêtus.

[7] Renfermées.

Sont en tous lieux si amples et diffuses
Que tout cela n'y vauldroit deux festuz.

Que feray doncq en ces dures battailles ?
Formeray je layz de diverses tailles,
Chantz d'elegie ou queruleux [1] respons ?
Tout me duyroit et les grains et les pailles
Pour deplorer ces tristes funerailles,
Et pour blasmer la mort et ses tenailles,
Qui scet livrer de si terribles bontz [2].
Mais je n'ay plus ung Virgille qui plaigne
Son Mecenas, ne Catulle qui daigne
Gemir la mort des petits passerons [3] ;
Maistre Alain dort, dont de dueil mon cueur saigne,
Qui pour Millet sa plume en tristeur [4] baigne ;
Grebant qui pleure ung bon roy l'accompaigne :
Si ne sçay plus desormais que ferons.

Encore est hors de ce mondain fabricque [5]
Ung mien privé, Robertet magnificque
Qui mon feu George en grant pleur honnoura,
Et Sainct Gelais colourant maint canticque,
Plourant son roy plus cler que nul anticque,
Les a suivy. Si croy que rhetorique
Finablement avec eulx se mourra.
Ung bien y a que encor me reste et dure,
Mon Molinet mouïant fleurs et verdure,
Dont le hault bruit jamais ne perira,
Et ung Crestin tout plain de flouriture,
Que je conserve en vigheur et nature ;
Et toy d'Anton, car la tienne escripture
Et ta Cronicque à tousjours flourira.

Si ay je encor quelque autre amy en regne,
Qui mon beau clos cultive à pleine resne,
Et bien y scet maint plantaige [6] rengier ;

[1] Plaintifs, de *querulus*.
[2] Assauts.
[3] Passereaux.
[4] Tristesse.
[5] Pris dans le sens du latin *fabrica*, qui signifiait toute espèce de travail d'art, de construction, etc.
[6] Plante, plantation.

C'est ung second Robertet qui ahenne [1]
Toujours dedens, et jamais ne s'y tenne [2].
Mais si tresbien y touche et y assenne
Que c'est l'onneur de mon riche vergier.
Doncq se tous ceulx en leur gloire sommaire
Vivans du let [3] des Muses et grammaire
Daignent icy leur chief d'euvre forger,
Et desployer les biens de leur aumaire [4]
Pour secourir leur humble Jehan le Maire,
En lamentant ung si piteux affaire,
Je les supply ne pouvoir prolongier.

[1] Laboure.

[2] Se fatigue. *Tanner* se dit encore dans le langage populaire et rustique.

[3] Lait.

[4] Coffre, armoire.

II

JEAN MAROT

Né entre 1457 et 1463, mort en 1523.

Quoique né et mort plus tôt, Jean Marot est déjà moins du quinzième siècle que le Maire de Belges. Le père de Clément Marot est son précurseur, quelquefois il paraît presque son égal.

Son nom de famille semble avoir été Desmarets. Lui-même se nomme ainsi dans un Discours à la reine : « Je *Jehan Desmarets*, vostre povre escripvain, vous presente ce mien petit ouvrage. » Issu de parents peu fortunés, son éducation fut fort négligée. On ne lui enseigna pas le latin, mais il s'appliqua très-ardemment à étudier l'Histoire et la Fable, et à lire les vieux poëtes français, comme Alain Chartier, et surtout le *Roman de la Rose*, dont il fit ses délices.

Cependant il n'avait nulle position et végétait dans la misère. Anne, duchesse de Bretagne, depuis reine de France, grande protectrice des gens de lettres, vint en aide à la pauvreté de Jean Marot. Elle le nomma son poëte et lui donna commission d'accompagner Louis XII dans son expédition de Gênes et de Venise, dont il fit une relation mêlée de prose et de vers, qu'il a pu appeler *Vraye Historialle et non fabuleuse narrative*; car il y porte l'exactitude jusqu'à marquer les dates et les plus petits événements, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir largement recours à l'attirail mythologique et de faire agir les dieux du paganisme, avec plusieurs vertus, vices et autres personnages allégoriques. Les qualités poétiques n'y manquent pas : invention originale, disposition assez habile, descriptions justes et naturelles, peintures bien faites, versification souvent noble et énergique, — comme dans les beaux vers sur l'amour de la liberté que profère Gênes vaincue, dans sa complainte finale, — mais quelquefois obscure, et souvent extraordinairement négligée. Pour la rime, que les dernières lettres de deux mots se ressemblent, il n'en demande pas plus, et il fera bravement rimer *Hercules* avec *Achilles*, *genre* avec *guerre*. Il se contente volontiers de l'assonance du moyen âge. Ses deux poëmes, écrits par stances, à l'imitation des poëmes italiens, sont composés de différents vers, et le poëte en change souvent la mesure suivant le ton des sujets.

En somme, les deux *Voyages de Gênes et de Venise* sont la meilleure production de Jean Marot, et la seule d'ailleurs qu'il ait faite pour

être publiée. Jean Marot a cet honneur d'avoir été le premier des poëtes de la Renaissance qui ait donné l'idée du style héroïque.

Après sa mort on publia ses *Œuvres mêlées*, qui contiennent des rondeaux, des épîtres, des *vers épars*, des chants royaux, des épigrammes, des églogues, des complaintes, etc.

La pièce en rondeaux la plus considérable est le *Doctrinal des princesses et nobles dames, faict et deduict en* XXIII *rondeaux*. Le poëte d'Anne de Bretagne y enseigne aux belles ce qu'elles doivent être et ce qu'elles doivent faire pour s'attirer l'estime et le respect de tout le monde.

Il y a aussi de l'invention et du style dans l'*Epistre des dames de Paris aux courtisans de France*. Les dames de Paris, pour engager les seigneurs français à revenir, y font un parallèle d'elles avec les dames d'Italie qu'elles maltraitent à cœur joie. Malheureusement la décence, à laquelle Jean Marot ne déroge guère d'habitude, est scandaleusement violée dans cette galante épître.

Les épigrammes de Jean Marot passaient auprès des contemporains pour des chefs-d'œuvre. Elles étaient encore goûtées au commencement du dix-septième siècle : Colletet leur trouvait à presque toutes le sel et la pointe de celles de Martial.

L'auteur de l'*Histoire des poëtes françois* ne vantait pas moins les poésies pastorales de Jean Marot. « Parmi ses complaintes, dit-il, celle pour Florimond Robertet et l'églogue pour la royne mere, Louise de Savoie, sont escrites d'un si bel air et d'un style si poetique et si pastoral, que les Tombeaux de Jean Second, et les Idylles funebres de l'antique Moschus et de Bion mesme n'ont rien de plus fort ni de plus agreable. »

Une ou deux ballades de Jean Marot méritent bien mieux encore d'être louées. Nous signalerons comme un petit chef-d'œuvre celle qui a pour refrain : *Riche amoureux a toujours l'avantage*, et où se trouvent ces vers d'un tour si heureux :

« Or elle a tort. Car noyse ni rancune
N'eut onc de moy ; tant luy fus gracieux,
Que s'elle eust dict : « Donne-moy de la lune,
J'eusse entrepris de monter jusqu'aux cieulx. »

On peut encore lire avec intérêt un petit poëme où Jean Marot introduit la *France*, s'adressant aux États du royaume, Noblesse, Église et Labour, pour faire la censure des ennemis de François Ier et l'apologie de ce prince contre qui l'on murmurait, et contre qui l'on avait répandu dans le public des écrits séditieux, vers 1520, à l'occasion de nouveaux impôts levés pour subvenir aux frais de la guerre.

Depuis quelques années nous possédons un poëme resté longtemps inédit de Jean Marot. C'est une vision, en onze cents vers de tous rhythmes, où le poëte célèbre la convalescence de la reine Anne, presque subitement revenue à la santé (mars 1512), après avoir été aux portes du

tombeau, à la suite d'un accouchement où elle avait mis au monde un enfant mort. Noblesse, Église et Labour sur la terre, Charité, Foi et Espérance dans le ciel, intercèdent auprès de Dieu pour la santé de la princesse. Le Très-Haut consent à ce que sa vie soit prolongée. Miséricorde et Pitié recueillent les baumes et les parfums les plus exquis, et en font un précieux cataplasme, plus odorant que cinnamome ou baume, qui rend la santé à la reine et arrache les trois ordres de l'État à la consternation où ils étaient plongés.

L'épouse de Louis XII était adorée de la France, et en particulier du peuple de Paris, dont ses abondantes aumônes adoucissaient les souffrances. Jean Marot, abusant un peu des aisances que lui donnait son cadre, la représente comme une perfection absolue, à laquelle tous les plus sublimes éloges sont dus. L'excès de la louange rend ce poëme allégorique presque aussi fade que les vingt-quatre rondeaux composés sur le même sujet par Jean le Maire.

Ce que les contemporains ont le plus vanté dans Jean Marot, c'est l'abondance et la facilité. Jean Bouchet loue

> « Le facil art de maistre Jehan Marot [1]. »

Il dit ailleurs :

> « Et maistre Jehan Marot
> Estoit fluent, Greban doulx et gracile [2]. »

On doit encore des éloges à son grand talent de décrire et de peindre, et à ses heureuses coupes de vers. Mais il est trop souvent négligé, inégal, dépourvu de noblesse ; dans les sujets même les plus relevés, il prodigue les proverbes populaires les plus bas ; il ignore les lois de la convenance et de la dignité du style. D'ailleurs, il a assez de qualités pour que les vers du père paraissent quelquefois dignes du fils.

[1] *Epist. fam.*, LXI.
[2] *Ibid.*, LXVII.

III

J.-G. ALIONE

Un Italien, un citoyen d'Asti, mérite d'être placé parmi les poëtes qui ont le plus honoré notre littérature sous Louis XII et au commencement du règne de François Ier. Et cependant il était resté ignoré parmi nous jusqu'à nos jours, de même qu'on avait oublié dans son pays ses facétieuses poésies en divers patois italiens. Ses poésies françaises, composées de 1494 à 1520, ont été publiées pour la première fois en France, en 1836, par J.-E. Brunet, qui les accompagna d'une notice bibliographique.

A l'exemple de Jean Molinet, d'Octavien de Saint-Gelais, d'André de la Vigne, de Jean d'Auton, de Pierre Gringore, de Jean Marot, mais avec plus d'originalité, plus d'enthousiasme et plus d'amour que ces poëtes français, l'Italien Alione a célébré la gloire des armées françaises en Italie. Dès 1494, dans une pièce de quatre stances, de huit vers décasyllabiques, il félicitait, au nom des citoyens d'Asti, le duc d'Orléans de son entrée dans cette ville. Il chanta ensuite le *Voyage et conqueste de Charles VIII, roy de France, sur le royaume de Naples, et sa victoire de Fournoue*, en quarante-quatre octaves, puis la *Conqueste de Loys douziesme, roy de France, sur la duché de Milan, avec la Prinse du seigneur Ludovicq* (en 1500), en soixante-sept octaves. Comme l'a remarqué M. Brunet, les vers de ces trois pièces sont tous de la même mesure, et chaque octave ne présente que trois rimes, le premier vers rimant avec le troisième et le quatrième, le second avec le cinquième et le sixième, tandis que les deux derniers riment ensemble, à la guise des stances italiennes. Le poëte se plaît à jouer souvent sur les mots et à répéter la rime d'un vers au premier repos du vers suivant, ce qui tient également des vers équivoqués et des vers bottelés. Voici un exemple de cette singulière disposition métrique :

> « Le roy dressa son retour vers *Savoye*,
> Prenant *sa voye* au pas du premier amble,
> Trop bien *sçavoit* que l'attendiez en *voye;*
> Mais quoy qu'il *voye* en rien ne se desvoye. »

Le troubadour astesan a encore composé deux dits en l'honneur de François Ier, une piquante *Chanson des Songes, sur la bataille de Marignan*, en vingt couplets, enfin le *Chapitre de Liberté*, en strophes de six vers chacune, où il exprime avec chaleur les plus nobles idées d'indépendance.

Ce poëte politique a écrit aussi quelques poésies légères, dont plusieurs ont de l'agrément et de la délicatesse, malgré d'étonnantes irrégularités de versification. Telle est cette *Chanson d'une bergère* :

L'autre jour chevaulchoye
De Paris à Lyon.
Je rencontray bergiere
Qui gardoit son mouton.
« Bon jour, bon jour, la belle.
— Bon jour, le compaignon. »
Ung baisier luy demande.
La me dit : « Pour quoy non ?
Descendez sur l'herbette,
S'orrez [1] doulce chanson
Des oyselletz sauvaiges
Autour de ce buisson. »
Je m'assiz empres elle,
Ma teste en son giron.
D'amours fut ma querelle,
Non de religion.
Puis lui diz : « ça, la belle,
Montez sur mon grison.
Si vous menray esbatre
Jusqu'à la garnison.
La vous ferez grant chiere,
Si vous donray beau don.
Habiz aurez de soye,
Escuz ne vous fauldront [2]. »
Respondi la bergiere :
« Laissiez vostre sermon,
Mieulx ayme estre vestue
D'un simple cottillon,
Et porter à la pluye
Beau mantellet de joncq,
Qu'à la gendarmerye
Me mettre à l'abandon.
Mes parens et mon pere
Mary bien me donront,
Qui soit bille pareille [3],
Bergiere à bergeron.

[1] *Sorrez. Si*, particule affirmative, et *orrez*, futur de *oïr*, *ouïr*, entendre.
[2] Manqueront. — [3] Qui soit de même condition que moi.

Gardans noz brebisettes
Beaulx capelletz [1] ferons;
De ces plaisans flourettes
Chascune a son mignon,
Et s'aurons pou monnoye [2],
Au moins nous chanterons. »
A tant prins congié d'elle,
Disant : « Or adieu dont [3]. »

C'est là un thème souvent traité dans les fabliaux et les chansons du moyen âge, mais le poëte d'Asti l'a revêtu d'une grâce et d'une fraîcheur qui le rajeunissent délicieusement.

Cette pièce, si nette de pensée et d'expression, appartient évidemment à l'âge mûr d'Alione; car ses premières productions sont écrites d'un style embarrassé, impropre, obscur, quelquefois inintelligible à force d'italianismes ou de mots français dénaturés. D'ailleurs, comme le constate justement son éditeur, en général il réussit mieux dans les petits vers que dans les grands, dans le genre plaisant ou naïf que dans le sérieux.

[1] Petits chapeaux, comme *chapelets*.
[2] Et si nous avons peu d'argent.
[3] Donc.



IV

JEAN PARMENTIER

— 1494-1530 —

Jean Parmentier, de Dieppe, fameux voyageur, qui, le premier entre les Français, ait navigué jusqu'au Brésil et côtoyé les Indes jusqu'à l'île de Sumatra, ou Taprobane, sut trouver le temps, dans l'intervalle de ses lointaines expéditions, d'écrire des chants royaux, des ballades, des rondeaux, des mystères, des moralités, des farces, des sermons joyeux. Son œuvre capitale est le poëme des *Merveilles de ce monde et de la dignité de l'homme*, qu'il composa sur le pont de son navire pour ranimer le courage de ses matelots, durant sa périlleuse navigation vers l'île de Taprobane, où il devait mourir prématurément. On y rencontre des pages d'une grandeur imposante. Telle est la peinture des merveilles de la mer :

« Qui cognoistra les merveilles de mer,
L'horrible son plein de peril amer
Des flotz esmeus et troublez sans mesure, etc. »

Ce noble esprit était animé de la plus généreuse passion, procurer de la gloire à son pays, en acquérant lui-même de l'honneur. Au début de son poëme, il examine les raisons qui ont pu le porter à entreprendre un voyage si long et si périlleux. La raison, répondant à ses questions, lui dit :

« Quand ce vouloir t'esprit,
De te donner tant curieuse peine,
Cela tu feis affin que honneur te prît,
Comme Françoys qui premier entreprit
De parvenir à terre si loingtaine ;
Et pour donner conclusion certaine,
Tu l'entrepris à la gloire du Roy,
Pour faire honneur au pays et à toy. »

Assurément, s'il ne fût mort si jeune, c'eût été un des hommes qui auraient pu honorer le plus la France au seizième siècle par la science, par les grandes entreprises et par le génie poétique [1].

[1] Jean Parmentier a aussi écrit en prose. Il a traduit la *Conjuration de Catilina*, de Salluste, et avait entrepris la traduction de *Jugurtha*.

V

ROGER DE COLLERYE

Né vers 1470, mort après 1536.

Cet auteur, longtemps oublié, est un des derniers représentants du génie littéraire du moyen âge. Poëte éminemment original, de la gaieté la plus épanouie au sein de la plus étroite misère, c'est à lui qu'on rapporte la création du joyeux type de Roger Bontemps [1]. Mais il ne rit pas toujours. Le gai prince des Enfants sans-souci, ce précurseur de notre bohême, n'est que trop souvent le *Povre infortuné*, tourmenté par le froid et par la faim et luttant, délaissé de tout le monde, contre « faulte d'argent et plate bource ».

L'extrémité de la misère lui a inspiré sa plus belle pièce, *la Complaincte de l'Infortuné*. Comme l'a justement remarqué l'éditeur de ses œuvres, ce morceau est un modèle de l'éloquence de ce temps, et les cinquante premiers vers sont écrits avec une grandeur et une simplicité de style qu'on trouve bien rarement réunies à cette époque. D'ailleurs, le franc Parisien Roger a toujours un style naturel, net, facile et leste.

Complaincte de l'Infortuné et de regrectz importuné.

Considerant le cours de vie humaine,
Mon simple estat, train tel quel, et domaine [2],
Qu'il n'est besoing le mettre en inventaire,
N'enregistrer, mais trop mieulx de le taire,
Certain je suis que des biens terriens
Après la mort n'emporte en terre riens
Le riche et plain, soit-il gras ou mesgret,
Fors ung linceul. Posé qu'il soit esgret [3]
Passer le pas, où le grant, le petit,
Comme je croy, n'y prent nul appetit;
Ce neantmoins, sans avoir ordonné,
Du Createur a esté ordonné

[1] Voir l'intéressante et savante notice de M. Charles d'Héricault, sur la vie et les œuvres de Roger de Collerye, en tête de l'édition donnée par lui dans la Bibliothèque elzévirienne.

[2] Sous-entendu *tel,* qu'il n'est besoin.

[3] *Aigret*, aigre, amer.

Qu'il nous convient tous mourir sans appel
Et delaisser en la terre la pel [1].
Où l'ame va, je n'en sçaurois juger;
A Dieu en est, non à aultre, adjuger
Se Paradis ladicte ame possede,
Car luy tout seul le permect et concede.
Et pour autant que escuz, ducatz à veoir
Sont fort plaisans, il en faict bon avoir,
Pareillement revenuz et offices,
Meubles foison [2], et aussi benefices,
Sans les avoir injustement acquis,
Et en user ainsi qu'il est requis,
Car à la fin il n'y a sine qua,
Rendre il en fault le compte et reliqua.
Trop mieulx vauldroit se veoir berger ès champs
Que d'estre au ranc et nombre des meschans
Et mal mourir. O terreur merveilleuse!
O povre fin ! o fin tresperilleuse
De ceulx qui sont ainsi predestinez
Vivre en pechez et en mal obstinez.
Hellas ! hellas ! qui bien y penseroit
Fier et haultain le pecheur ne seroit.
Nul, quel qu'il soit, n'a le ciel herité,
Si par vertu il ne l'a merité;
Car par avant que le ciel on herite
Fault que premier precede le merite ;
Ne pensons point l'acquerir aultrement:
Sans ce point là on perd l'entendement.
Le bien vivant va à salvation,
Le mal vivant va à dampnation;
Riens n'emportons de ce monde terrestre
Que le bien faict, et le corps en terre estre.
Premeditant mes dessuditz propos,
En ung matin, tost après mon repos,
Ma plume prins pour mettre par escript
Comme et comment Fortune m'a prescript :
Car tant ay eu sur ma personne envye
Que suis privé de tous biens pour ma vie;
Et [3] m'a contrainct de me destituer

[1] La peau, *pellis*.
[2] Grande quantité de meubles.
[3] Sous-entendez *elle* (cette envie).

Du bien qu'ay eu, pour aultre instituer.
Or, pour narrer ma fortune invincible,
Est que j'ay mis en moy tout le possible
De frequenter les gens dignes d'honneur,
Et supplier Jesus, le grant donneur,
De me pourvoir ou de près ou de loing
De ce qui m'est necessaire au besoing
A l'ame et corps, avant finer mes jours,
Et delaisser du monde les sejours,
Le requerant m'estre misericors
A l'ame plus qu'il ne convient au corps.
Nonobstant ce, ma requeste signée
Encores n'est, n'aussi enterinée.
Las ! je ne sçay si c'est pour mon peché
Que n'ay esté ouy et despesché,
Ou que mon cueur n'a voulu consentir
De ne fleurer ce qu'il devoit sentir.
Or, povreté joieuse et voluntaire,
Seure vie est, et tresfort salutaire ;
Mais tant y a, avant que s'y offrir,
Comme l'on dit, elle est griefve à souffrir.
Peu de gens a qui aujourd'huy la quierent,
Ne de l'avoir le bon Dieu ne requierent ;
Ce neantmoins, pour mon cas averer,
Deliberé je suis perseverer
De le prier de tres bon cueur, affin
D'estre pourveu de luy avant ma fin.
Plus ne me fault actendre à mes amys ;
Decedez sont et en la terre mys,
Qui m'a esté une excessive perte
Que j'ay congnu et congnois bien aperte,
Car j'ay depuis leur trespas et decez
De povreté enduré les excès.
Necessité tant m'a importuné
Que me voyant ainsi infortuné
Et desnué d'amys de grant valeur,
Avec lesquelz souventesfoys va l'heur,
Advis m'est prins de tout point me tyrer
Devers quelcun (et de moy retirer)
Plain de valleur et de noble vouloir
Qui puissance a de me faire valloir,
Et lequel m'a doulcement accueilly

Et de bon cueur receu et recueilly,
Dont et de quoy en rends graces à Dieu,
Le suppliant luy donner place et lieu
Lassus [1] ès cieulx, au partir de ce monde,
Où tout soulas et toute joye habonde,
Et inspirer le dict seigneur predit
De me pourvoir, comme autrefoys m'a dit,
De quelque bien, sans y contrevenir,
Comme il verra, pour le temps advenir.
Faire le peult, s'il s'y veult employer,
Sans son tresor nullement desployer;
S'il me failloit, je n'ay aucune attente
De nul qui soit, de quoy ne me contente.
Mais actendant sa grace expectative,
Plaine d'amour et tresconsolative,
Je vacqueray, en devote oraison,
Prier Jesus de luy [2] toute saison,
Si que de cueur et de bonne amitié
L'Infortuné il regarde en pitié.

[1] Là en haut, pour *là sus*, de *illac sursum*. L'italien a conservé *lasusso* et *lassù*. Provençal, *lassus*.

[2] *De luy* veut dire ici *pour luy*, c'est un emploi singulier.

VI

CLÉMENT MAROT

— 1497-1544 —

Avec Clément Marot nous abordons le dernier des poëtes du moyen âge, le premier des poëtes modernes.

C'est le seul entre nos anciens que cite Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie française,* quand il regrette ce que notre vieux langage avait de concis, de naturel, de vif, de hardi et de passionné. C'est que, par le tour et par le style, Clément Marot est presque un classique ; entre lui et les poëtes du dix-septième siècle, il n'y a guère, selon la pensée de la Bruyère, « que la différence de quelques mots [1]. » Il est bien, comme l'appelle Henri Estienne, « le plus gentil des premiers poetes françois [2]; » il est aussi un des premiers entre les mains desquels la langue française *s'est quelque peu limée*, suivant une de ses expressions à lui-même [3].

Le premier, « il attrapa le vrai ton du genre naïf [4]. » Le premier, il trouva le vrai tour du rondeau et des épîtres naïves ; le premier, il introduisit chez nous l'églogue, et imita en français l'élégie et l'épigramme des Latins. Il s'acquit ainsi de beaux titres à la gloire ; mais son œuvre n'est pas aussi originale qu'on l'a prétendu longtemps, et il est inexact de dire qu'il ait *montré pour rimer des chemins* tout *nouveaux.* De plus, il y a bien du triage à faire dans ses poésies, car il s'en faut que tout y soit de même qualité. Sans le réduire à huit ou dix feuillets, selon la décision de Voltaire [5], on aurait assez de peine à composer un juste volume de pièces vraiment supérieures et intéressantes. Sa première manière fut hésitante et faible. Jusqu'en 1525, c'est un poëte ordinaire, presque toujours lourd et glacé. Ses premières élégies et autres pièces amoureuses manquent de chaleur, de couleur, de vivacité et souvent de goût. A l'exemple de Molinet et de Crestin, il fait encore des vers « couronnés et des vers equivoqués », c'est-à-dire des vers qui finissent par la même syllabe deux fois répétée, comme *ton ton*, *son son*, *bon bon*, et quelquefois par plusieurs mots semblables. Dans les genres sérieux et élevés, il est faible et

[1] *Des ouvrages de l'esprit.*
[2] *Apologie pour Hérodote*, c. XVII.
[3] Dans l'*Enfer.*
[4] D'Olivet, *Hist. de l'Acad.*, p. 307.
Le Temple du Goût.

froid, et dans les sujets de sentiment, il présente peu de vers tendres. Il a su exprimer la galanterie bien plutôt que l'amour, et encore une galanterie souvent fort peu délicate. Un auteur qui aimait tant à semer l'ordure, un débauché qui ne connaissait que la volupté, et laissait volontiers le cœur à un autre, pourvu qu'il eût le corps, n'était pas fait pour rendre le sublime de la passion.

Marot a un mérite borné, spécial, et fait pour être goûté presque uniquement dans son pays. Ses ouvrages ne peuvent guère passer dans les langues étrangères; aussi a-t-il été peu connu hors de sa patrie. Par contre, ses poésies ont un grand intérêt historique. Les événements considérables du règne de François Ier y sont pour la plupart chantés; les principaux personnages de cette cour brillante et galante, surtout les femmes, et, en premier lieu, les maîtresses du roi et de ses fils, y sont peints et célébrés; enfin on y trouve, en vers faciles et agréables, la plus piquante gazette du temps.

I

Clément Marot naquit, en 1495, à Cahors, où il resta jusqu'à l'âge de dix ans. Son père le mena alors à Paris. Il y reçut une pitoyable éducation, à en juger par sa plainte célèbre :

> « En effet c'estoyent de grans bestes
> Que les regens du temps jadis,
> Jamais je n'entre en paradis,
> S'ils ne m'ont perdu ma jeunesse [1]. »

Il dit aussi, dans son *Enfer*, qu'il *apprit grossement la paternelle langue françoise.*

Cependant il avait appris assez de latin pour pouvoir traduire la première églogue de Virgile, et, plus tard, imiter de Catulle le *Chant nuptial,* qu'il appliqua au mariage d'Hercule, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille de Louis XII, enfin pour traduire assez fidèlement les deux premiers livres des *Métamorphoses* d'Ovide.

Son humeur aventureuse le porta d'abord à s'engager dans la troupe des enfants de Sans-souci [2].

Son père, n'ayant pas de fortune, eut le bon sens, tout poëte qu'il était, de vouloir lui donner un état qui le fît vivre honorablement. Il lui fit quitter les tréteaux et le plaça chez un praticien. Mais la chicane ne pouvait aller à ce nourrisson des Muses.

Il entra en qualité de page chez Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur de Villeroi. Pendant le peu de temps qu'il y demeura, il com-

[1] *Epître* XLIII.
[2] Voir la première de ses ballades, qui est de 1532.

posa, pour plaire à ce gentilhomme, le *Temple de Cupidon*, petit poëme allégorique dans le goût de la *Description de Chapelle d'amours*, que Martin Franc avait insérée dans son *Champion des Dames*. Cette « queste de ferme amour », comme il l'appelle, est son véritable début poétique. Il en fit hommage, en 1515, à François Ier. Il avait environ vingt ans. Le seigneur de Pothon le présenta, de la part du roi, à Marguerite, duchesse d'Alençon et de Berri (plus tard reine de Navarre), qui le reçut, en 1518, dans sa maison en qualité de valet de chambre. Comme cette princesse, dont on l'a fait si gratuitement l'amant [1], tardait à le coucher sur l'état de sa maison, il lui écrivit l'épître célèbre :

« Princesse au cœur noble et rassis, etc. »

Il suivit François Ier à Reims et à Ardres en 1520, le duc d'Alençon au camp d'Attigny en 1521. Il se trouva aussi, la même année, à l'armée de Hainaut, que François Ier commandait en personne. Ces diverses expéditions militaires où il assista furent pour lui l'occasion de signaler, non sa valeur, mais son génie poétique.

En 1525, il assista à la bataille de Pavie. Il y fut blessé et fait pri-

[1] La duchesse d'Alençon prenait plaisir à mêler ses productions avec celles de Cl. Marot. Elle apprenait par cœur toutes les pièces du galant poëte, enfin elle lui permettait de la traiter de sœur :

« Un chascun qui me fait requeste
D'avoir œuvres de ma façon
Voyse (*aille*) tout chercher en la teste
De Marguerite d'Alençon ;
Je ne fais dixain ne chanson,
Chant royal, ballade, n'espistre,
Qu'en sa teste elle n'enregistre
Fidelement, correct et seur :
Ce sera mon petit registre,
Elle n'aura plus nom ma seur. »

(*Epigr.*, CLXXXVII.)

Sœur veut dire ici sœur en Apollon, et la familiarité est déjà assez grande, sans donner à ce mot une acception plus libre. Car, quoi qu'en aient voulu dire des biographes et des critiques fantaisistes, qui découvrent un commerce amoureux entre Clément et Marguerite, commencé pendant le carnaval de 1527, au milieu des fêtes où la cour célébrait la délivrance récente du roi, les rapports du poëte et de la sœur de François Ier se maintinrent toujours dans les bornes de la décence et de la dignité. La passion amoureuse du poëte n'était qu'un jeu d'esprit, et la noble Marguerite était incapable de lui permettre de plus grandes licences et de lui accorder de plus grande faveur que celle de la chanter. Cette princesse, d'une grande liberté de plume, avait une irréprochable sévérité de mœurs : on ne lui connut jamais ni amants secrets ni amants déclarés. Si Marot appelle Marguerite sa maîtresse, c'est tout simplement parce qu'il était un des serviteurs de sa maison.

sonnier. Il en parle ainsi dans sa première élégie adressée à sa maîtresse :

« Là, fut percé tout oultre rudement
Le bras de cil qui t'ayme loyaument :
Non pas le bras, dont il ha de coustume
De manier ou la lance ou la plume,
Amour encor le te garde et reserve.....
Finalement avec le Roy mon maistre,
Delà les monts prisonnier se vit estre
Mon triste corps [1]. »

Ce courage militaire fut-il l'origine de ce grand goût de Turenne pour Marot, sur lequel la Fontaine nous a donné de si piquants détails ?

Une captivité plus pénible que celle qu'il avait subie en Italie l'attendait à son retour en France.

Il paraît avoir été victime du ressentiment de quelques femmes blessées de ses épigrammes contre leur beauté. La principale cause de son emprisonnement aurait été Diane de Poitiers, qu'il semble avoir désignée sous le nom de *Luna*, dans son *Enfer*, et à qui il aurait reproché témérairement son infidélité. Suivant quelques historiens de sa vie, il aurait eu la faiblesse de dire à sa maîtresse qu'il avait mangé du lard en carême, et, sur cette accusation, il aurait été arrêté comme luthérien par les ordres de l'inquisiteur Bouchard, bien qu'il eût protesté de la pureté de sa foi, qu'il eût eu recours à l'autorité de la duchesse d'Alençon, dont il était domestique, et eût employé le nom du roi et de tout ce que la cour avait de considérable. Mais nous devons faire remarquer que l'expression

« Prenez-le, il a mangé le lard, »

dont Marot se sert lui-même, dans une ballade célèbre, était une manière de parler figurée qu'on employait au seizième siècle pour dire, en général, être coupable.

Dans sa détresse, Marot écrivit à Lyon Jamet une lettre où, en faisant une application très-plaisante et très-piquante de la fable *le Rat et le Lion*, il l'engageait à venir solliciter sa liberté. Voici cette épître, dont la Fontaine s'est plus tard inspiré avec beaucoup de bonheur, ne surpassant guère son modèle que par le goût :

Je ne t'escry de l'amour vaine et folle,
Tu voys assez s'elle sert ou affolle ;
Je ne t'escry ne d'armes ne de guerre,
Tu voys qui peult bien ou mal y acquerre ;

[1] *Epistre à Mess. Nicol. de Neufville*, 1538.

Je ne t'escry de Fortune puissante,
Tu voys assez s'elle est ferme ou glissante;
Je ne t'escry d'abus trop abusant,
Tu en sçais prou, et si n'en vas usant;
Je ne t'escry de Dieu ne sa puissance,
C'est à luy seul t'en donner cognoissance;
Je ne t'escry des dames de Paris,
Tu en sçais plus que leurs propres maris;
Je ne t'escry qui est rude ou affable;
Mais je te veulx dire une belle fable,
C'est assavoir du Lyon et du Rat.
Cestuy Lyon, plus fort qu'un vieulx verrat,
Veit une fois que le Rat ne sçavoit
Sortir d'ung lieu, pour autant qu'il avoit
Mangé le lard et la chair toute crue;
Mais ce Lyon, qui jamais ne fut grue,
Trouva moyen et maniere et matiere,
D'ongles et dents, de rompre la ratiere
Dont maistre Rat eschappe vistement;
Puis mist à terre ung genoul gentement,
Et, en ostant son bonnet de la teste,
A mercyé mille foys la grand beste,
Jurant le Dieu des souriz et des rats
Qu'il luy rendroit. Maintenant tu verras
Le bon du compte. Il advint d'aventure
Que le Lyon, pour chercher sa pasture,
Saillit dehors sa caverne et son siege
Dont, par malheur, se trouva pris au piege
Et fut lié contre un ferme posteau.

Adonc [1] le Rat, sans serpe ny cousteau,
Il [2] arriva joyeulx et esbaudy [3],
Et du Lyon, pour vray, ne s'est gaudy [4],
Mais despita [5] chatz, chates et chatons,
Et prisa fort ratz, rates et ratons,
Dont [6] il avoit trouvé temps favorable
Pour secourir le Lyon secourable;
Auquel a dit : — « Tais toy, Lyon lié
« Par moy sera maintenant deslié;

[1] Alors.
[2] Cette répétition vicieuse du sujet existe dans les meilleures éditions.
[3] Réjoui. — [4] Moqué. — [5] Méprisa. — [6] A cause que.

« Tu le vaulx bien, car le cueur joly as :
« Bien y parut quant tu me deslias ;
« Secouru m'as fort lionneusement,
« Or secouru seras rateusement. »

Lors le Lyon ses deux grands yeux vertit [1]
Et vers le Rat les tourna ung petit,
En luy disant : — « O pauvre vermyniere,
« Tu n'as sur toy instrument ne maniere.
« Tu n'as cousteau, serpe, ny serpillon
« Qui sçeust coupper corde ny cordillon
« Pour me getter de ceste estroicte voye.
« Va te cacher que le chat ne te voye !

« — Sire Lyon, dit le fils de Souris,
« De ton propos certes je me soubris ;
« J'ay des cousteaux assez, ne te soucie,
« De bel os blanc plus tranchant qu'une cye ;
« Leur gaisne c'est ma gencive et ma bouche.
« Bien coupperont la corde qui te touche
« De si tres près, car j'y mettray bon ordre. »

Lors sire Rat va commencer à mordre
Ce gros lien. Vray est qu'il y songea
Assez longtemps, mais il le vous rongea
Souvent et tant qu'à la parfin tout rompt ;
Et le Lyon de s'en aller fut prompt,
Disant en soy : « Nul plaisir, en effect,
Ne se perd point, quelque part où soit faict.
Voylà le compte en termes rimassez ;
Il est bien long, mais il est vieil assez,
Tesmoing Esope, et plus d'ung million.

Or vien me veoir pour faire le Lyon,
Et je mettray peine, sens et estude
D'estre le Rat exempt d'ingratitude ;
J'entends, si Dieu te donne autant d'affaire
Qu'au grant Lyon, ce qu'il ne vueille faire.

Jamet s'entremit activement et trouva un puissant auxiliaire dans l'évêque de Chartres, Charles Guiart, qui était secrètement favorable à la réforme. Guiart lança, en 1526, un mandat d'arrêt contre Marot, comme si le poëte n'avait pas été déjà sous la main de la justice. Ce

[1] Remua.

mandat reçut son exécution. Marot, remis aux officiers de l'évêque, fut transféré à Chartres, et eut pour prison l'hôtellerie de l'Aigle, en face de l'évêché, où il fut visité et fêté par tout ce qu'il y avait de considérable dans la ville.

Il reprit sa gaieté et le goût de la poésie, et composa dans cette prison fort douce son célèbre *Enfer*, satire virulente contre les gens de justice. C'est là également qu'il fit la révision du *Roman de la Rose*, imprimé, d'une manière très-incorrecte, en 1527, par Galiot Dupré, en caractères gothiques, in-folio, et, deux ans plus tard, en lettres rondes, in-octavo. En 1535, il en donna une nouvelle édition totalement retouchée.

A la langue de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, qu'il n'entend pas toujours, Marot substitua la langue du seizième siècle. Cependant, remarque E. Pasquier, « par une grande prudence, il y voulut laisser quelques vieilles traces en la fin de plusieurs vers, pour ne sortir du tout des termes de la vénérable ancienneté [1]. »

Craignant probablement que son travail ne fût, comme l'œuvre originale, l'objet des censures ecclésiastiques, il prit la précaution de dire que l'auteur. en parlant de l'Estat d'amour, « ne gettoit pas seulement son penser et fantaisie sur le sens litteral, ains plustost attiroit son esprit au sens allegoric et moral, comme l'ung disant et entendant l'autre. » Ainsi l'on ne pourrait pas accuser cè poëme « de tourner les entendemens en mal, et les appliquer à chose dissolue à cause de la persuasible matiere de fol amour dedans tout au long contenue. »

Çà et là il accompagna le texte de citations de divers auteurs et de réflexions morales. Le tout forme un composé assez hybride.

En 1527, s'étant avisé d'arracher des mains des archers un homme qu'on menait en prison, il y fut mis lui-même. Au bout de quinze jours, il écrivit au Roi, pour solliciter sa délivrance, cette épître qui est justement citée comme un chef-d'œuvre de familiarité décente et d'exquis badinage :

Roy des François, plein de toutes bontez,
Quinze jours a, je les ay bien comptez,
Et dès demain feront justement seize,
Que je fus fait confrere au diocese
De Sainct Marri, en l'eglise Sainct Pris ;
Si vous diray comment je fus surpris,
Et me desplaist qu'il faut que je le die.
Trois grans pendars vindrent à l'estourdie
En ce palais, me dire en desarroy,
« Nous vous faisons prisonnier par le Roy. »

[1] *Recherches*, VIII, 3.

Incontinent qui fut bien estonné?
Ce fut Marrot, plus que s'il eust tonné.
Puis m'ont monstré un parchemin escrit,
Où n'y avoit seul mot de Jesus-Christ.
Il ne parloit tout que de playderie,
De conseillers et d'emprisonnerie.
« Vous souvient-il, ce me dirent ils lors,
« Que vous estiez l'autre jour là dehors
« Qu'on recourut un certain prisonnier
« Entre nos mains? » Et moy, de le nier:
Car soyez seur, si j'eusse dict ouy,
Que le plus sourd d'entr'eux m'eust bien ouy:
Et d'autre part j'eusse publiquement
Esté menteur. Car pourquoy et comment
Eussé-je peu un autre recourir
Quand je n'ay sçeu moy-mesme secourir?
Pour faire court, je ne sçeus tant prescher,
Que ces paillards me voulsissent lascher.
Sur mes deux bras ils ont la main posée,
Et m'ont mené ainsi qu'une espousée,
Non pas ainsi, mais plus roide un petit:
Et toutesfois j'ay plus grand appetit
De pardonner à leur folle fureur,
Qu'à celle-là de mon beau Procureur:
Que male mort les deux jambes luy casse,
Il a bien prins de moy une beccasse,
Une perdrix, et un levraut aussi:
Et toutesfois je suis encore icy.
Encor je croy, si j'en envoyois plus,
Qu'il le prendroit: car ils ont tant de glus
Dedans leurs mains, ces faiseurs de pipée,
Que toute chose où touchent est grippée.
Mais pour venir au point de ma sortie:
Tant doucement j'ay chanté ma partie,
Que nous avons bien accordé ensemble:
Si que n'ay plus affaire, ce me semble,
Sinon à vous. La partie est bien forte:
Mais le droict poinct, où je me reconforte,
Vous n'entendez procès, non plus que moy:
Ne plaidons point, ce n'est que tout esmoy.
Je vous en croy, si je vous ai mesfaict,
Encor posé le cas que j'eusse faict,

Au pis aller n'y cherroit qu'une amende.
Prenez le cas que je vous la demande,
Je prends le cas que vous me la donnez :
Et si plaideurs furent onc estonnez,
Mieux que ceux-ci je veux qu'on me delivre,
Et que soudain en ma place on les livre.
Si vous suppli', Sire, mander par lettre,
Qu'en liberté vos gens me vueillent mettre :
Et si j'en sors j'espere qu'à grand'peine
M'y reverront, si on ne m'y rameine.
Très-humblement requerant vostre grace,
De pardonner à ma trop grand'audace,
D'avoir empris ce sot escrit vous faire :
Et m'excusez, si pour le mien afaire
Je ne suis point vers vous allé parler;
Je n'ay pas eu le loisir d'y aller.

François Ier, justement charmé de cette épître, écrivit lui-même à la Cour des aides pour que la liberté fût rendue au spirituel prisonnier.

Il ne jouit pas d'un long repos. Plus d'une indiscrétion, plus d'une cause grave avaient renouvelé les soupçons contre sa foi. La justice saisit ses papiers et ses livres. Il se sauva à la hâte en Béarn, à la cour de Marguerite. C'était en 1535.

Peu de temps après il trouva plus sûr pour lui de se réfugier à Ferrare, auprès de la duchesse, Madame Renée de France, toute dévouée aux novateurs [1]. Mais cet asile ne lui parut pas encore propre à le rassurer, parce que le duc, attaché au pape et dévoué à l'Empereur, regardait de mauvais œil les religionnaires français qui se retiraient dans ses États.

Le poëte banni se retira à Venise. Le regret de la patrie le saisit bientôt. Il écrivit au dauphin une épître fort spirituelle, où il conjurait ce prince de s'employer à obtenir de son père un sauf-conduit de six mois, pour qu'il pût aller voir ses « petits Marotteaux », donner ordre à une affaire importante, dire adieu à ses amis et à ses vieux compagnons, que son départ précipité l'avait empêché de voir, enfin pour qu'il pût encore une fois *accoler la cour du Roy, sa maistresse d'escole*. Que si le roi voulait le rappeler et le rétablir dans son ancien état, il ne dit pas qu'il ne le prît en gré,

« Car un vassal est subject à son prince. »

Du reste, on n'aurait à craindre aucune nouvelle indiscrétion de sa

[1] Voir les *Lettres françaises* de Calvin, publiées par Jules Monnet, t. I, p. 43 et suiv.; t. II, p. 215, 237, 513, 545, 550, 558.

part. Le roi lui accorderait assurément son retour, s'il savait comme *depuis un peu* il parle sobrement :

« Car ces Lombars avec qui je chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu, et à poltroniser;
Dessus un mot une heure je m'arreste,
S'on parle à moy, je respons de la teste. »

Il ne saura pas se tenir assez strictement dans les bornes de cette circonspection tant promise ; car au bout de quelques années il sera encore forcé de se retirer à Genève.

Ses protestations furent écoutées. Il obtint son rappel en France et ensuite à la cour, moyennant une abjuration solennelle qu'il fit à Lyon, entre les mains du cardinal de Tournon.

Plus de prudence dans sa conduite et plus de réserve dans ses écrits lui valurent quelque temps de tranquillité. Mais son repos fut de nouveau troublé par la publication de sa traduction des *Psaumes*. Il avait entrepris cette œuvre à la sollicitation de quelques savants, et surtout du célèbre Vatable, professeur du Roi en hébreu, qui avait publié, en 1584, un psautier. Il donna en 1536, et dédia à François Ier la traduction des trente premiers psaumes. Il disait au monarque :

« Mais tout ainsi qu'avecques diligence
Sont esclaircis par bons esprits rusez
Les escriteaux des vieux fragmens usez,
Ainsi, ô Roy, par les divins esprits
Qui ont sous toy Hebrieu langage appris,
Nous sont jettez les pseaumes en lumiere,
Clairs, et au sens de la forme premiere.
Dont après eux, si peu que faire sçay,
T'en ay traduit, par maniere d'essay
Trente, sans plus, en ton noble langage,
Te suppliant les recevoir pour gage
Du residu qui jà t'est consacré,
Si les veoir tous il te venoit à gré. »

La traduction de Marot fut reçue à la cour avec enthousiasme. François Ier et Charles-Quint donnèrent à l'auteur d'éclatants témoignages de leur admiration. François Ier prenait plaisir à fredonner les nouveaux psaumes. A son exemple, les courtisans et les dames, même les moins vertueuses, se mirent à les apprendre, et, avant qu'ils fussent mis en musique réglée, à les chanter sur les airs les plus en vogue, et quelquefois les plus profanes ou les plus burlesques. Et cet engouement devint encore plus vif sous le successeur du roi chevaleresque. Un ancien historien donne là-dessus de piquants détails.

« Chascun des princes et courtisans, dit Florimond de Raymond, en prit un

pour soy. Le roy Henri II aimoit et prit pour le sien, *Ainsi qu'on ouyt le cerbruire*, lequel il chantoit à la chasse. Madame de Valentinois qu'il aimoit prit pour elle, *Du fond de ma pensée*, qu'elle chantoit en volte : la royne avoit choisi, *Ne veuillez pas, ô Sire*, avec un air sur le chant des bouffons. Le roy de Navarre Antoiñe prit, *Revange moy, prens ma querelle*, qu'il chantoit en bransle de Poictou [1]. »

Cet abus et ce scandale devaient mécontenter le clergé. Mais, en outre, la Faculté de Paris découvrit, dans cette traduction si vantée, de graves erreurs. Elle en fit la censure, et adressa des remontrances et des plaintes au Roi. François Ier n'usa pas envers le poëte des mesures de rigueur que la Faculté avait cru devoir provoquer ; il lui laissa même comprendre qu'il désirait voir la suite de sa traduction. C'est pourquoi Marot, bravant fièrement ses censeurs, écrivait au Roi, le 1er août 1543 :

« Puis que voulez que je poursuive, ô Sire,
L'œuvre royal du pseautier commencé,
Et que tout cueur aimant Dieu le desire,
D'y besongner me tiens pour dispensé.
S'en sente donc qui voudra offensé,
Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire
Doivent penser, si jà ne l'ont pensé,
Qu'en vous plaisant me plaist de leur desplaire. »

Malgré la protection dont le souverain couvrait un poëte qu'il aimait, la Faculté de théologie continua ses poursuites, réitéra ses plaintes et ses remontrances au Roi, et enfin défendit la vente de la traduction entachée d'hérésie. Marot fut alors privé de son emploi, et la reine de Navarre lui retira sa protection. Alarmé, il quitta la France et se réfugia à Genève, où il traduisit encore vingt psaumes, auxquels il joignit la traduction du décalogue, non sans y glisser des traits où l'on sentait le protestant [2].

C'est ainsi qu'il s'attira des traverses et des déboires pour une œuvre qui devait peu servir à sa gloire. Plusieurs contemporains de mérite donnèrent, il est vrai, d'extrêmes éloges à ces psaumes, dont le débit fut longtemps extraordinaire. Jacques Peletier déclarait que la traduction des psaumes était une « œuvre pour vivre autant que *l'Oui et le Nanni*, tant pour la matiere que pour la forme [3] ». Et cependant on ne peut nier que ce ne soit une œuvre manquée. Il n'appartenait pas

[1] *Histoire de la naissance de l'hérésie*, liv. VIII, ch. XVI.
[2] Il traduisait ainsi le second commandement :

« Tailler ne te feras image
De quelque chose que ce soit ;
Si honneur luy fais et hommage,
Ton Dieu jalousie en reçoit. »

[3] *Art poét.*, p 14

à Marot de manier la lyre, et surtout la lyre sacrée. Comme le disait Racan, « pour avoir plus affecté la qualité de bon traducteur que de bon poëte, il est tombé en de si déplorables défaillances, que ceux mêmes qui louent sa fidélité ont pitié de sa langueur [1]. »

Quant à la valeur religieuse et théologique de cette traduction, voici le jugement qu'en a porté saint François de Sales, écrivant à messieurs de la ville de Thonneins et de la religion prétendue réformée : « Je tiens, pour moy, qu'on ne peut chanter sans peché la version des *Psaumes* de Marot, qui sont tous mal traduits, et que c'est au moins une grande irreverence de les permettre dans vostre eglise pretendue reformée, parce qu'il n'y a ni esprit ni verité. *Spiritus est Deus, et eos qui adorant Deum oportet spiritu et veritate adorare.* Et, en effet, dans cette ridicule rimaillerie, bien souvent vous attribuez au Saint-Esprit les conceptions de Marot, contre la verité. »

Les protestants de France, en adoptant et en consacrant la traduction de Marot, justifièrent pleinement les docteurs qui avaient incriminé la foi du poëte.

A Genève, le pieux traducteur des *Psaumes* s'attira de nouvelles disgrâces par la licence de ses mœurs. Convaincu, dit-on, d'un adultère qui l'aurait fait condamner à une mort ignominieuse, si le crédit de Calvin n'eût adouci les juges en sa faveur, il dut quitter la capitale du protestantisme pour la ville de Turin. Il s'y fixa en 1543, et y mourut, l'année suivante, dans l'indigence, et sans faire le moindre acte de catholicisme.

Malgré ses professions de foi si souvent renouvelées et si explicites, malgré toutes les pièces de dévotion qu'il a écrites, malgré même certains rondeaux concluant à noyer et à brûler ces *fols seditieux*,

« Lesquels en lieu des divines paroles
Preschent au peuple ung tas de monopoles
Pour esmouvoir debats contentieux, »

Marot était luthérien par le fond du cœur. Conversation, langage, relations, tout en lui trahissait l'hérétique, mais plus encore le libertin. Ce n'est pas seulement la malice et l'envie qui faisaient dire à l'un de ses plus déclarés adversaires :

« Venez, ceulx qu'il nomme bigotz
Et ceulx qu'il appelle cagotz,
Pappe, cardinaulx, gens d'eglise,
Voyez comment il vous desguise;
Religieulx et potestatz,
Venez hardyment tous estatz,
Et voyez le chief serpentin
De ce satiricque mastin [2]. »

[1] Racan, *Psaum.*, Lett. à l'Acad.
[2] La Huetterie, *Resp. à Marot, dict Frippelippes.*

On lit dans l'*Epistre aux dames de Paris*:

« L'oisiveté des moines et cagots,
Je la dirois, mais garde les fagots,
Et des abus dont l'Eglise est fourrée,
J'en parlerois, mais garde la bourrée. »

Ce tour est très-spirituel et très-élégant; mais l'esprit huguenot ne perce-t-il pas évidemment? Et l'on pourrait citer cinquante passages où il se montre avec une hardiesse bien plus grande. Tel est le *Sermon du bon pasteur*, où il parle en faveur de la réforme avec une ardeur qui ne peut pas lui avoir permis de montrer cette pièce à François Ier.

Il est vrai qu'il déclare ne vouloir porter aucune atteinte à la religion en attaquant les abus qui la déshonorent. Dans la traduction du colloque d'Érasme, intitulé *Abbatis et Eruditæ* (de l'Abbé et de la Savante), il dit, s'adressant au lecteur:

« Entens (lecteur) que ce colloque
Qui est d'un abbé ignorant,
Duquel une femme se mocque,
Religion ne met à neant:
Mais l'abus un peu descouvrant,
Des gens sçavans l'honneur ne touche:
Ainsi l'entends en le lisant.
Qui sera morveux, si se mouche. »

Dans une pièce inachevée, qui porte le titre bizarre de *Balladin*, il établit une sorte d'opposition entre la religion chrétienne et l'Église romaine; il fait l'apologie de l'Église primitive, et, indirectement, de la réforme de Luther, sous le nom de *Christine la bergerette*, et la critique de l'Église romaine, sous celui de *Symonne*.

Il ne respecte guère plus les dogmes que les institutions et les ministres de l'Église.

Dans un autre passage, tranchant de l'esprit fort, il prend Dieu à partie sur sa sévérité envers les hommes, et l'accuse de leur avoir pour ainsi dire tendu des piéges:

« Tu sçavois bien que pecher je devoye:
M'as-tu donc fait pour d'enfer tenir voye?
Qui d'aucun mal donne l'occasion,
Lui-mesme fait mal et illusion.
Ce nonobstant tu as creé les femmes,
Et nous defends d'amour suivre les flammes.
. . . .
Pourquoy as-tu produit pour viel et jeune
Tant de grands biens, puisque tu veux qu'on jeusne? »

Parler ainsi, c'est faire acte non-seulement d'hérésie, mais d'athéisme: imputer le mal à Dieu, c'est nier Dieu.

Nous avons vu combien ces passions anticatholiques et antireligieuses troublèrent le repos de Clément. Son talent et sa gloire y perdirent beaucoup aussi.

Cependant, au milieu de toutes ses traverses, parmi toutes ses courses errantes, il ne cessait pas d'écrire. A une époque d'extrême détresse, il disait à Papillon, dans une charmante épître contre le fol amour :

« Ne voy-tu pas, encore qu'on me voye
Privé des biens et estats que j'avoye,
Des vieux amys du pays, de leur chere,
De ceste royne et maistresse tant chere,
Qui m'a nourri (et si sans rien me rendre
On m'a tollu tout ce qui se peut prendre),
Ce neantmoins par mont et par campagne
Le mien esprit me suit et m'accompagne?
Malgré fascheux j'en jouy et en use;
Abandonné jamais ne m'a la muse :
Aucun n'a sceu avoir puissance là. »

Mais une autre passion partageait sa vie et l'entraînait encore bien plus puissamment, c'était le plaisir. L'amour, — amour volage et sensuel, — fut sa grande occupation, et il s'est peint, quand il a dit, déjà vieux, dans une de ses épigrammes :

« Plus ne suis ce que j'ay esté,
Et ne le sçaurois jamais estre;
Mon beau printemps et mon esté
Ont fait le saut par la fenestre :
Amour, tu as esté mon maistre,
Je t'ai servi sur tous les dieux;
Oh! si je pouvois deux fois naistre,
Comment[1] je te servirois mieux[2] ! »

Le génie de Marot s'altère et baisse dans la dernière partie de sa vie. Le goût de la volupté dégénéra en licence cynique, et l'assombrissement que lui causèrent ses disgrâces lui fit perdre la délicatesse, l'élégant enjouement et l'aimable facilité qui caractérisent la poésie de ses belles années. Les productions de sa maturité peuvent seules donner la mesure de son talent.

Pour une partie de ses œuvres, pour plusieurs de ces épîtres familières, de ces rondeaux, de ces ballades, de ces madrigaux qu'il a maniés avec tant de finesse et avec une grâce si piquante, c'est un des poëtes français les plus assurés de vivre, et il a justement prédit son immortalité quand il a dit :

« Et tant que ouy et nenny se dira
Par l'univers le monde me lira. »

[1] Comme. — [2] *Epigram.*, CXCV.

Mais nous insisterons sur cette pensée que c'est l'immortalité d'un poëte aimable, gracieux, élégant, non pas l'immortalité d'un grand poëte. Ce qui l'honore le plus, c'est que, dans le genre de beautés qui lui est propre, il est resté sans rival, bien que beaucoup d'auteurs se soient étudiés à reproduire sa manière. Du style de Marot, on ne sut imiter que sa vétusté. On affecta ce genre d'écrire qui offrait des facilités engageantes, en particulier dans la liberté d'employer ou de retrancher les articles, et parce qu'on trouvait commode de recourir aux vieux termes quand les modernes ne se prêtaient pas à la mesure. Aussi, ce qu'on nomme le style marotique n'est-il pas du tout le style de Marot. Le moindre défaut de ces pièces d'un goût pseudo-marotique est d'offrir, à la suite d'un vers dans le goût du seizième siècle, d'autres vers, et quelquefois toute une suite de vers dans le goût du jour.

J.-B. Rousseau, malgré l'engouement qu'il étala dans la dernière partie de sa vie pour *Maître Clément*, le *grand forgeur de mètres*, le *grand poétiqueur*, ne l'a guère plus heureusement imité que les autres.

II

Après avoir montré les diverses vicissitudes de la vie de Marot, et donné une idée générale de son talent et de ses diverses compositions, il nous reste à revenir avec quelques détails sur les différents genres auxquels il s'est appliqué, et où il a plus ou moins réussi, églogues, épîtres, élégies, ballades, rondeaux, chansons, chants royaux, cantiques, épigrammes, épitaphes, étrennes.

I. Colletet accorde à Marot l'honneur d'avoir été le premier de nos poëtes français qui ait fait des églogues de son invention, et ce titre ne peut pas lui être disputé.

Ses poésies pastorales sont tantôt des imitations des *Bucoliques* de Virgile, tantôt des poésies de circonstance, à la manière des Espagnols et des Portugais. Parmi ces dernières, l'églogue « Sur la naissance du fils de Monseigneur le Dauphin » était fort goûtée de du Bellay, qui l'appelle « un des meilleurs petits ouvrages que fit oncques Marot ». Aujourd'hui elle paraîtrait fade et maniérée.

Plusieurs des églogues de notre poëte sont écrites dans le goût italien le plus mauvais, et sont remplies des pointes les plus ridicules : telle est celle où le berger Colin s'exprime ainsi sur la mort de Louise de Savoie, mère de François Ier :

« Rien n'est çà-bas qui cette mort ignore,
Coignac s'en coigne en sa poictrine blesme,
Romorantin la perte rememore,
Anjou fait joug, Angoulesme de mesme,
Amboise en boit une amertume extresme,
Le Maine en meine un lamentable bruit .. »

Ne croirait-on pas lire du Crestin plutôt que du Marot? Et quoi de moins idyllique? Clément a bien quelquefois le ton de la poésie pastorale, mais ce n'est pas dans l'églogue, c'est dans l'épître familière, où il lui échappe des traits pleins de naturel et de charmante simplicité, comme dans cet agréable passage :

« Sur le printemps de ma jeunesse folle,
Je ressemblois l'arondelle qui vole
Puis çà, puis là ; l'aage me conduisoit,
Sans peur ne soin, où le cœur me disoit ;
En la forest (sans la crainte des loups)
Je m'en allois souvent cueillir le houx.
Pour faire glus à prendre oyseaux ramages,
Tous differens de chantz et de plumages;
Ou me souloys, pour les prendre, entremettre
A faire brics, ou caiges pour les mettre.
Ou transnooys [1] les rivieres profondes,
Ou renforçoys sur le genouil les fondes [2],
Puis d'en tirer droict et loin j'apprenois,
Pour chasser loups et abbattre des noix [3]. »

II. Infiniment supérieures aux *Églogues*, les *Épîtres* réunissent tous les genres d'agréments. Jamais avant Marot on n'avait possédé cet art de badiner avec les princes, et ce talent de passer du ton de la plaisanterie à celui de la satire. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'éloge. Nous avons déjà fait lire la charmante épître qu'il adressa au Roi sur son emprisonnement, et celle à Lyon Jamet. C'est assez pour faire apprécier tout ce que Marot possédait, dans ce genre, de finesse et d'originalité. Rappelons encore une épître aussi justement célèbre. Des voleurs lui avaient pris sa bourse, ses habits et son cheval, peu de jours après qu'il eut reçu des gratifications du Roi, et sa détresse avait augmenté par une maladie qui, en 1531, était venue le réduire à l'impuissance d'agir et de paraître. Dans cette extrémité, son génie ne l'abandonna pas. Il écrivit une de ses pièces les plus correctes, les plus achevées et les plus admirables, l'épître XXVIII, à François Ier, peinture non moins enjouée que vive de ses malheurs et de sa détresse. Ses malheurs, ils sont innombrables ; car

« On dit bien vrai, la mauvaise fortune
Ne vient jamais, qu'elle n'en apporte une,
Ou deux, ou trois avecques elle. Sire,
Vostre cœur noble en sçauroit bien que dire : etc. »

Il prie le Roi, pour le dédommager, de lui prêter quelque argent.

[1] Passais à la nage, de *trans,* au delà, et *noer, nouer,* nager.
[2] Frondes.
[3] *Epistre à Papillon, Contre le fol amour.*

« Ce neantmoins ce que je vous en mande
N'est pour vous faire ou requeste ou demande :
Je ne veulx point tant de gens ressembler
Qui n'ont soucy aultre que d'assembler [1];
Tant qu'ils vivront ils demanderont, eux :
Mais je comence à devenir honteux,
Et ne veulx plus à vos dons m'arrester.
Je ne dy pas, si voulez rien prester,
Que ne le prenne : il n'est point de presteur,
S'il veult prester, qu'il ne fasse un debteur.
Et sçavez-vous, Sire, comment je paie?
Nul ne le sçait si premier ne l'essaie.
Vous me debvrez, si je puis, de retour;
Et vous feray encores ung bon tour;
A celle fin qu'il n'y ayt faulte nulle,
Je vous feray une belle cedule,
A vous payer, sans usure il s'entend,
Quand on verra tout le monde content;
Ou si voulez, à payer ce sera,
Quand vostre los et renom cessera. »

La suite offre des longueurs et des répétitions, et la pièce pouvait s'arrêter ici. Cependant les douze derniers vers, d'un ton plus relevé et consacrés aux louanges du Roi, font une assez belle fin d'épître.

Écrivant à un de ses amis, au sujet de ce même prêt, il jette ce trait plein de finesse et de gaieté :

« Puisque le Roy a desir de me faire,
En mon besoin, quelque gracieux prest,
J'en suis content, car j'en ai bien affaire,
Et de signer ne fus oncques si prest :
Pourquoi vous pri' sçavoir de combien c'est
Qu'il veult cedule, afin qu'il se contente.
Je la ferai tant seure, si Dieu plaist,
Qu'il n'y perdra que l'argent et l'attente. »

Nous indiquerons encore l'épître qu'il adressa au Roi, en 1535, où, à sa justification, il joint si malignement l'attaque contre ses adversaires, les docteurs de Sorbonne, qu'il accuse de s'affliger du renouvellement des études et de la renaissance des lettres anciennes que François Ier avait tant servis :

« Certes, ô Roy, si le profond des cueurs
On veut sonder de ces Sorboniqueurs,
Trouvé sera, que de toy ils se deulent.
Comment, douloir? Mais [2] que grand mal te veulent,

[1] Amasser de l'argent. — [2] Bien plus.

Dont [1] tu as faict les lettres et les arts
Plus reluisans que du temps des Cesars :
Car leurs abus voit-on en façon telle.
C'est toy qui as allumé la chandelle
Par qui maint œil voit mainte verité,
Qui sous espesse et noire obscurité
A faict tant d'ans icy bas demeurance.
Et qu'est-il rien plus obscur qu'ignorance? »

Tout cela est écrit avec autant de naturel et de correction que d'esprit et d'agrément. Cependant, toutes les épîtres ne sont pas également recommandables à tous ces titres. Plusieurs sont détestables de mauvais goût, en particulier les épîtres en vers équivoqués, à l'instar de Crestin,

« Le bon Crestin au vers equivoqué.

Telle est l'épître que Marot adressa au Roi, étant encore fort jeune, vers 1518, et qui commence par ces vers que Rabelais a imités :

« En m'esbattant je fais rondeaux en rithme,
Et en rithmant bien souvent je m'enrime; »

Et celle au chancelier Duprat (1527) :

« Puis qu'en ce donc tous aultres precellez,
Je vous suppli', très-noble Pré, seellez
Le mien acquist : pourquoy n'est-il seellé?
Le parchemin a long et assez lé [2] :
Dictes (sans plus) : Il faut que le seellons;
Seellé sera sans faire procès longs, etc. »

III. Le naïf, le vif, le piquant auteur des *Épîtres* ne garde pas sa supériorité dans l'élégie. Marot n'est pas un élégiaque bien larmoyant. Quitte-t-il une maîtresse, il lui adressera des adieux pleins de galanterie, mais peu empreints de la douleur d'une séparation qui partage en deux le cœur. Lorsqu'en 1524, il partit pour l'armée d'Italie, il envoya à quelque bien-aimée inconnue l'élégie qui commence par ces mots :

« Puis que le jour de mon depart arrive,
C'est bien raison que ma main vous escrive
Ce que ne puis vous dire sans tristesse. »

La pièce est très-galante, mais assez froide.

Lors même qu'il requiert le don d'amoureuse merci, il a plutôt l'air d'un bel esprit que d'un homme dominé par une brûlante passion :

[1] Parce que, comme plus haut. — [2] Large, de *latus*. Le mot *lé* a survécu, comme substantif, avec le sens de largeur.

« Donc puis qu'Amour m'a voulu arrester
Pour vous servir, plaise vous me traicter
Comme vouldriez vous-mesme estre traictée,
Si vous estiez par Amour arrestée [1]. »

Suivant la remarque de Millevoye [2], Marot n'a guère saisi le ton et le sentiment de l'élégie que dans celui de ses madrigaux qui finit ainsi :

« Je n'ay pas eu de vous grand avantage,
Un moins aimant aura peut-estre mieux, »

et dans une autre petite pièce, citée plus haut, qui se termine par cette apostrophe à l'Amour :

« Je t'ai servy sur tous les dieux,
Oh ! si l'on pouvoit deux fois naistre,
Comment je te servirois mieux ! »

D'ailleurs, les élégies de Cl. Marot sont au nombre de ses ouvrages les plus corrects et les plus soignés. Voici, par exemple, un passage qui est un modèle de style élégant, ferme et solide :

Mais qui est cil, ne celle en cestuy monde,
En qui douleur par faux rapport n'abonde ?
Avant que nul jamais soit icy né,
A ceste peine il est predestiné :
Et tant plus est la personne excellente,
Plus est sujette à l'aigreur violente
De tels assauts. Vous doncques accomplie
De dons exquis, dites, je vous supplie,
Cuidez-vous bien fuïr les violences
Des mesdisans avec vos excellences ?
Si vous voulez qu'on n'ait sur vous envie,
Ne soyez plus de vertueuse vie,
Ostez du corps ceste exquise beauté,
Ostez du cueur ceste grand' loyauté,
Ne soyez plus sur toutes estimée,
Ne des loyaux serviteurs bien aimée ;
Ayez autant de choses vitieuses,
Que vous avez de vertus precieuses,
Lors se tairont. Ha chere et seule amie,
Voulez-vous estre envers Dieu endormie,
De recevoir tant de graces de luy,

[1] *Élég.*, IX.
[2] *Disc. sur l'Élégie.*

Et ne vouloir porter un seul ennuy ?
Ennuy (pour vray) n'est pas la pire chose
Qui soit au cueur des personnes enclose
Petit ennuy un grand ennuy appaise.
Bref, sans ennuy trop fade seroit l'aise ;
Et tout ainsi que les fades viandes
Avec aigreur on trouve plus friandes,
Ainsi plaisir trop doux et vigoureux,
Meslé d'ennuy, semble plus savoureux[1].

Plusieurs élégies offrent aussi un intérêt tout à fait indépendant de l'amour, qui n'en est pas toujours le sujet exclusif. Telle est l'élégie XXII, qui a pour objet la disgrâce et la mort du ministre Samblançay ; telle est encore l'élégie XVI, où l'on rencontre un passage remarquable par la gentillesse du trait, mais surtout par les détails qu'il nous donne sur les lectures de Marot :

« Certainement, dame très-honorée,
J'ay leu des saints la Legende dorée,
J'ay leu Alain le tres noble orateur,
Et Lancelot le tres plaisant menteur ;
J'ay leu aussi le Roman de la rose
Maistre en amours, et Valere et Orose
Contans les faits des antiques Romains :
Bref, en mon temps j'ai leu des livres maints,
Mais en nul d'eux n'ay trouvé le plaisir
Que j'ay bien sceu en vos lettres choisir [2]. »

IV. La ballade est un genre où la poésie française ne saurait guère exceller. Ces combinaisons si difficiles de rimes, de coupes, de refrains, sont peu en harmonie avec le génie de notre idiome. Elles ne conviennent qu'à ces langues plus souples, plus riches, plus musicales, où la mélodie des sons peut suppléer à l'indigence de la pensée. Idées, style et harmonie manquent généralement aux ballades de Clément Marot, comme à la plupart de celles de ses prédécesseurs. On peut indiquer comme une de ses meilleures, mais non pas de ses plus édifiantes, celle sur Frère Lubin :

« Pour courir en poste à la ville, etc. »

V. Dans le rondeau, Marot n'a point dépassé les Charles d'Orléans, les Jean Marot, les collaborateurs du *Recueil de toute joyeuseté ;* mais il a, comme eux, laissé de fort jolies pièces.

Voici quelques-uns des plus gracieux rondeaux de Clément :

[1] *Élég.*, XIX.
[2] Voir aussi les épîtres XVIII et XX.

L'amour au bon vieux temps.

Au bon vieux temps, un train d'amour regnoit,
Qui sans grand art et dons se demenoit,
Si qu'un bouquet donné d'amour profonde,
C'estoit donner toute la terre ronde :
Car seulement au cœur on se prenoit.
Et si par cas à jouyr on venoit,
Sçavez-vous bien comme on s'entretenoit,
Vingt ans, trente ans : cela duroit un monde
Au bon vieux temps.

Or est perdu ce qu'amour ordonnoit,
Rien que pleurs feincts, rien que changes on voit.
Qui vouldra donc qu'à aimer je me fonde,
Il fault premier que l'amour on refonde,
Et qu'on la mene ainsi qu'on la menoit
Au bon vieux temps.

Voltaire rend justice à la facilité naïve qui fait le mérite de ce petit ouvrage; mais jugeant les rondeaux une invention gothique et puérile, il harcèle celui-ci de critiques de détail où l'on sent le parti pris de condamner [1].

On peut encore donner comme modèles du genre les trois rondeaux suivants :

Rondeau de femme.

Je n'en veulx point, reprenez vostre gaige,
Ne pensez pas m'abuser de langaige;
Car Dieu mercy sans vous j'ay prou de bien,
Et qui plus est, d'estre femme de bien
J'ay tousjours eu le vouloir et couraige.
Si vous voulez vous monstrer homme saige,
Autour de moy ne querez advantaige;
Vous perdez temps de me presenter rien,
Je n'en veulx point.

Certes pourtant si je suis jeune d'aage,
Je n'ay le cueur si legier ne volage,
Que je voulsisse estre folle en maintien.

[1] Voir *Dict. philos.*, Épigr.

Toutes les fois que vous me direz : Tien,
Je respondray : Donnez à vostre page,
Je n'en veulx point.

Rondeau à Jeanne Gaillarde, Lyonnaise.

D'avoir le prix en science et doctrine,
Bien merita de Pisan la Christine[1]
Durant ses jours : mais ta plume dorée
D'elle seroit à present adorée,
S'elle vivoit par volonté divine.
Car tout ainsi que le feu l'or affine,
Le temps a fait nostre langue plus fine,
De qui tu as l'eloquence asseurée
D'avoir le prix.

Donques, ma main, rens toy humble et benigne,
En donnant lieu à la main feminine :
N'escris plus rien en rithme mesurée,
Fors que tu es une main bienheurée,
D'avoir touché celle qui est tant digne
D'avoir le prix.

Les Règles du rondeau.

En un rondeau sur le commencement
Un vocatif, comme, Maistre Clement,
Ne peut faillir rentrer par huys, ou porte :
Aux plus sçavans poetes m'en rapporte,
Qui d'en user se gardent sagement.
Bien inventer vous fault premierement,
L'invention deschiffrer proprement,
Si que raison et rithme ne soit morte
En un rondeau.

Usez de mots receus communement,
Rien superflu n'y soit aucunement,
Et de la fin quelque bon propos sorte.
Clouez tout court, rentrez de bonne sorte :
Maistre passé serez certainement
En un rondeau.

[1] Christine de Pisan ou de Pise.

Enfin, parmi les meilleurs, dans un genre un peu libre, nous citerions le rondeau de la *grande Amye :*

« Dedans Paris, ville jolie, etc. »

qu'on rapporte à l'année 1525.

Mais il ne faudrait pas juger tous les rondeaux de maître Clément par ceux que nous venons de citer. Quelques-uns sont détestables, et consistent uniquement en insipides jeux de mots, comme le rondeau en réponse à Estienne Clavier, qui commence par ces mots :

« Pour bien louer, et pour estre loué. »

VI. On n'a pas retenu autant de chansons que de rondeaux de Clément. Une de celles dont le rhythme est le plus harmonieux commence par ces mots :

« Quand vous vouldrez faire une amie [1]. »

Malheureusement elle est plus que grivoise. Le même reproche doit s'adresser à beaucoup d'autres; car la philosophie épicurienne et l'inconstance amoureuse de Cl. Marot se montrent dans ses chansons encore plus à nu que dans ses autres poésies. *Aimer là et ailleurs* semble être sa devise.

Parmi les chansons qui ne pèchent pas par l'immoralité, il en est peu, surtout des premières, qui ne soient gâtées par l'affectation. De fades jeux de mots en font la principale beauté. Quelques-unes sont fastidieuses, comme la chanson sur la *serpette* ou *serpilette*, ou *serpilonnette,* qui sert aux vignerons pour tailler la *vignette*, ou *vignolette.*

VII. Les *Chants royaux* sur des sujets de piété sont médiocres.

Les *Chants* ou *Cantiques* se font admirer par le goût, par la délicatesse, par l'esprit et l'enjouement, et même quelquefois par la dignité.

Celui qui mérite le mieux d'être cité, à notre avis, est le cantique XXI à la reine de Navarre qui lui avait envoyé une épître en vers. Il était alors retiré à Venise, après avoir été obligé de quitter Ferrare, en 1536, avec la plupart des Français qui avaient suivi Madame Renée de France, ou qui s'étaient réfugiés auprès d'elle pour échapper aux poursuites dirigées contre les hérétiques. Marot fait à la sœur de François Ier un tableau vif et touchant des afflictions que Madame Renée eut à souffrir de la part du duc Hercule de Ferrare, son mari, qui s'était alors, comme tous les petits princes d'Italie, entièrement livré à Charles-Quint, et invite le Roi et la sœur du Roi à venir en aide à cette parente infortunée.

[1] Chanson XIV.

« Plaigne les morts qui plaindre les vouldra ;
Tant que vivray, mon cueur se resouldra
A plaindre ceulx que douleur assauldra
En cette vie. »

Ce beau chant se termine ainsi :

« Car en mon cueur si secours on luy nie,
Veu la façon comment on la manie,
Diray qu'elle est de la France bannie
Autant que moy,

Qui suis icy en angoisseux esmoy,
En attendant secours promis de toy
Par tes beaux vers que je me ramentoy
Avecque gloire. »

Nous indiquerons encore, comme remarquable, *le Cantique de la Chrestienté, sur la venue de l'Empereur et du Roy, au voyage de Nice*, en 1538, où les deux souverains, sans se voir, firent la paix par la médiation du pape Paul III.

« Approche-toy, Charles, tant loing tu sois,
Du magnanime et puissant roy François ;
Approche-toy, François, tant loing sois tu,
De Charles plein de prudence et vertu ;
Non pour tous deux en battaille vous joindre,
Ne par fureur de vos lances vous poindre ;
Mais pour tirer paix la tant desirée
Du ciel très-haut, là où s'est retirée. »

VIII. Les épigrammes sont, avec les épîtres, la partie la plus durable de l'œuvre de Marot. Une très-grande partie des épigrammes, trente-cinq environ, sont imitées et quelquefois copiées de Martial[1]. Mais, en général, les pièces empruntées ne sont pas celles où le poëte a le mieux réussi. Elles ont au moins le défaut de n'avoir pas une couleur franche, un accent décidé. Comme l'a remarqué la Monnoie, « il ajuste à la mode de son temps la plupart des sujets de son auteur ; » ce qui fait « une espèce de parodie d'une langue à une autre ». Les plus gauloises sont les meilleures, et les plus approchantes de ce que les anciens ont produit de plus parfait en ce genre.

On a souvent cité comme dignes d'Anacréon ces vers de l'épigramme CLII :

[1] Comparer en particulier l'épigramme de Martial : « *Non amo te, Sabidi*, etc., » et celle de Marot : « Jean, je ne t'aime point; » l'épigramme de Martial : « *Prædia solus habes*, » et celle de Marot : « Tu as tout seul, Jean Jean, vignes et prés. » Dans cette dernière pièce le poëte français est infiniment au-dessous du poëte latin.

Amour trouva celle qui m'est amere,
Et j'y estois, j'en sçay bien mieux le compte,
« Bon jour, dit-il, bon jour, Venus ma mere. »
Puis tout à coup il voit qu'il se mescompte,
Dont la couleur au visage luy monte
D'avoir failli, honteux Dieu sçait combien.
« Non, non, Amour, ce dis-je, n'ayez honte,
Plus clairvoyans que vous s'y trompent bien. »

Voltaire aimait à citer cette autre épigramme d'un badinage charmant :

Monsieur l'abbé et monsieur son valet
Sont faicts egaux tous deux comme de cire.
L'un est grand fou, l'autre petit follet ;
L'un veut railler, l'autre gaudir et rire.
L'un boit du bon, l'autre ne boit du pire ;
Mais un debat le soir entre eux s'esmeut ;
Car maistre abbé toute la nuit ne veut
Estre sans vin, que [1] sans secours ne meure ;
Et son valet jamais dormir ne peut
Tandis qu'au pot une goutte en demeure.

Voici une petite épigramme à la grecque digne encore d'être mentionnée :

Au Roy.

Si mon seigneur, mon prince, et plus que pere,
Qui des François François Premier se nomme,
N'estoit point Roy de sa France prospere,
Ne prince avec, mais simple gentilhomme,
J'irois, autant dix fois par delà Romme
Que j'en suis loing, cercher son accointance,
Pour sa beauté qui plus fort le couronne
Que sa vertu et royalle prestance.
Mais souhaitter cas de telle importance
Seroit vouloir mon bien particulier,
A luy dommage, et tortfait [1] à la France,
Qui a besoin d'un Roy tant singulier.

[1] De crainte que.

[2] *Tortfait*, *torfait*, *tortfet*, *torfet*, *tortfaict*, etc., en un mot ou en deux, tort, dommage, préjudice.

Ces épigrammes sont aussi innocentes que spirituelles ; mais le plus grand nombre sont gaillardes et licencieuses ; c'est même leur immoralité qui en a fait le principal succès : telle est l'épigramme de madame Isabeau de Bavière,

« Qui cuideroit desguiser Isabeau, etc. »

D'autres sont d'une grossièreté qui ne respecte rien ; telle est l'épigramme *Sur l'ordonnance que le Roy fit de bastir à Paris avec proportion*, qui se termine par ce trait :

« Les lieux publics devise tous nouveaux,
Entre lesquels, au milieu de Sorbonne,
Doit, ce dit-on, faire la place aux veaux, »

ou d'un mauvais goût repoussant, comme l'épigramme de madame de l'Estrange, et surtout l'épigramme d'une damoiselle qui adresse une pointe obscène à un voleur attaché sur la roue.

Un grand nombre des épigrammes de Marot expriment des pensées d'amour et de galanterie : c'est ce qu'on a depuis appelé des madrigaux.

Aux épigrammes se rattachent naturellement les *épitaphes* satiriques ou badines. Les personnages à qui elles sont appliquées sont presque tous imaginaires. Elles sont suivies d'un recueil de pièces nommé *Cimetière*, qui sont au contraire des épitaphes à la louange de ceux dont parle le poëte.

Marot a encore écrit des espèces d'épitaphes sous le titre de *Complaintes*. Plus étendues que celles du *Cimetière*, elles contiennent également l'éloge de ceux qui en sont l'objet, avec des regrets sur leur perte.

Une autre sorte de petites poésies, généralement élogieuses, les *Étrennes*, renferment, dans un cadre très-étroit, une pensée gracieuse ou une saillie piquante.

III

Nous conclurons par quelques remarques de détail sur le style de Clément Marot.

Sa langue est habituellement si correcte que Ménage [1] a pu l'appeler « le plus exact de tous nos anciens poëtes ». En général il emploie la bonne langue gauloise, le français du cru. Cependant, lui aussi, il bigarre assez souvent son style de mots écorchés du latin, et c'est un des reproches que lui faisaient ses ennemis. Matthieu de Boutigni, l'auteur du *Rabais du caquet de Marot*, dit, en s'adressant à Frippelippes, qui n'est autre que maître Clément lui-même :

[1] *Observ. sur la lang. franç.*, 2e p., c. XXI.

« Car Frippelippes fagotier,
Teste plus dure qu'ung mortier,
Marault, marutin, marotier,
Demande à Marot tant habile,
Si humile
Doibt pour [1] humble en françoys.

Ly bien en maistre Alain Chartier :
Expelle n'est en son psautier,
Imitable est hors du sentier,
Fulgente, pharethre, et mille
Que en son stille
Marot usurpe maintes foys. »

Les pointes et les jeux de mots pour lesquels les poëtes d'alors avaient un goût si ridicule sont rares dans ses ouvrages. Son principal charme est une gaieté franche et douce, — gaieté dans laquelle il y a souvent de la mélancolie.

Sa versification, fréquemment négligée, est moins irréprochable que sa langue. Ménage a d'ailleurs commis une erreur en prétendant que le mélange des rimes masculines et des féminines avait été introduit par Marot. Il s'est assujetti à cette règle dans quelques-unes de ses poésies, dans la plupart de ses chansons et de ses psaumes ; mais généralement il ne se fait nul scrupule de l'enfreindre. Plusieurs contemporains de Marot, tels que Charles Fontaine et Jean Bouchet, ont observé bien plus exactement que lui ce mélange, de l'introduction duquel d'ailleurs Joachim du Bellay se plaignait encore, en 1549, comme d'une tyrannie.

Son grand mérite, en tant que versificateur, c'est la manière charmante dont il a employé plusieurs petits mètres. Il a connu mieux que personne l'harmonie du rhythme à cinq pieds, appliqué spécialement au genre épistolaire.

Dans son âge mûr, Marot fit une révision de ses poésies. Ce texte corrigé est celui qui a été généralement suivi dans les éditions vulgaires. Cependant les premières pensées et la première forme peuvent quelquefois paraître préférables pour la vivacité, pour l'agrément et pour l'originalité.

Nous ne parlerons pas de sa prose. Elle est au-dessous du médiocre : il y prodigue les jeux de mots, bien plus que dans ses vers. Dans l'épître au roi qui précède les *Métamorphoses d'Ovide*, on lit :

«.....Je jettay l'œuil sur les livres latins : dont la gravité des sentences, et le plaisir de la lecture (si peu que je y comprins) m'ont *espris mes esprits, mené ma main et amusé ma muse.* »

Et aucune qualité sérieuse ne rachète ces fautes de goût. Aussi Clément Marot ne comptera-t-il jamais parmi les écrivains qui ont su joindre les talents du prosateur à ceux du poëte.

[1] C'est-à-dire doit s'employer pour, a le sens de.

VII

VICTOR BRODEAU

Mort en 1540.

Victor Brodeau, né à Tours, fut le plus cher disciple de Marot, qui le surnomma son fils. Marguerite lui accorda sa protection et le fit entrer chez elle en qualité de secrétaire ordinaire de son mari. François Ier l'admit ensuite au nombre de ses valets de chambre ordinaires, et l'honora bientôt après du titre de secrétaire.

Il se signala dans cet emploi par les services qu'il rendit à ses confrères en poésie et par les bienfaits qu'il leur fit obtenir de la munificence royale.

Ses poésies ne sont pas volumineuses. On trouve de lui, disséminées dans les œuvres de ses contemporains, quelques pièces très-courtes, remarquables par la naïveté, la douceur et la grâce. En outre, il a écrit un poëme des *Louanges de Jesus-Christ*, dont on pourrait extraire de fort jolis vers. Mais quand on veut donner un échantillon du talent poétique de Brodeau, on cite de préférence certaines petites pièces dignes de figurer dans une anthologie française ; tel est ce malin huitain *à deux Frères mineurs :*

« Mes beaux peres religieux,
Vous disnez pour un grand merci.
O gens heureux ! ô demi-dieux !
Pleust à Dieu que je feusse ainsi !
Comme vous, vivrois sans souci :
Car le vœu qui l'argent vous oste,
Il est clair qu'il defend aussi
Que ne payez jamais votre hoste. »

C'est tout à fait le tour et l'esprit de Marot, aussi ce huitain lui fut-il attribué par de fins connaisseurs du temps.

Les contemporains parlent de Brodeau avec d'extrêmes éloges. Sainte-Marthe a dit de lui, dans son *Tempé de France:*

« Terpsicoré a près de soy Brodeau,
Lequel tousjours invente chant nouveau,
Et de son chant il fait si grand'merveille,
Qu'il n'y a cueur que soubdain ne reveille. »

Le disciple favori de Marot mérite la grande estime où il a été tenu de son vivant pour sa versification riche d'idées et pour son style coulant, naïf et spirituel. Si sa poésie est peu élevée, elle est toujours correcte et agréable.

VIII

CHARLES FONTAINE

Né en 1515, mort vers 1588.

Un autre élève de Clément Marot que nous ne saurions oublier, c'est Charles Fontaine. Son principal titre est d'avoir pris franchement la défense de son maître contre les invectives d'un certain Jean le Blond, seigneur de Branville, qui avait, comme Sagon, écrit des épîtres pleines d'invectives contre le poëte exilé. A repousser ces insultes de la médiocrité jalouse, Fontaine mit autant de zèle, mais plus de décence que les autres disciples de Marot. La douceur, la réserve, la modestie étaient le fond de son caractère, et il a pu dire de lui-même, dans une de ses épîtres :

« Je suis amy, et moqueur ne suis point,
Ny controlleur : ains, quand il vient à point,
A mes amys je dy ouvertement,
Quand on m'en quiert, Tel est mon sentiment...
J'ay veu païs deçà delà les monts,
De quoy souvent les gens nous estimons ;
J'ay, grace à Dieu, avec quelque science,
Conjoint l'usage et longue experience.....
Avant juger je ly, je voy, j'escoute :
L'experience cinq cens escus me couste.
Nouveau ne suis : tu dois estre asseuré
Que je suis fait, et desja tout leurré [1].
J'aime la Muse avecques modestie,
Et la personne à douceur convertie ;
Et n'ayme pas les gens qui tant se vantent
Par leurs propos, ny vers qui tant s'esvantent...
Neuf ans entiers et plus je me suis teu ;
Puis peu de gens de mes œuvres ont eu :
Mais toutesfois j'ay regret bien souvent
De m'estre mis encor si-tost au vent :
Car ne quiers voir mon nom tant exalté ;
J'en laisse faire à la posterité. »

La poésie était pour Charles Fontaine une distraction à laquelle, sans prétention, il consacrait ses loisirs. Après avoir passé une partie de sa vie à semer de petites pièces de toute sorte, il les réunit et les publia, en 1555, sous ce titre qui faisait bizarrement allusion à son nom : *Les Ruisseaux de Fontaine.* C'est ainsi que plus tard Jacques Yver publia un livre d'histoires amoureuses sous le nom de *Printemps*

[1] Expression tirée de l'art de la vénerie, où le faucon dressé se dit aussi *leurré.*

d'Hyver, et qu'un nommé la Goutte publia des vers amoureux sous le titre de *Larmes de la Goutte*. Les *Ruisseaux de Fontaine* contiennent des épîtres, des élégies, des chants divers, des épigrammes, des odes, des étrennes, une traduction du premier livre du *Remède d'amour*, d'Ovide, vingt-huit énigmes imitées de Lactance, etc. Ces ruisseaux ne paraissent guère sortis de la fontaine des Muses ; l'eau n'en est pas assez limpide, ni les bords assez fleuris. Épîtres comme élégies, odes comme épigrammes, sont écrits d'un ton étrangement métaphysique, d'un style presque toujours trivial et bas, qui révoltait justement du Bellay et lui arrachait ce cri d'improbation contre tous les poëtes d'un goût détestable : « O combien je desire voir seicher ces printemps, chastier ces petites jeunesses, rabattre ces coups d'essay, tarir ces fontaines, etc. ! » L'auteur de l'*Illustration de la langue françoise* attaquait du même coup tous ceux qui s'étaient exercés aux anciens genres français, rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, et toutes autres « épiceries », comme il les appelait. Cette fois le doux Fontaine se fâcha sérieusement, et, usant de récriminations pour venger ses amis et lui-même, il attaqua à son tour aigrement du Bellay sur ses *Amours d'Olive*. Telle fut l'origine du *Quintil Censeur*, ou *Quintil Horatian*. Il y a dans ce livre des passages pleins de raison et remarquables par la netteté du style ; tel est celui qui commence par ces mots :

« Voilà bien defendre et illustrer la langue françoise, n'y recevoir que cinq ou six bons poetes, si cinq douzaines d'autres ne s'y oposoient, à très-bon droit, et pour le moins la grande douzaine, etc. [1] »

Ce fut une querelle des plus bruyantes sur le Parnasse d'alors. Chacun des deux poëtes eut ses chauds partisans. Charles Fontaine fut soutenu par Guillaume des Autelz [2] qui, dans son livre intitulé *le Repos d'un plus grand travail*, lui adresse cette épigramme :

« Les neuf Muses ont leur eau vive
Mieux recognue en ta fontaine
Que Pallas ne void son olive
Pacifique en l'audace vaine
Qui ta louange très-certaine
Veut abaisser; ô envieux,
Louange est tant de toy lointaine
Que tu es jeune entre les vieux. »

Une dispute bien différente donna lieu à Fontaine de déployer ses

[1] *Quintil Censeur*, p. 217.

[2] Poëte qui avait quelque érudition, mais ni goût ni style. Servile imitateur de Ronsard, qu'il appelle son ami, il ne sait qu'en exagérer à l'excès les défauts, sans avoir aucune de ses qualités. Il a laissé des vers galants fort libres, composés pour une maîtresse nommée Denise, que, dans ses vers, il appelle toujours sa *sainte*. On a aussi de lui trois recueils intitulés : *l'Amoureux Repos, les Façons lyriques*, et *le Repos d'un plus grand travail*. On lui attribue en outre un poëme plaisant intitulé *la Recreation des Tristes*.

meilleures qualités d'esprit et de cœur, et de faire une bonne action, en produisant une œuvre estimable. La Borderie, un autre élève de Marot, avait chanté l'amour volage dans un petit poëme intitulé *l'Amye de court*. Cette « amye de court » n'est qu'une coquette. Dès ses jeunes ans, elle a mis tout en usage pour plaire ; elle s'est vue entourée d'une cour nombreuse ; mais son cœur est resté insensible, « parce qu'elle avoit eu, nous dit-elle, la sage precaution de le loger dans la *tour de Fermeté*, dont la garde étoit commise à *Honneur*, *Crainte* et *Innocence*, et à la defense de laquelle veilloit *Chasteté*, *Foy*, *Temperance*, » etc. Elle recherche avec avidité l'hommage de tous les hommes, mais elle ne veut se lier à aucun ; elle feindra d'aimer tout le monde, mais elle n'aimera personne. Selon elle, cet amour tant chanté par les poëtes n'est qu'une chimère de leur imagination. « Je m'esbahis, dit-elle,

Je m'esbahis de tant de fols esprits
Se complaignans d'amour estre surpris,
De tant de voix piteuses et dolentes
Qui plainte font des peines violentes
Qu'un Dieu d'aymer (comme ils disent) leur cause.
Je ne sçaurois bien entendre la cause
De cette peine, encores moins sçavoir
Quel est en eux de ce Dieu le pouvoir ;
Quel est son arc qui fait si grandes bresches,
Ni de quel bois peuvent estre ses flèches.
Je ne l'ay point, ne pour archer cogneu,
Ne pour enfant qui soit aveugle et nud :
Et de sentir ne fus oncques sujette,
S'il brusle en flamme, ou s'il brusle en sagette.
Je crois le tout n'estre que poesie,
Ou, pour mieux dire, humaine frenesie[1]. »

Pour défendre les loyales et honnêtes amours, Fontaine écrivit la *Contr'amye de court*. Caractérisant son œuvre, il a dit, dans les *Ruisseaux de Fontaine* :

« Belle, tu peux voir hardiment
Mon livret de la *Contr'amye*,
Car elle louë honnestement
La bonne amour, blasmant l'amye
Trop enchantée et endormie
Aux honneurs et biens de ce monde, etc. [2] »

[1] Voir *Opuscules d'amour, par Heroet, la Borderie, et autres divins poetes.* Voir encore de la Borderie le *Discours du voyage de Constantinople*. Ce petit poëme narratif, curieux et bien tourné, en vers de dix syllabes, est adressé à une demoiselle que l'auteur recherchait en mariage, lorsqu'il fut obligé de partir. Il se plaint à elle de son éloignement, et l'entretient de ce qu'il a vu dans ses courses.

[2] *Ruisseaux de Fontaine*, p. 95, à Catherine Morelet, fille de M. de la Marcheferrière.

Un reproche a été fait à ce poëme, c'est que l'auteur, en faisant l'apologie de l'amour, le confond souvent, tantôt avec l'amitié, tantôt avec l'estime ou la bienveillance, quelquefois avec le respect. D'ailleurs tout y est judicieux et honnête.

Dans les divers ouvrages dont nous avons parlé, le disciple de Clément Marot a souvent une versification aisée, un tour ingénieux, de la finesse dans la raillerie, mais jamais d'élévation ni de chaleur. Deux fois seulement il se surpassa lui-même, et se montra vrai poëte, sous l'étreinte d'une généreuse douleur, et dans le transport d'une de ces joies qui exaltent toutes les facultés de l'âme. La mort d'une sœur, la naissance d'une fille lui inspirèrent quelques accents éloquents. Ce sont ses meilleurs titres poétiques.

Charles Fontaine était mathématicien, philosophe, orateur, théologien, jurisconsulte, médecin, astronome, musicien. Tous ces talents ne l'empêchèrent pas de végéter dans la pauvreté toute sa vie. Dans une épître à François I[er], faisant l'éloge de la poésie, il se plaint de ce que les muses ne l'enrichissaient pas, et il insinue à ce roi, qu'on avait nommé le Père des lettres, qu'il devrait faire assez de bien aux savants et aux poëtes pour les garantir du besoin.

« Que si au moins enfin la recompense
Correspondoit au labeur et despense,
Mille esprits bons pour un apparoistroient
En vostre France, et tous les jours croistroient.
Mais povreté, qui les garde de croistre,
Pareillement les garde d'apparoistre :
Car povreté avec son obscur voile
Obscurciroit la plus luysante estoile, etc. »

Il parle aussi de sa pauvreté dans la dédicace par laquelle il présente au duc d'Orléans les « esbatz et passetemps de sa petite muse en sa jeunesse », sous le titre de la *Fontaine d'Amour* (1546).

L'abandon dans lequel fut laissé le docte et honorable Charles Fontaine est une preuve de plus que François I[er] ne fut pas toujours un aussi vigilant et généreux protecteur des lettres que l'ont prétendu ses panégyristes.

IX

FRANÇOIS SAGON, LA HUETTERIE,

ET LES AUTRES ENNEMIS DE CLÉMENT MAROT.

Après avoir parlé des disciples et des amis de Clément Marot, nous devons dire un mot de ses ennemis.

Un prêtre, François Sagon, curé de Beauvais, est celui qui se signala le plus tristement parmi les ennemis de Marot, probablement poussé par le ressentiment de torts graves que le célèbre poëte paraît avoir eus à son égard, après avoir commencé par l'encourager à cultiver la poésie et l'avoir aidé de quelques conseils. Marot, de son exil de Ferrare, avait écrit au Roi, aux dames de France et à d'autres personnes pour se justifier et pour demander son rappel. Dans la prévention et l'irritation où il était, Sagon vit ces épîtres d'un mauvais œil. Il y fit des réponses qu'il envoya aux mêmes personnes à qui Marot avait écrit. Ce fougueux adversaire, s'érigeant en moraliste, en controversiste et en censeur, accusait le poëte banni d'hypocrisie, de mauvaise foi, d'irréligion, de médisance et de calomnie. Le libelle de Sagon, composé d'un prologue, d'épîtres, de rondeaux, de dizains, de chants royaux, fut publié sous le titre de *Coup d'essay*.

Une courte citation permettra de juger de ce *Coup d'essay*, qui ne fut pas un coup de maître. On sent l'embarras du détracteur dans ces vers du Prologue :

« Or sçay-je bien ma force estre inhabile,
Le povoir foyble, et l'esprit tant debile,
Qu'en le cuydant faire si hault monter,
Ou pretendant ma honte surmonter,
Renverseroit plustost mon esperance
Dedans l'abisme et fosse d'ignorance,
En luy laschant la bride sans sçavoir
Qu'il ne feroit d'excuse à mon debvoir,
Debvoir d'escripre, ou respondre à celluy
Qui mesdira de tous, et puys de luy ;
Debvoir de dire ainsi que par deffense
Contre Marot son erreur et offense ;
Debvoir de France en honneur maintenir
Et son hault bruyt contre luy soustenir ;
Debvoir monstrant que j'ay volonté bonne
De supporter justice et la Sorbonne ;
Debvoir de veoir si Marot a raison

D'en avoir faict ung si meschant blason;
Et toutesfoys me sentant incapable
D'assez blasmer ce Marot tant coulpable,
Et encor moins de moytié suffisant
De m'adresser à Roy tant bien disant... »

Voici comment il parle au poëte lui-même dans sa *Response à l'Epistre de Clement Marot :*

« Mais ton esprit maling saulva ton corps,
En l'ayant faict evader une espace
Soubz vaine attente et fol espoir de grace :
Dont tu n'auras jamais don ny octroy,
Droict le deffend, la justice, et le Roy
Pourtant qu'en as abusé des fois maintes,
Et que sur toy se font nouvelles plaintes,
Dont la plus doulce a bien prouvé au Roy
Que tu estoys cause du desarroy,
Porte guidon, guyde, pourtraict, exemple
De tout le mal qu'on faisoit vers le temple
En maintz endroictz tant de nuyt que de jour,
Lors que fesois dedans Paris sejour,
Où maintenant on ne plaingt ta fortune,
Pource qu'on dict, et l'hystoire est commune,
(Dont on a eu congnoissance trop tard),
Que tu mengeois en Karesme du lard,
Non pas caché, mais devant tout le monde
Qui t'a congneu de vie trop immunde,
Et de ce lard tu fesois maiz [1] megret [2]
A l'homme ethique, hereticque en secret,
Qui sans gouster l'esprit vif de la lettre
S'est faict juger au vivre infidele estre.
Qui est Marot, dont j'aose tant parler ?
C'est ce Marot, dont l'arrogant parler,
Ayant credit soubz parole trop haulte,
A faict tumber l'ignorant peuple en faulte,
Par trop avoir foy mise en son escript.
C'est toy qui n'as raison, sens, ou esprit,
Au moins ès lieux où par gloire tu aoses
Du texte sainct blasmer les saintes gloses,
Et appeller ignorans les docteurs. »

A ces malencontreuses satires, Marot, dès son retour, répondit dédaigneusement et sans merci, sous le nom de son secrétaire ou plutôt de son valet Frippelippes. Il mit dans sa réplique plus de finesse, d'agrément et de légèreté de style, mais guère moins d'injures. Il traite Sagon, métamorphosé en Sagouin, de

« ... vieux resveur Normand
Si goulu, friant et gourmand

[1] Mets. — [2] Diminutif de *maigre*.

De la peau du povre Latin
Qu'il l'escorche comme ung mastin. »

Le poëte insulté triomphe quand, aux mépris d'un Sagon ou d'un la Huetterie, il oppose l'estime d'un Saint-Gelais, d'un Heroet, d'un Rabelais, d'un Brodeau, d'un Scève, d'un Chappuy, d'un Papillon, d'un Thenot.

Sagon répliqua par une autre diatribe intitulée : *Epistre à Marot, par François de Sagon, pour luy monstrer que Frippelippes avoit fait sotte comparaison des quatre raisons dudict Sagon à quatre oisons.* C'est bien encore là vraiment l'œuvre d'un *indigent de sapience*, comme Sagon s'appelait lui-même.

Charles de la Huetterie fut aussi grossier et aussi plat que Sagon dans ses satires contre Marot.

Sagon, à l'imitation de maître Clément, avait fait des blasons de membres. A l'exemple de Marot aussi, de l'auteur du *Blason du laid tetin*, la Huetterie fit des contre-blasons, qui portent le titre général de *Contreblason de la beauté des membres du corps feminin.* Nous n'engageons personne à les lire. La Huetterie a encore laissé d'autres ouvrages également illisibles, le *Concile des dieux sur le mariage du roy d'Ecosse*, le *Dangereux passage du Vice et consolatif voyage de Vertu.*

Clément Marot eut beaucoup d'autres ennemis, qui ne méritent qu'on parle d'eux que pour rappeler leur impudeur, leur grossièreté et leur rage jalouse. Tel est Matthieu de Boutigni, le burlesque auteur du *Rabais du caquet de Marot*, qui croit accabler son adversaire, et peut-être s'élever au-dessus de lui, en l'appelant *vilain*, *maître bœuf*, *valet*, *veau*, *coquin*, *maraut*, *marmot*, *mâtin*, etc. [1].

Malheureusement le célèbre poëte fut aussi brutalement défendu qu'il avait été attaqué. Les *Disciples et amys de Marot*, dans leur réponse *contre Sagon, la Huetterie et leurs adherentz*, ne se piquent pas davantage d'urbanité et de politesse. Ce fut des deux parts une guerre d'insultes grossières.

[1] Si l'on veut avoir une idée du génie de cet ennemi de Marot, qu'on lise seulement ces vers :

« Marot a il gloire en telle abondance
Qu'il ose prendre avec oultrecuidance
Nom de Virgile ou de Maro latin ?
O le marault, le marmot, le mastin,
Qui s'attribue et derobbe louenge
Qui n'apartient qu'à ung sainct ou ung ange.
Marot a il gravité soubz doulceur
Comme Maro ? Nenny, j'en suis tout seur :
Maro vivant desiroit subjectz graves,
Marot punays se fourre avec les braves
Affin d'ouyr au boureau leger mot ;
Vela que faict en vivant ce Marmot. »

(*Le Rabais du caquet de Marot.*)

X

BONAVENTURE DES PÉRIERS

L'auteur des *Joyeux Devis* et du *Cymbalum mundi* occupe un rang distingué entre les prosateurs du seizième siècle [1]; parmi les poëtes on ne peut lui donner qu'une place inférieure. Son vers est correct et tourné assez élégamment ; sa rime, presque toujours recherchée, est quelquefois riche ; mais le souffle manque, les idées sont absentes ; c'est voulu, ce n'est pas senti.

Son petit recueil de poésies renferme cependant une délicieuse pièce, imitée, il est vrai, d'Ausone, pour ses traits les plus jolis. C'est la pièce intitulée *les Roses*, et dédiée à la princesse de Navarre, Jeanne d'Albret, qui fut la mère d'Henri IV. On y trouve des vers charmants :

« Un jour de may, que l'aube retournée
Rafraischissoit la fraische matinée
D'un vent tant doux..... »

Le poëte décrit avec beaucoup de grâce cette douce matinée où il se promenait au *grand verger, le long du pourpris*, admirant sur les feuilles les gouttes de rosée toutes fraîches, *rondelettes*.

On a plusieurs fois cité cette peinture d'un beau jour naissant :

« L'aube duquel avoit couleur vermeille,
Et vous estoit aux roses tant pareille
Qu'eussiez douté si la belle prenoit
Des fleurs le teint, ou si elle donnoit
Le sien aux fleurs plus beau que nulles choses :
Un mesme teint avoient l'aube et les roses. »

N'est-ce pas, en effet, extrêmement gracieux ? Oui ; mais ce n'est qu'une naïve traduction de ces vers d'Ausone :

« *Ambigeres raperetne rosis Aurora ruborem,*
An daret, et flores tingeret orta dies. »

Le poëte latin terminait par cette conclusion épicurienne dans le goût d'Horace :

« *Collige, virgo, rosas dum flos novus et nova pubes,*
Et memor esto ævum sic properare tuum. »

[1] Voir page 106.

Le poëte français dit de même, mais en ajoutant de son cru quelques idées aimables :

> «..... Vous donc, jeunes fillettes,
> Cueillez bientost les roses vermeillettes
> A la rosée, ains que le temps les vienne
> A dessecher. Et tandis vous souvienne
> Que cette vie, à la mort exposée,
> Se passe ainsi que roses et rosée. »

Dans cette pièce l'imitation n'étouffe pas l'originalité. Plusieurs autres ont aussi du mérite, notamment le poëme satirique intitulé : *Prognostication des prognostications*, et dirigé principalement contre les astrologues. On peut aussi glaner quelques jolis détails dans le *Voyage de Lyon à Nostre-Dame de Lisle, en* 1539 ; mais en somme le talent poétique de des Périers est médiocre et bien inférieur, assurément, à celui de Clément Marot et de Mellin de Saint-Gelais, tout près desquels Nodier l'a placé [1]. Son conte sur *la Foiblesse des femmes en amour*, son *Chant de vendanges*, ses *Epigrammes*, sa traduction de l'*Andrienne* [2], celle de quatre discours de Sénèque, enfin presque tout ce qu'il a rimé, mérite à peine d'être mentionné. Certes c'est bien gratuitement qu'on lui attribue d'avoir en tout ou en partie composé les poésies de Marguerite de Navarre. La sœur de François Ier avait un génie d'un tout autre vol que son valet de chambre. D'ailleurs, lui-même ne se faisait pas illusion sur son talent poétique :

> « En maniant la poetique plume
> Pourtant poete estre ne me presume, »

a-t-il dit modestement.

Cet esprit novateur créa un nouveau système de versification. Il essaya de composer des vers mesurés sur le modèle des vers latins. Dans cette tentative tout à fait contraire au génie de la langue, il devait échouer, comme échouèrent après lui ses amis Nicolas Denisot et Jacques Peletier.

[1] Voir *Revue des Deux-Mondes*, 1837.

[2] Suivant Colletet, qui s'appuie du témoignage même de des Périers, il aurait également traduit toutes les autres comédies de Térence. La traduction de l'*Andrienne* a été seule publiée.

XI

FRANÇOIS Ier

— 1515-1547 —

Le vainqueur de Marignan et de Cérisoles est un des personnages historiques qui ont été le plus surfaits, et, sans le rabaisser, il faut convenir qu'il a été bien inférieur aux hommes immortels qui, avant ou après lui, ont donné leur nom à leur siècle. Rœderer, déniant justement au successeur de Louis XII le titre de grand qu'aucun historien sérieux ne lui a décerné, prononce avec justice que ce roi « a été par ses mœurs bien plus près de la crapule que de la galanterie chevaleresque ; par sa politique, bien plus près de la foi punique que de la loyauté attribuée à la chevalerie [1]. » Henri IV a merveilleusement caractérisé François Ier, quand il a dit que c'était un roi « plus spécieux que solide ».

En même temps que la qualification de grand, on a contesté, mais moins justement, au chef de la branche des Valois, le titre d'ami et de protecteur des lettres. Ce titre lui avait été conféré par les contemporains. Dans ses brillantes années, il fut surnommé solennellement le *Clément* et *Zélateur des bonnes lettres.*

A son convoi funèbre, les crieurs publics de Paris le proclamèrent Père des arts et des sciences [2]. Et réellement il protégea les lettres et les sciences. Il rechercha très-avidement le commerce des artistes et des savants ; il en attira un grand nombre à sa cour et les encouragea par ses bienfaits. Enfin on lui doit de très-utiles établissements scientifiques. Mais sa protection ne s'étendit pas aussi loin qu'on l'a longtemps prétendu, et elle ne fut pas toujours également soutenue. Dans la dernière partie de son règne, il négligea et abandonna des littérateurs et des savants dignes de ses faveurs. Mais enfin l'histoire ne doit pas oublier les services très-réels qu'il a rendus aux lettres. Il faudra surtout se souvenir toujours qu'il mit, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, la langue française en honneur, tellement qu'Henri Estienne a pu dire qu'il a été le premier qui l'ait remise comme hors de page [3].

François Ier ne se contenta pas de protéger les lettres, il les cultiva lui-même avec quelque succès. Son instruction avait été négligée,

1 *Louis XII et François Ier*, t. II, p. 243.

2 Voir la relation de ses obsèques, dans les *Mémoires* de du Bellay, vol. V.

3 *Precellence du langage françois,* Epistre.

mais la nature l'avait doué d'une mémoire heureuse, d'un esprit vif et pénétrant, d'un goût instinctif pour les lettres et les beaux-arts. De bonne heure il signala son talent à écrire en prose et en vers, et il n'avait pas moins de facilité à parler qu'à écrire. Fleurange, dans ses curieux *Mémoires*, nous apprend une particularité qui ne se trouve dans aucun historien de cette époque, c'est que François Ier, doué d'une éloquence naturelle, ne permettait pas que, suivant l'usage, son chancelier répondît aux ambassadeurs qui lui étaient présentés, et que lui-même leur répondait avec beaucoup de dignité, sans aucune préparation. Accompagné partout de son cortége de savants, à table, à la chasse, en voyage, aux promenades, aux récréations, il orna son esprit de leurs connaissances, et, par leur commerce, développa singulièrement ses facultés naturelles. Bientôt il voulut et put rivaliser avec eux de talent poétique.

Les contemporains nous ont appris que leur royal protecteur s'essayait lui-même dans la poésie. Clément Marot, dans une de ses églogues, consacrée à l'éloge de François Ier sous le nom du dieu Pan, avait dit, en parlant de ce monarque à « un pastoureau qui Robin s'appelloit » :

> « Il daigne aussi luy-mesme peine prendre
> D'user de l'art que je te veux apprendre.
> Apprends-le donc, afin que monts et bois,
> Rocs et estangs, apprennent sous ta voix
> A rechanter le hault nom après toy
> De ce grand Dieu que tant je ramentoy :
> Car c'est celuy par qui foisonnera
> Ton champ, ta vigne, et qui te donnera
> Plaisante loge entre sacrez ruisseaux. »

Presque tous les poëtes de cour chantèrent le génie du roi, et plusieurs, comme Mellin de Saint-Gelais, conservèrent dans leurs œuvres quelques-uns de ses vers. Mais quand il fut mort, les hommages et la pensée se portèrent d'un autre côté, et les poésies de François Ier tombèrent bientôt dans un oubli dont elles ne devaient sortir que de nos jours. C'est en 1847 seulement que M. Aimé Champollion-Figeac les tira des ténèbres où elles étaient restées pendant trois siècles.

Le diligent éditeur a rendu un véritable service aux lettres et à l'histoire. A lire le recueil qu'il a publié, on se convainc que le premier des Valois mérite de tenir un rang honorable parmi les poëtes qui fleurirent sous son règne. Cependant il ne faut pas surfaire sa valeur. Ses poésies n'ont rien de bien supérieur, et que de défauts les déparent ! Dans un grand nombre de ces vers royaux, on voit un style recherché, des sentiments alambiqués, un excès d'allégories, de l'emphase, de la monotonie dans le mouvement et dans le tour ; enfin l'esprit se montre bien plus que le cœur. Mais en revanche plusieurs

pièces sont comparables aux meilleures de Clément Marot par le naturel, par le bon goût et par l'agrément d'un style poli et gracieux. Ce sont surtout des poésies légères, des chansons, des rondeaux, des dizains. Dans les morceaux d'une certaine étendue, dans les épîtres, dans la relation de la campagne d'Italie, le style royal manque d'aisance, de noblesse et de chaleur.

Vers adressés à la duchesse d'Étampes.

Est-il bien vray, ou si je l'ay songé,
Qu'il est besoin m'esloigner ou distraire
De nostre amour et en prendre congé ?
Las ! je le veux, et si ne puis le faire.
Que dis-je veux ? c'est du tout le contraire.
Faire le puis, et ne puis le vouloir.
Que [1], plus taschez ma liberté me rendre,
Plus empeschez que ne la puisse avoir,
En commandant ce que voulez defendre.

Chanson [2].

Où estes-vous allez, mes belles amourettes ?
Changerez-vous de lieu tous les jours ?

A qui diray-je mon tourment,
Mon tourment et ma peine ?
Rien ne respond à ma voix,
Les arbres sont secrets, muets et sourds.
Où estes-vous allez, mes belles amourettes ?
Changerez-vous de lieu tous les jours ?

Ah ! puisque le ciel veut ainsi
Que mon mal je regrette,
Je m'en iray dedans les bois
Conter mes amoureux discours.
Où estes-vous allez, mes belles amourettes ?
Changerez-vous de lieu tous les jours ?

Fragment d'une ballade.

Estant seullet auprès d'une fenestre

[1] Parce que.
[2] D'après une tradition écrite, le roi aurait aussi composé la musique de cette chanson. (Champollion-Figeac.)

Par un matin, comme le jour poignoit [1],
Je regarday Aurore à main senestre [2],
Qui à Phœbus le chemin enseignoit,
Et d'autre part m'amie [3] qui peignoit
Son chef doré, et vis ses luisans yeux
Dont me jetta un traict si gracieux,
Qu'à haulte voix je fus contraint de dire :
Dieux immortels ! rentrez dedans vos cieux,
Car la beauté de ceste vous empire.

Défense de l'amour.

Aucuns blasment Amour, louans leur ignorance,
En l'appelant ingrat enfant, plain d'inconstance,
Jeune, vieulx, clairvoyant, les yeulx bandez sans veoir,
Remply de souspeçon, trop couart, fier, meurtrier,
Par trop riche, indigent, tout sçavant sans sçavoir,
Legier, trompeur, jaloux, cruel et faulx archier.
Contre eulx, non contre Amour, ont converty l'offance
Les pouvres malheureux ! car ne pouvant pourveoir [4]
Que nostre corps ne soit remply de passion,
Meilleur est qu'une honneste occuppe la puissance,
Que si hayne envyeuse en nous avoit povoir :
Donc si faulte il y a en nostre affection,
Nature en fault blasmer rebelle en son devoir [5].

Lettre que le Roy escript à Frotté, son secretaire, estant avec la royne de Navarre en Gascongne, luy commandant presenter à ladicte dame les estrennes qu'il luy envoye avec la ballade cy-après escripte.

« Frotté, je vous envoye ung crucifix accompaigné d'une ballade que je vueil que vous presentiez de ma part à ma seur, pour ses estrennes, suyvant ce que je vous ay commandé à vostre partement.

Sur quoy faisant fin, je priray Dieu, Frotté, qu'il vous ait en sa garde.

Escript à Fontainebleau, le septiesme jour de febvrier 1548. »

Ballade envoyée par le Roy à la royne de Navarre.

C'est vous, Seigneur, pendant en ceste croix,
Qui monstrés bien que, cloué et lyé,

[1] Commençait à percer ; du verbe *poindre*, à peu près inusité. — [2] Gauche.
[3] *M'amie* pour mon amie. Remarquer l'*e* muet compté dans la mesure.
[4] *Pourveoir que*, signifie empêcher que... ne, *providere ne.*
[5] *Poésies du roi François Ier*, p. 150.

Vous commandés aux princes et aux roys,
L'humble haulsant, le fier humilié [1] ;
Et je ton serf, Seigneur, t'ay supplyé.
Tu m'as ouy, selon mon seur espoir,
En me donnant, ne m'ayant oublyé,
Conqueste, enffans, et defence, et pouvoir.

O seur ! oyés que respond ce pendu :
« Qui son estolle en mon sang lavera
De tous perilz il sera deffendu,
Tant du present que cil qu'il adviendra,
Et seurement son honneur deffendra
En assaillant, et saigement pourvoir
Et soubz ma main par longs jours conservra
Conqueste, enffans, et defense, et pouvoir. »

Reviens donq, seur, affin que de ta veue,
Non de l'ouïr, aye seur tesmoignage
Combien de gloire en ta maison est creue !
Tant de conqueste, honneur, que de lignaige,
Et ton revoir y soit joinct davantage,
Et tous ensemble rendons humble devoir
Au liberal, qui rend pour peu de gaige
Conqueste, enffans, et defence et pouvoir.

Louange à toy, ô infiny donneur,
Mon seul salut et mon certain sçavoir !
Tu m'as donné, dont je te rendz l'honneur,
Conqueste, enffans, et defence, et pouvoir.

[1] Non pas, comme on l'a dit, pour la rime, au lieu de *humiliez ;* c'est ici une sorte d'ablatif absolu.

XII

MARGUERITE D'ANGOULÊME [1]

Il faut lire, étudier et goûter la sœur après le frère. Et la reine de Navarre mériterait d'être placée ici avant le roi de France, car elle eut sur les lettres une influence plus directe et leur accorda une protection plus active. En outre, elle fut véritablement auteur, et elle résume même tout le mouvement littéraire de son époque.

Son éducation avait été bien plus soignée que celle de son frère. Elle parlait très-bien l'espagnol et l'italien, et avait reçu des leçons d'hébreu de Paul Paradis, dit le Canosse.

Comme son frère, elle aima de bonne heure à s'entourer d'un cercle de lettrés : Du Moulin, Gruget, de la Haye, Boastuau, Quantilly, Denisot, Sainte-Marthe, Peletier, des Périers, Mellin, Marot, etc., lui formaient une cour savante.

Quelle part tous ces écrivains prirent-ils à la rédaction des ouvrages de leur protectrice? On ne peut pas le préciser. Certainement ils n'y demeurèrent pas étrangers, mais si Marguerite fut aidée, du moins sut-elle garder son individualité et son originalité ; car dans tout ce qui porte son nom se retrouve un caractère qui est bien à elle et à elle seule. Elle a des pensées qui sont siennes et un style qui est sien.

Presque tous ses vers paraissent avoir été composés impromptu; elle les dictait, comme ses lettres, à un secrétaire, et souvent, dit-on, deux secrétaires étaient occupés à la fois, l'un à écrire ses lettres, l'autre les vers qu'elle improvisait, souvent dans sa litière, *en voyageant par pays*. Son style porte l'empreinte de cette hâte ; on sent que le travail y a manqué; mais en outre il est souvent archaïque [2], obscur, embarrassé et surchargé de faux ornements. Rien, dans cette poésie, ne paraît jaillir d'une vive source. Les contemporains furent assurément flatteurs dans leur reconnaissance quand ils appelèrent Marguerite la dixième Muse et la quatrième Grâce.

Cependant il n'était bruit que de son talent, et sa réputation poétique

[1] Voir page 42.

[2] On lit dans le *Coche :*

« Et Dieu et saints requerant et priant
Pour mon aïde :
Car je n'y voy sans miracle *remide.* »

Façon vieillie de parler, ou altération pour la rime, cela sent bien son quinzième siècle.

se répandait jusque dans les contrées étrangères. Un jour elle recueillit un témoignage bien flatteur de l'estime qu'on faisait d'elle dans un pays rival de la France. Trois sœurs anglaises, non moins distinguées par leur savoir et par la délicatesse de leur esprit que par leur naissance, Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour, composèrent en son honneur un poëme de cent distiques, qui fut traduit en plusieurs sortes de vers par Jean Dorat, Joachim du Bellay, Jean-Antoine de Baïf et Nicolas Denisot.

A lire attentivement la *Marguerite des Marguerites*, on ne saurait se prendre d'un aussi vif enthousiasme. Sa gloire est moins dans ce qu'elle a produit elle-même que dans les efforts qu'elle a faits pour soutenir, pour encourager et pour provoquer les talents.

Cette princesse, qui semble avoir réuni tous les contrastes, et sur laquelle l'histoire ne saurait se prononcer avec certitude, a laissé des ouvrages bien variés de forme et d'inspiration. Les poésies de Marguerite ne furent pas négligées par les contemporains, comme celles de son royal frère. Jean de la Haye, un de ses savants valets de chambre, les recueillit et les publia, en 1547, sous ce titre, conservé dans les nombreuses éditions qui suivirent : *les Marguerites de la Marguerite des princesses, très-illustre Royne de Navarre.*

Les principaux ouvrages dont se compose ce recueil sont quatre *Mystères* ou *comédies pieuses*, de l'an 1545, la *Comedie de la Nativité de Jesus-Christ*, la *Comedie de l'Adoration des trois Rois à Jesus-Christ*, qui renferme un noël curieux, la *Comedie des Innocens*, et la *Comedie du Desert* ; deux farces intitulées *Comedie de deux Filles et deux Mariées*, et de *Trop, prou, peu, moins* ; la *Complainte pour un detenu prisonnier*, composée probablement à l'occasion de la captivité de François Ier ; plusieurs chansons spirituelles, dont les deux premières sont relatives, l'une à la maladie, l'autre à la mort du roi ; enfin plusieurs pièces sur des sujets pieux, dont la plus remarquable est un poëme en vers de dix syllabes intitulé : *Le Miroir de l'ame pecheresse*, ou *le Miroir de tres-Chrestienne Princesse Marguerite de France, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon et de Berry : auquel elle voit et son neant et son tout.* C'est une sorte de commentaire sur le *Cor mundum crea in me, Deus*, du psaume 50. Il n'est pas de meilleur témoignage des sentiments profondément chrétiens qui étaient au fond de l'âme de la sœur de François Ier. Non-seulement ce poëme annonce une grande connaissance de l'Écriture sainte, à chaque instant citée en marge, mais il ne respire qu'onction, humilité et piété sincère. Malheureusement on crut y voir des traits contre l'Église romaine, qui rendirent suspecte d'hérésie Madame Marguerite, alors duchesse d'Alençon. Il commence par ces vers :

« Si vous lisez ceste œuvre tout entiere,
Arrestez-vous, sans plus, à la matiere,
En excusant la rhythme et le langage,
Voyant que c'est d'une femme l'ouvrage,

Qui n'a en soy science ne sçavoir,
Fors un desir que chacun puisse voir
Que faict le don de Dieu le Createur,
Quand il luy plaist justifier un cœur ;
Quel est le cœur d'un homme, quant à soy,
Avant qu'il ayt receu le don de foy,
Par lequel seul l'homme ha la congnoissance
De la bonté, sapience et puissance. »

Les sentiments pieux de la reine de Navarre éclatent également dans deux poëmes moins considérables, l'*Oraison de l'ame fidèle*, etc., et le *Triomphe de l'Agneau.*

Les *Marguerites de la Marguerite des princesses* renferment encore l'*Histoire des satyres et nymphes de Dyane* ; cinq épîtres, dont quatre à François Ier, et une au roi de Navarre malade ; la *Complainte de quatre dames et quatre gentilzhommes*, le *Coche*, l'*Umbre* ; enfin la *Mort et resurrection d'Amour.*

Il y a de la composition et de l'intérêt dans l'*Histoire des satyres et nymphes de Dyane.* Le lieu de la scène est peint avec agrément et imagination, et le récit est mené habilement. Le piége tendu aux suivantes de la chaste déesse de la chasse par les satyres, le succès de leur ruse, puis leur déception quand intervient la déesse qui change en roseaux ses nymphes implorant son secours au moment où elles vont être saisies par les lubriques divinités des forêts, tout cela est raconté avec vie et talent. Cette petite histoire mythologique est peut-être la meilleure pièce en vers de Marguerite.

Le recueil des poésies de François Ier, publié par M. Champollion, contient plusieurs pièces inédites de sa sœur, qui toutes ont le Roi pour objet.

L'âme aimante de Marguerite se montre à nu dans les poésies adressées à François Ier ou qui le concernent. Elle ne laisse pas voir une sensibilité moins vraie et moins profonde dans une pièce peu connue, intitulée : *Dialogue en forme de vision nocturne, entre tres noble et excellente princesse Madame Marguerite de France, sœur du Roy nostre Sire, par la grace de Dieu royne de Navarre, duchesse d'Alençon et Berry, et l'ame saincte de defuncte Madame Charlotte de France, fille aisnée dudit sieur et niepce de ladicte dame royne.* Marguerite, désolée de la mort de sa nièce, l'entretient pour savoir si au moins elle est heureuse dans les lieux où son âme a été transportée. La fille de François Ier, en dépeignant sa félicité, verse dans le cœur de sa tante la seule consolation dont puissent être susceptibles ceux qui ont vraiment aimé, la certitude que la mort a été un bien pour les chers absents qu'ils retrouveront un jour.

Ce petit poëme excellent d'inspiration, mais d'une versification négligée et incorrecte, fut publié à Alençon, en 1533.

A la fin de cette étude, un sentiment nous domine, c'est qu'en dépit de tant d'imputations flétrissantes, il y a plus de chances d'être juste à juger bien cette princesse qu'à la juger mal. Incontestablement elle

fut bonne, tendre, bienfaisante, généreuse, goûtant les grandes idées et les grands sentiments de la religion, comme les charmes des lettres et de la poésie. N'en est-ce pas assez pour lui mériter indulgence et faveur ?

La Reine de Navarre à Clément Marot [1].

Si ceux à qui devez, comme vous dites,
Vous cognoissoient, comme je vous cognois,
Quitte seriez des debtes que vous fistes
Le temps passé, tant grandes que petites,
En leur payant un dizain toutefois,
Tel que le vostre qui vaut mieux mille fois
Que l'argent deu par vous en conscience ;
Car estimer on peut l'argent au poids,
Mais on ne peult, et j'en donne ma voix,
Assez priser vostre belle science.

Le vrai Chrétien.

Pour estre un digne et bon chrestien,
Il faut à Christ estre semblable,
Il faut renoncer à tout bien,
A tout honneur qui est damnable,
A la dame belle et jolie,
A plaisir qui la chair esmeut ;
Laisser biens, honneur et amie :
Ne fait pas ce tout là qui veut.

Les biens aux pauvres faut donner
D'un cœur joyeux et volontaire [2],
Faut les injures pardonner,
Et à ses ennemis bien faire ;
S'esjouir en melancolie
Et tourment dont la chair s'esmeut ;

[1] C'est une réponse à une épigramme du poëte.

[2] Qui fait une chose très-volontiers et avec empressement. Signification usuelle au seizième siècle : « .... Je le mettois souvent en propos des dames de ceste ville, luy disant qu'elles sont *volontaires* à aimer les estrangers. » (Fr. d'Amboise, *les Neapol.*, I, IV.) — « Je sçay que vous estes de ceulx qui avés esté des plus prompts et *volontaires* à exposer vos propres moyens pour mon service. (*Lett. miss. de Henri IV*, 2 mars 1590, t. III, p. 154.) — « Il n'y a prince au monde qui ait la noblesse plus *volontaire* que le nostre. Un petit sousrire de son maistre eschauffe les plus refroidis. » (Montluc, *Comm.*, II.)

Aimer la mort comme la vie :
Ne fait pas ce tout là qui veut.

Extrait de la Chanson faicte par Madame Marguerite dans sa lictiere durant la maladye du Roy [1].

O Dieu, qui les vostres amés,
J'adresse à vous seul ma complaincte ;
Vous qui les amys estimés,
Voyez l'amour que j'ay sans faincte
Où par vostre loy suis contraincte
Et par nature et par raison :
J'appelle chescun sainct et saincte
Pour se joindre à mon oraison.

Las ! celuy que vous amés tant
Est detenu par malladye,
Qui rend son peuple mal content
Et moy envers vous si hardye,
Que j'obtiendray, quoy que l'on dye,
Pour luy tres parfaite santé ;
De vous seul ce bien je mendye
Pour rendre chescun contenté.

C'est celuy que vous avés uingt
A roy sur nous par vostre grace ;
C'est celuy qui a son cueur joinct
A vous, quoy qu'il dye ou qu'il face ;
Qui vostre foy en toute place
Soustient ; laquelle le rend seur
De veoir à jamais vostre face :
Oyez donq les cris de sa seur.

Helas ! c'est vostre vray David,
Qui en vous seul a sa fiance ;
Vous vivés en luy tant qu'il vit :
Car de vous a la vray' science,
Vous regnés en sa conscience.
Vous estes son roy et son Dieu ;
En aultre nul n'a confiance,
Ne n'a son cueur en aultre lieu.

[1] Elle fut composée durant la semaine sainte de l'année 1547, pendant que Madame d'Alençon se rendait auprès du roi malade.

Pour malladye et pour prison,
Pour peine, doulleur et souffrance,
Pour envye ou pour trahison,
N'a eu en vous moindre esperance.
Par luy estes congneu en France
Mieulx que n'estiés le temps passé ;
Il est ennemy d'ignorance,
Son sçavoir tout aultre a passé.

De touttes ses graces et dons
A vous seul a rendu la gloire ;
Parquoy à vous les mains tendons,
Afin qu'ayés de luy memoire.
Puisqu'il vous plaist luy faire boire
Vostre calice de doulleur,
Donnés à nature victoire
Sur son mal et nostre malheur.

O grand medecin tout puissant !
Redonnés luy santé parfaicte,
Et des ans vivre jusqu'à cent,
Et à son cueur ce qu'il souhaite.
Lors sera la joye refaicte
Que douleur brise dans nos cueurs ;
Dont louenge vous sera faicte
De femme, enffans et serviteurs.

Par Jesus-Christ, nostre Sauveur,
En ce temps de sa mort cruelle,
Seigneur, j'attendz vostre faveur
Pour en oyr bonne nouvelle.
J'en suis loing : dont j'ay douleur telle,
Que nul ne la peult estimer.
O ! que la lettre sera belle
Qui le pourra sain affermer[1].

Le desir du bien que j'actendz
Me donne de travail matiere ;
Une heure me dure cent ans,
Et me semble que ma lictiere

[1] Déclarer, affirmer. C'est-à-dire : qui m'apportera la certitude qu'il est en bonne santé.

Ne bouge, ou retourne en arriere,
Tant j'ay de m'avancer desir.
O ! qu'elle est longue la carriere
Où à la fin gist mon plaisir !

Je regarde de tous costés
Pour veoir s'il arrive personne,
Pryant sans cesser, n'en doubtés,
Dieu, que santé à mon Roy donne.
Quant nul ne voy, l'œil j'abandonne
A pleurer ; puis sur le papier
Ung peu de ma douleur j'ordonne :
Voilà mon douloureux mestier [1].

. . . .
. . . .

[1] *Poésies du roi François Ier*, publiées par Aimé Champollion-Figeac, p. 54-59.

XIII

JEAN BOUCHET

Né en 1475, mort vers 1555.

L'estimable procureur Jean Bouchet, Poitevin, eut, à son époque, surtout en province, une très-grande réputation d'écrivain et de poëte, Il égalait la renommée de Crestin, surpassait celle de Clément Marot, et passait pour un oracle. Sa position sociale servit certes beaucoup à recommander ses nombreux écrits ; car ses vers comme sa prose s'élèvent rarement au-dessus du médiocre.

D'ailleurs, d'après son propre aveu, ses vers n'ont été pour lui qu'un passe-temps, et il y dépensait au plus une heure par jour. Cette heure quotidienne fut si bien ménagée, qu'il put, dans sa longue carrière, écrire cent mille vers, pratiquant, suivant son expression, *toutes les tailles de rimes*. Bouchet nous a raconté lui-même plusieurs fois la manière dont il a été amené à composer tant d'ouvrages, et comment il a pu y vaquer sans rien négliger de ses *occupations palatiales*, c'est-à-dire de ses fonctions au Palais de justice. Il dit, dans l'introduction de ses *Epistres morales* :

« La frequentation que j'ay eue par naturelle inclination avec les Muses en mon adolescence, et le labeur que j'ay prins sans peine, mais avec plaisir, à lire et entendre plusieurs livres des sciences humaines et de plus hault sçavoir, m'ont persuadé et induit à escrire, dicter et composer plusieurs livres, et traictez moraulx, historiaulx, et civilz, jusques au nombre de vingt-sept, où je me suis occupé en sept ou huyt mortalitez pestifferes, la derniere desquelles fut en l'an mil cinq cent trente-deux, qui m'avoient exillé de la ville de Poictiers, et contrainct me retirer, pour seureté de ma personne, aux champs, en petite demeure esloignée de gens, toutesfois plaisante de boys, fontaines, prez et verdoyans umbrages, assez propre pour les Muses, où je vivois en solitude, separé pour ce temps des cures palatines [1] et compaignies accoustumées ; et en aultre temps aux heures et jours de repos sans aulcune chose obmettre, ou bien peu, de mon estat de pratique [2]. »

Il dit encore ailleurs :

« Avec ce soin j'ay bien prins le loisir,
Lors que povois mondains esbas choisir,
Comme jouer, aller aux champs m'esbatre,
De composer de traictez vingt et quatre
Où j'ay du temps employé jour et nuit,

[1] Des soucis du palais.
[2] *Epist. mor.*, le motif et intention du Traverseur.

Lors que povois donner au corps deduyt,
Sans rien laisser (au moins que peu de chose)
De la practique où pour vivre m'expose,
Prenant une heure au jour, puis quarante ans
Ou environ, pour ces labeurs plaisans [1]. »

En voyant tant d'ouvrages sortir coup sur coup de sa plume, certaines personnes l'accusaient de sacrifier les devoirs de son état à la poésie et aux frivolités littéraires. Il leur répond dans une de ses épîtres :

« Plusieurs ont dit, ainsi comme j'entens,
Que je perdois à rimasser le temps.
Mais telles gens ne sçavent par quel guise
Le temps, les jours et heures je divise.
Si j'emprunty, en trente ans de sejour [2],
Pour composer une heure seule au jour,
Ne sont pas grans le temps et les demeures
De dix fois mil neuf cents et cinquante heures ?
Qui font trente ans, une heure au jour gaignant,
Et sans les jours des festes espargnant,
Veu que j'ay peu composer une page
Par chascune heure en papier de grant marge,
Et par le temps de cinq mortalitez
Qu'estois aux champs hors des sodalitez [3],
Tout à part moy, pres des boys, solitaire,
Se povoit lors mon vague esprit se taire [4] ? »

I

Parmi tant d'ouvrages dus à la plus soigneuse économie du temps, le plus digne d'être encore ouvert, ce sont les *Epistres morales et familieres du Traverseur*, 1545, in-8°.

Les *Epistres morales*, au nombre de vingt-sept, sont des traités moraux où le religieux auteur parle des devoirs de toutes les conditions de la vie et de tous les états de la société [5].

On y rencontre çà et là des traits curieux et piquants.

Dans l'épître « à Messieurs les marchands » on lit ces vers :

« Par ces moiens et aultres grans practiques
Qu'on ne congnoist, les petites boutiques
Deviennent grand', et en moins de vingt ans
Les accroistront de trente mille francs [6]. »

[1] *Epist. mor.*, I, 14, De la vieillesse. — [2] Repos. — [3] Compagnies.

[4] *Epist. fam.*, XXIII. Voir encore l'*Epistre de l'acteur aux imprimeurs et libraires, où sont nombrez les livres par luy faictz jusques en l'an mil cinq cens trente et quatre.* (*Epist. mor.*, II, 11.)

[5] Lire en particulier la 2e partie de l'épître V, *D'aucuns seigneurs tant antienz que modernes.* Cette épître est reproduite dans les *Opuscules*, sous le titre de *Epistre de justice.*

[6] *Epist. mor.*, II, 9.

Gagner trente mille francs en vingt ans! Certes, « messieurs les marchands » d'aujourd'hui ne se contentent pas d'aussi peu.

On ne lira pas non plus sans intérêt l'épître II, « A messieurs les cenobites, c'est-à-dire religieux de religion reiglée et claustrale, » et l'épître III, « A messieurs les predicateurs, concionateurs et declamateurs du Verbe divin. »

Dans cette dernière épître, on trouve des traits de satire forts et hardis :

« Mais seulement envoier ceste lettre
A ceulx lesquels se veulent entremettre
Faire en public sermons et preschemens,
Trop approchans de folz bastellemens,
Et ressemblans à farces et soties
Dont souvent sont noz testes assoties :
Et mesmement ces vendeurs de pardons,
Lesquelz, jaçoit qu'on a de Dieu par dons
La sienne grace, et non point par pecune,
La veulent vendre à chascun et chascune.
Semblablement à ung tas de criars
Dampnans les gens, que j'appelle caffards,
Qui font acroire aux simples imbecilles
Pauvres d'esprit à croire trop facilles,
Qu'ilz s'en iront en paradis tout droict
Si leur devoir font de paier le droict
Par eulx mis sus de quelque confrairie.
O quel abuz, o quelle piperie
De faire acroire à riche et indigent
Qu'en paradis on ira par argent,
Sans aymer Dieu, semblablement son proche!
Est ce point cas digne de grand reproche [1] ? »

L'épître « A messieurs les escoliers de l'université de Poictiers, contenant louange des sciences et l'estat de scolarité, » renferme des détails assez exacts sur les écrivains les plus célèbres dans les divers genres, en particulier chez les anciens.

Le principal mérite des *Epistres morales* de Bouchet, pour les contemporains, c'était de se laisser lire assez couramment, et d'être pour eux plus agréables que les traités didactiques en prose sur les mêmes matières. Et il pouvait dire lui-même, parlant aux filles auxquelles il adressait une épître :

« Assez je sçay que livres vous avez
Qui plus au long vous en pourront instruire,
Lesquelz ne veulx par ma lettre destruire;
Mais vous pourrez mieulx retenir ces vers
Facilz et briefz, voire tous descouvers,
Que longue prose.... [2]. »

[1] *Epist. mor.*, III. — [2] *Ibid.*, X.

II

Une autre production célèbre du procureur de Poitiers, c'est son livre du *Renard traversant les voyes perilleuses de la vie*. Sous l'emblème de renards ravageant les champs par où ils passent, faisant de grands désordres dans les maisons, fermes et métairies de différents paysans, mangeant les poules, dispersant les troupeaux et détruisant les moissons, l'auteur a pour objet de peindre les vices qui corrompent tous les états, de faire connaître les effets de ces vices, et d'en détourner en en inspirant l'horreur. Ne se bornant pas à des descriptions générales, il attaque chaque condition en particulier, et montre que chacun est coupable du vice qu'il combat. On remarque qu'il se plaît tout particulièrement à satiriser le mariage; évidemment il n'avait pas été heureux en femme. Il aime beaucoup aussi à dauber sur les prêtres et les religieux.

Cet ouvrage allégorique n'est pas tout en vers; il contient de longues moralités ou de longues satires en prose.

III

Bouchet se complaisait à l'allégorie. Dans un volume d'élégies, les *Angoysses et remedes d'amour du Traverseur en son adolescence*, publié à Poitiers, en 1536, il feint que

« Envelloppé des amoureux abus,
En la fureur de la jeunesse folle,
Qui plusieurs gens perd, consomme et affolle,
Du premier poil de la barbe couvert,
D'adolescence estant au descouvert, »

il alla se promener de grand matin. Arrivé près d'un bocage agréable, il entendit les complaintes

« D'ung pauvre amant, palle, maygre et transy,
Remply d'angoisse et d'amoureux soulcy. »

Il mit par écrit ce qu'il entendit, et recueillit de même les plaintes des autres amants qui survinrent. Ainsi trouvera-t-on dans ce recueil les complaintes de l'*Amoureux transy sans espoir*; de l'*Enfant banny qui aime par honneur*; de l'*Amant secret qui plus qu'il ne veult aime*; et de *la Dame se complaignant de son desloyal amy*. Ces quatre élégies sont entremêlées de récits et de réflexions, et de quelques ballades et rondeaux mis dans la bouche des amants. Quand ils eurent fini de se plaindre, survint Pallas, ou la Raison, qui les instruisit de la nature et du caractère de *folle amour*, des dangers où elle expose ceux qui se livrent à elle, des maux qu'elle leur fait souffrir, des avantages de la chasteté, des moyens de remédier à la passion de l'amour, et enfin de la beauté de l'amour divin.

L'idée de ce recueil est bizarre; cependant tout n'y est pas à dédai-

gner. Ainsi, il faut reconnaître qu'il y a de la chaleur et de la passion dans le monologue de la *Dame se complaignant de son desloyal amy.* Au point de vue de l'art et du sentiment, les complaintes de l'*Amant transy* ne sont pas non plus dénuées de mérite; mais Bouchet, qui avait un grand respect de la chasteté, se reprocha plus tard la composition de cette élégie comme une œuvre immorale. Il dit, dans une de ses *Epistres familieres* :

« ... Et ne sçay chose immonde
Avoir escript, fors en l'an mil cinq cens
Que folle amour avoit surprins mon sens,
Qui contraignit ma folle main escrire
L'Aymant transy, voulant amour descrire,
Dont (non à tort) me repenty soubdain
Par ung livret faisant d'amour desdain [1]. »

Les *Epistres familieres*, au nombre de cent vingt-sept, parmi lesquelles vingt adressées à l'auteur par des amis, sont utiles pour connaître l'état des lettres dans le quinzième siècle et au commencement du seizième. C'est ainsi qu'on lira avec intérêt et profit l'*Epistre de l'acteur à l'abbé de la Fontaine-le-Comte, contenant les regrets de la mort de pere Jan d'Authon, en son vivant abbé d'Angle, et ses louanges avec aucunes choses moralles, et d'aucuns orateurs decedez.*

Les *Epistres* dites *familieres* sont loin d'être toutes sur des sujets familiers, ni toutes adressées à de simples amis de l'auteur. Un grand nombre roulent sur des sujets solennels, s'adressent à d'illustres personnages, ou sont écrites en leur nom. Ainsi l'on rencontre une *Epistre envoyée par l'acteur à la vicomtesse de Thouars, en la personne de l'ame, qui rescrit à son amy par amours Jesus, par le bon Ange* [2]; une *Epistre envoyée par l'acteur à la dite vicomtesse de Thouars en la personne de la triumphante Royne des cieulx, madame Marie, qui rescrit à nature humaine les douleurs qu'elle a supportées en la passion de son fils Jesus nostre Saulveur et Redempteur, et combien luy desplaist l'ingratitude de ceulx pour lesquelz il a souffert mort et passion* [3]; une *Epistre envoyée du Champ-Elysée par feu Henry, autrefois Roy d'Angleterre, à Henry VIII, son fils, sur l'entreprise qu'il fit contre le Roy de France, Louis XII*; une *Epistre de l'auteur au nom d'illustre dame Madame Marie Royne douairiere de France qu'elle rescript au Roy d'Angleterre son frere Henry VIIIe de ce nom, touchant le trespas du tres Chrestien Roy de France L. XIIe de ce nom, son espoux, contenant en brief les gestes dudict saynct Loys, et aulcunes louanges de France et des François* [4].

Toutes ces épîtres se recommandent par l'intérêt historique. D'autres servent à faire connaître et l'homme et l'époque; telles sont les épîtres CXIII et CXIV, où Bouchet laisse éclater l'ardeur de son zèle contre les hérétiques, et démasque sans ménagement leurs vices et leur hypocrisie. Impétueux contre les fauteurs de l'hérésie, il avait

[1] *Epist. fam.*, LXI. — [2] *Ibid.* X. — [3] *Ibid.* XI. — [4] *Ibid.* XIV.

cependant un esprit calme et modéré. Il était sincèrement ami de la paix. François de Sagon ayant écrit à Bouchet l'épître CIX, pour se plaindre et de Marot et de *Germain Colin*, qui avait renoncé à son amitié pour se ranger du côté de Clément Marot, Bouchet refusa de prendre aucun parti dans cette querelle :

« Quant est de moy, j'en quitte la partie (disait-il).
Je suis amy de tous en charité,
J'entends de ceulx qui suyvent verité.
Il me desplaist vous veoir vous trois en picques.
Chascun de vous par art et par nature
Merite loz de sa propre escripture
Diversement ; mais en dire et en faict,
De tous humains il n'y a rien parfaict. »

S'il ne prit pas ouvertement la défense de Marot, parce qu'il n'était ami que de *ceux qui suyvent verité*, du moins il plaignit les malheurs qu'il s'était attirés par ses hardiesses et ses inconséquences. Il dit dans la cent quatorzième de ses *Epistres familieres* :

« Mais las ! Marot, pour cuider hault voller,
Et les secretz d'Evangile accoller,
Et repugner aux preceptes d'Eglise,
S'est par sa faulte en très-grant peine mise [1] :
Il me desplaist le veoir infortuné,
Parce qu'il est un vray poëte né. »

IV

Parmi les ouvrages les plus importants de Bouchet, il faut encore indiquer ses *Opuscules*, qui contiennent, outre une épître sur la justice, dont nous avons déjà parlé, le *Chapelet des Princes* (1525), les *Chants royaux*, la *Deploration de l'Eglise militante*. Nous en détacherons une *Ballade sur ce que l'auteur n'a esté homme de court*. On y trouvera, avec des vers assez bien faits, quelques traits qui peignent l'homme :

Quant je [2] oy parler d'ung prince et de sa court
Et qu'on me dist, « Frequentez y, beau sire ; »
Lors je respons, « Mon argent est trop court ;
Je [2] y despendrois sans cause miel et cire ;
Et qui de court l'atichement [3] desire
Il n'est que ung fol, et feust ce [4] Parceval [5] ;
Car on se veoid souvent (dont j'ay grant ire)
Tresbien monté, puis soubdain sans cheval.

[1] *Mise* pour *mis*. Il est rare que le besoin de la rime fasse faire à Bouchet des fautes aussi grossières.

[2] L'*e* de *je* s'élide sans apostrophe.

[3] Désigne tout ce qui attire et captive. — [4] Quand même ce serait.

[5] Héros du roman de ce nom, appartenant au cycle de la Table ronde.

Adverty suis que tout bien y acourt,
Et que d'argent on y trouve à suffire.
Mais je sçay bien qu'il difflue [1] et decourt [2]
Comme argent vif sur pierre de porphyre :
Argent ne craint son maistre desconfire,
Mais s'esjouyst aller par mont et val,
En le rendant, pour en deul le confire,
Tresbien monté, puis soubdain sans cheval.

Homme qui a l'entendement trop lourd
Rien n'y vauldroit fors pour souffrir martyre,
Et qui l'esprit a trop gay, prompt et gourd,
Y perd son temps, malheur à luy se tire.
Esprit moyen chevance à luy retire,
Mais le danger est de ruer à val,
Car la court rend le mignon qu'elle attire
Tresbien monté, puis soubdain sans cheval. »

Prince, vray est, on ne m'en peut desdire,
Que la court sert ses gens de bien et mal,
Et qu'elle rend l'homme sans contredire
Tresbien monté, puis soubdain sans cheval [3].

V

Dans ses vers comme dans sa prose, le procureur Jean Bouchet est grave, sérieux, moral; c'est bien, comme l'appelle Charles Fontaine, un « chaste et chrétien scripteur », mais presque toujours banal, lourd, verbeux, pédantesque et soporifique. Il sait bien couper le vers, il soigne la rime, et s'efforce de rivaliser d'exactitude avec Jean Clopinel, Castel, Jean le Maire, Meschinot, Octavien de Saint-Gelais; mais parmi tant de milliers de vers, on aurait peine à en citer quelques-uns qui fussent vraiment remarquables et frappés à un coin original. Le plus souvent, rien de moins poétique que sa langue de procureur, son « style palatin [4] », comme il l'appelle. Presque partout on est choqué de la « rudité de son style », ainsi qu'il s'exprime lui-même [5].

« Ainsy l'ay faict à maints aultres estats
Ausquelz j'escrips d'epistres un grant tas,
Non en poly ne suave langage,
Mais grossement, en naturel ramage. »

[1] Se répand, *diffluit*. — [2] Court çà et là.

[3] *Opusc.*, p. 103. Si l'on veut avoir la liste complète des ouvrages de J. Bouchet, consulter Dreux-Radier, *Biblioth. hist. et crit. du Poitou*, t. I, p. 243-257.

[4] *Epist. mor.*, II, 3. — [5] *Epist. fam.*, LXXII.

Ailleurs il qualifie ses vers de « rudes, agrestes et divers ». Ce qui les rend surtout lourds et fastidieux, c'est qu'ils sont constamment gâtés par la langue pédantesque des latiniseurs de la Renaissance. Et lui-même sent si bien que ce n'est pas là le vrai français, que quelquefois il retraduit en termes vulgaires ses mots savants, comme dans ces vers :

« Que sa grand robbe estoit *inconsutille*
Et sans cousture, à façon très subtille [1]. »

C'est aussi l'un des grands partisans des rimes équivoquées. Ses poésies sont remplies de gentillesses et de tours de force dans ce genre :

« Par ce ne fault qu'aucun se *passionne*
Des biens mourans (qu'on ne faict *pas*) *si on ne*
Veult delinquer, mais prier Dieu *pour eulx*
Et n'estre plus de la mort tant *paoureux* [2]. »

. . . .

« Par ceste la, qui ayme *chasteté*
Et qui de cueur a tousjours *chaste esté* [3]. »

. . . .

« Il est tout vray, car l'amoureux *vieillart*
Est trop fascheux, et sent trop le *viel lart* [4]. »

Et tout cela se lisait, était goûté, vanté, récompensé. Non-seulement Bouchet voyait ses poésies recherchées par les amateurs de littérature, mais il obtenait encore dans d'illustres salons des suffrages et des succès bien capables de flatter sa vanité. Il est un château où il fut plus que partout ailleurs accueilli avec honneur et distinction, c'est le château de Thouars, résidence de la famille de la Trémouille, qui lui avait confié le soin de ses affaires. La belle, sage et spirituelle Gabrielle de Bourbon, épouse de Louis la Trémouille, auquel il s'était attaché très-jeune, trouvait un grand plaisir dans sa société. Elle aimait, ainsi que son mari, à l'entendre chanter des ballades et réciter des poëmes allégoriques dont les allusions étaient toujours flatteuses pour les dames.

Il devint l'instituteur et ensuite le protégé et l'ami du prince de Talmont, fils du seigneur de la Trémouille. Malheureusement ce prince trouva la mort dans les combats, à peine âgé de trente ans. Bouchet célébra la mémoire de son jeune bienfaiteur dans un ouvrage intitulé : *Temple de la bonne renommée*. Le seigneur de la Trémouille, remplissant généreusement les intentions de son fils, mit Bouchet à même de pouvoir se livrer entièrement à son goût pour les lettres.

Ces *Memoires de la Tremouille* renferment nombre de pages naïves et touchantes; mais le mauvais goût en gâte plus d'une fois tout l'agrément. L'historien, emporté par son déplorable amour des allusions mythologiques, ne s'avise-t-il pas d'y faire intervenir les divinités de la

[1] *Epist. fam.*, XI. — [2] *Ibid.*, LXVIII. — [3] *Ibid.*, XCIII. — [4] *Ibid.*, XCIV.

Fable? Mars exhorte le jeune gentilhomme entrant dans l'adolescence à quitter le château de son père pour aller servir le Roi, et Minerve lui donne d'excellents conseils lorsqu'il se prend de passion pour la femme de son ami; enfin, Junon compose pour lui un long traité de politique, quand Louis XII lui confie, dans des temps difficiles, le gouvernement de la Bourgogne.

Et c'est ainsi que l'idée de pédantisme restera toujours attachée au nom du procureur-poëte Jean Bouchet.

XIV

ÉTIENNE DOLET

— 1509-1546 —

Nature inquiète, turbulente, excessive, toujours prêt à attaquer, à satiriser, à s'élever contre tout ce qui faisait loi et autorité, Dolet s'attira de très-mauvaises affaires dès le début de sa carrière, et il se mit sur les bras une foule d'ennemis, quelques-uns puissants, tous décidés à saisir l'occasion de le perdre.

Cette occasion, il la leur offrit par la témérité de ses opinions théologiques. Plusieurs fois arrêté, à Toulouse, à Lyon, à Paris, il le fut une dernière fois à Lyon, au commencement de janvier 1544. Il trouva le moyen de s'évader au bout de trois jours de captivité, et se retira en Piémont. Là il travailla sans retard à sa justification, et écrivit d'abord à François Ier une lettre où il faisait l'histoire de ses malheurs et implorait la justice et la bonté du Roi.

Au sortir de la prison où il avait langui pendant quinze mois, ses ennemis, acharnés à sa perte, ont, raconte-t-il au Roi, ourdi contre lui une trame abominable. Formant deux paquets de livres, l'un rempli de ceux qu'il avait imprimés, l'autre qui ne contenait que des ouvrages venus de Genève, hérétiques ou suspects d'hérésie, ils ont marqué les deux ballots de son nom, les ont envoyés de Lyon à Paris, ont eu soin de les faire saisir, et ont surpris du Parlement de Paris un ordre pour le faire emprisonner, comme ayant des liaisons criminelles et faisant commerce d'écrits dangereux et prohibés par les lois.

Il appartient à la justice du Roi de confondre la malice de ces imposteurs, en faisant expresse défense au Parlement de l'inquiéter plus longtemps et en évoquant son affaire à son Conseil. Il ajoute :

« Si ce moyen assés bon ne vous semble,
Je suis d'advis qu'en ung bloc on assemble
Tout ce qu'on dict que j'ay faict et commys
Touchant la foy, et que le tout remys
Et aboly jusque à heure presente,
Par cy apres contre moy on n'intente
Chose qui soit, sinon que de rechef
Touchant cela feisse quelque meschef. »

Il a été précédemment imprudent et coupable, mais ses malheurs l'ont bien corrigé, et il n'aura garde de retomber en aucune faute qui lui pût attirer de plus sévères châtiments :

« Et d'advantage, il est assez notoire,
Comme d'ung cas de recente memoire,
Que je ne fais que de prison saillir.
Vouldrois je doncq ou mesprendre ou faillir
Si tres soubdain ? Vouldrois-je retourner
A faire cas qui me feist enfourner,
Pour mon meffaict, dedans la Tour carrée,
Ou en une aultre encores mieulx barrée ?
Si ung levrier a esté eschauldé,
Ou à grands coups de baston pelaudé [1]
En faisant mal, il crainct bien de meffaire,
Pour ne tomber apres en tel affaire.
Et en cela n'y a rien que nature
Qui le corrige, et luy face ouverture
De ressentir que du mal vient le mal.
Et moy qui suys raisonnable animal,
N'ay je pas bien en moy la cognoissance
D'eviter mal, pour n'entrer en souffrance ?
Aymè-je tant des prisons la langueur,
Où nul esprit ne demeure en vigueur ?
Aymè-je tant tomber entre les mains
De ces mastins concierges inhumains ?
Aymè-je tant, helas ! user ma vie
Comme une beste à tous maulx asservie ?
Aymè-je tant à l'appetit d'ung rien
Si follement ruiner tout mon bien ?
Ce sont abuz où ung asne mordroit. »

Il s'efforce de tourner l'indignation du Roi contre ses accusateurs, qu'il représente comme les ennemis de toutes vertus et de toutes bonnes lettres :

« Permettras-tu que par gens vitieux,
Par leur effort lasche et pernicieux,
Les gens de bien et les gens de sçavoir,
Au lieu d'honneur, viennent à recepvoir
Maulx infiniz et oultrages enormes ?
Il n'est pas temps ores que tu t'endormes,
Roy nompareil, des vertueux le pere.
Entends tu point au vray quel vitupere
Ces ennemys de vertu te pourchassent,
Quand les sçavantz de ton royaulme ilz chassent,
Ou les chasser à tout le moins pretendent ?
Certes, grand Roy, ces malheureux entendent
D'anihiler devant ta propre face,
Et toy vivant, la bienheureuse race
Des vertueux, des lettres et lettrés,
Qui soubs ton regne en France sont entrés,

[1] Terme bas et populaire qui signifie battre à coups de poing ou de main (Furetière.)

Si ta prudence à ce ne remedie.
Tu le voys bien, point ne fault que le dye. »

Pour mieux s'assurer la faveur du Roi, il lui parle de tous les travaux qu'il veut entreprendre, quand la sécurité lui aura été rendue, afin d'honorer son règne et d'augmenter la gloire des lettres françaises :

« Vivre je veulx, non point comme un pourceau,
Subject au vin et au friand morceau ;
Vivre je veulx pour l'honneur de la France,
Que je pretens, si ma mort on n'avance,
Tant celebrer, tant orner par escripts,
Que l'estrangier n'aura plus à mespris
Le nom françoys, et bien moins nostre langue,
Laquelle on tient pauvre en toute harengue. »

Insistant sur cet argument, il dit encore :

« Fay, je te pry, prince plein de doulceur,
Prince divin, des lettrés defenseur,
Fay que je soys par ton vouloir absouls,
Et tu voiras, si bien tost me resouls
Dedans Lyon faire ma residence,
Pour mieulx poulser, que devant, l'eloquence,
Tant en latin qu'en françoys, que mieulx j'ayme,
Et que je veulx mettre en degré extreme
Par mes labeurs, soit comme traducteur,
Ou comme d'œuvre, à moy propre, inventeur. »

Outre cette grande lettre au Roi, Dolet en écrivit huit autres : à M. le Duc d'Orléans, fils du Roi ; à M. le Cardinal de Lorraine ; à la Duchesse d'Estampes ; à la souveraine et venerable Court du Parlement de Paris ; aux Chefs de la justice de Lyon, tant en l'ordinaire qu'en la Senechaussée ; à la Reine de Navarre, la seule Minerve de France ; au Cardinal de Tournon ; enfin à ses propres amis. Toutes reviennent à dire presque uniformément qu'il avait été arrêté sans cause, et que c'était sur un faux exposé qu'on avait surpris un ordre de se saisir de sa personne.

La réunion de ces neuf épîtres forme ce que Dolet a appelé, en les publiant, son *Second Enfer*. Dans l'épître en prose, par laquelle il l'adresse à ses amis, le malheureux poëte déclare qu'il avait composé un *Premier Enfer* sur son emprisonnement de 1542, et qu'il était prêt à le publier lorsqu'il fut arrêté à Lyon au commencement de janvier 1544 : ce *Premier Enfer* ne vit donc pas le jour.

Dolet compta trop sur l'impression que ses lettres devaient produire. Il revint plein de confiance à Lyon ; mais il y fut bientôt arrêté pour être conduit à Paris, où il fut condamné au bûcher. Il paraît bien avoir été supplicié, non pour cause d'athéisme, mais

pour cause d'hérésie. Dans les pièces nombreuses composées par lui sur ses divers emprisonnements, on ne le voit occupé qu'à se justifier de l'accusation de luthéranisme ; et le Parlement de Paris, en 1543, avait condamné un grand nombre de livres composés ou imprimés par lui, « à estre bruslez, mis et convertis ensemble en cendres, comme contenant damnable, pernicieuse et heretique doctrine. »

Cet homme, qui eut une vie si aventureuse et une fin si précipitée, trouva le temps d'écrire quatorze ou quinze volumes d'ouvrages d'érudition.

Dans ses dernières poésies, desquelles seules nous avons à nous occuper ici, il a de la correction, de la facilité, quelquefois du trait, mais jamais d'élévation ni de chaleur. C'était un humaniste bien plutôt qu'un poëte, et c'est surtout à titre d'humaniste qu'il établit sa grande réputation. Le solide Charles de Sainte-Marthe, qui avait pour lui autant d'amitié que d'estime, ne manque aucune occasion de le louer comme un des écrivains dont les travaux ont été les plus utiles à la langue et à l'éloquence. Colletet cite plusieurs autres témoignages très-honorables à Dolet, notamment celui de Jean Wulteius, qui prend plaisir à publier ses louanges dans presque toutes les épîtres liminaires de ses *Épigrammes*.

L'histoire gardera le souvenir d'Étienne Dolet, parce qu'il fut, comme savant et comme imprimeur, un de ceux qui, sous François Ier, contribuèrent le plus à la renaissance des lettres [1].

[1] Voir *Étienne Dolet, sa vie, ses œuvres, son martyre*, par Joseph Boulmier, petit in-8°, 1857. Cet ouvrage offre d'utiles renseignements, bien qu'il ait été écrit sous l'inspiration d'un enthousiasme excessif et d'une prévention anticatholique qui portent l'auteur à exalter Dolet comme un martyr des idées de progrès, comme un précurseur de Voltaire, comme un apôtre anticipé de la Révolution française.

XV

HUGUES SALEL

Né vers 1504, mort en 1553.

Salel, valet de chambre et l'un des grands maîtres d'hôtel de François Ier, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Cheron, à Chartres, conseiller et aumônier de la reine, est principalement connu pour avoir traduit en vers héroïques les dix premiers livres de l'*Iliade* d'Homère. Sa traduction, dédiée à François Ier, qui la lui avait demandée, fut imprimée in-folio, à Paris, en 1545, sous ce titre : *les Iliades d'Homere, prince des poetes, traduit de grec en vers françoys.* Dans une seconde édition, publiée en 1555, in-8°, il ajouta le onzième livre. Une mort prematurée ne lui permit pas d'aller plus loin dans sa publication. Olivier de Magny édita le douzième livre et le commencement du treizième que Salel lui avait confiés avant de mourir. Plus tard, en 1574, Amadis Jamyn termina en vers alexandrins cette traduction de Salel.

Le travail de Jamyn, non plus que celui de Salel, ne paraît pas avoir été fait sur le texte grec, ni sur une version latine, mais sur une traduction française en prose faite par un certain Samxon, sur la version latine de Laurent Valla, et publiée en 1515.

Pour donner une idée de la manière de l'auteur, il suffira de citer ce début de la traduction :

« Je te suply, deesse gracieuse,
Vouloir chanter l'ire pernicieuse,
Dont Achilles fut tellement espris,
Que par icelle un grand nombre d'espritz
Des princes grecs, par dangereux encombres,
Fit lors descente aux infernales umbres ;
Et leurs beaux corps, privez de sepulture,
Furent aux chiens et aux oyseaux pasture.
Certainement c'estoit la volonté
De Jupiter, grandement irrité,
Des qu'il cogneut Agamennon contendre [1]
Contre Achilles, et sur luy entreprendre.
Enseigne moy, qui fut celuy des Dieux
Qui leur causa debat tant odieux.
Ce fut Phœbus, le clair filz de Latone
Et du grand Dieu qui gresle, esclaire et tone,

[1] Être en lutte.

Lequel estant griefvement courroucé
D'Agamennon, qui avoit repoulsé
Chrysès son prestre, usant de violence,
Soubdain transmit mortelle pestilence
En l'ost des Grecs : dont grand malheur survint. »

On le voit, c'est exact, mais la grâce et l'harmonie de l'immortel Mélésigène ont disparu. D'habitude Salel est plus prolixe que dans ce morceau ; il paraphrase sèchement le texte grec, et n'a jamais ni couleur ni vie ; ce qui n'empêchait pas les contemporains de s'extasier devant « l'Iliade d'Homere traduitte divinement en vers françois par Hugues Salel [1] ».

Il a laissé d'autres poésies, mais, bien qu'il fût engagé dans l'état ecclésiastique, presque toutes roulent sur l'amour et respirent non-seulement la passion, mais le libertinage. Nous nous contenterons de signaler un petit poëme plus innocent, intitulé : *Eglogue marine sur le trespas de feu M. Françoys de Valoys, Daulphin de Viennoys, filz aisné du Roy, en laquelle sont introduitz deux Mariniers, Merlin et Brodeau, poetes Françoys.*

En voici quelques vers :

« Chantons nous deux icy sur l'herbe verte,
Toy de la muse [2], et moy du chalumeau,
En deplorant à voix doulce et ouverte
Le beau Daulphin, le gouverneur de l'eau.
Au mieulx chantant soit donné un rameau
De vert laurier pour porter sur sa teste,
Et desormais (pour ung titre nouveau)
Soit entre nous estimé grand poete [3]. »

Le tout forme l'allégorie la plus recherchée, la plus tirée et la plus bizarre qu'on puisse imaginer. Tout ce qui saurait être dit à l'avantage de cette églogue marine, c'est qu'elle renferme de jolis détails.

Talent correct, mais médiocre, Hugues Salel a joui de son vivant, et même après sa mort, d'une grande réputation. Le grave Scévole de Sainte-Marthe a dit de lui, dans son *Tempé de France :*

« Salel escript de telle dignité,
Et ses escripts si saigement compasse,
Qu'il n'est aulcun qui en ce l'oultrepasse. »

Clément Marot, Olivier de Magny et plusieurs autres poëtes distingués ne l'ont pas loué moins pompeusement ; mais il ne paraît point que ses poésies aient longtemps continué d'être lues.

[1] La Porte, *Epithetes.*
[2] Pour *musette.*
[3] *Œuv. d'Hug. Salel*, f° 27.

XVI

JACQUES TAHUREAU

— 1527-1555 —

Ce poëte, mort à l'âge de vingt-huit ans, ne fut pas, comme tant d'autres faiseurs de sonnets amoureux, un pétrarquiste à la glace. Loin de là, s'il chante l'amour, c'est qu'il est réellement et vivement épris. Sa principale œuvre, ses *Sonnets, odes et mignardises amoureuses à l'Admirée,* — nom discret qu'il donne à son amante, — respirent une passion ardente, une volupté dont l'expression par malheur va souvent jusqu'à la licence. Dans ses *Baisers*, il a une chaleur voluptueuse, une ardeur sensuelle qui font penser à Catulle, à Tibulle et à Parny. De gracieuses images de la nature, de frais tableaux se joignent quelquefois aux peintures passionnées, comme dans le morceau qui commence ainsi :

« Quitton, ma belle maistresse,
Quitton l'oiseuse paresse
Qui nous ha tins [1] langoureux
Durant ce temps froidureux
Que dessoubs la glace lente [2]
L'amour estoit sommeillante.
Ne soyon plus enfermez ;
Allon voir les bois ramez,
Allon cuillir des fleurettes,
Allon sur les herbelettes,
En quelque ombrageux destour,
Deviser de nostre amour, etc. [3] »

Pour le pittoresque cette pièce se distingue entre toutes celles de Tahureau ; la composition en est habile et originale, elle offre des détails fort agréables et des motifs très-joliment développés ; mais ces mérites de forme ne rachètent pas la licence du fond.

D'un tel écrivain, tout imprégné d'épicuréisme païen, les extraits un peu longs seraient difficiles. Pour donner une idée de sa manière, nous nous contenterons de citer encore le passage suivant, où il veut exalter les beautés de sa maîtresse :

« En quel fleuve areneux jaunement s'ecouloit
L'or qui blondist si bien les cheveux de ma dame ?
Et du brillant eclat de sa jumelle flame
Tout astre surpassant, quel haut ciel s'emperloit ?

[1] Tenus. — [2] *Lente* est pris ici dans le sens du latin *lentus*, tenace.
[3] *Poés.*, 1574, Ire p., p. 83.

Mais quelle riche mer le coral receloit
De ceste belle levre, où mon desir s'affame?
Mais en quel beau jardin la rose, qui donne ame
A ce teint vermeillet, au matin s'estaloit?
Quel blanc rocher de Pare [1], en estofe marbrine,
Ha tant bien montagné [2] cette plaine divine?
Quel parfum de Sabée ha produit son odeur?
Trop heureux est le fleuve, heureux ciel, mer heureuse,
Le jardin, le rocher, la Sabée odoreuse
Qui nous ont enlustré le beau de son honneur.
Peintres, laissez, laissez vostre entreprise,
Si vous avez tant soit peu de raison.
Lequel de vous me peindroit la toison
Qui jusqu'aux pieds tant blondement se frise?
Qui me peindroit la doulce mignardise
De ces beaux yeux, l'appast de ma poison [3]?
Quel teint rosin feroit comparaison
A cette bouche, où tant d'odeurs j'epuise?
Bien qu'un Appelle, ou un autre Eufranor,
Xeux [4], Parrhase, ou un Timante encor
Peussent revivre, et voir mon Angelette,
Si ne pourroit leur blandissant [5] pinceau
Representer au vif dans un tableau
De son beau corps la moindre veinelette [6]. »

(*Poés.*, Ire p., p. 11.)

Le tour n'est-il pas aussi original que les détails sont gracieux?

Outre ses poésies, Tahureau a laissé, en prose, des *Dialogues non moins profitables que facetieux, où les vices d'un chascun sont repris fort asprement, pour nous animer à les fuir et suivre la vertu.* S'il a un désir sincère d'enseigner, il ne se refuse pas le plaisir de la moquerie, et il daube d'une manière fort plaisante toutes les sottises de son siècle. Pour donner plus d'agrément à sa matière, il emploie assez souvent le langage mythologique, « selon l'antique façon et usage des poëtes. »

En prose comme en vers, sa langue est généralement correcte, saine et franche. Il se sert de quelques néologismes, mais avec discrétion. Dans ses *Dialogues*, il prie le lecteur, s'il emploie « quelques motz nouveaux, de croyre qu'il n'en a usé que pour la necessité ou douceur de la langue, neantmoins peu souvent, ne s'y voulant point monstrer affecté, comme plusieurs aujourd'huy qui ne penseroyent pas avoir rien faict de bon, si à tous propos ils ne farcissoyent leurs livres d'une infinité de termes nouveaux, rudes et du tout eslongnez du vulgaire [7]. »

Tahureau remonte ainsi à la tradition des écrivains franchement gaulois.

[1] Paros. — [2] Élevé en montagne. — [3] Poison, du latin *potio*, était autrefois féminin. — [4] Zeuxis. — [5] Flatteur. — [6] Petite veine. — [7] *Dialogues et poésies*, éd. 1602, p. 160.

XVII

MAURICE SCÈVE

Mort en 1564.

Maurice Scève, intermédiaire entre l'ancienne école et celle de Ronsard, a été comblé d'éloges par Clément Marot, Étienne Dolet, Sainte-Marthe. C'est à lui que Pontus de Tyard adressa le premier sonnet de ses *Erreurs amoureuses*, publiées en 1548, quelque temps avant la formation de la *Pléiade* dont il fut une des gloires. Guillaume du Bellay l'appelait « cygne nouveau [1] », « voulant dire, suivant Pasquier, que par un nouveau dessein il avoit banny l'ignorance de nostre poesie [2]. Dans un autre sonnet, il lui disait :

> « Gentil esprit, ornement de la France,
> Qui, d'Appollon sainctement inspiré,
> T'es le premier du peuple retiré
> Loin du chemin tracé par l'ignorance. »

Du Bellay indiquait là ce qui fut le mérite, mais aussi l'excès de Maurice Scève.

Ronsard se montre également élogieux pour le poëte du Lyonnais : il l'excepte toujours, avec Heroët, des reproches qu'il adresse aux poëtes de l'ancienne école.

Scève fut donc, suivant l'expression de Pasquier, le premier qui « franchit le pas ». Dans sa jeunesse, il avait suivi la piste des autres, mais, continue l'auteur des *Recherches*, « arrivant sur l'age, il voulut prendre autre train, se mettant en butte, à l'imitation des Italiens, une maistresse qu'il celebra sous le nom de Delie, non en sonnets (car l'usage n'en estoit encore introduict), ains par dixains continuels. » Il y en a quatre cent cinquante-huit, avec cinquante *cartouches*, en l'honneur de sa maîtresse, *object de plus haute vertu*.

Au moins si ces innombrables dizains étaient lisibles ; mais non, ils sont moins longs encore que fastidieux. La poésie de l'amant de Délie est bizarrement métaphysique, quintessenciée, d'une obscurité inextricable, sans art et sans ménagement dans les transitions, hérissée de mots nouveaux, prétentieux, et de composés étranges. Ce

[1] *L'Olive*, LIX.
[2] *Rech. de la France*, l. V, c. VI.

poëte, que du Bellay appelle *docte aux doctes esclercy*, est un des auteurs du seizième siècle les plus difficiles à lire et à comprendre, et il l'était pour les contemporains comme pour nous. Pasquier en trouvait le *sens si tenebreux et si obscur*, que le lisant il disait être très-content de ne pas l'entendre, puisqu'il ne voulait être entendu.

Pour avoir affecté une obscurité sans raison, son livre mourut avec lui. « Au moins ne vois-je point, disait Pasquier, que depuis il ayt couru par nos mains. » Il n'y a pas chance que notre époque le traite plus favorablement. On ne sera pas fâché cependant de lire quelque chose d'un poëme dont il a été tant parlé. Voici deux des meilleurs dizains de la *Delie :*

Le laboureur de sueur tout remply
A son repos sur le soir se retire :
Le pelerin, son voyage accomply,
Retourne en paix, et vers sa maison tire.
Et toy, ô Rosne, en fureur et grand'ire
Tu viens courant des Alpes roidement
Vers celle là, qui t'attend froidement,
Pour en son sein tant doulx te recevoir.
Et moy, suant à ma fin grandement,
Ne puis ne paix ne repos d'elle avoir.

(*Dixain* CCCCV.)

Ta beaulté fut premier et doulx Tyrant,
Qui m'arresta tres violentement :
Ta grace apres peu à peu m'attirant,
M'endormit tout en son enchantement :
Dont assoupy d'un tel contentement,
N'avois de toy ny de moy congnoissance.
Mais ta vertu par sa haulte puissance
M'esveilla lors du sommeil paresseux,
Auquel Amour par aveugle ignorance
M'espouvantoit de maint songe angoisseux.

(*Dixain* CCCXVI.)

Maurice Scève est surtout connu par sa *Delie*, mais auparavant il avait composé deux églogues dans le goût de l'époque. La première a pour titre *Arion*. La mort du Dauphin, fils de François Ier, arrivée en 1536, en fait le sujet. La seconde, intitulée *la Saulsaye, eclogue de la vie solitaire* (1547), est un dialogue entre les deux bergers Antire et Philerme. Antire tâche de consoler son ami des rigueurs de sa bergère, et s'efforce de l'arracher des lieux solitaires où il est allé porter sa douleur. Dans ces deux pièces, quelques beaux vers se rencontrent au milieu de mille afféteries.

Scève termina sa carrière poétique en publiant, en 1562, un poëme in-4°, intitulé *Microcosme*[1], ou Petit Monde, divisé en trois livres, formant un total de trois mille trois vers. Le premier livre traite de la création de l'univers, de celle de l'homme et de la femme, de leur chute et de leur condamnation. Dans le second, Adam voit en rêve tous les événements qui ont précédé la venue de Jésus-Christ et l'établissement du christianisme ; enfin, dans le troisième, il rend compte à sa femme de sa vision, et lui fait une longue dissertation sur l'astronomie, l'astrologie, la chimie, etc. L'auteur n'y apparaît guère que comme un poëte érudit, pesant et dur. Cependant c'est son meilleur ouvrage. Malgré la bizarrerie du plan, il y perce un certain esprit philosophique.

L'auteur de *Delie* paraît avoir eu un talent singulier à inventer des emblèmes, des inscriptions, des devises, des dessins de trophées et d'arcs de triomphe, enfin à imaginer tout ce qui sert à illustrer les réceptions des princes et la solennité des grandes fêtes publiques. Aussi recourait-on à son génie dans les occasions les plus pompeuses. Il fournit les dessins et eut la direction de la réception magnifique qui fut faite à Lyon au roi Henri II et à la reine Catherine de Médicis, lorsqu'ils y firent solennellement leur première entrée, en 1548[2].

Maurice Scève n'était donc pas seulement un poëte, et il aurait pu se dispenser d'ambitionner ce titre. Avocat à Lyon et conseiller échevin de cette ville, il était musicien, peintre et architecte.

Il mourut assez vieux, en 1564. La date de sa naissance est ignorée.

[1] La Croix du Maine l'attribue faussement à Jean de Demonstiers.

[2] Voir le *Promptuaire des médailles*.

XVIII

PIERRE DE RONSARD

— 1524-1585 —

En 1808, en plein Empire, dans un coin retiré de la Normandie, un jeune poëte, qui est devenu un personnage, Pierre le Brun, ayant par hasard ouvert un Ronsard, — ce poëte qui depuis si longtemps n'était plus goûté que par quelques étrangers, comme l'Italien Maffei et l'Allemand Goëthe, — y découvrit tant de beautés inattendues, qu'il eut le courage d'en lire trois cent mille vers. C'était un présage de la réhabilitation dont le jour allait bientôt se lever. Depuis, un critique illustre, Sainte-Beuve, et plusieurs écrivains de mérites divers, Théophile Gautier, Ampère, Saint-Marc Girardin, Gandar, Blanchemain[1], ont vengé le chef de la *Pléiade* de l'injurieux dédain de Boileau, et montré que Pierre de Ronsard fut véritablement un poëte. Nous dirons plus : le célèbre Vendômois fut, à tout prendre, le plus grand poëte du seizième siècle; ce qui ne veut pas dire qu'il eût toutes les qualités du poëte.

L'auteur de l'ode sur la prise de Namur et du sonnet sur la mort de la jeune Oronte a dit, dans son *Art poétique* :

« Ronsard, qui le suivit, par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin;
Mais sa Muse en françois parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque. »

L'étude que nous entreprenons montrera l'iniquité de cette sentence, et prouvera que c'est vraiment par un retour grotesque qu'on a vu tomber si bas dans l'opinion un poëte qui avait rempli de sa renommée tout le seizième siècle ; qui, au sentiment général des contemporains, « representoit en nostre langue un Homere, Pindare, Theocrite, Virgile, Catulle, Horace, Petrarque, » et dont les œuvres, au témoignage de Duperron, se lisaient publiquement jusqu'en Moravie, jusqu'en Pologne, jusqu'à Dantzig[2].

Il eut le tort de rompre violemment avec le vieil esprit gaulois et de sacrifier à des grâces qui avaient fait leur temps. A son début, admirateur trop servile des anciens, voulant

[1] M. Prosper Blanchemain, a publié les *Œuvres inédites de Ronsard,* un vol. in-16, Paris, Aubry, 1854, et les *Œuvres complètes de P. de Ronsard,* huit vol. in-16, Bibliothèque elzévirienne, Paris, Daffis, 1857-1867.

[2] *Orais. fun. de P. Rons.*

« Egaler les vers des antiques
Par un oser ingenieux [1], »

il échoua dans ses ambitieux efforts, et proposa à l'admiration de ses contemporains de tristes replâtrages de Pindare et d'Homère, dans une langue qui n'était ni du grec ni du français. Mais se débarrasse-t-il de son bagage hellénique, on voit apparaître un poëte non-seulement élevé, mais charmant, qui offre par milliers des traits exquis de naturel et de naïveté, de la grâce, de la fraîcheur, du pittoresque; admirable non-seulement dans les petites odes, dans les tendres sonnets auxquels le goût de notre siècle se reprit d'abord, mais même, parfois, dans les longues odes pindariques, dans les hymnes, et jusque dans maintes pages de la *Franciade*.

Imagination inventive, féconde, noble et hardie, plein de verve et d'enthousiasme, comme le reconnaissait la Bruyère, il donna un essor nouveau à la langue, remédia à son indigence, lui communiqua de la force et de l'éclat.

Il enseigna à fuir « le parler commun », rendit le vers nombreux, plein, sonore, mâle et robuste. Il s'efforça d'établir une délimitation tranchée entre la poésie et la prose françaises, qu'il appelait, — par une théorie toute contraire à celle de Voltaire, — deux mortelles ennemies. Comme l'a dit Sainte-Beuve, dans son *Sonnet à Ronsard :*

« Il lassa sans la vaincre une langue rebelle,
Et plus tard de moins grands ont eu plus de bonheur. »

Il imagina une grande variété de rhythmes lyriques reproduisant le mouvement général des rhythmes grecs et latins, inventa de nouvelles formes de strophes, dont plusieurs, après avoir été abandonnées par Malherbe, furent reproduites par la nouvelle école poétique du dix-neuvième siècle.

L'un des premiers, il condamna l'hiatus, sans se l'interdire absolument, comme le fit plus tard une réforme tyrannique et arbitraire, qui, chose prodigieuse ! a su se faire obéir jusqu'à nos jours. Perpétuellement préoccupé de l'harmonie de notre poésie, il s'imposa, et imposa aux autres comme une loi obligatoire qu'on appela l'*ordonnance* de Ronsard, l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines. Voulant donner en tout l'exemple en même temps que le précepte, il embrassa toutes les parties de la poésie ; il aspira généreusement à « representer toutes les Muses ensemble, à posseder pleine et entiere la gloire de la poesie [2] » ; il fut l'introducteur du classique en France, il l'y fit triompher, bien que, de nos jours, ce soient les romantiques qui aient relevé sa statue renversée dans la boue.

Il se vantait d'avoir tracé un sentier inconnu pour aller à l'immortalité, en « galopant librement par les campagnes attiques et ro-

[1] *Odes* V, II.
[2] *Odes*, Epistre au lect., en tête de la première édition.

maines ». Dédaignant à l'excès, pour ne pas le connaître assez, tout ce que notre poésie avait produit avant lui, il eut l'ambition de créer en France une littérature toute nouvelle qui rivalisât avec celle des Grecs et des Latins.

« L'imitation des nostres, disait-il, m'est tant odieuse (d'autant que la langue est encore en son enfance), que pour ceste raison je me suis esloigné d'eux, prenant stile à part, sens à part, œuvre à part, ne desirant rien avoir de commun avec une si monstrueuse erreur. Doncques, m'acheminant par un sentier incogneu, et monstrant le chemin de suivre Pindare et Horace, je puis bien dire (et certes sans vanterie), ce que luy-mesme modestement tesmoigne de luy :

« *Libera per vacuum posui vestigia princeps,*
Non aliena meo pressi pede [1]. »

Avec un tel système, et à une telle époque, Ronsard ne pouvait avoir qu'une originalité relative. Aussi est-il bien vrai que ce qu'il prit des poésies antiques, ce fut surtout leur ordonnance, leur forme, leur dessein, leur mouvement métrique. Il eut du moins le mérite de faire remonter jusqu'à ces hautes sources d'inspiration, abandonnées depuis si longtemps. Enfin il prépara Malherbe et Boileau, qui sans lui, probablement, n'auraient pu faire l'œuvre qu'ils ont faite.

I

Pierre de Ronsard naquit, en 1524, dans le Vendômois. Il se lassa de l'étude, après un court séjour au collége de Navarre, et entra au service du duc d'Orléans, fils de François I[er], puis à celui de Jacques d'Écosse. Il fut ensuite chargé de diverses ambassades, notamment en Écosse, où il alla deux fois. Il suivit Lazare de Baïf en Allemagne, à la diète de Spire, et le capitaine Langey du Bellay en Piémont.

Il fut alors atteint d'une grave surdité. Dégoûté de la cour et du monde, il entra, vers 1541 ou 1542, au collége de Coqueret, où il étudia pendant sept ans sous la direction de Jean Daurat ; il y eut pour condisciples et pour amis Jean-Antoine de Baïf, Remy Belleau, Lancelot de Carles et Marc-Antoine Muret.

Ce n'est qu'au sortir de cette longue et studieuse retraite, en 1548 ou 1549, qu'il se hasarda à répandre ses premiers essais parmi les érudits et les courtisans.

Quand il débuta, il était plein du génie d'Homère, de l'Homère authentique ; il avait étudié à fond, dans le texte même, l'*Iliade* et l'*Odyssée.*

« Homère, qui servit aux Neuf Muses de guide, »

fut une des principales sources, une des sources constantes de son inspiration.

[1] Epistre au lecteur, *Œuvres*, in-folio, t. II, p. 1614.

Une pièce, entre autres, témoigne d'une manière curieuse de son goût pour le grand poëte épique et du plaisir qu'il trouvait dans sa lecture. Elle a été écrite en 1560, et est intitulée *Li* :

« Je veux lire en trois jours l'Iliade d'Homere,
Et pour ce, Corydon, ferme bien l'huys sur moy;
Si rien me vient troubler, je t'asseure ma foy,
Tu sentiras combien pesante est ma colere.
Je ne veux seulement que nostre chambriere
Vienne faire mon lict, ton compagnon ny toy;
Je veux trois jours entiers demeurer à requoy,
Pour follastrer après une sepmaine entiere;
Mais, si quelqu'un venoit de la part de Cassandre,
Ouvre-luy tost la porte, et ne le fais attendre,
Soudain entre en ma chambre et me vien accoustrer.
Je veux tant seulement à luy seul me monstrer;
Au reste, si un Dieu vouloit pour moy descendre
Du ciel, ferme la porte, et ne le laisse entrer [1]. »

Il avait étudié avec la même ardeur et avec le même enthousiasme Pindare, et c'est de ce poëte qu'il s'efforça d'abord de se montrer l'émule. Sa plus grande ambition était d'être le Pindare et le Callimaque de la France. Trouvant qu'Horace avait eu l'*audace basse et lente* [2] en n'osant pas s'élever jusqu'à l'imitation du poëte de Thèbes, il se proposa pour principal modèle ce lyrique, qui était resté ignoré à la France jusqu'à l'édition des Alde, publiée en 1513, dont les œuvres n'avaient encore été accessibles qu'à bien peu de personnes, mais auxquelles il avait été initié par Daurat.

La Motte, dans son *Discours sur la poésie*, a dit, en parlant des *Odes pindariques* de Ronsard :

« J'oserai avancer qu'il a imité Pindare en homme qui connaissait son modèle; jusque-là que ce qu'il emprunte d'Horace devient pindarique entre ses mains. On retrouve partout dans ses *Odes* ces images pompeuses, ces graves sentences, ces métaphores et ces expressions audacieuses, qui caractérisent le poëte thébain. Il paraît même assez saisi de cet enthousiasme qui entraînait Pindare; et le mauvais succès de l'imitateur vient moins d'avoir mal suivi son modèle, que de n'avoir pas connu le génie de la langue française. »

Enivré du charme des beautés antiques qu'il reproduisait, qu'il imitait, ou dont il inspirait sa verve, il ne feignait pas de s'appeler « le premier auteur lyrique françois, et celui qui a guidé les autres au chemin de si honneste labeur [3] ». Il ouvrait en effet la voie et il avait le droit de se vanter d'avoir le premier de France, dès son enfance, pin-

[1] *Pièces retranchées des Amours*, LI, Bibl. elz.
[2] XIe ode pindarique.
[3] Préf. de la premières édition des *Odes*.

darisé [1], et osé, le premier des nôtres, enrichir sa langue de ce mot *ode* [2]. Aspirant à une gloire toute nouvelle, il s'essaya à l'imitation des lyriques anciens, « dès le mesme temps que Clement Marot se travailloit à la poursuite de son Pseautier [3]. »

Il voulut les « pourtraire dessus le moule des plus vieux [4] »; il dit dans une ode adressée à sa lyre :

« Heureuse lyre ! bonheur de mon enfance !
Je te sonnay devant tous en la France
De peu à peu : car, quand premierement
Je te trouvay, tu sonnois durement ;
Tu n'avois point de cordes qui valussent,
Ne qui respondre aux loix de mon doigt peussent.
Moisi du temps, ton fust ne sonnoit point ;
Mais j'eu pitié de te voir mal en-point,
Toy qui jadis des grands roys les viandes
Faisois trouver plus douces et friandes.
Pour te monter de cordes et d'un fust,
Voire d'un son qui naturel te fust,
Je pillay Thebe et saccageay la Pouille,
T'enrichissant de leur belle despouille [5]. »

Malgré toutes les qualités qu'on peut et qu'on doit reconnaître à cet élève de Pindare, de Callimaque et d'Horace, il faut bien déclarer que ce qu'il y a de moins lisible, et quelquefois de plus maussade dans Ronsard, ce sont ses odes prétendues pindariques, au nombre de quatorze ou de quinze, toutes datées de sa jeunesse. Le poëte vendômois avait quelque chose du génie de Pindare ; mais le genre pindarique, même traité avec un talent supérieur, est bien peu fait pour satisfaire le goût français.

Il est une ode pindarique de Ronsard que les contemporains ont admirée entre toutes, c'est l'ode x du livre Ier, à Michel de l'Hospital. Passerat aurait donné pour elle le duché de Milan ; Pasquier la proclamait divine ; Richelet en a parlé en ces termes pompeux :

« C'est un chef-d'œuvre de poesie que ceste ode, faicte en l'honneur de la poesie et d'un grandissime personnage. Le poete y traicte la naissance des Muses et le voyage qu'elles font chez l'Ocean pour y voir leur pere, où estans arrivées comme il souppoit, elles chantent trois subjects qui representent trois stiles divers. Cela faict avec un ravissement merveilleux, l'une d'elles, au nom de la troupe, demande à Jupiter plusieurs choses excellentes et dignes de leur profession ; puis après, ayant obtenu ce qu'elles demandent, le poete les faict revenir en terre, où il descrit les commencemens de la poesie, ses pro-

[1] *Odes*, II, 2, à Calliope.
[2] *Odes*, Epistre au lect. de la première édition.
[3] *Ibid.*
[4] *Odes*, V, II.
[5] *Ibid.*, I, XXII.

grès et son declin ; enfin, pour venir au suject special et particulier de son œuvre, il les fait retourner au ciel, contrainctes par l'Ignorance, jusqu'au jour prefix à l'heureuse naissance du grand Michel de l'Hospital, chancelier de France, qui les rameine une autre fois et restablit en terre pour jamais, avec admiration de ses vertus, sçavoir et preud'hommie, que le poete traicte et poursuit excellemment jusqu'à la fin de l'œuvre. »

Il y a de même, dans plusieurs autres odes pindariques, des beautés de premier ordre. Qui n'admirera ces vers, imitation du début de la septième olympique :

« Comme un qui prend une coupe,
Seul honneur de son tresor,
Et de rang verse à la troupe
Du vin qui rit dedans l'or ;
Ainsi, versant la rosée
Dont ma langue est arrosée,
Sous la race des Valois,
En son nectar j'abreuve
Le plus roy qui se treuve
Soit en armes ou en lois. »

Comme la plupart des odes pindariques, c'est surtout par le côté technique que cette ode tant vantée est admirable ; mais le fond même a des beautés qui ne sauraient être trop louées. Il y a là des vers pleins de grandeur sur l'origine, le caractère sacré et la divine mission de la poésie que l'élève d'Homère, de Pindare et de Platon ose proclamer l'*institutrice des peuples*.

Les fictions mythologiques des anciens charmaient Ronsard, et il aimait à en relever presque tous les sujets qu'il traitait, mais il ne faisait ainsi, la plupart du temps, que les affadir et les glacer. L'ode *à Phœbus pour guarir le roy Charles IX*[1] est un modèle de ce genre ennuyeux et ridicule.

Un exemple fera sentir comment Ronsard pindarise tous les sujets. Il veut chanter trois doctes filles d'Angleterre, les trois sœurs Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour, élèves de Denisot, surnommé comte d'Alsinois, qui avaient composé en latin un livre de distiques dédiés à Marguerite, sœur d'Henri II, dont on fit aussitôt des traductions en grec, en italien, en français. Voyez quel appareil mythologique il déploie :

Quand les filles d'Achelois,
Les trois belles chanteresses,
Qui des hommes par leurs vois
Estoient les enchanteresses,
Virent jaunir la toison,

[1] Livre V, ode vi.

Et les soldats de Jason
Ramer la barque Argienne
Sur la mer Sicilienne,

Elles, d'ordre, flanc à flanc,
Oisives au front des ondes,
D'un peigne d'yvoire blanc
Frisotoient leurs tresses blondes,
Et mignotant de leurs yeux
Les attraits delicieux,
Aguignoient[1] la nef passante
D'une œillade languissante.

Puis souspirerent un chant
De leurs gorges nompareilles,
Par douce force allechant
Les plus gaillardes aureilles;
Afin que le son pipeur
Fraudast le premier labeur
Des chevaliers de la Grece
Amorcez de leur caresse.

Ja ces demi-dieux estoient
Prests de tomber en servage,
Et ja domptez se jettoient
Dans la prison du rivage,
Sans Orphée, qui, soubdain
Prenant son luth en la main,
Opposé vers elles, joue
Loin des autres sur la proue,

Affin que le contre-son
De sa repoussante lyre
Perdist au vent la chanson
Premier qu'entrer au navire,
Et qu'il tirast des dangers
Ces demi-dieux passagers
Qui devoient par la Libye
Porter leur mere affoiblie.

[1] Lorgnaient. On dit encore quelquefois *guigner*.

Mais si ce harpeur fameux
Oyoit le luth des Serenes
Qui sonne aux bords escumeux
Des Albionnes arenes,
Son luth payen il fendroit
Et disciple se rendroit
Dessous leur chanson chrestienne
Dont la voix passe la sienne.

Car luy, enflé de vains mots,
Devisoit à l'aventure
Ou des membres du Chaos
Ou du sein de la Nature ;
Mais ces vierges chantent mieux
Le vray manouvrier[1] des cieux
Et sa demeure eternelle,
Et ceux qui vivent en elle.

Las! ce qu'on void de mondain
Jamais ferme ne se fonde,
Ains fuit et refuit soudain
Comme le bransle d'une onde
Qui ne cesse de rouler,
De s'avancer et couler,
Tant que rampant il arrive
D'un grand heurt contre la rive.

La science auparavant
Si long-temps orientale,
Peu à peu marchant avant,
S'apparoist occidentale,
Et, sans jamais se borner,
N'a point cessé de tourner,
Tant qu'elle soit parvenue
A l'autre rive incogneue.

Là de son grave sourcy
Vint affoler le courage
De ces trois vierges icy.
Les trois seules de nostre age,

[1] Celui qui a fait de ses mains ; de *main* et *œuvre*.

Et si bien les sceut tenter,
Qu'ores on les oit chanter
Maint vers jumeau qui surmonte
Les nostres, rouges de honte.

Par vous, vierges de renom,
Vrays peintres de la memoire,
Des autres vierges le nom
Sera clair en vostre gloire.
Et puis que le ciel benin
Au doux sexe feminin
Fait naistre chose si rare
D'un lieu jadis tant barbare,

Denisot se vante heuré [1]
D'avoir oublié sa terre,
Et passager demeuré
Trois ans en vostre Angleterre,
Et d'avoir cogneu vos yeux,
Où les amours gracieux
Doulcement leurs fleches dardent
Contre ceux qui vous regardent;

Voire et d'avoir quelquefois
Tant levé sa petitesse,
Que soubs l'outil de sa vois
Il polit vostre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins et des Grecs,
Dont l'honneur se renouvelle
Par vostre muse nouvelle.

Io, puis que les beaux esprits
D'Angleterre et de la France,
Bandez d'une ligue, ont pris
Le fer contre l'ignorance,
Et que nos roys se sont faits
D'ennemis amis parfaits,

[1] Heureux. On le trouve dès le treizième siècle :

« Moult me tien à *bon heuré*
Quant... » (*Cleomadès*, v. 57.)

Tuans la guerre cruelle
Par une paix mutuelle,

Advienne qu'une de vous,
Nouant[1] la mer passagere,
Se joigne à quelqu'un de nous
Par une nopce estrangere ;
Lors vos escrits avancez
Se verront recompensez
D'une chanson mieux sonnée,
Qui cri'ra vostre hymenée.

(*Odes*, V, 3.)

Le système prête fort à la critique; mais assurément celui qui savait chanter de ce ton n'était pas seulement le commencement et la matière d'un poëte, comme disait Balzac, aux yeux de qui Godeau était un plus grand poëte que Ronsard.

Si ambitieux et si déplaisants que puissent paraître le pindarisme et le mythologisme de Ronsard, ce n'est pas de quoi décrier en lui le poëte lyrique ; car les odes de ce genre sont en petit nombre dans son recueil, qui en renferme, au contraire, un grand nombre d'une conception simple et franche et d'une facture aisée et naturelle. Telle est cette ode à Joachim du Bellay :

Nous avons, du Bellay, grand'faute
Soit de biens, soit de faveur haute,
Selon que le temps nous conduit ;
Mais tousjours, tandis que nous sommes
Ou morts ou mis au rang des hommes,
Nous avons besoin de bon bruit.

Car la louange emmiellée,
Au sucre des Muses meslée,
Nous perce l'aureille en riant ;
Je dis louange qui ne cede
A l'or que Pactole possede,
Ny aux perles de l'Orient.

La vertu qui n'a cognoissance
Combien la Muse a de puissance
Languit en tenebreux sejour,

[1] Traversant sur un vaisseau, mot à mot passant à la nage.

Et en vain elle est souspirante
Que sa clarté n'est apparante
Pour se monstrer aux rais du jour.

Mais ma plume, qui conjecture
Par son vol sa gloire future,
Se vante de n'endurer pas
Que la tienne en l'obscur demeure,
Où comme orpheline elle meure,
Errante sans honneur là bas.

Nous avons bien, moi et mon metre,
Cette audace de te promettre
Que tes labeurs seront appris
De nous, de nos suivantes races,
S'il est vrai que j'aye des Graces
Cueilli les fleurs dans leurs pourpris.

Je banderay mon arc, qui jette
Contre ta maison sa sagette,
Pour viser tout droict en ce lieu
Qui se resjouyt de ta gloire,
Et où le grand fleuve de Loire
Se mesle avec un plus grand Dieu.

Car, bien que ta Muse soit telle
Que de soy se rende immortelle,
Desdaigner pourtant tu ne dois
L'honneur que la mienne te donne,
Ny ceste lyre qui te sonne
Ce que luy commandent mes dois.

Jadis Pindare sur la sienne
Accorda la gloire ancienne
Des princes vainqueurs et des rois ;
Et je sonneray ta louange,
Et l'envoiray de Loire à Gange,
Si tant loin peut aller ma vois.

Car il semble que nostre lyre
Ta race seule vueille eslyre
Pour la chanter jusques aux cieux :

Macrin[1] a sacré[2] la memoire
De l'oncle, et j'honore la gloire
Du nepveu, qui s'honore mieux.

France sous Henry fleurit, comme
Sous Auguste fleurissoit Romme;
Elle n'est pleine seulement
D'hommes qui animent le cuivre,
Ny de peintres qui en font vivre
Deux ensemble[3] eternellement.

Mais, grosse de sçavoir, enfante
Des fils dont elle est trionfante,
Qui son nom rendent honoré :
L'un chantre d'Amour la decore,
L'autre de Mars, et l'autre encore
De Phœbus au beau crin doré;

Entre lesquels le Ciel ordonne
Que le premier lieu l'on te donne,
Du Bellay, qui monstres tes vers
Entez dans le tronc d'une Olive[4]
Olive dont la fueille vive
Se rend egale aux lauriers vers[5].

(*Odes*, III, 13.)

Il baissa si bien son ton que les personnes qui, lors de ses débuts, lui reprochaient d'être trop pompeux et trop solennel, en vinrent à le blâmer d'être trop simple et trop familier. Il dit, dans un sonnet à Pontus de Tyard :

« Mon Tyard, on disoit à mon commencement
Que j'estois trop obscur au simple populaire;
Mais aujourd'huy l'on dit que je suis au contraire,
Et que je me desmens parlant trop bassement.
Toy, de qui le labeur enfante doctement
Des livres immortels, dy-moy, que doy-je faire ?
Dy-moy (car tu sçais tout) comme doy-je complaire
A ce monstre testu, divers en jugement ?

[1] Poëte assez bon de son temps. (Richelet.)

[2] Consacré. — [3] La personne peinte et son tableau. (R.)

[4] « Sur les merites de sa maistresse, appelée Olive, de laquelle il a composé les amours qui se lisent entre ses œuvres. » (R.)

[5] Aux amours de Pétrarque. (R.)

Quand j'escris haultement il ne veut pas me lire,
Quand j'escris bassement il ne fait que mesdire.
De quels liens serrés ou de quel rang de clous
Tiendray-je ce Proté, qui se change à tous coups ?
Tyard, je t'entens bien : il le faut laisser dire,
Et nous rire de luy comme il se rit de nous [1]. »

Veut-on entendre une ode de la plus exquise simplicité, pleine d'accents doux, tristes, mélancoliques, et par moments élevés, avec une couleur pastorale pleine de naturel ? Qu'on écoute cette ode de l'*Election de son sepulcre*, en petits vers d'un effet saisissant et d'une merveilleuse richesse de rimes :

Antres, et vous, fontaines,
De ces roches hautaines
Qui tombez contre-bas
D'un glissant pas ;

Et vous, forests et ondes
Par ces prez vagabondes,
Et vous, rives et bois,
Oyez ma vois.

Quand le Ciel et mon heure
Jugeront que je meure,
Ravi du beau sejour
Du commun jour ;

Je defens qu'on me rompe
Le marbre, pour la pompe
De vouloir mon tombeau
Bastir plus beau.

Mais bien je veux qu'un arbre
M'ombrage en lieu d'un marbre,
Arbre qui soit couvert
Toujours de verd.

De moy puisse la terre
Engendrer un lierre
M'embrassant en maint tour
Tout à l'entour ;

Et la vigne tortisse [2]

[1] *Amours*, II, 1. — [2] Flexueuse.

Mon sepulcre embellisse,
Faisant de toutes parts
Un ombre espars !

Là viendront chaque année
A ma feste ordonnée
Avecques leurs taureaux
Les pastoureaux :

Puis ayans fait l'office
Du devot sacrifice,
Parlans à l'Isle[1] ainsi,
Diront ceci :

« Que tu es renommée
D'estre tombe nommée
D'un de qui l'univers
Chante les vers !

« Qui oncques en sa vie
Ne fut bruslé d'envie
D'acquerir les honneurs
Des grands seigneurs ;

« Ny n'enseigna l'usage
De l'amoureux breuvage,
Ny l'art des anciens
Magiciens ;

« Mais bien à nos campagnes
Fit voir les Sœurs compagnes
Foulantes l'herbe aux sons
De ses chansons.

« Car il fit à sa lyre
Si bons accords eslire,
Qu'il orna de ses chants
Nous et nos champs.

[1] « Il songeait sans doute, dit Sainte-Beuve, en faisant choix de ce lieu, à son prieuré de Saint-Cosme-*en-l'Isle*, duquel Duperron, en son oraison funèbre du poëte, a dit : « Ce prieuré est situé en un lieu fort plaisant, assis sur « la riviere de Loire, accompagné de bocages, de ruisseaux et de tous les ornemens naturels qui embellissent la Touraine, de laquelle il est comme l'œil et « les delices, » et où Ronsard revint mourir. »

« La douce manne tombe
A jamais sur sa tombe,
Et l'humeur que produit
En may la nuit!

« Tout à l'entour l'emmure
L'herbe et l'eau qui murmure,
L'un tousjours verdoyant,
L'autre ondoyant.

« Et nous, ayans memoire
De sa fameuse gloire,
Luy ferons comme à Pan
Honneur chaque an. »

Ainsi dira la troupe,
Versant de mainte coupe
Le sang d'un agnelet
Avec du lait,

Dessus moy, qui à l'heure
Seray par la demeure
Où les heureux esprits
Ont leur pourpris.

La gresle ne la nege
N'ont tels lieux pour leur siege,
Ne la foudre oncques là
Ne devala.

Mais bien constante y dure
L'immortelle verdure,
Et constant en tout temps
Le beau printemps.

Le soin, qui sollicite
Les rois, ne les incite
Leurs voisins ruiner
Pour dominer;

Ains [1] comme freres vivent,
Et morts encore suivent
Les mestiers qu'ils avoient
Quand ils vivoient.

[1] Mais plutôt, de *ante*.

Là, là, j'oirray d'Alcée
La lyre courroucée,
Et Sapphon qui sur tous
Sonne plus dous.

Combien ceux qui entendent
Les chansons qu'ils respandent
Se doivent resjouir
De les ouïr ;

Quand la peine receuë
Du rocher est deceuë,
Et quand le vieil Tantal'
N'endure mal [1] !

La seule lyre douce
L'ennuy des cœurs repousse,
Et va l'esprit flatant
De l'escoutant.

Pour se convaincre que le lyrique Ronsard n'est pas toujours emphatique, il faut surtout lire ses odelettes anacréontiques et ses odes horatiennes, dans le genre voluptueux. Une des jolies pièces anacréontiques qui font voir Ronsard sous un aspect tout nouveau à ceux qui ne le connaissent que par les jugements de Malherbe et de Boileau, c'est *l'Amour voleur de miel.*

Le petit enfant Amour
Cueilloit des fleurs à l'entour
D'une ruche, où les avettes [2]
Font leurs petites logettes.

Comme il les alloit cueillant,
Une avette sommeillant
Dans le fond d'une fleurette
Lui picqua la main douillette.

Sitost que picqué se vit,
« Ah ! je suis perdu ! » ce dit ;
Et s'en courant vers sa mere,
Lui monstra sa plaie amere :

[1] Puisque Sisyphe lui-même en oublie son rocher et Tantale sa soif. (SAINTE-BEUVE.)
[2] Petites abeilles.

« Ma mere, voyez ma main,
Ce disoit Amour tout plein
De pleurs ; voyez quelle enflure
M'a fait une esgratignure ! »

Alors Venus se sourit,
Et en le baisant le prit,
Puis sa main luy a soufflée
Pour guarir sa playe enflée !

« Qui t'a, dy-moy, faux garçon,
Blessé de telle façon ?
Sont-ce mes Graces riantes
De leurs aiguilles poignantes ?

— Nenni, c'est un serpenteau,
Qui vole au printemps nouveau,
Avecque deux ailerettes,
Çà et là sur les fleurettes.

— Ah ! vraiment, je le cognois,
Dit Venus ; les villageois
De la montagne d'Hymette
Le surnomment Melisette.

Si doncques un animal
Si petit fait tant de mal,
Quand son alêne espoinçonne
La main de quelque personne,

Combien fais-tu de douleur,
Au prix de luy, dans le cœur
De celuy en qui tu jettes
Tes venimeuses sagettes ? »

Marot ou Saint-Gelais offrent-ils rien d'aussi naïf, d'aussi frais, d'aussi gracieux ?

Plusieurs odes dans le genre d'Horace ont aussi un grand charme, charme païen, disons-le, de volupté et de mélancolie amoureuse. Il reproduit, sans en varier beaucoup l'expression, l'épicuréisme du poëte de Tibur.

Ce qu'il a peut-être fait de mieux en ce genre, c'est cette ode, justement célèbre, à Cassandre :

Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avoit desclose

Sa robe de pourpre au soleil
A point perdu, ceste vesprée [1],
Les plis de sa robe pourprée
Et son teint au vostre pareil.

Las! voyez comme en peu d'espace,
Mignonne, elle a dessus la place,
Las ! las! ses beautez laissé cheoir!
O vrayment marastre Nature,
Puis qu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir!

Donc, si vous me croyez, mignonne,
Tandis que vostre age fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez vostre jeunesse :
Comme à ceste fleur, la vieillesse
Fera ternir vostre beauté. »

Une telle pièce n'aurait-elle pas dû désarmer la sévérité de Malherbe et de Boileau?

Malgré des afféteries, l'ode XII du livre V,

« Je veux, Muses aux beaux yeux,

est remarquable par une émotion voluptueuse et un vrai sentiment de la nature; mais elle est assurément plus païenne que chrétienne.

Le nom d'Ode présente généralement l'idée de quelque chose d'assez monotone. Mais Ronsard, dans les siennes, est très-varié. Il y traite toutes sortes de sujets. « La poésie lyrique, dit-il lui-même, embrasse l'amour, le vin, les banquets dissolus, les danses, masques, chevaux victorieux, escrime, joustes et tournois, et peu souvent quelque argument de philosophie. »

Plusieurs célèbrent de grands événements du temps : la paix faite en 1550, entre Henri II et Edouard VI, roi d'Angleterre; la victoire remportée à Cérisoles par François de Bourbon, comte d'Enguien; le combat singulier entre le sieur de la Châtaigneraie et Gui de Chabot, seigneur de Jarnac; la mort de Charles de Valois, duc d'Orléans, troisième fils de François Ier; la naissance de François, dauphin de France, fils du roi Henri II; le mariage d'Antoine de Bourbon et de Jeanne, reine de Navarre; les ordonnances faites en 1550 par Henri II; la mort de la reine de Navarre; la maladie de Charles IX.

[1] Soirée.

Ronsard ne doutait pas plus que Pindare et Horace de l'immortalité de ses odes. Il disait, à l'imitation du lyrique romain :

Plus dur que fer j'ay fini mon ouvrage,
Que l'an, dispos à demener les pas,
Que l'eau, le vent ou le bruslant orage,
L'injuriant, ne ru'ront point à bas.
Quand ce viendra que le dernier trespas
M'assoupira d'un somme dur, à l'heure
Sous le tombeau tout Ronsard n'ira pas,
Restant de luy la part qui est meilleure.

Tousjours, tousjours, sans que jamais je meure,
Je voleray tout vif par l'univers,
Eternisant les champs où je demeure,
De mes lauriers fatalement couvers,
Pour avoir joint les deux harpeurs divers
Au doux babil de ma lyre d'yvoire,
Que j'ay rendus Vandomois par mes vers.

Sus doncque, Muse, emporte au ciel la gloire
Que j'ay gagnée, annonçant la victoire
Dont à bon droit je me voy jouissant,
Et de ton fils consacre la memoire,
Serrant son front d'un laurier verdissant.

Que le poëte, audacieux introducteur parmi nous d'un genre si difficile, se soit fait quelque illusion sur le mérite et la durée de son œuvre, qui l'en blâmera ? Ce qui est incontestable, c'est qu'une partie de ses odes ont assez de mérite pour le placer au rang de nos plus grands lyriques.

A la classe des odes se rattachent les hymnes.

Il y a beaucoup de solennité, mais aussi beaucoup d'ennui et d'obscurité dans les hymnes que Ronsard a composées à l'imitation d'Homère, d'Orphée et de Callimaque, et qu'il essaya plusieurs fois de consacrer aux saints de l'Église. Dans toutes, les allusions mythologiques, les allégories astronomiques sont trop nombreuses, trop savantes, il y est fait un mélange trop bizarre de christianisme et de platonisme, pour que nous puissions, comme les contemporains, trouver un grand charme à ces laborieux pastiches, bien que quelques-unes, comme les hymnes de la Philosophie, de l'Éternité, de la Justice, aient des parties supérieures.

II

Nous avons parlé d'abord des odes, parce qu'elles sont le principal honneur de Ronsard. Mais le premier recueil de poésies qu'il lança dans le public, ce furent les *Amours de Cassandre*, en sonnets, où il imitait le gentil Marulle, le voluptueux Jean Second et le langoureux Pétrarque; c'est ce qu'on appelle les *Premieres Amours*. Les *Secondes* et les *Troisiesmes Amours*, ou *Marie* et *Helene*, vinrent beaucoup plus tard.

Cassandre, sujet des *Premieres Amours*, était une belle fille de Blois, dont Ronsard tomba éperdument amoureux, lors de son retour d'un voyage en Allemagne. Elle lui inspira les sonnets les plus voluptueux, les plus enflammés, les plus *grandiloques*. « Lisez la *Cassandre* de Ronsard, disait Pasquier, vous y trouverez cent sonnets qui prennent leur vol jusques au ciel. » Les *Secondes Amours* sont d'un ton plus naturel, plus doux, plus tendre, plus mélancolique.

On a souvent cité le sonnet à Marie :

> « Le temps s'en va, s'en va, madame :
> Las ! le temps, non; mais nous nous en allons, »

imité de l'ode d'Horace, *Postume, Postume*. En voici un non moins joli et moins connu :

Sur la mort de Marie.

Comme on void sur la branche, au mois de may, la rose
En sa prime jeunesse, en sa premiere fleur,
Rendre le ciel jaloux de sa vive couleur,
Quand l'aube de ses pleurs au poinct du jour l'arrose,

La Grace dans sa fueille et l'Amour se repose,
Embasmant les jardins et les arbres d'odeur ;
Mais, batue ou de pluye ou d'excessive ardeur,
Languissante, elle meurt, fueille à fueille desclose.

Ainsi, en ta premiere et jeune nouveauté,
Quand la terre et le ciel honoroient ta beauté,
La Parque t'a tuée, et cendre tu reposes.

Pour obseques reçoy mes larmes et mes pleurs,
Ce vase plein de laict, ce pannier plein de fleurs,
Afin que, vif et mort, ton corps ne soit que roses.

A Hélène comme à Marie, le vieux partisan de la poésie antique prêche le plaisir et le voluptueux usage de la jeunesse :

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
Assise auprès du feu, devisant et filant,
Direz, chantant mes vers et vous esmerveillant :
Ronsard me celebroit du temps que j'estois belle.

Lors vous n'aurez servante oyant telle nouvelle,
Desjà sous le labeur à demi sommeillant,
Qui au bruit de mon nom ne s'aille resveillant,
Benissant vostre nom de louange immortelle.

Je seray sous la terre, et, phantosme sans os,
Par les ombres myrteux je prendray mon repos :
Vous serez au foyer une vieille accroupie,

Regrettant mon amour et vostre fier desdain.
Vivez, si m'en croyez ; n'attendez à demain :
Cueillez dès aujourd'huy les roses de la vie.

Une telle poésie, chantée sur les airs des meilleurs compositeurs de l'époque, devait produire un grand effet, mais non pas, certes, au profit de la vertu.

A la fin, vieillissant, entouré et assailli des malheurs publics, le poëte vendômois se lasse de chanter l'amour, l'amour qui ne saurait plus rien lui rapporter, et qui, pour Hélène, est tout platonique. Il s'écrie :

Au milieu de la guerre, en un siecle sans foy,
Entre mille procez, est ce pas grand'folie
D'escrire de l'amour ? De manotes[2] on lie
Des fols qui ne sont pas si furieux que moy.

Grison et maladif r'entrer dessous la loy
D'amour, ô quelle erreur ! Dieux, merci je vous crie ;
Tu ne m'es plus Amour, tu m'es une Furie,
Qui me rends fol, enfant, et sans yeux comme toy.

Voir perdre mon pays, proye des adversaires,
Voir en nos estendards les fleurs de liz contraires,
Voir une Thebaïde, et faire l'amoureux !

Je m'en vais au palais ; adieu, vieilles sorcieres.
Muses, je prends mon sac : je seray plus heureux
En gaignant mes procez qu'en suivant vos rivieres [1].

[1] *Sonn. pour Hélène*, II, 26. — [2] Menottes. Diminutif de main, comparez l'italien *manetta*.

A ces trois amantes, Cassandre, Marie et Hélène, Ronsard en entremêle diverses autres, dans ses sonnets comme dans ses odes; mais qu'on ne s'effraye pas du nombre de ses maîtresses; il explique quelque part comment il pratique l'amour :

« Je ne suis seulement amoureux de Marie,
Anne me tient aussi dans les liens d'Amour;
Ore l'une me plaist, ore l'autre à son tour,
Ainsi Tibulle aymoit Nemesis et Delie.

Un loyal me dira que c'est une folie
D'en aymer, inconstant, deux ou trois en un jour,
Voire, et qu'il faudroit bien un homme de sejour [1]
Pour, gaillard, satisfaire à une seule amie.

Je respons, mon Choiseul, que je suis amoureux,
Et non pas jouissant de ce bien doucereux
Que tout amant souhaitte avoir à sa commande.

Quant à moy, seulement je leur baise la main,
Les yeux, le front, le col, les levres et le sein,
Et rien que ces biens-là, mon Choiseul, ne demande [2]. »

C'est déjà suffisamment libertin, mais il est probable que le poëte se fait encore plus coupable qu'il n'avait lieu de l'être.

Ce que nous avons cité des sonnets de Ronsard suffit pour en faire apprécier le mérite. Nous en pourrions encore indiquer un grand nombre, particulièrement dans les *Amours de Marie*, « que le peu d'artifice et la pure simplicité à la catullienne, comme dit Binet, recommandent beaucoup [3]. »

III

Ronsard, si fin et si hardi dans l'ode, si varié dans le sonnet, a, dans l'élégie, égalé et même surpassé la douceur de du Bellay, le maître du genre au seizième siècle. « Chacun, dit Pasquier, lui donne la gravité et à du Bellay la douceur. Et quant à moy il me semble que quand Ronsard a voulu doux-couler, comme vous voyez dans ses elegies, vous n'y trouverez rien de tel en l'autre. »

Dans les *Amours* mêmes on rencontre des élégies tibulliques pleines de grâce plaintive, de langueur attristée, de volupté rêveuse. Pour le ton simple et plein d'abandon de l'élégie amoureuse, on doit indiquer la pièce qui commence par ces vers :

[1] Loisir. *Séjour* était autrefois très-usité dans ce sens et aussi dans celui de repos, arrêt, et de retard, délai. Il existait avec cette signification dès le douzième siècle. Voir notre *Lexique de Corneille.*

[2] *Odes*, I, XVII.

[3] *Pièces retranchées des Amours*, XIX, 1560, Bibl. elz.

« Hier, vous souvient-il qu'assis auprès de vous
Je contemplois vos yeux si cruels et si doux? »

Pour la poésie voluptueuse, il faudrait citer l'*Elegie à Janet, peintre du Roy,* jolie imitation d'Anacréon, insérée parmi les *Premieres Amours.*

« Pein-moy, Janet, pein-moy, je te supplie,
Sur ce tableau les beautez de m'amie,
De la façon que je te les diray, etc. [1]. »

Ses élégies proprement dites sont adressées à une nouvelle maîtresse nommée Genèvre : les unes sont en vers de douze syllabes, les autres en vers de dix syllabes merveilleusement vifs et prestes. Voici un échantillon d'une pièce décasyllabique, où nous paraissent réunis les mérites divers de Marot, de la Fontaine et de Voltaire :

« Puis de tel faict la faute est excusable.
Venus, qui fut deesse venerable,
Navrée au cœur des flames et des dards
De son enfant, aima bien le dieu Mars,
Ce grand guerrier, nourrisson de la Thrace,
Peste et terreur de nostre humaine race.
Puis, en quittant les amours de ce dieu,
Elle choisit Adonis en son lieu ;
Puis, se faschant d'Adonis, fut esprise
D'un pastoureau, du Phrygian Anchise,
Qui habitoit le sommet Idean :
Puis en laissant ce pasteur phrygian,
Aima Paris de la mesme contrée,
Tant elle fut de son plaisir outrée.
Elle fit bien d'avoir de tous pitié :
Rien n'est si sot qu'une vieille amitié [2]. »

Une des élégies les plus originales et les plus belles de Ronsard, dans un autre genre, c'est l'élégie intitulée : *la Dryade violée*, sur la coupe de la forêt de Gastine, abattue par les ordres de Charles IX. Il regrette avec autant d'âme que de grâce ces bois qu'il avait consacrés aux Muses :

« Forest, haulte maison des oiseaux boccagers,
Plus le cerf solitaire et les chevreuls legers
Ne paistront sous ton ombre ; et ta verte criniere
Plus du soleil d'esté ne rompra la lumiere.

Plus l'amoureux pasteur, sur un tronc adossé,
Enflant son flageollet à quatre trous percé,

[1] *Vie de Ronsard.*
[2] *Amours,* I, 222.

Son mastin à ses pieds, à son flanc la houlette,
Ne redira l'ardeur de sa belle Jeannette.

Tout deviendra muet, Echo sera sans voix ;
Tu deviendras campagne, et, en lieu de tes bois,
Dont l'ombrage incertain lentement se remue,
Tu sentiras le soc, le coutre et la charrue ;
Tu perdras ton silence, et satyres, et Pan,
Et plus le cerf chez toi ne cachera son fan.

Adieu, vieille forest, le jouet du zéphyre,
Où premier j'accorday les langues de ma lyre ;
Où premier j'entendis les flesches résonner
D'Apollon, qui me vint tout le cœur estonner ;
Où premier, admirant la belle Calliope,
Je devins amoureux de sa neuvaine trope [1],
Quand sa main sur le front cent roses me jetta
Et de son propre laict Euterpe m'allaita. »

Millevoye n'a pas trop loué cette élégie quand il a dit « qu'on y trouve du nombre, de l'élévation, d'heureuses formes poétiques. »

Une partie des pièces que Ronsard nous a laissées sous le nom d'élégies ne répondent nullement à l'idée traditionnelle que nous nous formons de ce genre. Allégories recherchées, descriptions vagues, ennuyeuses digressions, étalage de moralités banales, chansons bachiques ou amoureuses, épithalames, invectives grossières et dialogues cyniques, le poëte novateur ne craint pas de baptiser tout cela du nom d'élégies. Tibulle et Ovide l'entendaient autrement.

IV

Très-inégal, mais souvent supérieur dans l'élégie, Ronsard est presque toujours médiocre dans l'églogue.

Vauquelin de la Fresnaye a beau dire que Ronsard « emboucha le flageol bravement [2] », nous sommes, cette fois, plutôt du sentiment de Boileau qui tenait en grand mépris les « idylles gothiques » du Vendômois. Idylles ou églogues seulement de nom, elles n'ont rien de pastoral, rien de tendre, rien de délicat.

« Toutes les églogues de Ronsard, dit Sainte-Beuve, se ressemblent, soit par le dessin général, soit par les images de détail. Ce sont presque toujours deux bergers qui, assis à l'entrée d'une grotte, se disputent le prix du chant. Ils commencent par décrire les gages qu'ils déposent; puis vient le chant alter-

[1] C'est-à-dire de la troupe des neuf Muses.
[2] *Idylles*, II, 65, A. B. de S. Franç.

natif, qui d'ordinaire déplore quelque trépas illustre, ou célèbre quelque royal hyménée; après quoi le juge du combat laisse la victoire indécise et commande aux rivaux d'échanger leurs gages. »

Quelquefois les personnages jouent des rôles fort peu appropriés. Ainsi la bergère Margot fait l'éloge des fameux hellénistes ou hébraïsants Turnèbe, Budé, Vatable.

Une partie des églogues sont destinées à célébrer des solennités de circonstance, des noces, des naissances, des funérailles.

Les églogues proprement dites ont pour suite le *Bocage royal*, sorte de pendant aux *Silves* de Stace. C'est un recueil d'épîtres fort adulatoires adressées aux rois Charles IX, Henri III, aux reines Catherine de Médicis, Élisabeth d'Angleterre, etc., sous les noms de Henriot, Carlin, la grande Catin, etc. Quelques conseils hardis, quelques leçons courageuses, font à peine pardonner tant de flatteries adressées à des personnages si méprisables et si odieux.

V

Le lyrique et élégiaque Ronsard fut aussi un satirique distingué. Les calamités, les désordres et les crimes de son époque lui inspirèrent des accents énergiques et indignés. Il parle ainsi à Henri III :

Sire, voici le mois où le peuple romain
Donnoit aux serviteurs, par maniere de rire,
Congé de raconter tout ce qu'ils vouloient dire :
Donnez-nous, s'il vous plaist, un semblable congé.

Qui, bon Dieu ! n'escriroit, voyant ce temps ici?
Quand Apollon n'auroit mes chansons [1] en souci,
Quand ma langue seroit de nature muette,
Encore par despit je deviendrois poete.
C'est trop chanté l'amour et en trop de façon :
La France ne connoist que ce mauvais garçon,
Que ses traits, que ses yeux. Il faut qu'une autre voye
Par sentiers inconnus au Parnasse m'envoye,
Pour me serrer le front d'un laurier attaché,
D'autre main que la mienne encore non touché.
Si quelqu'un en faveur de sa faveur abuse,
S'il fait le courtisan et s'arme d'une ruse,
Si quelque villoteur [2], aux princes devisant,

[1] Chants en général, comme *carmina* en latin, et *canzoni* en italien.

[2] Qui s'amuse à la ville au lieu de travailler, coureur de filles, débauché, libertin. On disait plus souvent *villotier*, qui est encore usité dans quelques

Contrefait le bouffon, le fat ou le plaisant;
Si nos prelats de cour ne vont à leurs eglises;
Si quelque trafiqueur qui vit de marchandises
Veut gouverner l'Estat, faisant de l'entendu;
Si quelqu'un vient crier qu'il a tout despendu
En Pologne, et qu'il brave [1], enflé d'un tel voyage,
Et pour le sien accroistre, à tous fasse dommage;
Si plus, quelque valet de quelque bas mestier,
Veut par force acquerir tous les biens d'un cartier;
Si plus, nos vieux corbeaux gourmandent vos finances;
Si plus, on se destruict d'habitz et de despenses;
Et si quelqu'affamé nouvellement venu
Veut manger en un jour tous vostre revenu,
Qu'il craigne ma fureur! De l'encre la plus noire
Je luy veux engraver les faits de son histoire
D'un long traict sur le front; puis aille où il pourra,
Tousjours entre les yeux ce traict luy demourra.

J'ay trop longtemps suivi le mestier heroïque,
Lyrique, elegiaq', je seray satyrique,
Disois-je à vostre frere, à Charles, mon seigneur,
Charles qui fut mon tout, mon bien et mon bonheur.
Ce bon prince en m'oyant se prenoist à sousrire,
Me prioit, m'exhortoit, me commandoit d'escrire,
D'estre tout satyrique instamment me pressoit,
Lors, tout enflé d'espoir dont le vent me paissoit,
Armé de sa faveur, je promettois de l'estre;
Cependant j'ay perdu ma satyre et mon maistre.

On retrouve encore le ton de la satire dans les passages de l'élégie intitulée *la Dryade violée*, où le poëte charge d'invectives Charles IX même, l'auteur de la destruction de l'antique et superbe forêt de Gastine. Ce roi avait commandé à Ronsard de ne pas l'épargner lui-même. Il usa fort librement de cette permission.

Dans une autre pièce satirique intitulée: *la Truelle crossée*, il reprocha au Roi, non sans aigreur, les bénéfices qu'il accordait aux personnes chargées de ses bâtiments, entre autres à Philibert Delorme.

Le même caractère satirique se retrouve encore dans beaucoup d'autres pièces du fameux lyrique du seizième siècle [2].

départements, notamment dans le haut Maine, pour désigner une personne qui préfère le séjour de la ville à celui de la campagne.

[1] S'habille avec luxe.

[2] Voir Viollet Le Duc, *Hist. de la satyre en France*, p. 14-17.

VI

Ronsard était célébré comme le Pindare, l'Horace et le Pétrarque de la France; il voulut en être l'Homère, le Virgile, l'Apollonius. A l'imitation des trois fameux épiques, il entreprit de donner à sa patrie son poëme héroïque. Avant le Tasse, il avait songé à chanter la délivrance de Jérusalem. Il abandonna ce projet pour chanter le berceau de la monarchie française. Il présenta comme le père des Sicambres et des Valois Francus ou Francion, fils d'Hector, conformément à une opinion étrange, provenue de souvenirs confus, et dont Grégoire de Tours s'était fait l'écho. Mais, erreur ou vérité, peu importait au poëte. Il se souciait médiocrement si nos rois étaient Troyens ou Germains, Scythes ou Arabes, si Francus était venu en France ou non. Il se préoccupait non de la vérité, mais du possible.

Ce Francus, *aïeul des aïeuls de nos rois*, est le même qu'Astyanax. L'implacable fureur des Grecs avait fait précipiter du haut d'une tour ce malheureux fils d'Hector. Mais Jupiter, pour le soustraire à la mort, le fit enlever, au milieu de sa chute, par Mercure qui le transporta en Épire, et le remit entre les mains d'Hélénus, fils de Priam, qui vivait assez paisiblement dans cette contrée et avait même épousé Andromaque, veuve en premières noces d'Hector, et, en secondes, de Pyrrhus. Astyanax ou Francus, ainsi rejoint à sa mère, fut élevé avec soin et mystère. Quand il fut assez grand, on l'envoya voyager pour lui faire connaître les mœurs des différents peuples. A son retour, Hélénus, qui était devin, reconnaissant que son neveu était destiné à devenir le chef d'une grande nation et d'une race de héros, s'arrangea pour le faire partir, pendant la célébration des fêtes de Cybèle, avec une troupe de jeunes Troyens, déguisés en curètes et en corybantes, qui devaient, avec lui, gagner les mers d'Europe et l'embouchure du Danube.

Nous ne suivrons pas le poëte dans la complication d'aventures qu'il imagine. L'intérêt en est médiocre: point de vie, point d'animation, de fastidieux détails, des longueurs infinies, de maladroites imitations du merveilleux ancien [1], le tout en un style prolixe, semé d'expressions familières jusqu'à la bassesse.

Les quatre premiers chants de la *Franciade*, les seuls que Ronsard ait écrits, parurent à un moment bien peu favorable, le 13 septembre 1572, vingt jours après la Saint-Barthélemi. Mais les circonstances les plus heureuses n'auraient pu faire vivre une œuvre si mal venue.

Ronsard avait contribué, avec du Bellay, à réhabiliter le vers alexan-

[1] En voici un exemple. Francus, voulant, comme Énée, connaître l'avenir de sa race, fait évoquer les ombres par la magicienne Hyante. Elle amène successivement devant lui tous les rois qui doivent occuper le trône de France; elle raconte leur histoire, particularise les faits du règne de chacun, et, toute païenne qu'on la suppose, parle d'une manière très-orthodoxe, à Francus émerveillé, de Jésus-Christ, de l'Église, du baptême, du mépris des idoles.

drin; il l'avait déclaré propre aux sujets graves, lui avait le premier donné son vrai nom, vers héroïque, et en avait souvent fait usage dans ses premières poésies, en particulier dans ses *Hymnes*; cependant il adopta le vers de dix syllabes pour la *Franciade*. Dans la préface de ce poëme, il prononce que les alexandrins, qui ressemblent moins aux *magnanimes vers* d'Homère et de Virgile qu'aux *senaires* de la tragédie ancienne, « sentent trop la poesie tres-facile, sont trop enervés et flasques, si ce n'est pour les traductions auxquelles, à cause de leur longueur, ils servent de beaucoup pour interpreter le sens de l'auteur. » Il leur reproche aussi « d'avoir trop de caquet, s'ils ne sont bastis de la main d'un bon artisan. »

VII

Il ne nous reste plus qu'à parler de quelques compositions secondaires de notre poëte.

Les anciens éditeurs de Ronsard ont réuni en deux livres, sous le nom de *Poëmes*, un grand nombre de pièces composées sur divers sujets, soit didactiques, soit de mythologie, soit d'histoire contemporaine. Nous nous contenterons de signaler la pièce sur la délivrance de Metz [1], adressée à Charles de Lorraine sous ce titre : « La harangue de très-illustre et très-magnanime prince, duc de Guise, aux soldats de Metz, le jour de l'assaut [2], » cadre original dans lequel est renfermé l'éloge du grand capitaine. Le morceau le plus cité de ce petit poëme est la description du bouclier de François de Guise, sur lequel est décrite l'histoire de Godefroy de Bouillon, dont les princes lorrains prétendaient descendre.

Nous ne citerons rien des Madrigaux. C'est peut-être la partie la plus faible des œuvres de Ronsard. Ils manquent tellement de la simplicité, du naturel et de la clarté du genre que les maîtresses de Ronsard, pour avoir l'intelligence des vers que leur amant leur adressait, étaient obligées de recourir à des commentateurs.

Ce poëte, qui ne voulut rien laisser d'intenté, a encore fait des bouquets à Chloris, des quatrains, des épithalames, des portraits, des mascarades, des combats, des cartels. Tout cela ne vaut pas que nous nous y arrêtions.

VIII

Nous ne pouvons terminer cette énumération des travaux de Ronsard sans dire un mot de ses écrits religieux, produits de sa vieillesse. Dans sa jeunesse et dans son âge mûr, il n'aurait songé à rien de semblable. « Obeissant à l'Eglise catholique, sans estre si ambitieux rechercheur de ces nouveautés, qui n'apportent nulle seureté de conscience [3], »

[1] Voir Pasquier, *Lett.*, I, II, à Fons.
[2] Au Ier liv. des *Poëmes*. t. II, p. 1180-1184.
[3] Epistre au lect.; *Œuv.* t. II, p. 1678.

il ne se piquait pas d'un zèle bouillant. Il se tenait entre les divers partis, n'allant de toute son affection à aucun, et gardant une tranquille indifférence qui ressemblait assez à celle d'Érasme. Cette disposition un peu sceptique éclate dans un passage d'une de ses odes, où il dit :

« Ne romps ton tranquille repos
Pour papaux, ny pour huguenots,
Ny amy d'eux, ny adversaire,
Croyant que Dieu pere tres-dous
(Qui n'est partial comme nous)
Sçait ce qui nous est necessaire [1]. »

Ce qu'il désirait avant tout, c'était la paix et l'union dans le royaume. Cependant, en vieillissant, et au spectacle des progrès de l'hérésie, il devint un apôtre ardent et belliqueux des principes catholiques et un adversaire acharné des dissidents armés.

Après l'édit de janvier 1562, par lequel l'Hospital avait accordé aux calvinistes la liberté de conscience que les États généraux d'Orléans, transférés à Pontoise, avaient demandée dans leurs cahiers, en 1560, Ronsard, dans l'ardeur de sa conversion, publia un *Discours des miseres de ce temps*, avec une *Continuation de ce discours*, adressés à Catherine de Médicis, et une *Remonstrance au peuple françois*, dans lesquels il peignait les hérétiques sous des couleurs très-peu flattées, excitait la régente et la nation à s'armer contre eux pour les exterminer, et de plus prêchait une croisade contre Genève.

Un zèle si ardent et si belliqueux ne pouvait manquer d'irriter les protestants : « Ceux de la nouvelle opinion, dit Binet, commencerent à l'attaquer et dresserent un poëme fort satyrique et mordant contre luy, qu'ils nommoient le *Temple de Ronsard*, où, en forme de tapisseries, ils depeignoient sa vie [2]. » « Ils le prirent à partie en son propre et privé nom, dit de son côté Duperron, se jettant sur luy tous ensemble. » Ceux de sa religion le dédommagèrent amplement de ces insultes : le pape Pie V et la cour le remercièrent publiquement d'avoir répondu à ces téméraires « predicantereaux et ministreaux ».

IX

Il employa les derniers temps de sa vie à opérer une révision totale de ses œuvres et à y faire des changements et des retranchements considérables. Pasquier eût préféré de beaucoup que Ronsard, « grand poëte entre les poëtes, mais très-mauvais juge et Aristarque de ses livres, » eût laissé ses poésies dans leur première forme : « Deux ou trois ans avant son decès, dit l'auteur des *Recherches de la France*, estant affoibly d'un long aage, affligé des gouttes, et agité d'un chagrin et

[1] *Odes*, V, XXVIII.
[2] *Vie de Ronsard*.

maladie continuelle, cette vertu poëtique qui luy avoit auparavant fait bonne compagnie, l'ayant presque abandonné, il fit reimprimer toutes ses poësies en un grand et gros volume, dont il reforma l'œconomie generale, chastra son livre de plusieurs belles et gaillardes inventions qu'il condamna à une perpetuelle prison, changea des vers tous entiers, dans quelques-uns y mit d'autres paroles, qui n'estoient de telle pointe que les premieres : ayant par ce moyen osté le garbe [1] qui s'y trouvoit en plusieurs endroits. Ne considerant que combien qu'il fust le pere, et par consequent estimast avoir toute authorité sur ses compositions : si est-ce qu'il devoit penser qu'il n'appartient à une fascheuse vieillesse de juger des coups d'une gaillarde jeunesse [2]. »

Binet et Colletet ont exprimé le même jugement. Au point de vue du goût, les critiques de notre époque partagent l'opinion de Pasquier, et reprochent à Ronsard d'avoir affadi ses ouvrages, et d'en avoir gâté la langue, en introduisant très-souvent, à la place de vers simples et naturels, des vers ridiculement ampoulés. C'est surtout dans ces révisions tardives qu'on pourrait trouver des exemples de ce mauvais goût, quelquefois grotesque, qu'on lui a tant reproché.

C'est ici le lieu de dire qu'il y eut en Ronsard plusieurs poëtes dont les manières furent très-différentes. Dans sa première jeunesse, il est tout préoccupé de décalquer la forme comme l'idée de la poésie grecque.

Il s'écriait avec douleur :

« Ah ! que je suis marry que la muse françoise
Ne peut pas s'exprimer comme fait la gregeoise ! »

Il disait à son luth :

« Pour te monter de cordes et d'un fust,
Voire d'un son qui naturel te fust,
Je pillay Thebe et saccageay la Pouille,
T'enrichissant de leur belle despouille. »

C'était alors qu'il se souciait fort peu d'accommoder à l'air de France ses mots grecs travestis [3]. Il ne craignait pas de faire un vers tout grec :

« Ocymore, dyspotme, oligochronien, »

pour dire passager, d'un mauvais destin, de peu de durée.

Aussi pouvait-il déclarer à tous ceux qui ne savaient que le français, que l'entrée de ses vers leur était fermée :

[1] Bonne grâce, agrément. « Approchant plus de la grossiere mode de Germanie que du *garbe* françois. » (Carloix, *Mém. de Vieilleville*, l. VI, ch. vi.)
[2] *Rech. de la France*, l. VII, c. vi.
[3] Sorel, *Biblioth.*, c. x.

« Les François qui mes vers liront,
S'ils ne sont et Grecs et Romains,
Au lieu de ce livre ils n'auront
Qu'un pesant faix entre les mains [1]. »

Introduire un certain nombre de mots nouveaux ne lui suffisait pas. Les richesses des langues anciennes lui faisaient tellement envie, qu'il aurait voulu les faire entrer toutes dans la nôtre. Il se proposait d'enseigner, dans une continuation de son *Abregé de l'art poetique*, « comment il faut composer des verbes frequentatifs, inchoatifs, des noms comparatifs, superlatifs, et autres tels ornemens de nostre langue pauvre et manque [2] de soy. »

Il aurait voulu qu'on fît encore plus pour l'enrichissement du français. Trouvant que la langue grecque devait une partie de ses richesses à la variété de ses dialectes, d'où sont venues « une infinité de phrases et manieres de parler qui portent encores aujourd'huy sur le front la marque de leur païs naturel, lesquelles estoient tenues indifferemment bonnes par les doctes plumes qui escrivoient de ce temps-là, » il conseille d'enrichir de même la langue française en recourant à ses divers patois. Il dit dans son *Abregé de l'art poetique :* « Tu sçauras dextrement choisir et approprier à ton œuvre les mots plus significatifs des dialectes de nostre France, quand mesmement tu n'en auras point de si bons ny de si propres en ta nation : et ne se faut soucier si les vocables sont *Gascons*, *Poictevins*, *Normans*, *Manceaux*, *Lionnois*, ou d'autres païs, pourveu qu'ils soyent bons, et que proprement ils signifient ce que tu veux dire, sans affecter par trop le parler de la cour, lequel est quelquefois très-mauvais pour estre langage de damoiselles et jeunes gentilshommes qui font plus profession de bien combattre que de bien parler. »

Dans la préface de la *Franciade*, il engage à « remettre en usage les antiques vocables de toutes les provinces de France, et principalement ceux du langage wallon et picard, lequel nous reste par tant de siecles l'exemple naïf de la langue françoise. »

Il voulait aussi qu'on rajeunît les mots les plus expressifs du vieux français littéraire, surtout ceux qui avaient laissé des traces dans la langue, et qu'il était possible de *provigner*, d'*amender* et de *cultiver* [3].

Afin que le poëte pût varier à son aise l'expression, il l'excitait encore à « prendre la sage hardiesse d'inventer des vocables nouveaux, pourvu qu'ils fussent moulés et façonnés sur un patron déjà reçu du peuple [4]. »

Enfin, pour que notre poésie s'enrichît de « belles inventions, descriptions, comparaisons, qui sont les nerfs et la vie du livre qui veut

[1] En tête des poésies en l'honneur de Charles IX.
[2] Défectueuse, du lat. *mancus*, manchot, estropié.
[3] Préf. de la *Franciade*.
[4] *Abregé de l'art poetique*, *Œuv.*, in-f°, 1623, t. II, p. 1628.

forcer les siecles pour demeurer de toute memoire victorieux et maistre du temps, » il invitait son disciple à « pratiquer bien souvent les artisans de tous mestiers, comme de *Marine*, *Venerie*, *Fauconnerie*, et principalement les artisans de feu, *Orfevres*, *Fondeurs*, *Mareschaux*, *Minerailliers*. » De là, disait-il, « tu tireras maintes belles et vives comparaisons, avecques les noms propres des mestiers, pour enrichir ton œuvre et le rendre plus agreable et parfait. »

Telle était, pour ne parler que de ce qu'il y a de plus essentiel, la poétique innovatrice de Ronsard. Quelques conseils en sont bons, étant bien appliqués ; les théories paradoxales ou excessives, Ronsard, pour son compte personnel, sut assez bien s'en garder, ou s'il tomba dans des abus, dans celui du grécisme notamment, ce ne fut qu'à ses débuts. L'élève enthousiaste de Daurat commence par s'égarer dans les nuées. Mais, à partir de 1554, sa muse devient plus humaine, plus familière. Quittant les régions empirées, il redescend sur la terre. Les défauts qui ont ridiculisé le nom de Ronsard sont peu sensibles dans ce qu'il a écrit de 1554 à 1564. Ses poésies de 1574 à 1585 sentent un homme attristé par les malheurs publics, et découragé par la mort de ses protecteurs, par l'isolement et par la médiocrité pénible où il est laissé. Dans ces années extrêmes, il a cependant écrit des pages d'une poésie émue ; et il a parfois retrouvé des accents d'une dignité et d'une fierté qui font songer à d'Aubigné en ses meilleurs morceaux.

X

Dans cette carrière poétique de quarante ans, et renfermé dans la solitude à laquelle le condamnait sa surdité, il composait presque sans cesse. Toujours il se montra curieux et passionné de son art. Peu de poëtes eurent une abondance aussi facile. Il écrivait deux cents vers avant le repas et deux cents après, comme le dit Balzac dans une lettre latine à M. de Silhon. « *Ducentos versus ante cibum, et totidem cœnatus scripsisse amabat.* » Mais il ne se contentait pas d'un premier jet, il montra constamment une patience à soigner, à revoir, à retoucher cent et cent fois ses poésies dont personne n'avait encore donné l'exemple en France. Il s'était fait une telle réputation de pureté de style et d'exactitude de langage qu'on avait pris l'habitude de dire proverbialement : *Il a donné un soufflet à Ronsard*, pour signifier, Il a péché contre la pureté de la langue, et ce proverbe s'employait encore fréquemment à une époque où le style de Ronsard était depuis longtemps vieilli. L'art et l'exactitude de sa versification sont souvent admirables, et lui-même il a pu dire :

« Rien de luy ne part
Qui ne soit bien poli, son siecle le confesse [1]. »

[1] *Pièces retranchées des Amours*, XXI.

On lui a souvent reproché son obscurité ; mais il faut bien reconnaître que cette obscurité ne tient guère aux mots ni aux tours qu'il emploie. Elle vient surtout de ses éruditions prodiguées, de ses allusions trop savantes, trop recherchées et trop étrangères à nos habitudes.

Dans ses morceaux excellents, on pourrait relever des beautés de style de tous les genres, des richesses d'expression dont on n'avait pas la moindre idée avant lui, des créations pittoresques telles que Malherbe ni Boileau n'en ont jamais imaginé. Chez lui, la rose s'environne des *plis d'une robe de pourpre*, la châtaigne, d'un *rempart espineux*. Les grandes et fières images abondent sous sa plume : la Fortune, parlant au duc de Guise, lui dit : « *Quand mon heureuse main t'aura fait monter*

Au plus haut des honneurs, où souvent je me joue,
Je te seray fidele et briseray ma roue [1]. »

Dans une ode, de 1550, à Michel-Pierre de Mauléon, protonotaire de Durban, qui fut retranchée de sa dernière édition, il dit, en débutant :

« Je ne suis jamais paresseux
A consacrer le nom de ceux
Qui sont alterez de la gloire,
Et nul mieux que moy, par ses vers,
Ne leur bastit dans l'univers
Les colonnes d'une memoire [2]. »

En même temps, il a des vers d'une simplicité énergique qui honoreraient les plus beaux passages des maîtres.

« Voyez cet avocat qui nous vend son caquet
Pour tuer l'innocent et sauver le coupable ! »

Il appelle les courtisans

« Miserables valets, vendans leur liberté
Pour un petit d'honneur, servement acheté ! »

La fortune est cette force aveugle,

«... Qui n'a jamais nostre plainte escoutée,
Qui dompte l'univers et qui n'est point domptée. »

Le sentiment et l'amour de la nature éclatent en vingt endroits d'une façon charmante, comme en celui-ci : *Je n'avois pas douze ans, qu'au profond des vallées*, etc. » Parfois il a quelque chose de l'abandon mélancolique, de l'imagination attendrie d'un poëte moderne de

1 *Poëmes*, II, Lesc.
2 *Odes retranchées*, Bibl. elz., t. II, p. 423.

l'école d'André Chénier ou de Lamartine. Déjà vieux et regrettant son Vendômois, il adresse ces vers à des grues qui s'envolent pour retourner dans leur patrie :

« Les regardant voler, me disois en moy-mesme :
Je voudrois bien, oiseaux, pouvoir faire de mesme,
Et voir de ma maison la flamme voltiger
Dessus ma cheminée, et jamais n'en bouger,
Maintenant que je porte, injurié par l'age,
Mes cheveux aussi gris comme est vostre plumage...
Allez en vos maisons ; je voudrois faire ainsy :
Un homme sans foyer vit tousjours en soucy.
Mais en vain je parlois à l'escadron qui vole;
Car le vent emportoit comme luy ma parole. »

Dans la décadence de sa vieillesse, il revint avec exagération à son système de grécisme et de latinisme, et cependant, au moment même qu'il gâtait ses vers, dans sa retouche finale, en substituant l'emphase au naturel, le grécisme à la bonne langue courante, il disait aux jeunes poëtes qui venaient le consulter : « Respectez la langue françoise, ne battez pas vostre mere. Je vous recommande par testament les vieux mots françois que l'on veut remplacer par des termes empruntés du latin. Conservez bien et defendez ces paroles. *Collauder*, *contaminer*, *blasonner*, ne valent pas *louer*, *mespriser*, *blasmer*. »

On peut composer et on a déjà composé tout un volume, et même plusieurs volumes agréables à lire de pièces et de morceaux remarquables de Ronsard, et vingt pièces, cinquante pièces de sa bonne époque sont vraiment admirables.

Nous demandons si l'on ne doit pas admirer comme un modèle de style simple la pièce suivante, *Response à quelque ministre*, où Ronsard décrit son genre de vie :

M'esveillant au matin devant que faire rien,
J'invoque l'Eternel, le pere de tout bien,
Le priant humblement de me donner sa grace,
Et que le jour naissant sans l'offenser se passe ;
Qu'il chasse toute secte et toute erreur de moy,
Qu'il me vueille garder en ma premiere foy,
Sans entreprendre rien qui blesse ma province,
Tres-humble observateur des loix et de mon prince.

Apres je sors du lict, et quand je suis vestu
Je me range à l'estude et apprens la vertu,
Composant et lisant, suivant ma destinée,
Qui s'est dès mon enfance aux Muses inclinée :
Quatre ou cinq heures seul je m'arreste enfermé;

Puis, sentant mon esprit de trop lire assommé,
J'abandonne mon livre et m'en vais à l'eglise.
Au retour, pour plaisir, une heure je devise.

De là je viens disner, faisant sobre repas ;
Je rends graces à Dieu ; au reste je m'esbas.
Car si l'apres-disnée est plaisante et sereine,
Je m'en vais pourmener tantost parmy la plaine,
Tantost en un village, et tantost en un bois,
Et tantost par les lieux solitaires et cois.
J'aime fort les jardins qui sentent le sauvage,
J'aime le flot de l'eau qui gazouille au rivage.

Là, devisant sur l'herbe avec un mien amy,
Je me suis par les fleurs bien souvent endormy
A l'ombrage d'un saule, ou lisant dans un livre,
J'ay cherché le moyen de me faire revivre,
Tout pur d'ambition et des soucis cuisans,
Miserables bourreaux d'un tas de mesdisans,
Qui font (comme ravis) les Prophetes en France,
Pippans les grands seigneurs d'une belle apparence.

Mais quand le ciel est triste et tout noir d'espesseur,
Et qu'il ne fait aux champs ny plaisant ny bien seur,
Je cherche compagnie, ou je joue à la prime ;
Je voltige, ou je saute, ou je lutte, ou j'escrime,
Je dy le mot pour rire, et à la verité
Je ne loge chez moy trop de severité.

Puis, quand la nuict brunette a rangé les estoiles,
Encourtinant le Ciel et la Terre de voiles,
Sans soucy je me couche, et là levant les yeux
Et la bouche et le cœur vers la voulte des Cieux,
Je fais mon oraison, priant la bonté haute
De vouloir pardonner doucement à ma faute.
Au reste je ne suis ny mutin ny meschant,
Qui fay croire ma loy par le glaive tranchant.
Voilà comme je vy ; si ta vie est meilleure,
Je n'en suis envieux, et soit à la bonne heure.

Nous nous contenterons de rappeler encore, sans croire nécessaire de les citer, les fameux vers aux Calvinistes :

« Christ n'est que charité, qu'amour et que concorde, »

qui ont été vantés par M. Nisard lui-même.

Le *Discours des miseres de ce temps*, la *Remonstrance au peuple de France*, sont d'un bout à l'autre écrits avec le naturel le plus franc, avec la correction la plus élégante. Là, pas de mots nouveaux, pas d'inversions forcées, pas d'allusions obscures.

Une louange qu'il ne faut pas oublier d'accorder à ce grand admirateur de l'antiquité, c'est d'avoir puissamment contribué à faire abandonner les compositions latines, et d'avoir plus que personne excité à la culture du français, langue, suivant lui, supérieure à toutes les langues vivantes. Il voulait, qu'après avoir appris diligemment la langue grecque et latine, et même espagnole et italienne, *on se retirât en son enseigne* comme un bon soldat, et qu'à l'exemple des anciens eux-mêmes on composât dans sa langue maternelle.

« C'est un crime de lese-majesté, disait-il, d'abandonner le langage de son pays vivant et florissant, pour vouloir desterrer je ne sais quelle cendre des anciens, et abbayer les verves des trespassés, et encore opiniastreement se braver là-dessus et dire : J'atteste les Muses que je ne suis point ignorant, et n'escris point en langage vulgaire, comme ces nouveaux venus, qui veulent corriger le *Magnificat*, encores que leurs escrits estrangers, tant soient-ils parfaits, ne sauroient trouver lieu qu'aux boutiques des apothicaires pour faire des cornets. »

Et après avoir prouvé à l'obstiné *latineur* qu'il ne sera pas lu, il ajoute éloquemment :

« O quantes fois ai-je souhaité que les divines testes et sacrées aux Muses de Joseph Scaliger, Daurat, Pimpont, d'Emery, Florent Chrestien, Passerat, voulussent employer quelques heures à si honorable labeur,

Gallica se quantis attollet gloria verbis !

« Je supplie tres-humblement ceux auxquels les Muses ont inspiré leur faveur de n'estre plus latineurs ni grecaniseurs comme ils sont, plus par ostentation que par devoir, et prendre pitié, comme bons enfans, de leur pauvre mere naturelle : ils en rapporteront plus d'honneur et de reputation à l'advenir, que s'ils avoient, à l'imitation de Longueil, Sadolet ou Bembe, recousu ou rabobiné je ne sais quelles vieilles rapetasseries de Virgile et de Ciceron, sans tant se tourmenter; car quelque chose qu'ils puissent escrire, tant soit-elle excellente, ne semblera que le cri d'une oie, auprès du chant de ces vieils cignes, oiseaux dediés à Phœbus Apollon. Après la premiere lecture de leurs escrits, on n'en tient non plus de compte que de sentir un bouquet fané. Encore vaudroit-il mieux, comme un bon bourgeois ou citoyen, rechercher ou faire un Lexicon des vieils mots d'Artus, Lancelot et Gauvain, ou commenter le Roman de la rose, que s'amuser à je ne sçais quelle grammaire latine qui a passé son temps. »

XI

Ronsard passa les dernières années de sa vie dans son pays natal, le Vendômois. Après la mort de Charles IX, dont l'amitié ne lui permet-

tait pas de quitter la cour, il s'était retiré à son abbaye de Croix-Val, sous l'ombrage inspirateur de la forêt de Gastine, et au bord de cette forêt Bellerie, qu'il a tant chantée. En 1585, accablé d'infirmités, il se fit transporter dans son prieuré de Saint-Cosme, près de Tours, où il mourut le 29 décembre de la même année.

Ce poëte, qui s'était déclaré[1] lui-même « gourmand de gloire[2] » et « glouton de louange [3] », mourut plein de gloire comme plein de jours. Peu de poëtes en aucun temps s'étaient vus entourés d'autant d'admiration et de respect.

Le Tasse, étant venu à Paris, s'estimait heureux de lui être présenté et d'obtenir son approbation pour deux chants de la *Jérusalem* dont il lui fit lecture. La reine Marie Stuart se consolait de sa captivité en le lisant, et lui envoyait un Parnasse d'argent avec cette inscription :

A RONSARD, L'APOLLO DE LA SOURCE DES MUSES.

Charles IX se délectait à la lecture de ses poésies, et le combla de distinctions et de présents. Enfin, ce qui devait le plus flatter son orgueil, tous ceux qui étaient « de la volée des poëtes du regne de François Ier[4] » baissèrent pavillon devant lui ; et, si quelqu'un prétendait égaler la lyre quercinoise à la vendômoise, ses partisans s'en indignaient et criaient presque au sacrilége[5].

« Nul alors, nous dit Pasquier, ne mettoit la main à la plume qui ne le celebrast par ses vers. Sitost que les jeunes gens s'estoient frottés à sa robe, ils se faisoient accroire d'estre devenus poëtes[6]. » L'auteur des

[1] Préface de la *Franciade*.

[2] Il faut bien avouer que la gloire toute seule lui paraissait une nourriture trop fade, et, comme récompense de ses travaux, une monnaie trop légère. Il préférait tout simplement l'or, et, de crainte qu'on ne lui en offrît pas, il en demandait sans scrupule aux souverains et aux grands à qui il dédiait ses vers. Il disait dans une ode au roi Henri II :

« Prince, je t'envoye ceste ode,
Trafiquant mes vers à la mode
Que le marchand baille son bien,
Troque pour troq'. Toy qui es riche,
Toy roy des biens, ne sois point chiche
De changer ton present au mien.
Ne te lasse point de donner,
Et tu verras comme j'accorde
L'honneur que je promets sonner
Quand un present dore ma corde. »

[3] Préface mise au-devant de la première impression, t. II, p. 173. Voir encore, *Abregé de l'art poetique*, de la Disposition. « Heureux plus qu'heureux, ceux qui cultivent leur propre terre, etc. »

[4] Pasq., *Recherches*, VII, VI.

[5] Voir A. de Tiraudeau, *Œuv. poét.*, éd. 1859, p. 223.

[6] *Rech.*, VIII, III.

Recherches de la France, dont nous avons déjà vu les paroles éloquentes, ne pensait pas que Rome eût jamais produit un plus grand poëte que Ronsard, et ne craignait pas de soutenir qu'en imitant les anciens il les avait surmontés, ou pour le moins égalés. L'historien Belleforest l'appelle le Virgile Gaulois [1]. Tahureau chantait, dans une poésie à Madame Marguerite :

« Que veux-tu dire, Ronsard,
Qui le premier de ton pouce
Nous has tous instruis en l'art
D'animer la harpe douce? »

Et dans une ode au Roi :

« Taisez-vous donc, mes ecris,
Vos chants ne seroyent que cris
Gazouillant dedans cet hymne,
Au regard du Vandomois,
Dont la bien-disante voix
Surpasse celle du cygne. »

Un autre l'appelait *prodige de la nature*, *miracle de l'art*. Enfin, c'était à qui l'encouragerait dans cet orgueil altier qui lui faisait voir à cent piques au-dessous de lui ses contemporains et ses prédécesseurs, et lui faisait dire que ses rivaux auraient beau frapper la table plus de cent fois et se gratter autant la tête, ils ne parviendraient jamais à imiter la moindre gentillesse de ses vers.

« Quel homme, disait Brantôme, a esté M. Ronsard! Il a esté tel que tous les autres poetes qui sont venus apres luy, ny qui viendront, se peuvent dire ses enfans et luy leur pere; car il les a tous engendrés. C'est luy qui a deffaict la poesie layde, grossiere, fade, sotte, mal limée, qui estoit auparadvant, et a faict ceste tant bien parée que nous voyons aujourd'huy; car il la para de graves et hautes sentences, luy donnant des mots nouveaux; et la rabilla des vieux bien reparés et renouvellés, comme faict un frippier d'une vieille robbe [3]. »

Sa mort fut presque regardée comme une calamité publique. Le cardinal Duperron prononça pompeusement son éloge.

Ronsard garda des partisans longtemps après sa mort : Mathurin Régnier, Théophile, Scudéri, Saint-Amant, la Calprenède, Chapelain, Colletet, Brébeuf, Cyrano de Bergerac, étaient ses disciples avoués. Malherbe avait le premier réagi contre cette admiration exagérée, mais était allé trop loin dans un autre sens. Il n'avait voulu reconnaître aucun mérite au poëte si longtemps glorifié. Il effaçait dédaigneusement la moitié de son Ronsard, et, de crainte de paraître approuver le reste,

[1] *Chron. et ann. de France*, de la Majesté des roys de Fr., f° 4, r.
[2] Ep. au lect., *Œuv.*, in-folio.
[3] *Grands Capitaines franç.*, Henry II.

il biffait le tout devant ses disciples Racan, Yvrande, Colomby. Vint Boileau, qui voulut porter les derniers coups à cette gloire trop résistante [1], et y réussit tellement que, quelques années plus tard, personne n'eût osé se vanter de posséder un Ronsard, et encore moins de l'avoir lu . Ronsard avait éclipsé Clément Marot, Boileau sacrifia complétement Ronsard à Marot.

L'élégant Hamilton ne voyait dans « le vieux Ronsard » qu'un « ennuyant babillard, un sot », un « ostrogoth », dont le « style pédant » l'ennuyait [3]. A partir de ce moment, on ne lui fit même plus l'honneur de le lire, et l'on se contenta de répéter dédaigneusement l'arrêt de maître Nicolas.

Boileau mettait Marot infiniment au-dessus de Ronsard. On doit penser qu'il avait étudié quelques-unes des pièces de ce poëte les plus remarquables par un élégant badinage ; mais on pourrait affirmer qu'il ne connaissait pas toutes ses œuvres, et qu'il ne se faisait pas une idée bien exacte de ce qui constituait son originalité ; car il a entassé les erreurs sur son compte. Il prétend que Marot montra pour rimer des chemins tout nouveaux : or Marot se contenta de suivre le chemin battu ; qu'il tourna des triolets : or on n'en trouve aucun dans ses ouvrages ; que c'est lui qui, *à des refrains réglés asservit les rondeaux* : or Villon avait eu ce mérite avant Marot. Certes, on ne peut guère parler moins pertinemment d'un auteur.

Si Boileau s'était mieux rendu compte des rôles que jouèrent dans notre poésie Clément Marot et Ronsard, on peut supposer qu'il en aurait porté des jugements différents. C'est à la critique du dix-neuvième siècle, elle qui a pu examiner à loisir les pièces du procès et faire des études comparatives pour lesquelles le dix-septième n'était guère préparé, c'est à la critique du dix-neuvième siècle qu'il appartient de redres-

[1] La Fontaine ne fut guère moins sévère à Ronsard que Boileau. Il dit à Racine, dans une lettre du 6 juin 1686 :

« Ronsard est dur, sans goût, sans choix,
Arrangeant mal ses mots, gâtant par son françois
Des Grecs et des Latins les grâces infinies.
Nos aïeux, bonnes gens, lui laissoient tout passer,
Et d'érudition ne se pouvoient lasser. »

[2] C'est ce que dit la Monnoye, dans son édition du *Menagiana*. Cependant Ronsard garda encore quelques adorateurs obstinés, comme un sieur de Lerac, anagramme de Carel, qui écrivait, après l'*Art poétique*, dont les critiques contre Ronsard lui paraissaient des blasphèmes :

« Rendons grâces à la Providence d'avoir donné à la France cet écrivain incomparable. L'antiquité latine ou la grecque n'a point produit d'homme plus né qu'il étoit pour la poésie ! » Et ailleurs : « Il produisoit des images sans nombre sur toutes sortes de sujets... Vous trouvez en lui Pindare, Horace, Callimaque, Anacréon, Théocrite, Virgile et Homère. »

[3] Lettre à Mlle de la Force.

ser ces erreurs et de rendre pleine justice à qui de droit. Pour ce qui concerne les poëtes dont nous nous occupons, on peut dès maintenant, croyons-nous, prononcer ces décisions : Clément Marot, l'auteur de l'*Epistre à François Ier*, de l'*Epistre à Lyon Jamet*, du *Dialogue de deux amoureux*, du *Rondeau sur l'amour au bon vieux temps*, de l'*Enfer*, etc., fut un poëte charmant, mais peu élevé. Ronsard fut un poëte très-inégal, un poëte chez qui l'on rencontre des défauts choquants, mais, en somme, un grand poëte ; l'un eut un talent agréable et facile, l'autre eut du génie. Ronsard est un ancêtre d'André Chénier. Aussi peut-on appliquer au glorieux chef de la Pléiade les vers qu'il adressait à Nicolas le Sueur :

> « ...L'honneur que la Muse a mis dessus sa teste
> Vaincra la faulx du Temps, la Parque et le Destin. »

XIX

JOACHIM DU BELLAY

— 1524-1559 ou 1560 —

« Comme, environ l'an 1549, Joachim du Bellay retournoit de l'université de Poitiers, raconte Colletet, il se rencontra dans une même hôtellerie avec Pierre de Ronsard, qui, revenant du Poitou, s'en retournoit à Paris aussi bien que lui. De sorte que comme d'ordinaire les bons esprits ne se peuvent cacher, ils se firent connoître l'un à l'autre, pour être non-seulement alliés de parentage, mais encore pour avoir une même passion pour les Muses, ce qui fut cause qu'ils achevèrent le voyage ensemble, et depuis Ronsard fit tant qu'il l'obligea de demeurer avec lui et Jean-Antoine de Baïf, au collége de Coqueret, sous la discipline de Jean Daurat, le père de tous nos plus excellens poëtes. »

Heureuse rencontre qui donna à la France un écrivain dont l'influence devait être si grande sur les destinées de notre poésie.

Il paraît que Ronsard n'avait encore rien publié quand du Bellay lança, au commencement de 1550, la *Defense et Illustration de la langue françoise*, cet éloquent manifeste qui provoquait toute une révolution dans notre littérature. L'initiative du mouvement n'en appartient pas moins à Ronsard, le véritable inspirateur des idées que rédigea son ami. Mais Ronsard a lui-même avoué que du Bellay eut la gloire de réveiller la poésie française, depuis longtemps faible et languissante. Il voulut, en s'adonnant à l'imitation des anciens Latins et des poëtes italiens, « enrichir nostre vulgaire d'une nouvelle, ou plustost ancienne renouvelée poesie. »

II

Comme l'a dit Vauquelin de la Fresnaye, du Bellay fut l'un des premiers qui « attirèrent d'Italie en France » et perfectionnèrent les sonnets amoureux, acclimatés dans notre pays par Marot et par Mellin de Saint-Gelais, qui n'en avaient composé qu'un fort petit nombre. Du Bellay, en cultivant de préférence et presque exclusivement le sonnet, l'assouplit, l'aiguisa, et, suivant l'expression de Vauquelin dans son *Art poetique*,

« Premier fit le sonnet sentir son epigramme [1]. »

Du Bellay consacra la forme de vers chérie de Pétrarque à célébrer une nouvelle Laure. Il s'était épris d'amour pour une belle damoiselle parisienne de la noble famille des Viole, et, en anagrammatisant ce mot de Viole, il la célébra sous le nom d'Olive, dans cent quinze sonnets.

Voici quelques-uns des plus jolis sonnets du poëme à l'honneur de dame Viole :

La canicule au plus haut de sa rage
Ne fait trouver la fraische onde si belle,
Ni l'arbrisseau si doucement appelle
Le voyageur auprès de son ombrage ;

La santé n'est un si joyeux presage
Au lent retour de sa clarté nouvelle,
Que le plaisir en moy se renouvelle,
Quand j'apperçois l'angelique visage ;

Soit qu'en riant ses levres coralines [2]
Monstrent deux rangs de perles cristalines ;
Soit qu'elle parle, ou danse, ou balle [3], ou chante,

Soit que sa voix divinement accorde [4]
Avecq' le son de la parlante corde,
Tous mes ennuis doucement elle enchante [5].

[1] Le sieur de la Fresnaye a encore dit :

« Ce fut toy Du-Bellay, qui des premiers en France
D'Italie attiras les sonnets amoureux ;
Depuis, y sejournant d'un goust plus savoureu ,
Le premier tu les as mis hors de leur enfance. »
(*Div. sonn.*, III.)

[2] De corail.

[3] Syn. de danser, du bas lat. *balla*, balle, ou paume, parce que le jeu de la balle ou de la paume était accompagné, au moyen âge, comme chez les Grecs, de danse et de chant. Ce mot, qui remonte au douzième siècle, n'aurait pas dû vieillir :

« Ils ne font que chanter et *baller* ensemble. » (S.-Evrem., *les Opéras*, I, 3.)

« ..... Il sait danser, *baller*,
Faire des tours de toute sorte. »
(La Font., *Fab.*, VIII, iii.)

« On se mit donc à *baller* bien joyeusement. » (G. Sand, *les Maîtres sonneurs*, VII[e] veillée.)

[4] S'accorde. Neutre pour réfléchi, comme on le trouve si souvent au seizième siècle.

[5] Sonnet LXXVIII.

Rendez à l'or ceste couleur qui dore
Ces blonds cheveux, rendez mil' autres choses,
A l'Orient tant de perles encloses,
Et au soleil ces beaux yeux que j'adore.

Rendez ces mains au blanc yvoire encore,
Ce sein au marbre et ces levres aux roses,
Ces doux soupirs aux fleurettes decloses,
Et ce beau teint à la vermeille Aurore.

Rendez aussi à l'Amour tous ces traits,
Et à Venus ces graces et attraits;
Rendez aux cieux leur celeste harmonie.

Rendez encor ce doux nom à son arbre,
Ou aux rochers rendez ce cœur de marbre,
Et aux lions cest' humble felonnie [1].

Pasquier ne faisait pas grand cas de l'*Olive*, malgré le succès que ce poëme avait obtenu dans sa nouveauté. Le tout lui paraissait « fort foible », à l'exception de « trois ou quatre sonnets desrobés de l'italien ». La vérité est que le plus grand nombre des sonnets sont fort ennuyeux de monotonie. C'est toujours, comme dans les *sonnetti* et *canzoni* de Pétrarque, l'ivoire du front, les deux soleils (les yeux), la neige du sein, le corail des lèvres, les perles de la bouche. Mais où est cet idéal enchanteur du poëte qui inaugura chez les modernes le sentiment délicat de la culture antique? Où est ce vif et brûlant sentiment qui fait pardonner au solitaire de Vaucluse toutes ses répétitions, toutes ses mignardises, toutes ses antithèses et tous ses concetti?

L'*Olive* est suivie d'un petit poëme intitulé la *Musagnœomachie*, c'est-à-dire la guerre des Muses et de l'Ignorance. C'est une agréable allégorie.

Du Bellay, à l'occasion d'un voyage que son oncle le cardinal lui fit faire à Rome, et qui dura quatre ans (1551-1555), écrivit un autre poëme considérable en sonnets, intitulé : *Regrets*. Il est composé de cent quatre-vingt-trois sonnets, adressés la plupart à quelques-uns de ses amis loin desquels il se consume d'inquiétude et d'ennui. Le poëte y gémit continuellement sur son séjour à Rome, qu'il regarde comme un exil. Après trois ans d'absence, il languit et meurt du besoin de revoir sa patrie. Aussi tous ses accents sont-ils lugubres, toutes ses pensées sombres, et quelquefois confuses. L'idée d'un prochain retour peut seule lui apporter consolation et joie [2].

[1] Sonnet XCI.

[2] Voir, entre autres, le sonnet qui commence par :

« France, mere des arts, des armes et des lois, »

et celui qui commence par :

« Je me promene seul sur la rive latine. »

Bien qu'il eût tant prêché l'art, il fut, dans les *Regrets*, familier et naturel comme le sujet le demandait.

C'est peut-être ce qu'il a fait de plus élevé. Ainsi pensait Pasquier, au jugement de qui du Bellay « se surmonta lui-même » dans ses *Regrets*.

Plusieurs des sonnets qui composent ces espèces de *Tristes* sont célèbres. Voici trois de ceux qui méritent le mieux leur renommée :

Le Babilonien ses hauts murs vantera
Et ses vergers en l'air ; de son Ephesienne
La Grece descrira la fabrique ancienne,
Et le peuple du Nil ses pointes [1] chantera.

La mesme Grece encor vanteuse publi'ra
De son grand Jupiter l'image Olympienne.
Le mausolé sera la gloire Carienne,
Et le vieux Labyrinth la Crete n'oublira.

L'antique Rhodien elevera la gloire
De son fameux Colosse au temple de Memoire ;
Et si quelque œuvre illustre encor se peut vanter

De marcher en ce rang, quelque plus grand [2] faconde
Le dira. Quant à moy, pour tous je veulx chanter
Les sept costeaux romains, sept miracles du monde. »

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme cettui-là qui conquit la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parens le reste de son age !

Quand reverray-je, helas ! de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Reverray-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?

Plus me plaist le sejour qu'ont basti mes aïeux
Que des palais romains le front audacieux ;
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine ;

Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin,
Plus mon petit Liré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

[1] Pyramides.

[2] Cet adjectif n'avait primitivement qu'une forme pour le masculin et le féminin, comme tous ceux qui viennent d'adjectifs latins dont le masculin et le féminin sont semblables.

Dans le dernier sonnet que nous voulons citer, le poëte ridiculise avec beaucoup d'esprit, comme il le fait dans plusieurs autres, l'affectation des manières des gentilshommes français résidant à Rome :

Marcher d'un grave pas et d'un grave sourcy,
Et d'un grave soubris à chascun faire feste,
Balancer tous ses mots, respondre de la teste,
Avec un *Messer no*, ou bien un *Messer si ;*

Entremesler souvent un petit *è cosí*,
Et d'un son *servitor* contrefaire l'honneste,
Et, comme si l'on eust sa part en la conqueste,
Discourir sur Florence et sur Naples aussi ;

Seigneuriser chascun d'un baisement de main,
Et suivant la façon du courtisan romain,
Cacher sa pauvreté d'une brave apparence

Voilà de ceste cour la plus grande vertu,
Dont souvent, mal monté, mal sain et mal vestu,
Sans barbe et sans argent on s'en retourne en France.

Ce que les contemporains paraissent avoir le plus admiré dans les *Regrets*, c'est la force avec laquelle « il taxe les mœurs de son temps, selon que les sujets s'en présentaient à lui, » suivant les expressions de Richelet [1]. Ronsard, le comparant à l'un des poëtes grecs les plus véhéments dans la satire, le nomme le *grand Alcee Angevin* [2].

III

Du Bellay a pu dire sans vanité, dans son ode à Ronsard, *contre les envieux poëtes :*

« Par moy les graces divines
Ont faict sonner assez bien
Sur les rives angevines
Le sonnet italien. »

Il n'a pas traité avec la même supériorité le genre de Pindare et d'Horace.

Pour établir sa réputation dans le genre de l'ode, il s'avisa d'une ruse qui pourrait paraître peu en rapport avec la noblesse naturelle de son caractère. Il trouva moyen de voir furtivement quatre

[1] *Comment. sur Ronsard.*
[2] *Odes*, V, VIII.

livres d'odes que Ronsard se préparait à publier, s'ingénia d'en composer de pareilles, en s'efforçant cependant d'imiter Horace plutôt que Pindare, et, pour prévenir la réputation de Ronsard, les mit en lumière l'an 1549, avec quelques sonnets, sous le titre de *Recueil de poesies*, à la grande indignation du poëte qui se voyait ainsi joué par son ami, mais qui lui pardonna cependant et l'exhorta à continuer dans l'ode. Le lyrique improvisé ne put parvenir qu'à produire quelques pièces remarquables. Sainte-Beuve indique des odes qui sont véritablement belles, l'une à Madame Marguerite sur ce qu'il faut *écrire en sa langue*, et qui exprime déjà les idées que du Bellay reprendra et développera dans son *Illustration* ; l'autre adressée au seigneur Bouju et inspirée en partie par le *Quem tu, Melpomene, semel*, d'Horace. Ce sont, continue l'habile critique, les conditions et les goûts du vrai poëte, qui ne suit ni l'ambitieuse faveur des cours ni la tourbe insensée des villes, qui ne recherche ni les riches contrées d'outre-mer ni les colisées superbes,

« Mais bien les fontaines vives
Meres des petits ruisseaux
Autour de leurs vertes rives
Encourtinés d'arbrisseaux... »

Et encore, toujours parlant du poëte :

« Il tarde le cours des ondes,
Il donne oreilles aux bois,
Et les cavernes profondes
Fait rechanter sous sa voix. »

On pourrait encore citer plusieurs odes, et surtout des parties d'odes d'un véritable mérite. Mais le plus grand nombre sont faibles, médiocres, obscures et embarrassées. « Une grande partie de ces odes ne sont guère, comme l'a remarqué Sainte-Beuve, que des espèces de vaudevilles, ou des pensées morales entassées les unes sur les autres, et qui ne ressemblent à l'ode que par le peu d'ordre qui y règne. Le feu, l'enthousiasme, l'âme de l'ode y manquent, ou ne s'y font que très-faiblement sentir. » Du Bellay fut bien loin assurément d'avoir la puissance lyrique de Ronsard. Dans plusieurs hymnes cependant, surtout dans l'hymne à la *Surdité*, adressé à son maître, il a su trouver des accents vraiment inspirés.

IV

Généralement peu élevé dans l'ode, du Bellay retrouve sa supériorité dans la satire.

Après avoir publié son fameux manifeste, il le fit suivre d'une satire contre la poésie à la mode, qu'il intitula *Le Poete courtisan*. C'était la première fois qu'un poëme français portait ce nom tout latin de *satire*.

Du Bellay y ridiculise la fatuité et l'ignorance de ces poëtes qui insultaient à l'érudition de la nouvelle école poétique, et dont tout le mérite était de savoir flatter les grands seigneurs et les grandes dames.

Cette satire était écrite en vers alexandrins, mesure que sa gravité avait fait abandonner presque généralement par nos anciens poëtes pour un vers plus léger et plus conforme au badinage de leurs pensées.

Nous citerons dans son entier ce morcéau, l'un des plus achevés que du Bellay ait écrits :

Le Poëte courtisan.

Je ne veux point ici du maistre d'Alexandre [1],
Touchant l'art poetique, les preceptes t'apprendre :
Tu n'apprendras de moy comment jouer il faut
Les miseres des rois dessus un eschafaut :
Je ne t'enseigne l'art de l'humble comedie,
Ni du Meonien [2] la muse plus hardie :
Bref, je ne monstre icy d'un vers Horatien
Les vices et vertus du poeme ancien :
Je ne depeins aussi le poete du vuide [3];
La cour est mon auteur, mon exemple et ma guide [4].
Je te veux peindre icy, comme un bon artisan,
De toutes ses couleurs l'Apollon courtisan,
Où la longueur sur tout il convient que je fuie.
Car de tout long ouvrage à la cour on s'ennuie.
  Celuy donc qui est né (car il se faut tenter
Premier que [5] l'on se vienne à la cour presenter)
A ce gentil mestier, il faut que de jeunesse
Aux ruses et façons de la cour il se dresse.
Ce precepte est commun : car qui veut s'avancer
A la cour, de bonne heure il convient [6] commencer.
  Je ne veux que longtemps à l'estude il palisse,
Je ne veux que resveur sur le livre il vieillisse,
Feuilletant studieux tous les soirs et matins
Les exemplaires Grecs et les auteurs Latins.

[1] Aristote. — [2] Homère, que quelques-uns ont cru natif de la Lydie, appelée Méonie par les poëtes, du nom de Méon, le plus ancien roi du pays.

[3] Lucrèce, auteur du *De natura rerum*, où il explique la création et la vie universelle par l'existence et l'horreur du vide.

[4] *Guide* était autrefois féminin, comme le provençal et l'italien *guida*.

[5] Avant que. — [6] Il faut.

Ces exercices-là font l'homme peu habile,
Le rendent catarreux, maladif et debile,
Solitaire, fascheux, taciturne et songeard ;
Mais nostre courtisan est beaucoup plus gaillard.
Pour un vers allonger ses ongles il ne ronge,
Il ne frappe sa table, il ne resve, il ne songe,
Se brouillant le cerveau de pensemens divers
Pour tirer de sa teste un admirable vers
Qui ne rapporte, ingrat, qu'une longue risée
Partout où l'ignorance est plus autorisée.
Toy donc qui as choisi le chemin le plus court
Pour estre mis au rang des savans de la cour,
Sans mascher le laurier, ni sans prendre la peine
De songer en Parnasse, et boire à la fontaine
Que le cheval volant de son pied fit saillir,
Faisant ce que je di tu ne pourras faillir.
Je veux en premier lieu que sans suivre la trace
(Comme font quelques uns) d'un Pindare ou Horace,
Et sans vouloir, comme eux, voler si hautement,
Ton simple naturel tu suives seulement.
Ce procès tant mené, et qui encore dure,
Lequel des deux vaut mieux, ou l'art ou la nature,
En matiere de vers, à la cour est vuidé;
Car il suffit icy que tu soyes guidé
Par le seul naturel, sans art et sans doctrine,
Fors cet art qui apprend à faire bonne mine;
Car un petit sonnet qui n'a rien que le son,
Un dixain à propos, ou bien une chanson,
Un rondeau bien troussé, avec une ballade,
Du temps qu'elle couroit, vaut mieux qu'une Iliade.
Laisse moy donques là ces Latins et Gregeois,
Qui ne servent de rien au poete François.
Et soit la seule cour ton Virgile et Homere ;
Puis qu'elle est (comme on dit) des bons esprits la mere,
La cour te fournira d'argumens suffisans
Et seras estimé entre les mieux disans,
Non comme ces resveurs, qui rougissent de honte,
Fors entre les sçavans desquels on ne fait compte.
Or si les grands seigneurs tu veux gratifier[1],
Argumens à propos il te faut espier,

[1] Être agréable à, *gratus esse.*

Comme quelque victoire ou quelques villes prises,
Quelque nopce, ou festin, ou quelques entreprises,
De masque ou de tournoi avoir force desseins,
Desquels à ceste fin tes coffres seront pleins.
Je veux qu'aux grands seigneurs tu donnes des devises,
Je veux que tes chansons en musique soient mises,
Et à fin que les grands parlent souvent de toy,
Je veux que l'on les chante dans la chambre du Roy.
Un sonnet à propos, un petit epigramme
En faveur d'un grand Prince ou de quelque grand' dame
Ne sera pas mauvais ; mais garde-toi d'oser
Des mots durs ou nouveaux qui puissent amuser [1]
Tant soit peu le lisant; car la douceur du stile
Fait que l'indocte vers aux oreilles distille,
Et ne faut s'enquerir s'il est bien ou mal fait;
Car le vers plus coulant est le vers plus [2] parfait.
Si quelque nouveau poete à la cour se presente,
Je veux qu'à l'aborder [3] finement on le tente :
Car s'il est ignorant, tu sçauras bien choisir
Lieu et temps à propos, pour en donner plaisir ;
Tu produiras partout ceste beste, et, en somme,
Aux despens d'un tel sot, tu seras galant homme.
S'il est sçavant, il te faut dextrement
Le mener par le nez, le louer sobrement,
Et d'un petit souris et branlement de teste
Devant les grands seigneurs lui faire quelque feste,
Le presenter au Roy et dire qu'il fait bien
Et qu'il a merité qu'on lui fasse du bien.
Ainsi tenant toujours ce poure [4] homme sous bride,
Tu te feras valoir, en lui servant de guide :
Et combien que [5] tu sois d'envie espoinçonné,
Tu ne seras pour tel toutefois soupçonné.
Je te veux enseigner un autre point notable,
Pour ce que de la cour l'escole c'est la table,
Si tu veux promptement en honneur parvenir,

[1] Arrêter, retarder.

[2] Comparatif pour superlatif, comme nous en avons déjà vu de nombreux exemples.

[3] Quand on l'aborde, dès le premier abord.

« Je vous suyvrai d'assez loing, afin de voir quelle mine elle tiendra à *l'aborder.* » (Tournebu, *les Contens*, IV, v.)

[4] Pauvre. — [5] Quoique.

C'est où plus sagement il te faut maintenir :
Il faut avoir toujours le petit mot pour rire,
Il faut des lieux communs, qu'à tous propos on tire,
Passer ce qu'on ne sçait et se montrer sçavant
En ce que l'on a lu deux ou trois soirs devant.
Mais qui des grands seigneurs veut acquerir la grace
Il ne faut que les vers seulement il embrasse ;
Il faut d'autres propos son style desguiser,
Et ne leur faut toujours de lettres deviser ;
Bref, pour estre en cet art des premiers de ton age,
Si tu veux finement jouer ton personnage,
Entre les courtisans du sçavant tu feras,
Et entre les sçavans courtisan tu seras.
Pour ce te faut choisir matiere convenable,
Qui rende son auteur aux lecteurs agreable,
Et qui de leur plaisir t'apporte quelque fruit.
Encore pourras-tu faire courir le bruit,
Que si tu n'en avois commandement du Prince
Tu ne l'exposerois aux yeux de ta province,
Ains te contenterois de le tenir secret :
Car ce que tu en fais est à ton grand regret.
Et à la verité la ruse coustumiere,
Et la meilleure, c'est, rien ne mettre en lumiere,
Ains jugeant librement des œuvres d'un chascun,
Ne se rendre subjet au jugement d'aucun,
De peur que quelque fol te rende la pareille,
S'il gagne comme toi des grans princes l'oreille.
Tel estoit de son temps le premier estimé,
Duquel si on eust lu quelque ouvrage imprimé,
Il eust renouvelé (peut-estre) la risée
De la montagne enceinte, et sa Muse, prisée
Si haut auparavant, eust perdu (comme on dit)
La reputation qu'on lui donne à credit.
Retiens donc bien ce point ; et, si tu m'en veux croire,
Au jugement commun ne hasarde ta gloire,
Mais sage sois content du jugement de ceux
Lesquels trouvent tout bon, auxquels plaire tu veux,
Qui peuvent t'avancer en estats et offices,
Qui te peuvent donner les riches benefices,
Non ce vent populaire et ce frivole bruit
Qui de beaucoup de peine apporte peu de fruit.
Ce faisant, tu tiendras lieu d'un aultre Aristarque,

Et entre les sçavants seras comme un Monarque :
Tu seras bien venu entre les grands seigneurs,
Desquels tu recevras les biens et les honneurs,
Et non la pauvreté, des Muses l'heritage,
Laquelle est à ceux-là reservée en partage,
Qui, desdaignant la cour, fascheux et malplaisans,
Pour allonger leur gloire, accourcissent leurs ans.

Du Bellay ne sut pas toujours être aussi sage. Un moment il sacrifia ses études et sa gloire au soin de sa fortune. Plus tard il se le reprochait dans des vers pleins d'harmonie, d'imagination et de douce mélancolie :

« Las ! où est maintenant ce mespris de fortune ?
Où est ce cœur vainqueur de toute adversité,
Cet honneste desir de l'immortalité,
Et cette belle flamme au peuple non commune ?

Où sont ces doux plaisirs, qu'au soir, sous la nuit brune,
Les Muses me donnoient, alors qu'en liberté,
Dessus le verd tapis d'un rivage escarté,
Je les menois danser aux rayons de la lune ?

Maintenant la Fortune est maistresse de moy,
Et mon cœur, qui vouloit estre maistre de soy,
Est serf de mille maux et regrets qui m'ennuyent.

De la posterité je n'ay plus de souci,
Cette divine ardeur, je ne l'ay plus aussi,
Et les Muses de moy, comme estranges, s'enfuyent. »

V

Il nous reste à nommer un des principaux poëmes de Joachim du Bellay, les *Divers Jeux rustiques* [1]. Selon Sainte-Beuve, ce sont les plus agréables vers qui soient sortis de la plume de cet auteur, et en effet plusieurs pièces en sont ravissantes; mais c'est une poésie toute païenne.

VI

Après avoir si longtemps manié « la lyre ethnique », comme il dit dans son français grécisé, du Bellay, se souvenant qu'il était prêtre, voulut aussi faire résonner la lyre chrétienne :

« Moy cestuy-là, qui tant de fois,
Ay chanté la Muse charnelle,
Maintenant que je haulse ma vois
Pour sonner la Muse eternelle.

[1] Voir l'excellente édition donnée, en 1875, par Is. Liseux.

De ceux-là, qui n'ont part en elle,
L'applaudissement je n'attens ;
Jadis ma folie estoit telle,
Mais toutes choses ont leur temps [1]. »

Et, pour traiter des sujets plus graves, il ne sera pas obligé de renoncer aux agréments de la belle poésie :

« Si nous voulons emmieller
Nos chansons de fleurs poetiques,
Qui nous gardera de mesler
Telles douceurs en nos cantiques,
Convertissans à noz pratiques
Les biens trop longtemps occupez
Par les faux possesseurs antiques,
Qui sur nous les ont usurpez ?
D'Israël le peuple ancien,
Affranchi du cruel service,
Du riche meuble egyptien
Fit à Dieu plaisant sacrifice :
Et pour embellir l'edifice,
Que Dieu se faisoit eriger,
Salomon n'estima pas vice
De mendier l'art estranger.
Nous donques faisons tout ainsi :
Et comme bien rusez gendarmes,
Des Grecs et des Romains aussi
Prenons les bouclers [2] et guidarmes [3] :
L'ennemi baillera les armes,
Dont luy-mesme sera batu ;
Telle fraude au faict des alarmes
Merite le nom de vertu. »

Excellente intention ; mais il ne fit guère vibrer sous ses doigts consacrés la lyre chrétienne ; il s'en tint à ces *louanges de la vertu* et à quelques hymnes chrétiennes.

VII

Nous ne nous sommes pas rigoureusement astreint à l'ordre chronologique en parlant des poésies de Joachim du Bellay ; mais nous devons constater que le progrès du goût y est constant. Il a pu dire de ses

[1] *Louanges de la vertu*, la Lyre chrestienne.

[2] Boucliers.

[3] Javelot, pique, lance, hallebarde, hache d'armes. On a dit aussi *jisarme, gisarnes, guisarme, guysarme, juisarme*. De l'écoss. *geis*, javelot, pique, lance ; gall. *gwaew*, idem ; en basse latinité *gysarium*. La racine celtique a formé le mot latin *gæsum*, dont César se sert pour désigner un javelot gaulois long et pesant.

derniers fruits — c'est ainsi qu'il appelle ses dernières œuvres, — que s'ils ne sont du tout *si savoureux* que les premiers, ils sont peut-être de meilleure garde.

Dans tous ses ouvrages, à l'exception de quelques parties du premier recueil, si précipitamment composé et publié, son style, laborieusement soigné, est correct, facile et imagé. Il se garde de l'enflure des pindariseurs, mais il a de la dignité, de l'énergie, surtout de la douceur : sa douceur et sa grâce l'ont fait surnommer par les contemporains, l'*Ovide françois.* Il a bien plus que Ronsard, — qui était atteint de surdité, — le sentiment de l'harmonie. Quoi de plus musical que ce passage d'une hymne chrétienne :

« O Dieu guerrier, des victoires donneur,
Donne à mes doigts ceste grace et bonheur,
De n'accorder sur ma lyre d'yvoire,
Pour tout jamais, que les vers de ta gloire.
S'il est ainsi, arriere les vains sons,
Les vains soupirs, et les vaines chansons !
Arriere amour, et les songes antiques
Elabourez par les mains poetiques !
Ce n'est plus moy qui vous doy fredonner :
Car le Seigneur m'a commandé sonner
Non l'Odyssée, ou la grande Iliade,
Mais le discours de l'Israeliade. »

Les pages écrites ainsi d'un style nombreux et animé abondent dans les poésies de Joachim du Bellay. Indiquons seulement la célèbre villanelle du *Vanneur*.

Il excelle déjà à trouver les épithètes riches de pensées et d'harmonie.

En parlant de la vigne qui embrasse l'ormeau il dira :

« Du cep lascif les longs embrassemens. »

Après avoir loué Henri d'avoir suivi dès son bas âge les traces de François Ier, il ajoute :

« La biche ainsi, ou le jeune cheval,
Ont vu de loin descendre contreval
Le lionceau hardi, qui les devore
Avec ses dents innocentes encore. »

On comprend que l'école moderne ait rendu hommage à des auteurs qui avaient déjà de tels éclairs de poésie.

Pour la langue proprement dite, chez du Bellay, comme chez tous les poëtes de cette date, elle est assez composite. Il abuse moins que d'autres des termes tout grecs ou tout latins. Il aime cependant à « forger sur les vocables latins » des mots composés, comme *pié-sonnant*, *porte-lois, porte-ciel*, etc. Du Bellay revendiquait la paternité de ces

mots, et de quelques autres, comme *cerve*; mais ce dernier, tombé en désuétude au seizième siècle, avait été fort employé par nos vieux trouvères.

On pourrait encore citer comme des néologismes l'usage très-fréquent d'adjectifs pris neutralement et d'infinitifs présents pour des substantifs.

Du Bellay aimait également à se servir de certaines expressions archaïques qui lui semblaient « donner quelque majesté au vers, comme *endementiers* pour *cependant*, *gallée* pour *galères*, *isnel* pour *léger*, *carollant* pour *dansant*, etc. Ces vieux mots se rencontrent dans la traduction qu'il a faite de plusieurs livres de l'*Énéide*.

Du reste, le courant de son style est sain, clair, nullement étrange.

VIII

Nous n'avons pas à nous occuper des poésies latines de notre auteur, que le cardinal Bembo, dans une ode qu'il a composée sur la mort de du Bellay, appelle l'ornement de la lyre française et de la lyre latine :

« *Bellaï, francæ laus latiæque lyræ.* »

De son temps, c'était encore la culture des Grecs et des Latins qui assurait une gloire plus facile à un écrivain. Il déclare lui-même, dans la préface de l'*Olive*, que s'il eût écrit en grec ou en latin, ce lui eût été un moyen plus expédient pour acquérir quelque degré entre les doctes hommes de ce royaume. Cependant ses vers latins, publiés après sa mort, en 1569, n'ajoutèrent rien à sa réputation : ils sont de beaucoup inférieurs à ses vers français, à l'exception cependant d'une très-belle élégie latine, adressée, en 1559, à son intime ami Jean Morel, et où il récapitule toutes ses vicissitudes de fortune et ses malheurs.

IX

Il y avait dans Joachim du Bellay plus que l'étoffe d'un poëte ; aussi n'avait-il guère été atteint par la vanité et par l'outrecuidance poétiques. Ce gentilhomme, engagé tardivement dans l'Église, cultivait la poésie uniquement par passe-temps, et sa *Muse* était *serve tant seulement de son plaisir*, « à l'exemple de plusieurs gentils esprits françois de sa profession, qui ne desdaignent point de manier et l'espée et la plume. » Il ne s'en exagérait pas l'importance, et savait mettre chaque chose à sa place. Poëte faute de mieux, il était prêt pour les grands emplois qui pourraient s'offrir à lui.

Doué de talents qui le rendaient capable des plus hautes charges, il possédait en outre les qualités les plus liantes et les plus attachantes.

Suivant du Verdier, « il n'a esté moins regretté après sa mort qu'il n'a esté renommé, honoré et admiré durant sa vie ; car ceux qui l'ont

cognu l'ont trouvé prompt et aigu en inventions, discret et modeste en paroles, subtil en ses discours, doux en sa conversation, prevoyant ès choses soupçonneuses, ouvert en celles qui estoient assurées, juste et entier en ses promesses, et au surplus, toujours garny d'un si bon nombre de considerations, qu'il estoit autant difficile aux mauvais de le tromper, comme chose facile aux bons de s'en aider. »

Les poëtes déplorèrent à l'envi sa mort. Leurs complaintes feraient un volume assez considérable. Les plus remarquables sont celle de Remy Belleau, sous le nom d'une nymphe, et celle de Jamyn, sous le nom d'une jeune fille.

Sa gloire lui survécut, et c'est un des poëtes du seizième siècle dont les œuvres furent le plus longtemps lues et goûtées. Il était encore tenu en grande estime dans la première partie du dix-septième siècle :

« Cet auteur, dit Colletet, fut considéré comme l'un des plus grands ornemens de son siècle et fait encore les délices du nôtre. C'est une chose étrange que de toute cette fameuse pléiade d'excellens esprits qui parurent sous le règne du roi Henri second, je ne vois que celui-ci qui ait conservé sa réputation toute pure et tout entière ; car ceux-là mêmes qui, par un certain dégoût des bonnes choses et par un excès de délicatesse, ne sauroient souffrir les nobles hardiesses de Ronsard, témoignent que celles de du Bellay leur sont beaucoup plus supportables et qu'il revient mieux à leur façon d'écrire et à celle de notre temps. »

Peu de poëtes de cette époque furent aussi heureusement doués. Il n'avait reçu qu'une éducation fort négligée, avait subi de pénibles et longs tracas d'affaires, avait été longtemps malade, et atteignait à peine sa trente-septième année quand il mourut ; et cependant que de choses remarquables il a trouvé le temps d'écrire, en vers et en prose !

XX

JEAN DAURAT

— 1508-1588 —

Jean Dinemandy, d'une noble famille du Limousin, connu dans les lettres sous le nom de Jean Daurat ou Dorat, ou d'Aurat [1], mérite une place dans l'histoire littéraire, bien moins pour son mérite de poëte que pour l'influence qu'il exerça sur ses contemporains, et pour la part très-grande qu'il prit à la formation de la Pléiade. Ronsard l'appelait « le premier qui a destoupé la fontaine des Muses par les outils des Grecs et le resveil des sciences mortes, » et Claude Binet : « honneur du païs limousin, excellent personnage et celuy que l'on peut dire la source qui a abbreuvé tous nos poetes des eaux Pieriennes [2]. »

Venu de bonne heure à Paris, il acquit bientôt la réputation d'un savant humaniste et d'un critique judicieux. Suivant Scaliger, on lui doit la découverte de plusieurs usages de l'antiquité et la restitution d'un grand nombre de passages des poëtes grecs et latins. Il fut d'abord chargé de l'éducation d'Antoine de Baïf. Quelque temps après, François Ier, qui avait lu avec plaisir des vers de sa composition, le nomma précepteur de ses pages. Il obtint ensuite la direction du collége de Coqueret, où Ronsard était pensionnaire et où Antoine de Baïf vint se remettre sous sa discipline.

Son action ne se borna pas à quelques esprits d'élite. Il eut pour disciples presque tous les grands personnages qui, de son temps, se firent un nom dans la magistrature et dans les lettres, non-seulement de France, mais des nations étrangères, Allemands, Italiens, Anglais, Écossais. Il eut même des écoliers de sang royal, et qui régnèrent. Henri II l'appela à sa cour pour donner des leçons à son bâtard, le duc d'Angoulême, et à ses trois filles légitimes. Daurat enseigna le grec et le latin aux princesses, et aussi au jeune prince qui fut depuis Henri III.

Il ne resta qu'un an dans le poste de précepteur des enfants de Henri II ; mais la faveur royale ne l'abandonna pas. En 1556, il fut nommé lecteur et professeur du Roi en langue grecque à l'Université : Daurat est l'homme de son époque qui a le plus fait pour répandre la connaissance et le goût de la poésie grecque.

Le professorat lui prit une grande partie de sa vie. Cependant, il

[1] Dans le recueil de ses poésies, publié en 1586, il signe d'Aurat. Le privilége écrit Dorat.

[2] *Vie de Ronsard.*

trouva le temps de composer un nombre prodigieux de vers latins et de vers grecs, odes, épigrammes, hymnes, etc.

Daurat, à qui Charles IX donna, vers 1567, le titre de son poëte, était éminemment un poëte royal et princier. Suivant Colletet, « il ne se faisoit point de superbes magnificences à la cour, où la muse grecque et latine de Dorat ne fût employée, aussi bien que celle de Baïf et de Ronsard. » Le vieil historien de la poésie indique plusieurs de ces circonstances solennelles où le talent de Daurat fut mis à contribution : l'entrée joyeuse et triomphante à Paris du roi Charles IX et de Madame Élisabeth d'Autriche, son épouse, fille de l'empereur Maximilien, l'an 1571, et le célèbre ballet, dansé aux Tuileries, l'an 1573, lorsque le duc d'Anjou, frère du roi Charles IX, fut élu et déclaré roi de Pologne. De là les noms de *Poeta regius*, d'*Auratus laureatus*, que lui donnèrent ses contemporains. Au témoignage du même Colletet, « il ne se bâtissoit point de superbes palais dont les frontispices ne fussent ornés de la gentillesse de ses inscriptions. Il ne se faisoit point de mariage considérable dont ses vers ne chantassent l'hyménée, ou qu'il n'en fût l'Hyménée lui-même par ses favorables augures.... Presque pas un homme de condition ne mouroit en France que la muse de Daurat n'en soupirât la perte. » Enfin, « on ne mettoit presque de son temps pas un livre en lumière que l'on n'obligeât ses muses d'écrire en sa faveur et de lui servir de guide, comme s'il eût été le Mercure favorable de tous les chemins qui conduisent à la gloire. »

Bien que le poëte royal se fût tout particulièrement adonné aux poésies grecque et latine[1], il ne laissa pas cependant, comme a dit Duverdier, de « poétiser en notre langue française ».

Ce qu'on a imprimé de ses vers français n'est qu'une minime partie de ce qu'il en avait composé ; et c'est encore beaucoup plus qu'on n'en peut lire : car le tout est d'une médiocrité fastidieuse et d'une lourdeur assommante. On lui attribue d'avoir remis en vogue l'anagramme. Pauvre recommandation ! Un mérite plus sérieux, c'est d'avoir inspiré à de jeunes talents l'amour de l'étude, la passion du beau et du grand et de les avoir fait boire à larges flots aux pures sources de l'antiquité hellénique. S'il ne fut pas, à vrai dire, un poëte, il a formé des poëtes. Ronsard le reconnaissait hautement pour son maître, et disait, dans une ode qu'il lui adressait en 1550 :

« Puissé-je entonner un vers
Qui raconte à l'univers
Ton los porté sus son aile,
Et combien je fus heureux
Succer le laict savoureux
De ta feconde mammelle !
Sur ma langue doucement

[1] Sur les poésies latines de Daurat, voir un article de M. le vicomte de Gaillon, dans le *Bulletin du bibliophile*, t. XIX, p. 51.

Tu mis au commencement
Je ne sçay quelles merveilles
Que vulgaires je rendy,
Et premier les espandy
Dans les françoises aureilles.
  Si, en mes vers, tu ne vois
Sinon le miel de ma vois
Versé pour ton los repaistre,
Qui m'en oseroit blasmer ?
Le disciple doit aimer,
Vanter et louer son maistre. »

C'est pourquoi le docte helléniste gardera sa place parmi les astres de la Pléiade. Il s'éteignit en 1588, âgé de plus de quatre-vingts ans.

XXI

PONTUS DE TYARD

— 1521-1603 —

Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, destiné à honorer un jour la science et l'épiscopat, se rendit fameux dans sa jeunesse par ses vers lyriques et par ses sonnets, dont Ronsard lui attribue l'introduction en France, de même que, selon Tabourot, il aurait le premier introduit dans notre pays les sizains, cette forme de poésie qui oblige à rimer six fois sur le même mot, outre la conclusion des quatre vers.

Dès ses tendres années, il s'était senti des instincts de rénovateur en poésie. Dédiant le recueil de ses premières et de ses dernières œuvres à une « docte et vertueuse damoiselle », il lui disait :

« Je commençay fort jeune d'aimer, d'honorer la beauté et les graces, et de mesme aage fuz eschauffé de l'ardeur d'Apollon. Toutesfois n'ayant aucun devant moy, qui en françois eust publié poemes respondans à l'elevation de mes passionnées conceptions, je ne fuz aidé que de la force de la beauté qui me commandoit, pour complaire à laquelle je mis peine d'embellir et hausser le stile de mes vers, plus que n'estoit celuy des rimeurs qui m'avoient precedé : comme aussi mes affections passionnées pour un object tres-excellent devoient estre plus hautes et plus belles. Mais au mesme temps que je fiz prendre l'air à mes poesies, sortirent en lumiere les œuvres de Ronsard Vandomois, et de du Bellay Angevin, lesquels le Parnasse françois receut, comme fils aisnez des Muses, et les favorisa du plus riche partage. Peu de temps après Baïf, Belleau, Jodelle et quelques autres suivirent doctement mesme trace : laquelle d'an en an a esté poursuivie par plusieurs gentils esprits, dont la France a esté feconde en peu de temps, plus qu'autre nation qui nous ait precedé. »

Avant l'organisation de la Pléiade dont il fut l'une des premières gloires et l'un des premiers directeurs, Pontus était déjà à la tête du mouvement qui devait renouveler notre littérature, avec Maurice Scève, Théodore de Bèze, Jacques Peletier, Étienne Pasquier. Il avait composé, deux ans avant la publication de l'*Olive* de du Bellay et des premières poésies de Ronsard, son poëme des *Erreurs amoureuses*, en trois livres, contenant cent trente-huit sonnets et vingt-quatre autres petites pièces, chansons, sextines, épigrammes.

Dans ce qu'il appelle ses *Erreurs amoureuses*, Pontus se pose en martyr d'un amour aussi malheureux que fidèle. La docte, gentille et trop vertueuse Pasithée n'eut jamais pour lui que des rigueurs. Il lamente son malheur, quelquefois avec une remarquable vivacité et fraîcheur de sentiment, et sans se laisser aller aux écarts d'imagination trop familiers à ses confrères en Apollon.

Pontus de Tyard est le poëte le moins païen de la Pléiade. Habituellement confiné dans son modeste manoir de Bourgogne, la poésie n'était pour lui qu'un délassement d'esprit, et la solitude, dont il faisait ses délices, lui inspirait de chastes pensées. Dans les deux cent six pièces de sa composition, sonnets, chansons, sextines, épigrammes, odes, élégies, qui presque toutes ont l'amour pour sujet, c'est à peine si on pourrait signaler quelques vers lestes et risqués. Mais aussi combien on en pourrait relever de froids, de glacés!

Les trois livres d'*Erreurs amoureuses* sont suivis d'un livre de *Vers lyriques*. La forme des anciens est savamment et habilement imitée, les idées ne manquent pas, mais la vie est absente, et l'intérêt nul. Ronsard, dans ses odes, est souvent aussi factice, mais il a plus de souffle et d'élévation.

Le recueil publié en 1573 se termine par un grand nombre de pièces diverses, chansons, stances, élégies, épîtres, réunies sous le titre collectif de *Nouvelles Œuvres poetiques*.

On a encore de Pontus un autre recueil peu connu de vers, publié à Paris en 1585, et intitulé : *Les douze Fables de fleuves et fontaines, avec une description pour la peinture et les epigrammes.*

De tout cela il serait difficile de détacher une pièce vraiment belle ou seulement jolie et digne de vivre. Pontus avait conçu la plus haute idée de la poésie [1]; mais lui-même il n'a nullement réalisé son idéal.

Les contemporains, séduits par la nouveauté des genres dans lesquels Pontus s'était exercé, célébrèrent son génie avec des transports d'enthousiasme. Il ne se laissa pas éblouir par cette gloire. De très-bonne heure, il cessa de cultiver la poésie, et sembla même l'avoir prise en indifférence et en mépris : il s'efforça de montrer le ridicule de ce qui avait fait l'occupation de sa jeunesse. Le reste de sa vie, aussi laborieuse que longue, fut donné à l'étude des mathématiques, de la philosophie et de la théologie.

Il avait embrassé l'état ecclésiastique. Il fut protonotaire apostolique, puis archidiacre de l'église de Châlons-sur-Saône. En 1578, Henri III le nomma évêque-comte de cette ville. Depuis longtemps il avait abjuré la poésie. Des médisants ont dit qu'il n'avait pas renoncé de même à l'usage de bien boire [2]. Cependant on ne peut l'accuser ni d'intempérance ni d'oisiveté. Profitant de la santé robuste dont il jouit jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il fit tourner au profit de la théologie la connaissance approfondie qu'il avait de plusieurs langues, et l'étude qu'il avait faite de la philosophie, des mathématiques et des diverses autres sciences.

Quand Pontus de Tyard s'éteignit, tous les poëtes de la Pléiade avaient disparu. Malherbe régnait déjà. Une nouvelle ère poétique avait commencé.

[1] Voir, parmi ses *Discours philosophiques* en prose, le Discours des Muses.
[2] *Jugements des savants*, t. V, p. 36.

XXII

REMY BELLEAU

— 1528-1577 —

Cet aimable poëte naquit à Nogent-le-Rotrou. Il suivit en Italie le marquis d'Elbeuf, général des galères, comme professeur et gouverneur de son fils, Charles de Lorraine, qui fut depuis duc d'Elbeuf et grand écuyer de France. A son retour, il se lia avec les membres de la Pléiade, dont il fut bientôt l'une des gloires.

A l'exemple de l'Italien Sannazar, l'auteur de l'*Arcadie*, il écrivit des *Bergeries* qui ravirent d'admiration ses contemporains et lui attirèrent les éloges les plus enthousiastes. Philippe Desportes, son rival, ne voulait pas y reconnaître un mortel. Ce devait être Apollon, derechef contraint d'être pasteur, qui, pour charmer sa peine, avait fait ces vers, « tesmoins de son martyre[1] ».

Le gentil Belleau, comme on l'appelait, est un poëte épris des beautés et des plaisirs simples des champs. Il se plaît à en reproduire les images ; les scènes champêtres abondent dans ses poésies, surtout dans les *Bergeries;* c'est bien un « peintre de la nature », comme l'a nommé Ronsard. En soupirant les ardeurs des bergers, il ramène constamment les idées et les images les plus gracieuses et les plus fraîches. Écoutez-le parler d'un amant qui vient d'entendre chanter sa maîtresse :

« Cette chanson finie, je demeure tout esperdu, tant pour la douceur de la voix larronnesse de mon ame, que pour les paroles passionnées de l'amour. Et croy que cette nymfe avoit choisi ce sujet propre à ses passions, autrement il n'eust esté possible de si bien chanter et de si bonne grace, sans estre espoinçonnée de quelque amoureuse affection. J'ay ouy au mois d'avril les accens redoublez et tirez de longue haleine, et les fredons entre-coupez du rossignol, j'ay ouy le tintin des cigales au mois le plus chaud de l'esté, j'ay ouy doucement glisser la rosée sur les herbes emperlées de son degoust[2], j'ay ouy entre deux montagnes caverneuses les vieilles querelles de la parlante Echo, j'ay ouy, couché dessus un ruisselet tapissé de verdure et calfeutré de mousse, le murmure d'une eau roulante à petits flots au travers de petites pierrettes et de gravois menu, j'ay ouy dedans le saint horreur des forests les plus obscures les chansons de Daphnis ; mais, pour dire la verité, cette voix estoit toute autre chose[3]. »

[1] *Bergeries* de Philippe Desportes, IV, Sur la bergerie de Remy Belleau.

[2] Ce qui dégoutte de, ce qui est versé goutte à goutte par.

[3] *Berg.*, 1re journée, f° 80, r°.

Le tour de ces pensées nous rappelle quatre vers d'une autre églogue de Belleau, sur un berger qui avait pris un baiser à une jolie bergère :

« J'ay baisé des chevreaux qui ne faisoient que naistre,
Le petit veau de lait dont Colin me fit maistre
L'autre jour dans ses prez, mais ce baiser vrayment
Surpasse la douceur de tous ensemblement. »

Le gracieux et le tendre sont ainsi mêlés habituellement chez l'auteur des *Bergeries*.

L'aimable poëte des champs et de la nature s'est surpassé lui-même dans la gracieuse pièce d'*Avril*[1], versifiée sur un rhythme délicat et curieux, et où respire le souffle de l'auteur de la *Cigale*, de ce gentil Anacréon qu'il avait pris pour modèle, et dont il a traduit les poésies aussi bien qu'on le pouvait alors, et beaucoup mieux que ne l'ont fait plusieurs de ceux qui l'ont suivi.

Avril, l'honneur et des bois
Et des mois ;
Avril, la douce esperance
Des fruicts qui, sous le coton
Du bouton,
Nourrissent leur jeune enfance ;

Avril, l'honneur des prez verds,
Jaunes, pers,
Qui, d'une humeur bigarrée,
Esmaillent de mille fleurs
De couleurs
La parure diaprée ;

Avril, l'honneur des soupirs
Des Zephirs,
Qui, sous le vent de leur aisle,
Dressent encore ès forests
De doux rets,
Pour ravir Flore la belle ;

Avril, c'est ta douce main
Qui, du sein
De la Nature, desserre

[1] Elle se trouve au premier livre des *Bergeries*.

Une moisson de senteurs
Et de fleurs
Embasmant l'air et la terre.

Avril, l'honneur verdissant,
Florissant,
Sur les tresses blondelettes
De ma dame, et de son sein
Toujours plein
De mille et mille fleurettes;

Avril, la grace et le ris
De Cypris,
Le flair et la douce haleine ;
Avril, le parfum des dieux,
Qui, des cieux,
Sentent l'odeur de la plaine;

C'est toi, courtois et gentil,
Qui d'exil
Retires ces passageres,
Ces arondelles qui vont,
Et qui sont
Du Printemps les messageres.

L'aubepine, et l'eglantin,
Et le thym,
L'œillet, le lys, et les roses,
En cette belle saison,
A foison,
Monstrent leurs robbes ecloses.

Le gentil rossignolet,
Doucelet,
Decoupe, dessoubs l'ombrage,
Mille fredons babillards,
Fretillards,
Au doux chant de son ramage.

C'est à ton heureux retour
Que l'Amour
Souffle, à doucettes haleines,
Un feu croupi et couvert

Que l'hiver
Receloit dedans nos veines.

Tu vois en ce temps nouveau
L'essaim beau
De ces pillardes avettes [1]
Voleter de fleur en fleur
Pour l'odeur
Qu'ils mussent en leurs cuissettes.

Mai vantera ses fraischeurs,
Ses fruits meurs,
Et sa feconde rosée,
La manne, et le sucre doux,
Le miel roux
Dont sa grace est arrosée.

Mais moi je donne ma voix
A ce mois
Qui prend le surnom de celle
Qui de l'ecumeuse mer
Vit germer
Sa naissance maternelle.

Les *Bergeries* ont des parties très-voluptueuses, sans être positivement grossières ; tel est le morceau qui commence par ces vers :

« Comme la vigne tendre
Bourgeonnant vient estendre
En menus entrelas
Ses petits bras,
Et de façon gentille,
Mollette s'entortille
A l'entour des ormeaux, etc. [2]. »

Ailleurs c'est le sensualisme le plus raffiné et le plus libertin, comme dans ce passage :

« Quand je vais recueillant dessus tes levres douces etc. [3]. »

Et dans les chansons à M. Nicolas, secrétaire du Roi :

[1] Petites abeilles. *Avette* est un diminutif tout français formé, comme son synonyme *apette*, sur le latin *apis*, tandis que *abeille* vient directement du diminutif *apicula*, employé dans la basse latinité pour *apis*. — [2] *Berg.*, 1re journée, 78, r°. — [3] *Ibid.*, 2e journée, f° 135, r°.

« Ha ! mon cœur, que je vis heureux
Maintenant que je suis amoureux !
Ha ! belle nuit entre les belles, etc. [1]. »

Nous nous gardons d'indiquer d'autres passages tout à fait lubriques. Pasquier a nommé Belleau l'*Anacréon de son siècle* [2]. Le poëte français mérite d'être comparé au poëte grec plus encore pour la licence que pour la grâce. L'Estoile cite de lui un « poeme vilain et lascif et mal sonnant aux oreilles chrestiennes [3] », qui fut fort couru à cette époque corrompue.

Un poëme de Belleau, moins connu que les *Bergeries*, leur est cependant supérieur par la variété, par la souplesse, par l'invention. Il est intitulé : *les Amours et nouveaux Eschanges des pierres precieuses, vertus et proprietés d'icelles*. Dans trente petits poëmes délicieux, l'auteur décrit en détail le diamant, la topaze, le rubis, l'améthyste, etc., etc. Il prodigue les couleurs et les images, et embellit l'observation et la science de tous les charmes de l'imagination et de la fiction. « Tantôt, dit un critique, c'est une ode d'un jet élégant et soutenu, en l'honneur du Diamant ou de la Perle ; tantôt c'est une princesse, une femme aimée, qui est chantée sous le nom de l'Agate ou du Saphir, et puis, c'est une histoire pompeuse, peinte en riche tapisserie, telle que celle d'Améthyste changée en pierre par Bacchus ; tantôt encore, une légende d'amour contée sur le ton doux et mélancolique des plus tendres rêveries de la Fontaine [4]. »

C'est surtout par les *Amours des pierres precieuses* que Remy Belleau se montre à nous comme un des poëtes du seizième siècle qui ont eu le plus grand éclat de style. Dans ces brillantes descriptions, l'imagination est constamment frappée, si le goût n'est pas pleinement satisfait. Régnier a dit, dans sa neuvième satire :

« Belleau ne parle pas comme on parle à la ville,
Il a des mots hargneux, bouffis et relevés. »

Cette remarque s'applique beaucoup moins aux *Amours des pierres precieuses* qu'aux *Bergeries*.

Ce poëte pastoral s'est aussi exercé dans le genre théâtral. Il a laissé une comédie où se retrouvent toutes ses qualités de naturel et de grâce, *la Reconnue*, qui ne fut probablement pas représentée, car le temps lui manqua pour l'achever. Le sujet, de circonstance, était une religieuse qui, après avoir porté le voile pendant sept ans, avait quitté son couvent pour embrasser le calvinisme, et lors de la prise de Poitiers par le maréchal de Saint-André, en 1562, était tombée

[1] *Bergeries*, 2e journée, f° 146, v°.
[2] *Recherches*, VII, VI. — [3] Voir *Mém. de l'Estoile*, éd. Champ., 1re p., p. 90.
[4] Charles Asselineau, *les Poëtes français*, t. II, p. 102.

en partage à un capitaine qui l'avait conduite à Paris et rendue au catholicisme.

Le style de cette comédie est simple, facile et assez correct. Une femme parle ainsi de la religieuse fugitive qui passe pour l'épouse d'un soldat huguenot :

« S'ils sont bien mariez ensemble,
J'espere qu'ils feront du fruict :
La fille est bonne et a bon bruict,
La fille est douce et gracieuse,
Elle n'est fiere ni fascheuse ;
La fille n'est pas un brin sotte ;
Je crains qu'elle soit huguenotte
Seulement, car elle est modeste,
En parolles chaste et honneste,
Et tousjours sa bouche ou son cœur
Pensent ou parlent du Seigneur :
J'ay peur qu'ils ne s'accordent pas[1]. »

N'est-ce pas déjà, — sauf quelques incorrections, — le bon style de la comédie en vers ?

Tant de productions variées et distinguées justifient suffisamment, ce nous semble, le titre d'*excellent poëte françois* que Ronsard a décerné à Remy Relleau[2], et que lui ont confirmé tous ses contemporains.

Il mourut à Paris, le 7 mars 1577, âgé de cinquante ans. Ses illustres amis, Pierre de Ronsard, Antoine de Baïf, Amadis Jamyn, Philippe Desportes, le portèrent sur leurs épaules à sa dernière demeure.

[1] Acte III, sc. IV.
[2] *Élég.*, XX.

XXIII

JEAN-ANTOINE DE BAÏF

— 1532-1589 —

Fils naturel de l'ambassadeur de France à Venise, Lazare de Baïf, ce savant magistrat disciple de Budé et de Musurus [1], Jean-Antoine étudia sous des maîtres illustres, Charles Estienne, Bonamy, Vergèce, Tuson, et finalement J. Daurat. Racontant lui-même son éducation, il dit, dans une épître à Charles IX, placée en tête de ses *Œuvres* :

« ... Mon pere, qui alors
Alloit, ambassadeur pour vostre ayeul, dehors
Du royaume, en Almagne, et menoit au voyage
Charle Etiene, et Ronsard, qui sortoit hors de page :
Etiene, medecin, qui bien parlant estoit ;
Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettoit ;
Mon pere entre les mains du bon Tusan me lesse,
Qui chez luy nourrissoit une gaye jeunesse
De beaux enfans bien nez, de soir et de matin,
Leurs oreilles batant du grec et du latin...
Là quatre ans je passay, façonnant mon ramage
De grec et de latin et de divers langage...
De là (grand heur à moy !) mon pere me retire,
Me baille entre les mains de Dorat pour me duire [2],
Dorat, qui, studieux, du mont Parnasse avoit
Reconnu les detours, et les chemins sçavoit,
Par où guida mes pas. »

De bonne heure enrichi de trésors de connaissances et d'idées par les plus laborieuses études, il céda, très-jeune encore, à l'impérieux besoin de les répandre. Libre de son temps par la fortune que lui laissa la mort de son père arrivée en 1547 et saisi d'un généreux désir de gloire, il aspira à se faire une place à part entre ses contemporains.

« Sortant de la vulgaire trace,
Dans un nouveau sentier moy le premier je passe (dit-il),
Ouvrant à vos François un passage inconnu,
Que nul, paravant moy, dans France n'a tenu.
Nul poëte ne s'est vu tant osé entreprendre
D'y entrer seulement. Par où m'y doy-je prendre ?

[1] Sa correspondance, que Camusat au dix-septième siècle et M. Hauréau au dix-neuvième nous ont fait connaître en partie, offre un grand intérêt et se conserve aux Mss. de la Bibliothèque Nationale.

[2] M'élever, faire mon éducation, de *ducere*.

Je n'y voy rien frayé, je n'y voy rien ouvert,
Je voy tout de haliers et de buissons couvert ;
Laysseray-je d'aller ? La force et le courage
Ne me faudront jamais. J'ouvriray le passage, etc. »

Et cependant il n'a guère fait que des imitations, qui ne sont pas toujours heureuses. L'un des premiers, sinon le premier, il fit usage de la poésie rimée à la manière des Grecs et des Latins : il a laissé inédite une traduction des Psaumes en vers français mesurés et en vers rimés. Il aspira, sans la réserve nécessaire, à tout renouveler, à tout réformer, dans l'alphabet, dans les lettres, dans l'écriture, dans l'orthographe, dans la versification, dans le rhythme, dans la mesure ; mais sa part de vraie originalité littéraire est faible. L'inspiration chez lui n'égala pas l'érudition. Aussi les contemporains estimaient-ils beaucoup plus ses connaissances que sa poésie. Suivant Pasquier, il savait beaucoup, mais était « mal né à la poesie, ce qui lui fit changer de trois divers tons en ses poemes [1] ». Duperron l'appelait « un fort bon homme, mais un fort mauvais poete ». Colletet dit « qu'il n'étoit poëte françois que par étude [2] » ; et ailleurs, que c'était un « fort savant homme, mais un fort dur poëte françois [3] ».

Cependant, quand on a lu toutes ses poésies, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est, à plusieurs égards, digne du souvenir de la postérité.

I

Les œuvres de Baïf, le poëte le plus fécond de son temps, se composent de neuf livres de *Poëmes*, sept livres d'*Amours*, (1573) cinq livres de *Jeux*, cinq livres de *Passe-temps*, dix-neuf *Églogues*, neuf *Devis des dieux*, traduits librement de Lucien, des *Mimes, enseignemens et proverbes*, (1576). Il a traduit l'*Antigone* de Sophocle, l'*Eunuque* de Térence (1565), et imité le *Militaire fanfaron* de Plaute dans sa comédie du *Brave* (1567). Il a tant écrit qu'on a perdu partie de ses œuvres : la traduction de l'*Heautontimorumenos* de Térence, de la *Médée* d'Euripide, des *Trachiniennes* de Sophocle, du *Plutus* d'Aristophane. Les contemporains eux-mêmes n'ont peut-être jamais pu lire en entier un si volumineux recueil. Aussi le poëte s'accusait-il de folie d'avoir ainsi entassé production sur production, au risque de ne rien laisser d'achevé. Il dit dans ses *Mimes* :

« Quand je pense aux divers ouvrages
Où j'ay badiné tout mon age,
Tantost epigrammatisant,
Tantost sonnant la tragedie,
Puis me gossant en comedie,
Puis des amours petrarquisant,
Ou chantant des roys les louanges,
Ou du grand Dieu le Roy des anges
Après le roy prophete hebrieu,

[1] *Lettres*, XXII, 2. — [2] *Du Sonnet*. — [3] *De la Poésie morale*.

Ores en metre, ores en ryme,
Pour m'honorer de quelque estime,
Mes vers semant en plus d'un lieu,
Je ri de ma longue folie [1]. »

Nous ne nous arrêterons que sur ce qu'il a fait de plus important. Le livre des *Meteores* (1576), l'un des plus considérables parmi les *Poemes*, est une espèce de traité de physique et d'astronomie où il s'est inspiré des *Géorgiques* de Virgile ; Baïf en explique ainsi l'objet dans une épître à Catherine de Médicis :

« Je chante la saison, le lieu, la cause et l'estre
De tout ce que l'on voit en mille formes nestre
De diverses vapeurs, sur terre et dans les cieux,
Creé differemment (grand merveille à nos yeux!)
Les grand's pointes de feu, les poutres flamboyantes,
Les lances et les dards, et les fosses beantes
Dans le ciel crevassé : les longs dragons fumans,
Jusqu'aux ardens folets sur les eaux s'alumans ;
Les astres chevelus, presages execrables
De meurdres et de peste, aux mortels miserables ;
Et d'où vient que voyons cette blanche clarté
Traverser tous les cieux d'un grand chemin laitté.

Puis je diray l'humeur, dont la terre arrosée
Produit tant de beaux fruits, la plage et la rosée
Douce mere des fleurs du printemps amoureux,
De la manne du ciel le sucre savoureux ;
La nege et le frimas ; et comme les nuages
Paraissent enflammez de meslés peinturages :
L'arc-en-ciel piolé [2] ; les aires dont le tour
Enceint, or le soleil, or la lune, alentour.

Après, je chanteray comme l'air et la terre
Prennent un nouveau jour sous l'eclair du tonnerre ;
Pourquoy se redoublant il devance le bruit ;
Comment le foudre aigu dans les nuës se cuit ;
L'origine des vents, leurs demeures certaines,
Les tourbillons rouans [3], les borasques [4] soudaines ;
D'où sont les branlements de terre suscitez,
Qui souvent ont perdu citoyens et citez ;
Pourquoy la mer profonde a ses vagues salées
D'où coulent les ruisseaux par les basses valées,
Les sources, les bouillons, les estangs et les lacs,
Les fleuves qui jamais de courir ne sont las.
Et pourray dire après les vènes des perrieres [5],
Et des metaux fouillés les maudites minieres,

[1] *Les Mimes*, liv. I, f° 26, r°, A M. de Villeroy, édit. 1619. — [2] Bigarré de diverses couleurs. Ce mot, probablement dérivé de *pie*, a encore été employé par Régnier. — [3] Roulants, de *rotare*. — [4] Bourrasques. — [5] Carrières. Il était encore de quelque usage dans la première partie du dix-huitième siècle, sous la forme *pierrière*.

Ce que la soif d'avoir ne pouvant s'etancher
Nous a fait aux boyaux de la terre chercher. »

Une grande pièce du second livre des *Poemes* célèbre les exploits du roi Charles IX à la chasse. Le poëte courtisan ne fait pas difficulté de le comparer à Hercule et même de lui adjuger la préférence sur ce héros. Il lui devait de la reconnaissance et le payait en flatteries; les huguenots l'avaient dépouillé de ses biens, mais les largesses de Charles IX et la charge de secrétaire du roi relevèrent sa fortune.

II

Les sept livres d'*Amours* sont en sonnets remplis uniquement de plaintes et de soupirs fades et affectés, ce qui faisait dire à Ronsard :

« Baïf, il semble, à voir tes rymes langoureuses,
Que tu sois seul amant en France langoureux,
Et que tes compagnons ne sont point amoureux,
Mais desguisent leurs vers sous plaintes amoureuses [1]. »

Si nous voulions citer quelques sonnets de Baïf, nous les choisirions plutôt parmi ceux où il n'imite plus Pétrarque et oublie sa Laure vraie ou fictive. Plusieurs obtinrent une grande vogue. Celui qu'il « composa sur le sujet du fameux *Roman de la Rose*, et qui en contient en quatorze vers tout le véritable argument, passa de son temps, dit Colletet, pour une pièce si rare, et même si utile, que tous les curieux firent gloire de l'apprendre par cœur [2]. » Un autre est différemment célèbre et lui a été beaucoup reproché, c'est celui où il applaudissait au massacre de la Saint-Barthélemi et insultait au cadavre de Coligny. La facture en est d'ailleurs énergique et magistrale.

III

La partie des poésies de Baïf qui prête le plus aux extraits intéressants, ce sont les *Eglogues*, au nombre de dix-neuf. Nous citerons en entier, comme une curieuse étude de style et de mœurs, la grande églogue qui a pour titre *les Sorcieres*.

Les Sorcieres

A. JAQ. DU FAURE.

MARTINE, MAUPINE.

Suyvans, du Faur, d'une gentile audace,
Des vieux Gregeois [3] la mieux eslite [4] trace

[1] *Pièces retranch. des Amours*, XXIV, Bibl. elz. — [2] *Du Sonnet.*
[3] Grecs. De cette vieille forme du mot, il est resté la locution *feu grégeois*.
[4] D'*electus*, pour dire de choix, excellent, distingué, parfait, au sens matériel

Et des Romains, maugré les ignorans,
De vers hardis nos muses honorans,
Le chant sorcier et l'amour de Martine
Et les efforts des charmes de Maupine
Faits sous la nuit, ores nous redirons.
A leur horreur, les eaux des environs
Contrerampans d'une fuite rebourse [1]
Ont arresté leur trepignante course :
De ceste voix le lyon estonné
A, non recors [2], le fan abandonné.
Il estoit nuit, et les aisles du somme
Flatoient desjà toute beste et tout homme,
Faisant cligner les astres par les cieux,
Non des amans les miserables yeux.
Nus pieds adonc et toute detressée [3]
Martine s'est aux charmes adressée.
Entre ses bras trois fois elle cracha,
Entre ses dents trois mots elle mascha,
Et son rouët qui par trois fois sejourne
Entre ses mains, par trois fois elle tourne,
Puis tout à coup et d'une mesme fois
Elle reprend son rouët et sa voix.

MARTINE.

Flammes du ciel qui suivez la charrette
De la nuit brune, ô vous bande secrette,
Les dieux des bois, ô vous nocturnes dieux
Dessous qui sont tous les terrestres lieux.
Tes aspres lois les Tartares escoutent,
Mesmes les chiens te craignent et redoutent,
Quand des enfers, sur la terre tu sors
Te pourmenant par les tumbes des mors,
O Proserpine, ô reyne aux trois visages,
Des mots divins tu monstres les usages,

ou moral, en parlant de personnes ou de choses. Cet adjectif était très-usité, dès les plus anciens temps de la langue : — « E le plus *eslit* chevalier, Qui unc i ceinsist branc (épée) d'acer. » (BENOÎT, *Chron. des D. de Norm.*, II, 946.) — « Et armes bones et *eslites.* » (*Dolopathos*, v. 7694.) — « Biaus bachelers frans et *esliz.* » (J. DE MEUNG, *Rom. de la Rose*, v. 15673.) — « E un anel ù ot un saffir mult *eslit.* » (GARNIER, *Vie de S. Thomas de Cant.*, v. 5572.)

[1] Qui va à rebours.

[2] Perdant tout souvenir, de *recordari*.

[3] Les tresses dérangées, les cheveux en désordre.

Des jus espreins tu guides les effets.
Ren, s'il te plaist, ren mes charmes parfaits,
Afin qu'en rien ne cede ta Martine
Soit à Medée, ou soit à Melusine.
Si je retien mon Gilet de retour,
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

Tout se taist ore, ores les eaux se taisent,
Le bois se taist, les zefires s'apaisent,
Tout s'assoupit sous la muette nuit;
Mais mon ennuy, qui sans repos me suit,
Ne se taist pas au dedans de mon ame,
La tempestant d'une felone flamme
Qui tout mon cœur envelloppe alentour.
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

Le froid serpent se creve en la prairie
Estant charmé par son enchanterie [1].
Circé jadis rendit des hommes porcs,
Puis les remist en leurs anciens cors.
L'enchantement les estoilles destache;
Avienne aussi que mon chanter arrache
De mon esprit ceste genne d'amour.
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

Gilet me brusle, et sur Gilet j'enflamme
Ce lorier cy. Comme dedens la flamme
Il a craqué tout à coup allumé,
Et tout à coup je l'ay veu consumé,
Et n'a laissé tant soit peu de sa cendre;
En pouldre ainsi Gilet puisse descendre,
Estant repris du feu de mon amour.
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

Ça cet oyseau, ça ce panier, Toinette;
Attache estroit ceste bergeronnette [2]
De trois ribans [3], en trois nœuds soyent liez
De trois couleurs ses aisles et ses pieds,
Lasse les fort, et murmure en voix basse :

[1] Enchantement, charme. — [2] Mot à mot, petite bergère, nom d'un oiseau qui se plaît dans les prés et avec les bergers. — [3] Rubans. Les patois wallon et berrichon ont gardé la prononciation *riban*.

Ce las d'amour contre Gilet je lasse,
Contre Gilet lasse ce las d'amour.
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

De la rosée un verdier on voit naistre
Au mois de may, dont le costé senestre
Cache un osset [1] propre pour esmouvoir,
Et le dextre ha son contraire pouvoir.
Le gauche osset d'amour les cœurs enflamme,
Le dextre esteinct d'amour la mesme flamme.
Toinette, fen en deux parts ce gresset [2].
Contre Gilet tire le gauche osset;
Serre le sang; pour moy le dextre tire
A fin qu'amour en son rang le martyre [3]
Et de son mal je me mocque à mon tour.
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

Garde le sang; car si Gilet retarde
A m'aleger, des drogues je luy garde
Dans un coffret que Rousse me donna,
Par qui souvent maint parc elle estonna,
Se despouillant de l'humaine figure
Et d'une louve affublant la nature.
De ces poisons contre luy dès demain
Tout le meilleur je tri'ray de ma main;
Avec ce sang, le foyë et la moëlle
D'un vierge enfant dessevely [4] par elle,
Je lui broy'ray pour brevage d'amour.
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

Pren ceste aguille, et poin [5] ceste imagette,
Et dy : Je tien l'amoureuse sagette [6]

[1] Diminutif d'*os*.

[2] Sorte de grenouille qu'on avait coutume d'employer dans les enchantements, témoin ces vers de Ronsard :

> « Grenouilles, qui jasez quand l'an se renouvelle,
> Vous, *gressets*, qui servez aux charmes, comme on dit,
> Criez en autre part vostre antique querelle;
> Ce lieu sacré vous soit à jamais interdit. »
> (*Sonn. pour Hélène*, II, 72, Stances sur la fontaine d'Hél.)

[3] Le martyrise à son tour. — [4] Comme *désenseveli*.

[5] Pique, du verbe *poindre*, à peu près inusité aujourd'hui.

[6] Flèche, *sagitta*.

Contre Gilet de qui je poin le cœur,
Le meurdrissant d'amoureuse langueur.
Gilet ainsi d'une poincture pire
Reçoive au cœur ce qu'on faict à la cire,
Navré pour moy de la flesche d'amour.
Tourne, rouet, tourne d'un roide tour.

Porte dehors ceste pouldre serrée
Là où s'estoit une moule veautrée
Et jette la (mais ne te tourne pas)
Par sus la teste en l'eau qui coule à bas.
Ne bouge, non ; oy comme j'esternue
(Ce vienne à bien), n'est-ce point la venue
De mon amy? Le doi-je croire? ou bien
Ainsin amans font grand chose de rien?
Mais qui seroit en ceste heure par voye,
Harpaut en vain du sueil de l'huis n'aboye;
Gilet revient bienheurer [1] mon amour.
Cesse, rouet, cesse ton roide tour.

Ces charmes faits, la sorciere Martine
Arreste là son rouet, et Maupine
De l'aultre part, qui d'un sault s'eslança,
Nu chef, nus bras, ses charmes commença.
De vert lorier effueillé dans la dextre
Un long rameau sous l'aisselle senestre,
Pour un autel trois fois trois gazons verds
Elle portoit de vervenne couvers.
Lors, à son gré choisissant une place,
S'arreste court, et de sa verge trace
Dessus la terre un cerne [2] tout autour,
L'arrondissant d'un egalé contour;
Et les gazons dans ce rond elle arrange
Joins trois à trois, mainte parole estrange,
Non sans effect, à chef bas marmonnant
Sur chaque rang qu'elle alloit ordonnant.
Ce fait ainsi sa chambriere elle appelle,
Luy commandant apporter avec elle
Un vieil panier, auquel mis elle avoit

[1] Rendre heureux.
[2] Cercle. Il est resté dans le verbe *cerner*.

Mainte poison [1], qui aux charmes servoit;
Oultre un rechaud comblé de braise ardente
Et le mortier. D'un trepié la meschante
Faisoit son siege, et des drogues triant
Ce qui luy plut, dit ces mots s'escriant :

MAUPINE.

O ciel, ô terre, ô mer, je brusle toute,
Toute d'amour en larmes je m'esgoute.
J'aime Nicot, Nicot ne m'aime point,
Et pour l'aimer je languis en ce point.
De ce Nicot la forte amour me domte,
Mais le felon de mon mal ne tient comte;
Qui ja neuf jours, ingrat, passer a pu
Sans qu'une fois seulement je l'ay vu.
Seroit-ce point aultre amour qui le lie
Et qui fait qu'ore en la sorte il m'oublie?
Je le sçauray; telles drogues je sçay
Dans ce panier, pour en faire l'essay :
Ten le moy tost, que j'y prenne, Michelle,
De frais pavot une fueille nouvelle.
Rien ne deffaut que les mots à cecy.
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

Ha, lasse [2] moy ! je suis, je suis perdue!
Dessus mon poing ceste fueille estendue,
Las! sous ma main frapante n'a dit mot.
(Quoy ! tu t'en ris, ô meschante !) Nicot,
A ce que voy, m'a donques delaissée?
Donq' il a mis en aultre sa pensée?
Mais pense il en demeurer ainsi?
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

Non en vain, non, j'ay faict experience
Du plus secret d'une telle science,
Non en vain, non, d'un tel art j'ay pris soin

[1] Ce mot a été du genre féminin, comme le latin *potio*, jusqu'à Vaugelas et Balzac qui se prononcèrent pour le masculin. Malherbe et Ménage étaient d'avis contraire. Le peuple dit encore *une poison.*

[2] Malheureuse, au masculin *las*, du mot *lassus*, las, fatigué. De même en italien *lasso*, en espagnol *laso.*

Pour n'en user à mon plus grand besoin :
Ça, ce rechaut ; souffleras tu la braise
Qui se meurt toute ? Ah, qu'ainsi ne s'apaise
De mon amour le brasier adoucy !
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

De l'encens masle en ce brasier j'esgraine,
Et du pavot la sommeilleuse graine.
Comme le tout en un rien enfermé
Se voit ensemble en un rien consumé ;
Ainsi Nicot (si l'amour d'aultre femme
Le tient encor) puisse perdre sa flamme ;
Ainsi le feu dans son cœur allumé
D'oubly fumeux s'enfuye consumé !
Mais si dans luy un aultre feu n'a place,
Comme l'encens s'escoule, se defface
La cruaulté de Nicot endurcy.
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

Tel soit Nicot, quel [1] pour la biche aimée
Le cerf en rut, et la forest ramée,
Et la riviere, et monts et plains courant
Sans reposer, forcené se mourant,
D'un feu caché se destruit, et n'a cure,
S'amenuisant [2], ny d'eau ny de pasture ;
Mais furieux, sans repos, sans repas,
Suit jour et nuict sa biche pas à pas ;
Tel soit Nicot, et par telle folie
Mis hors du sens, et le vivre il oublie
Et le dormir, de mon amour transy.
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

Pren ces deux cœurs d'un pair de tourterelles
Qui s'entre-aimans l'une à l'autre fidelles,
Voyans ce jour en un couple vivoyent
Et d'arbre en arbre ensemble se suivoyent.
Tant que l'un vit, l'autre vivant demeure
Sans divorcer ; mais aussi tost que l'heure
A l'un avient, l'aultre ici ne veut pas

[1] Latinisme. *Talis... qualis.*

[2] Maigrissant, dépérissant.

De son consort[1] survivre le trespas.
Ainsi Nicot m'aimant d'amour naïve
Ferme, loyal, moy vivant, icy vive,
Et moy mourant, ne puisse vivre icy.
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

Ne puisse y vivre, ains desire la mort.
Ces cœurs, Michelle, enfile et lasse fort
De ce cheveu, disant : « Deux cœurs je presse
De deux amans d'une amoureuse lesse. »
Son cœur au mien accouplé soit ainsy.
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

Un de ces cœurs de ce cheveu deffile
En ce mortier et dy : « Le cœur je pile
Et j'amolis, de Nicot endurcy. »
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

Dans ce panier mainte herbe et mainte graine,
Que sous les rais d'une lune serene
De ma main propre en un temps bien serein
J'allay cueillant d'un serpillon d'erein,
Je garde encore, entr'autres la plus chere,
En un sachet la graine de fougere
Qu'en plein minuict nous cueillismes entan[2],
Denyse et moy, la veille de Saint Jean.
Je garde encore et du nid et de l'aisle
Avecque l'œuf d'une orfraye mortelle
Et du poulain la loupe prise au front,
Loupe d'amour, breuvage le plus pront.
Je sçay, je sçay comme on les mistionne ;
Et s'autre[3] soin de moy il ne se donne,
Contre Nicot je garde tout cecy.
Charmes, charmez mon amoureux soucy.

[1] Du latin *consors,* qui partage le même sort, la même vie, qui est intimement uni avec. Ce mot ne s'emploie plus qu'au pluriel, pour désigner ceux qui ont un intérêt commun dans une affaire, dans un procès, et par extension les gens d'une même cabale. On disait aussi quelquefois au fém. *consorte :* témoin Brantôme (*Dam. gal.*, Ier disc.).

[2] Comme *antan*, mot à mot l'année d'auparavant, *ante annum*, pour dire naguère, il y a peu de temps.

[3] Autrefois l'*i* de *si* s'élidait devant toutes sortes de mots.

Mais fole moy [1], qui le temps et la peine
Ensemble per [2] d'une entreprise vaine,
Taschant mouvoir un fier cœur non de chair,
Ainçois [3], je croy, d'imployable rocher !
Quand ma chanson qui les astres arreste,
Retient les flots, accoise [4] la tempeste,
Sur ce felon de fer n'a le pouvoir
Pour à pitié de mon mal l'esmouvoir.
La nuict s'en va ; avecque la nuict brune
Dans l'Ocean s'en va plonger la lune ;
L'aube desjà dechassant l'obscurté,
L'air esclaircy reblanchist de clarté.
Le jour revient, non pas Nicot encore.
Contre le feu, las ! qui mon cœur devore
Ny jus ny mots ne peuvent rien aussy.
Charmes, cessez, et cesse mon soucy.

Baïf a encore traité, d'une manière intéressante, ce sujet des enchantements magiques dans l'églogue XVI, intitulée *la Sorcière :*

« Un soir sur la mynuit que la lune sereine,
Rayant au ciel serein, monstroit sa face pleine,
Sous un noyer feuillu, dans un champ à l'escart,
Brelande se trouva, Brelande qu'en son art,
De Tolete, Pacaut avoit endoctrinée,
Pacaut le vieil Vaudois. Là elle avoit menée
Sa fille Perrichon, fust ou pour l'enseigner
A ses conjuremens, ou s'en accompagner.
Perrichon lui portoit pleine une grand corbeille
De cent drogues, par qui elle faisoit merveille.
Elle, nu le pié gauche, et nu le gauche bras,
La teste enchevelée [5], encommença tout bas,
Maschant entre ses dents mainte parole estrange ;
Puis contre le noyer à dos elle se range,
Trois fois le tournoyant. A chaque fois trois fois
Elle crache en ses bras, en jettant ceste voix, etc. »

Suit un récit plein d'énergie et de vérité d'un amour malheureux :

« O lune, escoute moy, je diray ma douleur.
Ma voisine Michon, ma voisine et commere,

[1] Folle que je suis ! Voir page 563, note 2.

[2] Pour *perds*. On a déjà vu, par plusieurs exemples, que Baïf aime à supprimer les consonnes finales.

[3] Mais plutôt.

[4] Apaise ; italien *acquietare ;* de *à*, et *coi*, tranquille ; du latin *quietus*, de *quies*, repos.

[5] Échevelée.

Sa fille fiançoit ; comme cuidant bien faire
Elle m'y convia ; mais, las! sans y penser
Chés elle mes ennuits elle fit commencer.
J'y allay tout soubdain. Là tout le parentage [1]
Des deux parts se trouva ; là tout le voisinage.
Là, quand j'y arrivay, les filles et garçons
Se tenoyent par les mains, et dançoyent aux chansons.
Mais de malheur Roulin, Roulin menoit la dance,
Et disoit sa chanson quand dedans je m'avance.
Si tost que je le vy, je changeay de couleur, etc. »

Le refrain :

« Charmes, rendez Roulin, ou mon cœur rendez-moy, »

revient à intervalles inégaux, mais toujours d'une manière touchante et mélancolique.

L'églogue XVII, intitulée *Charles*, présente un genre d'intérêt plus doux. Le poétique berger se met ainsi en scène lui-même, pour parler de ses chants, et déplorer les guerres civiles qui empêchent qu'on n'y prête la voix :

« Bien qu'entre les bergers j'ay bruit d'estre poëte,
Si ne le croy-je pas ; car ma basse musette
Ne sonne pas encor des chansons de tel art
Comme le doux Bellay ou le grave Ronsard,
Et je ne suis entre eux, avec mon chant sauvage,
Qu'un serin qui au bois fait bruire son ramage
Entre deux rossignols. Apollon toutefois
Daigne telle qu'elle est ayder ma foible voix ;
Mais nos belles chansons aux troubles de la guerre
Ne s'entendent non plus que sous un long tonnerre,
Quand l'orage et les vents tempestent par tout l'air,
Lors on se plaist d'ouïr un ruisselet couler. »

Nous aimerions encore à citer, si l'espace nous le permettait, l'églogue première, au roi Charles IX, pour solliciter ses bienfaits, afin qu'il puisse, débarrassé de la pauvreté qui le presse [2], « s'adonner aux Muses à requoy ». Il y a du naturel et de l'intérêt dans l'allégorie de la *maigre pauvreté*, qui lui apparaît en songe, pour lui conseiller de

1 Parenté.

2 Antoine de Baïf, que son père avait laissé sans fortune, se plaint sans cesse de l'excès de la pauvreté. Il dit, au livre IV de ses *Poëmes :*

« Pauvreté mes espaules presse,
Me foule et jamais ne me laisse. »

Voir encore le livre Ier des *Mimes, enseignemens et proverbes*, Tolose, 1619, in-16, p. 26, et l'*Epistre* à M. de la Molle.

Plus tard, nommé par Charles IX *secrétaire ordinaire de sa chambre* et comblé des largesses royales, il se vit tout d'un coup riche ; mais il ne sut pas jouir avec économie et prévoyance de sa fortune, et, sur la fin de sa vie, il retomba dans la misère.

rompre ses tuyaux, et, au lieu de chanter inutilement, de « besogner à quelque œuvre de main dont il puisse gagner ». Plusieurs détails sont du meilleur ton de la pastorale. Il dit au prince à qui il présente ses chansons :

« Charle, bien que je vienne avecques ma musette,
Vestu en vilageois, dans le poing la houlette,
Affublé d'un chapeau, la surquenie [1] au dos,
Des guêtres sur la jambe, et chaussé de sabos,
Par bonté pour cela ne laissera de prendre
En bonne part mon offre, etc. »

Le disciple de Théocrite et de Bion a traité quelquefois avec grâce le genre anacréontique, surtout dans plusieurs petites poésies traduites des anciens, car cet infatigable translateur des petites et moyennes pièces des Latins et surtout des Grecs, « au milieu du fatras laborieux qu'il entassait, rencontrait parfois, comme dit Sainte-Beuve, de charmants hasards et dignes d'une muse plus choisie. »

IV

Les *Passe-temps* renferment un grand nombre d'épîtres, de chansons, de stances, d'épigrammes, de quatrains, etc. Ils se terminent par ces vers *au Liseur :*

« Toy qui lis ces gais passetemps,
Rien grave de moy tu n'attens :
Je le sçay bien, mais je te prie,
Si de ma gaye raillerie
En quelque mot te penses poind [2],
Pense que je n'y pensay point. »

En effet, les méchancetés de Baïf ne sont pas bien mordantes, mais ses plaisanteries sont quelquefois assez graveleuses.

V

Les réflexions que lui suggérèrent la maladie et l'indigence où il tomba pendant les troubles de la Ligue lui firent composer et publier, en 1575, l'ouvrage moral intitulé *les Mimes*, en seize cent soixante sixains. C'est un ensemble de proverbes et de fables empruntés aux auteurs hébreux, grecs, latins, français, italiens et espagnols, sans liaison régulière, mais formant une excellente règle de conduite pour tous les états de la vie. Aux maximes de morale, de politique et de prudence, Baïf joint quelques tableaux des vices et des désordres de l'époque. Voici une peinture qui ne manque ni de couleur ni d'énergie :

[1] Souquenille, vêtement de grosse toile. — [2] Piqué, participe du verbe *poindre*.

« O la honte de nos furies !
O l'horreur de tant de tueries
De citoyens à citoyens !
Quelle façon d'indigne outrage
Ne court forcenant de nostre age
Contre le droit de tous liens ?

L'hoste desloyal vend son hoste,
Ce temps maudit des maris oste
Et rompt la sainte liaison.
Rien n'a valu le nom de pere,
Ni de fils, rien le nom de frere,
Pour garantir de la traison.

Où ne s'est elle desbordée
Nostre jeunesse outrecuidée ?
Où a t'elle eu davant les yeux
De Dieu vengeur la bonne crainte,
Si bien qu'elle se soit retreinte [1]
De profaner les dignes lieux ?

De quels temples la place pure
Ont-ils sauvé de leur ordure,
Qu'ils n'ayent meschamment souillé ?
Et quelles personnes sacrées
N'ont ils (les perdus) massacrées ?
Quel sepulchre n'ont-ils fouillé ?

Des morts, aux caveaux des eglises
A sac par sacrilege mises,
Ils ont troublé le saint repos ;
Et les reliques tant prisées
Arrachant des châsses brisées,
Aux chiens en ont jetté les os.

Des devotieux monasteres
Ils ont faict deserts solitaires,
Le troupeau devot banissans ;
Les vierges à Dieu dediées
Ont incestement [2] mariées,
Des vœux le respect honnissans.

Faisans jeu de grands malices,
Ont renversé les edifices
En l'honneur divin consacrés,
Dont les deplorables ruines
De leurs impietez malines
Sont les monumens execrés [3]. »

[1] Retenue, de *retreindre* pour *restreindre*. A ce mot, comme à tant d'autres, le seizième siècle ne prononçait pas l'*s*; c'est pourquoi elle était supprimée dans l'écriture par les auteurs qui, comme Baïf, voulaient écrire suivant la prononciation.

[2] Incestueusement. — [3] *Les Mimes*, liv. I, f° 18 v°.

Ce *Petit Livret*, formé de « discours entrerompus et coupez de telle façon qu'en bien peu se trouve une suite de propos liez et continuez [1] », comme s'exprime l'auteur lui-même, est peut-être l'ouvrage le plus remarquable de Baïf. C'est certainement le plus utile.

VI

Le docte Baïf était un esprit hardi, tourmenté du besoin d'introduire des innovations et des améliorations dans la grammaire, dans la langue et dans le style ; mais il ne comprenait pas que le français est une langue analytique et ne saurait être ramené aux formes synthétiques du latin. Il inventa un nouvel alphabet composé de dix voyelles, dix-neuf consonnes, onze diphthongues et trois triphthongues. Il s'efforça, dit-on, d'imposer à notre langue les comparatifs et les superlatifs latins. Il aurait voulu qu'on dît *savantieur* pour *plus savant*, *savantime* pour *très-savant*, *prudentieur* pour *plus prudent*, *prudentime* pour *très-prudent*, et cette tentative bizarre lui aurait attiré ce piquant sonnet de du Bellay :

« Brav*ime* esprit, sur tous excellent*ime*,
Qui, méprisant de va*nimes* abois,
As devancé d'une haut*ime* voix
Des savant*ieurs* la troupe bruyant*ime*,
De tes doux vers le style coulant*ime*,
Tant estimé par les doct*ieurs* françois
Just*imement* ordonne que tu sois
Par ton savoir à tous reverend*ime*.
Qui mieux que toi, gentill*ime* poëte
(Heur que chacun grand*imement* souhaite),
Façonne un vers douc*imement* naïf!
Ah ! nul *de* toi hard*ieusement* [2] en France
N'a pourchassé l'indoct*ime* ignorance,
Docte, doctieur et *doctime Baïf !* »

Mais le vieux français avait déjà *greigneur*, plus grand, *hautisme*, très-élevé, *grandisme*, très-grand, *saintisme*, très-saint. Au seizième siècle, l'influence italienne mit à la mode des superlatifs comme *sérénissime*. Peletier, dans son *Art poetique* (1555), réclame le droit de faire revivre les comparatifs en *ior* et les superlatifs en *issimus*. Enfin le sonnet de du Bellay, que rapporte Pasquier dans la correspondance (XXII, 2), était le résultat d'un badinage, peut-être d'une raillerie à l'adresse de Peletier ; Baïf répondit même à du Bellay par une *Gausserie contre le sonnet de M. du Bellay*.

L'essai capital d'innovation d'Antoine de Baïf est d'avoir tenté, en

[1] Épître à Mmes de Joieuse. — [2] Plus hardiment que toi. Cet emploi de *de* pour *que* est un pur italianisme et répond à l'ablatif des Latins.

même temps que Jodelle, Moysset[1], Pasquier, Rapin, Scévole de Sainte-Marthe, et avec beaucoup plus de suite que tous ces écrivains, d'introduire la prosodie antique dans la poésie française. Il fit une traduction d'Hésiode et de Phocylide en vers dactyliques héroïques hexamètres, une ode au roi de Pologne en vers saphiques, une pièce en vers ïambiques, une autre en hendécasyllabes, etc. Tous ces vers *baïfins*, mesurés par longues et par brèves, ne sont guère harmonieux ni agréables pour une oreille française. Citons en ce genre les *Etrenes de la poesie franzoeze en vers mezurés*, 1574, livret rare et précieux, imprimé d'après le système orthographique de notre auteur[2]. « Baïf, dit d'Aubigné, en a fait grand quantité, lesquels à la saulse de la musique que leur donna Claudin le jeune, furent agreables ; mais prononcez sans cette ayde furent trouvés fades et fascheux. » Ces vers baïfins sont contraires en effet à la versification française, qui ne tient compte que de l'accent tonique et du nombre de syllabes. On ne trouve pas dans notre langue la quantité latine, mais l'action de cette quantité sur la transformation des voyelles.

A ces efforts pour imiter la facture du vers antique Baïf gagna au moins une chose, c'est qu'il assouplit singulièrement le tour de ses vers rimés, qui sont scandés avec une variété de coupe, avec une liberté de rejets qui le distinguent de ses contemporains.

D'ailleurs notre poëte, quoique souvent dur dans ses vers, avait un goût vif de l'harmonie et de la musique. A l'époque où il avait résolu de ne plus versifier qu'en vers mesurés, il se fit chef ou *entrepreneur* d'une académie de poésie et de musique françaises, la première académie, selon les expressions de Joachim du Bellay, qui ait été instituée pour la langue uniquement. L'objet principal de celle de Baïf était de mesurer les sons élémentaires de la langue. Charles IX accepta, en 1570, le titre de protecteur et premier auditeur de cette Académie, afin qu'elle fût « suivie et honorée des plus grands ». Dans l'espoir qu'elle deviendrait une pépinière de bons poëtes et de bons musiciens, il lui accorda des lettres patentes, et exempta la compagnie de la juridiction de l'Université qui lui suscitait des embarras. Elle fut installée, en 1571, dans la maison du poëte, rue des Fossés Saint-Victor. Henri III lui accorda une protection encore plus déclarée. La condition imposée était que « les musiciens seroient tenus tous les dimanches chanter et reciter leurs lettres et musiques mesurées, deux heures d'horloge durant en faveur des auditeurs escrits au livre de l'Academie. »

Suivant le récit de Sauval, un jour que Henri III était venu à l'académie de Baïf, Jacques Mauduit, greffier des requêtes, bon poëte et encore meilleur musicien, « et même si grand qu'il s'est acquis le nom

[1] Ou Mousset; il avait traduit, dit d'Aubigné, en hexamètres, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et commençait ainsi :

> « Chāntĕ, dĕēssĕ, lĕ cœūr fŭrĭeūx ĕt l'īrĕ d'Achīllĕ
> Pĕrnĭcĭeūsĕ qŭi fūt..... »

[2] Ed. Réaume et la Caussade, chez Lemerre, I, 453.

de père de la musique, » s'avisa de faire chanter à la fin de la séance des vers qu'il avait mis en chant et en partie. Ce que Henri III trouva si agréable et si à propos qu'il lui commanda de continuer et voulut qu'à l'avenir l'assemblée se terminât toujours de même. Depuis il ne se fit plus de ballets ni de mascarades que sous la direction de Baïf et de Mauduit. Aussi, ajoute l'auteur des *Antiquités de Paris*, leurs récits et leurs chœurs étaient ce qui s'y passait toujours de plus divertissant, tant ils savaient bien accorder la mesure de leurs vers et de leur musique avec les pas et les mouvements des danseurs [1].

Cette intéressante académie fut anéantie par les troubles civils et par la mort de Baïf. Les principaux de ses membres avaient été, avec Antoine de Baïf, Amadis Jamyn, Guy de Pibrac, Ronsard, Desportes, Duperron.

VII

En résumé, Antoine de Baïf ne mérite pas d'être dédaigné comme on l'a souvent prétendu, et les citations que nous avons à dessein multipliées pourront montrer que les critiques ont généralement été trop sévères à son égard. Assurément ce fut avant tout un laborieux et passionné helléniste, et son érudition grecque, il se plaisait à l'afficher : sous chaque fenêtre de sa chambre, il avait fait tracer de belles inscriptions grecques en gros caractères, tirées d'Anacréon, de Pindare, d'Homère, et de plusieurs autres poëtes anciens. Il avait néanmoins des parties de poëte, de la fécondité, de la verve, de la variété, et quelquefois de l'agrément.

Sa langue n'est pas très-franche, ni toujours élégante ; elle est mêlée de beaucoup de phrases incultes, de termes rustiques, de mots empruntés aux patois picard, parisien, tourangeau, poitevin, normand et champenois, qu'il avait appris pendant qu'il étudiait sous la discipline du docte Tuson, et dont, suivant ses propres expressions, il *émailla et fortifia son ramage angevin*. Il le bigarre également d'archaïsmes :

« Je remê vieus mots en usage [2], »

dit-il lui-même. Un tel style choquera souvent, et avec raison, les délicats et les puristes, mais les philologues pardonneront beaucoup à Baïf pour les richesses de locutions et de tours qu'il leur offre [3].

[1] *Antiq. de Paris*, II, 493.

[2] *Les Mimes*, l. II, f° 91 v°.

[3] M. Becq de Fouquières a donné en 1874 un choix des poésies de Baïf, précédé d'une intéressante introduction (1 vol. in-12, Charpentier).

XXIV

AMADIS JAMYN

Né vers 1530, mort après 1587.

Ce poëte était originaire de Chaource (Aube) en Champagne[1]. Il vint à Paris où il se lia de bonne heure avec Ronsard qui, charmé de quelques-uns de ses vers, « le nourrit page et le fit instruire, » dit Claude Binet. Il eut des maîtres illustres, Daurat, Turnèbe et d'autres érudits fameux. Un passage d'une de ses élégies (V, I) a fait conjecturer qu'il avait parcouru, dans sa jeunesse, une partie de la Grèce et de l'Asie Mineure, mais il visita certainement le Dauphiné, la Provence et le Poitou.

Le recueil de ses *Œuvres poétiques*, publié en 1575, est divisé en cinq livres. Le premier contient le poëme de la *Libéralité*, adressé à Charles IX, et des pièces dédiées aux seigneurs de sa cour ; les quatre suivants, des sonnets, des églogues, des élégies et d'autres pièces amoureuses, — pour plusieurs nous pourrions dire érotiques.

A la recommandation de Ronsard, il obtint la place de secrétaire de la chambre de Charles IX. Après la mort de son bienfaiteur, il quitta la cour, et se retira dans sa ville natale, où il devait mourir à un âge peu avancé. Il laissait une réputation assez grande pour qu'on le regardât généralement comme l'émule de Ronsard, son ami[2].

En effet, nombre de poésies de Jamyn sentent la licence et la corruption raffinée de son époque. C'est ainsi que la petite pièce intitulée *la Nuict* n'est pas autre chose que ce qu'on appelait au dix-huitième siècle une *Jouissance*. Elle est très-voluptueuse et très-libre, mais a d'ailleurs du mouvement, de la vie et du naturel.

On retrouve avec plaisir ces qualités, fréquentes chez Jamyn, dans d'autres pièces plus réservées, par exemple, dans celle qui est intitulée *D'une dame* :

« Bran, vous me cajollez, laissez-moi, je vous prie, etc. »

Jamyn est un des poëtes de l'école savante de la Pléiade qui ont le style le plus naturel, le plus coulant, le plus naïf et le plus élégant. Il avait étudié avec soin et amour les langues latine et grecque ; mais

[1] D'Aubigné, dans une page peu connue (Ed. Réaume et la Caussade, chez Lemerre, I, 457), énumère nombre de poëtes ignorés, entre autres Benjamin Jamyn, père d'Amadis. On trouvait de lui des lettres à la bibliothèque du Louvre incendiée en mai 1871 ; la Bibliothèque nationale en conserve heureusement quelques autres.

il n'avait pas pour cela perdu l'instinct du français. Aussi est-il moins hérissé que Ronsard de termes tirés du grec ; et si l'on rencontre chez lui de ces composés que le chef de la Pléiade mit à la mode, comme dans ce passage :

« O donte-tout Eloquence,
Tu amollis la fureur
Des peuples guidez d'erreur,
Par ta celeste puissance [1], »

il est loin d'en faire le même abus que la plupart des poëtes de la même école.

Il avait le sentiment de l'harmonie comme celui de l'élégance, et l'on pourrait s'en convaincre rien qu'à lire l'*Ode à M. Garnier* :

« Garnier, qui d'une voix hardie
Vas animant la tragedie, etc., »

et l'*Ode des Estoiles,* où il célèbre Charles IX :

« Descen du ciel, haute Uranie,
Qui tires ton beau nom des cieux, etc. [2]. »

Enfin quelques pièces ont un accent presque moderne, par le sentiment, par les détails, et même par le style.

« Mon Dieu, que ton visage en l'esprit me revient,
Ton geste, ton parler ! qu'un amant se souvient
Des faveurs que luy fait une douce maistresse !
Il me semble qu'encor ta main d'yvoire presse
La mienne, comme au soir que d'un visage humain
Tu mis après le bal ta main dessus ma main,
La coulant doucement, de si gentille sorte
Qu'encor le souvenir tout d'aise me transporte [3]. »

Ce sont toutes ces qualités élégantes et aimables qui valurent à Amadis une place à part parmi ses rivaux. On voudrait pouvoir également louer en lui des mérites plus sérieux. L'Estoile l'appelle « poëte transcendant ». Transcendant, si l'on veut, comparé à ses contemporains, pour la facilité, le naturel et la grâce ; mais non pas pour l'élévation des idées, ni surtout pour celle du caractère. L'Estoile lui-même nous en est un bon témoin.

Le secrétaire et lecteur de Charles IX prostitua son talent, par ordre du roi Henri III, dit-on, à célébrer la mémoire des mignons Quélus, Maugiron et Saint-Mesgrin. Dans vingt-quatre sonnets il les comble des éloges les plus hyperboliques, « ressemblant à ceux que dit le sage, qui lient la pierre en la fonde, donnant gloire à des fols : et toutefois furent

[1] *Œuv. poét.*, Ode sur l'Éloquence, au roy Charles IX, éd. 1579, f° 51 r°.
[2] *Ibid.*, f° 45 r°.
[3] *Ibid.*, f° 73 r°.

mieux recueillis (selon la folie du monde) que ne sont ceux que l'on fait en l'honneur des plus sages [1]. »

Le morceau qui nous paraît pouvoir donner la meilleure idée du style de Jamyn, c'est la description d'une chasse royale qu'on lit dans son poëme de la *Chasse*, dédié au roi Charles IX [2].

Une Chasse royale.

. . . .

Au devant du chasteau l'attend son equipage,
Ses piqueurs, ses veneurs, ses limiers, ses valets,
Et ses pages montez pour se mettre aux relais ;
Une belle noblesse est aussi toute preste,
Joyeuse à vaincre au cours une sauvage beste.
Sa carrosse l'attend à quatre blancs chevaux
Plus vistes que les vents : ceux qui font les travaux
Du chemin du soleil n'ont la course si pronte;
Ils font de leur blancheur à ceux de Phœbus honte.
Ou s'il monte à cheval, son cheval vigoureux
En la bouche maschant le frein d'or escumeux,
Frappe du pié la terre et sur l'echine large
Hennist de recevoir telle divine charge.
Ses archers de la garde environnent son corps.
  Ainsin accompagné le Roy marche dehors
Avec tout l'attirail d'une aboyante chasse.
Cent chiens promts à courir et flairer une trace
Sont autour de ses flancs, dont les oreilles sont
Pendantes, et la queue est droite encontremont.
Après que dans le bois de gaignage [3] ou de taille
Cette chasse est venue ordonnée en bataille,
Il s'avance à la queste en tenant son limier
Rigaut, qui de haut nez est tousjours le premier,
Et qui rembuche [4] mieux un cerf de hautes erres [5]

[1] *Mém. de l'Estoile*, éd. Champ., Ire p., p. 107.

[2] En 1561, Jacques du Fouilloux, gentilhomme poitevin, dédia aussi au roi chasseur un traité sur la *Venerie*, souvent réimprimé ; il y raconte, en vers pittoresques et faciles, son adolescence dans la Gastine.

[3] Terre labourable, terre labourée et ensemencée. On écrivait aussi *gagnage*, *gaagnage*, etc.

[4] De l'allemand *busch*, anglais *bush*, buisson. Faire rentrer dans le bois. Au neutre et au refléchi, se remettre dans le bois. Substantivement, le moment où le cerf rentre dans le bois :

« Bien demesler d'un cerf les ruses et la feinte,
Le vieil temps, le bon temps, l'essuy, le *rembuscher*. »
(Ronsard, *les Vers d'Eurym. et Callirhée.*)

[5] On dit d'un cerf qu'il va *hautes erres*, quand il suit ses anciennes voies.

D'un sentiment subtil panché contre les terres.
Puis quand ce grand veneur par la pince a connu
Quelles voyes ou route ont le cerf detenu,
Ou bien par le frayoir[1], par l'*égail*[2] et portées[3]
Il reprend les devants et jette ses brisées.
Tous les autres veneurs et les valets aussi
S'exercent par le bois d'un semblable souci,
Non comme luy pourtant : car de nulle science
(Grande ou petite soit) ne le fuit l'excellence.
Il sçait mieux que nul autre en ce dur passetemps
Les ruses d'un vieil cerf, ou s'il va de bon temps,
Il sçait prendre le droit, et comme capitaine
Apprend à ses suyvans le chemin à la peine.
  Comme le labyrinth par Dedale basti
Viroit en cent destours aveuglement parti,
Qui trompoyent d'une voye en replis tortueuse
Le pié des enfermez en ceste erreur douteuse :
Tel est le destourner d'un cerf malicieux,
Qui r'entre et sort sur soy cent fois en mesmes lieux.
  Tout le matin se passe à rabattre une beste,
Puis au disner se fait le rapport de la queste
Faitte en divers buissons : là se vante à propos
Jacques plus que les chiens et les chevaux dispos,
Qui de ses piés venteux jamais loing n'abandonne
La meute en tout païs : tant l'honneur l'esperonne
D'estre veu de son maistre, et d'emporter le prix
Dessus ses compagnons à courir bien appris.
De complaire à son prince est louable l'envie !
Quand la soif est esteinte et la faim assouvie,
Quand le rapport est faict en l'assemblée, alors
Le Roy monte à cheval et s'en retourne ès forts...

. . . .

Quand toute la brigade au buisson est allée,
De verd la plus grand'part et de rouge voilée,
L'enceinte retentist de trompes et d'abbois,
Car chacun porte au col sa trompe par les bois
Où cent couples de crin pendillent cordelées.

[1] Lieu où les cerfs vont frayer en se frottant la tête contre les arbres.

[2] Comme *aiguail*, rosée du matin, vieux français *aigue*, *egue*, eau.

[3] « *Portée*, en termes de chasse, se dit des branches du jeune bois que le cerf a pliées ou rompues avec sa tête, quand il se rembusche dans son fort, par où on juge de sa qualité, ou grandeur de sa perche. » (FURETIÈRE, *Dict.*)

On suit le cerf lancé par monts et par valées,
Par estangs, par buissons espineux et tranchans :
Le cerf, en traversant l'ouverture des champs,
Fait voler la poussiere aux voyes de sa fuite.
La meute dresse après d'une ardante poursuite.
Des chiens bien ameutez l'abboy fait un grand bruit,
Mais entre les veneurs personne ne le suit
D'un tel cours que le Roy volant par la campagne,
Et Fontaines, qui joinct, son cher maistre accompagne.
La pierre qui jaillit d'une fonde [1] en sifflant,
Les levriers genereux qu'on va desaccouplant
Après un lievre viste, en leur course attenduë
Ne partent si legers : ils se perdent de veuë
Tousjours dessous le vent la meute costoyant,
Pour lever les defauts s'il alloit tournoyant.
Le Roy ferme à cheval d'une course legiere
Ceux-cy ceux-là devance, et laisse loin derriere,
Et premier comme en tout, aux abbois voit mourir
Le grand cerf mal mené haletant de courir :
De la beste victime à Diane sacrée
Aux chiens joyeux de sang on donne la curée.
C'est plaisir de les voir si tost qu'ils ont ouy
Sonner et forhuer [2] ; d'un eslan resjouy
Ils sortent du chenil : on en voit trois centaines,
Gris, blancs, noirs, accourir; dans le pain rougissant
Pesle-mesle affamez ils se vont repaissant.
Chacun des veneurs tient une souple houssine,
Et frappe sur le chien qui, gourmand, se mutine :
Puis quand les retirer de la curée il faut
Le maistre du forhus [3] crie ty-ha hillaud [4] ! »

En 1584, Jamyn ajouta à son recueil, souvent si profane, un second

[1] Fronde, *funda.*

[2] « *Forhuer*, v. a., terme de vénerie, appeler les chiens à la chasse, pour leur donner quelque signal : *forhuer* du cor, du cornet, du huchet, de la bouche. » (FURETIÈRE, *Dict.*)

[3] « *Forhus*, s. m., cri ou son du cor qu'on fait pour appeler les chiens : le premier, le second *forhus* ou appel de chiens. On a fait le *forhus* en tel endroit.

« On appelle aussi le *forhus*, le lieu où se fait ce cri et appel des chiens.

« *Forhus* se dit aussi d'une partie de la proye ou intestin du cerf portez au bout d'un baston par un valet qui s'escarte de la curée pour obliger les chiens à le suivre et à obeir. » (FURETIÈRE.)

[4] Taïaut.

volume de poésies, consacré, en général, à des sujets chrétiens et terminé par des pièces morales en prose et par sept discours académiques [1].

Ce volume est devenu extrêmement rare, mais il n'a en lui-même qu'une très-mince valeur.

Outre les compositions originales dont nous avons parlé, ce poëte gracieux et délicat entreprit une œuvre qui demandait un plus mâle et plus souple génie que le sien. Il voulut, pour achever la traduction d'Hugues Salel, mettre en vers français les treize derniers livres de l'*Iliade* d'Homère. Colletet appelle cette continuation « le plus fameux ouvrage d'Amadis Jamyn ». La critique contemporaine ne saurait sanctionner ces éloges d'une admiration complaisante. La version de Jamyn vaut un peu mieux que celle de Salel ; elle a plus de plénitude, plus d'élévation, et quelquefois plus de force et d'éclat ; mais le principal mérite de Jamyn fut d'avoir observé rigoureusement le mélange des rimes masculines et féminines. Salel avait adopté le vers de dix syllabes, Jamyn préféra l'alexandrin, comme plus propre, suivant le sentiment de Ronsard, à une traduction [2]. Jamyn a traduit aussi les trois premiers livres de l'*Odyssée*.

Bien d'autres, depuis, ont essayé, en vers comme en prose, de faire passer dans notre langue les incomparables beautés de l'*Iliade ;* mais le divin Mélésigène attend toujours son traducteur.

[1] *Œuv. poét.*, éd. 1579, f° 64-66.

[2] La traduction complète de Salomon Ceston (1604-1615) est bien supérieure. Voyez la prière de Priam à Achille, et comparez-la à la traduction tentée par Voltaire. (Egger, *Mém. de litt. ancienne*, VII.)

XXV

MELLIN DE SAINT-GELAIS

— 1486 ou 1491-1558 —

Mellin ou Melin ou Merlin de Saint-Gelais [1], fils ou neveu du poëte-évêque Octavien de Saint-Gelais, naquit à Angoulême. Il étudia le droit à Poitiers, puis en Italie, à Bologne et à Padoue, mais il lut les œuvres de Bembo, de l'Arioste et du Tasse plus que les commentaires d'Accurse et d'Alciat; parti étudiant en droit, il revint maître en poésie et rapporta, dit-on, le madrigal et le sonnet. Il prit bientôt l'habit ecclésiastique, mais il ne s'occupa guère d'en remplir les devoirs. Tout son temps fut donné à la poésie et au plaisir. Il suivit le plaisir par entraînement et par fougue de tempérament, et cultiva la poésie pour le charme qu'il y trouvait. Quant à la gloire et à la célébrité, il ne s'en préoccupait nullement et n'y aspira jamais. Aussi fit-il peu pour y parvenir. Comme a dit Pasquier, « il produisoit des petites fleurs, et non fruits d'aucune durée : c'estoient des mignardises qui couroient de fois à autres par les mains des courtisans et dames de la cour. » La cour, d'ailleurs, lui avait assuré des loisirs. Grâce à la protection de François Ier, il fut abbé de Reclus près Troyes, bibliothécaire à Fontainebleau, aumônier du dauphin François mort en 1536 et du futur Henri II.

I

Mellin de Saint-Gelais était contemporain des novateurs de la Pléiade, mais il leur résista constamment. Disciple fervent de Clément Marot, il le vengea des attaques de Sagon, dans une assez jolie ballade intitulée *du Chat et du Milan*, et défendit vivement sa tradition auprès de Henri II. En 1550, quand Ronsard fit paraître son premier livre d'*Odes*, Mellin de Saint-Gelais parodia une pièce en la récitant d'un ton ridicule. Mais madame Marguerite, sœur de Henri II, arracha le livre des mains de Saint-Gelais et relut les vers avec un tel accent qu'on admira ce dont on avait souri. Mellin de Saint-Gelais se réfugia dans les vers latins et se réconcilia avec Ronsard, qui l'avait menacé du supplice de Marsyas.

Dans ses poésies françaises, Saint-Gelais fut loin de reproduire les qualités exquises de son maître Clément Marot. Justement choqué des défauts de la nouvelle école, il eut le mérite d'éviter le faux pinda-

[1] Voir l'excellente édition de ses œuvres donnée par M. Blanchemain, Bibliothèque elzévirienne, 3 vol. in-18, 1873.

risme, mais il ne sut pas se garder d'un abus pire encore : il tomba dans le pétrarquisme le plus affadi.

Presque complétement dénué du don de créer, il imita Ovide, l'*Anthologie*, Jean Second, Pétrarque et les imitateurs de Pétrarque, et il n'emprunta guère à tous ces auteurs que ce qu'ils ont de moins saillant et de moins élevé. Les petits genres traités d'une petite manière, voilà Mellin de Saint-Gelais.

Rien de plus futile, en général, que les sujets des poésies de cet auteur qu'on a nommé avec si peu de raison l'*Ovide français*. Il composa des cartels pour les fêtes de la cour de François I[er] et des devises pour les nobles amants. A l'imitation des *Blasons* du corps féminin de Clément Marot, il fit une multitude de petites pièces, huitains, dizains, onzains, douzains, — qui presque tous oscillent entre la recherche et la banalité [1], — sur une paire de gants, sur un miroir, sur des Heures, sur un psautier, sur une poudre de toilette, sur un luth, sur une belette apprivoisée. Ce fut, sous François I[er] et Henri II, un poëte de cour à tout faire. « S'il y avoit, dit Thevet, quelques braves discours à faire, soit pour escrire en prose, vers françois ou latins, le tout estoit renvoyé à Saint-Gelais, auquel l'on avoit recours comme à un Apollon [2]. » En 1554 la jeune reine Catherine de Médicis assista à Blois à la représentation de la *Sofonisba* de son compatriote Trissino, traduite en vers français, avec chœurs, par Mellin de Saint-Gelais.

Ce poëte de cour et de société devait se plaire aux *impromptus*. Il paraît qu'il lui en échappait de très-fins. Quelquefois François I[er] s'amusait à en faire avec lui. « Le Roi, dit l'historien Gaillard, ouvrait le discours en vers, Saint-Gelais achevait la phrase sur les mêmes rimes. Un jour le roi apostrophant ainsi son cheval :

« Joli, gentil, petit cheval,
Bon à monter, bon à descendre, »

on dit que Saint-Gelais ajouta sur-le-champ :

« Sans que tu sois un Bucephal,
Tu portes plus grand qu'Alexandre. »

« Si le fait est vrai, ajoute avec raison l'historien de François I[er], Saint-Gelais était plus heureux en impromptus qu'en ouvrages médités [3]. »

II

Mellin aimait fort aussi à cultiver le genre épigrammatique. On peut citer de lui quelques épigrammes à la grecque fort bien troussées, comme on disait alors. Voici peut-être les plus jolies :

[1] C'est le jugement d'un critique qui n'est pas sévère pour Mellin, M. Charles d'Héricault. — [2] *Portraits et Vies des hommes illustres*, t. II, f° 557 v°.

[3] *Hist. de François I[er]*, t. VIII, p. 48.

D'un païsan.

Un maistre ès-arts, mal chaussé, mal vestu,
Chez un paisan demandoit à repaistre,
Disant qu'on doit honorer la vertu
Et les sept arts, dont il fut passé maistre.
« Comment! sept arts, respond l'homme champestre;
Je n'en sçay nul, hormis mon labourage;
Mais je suis saoul lorsqu'il me plaist de l'estre,
Et si nourris ma femme et mon mesnage! »

De maistre Jehan Thibault.

Jehan Thibault entre ses amis
Se lamente en toute saison
Du Roy qui luy avoit promis
De luy donner une maison;
Mais le fol se plaint sans raison,
Car le roy a bien peu savoir
Que Jehan Thibault nul ne va voir
Pour rire, ainsi que nous faisons,
A qui pour quelque argent avoir
Il n'erige douze maisons.

On peut encore citer ces vers à un poëte qui se plaignait que Saint-Gelais ne l'eût pas loué :

A un importun.

Tu te plains, amy, grandement,
Qu'en mes vers j'ay loué Clement
Et que je n'ay rien dit de toy.
Comment veux-tu que je m'amuse
A louer ny toy ny ta muse?
Tu le fais cent fois mieux que moy.

Et cette épigramme en quatrain :

Dy moy, amy, que vaut-il mieux avoir,
Beaucoup de biens ou beaucoup de savoir?
Je n'en say rien; mais les savans je voy
Faire la cour à ceux qui ont de quoy.

Nous accorderons donc que souvent Mellin de Saint-Gelais a montré

naïveté, finesse et douce facilité dans l'épigramme; mais qu'on nous avoue aussi que d'ordinaire il est prétentieux et mignard, froid, terne et forcé.

III

Ce poëte si peu énergique dans l'épigramme ne manquait pas de causticité. Thevet témoigne « qu'il estoit prompt et soudain à reprendre et censurer les faultes d'autruy. »

Il se fit même beaucoup d'ennemis et acquit, peut-être sans l'avoir mérité, une réputation de poëte envieux et malveillant, par les railleries blessantes qu'il aimait à décocher contre tout le monde, même en présence du Roi et des courtisans. « De mauvais cœur, en pleine assemblée, devant le Roy, dit Binet, il calomnia les œuvres de Ronsard [1]. » Pasquier raconte ainsi le même fait :

« Ronsard eut Melin de Sainct Gelais pour ennemy, lequel estant de la volée des poetes du regne de François Ier, par une je ne sçay quelle jalousie, degoustoit le roy Henry de la lecture de ce jeune poete, et par un privilege de son age et de sa barbe, en fut quelque temps creu. Qui fut cause qu'en cette belle hymne que Ronsard fit sur la mort de la royne de Navarre [2], après avoir imploré tout secours et aide de cette ame sanctifiée, il conclut par ces trois vers :

> « Et fais que devant mon prince
> Desormais plus ne me pince
> La tenaille de Melin [3]. »

Du Bellay dans la satire du *Poete courtisan*, Ronsard en plusieurs endroits de ses odes, répondirent aigrement aux attaques de Mellin.

Guillaume des Autelz, ami des deux rivaux, s'efforça, d'accord avec quelques autres hommes modérés, de mettre fin à une querelle qui troublait tout le Parnasse d'alors, et il parvint enfin à réconcilier ces deux poëtes qui vécurent désormais en amis. Les poésies de Ronsard et de Joachim du Bellay composées depuis cette réconciliation mentionnent souvent avec éloge Mellin de Saint-Gelais. Comme dit M. Lenient [4], « quand Mellin mourut, la Pléiade lui fit d'honnêtes funérailles, espérant bien enterrer avec lui le dernier héritier de Marot. »

IV

C'est surtout comme poëte lyrique qu'il a été vanté par Ronsard et ses amis. C'est pour ses odes qu'Olivier de Magny exaltait « le grave-doux, savant Mellin [5] ». C'est pour ses odes que Sibilet le déclarait « tant doux que divin [6] ».

[1] *Vie de Ronsard.*
[2] *Odes*, V, v. — [3] *Recherches*, VII, vi.
[4] *La Satire en France et la Littérature militante au seizième siècle*, nouv. édit., 1878, 2 vol. in-18. Hachette. — [5] *Amours*, 1573, f° 30 v°. — [6] *Art poét.*, ii, 6.

Parmi les pièces qui justifient le mieux ces éloges, nous indiquerons l'ode au nom d'une Damoiselle :

« O combien est heureuse
La peine de celer
Une flamme amoureuse
Qui deux cœurs fait brusler,
Quant chacun d'eux s'attent
D'estre bien tost content... »

et les odes qui commencent par ces mots :

« Laissez la verde couleur, etc. »
« Puisque nouvelle affection, etc. »
« Ne vœillés, madame, etc. »
« Helas ! mon Dieu, y a il en ce monde, etc. »

Pour avoir épuisé tous les genres dans lesquels Mellin de Saint-Gelais s'est exercé, citons encore une très-jolie fable en huitain :

Les trois Sourds.

Un sourd fit un sourd assigner
Devant un sourd dans un village,
Puis s'en vint son droict entonner :
La demande estoit d'un fromage ;
L'aultre respond du labourage.
Le juge, estant sur le suspens,
Declara bon le mariage
Et les renvoya sans despens.

V

Mellin de Saint-Gelais passe pour avoir introduit le sonnet d'Italie en France. Mais, nous l'avons déjà dit, les Italiens ne l'avaient-ils pas eux-mêmes emprunté aux troubadours provençaux et languedociens ? Quoi qu'il en soit, si Mellin est l'introducteur du sonnet en France, il n'est pas de ceux entre les mains de qui ce genre aimable brilla d'un grand éclat. Ses sonnets, peu nombreux, sont médiocres et communs.

On croit aussi que c'est Mellin qui rapporta d'Italie le madrigal, mais il serait difficile d'en citer un seul de lui vraiment original et délicatement écrit.

Sans énergie dans la satire, sans chaleur dans les vers amoureux, sans concision et sans verve dans le rondeau, ses élégies sont faibles et froides. Comme on sent, à les lire, que cet arrangeur de rimes élégantes ne sut jamais ce que c'est que d'aimer, de se dévouer, de vivre

tout entier pour un objet chéri, de regretter, de pleurer, de nourrir au fond de l'âme une inguérissable douleur !

Les morceaux où il a déployé le plus de verve sont des pièces grivoises et même obscènes, comme le *Désir des belles*, d'*Un amoureux et de sa Dame*, de *Roger et de Marion*, d'*Un moine*, et plusieurs pièces intitulées *Folies*, ou des poésies d'une impiété qui lui donne un certain air de parenté avec les Voltaire ou les Parny. Cet aumônier d'un Dauphin de France injurie, comme l'aurait pu faire un protestant ou un incrédule, les religieux, les prêtres, le pape, la Rome catholique. Un des amusements favoris de la muse de l'ami de Marot est de mêler le profane avec le sacré, et de faire certains rapprochements qui blessent toute décence, comme de célébrer l'amour en faisant le panégyrique d'un saint fêté par l'Église.

Saint-Gelais fut d'ailleurs peu mêlé aux partis ou aux intrigues. Homme de cour, il n'était pas agité d'ambition ni de cupidité, ainsi que le prouvent les vers qu'il adresse à Diane, sa nièce, ou sa fille, selon Duverdier. C'était un épicurien avisé qui prenait doucement la vie, et avait pour maxime favorite d'éviter le chagrin et les larmes.

Ces natures positives, froides et égoïstes ne sont pas faites pour les hauteurs de la poésie. Accordons à un panégyriste de Mellin de Saint-Gelais qu'il ait été musicien « vocal et instrumental », mathématicien, philosophe, orateur, théologien, jurisconsulte, médecin, astronome, « bref docte en tous arts et sciences » ; mais véritable poëte, non : ce ne fut qu'un rimeur ingénieux et habile, qui avait assez bien le sens du français naturel. Pasquier nous apprend que le recueil de ses œuvres, rempli « de petites fleurs et non fruits d'aucune durée [1] », mourut presque aussitôt qu'il vit le jour.

Cette poésie sans originalité venait bien mal au milieu de l'éclat et du fracas des productions des poëtes de la nouvelle école.

[1] *Recherches de la France*, VII, v.

XXVI

JACQUES PELETIER

— 1517-1582 —

Jacques Peletier naquit au Mans selon les uns, en Savoie selon les autres. Ce poëte qui, comme Maurice Scève, appartient au groupe intermédiaire entre Marot et Ronsard[1], et fut un des législateurs de notre poésie, et l'un des précurseurs et directeurs de la Pléiade, ce poëte était algébriste fameux, médecin, philosophe — et principal du collége du Mans à Paris. S'il a fait de la poésie, c'est, prétend-il, uniquement pour se récréer des mathématiques; mais, quand il en eut une fois goûté, il ne put plus s'en détacher. Malgré toutes les vicissitudes par où il passa, malgré toutes ses courses errantes, et bien que ce fût un « esprit divers et changeant », comme l'appelle Sainte-Marthe, il ne cessa pas, jusqu'à la fin de sa vie, de rimer et de publier des recueils de vers. Il appelait la poésie un « exercice vrement d'une bien dousse folie, auquel n'ét bonnement possible de renoncer, quand on s'an ét une foes delecté a bon essiant[2]. » Ce savant passionné de beau style voudrait faire avancer cette langue française qui a été jusqu'à lui « languissante en barbarie, et sophistiquée en ballades, rondeaux, virelais ». A ces genres gothiques, il voudrait qu'on substituât l'ode et le sonnet qui, à ses yeux, sont presque les seuls « agreables, elegans, susceptibles de bon argument ». Ce fut lui qui conseilla à du Bellay de cultiver le sonnet, lui aussi qui favorisa la publication des premières odes de Ronsard. On lui attribue même « l'honneur d'être, parmi nous, le premier auteur de l'ode françoise[3]. » Peletier publia des odes trois ans avant Ronsard, qui se vante d'en être le premier inventeur.

Cet homme, qui fut si longtemps courbé sur des chiffres, a un rare souci de « la vraie harmonie musicale », il recherche plus qu'aucun poëte de son moment la rime riche. « Il faut, dit-il, que je die cela de moè, que j'è etè celui qui plus è voulù rimer curieusement, e suis contant de dire, supersticieusemant, » et il ajoute : « Més si ètce, que jamés proprieté de rime ne me fit abandonner proprieté de moz ni de santances[4]. »

[1] Voir Sainte-Beuve, *Nouv. Lundis*, IV, art. sur Louise Labé, et L. Lalanne, *Dict. hist. de la France.*

[2] *Art poetique*, f° 4.

[3] Colletet, *Hist. des poët. franç.*

[4] *Art poetiq.*, f° 55.

Notre mathématicien poëte réussissait surtout dans le genre pastoral. Il peignait avec charme et fraîcheur la nature, le printemps, les fleurs, les oiseaux, les insectes industrieux, comme la fourmi. Voici une petite pièce, pleine de légèreté et de grâce, à l'*Alouette :*

L'Alouette.

Alors que la vermeilhe aurore
Le bord de notre ciel colore,
L'alouette, en ce meme point,
De sa gantile voés honore
La foeble lumiere qui point.

Tant plus ce blanc matin eclére
Plus d'ele la voés se fait clére,
Et samble bien, qu'en s'eforcant,
D'un bruit vif ele veulhe plére
Au soleilh qui se vient haussant.

Ele, guindée de zeffire,
Sublime, an l'er vire et revire
Et declique un joli cri
Qui rit, guerit et tire l'ire
Des espriz, mieux que je n'ecri.

Soet que Junon son er essuye,
Ou bien qu'el se charge de pluye,
An haut pourtant ele se tient
Et de gringoter ne s'annuye,
Fors quand le negeus yver vient.

Meme n'a point la gorge close
Pour avoer sa nichée eclose
E an ses chans si fort se plet
Que vous diriez que d'autre chose
Ses aloueteaus el ne pait.

An plein midi, parmi le vide
Fet defailhir l'eulh qui la guide,
Puis tantot, comme un peloton,
Subit an terre se devide,
E pour un tans plus ne l'oet-on.

Il y a beaucoup de grâce aussi dans l'ode où il invite Ronsard,

alors retenu par son service auprès du duc d'Orléans, fils de François I[er], à venir goûter les plaisirs des champs, afin d'oublier, comme lui, dans le silence et le repos, *ce bruit de la ville qui allourdit et enteste :*

« Allons cueillir la guigne,
Allons voir les champs vers,
Les arbres tout couvers
Et la fleur en la vigne, etc. »

Il n'excellait pas de même à peindre le sentiment. Il le traitait non en homme passionné, mais en savant et en raisonneur. Dans son *Amour des amours*, publié en 1555, avec le sous-titre de *vers liriques*, et composé de quatre-vingt-seize sonnets, pour ne pas imiter tant d'autres poëtes qui, suivant lui, mettaient trop d'amour dans leurs vers amoureux, il entasse, pour ainsi dire, toutes ses connaissances et toutes celles de son siècle en astrologie, en astronomie, en cosmographie, en géométrie, en physique, en histoire naturelle, en médecine, en architecture, en droit civil, en métaphysique. Joignez à cela les afféteries pétrarquesques et les langueurs maniérées, et vous comprendrez la sécheresse, la fadeur et l'ennui de ce genre de poésie. Cependant Peletier avait été, vers l'âge de quarante ans, épris d'une dame bien capable d'exciter sa verve et d'enflammer son génie, la merveille de Lyon, la Belle Cordière. Quelques-unes des pièces qu'il a composées en son honneur ont l'accent de la passion profonde.

Jacques Peletier qui, dans la société de Marguerite de France, sœur de Henri II et duchesse de Savoie, avait reçu le surnom de *docte*, fut un poëte laborieux, compassé, poli, savant et ingénieux ; mais la vraie inspiration poétique lui manqua. Il ne fut pas touché du souffle qui avait animé Clément Marot.

Où il ne fallait que du bon sens et de l'exactitude, Peletier retrouvait une certaine supériorité. Son prosaïque poëme en trois chants *sur la Savoie*, publié en 1572, et dédié à Marguerite de France, renferme des vers descriptifs fort exacts sur l'*avalanche*, sa formation et sa marche. Sa fidèle traduction en vers de l'*Art poétique* d'Horace (1544) a du mérite, et son *Art poétique* en prose (1555) contient des chapitres qu'on lit encore avec intérêt et profit sur l'imitation, sur la traduction et sur l'innovation des mots. Sa traduction des deux premiers livres de l'*Odyssée* et du premier livre des *Géorgiques* (1547) ; son poëme des *Louanges*, — louanges de l'Honneur, de la Parole, des trois Grâces, etc., — publié peu de temps avant sa mort, en 1581, témoignent d'un vaste savoir, mais on y sent partout l'affectation, le travail, la peine.

S'occupant des détails de la grammaire aussi bien que de la poétique, le principal du collége du Mans entreprit de réformer l'orthographe d'après la manière de prononcer, comme « l'unique moyen de

fere passer notre langue aux nacions lointeines. » Ses principales innovations sont exposées dans un *Dialogue de l'ortografe et prononciation francoese* (1550) et dans l'avertissement aux lecteurs de son poëme des *Louanges*, où il fait dire à l'imprimeur :

« Le Sommère de ses lesons ét qu'il apporte troes sortes d'e : le premier ét l'è pris des Latins, qui ét é : le second un e cler, qui ét è : le tiers un e sourd, que de tous tams on a apelé feminin, e an l'imprimerie, e barré : qui ét e. Léquez tous troes se connoessent an ces moz, honnetete, fermete, defere [1] : qu'on écrit vulguerement honnesteté, fermeté, defaire. Puis an un grand nombre de moz, il mèt a au lieu de la commune écriture, sciance, commencemant, tamps. Au contrere, an diccions change l'à an è, pour fere la diftongue èi, au lieu de la vulguere ài, an plusieurs ces moz, mein, humein, pleindre, au lieu de main, humain, plaindre. Il retranche les letres superflues, e qui ne vienent point an la prolacion ; comme de ces moz escripture, alloient, donnoient, foretz, habits, subtils, il fet, écriture, aloét, donnet, forez, habiz, subtiz. Par meme reson il eface l'une des letres doubles, des moz auquez ne s'an connoet qu'une an parlant, comme an ces moz, aler, baler, devaler : au lieu de aller, baller, devaller ; etc., etc. »

A cette époque, plusieurs esprits curieux, Meigret, à qui Peletier reconnaît devoir l'idée première de la réforme qu'il propose, Guillaume des Autelz, Ramus, les Estienne, Théodore de Bèze, s'ingénièrent de même à inventer de nouveaux systèmes orthographiques ; mais la pratique leur donna tort, et l'usage resta triomphant.

[1] Peletier marque les voyelles de certains caractères particuliers. Nous aurions voulu les reproduire, mais ils manquent dans la typographie moderne.

XXVII

NICOLAS DENISOT

— 1515-1559 —

Denisot, issu d'une famille qui s'illustra pendant quatre siècles dans l'état ecclésiastique, dans le barreau, dans la médecine, dans la poésie, dans la peinture, a été célèbre parmi ses contemporains pour avoir réuni le talent de la peinture, du dessin et de la gravure à celui de la poésie, sans compter qu'il fut mathématicien et ingénieur habile, ce qui lui permit de rendre à la France, dans une circonstance délicate, des services plus précieux que ses vers : il contribua grandement à la prise de Calais.

Ses poésies — composées principalement de cantiques, de noëls, de prières, de quatrains — se distinguent par la couleur et par le pittoresque. Par exemple, c'est un vrai tableau que ce passage des *Cantiques du premier advenement de Jesus-Christ* (1553), qui, décrivant la naissance du Sauveur, peint le lieu de la scène avec une admirable et naïve vérité :

« Icy je ne basty pas
D'une main industrieuse,
A la ligne et au compas,
Une maison somptueuse, etc. »

Après avoir dessiné un tableau, il le décrit en vers :

« ... Muse ! çà la plume,
Car ton feu desjà m'allume.
Retire toy, mon tableau,
En toy j'ay faict l'ordonnance
De la celeste naissance, etc. »

Et il fait en vers une peinture pleine de couleur locale et de détails vrais qui vaut une belle toile.

Tel est le mérite, telle est l'originalité de Denisot. D'ailleurs sa poésie est en général médiocre, et il est inférieur à la plupart des poëtes qui l'ont tant comblé de louanges.

Cet artiste dilettante, insoucieux de la gloire, incapable d'un travail suivi, a laissé un certain nom, mais rien qui ressemble à une œuvre durable. Son meilleur titre littéraire est peut-être d'avoir eu une grande

part aux *Joyeux Devis* de des Périers et à l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre.

Cet esprit singulier excellait dans l'anagramme [1]. Le plus curieux qu'il ait fait est celui de son propre nom. Il s'est baptisé comte d'Alsinois. C'est de ce nom que sont signés tous ses ouvrages, et c'est ainsi qu'on l'appelait généralement.

[1] Pasquier, *Rech.*, VII, VII, et Montaigne, *Essais*, I, XLVI.

XXVIII

ANTOINE HEROET

— 1492-1568 —

Antoine Heroët, dit la Maison-Neuve, Parisien, était parent du chancelier Olivier. Il parvint à l'évêché de Digne en Provence.

Sous l'inspiration des idées de Platon, de Dante et de Pétrarque, il écrivit avec charme et énergie, quoique d'un ton un peu didactique, la *Parfaicte Amye*. C'est la peinture d'un amour plutôt divin qu'humain et dégagé de toute sensualité. L'*amye* perd son ami qui n'est point beau, mais qui est doué de toutes les vertus. Elle le regrette sans désolation ; et, continuant de l'aimer aussi vivement que pendant sa vie, elle attend que la mort la réunisse à lui. Cependant elle raconte comment et pourquoi elle a aimé, et nous fait entrer dans le secret de tous les sentiments qui ont agité son cœur, de toutes les émotions diverses qui s'y sont succédé.

L'auteur indique ce sublime amour comme la suprême félicité, comme le remède à tous les maux, comme la source de toute beauté et de toute grâce :

« Ne cherchez point les unguens ny les eaux,
Pour maintenir voz visages tant beaux.
Aymez, apres asseurement pensez
Que de beauté les autres avancez [1], etc. [2]. »

La *Parfaicte Amye* donna lieu à une joute littéraire. La Borderie, le mignon de Marot (1508-47), y répondit par une *Amye de cour*, moins platonique, et dépeignit le caractère d'une Célimène au temps de François I[er]. Ch. Fontaine répliqua par sa *Contr'amye de cour*. Enfin le Lyonnais Maurice Scève, dans sa *Delie object de plus haulte vertu* (1566), continue cette poésie raffinée.

Heroët joignit à son poëme tout spiritualiste de la *Parfaicte Amye* la traduction de l'*Androgyne* de Platon. Elle est écrite avec exactitude et élégance, et même avec une sorte d'originalité. On a encore de ce poëte l'*Art d'aymer* d'Ovide ; l'*Accroissement d'amour, ou de n'aimer point sans estre aymé*, d'après Platon ; la *Complaincte d'une dame nouvellement surprise d'amour*. Cette dernière pièce, remarquable pour l'époque par sa délicatesse, peint l'état d'une jeune personne qui cherche à

[1] Vous devancez, vous surpassez.
[2] *La Parfaicte Amye*, III.

découvrir la cause d'une agitation qu'elle éprouve pour la première fois.

Enfin, Heroët a écrit une *Epistre à François Ier*, où il remercie ce monarque, avec un ton de dignité qui lui fait le plus grand honneur, de la protection qu'il accorde aux lettres, et où il lui montre de quelle gloire, infiniment supérieure aux triomphes guerriers, il sera couronné dans l'avenir.

Antoine Heroët a joui d'une grande estime parmi ses contemporains et parmi les écrivains qui le suivirent. Clément Marot, dans l'épître écrite à Sagon sous le nom de son valet, le range avec Saint-Gelais, avec Rabelais, avec Brodeau, avec Scève, avec Chappuys.

Il ne fut pas moins honoré par l'école de Ronsard que par celle de Clément Marot. Quand le chef de la Pléiade attaque la poésie faible et languissante des successeurs de Marot, il excepte toujours Heroët, Scève et Saint-Gelais [1]. Guillaume du Bellay, encore plus favorable, appelle

« Carle, Heroet, Saint Gelais,
Les trois favoris des Graces [2]. »

Ailleurs il place Heroët à côté de Marot [3]. Jacques Peletier disait qu'il n'avait encore vu poésie en françois mieux dressée à son gré, ni où il y eût moins à redire, que la *Parfaicte Amye* d'Antoine Heroët [4]. Pasquier faisait « grand compte d'Heroët en sa *Parfaicte Amye* : petite œuvre, disait-il, mais qui, en sa petitesse, surmonte les gros ouvrages de plusieurs [5]. » Duverdier l'appelle heureux *Illustrateur* du haut sens de Platon ; c'est que tous ses écrits se ressentent de l'inspiration de ce philosophe pour lequel il eut toujours un goût de prédilection.

Par son caractère non moins que par son talent, l'évêque-poëte Antoine Heroët a parfaitement justifié la considération dont ses contemporains l'entourèrent.

1 Voir Ronsard, *Odes*, Epistre au lect. de la prem. édit.
2 *Musagnarete.*
3 *Illustr. de la langue françoise*, l. IV, c. VIII.
4 *Art poetiq.*, f° 14.
5 *Rech. de la France*, l. VII, c. V.

XXIX

OLIVIER DE MAGNY

Né à Cahors, mort vers 1560.

Olivier de Magny, disciple d'Hugues Salel, qu'il appelait son seigneur et maître, est un des poëtes lyriques les plus distingués du seizième siècle, et l'un de ceux qui se sont le plus heureusement appliqués à suivre les meilleurs modèles italiens. Il mérita d'être célébré par Ronsard, du Bellay, Muret, Saint-Gelais, Baïf, Belleau.

L'amour le fit rimer très-jeune; mais il obéit à l'art et à la rhétorique bien plus qu'au sentiment. Les poésies de sa première jeunesse, *les Amours*, dans lesquelles il célébra une maîtresse nommée Castanire, et qu'il dédia à Hugues Salel, en 1553, sont communes, ternes et ennuyeuses. Il avait un beau thème dans le *Chant du desespéré*, longue pièce ajoutée aux *Amours*, et dans laquelle il rappelle ses infortunes; mais il n'a pas su le faire valoir : le lecteur reste froid et indifférent.

Les *Gayetez*, publiées en 1554, rappellent le *Livret de Folastries à Janot Parisien*. Les odes et odelettes qui les composent sont moins fades et mieux écrites que les *Amours*. Là, il y a de la vie, de la variété, de l'imagination naturelle, souvent même de l'agrément, des « vers mignardement parfaicts » et de la vraie poésie spontanée. Mais quel épicuréisme païen, que de lascivetés, même que d'obscénités dans toutes ces pièces où il célèbre ses plaisirs, et chante sa « mignarde nymfelette », sa « nymfe mignardelette », sa « nymfette sucrée », sa « nymfe semillante » ! Cependant son « luth Quercinois » ne résonne pas que d'accords voluptueux et lubriques. Il sait aussi faire entendre des sons graves. Les lecteurs chastes peuvent lire sans crainte diverses pièces, comme l'invocation *aux Nymfes du Loth pour caresser Paschal passant par Cahors*, la félicitation *de la Convalescence de Michel-Pierre de Mauleon*, la pièce *aux Muses pour celebrer sa Gironde*, l'ode à Jean Castin sur les *Plaisirs qu'il se prepare au printemps*, et surtout les pièces intéressantes qui ont pour objet l'éloge de différents poëtes, P. de Ronsard, du Bellay, Étienne Jodelle, Remy Belleau, Mellin de Saint-Gelais, Lancelot de Carles, Pierre de Paschal, Jean de Hamelin, Cosme de Loménie, François de Vernassal, Claude Martin.

Son talent grandit dans son troisième recueil, intitulé les *Souspirs*, et publié en 1557, à la suite d'un voyage qu'il avait fait en Italie, avec

un de ses plus illustres protecteurs, d'Avanson, ambassadeur à Rome. Il est en sonnets entremêlés de pièces roulant sur des sujets divers.

Voici l'un des plus jolis :

Sur le bord d'un beau fleuve Amour avoit tendu
Un filé [1] d'or tissu d'un excellent ouvrage.
Et là, tout seul assis, il sembloit qu'au passage
Il eust quelque gibier longuement attendu.

J'estoy franc et dispost, mais trop mal entendu,
Et mon cœur s'esgayoit mal cault [2] par le rivage,
Quand je le senti prendre et reduyre en servage,
Et tout soubdain Amour l'enmener esperdu.

Cette belle clarté qui le soleil efface
Reluysoit à l'entour, et la main qui surpasse
L'yvoire de blancheur, tenoit ce reth [3] ainsi.

Ainsi donc je fus pris, et remply d'esperance,
De plaisir, de bonheur et de perseverance,
En si belle prison je demande mercy [4].

Nous en recommanderons plusieurs autres d'un genre différent, mais non moins agréables ; ce sont de beaux sonnets descriptifs, assez nombreux dans ce recueil, tel que celui qui commence par ces mots :

« L'hyver s'en va, Girard, et zephyre rameine,
Le chef couvert de fleurs, le plaisant renouveau [5]. »

et celui où il peint le bonheur d'une vie simple à la campagne :

« Bien heureux est celuy qui loin de la cité
Vit librement aux champs dans son propre heritage [6], etc. »

Quelques-uns renferment des vers de sentiment aussi énergiques que gracieux et mélancoliques :

« L'arbre est desraciné dont j'attendois le fruit,
Le soustien est rompu dont j'apuyois ma vie,
La divine beauté que j'aymois m'est ravie,
Et pour moy le soleil ores plus ne reluyt [7]. »

[1] Cette orthographe indique la prononciation du temps.
[2] *Cautus*, prévoyant.
[3] Rets.
[4] Sonnet v.
[5] Sonnet xxvi.
[6] Sonnet xxxiv. — [7] Sonnet clxviii.

Nous signalerons encore le sonnet à J. Tahureau sur son *Admirée;* mais il est, dans les *Soupirs*, un sonnet qui mérite entre tous d'être cité. A son apparition, il passa, dit Colletet, « pour un ouvrage si charmant et si beau, qu'il n'y eut presque point alors de curieux qui n'en chargeât ses tablettes ou sa mémoire. » C'est un dialogue entre l'auteur et le vieux Caron. Le voici :

MAG. Hola, Charon, Charon, nautonnier infernal!
CHAR. Qui est cet importun qui si pressé m'appelle?
M. C'est le cœur esploré d'un amoureux fidelle,
Lequel pour bien aimer n'eut jamais que du mal.

C. Que cherches-tu de moy? — M. Le passage fatal.
C. Quel est ton homicide? — M. O demande cruelle!
Amour m'a fait mourir. — C. Jamais dans ma nacelle
Nul sujet à l'Amour je ne conduis à val.

M. Et de grace, Charon, conduy moy dans ta barque.
C. Cherche un autre nocher, car ny moy ny la Parque
N'entreprenons jamais sur ce maistre des Dieux.

M. J'iray donc malgré toy, car je porte dans l'ame
Tant de traits amoureux, tant de larmes aux yeux,
Que je seray le fleuve, et la barque et la rame [1].

Le finale est bien recherché ; mais enfin Colletet atteste que toute la cour du roi Henri II fit tant d'estime de ce sonnet, que tous les musiciens de son temps, jusqu'à Orlande, travaillèrent à l'envi à le mettre en musique, et le chantèrent mille et mille fois, avec un grand applaudissement, en la présence des rois et des princes [2].

Le dernier recueil du « nourrisson du Quercinois [3] », donné en 1559, offre plus de variété et d'intérêt que toutes ses précédentes poésies. Les *Odes*, dédiées à des personnages élevés par le génie ou par le rang, roulent sur les sujets les plus divers, et revêtent toutes les formes. Dégagées de l'artifice savant qu'affectaient les lyriques de la Pléiade, simples, gracieuses, elles respirent souvent un certain parfum d'antiquité, et les vers harmonieux et bien frappés y sont assez fréquents. Il suffira de citer ce passage, où le poëte s'adresse à M. d'Avanson, qui lui avait ouvert la carrière diplomatique :

« Là doncques, Avanson, fay remplir tes oreilles
Des nombres resonnans de ces douces merveilles,
Et toy mesme à longs traitz repaiz en tes espritz,
Car ce ne sont des feuz du brandon de Cypris,
Car ce ne sont des vœuz qu'une ame enamourée

[1] Sonnet LXIV.
[2] Colletet, *du Sonnet*.
[3] *Les Gayetez*, à Remy Belleau.

Append devotement à sa dame adorée :
Mais bien mille beaus vers qui grossissent le cueur,
Et roidissent le bras d'un brave belliqueur,
Tel que toy, Avanson, en qui le ciel assemble
La vaillance, l'honneur et le sçavoir ensemble :
Car, ou soit que ton Roy te conduise aux combatz,
Ou soit que des procez tu tranches les debatz,
En l'un et l'autre temps tu peux l'honneur acquerre
D'estre saige au conseil et vaillant à la guerre[1]. »

On pourrait aussi détacher quelques beaux passages du long hymne sur la naissance de Marguerite de France, fille de Henri II, et citer plusieurs odes animées d'un vrai souffle poétique, en particulier parmi celles qui ont pour objet des événements contemporains, comme l'ode sur la prise de Calais. Mais le vol du poëte ne plane pas longtemps sur les hauteurs. Bientôt il retombe dans la trivialité, dans la bassesse, dans le mauvais goût. En outre, beaucoup de ces odes, surtout celles du dernier livre, respirent une morale tout épicurienne.

Aimer et jouir était toute la vie de celui que du Bellay a appelé un second Properce, un autre Tibulle, et qu'il a célébré

« Pour avoir, le premier de tous,
Chanté l'amour en style doux[2]. »

Lui-même a dit, en parlant de l'amour :

« Je suis en tout à luy, et n'ay rien en moy mesme,
Mais quoy ? c'est mon destin, et plustost que je n'ayme,
La mer sera sans eaux, et sans astres les cieux[3]. »

La plupart des poëtes de cette époque ont été trop libres dans leurs vers ; Magny n'est pas à cet égard beaucoup plus coupable qu'eux ; mais on reprochera toujours à sa mémoire une certaine ode qui déshonore son caractère, c'est l'ode que, dans le dépit et la colère d'un amant rebuté, il adressa au mari de la Belle Cordière, contre cette pauvre femme qu'il avait aimée, dont peut-être il avait été aimé, mais qui avait voulu rester vertueuse. Louise Labé dut souffrir cruellement de ce lâche coup ; Magny continua de vivre gaiement et voluptueusement.

Poëte bien traité des dames, gentilhomme et homme de cour considéré, écrivain célébré par toutes les voix les plus autorisées, Magny eut une destinée brillante. Le plaisir et la gloire lui sourirent à la fois. Ce n'était pas à lui qu'il appartenait d'entonner le *Chant du desesperé*[4].

1 Dédicace *à Monseigneur d'Avanson, conseiller du Roy en son privé conseil.*

2 *Odes*, f° 30r°.

3 *Sousp.*, sonnet CXXXIX.

4 Voir sur O. de Magny, l'édition des *Gayetez* publiée par M. Courbet et un article d'E. Turquety sur ses amours avec Louise Labé dans le *Bulletin du Bibliophile* (déc. 1869).

XXX

LOUISE LABÉ

— 1525 ou 1526-1566 —

Louise Charly, ou Charlin, ou Charlier, dite Labé, est célèbre sous le nom de la Belle Cordière, de la profession de son père, marchand cordier en gros, à Lyon.

Elle reçut une éducation très-littéraire et très-élégante. Elle excellait à chanter, à *baller*, à *sonner;* elle écrivait aussi facilement en italien et en espagnol qu'en français, et possédait la langue latine mieux que personne de son sexe ; enfin elle avait un rare talent pour la broderie, et, suivant les expressions de Paradin, « se distinguoit dans l'art de peindre avec l'aiguille. » Mais cette éducation avait été en même temps forte et virile, ou pour mieux dire masculine. Entraînée par l'ardeur guerrière du temps, elle porta les armes, et, âgée de moins de seize ans, assista, en habit de guerrier, au siége de Perpignan, en 1542, sous le nom du capitaine Loys. Elle s'est elle-même peinte sous ce chevaleresque équipage :

« Qui m'eust vu lors en armes fiere aller,
Porter la lance et bois faire voler,
Le devoir faire en l'estour furieux,
Piquer, volter le cheval glorieux,
Pour Bradamante ou la haute Marphise,
Sœur de Roger, il m'eust, possible, prise. »

Au retour de cette courte et infructueuse campagne, une profonde passion pour un objet qui nous est inconnu la mordit au cœur. L'amour la rendit poëte. Elle exhala en vers brûlants les sentiments qui dévoraient son âme et exaltaient sa tête : jamais femme ne fut plus ardemment éprise. Comme sa passion revit encore dans ses vers, et qu'on voit bien qu'elle la ressentait, suivant ses expressions, « en ses os, en son sang, en son âme ! » Quelle crainte de n'être pas payée de retour ! quel abandon absolu à son unique ami ! quels transports quand elle le possède ! quelles tendres alarmes quand il est absent ! peut-être va-t-il être infidèle, et se laisser séduire par quelque femme qui ne la vaudra pas. Pour le rappeler et le fixer, elle lui parle non-seulement de sa beauté, de sa grâce, de sa vertu, mais encore de sa *faconde* et de sa renommée répandue en tant de pays :

« Si toutefois, pour estre enamouré,
En autre lieu tu as tant demeuré,

Si sçay je bien que t'amie nouvelle
A peine aura le renom d'estre telle,
Soit en beauté, vertu, grace et faconde,
Comme plusieurs gens sçavans par le monde
M'ont fait à tort, ce croy je, estre estimée.
Mais qui pourra garder la renommée ?
Non-seulement en France suis flatée,
Et beaucoup plus que ne veus exaltée,
La terre aussi que Calpe et Pyrenée
Avec la mer tiennent environnée,
Du large Rhin les roulantes areines,
Le beau païs auquel or' te promeines
Ont entendu (tu me l'as fait à croire)
Que gens d'esprit me donnent quelque gloire.
Gouste le bien que tant d'hommes desirent,
Demeure au but où tant d'autres aspirent,
Et croy qu'ailleurs n'en auras une telle [1]. »

Cette passion dura treize ans, avec diverses vicissitudes. Quel en fut le dénoûment ? On l'ignore. Tout à coup elle épousa un Lyonnais, sire Aymon Perrin, qui avait acquis une grande fortune dans le commerce de la corderie, alors beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. On a conjecturé que ce mari même avait bien pu être l'amant favorisé à qui elle avait adressé des élégies et des sonnets si passionnés. Ce qui pourrait confirmer cette supposition, c'est qu'elle publia ses vers du vivant même de son mari, et qu'il paraît avoir vécu toujours avec elle dans la meilleure intelligence. En mourant il la nomma sa légataire universelle.

D'ailleurs, malgré certains couplets grossièrement satiriques lancés contre elle par la malignité, la publication de ses poésies ne nuisit nullement à sa considération auprès des personnes les plus vertueuses et les plus délicates, et les femmes les plus honorées de Lyon continuèrent de rechercher sa société.

Elle disait aux personnes de son sexe :

« Ne reprenez, dames, si j'ay aimé.....
Et gardez-vous d'estre plus malheureuses. »

Elle obtint au delà de l'indulgence qu'elle réclamait.

Dès le temps de sa jeunesse brillante et passionnée, Louise Labé s'était vue entourée des plus flatteurs hommages. Les Scève, les Marot, les Magny l'avaient chantée, et avaient averti le monde de ses rares mérites. Quand elle fut mariée, sa beauté, son esprit, sa conversation, sa belle voix, son talent de musicienne, attirèrent auprès d'elle la société la plus choisie, et sa maison devint le rendez-vous de tous les lettrés qui résidaient ou passaient à Lyon.

[1] *Elég.*, II.

A partir de cette époque de son mariage, elle cessa de composer de nouveaux vers. Elle s'en tint à ses *jeunesses*. Toute l'œuvre poétique de Louise Labé se compose donc de trois *élégies*, de vingt-quatre *sonnets*, dont un en langue italienne, et d'un *Débat de Folie et d'Amour*.

Ce dernier ouvrage est une petite comédie en prose, à six personnages, divisée en cinq discours ou actes, qui aurait mérité d'être représentée. Cette allégorie pleine d'esprit, de délicatesse et de bonne morale paraît être de son invention. Évidemment elle a emprunté quelques détails à l'*Éloge de la Folie* (*Encomium Moriæ*), d'Érasme : ainsi elle s'inspire du philosophe de Rotterdam quand elle écrit le plaidoyer de Mercure pour la Folie ; mais le fond et le développement du sujet sont bien à elle, et ne se trouvent dans aucun des écrivains qui l'ont précédée. Un des plus glorieux poëtes du siècle suivant lui a fait l'honneur de l'imiter : c'est à elle que la Fontaine doit l'idée d'une de ses plus jolies fables, *l'Amour et la Folie* [1].

Dès que Louise Labé eut publié ses poésies, ce fut un concert d'hommages ; elle se vit célébrée en français, en italien, en latin, en grec. Depuis, ses productions ont eu tous les honneurs de la célébrité, éditions nombreuses et luxueuses, commentaires, glossaires, biographies et panégyriques. Elles le méritaient à plusieurs titres. Il n'y a pas, au seizième siècle, beaucoup de vers aussi originaux, aussi francs d'allure, aussi primesautiers que ceux de la Belle Cordière. Louise Labé a beaucoup lu, c'est une savante ; mais ses imitations des anciens sont discrètes et habiles, et elle est sans égale dans l'expression de la tendresse et de toutes les nuances de la passion.

Le sentiment, voilà ce qui fait la véritable valeur de cette poésie de femme. Du reste, il n'y faut pas chercher bien des qualités qu'on trouve dans les Marot, dans les Mellin, dans les Brodeau, surtout il n'y faut pas chercher une grande correction. Louise Labé pèche assez souvent contre l'exactitude grammaticale. Elle dira dans un sonnet :

« Quelque travail dont assez me donna,
Quelque menace et prochaine ruine,
Quelque penser de mort, qui tout termine,
De rien mon cœur ardent ne s'estonna. »

La pensée est énergique, mais le tour est incorrect. Tous ces *quelque* ainsi jetés sans verbe sont tout à fait irréguliers. Bien des fautes analogues, ou d'un autre genre, pourraient être relevées.

Souvent aussi la versification de Louise Labé est défectueuse. Par exemple, elle n'observe pas toujours la coupe, déjà bien établie alors, des vers de dix pieds, et elle termine quelquefois la quatrième syllabe par un *e* muet, comme dans ce vers d'un sonnet que nous citons :

« Ne me laisses pas si longtemps pasmée. »

[1] Liv. XII, fab. XIV.

Mais ces chicanes s'appliquent mal à l'œuvre d'une femme qui n'a voulu que répandre son âme et se créer une occupation honnête, sans avoir du côté de l'esprit et de l'art aucune prétention ambitieuse.

Dans sa charmante et très-remarquable épître dédicatoire à Mademoiselle Clémentine de Bourges, Lyonnaise, Louise Labé a parfaitement exprimé avec quels sentiments honnêtes et élevés elle s'est décidée à revoir ses *jeunesses* et à les publier. S'adressant à cette estimable amie et à toutes les *vertueuses* dames capables d'*élever un peu leurs esprits par-dessus leurs quenouilles et fuseau*, elle disait :

« Quant à moy, tant en escrivant premierement ces jeunesses que en les revoyant depuis, je n'y cherchois autre chose qu'un honneste passe-temps et un moyen de fuir oisiveté, et n'avois point intention que personne que moy les dust jamais voir. Mais depuis que quelques-uns de mes amis ont trouvé moyen de les lire sans que j'en sçeusse rien et que (ainsi comme aisement nous croyons ceux qui nous louent) ils m'ont fait à croire que les devois mettre en lumiere, je ne les ai osé esconduire, les menaçant cependant de leur faire boire la moitié de la honte qui en proviendroit. Et parce que les femmes ne se montrent volontiers en public seules, je vous ai choisie pour me tenir de guide, vous dediant ce petit œuvre. »

Un tel langage, de telles idées, de tels sentiments, ne sont-ils pas la meilleure réfutation des accusations outrageuses des Duverdier, des Calvin, des la Monnoye ? Avec une âme dégradée serait-il possible de parler, de juger, de sentir ainsi ? L'Héloïse de Lyon put être, dans sa jeunesse, une faible femme, une *pauvre âme amoureuse*, comme elle se nomme elle-même. Assurément ce ne fut pas une courtisane, une Léontium [1].

Sonnet.

On voit mourir toute chose animée
Lorsque du corps l'ame subtile part.
Je suis le corps, toy la meilleure part ;
Où es-tu donc, ô ame bien aymée?

Ne me laisses pas si longtemps pasmée ;
Pour me sauver, après viendrois trop tard.
Las ! ne mets point ton corps en ce hazard ;
Rens-luy sa part et moitié estimée.

Mais fais, ami, que ne soit dangereuse
Cette rencontre et revue amoureuse,
L'accompagnant, non de severité,

[1] Voir sur Louise Labé, Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, IV, 289-317, et VIII, 494. Ses *Œuvres* ont été éditées par Scheuring, chez Louis Perrin, Lyon, 1862.

Non de rigueur ; mais de grace amiable,
Qui doucement me rende ta beauté,
Jadis cruelle, à present favorable.

Fragment de l'élégie III.

Quand vous lirez, ô dames lionnoises,
Ces miens escrits pleins d'amoureuses noises;
Quand mes regrets, ennuits, despits et larmes,
M'orrez chanter en pitoyables carmes [1],
Ne vueillez point condamner ma simplesse,
Et jeune erreur de ma folle jeunesse,
Si c'est erreur; mais qui, dessous les cieus,
Se peut vanter de n'estre vicieus ?
L'un n'est content de sa sorte de vie,
Et tousjours porte à ses voisins envie ;
L'un forcenant [2] de voir la paix en terre,
Par tous moyens tasche y mettre la guerre,
L'autre croyant povreté estre vice,
A autre Dieu qu'or ne fait sacrifice;
L'autre sa foy parjure il emploira
A decevoir quelcun qui le croira;
L'un, en mentant de sa langue lezarde [3],
Mile brocars sur l'un et l'autre darde ;
Je ne suis point sous ces planetes née,
Qui m'ussent pu tant faire infortunée.
Oncques ne fut mon œil marri de voir
Chez mon voisin, mieux que chez moy, pleuvoir.
Oncq ne mis noise ou discord entre amis,
A faire gain jamais ne me soumis ;
Mentir, tromper et abuser autruy,
Tant m'a desplu que mesdire de luy;
Mais si en moy rien y ha d'imparfait,
Qu'on blasme amour : c'est luy seul qui l'a fait.

Après avoir parlé de Louise Labé, nous devons au moins mentionner sa contemporaine, sa compatriote et sa rivale en poésie, Pernette du Guillet, dite Cousine. Elle a laissé un recueil de vers intitulé : *Rymes de gentille et vertueuse dame Pernette du Guillet*, qui fut publié après sa mort, arrivée en 1545 [4], par son mari dont elle avait été aussi tendrement

[1] Vers, *carmina*. — [2] Étant forcené, furieux. — [3] De serpent.

[4] Ce recueil fut publié à Lyon, chez J. de Tournes (1545 et 1552, in-8°) et réimprimé en 1830 et 185-.

aimée qu'elle-même l'avait chéri. Tandis que la Sapho lyonnaise se vantait de suivre l'amour, Pernette se glorifiait de la sévère retenue de ses mœurs. Son éducation avait été plus soignée que celle de sa concitoyenne. Elle possédait plusieurs instruments de musique, parlait et écrivait l'italien et l'espagnol, savait assez bien le latin, et avait commencé l'étude du grec quand elle mourut.

D'autres femmes encore illustrèrent à cette époque la ville de Lyon par leurs talents : Catherine de Vauzelles, Louise Sarrasin, Clémence de Bourges. Ce fut, dans cette seconde ville de la France, comme un épanouissement subit et une floraison charmante.

XXXI

LES DAMES DES ROCHES (MADELEINE NEVEU ET CATHERINE DE FRADONNET)

Le seizième siècle offre tout un groupe aimable de femmes qui cultivèrent la poésie avec distinction. Nous ne pouvons pas les étudier toutes ici ; mais après avoir donné une place à la passion en la personne de Louise Labé, nous croyons devoir honorer des inspirations plus pures en la personne de deux femmes, la mère et la fille, qui ne connurent chacune qu'un seul amour, l'une l'amour maternel, l'autre la piété filiale.

Les dames des Roches, que les contemporains appellent souvent Madeleine Neveu et Catherine de Fradonnet, avaient fait de leur maison une espèce d'*Académie de vertu et de science*, qui fut à l'avance, en province, une sorte d'hôtel de Rambouillet. Admirées de tous pour leurs vertus et pour leurs talents, on consultait leur goût, on leur dédiait des ouvrages, elles communiquaient ceux qu'elles faisaient, les plus honnêtes gens voulaient avoir l'honneur de les connaître et d'en être connus. Obtenir leur estime était une preuve d'un mérite décidé [1].

Semblables de figure, de maintien, de taille, ayant les mêmes goûts, les mêmes mœurs, le même caractère et jusqu'au même accent de voix, enfin confondant leurs études et leurs travaux [2], on les aurait prises l'une pour l'autre, n'eût été la différence d'âge, et ceux qui les voyaient ne savaient laquelle des deux ils devaient admirer davantage.

Nourries toutes deux de fortes études classiques, possédant la connaissance approfondie du grec et du latin, elles étaient passionnées de l'antiquité païenne, la lisaient avec ardeur, et s'efforçaient de la reproduire dans leurs compositions. Catherine des Roches n'aspirait à rien moins qu'à imiter Pindare, et les contemporains admirèrent beaucoup un *Hymne de l'eau* qu'elle avait composé en émulation d'une des plus belles odes du lyrique thébain [3].

Son goût pour les grands anciens n'avait pas préservé complétement Catherine des engouements du temps. Le genre italien, qui dominait alors, l'avait séduite aussi : on le voit par les vers d'amour qu'elle s'ingénia de faire, elle, la chaste fille qui n'aima jamais que sa mère et l'étude.

En traitant ces sujets factices, elle est nécessairement médiocre

[1] Voir Dreux du Radier, *Biblioth. histor. et crit. du Poitou*, t. II, p. 429-430.

[2] Entre autres travaux communs, elles ont traduit ensemble, en vers français, le poëme de l'*Enlèvement de Proserpine*, par Claudien.

[3] Ἄριστον μὲν ὕδωρ (*Olymp.*, I).

et fade; mais qu'elle parle de ce qu'elle connaît et de ce qu'elle sent véritablement, tout à coup elle se révèle poëte. Quelque part elle imite ainsi, avec originalité, le portrait de la femme forte de Salomon :

« Heureux qui trouvera la femme vertueuse,
Surpassant de valeur la perle precieuse...
Fuyant le doux languir du paresseux sommeil,
Matin elle se leve, avant que le soleil
Monstre ses beaux rayons, et puis fait un ouvrage
Ou de laine ou de lin, pour servir son mesnage,
Tirant de son labeur un utile plaisir.
Les servantes aussi, qu'elle a bien su choisir,
Chassant l'oisiveté, sont toutes amusées
A charpir [1], à peigner, à tourner leurs fusées [2]. »

Mais voici un morceau qui lui appartient plus en propre, et où elle se montre avec ses meilleures qualités. C'est un sonnet adressé *à sa Quenouille* :

Quenouille, mon soucy, je vous promets et jure
De vous aimer tousjours, et jamais ne changer
Vostre honneur domestic pour un bien estranger,
Qui erre inconstamment et fort peu de temps dure;

Vous ayant au costé, je suis beaucoup plus sure
Que si encre et papier se venoient arranger
Tout à l'entour de moy; car, pour me revenger,
Vous pouvez bien plustost repousser une injure.

Mais, quenouille m'amie, il ne faut pas pourtant
Que, pour vous estimer et pour vous aimer tant,
Je delaisse du tout cette honneste coustume

D'escrire quelquefois; en escrivant ainsy,
J'escris de vos valeurs, quenouille mon soucy,
Ayant dedans la main le fuseau et la plume.

Théocrite a traité ce même sujet[3]. La pièce française peut se lire après la pièce grecque.

Ceux mêmes qui n'ont jamais rien vu des poésies des dames des Roches connaissent bien leur nom, grâce à la célébrité qu'une petite aventure leur a donnée. Pendant les grands jours de Poitiers de 1579, Étienne Pasquier, rendant visite à Mlle des Roches, aper-

[1] Faire de la charpie.
[2] Fuseaux. — [3] *Idyll.*, XXIV.

çut une puce sur le fichu de cette belle jeune personne. Son imagination se monta là-dessus. Il chanta cette bienheureuse puce [1], et, à son exemple, quantité de poëtes et de bons esprits s'ingénièrent à faire, sur ce sujet, toutes sortes de vers plaisants et badins, parfois assez légers et frisant la gravelure. Ce fut un vrai tournoi littéraire, où la gloire de la fille et de la mère fut portée jusqu'aux nues.

De plus en plus en évidence, elles continuèrent à cultiver les lettres, à recevoir et à favoriser les littérateurs, à écrire en vers et en prose, et surtout à vivre l'une pour l'autre, à confondre si intimement leurs deux existences qu'elles n'en faisaient qu'une. Heureuses femmes ! dans leur amour passionnément dévoué, elles n'avaient jamais voulu se quitter ; la mort même ne les sépara pas. Elles furent emportées, le même jour, par la peste qui ravagea, en 1587, leur ville natale.

Catherine des Roches était née vers 1510, et Madeleine Neveu en 1530.

Les œuvres de la mère et de la fille furent, comme il était juste, réunies ensemble. Les œuvres de la mère se composent de deux parties. Le premier recueil commence par une remarquable épître à sa fille, où, après avoir parlé de ses peines et de ses chagrins, elle se félicite de ce que cette jeune personne partage si complétement ses goûts et ses inclinations, et lui apporte de si précieuses consolations :

« Tu as, enfant, apporté un cœur fort
Pour resister au violent effort
Qui m'accabloit ; et m'offris, dès enfance,
Amour, conseil, support, obeissance.
Le Tout-Puissant, à qui j'eus mon recours,
A fait de toy naistre mon seul secours. »

Cette épître est suivie de neuf odes, de trente-six sonnets et de trois épitaphes, parmi lesquelles se trouve celle de son mari. Le second recueil, adressé à sa fille, contient deux odes, quelques sonnets, plusieurs quatrains, des stances au Roi, et des stances aux poëtes *chante-puce*.

Les productions de Madeleine des Roches consistent en six dialogues philosophiques, mêlés de vers français, et une *Chanson des Amazones*, précédée d'un petit nombre de vers au sujet d'une *Mascarade d'Amazones*, et suivie du sonnet à sa *Quenouille* que nous avons cité, d'une *Epistre au roy Henry III*, de l'*Hymne de Pean*, de l'imitation de quelques passages des livres de Salomon, de l'*Agnodice ou l'Ignorance bannie de*

[1] Ce grave et savant magistrat fit dans sa jeunesse quelques essais très-faibles de poésie, des sonnets, des odes, des élégies, une pastorale, *le Viellard amoureux,* pièce qui a quelques beautés, mais d'un genre fort libre. Ses vers sur la puce de Mlle des Roches sont peut-être ce qu'il a rimé de meilleur.

chez les femmes, d'un parallèle entre le sommeil et la mort, d'une tragicomédie de *Tobie*, en un acte, et de quelques autres pièces peu importantes qui terminent les *Premières Œuvres.* Les *Secondes Œuvres* contiennent une traduction des *Vers dorés* et des *Enigmes* de Pythagore, une bergerie, quelques chansons morales, des sonnets, des quatrains, l'épitaphe du fameux Turnèbe, et deux dialogues qui ont pour objet de prouver que les femmes peuvent retirer de grands avantages de l'étude.

La fille, on le voit, a beaucoup plus écrit que la mère. Elle a aussi plus de clarté et plus de correction dans le style. Pasquier a dit « qu'elle reluisoit à bien escrire entre les dames, comme la lune entre les estoiles [1]. » La vérité est qu'on peut glaner dans ses œuvres quantité de jolis détails, surtout, — ce qui est plus rare, — beaucoup de vers partis du cœur.

[1] *Recherches de la France*, VII, VI.

XXXII

GILLES CORROZET

— 1510-1568 —

Auteur, imprimeur et libraire, Corrozet est une des personnifications de l'esprit bourgeois dans la littérature, au seizième siècle.

Son éducation avait été fort négligée. Parvenu à l'âge mûr, il sentit le besoin de s'instruire, et, sans le secours d'aucun maître, il parvint à apprendre les langues latine, italienne et espagnole, et se meubla l'esprit d'assez riches connaissances. Bientôt il ambitionna la gloire littéraire, et se mit à écrire en prose et en vers.

Un de ses ouvrages en vers les plus curieux est intitulé : *Hecatongraphie, c'est-à-dire les descriptions de cent figures et histoires, contenant plusieurs apophthegmes, proverbes, sentences et dits tant des anciens que des modernes*. Depuis Clément Marot, auteur de deux blasons célèbres, les « blasonneurs de membres » avaient pullulé, Mellin de Saint-Gelais, Hervet, Maurice Scève, Eustorg de Beaulieu, Victor Brodeau, Michel d'Amboise, Jacques Peletier, Claude Chappuys, Gilles d'Aurigny, Bonaventure des Périers, Lancelot de Carles, Hugues Salel, Estienne Forcadel, etc. La plupart de ces blasonneurs s'étaient plu surtout à faire des blasons féminins, quelques-uns orduriers et impudents. Le libraire-poëte Gilles Corrozet s'attaqua hardiment à ces écrivains fastidieux ou éhontés [1], et il leur opposa ses *Blasons domestiques*, désignés sous le nom général d'*Hecatongraphie*. L'auteur y mit beaucoup du sien, mais il ne se fit pas scrupule d'aller puiser à toutes les sources qui lui étaient ouvertes. Il dit dans sa dédicace *Aux bons esprits et amateurs des lettres* :

> « Je ne doibs pas aulcun blasme encourir,
> Si j'ay voulu enchercher et querir
> Ce qui fust dict des gents de bon sçavoir,
> Le desguisant, pour mieulx le faire veoir
> A l'œil de tous, comme on faict par raison
> De vieulx mesrien [2] une neufve maison. »

Le livre est enrichi, à l'exemple des *Emblèmes* d'Alciat, d'images fort curieuses dont l'auteur explique ainsi l'objet :

> « Et pour autant que l'esprit s'esjouyst,
> Quand avecq' luy de son bien l'œil jouyst,

[1] Voir les *Blasons domest. contre les blasonneurs des membres*, Poësies françaises des XVe et XVIe siècles, t. VI, Bibl. elzév.

[2] Comme *mairien*, planche, bois en général.

Chascune hystoire est d'image illustrée,
A fin que soit plus clerement monstrée
L'invention, et la rendre autenticque,
Qu'on peut nommer letre hierogliphique :
Comme jadis faisoient les anciens,
Et entre tous les vieux Aegyptiens,
Qui denotoient vice ou vertu honneste,
Par un oyseau, un poysson, une beste.
Ainsi ay faict, à fin que l'œil choysisse
Vertu tant belle, et delaisse le vice.
Aussi pourront ymagers et tailleurs,
Painctres, brodeurs, orfevres, esmailleurs,
Prendre en ce livre aulcune fantasie,
Comme ilz feroient d'une tapisserie. »

Voici une idée de la manière dont procède l'auteur. Dans un de ses emblèmes il représente un grand vaisseau qui vogue sur la mer à voiles déployées et une petite remore au-dessous avec ce mot, *douce parole rompt ire*, et ces quatre vers :

« Ainsy que ce petit poisson
Peut arrester un grand navire,
La langue en pareille façon
Dompt toute fureur et grande ire. »

Et voulant l'expliquer plus au long, il dit :

« Dedans les flots et vagues de la mer
Nage un poisson de petite stature
Que mariniers ne dussent point aimer,
Pour ce qu'il est d'une telle nature
Que s'il survient une nef d'avanture,
Et s'il s'y joint, elle s'arrestera,
Comme en gravier, en terre ferme et dure :
Tant qu'il y soit elle ne bougera. »

L'exemple donné par Corrozet ne fut pas perdu. Les poëtes se mirent à faire comme lui des blasons honnêtes. Ils appliquèrent même ce genre à toutes sortes de matières, à la morale, à la politique, à la géographie, à la médecine, aux sciences naturelles et physiques.

Dans ses poésies, Corrozet se proposait généralement une pensée morale, un but d'utilité pratique. C'est ce qui lui fit composer et dédier au dauphin Henri, depuis Henri II, les *Fables du très-ancien Esope phrigien, premierement escriptes en grec, et depuis mises en rithme françoise*, 1542. La Fontaine paraît avoir connu cette fidèle version et y avoir puisé plus d'un trait.

Corrozet tourne assez joliment une fable ; mais il avait un talent de conter peu commun, à en juger par une seule pièce de lui, qui suffirait à faire vivre son nom, le *Conte du Rossignol*, ce qu'il a fait de mieux incomparablement. En voici quelques vers, qui montreront que, dans ce genre de poésie comme dans les autres, Corrozet veut avant tout enseigner la vertu :

« Puis qu'ainsi est que j'ay l'intention
De mettre en vers ceste narration
De deux amans, dont la vie amoureuse
Eut une fin honneste et vertueuse,
A toy, amour tres-pudique et sincere,
Que tout cœur chaste ayme, adore et revere,
Veux adresser mon invocation,
Pour mener l'œuvre à sa perfection.
Car icy n'est autre chose depainte
Qu'un vray subjet d'une amytié tres-sainte,
Object visible à chacun d'ainsi vivre,
Et les guidons d'honnesteté ensuyvre,
Mettant à l'œil des dames l'exemplaire
De delaisser Venus, pour te complaire. »

Et un peu plus loin :

« Ainsi l'amour lascif et sensuel
En un instant devint spirituel,
Ferme trop plus qu'onques n'avoit esté,
Tant que raison vainquit la volupté. »

Les contes de la Fontaine finissent ordinairement d'une manière opposée.

Le style de Corrozet, dans son conte comme dans ses autres écrits, n'a pas une grande élévation, mais il est net, clair et correct.

Glissant sur divers autres ouvrages dont nous ne pouvons pas parler, nous indiquerons, pour terminer, une compilation de Corrozet, intitulée : *le Parnasse des poëtes François modernes, contenant leurs plus riches et plus graves sentences, discours, descriptions et doctes enseignemens.* Voici la liste des poëtes dont Corrozet a recueilli ses sentences. Elle signalera un certain nombre d'auteurs, considérés alors, dont nous ne pourrons pas nous occuper dans ce volume :

Pierre de Ronsard, Vandomois, Joachim du Bellay, Angevin, Ponthus de Tyard, Jean Anthoine de Baïf, Estienne Jodelle, Philippe des Portes, Remy Belleau, Guillaume des Autelz, Bernard Girard, Bourdelois, Jacques Grevin, Amadis Jamyn, Bonaventure des Périers, Loys des Masures, Tournisien, Nicolas Denisot, dit le comte d'Alsinois, Jacques Peletier du Mans, Jacques Passerat, Troien, Jean de la Peruse, Poitevin, Marguerite, royne de Navarre, Merlin ou Mellin de S. Gelais, Clément Marot, de Cahors en Quercy, le seigneur de Borderie, l'Esleu Macaut, Anthoine Herouet, dit la Maison-Neuve, Hubert Philippe de Villiers, Renaud, Provençal, Gabriel Bouvin, Jacques Pineton, Jacques Amiot, Jacques Tahureau, du Mans, Laurens de la Gravière, Jean de la Taille, Estienne du Tronchet, Pierre d'Origine, Jean Vezou, Girard Corlieu, d'Angoulesme, Pierre de Brach, Bourdelois, Pierre du Val, Guillaume Belliard.

Le *Parnasse françois*, très-joli petit volume, peut encore être consulté utilement, comme recueil poétique et comme recueil moral.

XXXIII

FRANÇOIS HABERT

Né vers 1520, mort vers 1569.

Habert, d'Issoudun en Berri, est, comme Corrozet, un poëte bourgeois, mais avec moins de rectitude d'esprit et avec des prétentions bien plus ambitieuses. C'est un des auteurs les plus féconds du seizième siècle, et l'un de ceux qui furent les plus vantés et les plus choyés. Henri II lui donna le titre de *Poëte du Roi.* Il balança et éclipsa presque la gloire de Ronsard et des autres illustres de la Pléiade, et, somme toute, c'est un des rimeurs les plus ennuyeux et les plus maussades qui brouillèrent jamais le papier.

Il était encore étudiant à Toulouse, quand il publia (1541) son premier recueil de poésies, en vers de dix syllabes, avec cette devise : *Fy de Soulas*, et cette qualification : *le Banny de Lyesse*, par laquelle il se désigne dans presque tous ses ouvrages.

Ce premier recueil, *la Jeunesse du Banny de Lyesse*, est composé d'épîtres morales et galantes, de compliments, d'espèces de placets adressés aux personnes dont l'auteur sollicitait la protection, de rondeaux et d'épitaphes insipides, de *Visions fantastiques*, bizarrement imitées du sixième livre de l'*Énéide*, d'une traduction très-paraphrasée de la fable de *Pyrame et Thisbé* et de celle de *Narcisse*, etc.

Le jeune poëte donna, peu de temps après, ses *Visions fantastiques*, avec le *Jugement des trois deesses Junon, Pallas et Venus*, chef-d'œuvre d'allégories recherchées. La *Nouvelle Pallas*, c'est Jésus-Christ développant sa morale ; la *Nouvelle Junon* est madame la Dauphine, Catherine de Médicis ; la *Nouvelle Venus* est un modèle de chasteté et son amour est tout spirituel. C'est très-édifiant, mais encore plus fastidieux.

Le Voyage de l'homme riche, faict et composé en forme et matiere de dialogue, 1543, commence une série de poëmes allégoriques, qui forment une partie considérable de l'œuvre d'Habert. Ce *Voyage* présente « l'enseignement de Prudence faict à l'homme riche, Cupidité parlant en ballade, pour divertir l'homme riche de son voyage, Cupido extollant son pouvoir (en ballade) pour divertir l'homme riche de son pouvoir, Cupidité extollant sa puissance pour seduire l'homme riche, les persuasions de Cupido pour retarder l'homme riche de son voyage. » Le but de cette allégorie morale est de prouver que *contentement passe richesse.*

Ces quelques vers feront juger du style de l'auteur. C'est Cupido qui parle :

« A Jupiter je fais cryer helas
Quand de taureau il prend forme propice
Toy Apollo, non moindre martyre has
En presentant à Daphné ton service.
Qui ne vouldroit employer son office
A delaisser le manger et le boire
Pour m'obeyr, puis que toute memoire
Au peuple humain mon pouvoir recommande?
Bref, cueurs sont pris comme rats en ratoire
Par le pouvoir de l'arc que je desbende, etc. [1]. »

Dans le *Temple de Chasteté*, imprimé en 1549, le poëte feint qu'un jeune homme est surpris lisant le *Temple de Cupido*, composé par Marot. Un inconnu l'interrompt dans sa lecture pour lui parler avec les plus magnifiques éloges d'un temple infiniment plus beau et plus digne d'être habité ; c'est le *Temple de Chasteté*. Le jeune homme se met à la recherche de ce temple, et, quand il l'a découvert, il ne veut plus le quitter.

Le *Temple de Chasteté* est suivi de *Deplorations* et d'*Epitaphes* qui offrent quelque intérêt pour les faits qu'elles contiennent, et de plusieurs épigrammes parmi lesquelles il y en a d'assez bonnes, comme celle-ci :

D'un lourd rimeur nouveau mesdisant.

Un rimeur né en despit de Minerve,
Un songe creux, un rimasseur nouveau,
Entre les bons poëtes se reserve
Place, escorchant le latin comme un veau.
Pauvre latin, defends donc bien ta peau
Contre celluy qui te faict telle esmorche [2].
En toy y a quelque chose de beau,
Mais maint lourdault trop lourdement t'escorche.

Habert ne laissait guère reposer sa plume. En 1551, il publia un recueil d'*Epistres heroïdes, presenté aux Dames de la court de Venus tenant sa cour planiere*. Il contient quatorze *Epistres cupidiniques* où débordent la licence et l'obscénité. Plusieurs de ces *héroïdes* présentent des détails utiles pour l'histoire littéraire du temps.

Voici le début de ce poëme qui pourrait être signalé comme assez intéressant, s'il était plus chaste :

[1] *Voyage de l'homme riche*, f° 10 r°.

[2] *Faire une esmorche* veut dire donner une atteinte, porter un coup, faire une blessure. Cl. Marot l'a employé avec un sens analogue, dans son *Enfer :*

« Mais je veux bien cognoistre ces paillards,
Qui avec toy firent si chaude *esmorche.* »

Plus ordinairement ce mot veut dire amorce.

« Ung jour de may la belle Cytherée
Dedans son val Ida s'est retirée,
Deliberant de tenir court planière,
A haulte voix de trompes argentines,
Feit resonner, lors, ces places divines
Pour l'entreprise aux nymphes assigner,
Et pour le lieu certain determiner.
Ouy ce cry, Lais vint de Corinthe,
Thais aussi, et Alix brave coincte
Avec Robine, et la blanche Anthoinete,
Que poursuivoit Martine la brunete,
Puis Galathée au gris habillement,
Pour à Venus donner contentement,
Consequemment la brunete Loyse,
En bel atour d'une vermeille frize,
Qui de sa voix doulce et organisée
Des escoutans fut longuement prisée,
Apres Loyse au nombre estoit Nicolle.
Tenant ung port plain de jeunesse folle
Pour esmouvoir ung cueur plus dur que marbre,
Comme le vent la seiche fueille en l'arbre.
Apres suivoit Marguerite aux beaulx yeulx,
Et Anrrion au maintien gracieulx
Qui d'ung accord disoient une chanson,
Dont Apollon vouldroit danser au son.
A ce jour là par Venus destiné
Survint aussi Pegasis Œnoné,
Lorsque Pâris, ce beau royal berger,
Fut endormy en son divin verger.
Vestue estoit d'un violet satin
Tissu d'ouvrage elegant et haultain,
Dessus lequel estoit ceste escripture:
J'aime Pâris sur toute creature.
Voilà comment les dames s'advançoient,
Au lieu duquel les esbas commençoient,
Car Amphion y chantoit la musique,
Pour contenter la turbe venerique,
Semblablement Orpheus commençoit
Ung bransle gay, dont chascune dansoit. »

Voilà déjà une bien longue énumération. A quoi bon indiquer tant d'autres productions que personne ne serait tenté de lire ? Nous nous contenterons de dire qu'Habert est encore auteur d'un recueil de fables dont quelques-unes ont été depuis traitées par la Fontaine. En voici une que l'on peut donner comme l'un des morceaux les plus agréables de ce fade et médiocre auteur.

Du Coq et du Renard.

Le renard par bois errant,
Va querant,

Pour sa tendre porteüre[1],
Et si loin en la fin va,
Qu'il trouva
Le coq par mesaventure.

Le coq, de grand peur qu'il a,
S'envola
Sur une ente [2] haute et belle,
Disant que maistre renard
N'a pas l'art
De monter dessus icelle.

Le renard qui l'entendit,
Luy a dit,
Pour mieux couvrir sa fallace [3]:
« Dieu te garde, ami tres-cher!
Te chercher
Suis venu en cette place,

Pour te raconter un cas
Dont tu n'as
Encore la connoissance;
C'est que tous les animaux,
Laids et beaux,
Ont fait entre eux alliance.

Toute guerre cessera;
Ne sera
Plus entr'eux fraude maligne;
Surement pourra aller
Et parler
Avecque moi la geline [4].

De bestes un million
Le lion
Mene jà par la campagne;
La brebis avec le loup
A ce coup
Sans nul danger s'accompagne.

Tu pourras voir icy-bas
Grands esbas
Demener chascune beste:
Descendre donc il te faut

[1] Portée. — [2] Terme générique pour désigner toute sorte d'arbre.
[3] Tromperie, ruse. — [4] Poule, *gallina*.

De là haut,
Pour solemniser la feste. »

Or fut le coq bien subtil :
« J'ai, dit-il,
Grande joi' d'une paix telle,
Et je te remerci' bien
Du grand bien
D'une si bonne nouvelle. »

Cela dit, vient commencer
A hausser
Son col et sa creste rouge,
Et son regard il épard
Mainte part,
Sans que de son lieu ne bouge.

Puis dit : « J'entends par les bois
Les abbois
De trois chiens qui cherchent proie,
Ho ! compere, je les voi
Près de toi ;
Va avec eux par la voie.

— Oh ! non ; car ceux-ci n'ont pas
Sçu le cas
Tout ainsi comme il se passe,
Dit le renard : je m'en vas
Tout là bas,
De peur que n'aye la chasse. »

Ainsi fut, par un plus fin,
Mise à fin
Du subtil renard la ruse.
Qui ne veut estre deçu
A son sçu,
D'un tel engin faut qu'il use.

Si Habert avait toujours écrit avec cette simplicité et ce naturel, il aurait gardé plus de lecteurs. Mais il aurait fallu du travail, et le *Banny de Lyesse* ne songeait qu'à produire livre sur livre, pour en tirer de quoi fournir à ses besoins.

Cet avide désir de gagner faillit lui jouer un mauvais tour. Pendant un séjour qu'il fit à Issoudun, lieu de sa naissance, il se lia avec le greffier de cette ville, nommé Jean le Brun, pour travailler avec lui aux jeux de la Bazoche. Les pièces que les deux associés firent représenter parurent trop satiriques. Les acteurs furent emprisonnés, et Habert, se voyant inquiété, se hâta de laisser là ces divertissements dangereux.

XXXIV

CHARLES IX

— 1550-1574 —

Comme François I[er], Charles IX protégea et cultiva les lettres.

Ce « prince curieux de toutes choses [1] », dont la passion la plus vive fut la chasse, avait aussi beaucoup de goût pour la musique et pour la poésie. Il avait eu Amyot pour précepteur, et avait profité de ses leçons. Suivant Brantôme, « il fut mieux disant et escrivant en prose qu'en rhime, et surtout fort eloquent, et parloit bravement, hardiment, autant ou plus à la soldate qu'à la royauté. » En prose il a écrit la *Chasse royale*, publiée en 1625 par Villeroi [2]. En vers, on a de lui plusieurs petites pièces, parmi lesquelles on distingue surtout ces vers à Ronsard :

Ton esprit est, Ronsard, plus gaillard que le mien ;
Mais mon corps est plus jeune et plus fort que le tien :
Par ainsi je conclus qu'en sçavoir tu me passe,
D'autant que mon printemps tes cheveux gris efface.
L'art de faire des vers, dust-on s'en indigner,
Doit estre à plus haut prix que celuy de regner.
Tous deux egalement nous portons des couronnes :
Mais roy, je la reçus ; poete, tu la donnes.
Ton esprit, enflammé d'une celeste ardeur,
Eclate par soy-mesme, et moy par ma grandeur.
Si du costé des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
Te soumet les esprits dont je n'ay que le corps ;
Elle t'en rend le maistre, et te fait introduire
Où le plus fier tyran n'a jamais eu d'empire ;
Elle amollit les cœurs, et soumet la beauté.
Je puis donner la mort, toy l'immortalité.

Charles IX n'avait pas quatorze ans quand il adressa ce charmant billet au célèbre poëte.

[1] Brant., *des Duels*.

[2] La *Chasse* de Charles IX a été réimprimée en 1859 par M. H. Chevreul, d'après un manuscrit unique conservé à la bibliothèque de l'Institut.

Ce jeune roi excellait aux quatrains, « qu'il faisoit fort gentiment, prestement et in promptu, sans songer, » comme dit Brantôme, et « qu'il daignoit quelquesfois monstrer à ses plus privez, en sortant de son cabinet. » Dans un moment d'humeur, il fit sur-le-champ ce quatrain :

« François premier predit ce point,
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint,
Et son pauvre peuple en chemise. »

Il se plaisait dans la société des poëtes, en particulier de Ronsard, de Dorat, de Baïf. « Quand il faisoit mauvais temps, ou de pluye ou d'un extreme chaud, dit Brantôme, il envoyoit querir messieurs les poëtes en son cabinet, et là passoit son temps avec eux. »

D'après le même témoin, il voulait toujours que ses poëtes favoris « composassent quelque chose, et quand ils la luy apportoient, il se plaisoit fort à la lire ou à la faire lire, et les en recompensoit, non pas tout à coup, mais peu à peu, afin qu'ils fussent contraints tousjours de bien faire, disant que les poëtes ressembloient les chevaux, qu'il faloit nourir et non pas trop saouler et engraisser, car après ils ne valent rien plus. »

Pourquoi faut-il que ces mains qui se plaisaient à manier la lyre se soient un jour trempées dans le sang, et que l'intérêt qu'excitait le jeune poëte royal, l'intelligent protecteur des lettres, ait dû céder à l'horreur inspirée par le meurtrier de ses sujets ?

XXXV

DU BARTAS

— 1544-1590 —

I

Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas en Armagnac, né à Montfort près d'Auch, eut l'honneur d'opposer une poésie sévère, morale et toute religieuse à la poésie toute païenne de Ronsard et à la poésie molle, voluptueuse et épicurienne de Desportes. Lui, il ne s'inspire que de la muse céleste, *Uranie*; et il invite ardemment les autres poëtes à marcher dans la voie nouvelle qu'il leur ouvre. Dans un saint zèle de réforme, il leur crie :

« Laissez-moy donc à part ces fables surannées,
Mes amys ; laissez-moy cest insolent archer
Qui les cœurs otieux peut seulement brescher,
Et plus ne soyent par vous les muses profanées. Etc. [1]. »

Cette idée de retour à un genre plus digne du christianisme avait été conçue d'abord par Jeanne d'Albret qui, pour la réaliser, jeta les yeux sur du Bartas, alors fort jeune, et l'invita à rédiger l'histoire de Judith « en forme d'un poëme epique ». Le poëte gascon allongea ce sujet biblique en six chants qui soutiennent la lecture, mais qui manquent d'originalité et d'idéal.

Accusé d'avoir voulu, en mettant en vers l'histoire de la meurtrière d'Holopherne, insinuer qu'il était permis de se révolter contre les souverains qui tyrannisent leurs sujets, il se défendit énergiquement et victorieusement de ce soupçon calomnieux :

« Tant s'en faut, disait-il, que j'estime que cest exemple et ses semblables doivent estre tirés en consequence : que mesme je me persuade que l'acte d'Ahod, de Jahel et de Judith (qui sous couleur d'obeissance et pretexte d'amitié jetterent leurs mains vengeresses sur Eglon, Zizarre et Holoferne) eust esté digne de cent potences, cent feux et cent roues, s'ils n'eussent esté peculierement [2] choisys de Dieu pour deslier les chaisnes et rompre les ceps qui retenoyent le peuple Hebrieu en une servitude plus qu'Egyptienne : voire expressement appelez pour faire mourir ces tyrans d'une mort autant ignominieuse que leur vie avoit esté meschante et abominable [3]. »

[1] *Uranie.* — [2] Tout particulièrement, *peculiariter.*
[3] Avertiss. de *Judith.*

II

Le succès de *Judith* fut douteux ; mais un ouvrage plus considérable et bien autrement étudié le porta tout d'un coup au sommet de la gloire.

En 1578, du Bartas publia la *Semaine ou la Creation du monde.* Le chantre biblique y étale successivement les merveilles de la nature, décrit tous les êtres et tous les objets de l'univers, à mesure qu'ils sortent des mains du Créateur, et en faisant naître l'homme il raconte son histoire physique et morale, et parle de tous les arts dont il est l'inventeur.

Il dit dans son invocation :

« Toy, qui guides le cours du ciel porte-flambeaus,
Qui, vray Neptune, tiens le moite frain des eaux,
Qui fais trembler la terre, et de qui la parole
Serre et lasche la bride aux postillons d'Æole,
Eleve à toy mon ame, epure mes espris,
Et d'un docte artifice enrichi mes ecris.
O pere, done moy que d'une vois faconde
Je chante à nos neveus la nessance du monde.
O grand Dieu, done moy que j'etale en mes vers
Les plus rares beautés de ce grand univers ;
Done moy qu'en son front ta puissance je lise,
Et qu'enseignant autruy moy-mesme je m'instruise. »

Les circonstances firent en partie le succès de cette œuvre, dont la partie scientifique ne fait guère que reproduire l'*Histoire naturelle* de Pline et quelques autres ouvrages connus. Elle présente cependant une conception générale et des beautés de détail dignes d'un vrai poëte.

De temps en temps l'esprit est frappé par des traits d'une imagination originale. Çà et là il est captivé par des tirades éloquentes. N'est-ce pas, par exemple, une page vraiment belle que le commencement du septième chant, tant admiré par Gœthe ?

Les morceaux tout à fait supérieurs sont clair-semés, mais les vers bien frappés ne sont pas rares. En voici quelques-uns qui sont vraiment d'un sérieux et grand style :

« Or donq avant tout tans, matiere, forme et lieu,
Dieu tout en tout estoit, et tout estoit en Dieu ;
Incompris, infini, immuable, impassible,
Tout esprit, tout lumiere, immortel, invisible,
Pur, sage, juste et bon, Dieu seul regnoit en paix ;
Dieu de soy-mesme estoit et l'hoste et le palais [1]. »

[1] *La Semaine*, I.

Les descriptions forment la partie la plus brillante de la *Grande Semaine.* C'est aussi ce que le poëte a le plus travaillé. Il y apportait les soins les plus minutieux. C'était sa grande occupation.

On rapporte même que, pour mieux arriver à l'exactitude des descriptions, il se livrait quelquefois à des manœuvres comiques. Voici ce que raconte Naudé :

« L'on dit en France, que du Bartas, auparavant que de faire cette belle description du cheval où il a si bien rencontré, s'enfermoit quelquefois dans une chambre, et se mettant à quatre pattes souffloit, hennissoit, gambadoit, tiroit des ruades, alloit l'amble, le trot, le galop, à courbettes, et taschoit par toutes sortes de moyens à bien contrefaire le cheval [1]. »

Quoi qu'il en soit de la vérité ou de la fausseté de cette anecdote, il n'en demeure pas moins vrai que sa description du cheval est réellement belle, malgré certaines bizarreries de diction, comme cette hypotypose pour exprimer le galop du cheval :

« Le champ plat bat, abat, detrappe, grappe, atrappe
Le vent qui va devant. . . . . »

Nous signalerons encore le passage où le poëte compare Dieu contemplant avec complaisance son œuvre finie à un peintre qui, après avoir donné le dernier trait à un tableau,

« Oublye ses travaux, rit d'aise en son courage,
Et tient tousjours les yeux collés sur son ouvrage. »

Il y a là plusieurs pages qui doivent compter parmi les premiers modèles chez nous de la poésie descriptive.

Du Bartas était protestant; mais, bien moins satirique et bien moins amer que d'Aubigné, il épargnait les personnes, et n'envenimait pas du poison sectaire les sujets qu'il traitait. Il sut si bien éviter de donner à la *Semaine* le caractère calviniste, qu'elle put paraître avec l'approbation des docteurs de la faculté de théologie : catholiques et protestants rivalisèrent d'empressement à la lire. Aussi en fut-il fait, dans l'espace de cinq ou six ans, plus de trente éditions en toutes sortes de formats, enrichies de savants commentaires. Elle fut traduite en latin, en italien, en anglais, en allemand, et même, au commencement du dix-septième siècle, en danois et en suédois. En Angleterre, Taylor, Milton, Thomas Moore et même Byron s'inspirèrent de lui; en Italie, le Tasse lui emprunta le plan et le titre des *Sept Journées de la création.*

III

Comme complément de son premier travail il fit paraître, au com-

[1] *Coups d'Estat,* c. I.

mencement de l'année 1584, la *Seconde Semaine*, c'est-à-dire l'Éden et la Suite. Son plan, resté inachevé, était de tracer l'histoire politique et religieuse du monde depuis la création.

Il dit à Dieu, dans son invocation :

« Donne-moy de chanter l'histoire de l'Eglise,
Et l'histoire des rois. »

Il aurait donné pour couronnement et pour septième jour le *Sabbat eternel*. Ce qu'il a terminé, l'histoire abrégée des faits et des héros primitifs, en deux jours, — *Adam*, premier jour, *Noë*, second jour, — est une œuvre extrêmement faible. L'ordonnance en est bizarre et furieusement compliquée, la narration confuse, l'intérêt languissant et le style incomparablement plus emphatique, plus ampoulé, plus étrange que dans la *Première Semaine*. Le poëte a cru que la majesté de son sujet lui commandait cette élocution recherchée :

« La grandeur de mon subjet, dit-il, desire une diction magnifique, une phrase haut-levée, un vers qui marche d'un pas grave et plein de majesté, non errené (éreinté), lasche, effeminé, et qui coule lascivement, ainsi qu'un vaudeville, ou une chansonnette amoureuse. »

Cette composition médiocre offrirait cependant à citer de beaux vers descriptifs, tels que les suivants, où il est fait allusion aux magnificences de la nature du Brésil, qui attirèrent vivement l'attention des poëtes et des naturalistes, après l'arrivée, deux fois répétée, sur notre sol, de sauvages brésiliens :

« Déjà l'ardent Cocuyes [1], ès Espagnes Nouvelles,
Porte deux feux au front et deux feux sous les ailes,
L'aiguille du brodeur aux rais de ces flambeaux
Souvent d'un lit royal chamarre les rideaux ;
Aux rais de ces brandons, durant la nuit plus noire,
L'ingenieux tourneur polit en rond l'yvoire ;
A ces rais l'usurier recompte son tresor,
A ces rais l'escrivain conduit sa plume d'or. »

IV

Du Bartas n'est guère connu que comme auteur de la *Grande Semaine*. Cependant il a composé beaucoup d'autres poésies.

Dans une dédicace à Gabriel de Minut, seigneur du Castera, placée au

[1] Le lampyre, qui fut la merveille du seizième siècle, et que les Indiens des Antilles nommaient *Cocuyo*. Le P. du Tertre, dans son *Histoire générale des Antilles*, lui a consacré quelques lignes charmantes.

commencement d'*Uranie*, il raconte ainsi les indécisions de son esprit au début de sa carrière poétique :

« Je n'estoys point encor en l'apvril de mon age
Qu'un desir d'afranchir mon renom du trespas,
Chagrin, me faisoit perdre et repos et repas
Par le brave project de maint sçavant ouvrage.
Mais comme un pelerin, qui sur le tard rencontre
Un fourcheu carrefour, doubteux, s'arreste court :
Et d'esprit, non des piés, deçà delà discourt
Par les divers chemins que la lune luy montre,
Parmy tant de sentiers qui, fleuris, se vont rendre
Sur le mont où Phœbus guerdonne les beaux vers,
De l'honneur immortel des lauriers toujours vers
Je demeurois confus, ne sçachant lequel prendre. »

Il ne demeura pas longtemps dans cette incertitude, et, pour monter sur la sacrée colline, choisit un sentier peu frayé : il y fut guidé par la *Muse chrétienne*. C'est le titre que porte son premier recueil publié à Bordeaux, en 1574.

Un autre poëme célèbre de lui s'appelle *Uranie*. Nous l'avons déjà cité, pour indiquer le but élevé que le poëte s'était proposé. En rendant hommage à de généreuses intentions, il faut cependant avouer que les stances d'*Uranie* sont rimées sans art et sans élégance. Le poëte provincial ne s'astreint même pas à la loi, parfaitement établie depuis longtemps, de l'entrelacement des rimes masculines et des féminines.

Pour ses autres productions, nous renvoyons les curieux à la collection de ses œuvres publiée en in-folio en 1611. Ses derniers ouvrages, fort inférieurs aux premiers, ne peuvent intéresser que les philologues curieux qui veulent avoir tout lu.

V

Les principaux poëmes de du Bartas se recommandent à l'historien de la littérature par des beautés et des mérites véritables. Mais que de défauts qui choquent et agacent l'homme de goût !

Au témoignage de l'historien de Thou, dont il avait été intimement connu, du Bartas était, dans ses manières et dans sa vie, plein de simplicité et de candeur, et avait les goûts les plus purs et les plus débonnaires[1]. Et cependant c'est un des écrivains les plus ampoulés, les plus guindés, les plus maniérés qu'on vit jamais. Qui ne connaît ses recherches pédantes des tournures grecques et latines, ses affectations de mots nouveaux, ses abus des épithètes composées à la grecque, qu'il ne sème pas avec la main, suivant ses propres expressions, mais avec le sac ou la corbeille ; — il avoue que bien souvent, dans sa

[1] *Hist.*, liv. XCIX, an. 1590.

Première Semaine, on en lit sept ou huit à la file [1] ; ses entassements de mots étranges dont il redouble la première syllabe, pour en aiguiser le sens : *ba-battre,* pour *battre ; ba-battement*, pour *battement ; flo-flotter*, pour *flotter ; pé-pétiller*, pour *pétiller ; ba-branlant*, pour *branlant ?* C'est ainsi qu'il prétendait enrichir notre langue qui, selon lui, ne faisait « que sortir presque de son enfance », et lui procurer l'abondance et les ressources du grec et de l'allemand [2].

On rencontre encore chez lui des mignardises ridicules, dans le genre de celles-ci :

« La gentille alouette avec son tirelire,
Tirelire aliré et tirelirant tire
Vers la voulte du ciel, puis son vol vers ce lieu
Vire, et desire dire adieu Dieu, adieu Dieu. »

Tous ses ouvrages sont bariolés des fautes de goût les plus révoltantes et les plus ridicules ; enfin Duperron a pu lui reprocher d'affectionner de vilaines et sales métaphores. Racontant que Dieu existait seul avant la création, il le compare au « preux Scipion », et à l'idée du Créateur joint l'idée du loup-garou.

Un peu plus loin, Moïse est un *grand Duc.* A propos du désordre et du chaos des quatre éléments, l'*Archer du tonnerre*, *grand maréchal de camp*, c'est-à-dire Dieu, ne leur avait pas encore donné quartier à chacun ; le monde serait resté à jamais confus, si la parole souveraine

« N'eust *siringué* dedans ces membres morts
Je ne sais quel esprit qui meut tout ce grand corps. »

Lui, qui avait eu le bon esprit de déserter les muses profanes, il fait, comme les païens, contre lesquels il s'est élevé, un emploi bi-

1 Voici quelques-unes de ses phrases les plus curieuses en ce genre :

— Toi Jupiter benin, *done-biens, chasse-maus,*
Voisines à bon droit ton pere *porte-faus.*
(*Prem. Sem.*, IV.)

— *Done-ame, porte-jour*, soutien des grans seigneurs,
Aime-sucs, aime-vers. (*Ibid.*)

— Ainsi, ou peu s'en faut, Herme *guide-navire,*
Mercure *eschele-ciel, invent-art, aime-lyre,*
Trafiqueur, *monstre-voie,* orateur, courtisan. (*Ibid.*)

— Princesse de la mer, flambeau *guide-passant,*
Condui-somne, aime-paix, que diray-je, ô croissant ? (*Ibid.*)

— Le cheval *corne-pieds*, soudain, ambitieus,
Aime-metre, aime-Mars. (*Ibid.*)

— Son ventre (de l'araignée) *engendre-estain, crache-fil, porte-laine,*
Fournit de quenouillée à sa tant docte peine. (*Ibid.*, VII.)

2 M. Francis Meunier, dans son étude sur les *Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en latin*, *en français*, *en italien et en espagnol,* a donné la liste complète des mots forgés par du Bartas ; elle occupe vingt-trois pages et compte plus de trois cents mots. Cf. Darmesteter, *Traité sur la formation des mots*, p. 189.

zarre et souvent ridicule et grotesque de la mythologie. Il confie à Flore et à Pomone le soin d'embellir le jardin d'Eden. Il appelle les vents les *postillons d'Eole.*

Le style du Gascon du Bartas *sent* trop *son naturel ramage*, suivant ses propres expressions; probablement, s'il eût vécu davantage à Paris, il aurait modifié sa manière et épuré son goût.

VI

Ronsard, à la première lecture de la *Premiere Semaine*, avait été tout de suite saisi d'une enthousiaste admiration, et s'était écrié : « Oh ! que n'ai-je fait ce poëme ! Il est temps que Ronsard descende du Parnasse et cède la place à du Bartas, que le ciel a fait naître un si grand poëte. » Mais il ne persista pas longtemps dans cette généreuse abnégation. Choqué de la gloire d'un jeune poëte devenu un rival inattendu, irrité qu'on répandît le bruit qu'il avait envoyé à du Bartas une *plume d'or*, en s'avouant vaincu et en déclarant que du Bartas avait fait plus en une semaine que Ronsard en toute sa vie, il lança pour réponse ce fier sonnet :

« Ils ont menti, Dorat, ceux qui le veulent dire,
Que Ronsard, dont la muse a contenté les rois,
Soit moins que le Bartas, et qu'il ait, par sa voix,
Rendu ce temoignage ennemi de sa lyre.

. . . .

Ils ont menti, Dorat, c'est une invention
Qui part, à mon avis, de trop d'ambition;
J'aurois menti moy-mesme en le faisant paroistre.

Francus en rougiroit ; et les neuf belles Sœurs,
Qui tremperent mes vers dans leurs graves douceurs,
Pour un de leurs enfans ne me voudroient connoistre. »

Et à la suite du sonnet, il ajouta ces vers qui renferment une excellente doctrine littéraire :

« Je n'aime point ces vers qui nagent sur la terre,
Ni ces vers ampoulés dont le rude tonnerre
S'envole outre les airs : les uns font mal au cœur
Des liseurs degoustés, les autres leur font peur.
Ni trop haut, ni trop bas, c'est le souverain style :
Tel fut celui d'Homere et celui de Virgile. »

VII

Du Bartas rencontra encore un illustre contradicteur et critique, Duperron. Cet esprit délicat et cultivé le trouvait « un fort mechant poete en l'invention, la disposition et l'elocution. » Il ne comprenait pas qu'on pût le comparer à Ronsard.

Assurément il y a une grande différence à établir entre Ronsard et

du Bartas. Mais la justice ne permet pas d'oublier que le chantre de la création eut une fécondité et une flexibilité de talent très-remarquables, qu'il apprit à notre Muse à prendre tous les tons, à traiter tous les sujets, et la rendit plus sérieuse et plus grave. Et puis, moins heureux que son triomphant rival, il ne put vaquer librement à la Muse. Quand éclatèrent les troubles de la Ligue, il fut subitement arraché à ses études, entraîné dans les camps, ou employé dans des ambassades difficiles et lointaines [1]; enfin il mourut à la fleur de l'âge, des suites de blessures reçues à Ivry, en combattant sous les ordres du maréchal de Matignon, lui qui ne demandait qu'à vieillir en cultivant les lettres, dans son manoir champêtre, et qui avait dit avec tant d'émotion, à la fin du troisième jour de la *Première Semaine :*

« Puissé-je, ô Tout-Puissant! inconnu des grands rois,
Mes solitaires ans achever par les bois!
Mon estang soit ma mer, mon bosquet mon Ardene,
La Gimone mon Nil, le Sarrampin ma Seine,
Mes chantres et mes luths les mignards oiselets,
Mon cher Bartas mon Louvre, et ma cour mes valets!.... »

Comme son maître Ronsard, dont il balança la gloire, du Bartas éprouva un soudain et complet retour de fortune. Comme Ronsard encore, il conserva quelques partisans à l'étranger, et l'illustre Gœthe se chargea de le venger de l'*injustice* des Français, en opposant à leur oubli et à leurs dédains la constante admiration de l'Allemagne, dont plusieurs critiques distingués lui ont décerné le titre de roi des poëtes français. « Nous trouvons, disait l'auteur de *Werther*, ses sujets vastes, ses descriptions riches, ses pensées majestueuses. Nous sommes frappés de la grandeur et de la variété des images que ses vers font passer sous nos yeux ; nous rendons justice à la force et à la vivacité de ses peintures, à l'étendue de ses connaissances en physique, en histoire naturelle [2]. »

Notre époque si disposée à reconnaître tous les genres de mérite littéraire, et quelquefois à les surfaire, a été moins favorable à du Bartas qu'à Ronsard.

Assurément le poëte de la création a été très-surfait de son vivant, et une cause contribua considérablement à lui gagner des suffrages et à lui faire un grand parti qui, se révoltant contre la principauté de Ronsard, proclama l'auteur de la *Semaine* Prince des poëtes français ; cette cause, c'est que du Bartas appartenait à la secte réformée. Ses coreligionnaires se firent un point d'honneur de le prôner et de le

[1] Henri IV l'envoya en mission dans le Danemark, dans l'Angleterre et vers le roi d'Écosse Jacques VI.

[2] Gœthe, *Des hommes célèbres de France*, p. 102, trad. de MM. de Vaux et de Saint-Genier. Aux articles de Gœthe, *si parva licet componere magnis*, ajoutons l'étude de Ch. Dunster, *Considerations on Milton's early reading and the prima stamina of his Paradise lost* (Londres, 1800), et le *Fraser's Magazine* (sept. 1843), *Neglected French Poets*.

porter jusqu'aux nues. Ils « prirent comme à tâche de lire, de traduire et de commenter ses ouvrages, et de les faire réimprimer à l'envi par toutes les villes de France et d'Allemagne où ils étaient les maîtres. De là vient, ajoute Colletet, que nous n'avons peut-être point de livres en notre langue plus connus ni plus fameux que les siens[1]. »

[1] Voir sur du Bartas les articles de MM. Haag dans la *France protestante*, de Sainte-Beuve dans la *Revue des deux Mondes*, et Poirson, *Hist. de Henri IV* t. IV, p. 375-382.

Il existait, il y a vingt ans, des lettres autographes de du Bartas, dans la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale. Elles ont disparu ; une qui se trouve dans le fonds des *Missions étrangères* a été publiée avec le testament du poëte par MM. Bladé et Tamzey de Larroque (1864, in-8°).

L'édition la plus complète est celle de 1611, avec commentaires de Simon Goulart.

XXXVI

TABOUROT SEIGNEUR DES ACCORDS

— 1549-1598 —

Le seigneur des Accords, — nom de fantaisie qu'il se donna parce qu'aux armes de sa famille, qui étaient un tambour, appelé autrefois *tabour*, il joignit ces mots, *à tous accords*, — le seigneur des Accords est célèbre par ses *Bigarrures*, espèce de pot-pcurri fort libre de ton, écrit en prose et mêlé de quelques vers, qui l'a fait surnommer le Rabelais de la Bourgogne : il était né à Dijon, d'un célèbre avocat au parlement de cette ville.

Son bagage poétique n'est pas gros, mais curieux. Pendant toute sa jeunesse, où il était censé étudier le droit, il ne fit que rimer, choisissant toujours les sujets de vers les plus plaisants. Il fit une *Coupe poétique* et une *Marmite*, à l'imitation des Grecs. Il écrivit la *Défense et la louange du pou, ensemble celle du ciron*, à l'exemple d'Homère qui avait chanté la guerre des rats et des grenouilles, de Virgile qui avait chanté le moucheron, d'Ovide qui avait chanté la puce, de Lucain qui avait chanté la mouche, de Ronsard qui avait chanté la fourmi, etc. Il traça le portrait de Fleurette, la mignarde chienne de damoiselle Charlotte, fille unique de l'intègre président Jeannin. Il excellait aux petits tours de force poétiques tant prisés de son époque, équivoques, coq-à-l'âne, quolibets, calembours, rébus par lettres, chiffres, notes de musique ou mots superposés, vers numéraux, macaroniques, rapportés, lettrisés, entrelardés et monosyllabes, échos, acrostiches, anagrammes, etc. Enfin il improvisa une foule de petites pièces de circonstance sur les événements de son temps.

La plupart de ces poésies ont été perdues. Il ne reste guère pour Tabourot, comme titre poétique auprès de la postérité, que les *Touches*, écrites dans les dernières années de sa vie, alors qu'il était un grave magistrat.

Dans un moment où il se trouvait « l'esprit plus rasserené et plus gaillard que de coutume », en 1585, il écrivit, en partie à la maison de campagne de Pontus de Tyard, trois livres de « legers epigrammes », comme il les appelle. Il leur donna le nom de *Touches* « qui est assez propre pour le subject qu'elles traitent : car, ajoute-t-il, c'est une espece de legere escrime où, avec l'espée rabattue, je donne simplement une touche, qui perce à grand'peine la peau et ne peut vivement entamer la chair. » Il avoue d'ailleurs avoir « pillé des Grecs, Latins et François, jusques aux plus vulgaires, beaucoup d'inventions, voire presque la

moitié. » Mais il n'a pas signalé ses emprunts, afin, dit-il, « de tenir en haleine nos envieux, qui ne louent que ce qui est de l'antiquité, et blasment tout ce que nous entreprenons. » Les épigrammes de Tabourot finissent toujours par un trait de morale ou de politique que l'auteur appelle la contre-touche. Quelques-uns sont des modèles du genre.

Voici une petite pièce du ton le plus vif, de la versification la plus franche et de l'inspiration la plus heureuse :

Le Chasseur.

Pauvres de Dieu, cessez de vivre,
Ou bien mangez de l'herbe aux champs;
Monsieur ne veut plus qu'on vous livre
Du pain, durant ce mauvais temps ;
Toutefois (pour son passe-temps),
Celuy des chiens tousjours se donne :
Habillez vous en chiens couchans,
Peut estre vous aurés l'aumonne [1]. »

Assurément il n'y a pas en français beaucoup d'épigrammes de cette netteté et de cette vigueur. Mais l'invention en appartient-elle à Tabourot ?

Voici encore trois petites pièces aussi finement pensées que délicatement écrites :

Mariage égal.

Comme on traitoit le mariage
D'une maligne et d'un malin,
Un des parens dit : « C'est dommage !
Ils se battront soir et matin.
— Non, dit un d'entre eux, le plus sage,
Il les faut mettre ensemble, afin
Que du moins ce couple mutin
Ne puisse troubler qu'un mesnage. »

Maître sans raison.

Jean servit très-fidelement
Son maistre, qui enfin le chasse ;
Encor de plus mauvaise grace

[1] *Les Touches du S. des Accords*, f° 6 r°.

Ne luy veut donner son payement;
Dont appelé en jugement :
« Comment, dit monsieur, peut-il estre
Qu'on souffre plaider librement
Un serviteur avec son maistre ? »

Du serviteur.

« Monsieur, vous plaist-il satisfaire
Le temps que je vous ay servi?
— Mon amy, tu ne me peux plaire,
Desloge, voilà ton solvi. »
Dont le serviteur tout ravi,
Ne sachant sur cela que faire :
« Adieu, dit-il, si j'ai servi,
Je prends liberté pour salaire. »

Tout cela rappelle la manière facile, gracieuse, naturelle et piquante de Clément Marot. Il n'en faut pas davantage pour que Tabourot garde une place distinguée parmi les poëtes du seizième siècle.

XXXVII

JEAN PASSERAT

— 1534-1602 —

Passerat, émule heureux des Sannazar et des Vida dans ses poésies latines, est un de nos poëtes les plus distingués par l'originalité, par la finesse et le naturel de la plaisanterie, enfin par la causticité mordante. Il est longtemps resté célèbre presque comme un classique. Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, Goujet pouvait écrire qu'il jouissait encore de sa réputation.

Né à Troyes, il avait étudié la littérature sous les meilleurs maîtres. Il fut nommé professeur au Collége de France en 1572, après la mort de Ramus. Son enseignement eut beaucoup d'éclat. Ronsard et Antoine de Baïf se firent honneur de prendre de ses leçons, et Marc-Antoine Muret le vint visiter comme un des savants hommes de Paris. Sa réputation de science devint européenne ; Juste-Lipse, écrivant à Cujas, professeur de Bourges, lui recommandait d'étudier Passerat, qu'il appelait l'unique colonne de la science près de s'éclipser[1].

Au milieu d'occupations si appliquantes, il ne put donner que de courts loisirs à la poésie, mais presque tout ce qu'il a écrit en vers témoigne de facultés poétiques peu communes.

Nous avons déjà dit qu'il a fait la plupart des vers de la *Satire Menippée*, si piquants de sel gaulois et de railleuse malice. La *Journée de Senlis*, sur la fuite honteuse du duc d'Aumale, général de l'armée de la Ligue, est justement célèbre comme une des meilleures chansons politiques que nous ayons.

Son recueil publié après sa mort, en 1606, contient des poésies de toutes sortes, poëmes, élégies, sonnets, chansons, églogues, odes, épigrammes, épitaphes, etc.

Le caractère saillant du plus grand nombre des pièces est l'entrain, la gaieté, le trait, une bonhomie pleine de malice. Ce qu'il a fait de plus achevé dans ce genre si français est une petite pièce d'un enjouement exquis, malgré quelques gaillardises : *l'Homme métamorphosé en oiseau*. C'est la métamorphose en coucou d'un vieillard qui avait épousé une jeune femme

« Qu'il aima trop, si l'on peut trop aimer, »

[1] «Passeratio operam da, qui una columna labenti nunc scholæ. » (Just. Lips. *Epist. cent.*, dec. 1584.)

et s'en était vu trompé et abandonné. Cette jolie fantaisie annonce la Fontaine. En voici le début :

« Mars est passé; voici le premier jour
Du mois sacré à la mère d'Amour;
Dites, oiseaux de diverse peinture,
Sentez-vous point rajeunir la nature?
Sus! mes mignons, recommencez vos chants;
Resjouissez les forests et les champs;
En recompense, ici gisant à l'ombre,
Je chanterai quelqu'un de vostre nombre. »

Passerat jette à pleines mains l'esprit et le sel dans les plus petites pièces. Ainsi, quoi de plus agréable et de plus original que ce

Sonnet sur la mort de Thulène, fou du roi.

Sire, Thulene est mort, j'ai vu sa sepulture,
Mais il est presque en vous de le ressusciter,
Faites de son estat un poete heriter :
Le poete et le fou sont de mesme nature.

L'un fuit l'ambition, et l'autre n'en a cure,
Tous deux ne font jamais leur argent profiter;
Tous deux sont d'une humeur aisée à irriter,
L'un parle sans penser, et l'autre à l'aventure.

L'un a la teste verte, et l'autre va couvert
D'un joli chapperon fait de jaune et de vert;
L'un s'amuse aux grelots, et l'autre à des sornettes.

Le plus grand different qui se trouve entre nous,
C'est qu'on dit que tousjours Fortune aime les fous,
Et qu'elle est peu souvent favorable aux poetes.

Passerat était doué d'une gaieté inaltérable, il prenait tout en raillerie, même la cécité dont il fut frappé. Aveugle comme Homère, il se trouvait supérieur à lui, car il était aveugle, poëte et professeur ; il parodiait Léonidas : « Tant mieux, je combattrai à l'ombre. » Il riait même de la pauvreté dont il fut plusieurs fois harcelé, ses cours étant suspendus et sa pension mal payée, ou tout à fait supprimée pendant les troubles civils. Comme Marot, il sollicitait gaiement le roi « ou le trésorier » :

« Mes vers, monsieur, sont peu de chose,
Et, Dieu merci, je le sai bien;
Mais vous ferez beaucoup de chose
Si les changez en vostre prose. »

Un jour cependant il se trouva moins en humeur de rire, et il ex-

hala d'un ton assez amer, — encore tempéré cependant par quelques plaisanteries, — ses plaintes sur la misère dans laquelle on laissait languir un savant de son mérite :

« O temps, ô meurs changez, où sont les benefices,
Où sont les dignitez, les estats, les offices,
Que le grand roy François, l'Apollon des neuf Sœurs,
Sans en estre prié donnoit aux professeurs ?
Le public a tiré quarante ans de service
De mes travaux passez au poudreux exercice,
Où la vertu se monstre et s'apprend le sçavoir.
Las ! je suis envieilli sans recompense avoir.
Si tant j'eusse enseigné dans un païs estrange,
Je serois plein de biens et comblé de loüange.
Le cheval qui jadis aux lices fut vainqueur,
Quand la force luy fault et n'a plus que le cueur,
S'esgaye emmy les prez, errant par la verdure,
Asseuré du repos et de sa nourriture.
Nostre vieillesse empire, et nul ne pense pas
Ny à nostre repos, ny à nostre repas.
En me couchant bien tard, en me levant matin,
J'appris, sot que j'estois, du grec et du latin.....
Dont rien ne me revint, sinon un peu de gages,
Avecque le nom vain de quelque pension
Que l'on rogne de sorte, et retranche et recule,
Qu'elle ne suffit pas à nourrir une mule [1]. »

Mais le bon Passerat était bien plus sensible aux maux de la patrie qu'aux siens propres. Quelle douleur pour lui de voir la France déchirée par ses propres enfants, et dévastée par les étrangers que des Français ont eux-mêmes appelés ! Qu'il souffre et qu'il s'indigne, et qu'il déborde de railleries mordantes à voir ces « diables du Rhin », ces reîtres « empistolés au visage noirci », ravager les champs de la belle France et piller ses trésors ! Certes il eut le droit de dire, à la fin de la prière qu'il fit en mourant :

« Adieu, amis, et ma douce patrie,
Assés content je sors de ceste vie,
Puis qu'en partant ce confort je reçois
Que j'ay vescu, et suis mort bon François. »

Et la postérité n'honorera pas moins en Passerat le bon Français que l'érudit et le poëte.

Son talent flexible se prêtait à tout. Henri III l'engagea à composer pour son instruction un poëme français sur la chasse. Le poëte se mit à l'œuvre, et, dans le *Chien courant*, en vers de dix syllabes, il examina, avec l'exactitude d'un du Fouilloux, quels sont les meilleurs chiens de chasse, leurs propriétés, l'usage qu'on en doit faire, comment on doit les élever, leurs maladies, et quels remèdes il faut employer

[1] *Œuv.*, 1606, p. 319.

pour les guérir. C'est d'un technique parfait, embelli par les agréments de la poésie.

L'art de la vénerie a fourni à Passerat le sujet de plusieurs petits poëmes allégoriques ; mais dans ce genre le poëte bourguignon n'a plus tout son naturel et son facile agrément.

C'est ainsi que dans le *Cerf d'amour*, dédié à Madame, sœur unique du Roi, il établit un parallèle, parfois un peu recherché, entre le cerf que les chasseurs poursuivent, et l'amour acharné après lui.

D'ailleurs il arrive assez souvent que la recherche de l'esprit le fait tomber dans un mauvais goût détestable. Voyez la manière dont il nous explique comment il peut vivre bien qu'il soit brûlé par les flammes de l'amour :

« Me voyant en ce point, vous demandés, Madame,
Comment mon cueur peut vivre en une telle flame,
Sans que depuis quatre ans secours luy soit donné.
Et ne sçavez-vous pas qu'Amour poison l'on nomme,
Et qu'au milieu du feu la chaleur ne consomme,
Tant ardente soit-elle, un cueur empoisonné [1]. »

A l'époque, ceci paraissait extrêmement fin et joli.

Pour le style proprement dit, il y a peu de reproches à lui faire. De Thou a pu l'appeler *homo emunctæ naris* [2]. Correct et élégant disciple de Marot, il en a la langue franche et saine, et il reproduit assez souvent les tours heureux, le naturel, la grâce, les traits délicats du maître. Il a peu de ces inversions forcées et de ces constructions rudes qui rendent si pénible la poésie de la plupart de ses contemporains. Généralement il évite les néologismes grecs et latins. Il se garde également de ces composés si chers à l'école de Ronsard; cependant on en rencontre plusieurs dans ses poésies. Ce vers est de lui :

« Le *deschire-tombeau* et l'*esgratigne-cendre* [3]. »

Quelques défaillances de goût, voilà presque uniquement ce qui met de la distance entre Passerat et les meilleurs classiques du dix-septième siècle : bien entendu que nous ne parlons pas de l'élévation du génie. Pour l'art de la versification, pour la richesse de la rime, pour l'harmonie, il les égale souvent. Par exemple, quoi de mieux versifié et de mieux rimé que ces *Stances sur la difference de jalousie et d'amour* :

« Je ne veux pas, comme faux blasonneur,
Blasmer amour et trahir son honneur :
Je veux plustost, pour le loyal service
Que je luy doy, le defendre d'un vice
Dont on l'accuse, et veux prouver ce poinct,
Que jalousie en amour n'entre point [4]. »

[1] *Sonnet à la lune.*

[2] De Thou, *Hist.*, CXXVII, 17.

[3] *Couplet sur le trespas de Ad. Turnebe.*

[4] *Œuv.*, p. 32.

Quoi de plus harmonieux, de plus musical que ces vers, traduits d'Horace :

> « Amour, n'ayant point d'arc ni de torches bruslantes,
> Menoit dancer sa mere et les Graces riantes.
> Auprès d'eus trepignoient, à bonds et saults gaillards,
> Les hostes des forests, les Satyres paillards,
> Les Faunes et les Pans. Les nymphes non peureuses
> Dansoient soubs la nuict brune aus chansons amoureuses [1]. »

Nous indiquerons encore, comme exemple d'une versification coulante et pleine d'harmonie, le commencement de l'églogue intitulée *Catin* :

> « Plus tendre n'est le laict nouvellement caillé ;
> Plus beau n'est un jardin de cent fleurs esmaillé ;
> Plus blancs ne sont les liz, plus vermeille la rose [2] ; »

son épitaphe :

> « S'il faut que maintenant en la fosse je tombe,
> Qui ay tousjours aimé la pais et le repos,
> Afin que rien ne poise à ma cendre et mes os,
> Amis, de mauvais vers ne chargez point ma tombe ; »

la Sauvegarde, pour la maison de Bagnolet, qui a un intérêt d'actualité ; la pièce contre ces *diables du Rhin*, hérétiques, voleurs de chapes et de reliques. On croit déjà entendre Musset et sa *Réponse au Rhin allemand* :

> « Bref, tous souhaits vous puissent advenir,
> Fors seulement en France revenir,
> Qui n'a besoin, ô estourneaux estranges,
> De vostre main à faire ses vendanges. »

Enfin nous signalerons, pour le mérite de la versification comme pour la vivacité du tour, une chanson voluptueuse, *le premier Jour de mai*, la chanson : *J'ay perdu ma tourterelle*, et la *Mort du moineau* où il n'emprunte à Catulle que son titre.

Nous sommes obligé de borner nos indications comme nos citations, mais nous affirmons qu'un choix des meilleurs morceaux de Passerat pris dans la *Satire Menippée* et dans le recueil de ses poésies ferait un petit volume qui charmerait les délicats.

[1] *Hymne de la pais, faicte en l'an* 1562, *à Alphonse Delbene, abbé de Haultecombe*, 1600, *Œuv.*, p. 114.
[2] *Œuv.*, p. 139.

XXXVIII

NICOLAS RAPIN

— 1535-1606 —

Dans la dédicace d'un de ses ouvrages au Roi, Nicolas Rapin s'appelle « un homme qui manie plus souvent les armes que les livres [1] ». Il fut loin cependant de négliger les livres. Dans les rares loisirs que lui laissait sa charge de sénéchal à Fontenay, et plus tard celle de lieutenant de robe courte à Paris, il cultiva, comme un littérateur, les muses latines et françaises. Santeuil le comptait avec raison parmi nos meilleurs poëtes latins ; mais Pasquier, Nicéron, Brossette ont eu tort de soutenir que les poésies françaises de Rapin étaient inférieures à ses poésies latines.

La première partie contient des traductions d'Horace et d'Ovide, et de quelques autres poëtes ; la seconde renferme les *Œuvres de l'invention du sieur Rapin.*

Ses traductions, quelquefois assez fidèles, sont loin d'être toujours littérales ; parfois ce sont des imitations fort libres, où, aux pensées de l'auteur, il mêle ses propres pensées, et des détails tout particuliers à son temps. C'est ainsi que dans une imitation de la dix-neuvième épître du premier livre d'Horace, on rencontre ce passage tout parisien :

« Je hay la vanité
De ceux qui font courir par l'Université
Leurs escrits avortez, dont ce siecle foysonne ;
Mais j'en dy mon advis et n'espargne personne.
De là vient tout le mal, je ne suis point flateur,
Et crain plus que la mort qu'un fat contreporteur [2]
Aille crier mon nom au bout du Pont-au-change [3]. »

Parmi ses meilleurs morceaux de traduction, il faut indiquer sa version du premier livre du *Remède d'amour* d'Ovide, ce poëme qui, d'un bout à l'autre, prêche la séduction, mais renferme des observations très-fines et des remarques profondes qui s'appliquent à tout. Le traducteur a rendu avec talent beaucoup de détails agréables, et il n'a point appuyé sur les endroits délicats. La traduction du second livre a le même mérite de poésie ; mais le sujet en est plus libre et l'auteur français a traduit sans périphrases ni adoucissements.

Cette version rimée offre encore un autre intérêt que celui du texte

[1] La traduction des sept *Psaumes pénitentiaux.*

[2] Colporteur. *Contreporteur* se trouve aussi dans Pasquier et dans la *Satire Menippée*. — [3] *Œuv.*, p. 110.

même d'Ovide. On y trouve des développements et des détails auxquels le poëte latin n'avait pas songé ; tel est ce passage :

« La jalousie aussi tient le mal en longueur.
Qui veut quicter l'amour, il faut quicter la peur.
Qui crainct que sa maistresse à un autre ait affaire,
Ny le Grand, ny Duret, ne luy sçauroient rien faire.
La mere de deux fils aime bien mieux celuy
Pour qui elle est en peine, et faict des vœux pour luy.
Il y a aux Chartreux, dedans une chappelle,
Un petit sainct caché, qu'Oublieur on appelle ;
Car quiconque se veut à ces cloistres lier,
Doibt parens et amis et le monde oublier.
Là le frere imparfaict, et le jeune novice
S'en vont par chacun jour redire leur service.
Un jour j'y fuz longtemps les vespres attendant,
Et un leger sommeil me saisit cependant.
Lors il me fut advis que ce sainct venerable
Me chanta ce propos, ou langage semblable :
« Pour oublier l'amour il faut prendre un souci ;
Dieu en donne aux uns moins, aux autres plus aussi.
Celuy qui tient argent à usure ou à banque,
Doit craindre la faillite, ou que son debteur manque.
Qui a un pere rude, il ne peut faire mieux
Que le representer tousjours devant ses yeux.
Qui a sa femme pauvre et charge de mesnage,
Qu'il pense qu'elle soit cause de son dommage.
Qui a vignes aux champs, tousjours craigne un malheur
De gelée, de gresle, ou de trop de chaleur.
Qui a navire en mer, qu'il ait tousjours en teste
Les vents mal asseurez et l'effroy de tempeste.
L'un a son fils en guerre, ou sa fille à pourvoir,
Qui est celuy qui n'a cent maux pour se douloir ?
Tu devois, ô Landry ! pour hayr Fredegonde,
Songer tes freres morts au camp de Pierre Ronde. »
Ce sainct mainte autre chose à dire s'aprestoit,
Quand mon dormir se romp, si vray dormir c'estoit, etc. [1]. »

Certes, nous sommes loin de Rome et de l'époque d'Auguste.

Les poëtes latins avaient la prédilection de Rapin ; cependant il s'est aussi appliqué à rendre en français quelques poésies italiennes. Il a fait une traduction du vingt-huitième chant du poëme de l'Arioste, traduction publiée en 1612, mais qui n'a point été insérée dans le recueil de ses œuvres complètes. Elle pourrait encore se lire avec intérêt.

Enfin, pour avoir tout dit sur les traductions de Rapin, nous ajouterons qu'il mit en vers les sept Psaumes pénitentiaux, et traduisit mot à mot du latin la plus grande partie d'un discours célèbre du chancelier de l'Hôpital à ses amis [2].

[1] *Œuv.*, p. 169 et 170. — [2] *Ibid.*, p. 137-151.

II

Les poésies originales contiennent quelques pièces amoureuses d'une fadeur écœurante, comme tant de poésies du même genre. Rapin réussissait mieux à chanter le libertinage et la débauche que l'amour. Il y a de l'originalité gauloise, mais aussi que d'obscénité dans la pièce en cinquante-sept stances intitulée *la Douche aux belles biberonnes des eaux de Pougens en l'année* 1598 ! C'est à peine si l'on trouverait rien de plus polisson dans toute cette littérature si licencieuse du seizième siècle. L'*Amour philosophe* est aussi d'un ton fort libre, mais beaucoup moins grossier.

Tout cela ne mérite guère d'arrêter un lecteur délicat ; heureusement on rencontre à côté de ces poésies plus ou moins malsaines quelques pièces d'une meilleure inspiration et d'un genre moins commun.

Dans un sonnet célèbre, Rapin a exprimé avec beaucoup de naturel et de grâce le regret de ne pouvoir passer ses jours à la campagne, aux pieds de celle qu'il aime, loin des intrigues de la cour et des discordes civiles :

« Me faut-il donc quitter ces solitaires roches,
Ces cousteaux verdoyans, ce goulet et ce boys,
Et ce friche et ces prés et la playsante voix
D'Echo qui me respond de ces vallées proches,

Pour retourner ouyr un triste son de cloches,
Un bruit perpetuel d'hommes et de charroys,
Pour ne plus voir de l'air qu'entre deux hauts paroys,
Et un meslange espais de mules et de coches !

Oh ! que je vive ici sans honneur et sans nom,
Plustost qu'aller gaigner un immortel renom,
Et quitter pour si peu la liberté rustique !

Il me plaist de mourir en un exil si doux,
Loin du bruit du palais et tousjours près de vous,
Qui me serez et prince et peuple et republique. »

Cette pièce est assurément l'une des mieux pensées et des mieux senties que Rapin ait écrites, mais quand on lit un vers comme :

D'Echo qui me respond de ces val*lé-es* proches,

il faut bien avouer que la réforme de Malherbe était nécessaire.

Il ne fut pas donné à Rapin de jouir de la douce et tranquille retraite dont il a chanté l'obscur bonheur.

Malgré les grandes charges qu'il avait exercées et les puissants amis qu'il s'était faits, il souffrit la misère dans sa vieillesse. Après avoir usé dans les champs sa modique fortune, il se voyait, avec sept enfants, dénué de ressources et poursuivi par d'impitoyables créanciers. Il a tracé, pour le duc de Sully, un tableau de sa détresse qui laisse voir que la misère n'avait pas abattu sa noble fierté :

« Je suis de sept enfans chargé,
A cent creanciers engagé,
Et mes forces sont consommées
Des frais que j'ai faits aux armées, etc.

J'espere que le temps viendra
Durant ce roy-ci, qu'on tiendra
D'un homme de bien plus de compte
Qu'on ne tient d'un duc ou d'un comte. »

Nicolas Rapin était véritablement un généreux citoyen, et il a plus d'une fois des accents de patriotisme dignes d'un Français et d'un poëte. Un sonnet au Roi se termine ainsi :

« Espagnols, apprenez que jamais estranger
N'attaqua le François qu'avec perte et danger ;
Le François ne se vainc que par le François mesme. »

Comme la noblesse de son âme se montre bien aussi dans ce sonnet :

A Achille de Harlay.

Courage, grand Achille, oppose à la fortune
Ce bouclier de Vulcain, ce mur de fin acier,
Ce rempart d'innocence en ce cœur justicier,
Comme un roc qui résiste au courroux de Neptune.

Ta vertu soit toujours toute telle et toute une,
Insensible aux appasts d'un puissant financier,
Impenetrable et sourde aux charmes d'un sorcier,
Qui de crainte et d'espoir ta constance importune.

Detourne tes pensers des faveurs de la court,
Maintiens ton grave front, quoique le temps qui court
Desireroit des mœurs qui fussent moins austeres.

Aux grands maux comme sont les nostres d'à present,
Le medecin perd tout ce qui rend complaisant ;
Les breuvages amers sont les plus salutaires.

Ce sont ces mêmes sentiments de patriotisme et ce même enthousiasme politique qui lui firent prendre une grande part à la rédaction du *Catholicon*. On croit qu'il fit la harangue du docteur Rose, celle de l'archevêque de Lyon et celle du sieur d'Engoulevent. Il passe aussi pour avoir composé, de moitié avec Passerat, les épigrammes latines et françaises.

L'intrépide adversaire des ligueurs était naturellement un ennemi déclaré des Jésuites. Ses vers violents à Louis Dolle [1] contre les religieux ont été souvent rappelés. Cependant il mourut entre les mains de quatre pères de la compagnie de Jésus, et l'ardent Garasse triomphe beaucoup de cette conversion. Elle ne serait pas tout à fait volontaire,

[1] Ils ont été insérés dans le VI[e] volume des *Mémoires de la Ligue*.

s'il fallait en croire le témoignage de l'Estoile, suivant lequel Rapin tança fort son fils le religieux d'avoir appelé les Jésuites à sa mort.

III

Outre ses poésies rimées, Rapin a laissé tout un recueil de vers mesurés à la manière des Grecs et des Latins. C'est un des auteurs du seizième siècle qui ont attaché le plus d'importance à l'introduction dans notre littérature de l'antique prosodie. Dans son recueil de vers mesurés, où l'on a fait entrer plusieurs pièces adressées à l'auteur, nous trouvons une ode en vers asclépiades, une en vers anapestiques, une en vers sénaires et dimètres, plusieurs en vers alcaïques et en vers saphiques, plusieurs odes anacréontiques, etc.

Ces diverses pièces sont précédées de curieuses stances en faveur des vers mesurés, d'un certain Carlier, qui dit à Henri IV :

« Les vers, bien que hardis, que le François anime
Sur le cistre mignard sont de trop peu d'estime,
Entre les grands guerriers hazardeux au danger,
Il faut qu'enrichissant la Françoise couronne
Du thresor precieux que la valeur te donne,
Tu l'enrichisse aussi du beau lut etranger.

Il faut, prince guerrier, que tu loges les Muses
Que les libres François de leurs chants ont excluses,
Si tu veux d'un beau los surmonter tes ayeux.
Une Muze sans art, sans piez et sans mezures,
Ne peut porter bien loin tes prouesses futures,
Mais les nostres pourront te guinder dans les cieux.

Leurs vers bien cadancez accomplis de leurs nombres
Peuvent faire revivre et retirer des ombres
Ton nom, qui tout d'un coup remplira l'univers,
Peuvent encourager tes valeureux gend'armes,
Qui courront à la gloire au milieu des alarmes
Comme fit Alexandre animé d'un beau vers. »

« Accorder nostre langue au luth Oracien, » reproduire le rhythme de Pindare et de Callimaque, quelle plus haute entreprise ? Aussi nos poëtes innovateurs, dans leur naïf orgueil, s'imaginent-ils déjà égaler, sinon surpasser les Grecs et les Romains :

« Nous chantons et balons et travaillons demain,
Non moins bien que le Grec, ny que le vieil Romain,
Et rien nous ne cedons, mesmes cedans le prix,
Soit aux arts de la guerre, arts que tu as appris
Dès ton age premier, soit de sçavoir ramer
Sous un soleil nouveau dans une estrange mer,
Il restoit de donner, pour le commencement,
Au langage commun quelque bel ornement,
Quand un docte Baïf, tout le premier, voulut
Nos chansons mesurer sur le penible luth ;
Mais l'heur luy defaillit, plus que le bon sçavoir :
Faudroit-il que la France eust ce malheur de voir

Sous ton regne, où le ciel tout bonheur eust donné,
Un si brave dessein du tout abandonné[1]. »

Entendez encore notre réformateur en ses élans de triomphe et de confiance naïve. Dans une ode anacréontique à un poëte oublié nommé Gillot, il s'écrie :

Gillot mon autre Apollon,
Honeur de l'ordre pourpré
Qui ose en ce temps-cy
Paroistre par ta vertu,
Que doy-je faire à ces gens,
Qui sans cognoistre combien
Peut pour la France servir
L'invention de mes vers,
A tors m'accusent absent,
Que j'entreprens par orgueil
Fouler la gloire des vieux,
Pour prendre des nouveautez
Qui n'ont ne loy ne compas.

O quant à part je les tiens
Pour rendre compte à loisir,
De mon dessein commencé,
Besoin leur est d'accorder,
Que nous ne sommes en rien
Moins excellens ni moins duits
Aux quantitez de nos mots
Que les Romains et les Grecs,
Pouvant comme eux le François
En long et bref prononcer.

Mais encor ay-je bien pris
Plus grande barre contre eux.
Quand pres de moy *du Courroy*
D'accords anime mes vers,
Ils sont ravis, et n'ont plus
Recours à joindre les mains
Pour admirer la beauté,
Et l'armonie des voix,
Qui vont d'un ordre nombreux
Fraper le ciel de leur son[2].

L'ardeur était grande, l'enthousiasme généreux, l'entreprise, sinon possible, du moins belle et louable, mais les forces des novateurs n'étaient pas proportionnées au but qu'ils voulaient atteindre.

[1] *Vers mesurez*, liv. I, ode I, p. 2. — [2] *Ibid.*, p. 28.

XXXIX

SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE

— 1536-1623 —

Sainte-Marthe, dont la vie fut si longue, appartient à la dernière partie du seizième siècle, et déjà à la première partie du dix-septième, mais sa manière d'écrire le rattache plutôt à la première partie du seizième siècle ; il est vrai qu'il composa le plus grand nombre de ses vers dans sa jeunesse. Élève de l'Université de Paris, très-savant humaniste, linguiste des plus distingués, et professant avec une égale capacité les langues hébraïque, grecque, latine et française, il se livra de bonne heure à la poésie française.

Ses premières œuvres contiennent des imitations du *Zodiaque de la vie humaine* de Palingène, la *Généthliaque*, imitée du latin de Naugier, d'autres imitations d'Ovide, de Solon, etc. ; enfin des pièces diverses.

Dans le recueil de ses œuvres, publié en 1600, on distingue beaucoup de poésies pieuses, et en particulier les *Métamorphoses sacrées*. L'objet du poëte était de faire pour la religion chrétienne ce qu'Ovide a fait pour la Fable. Prenant le nom de métamorphose pour tout changement en général, il voulait opposer aux changements de forme chantés par le poëte latin l'apparition de l'ange de ténèbres sous la figure d'un serpent, le changement de la femme de Loth en statue de sel, la substitution du bélier pour être sacrifié à la place d'Isaac, les diverses apparitions des anges sous la figure humaine, etc. Les troubles du royaume et les importantes affaires dans lesquelles il fut employé l'empêchèrent de terminer ce poëme dont le plan était assez singulier.

La pièce de Sainte-Marthe qu'on peut lire aujourd'hui avec le plus d'intérêt, est sa grande *Elegie du Tempé de France*. Il en emploie une grande partie à faire connaître et à caractériser les poëtes qui jouissaient alors de quelque réputation.

En voici un passage :

Le temps passé, plusieurs gentils esprits
Ont pris plaisir, par leurs doctes escripts,
Commemorer le los tres-magnificque
Et le grand bruict du Tempé Thessalicque :
Tout ainsi font les Muses en ce lieu,
Assises près d'Apollon leur grand dieu.

Calliopé la tant bien resonante,
A à sa voix une voix consonante;
C'est son *Marot*, le poete savant;
Lequel premier met sa plume en avant :
Plume de mots et sentences fertille,
Plume à trouver et à coucher subtille.

Clio après a son docte *Colin*,
Colin sonnant grec, françoys et latin,
Et penetrant, de l'erudite sonde,
La creuse mer de science profonde.

Puis Erato un *Saint Gelays* maintient
Qui sa partie avec les aultres tient,
Chantant des sons de sa sonante lyre,
Plaisans à tous, et utiles à lire.

Auprès duquel un *Sceve* s'est assis,
Petit de corps, d'un grand esprit rassis,
Qui l'escoutant, malgré qu'il en ayt, lie
Aux graves sons de sa doulce Thalie.

Avecques eux y a Melpomené,
La *Maison Neufve*, esprit gentil, mené,
Qui tellement de sa harpe resonne,
Que n'est aulcun lequel ne s'en estonne.

Terpsicoré a près de soy *Brodeau*,
Lequel tousjours invente chant nouveau,
Et de son chant il fait si grand merveille
Qu'il n'y a cueur que soubdain ne reveille.

Là Euterpé ne s'est mise en oubly,
Ains le troupeau a très-bien ennobly
Par un *Bouchet* qui tant de beaulx dicts couche,
Tous procedans de sa dorée bouche.

Et là auprès *Heroet* le subtil,
Avecques luy *Fontaine* le gentil,
Deux en leurs sons une personne unie,
Chantans auprès de l'haulte Polymnie.

Là Uranie a son *Salel* conduict,
Qui tous les jours ses factures produict,
Par juste droict accommodé à elle...
Salel escrit de telle dignité,

Et ses escrits si saigement compasse,
Qu'il n'est aulcun qui en ce l'oultrepasse.

Ni dans ce morceau, ni nulle part, le style poétique de Sainte-Marthe n'est très-élevé, mais il est constamment naturel, sans affectation et sans mauvais goût.

Ses poésies latines méritent de plus grands éloges, et sa *Pædotrophie*, art de nourrir les enfants à la mamelle, est regardée comme un des morceaux modernes de la latinité la plus exquise et la plus approchante du style des classiques.

D'ailleurs Scévole de Sainte-Marthe ne pouvait donner à la poésie, latine ou française, que de courts loisirs. Orateur éloquent, jurisconsulte instruit, magistrat et administrateur aussi actif qu'intègre, député courageux aux États de Blois et à l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1597, sa vie fut toujours remplie par les plus grandes et les plus sérieuses affaires.

XL

JEAN VAUQUELIN DE LA FRESNAYE

— 1536-1609. —

Ce poëte, longtemps méconnu, et aujourd'hui justement apprécié comme un précurseur de Segrais, de Racan, de Boileau, naquit en Normandie, dans la terre de la Fresné-au-Sauvage. Il aima toujours à vivre dans ces sites champêtres, et y puisa le goût bucolique qui devait le rendre célèbre.

Amené très-jeune à Paris par sa mère, restée veuve quand il avait à peine neuf ans, il étudia avec ardeur, dans les savants colléges de cette époque passionnée d'érudition, les littératures grecque et latine, puis les langues italienne et espagnole. De 1549 à 1554 il suivit les leçons de Buquet, de Turnèbe ou Tournebu, de Marc-Antoine Muret.

La lecture des ouvrages de Ronsard, de Baïf, de Joachim du Bellay lui inspira un goût passionné pour les lettres et la poésie. A l'âge de dix-huit ans, il en alla étudier les règles à Angers, à l'école du jurisconsulte et soldat poëte Jacques Tahureau. Deux de ses amis, dont l'un était le futur poëte dramatique Ch. Toustain, l'avaient accompagné sur les bords de la Maine. Il se rendit ensuite sur les bords du Clain à Poitiers, où il se lia d'amitié avec le poëte latin et français Scévole de Sainte-Marthe. Ce fut là qu'il rêva ses premiers succès littéraires. Déjà, dans le silence, il avait beaucoup écrit. Impatient de gloire,

« .....Ayant encor sans coton le visage,
Il mit au jour les vers de son apprentissage. »

Découragé du peu de succès qu'obtint sa première publication, Vauquelin abandonna l'étude de la poésie pour celle de la jurisprudence, et se rendit à Bourges pour y profiter des leçons du célèbre professeur de droit romain, François Duaren, devint bientôt avocat du Roi au bailliage de Caen, et se maria, à l'âge de vingt-quatre ans, avec une jeune personne noble pour laquelle depuis longtemps il brûlait d'un amour qui devait lui inspirer des vers très-naturels et très-touchants. Dès lors la muse va un peu sommeiller, et Vauquelin se donnera presque tout entier aux graves occupations du jurisconsulte, et plus tard du magistrat et du soldat. Cependant, en aucun temps la poésie ne sera complétement oubliée, et quand il se décidera à faire paraître les fruits de ses loisirs, il pourra se présenter devant le public avec une œuvre capable de lui assurer une belle place parmi les poëtes de son temps.

I

Le premier recueil de poésies publié par notre jeune auteur, à Poitiers, en 1559, à l'âge de dix-neuf ans, était intitulé : *Les deux premiers livres des Foresteries de Jean Vauquelin de la Fresnaye*. Il les avait composées au *gazouil des fontaines*, alors qu'il parcourait, en Normandie, les forêts d'Andaine et de Getel, et il les avait ainsi nommées, parce qu'il y parlait — sans ordre et sans but marqué — des bois, de la campagne, des faunes, des bergers. Plus tard le poëte rougit presque de cette première production de sa verve précoce. Il s'accusa d'avoir cueilli des fruits hors de saison, et d'avoir, *aveuglé de son amour paternel*, fait voir la lumière à ses vers *encore sans yeux et sans pieds*. Son mépris pour les fruits non encore mûrs de sa verte jeunesse augmenta à mesure qu'il avança en âge, et il n'en inséra rien dans l'édition de ses œuvres publiée en 1605.

Cette première production d'une si jeune muse ne méritait ni tant de dédain de la part du public, ni tant de sévérité de la part de l'auteur même. Malgré ses défauts elle révélait une verve féconde, une imagination charmante et une sensibilité pleine de naturel.

II

Les *Foresteries* avaient été écrites sous l'inspiration des chefs de la *Pléiade*. La seconde œuvre de Vauquelin, les *Idillies*, tranche sur tout ce qu'on connaissait jusqu'alors en France de poésie pastorale, et marque une grande révolution dans la littérature et dans la langue. Ses bergers et ses bergères sont moins rustiques que ceux de Ronsard, de Joachim du Bellay et de Remy Belleau. Ils ne se nomment pas Guillot, Perrot ou Marion, mais Galatée, Philanon et Philis, et leur langage n'est pas trop indigne des personnages de Théocrite et de Virgile. Dans les petits poëmes rustiques du chantre normand on retrouve quelque chose de l'aménité, de la noblesse, de l'aimable simplicité des Grecs.

Lui-même rend ainsi raison du nom d'*Idillies* qu'il a donné à ses poésies pastorales, et nous en fait en même temps connaître la nature :

« Comme les Romains (et toutes autres nations d'après eux) ont retenu les noms grecs de tous les arts, qu'aussi à leur imitation j'ay retenu celuy d'Idillie, n'ayant voulu user du mot d'œglogue qui signifie autant, n'estoit que le subject en semble desirer des propos et des discours plus longs (que Virgille appelle *deductum carmen*) qui ressemblent au filet du lin, ou de la laine, que la bergere en chantant file et tire à la quenouille ou au rouet. Le nom de Bucolique est plus general et s'y rapporte mesme : mais pour ce qu'il prend sa denomination des bœufs, celuy d'Idillie m'a semblé se rapporter mieux à mes desseins, d'autant qu'il ne signifie et ne represente que diverses petites images et gravures en la semblance de celle qu'on grave au lapis, aux gemmes et calcedoines pour servir quelquefois de cachet. Les miennes en la sorte, pleines d'amour enfantine, ne sont qu'imagetes et petites tabletes de fantaisies d'amour. »

Le premier livre des *Idillies* renferme l'histoire allégorique de sa jeunesse et de ses amours avec Anne de Bourgueville qui devint sa femme, après qu'il eut subi une longue et douloureuse épreuve. C'est l'un des premiers exemples, dans notre littérature moderne, de poésie intime. Quelques pièces qui rappellent également les sentiments les plus vifs qu'il ait éprouvés dans le printemps de sa vie, respirent une aimable candeur et une sincérité de passion qui charme. Telle est surtout l'idylle dans laquelle il déplore le mariage d'une jeune fille qu'il aimait :

« Amour, la pastourelle aimée
Que pucelle j'ay tant aimée
Sera demain, comme je croy,
Epouse en triomphe menée
Sous le joug du bel hymenée
A Damet plus heureux que moy, etc. »

Le passage suivant pourra servir encore à donner une idée du genre des *Idillies* de Vauquelin :

« Tyrsis, qui les troupeaux de Philanon conduit,
Disoit, des qu'au matin le beau soleil reluit :
J'aperçoy que Philis, amoureuse nymphete,
(Non autrement que fait une soigneuse avete)
S'en va de fleur en fleur cueillir à l'environ
Mile diverses fleurs, pour emplir son giron,
Des plus belles apres avec ses mains pucelles
Elle arrondit, et fait mile couronnes belles
Et mile beaux bouquets proprement compassez,
Et quand dans son beau sein elle s'en voit assez,
Et quand en tous endroits sa teste en est fleurie
Elle seule s'en va de prerie en prerie,
De closage [1] en closage (où de son pied leger
Le trac [2] ne pourroit voir le plus subtil berger),
Gagner, hors des hameaux, une secrete sente.
Moy qui devine bien la fin de son attente,
Je la suy de tout loin ; mais tout si finement
Que je luy voy donner des fleurs abondamment
A son cher Philanon, qui joyeux sous un hestre
En l'ombre l'attendoit voyant ses troupeaux paistre.
Je les voy se cherir, je les voy vis à vis
S'entretenir longtemps de leurs menus devis ;
Je les voy se baiser, je les voy fondre d'aise,
Lors que leur cœur de cire amolit en leur braise.
Les voyant separez, apres un long adieu,
Alors je vay m'asseoir en leur place, en leur lieu,

[1] Clos, enclos.
[2] Trace.

A l'ombrage du hestre, et la resouvenance
De leurs plaisirs m'aporte une grande alegeance [1]. »

Ce sont bien là des vers de première jeunesse. La facture est négligée, le sentiment est sensuel, mais il y a des détails d'une grâce exquise.

Nous signalerons encore l'idillie LXIX du livre I[er], surtout pour certaines parties écrites d'un style harmonieux qui n'est pas ordinaire chez Vauquelin :

« Jamais le beau soleil n'ouvrit un plus beau jour.
Les elemens estoient pleins de ris et d'amour,
Tous les vents se taisoient aux monts, aux vaux, aux plaines,
Aux estangs endormis, aux courantes fontaines,
Quand Philanon, jettant sur Philis son regard,
Puis regardant le ciel aussi d'une autre part,
Disoit : J'atteste Pan, les Faunes et Driades
Et toy, luisant Phœbus, qui nous vois et regardes, etc. »

Malherbe n'a guère rimé plus mélodieusement.

III

Vauquelin avait aspiré, *jeune bergerot*, à être le successeur de Ronsard dans la poésie pastorale. Il croyait être le seul qui eût essayé « de racoutrer l'anche » du célèbre Vendômois. Plus tard il apprit que Baïf avait, comme lui, promené les Muses par les bois,

« Et que dès ce temps-là
Le gentil flageolet de Tahureau parla,
Que Saintemarthe avoit aux voix de sa musette
Fait pleurer les rochers de la mort de Brunette,
Que Betoulaut [2] encor, arrivant sur le Clain,
Les pasteurs attristez rejouit plus à plain. »

Du moins ose-t-il se dire le premier qui ait mêlé aux vers l'outil de la prose [3], et l'on ne peut lui refuser l'honneur d'avoir été l'un des premiers qui ait fait entendre en France la flûte de la muse pastorale.

Il fut aussi l'un de nos premiers auteurs satiriques.

Ses satires, adressées la plupart aux plus illustres de ses contemporains, à Scévole de Sainte-Marthe, à Bertaut, à Desportes, à Malherbe, sont toujours morales, jamais littéraires. Il a des traits énergiques contre les vices et les ridicules, mais peu de malice et de fiel. Son indignation est toujours tempérée, aussi le plus grand nombre de ses satires ressemblent-elles assez à des épîtres. La simplicité qu'il affecte le

[1] *Idillies*, LI.

[2] Roland Bétholaud, auteur de quelques sonnets et épigrammes, et de deux églogues adressées à Scévole de Sainte-Marthe.

[3] *Idillies*, II, à B. de S.-Franç.

rend souvent prosaïque et familier, mais il reste toujours intéressant, parce que l'homme se montre toujours sincère, bon et vertueux.

Dans un discours au Roi, il essaye de donner une idée du genre de ses satires et de la manière dont il les a composées :

« Je compose, j'escri, je cotte maint passage,
Pour en mettre le fruit tout soudain en usage,
Et sans m'assujettir à nul autheur certain,
Je pren tantost du Grec et tantost du Romain
Ce qui me semble bon, essayant de confire
Avec leur sucre dous, soit Epistre ou Satire :
Et quelquefois je pren des vulgaires [1] voisins,
Pour mettre en mon jardin, des fleurs de leurs jardins.
Je vay, je vien, je cours, quelque part que l'orage
Me vueille transporter, j'aborde le rivage.
Tantost legerement dispos je vay nageant
Dans les ruisseaux des mœurs, et tantost me plongeant
Dans la mer des raisons, grave, prendre j'essaye
Celle qui me semble estre entre elles la plus vraye ;
Et souvent me rendant populaire, pourtant
De la vertu je suis un aspre combatant,
Et tousjours mon abeille en son miel satyrique,
Reserve un eguillon, dont le vice elle pique.
Tantost je me derobe et me laisse emporter,
Pour des autheurs plaisans quelquefois regouster,
Et tasche d'asservir les choses à ma vie,
Sans toutefois la rendre aux choses asservie. »

L'extrait suivant de la satire en vers de dix pieds intitulée *le Dissipateur*, suffira pour faire connaître la manière d'écrire de cet émule d'Horace :

Le sieur d'Auly qui fut fait chevalier
Avant que d'estre à grand' peine escuyer
S'enfle, se brave [2] et ses parens dedaigne
Et des seigneurs seulement s'accompaigne.
Le souvenir de son nom luy deplaist ;
Car son orgueil luy fait croire qu'il est
Ce qu'il n'est pas, et la marque avancée
Qu'il n'eust jamais en quatre sauts passée
A mise au loin. Il veut voluptueux
Passer les grands en habits somptueux,
Il ne dit rien qu'en mots de seigneurie,
Et son estable il appelle escurie.
Il veut avoir un friand cuisinier,
Maistre d'hostel, depensier, aumosnier,

[1] Langues vulgaires.
[2] Fait le fier, l'important.

Et quand on veut luy faire un grand service
Il faut nommer sa depance l'ofice.
Quelque fois mesme il parle gasconnas,
Et ses laquais il appelle Ragas [1],
Veut du bouffon quelque dance nouvelle,
Un fol plaisant joueur de bagatelle.
Il veut avoir des chiens et des oiseaux,
Et veut bastir sur des desseins nouveaux.
Tous ses chevaux ne sont que du manege
Et tous les jours ses rentes il abrege,
Car sur le dos il porte son moulin
Teint d'ecarlate aux eaux de Gobelin [2].
Tantost il vent la grande metairie,
Et puis demain l'herbage ou la prairie.
Comme un limas [3] en la belle saison
Portant sur luy son fardeau, sa maison.

Puis qu'un tel mal en ce royaume il cause
Et magnifique on le tient toutefois,
Estant cheri des princes et des rois.
Le gentilhomme et le povre en leur perte
Ne vont à luy qu'à teste decouverte...
De mises [4] plus il a que de recettes
Et ses habits lardez de vieilles dettes.
Ce qu'en long temps son pere et ses ayeux
Avoient acquis d'un labeur soucieux
A pleines mains à l'abandon il jette,
Non peu à peu : la vie estant subjette
A tant de maux, trop jeune il n'aperçoit
Qu'on vit souvent bien plus qu'on ne pensoit.
Darsin d'ailleurs tant de charges a prises,
Et tous les jours mene tant d'entreprises
Qu'un grand mulet, qu'un sommier le plus fort
Suivant la cour en seroit desja mort.
Or [5] tu le vois à la chancelerie,

[1] En provençal, *ragas* signifie proprement chasse-mulet, valet de meunier.

[2] Jean Gobelin, originaire de Reims (de Hollande suivant d'autres), vint en 1450, sur les bords de la petite rivière de Bièvre, fonder l'établissement qui a pris son nom, et dont Colbert fit la manufacture de tapis, dite des Gobelins. Jean Gobelin mourut en 1476.

[3] Limaçon.

[4] Dépenses.

[5] Pour *ore* ou *ores*, maintenant, tantôt.

Or pres d'un grand, en quelque galerie,
Aux intendans des finances aller,
En un clin d'œil delà les ponts voller,
Et puis au Louvre, où tousjours il trafique
Et nuit et jour le cerveau s'alambique
Comme il pourra rechercher les moyens,
En surpassant tous les Italiens,
Ou d'augmenter le party des gabelles,
Ou de trouver d'autres modes nouvelles
Pour refraischir de gains nouveaux et frais
Ceux-là qui sont du soleil le plus près.
Il s'ejouit de conter, de se plaindre
De ceux qu'on voit en ces choses se feindre,
Et dit à tous que la necessité
Force les lois de notre honnesteté.
Au cabinet d'un prince il en devise,
Et des moyens d'autruy fait marchandise,
N'avisant pas que pour peu d'argent promt
L'ordre ancien de la France il corromt.
Il est hay du peuple à bonne cause.

(*Sat.*, III, à Morel.)

Vauquelin de la Fresnaye avait tous les sentiments d'un Français dévoué à son pays. Aussi les événements du temps, en particulier les troubles civils et religieux, lui inspirent-ils souvent de belles pensées rendues en beaux vers :

« Qu'il me fasche d'ouïr, soit que le jour se leve,
Ou soit que le Soleil ses beaux coursiers abreve [1]
Au soir en l'Ocean, un continu rebat
De tambours qui sans cesse aux oreilles me bat !
Combien de fois je dis en mon ame pensive :
Las ! faut-il que tousjours en la France on estrive [2]
Pour la religion qui n'est que charité,
Et que par le combat on cherche verité [3] ! »

IV

Cette haine patriotique de l'anarchie et des guerres fratricides, cet amour de la paix et de la concorde entre tous les membres d'un même royaume, cette soif de justice, ce désir du bien-être de tous les citoyens lui firent écrire en 1569, au plus fort des discordes civiles, son *Traité pour la Monarchie du royaume contre la Division*, dédié à la reine mère. Il voit la France *sans couronne royale*,

[1] Abreuve. — [2] On se querelle, on se batte.
[3] *Sat.*, v, à M. de la Borderie.

« Sa robe par lambeaux, comme à l'accoustumée
N'estant plus de lis d'or sur l'azur parsemée...
La miserable France, elle pleure et gemit,
De son malheureux sort la face luy blemit,
Elle appelle à secours, mais en vain, tous les princes
Et seigneurs qu'elle voit gouverner les provinces.
Mais ils sont envers elle, encore à ses despens,
Plus cruels que lyons, que tigres ni serpens, etc. »
. . . .
« O saincte paix, revien, revien, etc. »

V

Le grand citoyen que l'intérêt du pays préoccupait si vivement avait toujours résisté aux instances qui l'appelaient à la cour; malgré son éloignement, on ne l'oubliait pas, et en 1574 ou 1575 il reçut de Henri III la mission officielle de composer un *Art poétique* dans notre langue. Encouragé par Desportes, favori du duc de Joyeuse, il entreprit d'écrire ce difficile ouvrage.

Bien des auteurs, avant Vauquelin, avaient écrit sur l'art poétique, l'*Infortuné*, auteur anonyme du *Jardin de plaisance et fleur de rhetorique*, Fabri ou le Fèvre, auteur de la *Vraie et pleine Rhetorique*, Joachim du Bellay, dans le second livre de sa *Defense et illustration de la langue françoise*, Ch. Fontaine, Sibilet, Peletier du Mans, dans des traités spéciaux, enfin Ronsard, dans son *Abregé*, très-superficiel, *de l'art poetique*. Vauquelin ajouta beaucoup à l'œuvre de ses devanciers, tant pour ce qu'il dit de lui-même que pour ce qu'il emprunta à *nos sçavans majeurs, qui ont desjà tracé un sentier qui de nous ne doit estre laissé*, à Aristote, à Horace le *harpeur de Calabre*, à Vida et à son contemporain Antonio Minturno.

Vauquelin, voulant faire remarquer la perfection et le défaut des anciennes et des modernes poésies, remonte jusqu'à l'origine de la poésie, et la suit dans ses différents états, chez les Grecs, chez les Latins et parmi nous. Il parle avec exactitude de presque tous les genres usités chez chacun de ces peuples, en montre le vrai caractère et nomme ceux qui y ont excellé. Mais il s'attache particulièrement à marquer l'origine et le progrès de la poésie française, et à faire connaître ceux qui, avant lui ou de son temps, s'étaient acquis de la réputation, soit par leurs traductions des poëtes grecs et latins, soit par les poésies qu'ils avaient faites en notre langue.

Vauquelin est un respectueux disciple des anciens; il recommande fortement de les étudier et de les imiter; mais il ne veut pas qu'on les suive servilement. L'idée fondamentale de sa poétique, c'est que la poésie française devrait s'affranchir de la mythologie païenne, pour aborder hautement et généreusement les grands sujets chrétiens et bibliques non moins poétiques que les thèmes usés de la Grèce.

Cet ouvrage fut composé et écrit à de longs intervalles. Commencé

vers 1575, il fut terminé en 1589, année de l'assassinat de Henri III, et ne fut publié qu'en 1605.

L'*Art poetique* de Vauquelin manque d'ordre et de liaison, et pèche par de nombreuses redites. Il se lit cependant avec facilité et plaisir, parce que l'auteur sait corriger par des ornements agréables la sécheresse du genre didactique, et surtout parce qu'il présente des détails d'histoire littéraire pleins d'intérêt. Cet *Art poetique*, oublié presque dès sa naissance, est une des œuvres les plus estimables et les plus utiles qui aient été produites avant Boileau, qui en a tiré parti, et qui n'aurait point dû la passer sous un silence si dédaigneux et si ingrat. Enfin, l'*Art poetique* de Vauquelin et les *Satires* sont des productions importantes, à cause de l'influence qu'elles ont eue sur Malherbe et par là sur tout le dix-septième siècle.

VI

Outre les poëmes dont nous avons parlé, le recueil des œuvres du sieur de la Fresnaye contient encore un livre d'*Epigrammes*, un livre d'*Epitaphes*, un livre de *Sonnets*. Nous en pourrions détacher de jolies petites pièces, si l'espace nous le permettait. Nous citerions même ou indiquerions un bon nombre d'épigrammes, quoiqu'il y en ait dans la quantité de trop libres, de même que plusieurs des idillies, et en particulier un certain épithalame fort peu réservé, se sentant du feu de la jeunesse et des brûlantes ardeurs des sens. Mais en général Vauquelin, homme droit, honnête, religieux, respecte la pudeur dans ses écrits comme il pratiquait la vertu dans sa vie.

Dans ses divers écrits, il a un style correct, facile, ingénieux, comme celui de Desportes qu'il vante beaucoup et qu'il prend pour modèle, mais il n'a pas la même homogénéité, la même unité. Le style de notre seigneur campagnard est quelquefois bigarré de mots provinciaux et de termes de patois. Comme Ronsard, il soutenait que le poëte pouvait employer indifféremment dans ses vers toute sorte d'idiomes. Dans le premier livre de son *Art poetique*, parlant de la liberté qu'on doit accorder aux poëtes d'inventer des mots nouveaux, il dit :

> « L'idiome Normand, l'Angevin, le Manceau,
> Le François, le Picard, le poli Tourangeau
> Apprens, comme les mots de tous arts mecaniques,
> Pour en orner après les phrases poetiques. »

Il suivit lui-même le conseil qu'il donnait aux autres, et il y fut même plus fidèle que ne l'avait été Ronsard qui n'usa guère de ce faux système mis en avant par lui si bruyamment.

Il lui arrive de commettre des incorrections très-fortes. Par exemple il dira :

« Je ne fay lors semblant de les voir s'embrasser,
De se jouer ensemble et *de* se caresser [1]. »

Il fallait : se jouer, se caresser.
Et ailleurs :

« Mais aussi je voudrois que parmi l'esperance,
Que parmi le chagrin, la crainte et le courroux
Qui dans ce monde ici bataillent entre nous,
Que tu fusses un roc ferme en toute asseurance [2]. »

Cette répétition vicieuse de la conjonction *que* ne se trouve que dans des auteurs très-négligés. Vauquelin y tombe encore dans ce passage :

« Il est temps, desormais que de poil vous changez,
De changer de desirs, de changer de pensées,
Et *que* laissant, Catay, les œuvres commencées,
*Qu'*aux beautez de l'esprit vostre esprit vous rangez [3]. »

Enfin, dans cet autre :

« Mais quoy que soit cette misere
Pesante, me sera legere
D'entendre que Philis plaindra
Mon mal quand elle l'entendra,
Et *que* comme je la desire
Que Philanon elle respire [4]. »

Nous pourrions de même citer un certain nombre d'expressions impropres et de constructions vicieuses. Si nous voulions examiner ce poëte à la rigueur, nous aurions aussi à relever une notable quantité de fautes de goût. Nous nous contenterons de donner un ou deux exemples d'affectations et de mignardises contraires à la mâle et franche allure qu'on remarque ordinairement chez lui :

« Vous qui cherchez les amourettes,
Les gaitez, les graces doucettes,
Cherchez la bouchette sucrine,
Cherchez la levre coraline
De Licoris : vous trouverez
Là tout ce que vous chercherez ;
En sa sucrine bouchelette,
En sa rosine levrelette
Les amourettes sont assises,

[1] *Idillies*, I, LXIV.
[2] *Sat.*, II, à M. de Novince.
[3] *Div. sonn.*, XLII.
[4] *Idillies*, I, LXX.

Les graces et les gaillardises. »

. . . .

« Et puis toute honteusette
Elle epandit des œillets
Et des boutons vermeillets
Sur sa face vermeillette [1]. »

On dira que ces gentillesses de mauvais goût se rencontrent chez tous les écrivains du seizième siècle. Elles choquent davantage chez Vauquelin, parce que son talent est d'une trempe plus ferme et plus sérieuse.

Un caractère tout à fait particulier des poésies du sieur de la Fresnaye, vu l'époque où elles parurent, c'est l'archaïsme. Mais il faut se rappeler que l'auteur a presque toujours vécu en province, et qu'une grande partie de ses poésies a été écrite longtemps avant l'impression. Il pouvait dire lui-même en publiant ses *Diverses Poesies* avec son *Art poetique* :

« Lecteurs, ce sont ici des vieilles et des nouvelles poesies. Vieilles, car la plupart sont composées il y a longtemps; nouvelles, car on n'escrit point à cette heure comme on escrivoit quand elles furent escrites [2]. »

D'ailleurs, en jugeant Vauquelin de la Fresnaye, il faut songer qu'on n'a pas affaire à un écrivain de métier. La poésie n'était que secondaire pour lui, et il nous apprend dans l'avertissement de son *Art poetique* que jamais il ne s'oublia tant qu'il laissât ses affaires pour entendre à ses vers. Se donnant garde, continue-t-il, que les sirènes des Muses ne l'abusassent, il se tenait lié à sa profession toute contraire à leurs chansons, lesquelles il n'écoutait qu'à son grand loisir et aux heures où d'autres s'ébattent à des exercices moins honnêtes.

Félicitons-le d'avoir tiré de ces heures dérobées un si utile et si honorable parti.

[1] *Idillies*, II, xxx.
[2] *Ibid.*, xxxvi.

XLI

PHILIPPE DESPORTES

— 1546-1606 —

Desportes, poëte originaire de Chartres, est, avec Bertaut, le principal représentant de la seconde génération de l'école de Ronsard. Sachant éviter l'obscurité et l'érudition affectée de son maître, il eut peut-être moins de défauts que lui, mais assurément moins de qualités élevées. De Ronsard il n'imita que le style des poésies galantes, en le rendant un peu plus naturel. Il quitta, comme Bertaut, la grande poésie, essayée par Ronsard. Il abandonna l'hymne, l'ode, le poëme héroïque. Il avait étudié les anciens, Ovide, Catulle, Properce, Tibulle, mais il s'était surtout appliqué à l'imitation des Italiens, non-seulement de Pétrarque, mais de Bembo, de Sannazar, de Tibaldo, de Molza, de Tanzillo. Ce poëte qui fit les délices de la cour galante de Henri III est habituellement correct, gracieux, élégant, surtout il a le sentiment mélodique; mais il vise trop au joli, il recherche trop les mignardises et les délicatesses italiennes; non-seulement il affecte, comme Ronsard, les concetti, l'antithèse et l'épigramme, mais il donne dans une certaine mignardise efféminée. Ce n'est donc qu'avec bien des réserves qu'on peut lui donner la louange d'avoir ramené la poésie française des traces de Ronsard sur celles de Clément Marot. Ce galant abbé, qui se vit comblé d'honneurs et de richesses, et traité amicalement par les rois et les princes, dont il savait, en fin courtisan, flatter les goûts et caresser les passions, est avant tout, comme Mellin de Saint-Gelais, à qui il est bien supérieur, un poëte de cour.

I

Desportes est, comme le Ronsard des *Amours*, un poëte galant, mais il ne se contentait pas, comme Ronsard, de chanter des Philis en l'air. Tempérament ardent et voluptueux, il lui fallait de véritables amours, et elles fourmillèrent dans sa vie. Il paraît avoir été aimé de grandes dames, comme Diane de Cossé-Brissac, Hélène de Fonsèques, Henriette de la Châteigneraie, Louise de l'Hôpital-Vitry, et même, semble-t-il, la reine de Navarre, la voluptueuse Margot. Qui sait combien il eut en outre d'attachements plus obscurs? Dès qu'il avait conçu quelque nouvelle affection, il fallait, quels que fussent les obstacles, qu'il parvînt sans retard à ses fins. Pour satisfaire sa passion, rien ne lui coûtait. Toutes les nuits il battait le pavé en coureur d'aventures,

sans craindre les intempéries, non plus que les rivaux, les jaloux, les détrousseurs de passants :

« Quand je suis tout de flamme et que, chargé d'ennuis,
Par la ville à grands pas j'erre toutes les nuits,
Toujours une deesse à mon secours se montre.
Les batteurs de pavé, qu'aux detours je rencontre,
Ne m'ostent point ma cape, et leur fer rigoureux
Ne se trempe jamais dans mon sang amoureux.
Le froid des nuits d'hiver ne me porte nuisance,
Ni le serein, ni l'eau qui tombe en abondance.
Je ne me sens de rien, tout aide à ma santé,
Pourvu qu'à la parfin, ayant bien escouté,
Lasse de mes travaux, celle qui m'est si belle,
Entr'ouvrant la fenestre, à basse voix m'appelle. »

L'amour l'occupa donc plus que la poésie, cependant il commença de bonne heure à versifier; mais il choisit des sujets qui lui permissent de répandre les sentiments dont son âme était remplie.

Dans le courant de l'année 1572, il publia son premier poëme, une imitation du *Roland furieux* de l'Arioste, et le dédia au violent et fougueux Charles IX.

En voici l'un des plus beaux passages. Il suffira pour donner une idée des débuts de notre poëte :

Prouesses de Roland.

Or, pour toucher le cœur de sa fiere maistresse,
Il fait en mille endroits retentir sa prouesse,
En Inde, en Tartarie, et desjà l'Oriant
Restant tout etonné va ses faits publiant :
Puis il repasse en France, où le peuple d'Espagne,
Le Numide et le More emplissoient la campagne,
Conduits par Agramant, qui desjà se promet
Que la France captive à ses lois se soumet.
Là de mille beaux faits il enrichit sa gloire,
Là de mille combats remporte la victoire :
Il foudroie, il saccage, horrible et furieux,
Et l'ennemi, qui craint son bras victorieux,
Fuit au-devant de luy, comme dedans la plaine
Fuit au-devant du loup le mouton porte-laine.
Qui a veu quelquefois tournoyer dedans l'air,
Gronder et faire feu le tonnerre et l'esclair,
Puis tombant tout à coup en mille estranges sortes

Esclater et partir [1] les roches les plus fortes,
Briser les marbres durs, crouler les fondements
Et pesle-mesle encor brouiller les elements,
Pense qu'il voit Roland marchant de place en place,
Et les armes au poing dehachant et taillant
Fait refroidir [2] le sang du plus brave et vaillant.
On n'oyt autour de luy que mortelles complaintes,
Son espée et son bras et ses armes sont teintes
Du sang des ennemis ; car rien ne les defend,
Maille ny corselet, quand Durandal [3] descend.
Il fend, il taille, il perce, il frappe, il tue, il chasse.
Chascun fuit devant luy ; qui son armet delace,
Qui [4] laisse choir sa lance, et qui souventes fois
Quitte là son espée, et fuit dedans les bois,
Qui deçà, qui delà [5], et leur ame craintive
A chaque flair de vent croit qu'encore il les suive,
Qu'il presse leurs talons, et qu'il hausse le bras
Pour les priver de vie au milieu de leurs pas.
Comme un jeune chevreuil qui dedans un bocage
A veu le fier lyon chaud de soif et de rage,
Qui massacre sa mere, et convoiteux de sang
La demembre et deschire, et luy mange le flanc.
Craintif il se derobe, et d'une course isnelle [6]
Echappe [7] la fureur de la beste cruelle.
Au mouvoir d'une fueille il ne sçait qu'il devient,
Tout bruict semble au pauvret le lyon qui le tient.
Ainsi devant Roland la tourbe espouvantée
S'enfuit à qui mieux mieux d'une course hastée,
Et luy qui les poursuit, continuant ses coups,
Renverse les chevaux et les maistres dessous.

[1] *Partir* est employé neutralement pour *se partir* dans le sens ancien de se partager, se fendre, de *partiri*. *Briser*, *brouiller*, sont de même employés au neutre au lieu du réfléchi, comme cela se faisait souvent après le verbe *voir*. Consulter notre *Lexique de Corneille* au mot Voir.

[2] Ce membre de phrase est très-incorrect. L'auteur oublie qu'il l'a commencé par *Pense qu'il voit Roland*....

[3] C'est le nom de l'épée de Roland. — [4] L'un, l'autre.

[5] *Qui deçà*, *qui delà* ne se rapportant qu'à *qui*, relatif singulier, employé pour dire celui-ci, est d'une impardonnable incorrection.

[6] Prompte, de l'ancien allemand *snel;* c'est un des vieux mots dont la Bruyère regrettait la désuétude.

[7] *Echapper* s'emploie encore activement dans le sens d'éviter, mais moins fréquemment qu'autrefois.

La même année il donna une autre faible imitation de l'Arioste en sept cent vingt-deux vers, qui lui valut, de la part de Charles IX, alors qu'il était encore fort jeune, « huit cents couronnes d'or [1], » c'est-à-dire huit cents de ces écus d'or dits *à la couronne;* et *Angélique et Médor*, aussi imité de l'italien, qu'il dédia au voluptueux duc d'Anjou, qui devint l'un de ses meilleurs protecteurs.

L'arrangeur de l'Arioste trouva, dans le successeur de Charles, un protecteur encore plus zélé et plus généreux. Il devint le « bien-aimé et favori poëte [2] » de Henri III, qui commença par lui donner dix mille écus d'argent comptant,

« ..... pour faire
Que ses premiers labeurs honorassent le jour
Sous la baniere claire
Et dessous les blasons de Venus et d'Amour [3], »

c'est-à-dire pour mettre au jour un petit nombre de sonnets amoureux.

II

C'est sous cette forme du sonnet que Desportes devait, comme Ronsard et du Bellay, chanter ses amours, *Amours de Diane*, *Amours d'Hippolyte*, *Amours de Cleonice* [4].

L'amour a été la vraie muse de Desportes. Il ne faut pas croire cependant que l'amour ait été pour lui une source d'inspirations bien variées et bien ardentes. Il chanta sur un ton absolument uniforme, et souvent bien froid et bien insipide, les trois principales maîtresses qu'il a successivement aimées. Il entassa sonnets sur sonnets; mais ces vers, dont chacun a coûté mille larmes au poëte, n'attendrissent guère le lecteur. On y sent l'art bien plus que la passion. Çà et là néanmoins des accents partis du cœur, une tendresse dans l'expression, inconnue jusqu'alors en notre langue, réveillent l'attention, et annoncent une nouvelle manière poétique.

Il y a des vers qui sont déjà presque du Racine pour la douceur, pour la mélancolie, pour la délicatesse de sentiments :

« J'esperay sans espoir, j'eus peur, j'osay pourtant,
Et parlay dans mon cœur mainte chose inconnue [5]. »

[1] Claude Garnier, *la Muse infortunée*, 1624, in-8.
[2] *Journal de Henri III*, ann. 1585.
[3] Garnier, *la Muse infortunée*.
[4] Diane, dit-on, c'était Diane de Cossé-Brissac, comtesse de Mansfeld, que son mari tua dans un accès de jalousie; Hippolyte, c'était Hélène de Surgère, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, que Ronsard avait déjà chantée; enfin Cléonice, c'était la célèbre Henriette de Vivonne de la Châteigneraye.
[5] *Amours d'Hippol.*, XL.

Desportes est un poëte tendre plutôt qu'un poëte énergique. Cependant quelquefois son style a une fermeté digne de ce même Malherbe qui devait le censurer bien rudement. Balzac a justement signalé dans certains morceaux de Desportes *les premières lignes d'un art Malherbien* [1].

Parmi les morceaux de Desportes que Malherbe aurait pu le mieux approuver et signer, il faut citer la pièce des *Diverses Amours* qui commence par ces mots :

« Ce mignon si fraisé, etc. [2]. »

Elle est écrite avec une énergie de pensée et de style admirable.

Il apprit des Italiens à répandre dans ses vers un noble et aimable enjouement, — quand il n'est pas trop émérillonné, — une gaieté et une raillerie fines dont notre littérature n'avait guère encore offert d'exemples. Le sonnet suivant, à une dame, peut être cité comme un modèle de ce genre de mérite :

Ah ! je vous entens bien, ce propos gracieux,
Ces regards dérobez, cet aimable sourire,
Sans me les dechiffrer, je sçay qu'ils veulent dire,
C'est qu'à mes ducatons vous faites les doux yeux.

Quand je conte mes ans, Tithon n'est pas plus vieux,
Je ne suis desormais qu'une mort qui respire ;
Toutefois votre cœur de mon ame soupire,
Vous en faites la triste, et vous plaignez des cieux.

Le peintre estoit un sot, dont l'amoureux caprice
Nous peignit Cupidon, un enfant sans malice,
Garni d'arcs et de traits, mais nud d'accoustremens.

Il falloit pour carquois une bourse luy pendre,
L'habiller de clinquan, et lui faire repandre
Rubis à pleines mains, perles et diamans.

Souvent il n'a pas moins d'imagination que de grâce, et à côté d'une pièce brillante d'esprit, on en rencontre une charmante de pittoresque et égayée par des tableaux de la nature pleins de fraîcheur et de grâce. Voici un échantillon du style coloré de Desportes :

Si je ne loge en ces maisons dorées,
Au front superbe, aux voultes peinturées
D'azur, d'email et de mille couleurs,

[1] Lettre latine à M. de Silion.
[2] *Div. Amours*, XXX.

Mon œil se paist des tresors de la plaine
Riche d'œillet, de lis, de marjolaine,
Et du beau teint des printanieres fleurs.
Ainsi vivant, rien n'est qui ne m'agrée.
J'oy des oiseaux la musique sacrée,
Quand au matin ils benissent les cieux,
Et le doux son des bruyantes fontaines
Qui vont coulant de ces roches hautaines
Pour arroser nos prés delicieux.

Nous citerons encore, après plusieurs autres, ce sonnet adressé au vieux Daurat, où il regrette mélancoliquement d'avoir donné à l'ambition les plus belles années de sa vie :

Quel destin favorable, ennuyé de mes peines,
Rompra les forts liens dont mon col est pressé?
Par quel vent reviendrai-je au port que j'ay laissé,
Suivant trop follement des esperances vaines?

Verray-je plus le temps qu'au doux bruit des fontaines,
Dans le bocage espais mollement tapissé
Nous recitions nos vers, moi d'amour offensé,
Toi bruyant[1] de nos rois les victoires hautaines?

Si j'eschappe d'ici, Dorat, je te promets

[1] Faisant retentir. Cette signification, d'un grand usage au seizième siècle, n'était pas encore tombée au commencement du dix-septième :

« Puis que la mer, qui te fait son Neptune,
Bruit en ses flots ton heureuse fortune.
(Jod., *Cleop.*, prol.)

« Et tousjours ne faut *bruire*
Les gestes belliqueux sur les nerfs de la lyre. »
(A. Jamyn, *Œuv. poét.*, éd. 1579, f° 24, r°.)

« Quel val, quel champ, quel mont, quelle rive escumeuse
Ne *bruit* de Gedeon la louange fameuse ? »
(Du Bartas, *Judith*, II.)

« De sa voix enroüée elle *bruira* ces mots.
(D'Aubigné, *Trag.*, I.)

« Avecques ses beaux contes du temps passé, de ses voyages, de ses combats, qui ont esté si frequens et assidus, que les mers de France et d'Espagne, d'Italye, de Barbarie, de Constantinople et du Levant en ont longuement resonné : encor croy-je que les flots en *bruyent* le nom. » (Brant., *Capit. fr.*, le Baron de la Garde.)

« Où tout le monde entier ne *bruit* que tes projets. »
(Regnier, *Sat.*, I.)

Ces exemples montrent combien la langue a perdu en laissant périr la signification active de ce joli verbe *bruire*.

Qu'Apollon et Cypris je suivray desormais,
Sans que l'ambition mon repos importune.

Les venteuses faveurs ne me pourront tenter,
Et de peu je sçauray mes desirs contenter,
Prenant congé de vous, Esperance et Fortune.

Dans une pièce des *Bergeries* intitulée *Discours*, il nous peint encore avec beaucoup de grâce ses goûts champêtres. On y reconnaît bien un peu un homme qui a plus vécu à la cour qu'à la campagne, mais ce qu'il décrit, on sent qu'il l'a vu, et qu'il l'a véritablement admiré dans sa belle simplicité :

« O bienheureux ! qui peut passer sa vie
Entre les siens, franc de haine et d'envie,
Parmy les champs, les forests et les bois,
Loin du tumulte et du bruit populaire,
Et qui ne vend sa liberté pour plaire
Aux foux desirs des princes et des rois.

Il n'a souci d'une chose incertaine,
Il ne se paist d'une esperance vaine,
Une faveur ne le va decevant ;
De cent fureurs il n'a l'ame embrasée,
Et ne maudit sa jeunesse abusée,
Quand il ne trouve à la fin que du vent.

Il ne fremit, quand la mer courroussée
Enfle ses flots, contrairement poussée
Des vents esmus, soufflans horriblement ;
Et quand, la nuict, à son aise il sommeille,
Une trompette en sursaut ne l'esveille
Pour l'envoyer du lict au monument.

L'ambition son courage n'attise,
D'un fard trompeur son ame il ne desguise,
Il ne se plaist à violer sa foy,
Les grands seigneurs sans cesse il n'importune,
Mais en vivant contant de sa fortune,
Il est sa cour, sa faveur et son roy.

Je vous rends grace, ô deitez sacrées
Des monts, des eaux, des forests et des prées,
Qui m'exemptez de pensers soucieux,
Et qui rendez ma volonté contente,
Chassant bien loin la miserable attente
Et les desirs des cœurs ambitieux. »

Dans une complainte de *Diane*, il dit d'une manière admirable comment les profonds chagrins s'aigrissent et s'enveniment à la vue d'une

nature riante, d'un brillant soleil, au chant des oiseaux, à l'aspect de tout ce qui devrait distraire et réjouir l'âme :

« La terre, nagueres glacée,
Est ores de vert tapissée ;
Son sein est embelly de fleurs,
L'air est encore amoureux d'elle,
Le ciel rit de la voir si belle,
Et moy, j'en augmente mes pleurs.

Les champs sont verds, et le boccage
Se pare de jeune fueillage,
Les prez ouvrent mille tresors ;
Et moy, despoüillé de ma gloire,
Je n'aime couleur que la noire,
La portant dedans et dehors.

Des oiseaux les bandes legeres,
Renforçans leurs voix ramageres,
Donnent l'ame aux bois et aux champs :
Leur doux bruit resveille ma peine,
Et les plaintes de Philomene
Me sont au cœur glaives tranchans.

Les oiseaux cherchent la verdure,
Moy, je cherche une sepulture
Pour voir mon malheur limité.
Vers le ciel ils ont leur vollée,
Et mon ame desconsolée
Se nourrit en l'obscurité[1]. »

Quiconque a connu les grandes douleurs sentira ce qu'il y a de vérité profonde dans ces vers.

Tout le reste de la pièce, que nous ne pouvons citer ici, est plein de verve et de mélancolie.

III

Desportes, célèbre principalement par ses sonnets, a surtout excellé dans la chanson amoureuse et érotique.

Plusieurs de ses chansons, comme celle qui commence par ce vers :

« Un doux trait de vos yeux, ô ma fiere deesse, »

ont beaucoup d'entrain, de vivacité, de chaleur et de naturel.

Il trouva un rhythme aussi gracieux que preste et léger pour chanter le sommeil :

« Somme, doux repos de nos yeux,
L'aimé des hommes et des dieux,
Fils de la Nuit et du Silence,
Qui peut les esprits deslier,

[1] *Diane*, II, XXVIII.

Qui fait les soucis oublier
Et le mal plein de violence. »

Ce sommeil désiré tarde trop à venir chasser

« ..... Le soing mordant,
Hoste importun de sa pensée. »

Il l'interpelle et le presse en ces termes pittoresques et gracieux :

« Haste toy, Sommeil, de venir ;
Mais qui te peut tant retenir ?
Rien en ce lieu ne te retarde.
Le chien n'aboie icy autour,
Le coq n'annonce point le jour,
On n'entend point l'oye criarde.

Un petit ruisseau doux-coulant,
A flots sinueux va roulant,
Qui t'invite de son murmure,
Et l'obscurité de la nuit
Moite, sans chaleur et sans bruit,
Propre au repos de la nature. »

IV

Qui croirait que ce chantre attitré de l'amour dût un jour s'ériger en satirique pour déprécier et vilipender celles qui avaient été si longtemps l'objet de son culte ?

Dans les *Stances du mariage*, *ou Vitupere du mariage*, il exhale avec une frénétique éloquence des sentiments de rancune, de dépit et de haine contre ces mêmes femmes qu'il avait tant courtisées et dont il avait obtenu tant de faveurs. Les vingt-cinq strophes de cette furieuse diatribe ont assurément de la verve, et Desportes a écrit peu de pages aussi correctes et aussi soutenues ; mais, au fond, ce morceau, qui a été tant vanté, n'est qu'une déclamation injuste et immorale. Il se termine par cette imprécation :

« O supplice infernal, en la terre transmis
Pour gehenner les humains, gehenne mes ennemis ;
Qu'ils soient chargés de fers, de tourmens et de flamme ;
Mais fuis de ma maison, n'approche point de moy ;
Je hay plus que la mort ta rigoureuse loy,
Aimant mieux espouser un tombeau qu'une femme. »

Cet abbé galant s'était donc bien mal adressé dans ses volages amours, pour en être arrivé à ce brutal mépris de la femme. Un poëte saintongeois, aujourd'hui complétement oublié, nommé Yves Rouspeau, répondit à cette diatribe par vingt-cinq *Stances de l'honneste amour*, qui forment la contre-partie du poëme de Desportes,

en en reproduisant souvent les rimes et les tours de phrase. A cette réfutation Rouspeau joignit treize *Sonnets sur les stances de mariage escrites par Ph. Desportes;* ils sont plus injurieux encore qu'énergiques.

V

Desportes, chargé de bénéfices et de titres ecclésiastiques, abbé de Tiron, de Josaphat, d'Aurillac, de Bonport, de Vaux de Cernay, chanoine de la Sainte-Chapelle, etc., ne pouvait s'exempter, après tant de compositions plus que profanes, dont il avait souvent senti le vide[1], d'écrire des *Œuvres chrestiennes.* Il entreprit de bonne heure, pour divertir Mme Patin et Mme d'Aigrontin, laissa et reprit plus tard la traduction des Psaumes de David.

Cette *Œuvre chrestienne* a été très-diversement jugée.

Saint François de Sales faisait grand cas de « la belle traduction de Philippe Desportes » ; il la cite souvent dans son *Traité de l'amour de Dieu,* et il en conseillait vivement la lecture, comme très-profitable[2]. Mais Malherbe la dédaignait souverainement, et sa sévérité n'était que justice. La traduction de Desportes est une œuvre manquée, comme elle devait l'être nécessairement. Ce voluptueux rimeur pouvait-il atteindre à la sublimité de la poésie de David? Il ne sut pas même se montrer bon écrivain. Sa traduction est très-loin d'être élégante. Son plus grand mérite est l'exactitude.

Après avoir essayé, d'une main trop faible, de toucher la lyre de David, Desportes reprit encore celle d'Anacréon, plus familière à ses doigts ; mais, sur la fin de sa vie, il renonça à la poésie galante, et ne composa plus que des pièces chrétiennes. Plusieurs sont d'un vrai poëte et d'un chrétien convaincu et inspiré. Dans les *Prieres et meditations chrestiennes,* on sent un accent réellement ému, une onction pénétrante.

Entendez-le regretter les frivolités et les désordres de sa vie passée, et s'écrier vers Dieu, à la pensée de l'éternité :

> « Je ressemble en mes maux au passant miserable,
> Que des brigands pervers la troupe impitoyable
> Au val de Jericho pour mort avoit laissé :
> Il ne pouvoit s'aider, sa fin estoit certaine,

[1] Il dit quelque part, reconnaissant qu'il avait été aveuglé par l'amour

> « Je rougis de ma honte et voy trop clairement
> Qu'Amour n'est point aveugle, ains les siens seulement,
> Puisqu'il leur vend du fard pour les beautez divines.
>
> Je t'embrasse, ô desdain! fin de tous mes malheurs :
> Par toy je reconnoy qu'au lieu de belles fleurs
> Je cueilloy des chardons et des seiches espines. » (*Div. Amours,* xxxv.

[2] Voir lettre DCCCXXX, à Mme la présidente Brulart. Edit. Blaise.

Si le Samaritain, d'une ame tout humaine,
N'eust estanché sa plaie et ne l'eust redressé.

Ainsy sans toy, Seigneur, vainement je m'essaie ;
Donne-m'en donc la force et resserre ma plaie.
Purge et gueris mon cœur, que ton ire a touché,
Et que ta sainte voix, qui força la nature,
Arrachant le Lazarre hors de la sepulture,
Arrache mon esprit du tombeau de peché.

Fais rentrer dans le parc ta brebis egarée,
Donne de l'eau vivante à ma langue alterée,
Chasse l'ombre de mort qui vole autour de moy ;
Tu me vois nu de tout, sinon de vitupere :
Je suis l'enfant prodigue, embrasse-moi, mon pere !
Je le confesse, helas ! j'ai peché devant toy.

Pourquoi se fust offert soi-mesme en sacrifice
Ton enfant bien-aimé, Christ, ma seule justice ?
Pourquoy par tant d'endroits son sang eust-il versé,
Sinon pour nous, pecheurs, et pour te satisfaire ?
Les justes, ô Seigneur, n'en eussent eu que faire,
Et pour eux son saint corps n'a pas esté percé.

Par le fruit de sa mort j'attens vie eternelle ;
Lavée en son pur sang mon ame sera belle.
Arriere, ô desespoirs qui m'avez transporté !
Que toute defiance hors de moy se retire,
L'œil benin du Seigneur pour moy commence à luire,
Mes soupirs à la fin ont esmeu sa bonté.

O Dieu tousjours vivant ! j'ay ferme confiance
Qu'en l'extresme des jours, par ta toute-puissance,
Ce corps couvert de terre, à ta voix se dressant,
Prendra nouvelle vie, et, par ta pure grace,
J'auray l'heur de te voir de mes yeux face à face,
Avec les bienheureux ton saint nom benissant. »

Ne sont-ce pas là, cinquante ans à l'avance, des accents dignes de Corneille ?

On pourrait encore citer du poëte converti divers morceaux empreints d'une haute éloquence. Tel est le fragment d'hymne au Créateur qui commence ainsi :

« Le ciel, qui toute chose embrasse,
Fuiroit tremblant devant ta face
S'il te connoissoit irrité, etc. »

La douleur et le repentir inspirèrent aussi à Desportes quelques prières en prose qui ne sont pas dignes de ses plus beaux morceaux en vers.

VI

Suivant les expressions de Colletet[1], le style délicat et fleuri de Philippe Desportes était les délices de la cour du roi Henri III. C'est qu'on l'aimait pour ses défauts autant que pour ses qualités. Il est ordinairement correct, c'est pourquoi Henri Estienne s'autorise à chaque instant de son exemple ; mais il court, en véritable Italien de la décadence, après les faux ornements.

Ce poëte gracieux, plein d'élégance et même de dignité dans l'esprit comme dans les mœurs, est loin d'avoir eu un goût toujours pur. On en jugera par quelques exemples pris dans ses ouvrages même les plus soignés. Peut-on imaginer rien de plus recherché et d'un goût plus faux et plus bizarre que ce sonnet des *Amours de Diane* :

« Ces eaux qui, sans cesser, coulent dessus ma face,
Les tesmoins descouverts de couvertes douleurs,
Diane, helas ! voyez, ce ne sont point des pleurs :
Tant de pleurs dedans moy ne sçauroient trouver place.

C'est une eau que je fay de tout ce que j'amasse
De vos perfections, et de cent mille fleurs
De vos jeunes beautez, y meslant les odeurs,
Les roses et les lis de vostre bonne grace.

Mon amour sert de feu, mon cœur sert de fourneau,
Le vent de mes soupirs nourrit sa vehemence,
Mon œil sert d'alambic par où distille l'eau.

Et d'autant que mon feu est violant et chaud,
Il fait ainsi monter tant de vapeurs en haut,
Qui coulent par mes yeux en si grande abondance[2]. »

Qu'on lise encore le sonnet qui commence par ces mots :

« Que maudits soient mes yeux, si pronts à mon dommage, »

et qui finit par ce tercet :

« Mais, ô maudit Amour ! tu n'as point de raison :
Car, si tu prens mon cœur pour y faire demeure,
Es-tu pas bien enfant de brusler ta maison[3] ? »

et l'on aura une idée des étrangetés où peut entraîner le bel esprit non dirigé par le jugement.

Nous n'insisterons pas sur toutes ces afféteries italiennes, sur toutes

[1] *Du Sonnet.*

[2] *Diane*, I, XLIX.

[3] *Ibid.*, II, XLVII.

ces mignardises coquettes qui révoltaient le bachique Saint-Amant, et lui faisaient traiter avec dédain Philippe Desportes comme un insipide dameret, un gentil mignon de cour, « qui ne respirait qu'amour, » et qui sentait le musc et l'ambre[1].

Le mauvais goût et la mignardise ne sont pas les seuls reproches qu'on puisse adresser à la poésie de Desportes. Sans être aussi sévère que Malherbe, on y pourrait signaler, en bien grand nombre, des fautes de toute sorte.

Il existe à la Bibliothèque nationale un exemplaire de Desportes dont toutes les marges sont remplies des observations critiques de Malherbe. Cet éminent mais trop puriste censeur y traite avec le dernier mépris toute cette *menue poésie italienne*, faisant grâce uniquement à quelques pièces médiocres qu'il trouve excellentes dès que le vers est bien fait et que la pensée, si commune soit-elle, est rendue avec concision et netteté. Il relève, dans le plus grand nombre des pièces, les contrefaçons italiennes, les « ridicules imaginations », les *latineries*, les archaïsmes mêlés d'expressions normandes, chartraines, vendômoises, tourangeotes, les solécismes, les mauvaises expressions, les liaisons de mots équivoques, les constructions inhabiles, les mauvaises inversions, les épithètes trop hardies, les chevilles, les remplissages, l'insuffisance des rimes, les hiatus cacophoniques, enfin mille fautes contre la césure et contre la mélodie.

Le réformateur de notre poésie, on le voit, n'a pas plus épargné Desportes que Ronsard. Ronsard n'en est pas moins, en somme, un grand poëte, et Desportes un poëte qui a beaucoup de qualités agréables.

Ce qui a le plus manqué à Desportes pour avoir une place tout à fait distinguée parmi les poëtes antérieurs à Malherbe, c'est l'originalité, c'est l'invention. Dans ses pièces même les mieux réussies, il n'a presque rien produit de lui-même. Jusque dans ses poésies religieuses, jusque dans la traduction des Psaumes, il a été le trop servile imitateur des Italiens. Il parut en 1604, à Lyon, un livret assez curieux, intitulé : *la Rencontre des muses de France et d'Italie*. Là étaient indiqués les emprunts plus ou moins textuels, et jamais avoués, faits par Desportes à des auteurs de sonnets italiens, tels que : Angelo di Costanzo, Antonio Tibaldeo, Bernardo Tasso, Bernardino Tomasino, Dominico Veniero, Francesco Maria Molza, Giovan Mozzarello, Giacomo Sanazaro, Gio. Bat. Amaltheo, Gio. Andrea Gesualdo, Gio. Jacomo dal Pero, Girolamo Parabosco, Luigi Tanzillo, l'Amanio, Remigio Fiorentino, etc.

On ne trouve pas dans cette liste le nom de Pétrarque. C'est que Desportes ne prit guère au chantre de Laure que les formes extérieures de son style.

[1] Voir la *Polonaise*.

VII

Desportes dut la fortune dont il jouit toute sa vie à son caractère autant qu'à son talent. Il fut l'ami et le protecteur de la plupart de ses confrères en littérature. Le plus serviable des hommes de lettres, il aimait à aider de toutes les manières les savants et les poëtes [1].

D'ailleurs tous les contemporains vantent la douceur de son esprit et de son caractère. Jamais il n'excita l'envie de personne, et il sut se faire aimer de tout le monde. « Il n'y avait pas un homme de qualité à la cour, dit un historien, qui ne se fît honneur d'être de ses amis [2]. » Mais il ne fut lié avec personne plus intimement qu'avec A. de Baïf, qui lui a adressé plusieurs pièces. C'étaient deux cœurs bons et simples, et Baïf pouvait dire à Desportes :

« En cœurs non vicieux,
Même candeur plus que tout nous accorde [3]. »

Après avoir constaté ces qualités liantes et généreuses de notre poëte, pourquoi sommes-nous obligé d'ajouter, en concluant, que le fond de sa nature était perverti et dépravé? Le sens moral lui manquait. Rien de plus corrupteur que toute cette poésie païenne et courtisanesque. Non-seulement cet homme à qui l'on attribue l'introduction du mot *pudeur* a poussé l'indécence jusqu'à l'obscénité dans telle de ses pièces, comme dans celle qui est intitulée *la Chasse,* mais souvent il ne se montre révolté d'aucun désordre, d'aucun scandale, pas même des turpitudes contre nature de l'infâme Henri III : n'osa-t-il pas se faire le chantre et le panégyriste des mignons royaux? Voilà jusqu'où la muse s'était prostituée sous les Valois dégénérés.

[1] Voir Gouget, *Bibliothèque françoise*, XII, 49.
[2] J. Liron, *Bibliothèque chartraine*, I, 218.
[3] Premier livre des *Passe-tems*.

XLII

JEAN BERTAUT

— 1552-1611 —

Bertaut est, pour ainsi dire, le pendant de Desportes. Il unit la poésie du règne de Henri III à celle du règne de Louis XIII, et, avant Malherbe, il donne le modèle du style noble et correct.

La lecture qu'il faisait jour et nuit de Ronsard et de Desportes éveilla de bonne heure en lui le feu poétique. Dans un long discours sur le trépas du chef de la *Pléiade*, il dit lui-même :

« Je n'avois pas seize ans, quand la premiere flame
Dont ta Muse m'éprit s'alluma dans mon ame,
Car deslors un desir d'eviter le trespas
M'excita de te suivre et marcher en tes pas,
Me rendit d'une humeur pensive et solitaire,
Et fit qu'en desdaignant les soucis du vulgaire,
Mon age qui fleuri ne faisoit qu'arriver
Au mois de son printemps, desja tint de l'hyver.

Depuis venant à voir les beaux vers de Desportes
Que l'amour et la muse ornent en tant de sortes,
Ce desir s'augmenta, mon ame presumant
D'aller facilement sa douceur exprimant :
Fol qui n'advisay pas que sa divine grace
Qui va cachant son art d'un art qui tout surpasse,
N'a rien si difficile à se voir exprimer
Que la facilité qui le fait estimer.
Lors à toy revenant, et croiant que la peine
De t'oser imiter ne seroit pas si vaine,
Je te prins pour patron, mais je pû moins encore
Avec mes vers de cuivre esgaler les tiens d'or :
Si bien que pour jamais ma simple outrecuidance,
En gardant son desir, perdit son esperance.
Alors vos escrits seuls me chargerent les mains ;
Seuls je vous estimay l'ornement des humains ;
A toute heure, en tous lieux, je senti vostre image
Devant mes yeux errante exciter mon courage ;
Je reveray vos noms, reveray vos autels,
Comme les temples saincts vouez aux immortels,
Voiant la palme grecque en vos mains reverdie ;
Bref je vous adoray (s'il faut qu'ainsi je die),
Tant de vostre eloquence enchanté je devins,
Comme des dieux humains ou des hommes divins. »

Bientôt il fut ébloui de tant de gloire, et, désespérant d'atteindre des modèles si sublimes, il fut tenté de renoncer pour jamais à la poésie ; mais Ronsard vint l'exhorter à ne pas s'écarter des rives du Permesse, l'assurant que Clio l'avait *aperçu d'un bon œil* dès sa naissance :

« Qu'il me falloit oser ; que pour longuement vivre,
Il falloit longuement mourir dessus le livre ;
Et que j'aurois du nom, si, sans estre estonné,
Je l'allois poursuivant d'un labeur obstiné. »

Il reprit cœur, et essaya de marcher sur les traces de ses maîtres, mais il ne put les suivre que de loin.

Bertaut brille surtout par le bel esprit, par le raisonnement subtil, par le trait qui vise à la pointe : « M. Bertaut eut une poésie surprenante par ses pointes, » disait Charles Sorel [1]. Tel on le trouve dès qu'on ouvre son premier recueil de vers. Pendant une maladie, une dame lui écrivit pour lui conseiller de ne pas trop lire, lui disant que son mal venait de l'étude. Il lui répondit :

« Incredule beauté, votre seule ignorance,
Non une si louable et noble intemperance,
Par faute de secours me conduit au trespas ;
Ou bien si la douleur qui m'abat sans remede
Procede de trop lire, helas ! elle procede
De lire en vos beaux yeux que vous ne m'aimez pas. »

Cela peut être fort galant, mais c'est encore trop fade. Ses sonnets, ses mascarades abondent de ces fautes de goût.

Les chansons qu'il composa en rivalité de Desportes pèchent moins par ces mauvaises recherches et par cet abus de l'esprit ; mais elles ont peu de chaleur et peu d'entrain. Il s'y abandonne volontiers aux réflexions sérieuses, aux moralités. A propos de l'inconstance d'une maîtresse, il dit :

« Mais que pouvoy-je moins attendre
D'une ame si facile à prendre
Aux appasts de la nouveauté,
Qui croit qu'en l'amoureuse vie
De peu d'amans estre servie
C'est preuve de peu de beauté ?
Quelque jour, peut-estre, toy-mesme
De cet heur qui te semble extresme
Tu te verras deposseder,
Car la femme est comme une ville :
Quand la prise en est si facile,
Elle est difficile à garder [2]. »

L'auteur de la chanson de *Rozette*, et de la chanson *Contre une nuit trop claire*, sut tirer un bien autre parti de ce genre si français.

[1] *Biblioth.*, c. x. — [2] *Œuv.*, 1633, p. 484.

Bertaut avait surtout un talent élégiaque. Où il excelle, c'est dans la complainte. Ses accents langoureux vont quelquefois à l'âme :

« Felicité passée
Qui ne peus revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ay-je, en te perdant, perdu le souvenir ! »

Et encore :

« Mes plaisirs s'en sont envolés,
Cedant au malheur qui m'outrage ;
Mes beaux jours se sont ecoulés,
Comme l'eau qu'enfante un orage,
Et, s'ecoulant, ne m'ont laissé
Rien que le regret du passé. »

On pourrait citer de lui nombre de traits mélancoliques et profonds :

« Et constamment aimer une rare beauté
C'est la plus douce erreur des vanités du monde. »

S'en prenant à l'amour lui-même et peignant ses déceptions, il s'écrie :

« Tant s'en faut, desloyal, que ta flamme homicide,
Pour monter dans le ciel, serve aux hommes de guide,
Que plustost elle egare une ame qui la suit,
Et dans un precipice à la fin la conduit :
Semblable à ces ardans qu'on voit près des rivieres
Promener par la nuit leurs errantes lumieres,
Souvent de leur chemin les passans devoier,
Et dans quelque eau profonde à la fin les noier.
Telle est, cruel enfant, telle est ta vaine flamme, etc. [1]. »

Dans une élégie écrite du ton le plus soutenu et le plus imagé, il exprime ainsi ses ennuis quand il perd de vue sa dame et se plaint de leurs tourments inégaux dans l'absence :

« Mais las ! pourquoy faut-il que les arbres sauvages
Qui vestent les costeaux ou bordent les rivages,
Qui n'ont veines ni sang qu'Amour puisse allumer,
Observent mieux que nous les loix de bien aimer ?

On dit qu'en Idumée, ès confins de Syrie,
Où bien souvent la palme au palmier se marie,
Il semble, à regarder ces arbres bienheureux,
Qu'ils vivent animez d'un esprit amoureux ;
Car le masle, courbé vers sa chere femelle,
Monstre de ressentir le bien d'estre auprès d'elle ;
Elle fait le semblable, et, pour s'entr'embrasser,
On les voit leurs rameaux l'un vers l'autre avancer.
De ces embrassemens leurs branches reverdissent,
Le ciel y prend plaisir, les astres les benissent,
Et l'haleine des vents souspirans à l'entour

[1] *Œuv.*, p. 512. Élégie.

Loue en son doux murmure une si sainte amour.
Que si l'impieté de quelque main barbare
Par le tranchant du fer ce beau couple separe,
Ou transplante autre part leurs tiges desolez,
Les rendant pour jamais l'un de l'autre exilez ;
Jaunissans de l'ennuy que chacun d'eux endure,
Ils font mourir le teint de leur belle verdure,
Ont en haine la vie, et pour leur aliment
N'attirent plus l'humeur du terrestre element.

Si vous m'aimiez, helas ! autant que je vous aime,
Quand nous serions absens, nous en ferions de mesme,
Et, chacun de nous deux regrettant sa moitié,
Nous serions surnommez les Palmes d'amitié. »

Ne sont-ce pas là de « ces vers étincelants et de lumière et d'art, » qu'admirait Régnier ? On voit que chez Bertaut la mélancolie se colore habituellement d'images à la fois gracieuses et sévères, et qu'il trouve quelquefois admirablement « la poésie continue de l'expression [1] ».

II

Bertaut avait contribué à la conversion de Henri IV. Le Roi lui donna l'abbaye d'Aulnay en 1594, et plus tard, en 1606, l'évêché de Séez. Il fut en outre premier aumônier de la reine Marie de Médicis. Alors, comme avait fait l'abbé de Tiron dans la dernière partie de sa vie, il renonça aux amours et aux bergeries, aux chansons, aux complaintes, enfin quitta la poésie molle et galante qui avait fait sa gloire jusqu'alors, pour chanter, comme Malherbe, les grands événements de son temps. Mais il faut reconnaître qu'il n'avait pas la voix assez forte pour ces hauts sujets. Les pièces sur la *Réduction d'Amiens en l'obeïssance du Roy*, sur le *Mariage du Roy et de la Reine*, sur la *Naissance de Monseigneur le Dauphin*, sont faibles et froides. Le *Discours presenté au Roy allant en Picardie pour combattre l'Espagnol*, se sent trop de cet *esprit rassis* dont parle Régnier [2], et pèche par la prolixité : en général, Bertaut affaiblit sa pensée pour la vouloir trop développer. L'hymne démesuré *du roy saint Louis, et de la royale maison de Bourbon, à Monseigneur le duc de Montpensier*, est écœurante de longueurs fastidieuses. Plusieurs autres de ces pièces solennelles sont aussi ennuyeuses et aussi plates.

Cependant ses poésies sérieuses renferment de belles pages. Il y a de la vigueur dans les vers au Roi pour le convier de revenir à Paris. La *Fantaisie sur les cérémonies du baptême de Monseigneur le Dauphin*, intitulée *Panarete*, est écrite d'un grand et large style. Une prière pour Henri III, commençant par ces vers :

[1] Ce sont les termes de Sainte-Beuve. Il faudrait aussi louer dans ce poëte les heureuses alliances de mots, les périphrases originales. Au lieu de dire prosaïquement : paver une route, il dira :

« Donner un dos de pierre aux grands chemins publics. »
(*Œuv.*, p. 616.)

[2] *Sat.*, v.

« Donne, Dieu tout-puissant, donne au Roi ta justice, »

est presque digne de Malherbe. On sent aussi un vrai poëte, malgré le choix fâcheux du sujet, dans la grande pièce de trois cent soixante vers sur la mort de Caleryme, c'est-à-dire Gabrielle d'Estrées.

Il y a tout à la fois de l'imagination, de la finesse et de l'habileté dans ces louanges adressées au Roi :

« Car quand bien j'oserois vos vertus raconter,
Que sçauroit ma loüange à leur gloire adjouster
Qui de vostre grandeur accrust la cognoissance ?
Le cours d'un ruisselet que peu d'eaux ont esclos
Enfleroit-il la mer s'abysmant en ses flots ?
Ou ce qui remplit tout prendroit-il accroissance ?

Non, Sire, le renom qui vous rend si fameux,
Franchissant de nos mers les rempars escumeux,
A couru tout le rond de la terre et de l'onde ;
Et pour trouver encor quelque peuple ici-bas
Qui n'eust point entendu le bruit de vos combats,
Il faudroit quelque part chercher un autre monde.

Mais comme ces tableaux exposans à nos yeux
Les pourtraits abregez de la terre et des cieux,
Souvent marquent d'un point une grande province;
Ainsi pressant l'honneur de vos gestes divers,
En ce parlant tableau que depeignent[1] mes vers
Redui-je au petit pied le los d'un si grand prince[2]. »

On trouve aussi de beaux vers et de remarquables passages dans plusieurs des psaumes qu'il a appropriés aux circonstances présentes, dans la paraphrase du psaume LIII, *Eructavit cor meum verbum bonum*, accommodée aux personnes du Roi et de la Reine, dans l'imitation du psaume LXXI en forme de prière prophétique pour la grandeur et prospérité de Monseigneur le Dauphin.

Il a encore composé quelques cantiques, dont le fond lui appartient davantage, sur les événements du temps : un *Cantique en forme de priere pour le feu Roy*, un *Cantique sur la conversion du Roy, fait au nom et par le commandement de Madame de Bourbon, tante de Sa Majesté.* Tout cela est bien versifié, mais manque de vie et d'élévation.

III

Bertaut, élevé aux dignités de l'Église, cessa, comme nous l'avons dit, de composer des poésies profanes ; mais il ne condamna ni ne né-

[1] Peignent. On trouve encore dans le même sens, à la fin du dix-septième siècle, mais par un archaïsme qui surprend un peu :

« Je voyois sur un mur *se depeindre* ton ombre
Et m'appliquois à l'observer. »
(Fonten., *Poés.*, *Épist.*, Dibut. à Pol.)

[2] *Œuv.*, Stanc. au Roy, p. 42.

gligea l'œuvre de ses années mondaines. Malgré sa qualité d'évêque et sa vieillesse, il se laissa décider à publier, sans nom d'auteur, les poésies amoureuses qu'il avait composées dans sa jeunesse. Mais il céda aux commandements « des plus grands » et à des considérations irrésistibles que lui présentèrent ses amis. On lui fit « recognoistre qu'aussi bien, malgré qu'il en eust, estoient-elles imprimées deçà delà, par pieces miserablement estropiées, et avec une infinité de fautes qui les defiguroient entierement. » Puisqu'il n'était pas en sa puissance d'en empêcher l'impression, ne valait-il pas mieux qu'il les fît paraître en la forme qu'il leur avait donnée, et qu'il prît le soin de repasser un peu les yeux dessus, plutôt que de les abandonner au premier venu de ces imprimeurs qui s'avisent de faire un ramas de diverses poésies du temps, comme un fagot de bonnes et mauvaises herbes, et qui ne se font pas scrupule d'ôter ou de donner à un auteur telles pièces qu'il leur plaît ?

C'est ainsi que la vanité sait aveugler la conscience. A la vérité Bertaut met de la retenue et de la décence à chanter l'amour ; il ne se complaît pas dans la description de la beauté et des jouissances physiques ; il exprime le sentiment plutôt que la volupté, ce qui faisait dire à Mlle de Scudéri, son admiratrice déclarée, que ce poëte donnait « une grande et belle idée des dames qu'il avoit aimées ». Mais non content de laisser circuler les pièces qui avaient déjà vu le jour, en donner d'inédites, revoir le tout et le lancer dans le public, il y a là un singulier oubli des convenances épiscopales.

Mais si la dignité de l'évêque perdit à cette publication, il faut avouer que le poëte y gagna beaucoup. Ce sont surtout les poésies de sa jeunesse qui ont établi sa grande réputation.

Racan, dans sa *Harangue à l'Académie*, s'indigne contre ceux qui « se contentent d'appeler agreables et jolis les vers miraculeux de Bertaut et de Malherbe ». Malherbe, qui méprisait tous les poëtes anciens, avait quelque estime pour Bertaut, bien qu'il trouvât beaucoup de faible aux strophes de ce poëte qui, « pour mettre une pointe à la fin, faisait les trois derniers vers insupportables [1]. » Boileau, lui faisant trop d'honneur, paraît le mettre au même rang que Desportes. Voltaire a relevé dans ses poésies des passages qui *réunissent l'esprit et le sentiment*, et vante chez cet évêque de ces « traits qui plaisent à tout le monde, et caractérisent l'esprit délicat d'une nation ingénieuse [2]. »

Tant de suffrages témoignent que Bertaut n'est pas un poëte à dédaigner. Il a en effet des qualités très-estimables, nombre, clarté, correction, politesse, langueur attendrie. Mais la verve a manqué à ce poëte que Ronsard, qui encouragea les essais de sa jeunesse, trouvait avec raison trop sage. Il est souvent monotone, compassé, terne, froid, fade, prosaïque, lâche et pâteux. Enfin il nous paraît aussi loin de Desportes que de Malherbe.

[1] *Mém. pour la vie de Malherbe.* — [2] *Dict. philos.*, art. Esprit.

XLIII

DUPERRON

— 1556-1618 —

Ce dernier poëte de la seconde génération des disciples de Ronsard, ce contemporain de Malherbe, pourrait déjà être rangé parmi les écrivains du dix-septième siècle. Dans notre première partie, nous avons dit ses titres de prosateur [1]. Peu de mots suffiront sur le poëte.

Lié avec Desportes, Bertaut et les autres poëtes distingués de son temps, il conçut de bonne heure un grand goût pour la poésie.

Il traduisit en un style doux et parfois élevé, quoique incorrect et négligé, le quatrième livre de l'*Énéide*, des passages d'Ovide, notamment l'épître de Pénélope à Ulysse, les deux premières odes du premier livre d'Horace, l'une en vers héroïques, l'autre en vers de huit syllabes ; il fit aussi quelques paraphrases de psaumes, dont la plus remarquable est celle du psaume XIX, *Exaudiat te Dominus*, et quelques imitations d'hymnes de l'Église.

Entre toutes ses poésies, ce que les délicats préfèrent, c'est sa petite pièce galante en stances de dix syllabes :

« Je veux bâtir un temple à l'inconstance. »

Il y a encore de très-jolis vers dans un poëme destiné à célébrer, sous le nom de Daphnis, le duc de Joyeuse tué à Coutras. Aristée (Henri III), après de longs regrets sur la perte de son favori, s'écrie :

« Adieu, presens du ciel, que le ciel m'a ravis ;
Adieu, doux entretiens, adieu, graves devis ;
Adieu, parfait esprit, adieu, graces divines,
Vous me fustes des fleurs, vous m'estes des espines. »

Toute la pièce est écrite avec cette élégance, mais elle est longue et ne se fait pas lire avec plaisir.

Duperron, âgé et prince de l'Église, aimait encore, dans sa délicieuse retraite de Bagnolet, où il avait une imprimerie, à relire, à corriger, à réimprimer les vers de sa jeunesse, sonnets amoureux, stances, complaintes, etc. Et cependant il n'y avait rien là qui pût lui faire un bien grand honneur. L'abbé de Longuerue appelait Duperron *colonel général de la littérature française*. Ce ne sont pas ses vers qui ont pu lui valoir ses grades. Facile, harmonieux, retenu, sa plus grande gloire poétique est d'avoir inauguré la poésie de cour, et d'être devenu le type de ce nouveau genre.

[1] *Prosateurs*, pages 333-352.

XLIV

GILLES DURANT

Né entre 1550 et 1554, mort vers 1615

Né à Clermont en Auvergne, Gilles Durant, sieur de la Bergerie, fut, comme Passerat, élève de Cujas à Bourges, et devint l'un des avocats et des jurisconsultes les plus distingués du seizième siècle. Il composa, pour « passer le temps » et pour se délasser de ses occupations sérieuses, des vers qui ont un caractère aimable de simplicité et de naïveté, malgré des fautes de goût assez fréquentes [1].

Durant excellait à tourner le sonnet. Voici l'un de ses plus beaux pour la richesse de la rime, mais on y sent trop l'affectation des *concetti*.

Je cheminay long-temps, qu'il faisoit nuit encore,
Sous la brune lueur de l'astre decroissant ;
Mais, au sortir du bois, l'air devint blanchissant ;
Et, me tournant tout court, je vis le beau Phosphore [2].

Puis soudain devant moi, vers le rivage more,
J'apperçus la beauté qui me rend languissant,
Du haut de sa fenestre, à l'envi paroissant,
Qui luisoit pair à pair vis-à-vis de l'Aurore.

Je demeuray confus, voyant de deux costés
Reluire egalement deux egales clartés,
Deux aubes, ce sembloit, qui se faisoient la guerre.

Ce duel incertain fit douter à mes yeux
Si ma Charlotte estoit l'Aurore de la terre,
Ou si l'Aurore estoit la Charlotte des cieux.

Ces recherches et ces mignardises font bien sentir que ce n'est là qu'un jeu d'esprit, et Durant ne nous a-t-il pas prévenus lui-même que tous ses soupirs s'adressaient à des maîtresses en l'air ? Écoutez ce poëte dont le ton parfois mélancolique pourrait faire croire à une profondeur de sentiment bien au-dessus de ce qu'il éprouvait dans la réalité. Il vous dira crûment que *sous un nom de Charlotte, il se flatte, et se dorlote, et se feint estre amoureux*. Il ajoute avec une précieuse naïveté :

« C'est un beau mestier de feindre,
C'est un plaisir de se plaindre,

[1] Ses œuvres complètes ont été publiées en 1594 : « Les *Œuvres poetiques* du sieur de la Bergerie, avec les imitations du latin de J. Bonnefons. »

[2] L'étoile du matin, Lucifer.

Et ne point sentir de mal :
Si tous mes feux et mes playes
Estoient des passions vrayes,
Je serois un animal.
L'amour ne me passionne,
L'amour ne m'affectionne, etc. »

Évidemment dans cette ode à son ami Claude Binet, où il a voulu peindre au naturel son caractère, ses goûts et son genre de vie, Durant a dû se représenter tel qu'il était. Et cependant des critiques ont voulu en faire une sorte de Catulle à l'âme tendre et rêveuse. C'était bien plutôt un bon homme, aimant la vie calme, douce et reposée. Au contraire de Corneille qui s'écriait : « Je suis saoul de gloire et affamé d'argent, » Durant écrit :

« Je suis saoul de ma fortune,
Ce que je fais m'importune :
Le Palais m'est un poison. »

Mais il faut avouer qu'à n'en juger que par quelques-unes de ses pièces, comme celle où il dit à son adorée :

« Charlotte, si ton ame
Se sent ore allumer
De cette douce flamme
Qui nous force d'aimer,
Allons, contens,
Allons sur la verdure,
Allons, tandis que dure
Nostre jeune printemps, etc., »

on le pourrait prendre pour un des précurseurs de Millevoye et de Lamartine. Mais relisez l'ode à Claude Binet, et vous vous convaincrez qu'il exerçait fort bien ce « beau mestier de feindre ». Peut-être aussi ne se connaissait-il pas bien lui-même, et y avait-il dans sa nature de ces oppositions si fréquentes chez les poëtes. Toujours est-il que dans plusieurs de ses bons morceaux il apparaît à la fois rêveur et enjoué, tendre et voluptueux, élégant et raffiné.

Ses *Premieres Amours* sont gracieuses, mais mignardes et lubriques, bien qu'elles soient intitulées l'*Ile du Chaste* ou *Camille*. Les *Dernieres Amours* ne sont pas plus exemptes d'immoralité ; ainsi le poëte y célèbre hautement l'amour adultère :

« L'amour que l'on contracte entre mains de notaires
Ne cognoist point d'amour les plus secrets mysteres.
C'est un amour bastard qui nasquit (ce dit-on)
Là-bas dans les enfers, de la vieille Alecton :
Mais l'autre, qui fut fils de la belle Cyprine,
D'une plus douce flame eschauffe la poitrine :
Il nous apprend des tours qui sont bien plus plaisans,
Et de cent mille jeux entretient nos beaux ans, etc. »

Voilà des vers que Régnier n'aurait certes pas désavoués ; mais quel oubli de toute morale, et quel pernicieux enseignement !

Les *Secondes Amours* sont donc épicuriennes comme les premières, mais elles renferment des pièces d'une inspiration plus élevée et d'un sentiment plus profond. Une mélancolie touchante anime les vers qu'il écrit sur la fuite rapide et irrévocable des brillantes et heureuses années de la jeunesse, de *nos doux ans premiere verdure* qui ne renaîtra pas :

« Tousjours, tousjours le beau printemps ne dure ;
Chetifs, enfin, notre verd nous laissons
Comme les bois, les prés et les buissons ;
Mais plus comme eux il ne nous r'enverdure[1]. »

Une de ses pièces mélancoliques les plus touchantes et les plus célèbres est ce délicieux éloge du souci, qu'on lit dans les *Odes*, la partie de ses œuvres la plus élevée et la plus variée :

Ode à une fleur de soulcy.

J'aime la belle violette,
L'œillet et la pensée aussy ;
J'aime la rose vermeillette,
Mais surtout j'aime le soulcy.

Belle fleur, jadis amoureuse
Du Dieu qui nous donna le jour,
Te dois-je nommer malheureuse,
Ou trop constante en ton amour ?

Ce Dieu qui en fleur t'a changée,
N'a point changé ta volonté :
Encor, belle fleur orangée,
Sens-tu l'effet de sa beauté.

Tousjours ta face languissante
Aux rais de son œil s'espanist[2],
Et quand sa lumiere s'absente,
Soudain la tienne se ternist.

Je t'aime, soulcy miserable,
Je t'aime, malheureuse fleur,
D'autant plus que tu m'es semblable
Et en constance et en malheur.

[1] *Dern. Amours*, élégie II.
[2] S'épanouit.

J'aime la belle violette,
L'œillet et la pensée aussy ;
J'aime la rose vermeillette,
Mais surtout j'aime le soulcy. (*Odes*, II, XXII.)

Un sentiment ému, une passion douce et rêveuse, — parmi beaucoup de polissonneries sales ou niaises, — animent aussi quelques-unes [1] de ses imitations de la libidineuse *Pancharis* de Jean Bonnefons, « poëte des vieux Latins envié [2], » qui, lui, eut vraiment quelque chose de l'inspiration catullienne. Mais ceux qui voudront et pourront comparer trouveront en général l'imitation de Durant bien inférieure à son modèle, qui lui-même a été bien surfait et tient plus des Italiens de la Renaissance que des Latins du bon siècle.

Parmi les meilleures productions de Durant, il ne faut pas oublier ses chansons, dont plusieurs sont célèbres. La plus jolie, au goût des délicats, est celle qui commence par ces vers :

« Serein je voudrois estre, et sous un vert plumage
Çà et là voletant,
Solitaire passer le reste de mon age,
Ma sereine chantant. »

Mais le sentiment dominant, c'est toujours l'épicuréisme, le plaisir mis avant tout et considéré comme l'unique objet de la vie. Système bien enraciné dans le cœur de notre poëte, et qui lui inspira un jour cette pièce toute matérialiste *Contre l'honneur*, « l'honneur, tyran de nos aiges, » qui a « fait appeler vices les plus mignardes delices ».

Le titre poétique le plus incontestable du sieur de la Bergerie, c'est sa fine raillerie de l'Ane ligueur dans la *Satyre Menippée*, à la fin du *Catholicon*. La pièce *A sa commère, sur le trespas de son asne qui mourut de mort violente durant le siege de Paris*, est un de ces petits bijoux littéraires qui suffisent à rendre immortel l'artiste qui les a mis en œuvre.

La postérité doit aussi lui tenir à grand honneur d'avoir écrit cet éloquent plaidoyer en faveur de Marie Stuart, *l'Ombre des Ombres*, où il exhorte les

« Français enfans de Mars, heritiers de la guerre,
Dont le nom belliqueur a fait trembler la terre, »

à oublier leurs querelles, et à passer la Manche pour venger la mort de leur reine :

[1] Témoin entre autres, la pièce qui commence par ces vers,

« Je vy ma nymphe entre des saules verts. »

[2] *Odes*, II, XVIII

« Tandis que loin de vous les peuples infidelles
Se mocquent à vous voir sanglans de vos querelles,
L'ombre de vostre reyne invangée est là-bas. »

Noble mais inutile appel! La politique imposa silence aux sentiments de la justice et de l'honneur. Pendant que Gilles Durant exhalait sa généreuse indignation de l'assassinat de Marie Stuart, Henri IV était allié avec sa meurtrière et en recevait des secours.

XLV

AGRIPPA D'AUBIGNÉ

— 1550-1630 —

Agrippa d'Aubigné, « l'observateur le plus sagace et le plus exercé de son temps, » comme l'appelle un historien distingué de nos jours [1], fut aussi un de nos poëtes les plus originaux, un de ceux qui ont le moins emprunté aux anciens ou aux modernes, soit pour les pensées, soit pour les images, soit pour le style [2].

Ce personnage singulier, dont l'éducation avait été à la fois militaire, savante et lettrée, avait commencé par écrire des poésies d'amour, et par composer, pour les divertissements de la cour, des ballets, des mascarades, des opéras. Il se montra un disciple fervent de Ronsard dans toutes ses poésies de jeunesse, et spécialement dans le *Printemps*, en trois livres. Le premier a pour titre *Hecatombe à Diane* et se compose de cent sonnets en l'honneur de Mlle de Lezay ; la vigueur perce malgré la subtilité et le manque de goût ; le second et le troisième livre renferment des *stances* et des *odes*, parmi lesquelles on remarque les stances sur la mort de Jodelle.

Il entreprit ensuite ses grandes œuvres historiques. En 1616, l'année de la paix de Loudun, il fit paraître, sans y mettre son nom, les *Tragiques*, dont il conçut la pensée, l'an 1577, à Castel-Jaloux, où le retenaient des blessures graves, et dont il avait écrit les neuf mille vers, partie au milieu des camps, « ou à cheval ou dans les tranchées, » comme il le dit lui-même, partie dans le silence du cabinet, après le traité de Vervins (1598) et la pacification générale du royaume. Deux fragments avaient été publiés, l'un vers 1589, l'autre en 1594.

Ce poëme, qui tient de la satire, du drame et de l'épopée, qui nous transporte de la terre au ciel, et nous ramène du ciel sur la terre, sans que l'unité de l'œuvre soit rompue, est divisé en sept parties intitulées : *Miseres*, *Princes*, *la Chambre dorée*, *les Feux*, *les Fers*, *Vengeances*, *Jugement*. L'implacable et violent huguenot y étale et exagère les malheurs des guerres civiles, les débordements des princes, la basse corruption et les arrêts iniques et sanglants du Parlement, les supplices par le feu, les massacres par le fer exercés contre les réformés, enfin les châtiments dont Dieu frappe sur cette terre les impies et les persécuteurs, en attendant l'expiation finale, à laquelle le poëte nous fait assister en nous présentant le tableau du *Jugement*.

[1] A. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, l. VI, c. IX, sect. V.

[2] Voir l'édition Reaume et de Caussade.

Ce plan est bien étendu, la conception est incohérente, dans chaque chant les digressions surabondent, les proportions ne sont pas gardées dans les développements ; mais enfin, il y a ici une sorte d'unité, et bien plus d'ordre que dans les grandes compositions des prédécesseurs de d'Aubigné.

Pour que le lecteur puisse prendre une juste idée du genre et des divers mérites de ce grand poëme, il est nécessaire de lui en mettre sous les yeux plusieurs morceaux importants. Les extraits qui suivent suffiront, à notre avis.

Image de la guerre civile.

Je veux peindre la France, une mere affligée
Qui est entre ses bras de deux enfans chargée;
Le plus fort, orgueilleux, empoigne les deux bouts
Des tetins nourriciers ; puis, à force de coups
D'ongles, de poings, de pieds, il brise le partage
Dont nature donna à son besson [1] l'usage :
Ce volleur acharné, cet Esau malheureux,
Faict degast du doux laict qui doit nourrir les deux;
Si que, pour arracher à son frere la vie,
Il mesprise la sienne et n'en a plus d'envie;
Mais son Jacob, pressé d'avoir jeusné mesui [2],
Estouffant quelque temps en son cœur son ennui,
A la fin se defend, et sa juste colere
Rend à l'autre un combat dont le champ est la mere.
Ni les souspirs ardens, les pitoyables cris,
Ni les pleurs rechauffez ne calment les esprits ;
Mais leur rage les guide et leur poison les trouble,
Si bien que leur courroux par leurs coups se redouble.
Leur conflict se r'allume et faict si furieux,
Que d'un gauche malheur ils se crevent les yeux.
Cette femme esplorée, en sa douleur plus forte,
Succombe à la douleur, mi-vivante, mi-morte ;
Elle void les mutins tous dechirez, sanglans,
Qui, ainsi que du cœur, des mains se vont cerchans.
Quand, pressant à son sein d'un' amour maternelle
Celui qui a le droit et la juste querelle,
Elle veut le sauver, l'autre, qui n'est pas las,
Viole en poursuivant l'asile de ses bras.

[1] Jumeau.
[2] Depuis longtemps.

Adonc se perd le laict, le suc de sa poictrine!
Puis, aux derniers abois de sa proche ruine,
Elle dit : « Vous avez, felons, ensanglanté
Le sein qui vous nourrit, et qui vous a porté ;
Or, vivez de venin, sanglante geniture ;
Je n'ay plus que du sang pour vostre nourriture! » (Liv. I.)

L'antique vaillance opposée à la lâche mollesse du temps.

Ici marquent, honteux, les genereux François
Que leurs armes estoient legeres autrefois,
Et que quand l'estranger esjamboit leurs barrieres,
Ils ne daignoient s'enclorre en leurs villes frontieres.
L'ennemi, aussi tost comm' entré combattu,
Faisoit à la campagne essai de leur vertu.
Ores, pour tesmoigner la caducque vieillesse,
Qui nous oste l'ardeur et nous croist la finesse,
Nos cœurs froids ont besoin de se voir emmurez,
Et, comme les vieillards, revestus et fourrez
De rempars, bastions, fossez et contre-mines,
Fosses-brais, parapets, chemises et courtines.
Nos excellens desseins ne sont que garnisons,
Que nos peres fuyoient comm' on fuit les prisons :
Quand le corps gelé veut mettre robbe sur robbe
Dites que la chaleur s'enfuit et se desrobe;
L'ange de Dieu vengeur, une fois commandé,
Ne se destourne pas pour estre apprehendé :
Car ces symptosmes vrais qui ne sont que presages,
Se sentent en nos cœurs aussi tost qu'aux visages. (*Ibid.*)

Scènes de misère et d'horreur.

J'ai veu le reistre noir foudroier au travers
Les masures de France, et comme une tempeste,
Emportant ce qu'il peut, ravager tout le reste.
Cet amas affamé nous fist à Mont-moreau
Voir la nouvelle horreur d'un spectacle nouveau.
Nous vismes sur leurs pas une trouppe lassée
Que la terre portoit, de nos pas harassée.
Là de mille maisons on ne trouva que feux,
Que charongnes, que morts ou visages affreux.

[1] J'entends.

La faim va devant moy ; force est que je la suive.
J'oy [1] d'un gosier mourant une voix demi-vive ;
Le cri me sert de guide, et faict voir à l'instant
D'un homme demi-mort le chef se debattant,
Qui sur le seuil d'un huis dissipoit sa cervelle.
Ce demi-vif la mort à son secours appelle
De sa mourante voix. Cet esprit demi-mort
Disoit en son patois (langue de Perigort) :
« Si vous estes François, François, je vous adjure,
Donnez secours de mort ; c'est l'aide la plus sure
Que j'espere de vous, le moyen de guerir.
Faictes-moy d'un bon coup et promptement mourir.
Les reistres m'ont tué par faute de viande
Ne pouvant ny fournir ny ouïr leur demande,
D'un coup de coutelas l'un d'eux m'a emporté
Ce bras que vous voyez près du lict, à costé ;
J'ai au travers du corps deux balles de pistolle [2]. »
Il suivit, en couppant d'un grand vent [3] la parolle :
« C'est peu de cas encor, et, de pitié de nous,
Ma femme en quelque lieu, grosse, est morte de coups.
Il y a quatre jours qu'aians esté en fuitte,
Chassez à la minuict, sans qu'il nous fust licite
De sauver nos enfans, liez en leurs berceaux,
Leurs cris nous appelloient, et entre ces bourreaux,
Pensans les secourir, nous perdismes la vie.
Helas ! si vous avez encore quelque envie
De voir plus de mal-heur, vous verrez là-dedans
Le massacre piteux de nos petits enfans. »
J'entre et n'en trouve qu'un, qui, lié dans sa couche,
Avoit les yeux flestris ; qui de sa pasle bouche
Poussoit et retiroit cet esprit languissant
Qui, à regret son corps par la faim delaissant,
Avoit lassé sa voix bramant après sa vie.
Voici après entrer l'horrible anatomie
De la mere assechée. Elle avoit de dehors,
Sur ses reins dissipez, traisné, roulé son corps,
Jambes et bras rompus ; une amour maternelle
L'esmouvant pour autrui beaucoup plus que pour elle,

[1] J'entends.
[2] Pistolet.
[3] Soupir.

A tant[1] elle approcha sa teste du berceau,
La releva dessus. Il ne sortoit plus d'eau
De ses yeux consumez ; de ses playes mortelles
Le sang mouilloit l'enfant ; point de laict aux mammelles,
Mais des peaux sans humeur [2]. Ce corps seché, retraict,
De la France qui meurt fut un autre portraict.
Elle cerchoit des yeux deux de ses fils encore ;
Nos fronts l'espouventoient. En fin la mort devore
En mesme temps ces trois. J'eu peur que ces esprits
Protestassent mourans contre nous de leurs cris.
Mes cheveux estonnez herissent en ma teste ;
J'appelle Dieu pour juge, et tout haut je deteste
Les violeurs de paix, les perfides parfaicts
Qui d'une salle cause amènent tels effects.
Là je vis estonnez les cœurs impitoyables,
Je vis tomber l'effroi dessus les effroiables [3].
Quel œil sec eust peu voir les membres mi-mangez
De ceux qui par la faim estoient morts enragez !
  Et encore aujourd'hui, sous la loi de la guerre,
Les tygres vont bruslans les thresors de la terre,
Nostre commune mere ; et le degast du pain
Au secours des lions ligue la pasle faim.
En ce point, lors que Dieu nous espanche une pluie,
Une manne de bleds, pour soustenir la vie,
L'homme, crevant de rage et de noire fureur,
Devant les yeux esmeus de ce grand bien-faicteur,
Foule aux pieds ses bien-faicts en villenant [4] sa grace,
Crache contre le ciel, ce qui tourne en sa face.
La terre ouvre aux humains et son laict et son sein,
Mille et mille douceurs, que de sa blanche main
Elle appreste aux ingrats qui les donnent aux flammes.
Les desgasts font languir les innocentes ames.
Enfin le pauvre en l'air esclatte [5] pour du pain.
On embraze la paille, on faict pourrir le grain.
Au temps que l'affamé à nos portes sejourne,
Le malade se plainct ; cette voix nous adjourne
Au throsne du grand Dieu. Ce que l'affligé dit
En l'amer de son cœur, quand son cœur nous maudit,

[1] Alors. — [2] Humidité, comme le latin *humor*.
[3] Pris dans un sens actif pour dire qui inspire l'effroi.
[4] En insultant. — [5] Fait éclater ses plaintes dans les airs.

Dieu l'entend, Dieu l'exauce, et ce cri d'amertume
Dans l'air ni dans le feu volant ne se consume ;
Dieu seelle[1] de son sceau ce piteux testament,
Nostre mort en la mort qui le va consumant.
La mort en payement n'a receu l'innocence
Du pauvre qui mettoit sa chetive esperance
Aux aumosnes du peuple. Ah ! que diray-je plus ?
De ces evenemens n'ont pas esté exclus
Les animaux privez, et, hors de leurs villages,
Les mastins allouvis[2] sont devenus sauvages,
Faicts loups de naturel, et non pas de la peau.
Imitans les plus grands, les pasteurs du troupeau
Eux-mesme ont esgorgé ce qu'ils avoient en garde.
Encor les verrez-vous se vanger, quoi qu'il tarde,
De ceux qui ont osté aux pauvres animaux
La pasture ordonnée. Ils seront les bourreaux
De l'ire du grand Dieu, et leurs dents affamées
Se creveront des os de nos belles armées ;
Ils en ont eu curée en nos sanglans combats ;
Si bien que, des corps morts rassasiez et las,
Aux plaines de nos camps, de nos os blanchissantes,
Ils courent, forcenez, les personnes vivantes.
Vous en voyez l'espreuve au champ de Moncontour[3].
Hereditairement ils ont, depuis ce jour,
La rage naturelle, et leur race, enyvrée
Du sang des vrais François, se sent de la curée. (Liv. I.)

Une telle poésie a-t-elle besoin de commentaires ?

Que de beautés encore, beautés vraiment épiques et tragiques dans la formidable allégorie où le poëte nous fait assister aux festins de ces nouveaux Lycaons qui se nourrissent de chair humaine,

« Qui hument à longs traits dans leurs coupes dorées
Suc, laict, sang et sueur des veuves esplorées ! »

Il nous introduit à la suite de Dieu dans ce tribunal où siégent l'iniquité, l'ambition, l'envie, la colère, la fureur, l'hypocrisie, la jalousie, la haine et toutes les passions qui ont supplanté la justice. C'est dans cet antre abominable qu'ont été forgés les iniques arrêts qui ont envoyé au bûcher tant de nobles victimes, dont les cendres ont été les

[1] Scelle.

[2] Affamés comme des loups. Ce mot, encore usité dans quelques provinces, la Beauce, le Haut-Maine, se trouve dès le quatorzième siècle.

[3] Où les protestants furent défaits, le 3 octobre 1569.

semences de nouveaux fidèles. La peinture de la Chambre dorée, siége de la justice, est un des tableaux les plus vigoureux que jamais poëte ait tracés. Ce théâtre de prévarications nous est représenté comme un édifice dont les fondements sont formés d'os et de têtes, où les cendres des brûlés ont servi de sable, où le sang versé a détrempé la chaux fournie par la moelle des victimes. Dieu sort de son repos pour aller visiter ce sanctuaire profane. Il se lève en courroux, et au travers des cieux

« Perça, passa son chef; à l'esclair de ses yeux
Les cieux se sont fendus; tremblans, suans de crainte,
Les hauts monts ont croulé. Cette majesté sainte,
Paroissant, fit trembler les simples elemens,
Et du monde esbranla les stables fondemens.

. . . .

Il descend, il approche, et, pour veoir de plus près,
Il met le doigt qui juge et qui punit après,
L'ongle dans la paroi, qui de loin reluisante
Eut la face et le front de brique rougissante.
Mais Dieu trouva l'estoffe et les durs fondemens
Et la pierre commune à ces fiers bastimens
D'os de testes de mort; au mortier execrable
Les cendres des bruslez avoient servi de sable;
L'eau qui les destrempoit estoit du sang versé;
La chaux vive dont fut l'edifice enlacé,
Qui blanchit ces tombeaux et ces salles si belles,
Est le meslange cher de nos tristes moelles.

D'Aubigné ne déploie pas moins de vigueur dans le portrait que dans la description. Nous indiquerons spécialement, ne pouvant pas les citer, les portraits des princes et des princesses de la maison de Valois, et spécialement les portraits de Charles IX et de Henri III, au second livre, le plus célèbre de tous.

Que ceux qui aiment la poésie originale et vivante lisent l'œuvre entière, mais ce que nous avons déjà cité suffirait à faire sentir les mérites brillants de ce poëme qui clôt si magnifiquement le seizième siècle, et inaugure avec tant d'éclat la grande ère française.

Comme Ronsard, d'Aubigné fut un puissant ouvrier du style. Peu d'écrivains ont manié la langue d'une aussi maîtresse main. On admire par centaines, dans les *Tragiques*, des vers qui, par leur originalité, leur couleur, leur énergie, paraissent jetés dans le moule de Régnier ou même de Corneille.

Il peint l'hypocrisie

« Qui parle doucement, puis, sur son dos bigot,
Va par zele porter au bûcher un fagot. »

Il faire dire à la vertu :

« A moy-mesme je suis de moy-mesme le prix. »

Voulant montrer la pusillanimité insensée de ceux qui craignent toute leur vie de mourir, il dit en un seul vers :

« Pour une heure de mort avoir vingt ans de crainte ! »

Voici comment il caractérise le sacrifice du Fils de Dieu :

« En donnant sa vie,
Fut le prestre, l'autel, et le temple, et l'hostie. »

Dans le chant I[er], il représente l'Église

« Les fers aux pieds, sur les gehennes assise,
A sa gorge la corde et le fer inhumain,
Un pseaume dans la bouche et un luth en la main. »

Il dit, parlant de l'enfer, avec l'énergie du Dante :

« .... De l'enfer il ne sort
Que l'eternelle soif de l'impossible mort. »

Opposant la prétendue sainteté du culte réformé au culte catholique dégénéré :

« Nous faisons des rochers les lieux où l'on te presche,
Un temple de l'estable, un autel de la creche ;
Eux, du temple une estable aux asnes arrogants,
De la sainte maison la caverne aux brigands [1]. »

Les *Tragiques* ont de grandes beautés de langue, mais aussi des défauts non moindres. Écrit dans la précipitation d'une fureur qui ne sait pas se contenir, ce poëme est trop souvent incorrect et obscur.

Le style n'a pas d'unité ; il est à la fois trop archaïque et trop néologique, et souvent trop pédant par la recherche des termes savants et rares. Se plaisant à gréciser bizarrement, quand il faudrait employer le langage le plus simple et le plus usuel, d'Aubigné jette au lecteur surpris des mots comme *autochire*, de αὐτόχειρ, pour dire de sa propre main :

« En cela le vainqueur ne demeurant plus fort
Que de voir son haineux le premier à la mort,
Qu'il seconde, *autochire*, aussi tost de la sienne,
Vainqueur [2]. »

Il appelle un homme d'un mauvais tempérament un corps plein de *dyscratie*, un homme épais « pachuderme de corps ». *Autochire*, *dyscratie*, *pachuderme*, cela rappelle les *ocymore*, *polychrone*, etc., de

[1] *Trag.*, liv. I.
[2] *Ibid.*

Ronsard. Il désigne l'injustice par le nom d'*Ubris*, et les prières par celui de *Lites*. Les passages les plus éclatants de beautés, les plus vraiment poétiques, sont gâtés par le faux goût, par le mauvais goût. Quelques exemples en diront plus que toutes les phrases générales par lesquelles nous pourrions essayer de caractériser ces vices de diction :

« Çà, mes vers bien-aimez, ne soiez plus de ceux
Qui, les mains dans le sein, tracassent, paresseux,
Les steriles discours dont la vaine memoire
Se noye dans l'oubli, en ne pensant que boire [1]. »

Le mauvais goût ici se complique étrangement d'obscurité.

« Petits soldats de Dieu, vous renaistrez encore
Pour destruire bien tost quelque prince mi-more.
O Roy, mespris du ciel, terreur de l'univers,
Herodes glorieux, n'attens rien que les vers.
Espagnol triumphant, Dieu vengeur à sa gloire
Peindra de vers ton corps, de mes vers ta memoire [2]. »

Quel ridicule jeu de mots en un pareil sujet !

Il ne recule pas devant les termes les plus crus, devant les images les plus risquées et même les plus révoltantes pour la délicatesse :

« Je veux, à coups de traits de la vive lumiere,
Crever l'enflé Pithon au creux de sa tasniere ;
Je veux ouvrir au vent l'Averne vicieux,
Qui d'air empoisonné face noircir les cieux ;
Percer de ces infects les pestes et les rongnes,
Ouvrir les fonds hideux, les horribles charongnes
Des sepuchres blanchis. Ceux qui verront ceci,
En bouchant les naseaux, fronceront le sourci [3]. »

Il est une faute générale de goût dont le reproche ne saurait être épargné à l'auteur des *Tragiques*, c'est de ne jamais abaisser le ton de sa colère. Sa fureur perpétuelle, et les longs récits d'horreurs dont est rempli ce poëme sans action suivie et sans intéressant épisode, finissent par être fatigants. Le poëte l'a bien senti lui-même. Il avoue qu'on peut lui reprocher que ses *vers eschauffez*

« Ne sont rien que de meurtre et de sang estoffez,
Qu'on n'y lit que fureur, que massacre, que rage,
Qu'horreur, malheur, poison, trahison et carnage. »

Mais, répond-il, ce sont les *vocables d'art* de ce qu'il entreprend. L'art exigeait plus de mesure, et les critiques les plus favorables lui ont justement reproché de ne pas savoir s'arrêter à temps, d'accumuler et de

[1] Liv. II. — [2] Liv. VI. — [3] Liv. II.

charger les détails. Plus intempérant que Lucain, à force d'excéder la juste mesure, comme dans la description de la nuit du 24 août 1572, il manque l'effet.

Les quatre derniers chants sont fort inférieurs au premier. Les juges les plus indulgents leur reprochent l'enflure, le fatras théologique, on ne sait quel mysticisme apocalyptique, et surtout le désordre d'une colère délirante. On sent que cette œuvre, conçue et commencée dans le délire de la fièvre, a été poursuivie et achevée dans un état d'exaltation continuelle. Sa « haine partizanne », qui bouillonne dans tou le poëme, finit par devenir de la rage.

Cependant les *Tragiques* sont couronnés par une scène magnifique et d'une inspiration dantesque, le tableau du jugement dernier que nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Mais d'autre part, si tost que l'Eternel faict bruire
A sa gauche ces mots, les foudres de son ire,
Quand ce juge et non pere, au front de tant de rois,
Irrevocable, pousse et tonne cette voix :
« Vous qui avez laissé mes membres aux froidures,
Qui leur avez versé injures sur injures,
Qui à ma seiche soif et à mon aspre faim
Donnastes fiel pour eau et pierre au lieu de pain ;
Allez, maudits, allez grincer vos dents rebelles
Au gouffre tenebreux des peines eternelles. »
Lors ce front, qui ailleurs portoit contentement,
Porte à ceux-ci la mort et l'espouvantement.
Il sort un glaive aigu de la bouche divine ;
L'enfer, glouton bruyant, devant ses pieds chemine.
D'une laide terreur les damnables transis,
Mesmes dès le sortir des tombeaux obscurcis,
Virent bien d'autres yeux le ciel suant de peine,
Lors qu'il se preparoit à leur peine prochaine ;
Et voicy de quels yeux virent les condamnez
Les hauts jours de leur regne en douleur terminez :
Ce que le monde a veu d'effroyables orages,
De gouffres caverneux, de monts, et de nuages,
De double obscurité, dont au profond milieu
Le plus creux vomissoit des aiguillons[1] de feu,
Tout ce qu'au front du ciel on vid onc de coleres,
Estoit serenité ; nulles douleurs ameres
Ne troublent le visage et ne changent si fort
La peur, l'ire et le mal, que l'heure de la mort.

[1] *Var.* des aquilons.

Ainsi les passions du ciel autres fois veues
N'ont peint que son courroux dans les rides des nues ;
Voicy la mort du ciel en l'effort douloureux
Qui luy noircit la bouche et fait saigner les yeux.
Le ciel gemit d'ahan[1] ; tous ses nerfs se retirent;
Ses poulmons près à près sans relasche respirent.
Le soleil vest de noir le bel or de ses feux ;
Le bel œil de ce monde est privé de ses yeux,
L'ame de tant de fleurs n'est plus espanouie.
Il n'y a plus de vie au principe de vie !
Et comme un corps humain est tout mort terracé
Dès que du moindre coup au cœur il est blessé,
Ainsi faut que le monde et meure et se confonde
Dès la moindre blessure au soleil, cœur du monde.
La lune perd l'argent de son teint clair et blanc,
La lune tourne en hault son visage de sang ;
Toute estoille se meurt ; les prophetes fideles
Du Destin[2] vont souffrir eclipses eternelles ;
Tout se cache de peur, le feu s'enfuit dans l'air,
L'air en l'eau, l'eau en terre ; au funebre mesler
Tout beau perd sa couleur ; et voici tout de mesmes
A la pasleur d'en haut tant de visages blesmes
Prennent l'impression de ses feux obscurcis,
Tels qu'on void aux fourneaux paroistre les transis.
Mais plus, comme les fils du ciel ont au visage
La forme de leur chef, de Christ la vive image,
Les aurtes de leur pere ont le teint et les traits,
Du prince Belzebud veritables portraits,
A la premiere mort ils furent effroyables,
La seconde redouble, où les abominables
Crient aux monts cornus : « O monts, que faites-vous ?
Esbranlez vos rochers et vous crevez sur nous ;
Cachez-nous et cachez l'oprobre et l'infamie
Qui, comme chiens, nous met hors la cité de vie ;
Cachez-nous pour ne voir la haute majesté
De l'Agneau triumphant sur le throsne monté. »
Ce jour les a pris nuds, les estouffe de craintes
Et de pires douleurs que les femmes enceintes.
Voicy le vin fumeux, le courroux mesprizé,
Duquel ces fils de terre avoient thesaurizé.
De la terre leur mère ils regardent le centre,

[1] De fatigue. — [2] C'est-à-dire les comètes et les météores.

Cette mere en douleurs sent mi-partir[1] son ventre,
Où les serfs de Satan regardent fremissans
De l'enfer abayant les tourmens renaissans,
L'estang de souffre vif qui rebrusle sans cesse,
Les tenebres espais plus que la nuict espaisse :
Ce ne sont des tourmens tels que les idiots[2]
Les presentent[3] aux yeux des infirmes bigots ;
La terre ne produict nul crayon qui nous trace
Ny du haut paradis ny de l'enfer la face.
Vous avez dict, perduz : « Nostre nativité
N'est qu'un sort[4] ; nostre mort, quand nous aruons esté,
Changera nostre haleine en vent et en fumée.
Le parler est du cœur l'estincelle allumée ;
Ce feu esteint, le corps en cendre deviendra,
L'esprit, comme air coulant, parmy l'air s'espandra ;
Le temps avalera de nos faicts la memoire,
Comme un nuage espais estend sa masse noire,
L'esclaircit, la despart, la desrobe à nostre œil ;
C'est un brouillard chassé des rayons du soleil ;
Nostre temps n'est rien plus qu'un umbrage qui passe,
Le sceau de tel arrest n'est point subject à grace. »
Vous avez dict, brutaux : « Qu'y a-il en ce lieu
Pis que d'estre privé de la face de Dieu ? »
Ha ! vous regretterez bien plus que vostre vie
La perte de vos sens, juges de telle envie ;
Car si vos sens estoient tous tels qu'ils ont esté,
Ils n'auroient un tel goust, ny l'immortalité ;
Lors vous sçaurez que c'est de voir de Dieu la face,
Lors vous aurez au mal le goust de la menace.
O enfans de ce siecle, ô abusez mocqueurs,
Imployables esprits, incorrigibles cœurs,
Vos esprits trouveront en la fosse profonde
Vray ce qu'ils ont pensé une fable en ce monde ;
Ils languiront en vain de regret sans mercy.
Vostre ame à sa mesure enflera de soucy.
Qui vous consolera ? L'amy qui se desole
Vous grincera des dents au lieu de la parole.
Les saincts vous aimoient-ils ? Un abysme est entr'eux ;
Leur cœur ne s'esmeut plus, vous estes odieux.

[1] Se fendre par le milieu.
[2] *Var.* inventés des cagots.
[3] *Var.* et présentés. — [4] Un hasard.

Mais n'esperez-vous point fin à vostre souffrance?
Poinct n'esclaire aux enfers l'aube de l'esperance [1].
Dieu auroit-il sans fin esloigné sa merci?
Qui a peché sans fin souffre sans fin aussi.
La clemence de Dieu fait au ciel son office,
Il desploye aux enfers son ire et sa justice,
Mais le feu ensouffré, si grand, si violent,
Ne destruira-il pas les corps en les bruslant?
Non, Dieu les gardera entiers à sa vengeance,
Conservant à cela et l'estofe et l'essence,
Et le feu qui sera si puissant d'operer
N'aura de faculté d'esteindre et d'alterer,
Et servira par loy à l'eternelle peine.
L'air corrupteur n'a plus sa corrompante haleine,
Et ne fait aux enfers office d'element;
Celui qui le mouvoit, qui est le firmament,
Ayant quitté son bransle et motives cadences,
Sera sans mouvement, et de là sans muances [2].
Transis, desesperez, il n'y a plus de mort
Qui soit pour vostre mer des orages le port.
Que si vos yeux de feu jettent l'ardente veüe
A l'espoir du poignard, le poignard plus ne tue.
Que la mort (direz-vous) estoit un doux plaisir!
La mort morte ne peut vous tuer, vous saisir.
Voulez-vous du poison? En vain cet artifice [3].
Courez au feu brusler, le feu vous gellera;
Noyez-vous, l'eau est feu, l'eau vous embrasera;
La peste n'aura plus de vous misericorde,
Estranglez-vous, en vain vous tordez une corde;
Criez après l'enfer, de l'enfer il ne sort
Que l'eternelle soif de l'impossible mort.
Vous vous peigniez des feux: combien de fois vostre ame
Desirera n'avoir affaire qu'à la flamme!
Vos yeux sont des charbons qui s'embrasent et fument,
Vos dents sont des cailloux qui en grinçant s'allument.
Dieu s'irrite en vos cris et au faux repentir,
Qui n'a pu commencer que dedans le sentir.
Ce feu, par vos costés ravageant et courant,
Fera revivre encor ce qu'il va devorant.

[1] C'est le commentaire de l'inscription de Dante : *Lasciate ogni speranza.*
[2] Sans changements.
[3] Cet artifice est vain.

Le chariot de Dieu, son torrent et sa gresle,
Meslent la dure vie et la mort pesle mesle.
Abayez comme chiens, parlez en vos tourmens ;
Les satans descouplez d'ongles et dents tranchantes
Sans mort deschireront leurs proyes renaissantes ;
Ces demons tourmentans hurleront tourmentez,
Leurs fronts seillonneront ferrez de cruautez ;
Leurs yeux estincelans auront la mesme imaige
Que vous aviez baignans dans le sang du carnaige ;
Leurs visages transis, tyrans, vous transiront;
Ils vengeront sur vous ce qu'ils endureront.
O mal'heur des mal'heurs, quand tels bourreaux mesurent
La force de leurs coups aux grands coups qu'ils endurent !
Mais de ce dur estat le lustre plus fascheux,
C'est sçavoir aux enfers ce que l'on faict aux cieux,
Où le sacré concert de la joie indicible
Habite la lumiere à eux inaccessible ;
Où l'accord tres-parfait des douces unisons
A l'univers entier accorde ses chansons,
Où tant d'esprits ravis esclatent de louanges,
La voix des saints unie avec celle des anges,
Les orbes des neuf cieux, des trompettes le bruit,
Tiennent tous leur partie à l'hymne qui s'ensuit :
« Sainct, sainct, sainct le Seigneur, ô grand Dieu des armées
De ces beaux cieux nouveaux les voutes enflamées
Et la nouvelle terre et la neufve cité,
Jerusalem la saincte, annoncent ta bonté.
Tout est plein de ton nom. Syon la bienheureuse
N'a pierre dans ses murs qui ne soit precieuse,
Ni citoien que sainct, et n'aura pour jamais
Que victoire, qu'honneur, que plaisir et que paix,
Là nous n'avons besoin de parure nouvelle,
Car nous sommes vestuz de splendeur eternelle ;
Nul de nous ne craint plus ni la soif ni la faim ;
Nous avons l'eau de grace et des anges le pain ;
La pasle mort ne peut accourcir ceste vie ;
Plus n'y a d'ignorance et plus de maladie.
Plus ne faut de soleil ; car la face de Dieu
Est le soleil unique et l'astre de ce lieu.
Le moins luisant de nous est un astre de grace,
Le moindre a pour deux yeux deux soleils à la face ;
L'Eternel nous prononce et crée de sa voix

Rois, nous donnant encor plus haut nom que de roi.
D'estrangers il nous faict ses bourgeois, sa famille ;
Nous donne un nom plus doux que de fils et de fille. »
Mais aurons-nous le cœur touché de passions
Sur la diversité ou choix des mansions[1] ?
Ne doit-on poinct briguer la faveur demandée
Pour la droicte ou la gauche au fils de Zebedée?
Non, car l'heur d'un chascun en chascun accomply
Rend de tous la mesure et le comble remply ;
Nul ne monte trop haut, nul trop bas ne devale
Pareille imparité en difference esgalle.
Ici bruit la Sorbonne, où les docteurs subtils
Demandent : « Les esleus en leur gloire auront-ils,
Au contempler de Dieu, parfaite cognoissance
De ce qui est de luy et toute son essence?
— Ouy, de toute et en tout, mais non totalement. »
Ces termes sont obscurs pour nostre enseignement ;
Mais disons simplement que cette essence pure
Comblera de chascun la parfaite mesure :
Les honneurs de ce monde estoient songes, au pris
Des grades eslevez au celeste pourpris ;
Les tresors de là haut sont bien d'autre matiere
Que l'or qui n'estoit rien qu'une terre estrangiere.
Les jeux, les passe-temps et les esbats d'icy
N'estoient qu'amers chagrins, que collere et soucy
Et que gehenes au pris de la joye eternelle,
Qui sans trouble, sans fin, sans change renouvelle.
Là sans tache on verra les amitiez fleurir,
Les amours d'icy bas n'estoient rien que haïr
Au pris des hauts amours dont la saincte harmonie
Rend une ame de tous en un vouloir unie ;
Tous nos parfaicts amours reduicts en un amour,
Comme nos plus beaux jours reduicts en un beau jour.

. . . .

Il faut qu'en Dieu si beau toute beauté finisse,
Et, comme on feint jadis les compagnons d'Ulysse
Avoir perdu le goust de tous friands appas,
Ayant faict une fois de Lothos un repas,
Ainsi nulle douceur, nul pain ne faict envie

[1] Demeures, du latin *mansionem*, de *manere*, rester. Étymologiquement, c'est le même mot que *maison ; mansion* a été calqué sur le latin au quinzième siècle.

Après le Man[1], le fruict du doux arbre de vie;
L'ame ne souffrira les doutes pour choisir,
Ni l'imperfection que masque le desir.
Le corps fut vicieux qui renaistra sans vices,
Sans tache, sans porreaux, rides et cicatrices.
En mieux il tournera l'usage des cinq sens.
Veut-il soüefve [2] odeur? Il respire l'encens
Qu'offrit Jesus en croix qui, en donnant sa vie,
Fut le prestre, l'autel, et le temple, et l'hostie.
Faut-il des sons? le Grec, qui jadis s'est vanté
D'avoir ouy les cieux sur l'Olympe monté,
Serait ravy plus haut quand cieux, orbes et poles
Servent aux voix des saincts de luths et de violes;
Pour le plaisir de voir, les yeux n'ont poinct ailleurs
Veu pareilles beautez ny si vives couleurs.
Le goust qui fit cercher des viandes estranges
Aux nopces de l'Agneau trouve le goust des anges,
Nos mets delicieux, tousjours prests sans apprests:
L'eau du rocher d'Oreb, et le Man tousjours frais;
Nostre goust, qui à soy est si souvent contraire,
Ne goustera [3] l'amer doux, ni la douceur amere;
Et quel toucher peut estre, en ce monde, estimé,
Au pris des doux baisers de ce fils bien aymé!
Ainsi dedans la vie immortelle et seconde
Nous aurons bien les sens que nous eusmes au monde,
Mais, estans d'actes purs, ils seront d'action
Et ne pourront souffrir infirme passion:
Car ailleurs leurs effects iront cercher et prendre,
Le voir, l'odeur, le goust, le toucher et l'entendre.
Au visage de Dieu seront noz saincts plaisirs,
Dans le sein d'Abraham fleuriront nos desirs,
Desirs, parfaicts amours, hauts desirs sans absence,
Car les fruits et les fleurs n'y font qu'une naissance.
Chetif je ne puis plus approcher de mon œil
L'œil du ciel; je ne puis supporter le soleil.
Encor tout esbloüi, en raisons je me fonde
Pour de mon ame voir la grande ame du monde,
Sçavoir ce qu'on ne sçait et qu'on ne peut sçavoir,
Ce que n'a ouy l'oreille et que l'œil n'a peu voir;

[1] La manne. — [2] Suave.
[3] Ce vers a treize pieds: il faudrait écrire *goustra*, au lieu de goustera.

Mes sens n'ont plus de sens, l'esprit de moi s'envole,
Le cœur ravi se taist, ma bouche est sans parole ;
Tout meurt, l'ame s'enfuit, et reprenant son lieu,
Extatique, se pasme au giron de son Dieu.

Pour nous résumer, si énormes que soient les fautes de mesure et de goût qui déparent les *Tragiques*, si incohérent que soit le mélange de mythologie grecque, d'allégories morales et de théologie biblique qui les bariole, cette épopée lyrique et satirique est une grande œuvre, et nous répéterons volontiers avec l'auteur de l'*Avis aux lecteurs*, c'est-à-dire d'Aubigné lui-même, « que ce qui a esté moins parfaict, par sa negligence, vaut bien encor la diligence de plusieurs. »

D'Aubigné a le droit d'affirmer que ses *Tragiques*, dont plusieurs livres furent répandus dans le public et lus avidement, dans le cours de l'année 1593 ou les premiers mois de 1594, contribuèrent, avec quelques autres ouvrages, au déclin de la Ligue, à la pacification de la France et à l'affermissement de la royauté. Car l'impétueux huguenot était sincèrement royaliste et voulait servir de tout son pouvoir la cause royale. Chez lui on ne découvre rien de l'esprit républicain dont une grande partie des protestants étaient animés. Ennemi acharné du pouvoir des prêtres, il aime l'autorité paternelle des rois, et en déplore l'abaissement. Il s'écrie avec une sorte d'enthousiasme :

« Celui n'est souverain qui reconnoist un maistre,
Plus infame valet qui est valet d'un prestre, etc. »

A ces *tyrans tyrannisés*, qui ne sont pas de vrais rois, il propose l'exemple de ces heureux et sages rois du septentrion qui ne voient rien entre le ciel et eux.

II

Le terrible Archiloque du seizième siècle n'avait pas toujours le poignard à la main. Quelquefois il aimait à attaquer ses ennemis avec des armes courtoises. C'est ce qu'il fit dans le *Baron de Fæneste*, dont nous avons déjà parlé [1]. Cette satire n'a point le ton virulent ou amer des *Tragiques* et de la *Confession de Sancy*. Le poëte politique y flagelle les heureux du jour ; mais sa médisance est plus enjouée que furieuse : il se moque avec tranquillité au lieu d'invectiver avec transport.

Pour bien juger de la flexibilité de son talent, il faut lire ses *Petites Œuvres meslées*. Elles sont composées de méditations en prose sur les Psaumes, de traductions de psaumes en vers, dont quelques-uns en vers mesurés par longues et par brèves, enfin de pièces détachées qui

[1] Voir plus haut, *Prosateurs*, pages 276 à 278.

se recommandent par le trait agréable, par la facilité, et même quelquefois par une humeur gaie et plaisante dont le contraste avec le ton des *Tragiques* surprend étrangement.

Parmi les jolis morceaux qu'on pourrait détacher de ce volume, nous signalerons la pièce intitulée *l'Hiver du sieur d'Aubigné* où l'auteur rappelle les illusions du jeune âge qui ont fui loin de lui et les compare à des hirondelles qui partent, au moment de l'hiver, à la recherche de plus doux climats :

Mes volages humeurs, plus steriles que belles,
S'en vont ; et je leur dy : Vous sentez, irondelles,
S'esloigner la chaleur et le froid arriver.
Allez nicher ailleurs pour ne tacher, impures,
Ma couche de babil et ma table d'ordures ;
Laissez dormir en paix la nuict de mon hiver.

D'un seul poinct le soleil n'esloigne l'hemisphere ;
Il jette moins d'ardeur, mais autant de lumiere.
Je change sans regrets, lorsque je me repens
Des frivoles amours et de leur artifice.
J'ayme l'hyver, qui vient purger mon cœur du vice,
Comme de peste l'air, la terre de serpens.

Mon chef blanchit dessous les neiges entassées ;
Le soleil qui reluit les eschauffe, glacées,
Mais ne les peut dissoudre au plus court de ces mois.
Fondez, neiges ; venez dessus mon cœur descendre,
Qu'encores il ne puisse allumer de ma cendre
Du brazier, comme il fit des flammes autrefois.

Voici moins de plaisirs, mais voici moins de peines.
Le rossignol se taist, se taisent les sereines ;
Nous ne voyons cueillir ni les fruits ni les fleurs ;
L'esperance n'est plus, bien souvent tromperesse ;
L'hyver jouït de tout. Bienheureuse vieillesse,
La saison de l'usage, et non plus des labeurs !

D'Aubigné a encore écrit une tragédie de *Circé* qui fut représentée aux noces du duc de Joyeuse. Elle ne mérite pas de nous arrêter. Enfin il a laissé des œuvres inédites considérables, en prose et en vers, conservées à Genève.

XLVI

JEAN LE HOUX

Et la chanson française au XVI[e] siècle.

La chanson, ce genre si national qui semble presque avoir disparu de nos mœurs, était encore, au seizième siècle, cultivée avec amour. Les chansonniers de cette époque sont innombrables. Beaucoup demeurèrent anonymes, mais beaucoup aussi nous ont fait connaître leur nom qui est parvenu glorieux jusqu'à nous.

Entre tant d'auteurs dont nous ne saurions parler ici, nous choisirons Jean le Houx [1], comme un des types les plus originaux du vieux chansonnier, et aussi parce qu'il semble résumer en lui toute une période antérieure de la chanson française.

Olivier Basselin, poëte normand de la fin du quatorzième siècle, dont le nom apparaît pour la première fois sous le règne de Louis XII, dans une chanson populaire citée par G. Crestin, avait composé des Vaux-de-Vire, ou chansons à boire, dont toutes les mémoires s'étaient bien vite emparées. Au seizième siècle la langue en avait vieilli : Jean le Houx, poëte et avocat distingué de Vire, né vers 1550, les recueillit de la bouche des anciens du pays, et non-seulement il les appropria à la manière de parler de son temps, mais il les modifia essentiellement. Il compléta son recueil par un grand nombre de chansons qui étaient entièrement de lui, et qui devinrent bientôt aussi populaires qu'avaient pu l'être les vaux-de-Vire primitifs de Basselin.

Le recueil intitulé *Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin* est certainement, pour la plus grande partie, l'œuvre de Jean le Houx. Comme l'avait déjà remarqué M. de Beaurepaire, « on y trouve toutes les fantaisies délicates d'un lettré, depuis la réminiscence classique jusqu'au sentiment de la nuance et à la richesse de l'expression ; il ne s'y rencontre rien qui, de près ou de loin, décèle le brusque laisser aller de l'imagination populaire. » M. Gasté signale aussi une foule d'emprunts faits à Rabelais, à Bonaventure des Périers, à Ronsard ; des rhythmes pris à ce dernier, des chansons mises sur des airs contemporains, etc.

[1] Voir *les Vaux-de-Vire de Jean le Houx, publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe du poëte*, par Armand Gasté, chez A. Lemerre. C'est désormais la seule édition dont la critique ait à tenir compte. Voir aussi *The Vaux de Vire of maistre Jean Le Houx, advocate of Vire.* Edited and translated, by James Patrick Muirhead, M. A. With a portrait and other illustrations. London, John Murray, 1875.

Enfin, il y a dans ce manuscrit une foule de mots et de dates que Basselin n'a pu connaître.

Le thème constant de Basselin, ou de Jean le Houx, c'est l'éloge du vin, — et quelquefois du cidre, — et la critique de l'eau. Le chansonnier normand veut prouver que le vin est le meilleur de tous les remèdes :

« Je ne trouve en ma medecine
Simple qui soit plus excellent
Que la noble plante de vigne,
D'où le bon vin clairet provient [1]. »

Qu'on en use donc le plus tôt et le plus possible :

« Il faut boire, comme on dit, qui sa mere ne tette.
Puisque sommes [2] tous sevrez, beuvons donc de bon piot [3]. »

Avec quel enthousiasme il chante le grand homme à qui nous devons la vigne !

« Que Noé fut un patriarche digne !
Car ce fut luy qui nous planta la vigne
Et beut premier le jus de son raisin.
O le bon vin !

Mais tu estois, Lycurgue, mal habile,
Qui ne voulus qu'on beust vin en ta ville.
Les beuveurs d'eau ne font point bonne fin.
O le bon vin !

Qui boit bon vin, il fait bien sa besongne.
On void souvent vieillir un bon ivrongne,
Et mourir jeune un savant medecin.
O le bon vin !

Le vin n'est point de ces mauvais beuvrages
Qui, beus par trop, font faillir les courages :
J'ay, quand j'en bois, le courage herculin.
O le bon vin !

Puisque Noé, un si grand personnage,
De boire bien nous a appris l'usage,
Je boiray tout. Fay comme moi, voisin !
O le bon vin [4] ! »

Mais le cidre a bien aussi son mérite, surtout quand le vin manque. Il chante donc avec une égale chaleur celui qui planta les pommiers :

« O soulas des gosiers,
O très-bon jus de pomme !

[1] *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, XXXI, édit. Jacob.

[2] Par une élision populaire, *boire*, *sommes*, ne comptent que pour une syllabe. — [3] *Ibid.*, XXV. — [4] *Ibid.*, XLI.

Prions pour le bonhomme
Qui planta les pommiers [1]. »

Ne peut-on pas appliquer à ces chansons ce que dit Voltaire, que « nous avons dans notre langue des couplets sans nombre qui valent bien ceux des Grecs, et qu'Anacréon aurait chantés lui-même [2] ? »

Notre chansonnier n'a pas moins de verve dans ses invectives contre l'eau que dans ses louanges du vin :

« J'aime parfaictement
Un beuvrage excellent ;
Car il fait resjouir mon genereux courage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement.
Boiray-je simplement
Ce que boit ma jument ?
Je pense que ce n'est le fait d'un homme sage.
Qui d'eau fait beuvrage
N'a point d'entendement, etc. [3]. »

Et dans une autre chanson :

« Que l'on fasse ceste eau servir
Ou à faire le pot bouillir,
Ou à tremper la morue !
Icy n'en entrera jà.
L'eau le monde submergea,
Et la terre en fut perdue.

Qu'on en arrose le jardin !
Mais d'en aller gaster le vin,
Seroit-ce pas grand'offense, etc. [4]. »

Et vraiment oui, « les vieilles chansons valaient bien le tortillage moderne, » comme dit quelque part Jean-Jacques Rousseau [5].

Les chansons que nous avons citées jusqu'ici furent données sous le nom d'Olivier Basselin. En voici une qui porte le nom de Jean le Houx, et qui est indubitablement de lui, c'est un vaux-de-Vire composé pour le jour de la Saint-Yves, fête des avocats :

O gentil joly mois de may,
Qui es le plus beau de l'année,
Ta dix et neufviesme journée,

[1] *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, XXIX.

[2] Lettre à la Harpe, 9 avril 1773.

[3] *Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, XXI.

[4] *Ibid.*, XVI.

[5] *Cinquième promenade.* — Lire encore les pièces suivantes : *A son nez*, *le Siége de Vire*, *A l'assault*, et celle qui commence ainsi :

« Ayant le dos au feu et le ventre à la table. »

Dy moy quand je la revoyray,
Celle qui est tant à mon gré.

La feste qui fait oublier
Les procez aux gens de pratique,
Pour vuider un verre authentique,
Nettoyant leur plaideur gosier
Tout rauque à force de crier?

Que les avares advocats
Gaignent à se rompre la teste,
Pourveu que je sois de leur feste,
Certes, ne me soucieray pas
De leurs procez ni de leurs sacs.

Mieux vaut vuider et assaillir
Un pot, qu'un procez difficile;
Au moins cela m'est plus utile;
Car les procez me font vieillir,
Le bon vin me fait rajeunir.

A un bon biberon jamais
Calotte en teste ne fut veue.
A vous, messieurs, de la cohue!
Faites ainsi et me pleigez
Et plus ne vous entre-mangez!

Les vaux-de-Vire publiés par le Houx n'avaient rien qui portât une atteinte positive à la religion ni aux mœurs, mais on ne peut nier qu'ils ne fussent un peu bachiques. Le clergé se scandalisa et lui refusa l'absolution jusqu'à ce qu'il eût expié le scandale qu'il avait donné. Le chansonnier se rendit à Rome, espérant y trouver plus d'indulgence. Il finit en effet par y obtenir l'absolution qui lui avait été refusée dans son pays. Les amateurs de la franche gaieté et de la franche littérature l'absoudront aussi, mais les sévères moralistes l'auront toujours pour un peu suspect.

Une autre classe de chansonniers a été en tout temps l'objet de censures bien plus rigoureuses encore de la part de l'Église ; ce sont ceux qui chantent l'amour et le plaisir. Ces chansonniers du seizième comme du quinzième siècle sont presque toujours graveleux, et souvent grossiers et obscènes. Nous ne nous en occuperons pas [1]. En revanche

[1] Les érudits pourront consulter un recueil imprimé à Paris en 1535 : « *S'ensuyent plusieurs belles chansons nouvelles, avec plusieurs aultres retirées*

nous citerons plusieurs de ces chansons patriotiques que tous les événements intéressant le pays ont toujours fait éclore en si grand nombre. Nous les prenons un peu au hasard parmi les chansons de quelque valeur qu'on ne trouve pas dans tous les recueils.

Chanson nouvelle

DE LA RÉSJOUISSANCE DES FRANÇOIS SUR L'HEUREUX ADVENEMENT DE LA PAIX.

Dieu, fais que nostre France
Puisse vivre desormais
Avec humble obeïssance
Sous l'heureux don de ta paix.
Fais que la guerre
Plus en la terre
Ne nous fasse d'ennuis.
Mais la grand joye
Partout on voye
Reclamer jours et nuicts.

Fais que nostre Roy puisse estre
Amateur des sainctes lois,
Et qu'il puisse comme maistre
Regir son peuple François,
Faisant justice
En temps propice
Aux bons et vicieux,
Et que sa vie
Enfin ravie
Puisse voller aux cieux.

Fais que tant qu'il sera homme
Puisse toujours maintenir,
En amitié son royaume
Et de guerre l'abstenir[1].
Que feux de joye
Plustost on voye

des anciennes impressions, comme pourrez veoir à la table, en laquelle sont les premieres lignes des chansons et le fueillet là où se commencent les dictes chansons, mil cinq cents XXV. Ils liront aussi avec intérêt un recueil imprimé à Paris chez la veufve N. Buffet, près le collége de Reims, 1560.

[1] Employé à l'actif pour signifier exempter.

Par tous les carrefours
Que voir gens d'armes
Marcher en armes
Au son de leurs tambours.

Que les chemins puissent estre
Abandonnez des meschans,
Pour en seureté se mettre
Tous voyageurs et marchands;
Qu'en sa besongne
Nul ne s'eslongne
De louer Dieu tousjours,
Qu'il nous maintienne
Et entretienne
En sa paix nuict et jours.

C'est celuy la qui nous donne
La pluie en temps et saison :
C'est luy aussi qui foisonne[1]
Les biens en nostre maison.
Jamais ne laisse
Cœurs qui sans cesse
Le servent loyaument.
Obeïssance
Et reverence
Luy plaisent grandement.

Puis donc qu'il veut et commande
De luy estre obeïssant,
Qu'un chascun les bras luy tende
Pour estre aussi jouyssant
De la concorde
Qu'il nous accorde
En paix et union,
Qui met la France
Hors de souffrance
Et de dissention.

Pour fin prions qu'il luy plaise
Entendre nos tristes voix
Et que sa fureur s'appaise
Envers nos pauvres François,

[1] Pris activement pour dire faire foisonner.

Et qu'il nous donne
Volonté bonne
De l'aymer loyaument
Pour avoir place
Devant sa face
La sus au firmament.

(Extrait de la *Fleur des chansons nouvelles.*)

Chanson nouvelle de la journée faicte contre les Suysses pour le très-victorieux roy François Ier avec la ballade des Suysses sur le champ de gentil fromognet.

Qui vous esmeut, Suysses,
Venir contre la loy
Et branler droit vos picques
Contre ung si noble roy?
Vous feistes le pourquoy
Avés perdu la gloire.
Gens sans droict et sans foy
Jamais n'auront victoire.

Orgueil et avarice
Vous ont rendu confus
Quant de paix et justice
Avez fait les reffus.
On cognoist les abus
Qu'avés faict contre France.
Mais Dieu qui est lassus
En a fait la vengeance.

Mal feistes le devoir,
Attendu la richesse
Que vous deviez avoir,
Pour tuer la noblesse
De France qui vous blesse
Et met en deshonneur.
Gens faillans de prouesse
Jamais n'auront honneur.

En criant France, France,
Entendistes la voix
Et santistes la lance

Du noble roy François
Que [1] chargea plusieurs foys
Sur vous d'estoc et taille,
Tellement que deux foys
Perdistes la bataille.

Mieux eust valu la hayre
Pourter sous vos harnoys
Que crier haire haire
Et mourir sous vos boys
Le jour de Sainte-Croix.
On dyra pour memoyre
Que contre des François
Perdittes la victoire.

En tout est abollie
La reputation
De vous en Italye
Et aultre nation.
Le cardinal Syon [2]
A failly à son compte,
Mais pour solution
Après orgueil vient honte.

Suysses et cantons,
Bien estes escornez :
Chantez en divers tons
Pour vos mors, et cornez ;
Car bras, testes, corps, nez
Furent hachez d'espée.
Ceulx qui ne sont pas nez
Maudiront la journée.

Vous vous disiez dompteurs
Des princes et des roys,
Vous estes grans vanteurs
Et fiers pleins de desroys [3].

[1] Qui.

[2] Le cardinal de Sion, Mathieu Schinner ou Skinner. Lié passionnément aux intérêts du pape Jules II, il usa de son influence pour détacher, en 1510, les cantons helvétiques de l'alliance française, marcha à la tête des Suisses qui livrèrent à François Ier, en 1515, la bataille de Marignan, et alla en Allemagne et en Angleterre susciter des ennemis contre la France.

[3] Vieux mot, l'opposé de *arroy*, qui exprime toute sorte de dérèglements, de désordres.

Trop vous ont les Françoys
Nourrys et supportez [1],
Mais par le roy Françoys
Vous estes bien domptez.

Françoys roy magnificque,
Prince victorieux
Qui maint canon et picque
Avez veu de vos yeulx,
Rendez graces aux cieulx
Dont vient toute victoyre :
Tousjours serés heureux
Se à Dieu donnez gloire. Finis.

Ballade des Suisses.

Villains vachiers, ô belitres parfaitz,
Qui vous nommez correcteurs de noblesse,
Recognoissez que ceulx vos livres fais
Par le vouloir divin vous ont deffaictz,
Gettans soubz piez vostre orgueil et hautesse.
Louis onziesme en main vous mist l'espée
Que [2] au labeur estoit lors occupée
Vous adjoignant aux belliqueux charroys.
Charles après et Louys nobles roys
Depuis vous ont tenus sous leur enseigne ;
Et neantmoins pourchassez tous desroys [3]
Au roy Françoys qui par cruel arroys [4]
Vous a deffaict en mortelle champaigne [5].
Ingratitude vous a chargé ung faitz
De traison que [6] vostre gloire abesse.
Car en faignant traicter paix comme infectz,
Meurtriers de foy et d'honneurs inparfaitz,
Avés rompu pacifique promesse.
Mais non obstant vostre force equippée,
Avez trouvé ung Cesar, ung Pompée,

[1] Favorisés.
[2] Qui.
[3] Suscitez toutes sortes d'embarras.
[4] Traitement.
[5] Plaine.
[6] Qui.

N'ayant attaint encor d'ans vingt et troys,
Saige, hardy, ainsi comme je croys,
Digne de lotz [1] plus qu'Artus de Bretaigne ;
Car tout ainsi comme un Hector de Troys
Charchant les ranctz au perilleux des traitz
Vous a deffait en mortelle champaigne.
Ne dictes plus par vos dits contrefaits
Ou il nous plaist la victoire l'adresse,
Car il vous a chastiez vos forfaits
En deffaisant sans plus estre reffaitz
Vingt mil et plus gisans mors en la presse.
Vostre fureur a par glaive attrempée
Tary vos bruys et gloire dissipée,
Dont par pitié je vous conseille anchois [2]
Que le haut roy premier du nom François
Charcher vous voise au cueur de la montaigne
Que luy criez mercy, car je congnois
Que arez pardon veu que ja son harnois
Vous a deffait en mortelle champaigne.

Vilains, saichez que selon divins droits
L'on doit chercher la paix en tous endroits
Et fouir [3] Mars que [4] l'homme navre et saigne [5],
Mais fol se croit tant qu'il a tous ses droits.
Veoir le povés, car le roy des Françoys
Vous a deffaict en mortelle champaigne.

Rondeau.

Près Marignan au camp Saincte Brigide
Le roy Françoys vous brida d'une bride
A trenche fille et si horrible mors
Que bien vingt mil des vostres y sont mors,
Et davantage, ainsi comme je cuide,
A tous cornets sans tabour et sans guide,
Estre cuidiés des Françoys homicide,
Mais grace à Dieu vous laissastes les corps

[1] Louange, *laus*.
[2] Comme *ançois*, *anceis*, etc., avant.
[3] Fuir.
[4] Qui.
[5] Ensanglante.

Près Marignan.
Villains, il fault que la duché on vuyde,
Et que noblesse à present y reside,
Car droit y a de ce soiés recorps [1].
Partez donc tost sans trompettes ne cors.
Vos gens sont mors gisans sur terre humide.

Tout cela n'est pas d'une bien grande poésie ; mais telle était alors la moyenne du chant patriotique.

Pour varier nos exemples, nous terminerons ce chapitre de la chanson, en citant une complainte populaire contre les usuriers, cette peste ancienne du travailleur et du laboureur, et en donnant un extrait d'une chanson très-plaisante contre la milice bourgeoise, composée en 1562.

Chanson nouvelle de la Complainte d'un laboureur contre les usuriers qui luy ont mangé son bien.

Helas ! Dieu, que feray-je ?
Moy, pauvre labourreux,
Où me retireray-je ?
Que je suis douloureux !
Les usuriers m'ont fait manger ma terre :
J'aymerois mieux les soldats de la guerre.

J'estois bien à mon aise,
Je vivois dans mon bien ;
Mais je suis en mal-aise.
Helas ! je n'ay plus rien,
Tout mon malheur est venu de l'usure.
Aller me faut à ma bonne adventure.

Je vay à la justice,
A ces bons advocats :
Ils sont gens de police,
Je leur diray mon cas.
J'ay engagé mes vignes et ma terre,
Je suis venu vostre conseil requerre.

« Viens çà, dy moy, bonhomme.
Et ne me cele rien,

[1] Comme *records* ou *recors*, qui se souvient.

As-tu point peur en somme
Que tu perdes ton bien ?
Monsieur le juge est homme debonnaire,
Bien volontiers entendra ton affaire.

Helas ! monsieur le juge,
Faites moy un plaisir ;
Vous estes mon refuge,
Veuillez moy secourir.
Les usuriers ont mangé ma substance,
Sçaurois-je point en avoir recompense [1] ?

L'usurier est en peine
Qu'il fera de son blé :
Sa maison en est pleine ;
Il craint luy estre emblé [2].
Mais il attend une mauvaise année,
Afin que plus de moitié soit gaignée.

L'usurier en sa cave
A du vin à foyson ;
A voysin ny esclave
Il n'en fera raison :
Il attendra s'il vient une gresle,
Trop grand chaleur, ou bien quelque nielle.

S'il voit quelque bonhomme
Qui arrive des champs :
Viens çà, dit-il, prud'homme,
Les bleds sont-ils meschans ?
Helas ! monsieur, la brouée [3] et la pluye
Ont fait les bleds aussi noirs que la suye.

Viens çà, dy moy, bonhomme,
Que dis-tu des poiriers ?
Avons-nous de la pome
Ou des noix des noyers ?
Nenny, monsieur, il n'y en a pas une ;
Tout est tombé, n'y a pruneau ny prune.

[1] Dans le sens ancien de compensation, dédommagement.
[2] Volé.
[3] Le brouillard, la brume.

Viens çà, dy moy, compere,
Les foins ont-ils le temps ?
Ainsi comme j'espere,
Jamais il n'en fut tant.
Helas ! monsieur, ce n'est rien de l'herbage,
C'est grand pitié de voir le pasturage.

L'usurier est bien aise
De ce qu'il a ouy.
Il chante, se desgoise,
Il est fort resjouy :
Bon temps pour moy, l'année sera chere,
J'auray du bien qui ne coustera guere.

Chanson contre la milice bourgeoise.

Un corporeau fait ses preparatifs
Pour se trouver des derniers à la guerre ;
S'il en eust eu, il eust vendu sa terre,
Mais vendit une botte d'oignons.
Viragon, vignette sur vignon.

Un corporeau, avant que de partir,
Devotement fait chanter une messe,
Et si voue à sainte hardiesse
De n'assaillir jamais que des oysons ;
Viragon, vignette sur vignon.

Un corporeau bravement se monta
D'un asne fort qui portoit la poirée,
Et son varlet d'une pecque escrouppée,
Pour son sommier il print le poulichon.
Viragon, vignette sur vignon.

Un corporeau greve [1] et cuissots avoit
Bien façonnez d'une longue citrouille,
Clouez de bois qui jamais ne s'enrouille,
Un plat d'estain il prit pour son plastron.
Viragon, vignette sur vignon.

Un corporeau des gantelets avoit,
Dont l'un estoit fait d'ozier et d'esclisse ;
Pour l'aultre il print une grande escrevisse,

[1] Jambe. Portug. *greba.*

Et meit la main dedans le croupion.
Viragon, vignette sur vignon.

Un corporeau en son escu portoit
Le rouge et blanc de la somellerie;
D'ongles de porcs sa lance estoit garnie,
Et sa devise estoit : *Nous enfuirons.*
Viragon, vignette sur vignon.

XLVII

Le Théâtre au seizième siècle.

I

Le drame religieux et la comédie populaire et satirique s'épanouirent au commencement du quatorzième siècle.

Le drame moderne, après plusieurs essais combinés de siècle en siècle en divers lieux, naquit presque simultanément en Europe de la liturgie et des cérémonies qui se pratiquaient dans les églises et dans les couvents. En Grèce et à Rome le drame religieux avait eu de même une origine religieuse.

En France, ce furent des pèlerins revenus de la Terre-Sainte qui donnèrent naissance à notre théâtre. S'arrêtant sur les places publiques de Paris ils chantaient ensemble des cantiques de manière à leur prêter une espèce d'action. Cette sorte de scène attira un grand nombre de spectateurs. L'accueil favorable fait aux pèlerins acteurs leur fit naître l'idée de se former en société, sous le nom de *Frères de la Passion.* Des lettres patentes de Charles VI autorisèrent leur association en 1402. Une grande salle leur fut cédée dans un hôpital que servaient des Frères de la Trinité, hors de la porte Saint-Denis. On y dressa un théâtre, sur lequel les *Frères de la Passion* jouèrent, sous le nom de *Mystères*, des pièces dont les sujets étaient tirés de l'Écriture sainte.

C'est ainsi que la *Confrérie de la Passion* donna naissance à l'établissement de la première société dramatique régulière. Et le clergé favorisa d'abord de tout son pouvoir ces essais, comme il avait, longtemps auparavant, secondé, dans les pays qui parlent la langue provençale, d'autres tentatives théâtrales qui appliquaient au culte chrétien des usages restés du paganisme et invétérés parmi les populations.

Il y avait diverses classes de mystères : 1° les mystères qui traduisent *par personnaiges* les diverses parties de l'Ancien et du Nou-

veau Testament ; 2° ceux qui mettent en scène les légendes et miracles des saints et saintes, sainte Barbe, saint Christophe, saint Martin, saint Didier, saint Fiacre, saint Crespin, saint Nicolas, et les miracles de la sainte Vierge ; 3° ceux qui roulent sur des événements profanes, *l'histoire de Troie la grant*, le mystère de *Grisélidis*, héroïne célèbre au moyen âge, dont Boccace, dans le *Décaméron*, a le premier raconté l'histoire ; etc.

Les plus solennels mystères contenaient presque toujours une partie comique et burlesque. Heureux quand ils n'étaient pas déshonorés par ces détails ignobles, par ces scènes ordurières, dont Bayle, Voltaire et plusieurs autres ont si malicieusement et si perfidement tiré avantage pour rabaisser ces productions d'une époque de foi.

Il faut ajouter que la représentation des mystères était interrompue par différents entr'actes, dans lesquels un fou, c'est-à-dire un baladin, disait de lui-même tout ce qui lui venait à l'esprit et faisait diverses sortes de tours dont s'amusait fort la simplicité de nos pères.

Parmi les bons drames religieux du seizième siècle, nous en signalerons un qui porte le titre de *Tragedie representant l'odieux et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frere Abel*. Il a été écrit par un prêtre normand, nommé Thomas le Coq, prieur ou curé de la Sainte-Trinité de Falaise ou de Notre-Dame de Guibray; il offre dans la composition et dans le style de remarquables beautés. Sa langue a la franchise et la pureté de celle de Marot; il sait unir la noblesse à la familiarité. Le vers, toujours bien frappé et soigné, est tantôt de huit, tantôt de dix syllabes, avec un mélange de stances [1].

Ces spectacles, souvent représentés en plein air, à la vue de tout un peuple, duraient quelquefois plusieurs jours consécutifs, du matin au soir : le mystère des *Actes des apôtres*, joué à Bourges en 1536, dans l'ancien amphithéâtre des arènes, dura quarante jours. Souvent ces vastes compositions n'avaient pas moins de quarante à cinquante mille vers, et elles mettaient en scène des centaines d'acteurs. Presque toujours l'appareil des machines, la somptuosité des décorations, des tapisseries et des peintures suppléait à l'infériorité de la poésie.

En face du drame religieux naquit la farce populaire issue du fabliau et du conte malin. Elle eut pour interprètes des jeunes gens de famille, doués de beaucoup d'esprit, amis du plaisir et de l'indépendance, qui, stimulés par le succès qu'obtenaient les Frères de la Passion, se réunirent en société sous le nom d'*Enfants sans-souci*. Leurs *sotties*, représentées sur des échafauds dressés dans des places publiques, ordinairement aux halles, étaient de grosses joyeusetés trop

[1] Voir un bon article de M. Marius Sepet, qui a le premier signalé la valeur de ce drame dans le *Polybiblion* du mois de février 1875, p. 168 et 299.

souvent graveleuses, des espèces d'atellanes, où l'on se divertissait aux dépens de quelque personnage impertinent ou ridicule, et quelquefois même aux dépens des grands corps de l'État et du prince. Elles charmèrent le bon peuple parisien, qui en fit son plaisir favori et délaissa les mystères.

Pour ramener à eux le public, les Frères de la Passion crurent utile de s'adjoindre leurs joyeux rivaux, qui continuèrent à jouer leurs pièces. Cette singulière association dura avec un succès soutenu jusqu'en 1544. A cette époque les Frères de la Trinité, fatigués du scandale que les sotties provoquèrent plusieurs fois, firent évacuer la salle qu'ils avaient cédée dans leur hôpital. Les Enfants sans-souci d'abord, puis les Frères de la Passion furent obligés de se disperser.

Une autre société dramatique, les *Clercs de la Basoche*, jeunes aides des procureurs du Parlement et des procureurs à la Cour des comptes, apparut peu après la double installation des Frères de la Passion et des Enfants sans-souci, sous les dénominations de Royaume de la Basoche et d'Empire de Galilée. Ils composèrent, souvent avec talent, d'innombrables *moralités* et *farces* [1].

D'après Sibilet, « la moralité françoise represente en quelque chose la tragedie grecque et latine, singulierement en ce qu'elle traite de faits graves et principaux. » Et, ajoute cet auteur d'art poétique, « si le François s'estoit rangé à ce que la fin de la moralité feust toujours triste et douloureuse, la moralité seroit tragedie. Mais en ce avons-nous comme en toutes choses, suivi nostre naturel, qui est de prendre des choses estrangeres non tout ce que nous voyons, mais seulement ce que nous jugeons faire pour nous et estre à nostre advantage. Car en la moralité, nous traitons, comme les Grecs et Latins en leurs tragedies, narration de faicts illustres, magnanimes et vertueux, ou vrays, ou au moins vraisemblables, et en prenons autrement ce qui fait à l'information de nos mœurs et vie, sans nous assubjettir à douleur ou plaisir d'issue [2]. »

Sibilet parle ici des moralités qui mettaient en action, sans personnages allégoriques, un précepte moral. Telles sont l'*Histoire du mauvais riche et du ladre*, celle de l'*Enfant prodigue*, celle d'une *Pauvre villageoise, laquelle aima mieux avoir la teste coupée par son frere que d'estre violée par son seigneur*. Telles sont aussi les moralités de la *Passion de Jésus*, de la *Pucelle Saint-Georges*, du *Dragon de sainte Marguerite*, des *Quatre fils Aymond*, des faits de *Clovis*, de *Charlemagne*, et ainsi des autres.

Mais le plus ordinairement les moralités étaient allégoriques. Les Basochiens y prétendirent personnifier les vices et les vertus du genre

[1] Sur l'origine des Clercs de la Basoche et des Enfants sans-souci, et sur les rapports qui unissaient ces deux sociétés, voir *les Clercs du Palais*, par M. A. Fabre. Lyon, 1875, 2e édition.

[2] Sibilet, *Art poet.*, II, VIII.

humain : tel est l'objet, par exemple, de la célèbre moralité de *Bien-Advisé et Mal-Advisé* ; tel est aussi celui de la *Condamnation de Banquet*, par Nicole de la Chesnaye, une des moralités les plus curieuses pour l'histoire du théâtre et pour l'étude des mœurs du temps.

Cette pièce originale offre assurément une action moins embrouillee, plus dramatique, plus pittoresque, plus variée, plus amusante que la plupart des moralités contemporaines ; il ne lui manque que d'être écrite partout d'un style moins verbeux, moins obscur et moins lourd. On en attribue l'idée à Louis XII, grand partisan de la sobriété et de la diète jusqu'à son mariage en troisièmes noces avec Marie d'Angleterre ; et elle paraît avoir été représentée par la troupe des Enfants sans-souci et de la Mère-Sotte.

Trois méchants garnements, *Dîner*, *Souper* et *Banquet*, forment le complot de mettre à mal quelques honnêtes gens qui ont l'imprudence d'accepter leur invitation d'aller boire et manger chez eux. Ce sont *Bonne-Compagnie*, *Accoutumance*, *Friandise*, *Gourmandise*, *Je-bois-à-vous*, *Je-pleige-d'autant*. Au milieu du festin, une bande de scélérats, nommés *Esquinancie*, *Apoplexie*, *Epilencie* (épilepsie), *Goutte*, *Gravelle*, etc., se précipitent sur les convives et les accablent de coups, si bien que les uns sont tués, les autres blessés. *Bonne-Compagnie*, *Accoutumance* et *Passe-Temps*, échappés au carnage, vont se plaindre à dame *Expérience* et demandent justice contre *Dîner*, *Souper* et *Banquet*. Dame *Expérience* ordonne à ses domestiques, *Remède*, *Secours*, *Sobresse* (sobriété), *Diette* et *Pilule*, d'appréhender au corps les trois auteurs du guet-apens.

Alors commence le procès des trois accusés par-devant les conseillers de dame *Expérience*, savoir : *Galien*, *Hypocras*, *Avicenne* et *Averroys*. *Expérience* condamne *Banquet* à être pendu ; et *Diette* est chargé de l'office du bourreau. *Banquet* demande à se confesser : on lui amène un beau père confesseur ; il fait sa confession publiquement, marque le plus grand repentir de sa vie passée et dit son *Confiteor*. Le beau père confesseur l'absout, et *Diette*, après lui avoir mis la corde au cou, le jette de l'échelle et l'étrangle. *Souper* n'est condamné qu'à porter des poignets de plomb, pour l'empêcher de pouvoir mettre trop de plats sur la table ; il lui est défendu aussi d'approcher de *Dîner* plus près de six lieues, sous peine d'être pendu s'il contrevient à cet arrêt.

La *Condamnation de Banquet* offre un remarquable échantillon de la moralité au commencement du seizième siècle. Guillaume des Autelz peut donner idée de celle du milieu du siècle, dans ses vastes *Dialogues moraux* en vers, imprimés à Lyon, en 1550. Sous des personnages feints et imaginaires, comme le *Vouloir divin*, l'*Ignorance*, le *Temps*, la *Vérité*, le *Ciel*, l'*Esprit*, la *Terre*, etc., il tâche de nous y donner de bons enseignements de morale, mais, comme s'en plaint Colletet [1], avec l'expression la plus rampante et la plus rustique.

Souvent, pour offrir le développement d'une vérité morale ou reli-

[1] *De la poésie morale*, notes.

gieuse, on recourait aux allégories les plus cherchées. On donnait un corps à tous les êtres métaphysiques, aux abstractions les plus impalpables.

Fréquemment aussi, pour texte de ces poésies moralisées, on prenait des sujets fort peu moraux, qu'on traitait avec aussi peu d'art que de décence.

« C'étoit un plaisir, ou plutôt à mon gré un étrange dégoût, disait Colletet, de voir tantôt l'un moraliser la fable de Psyché, un autre celle d'Actéon, quelque autre encore celle de Danaé, de Narcisse, et ainsi des autres, puisqu'ils le faisoient si grossièrement et de si mauvaise grâce, qu'il ne faut pas s'étonner si, hormis les amateurs des vieilles productions, je vois si peu de gens, et des gens de lettres mêmes, qui puissent pertinemment parler de cette rustique et lâche barbarie de nos auteurs. »

Les moralités, — dont l'origine remonte peut-être aux spectacles donnés par les sociétés littéraires et musicales de la Normandie et de la Picardie, connues, dès le treizième siècle, sous le nom de *Puys*, — eurent pendant quelque temps une vogue extraordinaire ; mais, trop peu variées, elles finirent par ennuyer. Les Basochiens s'en aperçurent. Pour ramener à leurs représentations le public fatigué de leurs sermons, ils inventèrent la farce, qui fut bientôt exploitée avec plus de succès par les *Enfants sans-souci*, ces jeunes et joyeux désœuvrés, fils de famille pour la plupart, qui s'érigèrent en société rivale des Basochiens et, comme nous l'avons dit, obtinrent de Charles VI des lettres patentes leur assurant une existence légale. Le chef de la société choisit pour insignes un capuchon orné de deux magnifiques oreilles d'âne, et s'intitula *Prince des sots*. Ils entreprirent de jouer et ridiculiser toute espèce de sottise, sottise religieuse, sottise politique, sottise morale, sottise nobiliaire, sottise royale, sottise populaire. Aux sociétés de la *Basoche* et des *Enfants sans-souci* ne tardèrent pas à s'adjoindre celles du *Roi de l'Épinette*, du *Prince des nouveaux mariés*, du *Recteur des fous*, de l'*Abbé de l'Escache* [1], du *Prince de l'Estrille* [2], et au bout de peu de temps la *sottie* régnait sans partage sur le théâtre ; elle envahit même le mystère [3]. Elle est à la fois l'ébauche de la comédie de caractère et un essai de comédie politique. Le langage qu'elle emploie est d'ordinaire aussi libre que les sujets qu'elle traite, et bien des sotties avaient toute la licence des pasquinades. Ce n'était pas une raison pour qu'elles fussent moins goûtées par les auditeurs de ce temps-là.

Plusieurs sotties sont restées justement célèbres. Telle est, entre toutes, la sottie de l'*Ancien Monde*, une des plus ingénieuses assurément qui nous soient parvenues, et dont Marmontel a fait, dans ses *Éléments de littérature*, une intéressante analyse.

Les Basochiens poussèrent la licence jusqu'aux derniers excès pen-

[1] Mors ovale. — [2] Étrille.

[2] Voir le *Mystère de saint Fiacre* et le *Mystère des Trois Rois*.

dant les malheurs des règnes de Charles VI et de Charles VII. Au retour de l'ordre, leurs représentations furent supprimées.

Mais le bon Louis XII les autorisa de nouveau, et accorda aux clercs, pour leurs représentations d'apparat, et pour autant de fois qu'ils le désireraient, la fameuse et immense table de marbre qui était dans la cour du Palais de justice et servait autrefois aux festins que les rois de France donnaient aux souverains étrangers.

C'est ainsi qu'au commencement du seizième siècle la farce satirique se développe en toute liberté, et trouve ses jours les plus brillants, favorisée qu'elle est par le souverain lui-même, à qui elle n'épargne pas ses attaques, mais qu'elle sert dans sa politique. Jean Bouchet, esquissant l'histoire de la comédie moderne, dit :

« En France elle a de sotie le nom
Par-ce que sotz des gens de grand renom
Et des petitz jouent les grands follies
Sur eschauffaulx en parolles polies,
Qui est permis par les princes et roys,
A celle fin qu'ilz sachent les derroys [1]
De leur conseil qu'on ne leur ause dire,
Desquelz ilz sont advertis par satyre.
Le roy Loys douziesme desiroit
Qu'on les jouast à Paris, et disoit
Que par telz jeux il sçavoit maintes faultes
Qu'on luy celoit par surprinses trop caultes [2]. »

Bouchet revient sur ce sujet, avec plus de développements, dans ses *Annales d'Aquitaine*. Il y rapporte que Louis XII trouvait bon qu'on le reprît même de son avarice, mais qu'il ne voulait pas qu'on s'avisât de parler de la reine sa femme, des princesses ni des dames : il disait que toutes les plaisanteries devaient être *sauf le respect et l'honneur dus aux dames*.

Le gouvernement arbitraire, dépensier et débauché de François Ier devait se montrer moins favorable à cette censure hardie des vices et des abus par le théâtre. Les pièces étaient soumises à une censure préalable ; toutes sortes d'entraves furent apportées à la liberté de la critique scénique ; enfin, en 1540, un arrêt suspendit complétement, *sous peine de la hart*, les représentations des Basochiens. C'est ainsi qu'expira cette sorte de comédie politique qui rappelait, en France, la comédie aristophanesque.

II

Parmi tant de moralités, de farces et de sotties qui foisonnèrent sous le règne de Louis XII et au commencement de celui de Fran-

[1] Voir p. 705, note 3.
[2] *Epist. mor.*, I, XIII, aux Escoliers.

çois Ier, un bien petit nombre seulement pourraient être lues aujourd'hui avec plaisir par les hommes de goût, et leurs auteurs sont généralement inconnus [1].

Cependant les noms de plusieurs de ces fondateurs de notre théâtre comique sont parvenus jusqu'à nous avec un certain éclat. Obligé de nous borner, nous nous contenterons ici de dire quelques mots sur deux de ceux qui appartiennent au seizième siècle, Pierre Gringoire et Jehan du Pontalais.

III

PIERRE GRINGORE

Né vers 1480, mort en 1547.

Pierre Gringore ou Gringoire [2] est le plus original représentant du moyen âge au seizième siècle. Fils d'un bourgeois de Caen, après avoir couru le monde, visité l'Italie, et fait quelques équipées militaires, il vint à Paris, où il se lia avec le fameux Jehan du Pontalais, avec le jeune Clément Marot, avec le gai et libertin Roger de Collerye. Les joyeux *Enfants sans-souci* le trouvèrent digne d'être leur maître. Ils lui conférèrent, comme au fou le plus raisonnable, la dignité de *Mère Sotte*. Sous ce même titre il composa plusieurs drames où il joua lui-même.

Son *Jeu du Prince des sots*, donné le mardi gras de l'an 1511, au marché des Innocents, attira un concours prodigieux de peuple. Le roi Louis XII y assista lui-même. Gringore était son poëte favori, parce qu'il le soutenait puissamment dans sa querelle contre le pape Jules II. Cette curieuse trilogie, composée d'une sottie, d'une moralité et d'une farce, reflète toutes les idées, toutes les passions, tous les intérêts de cette époque, et met en scène, avec une verve comique inépuisable, toutes les classes de la société. Le *cry* ou proclamation qui précède le *Jeu du Prince des sots* est le modèle du genre.

1 Voir le *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par Leroux de Lincy et Francisque Michel, 1837, 3 vol. in-8°. Il comprend soixante et quatorze pièces, composées de 1500 à 1550. Elles sont toutes d'un comique bas, populaire, effronté. Un certain nombre sont des allégories satiriques, offrant une critique cynique et impitoyable de tous les états, et mêlant à la méchanceté la grosse gaieté, le gros sel, les gros mots, les lazzi.

Voir aussi les farces, moralités et sotties contenues dans le tome Ier de l'*Ancien Théâtre Français*, de la Bibliothèque elzévirienne.

2 Il commença, dans ses derniers écrits, à se nommer Gringoire, trouvant ce nom plus doux que celui de Gringore. — M. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon ont publié dans la Bibliothèque elzévirienne un premier volume des œuvres de Gringoire. Le tome II contiendra le *Mystère de saint Louis*.

Le *Mystère de saint Louis* est moins connu, quoique l'auteur y ait montré de l'ampleur et de l'élévation, et l'ait écrit d'un style qui « a plus de netteté que celui de la plupart de ses contemporains, » suivant l'expression de Nicéron[1].

Gringore se fit surtout admirer par ses œuvres satiriques et morales. Ses inspirations, qui tendent surtout aux réformes politiques et morales, ont une grandeur frappante pour l'époque. Le style inégal, mêlé de trivialités et de hardiesses, d'énergie solennelle et de platitude, a, dans son ensemble, une originalité et une force que l'auteur n'a déployées nulle part à un pareil degré. Dans ses *Abus du monde* (1504), ouvrage tantôt dialogué, tantôt narratif, il fait avec virulence la satire de tous les états. Son célèbre livre des *Folles Entreprises* est une revue longue et embrouillée, mais cependant profonde, des sottises du temps passé et du temps présent, depuis les guerres d'Alexandre jusqu'aux expéditions d'Italie. L'inspiration à laquelle obéit le poëte est résumée dans ce refrain du *Chant royal :*

« Ung Dieu, ung roy, une foy, une loy. »

L'*Entreprise de Venise* est une apologie passionnée de la ligue de Cambrai.

Gringore a encore écrit plusieurs poëmes allégoriques, la *Chasse du cerf des cerfs*, satire partiale contre Jules II (1510), le *Chasteau d'Amour* et le *Chasteau de Labour*, où, comme le remarque M. d'Héricault[2], tout en conservant le cadre reçu, il est venu apporter un élément nouveau, en y faisant dominer l'esprit bourgeois, la préoccupation de la vie journalière, sur l'influence chevaleresque et la rhétorique à la mode.

Le *Chasteau de Labour* est un tableau des soucis, des tristesses, des désenchantements, des embarras, des nécessités cruelles qui suivent trop souvent les premiers plaisirs du mariage. *Desconfort* et *Desesperance* sont sur le point de triompher de notre nouveau marié, — qui figure peut-être l'auteur lui-même. — Heureusement *Raison* vole à son secours, et, après lui avoir reproché sa lâcheté, ranime son courage. Le fond et la plupart des détails de ce petit poëme sont empruntés au *Chemin de Povreté et de Richesse*, écrit par Jean Bruyant, en 1342. Une imitation aussi positive aurait dû être avouée par Gringore.

IV

JEHAN DU PONTALAIS.

Maître Jehan du Pontalais, fameux par ses rencontres, ses brocards et ses sornettes, est un des plus féconds auteurs de farces de l'époque

[1] *Hommes illustres*, XXXIV, 48.
[2] *Les Poët. franç.*, t. I, p. 516.

dont nous nous occupons[1]. C'était un hardi railleur qui ne craignit pas d'attaquer vertement, aux dépens de sa liberté, les prodigalités des gens de cour. Toléré sous le roi Louis XII, il fut emprisonné sous François I[er].

Quelques érudits attribuent, peut-être sans raisons suffisantes, au bateleur Jehan du Pontalais, l'écrit original, moitié prose, moitié vers, et d'une admirable variété de ton, si célèbre sous le nom de *Contreditz de Songe-creux*, et où les abus des cours et les vices des femmes sont censurés avec une verve si caustique. D'ailleurs, dans cette vive satire dont l'objet pratique paraît être de mettre un jeune homme à portée de choisir un état, en lui faisant observer tout ce que chacun a de bon et de mauvais, l'auteur passe en revue, pour les louer et les critiquer tour à tour, toutes les conditions de la vie. Constamment vif et attachant, il prend tous les tons, et approprie toujours son style au sujet. Sa prose est ferme et nette, et sa poésie variée, simple et franche. Voilà donc dans cet ouvrage la plupart des qualités que les Français aiment le plus.

V

Dès avant la seconde moitié du seizième siècle, le temps des *Mystères* est fini. Des mesures de police et même des ordonnances ecclésiastiques en gênent, et bientôt vont en empêcher tout à fait la représentation. En 1541, le Parlement rendit un arrêt qui intimait défense aux maîtres et entrepreneurs du *Mystere des Actes des Apostres* d'ouvrir leur théâtre à certains jours de fêtes solennelles, et le jeudi de certaines semaines. Peu de temps après, le procureur général s'opposa, en des termes virulents, à la représentation des *Actes des Apostres*, attendu que les acteurs étaient des gens de basse condition, non lettrés, ni entendus en telles affaires, qui se permettaient, pour les allonger, d'ajouter plusieurs choses apocryphes, et entremêlaient à la fin ou au commencement du jeu des farces lascives et des momeries, ce qui faisait durer leur jeu l'espace de six à sept mois, d'où advenaient cessation du service divin, interruption des prédications, refroidissement de charités et d'aumônes, adultères et fornications infinies, scandales, dérisions et moqueries.

Une immoralité chaque jour plus éhontée et plus scandaleuse était en effet le principal assaisonnement et l'attrait le plus vif de ces représentations. On trouve un tableau effrayant de cette licence dans des *Remonstrances* faites au roi Henri III en 1588. Le plaignant la signale parmi les principaux désordres qui affligent le royaume.

« En ce lieu, dit le rédacteur des *Remonstrances*, se donnent mille assignations scandaleuses au préjudice de l'honnesteté et pudicité des femmes, à la ruyne des familles des pauvres artisans, desquels la salle basse est toute pleine, et lesquels, plus de deux heures avant le jeu, passent leur temps en devis impu-

[1] Il devait son nom au petit pont *des Allès*, jeté sur l'égout près de la pointe Saint-Eustache, à deux pas duquel il dressait ses tréteaux.

diques, en jeux de cartes et de dez, en gourmandise et yvrongnerie tout publiquement, d'où viennent plusieurs querelles et batteries. Sur l'eschafaut l'on y dresse des autels chargez de croix et ornemens ecclesiastiques, l'on y represente des prestres revestus de surplis, mesmes aux farces impudiques, pour faire mariage de risées. L'on y lit le texte de l'Evangile en chant ecclesiastique, pour (par occasions) y rencontrer un mot à plaisir qui sert au jeu. Et au surplus, il n'y a farce qui ne soit orde, salle et villaine, au scandale de la jeunesse qui y assiste, laquelle avalle à long trait ce venin et ce poyson, qui le couve en sa poitrine, et en peu de temps opere les effets que chascun sçait et voit trop frequemment.

« Par ce moyen Dieu est grandement offensé, tant en ladite transgression des festes que par les susdits blasphesmes, jeux et impudicitez qui s'y commettent. D'avantage Dieu y est courroucé en l'abus et prophanation des choses saintes dont ils se servent, et le public, interessé par la debauche et jeux des artisans. Joint que telle impieté est entretenue des deniers d'une confrairie, qui devroient estre employez à la nourriture des pauvres, principalement en ces temps esquels il fait si cher vivre, et auquel plusieurs meurent de faim.

« Or, Sire, toute cette ordure est maintenue par vous : car vous leur avez donné vos lettres de permission pour continuer cet abbus encommencé devant vostre regne : vous avez mandé à vostre court de Parlement et Prevost de Paris de les faire jouyr du contenu en voz lettres, ce qu'ils ont tres bien executé, ayant maintenu un tel abus contre Dieu et la deffense des pasteurs ecclesiastiques, et nonobstant la clameur universelle de tous les predicateurs de Paris, lesquels continuent encore journellement à s'en plaindre, mais en vain, n'ayant peu pour tout obtenir sinon une deffense de jouer durant une année, pour recommencer au bout de l'an plus que devant [1]. »

En 1548, un arrêt du Parlement interdit aux confrères, qui venaient de s'établir à l'hôtel de Bourgogne, de représenter des mystères tirés de l'Écriture sainte, et ne leur permit que les sujets *profanes*, *honnestes et licites* [2]. Quatre ans après Jodelle inaugurait la tragédie antique.

Les vices de l'ancien théâtre furent alors bien plus sensibles, et de tous côtés on les attaqua sans ménagement. Ils furent en butte aux coups des partisans même des anciens genres. Des Autelz, dans sa réplique aux furieuses défenses de Louis Meygret, imprimées à Lyon l'an 1551, est obligé de reconnaître que la *Moralité* est avec raison « improuvée des doctes gens, veu le desordre que par ignorance y commettent ceux lesquels indignement et comme l'on dit sans laver les mains la veulent manier. » Ce sont les mêmes raisons qui inspirèrent à Joachim du Bellay tant de dégoût pour nos vieilles moralités, et qui lui faisaient dire à la fin d'un sonnet où il exaltait le poëme épique et les « precieux eschantillons » qu'en avait donnés fort jeune, à Paris, Jacques de la Taille :

« Que pour luy desormais on banisse d'icy
Tant de moralytez et de farces aussy,
Qui nostre vieil françois ont farcy longuement. »

[1] *Remonstrances au Roy*, 1588, p. 182-186.

[2] Ce qui peut sembler singulier, remarque D. Piolin, c'est qu'en Angleterre, vers cette époque, Henri VIII interdisait les mêmes représentations *comme favorables au culte catholique*, et que la reine Marie les rétablit plus tard à ce titre. (*Recherches sur les Mystères qui ont été représentés dans le Maine*, p. 41.)

C'est ainsi que le genre si florissant des mystères et des moralités tomba dans le dernier discrédit. Cependant les mystères se maintinrent un assez long temps, surtout en province. Il s'en représenta encore à l'hôtel de Bourgogne, jusque vers la fin du siècle, sous le nom déguisé de *bergerie* ou d'*églogue*, et le public, malgré son engouement pour les tragédies et les comédies à l'antique, continua d'accueillir avec faveur les farces qu'on jouait habituellement comme *lever de rideau*.

VI

La réforme du théâtre au seizième siècle [1].

LAZARE DE BAÏF (mort avant 1550). — ÉTIENNE JODELLE (1532-1573). — JEAN DE LA PÉRUSE (mort vers 1555). — ANDRÉ DE RIVAUDEAU.

C'est surtout le peuple, les classes illettrées, qui avaient fait le succès de ces mystères, de ces moralités, de ces sotties, représentés par les soins des corporations de métiers ou aux frais des compagnies de judicature, sur les places ou dans les salles des maisons de ville. Ce furent les classes lettrées qui donnèrent la vogue aux tragédies et comédies que les poëtes savants composèrent *selon les préceptes qu'en ont donnés Aristote et Horace* [2], et elles eurent l'honneur d'être jouées au collége de Boncour, à celui d'Harcourt, à celui de Beauvais, ou bien à l'hôtel de Reims, devant Henri II et ses courtisans, et devant des lettrés illustres, comme Turnèbe et Daurat. Ces émules des anciens n'écrivaient pas pour la populace *en sabots*, mais bien pour les nobles et les princes. Aussi, naïvement persuadés qu'ils égalaient les Sophocle et les Ménandre, ou tout au moins les Sénèque, les Plaute et les Térence, combien ils étaient fiers et qu'ils avaient en mépris les farces et les farceurs !

Les premiers introducteurs en France du système dramatique des anciens sont Lazare de Baïf et Ronsard. En 1537, Lazare de Baïf fit représenter et imprimer la traduction en vers français de l'*Électre* de Sophocle. Si cette pièce atteste sa profonde connaissance du grec, elle laisse infiniment à désirer pour la grâce et l'élégance. Il traduisit de même l'*Hécube* d'Euripide, en s'appliquant, comme pour l'*Électre*, à rendre son auteur quasi vers pour vers. Ces tentatives sont faibles ; mais ce sont de premières tentatives ; il faut savoir gré à l'auteur d'en avoir affronté les difficultés.

En 1549, trois ans avant l'apparition de Jodelle, Ronsard, alors

[1] Consulter *Histoire du développement de la tragédie française, principalement au* XVI[e] *siècle*, par Ebert, Gotha, 1858, in-8°, en allemand ; elle s'étend de la *Cleopatre* de Jodelle à l'*Horace* de Corneille. — Voir aussi Chassang, *Des essais dramatiques imités de l'antiquité au* XIV[e] *et au* XV[e] *siècle* (Paris, 1852).

[2] Ce sont les expressions de Jacques Grévin, dans la préface de son *César*.

qu'il achevait ses études au collége de Coqueret, mit en vers français et représenta avec ses condisciples, devant Daurat, le *Plutus* d'Aristophane. C'était l'essai d'une nouvelle manière ; mais il n'y avait là aucune part de création. Étienne Jodelle fit un pas de plus. Esprit ardent et indépendant qui ambitionnait la gloire de continuer l'œuvre de Ronsard et d'être comme son lieutenant, il appliqua à la poésie dramatique les théories novatrices du chef de la *Pléiade* et fit pour le théâtre ce que Ronsard avait fait pour la poésie lyrique. Voici comment lui-même exprimait son ambition dans des vers à Madame Marguerite de France, sœur du roi Henri :

« Mais, puis que nous voyons croistre en France un tel nombre
De brouilleurs, qui ne font sinon que porter ombre
A la vertu naissante, il te faut prendre au poing
Ton glaive et ton bouclier, pour m'ayder au besoing.
Et tant qu'encourageant mes forces à l'exemple
Du vainqueur vandomois, je sorte de ton temple
Pour, sur les ignorans, redoubler les efforts,
Et voir ces avortons aussi tost que nais morts,
Afin que l'heur de France et des Muses je garde
Faisant après Ronsard la seure arriere-garde[1]. »

Pour son premier essai tragique, Jodelle choisit un sujet de l'histoire romaine, la fameuse reine d'Égypte qui fut la maîtresse de César et d'Antoine. *Cléopâtre* fut représentée, avec une comédie intitulée *Eugène ou la Rencontre*, en 1552, dans l'hôtel de ville de Reims, et en présence du Roi et des courtisans. Jodelle et ses amis Remy Belleau et Jean de la Péruse, futurs auteurs dramatiques, jouèrent dans ces deux pièces les rôles principaux pour lesquels on n'aurait pas pu trouver d'acteurs. Jodelle, alors âgé de vingt ans et d'une figure agréable, joua le rôle de *Cléopâtre*. Le succès fut extraordinaire et l'enthousiasme merveilleux. Ronsard, fier de la gloire recueillie par son élève, s'écria :

« Et lors Jodelle heureusement sonna,
D'une voix humble et d'une voix hardie,
La comedie avec la tragedie ;
Et d'un ton double, ores bas, ores haut,
Remplit premier le françois eschaffault. »

Du Bellay, le louant comme *l'outre-passe* des autres au sujet de la tragédie, de la comédie et des odes, raconte Pasquier, lui adressa un sonnet en vers rapportés, dont les six derniers étaient :

« Tant que bruira un cours impetueux,
Tant que fuira un pas non fluctueux,
Tant que sourdra d'une veine immortelle
Le vers tragic, le comic, le harpeur,

[1] *Œuv. mesl.*, 1853, f° 110, r°.

Ravisse, coule, et vive le labeur
Du grave, doux et copieux Jodelle [1]. »

D'après Brantôme, Henri II donna à Jodelle, pour sa tragédie de *Cléopâtre*, « cinq cens escus à son espargne, et outre luy fit tout plein d'autres graces, d'autant que c'estoit chose nouvelle et très-belle et rare [2]. » Enfin, après le succès de *Cléopâtre*, les amis de Jodelle renouvelèrent en son honneur la fête antique du bouc orné de fleurs et de lierre, et, dans un dithyrambe à la grecque, chantèrent à tue-tête ce refrain de chanson à Bacchus :

« Iach iach ia ha
Evoe iach ia ha ! »

Cependant il n'y avait pas lieu à tant d'admiration, et le prodige n'était pas si merveilleux. Celui qu'on érigeait en rival des Sophocle et des Euripide était loin d'avoir trouvé leur secret, et ne s'était pas mis en grands frais d'imagination. Invention, action, jeu, sont presque nuls dans cette tragédie prétendue antique. *Cléopâtre* n'est presque composée que de monologues ; le dernier acte n'a qu'une scène d'environ cent vers ; enfin c'est un morceau de déclamation bien plus qu'une tragédie.

Le premier acte de *Cléopâtre* est écrit en vers de dix syllabes, et en rimes féminines ; les trois actes suivants sont en vers de même mesure, et en rimes mêlées ; le dernier acte est en rimes mêlées et en vers alexandrins. Le style n'est rien moins que dramatique. L'auteur multiplie les mots composés, les termes appellatifs, les périphrases. Il se guinde en croyant s'élever, il prend l'emphase pour le sublime et le trivial pour le naturel.

Encouragé par le succès de son coup d'essai, Jodelle écrivit une seconde tragédie, également prise dans l'histoire ancienne, *Didon se sacrifiant*. Mais cette pièce, comme la première, montre un auteur novice qui n'avait aucune idée de la contexture dramatique. *Didon* manque d'originalité comme *Cléopâtre :* elle est prise tout entière du quatrième livre de l'*Énéide* de Virgile. On en pourrait bien détacher quelques morceaux qui ont du sentiment et de la chaleur, mais les meilleurs endroits sont gâtés par des détails d'un mauvais goût grotesque [3]. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la *Cléopâtre*, comme

[1] *Recherch.*, VII, VI. — [2] *Grands Capit. franç.*, Henry II.

[3] Il faut citer, pour qu'on puisse se faire une idée des jolies choses que recherchait le style tragique d'alors. Dans l'acte II, Didon, désespérée du départ d'Énée, est peinte ainsi :

« Les yeux sanglans, la face morte,
Le poil meslé, le cœur transi,
Efforce sa force peu forte,
Et sus son lict petille ainsi
Qu'Hercule arrachant sa chemise,
Qui jà jusqu'à l'os s'estoit prise. »

dans *Didon*, c'est la poésie lyrique : les chœurs sont bien supérieurs au dialogue. La même remarque pourra être faite pour tous les poëtes dramatiques de l'école de Ronsard.

Différente de *Cléopâtre*, *Didon* est écrite toute en grands vers ; mais la versification en est fort négligée, et l'auteur n'a aucun souci de l'alternative des rimes : on y trouve jusqu'à vingt rimes féminines de suite.

La représentation de cette seconde tragédie eut un mauvais succès. Cependant Jodelle n'avait rien négligé pour la rendre brillante. Unissant au talent d'écrivain des connaissances en architecture, en peinture, et même en mécanique, il construisit un théâtre provisoire, peignit ou ordonna les décorations, établit des machines [1] ; mais tous ces soins furent rendus inutiles par la méprise grotesque d'un ouvrier qui fit avancer un énorme clocher au lieu d'un rocher. En outre les répétitions avaient été négligées, et les rôles furent mal sus.

Jodelle obtint moins de succès dans la comédie que dans la tragédie. Cependant, en réalité, il s'y montra bien supérieur. S'il demeura fort loin de son modèle Térence, qu'il prétendait non pas copier, mais imiter, il eut le mérite d'exprimer avec vérité plusieurs caractères, et de représenter, dans une pièce toute française, un côté des mœurs contemporaines. Il y a, dans l'*Eugène*, des situations vraiment comiques, quoique chargées, et un intérêt qui se soutient.

C'est un ecclésiastique libertin et intrigant qui y joue le principal rôle et en fait le dénoûment par son impudence. L'abbé Eugène a marié une certaine Alix, sa maîtresse, à un George Dandin de cette époque, nommé Guillaume. Les moyens qu'il prend pour continuer son commerce avec elle, du consentement du mari et malgré l'arrivée inopportune d'un soldat fanfaron, ancien amant d'Alix, tel est le sujet de cette pièce peu morale [2], mais qui renferme des scènes vivement

[1] Il a dit lui-même, en parlant de ses talents multiples :

« Je dessine, je taille, et charpente, et maçonne,
Je brode, je pourtray, je couppe, je façonne,
Je cizele, je grave, esmaillant et dorant,
Je griffonne, je peins, dorant et colorant,
Je tapisse, j'assieds, je festonne et decore,
Je musique, je sonne et poetise encore. »

[2] Jodelle, dans sa réforme du théâtre, songeait fort peu à la morale. Il y songeait encore moins dans sa vie. Les rois Henri II et Charles IX, Marguerite, duchesse de Savoie, le duc de Nemours et d'autres lui avaient accordé leur estime et leurs faveurs, quoiqu'il fût d'humeur un peu sauvage et se dérobât volontiers à la société et au commerce des grands ; mais sa conduite fut si déréglée qu'il perdit tous ses protecteurs et finit par mourir de faim.

« La France luy nia le pain
Tant elle fut mere cruelle, »

dit Ronsard, dans ses *Vers funebres sur la mort de Jodelle*. Ce sont les excès,

tracées, auxquelles Collé n'a pas dédaigné de faire d'importants emprunts [1]. D'ailleurs le style en est généralement négligé et plat, et la versification irrégulière. Suivant la remarque de Colletet, on y trouve de longues traînées de vers de huit syllabes, tantôt tous féminins, tantôt tous masculins.

Eugène, *Cléopâtre* et *Didon* sont les seules pièces que nous ait conservées l'éditeur des œuvres posthumes de Jodelle. Plusieurs autres que le poëte avait laissées achevées ou pendues au croc, et pour la publication desquelles Charles de la Mothe attendait des *temps meilleurs*, ont été finalement perdues.

Les essais dramatiques de Jodelle forment à peine le quart de ses œuvres poétiques, qui contiennent cent soixante sonnets, dix odes, des épithalames, des élégies, des discours, des épîtres, des tombeaux, des devises et inscriptions, une contre-partie de quelques odes de Ronsard où il s'élève, avec une verve brutale, contre l'amour, contre Vénus, etc. « Comme il estoit, dit Pasquier, d'un esprit sourcilleux, et qu'il voyoit tous les autres poëtes s'adonner à la celebration de leurs dames, il voulut, par un privilege special, faire un livre qu'il intitula *Contr'amours*, en haine d'une dame qu'il avoit autrefois affectionnée. »

Jodelle avait une extrême fécondité et facilité. Charles de la Mothe, auditeur au grand Conseil, son éditeur, assure lui « avoir veu en sa premiere adolescence composer et escrire en une seule nuict, par gageure, cinq cens bons vers latins, sur le sujet que promptement on luy bailloit. Pour ses sonnets, ajoute-t-il, mesme ceux qui sont par rencontres, il les a tous faits en se promenant, et s'amusant parfois à autres choses, si soudainement, que quand il nous les disoit, nous pensions qu'il ne les eust encore commencés. » Le même ami de Jodelle déclare encore qu'il a plus écrit en l'une et l'autre langue qu'aucun poëte grec ou latin, moderne ou ancien, que nous ayons. Après le volume qu'il publiait, il en annonçait quatre ou cinq autres aussi forts. Il certifiait en outre qu'il avait vu perdre de ses œuvres non recueillies, par la négligence de l'auteur, plus de six volumes tels que celui qu'il mettait en lumière. Ce qui a paru de ce poëte est appelé par l'éditeur l'*Adolescence de Jodelle*. C'est donc ce qu'il fit dans son âge viril que nous avons perdu. Ce qui fut publié de ses poésies diverses parut si éloigné de l'opinion qu'il avait fait concevoir qu'on le « méconnaissait ». Pasquier écrivait :

« Je ne dy pas qu'il n'y ait plusieurs belles pieces, mais aussi y en a-t-il une infinité d'autres, qui, comme passe-volans, ne devoient estre mises sur la mons-

et non pas l'abandon, qui furent cause de la triste fin de ce poëte « paillard, ivrogne, et sans aucune crainte de Dieu, qu'il ne croyoit que par benefice d'inventaire. » (*Journal de l'Estoile*, 1573.)

[1] Voir, en particulier, à la scène I de l'acte II, une peinture assez bien faite du soldat devenu courtisan efféminé. La scène 1re, entre Eugène, abbé, et messire Jean, chapelain, peint avec des couleurs très-crues, mais énergiques, les molles délices des prêtres et des moines corrompus de cette époque.

tre. Et me doute qu'il ne demeurera que la memoire de son nom en l'air, comme ses poesies [1]. »

Tel était aussi le jugement de Nicolas Bourdon, qui, après avoir eu la patience de lire toutes les poésies de Jodelle, mit à la tête de son exemplaire : *Minuit præsentia famam.* Suivant un auteur du seizième siècle, « le cardinal Duperron avait coutume de dire que Jodelle ne faisait rien qui vaille, et qu'il faisait des vers de *pois pilés*, mauvaises farces qui divertissaient la populace. » Pour bien comprendre cette expression dédaigneuse, il faut savoir qu'autrefois on appelait proverbialement *pois pilés* les choses de néant, tels que sont des pois pilés quand on en a tiré la purée. Enfin Ronsard, rétractant les éloges qu'il avait accordés à son disciple, soutint plus d'une fois, entre amis, qu'il eût désiré, pour la mémoire de Jodelle, que ses ouvrages eussent été jetés au feu.

En résumé Jodelle n'a rien produit d'achevé et de vraiment durable, et celui que d'Aubigné appelait « prince des poëtes tragiques » est à peine poëte par l'inspiration chez lui presque toujours glacée et empruntée, est à peine écrivain par le style qu'il ne prenait aucun soin de châtier [2] : il brochait ses pièces en quelques matinées. Charles de la Mothe nous apprend que tout ce qui a été composé par Jodelle « n'a jamais été fait que promptement; la plus longue et difficile tragedie ou comedie ne l'a jamais occupé à composer et escrire plus de dix matinées; même sa comedie d'*Eugene* fut faite en quatre traites. »

Cependant après *Cléopâtre* et *Didon* le mouvement était donné, l'émulation excitée; bientôt on en vit paraître les fruits. Une nouvelle tragédie régulière fut publiée en 1553, une *Médée*, d'un tout jeune poëte venu d'Angoulême à Paris, Jean de la Péruse. Cette pièce, imitée ou plutôt traduite, non d'Euripide, mais de Sénèque, est en cinq actes, en vers, avec des chœurs. Jodelle avait écrit sa tragédie en vers de cinq pieds ; la Péruse, pour plus de majesté, adopta l'alexandrin, avec les *rimes plates* régulières, c'est-à-dire alternées, masculines et féminines. Son exemple fut suivi par tous les poëtes tragiques qui vinrent après lui.

En choisissant ce sujet de Médée si souvent traité dans l'antiquité et si dramatique, voici comment il arrangea sa fable.

Médée, abandonnée par Jason, se prend à faire de si furieuses menaces, qu'elle force le roi Créon de la bannir. Elle parvient à en obtenir un délai d'un jour, sous prétexte de pourvoir à son départ, mais en réalité pour assurer sa vengeance. Elle charme par son art une riche couronne qu'elle avait choisie entre ses joyaux pour en faire un pré-

[1] *Recherch.*, VII, VI. — Pasquier dit ailleurs que Jodelle « pour avoir plusieurs belles poinctes, se fiant trop à son naturel, mesprisoit les livres. » (*Lett.*, XXII, 2.)

[2] Ses poésies latines valent mieux que les françaises. Le style en est plus pur, plus coulant et de meilleur goût.

sent à Glauque, la nouvelle épouse de Jason, censément afin de l'engager à traiter plus humainement ses enfants qu'elle laisse en ce lieu. A peine l'infortunée Glauque s'en est-elle parée, qu'elle et son père, qui s'était approché pour la secourir, avec tout leur palais, se prennent à brûler. Médée, poursuivie par les armes de Jason, tue en sa présence les deux enfants qu'elle avait eus de lui, et se sauve à travers les airs dans un chariot que le Soleil lui avait envoyé.

Il y avait là les éléments d'une pièce émouvante, mais le poëte n'a pas su faire rendre à son sujet tout ce qu'il renfermait, surtout il n'a pas su le traiter du style qui convenait.

On aura une idée de la diction négligée, lâche et inharmonieuse de la tragédie de *Médée*, par ces quelques vers du premier acte. La nourrice de Médée l'exhorte à maîtriser sa colère, et à ne point exposer à la ruine elle-même et ses enfants. Médée lui répond :

« Ni l'amour de mes fils ni l'amour de ma vie
Ne sçauroient empescher ce de quoy j'ay envie.
Mais que je puisse perdre et Jason et le roy,
Peu de perte feray perdant mes fiz et moy. »

Le monologue de Créon, au commencement du troisième acte, est écrit avec assez de vigueur, de même que le dialogue avec Médée qui survient.

L'alternative des rimes masculines et féminines est régulièrement observée.

Somme toute, le style de la Péruse dans *Médée* nous paraît supérieur à celui de Jodelle dans *Didon* et dans *Cléopâtre*, et c'est bien avec raison que Sainte-Marthe préférait beaucoup le style de la Péruse à celui de Jodelle. Mais ce mérite n'est pas assez considérable pour justifier les éloges excessifs des contemporains. Suivant Sainte-Marthe, « comme ce jeune poete escrivoit d'un style plus clair et plus poli que Jodelle, il eust sans doute, au jugement des doctes, esté le veritable Euripide des François, si la mort *qui le surprit avant le temps ne se fust opposée à ses louables et genereux desseins.* » Tahureau, de son côté, a dédié une ode « à Jean de la Peruse, premier tragique de la France [1]. » Nous partageons plutôt l'avis de Colletet, qui met la tragédie de la Péruse bien au-dessous de ses vers lyriques. Car ce jeune dramaturge, d'un talent si précoce et si fécond, a écrit des odes, des épigrammes, des sonnets, des élégies, des chansons amoureuses, des mignardises, des étrennes, des amourettes. Ces poésies, d'ordinaire écrites correctement, ont de l'originalité. Plusieurs sont en vers alexandrins, à rimes masculines et féminines régulièrement alternées. Par intervalles c'est presque déjà de la poésie moderne.

Outre sa tragédie qui ne fut jamais représentée, ce poëte mort à

[1] Tahureau intitule une de ses pièces de poésie : « A Jean de la Peruse, premier tragique de la France. »

l'âge de vingt-cinq ans a laissé des poésies diverses recueillies par son ami Claude Binet, en particulier des odes à l'imitation des odes grecques et romaines, dont quelques-unes sont divisées en strophes, antistrophes et épodes.

Nous voyons encore marcher sur les pas de Jodelle, dans le nouveau système dramatique, un gentilhomme du Bas-Poitou, dont les œuvres, longtemps oubliées, ont été récemment remises en lumière, André de Rivaudeau. Il donna une tragédie d'*Aman* qui fut représentée en 1561. Elle est en cinq actes, avec des chœurs, et, pour toute la charpente, elle est calquée sur le patron des Grecs. D'Aubignac n'y aurait rien trouvé à reprendre. Il aurait été particulièrement satisfait des nombreuses imitations d'Horace, de Virgile et d'Ovide dont cette tragédie sainte est semée, et non moins enchanté des souvenirs mythologiques dont l'auteur a diversifié son œuvre, en donnant à Aman l'ancienne religion des Grecs.

Tout cela ne rend pas l'action bien intéressante et bien animée, ni le style bien original et bien élevé. L'émule de Jodelle n'a qu'un mérite incontestable, c'est d'avoir plus de noblesse, plus de dignité, et d'être plus moral et plus religieux que l'auteur de *Didon* et de *Cléopâtre*.

Le même caractère recommande ses autres poésies, publiées en 1566, des *Complaintes* et des *Poésies diverses*.

VII

JEAN DE LA TAILLE ET JACQUES DE LA TAILLE.

I

Les de la Taille étaient de bons gentilshommes de Beauce, mais « d'une maison moyenne en biens ». Leur père, malgré son peu de fortune, voulait donner à ses enfants l'instruction dont il regrettait d'avoir lui-même été privé, étant persuadé « que le sçavoir est le seul parement d'un gentilhomme. » L'aîné, Jean, fut de bonne heure envoyé à Paris pour y faire ses premières études sous les meilleurs maîtres. Il suivit pendant six ans les leçons du célèbre Marc-Antoine Muret. Il alla ensuite à Orléans faire son cours de droit civil sous la direction d'Anne du Bourg. Mais ce délicat humaniste se dégoûta du « gros latin de cuisine » d'Accurse et de Barthole, et prit en aversion les lois et le droit. Désireux de ne s'adonner qu'à une science noble et libérale, tenté des Muses et séduit par la réputation des Ronsard et des du Bellay, il retrouva à Paris « nostre Athenes françoyse ».

Là il rencontra, tout entiers livrés aux études littéraires, ses deux frères, Jacques et Pascal. Jacques annonçait le goût le plus précoce et

le plus prononcé pour la poésie. Jean l'y affermit, il l'engagea à suivre à l'Université les leçons de « ce grand lecteur en grec, Jean Daurat », et lui mit entre les mains les œuvres de Ronsard et de du Bellay. Ce jeune homme était si *glouton à l'estude*, qu'il devint bientôt un *abysme de sçavoir*.

Digne élève du célèbre professeur royal, « il comprenoit facilement les autheurs grecs et latins, non seulement les mots, la langue et l'écorce, mais l'art, le sens et la moëlle. »

Entre ces deux généreux jeunes gens la communauté de goûts engendra une amitié plus que fraternelle. Ils conçurent ensemble une grande et noble ambition, celle de composer des tragédies et comédies selon le vrai art et la façon antique, et de doter la France d'un théâtre qui rappelât celui des Grecs et des Romains.

Vrais fils de la Renaissance, ne comprenant que les beautés grecques et romaines, ils ne voyaient que barbarie dans le moyen âge français. Écoutez là-dessus Jean de la Taille, dans son discours de l'*Art de la tragédie* :

« Autant de tragedies et comedies, de farces et moralitez (où bien souvent n'y a sens ny raison, mais des paroles ridicules avec quelque badinage) et autres jeux qui ne sont faicts selon le vray art, et au moule des vieux, comme d'un Sophocle, Euripide et Seneque, ne peuvent estre que choses ignorantes, mal faites, indignes d'en faire cas, et qui ne deussent servir de passe temps qu'aux varlets et menu populaire, et non aux personnes graves. Et voudrois bien qu'on eust banny de France telles ameres espiceries qui gastent le goust de nostre langue, et qu'au lieu on y eust adopté et naturalisé la vraye tragedie et comedie, qui n'y sont point encore à grand peine parvenues, et qui toutefois auroient aussi bonne grace en nostre langue Françoise qu'en la Grecque et Latine. Pleust à Dieu que les Roys et les grands sceussent le plaisir que c'est de voir reciter et representer au vif une vraye tragedie ou comedie en un theatre tel que je le sçaurois bien deviser, et qui jadis estoit en si grande estime pour le passetemps des Grecs et des Romains, je m'oserois presque assurer qu'icelles estans naifvement jouées par des personnes propres, qui par leurs gestes honestes, par leurs bons termes, non tirez à force du latin, et par leur brave et hardie prononciation ne sentissent aucunement ny l'escolier ny le pedant, ny sur tout le badinage des farces, que les grands, dis-je, ne trouveroient passetemps (estans retirez au paisible repos d'une ville) plus plaisant que cestuy-cy, j'entens apres l'esbat de leur exercice, apres la chasse, et le plaisir du vol des oiseaux [1].

Il donna d'abord, en 1562, *Saül le Furieux*, tragédie prise de la Bible, faite selon l'art et à la mode des vieux poëtes tragiques, en vers décasyllabiques à rimes alternées. C'est exactement le récit biblique de la désobéissance et du châtiment du premier roi des Juifs, qui, malgré la défense de Dieu, avait sauvé la vie au roi Agag, et conservé du butin pris sur les Amalécites. Cette tragédie « faicte selon le vrai art [2] »

[1] Préf. des *Remoust. pour le Roy, à tous ses subjects qui ont pris les armes*, 1563.

[2] J. de la Taille, *De l'art de la tragedie.*

fut accueillie avec beaucoup de faveur. Colletet félicite Jean de la Taille d'avoir « composé son *Saül* dans toutes les règles étroites, tant pour l'économie que pour la rime et les vers. » Que cette pièce soit classiquement régulière, nous l'accorderons, mais elle manque d'invention, de vie et de couleur. Voici l'un des passages les plus vifs et les mieux écrits ; c'est l'évocation de l'ombre de Samuel faite par la pythonisse d'Endor, sur l'ordre de Saül :

SAUL.

« Or tu as ma fortune et ma destresse ouye
Et si doncques tu as de me servir envie
Fay moy venir icy par charmes et par vers
L'esprit de Samuël, du plus creux des enfers,
Afin qu'en ce soudain et important affaire
Il me baille conseil sur ce que je dois faire.

LA PITHONISSE.

Ce n'est pas le premier que mon merveilleux sort
A rendu esveillé du somme de la mort,
Et bien que le soleil ait la vingtiesme année,
Depuis que ce prophete est defunct, ramenée,
Je ne lairray pourtant de contraindre aujourd'huy
Son esprit à venir en ce lieu malgré luy,
Et ce par mes dæmons, desquels l'esclave bande
Forcée de mes vers, fait ce que je commande.
Aiant donc fait icy les invocations
J'iray faire à l'escart mes conjurations.
O Dæmons tout-sçachans, espars dessoubs la Lune,
Si j'ay jamais de vous receu faveur aucune,
Si je vous ay tousjours dignement honorez,
Si je ne vous ay point dans un cerne enserrez,
Venez tous obeïr à ma voix conjurée.
Vous aussi que je tiens dans ma bague sacrée
Comme esclaves esprits, si j'ay appris de vous
Tout ce que j'ay voulu, venez me servir tous,
Et vous, diables, lesquels fistes au premier homme
Gouster à ses despens de la fatale pomme,
Vous, gloire des enfers, Sathan et Belzebus
Qui faictes aux humains commettre tant d'abus,
Et toy, Leviathan, Belial, Belfegore,
Tous, tous je vous appelle : et vous, anges, encore,
Que l'arrogance fit avecque Lucifer
Culbuter de l'Olympe au parfond de l'enfer,
Si je vous ay voué des le berceau mon ame,
Si de vous seuls depend de ma vie la trame,
Venez faire un grand faict, faisant venir d'embas
L'esprit d'un qui faisoit de vous si peu de cas ;
Monstrez vostre puissance à la semence humaine,
Monstrez si la magie est une chose vaine,
Le faisant maugré luy, voire maugré son Dieu

Et les anges aussi, revenir en ce lieu ;
Monstrez si vous sçavez contraindre la nature
Et si chasque element cede à vostre murmure
Monstrez que vous pouvez les cieux ensanglanter,
Ses astres, et Phœbus, et la Lune enchanter.
Venez donc m'aïder ; ainsi la grand'lumiere
N'illumine jamais la journée derniere
En laquelle icy bas on n'habitera plus,
Dieu damnant les mauvais, et sauvant ses esleus.
Ainsi jamais, jamais ne vienne ce Messie
Duquel on vous menace en mainte prophetie [1]. »

Jean de la Taille donna son *Saül* comme une nouveauté dont il n'y avait pas encore eu d'exemple. A son avis, c'était la première fois qu'un auteur français produisait une tragédie de son invention, toutes n'ayant été jusqu'alors que traduites. Cependant la *Cléopâtre* et la *Didon* de Jodelle ne sont pas des traductions, et l'on ne peut contester à ce poëte l'honneur d'avoir donné le premier exemple d'une tragédie classique. Mais enfin Jean de la Taille fut l'un des premiers qui osèrent tenter ce genre difficile, et à ce titre il mérite toute indulgence pour la faiblesse ennuyeuse de sa première pièce.

La seconde, représentée en 1673, *la Famine ou les Gabaonites*, a plus d'originalité et d'intérêt. Elle est faible de style, mais attendrissante, et quelquefois sublime par les détails. La famine ravageait le royaume d'Israël. David répand ses plaintes et ses prières devant le Seigneur :

DAVID, *seul*.

« Ja le soleil, laissant son humide repaire,
Se leve afin de voir nostre mal ordinaire,
Et desja par trois fois sa course coustumiere
Aux douze astres d'enhault a presté sa lumiere
Que nos maux affamez n'ont pris aucune fin.
Mais, puisque l'Eternel et son rude destin
Conspire à nos malheurs, ô soleil, à quoy faire
Dessus nostre pays flambe ta beauté claire ?
Vienne plustost des nuicts une eternelle horreur,
Et si de Dieu telle est contre nous la fureur,
Vienne l'orage et foudre, et sur nous encor vienne
Tout ce qui devora la Gomorre ancienne,
La culbutant au fond des infames estangs.
Helas ! vaut-il pas mieux que languir si longtemps
Que nous mourions à coup, sans qu'il faille souffrir
Chaque jour tant de morts pour ne pouvoir mourir ?
Encore à tout le moins s'il nous estoit permis
De mourir de la main de quelques ennemis,
Desquels mesme l'honneur honorast nostre mort,
Mais sans respandre sang, sans faire aucun effort,
Voire sans nuls hayneus, et sans sacquer le fer

[1] Acte III.

(O le lasche destin !) nous allons voir l'enfer,
Et, dans les regnes vains, la mort de mesmes dards
Pesle mesle amoncelle, et vaillans, et couards,
Voire les gens plus forts, qui dans le lit infame
Lamentent de mourir ainsi (las !) qu'une femme ! »

Ce début est assez dramatique ; mais les mêmes plaintes continuent trop longtemps, et sont délayées en trop de paroles. Le roi, dans sa désolation, charge Joab de consulter un prophète sur les causes de ce fléau. Pour qu'il cesse, est-il répondu, Dieu ordonne qu'on immole les enfants de Saül. Rezèfe, femme de l'ancien roi, et Mérobe, sa fille, apprenant ce cruel oracle, cachent les enfants dans le tombeau de leur père. A Joab qui vient les réclamer, Rezèfe répond qu'ils ont été ensevelis. Il y a une belle scène entre la femme de Saül et ses enfants, où éclatent le désespoir de la mère et la noble résignation des enfants :

REZEFE.

« Que dois-je faire ? Ha je ne souffriray
Que mon sang soit en ce point martiré,
Plustost, plustost me deffendray-je en sorte
Qu'à la parfin le deuil me rendra forte.
J'iray, j'iray me fourrer dans la presse
De mes hayneus, ainsi qu'une tygresse
Quand de son antre on emporte les fans,
Que diz-je, helas ! mais vous, mes chers enfans,
Vous n'estes point pasles, mornes, ny blesmes.
Vous vous taisez ? hé pensez en vous mesmes
Vostre danger, et taschez d'esbranler
Le fier hayneus par vostre doux parler.

ARMON.

J'auroy conclu de porter en silence,
Mere, nos maux, ainsi qu'en pacience,
Mais cuydes tu (puis que de moy tu veus
Response avoir) que par mes humbles veus
Je m'avilisse à mendier ma vie ?
Ha, Dieu m'accable ains qu'une telle envie
J'aye de vivre !

REZEFE.

Helas ! qu'avez vous dit ?

MIFIBOZET.

C'est, c'est Saül qui nos cueurs enhardit,
Saül, duquel nous n'avons esté nez
Pour la mort craindre à la mort condamnez.

ARMON.

O fier Joab, tu te tournes arriere
Pour n'estre esmeu de ma douce priere.
Mais n'aye peur, et l'oreille ne clos

(Comme l'aspic) pour n'ouïr mes sanglos;
Nous ne voulons nostre vie allonger,
Plustost, plustost voulons nous l'abreger.

MIFIBOZET.

O Dieu, destourne un tel blasme eternel
Que depouillez du regne paternel
Les nobles fils d'un roy si magnifique
Traisnent ainsi leur vye mecanique.

ARMON.

Parquoy David fait bien de nous esteindre
A celle fin qu'il n'aye plus que craindre,
Car il sçait bien qu'en vivant d'avantage,
Nous r'eussions eu nostre droit heritage,
Et que le regne envahy par le traistre
Fust revenu dessous son juste maistre [1]. »

Cependant l'envoyé de David presse Rezèfe de questions. L'amour maternel la trahit. Joab arrache les enfants du tombeau, et les enlève des bras de leur mère expirante de douleur. Ces jeunes fils de roi montrent une constance et une dignité vraiment royales.

ARMON.

« Cessez, cessez cette vaine colere,
Nous vous allons dire l'adieu, ma mere, etc.»

Ils sont conduits au supplice, et meurent sur la croix avec magnanimité. Le récit du messager qui annonce cette triste nouvelle à Mérobe fait verser des larmes.

Cette tragédie si émouvante a cependant un défaut essentiel, c'est, comme l'a remarqué le duc de la Vallière, qu'on ne s'intéresse qu'aux enfants de Saül que Dieu a condamnés, et à Rezèfe et Mérobe, dont les personnages sont admirables dans la pièce. On se sent disposé à maudire la cruauté et la tyrannie de David, et l'on est prêt à douter que ce soit bien Dieu qui ordonne de tels sacrifices. Là était l'écueil de ce sujet que Racine n'aurait certainement pas choisi. D'ailleurs, dans la *Famine*, comme dans *Saül*, tous les traits, toutes les couleurs sont empruntés à la Bible.

La seconde tragédie de Jean de la Taille est infiniment supérieure à la première pour les situations, pour l'intérêt, pour le sentiment; mais le poëte ne s'est pas astreint à des règles aussi sévères de versification. Il y néglige, excepté dans les chœurs, l'alternative des rimes, qu'il avait observée constamment dans *Saül le Furieux*.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des comédies en prose de Jean de la Taille, imitées de l'Arioste, les *Corrivaux* et le *Negromant*, 1573.

[1] Acte IV.

Les *Corrivaux* sont bien dialogués et bien intrigués. Le *Negromant* est beaucoup moins bien écrit que les *Corrivaux*.

Jacques de la Taille, âgé à peine de dix-huit ans, voulut marcher sur les traces de son frère, et conquérir comme lui la gloire dramatique. Il composa un plus grand nombre de pièces. Nous ne parlerons que des deux principales, *Daire*, tragédie avec des chœurs, dédiée à François d'Angennes, et *Alexandre*, tragédie dédiée à Henri de Bourbon, roi de Navarre.

La tragédie de *Daire* représente les derniers malheurs et la mort de Darius trahi par Bessus et Nabarzanes. Alexandre, qui fera le sujet du second drame de Jacques de la Taille, joue déjà un beau rôle dans celui-ci, qui d'ailleurs n'est encore qu'un assez faible essai. L'alternative des rimes n'est pas observée, la versification est négligée, et le poëte, en passant d'un acte à l'autre, ne se fait aucun scrupule de changer la mesure des vers ; un acte est écrit en vers héroïques, le suivant en vers de dix syllabes, etc.

Voici un des meilleurs passages de cette pièce :

DAIRE.

« Luy renvoyray-je ambassades nouvelles ?
Iray-je point moy mesmes en personne
Le supplier que la paix il nous donne ?
Iray-je point, comme il veut que je face,
A luy me rendre, à fin que de sa grace
J'obtienne au moins quelque petit domaine,
Comme Mazée, Abulite et Mithreine ?
Ah ! que le ciel de ses foudres m'envoye
Dessous la terre ains que jamais je voye
(Tant que mon ame aura ce corps pour hoste)
Que de royaume aucun me donne ou m'oste !
Je ne verray ma couronne ravie
Par mes hayneux, sinon avec la vie [1]. »

La tragédie d'*Alexandre*, bien supérieure à celle de *Daire*, représente, avec beaucoup de vérité dans les détails, la conjuration tramée pour empoisonner ce roi, et sa mort à Babylone. La versification en est nette et énergique.

L'alternative des rimes masculines et féminines n'y est pas observée. Chaque acte est mêlé de chœurs à la grecque.

La lecture de cette pièce excita un grand enthousiasme, et acheva de décréditer l'ancien genre, non encore disparu, des moralités et des farces. Un poëte, félicitant l'auteur d'avoir si bien « exprimé la magnifique voix de Sophocle, et pillé tout ce qu'il y a de beau, » disait dans son admiration :

« Tu merites l'honneur d'avoir hors de l'oubly
Tiré la tragedie, et d'avoir restably

[1] *Daire*, I, II.

Ce poëme divin, et digne vrayëment
Que pour luy desormais l'on banisse d'icy
Tant de moralitez et de farces aussy,
Qui nostre vieil François ont farcy longuement[1]. »

Outre ses tragédies, Jacques de la Taille a laissé plusieurs petites pièces qui ne sont pas sans mérite, et parmi lesquelles on distingue de spirituelles inscriptions et de piquantes épigrammes, telle que l'épigramme d'une courtisane devant un miroir, l'épigramme d'un devin, l'épigramme d'un lion et d'un renard.

Ce passionné disciple des anciens tenait en grand dédain « les moralitez, ballades, farces, chants royaulx, lays, virelays, rondeaux, coqs à l'âne, et toutes telles rymasseries, » qui, disait-il, étaient « ja piéça descriées du regne des Muses. » Il n'estimait guère plus le sonnet, qu'il était « desormais temps, disait-il, de renvoyer en Italie, attendu qu'il a desja tout l'honneur qu'il meritoit en France, en laquelle il est venu au point de sa perfection. » Cependant lui-même a composé, *Sur le tombeau de Joachim du Bellay*, un sonnet qui peut être cité parmi les bons :

Icy gist du Bellay qui, par l'arrest des cieux,
Mourut aux bords de Seine, et nasquit dessus Loire ;
Mais, passant, si son nom ne t'est encor notoire,
Je croy que tu nasquis sans aureille et sans yeux.

Certe, ainsi que jadis les Gaulois, noz ayeulx,
Avec les Espagnols incitez de la gloire
D'un Tite-Live, autheur de la Romaine histoire,
Vinrent à Rome exprès pour le cognoistre mieux ;

(Car tant estoit prisé le sçavoir d'un seul homme
Qu'une gent lors barbare, et d'un lieu si lointain,
Vint à Rome pour voir autre chose que Rome)

Aussi delà la mer dont la terre est enclose,
Voire de l'isle Thule, on viendra pour certain
Voir quelque jour la tombe où du Bellay repose.

Étonnamment fécond à produire, notre jeune auteur voulut encore stimuler l'ardeur des autres, les guider, se faire législateur et réformateur. Le deuil et le juste dépit qu'il avait eu de voir notre poésie toute souillée et abâtardie par un tas d'esclaves imitateurs, qui s'étaient impudemment fourrés entre les plus savants, l'avait tellement dégoûté de notre rime, pour la voir aussi commune aux indoctes qu'aux doctes, et ceux-là autant autorisés en icelle que ceux-ci, qu'il se proposa une nouvelle voie pour aller en Parnasse, non encore frayée que

[1] Vers placés en tête de la tragédie d'*Alexandre*.

des Grecs et Latins, et qui, pour son industrie et trop plus grande difficulté que celle de la rime, serait, comme il espérait, inaccessible au vulgaire des rimasseurs [1]. Bref il voulut enseigner à « metrifier nos vers à la mode des Grecs et des Romains [2]. » Tel fut l'objet du « livret en prose » intitulé : *la Maniere de faire des vers en françois comme en grec et en latin*, qui eut tant de réputation, et dont Colletet disait :

« Ce traité est si nécessaire à un poëte qui veut parler pertinemment de son art, que tout ce qu'Aristote, Horace, Piccolomini, Patrice, Castelvetre, Jacques Peletier, Joachim du Bellay, Ronsard, Charles de Fontaine, Claude de Boissières, Heinsius et le grand Scaliger même ont écrit de l'art poétique, ne l'est guère davantage en son genre. »

D'autres, avant et après Jacques de la Taille, ont essayé de faire des vers composés de dactyles, de spondées, d'ïambes et d'anapestes. La tentative a toujours avorté, parce que, nous l'avons déjà dit, notre langue n'offre pas les éléments métriques qu'avaient celle des Grecs et celle des Latins. Néanmoins, le traité du jeune réformateur présente beaucoup de notions et d'aperçus très-sensés et même profonds sur notre quantité, qui, dit-il, « n'est si malaisée à discerner qu'aucuns pensent, ny mesmes tant que celle des Grecs et des Latins [3]. »

On y trouve aussi des idées originales, hardies, mais non pas toutes également acceptables, sur les figures et les licences que peut se permettre le langage de la poésie que notre auteur voudrait « petit à petit eslongner hors du vulgaire ». Selon lui on doit suivre les Grecs plutôt que les Latins, parce que ce sont eux qui se permettent le plus de licences.

D'ailleurs les conseils qu'il donne rappellent plusieurs des théories de Ronsard.

« L'on ne fera point de difficulté, dit-il, non-seulement d'inventer des mots, mais aussi de remettre en usage, et quasi ressusciter ceux que nous avons laissé perdre, de manière que nous prendrons dans nos vieux auteurs François, comme dans le Rommant de la Rose, ce que Virgile cherchoit dans les vers d'Ennie : et comme il dit *Olli* et *Fuat*, pour *illi* et *sit*, nous dirons en un grand poëme, *veez*, pour *voyez*, *voult* et *puist*, pour *voulut* et *puisse*, *venist* pour *vint*, *tenisse* pour *tinsse*, *au* pour *avecques*. Mesmes, faisant parler un vieillard du bon temps, je ne craindrai de dire *ly bons homs* pour *les bons hommes*. Nous r'amerrons (ramènerons) aussi les temps, les modes et les personnes des verbes heteroclites, comme en ceux-cy, *tolt*, qui est tierce personne de l'indicatif du verbe *tollir*, qui signifie oster ; *ist* et *istra*, qui sont aussi tierces personnes du verbe *issir ; seult*, pour *a de coustume*, etc. »

Mais le nouveau système de faire des vers, préconisé par le jeune rival des anciens, est indépendant de cette pratique de l'archaïsme à laquelle répugne le génie de notre langue.

[1] *Maniere de faire des vers.* — [2] *Ibid.*, Au lecteur.

[3] Jehan de la Taille, Epist. en tête des *Poesies diverses* de son frère.

Jacques de la Taille n'avait fait ce petit traité « que pour estre une preface à quelques siens opuscules composez en ceste maniere de vers. » La mort arrêta ses projets. Il fut subitement enlevé par la peste, en 1562, à l'âge de vingt ans.

Un fier dédain l'avait toujours empêché de publier ses ouvrages achevés. Il avait mieux aimé les laisser aux ténèbres où ils étaient que de les voir offusqués par la multitude de tant d'autres écrivains qui fourmillaient en l'Université de Paris, et qui ne servaient d'autre chose que de faire renchérir l'encre et le papier [1].

Mais son frère désolé soigna pieusement son héritage littéraire. « Estant recors de la recommandation qu'il me fit de ses escripts, a-t-il dit lui-même, et ne voulant que mon amitié après sa mort mourust, je fis tant, nonobstant le danger de la peste, que je retiray incontinent apres, comme au milieu d'icelle, tous ses œuvres et papiers (excepté une tragédie perdue de *Didon*) à fin de le faire revivre, les publiant un jour en despit de la peste [2]. »

Assurément ces écrits d'un si jeune auteur étaient dignes de la lumière, et ils annonçaient un talent peu commun. Comme le dit son frère, « le peu de ses escripts abortifs » fait juger « qu'il avoit desja en soy la gravité de Ronsard, la facilité de du Bellay et la promptitude de Jodelle [3]. »

Jean ajoutait, dans son touchant enthousiasme : « Si le souverain moteur de l'univers luy eust presté autant de vie et d'heur que de sçavoir, il eust bientost en la carriere des Muses jecté la poussiere et le soleil en la veuë (ainsi que vous mesme pourrez juger par ses vers) de nos poetes françois, voire des plus excellens. » Nous croyons en effet que s'il avait vécu il compterait tout au premier rang des poëtes du seizième siècle.

Jean, fier et dédaigneux comme Jacques, ne faisait « mestier ny profession de poesie ». Il n'y dépensait « autre temps que celuy que tels ignorans de cour employent coustumierement à passer le temps à jouer et à ne rien faire, leur donnant congé de n'estimer non plus mes escripts que leurs passetemps, leurs jeux et leur faineantise [4]. »

Les grandes compositions devaient donc moins lui aller que les petits poëmes qu'on produit en se jouant aux heures de loisir et d'inspiration. Les pièces fugitives de Jean de la Taille sont justement la portion la plus durable de son œuvre poétique.

Il a laissé des *chansons* d'amour qui comptent parmi les meilleures du seizième siècle. Il en est une célèbre entre toutes, c'est celle qui renferme cette strophe si souvent citée :

[1] *Manière de faire des vers.*

[2] *Epist. au lecteur*, en tête des *Poesies diverses* de Jacques de la Taille.

[3] *A Franç. de Dangenes.*

[4] *De l'art de la tragedie.*

« Elle est comme la rose franche
Qu'un jeune pasteur, par oubly,
Laisse fletrir dessus la branche,
Sans se parer d'elle, au dimanche,
Sans jouir du bouton cueilly. »

On pourrait extraire de ses chansons, et aussi de ses odelettes, plusieurs autres passages très-jolis ; mais malheureusement ils se détachent sur un fond qui est loin d'avoir la même beauté. La Taille a des éclairs de talent, mais sa poésie n'est rien moins que soutenue.

Parmi ses meilleurs morceaux, il faut encore indiquer la *Religieuse contre son gré* et la *Rustique Amie*. Ces deux petites pièces, en vers entrelacés, sont agréablement et vivement rimées. Il fait dire à la religieuse forcée :

« Veut-on que les fruicts plaisans
De mes ans
Soient comme les fruicts sauvages
Des bocages,
Que les corbeaux ou les vers
Mangent seuls par les deserts ? »

Ceci rappelle la gracieuse comparaison citée plus haut.

On voit que cette religieuse donne dans les idées répandues par la Réforme. Elle espérait que le grand concile de Trente ou le colloque de Poissy accorderait à moines et à nonnains la faculté de se marier. Elle a été déçue dans son espoir, et ne s'en console pas.

Cependant Jean de la Taille, très-faible probablement en théologie, n'était nullement huguenot, et il a combattu dans les rangs des catholiques.

La *Rustique Amie* est une délicieuse idylle. On aime cette petite Beauceronne Margot, si vraie, si naturelle, qui s'est éprise d'un beau berger *au festin de Michau et de Catin*, et qui ne sait comment lui découvrir son amour, tandis que lui-même se désespère des rigueurs de Margot, et, oubliant ses champs, sa charrue, son labour, passe son temps en voyages pour consulter les devins sur les moyens de se défaire d'une passion malheureuse.

Jean de la Taille a composé plusieurs élégies qui ont, comme la *Religieuse forcée*, un grand caractère de vérité ; mais le motif de l'élégie I[re], à une enfant qui n'a pas voulu *escouter son martyre*, est profondément immoral et rappelle les galanteries indécentes que la Fontaine, dans une de ses petites pièces posthumes, adresse à une jeune fille de onze ans.

Ce poëte, qui réussissait si bien dans les pièces de peu d'haleine, a écrit plusieurs poëmes d'une certaine étendue. Le premier, *la Mort de Pâris Alexandre*, en vers de dix syllabes, est facilement versifié, mais offre peu d'intérêt : c'est une tentative épique avortée. Il se faisait illusion sur la nature de son talent, quand il disait que « s'il avoit (par le

commandement d'un prince) quelque œuvre heroïque de plus grande haleine, il le pourroit bien faire. »

Il a mieux réussi dans une ingénieuse allégorie, intitulée *le Combat de Fortune et Pauvreté*, dont l'objet est de montrer que nul n'est malheureux que par sa faute.

Mais son poëme le plus justement célèbre, et peut-être son chef-d'œuvre, malgré des inégalités et de la diffusion, c'est sa vigoureuse satire, *le Courtisan retire*, pendant du *Poete courtisan* de son ami du Bellay. Le seigneur de Bondaroy s'y met agréablement en scène. Las des pompes de la cour, *qui lors du beau Gaillon honoroit le sejour*, il s'était échappé du château pour aller rêver dans le parc. Bientôt il sort dans la campagne, longe un coin de bois assis sur un coteau, et arrive près d'une grotte pittoresque qui le fait souvenir de celle où Hésiode s'entretenait avec les Muses. Là il rencontre un vieillard dépité contre la cour où il a eu le malheur de passer tant d'années de sa vie. Cet inconnu lui fait ses confidences. Il parle longuement des dissensions qui déchirent la France, déplore son propre sort, et, plutôt que d'avoir suivi la cour, regrette de n'avoir pas été bûcheron. Il peint en détail la vie si basse et si asservie du courtisan, et y oppose la vie libre et heureuse dont on jouit aux champs :

« Il doit negocier pour parens importuns,
Demander pour autruy, entretenir les uns ;
Il doit, estant gesné, n'en faire aucun murmure,
Prester des charités, et forcer sa nature ;
Jeusner, s'il faut manger ; s'il faut s'asseoir, aller ;
S'il faut parler, se taire ; et si dormir, veiller.
. . . .
O ! combien plus heureux celui qui, solitaire,
Ne va point mendiant de ce sot populaire
L'appuy ny la faveur ; qui, paisible, s'estant
Retiré de la cour et du monde inconstant,
Ne s'entremeslant point des affaires publiques,
Ne s'assujettissant aux plaisirs tyranniques
D'un seigneur ignorant, et ne vivant qu'à soy,
Est luy-mesme sa cour, son seigneur et son roy. »

Finalement le vieillard déclare qu'il est décidé à quitter la cour. Le poëte suivra son exemple.

« De delaisser la cour ma raison fut contrainte,
Aimant mieux honorer mon petit Bondaroy
(Quehastelain je tiens en hommage du Roy),
Me promener au bord de ma petite Essone,
Qui mes vers et mon nom jà repeté resonne,
Que si chez cette ingrate on me voyoit rentré,
Indigne d'estre dict courtisan retiré. »

C'était encore moins la cour que les camps qui avaient lassé Jean de la Taille ; car il avait dû prendre part aux premières guerres civiles qui

suivirent la mort de François II. Dans un des sonnets qu'il date du camp du Poitou et de l'année 1568, il dit :

« J'aime à voir mon pays, et miserable j'erre
Par divers temps et lieux en une longue guerre :
Je n'aime l'ignorance, et faut l'ouïr habler. »

Il n'avait encore qu'une trentaine d'années. Il laissa bientôt ses rudes compagnons qui ne savaient parler que de chiens, de chevaux et « des plaisirs de Venus », et s'en alla faire le seigneur campagnard dans son petit Bondaroy. Renonça-t-il à la poésie en même temps qu'aux armes ? Du moins ne parut-il plus rien de lui, après la publication qu'il fit de ses œuvres, entre les années 1572 et 1574. Cependant il vécut jusqu'à un âge avancé et vit une partie du règne de Henri IV. La Croix du Maine assure qu'il existait encore en 1607. Il était né vers l'an 1540.

VIII

JACQUES GREVIN.

— 1538-1570 —

Jacques Grevin, né à Clermont en Beauvaisis, mourut âgé seulement de trente-deux ans, à Turin, médecin de la duchesse de Savoie. Il eut néanmoins le temps de composer un grand nombre de pièces de poésie, une *Pastorale*, la *Thresoriere*, comédie, *Cesar*, tragédie, et les *Esbahis*, comédie.

Il avait à peine dix-sept ans quand, en 1558, on représenta au collége de Beauvais sa comédie de la *Thresoriere*. Cette pièce avait été composée, par l'exprès commandement de Henri II, pour servir aux noces de Claude, duchesse de Lorraine ; mais elle n'avait pu être représentée à cette cérémonie. L'auditoire choisi du collége de Beauvais en fut charmé. Les sentiments exprimés dans la *Thresoriere* ne sont pourtant ni nobles ni élevés, et, comme l'a remarqué Colletet, cette pièce n'est considérable qu'à cause de la naïveté et de quelques intrigues assez bien démêlées.

Il fit représenter en 1560, et imprimer en 1562, la tragédie de *Cesar*, en cinq actes, en partie imitée du latin de Muret. Elle renferme des vers d'un beau mouvement et contient même quelques morceaux nobles et intéressants ; mais la poésie en est généralement faible et la conduite simple et sans art.

Les *Esbahis*, joués au collége de Beauvais, le 16 février 1560, sont l'œuvre la plus remarquable mais non pas la plus recommandable de Grevin. Le fond du sujet et l'expression pèchent gravement contre la décence ; cependant cette comédie fut jouée par des écoliers en présence de la cour et devant une princesse, la jeune duchesse de

Lorraine, pour les noces de laquelle elle avait été composée par ordre de Henri II.

La prétention de Grevin avait été de donner aux Français la comédie « en telle pureté qu'anciennement l'ont traitée Aristophane, Plaute et Terence. » Peut-être, s'il eût vécu davantage, eût-il fait pour l'accomplissement de cette grande tâche beaucoup plus que ses devanciers et que plusieurs de ses successeurs.

Grevin, dans ses comédies, ne se pique pas de délicatesse. Il adopte volontiers la liberté des poëtes comiques qui « a tousjours esté telle, que souventes fois ils ont usé de mots assez grossiers, de sentences et manieres de parler rejectées de la boutique des mieux disans ou de ceux qui pensent mieux dire. » Suivant lui, il n'y a pas là de quoi se *renfrongner*, car, dans les comédies, dit-il, « il n'est pas question de farder la langue d'un mercadant, d'un serviteur ou d'une chambriere, et moins orner le langage du vulgaire, lequel a plustost dict un mot que pensé. Seulement le comique se propose de representer la verité et naïfveté de sa langue, comme les mœurs, les conditions et les estats de ceux qu'il met en jeu : sans toutefois faire tort à sa pureté, laquelle est plustost entre le vulgaire (je dy si l'on change quelques mots qui resentent leur terroir) qu'entre ces courtizans, qui pensent avoir faict un beau coup, quand ils ont arraché la peau de quelque mot latin, pour desguiser le françois, qui n'ha aucune grace (disent-ils) s'il ne donne à songer aux femmes, comme s'ils prenoyent plaisir de n'estre point entendus [1]. »

Outre les pièces de théâtre dont nous avons parlé, on a de Grevin un recueil de sonnets, de chansons, de pyramides, de villanelles, etc. Toutes ces pièces galantes, faites à l'imitation des Italiens et des Espagnols, et publiées sous les titres d'*Olympe* et de *Jeux Olympiques*, ont été composées en l'honneur de Nicolle, la fille du médecin Charles Étienne, jeune personne dont les grâces, l'esprit et les talents l'avaient captivé à l'âge de vingt-un ans, alors qu'il étudiait la médecine à Paris. Il désirait l'épouser, mais elle lui préféra le médecin Jean Liebaut.

Tous ces sonnets amoureux n'ont ni vive chaleur ni grand éclat Lui-même disait à un poëte contemporain :

« Jodelle, mes sonets ne sont que simple prose,
Que l'Amour accourcit selon son bon advis [2]. »

Il y a plus d'originalité, plus de pensée, plus de force de style dans ses vingt-quatre sonnets sur Rome, dédiés à sa protectrice Marguerite de Savoie. Ces sonnets, restés inédits jusqu'à ces derniers temps [3], rappellent ceux de du Bellay sur le même sujet. Ce sont les mêmes plain-

[1] Avertiss. de la tragédie de *Cesar*.
[2] *Olympe*, p. 59.
[3] Ils ont été publiés dans le *Bulletin du Bibliophile*, t. XXIV, p. 1049 et suiv.

tes énergiques sur les ruines de l'ancienne maîtresse du monde, mais il y a de plus dans le poëte protestant un parti pris de tout voir par le mauvais côté, de rabaisser et de ridiculiser le siége de la papauté, la métropole du catholicisme. On lit dans le quatorzième sonnet :

« Cette grande cité, Rome qui tout pouvoit,
Est maintenant semblable à la pierre brisée,
Celle que Rome on nomme est Rome desguisée
Qui porte seulement le nom que l'autre avoit. »

Et partout il s'efforce de montrer dans la Rome papale décadence et honte.

Il a encore composé un livre d'odes, les unes pindariques, les autres horatiennes, suivant l'expression de Colletet. L'auteur de l'*Histoire des poetes françois* distinguait entre toutes les odes intitulées *le Luth* et *l'Espée*.

C'est surtout à titre de poëte lyrique que Grevin a été tant vanté par Ronsard, avant leur brouille, ou plutôt avant l'ingratitude de Grevin, lequel, irrité, en sa qualité de protestant, du *Discours des Miseres du temps*, s'était déchaîné contre le poëte célèbre qui avait accueilli ses débuts avec une faveur protectrice.

Il y a d'ailleurs une grande différence à faire entre Ronsard et Grevin. Celui-ci est très-inégal, trop souvent négligé, et peu soucieux des sévérités de l'art : c'est ainsi qu'il a rarement observé l'alternative des rimes, quand la plupart de ses contemporains s'étaient déjà soumis à cette loi.

IX

PIERRE TROTEREL (né en Normandie, vers 1550). — JEAN GODARD (1564-1630). — LE CAPITAINE LASPHRISE (1555). — GABRIEL BOUVYN. — ANDRÉ DE RIVAUDEAU (1536-1580). — THÉODORE DE BÈZE (1519-1605). — LE P. FRONTON DU DUC.

Le fécond Pierre Troterel, sieur d'Aves, dans sa comédie facétieuse des *Corrivaux* (1650), peint le vice des couleurs les plus crues avec l'intention d'exciter ses lecteurs à la vertu. Sa tragédie de *Sainte Agnès* a un but également moral, et pèche pareillement contre la décence.

Le Parisien Jean Godard a composé une tragédie, aujourd'hui illisible, en cinq actes, la *Franciade*, et une comédie, les *Desguisez*, tirée de la pièce de l'Arioste intitulée *I Supposti*.

Les *Desguisez*, en prose, avec un prologue en vers de huit pieds, sont une des comédies les plus jolies, les plus originales, les

plus vivement et les plus spirituellement écrites du seizième siècle [1].

Outre ces deux ouvrages dramatiques, il a laissé, dans ses *Œuvres poétiques*, publiées en 1594, en deux volumes in-8°, des pièces en tous genres, odes, élégies, *trophées* au roi Henri IV, etc. N'oublions pas les inévitables amours, *Amours de Flore*, *Amours de Lucresse*.

Dans ces divers écrits, trop souvent froids et ternes, sa langue est assez correcte et coulante, quoique non exempte des afféteries de l'époque. A l'imitation de Ronsard et de son école, il prodigue, mais plus discrètement, les composés, comme les épithètes *port'ame des banquetz*, *chasse-soif*, *donne-joy*, *chasse-deuil*, *aime-ris*, qu'il applique au flacon.

Les lecteurs modernes parcourraient avec plus d'intérêt un traité en prose de cet auteur, intitulé la *Langue Françoise*, 1620 : à côté de beaucoup d'idées peu solides sur la valeur et l'emploi de chaque lettre de l'alphabet, nous y avons trouvé quelques vues originales.

Marc de Papillon, dit le capitaine Lasphrise, auteur de quantité de pièces galantes et érotiques, sonnets, stances, élégies, chansons, s'est aussi appliqué au théâtre. Ses diverses poésies ont été composées au milieu des camps et dans le tumulte des armes. C'est ce que lui-même nous apprend :

« Le college est un camp, l'estude un corps de garde
Où sans les livres j'ay des livres composés,
Pour montrer la grandeur de ma muse soldarde...
Aux champs de Mars je fay, je chante mes amours ;
Trompettes et canons, les phifres, les tambours,
Ce sont les instrumens de ma muse hardie ;
Mon espée est mon livre.................... »

Il dit ailleurs, en parlant du dieu de la guerre :

« Luy qui me fust ingrat, non pas luy, je l'offense,
Car par mon sang versé il m'a fait de l'honneur,
Mais ses fils opulens, pleins de mesconnoissance,
Qui se souloient du fruit de mon digne labeur.

A la guerre souvent, voire à la cour pompeuse,
J'ai fait voir ma valeur et mon gentil esprit ;
Et, pour rendre ma gloire encore plus fameuse,
J'ay seul et sans estude, aux champs de Mars escrit.

On n'en a vu espris de l'ardeur qui m'allume,
Ainsi naïfvement sans livre composer ;
Nul que moy n'a encore osé tailler sa plume
Entre les bataillons, et la poetiser.

[1] Cette comédie a été réimprimée dans le t. VII de l'*Ancien Théâtre françois* de la Bibliothèque elzévirienne.

Tous ont tousjours escrit aux forests solitaires,
Aux beaux vallons secrets, au murmure des eaux ;
Et moy, bon capitaine, au front des adversaires,
Au dur retranchement, près des sanglans assauts. »

Pendant vingt et un ans d'une carrière militaire sur mer et sur terre, qui paraît avoir été noblement remplie, le capitaine Lasphrise ne cessa de composer des vers, et quand les infirmités l'eurent forcé à la retraite, il continua de rimer.

Il faut avouer qu'il écrit à la soldatesque, sans goût et sans pureté : on s'aperçoit que *sa bibliothèque est un râtelier d'armes.* Mais en revanche, il a de l'esprit, du tour, de la verve, de l'entrain et une gaieté gasconne très-désopilante.

Sa *Tragi-comedie*, réimprimée naguère dans la Bibliothèque elzévirienne, a le mérite d'être courte et amusante.

Guillaume LE BRETON, ami de François d'Amboise, a composé en 1578 une tragédie allégorique où la mort de Charles IX est représentée par celle d'Adonis. Au dire de Colletet, « elle fut si bien reçue de tous les curieux que presque toutes les villes de France en ont comme à l'envy renouvelé la mémoire par les diverses éditions qui en ont été faites. »

Parmi les pièces de théâtre inspirées par les préoccupations politiques, à cette époque fiévreuse et agitée, nous indiquerons encore la *Pastorelle* en vers et en cinq actes de Loys PAPON, jouée à Montbrison, le 27 février 1588, en présence d'une foule de seigneurs forésiens et étrangers, et des notables et bourgeois de la ville, pour célébrer les victoires de Vimory et d'Aulneau, remportées par Henri de Guise sur les reîtres allemands. Cette pastorelle écrite avec enflure et mauvais goût, bien qu'elle offre de beaux vers et des passages remarquables, est une longue narration dialoguée, dénuée d'action et de mise en scène, dont tout l'objet est de combler de louanges hyperboliques les princes lorrains, et même Henri qui, de sa volonté, était resté complétement étranger à ces victoires.

Loys Papon paraît avoir aussi composé plusieurs tragédies et une comédie qui se sont perdues. On a récemment publié de lui des poésies légères, et plus que légères, qui ne l'empêchèrent pas de devenir prieur et chanoine. Mais il avait eu soin de les conserver manuscrites, et il n'eut garde de les faire imprimer après son élévation aux dignités de l'Église. D'autres poëtes sacerdotaux de cette époque n'eurent pas la même délicatesse de scrupule.

Un autre titre recommande le prieur de Marcilly, c'est d'avoir été le maître en poésie d'Honoré d'Urfé.

Parmi ceux qui animèrent et illustrèrent « le françois eschaffaut », comme on disait alors, nous n'oublierons pas Gabriel BOUVYN, qui fit représenter vers 1560, et imprimer en 1561, une tragédie intitu-

lée *la Sultane*. Le sujet de cette pièce, dédiée au chancelier de l'Hospital, est à peu près le même que celui du *Bajazet* de Racine, la mort de Mustapha, fils de Soliman, victime des intrigues et des calomnies de la sultane Roxane. Bouvyn est le premier qui ait présenté sur la scène un sujet turc et un événement contemporain. Il y avait à peine cinq ou six ans que Soliman était mort quand cette tragédie fut jouée.

André DE RIVAUDEAU, né à Fontenay-le-Comte, en bas Poitou, au commencement du seizième siècle, a composé une tragédie tirée de l'Écriture sainte, *Aman* (Poitiers, 1567). Cette pièce biblique défigure et affaiblit le texte sacré ; mais elle est construite à peu près sur le même plan que l'*Esther* de Racine, et, comme elle, a des chœurs. Il se pourrait que le grand tragique se fût servi de cet informe essai. La comparaison montrerait comment le génie sait féconder un fonds d'idées et de sentiments qui demeure stérile entre des mains inhabiles.

La tragédie tirée de la Bible la plus célèbre au seizième siècle est le *Sacrifice d'Abraham ou Abraham sacrifiant* (1563), par l'un des pères de la Réforme française, THÉODORE DE BÈZE. Elle avait été composée dans un but tout de piété, comme l'indique ce titre que portent plusieurs éditions : *Tragedie françoise du sacrifice d'Abraham, necessaire à tous chrestiens pour trouver consolation au temps de tribulation et d'adversité.* Théodore de Bèze la fit représenter publiquement à Lausanne. Elle eut un grand succès à la scène, et n'en obtint pas un moindre à la lecture. La multiplicité des réimpressions qui s'en firent est une preuve indubitable de la faveur soutenue avec laquelle elle fut accueillie. Estienne Pasquier, parlant de cet ouvrage qu'il qualifie d'excellent, dit qu'il « estoit si esmouvant et si pathetique que toutes les fois qu'il le lisoit les larmes luy tomboient des yeux. »

Dans cette tragédie, qu'on pourrait aussi appeler un mystère, Bèze glissa toute sorte de traits satiriques et d'insinuations hérétiques. Ce ne fut probablement pas la moindre cause de son succès.

Il s'en faut d'ailleurs beaucoup que le *Sacrifice d'Abraham* soit un chef-d'œuvre classique. Cette pièce fort courte, composée de vers de différentes mesures, sans division d'actes ni de scènes, est moins une tragédie qu'un dialogue dont les interlocuteurs sont Abraham, Sara, Isaac, une troupe de bergers, l'Ange et Satan.

On a de Théodore de Bèze d'autres poésies moins dignes d'un réformateur religieux. Disons, pour l'excuser, qu'elles appartiennent à sa jeunesse. Les contemporains y trouvaient « la douceur et la mignardise des Catulle et des Tibulle ». Rien ne leur paraissait plus galant que la description qu'il a faite du pied de sa maîtresse, de l'agrafe de son mouchoir de col, de sa coiffure et de ses autres ornements. Les lecteurs du dix-neuvième siècle n'y trouveraient que fadeurs et banalités.

La fin du seizième siècle vit se produire une tragédie pieuse d'une

valeur plus incontestable que le *Sacrifice d'Abraham* de Théodore de Bèze ; nous voulons parler de l'*Histoire tragique de la pucelle d'Orleans*, par le P. Fronton du Duc, alors âgé de vingt-quatre ans et professeur de rhétorique au collége de Pont-à-Mousson, où son œuvre fut représentée en l'honneur du duc de Lorraine, Charles III, le 7 septembre 1580. Cette tragédie, à la fois religieuse et patriotique, a un grand mérite de vérité. Remontant aux sources historiqu5s, depuis si longtemps délaissées par les poëtes et les historiens ses devanciers, l'estimable jésuite eut le talent de remettre en lumière les principaux traits du caractère de Jeanne d'Arc. Sa pièce est intéressante et marque une véritable entente des nécessités théâtrales ; le style en est estimable et souvent poétique. Le duc de Lorraine, charmé de cette représentation, fit don au P. Fronton du Duc de cent écus d'or, somme fort considérable pour l'époque.

Dans son récit, le P. Fronton du Duc n'a pas oublié les prodiges relatés par les chroniqueurs.

« On a du grand brasier la masse escartelée
Où tout au beau milieu son chaste cœur estoit,
Qui entier dans le feu vermeil encor restoit,
Comme on voit quelquefois entre un fesseau d'espines
Une rose rougir en ses feuilles crespines.
A la veuë de tous on a veu parmy l'air
Une blanche colombe hors du feu s'envoler,
Et battant doulcement ses aisles esmaillées,
S'envoler de droict fil aux voultes estoilées. »

La pièce est terminée par un chœur de jeunes filles françaises [1].

X

ROBERT GARNIER.

Né vers 1534, mort en 190.

Jodelle était encore dans l'éclat de sa réputation quand Robert Garnier vint l'éclipser.

Garnier naquit à la Ferté-Bernard, dans le Maine. Destiné par ses parents au barreau, il alla étudier le droit à Toulouse. C'est ainsi qu'il put devenir successivement avocat au parlement de Paris et lieutenant criminel au Mans. Cependant il s'était senti entraîné par un goût irrésistible vers la poésie, et, en 1565, s'était vu couronné à l'Académie des Jeux Floraux [2].

[1] Voir *Jeanne d'Arc au théâtre*, 1439-1875, excellent travail publié en 1875 par M. le comte de Puymaigre, et d'abord inséré dans le *Correspondant*.

[2] Voir Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, IV, 2.

Ses fonctions judiciaires n'étouffèrent pas en lui cette disposition. Il étudia les grands poëtes dramatiques de l'antiquité, et essaya de marcher sur leurs traces, en donnant à la tragédie des formes plus régulières qu'auparavant.

Dès 1573, il commença de faire représenter dans certains colléges de Paris des tragédies que Ronsard, Daurat et les autres illustres ne feignirent pas de mettre au-dessus de la *Didon* et de la *Cléopâtre* de Jodelle. Dans son enthousiasme complaisant, Ronsard déclarait Garnier vainqueur d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Il est inutile de dire qu'il resta infiniment au-dessous de ces grands modèles.

Garnier a composé huit tragédies, *Porcie* (1568), *Hippolyte* (1573), *Cornélie* (1574), *Marc-Antoine* (1578), la *Troade* (1578), *Antigone ou la Pieté* (1579), *Bradamante* (1580), *Sedecie ou les Juifves* (1580). Les plus remarquables sont *Cornelie, la Troade* et *les Juifves.*

On rencontre dans la *Troade* des traits vraiment tragiques, on y entend des accents partis du fond de l'âme. Telle est, à l'acte second, la fin d'un dialogue entre Ulysse et Andromaque :

« Ul. Nous avons arresté ne quitter ceste terre
Que n'ayons arraché la racine de guerre,
Que n'ayons vostre fils. Le grand prestre Calchas
Nous defend de partir laissant Astyanas.
Où est-il? delivrez-le; il le vous convient rendre.
Depeschez, hastez-vous, je ne puis plus attendre.
And. Je ne puis delivrer celuy que je n'ay pas.
Ul. On vous fera mourir d'un horrible trespas.
And. La mort est mon desir; si me voulez contraindre,
Venez-moy menacer de chose plus à craindre,
Proposez-moy la vie. »

On lit un peu plus loin :

« Ul. Depeschez, compagnons, lairrez-vous, pour les cris
D'une femme, à parfaire un ouvrage entrepris?
And. Meurtrissez-moy, meschans, plustost que je le souffre.
Sors, Hector, leve-toi du Plutonique gouffre;
Vien defendre ton corps de ce Laërtien,
Ton ombre suffira. »

L'expression peut laisser à désirer, mais le sentiment et le tour dramatiques y sont bien. Si la *Troade* a, comme les autres pièces de Garnier, ses inégalités et ses défauts, elle a du moins le mérite d'être plus en action qu'en récit.

Cornélie offre des exemples de narration tragique qui méritent d'être cités. Voici un fragment du récit de la bataille de Pharsale :

« Ainsi dist (Pompée); et ses gens, crians tous à la fois,
De parole et de mains approuverent sa voix.
Le bruit monta leger jusque dedans les nuës;

Comme quand l'Aquilon souffle aux Alpes cornuës,
Les chesnes esbranlez, l'un à l'autre battant,
Dans l'espesse forest font un son esclatant.
La trompette commence ; et lors, comme tempeste,
Ils courent l'un sur l'autre et de pieds et de teste.
La poussiere se leve, et, comme gros nuaux [1],
Tenebreuse enveloppe et hommes et chevaux :
Les fleches et les darts greslent dessur les armes,
La terre, en decochant, tremble sous les gendarmes :
L'air resonne de cris, le soleil appalist,
Le feu sort des harnois, et dans le ciel jaillist.
  Les bataillons serrez herissonnans de pointes
Se choquent furieux de longues piques jointes,
Heurtent à grand'secousse, ainsi que deux taureaux
Jaloux de commander l'un et l'autre aux troupeaux
Courent impetueux si tost qu'ils s'entre-advisent,
Et de corne et de front le test ils s'entre-brisent.
  Ils rompent pique et lance, et les esclats pointus
Bruyant, sifflant par l'air, volent comme festus,
Puis saquent à l'espée, et de pointe et de taille,
Decoupent acharnez maint plastron, mainte escaille,
Le sang decoule à terre, et ja par gros bouillons
Court enflé par la plaine entre les bataillons ;
La terre se poitrist, et toute la campagne,
Qui volloit en poussiere, au sang Romain se bagne,
Devient grasse et visqueuse, et fond dessous les pieds,
Comme un limon fangeux qui les retient liez. »

Et un peu plus loin :

« Là ce qui nous restoit de noblesse romaine
Mourut l'espée au poing devant son capitaine :
Lors, voyant Scipion son navire entr'ouvert,
De feu, de fer, de sang, et d'ennemis couvert,
Ses gens mis aux cousteaux, le ciel, l'onde, la terre,
Et les dieux conjurez à luy faire la guerre,
Se retire à la pouppe, et d'un visage franc
Regardant son estoc qui rougissoit de sang,
Dict : Puis que nostre cause est par les Dieux trompée,
Je n'ay plus de recours qu'à toy, ma chere espée,
Qu'à toy, mon dernier bien ; j'auray de toy cest heur
De ne me voir jamais de libre serviteur.
Il n'avoit achevé, que d'une main cruelle
Le sang chaud et fumeux sortit en bouillonnant :
Je le vey chanceler, j'accours incontinant,
Et le cuide embrasser ; mais luy, craignant de vivre
Es mains de l'ennemy qui le venoit poursuivre,
S'avance sur le bord, et, roidissant les bras,
Se jette dans la mer la teste contre-bas [2]. »

[1] Nuages.

[2] *Cornélie*, acte V.

On pourrait encore détacher quelques passages d'un haut style et d'un pathétique vraiment touchant. Cornélie exhale ses plaintes en un langage qui fait déjà pressentir Corneille :

« Las ! et que t'a servi qu'en tous les coings du monde
L'on voye volleter ta gloire vagabonde,
Et que Romme t'ait veu triompher à trois fois
De trois parts de la terre asservie à ses loix ?
Que Neptune voguant sur les plaines venteuses
N'ait luy mesme eschappé tes mains victorieuses,
Puis que ton sors mauvais, puis que ton fier destin,
Envieux, te devoit Cornelie à la fin
Par qui de tes beaux faicts la course continuë
Comme d'un frein mordant demeure retenuë,
Par qui l'honneur acquis de tes premiers combas,
Honteusement souillé, devoit tomber à bas ?
O malheureuse femme ! ô femme à tous funeste,
Pire qu'une megere, et pire qu'une peste !
En quel antre infernal iras-tu desormais
Du monde t'escarter, pour n'y nuire jamais [1] ? »

Aidé par l'Écriture sainte, Garnier s'est élevé, dans les *Juifves*, plus haut que dans aucune autre de ses pièces. Le poëte peint la guerre de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, contre Sédécias, allié à Méchuna, roi d'Égypte, le siége de Jérusalem, la ville prise de vive force, le temple pillé et incendié, la ville mise à feu et à sang, et un grand nombre d'habitants de toute condition emmenés en esclavage. Certes ce sont là des sujets dramatiques, et le talent de Garnier n'est pas resté trop au-dessous d'une telle matière. Le récit du siége de Jérusalem offre un modèle de narration non-seulement dramatique, mais épique.

Le Siege de Jerusalem par Nabuchodonosor.

Desjà le grand flambeau qui court perpetuel
Avoit fait dessur nous un voyage annuel,
Et desjà retraçoit une course seconde,
Ayant par deux saisons retournoyé [2] le monde,
Depuis que vostre armée, effroyable en soudars,
Nostre ville assiegeoit, close de toutes pars.
Vos balistes avoyent sa muraille persée,
Jerusalem estoit à demy renversée ;
La plus grand'part du peuple et des chefs estoyent morts,
Nous avions soustenu mille sanglans efforts,
Resolus à la mort, plus que lionnes fieres,
Defendant leurs petits qu'on force en leurs tanieres.

[1] *Cornélie,* acte II.
[2] Fait le tour de.

La faim, plus que le fer, palles nous combatoit,
Et la ferocité de nos cœurs abbatoit.
Le peuple alangouré [1], sans courage, sans force,
Descharné se traisnoit, n'ayant rien que l'escorce
Qui luy couvroit les os, et ceste maigre faim
Estouffoit les enfans en demandant du pain.
Nous ressemblions [2], errans par les places dolentes,
Non des hommes vivans, mais des larves [3] errantes ;
Et jà ceste fureur tellement nous pressoit,
Que de son propre enfant la mere se paissoit...
En nos couches sans peur reposions endormis,
Quand (ô cruel meschef [4] !) lors que la nuit ombreuse
Vers le jour sommeillant cheminoit paresseuse
Dans le ciel tenebreux, que le somme enchanteur
Versoit dedans nos yeux une aveugle moiteur,
Qu'en la terre et au ciel toute chose estoit coye,
Tous animaux dormans fors la plaintifve oye,
Le camp de Babylone, sans crainte des hazars,
Avec grands hurlemens echele [5] les rempars,
Donne dedans la breche, et ne trouve defence ;
Rangé par escadrons dans la ville s'eslance,
Gaigne les carrefours, s'empare des lieux forts,
Et sur le temple saint fait les premiers efforts.
Tout est mis aux cousteaux, on n'espargne personne ;
A sexe ou qualité le soldat ne pardonne :
Les femmes, les enfans, et les hommes agez
Tombent sans nul esgard pesle-mesle esgorgez.
Le sang, le feu, le fer, coule, flambe, resonne.
On entend les tabours [6], mainte trompette sonne,
Tout est jonché de morts, l'ennemy sans pitié,
Meurtrist ce qu'il rencontre et le foule du pié.

. . . .

Or le roy, qui soudain entendit cet esclandre,
Troublé saute du lict, et va ses armes prendre :
Mais retenu par nous, et ayant entendu
De ses gens effrayez que tout estoit perdu,

[1] Alangui, languissant.
[2] On disait au seizième siècle, *ressembler quelqu'un*, comme *ressembler à quelqu'un*.
[3] Des fantômes. — [4] Malheur.
[5] Escalade.
[6] Tambours.

Descend secrettement avecques sa famille,
Et par une poterne abandonne la ville.
Un chemin se presente aux montaignes tendant,
Pour gaigner l'Arabie et laisser l'Occident.
Il est rude, piteux, raboteux et sauvage.
Les rocs des deux costez malaisent[1] le passage;
Ores il faut grimper à mont un rocher droit,
Ore il faut devaler par un chemin estroit :
Vous voyez à vos pieds l'horreur d'un precipice,
Qui fait en le voyant que le poil en herisse ;
Un torrent bruit à bas, qui court en bouillonnant,
Entraisnant maints ormeaux qu'il va deracinant.
Là le roy, ses enfans, et nous autres pauvrettes
Cheminons en frayeur par des voyes secrettes ;
La nuit estoit obscure, et nos humides yeux
Ne voyoyent pour conduite aucune lampe aux cieux.
Toutefois, en bronchant, en tombant à toute heure,
Nous franchissons en fin ceste rude demeure;
Descendons en la pleine, et hastons nostre pas,
Chaque mere portant son enfant en ses bras.
Vous eussiez eu pitié de nous voir demy-nuës
Courant et haletant par sentes incognuës,
Le front eschevelé, regardant à tous coups
Si l'ennemy sanglant accouroit apres nous.
Mais las! comme le jour encommençant à peine
Nous esclairoit errans par la deserte pleine,
Auprès de Jericho nous entendons hennir
Des chevaux, et soudain nous les voyons venir.
Alors nous commençons à nous battre et destordre,
Deçà delà courir en un confus desordre,
Les hommes s'escarter où les chassoit la peur;
Le roy seul demeura, trop attendry de cœur
De voir nos passions, et ces petites ames
Qui luy tendoyent les mains près les roynes ses femmes.
Aussitost les coureurs nous viennent enfermer,
Se saisissant de nous, font le roy desarmer,
Nous ameinent icy, hommes, femmes ensemble.

(*Les Juifves*, acte II.)

La dernière pièce de Garnier, *Bradamante*, représentée en 1582, sous le titre de tragi-comédie qu'on ne connaissait pas encore en France,

[1] Rendent malaisé.

franchit le cadre dramatique des Grecs et des Latins. C'était une imitation du *Roland* de l'Arioste. Garnier renonça aux chœurs, compliqua l'intrigue et varia davantage l'intérêt.

Cette action à dénoûment heureux était une nouveauté qui fut fort goûtée. Les critiques y trouvèrent seuls à redire, prétendant que le titre était défectueux, parce qu'il promettait du comique dans une pièce où il n'y avait que du sérieux. Plus tard les mêmes objections furent faites à Corneille, au sujet de son *Nicomède*.

Comme l'a remarqué M. Patin, les huit tragédies de Garnier « sont taillées sur le patron grec, mais composées plus immédiatement d'après Sénèque, » auquel il emprunte une certaine abondance et même une certaine force de pensées, qu'il revêt parfois d'un éclat harmonieux de style qui vous ferait volontiers répéter avec Ronsard, parlant de la *Troade* :

« Quel son masle et hardy, quelle bouche heroïque,
Et quel superbe vers entens-je ici sonner ? »

Toutes les tragédies de Garnier roulent sur des sujets empruntés à l'antiquité profane ou sacrée. Mais cet imitateur de Sénèque et des tragiques d'Athènes pensait à ses contemporains en les entretenant de catastrophes antiques. Dépeint-il les guerres civiles de Rome, c'est pour faire réfléchir les Français sur les dangers de leurs longs déchirements intestins. Il a lui-même appelé *Porcie* une *tragedie françoise avec des chœurs representant les guerres civiles de Rome, propre à y voir depeintes les calamitez des temps.*

C'est assurément à cet intérêt d'actualité, comme on dit aujourd'hui, que ces pièces durent d'avoir à la lecture un succès plus grand qu'à la représentation, et d'obtenir des éditions innombrables de 1580 à 1619. Car il s'en faut de beaucoup qu'elles soient bien écrites. La diction de Garnier n'est pas soutenue, ni partout également saine ; trop souvent elle est aussi bizarrement gréco-latine que celle de ses contemporains et aussi mêlée de métaphores vulgaires et de trivialités choquantes. Son style « grave-haut[1] » tombe fréquemment dans l'emphase. Il est plus éloquent, disons le mot, plus rhéteur que tragique. Ses tragédies ne sont guère que monologues et déclamations de tous genres. Mais il a eu le mérite d'introduire au théâtre la gravité et la solennité du style, et Brantôme a pu dire que « M. Garnier a passé en parler haut, grave et tragiq[2] » tous les poëtes dramatiques. De plus, il sait de temps en temps rencontrer le tour naturel, facile et élégant, et, en somme, il a fait faire à la tragédie un progrès de style très-notable ; il lui a fait parler un langage plus digne et plus sonore : plusieurs poëtes du dix-septième siècle lui ont emprunté des idées et se sont quelquefois contentés de rajeunir ses expressions. Enfin, c'est Garnier qui a le pre-

[1] Expression de Jacques Courtin de Cissé.
[2] *Capit. Franç.*, Henry II.

mier observé régulièrement la coupe masculine et féminine des vers à rime plate.

Ajoutons à son honneur que tout entier à l'art qu'il aimait passionnément, il n'en voulait être distrait par rien, et lui sacrifia les honneurs et la fortune. Avec un généreux désintéressement, il refusa les places éminentes que Charles IX et Henri III lui offrirent.

XI

JEAN DE SCHELANDRE

— 1585-1630 —

Après ces faibles balbutiements, la Melpomène française produisit enfin une œuvre de quelque originalité, la tragi-comédie de *Tyr et Sidon*, en deux journées, publiée en 1608. Son auteur trop oublié jusqu'à nos jours, Jean de Schelandre, fut le hardi précurseur, plus de deux siècles à l'avance, des romantiques de nos jours, par l'alliance assez naturelle chez lui du sérieux et du burlesque, et par son fier et systématique dédain des unités d'action, de lieu et de temps. La théorie de sa méthode habilement exposée par son ami François Ogier, connu par ses querelles avec le père Garasse, renferme à peu près toutes les objections contre les préceptes d'Aristote et d'Horace qu'on a de nos jours étalées avec pompe comme des nouveautés.

Jean de Schelandre qui, suivant les expressions de Fr. Ogier, faisait profession des lettres et des armes, et savait les employer chacune en leur saison, était né vers 1585, dans le Verdunois, de parents calvinistes. Après avoir achevé ses études d'une manière brillante à l'Université de Paris, il fut envoyé en Hollande pour y faire ses premières armes. Il parvint aux grades de lieutenant et de capitaine dans l'armée de Turenne. Cependant, toujours studieux, à vingt-cinq ans il avait déjà composé une *Stuartide*, qui, suivant Fr. Ogier, fut admirée du roi de la Grande-Bretagne.

Bientôt il entreprit sa tragi-comédie de *Tyr et Sidon, ou les Amours de Beliar et de Méliane*. Elle lui coûta beaucoup de travail, mais il eut bien de la peine à se décider à la publier, et il ne s'y résolut enfin qu'à force d'entendre Ogier lui répéter que sa pièce était bonne et qu'elle lui ferait grand honneur auprès du public.

Cette tragi-comédie présente deux actions étrangement mêlées. Le spectateur passe, d'une scène à l'autre, de Tyr à Sidon, et de Sidon à Tyr, pour suivre les aventures du fils du roi de Sidon, prisonnier à Tyr et amoureux de la fille de Pharnabaze, l'ennemi de son père, et celles du roi de Tyr, prisonnier à Sidon et courtisant une bourgeoise galante, dont le mari, vieillard jaloux, le fait assassiner par des spadassins.

Malgré cet entassement de faits, la pièce a de l'intérêt et parfois du

pathétique. Mais les convenances y sont bien mal observées. Sans aucune intention obscène il y a des crudités de langage un peu fortes et des peintures trop nues.

On a encore de Jean de Schelandre plusieurs poésies qu'il publia sous l'anagramme de Daniel d'Anchères, des *Mélanges poétiques*, 1608, et les *Sept excellens Tableaux de la penitence de saint Pierre*, 1636. Dans ses poésies mêlées, comme dans sa tragi-comédie, sa diction a de l'énergie, mais souvent de la dureté.

A en juger par un sonnet de lui « Aux poëtes de ce temps », la rudesse de son style choquait les oreilles séduites par les « modernes douceurs » des poëtes de l'école de Desportes.

Les dernières années de Jean de Schelandre paraissent avoir été données tout entières au service militaire. Il mourut en 1635, dans son château de Saumazènes, des suites des blessures qu'il avait reçues en Allemagne pendant la retraite du cardinal de la Valette.

Tels sont les noms les plus marquants dans l'art du théâtre sous les rois Henri II, Henri III et Henri IV.

Dans cet aperçu de la poésie dramatique au seizième siècle nous avons eu à nous occuper de tragédie beaucoup plus que de comédie, et si nous avons pu signaler quelques œuvres estimables, elles se sont rencontrées dans le premier de ces genres plutôt que dans le second. Au seizième siècle, la comédie resta en arrière de la tragédie. Servilement calquée sur celle d'Italie et d'Espagne, elle n'offre généralement qu'une espèce de roman dialogué, avec les travestissements, les déguisements de sexe, les méprises forcées, les longues scènes de nuit, les friponneries de valets, enfin tous les incidents invraisemblables et indécents des *imbroglio*. Jodelle, Grevin, Jean de la Taille, eurent beau, en jetant le mépris aux farces et aux farceurs, se vanter d'écrire pour les princes, et non pour la populace *en sabots*, le progrès qu'ils accomplirent dans la comédie fut peu sensible.

En résumé, au seizième siècle, point de théâtre véritable ; des traductions des anciens, ou des fabliaux distribués en scènes, quelquefois démesurément multipliées [1], voilà toute la richesse dramatique de la France à une époque où, en Angleterre, vingt auteurs d'un mérite rare, les Marlowe, les Shakespeare, les Beaumont, les Fletcher, les Johnson, les Webster, les Massinger, les Ford, les Middleton, les Heywood, prodiguaient le talent et l'originalité, et rachetaient les défauts d'un art dans l'enfance par tant de créations neuves, par tant de beautés de détail, beautés de sentiment, beautés d'imagination, beautés de style. Nos auteurs les plus recommandables manquent grossièrement aux premières lois de l'art. Très-peu ou

[1] D'Aubignac dit avoir vu des pièces qui étaient composées de quarante-huit actes ou scènes, sans aucune autre distinction. (*Projet pour le rétablissement du Theâtre françois.*)

point d'originalité, une régularité extérieure froide jusqu'à glacer, un goût faussé, une révoltante ignorance des convenances, à chaque instant des grossièretés bien capables de choquer ceux mêmes qui comprennent le mieux que le respect du langage consiste plus dans le sens des paroles que dans leur euphémisme [1]; un style pitoyable de négligence, fatigant de recherche, d'obscurité, de phrases embarrassées d'incises multipliées à l'infini et enchevêtrées en tous sens comme la plus mauvaise prose d'alors. Et cette médiocrité se sent davantage à mesure qu'on approche du dix-septième siècle. Rien d'aussi faible que la poésie des vingt-cinq dernières années du seizième siècle, ce qui faisait dire au cardinal Duperron : « Je crois que la langue françoise est parvenue à sa perfection, parce qu'elle commence à decliner; tous ceux qui escrivent aujourd'huy ne font rien qui vaille, ils sont tous niais, ou fanatiques. »

[1] La licence du théâtre fut portée à un tel point que l'autorité royale dut intervenir. L'article 80 de l'édit de Blois, publié par Henri III au mois de mai 1579, portait :

« Deffendons aux Superieurs, Senieurs, Principaux et Regens, de faire, et permettre aux escoliers, ne autres quelconques, joüer farces, tragedies, comedies, fables, satyres, scenes, ne autres jeux en latin ou françois, contenans lascivetez, injures, invectives, convices, ne aucun scandale contre aucun estat, ou personne publicque ou privée, sur peine de prison et punition corporelle, et de respondre aux reparations, tant honorables que profitables, à nos procureurs generaux, ou leurs substituts et parties privées, qui se sentiront injuriées et scandalisées. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Prosateurs.

* Sur D'OSSAT, consulter une étude de M. SACASE, dans les *Mémoires de l'Académie de législation de Toulouse*, 1867.

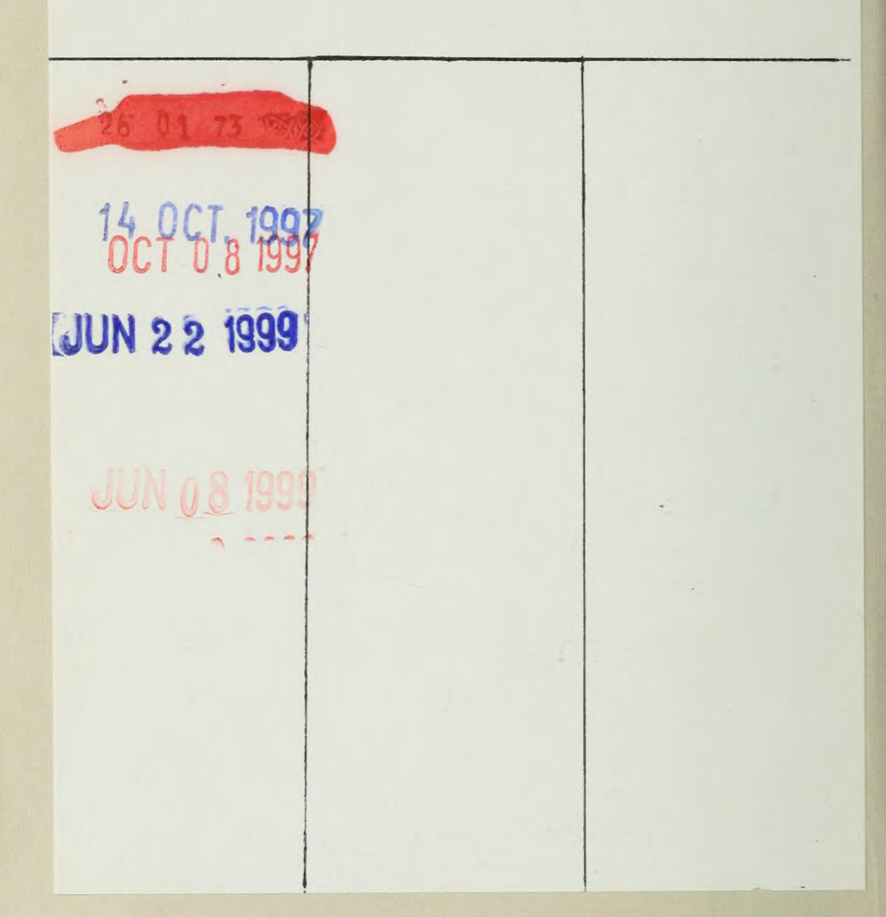
** Sur DUPERRON (pages 338 à 351 et 674), consulter : *Le cardinal Duperron, orateur, controversiste, écrivain*, par M. l'abbé P. FERET, Didier, 1878. L'auteur de cette sérieuse étude a voulu donner plus qu'une biographie. « Saisir le milieu où la vie s'écoulait, où les facultés intellectuelles se développaient, examiner

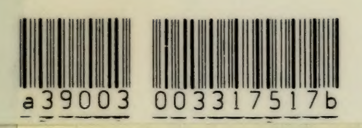
Poëtes.

les œuvres avec les circonstances qui les ont fait naître, marquer l'influence subie, comme l'ascendant exercé et l'impulsion donnée; tels ont été, dit-il, notre but et notre cadre. » Le but a été atteint, le cadre très-bien rempli.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

2461-77. — CORBEIL. Typ. et stér. de CRETE.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
14 OCT. 1997
OCT 08 1997
JUN 22 1999
JUN 08 1999


a39003 003317517b